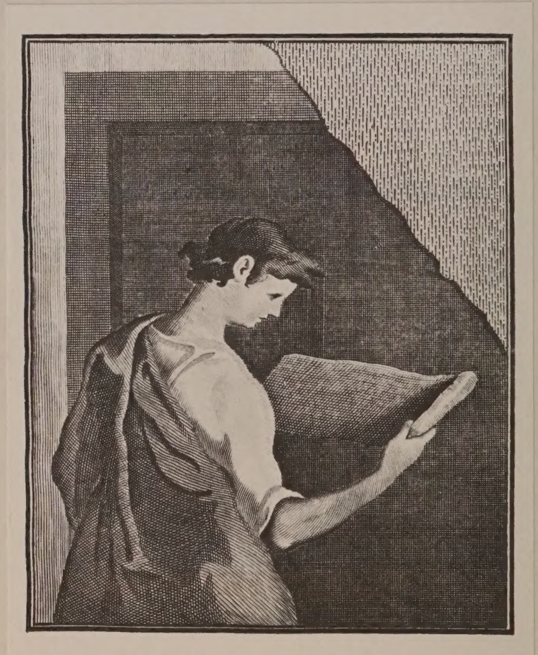


ANNALES 18

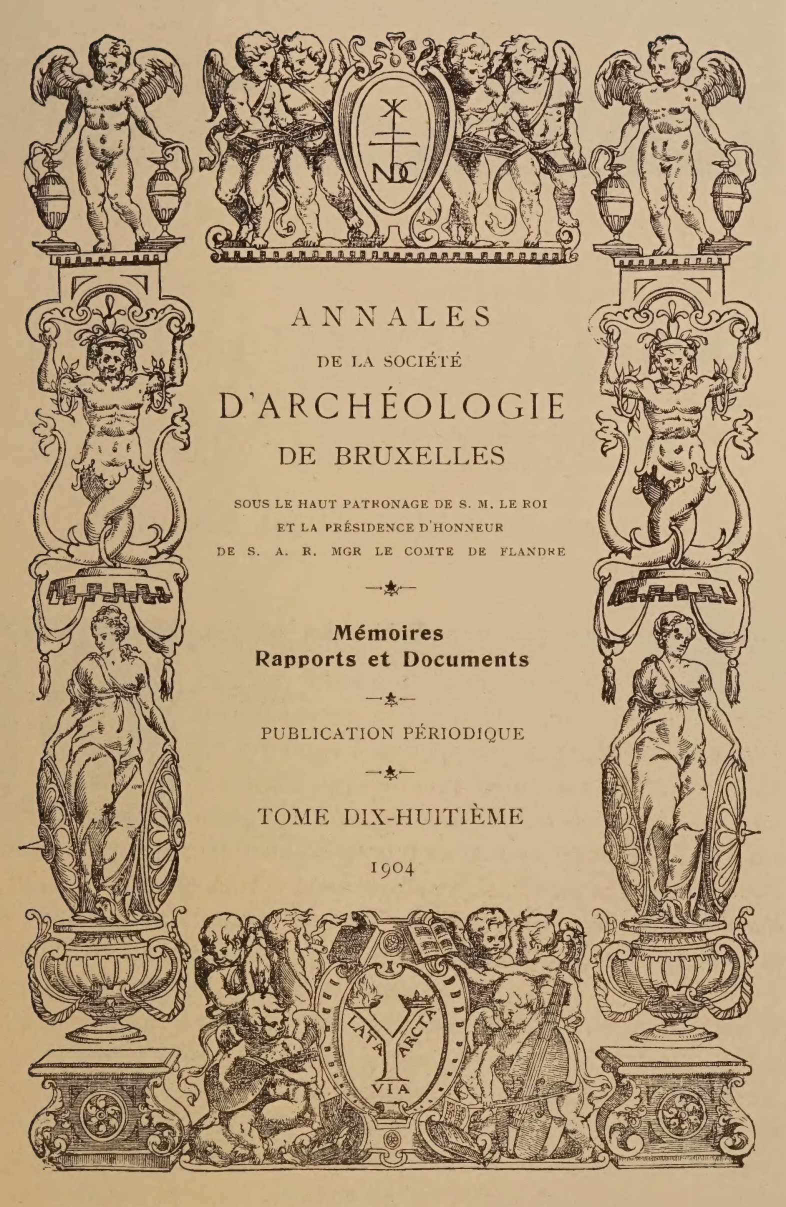
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti
des Presses de l'Imprimerie



VROMANT ET C[ie], à Bruxelles,
3, rue de la Chapelle, 3.



ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI
ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR
DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

Mémoires
Rapports et Documents

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME DIX-HUITIÈME

1904

Les croniques et annales de France. Premier volume, à Paris, de l'Imprimerie de Nicolas du Chemin, 1566. (Coll. de M. Hippert.)

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



UNE CINQUEDEA

AUX ARMES D'ESTE

(MUSÉE DE LA PORTE DE HAL)



A plupart des grandes collections d'armes anciennes montrent parmi leurs plus belles pièces quelques-unes de ces épées courtes à large lame, du type que l'on a appelé langue de bœuf et que les archéologues sont convenus aujourd'hui de désigner sous le nom italien de *cinquedea*. La publication par le comte de Belleval d'un manuscrit anonyme datant de 1446 à 1448, sur *Le Costume militaire des Français,* ayant appris que l'expression « langue de bœuf » s'appliquait alors à une arme d'hast [1], on abandonna la première désignation pour adopter la seconde, d'après un passage de Garzoni [2].

On s'est peut-être trop hâté, soit pour l'adoption, soit pour le rejet ; il faut d'ailleurs prendre garde que ces deux textes sont à près d'un siècle l'un de l'autre, la première édition de Garzoni étant, croyons-nous, de 1560. La vérité, c'est que les auteurs anciens ne se piquaient pas de tant d'exactitude ; nous avons rencontré dans les inventaires et dans les bans sur les armes des expressions très diverses pour désigner la dague ou l'épée courte à large lame, et

[1] RENÉ DE BELLEVAL, *Du Costume militaire des Français en 1446,* p. 2.
[2] TOMMASO GARZONI, *La Piazza universale,* discorso XLVI.

ces appellations étaient parfois accompagnées de détails qui ne laissaient aucun doute sur la nature de l'arme à laquelle elles s'appliquaient.

Quoi qu'il en soit, le mot *cinquedea* étant universellement admis aujourd'hui pour nommer cette sorte de dague, il convient de l'adopter ; il a, par le fait, le mérite de désigner nettement l'arme dont nous voulons parler.

Les travaux d'Yriarte et d'Angelucci sur l'auteur des gravures des plus belles lames de cinquedea ont permis de reconstituer sa personnalité : Hercule de Fideli est aujourd'hui connu de tous les amateurs d'armes, et les lames décorées par lui comptent parmi les plus précieuses de la fin du XV[e] et du commencement du XVI[e] siècle.

Les recherches de ces deux illustres critiques d'art ont porté principalement sur les gravures des lames ; mais, lorsqu'on étudie dans les musées et collections les séries de cinquedeas, on est vite frappé d'un départ qui s'impose dans la classification de ces armes par leurs poignées.

A côté du type le plus fréquent, celui dont la fusée est formée de deux plaques d'ivoire rivées à plate semelle sur la soie large et maintenues par des rivets ornés de rosaces de cuivre à jour, dont le pommeau est remplacé par une sorte de fer à cheval en bronze sur lequel la soie est rivée, et dont les quillons en fer sont très inclinés vers la lame, on rencontre un autre type ayant à peu près même profil que le précédent dans son ensemble, mais n'ayant guère que cela de commun avec lui.

Le pommeau, parfois en fer incrusté d'or ou d'argent, plus souvent revêtu d'argent niellé ou repoussé, présente presque toujours un médaillon-portrait sur une de ses faces, et, sur l'autre, quelquefois un second médaillon, mais le plus souvent les armoiries du personnage du portrait.

La fusée, revêtue tantôt de cuir bouilli, tantôt de plaques d'argent, de lapis-lazuli, ou d'écaille, présente presque toujours la forme d'un balustre à section quadrangulaire composé de deux troncs de pyramide assemblés au milieu par leurs bases. Les huit trapèzes formant les faces de ces deux troncs sont ordinairement décorés de trophées d'armes, soit ciselés dans le cuir, soit niellés ou repoussés dans l'argent. Des baguettes de bronze gravé et doré sertissent les plaques et encadrent les trophées en figurant trois

bagues autour de la fusée, une au milieu et une à chaque extrémité. Dans les cas où le revêtement de la fusée est en écaille ou en lapis, les trophées manquent, et les plaques du revêtement sont simplement polies.

Les quillons toujours inclinés vers la lame sont, eux aussi, décorés à profusion. S'ils sont en fer, ils sont chargés de gravures ou de ciselures et parfois dorés en plein ; mais le plus souvent ils sont habillés de plaques d'argent repoussé, ou ornés de rinceaux en filigrane. A l'écusson de ces quillons, toujours des armoiries ; parfois même elles sont répétées sur la lame.

Cette lame se rapproche de celle des autres cinquedeas par sa forme, mais elle en diffère profondément dans sa monture. Au lieu d'être prise dans des quillons rivés sur elle, comme la lame des cinquedeas à poignée d'ivoire, elle n'est que légèrement encastrée dans les quillons chez les plus anciennes dagues de ce type, et ne fait plus que les affleurer en épousant leur contour chez les plus modernes. La soie est celle d'une arme ordinaire, et n'a plus rien de la largeur de celle des cinquedeas du premier type ; elle traverse simplement la fusée et va se river sur le pommeau.

Dans un ouvrage en préparation sur la cinquedea, dans lequel nous essayons de faire la monographie de cette arme, nous avons cru devoir donner aux dagues de ce deuxième type le nom de CINQUEDEAS DE FERRARE ; non que nous prétendions que toutes les armes de ce type ont été faites à Ferrare, mais parce que nous en avons trouvé, disséminée dans divers musées, toute une suite allant de l'extrême commencement du XVI[e] siècle au milieu du XVII[e] et *portant les armoiries de la maison d'Este*. Nous avons aussi rattaché à cette classe quelques cinquedeas qui, sans porter les armes d'Este, présentent tous les caractères que nous venons de décrire.

Nous avons, au contraire, gardé aux cinquedeas à poignée d'ivoire, bien qu'un grand nombre d'entre elles aient été montées et gravées à Ferrare, le nom de *cinquedeas vénitiennes*, d'après le texte de Garzon[1] précédemment cité, sur lequel se sont basés les archéologues ès armes pour baptiser cette arme.

Tout en gardant un type constant, et des points de relation tels que chacune de ces dagues a quelques traits empruntés à celle qui la précède en date, les cinquedeas de Ferrare ont naturellement

reçu de profondes modifications à mesure qu'elles s'éloignaient du type primitif; chacune d'elles a subi l'influence du style de son époque et en présente les caractéristiques dans sa décoration. On peut suivre des changements successifs même dans les armoiries de la maison d'Este, dans lesquelles diverses fautes de blason ont été parfois commises, fautes que nous avons trouvées aussi dans des monuments ou des médailles de l'époque correspondante.

Il y avait alors dans chaque grande famille une arme de haut luxe pour les jours de cérémonie ; nous la trouvons désignée dans les inventaires sous un nom spécial : « l'épée d'honneur » [1]. Cette arme avait d'ailleurs un fourreau de forme particulière qui est parfois décrit à part dans les inventaires [2], alors que tous les autres fourreaux sont compris sous le numéro de l'épée à laquelle ils appartiennent ; on en trouve également la trace dans les comptes royaux [3].

On peut supposer que la cinquedea qui avait été mise à la mode à Ferrare même, dès la fin du XVe siècle, par Hercule de Fideli, a été adoptée par les ducs de Ferrare pour le type de leur épée d'honneur, et que les armes dont nous venons de parler ont joué ce rôle à la cour de Ferrare et plus tard à celle de Modène. Celles qui ont encore leur fourreau nous montrent qu'il n'avait pas d'agrafe de suspension, contrairement aux cinquedeas à poignée d'ivoire dont les fourreaux de cuir noir ont tous, même ceux revêtus des magnifiques ciselures d'Hercule de Fideli, même celui qu'il a signé en toutes lettres et que conserve le Musée de l'Artillerie à Paris, la trace évidente des agrafes de ceinture. Ces armes ne pouvaient donc qu'être portées sur un coussin les jours de cérémonie.

[1] Dans l'inventaire de l'armurerie du duc de Lorraine (1530), au milieu d'une centaine d'épées dont chacune a sa description particulière, il s'en rencontre une (n° 122) que le rédacteur de l'inventaire croit suffisamment désignée par ces mots : « L'Espée d'honneur ». *(Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* p. 10; Nancy, 1891.) Cf. encore semblable mention dans l'inventaire de l'argenterie de Monet de Greyères, fait le 2 mars 1479 à Moncalieri (baron de SAINT-PIERRE : doc. ined. sulla casa di Savoia ; *Miscellanea,* tome XXII, p. 359); cf. aussi *Gloss.* LABORDE, p. 301, doc. de 1316 et 1450, etc.

[2] « Ung fourreau d'espée couvert de vellours cramoisy qui sert à l'espée d'honneur. » *(Inventaire de l'Armurerie du duc de Lorraine,* loc. cit., p. 19.)

[3] «... Ung fourreau... pour mettre et porter l'espée de parement de M d S » (Charles VII) *(Comptes royaux,* p. 305, ap. GAY : *Glossaire,* p. 739).

On doit reconnaître que plusieurs de ces cinquedeas ne présentent pas la patine qui donne à d'autres pièces de la même époque un cachet d'authenticité ; mais les nombreuses traces de dorure qu'elles portent expliquent suffisamment comment elles ont été préservées de l'oxydation.

Enfin les lignes adoucies de quelques-unes d'entre elles, rapprochées de l'élégance sévère des cinquedeas du type vénitien ont aussi contribué à faire naître des doutes sur leur authenticité. Mais il faut observer que les cinquedeas de Ferrare commencent avec le XVI[e] siècle, alors que finit la mode des cinquedeas à poignée d'ivoire auxquelles elles semblent avoir succédé à Ferrare ; les dernières de ces armes, appartenant au XVII[e] siècle, ne peuvent, par conséquent, avoir la fermeté de lignes qui caractérise le XV[e].



Le musée de la Porte de Hal, si riche en armes de toute nature, a la rare bonne fortune de posséder une cinquedea de chacune des deux sortes. L'une est du type vénitien à poignée d'ivoire ; les gravures de sa lame sont dues sans conteste au burin d'Hercule de Fideli dont elles accusent la manière dans tous leurs détails et dont elles reproduisent les éléments décoratifs habituels. Cette belle arme a échappé aux recherches d'Yriarte dont l'enquête sommaire a été nécessairement incomplète, comme il l'a prévu lui-même dans son essai de catalogue [1] ; mais s'il s'est plaint que Bruxelles ne lui ait pas donné de résultats [2] il ne devait s'en prendre qu'à lui ; la seule lecture du catalogue de M. Van Vinkeroy où cette arme est décrite [3] aurait suffi à lui faire deviner une des œuvres de l'artiste ferrarais.

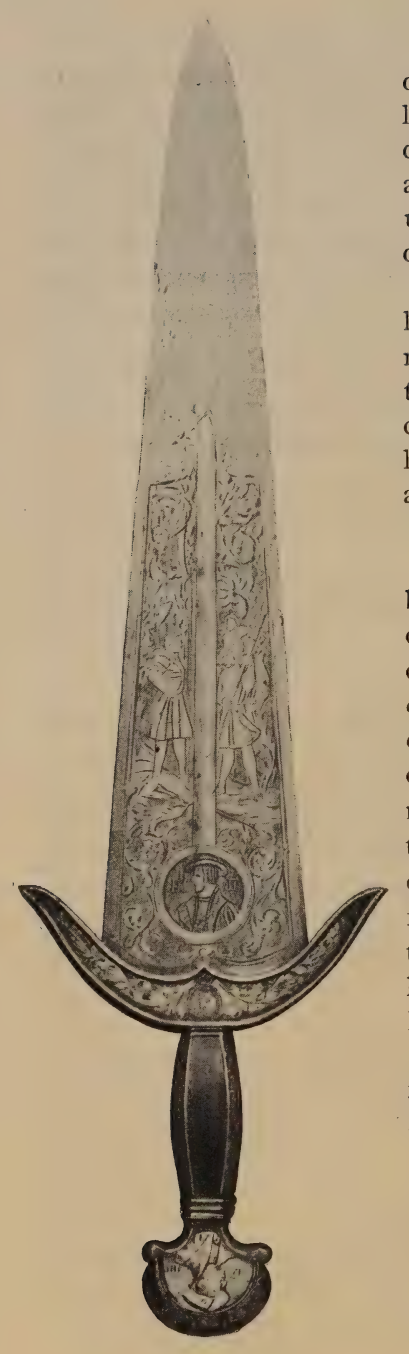
Cette cinquedea a depuis lors été décrite et reproduite dans le magnifique ouvrage de M. Destrée [4], et les caractères qui déterminent son attribution n'ont pas échappé au savant auteur.

[1] Ch. Yriarte, *Autour des Borgia,* pp. 187 et suivantes. (Paris, Rothschild, 1891.)

[2] Ch. Yriarte, *op. cit.,* p. 193.

[3] Van Vinkeroy, *Catalogue,* etc., p. 193, n° 39.

[4] Joseph Destrée, A.-J. Kymeulen et Alex. Hannotiau. Les musées royaux du parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal à Bruxelles, armes et armures, industries d'art.



Elle figure sous le numéro 23 de la série VI dans l'excellent catalogue que vient de faire paraître M. de Prelle de la Nieppe et que les amateurs d'armes attendaient avec une impatience qui n'a pas été déçue[1].

Nous consacrons d'ailleurs, dans l'ouvrage sur les cinquedeas dont nous avons parlé plus haut, un article spécial à cette belle arme qui certes mérite à tous égards de retenir l'attention des collectionneurs et des amateurs d'armes anciennes.

L'autre, du type de Ferrare, semble une des dernières en date de cette intéressante série. Elle se rattache dans son ensemble à ses aînées, et maint détail de sa forme et de son décor rappelle telle ou telle des précédentes cinquedeas de Ferrare; mais, à côté de ces points de contact, elle se distingue des premières dagues de cette suite par de profondes différences dans sa fabrication, différences qui s'expliquent par l'espace de temps considérable qui la sépare de celles-là.

Cette arme a déjà été décrite et figurée dans le journal *l'Art* par M. Van Vinkeroy[2] qui, dans cet

[1] E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Catal. des armes et armures du Musée de la Porte de Hal*, pp. 226 et 234. (Bruxelles, 1902.)

[2] VAN VINKEROY, *Grande dague dite langue de bœuf* (journal *l'Art*, année 1881, p. 109)

article et dans le catalogue très documenté des armes et armures de la Porte de Hal qu'il a publié en 1885 [1], a cru reconnaître dans le personnage du pommeau l'empereur Ferdinand II et a pensé que cette dague pouvait « avoir fait partie de » l'équipement de quelque garde » d'honneur attachée à la personne » de ce prince (1619-1637) ».

Nos conclusions différant sur quelques points de celles de ce savant archéologue, nous allons étudier cette cinquedea dans tous les détails de sa forge et de sa décoration, ce qui nous permettra de voir en même temps en quoi elle se rapproche et en quoi elle diffère des autres dagues de la même série.

La poignée de cette arme est entièrement en fer et a dû autrefois être dorée en plein, sauf peut-être les plaques d'argent du pommeau, car elle présente partout de nombreuses traces de dorure. De plus, toutes les parties de fer qui restent apparentes sont décorées de gravures à l'eau forte.

Le pommeau, de la forme dite en queue de paon, est revêtu sur une de ses faces d'une plaquette d'argent repoussé, d'un bon travail, représentant en fort relief un buste de jeune homme en



[1] Van Vinkeroy, *Catalogue*, etc., p. 193, n° 40.

costume du premier tiers du XVIe siècle, avec les initiales F. II, aussi en repoussé. La plaquette d'argent qui fait pendant à celle-ci sur l'autre face du pommeau représente, également en relief, l'aigle bicéphale de la maison d'Autriche.

La fusée, en balustre quadrangulaire à angles rabattus, a ses quatre faces revêtues de plaques d'écaille blonde qui devaient s'harmoniser heureusement avec la dorure du fer.

Les quillons, décorés comme le reste de gravures à l'eau forte figurant des rinceaux sur les deux faces de l'arme et des écailles sur le côté qui regarde la poignée, présentent à leur écusson :

du côté de la plaquette figurant un buste de jeune homme — un collier de la Toison d'or encadrant une aigle bicéphale;

du côté de la plaquette figurant l'aigle d'Autriche — encore un collier de la Toison d'or, mais cette fois encadrant les initiales F. II que nous avons déjà trouvées sur le pommeau.

Ces deux colliers de la Toison d'or de même que l'aigle et les initiales qu'ils encadrent sont d'un travail différent du surplus de la gravure et qui paraît postérieur.

Au reste, la poignée que nous venons de décrire, bien qu'appartenant dans son ensemble au type des cinquedeas de Ferrare, présente certaines différences soit dans son aspect soit dans son exécution, différences que nous allons relever avant de passer à l'étude de la lame.

Au lieu d'avoir une âme de bois revêtue de plaques métalliques, comme dans la plupart des autres cinquedeas du même type, le pommeau et la fusée de cette dague sont entièrement en fer creux et ne font qu'une seule pièce. Le creux a été obtenu en brasant au cuivre des plaques de fer forgé ; ces plaques n'ont été travaillées et décorées qu'après leur assemblage, car les traces de brasure ne se rencontrent pas à des places exactement symétriques dans la décoration.

Dans la carcasse ainsi faite et forgée à peu près sur le type des poignées des dagues de Ferrare on a ensuite creusé sur les deux côtés du pommeau l'encastrement des médaillons en argent, en réservant dans le fer le cadre dans lequel ils sont sertis. Puis, toujours avec le même système, on a ménagé dans le fer une forte bague à chacune des extrémités de la fusée. (La bague médiane qui se trouve dans toutes les autres cinquedeas de Ferrare n'existe pas

dans celle-ci.) Dans chacune des quatre faces de la fusée on a creusé pareillement l'encastrement des plaques d'écaille qui la revêtent en ménageant sur les angles taillés à pan coupé des baguettes en relief pour sertir ces plaques.

Les quillons, creux aussi, ont été faits avec le même procédé de quatre plaques de fer également brasées au cuivre. Sur leurs deux faces latérales, de même que sur le côté qui regarde le pommeau et celui qui regarde la lame, ils ont été profondément creusés en épargnant sur les angles une baguette quadrangulaire qui encadre de toutes parts les champs abaissés.

Au lieu d'être tronqués brusquement à leur extrémité, comme la plupart des quillons de cinquedea, ils finissent en un biseau formé par leur côté intérieur (côté de la lame) qui rejoint le côté extérieur par une courbe molle. Nous avons déjà constaté cette disposition dans une cinquedea du musée de Berlin dont les quillons ont exactement le même profil que ceux-ci et dont la lame porte également l'écusson d'Este.

Cette mollesse des formes est encore accentuée par le profil de la fusée.

La lame ne présente pas les cannelures à rangs alternés habituelles aux langues de bœuf; elle a simplement dans toute sa longueur, sur chaque face, une arête très adoucie, de chaque côté de laquelle règne, aussi dans toute la longueur, une large gorge d'évidement si peu profonde qu'elle est à peine sensible.

Le talon de cette lame épouse simplement la courbe des quillons sans les traverser et y être fixé par des rivets comme dans les cinquedeas de Venise, et sans même y être un peu encastré comme dans les plus anciennes des cinquedeas de Ferrare. Ce mode de monture peu solide pour une aussi large lame ne se conçoit que pour une arme de parement. Elle est d'ailleurs de qualité très ordinaire et on voit que tout l'ensemble était destiné à faire un objet décoratif plutôt qu'une arme de combat.

La pointe n'est pas brusquement retaillée en ogive, mais les tranchants la rejoignent par une courbe très adoucie, comme cela se remarque dans les cinquedeas de la fin du XVI[e] siècle.

Cette lame est sur ses deux faces ornée de gravures sur plus de la moitié de sa longueur. Au milieu de rinceaux et d'arabesques on distingue :

1° Côté du médaillon d'argent :

A gauche de l'arête, saint Georges ayant le dragon sous ses pieds ;

A droite, saint Christophe portant l'Enfant Jésus et traversant une rivière.

De ce même côté, au dessous des deux saints, vers le talon de la lame, un médaillon rond dans lequel est gravé un buste d'homme coiffé d'un chapeau, avec les initiales déjà relevées sur le pommeau et sur l'écusson des quillons, F. II.

Malheureusement la gravure de ce portrait a été surchargée et grossièrement refaite à une époque postérieure à la date du reste du travail ; en sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui à chercher aucune ressemblance dans ce buste, à supposer qu'il existât une ressemblance dans la gravure primitive.

2° De l'autre côté de la lame (côté de l'aigle d'Autriche), au milieu de rinceaux se terminant dans le haut de la gravure en bustes de femmes :

A gauche de l'arête, la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus ;

A droite, un prêtre tenant un calice surmonté d'une hostie — peut-être saint Jean l'Évangéliste, mais à coup sûr pas saint Jean-Baptiste comme le dit M. Van Vinkeroy, dans l'article de *l'Art* que nous avons cité, et dans son catalogue, saint Jean-Baptiste n'ayant jamais été représenté avec un calice.

Il faut noter que ces personnages sont nimbés d'une auréole d'un travail entièrement différent de celle de l'Enfant Jésus porté par saint Christophe (dans cette dernière les rayons de l'auréole sont creusés, tandis que dans les autres ils sont épargnés), et que tout l'ensemble de la gravure de ce côté de la lame, d'ailleurs assez médiocre, est d'une exécution inférieure aux gravures de l'autre côté.

Au dessous de ces deux personnages, dans un médaillon rond faisant pendant au buste de l'autre face : *les armes de la maison d'Este ;* non plus seulement l'aigle au vol abaissé qui paraît seule sur les plus anciennes cinquedeas de ce type, mais l'écusson complet, tel qu'il est figuré dans Litta [1], et tel qu'il est gravé aussi sur

[1] Litta, *Famiglie celebri italiane,* fasc. XXVI, tavola I.

la cinquedea du Musée de Berlin dont nous avons déjà parlé [1], à une légère différence près que nous signalons ci-après. Il n'y manque que le gonfalon papal dont nous avons aussi remarqué l'absence dans la cinquedea de Berlin ; le graveur n'aurait d'ailleurs guère eu la place de le loger dans l'espace, en somme assez restreint, dans lequel il a placé ces armoiries.

L'écusson en abîme devrait régulièrement se blasonner de la façon suivante : d'azur, à l'aigle au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or, qui est d'Este.

Trompé sans doute par le voisinage de l'aigle de l'Empire concédée en 1452 par l'empereur Frédéric III à cette illustre maison, le graveur a fait à tort l'aigle d'Este bicéphale et éployée ; c'est là une de ces erreurs de blason dont nous avons parlé précédemment.

Dans la cinquedea de Berlin, l'aigle d'Este n'est pas bicéphale, mais elle est aussi éployée, faute que nous avons rencontrée sur des médailles d'Alphonse II de Ferrare dont précisément le portrait est gravé sur la lame de cette arme, et que nous avons trouvée aussi sur des canons fondus sous le règne de ce prince et dans un

[1] Hiltl, *Catalog.*, etc., nº 282.

Cette cinquedea, qui présente avec celle que nous décrivons de frappantes analogies, notamment dans le médaillon du pommeau, a été reconnue fausse longtemps après la publication du catalogue de Hiltl.

D'après M. le comte de Wilczek, dont les avis font loi en matière d'armes anciennes, elle serait l'œuvre d'un habile faussaire du nom de San-Quirico qui travaillait à Venise vers 1840.

Nous croyons qu'elle doit néanmoins garder sa place dans la série jusqu'à ce que cette place soit occupée par l'*original authentique dont elle est la copie.* La poignée de cette arme est, en effet, due à la galvanoplastie et a été, par conséquent, reproduite d'après un modèle que nous ne connaissons pas encore, mais dont cette copie galvanisée nous atteste l'existence.

Ce modèle avait lui-même été artistiquement repoussé d'après les nielles de la poignée de la cinquedea H. 6 de l'Armeria de Turin, dont la cinquedea de Berlin reproduit exactement les dessins *en les retournant.* On trouvera ces curieux rapprochements plus amplement établis dans le travail que nous préparons sur les cinquedeas.

San-Quirico — ou le faussaire, quel qu'il soit, auteur de la cinquedea nº 282 du catalogue de Hiltl — nous paraît devoir être l'auteur des nombreuses retouches constatées sur la cinquedea de la Porte de Hal. L'altération du monogramme du médaillon du pommeau, notamment, semblable dans les deux armes, rend la chose sinon certaine, du moins très probable.

tableau de la fin du XVI[e] siècle, conservé à l'hôpital de Chambéry, et qui porte les armes d'Este.

Litta prend soin de nous avertir que les erreurs sont fréquentes dans ces armoiries et qu'il n'y a pas lieu d'y attacher d'importance [1]; comme exemple d'un écusson de cette famille blasonné exactement comme dans l'arme que nous étudions, nous pouvons citer le tombeau de Marie-Thérèse Alderani-Cibo, duchesse de Modène, à Reggio, dans lequel, d'après la gravure donnée par Litta, le gonfalon est omis, et l'aigle d'Este est bicéphale.

L'écusson gravé sur la lame de la cinquedea de la Porte de Hal présente des traces très apparentes de dorure, surtout dans le cercle qui l'entoure, et était probablement autrefois entièrement doré.

Une dernière remarque reste à faire sur deux des personnages gravés sur cette lame : c'est l'archaïsme du costume de saint Georges et de saint Christophe, étant donné le style de l'ensemble de l'arme qui semble se rapporter à la fin du XVI[e] siècle ou aux premières années du XVII[e]. Ce détail n'a pas échappé à la sagacité de M. Van Vinkeroy; il observe que « saint Georges porte l'armure allemande du commencement du XVI[e] siècle ». La lourde arme d'hast que tient saint Christophe en guise de bâton, sorte de vouge ou de fauchard, est également plutôt du XV[e] que du XVI[e].

Ces gravures posent un problème de plus dans l'étude de cette arme. On peut répondre, il est vrai, que les artistes du XVI[e] siècle commençaient à faire état de la couleur locale et de la vérité historique; s'ils commettaient parfois l'anachronisme, de règle au XV[e] siècle, de représenter avec des costumes contemporains des personnages de l'antiquité, cet anachronisme était voulu ; mais en général ils l'évitaient. Seulement, les moins érudits de ces artistes, n'ayant pas les connaissances suffisantes pour l'exacte restitution d'une époque antérieure, croyaient avoir assez fait avec un recul d'une centaine d'années dans le style des vêtements et des armures.

Quant au germanisme du vêtement de saint Georges, ce costume de guerre n'a pas été absolument exclusif à l'Allemagne ; si nous le trouvons dans les portraits de Maximilien, il est bien des tableaux qui nous montrent des seigneurs italiens ainsi vêtus. Nous pouvons citer, notamment, la Vierge de la Victoire du Musée du

[1] LITTA, *loc. cit.*

Louvre, aux pieds de laquelle Mantegna a peint le marquis de Mantoue en un harnois tout pareil à celui de notre saint Georges.

Il est possible, d'ailleurs, que cette gravure ait été faite d'après un poncif allemand, le style d'ensemble étant plus allemand qu'italien.

Le fourreau de cette dague ne peut appartenir qu'à une arme de parement ; il ne présente aucune trace d'agrafe ni la possibilité d'en recevoir une ; l'arme ne pouvait être portée à la ceinture, et son rôle se réduisait par suite à celui d'une arme de chevet ou d'un glaive de cérémonie. Cette observation confirme d'ailleurs celles que nous avons faites sur la lame et sur la monture.

Ce fourreau est recouvert de velours rouge, et garni d'une chape, d'une frette et d'une bouterolle de fer, toutes trois de grandes dimensions, enserrant deux bandes de fer qui sertissent dans toute la longueur du fourreau les attelles de hêtre qui en forment le corps.

Toutes ces pièces de fer, à bords élégamment découpés, sont entièrement décorées de gravures à l'eau forte, d'une exécution médiocre, figurant des feuillages ; seules, les gravures de la chape représentent de chaque côté un trophée d'armes. Ces gravures ont un aspect très moderne, mais un examen attentif montre que toute l'armature de fer du fourreau était dorée en plein. La dorure, visible encore dans les parties du fer qui ne sont pas apparentes, a peut-être gardé cet aspect au métal en le préservant de l'oxydation. Cette gaine est, d'ailleurs, exactement du type des fourreaux des cinquedeas de Ferrare que nous connaissons.

Et, maintenant, à qui a pu appartenir cette arme ?

Quel est le personnage désigné sous les initiales F. II, répétées sur le pommeau, sur la lame et sur les quillons ?

Et, enfin, quel est le personnage représenté par les bustes de la lame et du pommeau ?

Autant de questions qui, au lieu de se résoudre par une seule réponse, comme dans les autres cinquedeas de Ferrare, paraissent demander des réponses différentes.

Si nous nous en rapportons aux armes d'Este, et si nous cher-



chons parmi les membres de cette famille, nous croyons que le seul auquel pourraient s'appliquer les initiales de la lame et du pommeau serait François II, duc de Modène de 1672 à 1674 sous la tutelle de sa mère, et ensuite de 1674 à sa mort (1694). Or, bien que l'arme soit d'une basse époque, son style d'ensemble paraît plutôt des environs de 1600.

De plus, même sans tenir compte du style de l'arme ni du costume du personnage du pommeau qui semble d'un siècle plus ancien encore, il paraît impossible d'attribuer soit l'un soit l'autre des bustes à François II. Ce petit neveu de Mazarin par sa mère, trop fidèle imitateur des mœurs dissolues de la cour du grand roi,

porta toujours la perruque qui était déjà en pleine mode quand il profita, en 1674, d'un voyage de sa mère en Angleterre pour sortir de tutelle. Ce détail suffit à l'écarter absolument, ni l'un ni l'autre des personnages des médaillons ne portant perruque.

Mais, alors, à qui se rapporte ce chiffre ? Étudions attentivement le médaillon d'argent du pommeau ; il présente une particularité qui pourra nous guider : sous les initiales F. II on distingue les lettres C. V., le C sous l'F et le V avant le II. Ces lettres C. V. ont été martelées et aplaties, et les autres, F. II, repoussées



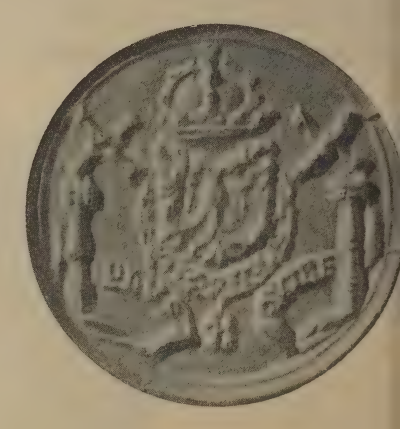
ensuite. Ce repoussé n'ayant pu se faire que du revers de la plaquette, il faut supposer, ou que cette substitution a été faite avant le montage, ou que la plaquette a été enlevée pour subir cette modification et replacée ensuite.

Le costume très riche porté par le personnage inconnu est du commencement du XVI[e] siècle, et son profil à mâchoire prognathe rappelle singulièrement celui de Charles-Quint. Nous avons vu dans l'ancienne collection Spitzer un médaillon en buis d'une grande finesse d'exécution représentant Charles-Quint jeune et imberbe, avec l'exergue : CAROLVS, DEI GRACIA, ROMANORUM IMPERATOR AVG., et, au dessous du buste, la date 1520 [1]. La coiffure, au lieu du toquet du médaillon de la

[1] *Catal. Spitzer,* planche LIII, n° 2153.

cinquedea, est un grand chapeau posé de côté et entourant la tête comme une auréole ; mais le profil, tourné à gauche, est absolument identique à celui de la cinquedea que nous étudions. Le rapprochement de ce buis avec le pommeau de la cinquedea ne laisse place à aucun doute ; c'est bien là la tête du futur adversaire de François Ier.





Philippe II avait, il est vrai, le même profil que son père, et son nom en espagnol cadrerait avec les initiales F. II ; mais le costume du personnage semble bien antérieur à la vingtième année du prudent fils de Charles-Quint; de plus, en lui attribuant ce médaillon, on ne s'expliquerait pas le C. V. visible sous F. II.

Nous ne connaissons pas de médaille ayant pu servir à préparer la matrice dans laquelle a été repoussée cette plaquette qui, par le fait, est à elle seule une pièce fort rare. Nous avons même vainement cherché au Cabinet des médailles, à Paris, une tête de Charles-Quint se rapprochant exactement de cette plaquette. Une grande médaille d'or de cette collection, d'une exécution un peu barbare, le représente faisant face à sa mère Jeanne la Folle. C'est bien le même profil, mais il a la tête nue, et c'est le seul Charles-Quint imberbe que possède le Cabinet des médailles.

Plus heureux que nous, M. de Prelle de la Nieppe, l'érudit conservateur de la Porte de Hal, à qui nous avions fait part de nos suppositions et qui nous a aidé dans nos recherches avec une com-

plaisance inlassable, a trouvé dans le Cabinet de numismatique de Bruxelles une médaille de Charles-Quint avec même costume, même coiffure et même pose que dans la plaquette de la cinquedea. Le collier de la Toison d'or que le Charles-Quint de la médaille porte par dessus son costume n'apparaît dans la plaquette d'argent que dans l'entrebâillement du col ; c'est la seule différence. Si une hésitation pouvait subsister après le rapprochement du buis Spitzer, cette médaille suffirait à la dissiper.

Quand et comment ce médaillon de Charles-Quint a-t-il été monté sur ce pommeau ? S'il avait gardé ses lettres primitives, C. V., nous supposerions volontiers qu'il a été serti dès l'origine de la dague ; il existe de nombreux exemples d'armes décorées du portrait d'un souverain auquel elles n'ont pas appartenu.

Mais le martelage des lettres C. V. et leur remplacement par les lettres F. II semble devoir être attribué à un faussaire. C'est le cas de rappeler et de grouper ici les nombreuses retouches que nous avons constatées à l'écusson des quillons et dans le portrait-médaillon de la lame. Peut-être cette cinquedea portait-elle à l'origine sur son pommeau, comme les autres armes de la même série, le médaillon-portrait d'un duc d'Este. Il est possible qu'un réparateur ignorant, voulant remplacer ce médaillon perdu et prenant les armes d'Este pour un écusson impérial, ait utilisé une plaquette qu'il possédait, et serti dans le pommeau le buste de Charles-Quint et l'aigle de l'Empire ; puis, voyant malgré tout l'impossibilité d'attribuer cette arme à l'époque de la jeunesse de Charles-Quint, qu'il ait frappé les lettres F. II sur le médaillon et les ait gravées aussi sur les quillons et sur la lame. Il aura ensuite surchargé le portrait de la lame pour le mettre tant bien que mal en concordance avec celui du pommeau. De là l'aspect hybride et inquiétant de cette arme.

Le faussaire qui a ainsi retouché cette dague est probablement l'auteur de la cinquedea du Musée de Berlin que nous avons plusieurs fois déjà rapprochée de celle de la Porte de Hal et qui doit, croyons-nous, avoir été copiée sur un original que nous ne connaissons pas encore. Son pommeau portait une plaquette d'argent semblable à celle de la cinquedea que nous étudions et avec les mêmes lettres F. II. Cette plaquette est aujourd'hui perdue, en sorte que le Musée de la Porte de Hal en possède le seul exem-

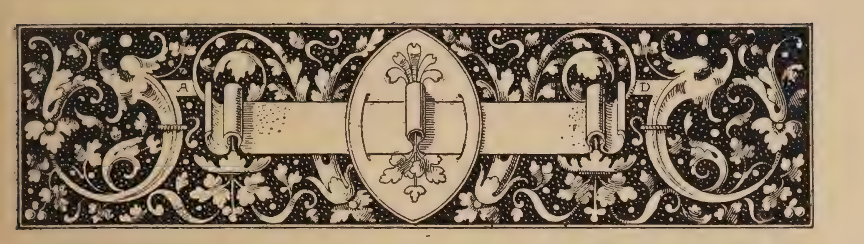
plaire que nous ayons pu trouver ; mais le mastic sur lequel elle était montée en a suffisamment gardé l'empreinte pour permettre de voir qu'elle était identique à celle de Bruxelles. Lorsque Hiltl a fait le catalogue de la collection du Zeughaus, la plaquette d'argent était encore en place.

Ces deux armes, celle de Berlin et celle de Bruxelles, ont dû ensuite être vendues avec l'attribution à Ferdinand II, attribution qui n'a pas manqué de les suivre et que Hiltl a enregistrée dans son catalogue (n° 282), comme M. Van Vinkeroy dans le sien et dans l'article du journal *l'Art*. Cette attribution est d'ailleurs en contradiction avec les armes d'Este.

Si nous avions à chercher parmi les princes de cette maison celui auquel aurait pu appartenir une arme à gravures si nettement religieuses, nous ne verrions qu'Alphonse III, deuxième duc de Modène, vers 1629, au moment où les idées pieuses qui le dominèrent après la mort d'Isabelle de Savoie, sa vertueuse épouse, le poussèrent à entrer dans les ordres, car le style de l'arme ne semble pas pouvoir remonter aux deux cardinaux Hippolyte d'Este, dont le dernier mourut en 1572. Mais les éléments d'appréciation sont trop vagues pour pouvoir risquer même une hypothèse, et nous devons nous contenter de les mettre sous les yeux des lecteurs sans pouvoir en tirer une déduction quelconque.

Constatons seulement que la plaquette de la cinquedea de la Porte de Hal reste unique par suite de la perte de celle de Berlin. C'est un bon médaillon de Charles-Quint jeune, qui, par le fait même de sa rareté et aussi par son exécution, est précieux à tous égards. Quant à l'arme elle-même, les nombreuses retouches dont elle porte la trace imposent une grande réserve, et il paraît difficile de porter sur elle un jugement tout à fait arrêté.

CH. BUTTIN.



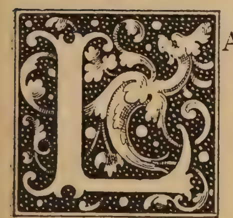
LES SCEAUX

DES

CORPORATIONS BRUXELLOISES

CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DES MÉTIERS



A collection sigillographique des musées royaux du parc du Cinquantenaire renferme la matrice du sceau de la corporation des barbiers de Bruxelles, du XVe siècle, et celle des archives de la ville la matrice en argent du sceau de la corporation des bouchers du commencement du XVIe. Récemment nous trouvâmes chez notre excellent ami l'ingénieur Charles Lefebure la matrice du sceau de la corporation des boulangers de cette ville, également du XVe siècle. Cette trouvaille inattendue accentua vivement l'impression de curiosité que nous avaient laissée déjà les deux matrices connues. Nous savions, en effet, fort bien, par suite d'une étude détaillée sur l'*Organisation du travail à Bruxelles au* XVe *siècle* [1], que jamais les corporations bruxelloises n'avaient été appelées à sceller des actes. Que signifiait donc cette

[1] Mémoire couronné de la médaille d'or par l'Académie royale de Belgique, en 1902 (sous presse).

énigme ? Les trois matrices existantes constituaient-elles des faux, ou bien étaient-elles authentiques, et dans ce cas comment expliquer leur présence ?

Cette étude a précisément pour objet l'éclaircissement de ce point. Nous parlerons tout d'abord de l'incapacité juridique qui frappait les métiers et les mettait dans l'impossibilité d'émettre et de sceller des actes ; — ensuite, nous examinerons les caractères intrinsèques des matrices de ces trois sceaux afin d'en déterminer l'authenticité ou la fausseté ; — enfin, nous rechercherons l'explication de la présence insolite de ces documents sigillographiques, dans le cas où nous concluons à leur authenticité.



C'est dans l'article 13 du privilège octroyé par le duc Jean I[er] à la ville de Bruxelles, le jeudi après la fête de saint Mathieu, l'apôtre, l'an 1290, que l'autorité exercée par les magistrats sur les corporations trouve sa justification. « Nous voulons, dit le duc, que les » gens de métier de Bruxelles ne fassent ni ne puissent faire asso- » ciation entre eux, *sans l'autorisation de notre juge et des éche- » vins,* et, s'ils le font, on s'en prendra à leur personne et à leurs » biens, d'après ce que notre juge et les échevins en auront » décidé de commun accord » [1].

Pour saisir la vraie portée de cette concession de l'article 13, il importe de se rappeler les circonstances qui l'accompagnèrent. Dès la seconde moitié du XIII[e] siècle, les artisans bruxellois avaient commencé à s'agiter et à revendiquer une situation sociale et économique meilleure. Ils avaient trouvé dans l'association une arme puissante et ils s'étaient unis par serment, afin de marcher de commun accord à la réalisation de leur programme. Ils avaient constitué une caisse commune, et ils tenaient des assemblées dans lesquelles ils agitaient les plus graves problèmes. Effrayés devant

[1] 28 septembre 1290. Publié dans le *Luijster van Brabant,* I, pp. 49 et suivantes. Voici le texte original : *Voort willen wi, dat engeen Ambacht van Brussele en make, noch en moghe maken Commoignie onder hen, sonder onsen Rechter en sonder die Schepenen ; ende daden si dat, men souds nemen aen hen, ende aen haer goedt, gelijck dat onse Rechter, ende die Schepenen overeendragen souden.*

ce mouvement de concentration des forces démocratiques, les patriciens, investis du pouvoir, prirent aussitôt des mesures. La caisse commune fut confisquée, les réunions interdites, et pour donner à leur intervention un caractère de légalité indiscutable, ils obtinrent précisément du duc l'importante concession du privilège du 28 septembre 1290.

Désormais la constitution de la corporation dépendait de la libre volonté des échevins, et ce fut sur le fondement de l'article 13 que les magistrats refusèrent à l'artisan le droit de s'unir.

Cependant, l'idée corporative était en marche, et il fut impossible de l'étouffer. Dans le courant du XIVe siècle elle prit une consistance sans cesse plus grande et, dès le milieu du siècle, il était devenu absolument impossible de refuser plus longtemps aux associations ouvrières la reconnaissance officielle réclamée. En 1365, le 2 juillet, des statuts furent solennellement octroyés aux ébénistes et aux tonneliers, et à partir de cette date les principaux groupes d'artisans furent successivement réglementés. Après la révolution de 1421, qui associa définitivement la démocratie au pouvoir, la concentration des forces productrices dans les cadres corporatifs fut promptement achevée et l'entrée dans la corporation proclamée obligatoire [1].

Les magistrats s'arrogeaient le droit exclusif de réglementer le travail et les travailleurs, précisément en vertu de ce même article 13, dont ils s'étaient jadis prévalu pour interdire l'association ouvrière. Leur autorité pourtant n'était pas absolue. Le duc s'était réservé le droit d'intervenir par l'entremise de son amman, de son *judex* ou *rechter,* comme il le qualifie dans le privilège de 1290. Aussi, tous les statuts de métier furent officiellement concédés par l'*amman, les échevins et le conseil de la ville* [2].

Quelques années auparavant cependant, les orfèvres avaient obtenu du duc Jean III, nous ignorons à la suite de quelles circonstances, un privilège qui avait autorisé leur réunion en société

[1] Nous renvoyons le lecteur, désireux de connaître les détails de ce mouvement corporatif, à notre mémoire sur l'*Organisation du travail à Bruxelles au* XVe *siècle,* et spécialement au chapitre Ier qui traite du *Métier dans le Devenir.*

[2] *Amman, scepenen ende raet der stad van Bruessel, saluijt... Ordonnantien der ambachten,* fol. 19 v°, Arch. de la ville. — A Lierre et à Anvers, les privilèges des métiers émanent pareillement de l'écoutète et des échevins.

(geselscap), sous la direction de deux maîtres *(meesters)*. Comme la destruction de ce privilège dans l'incendie de la maison Brandenborch avait fait éclater la discorde parmi les sociétaires, la duchesse Jeanne le renouvela solennellement le 1er novembre 1400 [1]. La ville ne protesta pas à cette occasion contre une concession de franchises corporatives, manifestement contraire pourtant au privilège de 1290 ; du moins, aucun écho d'une semblable protestation ne nous est parvenu [2]. Il en fut tout autrement quand Philippe le Bon se permit d'accorder de son propre chef des franchises aux bouchers et particulièrement le fameux privilège consacrant le principe de l'hérédité par le sang. A cette occasion, la ville entra résolument en lutte contre son souverain, et allégua, comme argument fondamental en faveur de sa cause, le précieux article 13 du privilège de 1290 [3].

Si le prince ne pouvait se passer du concours des échevins, ceux-ci ne pouvaient guère davantage faire fi de l'amman. En 1453, ils s'étaient permis d'accorder de leur propre chef des statuts aux peintres, aux batteurs d'or et aux verriers. Aussitôt, le tumulte s'éleva au sein du métier. D'aucuns refusèrent de se soumettre à la nouvelle réglementation, la disant caduque, faute d'avoir été sanctionnée par l'amman. Les échevins furent obligés de republier l'ordonnance, le 20 juin 1453, de commun accord avec le représentant du duc [4].

Dans toutes les ordonnances accordées par l'amman et les échevins, nous rencontrons la réserve, expressément formulée, du droit d'augmenter, de diminuer, de modifier et de corriger les règlements octroyés [5].

Dépendante du magistrat pour tout ce qui concernait sa réglementation officielle, la corporation ne jouissait que du droit de

[1] Copie aux Archives de la ville. Fonds : *métiers*. Liasse : *orfèvres*.

[2] Quand les orfèvres transformèrent en 1422 leur société ou *geselschap* en métier ou *ambacht* proprement dit, sous la direction de *jurés*, ce fut le magistrat qui leur accorda, cette fois, les statuts réclamés.

[3] Voir plus loin ce que nous disons de la situation privilégiée revendiquée par les bouchers.

[4] *Ordonnantien der ambachten*, fol. 50. Dépôt de la ville. — Le 31 mars 1446 (n. s.), le duc reprocha à la ville d'avoir méconnu ses droits en différentes occasions, en se passant du concours de son amman. *Luijster*, II, p. 117.

[5] *Behoudelic altijt den amman ende wethouderen der stad van Bruessel, ten tijde sijnde, huer meerderen, minderen ende veranderen.*

présenter des projets à l'approbation et à la sanction de l'autorité échevinale. Les artisans, réunis à leur chambre, discutaient en commun sur l'opportunité des modifications à apporter aux règlements existants. Ils rédigeaient par écrit le texte, arrêté à la majorité des voix, et le transmettaient à l'avis des magistrats.

Cette participation des artisans à l'élaboration de leurs lois nous apparaît particulièrement manifeste dans une ordonnance, destinée à apaiser le conflit qui s'était élevé entre les menuisiers d'un côté, et les ébénistes et tonneliers de l'autre, au sujet de leur compétence industrielle respective. Les artisans des deux corporations se réunirent en assemblée plénière et arrêtèrent de commun accord les bases de l'entente. Ils rédigèrent leur convention sous forme d'ordonnance avec adresse ainsi libellée : « Nous, Guillaume Van den Broeke, Nicolas Steenberch, Henri de Molensleghere, Henri Scroede, jurés du métier des menuisiers à Bruxelles, au nom de leur dit métier, et nous, Pierre Van Bolenbeke, Georges Steenberch, Simon Brant et Henri Vuijlappel, jurés du métier des ébénistes et des tonneliers, à Bruxelles, au nom des dits métiers des ébénistes et des tonneliers, faisons savoir à tous qui liront et oront ces lettres que... ». Cette convention fut approuvée, sanctionnée et publiée par l'amman et les échevins de la ville [1].

Généralement, pourtant, la participation des métiers s'accuse avec moins de netteté. Les magistrats mentionnent simplement que les statuts ont été concédés à la prière de la corporation intéressée [2]. Dans le préambule de l'acte de fondation de la caisse des pauvres des peintres, des batteurs d'or et des verriers, il est même expressément rappelé par « le lieutenant amman, agissant en l'absence de l'amman, par les bourgmestres, échevins et con-

[1] Cette convention n'est pas datée, ni dans le texte transmis par les métiers, ni dans celui publié par les magistrats. Toutefois, comme l'adresse porte *Amman ende scepenen te Bruessel,* elle doit être antérieure à 1421. A partir de cette date, en effet, on associe aux anciens magistrats les bourgmestres, créés précisément cette année là. *Ordonnantien der ambachten,* fol. 17 v°, Archives de la ville.

[2] Premiers statuts des ébénistes et des tonneliers, du 2 juillet 1365, concédés « *overmids versuec van hen, altoes bij rade ende goetdunckene van der stad* ». *Ordonnantien der ambachten,* fol. 19 v°. Le préambule porte généralement : « *Want de goede knapen van... ons bibracht hebben ende te kennen gegeven hebben* », *etc.*

seillers de la ville » que les statuts ont été octroyés à la prière et à la demande des artisans « *qui leur ont remis un écrit* » [1].

La ville ne remettait qu'exceptionnellement au métier réglementé une charte solennelle revêtue du sceau communal. Les premiers statuts des ébénistes et des tonneliers furent octroyés sous le scel as causes de la ville [2]. Cet usage fut bientôt abandonné et, dès la fin du XIVe siècle, les magistrats se contentèrent d'ordonner l'inscription de l'acte dans le registre de la ville et de délivrer aux intéressés une copie sous forme de chirographe. C'est ainsi que les graissiers obtinrent une expédition des statuts qui leur furent accordés le 23 février 1392 (n. s.) [3]. Quant à leur règlement du 5 mars 1412 (n. s.), il se terminait par ces mots : « et parce que nous voulons que ce point soit bien et fermement observé par le dit métier des graissiers, nous avons ordonné à Rutgher Boene, clerc juré et secrétaire de nous, échevins, de l'inscrire et de l'enregistrer dans son registre aux protocoles, et de délivrer aux jurés, à l'usage de leur métier, une copie ou expédition » [4]. Les statuts de 1425 sur la vente du hareng furent simplement enregistrés dans le livre du clerc juré, sans qu'il fut fait mention de copie ou d'extrait [5].

Obligés de s'en rapporter aux magistrats de la ville pour tout ce qui concernait la réglementation de leur métier, les artisans ne pouvaient guère davantage faire des actes d'administration intérieure sans autorisation préalable des chefs de la commune. C'est

[1] *Aengaende der bruederscap van eender armbussen in hueren voirs. ambachten te hebbene ende te exercerene, hen in gescrifte overgegeven. Ibidem,* fol. 125 v°. 10 décembre 1474.

[2] *Ende omdat dese voirs. poente ende ordinancie zelen werden gehouden vaste ende ghestade altoes voirtane, bi rade ende goetdunckene van den amman ende van den scepenen ende rade van Bruessel, sonder argelist, soe hebben wij overmids orbor ende profijt der voirs. stad ende tsambachts, der stad segele ten saken aen dese letteren doen aenhangen inne kennissen der wayrheit. Gedaen, etc. Ordonnantien der ambachten,* fol. 19 v°. — Même cas pour le règlement du 20 mai 1388 accordé aux menuisiers. *Ibidem,* fol. 12.

[3] *Welken pointen voirs. hebben wij den gezwoerene voirs. tot hairs voirs. ambachts behouf, uut Arnoldus Van Eycke der stad clerc register, een uutgescrifte doen gheven. Ibidem,* fol. 2 v°.

[4] *Ibidem,* fol. 3 v°. — Même mention, 20 décembre 1419, fol. 5.

[5] *Dit sal men vinden geteekent ende geregistreert onder Laureyse van Douhayn, secretarijs der stad van Bruessel, in sijn prothocollo ende register van den jaere dusent vierhondert ende XXV. Ibidem,* fol. 5 v°.

ainsi qu'ils ne pouvaient ni vendre ni hypothéquer ni engager, et, s'il est vrai que leurs jurés étaient investis de certaines attributions de police, ils n'exerçaient cependant qu'une juridiction répressive extrêmement limitée. Dans tout cas difficile, ils devaient s'en remettre au jugement des échevins, et jamais ils ne pouvaient procéder de leur propre chef à une exécution forcée sur la personne ou sur les biens du condamné [1].

Dans de telles conditions, la corporation, frappée d'incapacité, ne pouvait élaborer directement aucun acte. Aussi ne possédons-nous aucune charte émanant d'elle et dès lors l'emploi d'un sceau, marque extérieure attributive de juridiction, ne se serait pas justifié.

La seule corporation qui, à première vue, aurait pu jouir de l'usage d'un sceau était la corporation des bouchers. Cette corporation, en effet, était parvenue à se créer une situation privilégiée au sein du régime corporatif bruxellois. Elle formait une sorte d'aristocratie, dans laquelle elle avait fait triompher, après une longue lutte contre la ville, le principe de l'hérédité par le sang. Et cependant elle aussi ne pouvait point sceller.

On pourrait faire valoir à l'encontre de notre thèse que l'absence d'actes, munis de sceaux de corporations, ne prouve rien, attendu que ces actes peuvent avoir tous disparu de nos archives. Ensuite, les corporations ne se sont-elles pas servi d'un sceau dans la direction de leurs affaires privées, par exemple dans la délivrance de certificats constatant que tel artisan était maître ou que tel enfant avait fait régulièrement ses années d'apprentissage ?

A la première objection nous répondons qu'il nous paraît absolument invraisemblable que les innombrables actes scellés délivrés pendant des siècles, par soixante corporations environ, aient tous disparu, et dans l'hypothèse même où quelques corporations seulement auraient joui du privilège du sceau, la même invraisemblance n'en subsiste pas moins, sans compter que les franchises de ces métiers nous auraient certainement fourni la preuve de l'existence d'un tel privilège.

Notre réponse à la seconde objection est tirée des archives mêmes des corporations bruxelloises. Ni les comptes ni les

[1] Voir le chapitre III de notre mémoire sur l'*Organisation du travail à Bruxelles au* XV[e] *siècle,* intitulé : *La Juridiction des métiers,* pp. 158 et suiv.

registres aux délibérations ni les multiples actes consignés sur feuille volante ne nous ont conservé la moindre mention de l'apposition éventuelle d'un sceau. Ce silence nous paraît inexplicable.

Rappelons enfin que les sceaux de corporation sont relativement rares en Belgique. Il en existe à Bruges, à Ardenbourg [1], à Anvers [2], à Hasselt, à St-Trond [3], à Maestricht [4], à Liége [5] et dans quelques autres localités [6]. En France nous trouvons une situation identique, du moins à en juger par l'exemple de Paris, où seuls les orfèvres et les bouchers se servaient de sceaux [7].

L'absence de sceaux parmi les corporations bruxelloises étonnera d'autant moins, si nous songeons que la gilde drapière elle-même en était dépourvue. Et cependant la gilde était un rouage administratif et juridictionnel puissant, fonctionnant à côté de l'échevinage, dont elle était même indépendante à l'époque de sa splendeur [8]. Contrairement aux métiers, la gilde était appelée à émettre des actes. Elle réglementait directement les tisserands, les foulons, les tondeurs, les teinturiers, les tapissiers, les chape-

[1] J. Gailliard, *De ambachten en neringen van Brugge*. Brugge, 1854, pp. 18 à 27 de la 2e partie, où l'on trouve la reproduction des sceaux appendus à la charte de 1356 ; — de même *Messager des sciences historiques*, 1842 ; — De Vigne, *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et corporations de métiers*. Gand, 1847.

[2] Genard, *Blazoenen der gilden en ambachten van Antwerpen*. En 1358, les métiers n'ont pas encore de sceau, à en juger d'après ce texte : « *hebben overbrocht III brieve van den ledichganghers onder hare seighele, ende VIII brieve onder der stat seighel, als van allen den neringhen, die ghene seighele hadden* ». *Brab. Yeesten*, II, p. 430. Bijlage III.

[3] *Moyen âge et Renaissance*, t. III (corporations de métiers), et t. IV (sigillographie, pl. IV et V). Bamps, dans l'*Ancien Pays de Looz*, 2e année.

[4] D'après une communication de mon collègue J. Cuvelier, qui m'a signalé les sceaux des brasseurs et des teinturiers de 1603, et ceux des tondeurs et des peaussiers de 1605. Cf. Perreau, *Corporations de Maestricht*. Bruxelles, 1848, pll.

[5] Poncelet, *Les bons métiers de Liége*. Liége, 1900, pp. 65 à 68.

[6] Voir De May, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, 1873.

[7] Fagniez, *L'industrie et la classe industrielle à Paris aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*. Paris, 1877, p. 30.

[8] En 1289, le duc avait reconnu le pouvoir législatif de la gilde : *Quod nos omnes et singulas ordinationes per scabinos nostros de Bruxella, decanos et octo guldae, dicti loci, super ipsa gulda ordinatas, gratas et ratas habentes, eas approbavimus et permisimus (sic) eis dictas ordinationes, prout hactenus sunt observatae, in perpetuum et inviolabiliter observare. Luyster van Brabant*, I, p. 49.

liers, bref tous ceux qui de loin ou de près s'occupaient du travail des laines ou de la fabrication des draps. Devant elle, les marchands reconnaissaient leurs dettes, et réclamaient des lettres de créance, dont la force exécutoire égalait celle des lettres échevinales. Bien plus, la gilde substituait son action à celle des échevins dans la vente des immeubles appartenant à des marchands drapiers ou engagés pour cause commerciale. Elle délivrait aux parties des titres de propriété aussi authentiques que ceux rédigés par les échevins eux-mêmes [1].

Comment, dès lors, un organisme aussi puissamment constitué pouvait-il se passer de sceau ? C'est que les doyens et les huit, à défaut de sceau collectif, employaient leur sceau personnel pour sceller les actes de la gilde [2]. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir le registre journalier de 1416-1417. Au fol. 4 v° nous trouvons la rubrique : *Ci s'ensuivent les adhéritances faites devant la gilde.* Barthélemy Cambier, créancier de Henri de Bansvoort pour une somme de neuf couronnes d'or, prend jugement contre son débiteur, et est envoyé en possession d'un immeuble, situé en face de la boulangerie du Béguinage. Il rapporte le bien entre les mains du seigneur foncier, au profit de Gérard van den Bosche, et ces diverses opérations juridiques sont attestées par Jean van Ranshem, doyen de la gilde, Jean Tunnich, Thomas Henkenshoet, Thierry de Stuevere, Olivier Uselen, huit de la gilde, qui déclarent sceller de leur sceau personnel les lettres délivrées [3]. Le 5 sep-

[1] Cette compétence était extraordinaire. En Flandre, les échevins seuls étaient investis de la juridiction gracieuse. A Ypres, les reconnaissances de dettes entre marchands devaient se faire devant les échevins. Voir notre étude sur *La Lettre de foire à Ypres au* XIII[e] *siècle. Contribution à l'étude des papiers de crédit* (Mém. in-8° de l'Académie royale de Belgique). Bruxelles, 1900, librairie Lamertin, p. 17. — Sur la juridiction foncière dévolue aux échevins, voir notre *Histoire de la propriété foncière dans les villes du moyen âge et principalement en Flandre, avec plans et pièces justificatives.* Gand, 1898, librairie Vuylsteke, p. 159.

[2] Les échevins de la ville scellaient pareillement de leur sceau personnel les actes d'intérêt privé, tels que les baux, les ventes, les constitutions de rente, etc. Les Archives de la ville renferment une belle et nombreuse collection de chartes privées depuis 1300. Presque toutes sont munies de leurs sceaux.

[3] *Onze seghele aen dese jeghewordege litteren doen hanghen in kennissen der waerheijt. Ghegeven int jaer ons heeren dusentich vijerhondert sestijene, XII in Januario.* Archives de la ville.

tembre 1416, le teinturier Henri Beeckman et sa femme Marguerite Respelliers constituent en gage leur mobilier devant la gilde, au profit de Corneille Van den Houte, dit *Keersken*, et de sa femme Catherine Van Wildrecht. L'acte est accompli devant Henri de Hertoghe, doyen, Thierry Stuevere et Meniart de Hondeloose, huit, qui déclarent apposer « leur propre sceau » [1].

S'il n'est question nulle part d'un sceau collectif de la gilde, par contre les comptes de cette association nous ont conservé la mention des fers qu'elle fit exécuter pour plomber et sceller les draps. Elle déboursa de ce chef, en 1416, 32 plaques, payées à Jean Luten, graveur de sceaux, pour avoir gravé deux fers, dont l'un devait servir aux rames et l'autre au métier des tapissiers, et 36 plaques, payées à Thierry de Broechmakere pour « avoir coupé les formes et fait les marques » [2].

Il est question en outre au XVe siècle d'un sceau de la chambre de la gilde *(der gulden camer segel)*, mais il s'agit dans l'espèce d'un sceau, destiné à sceller des draps, ne répondant pas à certaines conditions techniques de fabrication [3].

Lorsque la gilde accordait des règlements et des statuts aux métiers qui ressortissaient à sa juridiction, elle faisait transcrire l'ordonnance, non seulement dans son propre registre, mais en outre dans le registre du métier intéressé. Elle jurait d' « observer ce livre de la corporation » [4].

L'association drapière resta privée de sceau collectif jusqu'à l'extrême fin du XVIIe siècle. En 1698, le 4 décembre, elle décida

[1] *In kennessen dat dit waer, soe hebben wij, deken ende achten voirs., onse propere zegele aen desen brief doen hanghen. Gedaen int jaer... Registre journalier de 1416-1417*, fol. 29. Archives de la ville.

[2] *Primo gegeven Janne Luten, zegelsnijder, van II ijseren te maken ende snijden, deen in den ramen te besingen, ende dander int tapijtambacht*, XXXII pl.
Gegeven Dyeryc den Broechmakere van den vormen te snijden ende de teken te makene, XXXVI pl. — *Registre journalier de 1416-1417*, fol. 44.

[3] Voyez par exemple le § 103 de l'ordonnance du 27 janvier 1466 (n. s.) et le § 1 de l'ordonnance interprétative du 17 janvier 1467 (n. s.). *Registre aux Privilèges de la gilde*. Archives de la ville, manuscrit n° 396.

[4] Nous lisons dans les statuts octroyés aux tisserands en laine, le 9 mars 1418 (n. s.) : *ende denselven gezworenen dese ordinancie van woirde te woirde in huers ambachts boeck doen teekenen ende scrijven in ewiger gedenckenissen*. Et plus loin : *Den boecke... die zij gezworen hadden te houdene souden van weerde. Privilegien der Laekengulde*, fol. 66 v° et fol. 67. Archives de la ville, manuscrit n° 397.

de faire faire un cachet, destiné à être apposé sur ses actes. Elle adopta dans le champ l'image de saint Michel avec cette légende : *Sigillum decanorum et octo judicum gilde bruxellensis* [1] (fig. 1).

Cette innovation fut la conséquence tant des modifications apportées à la forme des actes qu'aux changements survenus dans la sigillographie même. L'usage de la charte, munie de sceaux, pendus sur simple ou sur double queue de parchemin, commençait à être abandonné de plus en plus à la fin du XVIIe siècle. Les actes étaient expédiés sous forme de lettres en parchemin à plu-



FIG. 1.

sieurs pages ou même déjà sur simple feuille volante. Aux lettres les fonctionnaires publics attachaient encore leurs sceaux personnels, retenus par des cordes de soie ou de chanvre, usage incom-

[1] Voici le texte de cette résolution d'après un acte authentique. Nous le devons à l'obligeance de notre ami et collègue Joseph Cuvelier, archiviste aux Archives du royaume : *Mijne heeren de dekens ende achten van de laeckengulde der stadt Brusselle hebben geresolveert te laeten snijden eenen segel oft cachet wesende het affbeldtsel van S*[te] *Michiel, met dese inscriptie, gestelt in de ronde :* SIGILLUM COLLEGII DECANORUM ET OCTO JUDICUM GILDE BRUXELLENSIS, *om geemployeert te worden tot alle acten hunnen collegie aengaende. Actum in collegie 4 X*[bis] *1698. Leeger stont Borr : v*[t]. *— Dese gecollationeert tegens sijn origineel, berustende ter greffie van de laeckengulde is door mij, ondergeschreven greffier, daermede bevonden t' accorderen, also oock den segel daerop gedruckt, hebbende in de ronde dese woorden* SIGIL : DECANOR. ET OCTO JUDICUM GILDE BRUXELLENSIS, *dwelck den ondergeschreven greffier insgelijcx midts desen certificeert. Actum 16 December 1748. J. F. Hody.* Registre portant au dos : *Manuscrits des Pays-Bas*, n° 1168 (provisoire) des cartulaires et manuscrits, aux Archives du royaume à Bruxelles. En marge de cet acte se trouve le cachet, imprimé en placard. Nous le reproduisons ci-dessus.

mode qui fut abandonné dans la suite pour faire place à l'apposition pure et simple de la signature. En outre, on imprimait en placard, au bas ou en marge de l'acte, le cachet collectif du corps constitué dont il émanait.

Au point de vue sigillographique, une importante modification était également survenue. Tandis qu'au moyen âge tout individu, élevé à une fonction publique, pouvait adopter librement un sceau, dont il devait se servir en guise de signature, dans les temps modernes cette faculté disparut. Au sceau, on substitua la signature écrite propria manu. Grâce à cette double circonstance — adoption d'un mode différent dans l'expédition des actes ; absence de sceaux chez certains fonctionnaires — la gilde, comme tous les pouvoirs publics, fut amenée à décréter la confection d'un cachet collectif.



Après n'avoir rien négligé pour établir d'une façon indiscutable l'incapacité juridique des métiers, examinons les matrices de nos sceaux, et demandons-nous si elles peuvent bien être considérées comme authentiques.

En présence de notre démonstration, il serait aisé de laisser planer l'incertitude sur l'origine de nos documents sigillographiques, et personne à coup sûr ne songerait à nous en faire un grief. Cependant, il ne suffit pas de nier ou de se réfugier dans le doute ; il faut savoir défendre l'authenticité de pièces dans lesquelles personnellement on ne découvre aucun élément de falsification.

Examinons donc attentivement les trois pièces que nous avons devant nous, et concluons.

La matrice du sceau de la corporation des barbiers porte le numéro 2763 dans la collection sigillographique des musées royaux du parc du Cinquantenaire. Elle est ronde et d'un diamètre de $0^{m}038$. La légende, gravée dans la demi circonférence supérieure du sceau, porte : *S. Barbitonsorū in. brux.* (fig. 2). — Deux personnages occupent le champ du sceau. Ils sont debout, placés sur un tertre de gazon, représentant saints Cosme et Damien, les patrons des barbiers. Ils sont habillés en costume du XVᵉ siècle.

Celui de gauche, à tunique courte, porte dans la main gauche un mortier, et dans la main droite un instrument allongé, qui semble être un blaireau ou un rasoir. Au poignet droit est pendu un sac, destiné sans doute à renfermer le linge et les outils. Ce personnage symbolise le barbier. — Celui de droite est habillé d'une façon qui révèle un emploi social plus distingué. En effet il porte la robe longue, garnie d'un large collet. Il représente le chirurgien. Il tient dans la main droite un flacon, dont le récipient est arrondi et fort large; le goulot fort étroit est surmonté d'une ouverture arrondie également large. La main gauche est repliée sur la poi-



FIG. 2.

trine, l'index étendu. Au poignet est suspendu un sac renfermant la trousse et les linges.

Ces deux personnages sont flanqués à droite et à gauche de deux écussons, placés dans la partie inférieure du sceau. L'écusson de droite est plein, sans meuble. C'est l'écusson de la ville de Bruxelles, précisément de gueules plein au XV[e] siècle. L'écusson de gauche renferme les outils des barbiers : des ciseaux ouverts en croix, chargés d'un long instrument posé en pal. C'est probablement une lancette rappelant la profession du chirurgien, tandis que les ciseaux font allusion au métier des barbiers.

A voir l'aspect général du sceau, rien en lui ne proteste contre sa parfaite authenticité. Le caractère des lettres et des abréviations, le costume des personnages et la forme des écussons sont bien du XV[e] siècle. Mais il y a un détail important, auquel un faussaire n'aurait pu songer, c'est que l'écusson à dextre est dépourvu de tout meuble. Or, il représente les armoiries de la ville de

Bruxelles, qui, au XVe siècle, et encore dans la première moitié du XVIe siècle, étaient effectivement de gueules plein. Il est certain qu'un faussaire moderne n'aurait pas songé à ce détail et qu'il aurait rappelé le Saint-Michel, qui avait pris place, à partir du XVIe siècle, dans le champ de l'écu.

Jusqu'à preuve du contraire, nous admettons l'authenticité de la matrice du sceau de la corporation des barbiers de Bruxelles.

La matrice du sceau de la corporation des boulangers se trouve en possession de M. Charles Lefebure, ingénieur à Bruxelles. Elle mesure $0^{m}04$ de diamètre, et est appliquée sur un manche en bois, arrondi et légèrement évasé sur les côtés. Dans le champ du sceau, nous trouvons l'écusson de la corporation à deux outils entrecroisés, dont l'un est une palette chargée de deux pains, et l'autre très probablement un racloir destiné à racler les cendres du four. Au dessus de l'écusson se dresse le buste du patron des boulangers, saint Aubert, dont la main gauche retient une palette en guise de crosse, tandis que la main droite est levée pour bénir. Tout autour du sceau nous lisons cette inscription : *S. dsambachts. der. beckers. in. bruessel,* ce qui veut dire *Sceau du métier des boulangers à Bruxelles* (fig. 3).



Fig. 3.

Pas plus que le sceau des barbiers, celui des boulangers ne contient quelque indice de non authenticité. Le caractère des lettres et la forme de l'écusson sont bien du XVe siècle, nous pouvons même dire de la seconde moitié de ce siècle, à en juger par la forme très arrondie de l'écusson.

Le sceau des bouchers est d'un type totalement différent de celui que nous venons d'examiner. Il n'a plus rien de gothique. La matrice en est en argent, mesurant $0^{m}05$ de diamètre et montée sur un manche en bois. Elle fait partie des collections des Archives de la ville de Bruxelles. Dans le champ se dresse la statue du patron de la ville, saint Michel terrassant le dragon. A gauche se trouve un écusson découpé, rappelant la forme allemande, et retenu en haut par le bras gauche de l'archange et en dessous par la gueule du dragon. Il est chargé de trois têtes d'animaux,



Fig. 4.

posées deux et un. Ce sont les têtes du porc et du bœuf affrontées, et celle du mouton. L'exergue porte : *S. tsvleeshouwers. abacht. in Bruessel.* (Sceau du métier des bouchers à Bruxelles) (fig. 4).

Nous considérons cette matrice comme authentique, et nous la faisons remonter, vu ses caractères, à la première moitié du XVIe siècle.



L'authenticité des matrices des sceaux étant reconnue, comment expliquer leur présence ?

Le triomphe démocratique de 1421 avait associé les métiers à la direction des affaires publiques, et les neuf nations, dans lesquelles ils avaient été répartis, servaient d'organe à l'expres-

sion de leur volonté [1]. Du coup les métiers avaient pris une extraordinaire importance, et dans le conflit qui s'éleva entre les centeniers des quartiers et les jurés des métiers, au sujet de l'autorité à exercer sur les artisans en armes, pleine satisfaction fut donnée aux jurés [2].

Cependant, si grande que fut la somme de pouvoir dévolue aux métiers, leur subordination aux magistrats de la ville fut soigneusement maintenue. L'article 37 du grand privilège d'émancipation de 1421 réservait expressément aux échevins la nomination des jurés, et l'article 4 du privilège interprétatif du 2 juillet 1422, tout en accordant aux nations et aux métiers le jugement de l'artisan coupable d'un délit, leur ordonnait pourtant d'en référer aux magistrats, dès que l'artisan refusait de reconnaître leur compétence ou la validité du jugement prononcé.

Toutefois les métiers, impatients d'accroître leur sphère d'action, essayèrent, dès la première moitié du XVe siècle, un mouvement d'émancipation, dont les ordonnances et les défenses de l'édilité bruxelloise nous révèlent toute la gravité. Le 15 juin 1452, les échevins rappellent aux corporations qu'elles relèvent « immédiatement » d'eux [3], et que ce sont eux qui ont le droit de nommer leurs jurés et de les réglementer. Ils prononcent la peine de la destitution immédiate et de l'exclusion de toute fonction publique contre les jurés coupables d'avoir sollicité de quelqu'un d'autre que du magistrat des règlements ou des franchises [4].

Dans la seconde moitié du XVe siècle, les métiers s'efforcent davantage de réaliser leur liberté juridique. En accordant aux savetiers des statuts destinés à régir la caisse de secours mutuel récemment instituée, les magistrats insistent sur ce point que ce sont eux qui accordent le règlement, « attendu que ledit métier ne peut rien proposer sans le consentement et la volonté de l'amman et des échevins de la ville » [5].

[1] Grand privilège du 11 février 1421 (n. s.). *Luijster van Brabant*, pp. 23 à 31.

[2] Accord du 2 juillet 1422. *Ibidem*, pp. 41 et 42.

[3] *De wethouderen der stadt van Brussel, ten tijde zijnde, daeronder d'ambachten derselver stadt sonder middel behoren. Luijster*, II, p. 126.

[4] *Boeck metten Hare*, fol. 169 v°, aux Archives de la ville. Imprimé dans le *Luijster*, II, p. 126.

[5] Statuts du 26 mai 1470. *Ordonnantien der ambachten*, fol. 98. Archives de la ville.

Le 15 juin 1472, les magistrats jugent opportun de proclamer solennellement que les métiers relèvent directement d'eux et que c'est d'eux qu'ils doivent obtenir leurs règlements et leurs franchises ; que les statuts, élaborés par les jurés sans leur concours, sont nuls de plein droit. Ils prononcent contre les jurés, coupables d'avoir réglementé au sein de leur métier, la peine de l'exclusion perpétuelle de toute charge publique [1].

A la nouvelle de la catastrophe de Nancy, dans laquelle périt si misérablement Charles le Téméraire, un soulèvement général se produisit par tout le pays dans le but de détruire l'œuvre de centralisation commencée par les ducs de Bourgogne. A Bruxelles, la sourde inimitié entre patriciens et plébéiens fit éclater la révolte.

En mars 1477, les démocrates, sous la conduite de Pierre de Marbais, boucher et poissonnier, *beau langagier et habille homme ;* de Jean Bogaert, gantier ; de Pierre le Chapelier et de différents autres meneurs, montent à l'assaut de l'hôtel de ville et s'emparent du pouvoir. Ils rompent l'équilibre politique, qui avait été inauguré, en 1421, entre les deux éléments sociaux en présence, les lignages et les nations, et ils revendiquent à leur profit exclusif la direction des affaires.

La révolution, menée exclusivement par les métiers, dut favoriser tous leurs desseins. Les brasseurs parvinrent à faire insérer dans le grand privilège du 4 juin la défense d'importer de la bière étrangère. Les bouchers, conduits par Marbais, forcèrent les secrétaires de la ville à leur remettre la charte autorisant les bouchers du dehors à vendre librement de la viande en ville le samedi. Le privilège du franc marché du Vendredi, qui nuisait aux intérêts de différents métiers, fut cassé, et diverses autres mesures, précédemment prises et jugées défavorables, furent aussitôt rapportées [2].

Le privilège du 4 juin 1477, extorqué à Marie de Bourgogne, avait ratifié la prédominance absolue de l'élément populaire, et avait établi notamment, en ce qui concernait les métiers, qu'ils étaient autorisés à faire dorénavant eux-mêmes leurs règlements et statuts, par l'intermédiaire de leurs délégués, les jurés des nations, et que les règlements, accordés par l'amman et par les échevins

[1] *Swertboeck*, fol. 130. Archives de la ville.

[2] WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, I, p. 283.

vins, d'après l'ancien usage, seraient considérés comme inexistants[1].

Les métiers triomphaient, et pour mieux asseoir leur solidarité ils se délivraient mutuellement des lettres d'alliance[2].

Toutefois, ce triomphe démocratique était trop absolu pour ne pas provoquer aussitôt la réaction. Dès 1480, Maximilien d'Autriche rétablit la constitution de 1421 et les droits des lignages ; il rapporta, en outre, toutes les mesures extrêmes votées par les nations. Les artisans furent replacés sous la tutelle du magistrat, et leurs lettres d'alliance déclarées annulées par sentence du 12 mai 1481[3]. Le 11 décembre de la même année, il fut même expressément proclamé que les magistrats seuls auraient le droit, comme par le passé, de réglementer exclusivement les métiers, les gildes et les confréries[4].

Le récit circonstancié de ces tentatives diverses de la part des corporations pour réaliser leur autonomie fait pressentir déjà la conclusion que nous en dégageons au point de vue de nos sceaux. Nous n'hésitons pas, en effet, à rattacher leur confection aux événements du XVe siècle, et plus particulièrement à ces événements de 1477 qui assurèrent aux métiers un triomphe éphémère. Nous savons que des lettres ont été écrites par les artisans fédérés, puisque, le 12 mai 1481, Maximilien casse solennellement « les lettres d'alliance émanant des métiers », et il semble certain que d'autres actes ont été élaborés par eux. Dans ces conditions, il leur fallait un sceau pour les authentiquer. C'est vraisemblablement la matrice de ce sceau qui nous est parvenue.

Toutefois, une objection naturelle se présente aussitôt. Si les sceaux des barbiers et des boulangers, du XVe siècle, trouvent dans le mouvement d'émancipation essayé, par les métiers, une suffisante explication, que dire du sceau des bouchers, qui est manifestement du XVIe ?

1 Ce privilège se trouve dans le *Roodprivilegieboec*, fol. 42, conservé aux Archives de la ville. Les nations, qui rédigèrent le *Luijster*, en 1699, n'osèrent pas le reproduire, et se contentèrent de donner quelques explications vagues et ambiguës au sujet de ces événements.

2 *Luijster*, III, p. 39.

3 « *De brieven van verbonde bij eenigen ambachten gemaect geheelijck ende al te nieute gedaen selen worden. Luijster van Brabant*, III, p. 39.

4 *Ordonnantien der ambachten*, fol. 158. Archives de la ville.

Nous devons ici encore l'explication de ce fait.

Nous avons fait remarquer déjà plus haut que les bouchers entendaient revendiquer une situation privilégiée au sein du régime corporatif. Ils voulaient constituer une sorte d'aristocratie étroitement fermée et ouverte seulement à ceux qui étaient « issus de sang de boucher ». Le 31 juillet 1446, ils obtinrent du duc Philippe le Bon un privilège consacrant le principe de l'hérédité de leur profession. Mais la ville refusa de reconnaître la validité de cet octroi, et elle entra en guerre contre le duc et contre la corporation des bouchers. Elle allégua tout d'abord qu'en vertu de l'article 13 du privilège de 1290 elle avait seule le droit de réglementer les métiers ; ensuite, elle invoqua l'intérêt du consommateur, qui se serait trouvé à la merci de quelques familles, investies du monopole de la boucherie. La lutte fut longue, acharnée, et marquée de maint épisode sanglant. Un instant elle fut terminée à l'entière satisfaction de la ville par la sentence solennelle du 25 mai 1470, et il semblait même que la paix était définitive, quand brusquement Charles-Quint accorda aux bouchers ce privilège déconcertant établissant que, *conformément à la tradition,* seul le fils de boucher pouvait être reçu dans la corporation. Ce privilège date du 2 mars 1519 (n. s.) [1]. C'est à ce triomphe final des bouchers bruxellois que nous ramenons la confection du sceau, dont nous avons conservé la matrice. Il accuse précisément avec netteté les caractères de l'art sigillographique tel qu'il s'affirma dans la première moitié du XVIe siècle. Ce sceau n'aura pu servir légalement, pas plus que les sceaux des boulangers et des barbiers, car si la ville s'inclina devant la volonté royale en ce qui concernait le principe de l'hérédité professionnelle par le sang, jamais elle ne se désista de son droit de réglementer la corporation des bouchers, comme elle réglementait toutes les autres corporations.



Telle est l'explication que nous donnons de la présence, à première vue insolite, de nos trois matrices de sceaux. Comme celles-

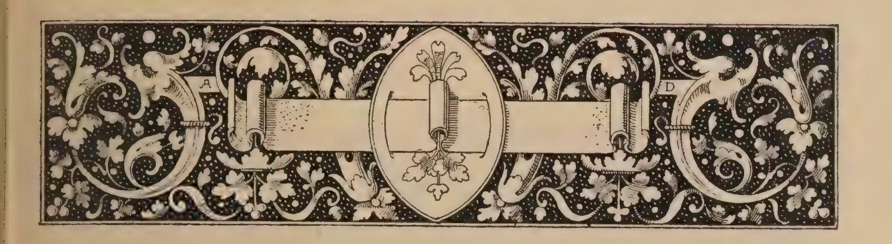
[1] Charte originale en parchemin aux Archives du royaume. Fonds des métiers. Liasse des bouchers, n° 6. Voir notre mémoire sur l'*Organisation du travail à Bruxelles,* pp. 87 et suiv.

Les sceaux, que nous reproduisons dans le présent article, ont été dessinés par M. Hacha, ensuite photographiés.

ci ne révèlent aucun indice de non authenticité, nous ne les condamnons pas. Nous appelons au secours pour les justifier l'histoire interne des corporations bruxelloises, et, grâce à cette alliance de la sigillographie et de l'histoire constitutionnelle des métiers, nous croyons avoir donné une solution satisfaisante au problème énigmatique qu'il importait de résoudre.

G. Des Marez.

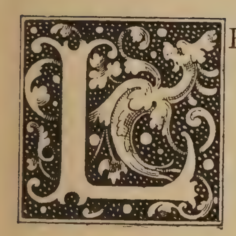




LE CIMETIÈRE FRANC

DE

VILLERS-DEVANT-ORVAL



E petit cimetière franc de Villers-devant-Orval [1] a été découvert, en 1889, par M. Jean-Pierre Heren, en faisant creuser des trous pour planter des arbres, dans une prairie contiguë à son habitation.

Il occupe un coteau exposé au midi, sur la rive droite de la Marche (ou Marge), à 400 mètres à l'est de l'église.

[1] Province de Luxembourg, arrondissement de Virton, canton de Florenville.

Étymologie : Villers — *Villa* (cense, métairie).

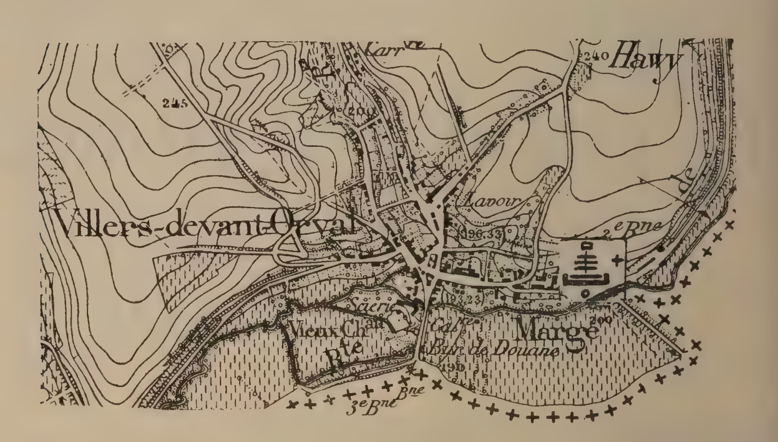
Orval — *Aurea vallis*.

Il reste à retrouver les vestiges de l'établissement romain auquel le village de Villers doit son origine et son nom.

M. G. Cumont, rapporteur de ce travail avec M. V. Tahon, se demande si l'étymologie d'Orval est réellement *Aurea vallis,* alors, dit-il, qu'il existe près de Nivelles, et sur son territoire même, un lieu dit *Orival,* dont le nom lui semble provenir d'*Originis Vallis* (du verbe *oriri),* vallée de la source, où un cours d'eau prend son origine. Et, en effet, ajoute-t-il, aussi bien à Orval qu'à Nivelles, se trouvent des sources; de plus, à Villers-devant-Orval se réunissent trois cours

Les fosses, très rapprochées les unes des autres, étaient garnies de quelques moellons non taillés ni maçonnés. Elles mesuraient de $1^{m}65$ à 2 mètres de longueur et de $0^{m}50$ à $0^{m}75$ de largeur. Leur profondeur variait de $0^{m}50$ à $1^{m}25$.

Les squelettes étaient en général bien en place, mais mal conser-



Fragment de la carte au $\frac{1}{20\,000}$e de l'Institut cartographique militaire.
(Feuille de Villers-devant-Orval)

vés. Les pieds étaient tournés vers l'est, ou à peu près (orientation habituelle). Le crâne se trouvait souvent incliné sur le côté ; les bras étaient étendus le long du corps et parfois aussi repliés, les mains reposant sur le bassin (pl. I et II).

Dans aucune des tombes on n'a trouvé la moindre trace de cercueil en bois.

Les objets recueillis auprès des squelettes, objets qui constituaient le mobilier funéraire, sont des vases en terre et en verre, de petits couteaux, de petits scramasaxes, des grains de collier en ambre et en pâte de verre, des boucles d'oreilles, des bracelets, des bagues,

d'eau, c'est-à-dire la Marche, et les deux ruisseaux venant d'Orval. Une charte récognitive de la première fondation de l'abbaye d'Orval dit : « usque ad viam Isers (Izel) que vadit ad ortum Villire » ... « usque ad allodium Viller ubi tria flumina conveniunt ».

Comme il est probable, conclut M. Cumont, que le nom d'*Orval* est équivalent à *Orival,* l'étymologie d'*Aurea vallis,* donnée par la légende, est douteuse.



VUE PRISE AU COURS DES FOUILLES DU CIMETIÈRE FRANC DE VILLERS-DEVANT-ORVAL.

une fibule, une pince épilatoire, d'énormes plaques-boucles de ceinturon en fer, etc...

Les travaux exécutés par M. Heren, en 1889, avaient fait découvrir 5 tombes [1]. Nos fouilles de 1899 mirent au jour 18 sépultures, qui furent étudiées méthodiquement [2].

Enfin, les recherches étendues que nous y poursuivîmes en 1902 restèrent infructueuses.

Le cimetière franc de Villers-devant-Orval ne comptait donc que 23 tombes.

Tombe n° 1. — Longueur : 1m80.
Largeur : 0m65.
Profondeur : 0m75.

Nous y avons recueilli quelques débris d'os longs, des fragments d'un vase en terre et un gobelet apode, en verre bleuâtre, aux parois épaisses, analogue à celui que nous reproduisons à la planche V sous le n° 5.

Des vases en verre de ce type ont été rencontrés, à notre connaissance, à Belvaux (province de Namur) [3], à Élouges (Hainaut) [4], à Herpes (Charente) [5], à Envermeu (Seine-Inférieure) [6] et à Tocâne-Saint-Apre (Dordogne) [7].

[1] *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, année 1889, p. 496. — *Les communes luxembourgeoises*, par Em. Tandel, t. III, arrondissement de Virton, 1890, p. 1124 (Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1890, t. XXIII des Annales).

[2] *L'Étoile belge*, n° du 8 octobre 1899. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t XIV, 1900, p. 26. — *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI, 1900, p. 25. — *Fédération archéologique et historique de Belgique*, Compte rendu des travaux du XIVe congrès tenu à Arlon, du 30 juillet au 2 août 1899, sous la direction de l'Institut archéologique du Luxembourg, par Jules Vannérus. Arlon, 1900, p. 217. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIX, 1900-1901, séance du 30 avril 1900, p. xl.

[3] Musée de Namur.

[4] Ch. Debove, *Élouges, ses antiquités et son histoire*, p. 31 et pl. xii, fig. 3.

[5] C. Barrière-Flavy, *les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule, du Ve au VIIIe siècle*, album, pl. lxxiii, fig. 6.

[6] Abbé Cochet, *la Seine-Inférieure historique et archéologique*.

[7] C. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France, Industrie wisigothique*, pl. xxxv, fig. 1.

Ils sont très fréquents dans la région du Rhin, ainsi que nous l'avons constaté lors d'un récent voyage [1].

Tombe nº 2. — Longueur : 2m00.
Largeur : 0m75.
Profondeur : 0m60.

Cette tombe contenait deux squelettes, celui d'un adulte et celui d'un sujet très jeune, couchés côte à côte et assez bien conservés.

Sur le squelette de l'adulte, qui est celui d'une femme, ont été recueillis les objets suivants :

Un bracelet plat et mince, ouvert, de 0m052 de diamètre, fait d'un ruban de bronze de 0m013 de largeur, décoré, à l'un des bouts, d'un nœud gravé. Il se ferme au moyen d'un crochet et est recouvert d'une belle patine verte (pl. III, fig. 5).

Un petit couteau mesurant 0m140 de longueur.

Une grande plaque-boucle avec contreplaque, en fer incrusté d'or et plaqué d'argent, dont la longueur totale est de 0m31 (pl. IV, fig. 2).

L'un des procédés employés à la décoration de cette pièce magnifique — l'incrustation de filets d'or dans le fer — n'est autre que la *damasquinure*.

« Dans les plus petites nécropoles, comme dans les plus grandes, dit Germain Bapst, on a trouvé des ceinturons et des pièces diverses décorés de milliers de filets incrustés. Il n'est pas inutile de faire remarquer que cet art de l'incrustation est un art oriental, et qu'actuellement les plus considérables pièces de fer incrustées d'or et d'argent se font en Daghestan, en Afghanistan et dans le nord de l'Inde » [2].

Ces grandes et belles plaques-boucles à contreplaques, en fer incrusté d'or ou de laiton et plaqué d'argent, apparaissent dans les

[1] Mayence, *Röm. Germ. central Meseum.* — Andernach, *Musée de l'hôtel de ville* . une douzaine d'exemplaires « Funde aus Spätfrankischen greben von Landseguumgswege zur Andernach, 1897 ». Voir aussi *Karlingisches Gräberfeld in Andernach, herausgegeben vom Provincial Museumin Bonn, mit einem Beitrag von prof. Kruse* (« Bonner Jahrbücher » heft 105. Bonn. 1900. Universitäts-Buchdruckerei von Carl Georgi). — Cologne, *Wallraf Museum,* nº 399, Schale Gef. in Mühlhofen, 1891, nº 316, Schale Gef. in Nieder-breïsig, 1892.

[2] *L'Étain,* p. 75.



VUE PRISE AU COURS DES FOUILLES DU CIMETIÈRE FRANC DE VILLERS-DEVANT-ORVAL.

tombes les plus récentes. Elles furent, d'après M. Bequet, d'un usage presque général aux VIIe et VIIIe siècles.

Tombe n° 3. — Longueur : 1^{m}90.
Largeur : 0^{m}55.
Profondeur : 0^{m}60.

Squelette en très mauvais état. Aux pieds, une petite urne en terre, à couverte noire, sans aucun ornement, mesurant 0^{m}082 de hauteur et 0^{m}310 de circonférence à la panse. Vers la ceinture, deux grands couteaux en fer, mesurant, respectivement, 0^{m}255 et 0^{m}410 de longueur.

Tombe n° 4. — Longueur : 1^{m}80.
Largeur : 0^{m}60.
Profondeur : 0^{m}65.

Squelette en mauvais état, ayant, à la ceinture, une grande et belle plaque-boucle en fer, mesurant 0^{m}21 de longueur (pl. IV, fig. 1), et aux pieds une petite urne en terre, à couverte noire, de 0^{m}086 de hauteur, de 0^{m}300 de circonférence à la panse et de 0^{m}058 de diamètre d'ouverture (pl. IV, fig. 4).

La plaque de la boucle est revêtue extérieurement d'une feuille d'argent très mince, découpée après son application sur le fer. Ce genre de décoration ne doit pas être confondu avec la *damasquinure,* qui, ainsi qu'on vient de le voir, est tout autre chose.

La petite urne est très caractéristique :

« Dans les cimetières de nos contrées remontant aux premiers temps de l'occupation franque, dit M. Bequet, les plus anciennes sépultures ne renfermaient guère que de la vaisselle usuelle (de grands plats, des écuelles, des pots à large ouverture et à anse épaisse), dont la pâte est rougeâtre et grossière, et quelquefois une vaisselle en terre rouge très fine..... *Cette vaisselle disparaît des tombeaux vers la fin du* VIe *siècle ; elle fut remplacée alors par de petites urnes,* généralement noires ou d'un gris foncé, dont la destination devait être uniquement funéraire » [1].

Tombe n° 5. — Longueur : 1^{m}75.
Largeur : 0^{m}50.
Profondeur : 0^{m}85.

[1] *Les Cimetières de la forteresse d'Éprave, la Croix Rouge.* (Extrait du t. XIX des *Annales de la Société archéologique de Namur,* pp. 13-14 du tirage à part.)

Squelette en très mauvais état ; aux pieds, une urne brisée.

Tombe n° 6. — Longueur : $1^{m}80$.
Largeur : $0^{m}50$.
Profondeur : $0^{m}90$.

Squelette en très mauvais état, sauf le crâne.

Vers la ceinture, une grande plaque-boucle en fer incrusté et plaqué d'argent, mesurant $0^{m}160$ de longueur ; aux pieds, quelques morceaux de vase.

Tombe n° 7. — Longueur : $1^{m}80$.
Largeur : $0^{m}55$.
Profondeur : $1^{m}25$.

Squelette en mauvais état, auprès duquel ont été trouvés les objets suivants :

Une boucle d'oreille en argent, mesurant $0^{m}033$ de diamètre, d'un type qui nous paraît plutôt rare (pl. III, fig. 4). L'imparité de certains objets est une chose qui s'observe assez fréquemment dans les tombes franques.

Un bracelet ovale, en bronze, décoré de traits gravés et d'incrustations de grenats, se terminant, aux deux bouts, par des têtes de monstre. Il est recouvert d'une belle patine verte et son plus grand diamètre est de $0^{m}072$ (pl. III, fig. 2).

L'incrustation dans le métal de tout petits grenats, ou de très petites tablettes de verre coloré, très clairsemées, comme c'est ici le cas, indiquerait également, d'après M. le professeur Riegl, *une époque avancée, probablement le* VIIIe *siècle.*

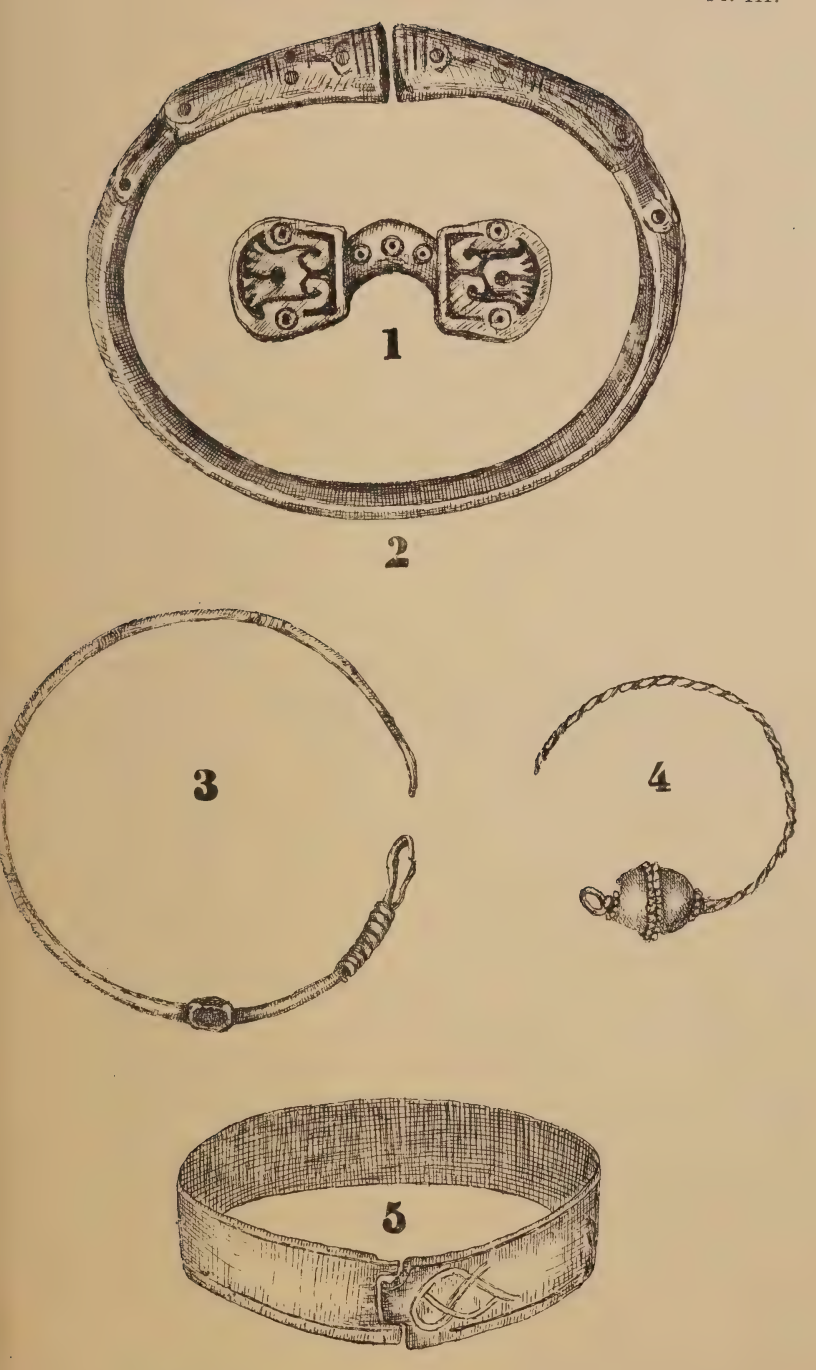
Les débris d'une bague (?) en argent.

Un petit couteau en fer mesurant $0^{m}145$ de longueur.

Une petite urne en terre, à couverte noire, mesurant $0^{m}093$ de hauteur, $0^{m}330$ de circonférence à la panse et $0^{m}062$ de diamètre d'ouverture, ornée, à la partie supérieure de la panse et au col, de filets parallèles horizontaux tracés en creux (pl. IV, fig. 3).

Tombe n° 8. — Longueur : $1^{m}65$.
Largeur : $0^{m}50$.
Profondeur : $1^{m}25$.

Squelette en mauvais état. Vers la ceinture, un couteau en fer ; aux pieds, une petite urne en terre noire.



CIMETIÈRE FRANC DE VILLERS-DEVANT-ORVAL.
Bijoux provenant des tombes.

Tombe n° 9. — Longueur : $2^{m}00$.
Largeur : $0^{m}55$.
Profondeur : $0^{m}75$.

Squelette en mauvais état, la tête retournée *face en terre*. Pas de mobilier. De plus, cette sépulture se trouvait à l'écart des autres, mais pas très loin de la tombe n° 2, celle aux deux squelettes (adulte et enfant).

Faisant allusion à ces faits, au cours d'un article fort bien tourné, du reste, consacré par l'*Étoile belge*[1] au cimetière franc de Villers-devant-Orval, un de ses meilleurs rédacteurs écrivait ce qui suit :

« Les squelettes sont assez mal conservés pour la plupart, mais sont tous *orientés,* c'est-à-dire que les pieds sont tournés vers l'est, ou à peu près (le soleil se levant plus au nord en été et plus au sud en hiver) et, par conséquent, chaque mort regarde l'Orient.

» Un seul fait exception : le squelette était bien en place, mais le crâne complètement retourné, la face vers l'ouest, ce qui fait la stupéfaction des archéologues. Comme il n'est pas probable que l'on ait tordu le cou au mort, il faut en conclure que ce sont les restes d'un décapité : en enterrant le supplicié, on aura, en signe de malédiction, mis sens devant derrière la tête détronquée. La tombe, d'ailleurs, n'était pourvue d'aucun mobilier funéraire.

» Dans une autre tombe, toute proche, on a trouvé deux squelettes couchés côte à côte ; deux squelettes de femmes, l'une adulte, l'autre très jeune ; la tête de la fillette reposait sur l'épaule de la femme d'âge mûr. Quel drame révèle ce mystérieux voisinage ? Cette mère et cette fille mortes le même jour et inhumées ensemble ont-elles été assassinées ? Sont-ce les victimes du supplicié ignominieusement *enfoui* à leurs pieds ? »

Le fait est certainement très curieux et bien de nature à exciter l'imagination.

Ajoutons que l'on n'a constaté que très rarement des cas semblables dans les nécropoles barbares et sans, toutefois, pouvoir les expliquer[2].

Tombe n° 10. — Longueur : $1^{m}90$.
Largeur : $0^{m}50$.
Profondeur : $0^{m}85$.

[1] N° du 8 octobre 1899.

[2] « On a signalé bien rarement, il est vrai, dit M. Barrière-Flavy, des cas où les défunts avaient été inhumés la face contre terre.

A Marsal, ancien département de la Meurthe, au lieu dit *La Maison Blanche,*

Squelette assez bien conservé, sauf le crâne.

Aux pieds, un vase brisé (petite urne en terre noire).

Tombe nº 11. — Longueur : 2m00.
Largeur : 0m65.
Profondeur : 0m50.

Squelette en très mauvais état.

Vers la ceinture, deux petits couteaux en fer ; aux pieds, les fragments d'une petite urne en terre noire.

Tombe nº 12. — Longueur : 1m90.
Largeur : 0m50.
Profondeur : 0m50.

Squelette en très mauvais état, auprès duquel ont été recueillies une énorme plaque-boucle avec contreplaque, en fer, mesurant 0m370 de longueur et présentant des traces d'incrustation d'or ou de laiton et de placage d'argent, et une fibule en bronze, de 0m044 de longueur, revêtue d'une belle patine vert sombre.

Cette fibule appartient au groupe des fibules ansées. Elle est formée de deux plaques, de forme plutôt carrée que ronde, reliées par une tige courbe, épaisse, en forme d'anse. Les extrémités sont ornées d'un dessin gravé représentant un animal fantastique unicorps à deux têtes. L'anse est ornée d'annelets à point central (pl. III, fig. 1).

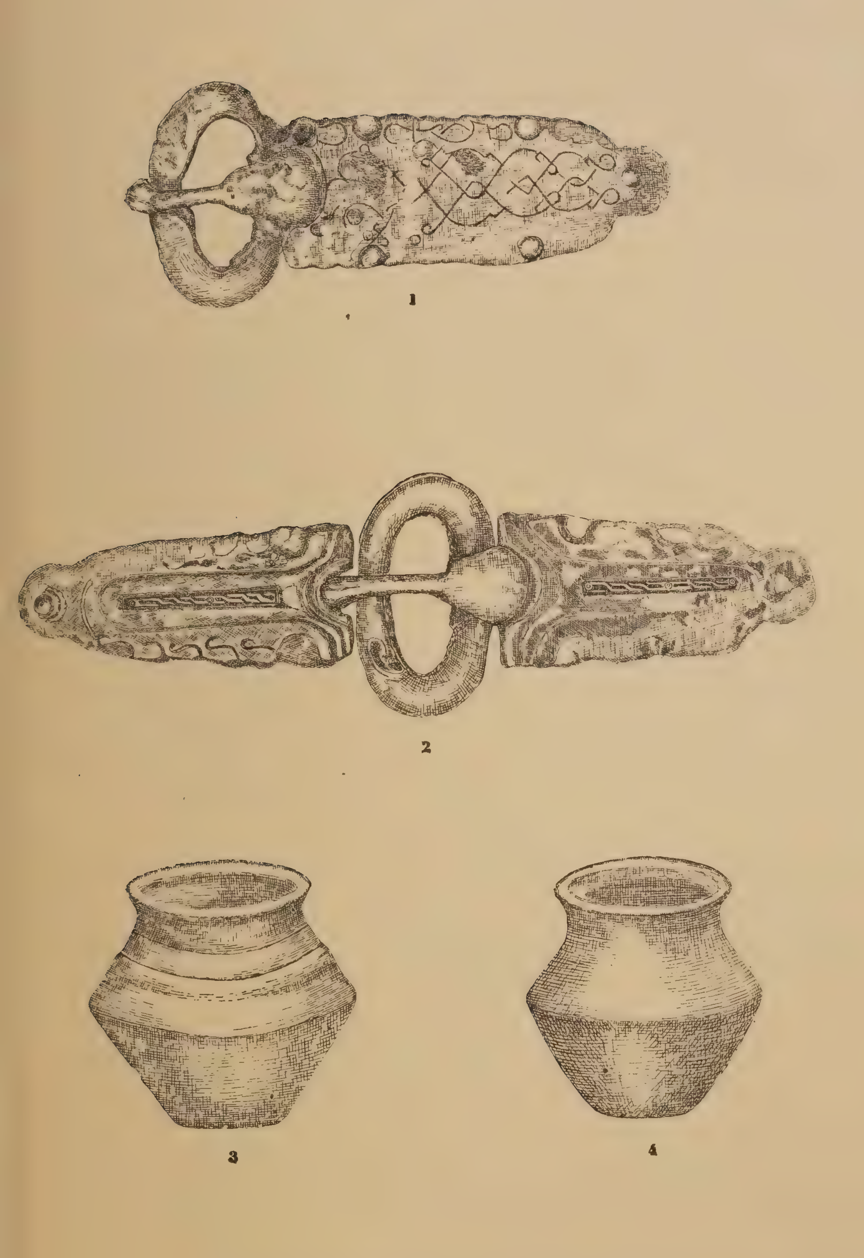
« Les fibules ansées de la région méridionale de la France présentent ordinairement, dit M. Barrière-Flavy, une série de traits tracés au hasard ou, le plus souvent, d'annelets à point central. Le style barbare de ce dessin ne doit pas être recherché en Orient ; ces motifs sont incontestablement empruntés à l'art local. Ces broches, par suite, doivent être considérées, pensons-nous, comme un produit indigène, propre aux tribus barbares *établies depuis longtemps sur notre sol.* A cet égard, nous pencherions à ranger ces bijoux dans la catégorie de ceux qui sont attribuables *à la dernière production de l'industrie barbare dans notre pays* [1]. »

on découvrit, en 1882, un certain nombre de sépultures bouleversées où les squelettes paraissaient avoir été ainsi placés.

M Ch. Aubertin a observé un fait analogue en 1898, à Beaune.

Nous-même avons constaté une circonstance semblable dans le cimetière barbare de Saint-Félix, en Haute-Garonne ». *(Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du* ve *au* VIIIe *siècle,* t. I, p. 10.)

[1] C. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France, Industrie wisigothique,* p. 59.



CIMETIÈRE FRANC DE VILLERS-DEVANT-ORVAL.
Boucles de ceinturon et vases provenant des tombes.

Tombe n° 13. — Longueur : 2^m00.
Largeur : 0^m60.
Profondeur : 0^m75.

Squelette en mauvais état.

Vers la hanche gauche, un petit couteau en fer, de 0^m147 de longueur.

Tombe n° 14. — Longueur : 2^m00.
Largeur : 0^m55.
Profondeur : 0^m90.

Squelette dont les pieds étaient admirablement conservés.

Parmi les débris du crâne, quelques grains de collier (cinq perles en pâte de verre et en pâte céramique, trois grains d'ambre et un os perforé) et une paire de boucles d'oreilles en argent, mesurant 0^m054 de diamètre, d'un type assez rare [1] (pl. III, fig. 3).

Vers la hanche droite, un petit couteau en fer, de 0^m132 de longueur. Près du pied gauche, en dehors, un vase en terre à couverte noire, mesurant 0^m106 de hauteur, 0^m420 de circonférence à la panse et 0^m085 de diamètre d'ouverture et orné, à la partie supérieure de la panse, c'est-à-dire à l'épaulement, de saillies rondes faites au repoussé, de l'intérieur à l'extérieur, à l'aide du pouce (pl. V, fig. 3).

Tombe n° 15. — Longueur : 2^m00.
Largeur : 0^m55.
Profondeur : 1^m25.

Squelette assez bien conservé, avec la tête inclinée à droite.

Vers la hanche droite, un petit couteau en fer, mesurant 0^m132 de longueur. Près du pied gauche, en dehors, un gobelet apode en verre bleuâtre de 0^m059 de hauteur et de 0^m103 de diamètre d'ouverture (pl. V, fig. 5).

Tombe n° 16. — Longueur : 1^m75.
Largeur : 0^m50.
Profondeur : 1^m00.

Squelette en mauvais état.

Vers la ceinture, un petit scramasaxe sans rainures, mesurant 0^m420 de longueur, avec deux ustensiles de suspension en fer. A

[1] Nous n'en connaissons d'analogues qu'à Fontaine-Uterte (Aisne). Voir J. Pilloy, *Étude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, 1er fascicule, pl. 1, fig. 1.

côté, un petit couteau de $0^{m}128$ de longueur. Un peu plus loin, une plaque-boucle avec contreplaque et plaque terminale en fer. Aux pieds, les débris d'une petite urne en terre noire.

Tombe n° 17. — Longueur : $1^{m}90$.
Largeur : $0^{m}60$.
Profondeur : $1^{m}25$.

Squelette en assez bon état.

A gauche de la tête, une pince épilatoire en fer, mesurant $0^{m}073$ de longueur (pl. V, fig. 1). Aux pieds, un petit vase en forme de pot à eau en terre jaunâtre, très cuite, sonore, passant légèrement au grès, à bec pincé, à anse plate, mesurant $0^{m}120$ de hauteur et $0^{m}330$ de circonférence à la panse (pl. V, fig. 4).

Tombe n° 18. — Longueur : $1^{m}95$.
Largeur : $0^{m}55$.
Profondeur : $1^{m}20$.

Squelette en mauvais état.

Vers la ceinture, un petit couteau de $0^{m}127$ de longueur et un petit scramasaxe à deux rainures, dont la pointe était brisée. Aux pieds, une urne en terre à couverte noire.

Le scramasaxe, comme le fait observer M. Barrière-Flavy, d'arme de guerre dégénéra, après la conquête, en simple couteau ou ustensile de ménage [1].

A mentionner aussi un bouton d'ornement de fourreau de scramasaxe, en bronze ciselé, de $0^{m}020$ de diamètre, recouvert d'une superbe patine de couleur vert clair, trouvé en 1902 en creusant les tranchées de recherche vers le bas du terrain (pl. V, fig. 2).



La disparition complète de toute arme de guerre [2] ; le fer plaqué et incrusté d'argent, d'or ou de laiton remplaçant totalement le bronze dans les pièces de l'ajustement; le type des urnes ; le genre de décoration de tel bracelet ; le style de telle fibule ; bref, le

[1] *Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du* V^e^ *au* VIIIe *siècle,* t. I, p. 31.

[2] Plus les peuplades se fixent, plus elles perdent leurs mœurs conquérantes. La disparition progressive des armes dans les tombes est donc la conséquence du fait que la population devient plus sédentaire.



CIMETIÈRE FRANC DE VILLERS-DEVANT-ORVAL. — Objets divers provenant des tombes.

caractère, *purement barbare,* de ce mobilier, ne dénonçant plus aucun contact avec la civilisation romaine, sont les raisons qui doivent nous faire assigner à ces sépultures un âge relativement récent dans la chronologie de l'époque franque.



D'autre part, le docteur E. Houzé, qui a bien voulu se charger de l'étude des ossements, nous a transmis la petite note que voici :

« Les quelques ossements recueillis montrent un mélange plus grand que dans les autres cimetières francs que j'ai étudiés ; un des crânes est sous-brachycéphale, l'autre mésaticéphale ; c'est à Anderlecht et à la station de Villers que les croisements apparaissent aussi nettement.

» Chose intéressante, le mobilier de chaque sépulture est venu confirmer le diagnostic sexuel et montrer encore une fois, par la communauté des conclusions, l'alliance indispensable des deux ordres de recherches archéo-anthropologiques. »

« Les indices céphaliques, dit très justement le comte J. Beaupré, sont en général d'autant moins élevés que les sépultures sont plus anciennes. Autrement dit, dans les sépultures caractérisées par la présence des armes, les crânes sont presque tous dolichocéphales. Cela s'explique par la pureté de la race qui n'avait pas encore eu le temps de s'altérer par suite de croisements avec les indigènes [1] ».



Comme on le voit, le témoignage de l'anthropologie vient confirmer le bien fondé des déductions archéologiques.

Tout nous autorise donc à dire que le petit cimetière de Villers-devant-Orval a été le champ de repos d'une tribu tard venue, ayant déjà perdu ses mœurs conquérantes lors de son établissement sur les rives de la Marche (ou Marge) et qu'il n'est pas antérieur au VIII[e] siècle [2].

[1] *Les Études préhistoriques en Lorraine, de 1889 à 1902, et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle*, p. 217.

[2] Étant donné les progrès qu'avait déjà fait le christianisme à cette époque, il peut paraître étrange de ne point avoir rencontré, dans les tombes de Villers-devant-Orval, le moindre signe chrétien. Mais il ne faut pas oublier que certaines peuplades se sont longtemps montrées réfractaires au christianisme.

Ces Francs nous vinrent, sans doute, par de nombreuses ou longues étapes, des bords du Rhin ou de la Moselle, par l'une ou l'autre des deux grandes voies romaines qui ne passent pas bien loin de là et se dirigent vers Reims [1].



Au dire des habitants, on aurait trouvé, vers 1855, sur un tout autre point du territoire de la commune de Villers-devant-Orval, au lieu dit *Bois-le-Baron,* en extrayant du sable pour les usines métallurgiques de Margut, un sarcophage en pierre, monolithe, et, plusieurs années après, d'autres sépultures avec des urnes [2].



Nous terminerons en remerciant M. J. P. Heren d'avoir bien voulu conclure avec la Société d'archéologie de Bruxelles un arrangement qui a permis à celle-ci d'étudier ce cimetière avec toutes les facilités désirables et d'augmenter ses collections d'une petite série d'objets fort intéressants.

J. CARLY,
Bon A. DE LOË.

[1] Villers-devant-Orval était déjà un village et une communauté importante en 1150, douée d'une famille seigneuriale, d'une église, d'un mayeur et d'échevins, ainsi qu'en témoigne une charte de cette date.

Conon de Villers, seigneur allodial de cette terre, est cité en 1124 comme témoin et aussi comme donateur, à l'occasion de la consécration de l'église d'Orval par l'évêque de Verdun.

Les poussiéreux ossements d'hommes et de femmes de race franque inhumés là, vers le VIIIe siècle, ne sont-ils pas ceux des ancêtres barbares de la famille chevaleresque *de Villers* (de sable, semé de fleurs de lys sans nombre) qui posséda Villers-devant-Orval aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles et qui s'éteignit vers 1450, la dernière du nom épousant un Custine de Lombut qui en prit les armes ? Note de M. V. Tahon, d'après E. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises,* III, 1131, 1125, et JEANTIN, *Histoire de Chiny,* II, 24.

[2] « Vers 1855, des ouvriers de M. Pignolet, extrayant du sable au *Bois-le-Baron,* mirent à découvert un cercueil en pierre renfermant un squelette avec des armes informes (? ?) rongées par la rouille, placées contre le corps, et une urne à chaque coin du cercueil (?) ».

(Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1890, t. XXIII des Annales, p. 1124.)





LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CHAPITRE IV

Sculpture et peinture.



OUS arrivons maintenant à la partie la plus difficile et, en même temps, la plus intéressante de notre tâche. Les documents vont être de plus en plus nombreux et nous permettront, peut-être, de préciser plusieurs points qui ont dû être laissés jusqu'à présent dans l'incertitude. Une des difficultés les plus grandes qui se présentent à nous est, ici, d'établir la ligne de démarcation entre les monuments préhistoriques et ceux des débuts de l'époque historique égyptienne. Il m'a semblé préférable de n'y point attacher, pour le moment, une trop grande importance et de ne réserver, pour le chapitre consacré aux premiers monuments égyptiens, que ceux qui pourraient, grâce à une inscription ou à un nom royal, être classés avec précision. Ces documents sont des points d'appui certains, autour desquels nous pourrons grouper les quelques œuvres qui s'y rattachent étroitement.

Silex à formes animales.

Occupons-nous, tout d'abord, des silex auxquels on a donné une forme animale.

Dès 1890, un exemplaire était connu ; il avait été découvert à Kahun et représentait un hippopotame. M. Petrie est tenté de le

dater de la XIIᵉ dynastie [1]; mais l'ensemble des découvertes similaires me porte plutôt à le considérer comme étant de la période primitive.

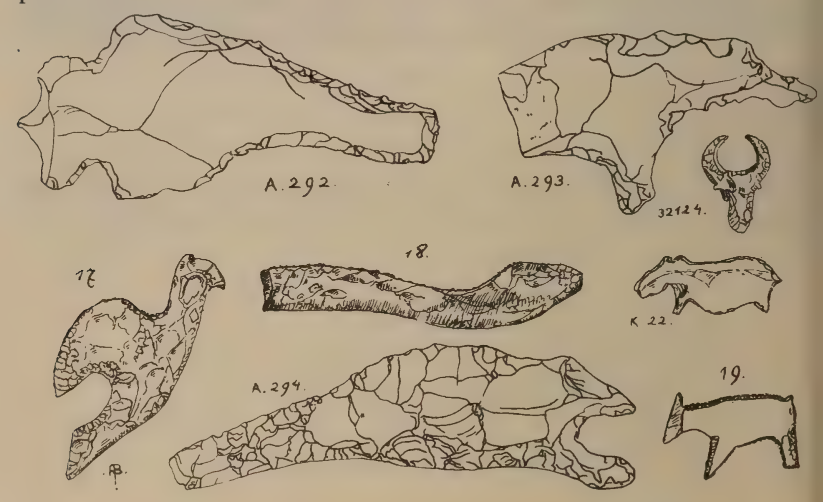


FIG. 105. — SILEX TAILLÉS EN FORME D'ANIMAUX.

Dans la collection Petrie, à l'University College de Londres, se trouvent plusieurs spécimens fort intéressants : un serpent, provenant de Coptos, un chien (?), et surtout un oiseau représenté au vol [2] (fig. 105). Le musée de Berlin possède trois pièces remarquables en forme de bubale, de bouquetin et de mouflon à manchettes, dont l'analogie avec les figures d'animaux gravés sur les vases est frappante. M. Schweinfurth, qui vient de les publier, les rapproche également des *graffiti* dont il sera question plus loin [3] (fig. 106-108). Au British Museum se trouve une pièce inédite en forme d'antilope (nº 30411), ainsi qu'une autre en forme de tête de taureau [4] (nº 32124).

[1] PETRIE, *Kahun, Gurob and Hawara*. Londres, 1890, p. 30 et pl. VIII, 22; *Ten Year's Digging in Egypt* 2ᵉ éd. Londres, 1893, p. 127; *Prehistoric Egyptian Figures*, dans *Man*, 1892, nº 14, p. 17 et pl. B, 20.

[2] PETRIE, *Prehistoric Egyptian Figures, loc. cit.*, p. 17 et pl. B, 17, 18, 19.

[3] SCHWEINFURTH, G., *ægyptische Tierbilder als Kieselartefakte*, dans *die Umschau*, VII, 1903, pp. 804-806 et fig. Traduit sous le titre : *Figures d'animaux fabriqués en silex et provenant d'Égypte*, dans la *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*, XI, 1903, pp. 395-399 et fig. 87-89.

[4] BUDGE, *History of Egypt*, I, fig. de la p. 84, nº 32124.

Quelques pièces ont seules été trouvées *in situ* au milieu d'autres documents de l'époque primitive : ce sont des crocodiles et des hippopotames (?), découverts dans la petite ville préhistorique entourant le temple d'Osiris à Abydos [1]. Ces pièces curieuses témoignent d'une

FIG. 106. — SILEX TAILLÉ EN FORME DE BUBALE.

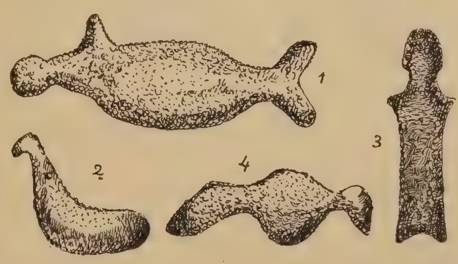
Musées royaux de Berlin [2].

remarquable habileté dans la taille du silex (fig. 105). Les seules pièces analogues que l'on connaisse dans d'autres pays ont été découvertes en Russie et en Amérique [3].

[1] PETRIE, *Excavations at Abydos*, dans *Man*, 1902, nº 64, p. 89, nº 3 ; *Abydos*, I, pl. XXVI, 292-294 et p. 12.

[2] Reproduit d'après *die Umschau*. Übersicht über Fortschritte und Bewegungen auf dem Gesamtgebiet der Wissenschaft, Technick, Litteratur und Kunst. Francfurt a/Main, H. Bechhold, Verlag.

[3] Mon collègue, le baron de Loë, conservateur des antiquités préhistoriques aux Musées royaux de Bruxelles, me communique aimablement ses notes à ce sujet. Un silex, en forme de poisson, provient d'Arkhangelsk (1) ; un autre, en forme d'oiseau (2), du gouvernement de Vladimir. Une pièce de même provenance pourrait représenter une figurine humaine (3). « Plusieurs silex taillés du gisement de Volossovo, gouvernement de Vladimir, dit-il, présentent des formes exceptionnelles. Les uns offrent la silhouette d'un bateau, les autres le profil d'animaux plus ou moins déterminés, parmi lesquels on distingue un oiseau (4). Volossovo était un centre d'habitation à l'époque néolithique... » Dans le gouvernement



Statuettes humaines.

Les statuettes humaines sont très nombreuses, surtout dans les premiers temps de l'histoire égyptienne ; on les trouve en matériaux divers : en terre, en pierre, en ivoire, en terre émaillée, en plomb. Je rappellerai tout d'abord les figures d'hommes sculptées sur les peignes, ainsi que les pendeloques en forme humaine qui ont été reproduites plus haut et auxquelles nous n'avons donc plus à nous arrêter.

Hommes.

Les statuettes d'hommes proprement dites sont assez rares ; aucun spécimen n'en a été découvert par Petrie dans la vaste nécropole de Négadah. A Diospolis, on en trouve quelques exemplaires assez grossiers, fabriqués, vraisemblablement, aux dates de succession 36 et 33-55. Plusieurs figures sont représentées debout ; une autre semble assise. On remarque sur la plupart l'indication exacte du fourreau cachant les parties génitales ; la barbe est soigneusement marquée [3]. En général, on peut dire que ces figurines ne sont pas plus parfaites que les représentations humaines examinées dans le chapitre relatif à l'art décoratif (fig. 109).

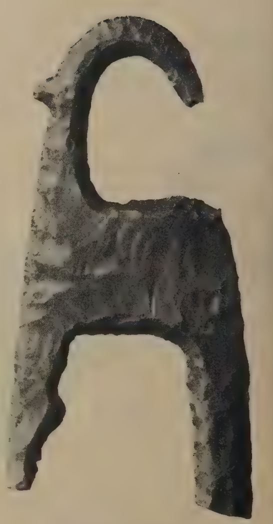


Fig. 107. Silex taillé en forme de Bouquetin.

Musées royaux de Berlin [1].



Fig. 108. — Silex taillé en forme de mouflon à manchettes.

Musées royaux de Berlin [2].

d'Irkoutsk, on a découvert un silex, encore en forme d'oiseau. Ces pièces sont toutes d'un travail extrêmement délicat, le contour étant retouché avec une finesse prodigieuse.

D'autres pièces analogues ont été découvertes dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi ; l'une représente un oiseau, une autre un serpent. Voir Wilson, Th., *Classification des pointes de flèches, des pointes de lances et des couteaux de pierre,* dans le *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, XII*e *Session, à Paris, en 1900.* Paris, 1903, p. 320-322 et fig. 14.

1-2 Reproduits d'après *die Umschau.* Übersicht über Fortschritte und Bewegungen auf dem Gesamtgebiet der Wissenschaft, Technick, Litteratur und Kunst. Francfurt a/Main, H. Bechhold, Verlag.

3 Petrie, *Diospolis,* pl. v, u 96 ; vi, B 119, et p. 36. Les deux statuettes u 96

Une autre statuette, en terre cuite jaunâtre, découverte dans la nécropole de Gebel-el-Tarif, est plus intéressante : elle nous



FIG. 109. — FIGURES D'HOMMES DE L'ÉPOQUE PRIMITIVE.

sont en terre peinte en rouge. Deux pièces analogues ont été découvertes par M. Garstang à Alawanyeh. Voir GARSTANG, *Mahâsna and Bêt Khallâf*. Londres, 1903, pl. III. Voir aussi deux spécimens en ivoire dans la collection Mac Gregor. NAVILLE, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pl. V.



Fig. 110.
Statuettes d'Hommes en ivoire découvertes a Hiéraconpolis.

Les têtes n'appartiennent probablement pas aux corps. — Ashmolean Museum, à Oxford.

montre un personnage barbu, agenouillé, les bras pendants le long du corps. Ici déjà, la figure est mieux formée ; le nez, les oreilles sont bien indiqués [1].

M. Evans a comparé très ingénieusement cette dernière figure avec une idole de marbre provenant d'Amorgos : « quoique différente, dit-il, des idoles primitives en marbre des îles égéennes, elle présente avec elles, par le fléchissement des genoux et les bras pendants le long du corps, une remarquable ressemblance quant à son aspect général. La tête recourbée en arrière et dont le haut est aplati reproduit une des caractéristiques de ces idoles [2] » (fig. 109, M. R. 111).

Dans ses fouilles de El Amrah, M. Mac Iver découvrit également quelques figurines d'hommes du même type que les pièces trouvées à Diospolis et toujours caractérisées par l'étui cachant les parties sexuelles [3] (fig. 109). Citons encore plusieurs statuettes au musée de Berlin [4] et une autre sans jambes, de provenance inconnue, qui se trouve dans la collection Petrie à l'University College de Londres. Les figurines d'hommes sont plus fréquentes dans la masse des ivoires

[1] de Morgan, *Recherches sur les Origines*, I, p. 151, fig. 373 ; II, fig. 111, p. 54.

[2] Evans, *Further Discoveries of Cretan and Ægean Script...*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, XVII, 1897, p. 380, et fig. 33, p. 381.

[3] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. ix, 11 ; xii, 7, et pp. 41-42.

[4] Schaefer, *neue Altertümer der « new race » aus Negadah*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXIV, 1896, p. 160-161, fig. 8 et 11.

découverts à Hiéraconpolis, et, en même temps, nous notons un progrès réel sur les pièces précédentes. Ces statuettes sont, malheureusement, en assez mauvais état et il faut un sérieux effort pour se les représenter telles qu'elles étaient avant leur mutilation. On constate cependant que les personnages étaient debout, vêtus d'un pagne retenu par une ceinture à laquelle est attaché le *karonata*. La barbe, lorsqu'elle est représentée, est enserrée dans le sac décrit précédemment. Bref, il semble que le type le plus fréquent ait été celui dont la statue de Mac Gregor nous donne le meilleur spécimen (fig. 20, 110, 111 et 119)[1].

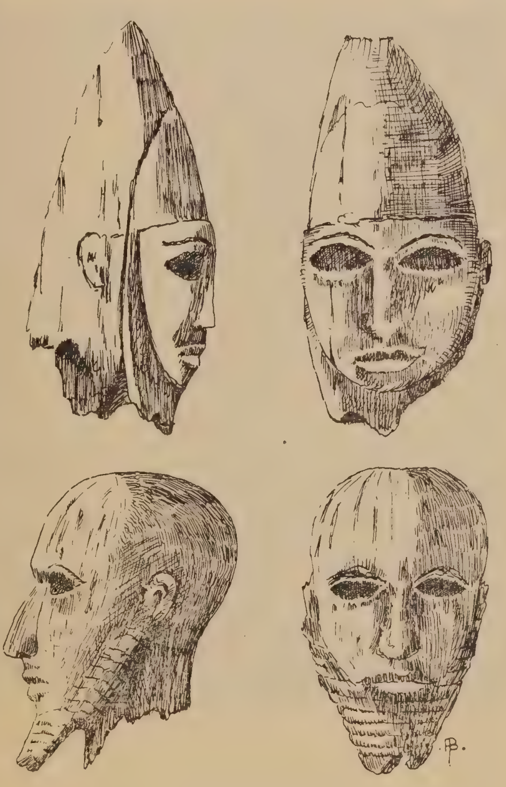


FIG. 111. — TÊTES EN IVOIRE DÉCOUVERTES A HIÉRACONPOLIS.
Ashmolean Museum à Oxford.

M. Petrie conclut de l'examen du type physique de toutes ces statuettes qu'elles représentent des individus de la race primitive, antérieure aux Égyptiens, de ces Libyens que nous avons déjà rencontrés plusieurs fois. Une tête en ivoire est surtout caractéristique[2] (fig. 111).

[1] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. VII, VIII, X et pp. 6-7. — NAVILLE, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pl. V, deux figurines en ivoire de la collection Mac Gregor semblables aux spécimens trouvés à Hiéraconpolis.

[2] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. V, VI, 4 et 5, et p. 6. — SCHWEINFURTH, *die neuesten Gräberfunde in Oberägypten und die Stellung der noch lebenden Wüsten-*

Sur une autre tête, nous voyons l'homme coiffé d'une sorte de casque allongé, rappelant la couronne blanche [1] (fig. 111 et 119).



FIG. 112. — STATUETTE EN IVOIRE DÉCOUVERTE A ABYDOS.

La même coiffure se retrouve sur une petite statuette en ivoire, découverte dans le temple d'Abydos, et qui date des débuts de la période historique. Cette pièce est certainement le chef-d'œuvre de la sculpture éburnéenne à l'époque primitive. Voici comment M. Petrie s'exprime à son sujet, et l'on peut se rallier complètement à son jugement : « Il est figuré portant la couronne de la haute Égypte, et vêtu d'une robe à broderies serrées. D'après la nature du modèle et le galon raide, il semble que la robe soit couverte de broderies : on n'a jamais trouvé semblable vêtement à une figure

Stämmen zu der altägyptischen Bevolkerung, dans les *Verhandlungen der berl. anthropologischen Gesellschaft,* 1898, pp. (180)-(186). — PETRIE, *the Races of early Egypt,* dans le *Journal of the anthropological Institute,* XXXI, 1901, p. 250 et pl. XVIII, 6.

[1] QUIBELL, *Hierakonpolis,* I, pl. VII, 2, et VIII, 6.

égyptienne. L'œuvre appartient à une école ennemie du conventionnel, antérieure à l'apparition de traditions fixes ; elle pourrait être attribuée à n'importe quelle époque dans tous les pays où l'art naturaliste fut en honneur. Elle témoigne d'une habileté à saisir l'individualité qui la sépare de toutes les œuvres postérieures, par la façon de représenter l'âge et la faiblesse d'une façon aussi subtilement caractéristique. Elle appartient à la même école d'art que les figures ....., et celles-ci révèlent un style qu'on n'aurait jamais soupçonné, précédant l'art formaliste de l'Ancien Empire »[1] (fig. 112).

Remarquons la position bizarre donnée aux oreilles qui sont placées perpendiculairement à la tête et semblent d'une grandeur anormale. On pourrait se demander si ce n'est point la trace d'une coutume de déformation intentionnelle de l'oreille, d'autant plus que l'on peut constater la même anomalie, encore plus exagérée, sur quelques têtes en ivoire découvertes à Hiéraconpolis et à Abydos[2] (fig. 119, n° 14).

Femmes.

Les statuettes de femmes sont beaucoup plus nombreuses et permettent de suivre de près l'évolution du type. Il faut, cependant, commencer par mettre complètement à part quelques figurines d'un aspect extraordinaire. Nous en avons déjà reproduit deux spécimens à propos de la peinture corporelle (fig. 6).

Ces statuettes sont caractérisées par un développement graisseux exagéré, principalement des membres inférieurs, surtout des fesses (stéatopygie). On sait que cette déformation est fréquente chez les Hottentots. On y a comparé la représentation d'une reine africaine, la reine de Pount, dans le temple de Deir el Bahari[3].

[1] Petrie, *Abydos*, II, p. 24, pl. II, 3, et XIII.

[2] Petrie, *Abydos*, II, pl. III, 17, 18 et 19 et p. 24. — Une statue mexicaine du musée ethnographique de Berlin reproduit une déformation analogue. Voir Woerman, *Geschichte der Kunst aller Zeiten und Völker*, I. Leipzig, 1900, fig. p. 88. — Pline, *Histoire naturelle*, IV, 27, 5 : « les îles des Fanésiens, dans lesquelles les habitants, qui sont nus, se couvrent de leurs oreilles, d'une grandeur excessive ». — Male, E., l'*Art religieux du* XIII*e siècle en France*. Paris, 1902, p. 77, portail de Vézelay : « les hommes aux oreilles larges comme des vans ». — Delafosse, M., *sur des Traces probables de civilisation égyptienne et d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire*, dans l'*Anthropologie*, XI, 1900, p. 679 : « Ces fils du Ciel avaient la peau blanche ; leurs oreilles étaient si grandes qu'ils s'en cachaient leur visage à la vue d'un homme de la terre »; p. 684 : « tous ceux qui en ont vu ou en ont entendu parler disent que, pour ne pas être reconnus, ils prenaient leurs oreilles avec les mains et les ramenaient sur leur visage ». (Renseignements fournis par MM. Bayet, Macoir, M. Hébert et F. de Zeltner.)

[3] Petrie, *Naqada*, p. 34.— Mariette, *Voyage dans la Haute Égypte*. Paris, Le

Ces statuettes curieuses sont de deux modèles : les unes debout, les autres assises [1]. Les spécimens conservés à l'Ashmolean Museum, à Oxford, que je reproduis ici, sont en terre grisâtre, avec couverte rouge brillante et portant encore des traces de peinture noire (fig. 113-114).



Fig. 113.
Statuettes stéatopyges en terre.
Ashmolean Museum, à Oxford.

Ici se pose un problème important pour l'histoire des migrations des peuples à l'époque primitive. Faut-il voir dans ces statuettes égyptiennes une preuve de la présence de populations de race hottentote dans l'Égypte préhistorique ?

M. le docteur Fouquet écrit, à la suite de l'examen des ossements découverts dans les tombes : « A Négadah Sud, l'indice céphalique 72, 73 pour les hommes, 73, 13 pour les femmes incite à les comparer aux Hottentots, aux Boschimans (72, 42), aux Cafres (72, 54). La trouvaille faite, à Négadah même, de statuettes stéatopyges par M. Flinders Petrie lui a suggéré la même idée, à laquelle il n'a pas paru s'arrêter en dernière analyse. On sait, cependant, que cette race a pénétré

Caire, 1878, II, pl. 62 et pp. 72-73. — Voir cependant Deniker, *les Races et les peuples de la terre*, pp. 110-111.

[1] Petrie, *Naqada*, pl. vi, 1-4 et p. 34.

jusqu'en France et a pu passer par l'Égypte en rétrogradant »[1].

Cette impression semble, à première vue, extraordinaire ; mais nous nous hâterons d'ajouter qu'elle est identique chez tous ceux qui ont examiné ces pièces. M. de Villenoisy écrit[2] : « Les fouilles de Brassempuy ont fait découvrir une série de statuettes d'ivoire représentant des femmes dont la coiffure n'a d'analogue qu'en Égypte, et dont les caractères physiologiques se retrouvent seulement en Afrique chez les plus anciens occupants du sol : habitants



FIG. 114. — STATUETTES STÉATOPYGES, EN TERRE.
Ashmolean Museum, à Oxford.

du pays de Poun (Somal actuel) au temps de la reine égyptienne Hatasou (XVIIIe dynastie), Abyssins, Bolofs qui devaient alors être voisins de l'Égypte, Boschimans et Hottentots. L'insistance avec laquelle M. Piette signalait, sur des statuettes paléolithiques pyrénéennes, des particularités qui ne se retrouvent que chez les femmes de races contemporaines exclusivement africaines ne réussit pas, au début, à fixer l'attention ; on n'y voyait que des faits accidentels ou l'inhabileté du sculpteur. Un grand pas fut fait lorsque, à la séance de l'Académie des Inscriptions du 23 novem-

[1] FOUQUET, *Recherches sur les crânes de l'époque de la pierre taillée en Égypte*, dans DE MORGAN, *Recherches sur les Origines*, II, p. 378.

[2] DE VILLENOISY, *l'Hiatus préhistorique et les découvertes de M. Ed. Piette*, dans le *Bulletin de la Société de spéléologie*, avril-juin et juillet-septembre 1896, pp. 97-98.

bre 1894, M. Maspero reconnut la très grande analogie des figurines sans jambes de Brassempuy et de celles déposées dans les tombes égyptiennes. Il les croit inspirées par la même conception religieuse ».

M. Boule, dans l'*Anthropologie* [1], s'exprime de même à propos des statuettes d'Hiéraconpolis : « Bien que ce rapprochement soit probablement peu fondé, je n'ai pu m'empêcher de trouver une certaine ressemblance entre certaines de ces reproductions et celles des sculptures trouvées par M. Piette au Mas d'Azil, et j'avais eu cette même impression en examinant les figurines de femmes stéatopyges trouvées par MM. Flinders Petrie et Quibell à Négadah et à Ballas ».

Malgré les doutes de Boule, il semble bien que cette ressemblance soit fondée. Nous retrouvons, en effet, des figurines analogues dans les cavernes françaises [2], à Malte [3], dans les régions de la Thrace et de l'Illyrie, à Butmir, Cucuteni, Sereth, en Pologne [4], en Grèce [5] et dans les îles de la mer Égée, notamment en Crète [6].



FIG. 115.
STATUETTE DE FEMME EN TERRE.
University College de Londres.

[1] Dans l'*Anthropologie*, XI, 1900, p. 759.

[2] PETRIE, *Naqada*, p. 34, où il cite l'*Anthropologie*, VI, 1895, 129-151. — HŒRNES, *Urgeschichte der bildenden Kunst*, pl. II, fig. 9-10, 11-13. — REINACH, S., *Statuette de femme nue découverte dans une des grottes de Menton*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, pp. 26-31 et pl. I et II.

[3] MAYR, *die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta*, dans les *Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wiss.*, I. Cl., XXI Bd., III Abth. München, 1901, pp. 699-703 et pl. X, 2, et XI, 1 et 2. — Compte rendu par ARTHUR J. EVANS, dans *Man*, 1902, n° 32, pp. 41-44, fig. 3, p. 43, reproduit la fig. 2 de la pl. XI de Mayr de façon plus distincte : on y remarque des tatouages.

[4] HOERNES, *Urgeschichte der bildenden Kunst*, p. 192 et pl. III. La statuette de Cucuteni (Roumanie), et celle de Pologne sont reproduites dans REINACH, S., *la Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, fig. 94 et 95 (tirage à part, p. 39). Comparez surtout la figurine de Pologne avec celles de notre fig. 113.

[5] PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, VI, *la Grèce primitive, l'art mycénien*, fig. 325, p. 736, et fig. 333 et 334, p. 741.

[6] EVANS, ARTHUR J., *the neolithic Settlement at Knossos and its Place in the History of Early Ægean Culture*, dans *Man*, 1901. n° 146, pp. 184-186 et fig.

Mais, à côté de ces figurines stéatopyges se trouvent, en Égypte aussi bien qu'en France, des statuettes d'un autre type, caractéristique d'une race plus élancée [1]. Le meilleur spécimen que l'on en puisse citer est la statuette ornée de peintures donnée plus haut (fig. 5).

Il existe des statuettes de ce type en terre, en ivoire et en plomb, où les jambes sont sommairement indiquées. Le plus souvent, les bras sont représentés à peine par une pincée dans l'argile faisant saillir l'épaule ; parfois, les seins sont nettement accusés, parfois aussi, il n'y en a pas trace.

Notons d'abord un spécimen curieux, de provenance inconnue, à l'University College de Londres, où les bras reviennent sur le devant du corps comme pour cacher, avec les mains, les parties génitales (fig. 115).

Un autre exemplaire, très ancien (date de succession 38), en pâte végétale moulée sur un support en roseau, est peint en rouge et noir. Le bas de la figure paraît couvert d'un voile, tandis que, sur les hanches, se trouve une bande terminée en dessous par deux courbes qui, en se rejoignant, forment une pointe entre les deux jambes [2] (fig. 116, n° 11).

Un spécimen analogue se trouve dans la collection Petrie à l'University College de Londres, ainsi qu'un autre en plomb (fig. 116). Les fouilles de Diospolis en ont donné d'autres et, notamment, dans la tombe B 101 (date de succession 34), une figurine avec les bras soigneusement sculptés [3](fig. 116, D. B. 101).

Dans la même nécropole, dans la tombe B 83 (date de succession 33-48), les fouilles ont mis au jour une statuette féminine, déjà plus détaillée, où les jambes ainsi que la chevelure sont au moins indiquées. Les bras sont encore représentés de la même façon rudimentaire que dans les figurines des îles égéennes [4] (fig. 116, D. B. 83).

On les retrouve encore en Égypte à la XVIII[e] dynastie. Voir Mac Iver and Mace, *El 'Amrah and Abydos*, pl. IV, D. 8 ; Garstang, *El Arabah*. Londres, 1901, pl. xix, e 178.

[1] Petrie, *Naqada*, p. 34.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. lix, 11 ; *Diospolis*, p. 26. Actuellement à l'Ashmolean Museum, à Oxford. Des fragments identiques dans *Diospolis*, pl. v, B 101 et p. 33.

[3] Petrie, *Diospolis*, pl. v et p. 33.

[4] Petrie, *Diospolis*, pl. vi, B 83 et p. 32.



Fig. 116. — Statuettes de femmes en terre, ivoire, plomb, pâte végétale.

Le progrès est énorme dans la série de statuettes féminines en ivoire dont, malheureusement, aucun spécimen n'a été trouvé au cours de fouilles scientifiques permettant d'en établir l'âge relatif. Les exemplaires que l'on peut citer présentent une grande variété dans la position des bras. Tantôt ils pendent le long du corps, tantôt le bras droit seul pend, tandis que, du bras gauche, la femme

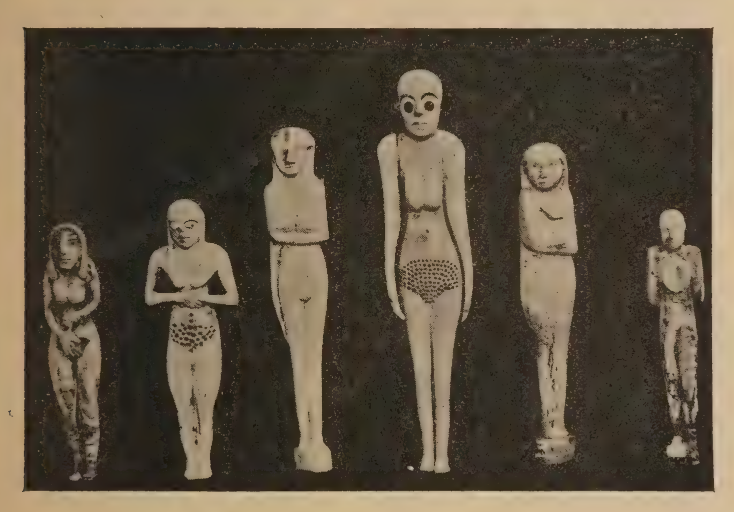


Fig. 117. — Statuettes de Femmes en ivoire.
Collection Mac Gregor.

semble soutenir ses seins. Une statuette a les deux mains jointes sur la poitrine, d'autres ont une des mains placée sur le ventre, la seconde cachant les parties génitales. La plupart ont la tête rasée ; quelques-unes, cependant, portent la longue perruque dont deux mèches pendent sur la poitrine, encadrant le visage. Sur certains spécimens, les poils du pubis sont naïvement indiqués par une série de trous disposés en éventail. Les yeux sont parfois gravés, parfois incrustés; dans ce cas, on a employé, pour les représenter, des perles rondes en os [1] (fig. 116 et 117).

[1] British Museum, 32125, 32139, 32140, 32141, 32142. — Budge, *History of Egypt*, I, p. 52. — University College de Londres, voir notre fig. 116. — Collection Mac Gregor : Naville, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pl. iv, dont notre fig. 117 est la reproduction.

Parmi ces dernières statuettes, quelques-unes sont terminées par un tenon, ayant servi à les fixer dans une base, et qui est semblable à celui de quelques ivoires de Hiéraconpolis dont nous nous occuperons.

Le British Museum (n° 32143) possède une statuette représentant une femme debout, vêtue d'un grand manteau, à bord supérieur effrangé, laissant à découvert le sein gauche, et portant sur l'épaule un enfant dont le corps est caché sous les plis du manteau[1] (fig. 118).



FIG. 118. — STATUETTE DE FEMME PORTANT UN ENFANT SUR L'ÉPAULE.
British Museum, à Londres.

A Hiéraconpolis, nous retrouvons les mêmes représentations féminines et, grâce à elles, nous pouvons considérer les figurines, décrites dans les lignes précédentes et sans provenance certaine, comme appartenant à une époque antérieure de peu aux débuts de la Ire dynastie. Il y a, en effet, progrès d'un groupe à l'autre, et, si la pose et la coiffure sont identiques, on sent déjà chez l'artiste le sentiment de l'individualité du type qui fait complètement défaut dans les figurines plus anciennes. Bon nombre de ces statuettes ont, comme les précédentes, les yeux incrustés.

Je ne puis songer à décrire toutes ces sculptures. Elles présentent, du reste, peu de variété. J'ai réuni, dans les figures 119 et 120, les meilleurs ivoires trouvés à Hiéraconpolis et conservés à l'Ashmolean Museum, à Oxford. J'attirerai cependant l'attention sur les figurines enveloppées dans un grand manteau et dont nous nous sommes occupés déjà précédemment. A remarquer également deux petites statuettes posées sur des bases [2], identiques, comme style, à une statuette en ivoire découverte, pendant l'hiver 1902-

[1] BUDGE, *History of Egypt*, I, p. 53, n° 7.
[2] Pour les ivoires de Hiéraconpolis, voir QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. IX et X.

1903, à Abydos, et datant de la Ire dynastie égyptienne. Ce sont des figurines d'enfants d'un style excellent, qui n'a rien de conventionnel [1] (fig. 119, n°s 18 et 21 et fig. 120, n° 2).

Les mêmes fouilles d'Abydos ont donné quelques autres figurines d'enfants ayant un doigt à la bouche, pose traditionnelle [2] qui nous était déjà connue par une figurine en chrysocolle, découverte à Hiéraconpolis [3]. Également d'Abydos, deux statuettes de femmes en ivoire, dont l'une a de grandes affinités avec les figurines de Hiéraconpolis [4] (fig. 116, Ab. 5), tandis que l'autre, de l'avis de M. Petrie, se rapproche davantage de l'art formaliste de l'Ancien Empire [5].

Quelques autres figurines sont sans importance, sauf quelques spécimens en terre et en terre émaillée [6] et surtout la jolie statuette en terre émaillée, reproduite à propos de la coiffure (fig. 15).

Enfin, pour terminer cette revue des représentations féminines, nous citerons une curieuse statuette en lapis-lazuli découverte à Hiéraconpolis. La position des mains, le peu d'épaisseur du corps, le fléchissement des jambes, tout rappelle étonnamment les figurines des îles grecques [7] (fig. 121).

Nains.

J'ai, intentionnellement, omis de parler d'une catégorie de figurines d'hommes et de femmes, parce qu'elles représentent des déformations anatomiques qui font songer au rachitisme. Quelques spécimens curieux [8] ont été publiés. Immédiatement, on en a rapproché les représentations de « Ptah embryon » de l'époque historique [9]. Deux exemplaires en ivoire se trouvent dans la collec-

[1] PETRIE, *Abydos*, II, pl. II, 1 et p. 23.

[2] PETRIE, *Abydos*, II, pl. II, 7 et 8; pl. III, 18.

[3] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. XVIII, 4.

[4] PETRIE, *Abydos*, II, pl. II, 5 et p. 24. Il en est de même pour les statuettes de femmes découvertes dans les tombes royales à Abydos. PETRIE, *Royal Tombs*, II, pl. III a, 8, et p. 21. — AMELINEAU, *les Nouvelles Fouilles d'Abydos*, 1895-1896. Compte rendu *in extenso*. Paris, 1899, pl. XXXI.

[5] PETRIE, *Abydos*, II, pl. II, 2, et pp. 23-24.

[6] PETRIE, *Abydos*, II, pl. IX, 184 ; XI, 230.

[7] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. XVIII, 3, et p. 7 ; II, p. 38.

[8] NAVILLE, *Figures égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pl. V. — BUDGE, *History of Egypt*, p. 52, 2. — QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. XI et XVIII, 7 et 19, et p. 7 ; II, pp. 37-38.— PETRIE, *Abydos*, II, pl. V, 44 et 48 ; X, 213 et pp. 25 et 27.

[9] Voir VIRCHOW, *die Phokomelen und das Bärenweib*, dans les *Verhandlungen*



Fig. 119. — Statuettes en ivoire découvertes a Hiéraconpolis.
Ashmolean Museum, à Oxford.



Fig. 120. — Statuettes en ivoire découvertes a Hiéraconpolis.
Ashmolean Museum, à Oxford.



Fig. 121. Figurine en lapis-lazuli découverte a Hiéraconpolis. Ashmolean Museum, à Oxford.

tion Petrie à l'University College de Londres. Nous aurons l'occasion, plus tard, de rechercher quelle était la signification de ces figures difformes et pour quelle raison elles furent déposées dans les tombeaux et dans les temples (fig. 122).

Captifs.

Il faut également classer dans une catégorie spéciale les statuettes représentant des personnages accroupis, ou dans des poses souvent invraisemblables. Tel est le cas de certaines figures d'hommes représentés debout [1] ou agenouillés les bras liés derrière le dos. Il semble que ce soient des captifs. Un spécimen en ivoire, fort instructif à cet égard, se trouve à l'Ashmolean Museum, à Oxford, et a été rapporté d'Égypte, en 1891, par Greville-Chester (159-91). La provenance indiquée est Thèbes. L'intérêt principal de cet objet réside dans la lanière de cuir, bien conservée, représentant les liens étroitement serrés qui maintenaient le captif dans sa position accroupie. Dans toutes les autres pièces, ce lien en cuir a disparu; mais cet exemple nous montre comment il convient d'interpréter les statuettes analogues (type de notre fig. 119, n° 19).

Les ivoires de Hiéraconpolis nous donnent quelques exemplaires de ces captifs, les bras liés derrière le dos [2] (fig. 14). Des objets de même type se retrouvent, mais en faïence émaillée, à Hiéraconpolis et à Abydos [3]. Citons encore une petite figurine, fort remar-

der berl. Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, 1898, pp. 55 61 avec fig. et pl. — Dr Parrot, *sur l'Origine d'une des formes du dieu Ptah,* dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* II, 1880, pp. 129-133 et pl. (Reproduit d'après les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris,* 1878, p. 296). — Dr Eifer, *l'Achondroplasie,* dans le *Correspondant médical,* VI, n° 120, 15 septembre 1899. — Voir Schweinfurth, *über westafrikanische Figuren aus Talkschiefer,* dans les *Verhandlungen der berl. Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte,* 1901, pp. (329)-(330) et fig.

[1] Schaefer, *neue Altertümer der « new race » aus Negadah,* dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache,* XXXIV, 1896, p. 159, et fig. 3, p. 160.

[2] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xi et xii.

[3] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xxi, 2 et 3, xxii, 3. — Petrie, *Abydos,* II, pl. v, 37 et p. 25.

quable, de l'University College de Londres, en calcaire compact rouge, dont les yeux sont en cristal de roche. Un autre fragment de cristal est incrusté au sommet de la tête [1].

Les monuments de la Ire dynastie où se retrouvent des scènes



Fig. 122. — Statuettes de Nains en ivoire.
Collection Mac Gregor.

représentant des captifs, monuments dont nous nous occuperons plus loin, sont une preuve de l'exactitude de cette interprétation.

Parlons, enfin, des statuettes représentant des serviteurs. **Serviteurs.**

Dans une tombe, à Négadah (n° 271), M. Petrie découvrit une rangée de quatre statuettes en ivoire, placées du côté Est de la tombe, debout, à quelques centimètres de distance. Elles représentent des personnages (hommes ou femmes, il est difficile de le dire) ayant sur la tête un vase. Les yeux sont indiqués par une

[1] Petrie, *Prehistoric Egyptian Figures,* dans *Man,* 1902, n° 14, p. 17, et pl. B, 1.

perle [1] (fig. 119, n° 7). L'une d'elles se trouve à l'University College de Londres, ainsi que la tête d'une pièce analogue en albâtre.



FIG. 123. — STATUETTE DE FEMME DEBOUT DANS UN GRAND VASE.

Musées royaux de Berlin.

Il faut rattacher également à cette catégorie de statuettes, bien qu'elles soient d'un style très différent, les pièces conservées au musée de Berlin et qui proviennent, dit-on, de Négadah. Quelques-unes d'entre elles font partie de l'équipage d'un bateau (fig. 109, S. 3, 8 et 11).

La figure la plus curieuse est celle d'une femme, debout dans un grand vase, occupée à écraser quelque chose sous ses pieds. La main gauche est sur la hanche, tandis qu'elle se soutient de la droite posée au bord du vase [2] (fig. 123).

Vases en forme de figurines humaines.

J'ai réservé pour ce chapitre quelques vases de forme humaine et qui me paraissaient se rattacher plutôt à la sculpture qu'à l'art décoratif : tout d'abord deux vases en pierre dure et un fragment d'un troisième vase appartenant à la riche collection de M. Mac Gregor. L'un d'eux est une femme agenouillée tenant en main un objet ressemblant à une corne. J'ai été frappé de l'analogie que présentait cet

[1] PETRIE, *Naqada,* pl. LIX, 7 et p. 21 ; *Diospolis,* p. 26, où l'on donne comme date de succession 38. — Comparez HEUZEY, *Musée national du Louvre. Catalogue des antiquités chaldéennes ; sculpture et gravure à la pointe.* Paris, 1902, pp. 96, 97, 105, 111, 305-306, 313-318.

[2] SCHAEFER, *neue Altertümer der « new race » aus Negadah,* dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache,* XXXIV, 1896, pp. 160-161. Un fragment d'une figurine analogue a été trouvé à Négadah. Voir PETRIE, *Naqada,* pl. XXXVI, 95 et p. 41 ; *Idem,* pl. XXXVI, 96, une autre pièce de provenance inconnue (fig. 109) ; une pièce inédite à l'Ashmolean Museum, à Oxford, et une tête à l'University College de Londres.

Il semble que la femme, debout dans le vase, soit occupée à la préparation de la bière faite au moyen de pain. — Voir BORCHARDT, *die Dienerstatuen aus den Gräbern des alten Reiches,* dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthumskunde,* XXXV, 1897, pp. 128 et s. et fig. p. 129 ; Kat. 1895, n^r 91.

objet avec l'attribut qui apparaît sur un grand nombre de sculptures préhistoriques européennes [1]. L'autre est un type de nain déjà



Fig. 124. — Vases en forme de Femmes.

connu, tandis que le fragment devait appartenir à une figure de femme [2].

[1] Reinach, S., *la Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines.* Angers, 1896, pp. 13, 18-20 et fig. 26, 28, 44, 46, 47, 48, 49.

[2] Naville, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque,* II, dans le *Recueil de*

Dans la première de ces pièces, les cheveux, réunis en une grosse tresse, avaient été attachés au moyen d'un lien formant, avec l'extrémité, une terminaison en fleurs de lotus. Ce détail pourrait donner quelques doutes au sujet de la date de ces monuments. Ce



FIG. 125. — FIGURINES D'HIPPOPOTAMES EN TERRE, EN TERRE ÉMAILLÉE ET EN PIERRE.
University College de Londres et Ashmolean Museum, à Oxford.

n'est qu'avec beaucoup d'hésitation que je les publie ici comme appartenant à la période primitive.

J'ai les mêmes doutes pour les deux figurines en terre cuite du

travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, XXII, 1900, pp. 65-66 et pl. I, II et III.

musée d'Athènes. MM. Erman et Petrie les attribuent à la XVIIIe dynastie [1].

Quant à la figure de femme debout, achetée à Louxor par M. Naville et publiée dans le même travail que les deux précédentes, je puis difficilement y voir une œuvre égyptienne, et je serais tenté de la rattacher à l'atelier de céramique qui a produit la poterie noire incisée, à enduit blanchâtre, dont nous avons parlé plus haut (fig. 124).

Statuettes d'animaux.

Les statuettes d'animaux sont extrêmement nombreuses. Remarque curieuse, les artistes primitifs ont, en général, mieux compris et interprété les formes animales que la forme humaine. Ils ont sculpté les animaux les plus divers, parfois en matières dures et précieuses.

Nous signalerons les spécimens les plus intéressants en les classant par espèce.

Hippopotames.

On a découvert des représentations d'hippopotames dans presque toutes les fouilles : à Hiéraconpolis, à Abydos, à Diospolis et à Gebelein. Tantôt, ils sont en terre [2], tantôt, en terre émaillée [3], parfois encore, en pierre [4] (fig. 125). Une statue d'hippopotame mérite une mention spéciale : elle appartient au musée d'Athènes, où elle fait partie de la collection di Demetrio. Elle est sculptée dans un granit noir et blanc extrêmement poli. La bête est à peine dégagée du bloc ; seule la tête a été traitée avec quelques détails ; l'ensemble

[1] NAVILLE, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, I, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXI, 1899, pp. 212-216 et pl. II et III. Ces vases sont à rapprocher de ceux qui ont été découverts à Abydos. Voir GARSTANG, *El Arabah*, pl. XIX, E, 178 ; MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XLVIII et L, et notice de J. L. MYRES, *ibidem*, pp. 72-75.

[2] PETRIE, *Diospolis*, pl. V, B 101 (Ashmolean Museum, à Oxford) ; *Abydos*, I, pl. LIII, 35 (Musées royaux de Bruxelles), et p. 26 ; II, pl. IX, 188, et p. 27, X, 225. — VON BISSING, *altägyptische Gefässe im Museum zu Gise*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXVI, 1898, p. 124 et fig. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. IX, 5.

[3] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. XVIII, 18 (voir XLVIII b) (Ashmolean Museum, à Oxford). — PETRIE, *Abydos*, II, pl. VI, 70, 71, 73 et p. 25.

[4] Calcaire : PETRIE, *Diospolis*, pl. V, B 101 et p. 33 (Ashmolean Museum, à Oxford) ; *Naqada*, pl. LX, 22 et p. 46 (achetés à Gebelein, University College de Londres) ; Calcite : QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis*, II, pl. LXIV, 5, et p. 50, tombe 153 (Ethnographical Museum, à Cambridge) ; Albâtre : PETRIE, *Abydos*, II, pl. X, 226 et p. 27.

est lourd et trapu, sans manquer cependant de caractère. M. le professeur Wiedemann, qui attira l'attention sur cette pièce curieuse, n'a pas hésité à l'attribuer à la période de Négadah (fig. 126)[1].

Cette impression se confirme encore par la comparaison avec les



FIG. 126. — HIPPOPOTAME EN GRANIT NOIR ET BLANC.
Musée d'Athènes.

statues de lions découvertes par M. Petrie à Coptos [2] et qui appartiennent à la période primitive.

Lions. Le type du lion est surtout intéressant. Les plus anciennes pièces ont été découvertes dans une tombe à Ballas par M. Quibell. Elles sont en ivoire et représentent l'animal couché, la tête basse, la queue relevée sur le dos. On les considère comme ayant fait partie d'un jeu [3]. D'autres spécimens, à peu près contemporains, ont été achetés par M. Petrie et sont actuellement à l'University College de Londres. La provenance probable en est Gebelein, où se trouve une vaste nécropole préhistorique qui n'a, malheureuse-

[1] WIEDEMANN, *zu Nagada Periode*, dans la *Orientalistische Litteraturzeitung*, III, 1900, colonne 86.

[2] PETRIE, *Koptos*, pl. V, 5, et p. 7 (une d'elles à l'Ashmolean Museum, à Oxford).

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. VII, Q 711, et pl. LX, 12, 16, 17, et pp. 14, 35 et 46.

ment, pas encore été l'objet de fouilles régulières et scientifiques. Ces lions, en calcaire, sont d'un type analogue aux lions de Baïlas ; mais on remarque déjà, sur deux d'entre eux, un mouvement de la tête qui se retrouve sur presque tous les spécimens postérieurs [1] (fig. 127). Un autre exemplaire, de provenance incertaine, est plus massif, et c'est à peine si l'on en a dégagé la forme du bloc de



Fig. 127. — Figurines de Lions.
University College de Londres.

calcaire [2]. Le tombeau royal de Négadah, vraisemblablement contemporain de Menès, a donné deux figurines de lion : l'une en cristal de roche, d'un travail brut rappelant les pièces plus anciennes [3] ; l'autre en ivoire, où le sculpteur s'est efforcé de

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lx, 24, 25 et 26.
[2] Petrie, *Naqada*, pl. lx, 23.
[3] de Morgan, *Recherches sur les Origines*, II, fig. 700 et pp. 193-194.

rendre le détail, indiquant soigneusement les oreilles et la crinière [1].

Les lions en ivoire, découverts dans une des tombes privées entourant le tombeau du roi Zer, montrent encore une forme moins



Fig. 128. — Figurines de Lions.

imparfaite, et M. Petrie note, sur un des exemplaires, deux mouchetures indiquées au dessus des yeux. Cette particularité ne se rencontre pas sur les monuments égyptiens, mais est fréquente sur ceux de la Mésopotamie. Il constate aussi que la position de la queue, placée sur le dos et recourbée à l'extrémité, est identique

[1] de Morgan, *Recherches sur les Origines,* II, fig. 699 *a* et *b,* et pp. 192-194. — de Bissing, *les Origines de l'Égypte,* dans l'*Anthropologie,* IX, 1898, pl. iii, 8 et p. 249. Un spécimen analogue se trouve dans la collection de M. Hilton Price, à Londres. Voir Price, Hilton, *Notes upon some Predynastic and Early Dynastic Antiquities from Egypt in the Writer's Collection,* dans l'*Archaeologia,* lvi, 1899 (tirage à part, p. 5, fig. 5, *h,* et p. 10).

pour cette statuette et celles des nécropoles préhistoriques [1]. Dernière particularité : deux lignes en relief accusent nettement le contour du mufle (fig. 128).

Les fouilles d'Amelineau, dans les mêmes tombeaux d'Abydos,

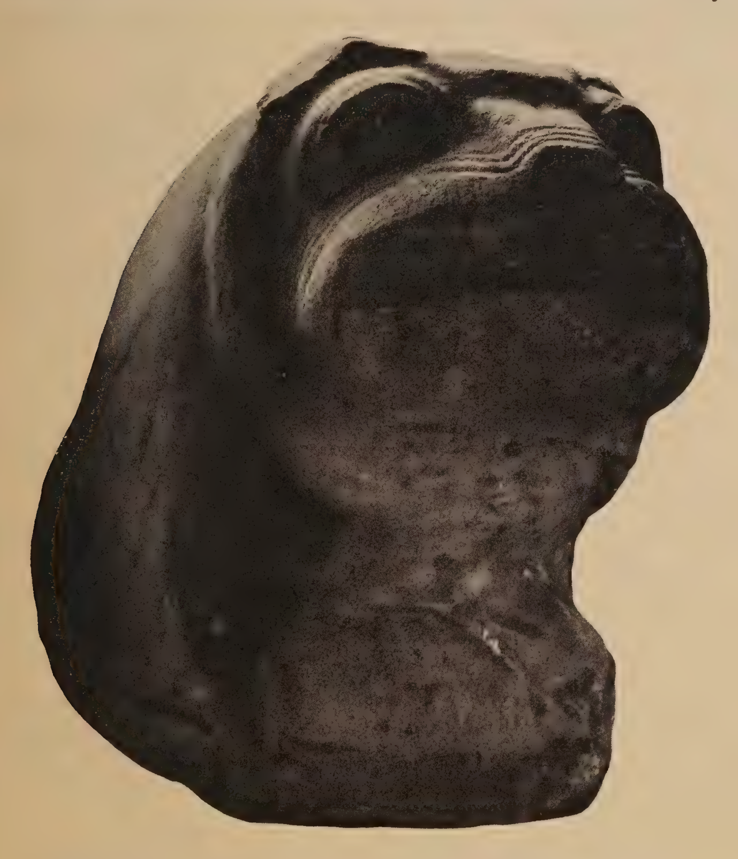


Fig. 129. — Statue de Lion, découverte a Coptos.
Ashmolean Museum, à Oxford.

avaient déjà donné un lion en ivoire [2], ainsi qu'une tête sur laquelle les deux lignes du mufle [3] sont plus accusées. Cette particularité est

[1] Petrie, *Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. vi, 3 et 4, et p. 23.

[2] Amelineau, *les Nouvelles fouilles d'Abydos*, 1895-1896. Compte rendu *in extenso*. Paris, 1899, pl. xxxi.

[3] Amelineau, *les Nouvelles fouilles d'Abydos*, pl. xlii et p. 307, où on le décrit comme se trouvant sur la planche xli.

surtout intéressante dans une statue de taille plus grande. Il s'agit d'une sculpture en calcaire découverte par M. Petrie à Coptos et qui reproduit les principales caractéristiques des petites figurines. On la reporterait volontiers à l'époque du roi Zer, et cette date conviendrait alors également à l'hippopotame du musée d'Athènes. Les documents sont trop peu abondants, cependant, pour pouvoir fixer avec précision l'apparition d'un type [1] (fig. 129).

Les fouilles exécutées pendant l'hiver 1902-1903 dans le temple d'Osiris, à Abydos, ont donné toute une série de figurines de lions en ivoire, d'un excellent travail. M. Petrie, d'après leur style, les attribue à une date postérieure au règne de Zer ou de Menès. Deux d'entre elles sont des lionnes et, chose curieuse, elles portent des colliers. Le sculpteur a-t-il voulu indiquer par là des animaux domestiqués ? Une autre a les yeux incrustés en chalcédoine [2].

Les fouilles d'Hiéraconpolis ont amené la découverte d'une remarquable statue de lion, en terre cuite, dont nous aurons l'occasion de nous occuper à propos des premiers monuments égyptiens.

Signalons enfin, pour terminer l'examen des figurines de lion, un exemplaire en terre émaillée provenant également d'Abydos [3].

Chiens. Les figurines de chiens sont moins nombreuses ; nous les diviserons en deux groupes principaux : le type, plus archaïque, représenté par des statuettes en terre émaillée découvertes à Hiéraconpolis et à Abydos [4] ; l'autre, plus récent, par des figurines en ivoire, rappelant davantage les statuettes de lions de l'époque des premiers souverains de la Ire dynastie [5]. Ces chiens portent autour du cou un collier (fig. 130).

On peut distinguer également deux races différentes : une race

[1] PETRIE, *Koptos*, pl v, 5, et p. 7.

[2] PETRIE, *Abydos*, II, pl. III, 23-29, et p. 24. Lionnes : 26 et 28. Œil en chalcédoine : 29.

[3] PETRIE, *Abydos*, II, pl. XI, 246 et p 28.

[4] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. XX, 13, et p. 13 (singe); II, p. 38 (singe ?). — PETRIE, *Abydos*, II, pl. VI, 67 et 68 ?, et p. 25.

[5] DE MORGAN, *Recherches sur les Origines*, II, fig. 698, *a* et *b*, et p. 192. — DE BISSING, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, pl. III, fig. 7, 9 et 11, et p. 249 — PETRIE, *Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. VI *a* et XXXIV, 21 et 22, et p. 37 : *Abydos*, II, pl II, 13, et III, 22 (Musées royaux de Bruxelles), et p. 24.

de dogue, forte et puissante, qu'on employait à la chasse au lion [1], et une race de grand chien courant de haute taille, aux formes élancées, aux oreilles pendantes, à la tête semblable à celle du *fox hound* anglais, à la robe variée de blanc et de noir ou de blanc et de brun rouge [2]. C'est à cette espèce qu'il faut rattacher le chien



Fig. 130. — Statuettes de Chiens.

représenté par une statuette en ivoire découverte à Hiéraconpolis et actuellement à l'Ashmolean Museum, à Oxford [3] (fig. 131). Encore deux fragments grossiers, en terre, dans lesquels M. Qui-

[1] Petrie, *Abydos*, II, pl. ii, 13. — Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xix, 6, et plus haut, fig. 63.

[2] Voir Lenormant, Fr., *sur les Animaux employés par les anciens Égyptiens à la chasse et à la guerre*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris*, 31 octobre, 7, 14 et 28 novembre 1870, réimprimé dans *Notes sur un voyage en Égypte*. Paris, Gauthier-Villars, 1870.

[3] Les pattes étaient rapportées. C'est le chien dont un fragment seulement avait été publié dans Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xii, 7. La même race se retrouve, notamment, à Beni Hasan, sous la XIIe dynastie. Voir Newberry, P. E., *Beni Hasan*, I, pl. xxx. — Voir, sur les chiens en Égypte, outre l'article de Lenormant cité à la note précédente, Birch, *the Tablet of Antef-aa II*, dans les *Transactions of the Society of biblical archæology*, IV, 1875, pp. 172-195, pl. et fig.

bell reconnaît des chiens [1] et qui sont surtout intéressants par leur analogie avec des figurines européennes [2] (fig. 130), et c'est à peu près tout ce qu'on a retrouvé de ce genre.

Singes. Dans le temple de Hiéraconpolis, comme dans celui d'Abydos, on découvrit des quantités énormes de statuettes de singes, en pierre, en ivoire et en terre émaillée, blanche et brune, vert clair et bleue ou pourpre.

Les pièces les plus curieuses sont des blocs en pierre, à peine



Fig. 131. — Fragment de statuette de Chien, en ivoire.
Ashmolean Museum, à Oxford.

dégrossis, provenant d'Abydos, où, seule, la tête est indiquée avec précision (fig. 132). A côté se trouvait un silex naturel qui présentait une saillie ayant une vague ressemblance avec la tête d'un singe. On l'a conservé, remarque M. Petrie, précisément à cause de cette analogie. « Le grand silex naturel semble avoir été pris, dit-il, à cause de sa ressemblance avec un singe. Aucun autre grand silex n'a été trouvé dans l'aire du temple, et ceux-ci ont dû être apportés du désert d'une distance d'un mille ou davantage. Puisqu'on les

[1] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, pl. lxiii, 7 et 10, et p. 50.

[2] Reinach, S., *la Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, fig. 366, p. 125. — Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst im Europa*, pl. xv, 11-14, et p. 522. La figurine *Hierakonpolis* lxiii, 7, me paraît être un taureau et doit être rapprochée de celles découvertes à la station de l'Argar, en Espagne : Voir Siret, H. et L., *les Premiers Ages du métal dans le sud-est de l'Espagne*. Anvers, 1887, pl. xvii, 1-3, et pp. 123-124 ; ainsi que de celles découvertes à Coucouteni : Voir Butzureano, Gr. C., *Note sur Coucouteni et plusieurs autres stations de la Moldavie du nord*, dans le *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, Xe Session, à Paris en 1889*. Paris, 1891, pp. 299-307 et pl. ii, 17 et 18. (Renseignements fournis par M. le baron de Loë).

avait placés avec les figures de singes les plus rudimentaires, il semble que nous ayions alors les pierres fétiches primitives, choisies à cause de leur ressemblance avec l'animal sacré et vénérées comme telles, peut-être avant toute autre tentative de représentations artificielles »[1]. N'insistons pas sur ce point qui touche à la destination de ces statuettes, sujet qui nous occupera plus tard.

Une autre statuette en pierre très grossière provient du temple de Hiéraconpolis[2]. L'espèce de singe représentée est le cyno-



Fig. 132. — Silex naturels retouchés de façon a ressembler a des Singes.
Découverts dans le temple d'Abydos.

céphale, accroupi sur le sol, les pattes de devant posées sur les genoux. Des figurines de ce genre sont extrêmement nombreuses, copiant toujours ce même type, parfois sommairement, parfois avec un souci du détail et une observation remarquables[3]. Un groupe sculpté donne l'image de deux petits singes accroupis devant le grand[4].

Toutes ces statues sont en terre émaillée ; une seule est en ivoire[5] (fig. 133).

[1] Petrie, *Abydos*, II, pl. ix, 190-196, et p. 27.
[2] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, pl. xxxii, 1, et p. 43.
[3] Petrie, *Abydos*, I, pl. liii, 7, 8, 9, 11, et p. 25 ; II, pl vi, 50-61, 64 et 65, et p. 25 ; ix, 197 et 202 et p. 27 ; x, 217-219 et p. 27 ; xi, 233, 235, 238, 247, 248 et 253, et p. 28. — Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xxi, 10 et 11 ; xxii, 11 et 12.
[4] Petrie, *Abydos*, II, pl. vi, 49, et p. 25.
[5] Petrie, *Abydos*, II, pl. 11, 12 et p. 24.



Fig. 133. — Figurines de Singes.

Citons enfin, mais pour ainsi dire à titre d'exception, quelques statues représentant une autre espèce de singe qui a remarquablement inspiré l'artiste primitif. C'est à Hiéraconpolis et à Abydos qu'on a trouvé ces statues de singes, tenant tendrement dans les bras leur petit [1] qui retourne la tête d'un geste effarouché ; ou encore le singe accroupi, les pattes de devant touchant le sol. Dans ce dernier exemple, le sculpteur a complètement séparé les pattes qui se posent, tout naturellement, sur un petit socle carré [2].



FIG. 134. — FIGURINES EN TERRE DE BESTIAUX ET DE PORCS.
Ashmolean Museum, à Oxford.

Une figurine nous montre un singe en marche, dont l'allure a été spirituellement saisie [3] (fig. 133).

Une tête de singe, en terre cuite, actuellement à l'Ashmolean Museum, à Oxford, paraît avoir fait partie d'un exemplaire plus fini que les nombreuses statuettes en terre émaillée dont il vient d'être question [4].

Les représentations du taureau, de la vache et du veau étaient **Bestiaux.**

[1] PETRIE, *Abydos,* II, pl. IV et V, 41, et p. 25 (terre émaillée). — QUIBELL, *Hierakonpolis,* I, pl. XVIII, 1 (pierre).
[2] PETRIE, *Abydos,* II, pl. III, 16 et p. 24 (ivoire).
[3] PETRIE, *Abydos,* II, pl. I et VII, 86 et p. 25 (terre émaillée).
[4] QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis,* II, pl. LXII, 1 et p. 49.

déjà en usage dans les nécropoles préhistoriques, comme l'ont prouvé les découvertes de M. Mac Iver à El Amrah. Ces animaux sont parfois groupés en rangées de quatre, sur un seul et même socle. La plupart du temps, ils sont uniquement pétris et tellement friables qu'il est extrêmement difficile de les conserver ; quelques-uns seulement ont été soumis à une cuisson [1].

D'autres pièces ont été découvertes à Diospolis et à Abydos, sans qu'il soit toujours possible de distinguer nettement quel est l'animal qu'on a voulu imiter [2] (fig. 134).

Deux morceaux, l'un en ivoire, l'autre en terre émaillée, nous montrent un veau abattu dont les quatre pattes sont liées [3].

Quadrupèdes divers.

Mentionnons rapidement les représentations du porc[4] (fig. 134), du chacal [5], de l'antilope [6], de l'ours [7], du lièvre [8] et enfin du chameau, qui avait été considéré jusqu'à présent comme un animal introduit en Égypte à une époque fort rapprochée [9]. On a découvert, à Abydos et à Hiéraconpolis, deux têtes de chameau en terre cuite où, notamment, le mouvement caractéristique de la lèvre inférieure supprime tout doute (fig. 135). Le chameau aurait donc été introduit en Égypte au début de l'histoire, pour disparaître ensuite sans presque laisser de trace. Il semble, d'après la théorie de M. Zippelius, qu'il en ait été de même du cheval [10].

[1] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. ix, 1, 2, 3, 6, 9 et 10 et p. 41. — Mac Iver, *a Prehistoric Cemetery at El Amrah in Egypt : Preliminary Report of excavations*, dans *Man*, 1901, n° 40, p. 51 et fig. 2, p. 50.

[2] Petrie, *Diospolis*, pl. vi, B 109 (?) ; *Abydos*, I, pl. liii, 40-42 et p. 26 ; pl. vi, 63 et p. 25 ; pl. ix, 204 et p. 27 (veau en ivoire).

[3] Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xxi, 5 = xxii, 7 (terre émaillée). — Petrie, *Abydos*, II, pl. ii, 30 et p. 24 (ivoire creusé en forme de coupe plate, analogue aux pièces de la XVIIIe dynastie et des temps postérieurs).

[4] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. ix, 4 (?). — Petrie, *Abydos*, II, pl. vi, 66 et p. 25. — Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xxi, 7 = xxii, 8, et p. 8, II, p. 39.

[5] Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xx, 12 et p. 8 (chien ?) ; II, p. 39 (hyène ?).

[6] Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xxi, 13, et xxii, 13 et 17, et p. 8 ; II, p. 39.

[7] Petrie, *Abydos*, II, pl. ii, 15, et p. 24. M. F. de Zeltner m'écrit à ce sujet : « l'ours ne semble avoir jamais existé (en Afrique) que dans les montagnes de l'Atlas, où il n'est d'ailleurs pas éteint, quoique très rare ».

[8] Petrie, *Naqada*, pl. vii, et lx, 17, et pp. 14 et 35.

[9] Voir, en dernier lieu, von Bissing, *zur Geschichte des Kamels*, dans la *Zeitschrift fur ägyptische Sprache*, XXXVIII, 1900, pp. 68-69. Il faut ajouter, aux ouvrages auxquels l'auteur renvoie, *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1re série, n° 14, 1875-1878, pp. 57 et 61-62.

[10] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, pl. lxii, 2, et p. 49, où on le consi-

Dès les débuts de la période primitive apparaissent les figurines d'oiseaux. Les spécimens découverts sont en quartz et en terre émaillés, en pierre, en os et en plomb [1]. C'est le faucon que l'on représente le plus souvent, sans pattes, comme s'il était Oiseaux.



FIG. 135. — TÊTE DE CHAMEAU, EN TERRE, DÉCOUVERTE A HIÉRACONPOLIS.
Ashmolean Museum, à Oxford.

momifié, dans la pose qui se retrouve fréquemment sur les monuments égyptiens, notamment sur les stèles d'Hiéraconpolis [2]. On en a découvert un bon nombre à Hiéraconpolis [3] et à Abydos [4]. Les

dère comme une tête d'âne. — PETRIE, *Abydos,* II, pl. X, 224, et pp. 27 et 49 (lire Zippelius au lieu de Zippelin). — ZIPPELIUS, *das Pferd im Pharaonenlande,* dans la *Zeitschrift für Pferdekunde und Pferdezucht* (Würzburg), XVII, 1900, pp. 125-127, 133-135, 142-144, 149-151.

[1] PETRIE, *Naqada,* pl. LX, 14, 15, 18, 19 et 20 et p. 46 (Ashmolean Museum, à Oxford, à l'exception de 20, qui se trouve à l'University College de Londres); *Diospolis,* p. 26.

[2] QUIBELL, *Hierakonpolis,* I, pl. XLVI, 7 et 11.

[3] QUIBELL, *Hierakonpolis,* I, pl. XXI, 14 ; XXII, 14 et 15. — QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis,* II, pl. XXIII, perles en terre émaillée en forme d'oiseaux.

[4] PETRIE, *Abydos,* I, pl. LIII, 6 (calcaire) ; II, pl. VII, 79-83 (terre émaillée),

pattes sont parfois repliées sous le corps, comme dans la statue en calcaire découverte à Coptos et conservée à l'Ashmolean Museum, à Oxford [1]. Ces représentations semblent s'être peu modifiées pendant les premières dynasties, à en juger d'après les figurines d'oiseaux découvertes à Meidoun, dans le temple de la pyramide de Snofrou, et auxquelles M. Petrie a attribué, au moment même de la trouvaille, un âge très reculé [2]. Cela indiquerait-il que l'on



Fig. 136. — Figurines d'Oiseaux et de Griffons.
Ashmolean Museum, à Oxford, et University College de Londres.

copiait un type déterminé sans oser s'écarter du modèle ? Une figurine provenant de Hiéraconpolis [3], démontre la manière excellente dont les artistes représentaient le faucon, lorsqu'ils n'étaient pas forcés de suivre exactement un modèle.

84 (quartz) ; pl. ix, 198 (?), 199 (calcaire) : la base est creusée de façon à ce que l'on puisse placer la figure sur un bâton ou au sommet d'un étendard. Voir p. 27 ; xi, 242 (terre émaillée). Voir aussi Petrie, *Diospolis*, pl. vii ; pas d'indication précise dans le texte.

[1] Petrie, *Koptos*, pl. v, 6, et p. 7.

[2] Petrie, *Medum*. Londres, 1892, pl. xxix, 1-5, et pp. 9 et 35 : « glazing of n° 3, a clear light purplish blue, with dark purple stripes is also early and cannot be of the XVIIIth dynasty, nor hardly of the XIIth. I think probably therefore that these are contemporary with the decease of Sneferu, and the oldest small figures known ».

[3] Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. xviii, 5 (schiste), et p. 7 (Ashmolean Museum, à Oxford) ; II, p. 38 : « found in the temple, but *not* in main deposit : it is doubtless of later date than the rest and has been put in this place by error, as a fragment of a diorite bowl with the name of Khufu incised... ».

Enfin, les fouilles de Hiéraconpolis ont donné une statuette — unique — de pélican (ou de dindon) en terre émaillée [1] (fig. 136).

Poissons.

Dans le grand tombeau de Négadah, M. de Morgan a découvert une série de poissons en ivoire, portant à la bouche un trou de suspension. Sur quelques exemplaires, on avait soigneusement indiqué les détails au trait [2]. Un autre poisson en terre émaillée provient de Hiéraconpolis [3]. Les mêmes fouilles ont encore donné l'image d'un panier garni de poissons, en stéatite [4], et celles d'Abydos, quelques figurines de crocodiles en terre émaillée [5].

Crocodiles.

Scorpions.

On trouve des figurines de scorpions en cornaline dès la fin de l'époque primitive (dates de succession 70-80) [6]; elles sont extrêmement fréquentes dans le temple de Hiéraconpolis et sont faites en diverses matières : serpentine, cristal de roche, hématite, terre émaillée [7] (fig. 137).

Grenouilles.

On trouve des figurines de grenouilles dès la période primitive [8]. Elles sont fréquentes à Hiéraconpolis [9] et à Abydos [10], soit en pierre, soit en terre émaillée (fig. 137).

Griffons.

Mentionnons enfin la curieuse figurine représentant un félin avec une tête d'oiseau, découverte à Négadah [11]. Un spécimen analogue se trouve à l'University College de Londres; le corps de l'animal est orné de deux bandes en or. On peut y reconnaître

[1] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xxi, 15, et xxii, 16 et p. 8.

[2] de Morgan, *Recherches sur les Origines,* II, fig. 701-713 et p. 193. — Capart, *Notes sur les Origines de l'Égypte d'après les fouilles récentes,* dans la *Revue de l'Université de Bruxelles,* IV, 1898-1899, p. 128, note 4 et fig. (tirage à part, p. 28). — Un fragment analogue a été découvert à Abydos. Petrie, *Royal Tombs of the earliest dynasties,* II, pl. iii^a, 10, et p. 21.

[3] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xxi, 16; xxii, 18.

[4] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xix, 2 = xx, 7, et p. 8.

[5] Petrie, *Abydos,* I, pl. vi, 74-76 et p. 25 ; *Diospolis,* p. 26, indique un crocodile en serpentine à la date de succession 52.

[6] Petrie, *Diospolis,* p. 27 et pl. iv.

[7] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xviii, 5 (serpentine), 16 (cristal), 22 ; xix, 5 = xx, 10 (hématite) ; xxi, 4 = xxii, 4 (terre émaillée); II, pl. xxiii (perles émaillées) ; xxxii (hématite).

[8] Petrie, *Naqada,* pl. lviii ; *Diospolis,* p. 26 (date de succession 65).

[9] Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xviii, 10, 11 et 14.

[10] Petrie, *Abydos,* II, pl. vi, 72 (terre émaillée) ; x, 214 (terre émaillée), xi, 240, 245 (terre émaillée) ; plusieurs spécimens en pierre dans la collection Petrie à l'University College de Londres.

[11] Petrie, *Naqada,* pl. lx, 13.

l'animal bizarre [hieroglyphs] ou [hieroglyphs] *Sga* ou *Sag* que les Égyptiens représentaient encore, dans leurs scènes de chasses, à la XII[e] dynastie[1] (fig. 135).

Un bon nombre de ces figurines d'animaux sont percées de trous



Fig. 137. — Figurines de Grenouilles et de Scorpions.
Ashmolean Museum, à Oxford, et University College de Londres.

de suspension, pouvant faire supposer qu'elles ont servi d'amulettes. Nous avons vu plus haut, dans le chapitre III, que plusieurs palettes en schiste, façonnées en forme d'animaux, présentaient la même caractéristique. Nous admettons donc provisoirement, dès à présent, que plusieurs de ces statuettes avaient un rôle magique ou religieux. On trouve des amulettes de ce genre, représentant des crocodiles, des grenouilles, des poissons, des oiseaux, des scor-

[1] Chabas, *Études sur l'antiquité historique*. Paris, 1873, pp. 399-400. — Maspero, *Lectures historiques. Histoire ancienne*. Paris, 1892, pp. 116-117 et fig. 67.

pions, des chacals, des lions, etc., dans les monuments de l'Égypte classique.

Amulettes en forme de têtes de taureaux.

Comme nous parlons ici d'amulettes, je rappellerai ce que disait M. Petrie à propos de quelques objets en forme de tête de taureau : « La plus ancienne forme d'amulette, dit-il, est la tête de taureau... Son origine fut un véritable problème jusqu'à la découverte, à Abydos, d'un spécimen dans lequel le front aplati et l'extrémité inférieure en forme de museau prouvent clairement que nous sommes en présence de la copie d'une tête de taureau. On rencontre ce type à partir de la date de succession 46, et même antérieurement, et il continue à être en usage jusqu'à la date de succession 67, où on le retrouve encore, mais très déformé. Un exemplaire en marbre bleu découvert, avec des perles de la XIIe dynastie, en présente, vraisemblablement, la survivance. Il a donc persisté très tard, bien que, depuis longtemps, on ait oublié sa connexion avec la tête de taureau. L'idée de considérer cette tête comme une amulette s'était néanmoins conservée, puisque, vers la fin de la période préhistorique, on rencontre des têtes de taureau en cornaline parfaitement exécutées. Elles continuèrent à être en usage sous la Ve et la VIe dynastie, où graduellement leur dimension s'amoindrit ». M. Petrie rapproche de ce fait les crânes de taureaux peints découverts dans les « tombes en cuvette » *(pan graves)*, et continue : « Si nous nous tournons vers l'Occident, nous trouvons des amulettes en tête de taureau en Espagne, et de grandes têtes de taureau en bronze destinées à être suspendues dans les monuments de Majorque *(Revue archéologique*, 1897, 138). Des amulettes en tête de taureau, en or, ont été trouvées également à Chypre et à Mycènes. De nos jours encore, à Malte, on suspend des crânes de taureau à la porte des maisons ; en Sicile, on les place sur les arbres fruitiers ; de même en Algérie, dans le but d'écarter le mauvais œil. La question tout entière du bucrâne se pose ici à propos de ces amulettes préhistoriques »[1].

Ces amulettes en forme de tête de taureau rappellent suffi-

[1] Petrie, *Diospolis*, p. 26 ; *Naqada*, pl. lviii ; *Prehistoric Egyptian Carvings*, dans *Man*, 1902, n° 14, p. 17 et pl. b, 8-16 ; *Abydos*, I, pl. li, 4 et 5 et p. 23 ; II, pl. xiv, 281 et p. 30. — Schaefer, *neue Altertümer der « new race » aus Negadah*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXIV, 1896, fig. 6, p. 180. — Au sujet du bucrâne en Égypte, voir Wiedemann, *zu Petrie's*

samment, dans leur aspect général, un ornement mycénien pour qu'il soit intéressant de noter ici cette analogie [1] (fig. 138).

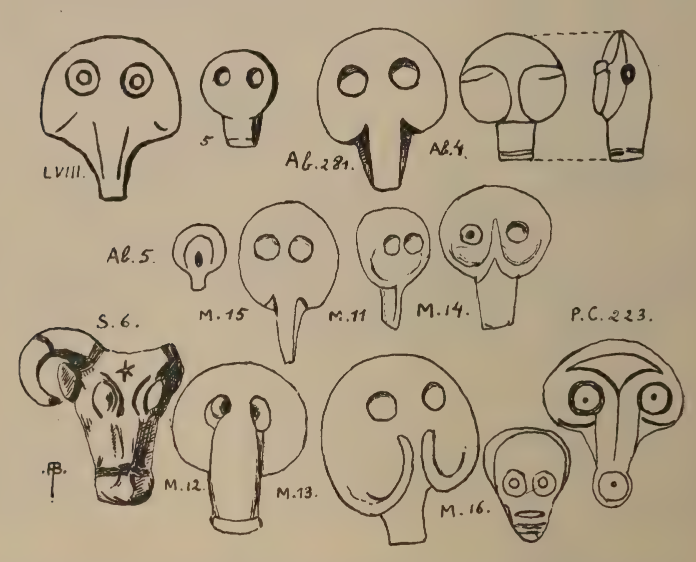


Fig. 138. — Amulettes en forme de tête de Taureau.

Doubles taureaux. Le préhistorique européen a donné un grand nombre de figurines représentant « des animaux adossés, mais dont les croupes

neuen Funden, dans la *Orientalistische Litteraturzeitung,* II, 1899, col. 182-184 : *Compte rendu de Hierakonpolis,* I, *ibidem,* col. 331. — Golenischeff, *Lettre à M. G. Maspero sur trois petites trouvailles égyptologiques*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* XI, 1889, p. 98. — Lefebure, *les Huttes de Cham,* dans le *Museon,* XVII, 1898, pp. 350 et suiv.; *Rites égyptiens. Construction et protection des édifices* (Publications de l'École des lettres d'Alger. Bulletin de correspondance africaine). Paris, 1890, pp. 20 et suiv. — Naville, *the Festival Hall of Osorkon II in the great temple of Bubastis.* Londres, 1892, pl. ix, 9 et p. 21. — Daressy, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire ; Ostraca,* pl. v, n° 25019 (revers) et p. 5. — Maspero, *la Pyramide du roi Ounas,* dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* IV, 1883, p. 48, ligne 423, et les variantes dans *la Pyramide du roi Teti, ibidem,* V, 1884, p. 29, ligne 242. — Capart, *la Fête de frapper les Anou,* dans la *Revue de l'histoire des religions,* XLIII, 1901, pp. 252-253. (Tirage à part, pp. 4-5.)

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité,* VI, *la Grèce primitive, l'art mycénien,* fig. 223, p. 546.

se confondent, de manière à présenter l'aspect d'un corps unique terminé par deux avant-trains qui se font pendant »[1].

La plupart du temps, ce sont de petites pendeloques de bronze



Fig. 139. — Amulettes en forme de double Taureau.
Collection Hilton Price.

formées de deux taureaux adossés et, comme le remarque M. Salomon Reinach, il n'est guère de musée important qui n'en possède. De telles figurines se rencontrent également dans l'Égypte primitive, notamment sur des cylindres. On en trouvera, dans notre figure 104 (M 560), ainsi que sur une palette avec figures en relief qui sera étudiée plus tard. La collection de M. Hilton Price, de Londres, renferme trois curieux ivoires représentant de ces doubles

[1] Reinach, S., *la Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, pp. 113-115 et fig. 320-327.

taureaux dont les pattes ne sont pas indiquées. De même que certaines figurines européennes, ils portent, au milieu du dos, un tenon permettant de les suspendre (fig. 139) [1].

Instruments magiques avec figures humaines.

Dans certains tombeaux de la première période des temps pri-



Fig. 140. — Instruments magiques (?) en ivoire.
University College de Londres et Ashmolean Museum, à Oxford.

mitifs, entre les dates de succession 33 et 44, on rencontre deux cornes ou défenses en ivoire : l'une est toujours pleine et l'autre creuse. Elles sont unies, parfois terminées en pointe [2] et percées

[1] Price, Hilton, *Some Ivories from Abydos*, dans les *Proceedings of the Society of biblical Archeology*, XXII, 1900, p. 160 et pl. Le cliché de notre fig. 139 nous a été aimablement prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres, ainsi que les clichés des fig. 53 et 54 ; ce que nous avons oublié de noter précédemment.

[2] Petrie, *Diospolis*, p. 21. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. vii, 2, et p. 48.

à la partie supérieure, de façon à pouvoir être suspendues, parfois terminées au sommet par un rétrécissement et un anneau de suspension. Dans ce cas, on a gravé à la surface de la corne deux yeux et des lignes indiquant la barbe ; parfois, aussi, les yeux sont représentés par des perles incrustées [1]. Enfin, et c'est le cas le plus intéressant, les cornes sont parfois terminées en tête humaine, soigneusement représentée. La tête elle-même est alors surmontée d'un anneau de suspension [2] (fig. 140).

La destination précise de ces objets est difficile à déterminer. M. Petrie suppose qu'ils appartenaient à l'attirail d'un sorcier ou *homme médecine*. Ces cornes lui rappellent la croyance des nègres de la Côte d'Or qui s'imaginent que les blancs peuvent enchanter les âmes des indigènes dans des cornes d'ivoire et les emporter avec eux dans leur pays pour les faire travailler à leur service [3]. Au Congo, certains nègres croient que les sorciers peuvent s'emparer des âmes humaines, les enfermer dans des cornes d'ivoire et les vendre aux blancs qui les font travailler dans leur pays, au bord de la mer. Ils s'imaginent qu'un bon nombre des laboureurs de la côte sont des hommes qu'on s'est ainsi procurés. Lorsqu'un des indigènes s'y rend pour faire le commerce, il cherche souvent, anxieusement, à retrouver ses parents morts. L'homme dont l'âme est ainsi réduite en esclavage mourra rapidement ou instantanément [4].

Je rapprocherai volontiers aussi de cette croyance la coutume observée par Alice Werner dans l'Afrique centrale britannique. Une vieille femme portait autour du cou un ornement en ivoire, creux, long d'environ 3 pouces et ayant la forme d'une cheville ronde, pointue au sommet, avec un léger rétrécissement permettant de le suspendre. Cet objet, qui répond exactement aux ivoires égyptiens, était appelé, par cette femme, sa vie ou son âme. Naturellement, elle ne voulait pas s'en séparer : un colon chercha en vain à le lui acheter [5].

[1] Petrie, *Naqada*, pl. LXI, 34 et 35 ; pl. LXIV, 81, et pp. 19, 21 et 47.

[2] Price, Hilton, *Two objects from Prehistoric Tombs*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXVII, 1899, p. 47 et fig.; *Notes upon some Praedynastic and Early Dynastic Antiquities from Egypt in the Writer's Collection*, dans l'*Archæologia*, LVI, 1899. (Tirage à part, p. 2 et fig. 1.)

[3] Petrie, *Naqada*, p. 47; *Diospolis*, p. 21.

[4] Frazer, *the Golden Bough*, 2e éd., I, p. 279. Éd. française, I, p. 211.

[5] Frazer, *the Golden Bough*, 2e éd., III, p. 407 et note 4.

Bateaux. Quelques tombes préhistoriques de Négadah contiennent des modèles de barques en terre, parfois décorées de peintures (fig. 141). Nous avons vu plus haut qu'on avait peint naïvement, sur le bord d'un de ces bateaux, des petites figures humaines représentant les rameurs [1]. L'équipage était aussi parfois figuré par de petites statuettes en terre [2]. Les peintures des barques montrent,



Fig. 141. — Modèles de bateaux en terre et en ivoire.
Ashmolean Museum, à Oxford.

d'après M. Petrie, qu'il ne s'agit pas de bateaux construits en bois, mais plutôt en bottes de roseaux ou de papyrus fortement serrées, pareils à ceux qui furent employés pendant toute la durée de l'histoire de l'Égypte [3]. Un spécimen, en albâtre, provenant des tombes royales d'Abydos montre clairement cette technique [4].

On a découvert des bateaux analogues dans les fouilles de

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xxxvi, 80, 81^a et ^{b}, pp. 13, 41; pl. lxvi, 1, et p. 48.— de Morgan, *Recherches sur les Origines*, II, p. 91 et fig. 235-237, p. 90.

[2] Schaefer, *neue Altertümer der « new race » aus Negadah*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXIV, 1896, pp. 159 et 161, fig.

[3] Erman, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, pp. 635 et suiv.

[4] Petrie, *Abydos*, I, pl. ix, 4.

El Amrah [1] et d'Abydos [2]. Enfin, les représentations de bateaux sont fréquentes dans la grande trouvaille d'ivoires de Hiéraconpolis. Un des spécimens rappelle étrangement la forme des gondoles vénitiennes [3] (fig. 141). La présence, en, ces divers endroits, de

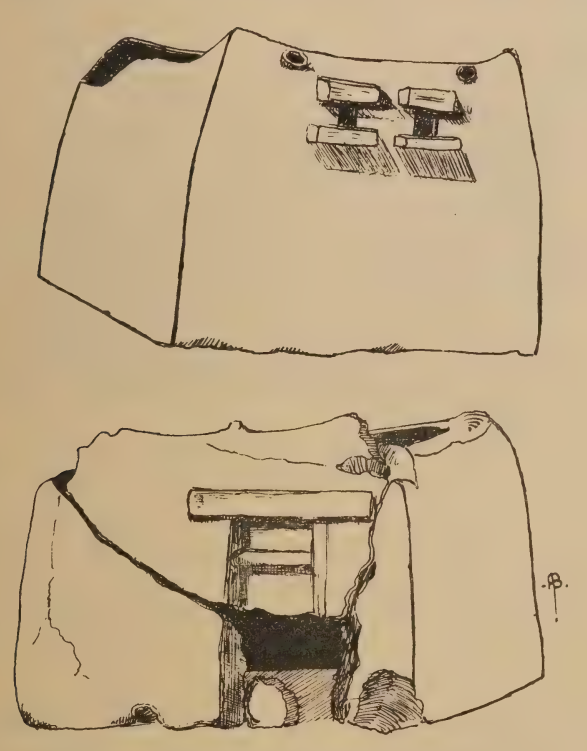


Fig. 142. — Modèle de Maison en terre. Découvert à El Amrah.

bateaux en terre et en ivoire a une très grande importance. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec plus de détails.

Un modèle de maison en terre, découvert à El Amrah, nous donne une idée des habitations des primitifs. On voit qu'elles étaient faites en terre battue, recouvertes vraisemblablement de Maisons.

[1] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. ix, 8, et p. 41.
[2] Petrie, *Abydos*, II, pl. iii, 20, et p. 24 (ivoire) ; vii, 89 et 90 et p. 26 (terre émaillée).
[3] Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. v et p. 6.

poutres en bois de palmier, noyées dans un lit d'argile. Une porte et deux fenêtres sont ménagées dans les parois, et la porte reproduit déjà les principales caractéristiques des stèles en forme de porte de l'Ancien Empire [1] (fig. 142).

Enceinte fortifiée. Enfin, une tombe découverte à Diospolis a donné des fragments d'un modèle d'enceinte fortifiée, avec la représentation de deux hommes regardant par dessus la muraille [2] (fig. 143).

Sculptures en relief. Nous avons terminé l'examen des principales pièces en ronde-bosse, et nous devons, à présent, étudier le dessin et la peinture chez les primitifs. Qu'il nous soit permis, cependant, de rappeler les sculptures en léger relief, décrites dans le chapitre sur l'Art ornementaire, reliefs sur les palettes en schiste, sur les manches de couteau, les fragments de meubles, les vases en terre et en pierre. Nous verrons, au chapitre suivant, que cette technique a été développée, dans une large proportion, dès les débuts de l'histoire de l'Égypte et qu'elle a produit des œuvres d'une puissance véritablement surprenante.

Dessin et peinture. Les dessins et les peintures des primitifs nous sont déjà en grande partie connus ; nous en avons rencontré sur le corps, sur les palettes en schiste, sur les vases, principalement sur les poteries. Il ne nous reste, dans ce chapitre, qu'à examiner deux catégories de dessins : les *graffiti* gravés sur les rochers et les peintures d'une tombe préhistorique, découverte par M. Green non loin de Hiéraconpolis.

Graffiti. Sur les rochers des montagnes libyques et arabiques, on a relevé, d'une façon malheureusement peu complète, une série de dessins d'hommes, d'animaux, de barques, d'un style identique à celui des marques de poteries et des peintures de poteries décorées [3]. On en

[1] Mac Iver, *a Prehistoric Cemetery at El Amrah in Egypt : Preliminary Report of Excavations,* dans *Man,* 1901, nº 40, p. 51, et fig. 1, p. 50. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos,* pl. x, 1, 2 et 3, p. 42. — Voir, sur les maisons à l'époque primitive, Petrie, *the Sources and Growth of Architecture,* dans le *Journal of the Royal Institute of British Architects,* 3e série, VIII, 1901, pp. 341-343 et fig. 1-4.

[2] Petrie, *Diospolis,* pl. vi, B, 83, et p. 32 (Ashmolean Museum, à Oxford).

[3] Wiedemann, *les Modes d'ensevelissement dans la nécropole de Négadah et la question de l'origine du peuple égyptien,* dans de Morgan, *Recherches sur les Origines de l'Égypte,* II, p. 222, et note 1, où l'on trouve cités les ouvrages suivants : de Morgan, *loc. cit.,* I, pp. 162 et suiv. et fig. 487-492. — Golenis-

a tiré cette conclusion légitime qu'ils appartenaient également à l'époque primitive. Ces dessins sont fréquemment mêlés à des représentations accompagnées d'inscriptions hiéroglyphiques, et, parfois, il est d'une extrême difficulté d'établir une ligne de démar-

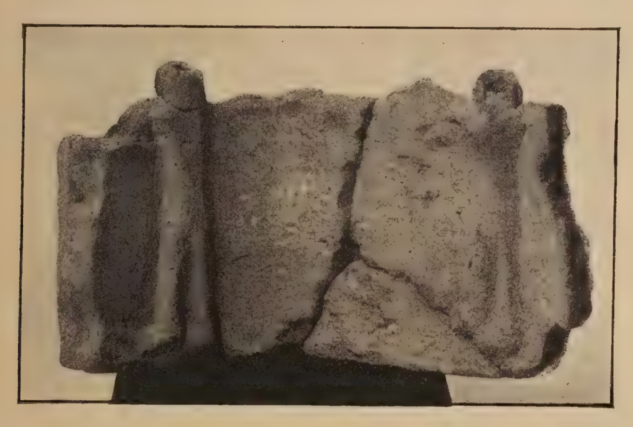


Fig. 143. — Modèle d'enceinte fortifiée.
Ashmolean Museum, à Oxford.

cation nette entre les *graffiti* primitifs et ceux d'une époque plus récente [1].

Dans certains cas cependant, le doute est impossible. Je citerai, comme particulièrement curieux à cet égard, des *graffiti* copiés par

cheff, *une Excursion à Bérénice,* dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* XIII, 1890, pl. iv, 17, et pl. vii, 62. — Petrie, *Ten years' digging in Egypt,* 1881-1891. Londres, 2e éd., 1893, p. 75, fig. 57 : « to judge by the weathering of the rock, it seems probable that they were begun here long before any of the monuments of Egypt that we know. The usual figures are of men, horses, and boats, but there are also camels, ostriches and elephant to be seen ».

[1] Les *graffiti* primitifs peuvent être distingués de ceux de l'époque historique, grâce à la patine qui les recouvre. Voir Schweinfurth, G., *ægyptische Tierbilder als Kieselartefakte,* dans *die Umschau,* VII, 1903, p. 806 : « Diese Tierbilder versetzen uns im Geiste in jene Zeiten, da die Urbewohner von Aegypten und Nordwestafrika ähnliche Zeichnungen in die Felswände einkratzten, die in den Sandsteintälern Oberägyptens häufig angetroffen werden und von deren hohem Alter die bräunliche Patina Zeugnis ablegt, mit der die Linien bedeckt erscheinen, während datierte Inschriften aus der Zeit der 5. und 6. Dynastie (bei el Qab), die z. T. über die älteren hinweg eingeritzt wurden, aussehen als wären sie von gestern, wie prof. Sayce bezeugen kann ».

M. Legrain à Gebel-Hetematt [1] et qui ressemblent fort à ceux de Silsileh relevés par M. Petrie [2].

On trouvera, dans la figure 144, les principaux *graffiti* qui me semblent appartenir à la période primitive. L'analogie avec les marques de poteries représentées dans la figure 101 est particulièrement remarquable. Quelques-unes de ces figures d'animaux sont quadrillées, comme sur les poteries rouges à peintures blanches. Certaines représentations curieuses pourraient indiquer l'emploi du cheval. Il faudrait rapprocher cette remarque de la théorie de M. Zippelius à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

Un de ces *graffiti* mérite une mention spéciale. Un personnage paraît lancer un harpon dans une peau d'animal vraisemblablement étendue sur le sol ; un autre harpon y est déjà enfoncé. J'y vois une représentation analogue à celle d'une tablette en ivoire, découverte dans la tombe du roi Den-Setui de la Ire dynastie [3].

Dans le Wady-Hammanat, la grande voie unissant la vallée du Nil au rivage de la mer Rouge, M. Golenischeff a relevé quelques *graffiti* qui semblent appartenir également aux primitifs, notamment des représentations de l'autruche et même d'un homme chassant l'autruche au lasso. Citons aussi une barque, bien qu'elle ne soit pas absolument identique aux bateaux primitifs et qu'elle doive, peut-être, être attribuée à l'Ancien Empire [4]. Les carrières de Silsileh ont donné également un grand nombre de *graffiti* analogues : personnages, barques, animaux, etc. [5]. Citons enfin les graffiti de El Kab, et tout spécialement une barque identique à celles de la tombe d'Hiéraconpolis, dont nous allons nous occuper dans un instant [6] (fig. 145).

Il est à peine nécessaire de rappeler qu'on a découvert des

[1] DE MORGAN, *Recherches sur les Origines de l'Égypte*, I, fig. 487, p. 162.

[2] PETRIE, *Ten years digging in Egypt*, p. 75, fig. 57.

[3] PETRIE, *Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. VII, 11 ; *Abydos*, I, pl. XI, 8.

[4] GOLENISCHEFF, *Inscriptions du Ouady Hammamat*, dans les *Mémoires de la Section orientale de la Société impériale russe d'archéologie* (en russe), II, 1887, pl. V, 1-3, et pl. XIII.

[5] *Antiquities in Egypt, Prehistoric rock drawings*, dans *the Graphic*, 1898, 1er janvier, fig. 7, avec 4 photographies.

[6] GREEN, *Prehistoric Drawings at El Kab*, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, XXV, 1903, pp. 371-372 avec pl. et fig.

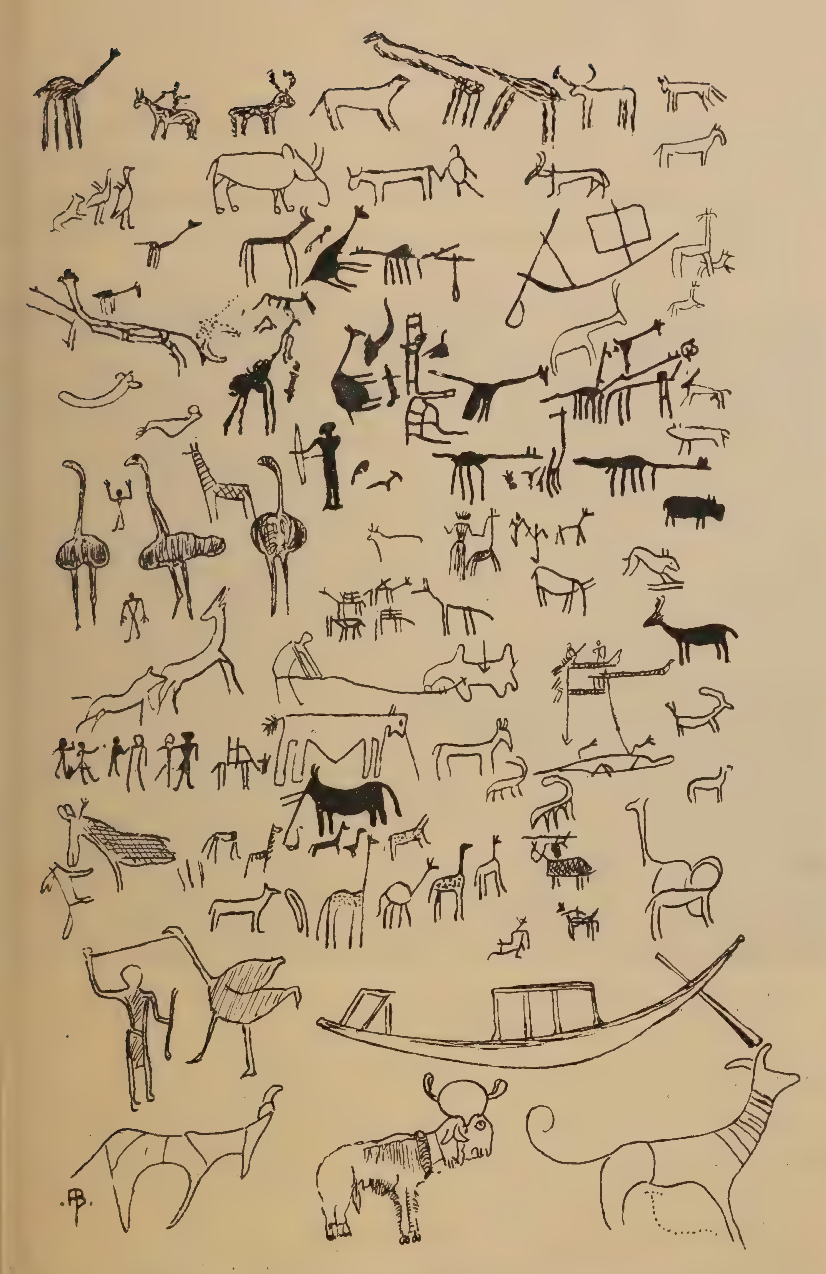


FIG. 144. — GRAFFITI RELEVÉS SUR LES ROCHERS DANS LA HAUTE ÉGYPTE.

Les trois dessins du bas sont empruntés aux représentations du Sud Oranais.

graffiti analogues chez les peuples les plus divers, aussi bien chez les Australiens [1] que chez les Boschimans [2], ou même dans les cavernes préhistoriques de France [3]. La ressemblance la plus frappante se remarque entre les *graffiti* égyptiens et ceux du



FIG. 145. — GRAVURE PRÉHISTORIQUE D'UN BATEAU A EL-KAB [4].

Sud oranais. Ici, il y a identité à peu près absolue. La comparaison, étendue aux dessins gravés sur les vases (fig. 101), est véritablement surprenante, et nous y voyons une nouvelle

[1] GROSSE, *les Débuts de l'Art*, pp. 125 et suiv.

[2] GROSSE, *les Débuts de l'Art*, pp. 138 et suiv. et pl. III. — CHRISTOLL, FRED., *au Sud de l'Afrique*. Paris 1897. Compte rendu dans *l'Anthropologie*, XI, 1900, pp. 78 et suiv.

[3] Voir, entre autres, CAPITAN, L., et H. BREUIL, *les Gravures sur les parois des grottes préhistoriques, la grotte de Combarelles*, dans la *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*, XII, 1902, pp. 33-46.

[4] Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

preuve de l'étroite connexion entre les primitifs égyptiens et les Lybiens [1].

M. Zaborowski a cherché à démontrer que ces *graffiti* constituaient « les formes embryonnaires » de l'écriture hiéroglyphique [2]. Ce que nous avons dit plus haut au sujet des hiéroglyphes primitifs a suffi, probablement, à montrer combien cette explication est peu fondée.

Tombe peinte de Hiéraconpolis.

Les *graffiti*, dont les plus anciens peuvent remonter à la période paléolithique, se rapprochent davantage des marques de poteries qui, comme nous l'avons vu précédemment, se rencontrent surtout gravées sur les vases rouges à bord supérieur noir et les vases rouges brillants *(back topped* et *red polished)*. C'est plutôt aux scènes des vases décorés *(decorated)* que nous devons comparer les peintures découvertes par M. Green, en 1899, dans une tombe préhistorique, à Hiéraconpolis [3]. Au cours de la seconde saison de fouilles en cette localité, un ouvrier habitant les environs rapporta qu'à l'extrémité sud-est du cimetière préhistorique, il y avait des murs avec des traces de peinture. La tombe avait, malheureusement, été pillée deux ou trois années auparavant, mais elle contenait cependant suffisamment de poteries jugées sans valeur par les pillards pour qu'on pût l'attribuer, approximativement au moins, à la date de succession 63 [4].

La tombe était entièrement construite en briques recouvertes d'une couche de mortier argileux d'une épaisseur de 5 millimètres. Sur les murs, on avait étendu de l'ocre jaune ou du lait de chaux. Une partie seulement de ces murs avait été décorée et, actuellement, une seule des parois, heureusement la plus longue, a conservé d'une façon suffisamment complète sa décoration [5]. La partie

[1] Bonnet, *les Gravures sur roches du Sud Oranais*, dans la *Revue d'ethnographie*, VIII, 1889, pp. 149-158 et fig. Comparez fig. 6 avec notre fig. 101 ; p. 155 : « quelques personnages ont les bras levés dans l'attitude de l'admiration ou de la prière ». — Gsell, *les Monuments antiques de l'Algérie*, I. Paris, 1901, pp. 41-54 et fig. 10-14. Le disque du bélier, fig. 13, p. 46, pourrait être comparé à notre fig. 101, Am 19.

[2] Zaborowski, *Origines africaines de la civilisation de l'ancienne Égypte*, dans la *Revue scientifique*, 4e série, XI, 1899, pp. 293-294.

[3] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, pp. 20 et suiv. et pl. lxxv-lxxviii.

[4] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, p. 54 ; note, par le professeur Petrie.

[5] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, p. 21 et pl. lxviii.

inférieure avait été peinte en bleu noir sur une hauteur d'environ 27 centimètres. Ce soubassement était séparé des scènes par une ligne d'ocre rouge, d'une largeur de 2 centimètres environ. La copie de ces représentations précieuses a été extrêmement difficile, le mur étant endommagé par l'action du temps et par le travail furtif des pillards, et l'on ne saurait être assez reconnaissant à M. Green du soin qu'il a apporté à l'exécution de cette tâche.



Fig. 146 a. — Représentations diverses peintes sur les murs d'une Tombe a Hiéraconpolis.

Ce qui, en plusieurs endroits, vint compliquer son travail, c'est que l'artiste primitif, qui faisait son esquisse en rouge, l'avait parfois effacée, non sans teinter de rouge le fond jaune sur lequel il dessinait à nouveau l'image. Étudiant attentivement tous les détails, M. Green est arrivé à cette conclusion, fort importante, qu'il ne semble pas qu'on ait cherché à placer les figures dans un ordre défini ; on a disposé les différentes scènes là où on trouvait place pour les installer, après avoir terminé les dessins plus grands, tels que les bateaux.

Examinons maintenons, d'un peu près, ces représentations (fig. 146).

Barques. La première chose qui nous frappe, ce sont six grandes barques qui occupent la majeure partie de la paroi, et qui nous rappellent

les dessins de barques des poteries décorées, ainsi que les modèles en terre cuite dont il a été question précédemment. Ce qui les distingue des barques peintes sur les poteries, c'est que nous n'y trouvons plus ces traits parallèles qui, partant du bord inférieur, descendent verticalement. A l'avant, nous remarquons le câble qui sert à attacher la barque au rivage ; sur le pont, des palmes ombragent une petite construction. Au centre du bateau, deux constructions légères font office de cabines. On voit, dans l'une



FIG. 146 B. — REPRÉSENTATIONS DIVERSES PEINTES SUR LES MURS D'UNE TOMBE A HIÉRACONPOLIS.

des images, la cabine d'arrière surmontée d'un poteau, sorte de petit mât, auquel sont attachés des emblèmes. Ceci se rencontre également dans les dessins de barques des poteries décorées. A l'arrière d'une des barques, un personnage est assis maniant une longue rame, terminée par une palette ovale servant de gouvernail.

Comme nous avons étudié, jusqu'à présent, tous les documents relatifs aux barques, nous pouvons parler d'une objection assez grave qui a été faite à ce sujet et qui est, je pense, réfutée par les documents découverts successivement.

Se basant sur les dessins de barques des poteries décorées publiées par MM. de Morgan et Petrie, ainsi que sur les spécimens du British Museum et de l'Ashmolean Museum, à Oxford, M. Cecil Torr pensait que « les longues lignes courbes, qui ont été considérées comme représentant des navires, sont, en réalité, l'indication d'un rempart ; que les lignes droites plus courtes, qua-

lifiées de rames, indiquent une sorte de glacis ; que la lacune qui s'observe dans cette rangée indique le sentier par lequel on accédait au rempart ; enfin, que les objets qualifiés de cabines ne sont autre chose que de petites tourelles placées des deux côtés de l'entrée du rempart » [1].

M. Loret a repris l'argumentation de M. Cecil Torr, mais en en modifiant quelque peu les conclusions. « Je crois, dit-il, que ces prétendus navires représentent, avec moins d'adresse dans le dessin et plus de gaucherie dans la perspective, la même chose que le signe . La courbe représenterait une partie du pourtour du *Kôm* [2], tout ce qu'un spectateur placé en face peut saisir d'un seul coup d'œil ; les traits figureraient une palissade, interrompue devant une porte s'ouvrant entre deux édifices fortifiés. La présence des palmiers sur le talus s'expliquerait tout naturellement, ainsi que l'étendard surmonté de l'emblème ou *totem* de la tribu habitant le Kôm » [3].

Quelques-uns des arguments sur lesquels s'appuyaient ces savants étaient extrêmement sérieux, et il ne nous sera pas inutile de les résumer ici, en les réfutant dans la mesure du possible.

Un fait important est à noter tout d'abord : c'est la découverte du dessin sur un vase, d'une barque à voile (fig. 83), dont la forme générale se rapproche fortement d'une des représentations de la tombe de Hiéraconpolis [4].

MM. Torr et Loret objectaient que, si on trouve des gazelles et des autruches au dessus et au dessous de ces prétendus navires, jamais on ne rencontrait des poissons ou des animaux aquatiques.

Il nous suffira, à cet égard, de renvoyer à notre figure 76, où l'on verra une barque entourée d'hippopotames, de crocodiles et de poissons.

[1] Cecil Torr, *sur Quelques Prètendus Navires égyptiens*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, p. 35.

[2] *Kôm* ou *Tell :* butte, monticule, tertre.

[3] Loret, V, *le Mot* . Paris, 1902, p. 7. (Extrait de la *Revue égyptologique*, X.)

[4] Comparez l'hiéroglyphe de la barque dans Lepsius, *Denkmäler*, II, 18, où la proue est relevée bien au dessus de la cabine. — Voir Steindorff, *eine neue Art ägyptischer Kunst*, dans *Aegyptiaca. Festschrift für Georg Ebers*, p. 125.

« On n'y voit jamais figurer de rameurs, disaient-ils, et les traits verticaux ou obliques, s'ils représentaient des rames, devraient partir de la ligne supérieure de la coque, et non de la partie inférieure ».

En effet, les rameurs ne sont pas représentés ; mais, comme nous venons de le dire, sur une des barques de la tombe de Hiéraconpolis se trouve un matelot manœuvrant le gouvernail. De plus on pourrait admettre, sans que cela prouvât rien contre l'identification de ces dessins, que les traits verticaux ne sont pas des rames. Déjà, M. de Morgan était tenté de les considérer plutôt comme des engins de pêche [1]. Ce qui est plus important, c'est de retrouver ces traits, comme l'a fait M. Petrie, dans des représentations égyptiennes, où il est impossible de douter qu'il s'agisse d'une barque. En effet, dans une des salles du temple de Seti Ier, à Abydos, on voit un dessin très soigné de la barque du dieu Sokaris, et la proue, qui se relève fortement, est précisément ornée d'une série de lignes rappelant celles que nous trouvons sur les barques primitives [2]. Chose curieuse, la barque sacrée a trois rames à larges palettes, servant de gouvernail, telles qu'on les voit sur une représentation préhistorique [3]. Le temple de Denderah nous montre également une barque du dieu Sokaris, d'une époque plus récente, où les traits qui nous occupent ont presque tous disparu [4]. Quant aux branches de palmier placées à l'avant, elles ombragent la place où s'assied le pilote [5].

Enfin, dans les emblèmes placés sur un poteau au dessus de la cabine d'arrière, il faut voir, avec MM. Petrie et de Morgan, des signes indiquant soit le propriétaire du bateau, soit la tribu, soit le port d'attache [6]. M. Petrie rappelle, à ce sujet, l'histoire que nous raconte Strabon, d'une enseigne de navire perdue

[1] DE MORGAN, *Recherches sur les Origines*, II, p. 91.
[2] PETRIE, *Archæological Notes*, dans CAULFEILD, *the Temple of the Kings at Abydos*. Londres, 1902, pp. 15 et 16 et pl. VI.
[3] Voir figure 83.
[4] MARIETTE, *Denderah*, IV, pl. 64 (d'après Petrie).
[5] PETRIE, *Naqada*, p. 48. — BUDGE, *History of Egypt*, I, pp. 71 et suiv., où la question des barques est complètement discutée. — DE MORGAN, *Recherches sur les Origines*, II, fig. 240-246 et p. 92. L'auteur croit plutôt qu'il s'agit du signe de la tribu à laquelle appartenait le propriétaire de la barque.
[6] DE MORGAN, *Recherches sur les Origines*, II, p. 93 et fig. 247-264.

dans la mer Rouge, et qui, exposée sur la place du marché à Alexandrie pour être identifiée, fut reconnue par un marin de Gadès (fig. 147).

Animaux.

Dans l'espace laissé libre par les barques, on a représenté diverses figures principalement relatives à la chasse aux animaux sauvages, qui sont pris au lasso ou capturés dans un piège en forme de roue. Les animaux pris au piège sont des gazelles d'espèces différentes (fig. 148), et cette représentation rappelle le décor d'une coupe découverte par M. Mac Iver à El Amrah, actuellement conservée à l'University Museum, à Oxford [1]. Dans la partie supérieure de la paroi, à gauche, un homme, brandissant une massue,

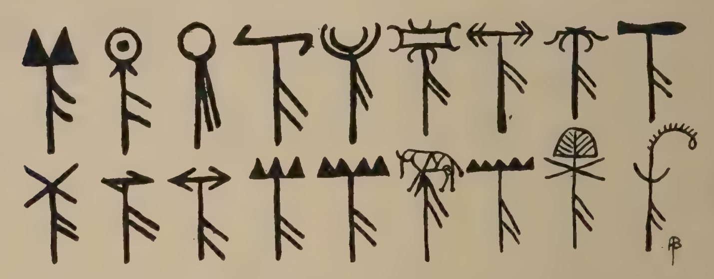


FIG. 147. — ENSEIGNES DES BARQUES PRIMITIVES.
D'après de Morgan.

attaque un lion (?) ; un autre personnage tire de l'arc. Plus loin, des antilopiens d'espèces diverses, qu'il serait imprudent de vouloir déterminer exactement, sont répartis de-ci de-là, ainsi que des oiseaux, dont peut-être une outarde. On serait fort tenté de reconnaître, dans les figures de droite, des équidés, ce qui concorderait parfaitement avec les observations que nous avons eu l'occasion de faire précédemment.

Hommes.

Sur une des barques, au dessus de la cabine d'arrière, se trouvent deux petits personnages assez grossièrement esquissés. Au dessus de la barque, trois femmes sont debout, dans le champ, les bras levés dans la pose caractéristique de la danse.

Les scènes les plus intéressantes sont dessinées sous les barques, dans la rangée immédiatement supérieure au soubassement peint. A gauche, nous voyons un homme, tenant en main le lien qui sert

[1] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XV, 17.

à garrotter trois personnages accroupis et s'apprêtant à fracasser de sa massue la tête de ses captifs. C'est là une représentation importante qui nous donne le prototype des monuments de l'Ancien Empire, tels les bas-reliefs de Wadi Magarah au Sinaï, où le roi d'Égypte brandit son casse-tête au dessus d'un ennemi vaincu. Devant ce groupe s'avancent deux personnages tenant en main le sceptre qui, à l'époque historique, est l'insigne des divinités et du



Fig. 148. — Gazelles prises au piège et représentations religieuses (?).
Tombe peinte de Hiéraconpolis.

roi, et n'apparaît, en dehors de cet emploi, que dans les mains de bergers [1].

Immédiatement après, on rencontre un groupe bizarre composé d'un homme debout, tenant au cou deux lions (?) qui se dressent sur les pattes de derrière. Nous avons parlé déjà d'une figure analogue gravée sur des ivoires découverts dans le temple de Hiéraconpolis (fig. 98). Il est difficile de ne pas reconnaître dans ce

[1] Scheil, V., *Tombeaux thébains, le Tombeau d'Apoui,* dans les *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française du Caire,* V, p. 610 et pl. II.

groupe une scène religieuse, surtout lorsqu'on le rapproche des représentations analogues du monde égéo-crétois.

Continuant à droite l'examen de la paroi, nous voyons une antilope prise au lasso (le chasseur a disparu), puis un homme qui semble dépecer de ses mains une autre antilope couchée sur le sol, les pattes liées, dans la pose qui nous est connue déjà grâce à deux pièces découvertes à Hiéraconpolis et à Abydos. Ne peut-on reconnaître ici la prise au lasso de la victime, comme Séti Ier la représentait à Abydos [1], et le dépeçage de l'animal probablement devant un symbole religieux ? Il est difficile de reconnaître exactement ce qui se trouve devant le sacrificateur. Je serais fort tenté d'y voir un pilier 𓊽, ce qui confirmerait une hypothèse que j'ai émise dans un travail antérieur [2] (fig. 147).

A la suite de cette scène de dépeçage, on trouve les deux groupes de combattants que nous avons déjà reproduits plus haut (fig. 26), et trois femmes (?) accroupies sur le sol.

Signalons enfin, sur un autre mur de la même tombe, deux figures d'hommes en marche, d'une facture déjà plus avancée. Le premier porte distinctement l'étui cachant les parties génitales; tous deux tiennent un bâton courbé au sommet, ainsi que le sceptre 𓌀 fourchu à la base [3].

Voici maintenant quelques indications au sujet des couleurs employées. Le fond est, nous l'avons déjà dit, ocre jaune ou blanc. « Les noirs sont bleu-noirs, et il ne semble pas que ce soit du charbon pilé. A l'exception d'un des bateaux, tous ont été peints en une couleur blanche, sur laquelle on a étendu une couche de vert

[1] MARIETTE, *Fouilles exécutées en Égypte, en Nubie et au Soudan*. Paris, 1867, II, pl. 50. En comparant le texte d'Ounas, 423, et Teti, 242, avec ces scènes, je serais tenté d'y reconnaître la *course de l'Apis* citée sur le monument de Palerme. — Voir MASPERO, Compte rendu de PELLEGRINI, *Nota supra una Iscrizione Egizia del Museo di Palermo*, dans la *Revue critique*, 1899, p. 4. — NAVILLE, *la Pierre de Palerme*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXV, 1903, p. 71. — SCHAEFER, *ein Bruchstüch altägyptischer Annalen*. Berlin, 1902, pp. 21 et 23.

[2] CAPART, *la Fête de frapper les Anou*, dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, XLIII, 1901, pp. 266-267. — SPIEGELBERG, *der Stabkultus bei den Aegypten*, dans le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXV, 1903, p. 190, note 3.

[3] QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis*, II, pl. LXXIX.

brillant, granuleux, probablement de la poudre de malachite. Le bateau, à proue élevée et à poupe relativement basse, fait exception et est peint en bleu-noir. Le contour des figures avait été dessiné, d'abord, en ocre rouge ; le blanc des vêtements a parfois dépassé ce tracé. Les yeux sont formés par un gros morceau de blanc faisant tache ; la pupille est représentée par un point bleu-noir »[1].

But des peintures et graffiti.

Si nous cherchons à résumer, en quelques mots, les scènes que les peintures et les graffiti nous ont fait connaître, nous dirons que l'on rencontre des représentations de chasse, de navigation et peut-être, comme à Hiéraconpolis, des scènes religieuses. Rappelons que, sur les poteries décorées, nous n'avons trouvé, indépendamment des motifs skéiomorphes, que des représentations analogues.

Pourquoi l'Égyptien primitif gravait-il de telles scènes sur les rochers ou les dessinait-il sur les parois des tombes ou sur des vases en terre ? Obéissait-il à un véritable besoin esthétique ?

La question a été récemment résolue, en partie du moins, dans un article important de M. Salomon Reinach sur *l'Art et la magie à propos des peintures et des gravures de l'âge du renne*[2]. Les documents égyptiens primitifs apportent, croyons-nous, des renseignements précieux à cet égard, et peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de nous y arrêter quelque peu.

Voici comment s'exprime M. Salomon Reinach à propos de l'art des cavernes : « J'ai constaté, d'abord, ce qu'on avait observé depuis longtemps, que les motifs empruntés au monde animal sont de beaucoup les plus nombreux, puis, ce qui me paraît nouveau, que les animaux représentés sont, à titre exclusif, ceux dont se nourrit un peuple de chasseurs et de pêcheurs. Ces animaux-là étaient *désirables,* tandis que les autres ne l'étaient point ; ils étaient *undesirable,* suivant un mot anglais dont nous n'avons pas l'équivalent. Les *undesirable animals* comprenaient les grands félins, tels que le lion et le tigre, l'hyène, le chacal, le loup, les diverses variétés de serpents, etc. De cette constatation découle une conséquence importante, à savoir que les troglodytes, en dessinant, en peignant ou en sculptant, n'ont pas seulement cherché à occuper leurs loisirs ou à fixer leurs souvenirs visuels pour faire

[1] Quibell and Green, *Hierakonpolis,* II, p. 21.
[2] Dans l'*Anthropologie,* XIV, 1903, pp. 257-266.

admirer leur adresse à leurs compagnons. Le choix sévère qui a présidé à leur activité d'artistes implique, pour cette activité elle-même, des causes moins banales que celles alléguées jusqu'à présent. Ils savaient ce qu'ils faisaient et pourquoi ils le faisaient ; ce n'étaient pas des rêveurs et des oisifs, gravant ou peignant n'importe quelle silhouette familière suivant leur inspiration du moment ».

Se servant alors des données de l'ethnographie, le savant français rappelle les principes fondamentaux de la magie, tels que les beaux travaux de Frazer les ont établis. Dans la magie, deux idées très simples et très logiques servent de base à toutes les cérémonies, à toutes les manipulations : la première, c'est que « le semblable produit le semblable ou que l'effet ressemble à la cause qui le produit »; la deuxième, « que les choses qui ont été jadis en contact et ont cessé de l'être continuent à avoir l'une sur l'autre la même influence que si leur contact avait persisté » [1]. Dans le premier cas, nous avons la magie imitative, dans le second la magie sympathique. La magie imitative consistant à représenter un être, un objet ou une action dans le but de donner naissance à l'être représenté, à l'objet, ou de provoquer l'action imitée, peut être, parfois, indépendante de la magie sympathique; au contraire, la magie sympathique est toujours combinée avec la magie imitative.

Dans le cas qui nous occupe, la distinction n'est pas aisée, au point de vue de la mentalité primitive tout au moins. Quand nous parlons de dessiner la figure d'un animal pour faire naître cet animal ou agir sur lui, nous croyons bien faire de la magie imitative, et cependant, pour le primitif, il n'en est rien. En effet, si la représentation a de l'influence sur l'être représenté, c'est précisément par le fait que cette représentation est quelque chose d'émané de cet être, absolument comme le pourrait être son reflet dans un miroir ou dans l'eau. « Une des conséquences de cette idée inspire aux hommes la crainte d'être représentés en effigie, crainte très répandue et dont certaines religions ont tenu compte en interdisant de peindre ou de sculpter la figure humaine » [2].

[1] Frazer, *the Golden Bough*, 2e éd., I, p. 9; éd. française, p.4.
[2] Reinach, *loc. cit.*, p. 260. — Frazer, *the Golden Bough*, 2e éd., I, pp. 295-297; éd. française, pp. 227-229.

Ces idées générales sur les principes fondamentaux de la magie chez les primitifs auraient besoin d'être développées; mais cette étude pourrait nous entraîner loin de notre sujet. Je me permets donc de renvoyer au livre magistral de Frazer [1], en priant le lecteur de m'excuser si je ne puis exposer, d'une façon plus complète, les preuves de mes affirmations.

Les primitifs français, d'après M. Salomon Reinach, auraient donc dessiné et gravé sur les parois des cavernes des figures d'animaux désirables, dans le but de se les procurer de la sorte ou d'en multiplier l'espèce. « C'était l'expression d'une religion très grossière, mais très intense, faite de pratiques magiques ayant pour unique objet la conquête de la nourriture quotidienne » [2].

Une confirmation intéressante de cette manière de voir a été apportée par les recherches de MM. Spencer et Gillen parmi les tribus aborigènes du centre de l'Australie. « Ces tribus, raconte M. Reinach, célèbrent périodiquement une cérémonie appelée *intichiuma,* différente, selon les divers clans, et dont le but direct est de multiplier l'espèce animale ou végétale, qui est le *totem* du clan. Décrivant les cérémonies du clan de l'*ému,* ils (MM. Spencer et Gillen) racontent que certains indigènes répandent leur propre sang sur une surface de 3 mètres carrés jusqu'à ce que le sol en soit bien imprégné. Une fois le sang séché, on prend de la terre de pipe, de l'ocre jaune et du charbon de bois, puis, sur l'aire rougie par le sang, on peint l'image sacrée de l'*ému* totem, avec des cercles jaunes et noirs qui représentent les œufs de l'oiseau, soit avant, soit après la ponte. C'est autour de cette image que les hommes du clan viennent s'accroupir et chanter en chœur, pendant que le chef ou maître de la cérémonie leur explique les détails du dessin. Étant donné le but de ces rites, nous avons ici un exemple incontestable de l'emploi magique d'une image peinte pour favoriser la multiplication du modèle » [3].

Parfois, ces peintures sont faites sur des parois de rochers en des endroits qui sont strictement *tabous* pour les femmes et les enfants. Parmi ces représentations, on remarque des animaux, des têtes

[1] Frazer, *the Golden Bough,* 2e éd. 3 vol. Londres, Macmillan, 1900.

[2] Reinach, *loc. cit.,* p. 265.

[3] Reinach, *loc. cit.,* p. 262.

humaines, des empreintes de pas de femmes de l'époque mythologique des Australiens du centre [1].

« Assurément, dit M. Reinach, il y aurait de la témérité à postuler, pour les troglodytes de l'époque du renne, des cultes totémiques identiques à ceux des Aruntas de l'Australie actuelle ; mais, à moins de vouloir renoncer à toute tentative d'explication, il est plus raisonnable de chercher des analogies chez les peuples chasseurs d'aujourd'hui que chez les peuples agriculteurs de la Gaule ou de la France historique. Or, la représentation d'animaux comestibles au fond de nos grottes, à l'exclusion, comme je l'ai déjà dit, des carnassiers, s'expliquerait fort bien si l'état religieux des troglodytes avait été semblable à celui des Aruntas étudiés par MM. Spencer et Gillen » [2].

Les primitifs égyptiens, avec les multiples manifestations artistiques que nous avons étudiées dans les pages précédentes, permettent-ils de maintenir ou de renverser cette théorie ? Pourrons-nous dire, en terminant ce chapitre, que les représentations des primitifs égyptiens « s'expliqueraient fort bien si leur état religieux avait été semblable à celui des Aruntas » ?

La patine qui recouvre les *graffitti* des rochers de la Haute Égypte témoigne de l'âge reculé auquel il faut les rapporter : on y voit, comme nous l'avons dit, principalement des représentations d'animaux et de barques. Elles auraient pour but de favoriser les chasses des primitifs et, peut-être, de donner à la tribu une nombreuse flottille pour les expéditions de pêche, ou même pour les expéditions guerrières. Les tribus de chasseurs nomades pouvaient se déplacer facilement dans la vallée du Nil, à condition d'être en possession d'une flottille. Ces barques, peut-être, également avaient un rôle religieux et servaient dans des cérémonies magiques [3]. Rap-

[1] SPENCER et GILLEN, *the Native Tribes of Central Australia*. Londres, 1899, fig. 124 et 132. Voir, au sujet des cérémonies de l'*intichiuma*, le travail de DURKHEIM, E., *sur le Totémisme*, dans l'*Année sociologique*, V, 1902, pp. 82-121. Compte rendu par S. REINACH dans l'*Anthropologie*, XII, 1902, pp. 664-669.

[2] REINACH, *loc. cit.*, p. 263.

[3] Voir le curieux article de SALOMON REINACH, *le Navire du choléra*, dans l'*Anthropologie*, XIII, 1902, p. 788. G. A. DORSEY, *the Dwamish Indian Spirit Boat and its use*, dans le *Free Museum of Science and Art. Department of Archeology, University of Pennsylvania, Bulletin*, III, 1902, p. 227 avec 5 pl. Compte rendu par le Dr L. L[aloy], dans l'*Anthropologie*, XIV, 1903, pp. 349-351.

pelons, à ce sujet, que les divinités égyptiennes étaient fréquemment représentées dans des barques et que les barques sacrées jouent un grand rôle dans la religion égyptienne [1]. Il est permis de supposer que, dans certaines circonstances, les tribus se rendaient à des endroits réservés au culte, de même que les Australiens célèbrent l'*intichiuma* en certaines localités, toujours les mêmes [2]. Les auteurs grecs nous racontent encore que des barques nombreuses, chargées de populations entières, allaient à Bubaste pour célébrer les fêtes de la déesse [3].

Les idées de tous les peuples primitifs sur la mort permettent aisément de comprendre pourquoi on gravait sur les parois des tombeaux, des scènes analogues ou identiques à celles que l'on trouve sur les rochers et dont le but tient de la magie. Si les vivants multiplient les peintures ou les sculptures d'animaux

M. Salomon Reinach cite une barque en ivoire de l'époque préhistorique, appartenant à une collection privée de Munich, et dans laquelle, au lieu d'hommes assis, il y a des oiseaux. Il ajoute : « Je me suis souvent demandé si sur les vases à barques, publiés par M. de Morgan, où M. Cecil Torr a voulu reconnaître des parcs à autruche, il ne s'agirait pas de barques funéraires où les grands oiseaux représenteraient les morts. Le rôle joué par l'œuf d'autruche dans les anciennes religions de l'Orient serait en faveur de mon hypothèse ; 'ajoute que, sur les vases en question, les personnages humains peuvent être interprétés comme des pleureurs ou des pleureuses. Je dois dire, toutefois, que les autruches ne paraissent pas *dans* les bateaux, mais *au dessus,* ce qui ne se comprend guère, d'ailleurs, quelque explication que l'on adopte de ces sujets ». Compte rendu de WEICHER, *der Seelenvogel in der alten Litteratur und Kunst.* Leipzig, 1902, dans la *Revue archéologique,* 1903, II, pp. 378-379.

Je rappellerai que la barque du dieu Sokaris, dont il a été question précédemment, a la proue ornée de figures d'oiseaux. Je pense que, si l'on voit les autruches et les gazelles au dessus comme au dessous des barques, c'est parce que l'artiste a distribué les figures dans l'espace resté vide après le dessin des figures principales.

Au sujet du rôle joué par l'œuf d'autruche, j'ajouterai à ce que j'ai dit dans le chapitre sur la parure la remarque de Wilkinson : « Wilkinson infers that they (the ostrich eggs) were suspended in the temples of the Egyptians, as they still are in the churches of the Copts ». MARSHALL, JAMES, *Some Points of ressemblance between ancient nations of the East and West,* dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology,* XIV, 1891-1892, p. 6.

[1] Voir, par exemple, LEFÉBURE, *Rites égyptiens. Construction et protection des édifices,* pp. 86 et s.

[2] SPENCER et GILLEN, *loc. cit.,* fig. 24, p. 171 et fig. 33, p. 195.

[3] *Hérodote,* II, 60. — Voir WIEDEMANN, *Herodots zweites Buch mit sachlichen Erläuterungen.* Leipzig, 1890, pp. 253 et s.

utiles et représentent des barques, dans un but utilitaire, le mort qui vit, lui, dans la tombe, d'une vie à peine différente de celle des vivants, désire également bénéficier du résultat de ces représentations.

Les tombes primitives en Égypte étaient extrêmement petites et pouvaient à peine contenir le cadavre accroupi. Les parois n'auraient donc pu suffire à la représentation des scènes nécessaires au mort. Aussi les dessinait-on sur les flancs des poteries qui renferment les provisions du mort, et c'est pourquoi tant de vases sont décorés de peintures de barques et d'animaux. Les plantes qu'on y voit également et dont nous avons déjà fait mention, sont l'aloès, qui est cultivé en pot et a conservé, jusqu'aujourd'hui, en Égypte, sa propriété d'écarter le mauvais œil. Quant aux scènes de danses que nous avons cru reconnaître, elles s'expliquent par le rôle funéraire et magique des danses primitives. Nous en parlerons dans un chapitre spécial.

Certaines figures de la tombe peinte de Hiéraconpolis confirmeraient davantage le caractère religieux de ces représentations si, comme nous le croyons, elles reproduisaient des cérémonies du culte [1].

Lorsque l'Égypte pharaonique nous apparaît dans les peintures et les sculptures des tombeaux de l'Ancien Empire, il semble que peu de chose soit changé. Ce sont toujours des figures d'animaux qui se répètent, ainsi que des scènes de navigation. Ici, plus de doute possible, nous sommes certains de la raison d'être de ces représentations. Elles ont uniquement pour but de procurer au défunt la réalisation des objets gravés sur les murs de la tombe. Les formules religieuses qui accompagnent les scènes nous montrent l'Égyptien des temps historiques employant, pour s'assurer après la mort une existence paisible et heureuse, des moyens magiques qui ne sont, en réalité, que le développement des procédés mis en œuvre par les primitifs.

L'explication des nombreuses sculptures primitives est identique.

Nous avons mentionné des modèles de barques ainsi que des figurines d'animaux. On pourrait trouver, à cet égard, une objec-

[1] Au sujet du culte du pilier , je suis frappé du rôle fréquent du pieu dans les cérémonies des Australiens. — Voir Spencer et Gillen, *loc. cit., passim.* Index s. v. Pole.

tion assez grave à la théorie de M. Salomon Reinach. En Égypte, il n'y a pas seulement des animaux désirables ; on trouve également, nous l'avons vu, des figures de *undesirable animals*. Rappelons l'hippopotame, le crocodile, le scorpion, la grenouille, le lion, le chacal, le singe et même le griffon à corps de félin et à tête d'oiseau.

La réponse qu'il convient de donner à cette objection nous semble assez simple. Les primitifs égyptiens nous apparaissent à un degré de civilisation déjà suffisamment avancé pour que nous puissions supposer, à côté des formules magiques destinées à procurer la nourriture, des croyances religieuses plus développées, telles, par exemple, que le culte des animaux. Les monuments de l'Ancien Empire nous prouvent suffisamment l'existence de tels cultes au début de l'histoire de l'Égypte pour que nous puissions déjà reconnaître dans l'hippopotame, la déesse Thouéris [1]; dans le crocodile, le dieu Sebek ; dans le scorpion, la déesse Selkit ; dans la grenouille, la déesse Hekit ; dans le lion, la déesse Sekhmet ou le dieu Atum [2]; dans le chacal, le dieu Anubis ; dans le singe [3], le dieu Thot ; dans le griffon, le dieu Mentou, etc. Le culte de ces divinités n'existait vraisemblablement pas encore à cette époque avec tout son développement ultérieur ; mais je vois, dans le fait que les divinités égyptiennes de l'époque historique étaient représentées par ces animaux, la preuve qu'ils étaient déjà l'objet d'un culte dès les temps primitifs. Si je pouvais entrer ici dans le détail des théories relatives au fétichisme tel que le pratiquent les nègres de la côte de Guinée, ou au totémisme, on comprendrait aisément comment il peut se faire que ces animaux, dont peuvent dépendre le bien-être et l'existence de la tribu tout entière, fussent véritablement

[1] Les figurines d'hippopotame étaient destinées peut-être aussi à permettre au défunt de se livrer au plaisir de la chasse à l'hippopotame. — Voir PRISSE D'AVENNES, *Histoire de l'art égyptien*, atlas II, pl. X. — Il existe, au British Museum, une statue en brèche de la déesse Thouéris en forme d'hippopotame, attribuée d'abord à l'époque saïte, puis à l'époque archaïque ; mais, comme des doutes ont été soulevés au sujet de son authenticité, je n'ai pas osé en faire état. — Voir BUDGE, *History of Egypt*, II, *Egypt under the Great Pyramid Builders*, fig. p. 5. British Museum, nº 35700.

[2] Sur le rôle des lions et des singes voir aussi LEFÉBURE, *Rites égyptiens. Construction et protection des édifices*, pp. 52 et s.

[3] Les figurines de singes étaient destinées peut-être aussi à procurer au mort des animaux familiers. — Voir LEPSIUS, *Denkmäler*, II, 13.

désirables. La théorie proposée par M. Salomon Reinach trouve donc, dans les documents égyptiens primitifs, une éclatante confirmation.

Les modèles de barques sont fréquents dans les tombes égyptiennes pharaoniques, où l'on a rencontré également des modèles de maisons.

Les tombes primitives ont donné aussi des représentations de serviteurs, de femmes, de nains, dont la présence s'explique de façon identique. Les serviteurs sont donnés au mort pour qu'ils l'accompagnent dans l'autre vie, et les nombreuses statues de serviteurs trouvées dans les mastabas de l'Ancien Empire nous attestent la persistance de cet usage. Les femmes accompagnent leur mari, et une statuette trouvée à Négadah, avec un modèle de lit [1], rappelle les représentations semblables de l'époque pharaonique. Les nains et les personnages difformes servaient à divertir le mort, comme les bouffons le faisaient pour les vivants et, encore une fois, les représentations des tombes de l'Ancien Empire confirment cette manière de voir. Des textes religieux indiquent l'importance de ces nains dans l'autre monde [2].

Les figurines de captifs que nous avons signalées plus haut seraient plus difficiles à expliquer, si les rites de fondation des tombeaux, des temples ou des maisons chez les primitifs ne venaient nous indiquer, immédiatement, le motif de leur présence [3]. Ce sont les victimes sacrifiées comme gardiens du monument, et la civilisation égyptienne n'a pas réussi à faire disparaître entièrement cet usage. Les représentations d'une tombe thébaine du Nouvel Empire nous en fournissent une preuve indubitable [4].

On pourrait s'étonner que les temples primitifs d'Hiéraconpolis et d'Abydos fournissent tant d'objets identiques à ceux que l'on

[1] Petrie, *Naqada*, pl. XXXVI, 83 et p. 41.

[2] Maspero, *sur une Formule du Livre des Pyramides*, dans les *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, II, pp. 429-443.

[3] M[onseur], E., Compte rendu de Sébillot, *les Travaux publics et les mines dans les traditions et les superstitions de tous les pays*. Paris, 1894, dans le *Bulletin de Folklore*, t. II, fasc. III et IV, 1893, p. 177, où l'on trouvera des indications bibliographiques relatives à ce point. Les mêmes croyances primitives peuvent expliquer également certaines figurines d'animaux : « le but de ces sacrifices est de procurer à la construction un génie protecteur ».

[4] Maspero, *le Tombeau de Mentouhikhopshouf*, dans les *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire*, V, fasc. 3, pp. 435-468.

découvre dans les tombes. Cela tient à la conception des Égyptiens — pour ne pas dire de tous les peuples primitifs — sur la maison, le temple et la tombe, entre lesquels il semble qu'il n'y ait point de différence essentielle. La tombe est la maison du mort ; le temple est, probablement, la tombe du dieu mort. Nous ne pouvons, malheureusement, qu'indiquer brièvement ces points, sans entrer dans des développements qui ne se rattachent qu'indirectement à notre sujet.

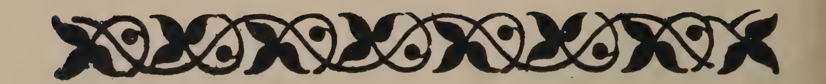
De tout ce qui précède il résulte qu'il n'y a guère de différences radicales entre la destination des sculptures et des peintures chez les primitifs égyptiens et chez les Égyptiens pharaoniques.

Le chapitre suivant, consacré aux premiers monuments pharaoniques, va nous montrer que, si le style des monuments se transforme, cette transformation se produit d'une manière assez lente pour que nous puissions la suivre pas à pas. Des éléments nouveaux s'ajoutent, mais l'art des primitifs n'en est altéré qu'à la manière dont une race s'altère par de nombreux croisements.



Fig. 149 [1].

[1] Graffiti représentant un temple, d'après Green, *Prehistoric Drawings at El Kab,* dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology,* XXV, 1903, p. 371. Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.



CHAPITRE V.

Les premiers monuments pharaoniques.

Statues archaïques de Coptos.

PENDANT l'hiver de 1893-1894, au cours des fouilles exécutées sur l'emplacement du temple de Coptos, MM. Petrie et Quibell découvrirent un certain nombre de monuments en pierre « complètement différents de toutes les œuvres égyptiennes connues » [1]. C'étaient trois gigantesques statues humaines, trois lions et un oiseau, travaillés au martelé, et ne portant aucune trace de ciseau ou d'outil en métal.

Nous avons eu l'occasion de parler, plus haut, des lions et de l'oiseau, et nous avons vu comment, grâce aux découvertes récentes, il était possible de les faire entrer dans des séries régulières, allant de l'époque primitive aux premières dynasties égyptiennes (fig. 129 et 136).

Les trois statues humaines représentent un personnage debout, dans la pose caractéristique que les Égyptiens donnaient au dieu Min. Les jambes parallèles et jointes sont seulement indiquées, devant et derrière, par un léger sillon ; le détail des genoux est à peine marqué. Les bras, grossièrement exécutés, ne dépassent le corps que d'une légère saillie ; leur position diffère de celle des représentations du dieu Min de l'époque classique, en ce que le bras droit, au lieu d'être élevé pour soutenir un fouet, pend le long de la jambe. Les doigts sont repliés, et un trou percé au travers de

[1] Petrie, *Koptos*, p. 7.

la main montre que le personnage devait tenir un emblème quelconque, peut-être, précisément, le fouet. Le seul vêtement qui soit indiqué est une ceinture, formée d'une pièce d'étoffe qui tourne huit



Fig. 150. — Statues du dieu Min découvertes a Coptos.
Ashmolean Museum, à Oxford.

fois autour de la taille et dont l'extrémité pend du côté droit en s'élargissant vers le bas (fig. 150). En cet endroit, des dessins sont indiqués par un contour plus profondément martelé, voulant, probablement, imiter la broderie. Sur la première statue, on trouve une tête de cerf, fixée sur un poteau dont l'extrémité pénétrerait dans

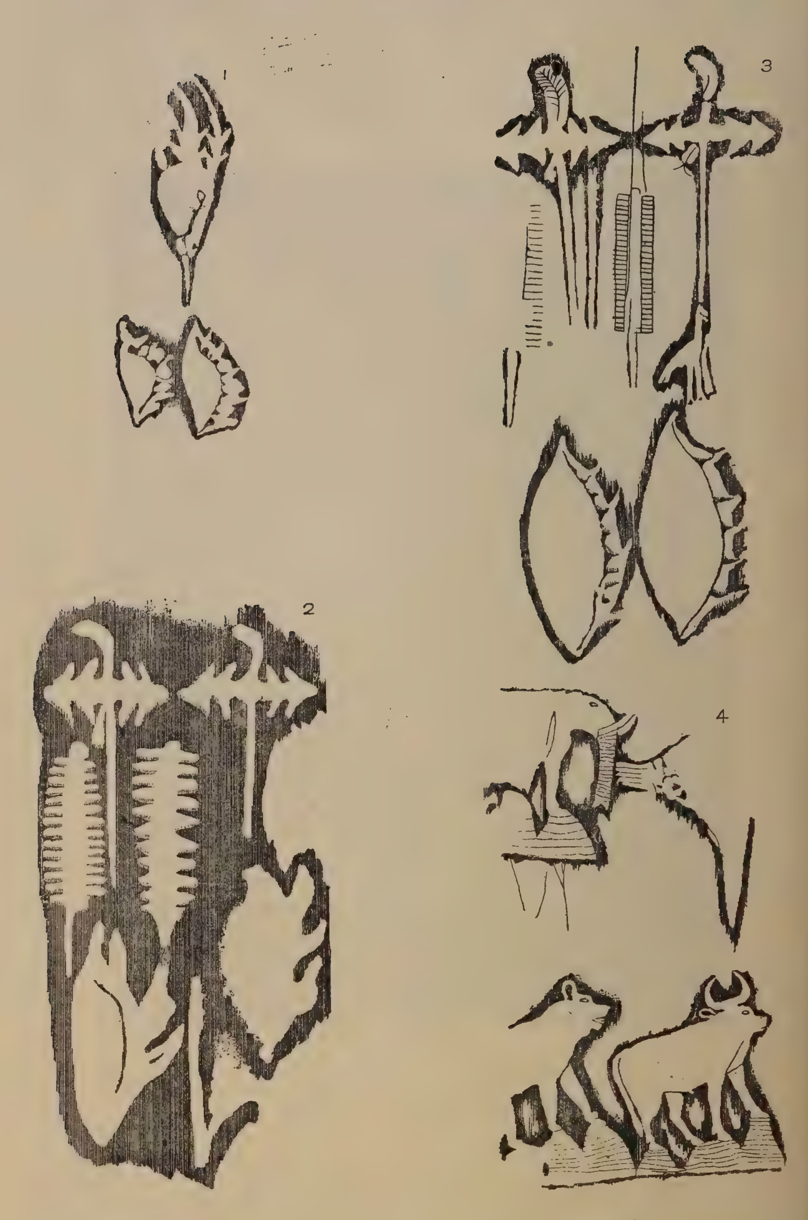


FIG. 151. — DESSINS MARTELÉS SUR LES STATUES ARCHAÏQUES DU DIEU MIN.

Ashmolean Museum, à Oxford (1 et 2), et Musée du Caire (3 et 4).

la bouche de l'animal ; en dessous, deux coquilles de *pteroceras*.

Sur la seconde statue, on voit deux pteroceras, deux scies du poisson-scie de la mer Rouge et, enfin, deux pieux au sommet desquels sont fixés des emblèmes identiques au signe qui, plus tard, sert à écrire le nom du dieu Min, et rappelant le signe gravé sur une palette en schiste découverte à El Amrah, dont nous avons donné une reproduction (fig. 60).

Sur la troisième statue, les représentations sont plus complexes : les deux piliers avec emblème de Min sont, comme dans le spécimen précédent, séparés par les scies du poisson-scie, dont, cette fois, les dents sont gravées avec un couteau en silex, au lieu d'être martelées. Un pieu noueux est accolé à l'un des emblèmes de Min et, sous l'autre, on a dessiné une autruche. On voit encore deux grands pteroceras, une représentation indécise, puis un éléphant, une hyène (?) et un bœuf, les pattes posées sur de petits triangles (fig. 151) [1].

Nous avons déjà eu l'occasion d'analyser des figures identiques lorsque, sur les poteries décorées, nous rencontrions des hommes donnant la chasse à des animaux, posés sur une succession de triangles indiquant, vraisemblablement, des montagnes (fig. 80). Sur un fragment d'ivoire décoré, provenant de Hiéraconpolis, on voit également des éléphants posés sur des triangles (fig. 99). Nous pourrons donc rapprocher ces grossières statues des monuments primitifs, bien qu'il s'agisse manifestement, déjà, d'une représentation de divinité égyptienne. Sans insister ici sur les conséquences que l'on a tirées de la présence de ces statues à Coptos, nous dirons, en passant, qu'elles apportent un argument puissant à ceux qui font venir les Égyptiens dynastiques du pays de Pount, situé sur la côte orientale de l'Afrique, aux bords de la mer Rouge [2].

Le seul savant, en dehors de leur inventeur M. Petrie, qui ait essayé de déterminer l'âge de ces statues est le professeur Steindorff, de Leipzig. Se basant sur leur style, il les place à la période

[1] Petrie, *Koptos*, pl. III et IV et pp. 7-8. La tête d'une des statues a été retrouvée, mais elle est extrêmement mutilée. On voit que le dieu était barbu ; la face, principalement, a souffert. Voir Petrie, *ibidem*, pl. V, 4 (Ashmolean Museum, à Oxford).

[2] Petrie, *Koptos*, pp. 8-9 ; *History of Egypt, from the earliest times to the XVI*th *dynasty*, 4e éd. Londres, 1899, p. 12.

préhistorique [1]. Dans un récent article, M. Petrie les considère, au contraire, comme la plus ancienne œuvre de la race dynastique [2]. Cette divergence d'interprétation est à noter.

Statue archaïque de Hiéraconpolis.

A Hiéraconpolis, on découvrit une statue archaïque analogue à celles de Coptos et qui avait été employée comme seuil de porte à l'enceinte de l'ancienne ville. Elle représente, d'après M. Green,

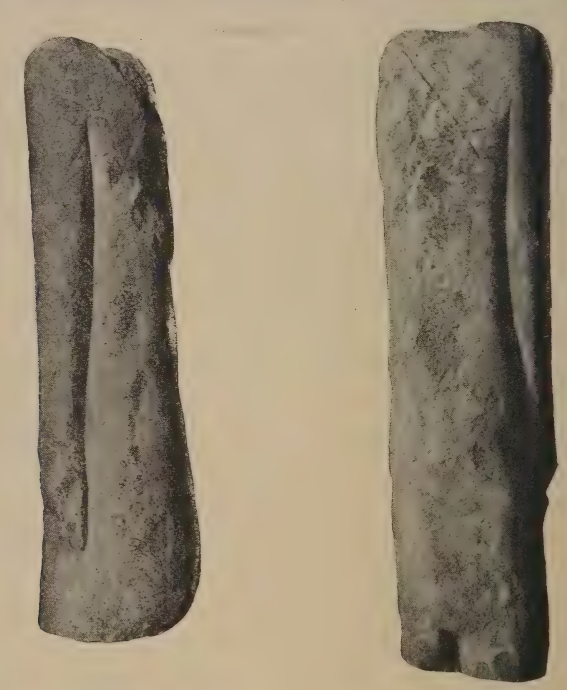


Fig. 152. — Statue archaïque découverte a Hiéraconpolis.
Ashmolean Museum, à Oxford.

un homme, debout, la jambe gauche légèrement avancée. Les genoux sont sommairement indiqués, le bras gauche est appuyé horizontalement sur la poitrine ; le bras droit, démesurément long, pend le long du corps. Le vêtement consiste en un grand manteau descendant jusqu'aux genoux, serré à la taille, soutenu par une large

[1] Steindorff, *eine neue Art ägyptischer Kunst*, dans *Ægyptiaca. Festschrift für Georg Ebers*, pp. 130, 140, note 1, et 141.

[2] Petrie, *the Rise and Development of Egyptian Art*, dans le *Journal of the Society of Arts*. Londres, 21 juin 1901, p. 594.

bretelle qui, passant au dessus de l'épaule gauche, laisse à nu le côté droit de la poitrine. De même que dans les statues de Min, la main droite est percée horizontalement de façon à porter un sceptre ou un bâton [1]. L'original, actuellement à l'Ashmolean Museum, à Oxford, donne plutôt l'impression d'une statue de femme (fig. 152).



FIG. 153. — FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE.
Musée du Caire.

Palettes et massues votives.

Les mêmes fouilles de Hiéraconpolis ont amené la découverte de deux monuments très importants, permettant de dater toute une série de pièces analogues, dispersées dans les musées, et au sujet desquelles les avis étaient très partagés. Ces pièces consistent en fragments de plaques en schiste ardoiseux sur lesquelles s'enlèvent, en très léger relief, des figures d'hommes et d'animaux. M. Heuzey, le savant conservateur du Louvre, insistait sur la ressemblance de style entre ces monuments et ceux de l'art chaldéen. M. Maspero y notait des traits tout égyptiens et croyait même pouvoir assigner comme date, à l'un de ces fragments, le règne des rois

[1] QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis*, II, pl. LVII, et pp. 15-16 et 47.

libyens de la XXIIe dynastie (Scheschonk et ses successeurs). M. Budge, le conservateur du British Museum, à son tour, y voyait des œuvres mésopotamiennes importées en Égypte comme présents offerts par des princes mésopotamiens à des rois de la XVIIIe dynastie. Enfin, M. le professeur Steindorff, dans l'étude que vous avons déjà mentionnée, concluait, après un examen minutieux du groupe entier, que ces monuments étaient bien égyptiens, mais de la période préhistorique [1].

C'est alors que M. Quibell découvrit, à Hiéraconpolis, deux monuments de la même catégorie, intacts et, chose importante, sur l'un de ces monuments, on lisait un nom royal écrit en caractères hiéroglyphiques. Malheureusement, ce nom ne correspond à aucun de ceux que les listes royales d'époque postérieure nous font connaître et, à l'heure actuelle, les avis sont encore partagés sur la place exacte qu'il convient de lui attribuer [2]. Il est néanmoins incontestable que ce roi, qu'on s'accorde à appeler Nar-Mer, appartient aux premiers temps de l'histoire de l'Égypte. Il avait déposé, dans le temple de Hiéraconpolis, plusieurs objets dont une grande palette en schiste et une tête de massue énorme, toutes deux décorées de scènes en léger relief, nous donnant ainsi l'exemple de ces objets usuels, détournés de leur usage ordinaire pour devenir des ex-votos [3]. Cette découverte supprimait tous les doutes au sujet de la date des monuments analogues, et il faut dorénavant les dater de la fin des temps préhistoriques ou des débuts de l'époque dynastique.

Il est impossible ici de faire une description détaillée de ces pièces intéressantes, car il serait nécessaire de soulever des questions extrêmement difficiles, pour la solution desquelles de nom-

[1] M. de Morgan s'arrêtait à la même conclusion. Voir DE MORGAN, *Recherches sur les Origines*, II, pl. II et III et fig. 864 et pp. 263 et suiv., où M. Jéquier les met en rapport avec les manches de couteau de nos fig. 33 et 35.

[2] PETRIE, *History of Egypt, from the Earliest Kings to the XVIth dynasty*, 5e éd. Londres, 1903, pp. 7-9. — FOUCART, *les Deux Rois inconnus d'Hiéraconpolis*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 1901, pp. 241-249. — NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens*, III, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXV, 1903, pp. 206-208, 218-220.

[3] CAPART, *la Fête de frapper les Anou*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, XLIII, 1901, pp. 251-252. — NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens*, III, *loc. cit.*, p. 223.



Palette en schiste avec scènes de chasse.
Louvre et British Museum.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

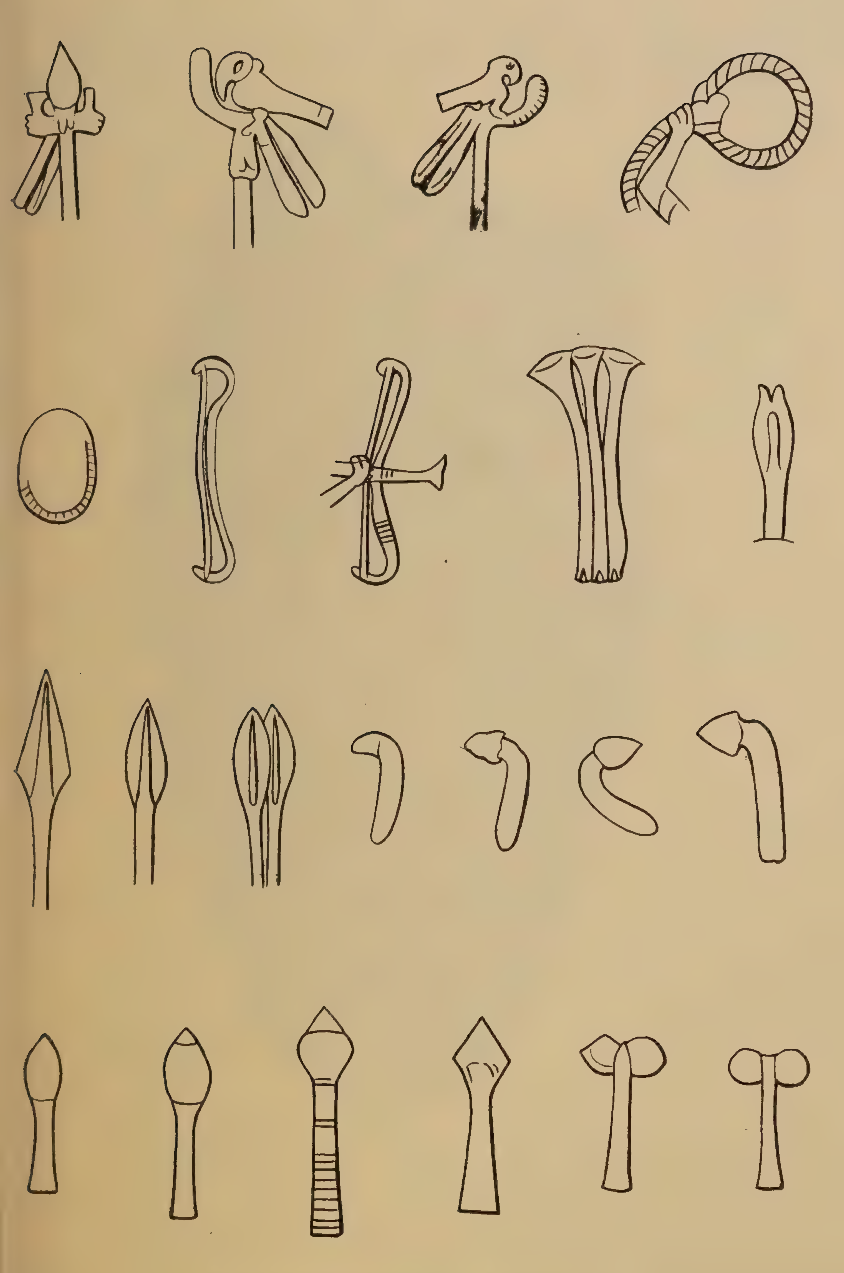


FIG. 154. — ARMES ET ÉTENDARDS.
Détails de la grande palette de la planche VI

breuses pages seraient indispensables. Je dois me contenter de les reproduire, en ajoutant quelques remarques relatives aux ana-



Fig. 155. — Palette en schiste avec représentations d'animaux (recto). Ashmolean Museum, à Oxford.

Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

logies que nous distinguerons entre ces pièces et celles de l'époque primitive ou de l'époque historique. J'exprime mes meilleurs

remerciements à la Société d'archéologie biblique de Londres qui a bien voulu mettre à ma disposition les splendides clichés photographiques de ces monuments [1].



FIG. 156. — PALETTE EN SCHISTE AVEC REPRÉSENTATIONS D'ANIMAUX (VERSO).
Ashmolean Museum, à Oxford.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

[1] LEGGE, *the Carved Slates from Hieraconpolis and elsewhere,* dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology,* XXII, 1900, pp. 125-139, avec 9 pl. ;

Premier fragment du Caire.

En nous basant sur le style, nous classerons, en premier lieu, un fragment du Caire (fig. 153) publié par M. Steindorff [1] et représentant une barque analogue à celles que les monuments préhistoriques nous ont appris à connaître. Elle est surmontée de deux signes dont l'un est l'oiseau, , *rekhyt,* que nous avons rencontré déjà sur un vase à relief de Hiéraconpolis, dans une inscription pictographique (?) (fig. 66). M. Steindorff note, fort précisément, les rapports qui existent entre la représentation de la barque et les barques figurées dans les plus anciens hiéroglyphes.



Fig. 157. — Fragment de palette en schiste (recto).
British Museum.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

Fragments du British Museum et du Louvre.

Un fragment du Louvre et deux autres du British Museum constituent par leur réunion une pièce à peu près complète [2] (pl.VI). Au centre, nous trouvons une cavité ronde, destinée, vraisemblablement, à renfermer le fard vert au moyen duquel on fardait la statue divine ou le roi officiant dans le temple. A l'entour de la cavité

Another carved slate, ibidem, pp. 270-271, avec 1 pl. Ce sont les clichés de ces deux articles qui nous ont été prêtés par la Société d'archéologie biblique de Londres ; ils constituent la pl. 1 et les fig. 154 à 168. — Steindorff, G., *eine neue Art ägyptischer Kunst,* dans *Aegyptiaca. Festschrift für Georg Ebers,* pp. 122-141 ; J. L. M[yres], compte rendu de Legge, *Carved slates from Hieraconpolis and elsewhere,* dans le *Journal of Anthropological Institute,* XXX, 1900, *Anthropological reviews and miscellanea,* pp. 15 et 16 et pl. B, C et D.— Capart, *la Fête de frapper les Anou,* dans la *Revue de l'histoire des religions,* XXII, 1901, où l'on trouvera la bibliographie à peu près complète de la grande palette de Hiéraconpolis.

[1] Steindorff, *loc. cit.,* fig. p. 124.

[2] Heuzey, *Égypte ou Chaldée,* dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* 1899, pl. de la p. 66 et pp. 62 et 63.

sont retracées des scènes de chasse. A droite et à gauche de la palette, deux bandes de chasseurs traquent les animaux du désert; au sommet, un lion résiste vigoureusement. Le type du lion nous donne au moins un indice sur la date de la palette. Le dessin de la crinière rappelle, fort exactement, les figurines de lions contemporaines des premiers rois de la Ire dynastie décrites précédemment (fig. 128). Les yeux des chasseurs, comme l'a remarqué Steindorff, sont creusés de manière à recevoir une perle, comme dans les monuments préhistoriques. Tous les personnages représentés portent la queue attachée à la ceinture et ont, pour la plupart, la chevelure ornée d'une ou deux plumes d'autruche. Leurs armes sont caractéristiques des temps préhistoriques [1] (fig. 154).



Fig. 158. — Fragment de palette en schiste (verso).
British Museum.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

Si l'on pouvait vérifier l'hypothèse que j'ai émise, il y a quelques années, au sujet des deux figures gravées au sommet de la palette, nous serions en présence d'un des plus anciens usages de l'écriture hiéroglyphique [2].

Nous voyons encore des étendards formés d'une perche au som-

[1] Un des fragments du British Museum est reproduit, à propos du type de l'arc, dans Schurtz, *Urgeschichte der Kultur*. Leipzig, 1900, p. 345, avec l'étonnante indication : « *Assyrische Jagdszene* ».

[2] Capart, *Mélanges*, § 2, *Remarque sur une des palettes archaïques du Musée Britannique*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pp. 108-110. — Budge, *History of Egypt*, II, 1902, p. 11, où l'auteur ne connaît pas le travail précédent. — Max Müller, W., *Nachtrag zu Louvre*; C [1], dans la *Orientalistische Litteraturzeitung*, III, 1900, col. 433.

met de laquelle est fixé un emblème, et qui rappellent les enseignes des barques à l'époque primitive (fig. 147). Les figures d'animaux, semblables à celles des poteries décorées, se rapprochent aussi d'autres pièces analogues dont la date est plus précise et, notamment, d'une palette découverte à Hiéraconpolis, ornée au sommet de deux chacals courants dont la silhouette suit exactement les contours de l'objet.



FIG. 159. — FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE (RECTO).

Musée du Caire.

Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

Petite palette de Hiéraconpolis.

Dans cette autre palette, la cavité circulaire paraît aussi constituer la partie essentielle de la pièce. Ici notre attention est attirée par les figures bizarres de félins au cou démesurément long qu'on a vu déjà sur les ivoires de Hiéraconpolis (fig. 98) et que nous retrouverons encore. Les divers animaux représentés ne laissent pas de nous étonner ; on constate le même mélange d'animaux réels et fantastiques que dans les scènes de chasse représentées sur les murs des

:ombeaux de la XIIe dynastie (fig. 157 et 158)[1]. M. Quibell, sui-
/ant les indications du capitaine Flower, y voit des gazelles, des
ıntilopes, des ibex, des oryx, des cerfs, des chacals, des chiens, un
éopard, un vautour (une autruche plutôt), un taureau sauvage, une
;irafe et deux animaux fantastiques. L'un d'eux figure un griffon à
ête de faucon, portant des ailes d'oiseau au milieu du dos ; l'autre
ın chacal (?) marchant sur les pattes d'arrière, le corps entouré



FIG. 160. — FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE (VERSO).
Musée du Caire.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

une ceinture, semble jouer de la flûte (?). M. Petrie fait remar-
ıer[2] l'intérêt que présentent, au point de vue zoologique, ces

[1] QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis*, II, pl. XXVIII et p. 41. — HEUZEY, *gypte ou Chaldée*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscrip-ons et belles lettres*, 1899, pl. de la p. 66 et pp. 66 et 67.
M. Bénédite, conservateur au Louvre, m'autorise à dire qu'il vient d'acquérir ›ur le Musée du Louvre une pièce analogue, où se retrouvent les deux girafes le palmier que nous allons noter sur des fragments de palette du British useum et de l'Ashmolean Museum, à Oxford.

[2] PETRIE, *the Rise and Development of Egyptian Art*, dans le *Journal of the ciety of Arts*, XLIX, 1901, p. 595.

représentations d'animaux, dont plusieurs espèces ont actuellement disparu de l'Égypte. Si nous cherchons à apprécier le style de ces deux dernières palettes dont l'ornementation présente tant d'analogies, nous dirons, avec M. Heuzey[1] : « Quant au style, c'est, partout, celui que nous avons défini dès le premier abord, un réalisme encore rude, mais plein d'énergie, recherchant, à la fois, le mouvement et les formes robustes, aux muscles sail-



Fig. 161. — Fragment de palette en schiste (recto).
Ashmolean Museum, à Oxford.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

lants, aussi bien dans les figures d'hommes que dans les figures d'animaux, même pour les espèces les plus légères et les plus agiles, comme les bouquetins et les antilopes. Rien n'est plus loin du style égyptien, tel qu'il se précise de bonne heure sur les monuments de l'époque des Pyramides, et, si quelqu'une de ces figures nous était parvenue à part, sans que nous en connussions l'origine, c'est à la Chaldée, à l'Assyrie ou aux pays limitrophes qu'on l'eût certainement rapportée ».

[1] Heuzey, *loc. cit.*, p. 64.

A la même catégorie encore doit se rattacher un petit fragment du British Museum où, à côté de la cavité circulaire, se distinguent les restes d'un animal couché et de deux autruches identiques à celles des deux pièces précédentes (fig. 157 et 158). **Petit fragment du British Museum.**

Un second fragment du Musée du Caire nous montre des représentations très peu différentes de celles des objets précédents. Seulement, au lieu d'être gravés pêle-mêle à la surface de la palette, **Second fragment du Caire.**



FIG. 162. — FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE (VERSO).
Ashmolean Museum, à Oxford.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

les animaux sont répartis régulièrement en trois registres : au premier, des taureaux ; au second, des ânes ; au troisième, des béliers [1]. Cette décoration rappelle les figures d'animaux du manche de couteau reproduit sur notre fig. 35, et dans lequel Petrie reconnaissait « le style égyptien régulier des tombes de l'Ancien Empire » [2]. Il faut en rapprocher également les ivoires de

[1] DÜRST et GAILLARD, *Studien über die Geschichte des ägyptischen Hausschafes*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXIV, 1902, p. 46.
[2] PETRIE, *Naqada*, p. 51.

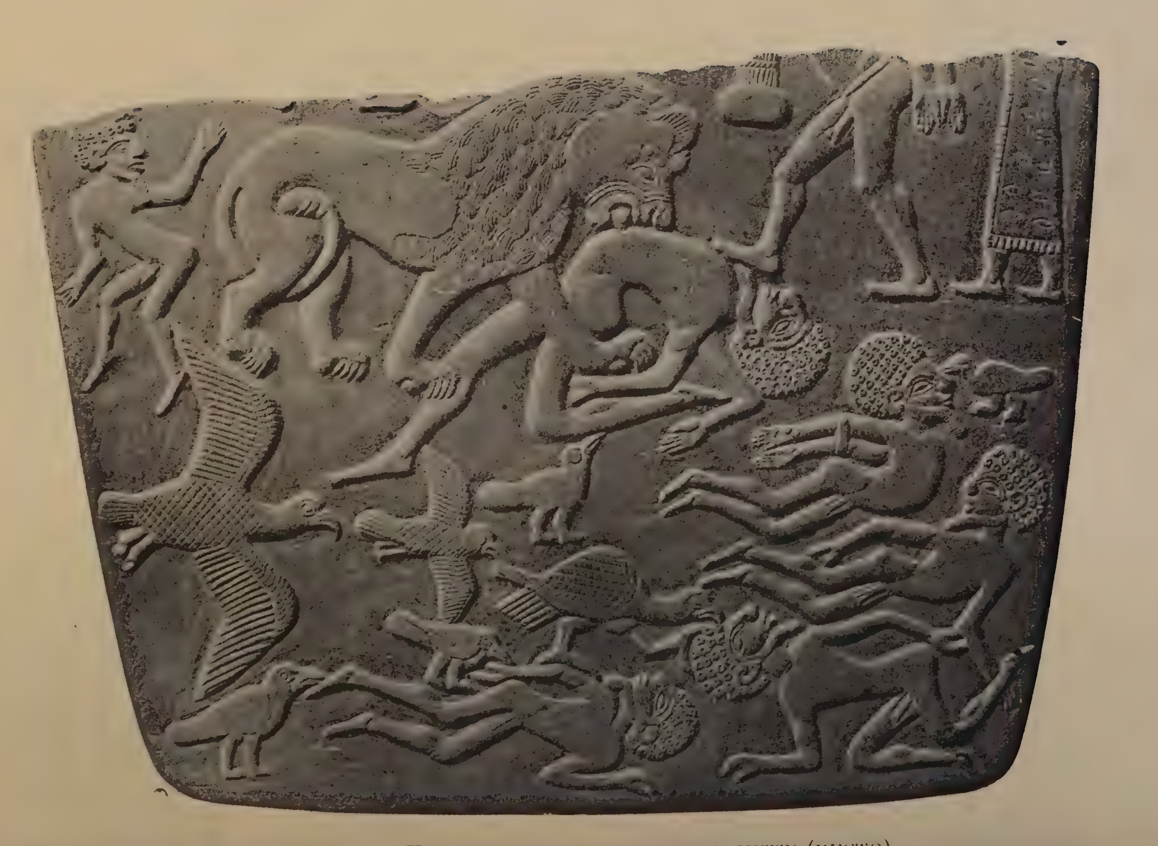


Fig. 163. — Fragment de palette en schiste (recto).

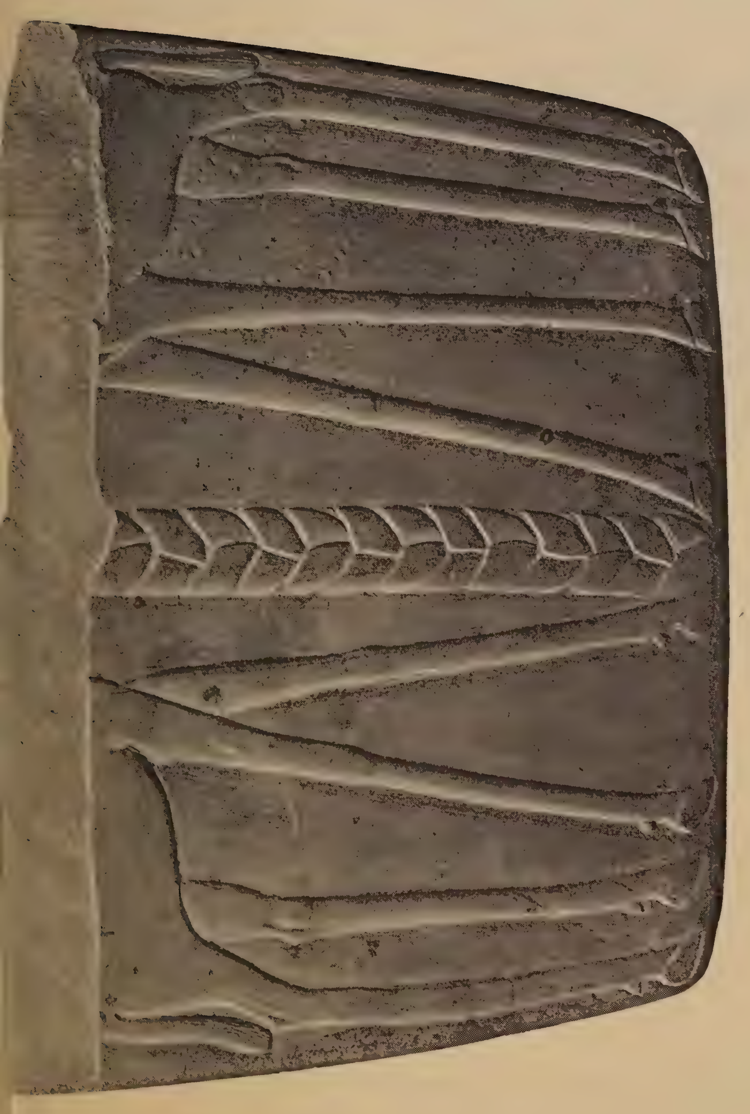


FIG. 164. — FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE (VERSO).
British Museum.

Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

Hiéraconpolis reproduits sur la fig. 99. Sous le 3e registre, on voit des arbres à peu près identiques à ceux qui apparaissent dans les hiéroglyphes des débuts de la IVe dynastie [1].



FIG. 165.
FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE (RECTO).
Musée du Louvre.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

Ce qui démontre surtout, malgré ses analogies avec des pièces primitives, que le fragment du Caire doit être attribué aux Égyptiens pharaoniques, ce sont les représentations de la seconde face, où nous voyons l'écriture hiéroglyphique combinée, il est vrai, avec de la pictographie. Des animaux, lion, scorpion, faucon, traités dans un style encore archaïque, détruisent, au moyen d'une houe, les murs crénelés sur lesquels ils sont perchés (fig. 159 et 160).

Fragments du British Museum et de l'Asmolean Museum, à Oxford.

Ce système de pictographie se retrouve sur un fragment de l'Ashmolean Museum ; des étendards, d'où sort un bras humain, saisissent des captifs [2]. La palette dont fait partie ce fragment n'a pas été retrouvée entière ; le morceau le plus grand est conservé au British Museum. Sur l'une des faces, deux girafes, placées des deux

1 LEPSIUS, *Denkmäler*, II, 7.

2 Ce même symbole des étendards armés de bras se retrouve assez fréquemment sur les monuments de l'époque classique. Je citerai un exemple pris entre mille. LEPSIUS, *Denkmäler*, III, 74d.

côtés d'un palmier, en mangent les feuilles. Au dessus du corps d'une des girafes, un gros oiseau rappelle vaguement celui de la tombe peinte de Hiéraconpolis (fig. 146 A). L'autre face nous montre vraisemblablement un champ de bataille jonché de cadavres que déchirent les oiseaux de proie. Un lion a saisi un des cadavres par le ventre et cherche à en arracher un morceau. Le mouvement du corps inerte qui s'abandonne entièrement a été saisi avec un rare bonheur. Le lion se rapproche des statuettes que nous avons décrites précédemment : principalement dans les lignes du mufle et les deux mouchetures du front (fig. 128). Au dessus de cette scène de carnage, un personnage vêtu d'un grand manteau brodé, qui rappelle celui de la petite statuette d'ivoire d'Abydos (fig. 112), pousse devant lui un prisonnier, les bras liés derrière le dos, une lourde pierre (?) suspendue au cou (fig. 161 à 164).



FIG. 166.
FRAGMENT DE PALETTE EN SCHISTE (VERSO).
Musée du Louvre.
Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

Fragment du Louvre.

Les étendards animés jouent un rôle direct dans la scène gravée sur un fragment de palette du Musée du Louvre. Cinq enseignes surmontées d'emblèmes de dieux, entre autres du dieu Min, se terminent par une main humaine saisissant une forte corde. C'est là, en réalité, une véritable inscription pictographique, comme



FIG. 167. — PALETTE EN SCHISTE DE NAR-MER (RECTO).
Musée du Caire.

Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.



FIG. 168. — PALETTE EN SCHISTE DE NAR-MER (VERSO).
Musée du Caire.

Cliché prêté par la Société d'archéologie biblique de Londres.

aussi, d'ailleurs, la scène qui constitue la partie supérieure de la palette. Un taureau vigoureux foule aux pieds un homme et s'apprête à le transpercer de ses cornes. C'est déjà, comme l'a reconnu le premier, M. Schäfer, une représentation du roi, « taureau puissant », abattant ses ennemis [1]. Le type de l'ennemi vaincu

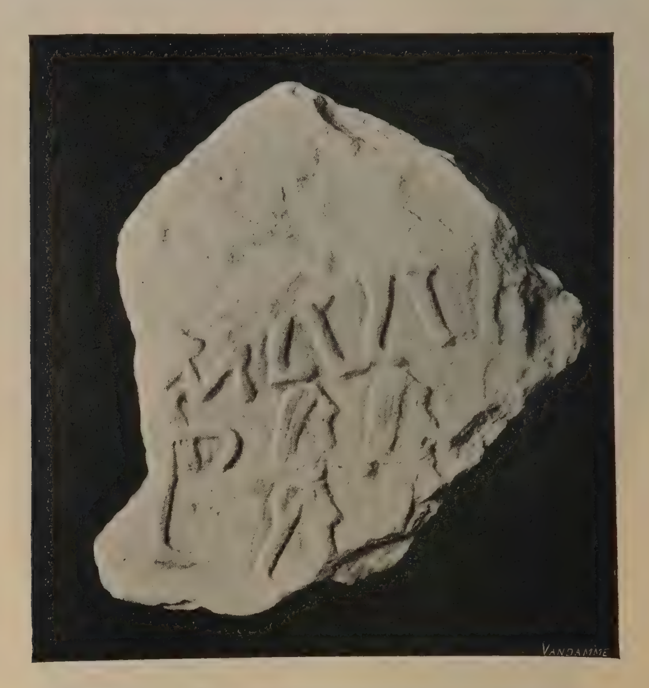


Fig. 169. — Fragment de palette en schiste.
Musée du Louvre.

est à observer, de même que la perruque et la barbe frisées et aussi la ceinture à laquelle est suspendu le *karonata*. Au revers de la même palette se répète la scène principale; mais, cette fois, à la place occupée par les étendards animés, nous voyons, comme sur le second fragment du Caire, des murs crénelés représentant des villes fortifiées. Au centre de ces murs, des signes hiéroglyphiques donnent les noms des cités (fig. 165 et 166).

Grande palette de Hiéraconpolis.

Le symbole du roi, taureau puissant détruisant ses ennemis, se retrouve enfin sur la grande palette découverte à Hiéracon-

[1] Steindorff, *eine neue Art ägyptischer Kunst, loc. cit.*, p. 131, note 1.

polis, où le taureau a renversé, de ses cornes, les murs crénelés d'une ville. Cette palette, au nom du roi Nar-Mer, soulève des discussions extrêmement complexes pour lesquelles nous renvoyons



FIG. 170. — GRANDE TÊTE DE MASSUE DU ROI NAR-MER.
Ashmolean Museum, à Oxford.

aux travaux spéciaux publiés à ce sujet [1]. Remarquons, néanmoins, les grands félins à cou de serpent qui se rencontrent également sur

[1] On les trouvera résumés dans CAPART, *la Fête de frapper les Anou,* dans la *Revue de l'histoire des religions,* XLIII, 1901, pp. 249-274. — Voir, en outre, NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens,* III, Appendice, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXV, 1903, pp. 223-225. — WEILL, R., *Hiéraconpolis et les origines de l'Égypte,* dans la *Revue archéologique,* 1902, II, pp. 119-121.— QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis,* II, pp. 41-43.

un cylindre chaldéen du Louvre [1]. « Une pareille identité entre deux motifs, dit M. Heuzey, à la fois aussi précis et aussi complexes, ne saurait être l'effet du hasard. Elle ne peut s'expliquer que par des relations très étroites entre la primitive Chaldée et la première civilisation égyptienne. L'explication ne fait même que gagner en force et en évidence si l'on admet qu'une race originaire de l'Asie est venue fonder sur les bords du Nil les plus anciennes dynasties et apporter aux populations noires de l'Afrique les éléments d'un art qui avait déjà pris forme. C'est là un fait simple et rationnel en lui-même, conforme non seulement aux traditions de l'humanité, mais encore aux lois de l'histoire et à ce que nous savons des grands courants suivis par les races humaines » (fig. 167 et 168). Sur cette palette nous trouvons un emploi des hiéroglyphes analogue à celui des dynasties historiques et, cependant, la pictographie n'a point encore disparu entièrement. Sur le recto, au dessus de la tête du barbare frappé par le roi, est gravé un groupe singulier, composé d'une tête humaine, d'un bouquet de plantes et d'un oiseau. Les commentateurs sont unanimes à cet égard : il s'agit d'une inscription signifiant que le dieu Horus ou la déesse Nekhbet ont vaincu ou saisi six mille ennemis, ou bien qu'ils ont vaincu les peuples du Nord [2].

Petit fragment du Louvre.

Pour être complet, n'oublions pas de mentionner un petit fragment, encore extrêmement archaïque, appartenant à la collection du Louvre, acheté par Ary Renan, à Beyrout [3], et représentant un groupe de personnages en marche. Il est indubitable qu'il faut rattacher ce fragment aux spécimens les plus anciens de cette catégorie de documents (fig. 169).

Nous ne quitterons pas cette série de monuments sans faire

[1] Heuzey, *Égypte ou Chaldée*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, 1899, pp. 66-68 et planche de la p. 62.

Le félin à cou et à tête de serpent n'est pas sans exemple dans l'art égyptien. C'est l'animal fantastique appelé [hiéroglyphe] *sedja* et qui est représenté dans des scènes de chasse à Beni-Hasan. Voir Newberry, *Beni Hasan*, II, pl. IV. — On le trouve encore sur des ivoires magiques de la XII[e] dynastie. Voir Capart, *la Fête de frapper les Anou, loc. cit.*, p. 264.

[2] Capart, *la Fête de frapper les Anou, loc. cit.*, p. 256.

[3] *Lettre de M. Ary Renan à M. G. Perrot*, dans la *Revue archéologique*, 3[e] série, IX, 1887, pp. 37 et 38, avec fig.

remarquer combien on peut y relever de détails qui se rattachent à l'art des primitifs égyptiens, à côté d'autres qui sont caractéristiques des monuments pharaoniques. Seuls les ivoires d'Hiéraconpolis et d'Abydos nous fournissent une succession aussi probante d'œuvres unissant la préhistoire à l'histoire. Rappelons ce que nous disions plus haut : avant de connaître l'Égypte primitive, M. le professeur Steindorff, avec sa parfaite connaissance des monuments égyptiens, arrivait à la conclusion que ces palettes appartenaient à l'époque préhistorique. Maintenant que, grâce aux documents d'Hiéraconpolis, nous possédons une palette au nom d'un roi égyptien, nous sommes forcés de reconnaître que nous sommes en présence de véritables monuments pharaoniques. L'hésitation que l'on rencontre à fixer un jugement sur ces palettes en schiste me paraît être la meilleure preuve qu'il n'y a pas eu, en Égypte,

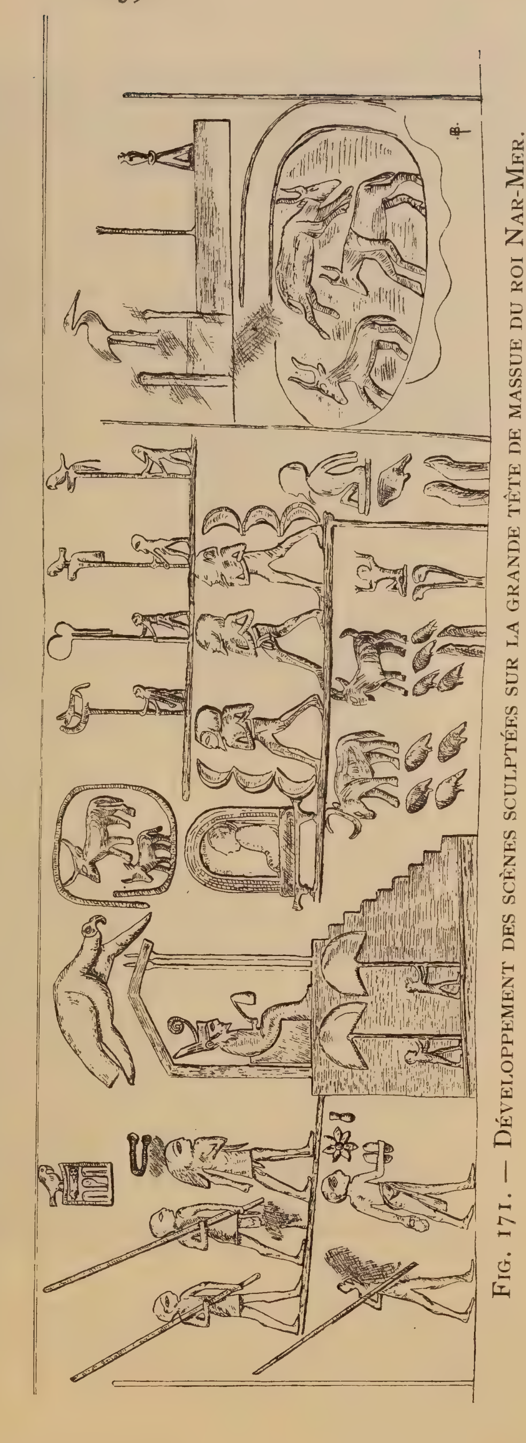


Fig. 171. — Développement des scènes sculptées sur la grande tête de massue du roi Nar-Mer.

à un moment déterminé, un brusque changement de direction dans les conceptions artistiques. Nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, et nous y reviendrons encore lorsque nous aurons à formuler des conclusions.



FIG. 172. — GRANDE TÊTE DE MASSUE D'UN ROI INDÉTERMINÉ.
Ashmolean Museum, à Oxford.

Massues de Hiéraconpolis.

Le roi Nar-Mer, le dédicateur de la grande palette de Hiéraconpolis, avait consacré dans le temple une tête de massue de dimensions colossales décorée de scènes en léger relief. Plusieurs des personnages de la palette s'y retrouvent : le serviteur portant les sandales, un autre sur l'identité duquel les auteurs ne sont pas d'accord [1] et les porteurs d'étendard. On remarque aussitôt (fig. 170 et 171) la rudesse des reliefs de cette massue, qui dénote une main moins exercée que celle qui décora la grande palette [2].

Sans entrer dans l'étude détaillée des scènes qui ornent cette massue [3], remarquons les trois hommes barbus, dansant devant

[1] NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens*, III, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXV, 1903, pp. 223-225.

[2] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. XXVI, B.

[3] FOUCART, G., *la Plus Vieille Égypte*, II, *les Monuments commémoratifs du Sed à Hiéraconpolis*, dans *le Sphinx*, V, 1901, pp. 102-106. — MORET, A., *du*



Fig. 173. — Détail de la scène principale de la grande tête de massue du roi indéterminé.

Cliché prêté par l'Egypt Exploration Fund. Voir « Archæological Report », 1897-98, p. 7, pl.

le roi, assis sous un dais, placé au sommet d'une estrade à laquelle un escalier donne accès. Devant les danseurs, et aussi derrière eux, sont représentés trois espèces de croissants, qui, dans les monuments de l'époque classique, ont pris une forme régulière. Il est difficile de dire ce qu'ils représentent. Contentons-nous de noter qu'on rencontre dans les textes certains personnages portant un titre dans la composition duquel entrent ces « croissants » [1].

Les restes d'une seconde massue, d'un type plus parfait, sont au nom d'un roi qui n'a pas encore été identifié d'une manière précise [2]. Entre autres scènes, nous y voyons le roi présidant à des travaux publics (fig. 172-173). Serait-ce l'ouverture d'une digue [3] ? Sur un des canaux, on aperçoit encore la proue d'un vaisseau qui rappelle ceux de l'époque primitive. Dans l'angle inférieur, à droite, on distingue les restes d'une petite construction voûtée semblable à celle qui se trouve au sommet de la palette en schiste reproduite sur notre planche I. Au registre central, à gauche, des personnages sont portés en palanquin, comme sur la massue de Nar-Mer, et des hommes coiffés d'une longue tresse pendant sur leur dos exécutent une danse. Des danseurs à la coiffure identique se remarquent sur un fragment d'une troisième massue, trop mutilée pour qu'on puisse se faire une idée correcte de l'ensemble [4]. Ces massues, si différentes encore, par leur style, des monuments égyptiens classiques, nous font connaître, cependant, des représentations qui se retrouvent aux époques subséquentes.

Caractère religieux de la royauté pharaonique. Paris, 1902, p. 242 et fig. 71, p. 240. — WEILL, R., *Hiéraconpolis et les origines de l'Égypte,* dans la *Revue archéologique,* 1902, II, pp. 121-122.

[1] LEPSIUS, *Denkmäler,* II, 129.—NEWBERRY, *Beni Hasan,* I, pl. XXXV, p. 41. — SCHIAPARELLI, E., *Museo archeologico di Firenze. Antichita egizie,* I, pp. 266, 267, 369 et 468. — Voir GRIFFITH, *Hieroglyphs,* pl. III, 36, et p. 64.

[2] FOUCART, G., *les Deux Rois inconnus d'Hiéraconpolis,* dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* 1900, pp. 230-241. — NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens,* III, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* XXV, 1903, p. 218.

[3] QUIBELL, *Hierakonpolis,* I, pl. XXVI C et pp. 9-10. — M. Maspero y reconnaît, avec assez de vraisemblance, la cérémonie du *Khebs to,* « creuser la terre », qui se faisait lors de la fondation des temples. Voir MASPERO, *Manual of Egyptian Archaeology,* 5e éd. Londres, 1902, *Supplementary Chapter,* p. 353, note. — LEFÉBURE, *Rites égyptiens. Construction et protection des édifices,* p. 32. — MARIETTE, *Denderah,* p. 133, et I, pl. 20. — BRUGSCH, *die Aegyptologie,* p. 425.

[4] QUIBELL, *Hierakonpolis,* I, pl. XXVI, A, et p. 8.

Il en est de même d'une série assez nombreuse de petits monuments, découverts dans les tombes royales d'Abydos. Ce sont de petites plaquettes, en ivoire ou en bois, portant gravées d'un trait

Plaquettes gravées de la 1re dynastie.



FIG. 174. — SPÉCIMENS DE PETITES PLAQUETTES EN BOIS ET EN IVOIRE DÉCOUVERTES DANS LES TOMBES ROYALES DE LA PREMIÈRE DYNASTIE A ABYDOS.

peu profond, parfois rempli d'un enduit noirâtre, des scènes et inscriptions extrêmement variées (fig. 174).

La plus grande de ces plaquettes a été découverte dans la tombe du roi que l'on semble s'accorder à identifier avec Menès, le premier roi de la Ire dynastie des annalistes d'époque classique [1]. Les scènes et inscriptions se répartissent en quatre registres superposés.

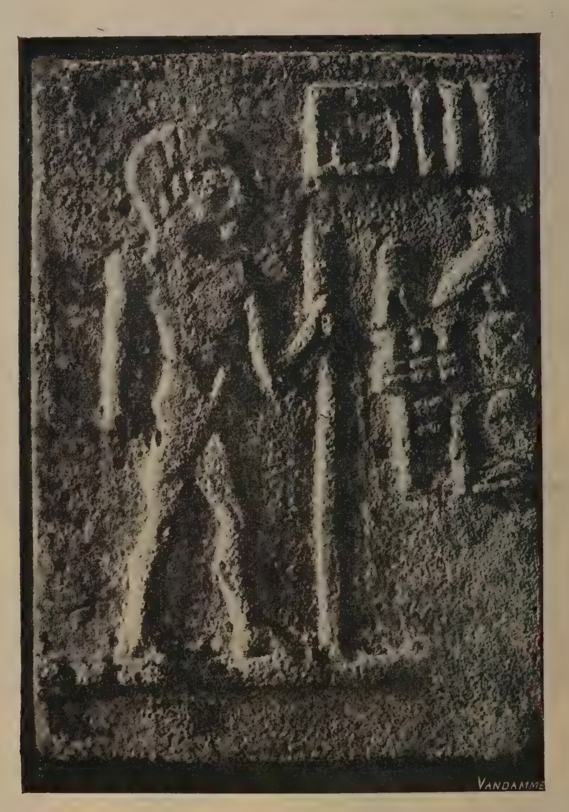


FIG. 175. — PETITE PLAQUETTE EN TERRE ÉMAILLÉE DÉCOUVERTE A ABYDOS.

Au premier, à droite, une représentation curieuse d'un temple primitif au dessus duquel se trouvent deux barques. Au registre suivant, un second sanctuaire avec un oiseau sacré, analogue à l'un de

[1] Cette attribution a été combattue surtout par NAVILLE, *les Plus Ancien[s] Monuments égyptiens*, I, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXI, 1899, pp. 108-112 ; III, *ibidem*, XX[V] 1903, pp. 207-208 et pp. 218-220.

dessins de la massue de Nar-Mer ; devant le temple, un taureau s'abat dans un filet, attaché en terre au moyen de deux piquets, rappelant ainsi une scène des gobelets de Vaphio. Les deux regis-



FIG. 176. — SPÉCIMENS DE STÈLES PRIVÉES DE LA NÉCROPOLE ROYALE DE LA PREMIÈRE DYNASTIE A ABYDOS.

tres inférieurs sont consacrés à des représentations de barques et à des inscriptions [1].

Sur une autre tablette, celle du roi Den-Setui (ou Semti ou Hesepui), nous retrouvons une scène analogue à celle de la grande

[1] PETRIE, *Royal tombs of the earliest dynasties,* II, pl. III, A, et X et pp. 21 et 51. — NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens,* II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* XXIV, 1902, p. 120.

massue de Nar-Mer. Le roi est assis, sous un léger badalquin, au sommet d'une plate-forme à laquelle un escalier donne accès. Devant ce petit pavillon, le roi lui-même, encadré de deux groupes de trois « croissants », exécute une danse [1]. On y a reconnu, comme dans celle de la massue de Hiéraconpolis, une représentation de la fête de Heb-Sed, qui fut célébrée pendant toute la durée de l'histoire de l'Égypte [2]. Un fragment de plaquette, au nom du même souverain, nous montre le roi en marche, tenant le bâton et le casse-tête et précédé de l'étendard du chacal Anubis ou Apouat [3].



Fig. 177. — Stèle de Hekenen.

Ashmolean Museum, à Oxford.

On se sent bien près déjà des représentations classiques du pharaon, telles que nous les trouvons en premier lieu sur les rochers du Ouady Magharah, au Sinaï. Une plaquette en ivoire de la collection Mac Gregor, au nom du roi Den, est surtout instruc-

[1] Petrie, *Royal Tombs of the first dynasty*, I, pl. xi, 14 = xv, 16, et pp. 22 et 40-41.

[2] Moret, A., *du Caractère religieux de la royauté pharaonique*, fig. 86, p. 262. — M. Budge, qui regarde la figure assise comme un Osiris, en tire des conclusions curieuses. Voir Budge, *the Book of the Dead (Books on Egypt and Chaldea)*. Londres, 1901, I, pp. xxxiv-xxxvii; *History of Egypt*, I, pp. 194-198.

[3] Petrie, *Royal tombs of the first Dynasty*, I, pl. x, 14 = xiv, 9 et p. 21.

tive à cet égard [1]. Signalons, spécialement, l'importante découverte de M. R. Weill, qui parvint à identifier le roi d'un des bas-reliefs du Sinaï avec le roi Mersekha de la Ire dynastie [2].



FIG. 178. — STATUE DE LIBYEN.
Musée du Caire.

[1] SPIEGELBERG, *ein neues Denkmal aus der Frühzeit der ägyptischen Kunst,* dans la *Zeitschrift fur ägyptische Sprache und Alterthumskunde,* XXXV, 1897, pp. 7-11 et fig.

[2] WEILL, R., *un Nom royal égyptien de la période thinite au Sinaï,* dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* 1903, pp. 160-162; *Inscriptions égyptiennes du Sinaï,* II, *les bas-reliefs thinites du Ouady Magharah,* dans la *Revue archéologique,* 1903, II, pp. 230-234. — M. Naville conteste la lecture du nom de ce roi ainsi que la place qu'il occupe dans les dynasties ; il lit Khesket et pense qu'il n'est pas antérieur à la IIe dynastie. Voir NAVILLE, *les Plus Anciens Monuments égyptiens,* III, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* XXV, 1903, pp. 219-220.

Enfin, la figure 174 donne encore divers fragments représentant des captifs, des serviteurs et peut-être des vaincus apportant le tribut et rendant hommage à leur vainqueur [1]. La ressemblance entre les captifs et ceux qu'on voit sur la palette en schiste d'Oxford et du British Museum est importante à noter, de même que la représentation du personnage à longue robe sur le même monument. La

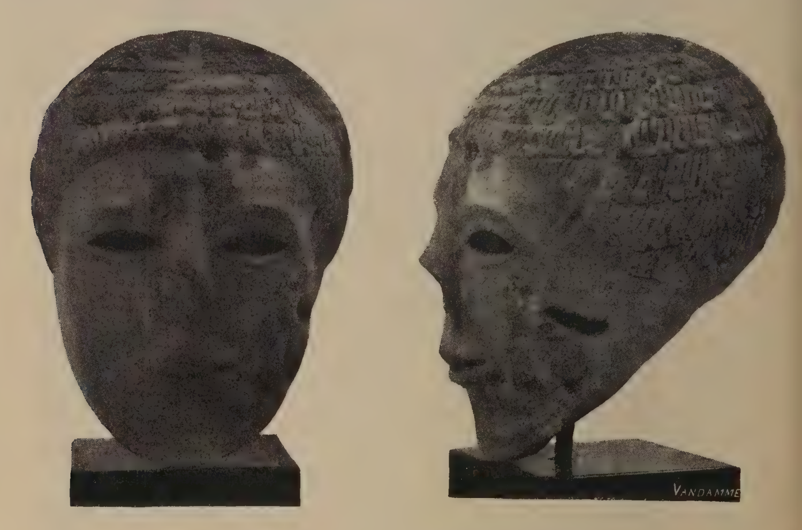


FIG. 179. — TÊTE DE LIBYEN.
Ashmolean Museum, à Oxford.

coiffure bizarre que l'on remarque sur le fragment 5 de notre figure se retrouve sur deux des massues de Hiéraconpolis. M. Petrie, dans sa classification des races de l'Égypte archaïque, est tenté d'y voir des montagnards du désert oriental (Gebel Dokhan et Gebel Ataka) [2].

Plaque du chef des Anou (?).

Un monument fort curieux au point de vue du style a été découvert au cours des fouilles de Petrie à Abydos pendant l'hiver 1902-

[1] PETRIE, *Royal tombs of the earliest dynasties*, II, pl. III, A, 1, 2, et IV, 4, 5, 6, 11, 12 et pp. 21-22. Un fragment se raccordant à celui publié par Petrie, pl. IV, 11, a été découvert précédemment par Amelineau. Voir AMELINEAU, *les Nouvelles Fouilles d'Abydos*, 1895-1896. *Compte rendu in extenso*. Paris, 1899, pl. XLII et p. 307, où le fragment est décrit comme se trouvant sur la pl. XLI.

[2] PETRIE, *the Races of Early Egypt*, dans le *Journal of the Anthropological Institute*, XXXI, 1901, pp. 253 et pl. XIX, 13 et 15.

1903. C'est une petite plaquette en terre verte émaillée portant, en léger relief, une figure d'homme en marche, le bâton à la main. Une inscription, en relief également, occupe une partie de l'espace



FIG. 180. — STATUE EN GRANIT NOIR.

Musée du Caire.

laissé libre devant la figure (fig. 175). Voici comment s'exprime à son sujet son inventeur : « Au revers il n'y a ni rainure ni queue d'aronde, la plaque est unie ; il ne semble donc pas qu'elle ait été destinée à être encastrée dans une muraille. Elle a été faite plutôt

comme offrande votive. La figure est d'un type inférieur, de la variété négroïde de la population préhistorique, n'appartenant ni à la race libyenne pure ni à la race dynastique. D'après les inscriptions, nous devons l'attribuer aux Anou, que l'on regarde comme une population aborigène de l'Égypte. Il s'agit d'un chef du nom de Tera-Neter, « consacré à dieu », de la forteresse des Anou, dans la ville de Hemen » [1]. La lecture de l'inscription hiéroglyphique est extrêmement incertaine, tout au moins pour quelques-uns des signes qui la composent [2]. L'extrême rudesse du modelé rappelle les gravures en léger relief des stèles privées découvertes autour des tombes royales à Abydos et dont nous donnons quelques spécimens [3] (fig. 176).

Stèles privées et stèles royales d'Abydos.

Si l'on voulait caractériser d'un mot cette série de monuments, on dirait qu'elle trahit l'indécision. L'artiste semble hésiter sur la manière dont il doit poser ses figures; les hiéroglyphes sont gravés sans ordre, loin de la belle régularité des inscriptions de l'Ancien Empire. Ces monuments trahissent la maladresse du manœuvre qui copie des signes dont il ne comprend pas la signification. Les variantes d'un même signe sont grandes, et la publication des hiéroglyphes des premières dynasties, annoncée par Mme Petrie, mettra ce caractère bien en relief. Le contraste est frappant si l'on examine les hiéroglyphes gravés sur les stèles royales de la première dynastie et dont l'élégante noblesse n'a été surpassée à aucune époque [4].

C'est à cette époque, évidemment, que s'est faite la fusion entre l'art des primitifs et celui que pouvaient posséder les Égyptiens pharaoniques au début de leur occupation de la vallée du Nil. C'est également alors que le style égyptien s'affirme pour la première fois dans les ateliers royaux de la capitale sans qu'on puisse, cependant, l'imposer immédiatement dans tout le royaume nouvellement conquis et unifié. Longtemps encore on constate, dans les monuments des particuliers, le courant opposé à l'art offi-

[1] Petrie, *Abydos,* II, pl. I et V, 33, et p. 25.

[2] *Atheneum,* 24 octobre 1903, p. 544.

[3] Petrie, *Royal Tombs of the first dynasty,* I, pl. XXX-XXXVI; II, pl. XXVII-XXX A.

[4] Petrie, *Royal tombs of the first dynasty,* I, frontispice ; II, pl. XXXI. — Amelineau, *les Nouvelles fouilles d'Abydos, 1895-1896. Compte rendu in extenso.* Pl. XLII. Paris, 1899.

ciel pharaonique [1]. Je citerai, comme exemple typique, une stèle de l'Ashmolean Museum à Oxford, au nom d'un personnage appelé *Hekenen*. Un prêtre du *double*, mentionné sur la stèle, portait le nom de *Persen*, que l'on rencontre sur les monuments de la IVe et de la Ve dynasties (fig. 177) [2].

Statues de Libyens.

La même opposition que nous avons constatée dans la gravure en relief, entre l'art officiel pharaonique et l'art des simples particuliers, au moins pendant les trois premières dynasties, se retrouve également dans la statuaire. Les fouilles de Hiéraconpolis en ont donné des documents probants. Deux statues représentaient un homme, un genou en terre et d'un type assez étrange. Une seule a pu être conservée et se trouve actuellement au musée du Caire. Le personnage est coiffé d'une perruque courte, s'arrêtant au dessus des épaules ; cette coupe de cheveux et la petite barbiche rapprochent, d'après la remarque de Petrie [3], cette statue du type d'un des porteurs d'étendards de la grande palette de Nar-Mer. Le vêtement consiste en une ceinture à laquelle sont attachées quelques minces bandelettes pendant entre les deux jambes, costume qui se retrouve sur la palette de Nar-Mer et sur les bas-reliefs de l'Ancien Empire [4]. Le professeur Schweinfurth attire spécialement l'attention sur la petitesse du cou, qui paraît être en rapport parfait avec la longueur de la tête et le développement assez considérable des lèvres [5]. Au point de vue ethnographique, M. Petrie considère que le type présente des éléments autres que les éléments libyen et nègre (fig. 178) [6].

[1] Voir SCHWEINFURTH, *die neuesten Gräberfunden in Ober-Aegypten und die Stellung der noch lebenden Wüsten-Stämme zu der altägyptischen Bevölkerung*, dans les *Verhandlungen der berliner anthropologischen Gesellschaft*, 1898, pp. (184)-(185), où l'auteur parle de « *Bauernkunst* » et « *Herrenkunst* ».

[2] DE ROUGÉ, E., *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 53. — LEPSIUS, *Denkmäler*, II, 83. — MARIETTE, *les Mastabas de l'ancien empire*, pp. 299-301. Paris, 1899.

[3] Dans QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, p. 6.

[4] CAPART, *la Fête de frapper les Anou*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, XLIII, 1901, p. 255.

[5] SCHWEINFURTH, *die neuesten Gräberfunde in Oberägypten und die Stellung der noch lebenden Wüsten-Stämme zu der altägyptischen Bevölkerung*, dans les *Verhandlungen der berliner anthropologischen Gesellschaft*, 1898, p. (184) et fig., pp. (182) et (183).

[6] QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, pl. II, et p. 6 ; II, pl. I, et p. 35.



FIG. 181. — STATUE D'UNE PRINCESSE, AU MUSÉE DE TURIN.

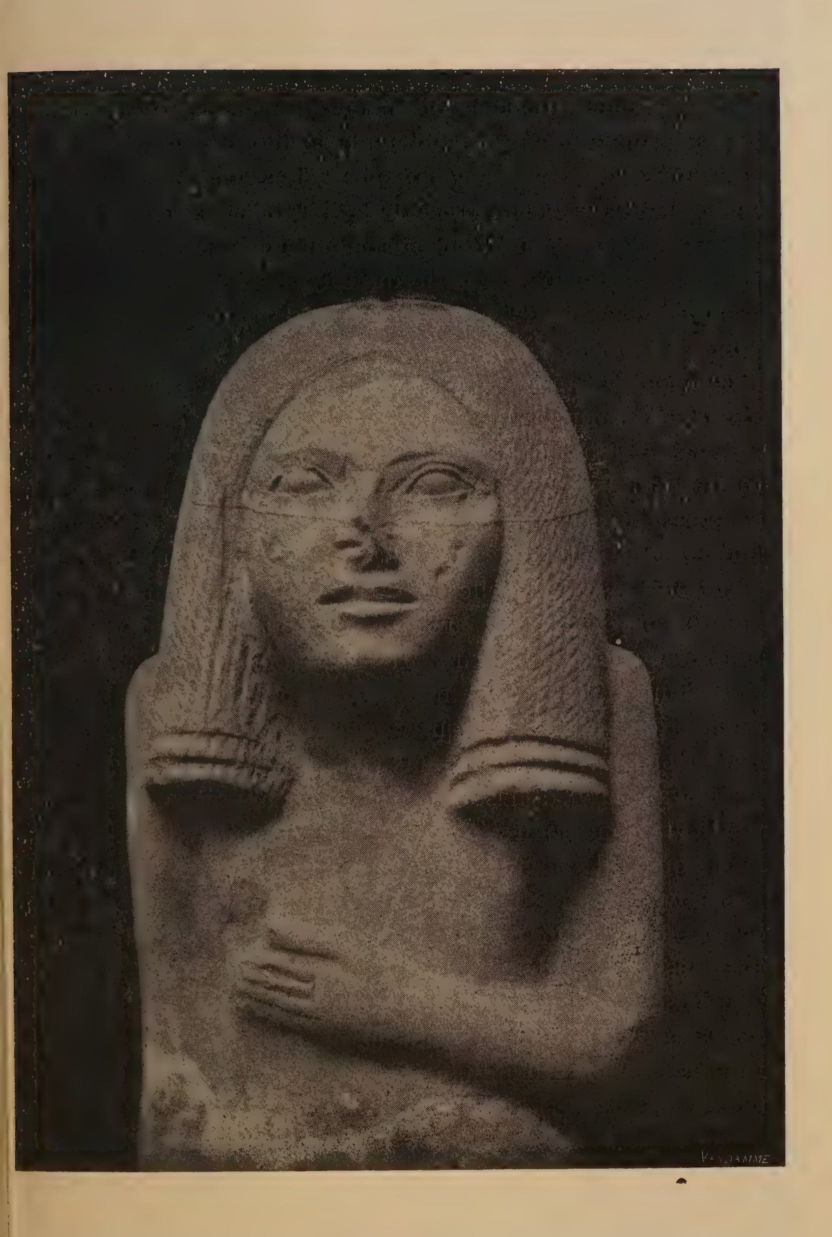


Fig. 182. — Statue aux Musées royaux, a Bruxelles.

Il n'en est pas de même pour une autre statue accroupie, dont la tête seule a pu être conservée (fig. 179), et où le même savant reconnaît nettement le type croisé négro-libyen. « Les cheveux courts, légèrement bouclés, et les lèvres épaisses, dit-il, indiquent assez clairement le nègre, tandis que la figure allongée et le nez bien formé sont dus au sang libyen » [1]. Les yeux étaient incrustés, et on ne distingue aucune trace de fard. M. Petrie raconte qu'il rencontra en voyage un individu présentant un type absolument identique. En s'informant, il apprit qu'il avait affaire à un Américain, vraisemblablement des États du Sud, d'origine négro-européenne [2].

Statue n° 1 du Caire.

Il convient de rapprocher, de la première de ces statues, la statuette n° 1 du Musée du Caire et que M. Maspero attribue à la IIIe dynastie. Il a écrit à ce sujet quelques lignes que je juge nécessaire de transcrire ici. « La facture, dit-il, en est archaïque, mais plus grossière encore qu'archaïque. On sait quelles différences de technique et de style des œuvres appartenant à un même règne peuvent offrir, selon qu'elles ont été exécutées dans l'entourage même du souverain, dans une grande ville policée ou dans une localité éloignée de la cour... Il faut, pour apprécier l'antiquité relative d'un monument, tenir grand compte de la localité d'où il provient et de l'importance qu'avait cette localité au moment où il a été fabriqué. Memphis, ou la ville qui la précéda, était fort obscure avant la Ve dynastie, et la royauté n'y résidait pas encore. On ne devra donc point s'étonner si ses monuments sont plus rudes que ceux qu'on découvre dans les cités où le Pharaon fréquentait, Thinis-Abydos ou à Kom el-Ahmar, par exemple, et ce serait une erreur, les comparant avec les bas-reliefs soignés de Khâsakhmoui ou avec les palettes dédiées par Besh, de conclure de leur infériorité qu'ils sont beaucoup plus vieux que ces derniers objets. Notre statue est une œuvre provinciale, et peut-être son importance est-elle moins un indice d'antiquité très reculée qu'une preuve de la gaucherie des artistes qui vivaient alors dans le nome memphite » [3] (fig. 180).

[1] Dans Quibell, *Hierakonpolis*, I, p. 6 et pl. v et vi ; II, p. 36.

[2] Petrie, *the Rise and Development of Egyptian Art*, dans le *Journal of the Society of Arts*, XLIX, 1901, p. 594.

[3] Maspero, Texte de *le Musée égyptien*, I, p. 13. La statue est figurée



Fig. 183. — Statue de Nesa, au Musée du Louvre.



Fig. 184.
Statue de Khasakhmoui.
Ashmolean Museum,
à Oxford.

On ne peut mieux exprimer le dualism
entre l'art officiel, l'*art des maîtres* et l'*ar*
des sujets, l'*art des paysans*, pour prendr
l'expression de Schweinfurth. L'art de
paysans est la suite logique de l'art des pri
mitifs et, dans les débuts de l'occupatio
égyptienne, il ne se transforme radicalemen
que dans le voisinage immédiat de la rési
dence du maître. On pourra constater u
phénomène analogue dans l'histoire des début
de l'art thébain, lorsque le pouvoir politiqu
se transporte de Memphis à Thèbes. Tou
récemment, M. le professeur Spiegelberg, de Strasbourg, a publié une excellente histoire de l'art égyptien, où il explique les développements successifs de cet art par la lutte constante entre l'*art populaire* (Volkskunst) et l'*art de la cour* (Hofkunst), entre l'*art profane* (Profankunst) et l'*art religieux* (Religösekunst) [1].

Statues archaïques. On doit rattacher à la statue du Musée du Caire toute une série de monuments auxquels j'ai fait allusion au début du livre : ce sont des statues archaïques conservées dans divers musées européens, à Bologne, Londres, Berlin, Tu-

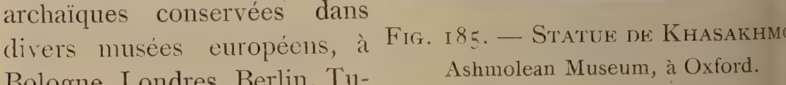


Fig. 185. — Statue de Khasakhm
Ashmolean Museum, à Oxford.

pl. xiii. — Voir, en outre, de Morgan, *Recherches sur les Origines*, II, pl.
et pp. 253-254.

[1] Spiegelberg, *Geschichte der ägyptischen Kunst im Abriss dargestellt*. Leipzi
1903. Je comprends, sous le nom d'art profane, les monuments artistiques cré

rin, Leide, Bruxelles, Naples et Paris et qui conduisent, par une lente gradation, aux chefs-d'œuvre réalistes des IVe et Ve dynasties [1]. Nous en donnons quelques spécimens dans les figures 181 à 183.

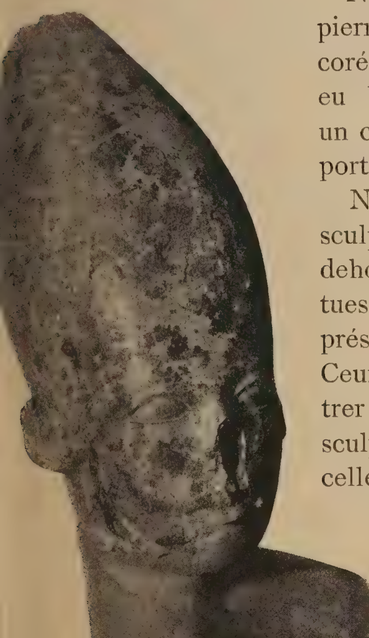


Fig. 186. — Tête de la statue de Khasakhmoui.

Ashmolean Museum, à Oxford.

Nous citerons encore un seuil de pierre découvert à Hiéraconpolis et décoré d'une tête humaine. L'artiste a eu l'intention évidente de représenter un captif écrasé par les battants de la porte [2].

Statues du roi Khâsakhmoui.

Nous venons de voir ce que fut la sculpture des premières dynasties, en dehors des œuvres officielles. Les statues royales nous sont connues jusqu'à présent par deux spécimens seulement. Ceux-ci suffiront cependant à nous montrer toute la distance qui les sépare des sculptures privées, distance analogue à celle que nous avons constatée précédemment dans la sculpture en relief. Ces deux statues ont été découvertes à Hiéraconpolis et portent le nom d'un roi qui se place vraisemblablement vers la fin de la IIe dynastie ou au début de la IIIe [3].

M. Weill en a donné une description fort précise : « ... deux petites statues assises, d'une facture étrange et délicate, presque

par la religion populaire, suite des croyances de l'époque primitive, en opposition avec la religion officielle des envahisseurs pharaoniques.

[1] Capart, *Recueil de Monuments égyptiens*. Notice des pl. ii et iii.

[2] Quibell, *Hierakonpolis*, I, pl. iii et p. 6 ; II, p. 36.

[3] Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire*. Le Caire, 1902, p. 165 : « de la IIIe dynastie ».—Naville, *les Plus Anciens Monuments égyptiens*, III, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXV, 1903, pp. 237-239 : « un roi de la IIIe dynastie ». — Petrie, *History of Egypt*, I, 5e éd., 1903, pp. 27, 27*, 28, 28*, 29, qui distingue deux rois, les 8 et 9 de la IIe dynastie ; dans Quibell, *Hierakonpolis*, I, p. 5 : « after the Ist dynasty, and probably not before the middle of the IInd dynasty ».

frêle, extrêmement éloignée de la statuaire un peu massive du débu de l'Ancien Empire. La première statue, en calcaire, est brisée e privée de tout le haut du corps ; la tête, ramassée à part, a un expression extraordinaire, très jeune, mélancolique et sérieuse L'attitude et le costume sont le mêmes que ceux que nous montr l'autre statue, en schiste, qui es à peu près intacte. Le corps es drapé dans un vêtement tombant largement ouvert sur la poitrine avec des manches qui habillen le bras jusqu'au poignet ...... L'avant-bras gauche est replié con tre le corps, le poing droit repose sur le genou et tient l'extrémité d'un sceptre. La tête porte la grande tiare blanche ... Les deux statuettes ont leurs socles entourés de souples dessins à la pointe, qui représentent des mul titudes mises en déroute, des figu res d'hommes culbutées dans les positions les plus singulièremen inattendues et variées. Des chif fres d'ennemis tués accompagnent ces petits tableaux, et devant les pieds de la statue se trouve gravé le cartouche de l'Horus Khâsakhmoui [1] ». On a remarque que l'œil était orné de traits de fard l'allongeant jusqu'à l'oreille et dont la mode, d'après une théorie émise par M. Borchardt, n'apparaîtrait qu'à la VI[e] dynastie [2]. Ces



Fig. 187.— Statuette de Lion en terre cuite.
Ashmolean Museum, à Oxford.

[1] Weill, R., *Hiéraconpolis et les Origines de l'Égypte,* dans la *Revue archéo logique,* 1902, II, p. 123. — Quibell, *Hierakonpolis,* I, pl. xxxix-xli et p. 11 II, p. 44.

[2] Borchardt, *über das Alter des Sphinx bei Giseh,* dans les *Sitzungsberichte de königlich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin,* XXXV, 1897 pp. 752-755.



Fig. 188. — Partie supérieure de la Statuette en ivoire de Chéops.
Musée du Caire.

traits peints, extrêmement visibles sur la photographie prise a moment de la découverte, n'ont plus laissé actuellement que quel ques traces à la surface de la pierre, comme on pourra s'en rendr compte en examinant les figures 184, 185 et 186, prises sur l'origi nal conservé à l'Ashmolean Museum, à Oxford. Il est vraisemblabl que l'étude attentive des statues royales de Hiéraconpolis per mettra de reprendre la question de l'âge des statues royales de l IVe dynastie du Musée du Caire, et que cette étude modifiera quel que peu les conclusions auxquelles s'étaient arrêtés plusieur savants [1].

Lion de Hiéraconpolis.

Nous avons vu précédemment combien les statuettes d'animau étaient fréquentes dans la période primitive et avec quelle perfec tion l'artiste avait saisi le caractère de chacune des espèces animale représentées. Outre le beau chien en ivoire reproduit sur la figur 131, les fouilles d'Hiéraconpolis ont donné une magnifique statu de lion, en terre cuite. Les circonstances dans lesquelles elle a ét trouvée permettent de l'attribuer sans trop d'hésitation à la périod qui précède la IVe dynastie [2]. Des fragments de statues de l même matière et de la même technique ont été retrouvées, d'aprè MM. Petrie et Quibell, à Coptos, au Ramesseum, à Medine Habou et à Abydos [3]. La comparaison faite par M. Quibell entre l lion de Hiéraconpolis et les figures de lion qui décorent une tabl d'offrandes du Musée du Caire apporte un sérieux argument à ceu qui attribuent cette statue de lion à la période archaïque [4]. L figure 187 permettra, mieux que toute description, d'apprécier l vigueur d'exécution de cette belle statue.

Nous aurons ainsi rapidement passé en revue les principau monuments que l'on peut attribuer à la période qui sépare l Égyptiens primitifs des contemporains des débuts de la IVe dyna tie. Nous devons, avant de chercher à tirer quelques conclusio

[1] Borchardt, *über das Alter der Chefrenstatuen*, dans la *Zeitschrift für ägy tische Sprache und Alterthumskunde*, XXXVI, 1898, pp. 1-18.

[2] Quibell and Green, *Hierakonpolis*, II, pl. xlvii et p. 45.

[3] Petrie, *Koptos*, pl. v et p. 5 ; dans Quibell, *Hierakonpolis*, I, pp. 11-12.

[4] Borchardt, *über das Alter der Chefrenstatuen*, dans la *Zestschrift für ägy tische Sprache und Alterthumskunde*, XXXVI, 1898, p. 5, fig. 3. — Wiedeman Compte rendu de Quibell, *Hierakonpolis*, I, dans la *Orientalistische Litterat zeitung*, III, 1900, col. 333 ; *zur Nagada Periode*, *ibidem*, col. 85.

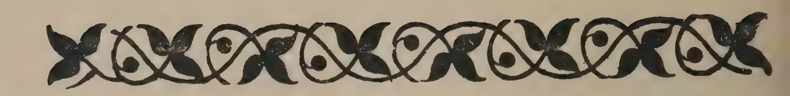
générales de l'ensemble de nos recherches, examiner brièvement les documents qui nous permettent de nous faire au moins une idée des arts du mouvement dans l'Égypte primitive : la danse, la musique et la poésie.

Figurine de Chéops.

Mais avant de clore ce chapitre, je ne puis résister au plaisir de reproduire ici trois aspects de la tête d'une figurine en ivoire, découverte pendant l'hiver 1902-1903 à Abydos, et qui nous montre le roi Chéops, le constructeur de la grande pyramide de Gizeh [1] (fig. 188). Comme l'écrivait M. Maspero, dans un article publié en 1901, « il y a six années à peine, l'histoire de l'Égypte s'arrêtait pour nous au siècle où les grandes Pyramides furent construites. Les colosses de Gizeh semblaient interposer leur masse entre le plan du monde où nous vivons et les lointains extrêmes du passé... La pioche des fouilleurs a soudain fait brèche dans l'obstacle qui nous masquait les dynasties primitives » [2]. Ce qui nous paraissait naguère encore le commencement d'un monde peut être parfaitement choisi comme le résultat de l'évolution de toute une civilisation.

[1] PETRIE, *Abydos*, II, pl. XIII et XIV et p. 30 ; *the Ten Temples of Abydos*, dans le *Harper's Monthly Magazine*, n° 642, novembre 1903, fig. 6 et pp. 839-840.

[2] MASPERO, *les Premiers Temps de l'histoire d'Égypte d'après les découvertes récentes*, dans *le Lotus*. Alexandrie, n° 4, juillet 1901, p. 185.



CHAPITRE VI.

Danse, Musique et Poésie.

Généralités.

NOUS avons trouvé, à l'origine des arts du repos, d
coration, peinture et sculpture, un but utilitair
le plus souvent magique. Les arts du mouvemen
danse, musique et poésie, nous permettent d'atteind
un résultat identique. Nous ne pouvons nous attard
longtemps à en faire une démonstration complète et détaillée ;
suffira de citer quelques cas typiques.

« Un ancien historien de Madagascar nous apprend que, « quan
les hommes sont à la guerre, et jusqu'à leur retour, les femmes
les jeunes filles ne cessent de danser nuit et jour et ne se couche
ni ne dorment dans leurs propres maisons... Elles croient, par leu
danses, donner force, courage et bonne chance à leurs époux. Ell
observent religieusement cette coutume »[1].

« De même chez les Indiens de la rivière Thompson (Colomb
britannique), quand les hommes sont à la guerre, les femm
dansent fréquemment pour assurer le succès de l'expédition. L
danseuses brandissent leurs couteaux, lancent au loin de lon
bâtons pointus et agitent d'avant en arrière des bâtons munis d'
crochet. En lançant les bâtons pointus, elles font le simulacre
percer un ennemi ; avec les bâtons à crochets, elles tirent le
maris du danger. Les armes sont toujours dirigées dans la directi
du pays ennemi »[2].

[1] FRAZER, *the Golden Bough,* I, p. 31. Éd. française, I, pp. 28-29.
[2] *Ibidem,* éd. française, pp. 29-30.

« Lucien fait observer que : « Vous ne sauriez trouver un seul nystère ancien où l'on ne danse point. Tout le monde sait que l'on lit des révélateurs des mystères qu'ils les ont dansés hors du sanc-uaire (ἐξορχεῖσθαι) ». Clément d'Alexandrie se sert de la même expression en parlant de ses « effrayantes révélations ». Les mys-ères sont si étroitement liés à la danse chez les sauvages que, orsque M. Orpen questionna Qing, le chasseur boschiman, sur quelques doctrines auxquelles Qing n'était pas initié, celui-ci épondit : « Les hommes initiés à cette danse savent seuls ces hoses » [1].

Rappelons aussi les danses d'animaux des Australiens et les anses exécutées aux funérailles chez la plupart des peuplades auvages [2].

Presque toujours ces danses sont accompagnées d'instruments e musique très primitifs. Les uns ont pour but de rythmer les nouvements et consistent, le plus souvent, en instruments de per-ussion, bois sonores frappés en cadence, tambours, etc., qui ne ont que suppléer au battement des mains [3]. Les autres ont une rigine quelque peu différente. On pourrait dire, d'une façon énérale, qu'ils sont destinés à produire un bourdonnement par bration ou un sifflement dans lequel les primitifs voient quelque hose de mystérieux et de sacré. Il faut citer, à cet égard, l'arc, gora des Cafres et des Boschimans [4], et surtout le « bull-roarer » u « Schwirrholz » dont la répartition géographique est si con-dérable [5]. Parfois les instruments ont pour but d'écarter les prits malfaisants pendant que l'on célèbre les cérémonies ; tel sistre.

Un fait caractéristique aussi, dans certaines parties de l'Afri-ue, c'est que le chef est accompagné, dans ses sorties, d'une

[1] LANG, *Mythes, Cultes et Religions,* trad. Marillier. Paris, 1896, p. 261.

[2] Voir, par exemple, KINGSLEY, MARY-H., *Travels in West Africa.* Londres, 00, p. 331.

[3] Voir, à ce sujet, le livre de BÜCHER, *Arbeit und Rythmus,* 2e éd. Leipzig, 1899.

[4] DENIKER, *les Races et les peuples de la terre,* fig. 70-71, pp. 250-251 et fig. 135, 495.

[5] FRAZER, *the Golden Bough,* III, p. 424, note. — LANG, *Mythes, Cultes et ligions,* trad. Marillier, pp. 262-263. — COOK, A.-B., *les Galets peints du Mas zil,* dans *l'Anthropologie,* XIV, 1903, pp. 657-659. — SCHURTZ, *Urgeschichte Kultur.* Leipzig, 1900, pp 50 et suiv. et p. 512.

bande de musiciens. « Chaque exécutant, sans se préoccuper de la discordance, souffle, sonne, frappe ou agite, pour son compte, en interprétant un air très court formant la note dominante de la cacophonie » [1].

Les féticheurs sont fréquemment des musiciens très habiles.

Il est incontestable que la musique et la danse ont acquis rapidement, à côté de leur rôle utilitaire et magique, un but d'agrément. Les quelques exemples qui précèdent montrent que le rôle magique de ces arts n'est pas douteux à l'origine, sans qu'il soit possible, dans les cas spéciaux qui peuvent se rencontrer, de déterminer le but précis des musiciens ou des danseurs.

Danse.

Nous avons eu l'occasion déjà de parler, à diverses reprises, des scènes de danses. Je rappellerai, en premier lieu, la statuette de Toukh, reproduite sur notre figure 5, où la danseuse a les deux bras élevés au dessus de la tête. Les vases décorés nous ont montré des figures de femmes dans une position identique (fig. 83 et 85) elles sont parfois accompagnées d'hommes qui paraissent rythmer la danse en entrechoquant des morceaux de bois, espèces de castagnettes (fig. 84). Deux figures de femmes, de la tombe peinte de Hiéraconpolis, rappellent également les danseuses par la position des bras (fig. 146 A).

Les danseurs et danseuses étaient chargés, aux funérailles, du soin d'exécuter des danses accompagnées de lamentations, et, si nous examinons, avec M. Erman, les représentations des tombeaux de l'Ancien Empire, nous reconnaîtrons immédiatement que cet usage a persisté longtemps après les débuts de l'Égypte pharaonique [2]. Les figurines en terre cuite, découvertes dans les tombeaux grecs, nous montrent les mêmes danseuses et pleureuses funéraires, et l'apparition de ce type en Égypte, aux époques les plus anciennes, sera certainement de nature à modifier d'une façon importante les conclusions d'un récent travail de M. Collignon [3].

[1] *Notes analytiques sur les collections ethnographiques du Musée du Cong (Annales du Musée du Congo.* Ethnographie et anthropologie. Série III), t. I fasc. 1. pp. 17-18.

[2] ERMAN, *Aegypten und ägyptisches Leben im Altertum,* pp. 335 et s., et p. 33 « Fast stets begegnen wir Tänzen bei dem *Feste der Ewigkeit,* das heisst bei de Feste, das zu Ehren der Toten abgehalten wird ».

[3] COLLIGNON, *de l'Origine du type des pleureuses dans l'art grec,* dans la *Rev des études grecques,* XVI, 1903, pp. 299-322.

Sur les premiers monuments égyptiens pharaoniques, nous avons emarqué plusieurs représentations de danses religieuses.

Qu'on se rappelle les danses des massues de Hiéraconpolis fig. 170-172) et de la plaquette du roi Den (fig. 174), dont les nonuments de l'époque pharaonique nous donnent de nombreux exemples analogues.

Sans s'attarder à décrire les scènes de danses funéraires des bas-eliefs de l'Égypte pharaonique, deux de ces représentations me semblent devoir arrêter un instant l'attention.



FIG. 189. — DANSEURS DE LA TOMBE D'ANTA, A DESHASHEH.

Dans le tombeau de Anta, à Deshasheh [1], on trouve une série de lanseurs tenant en mains des bâtonnets courbés terminés en têtes le gazelle (fig. 189). M. Petrie [2] a comparé à ces accessoires de lanse des fragments d'ivoires décorés de Hiéraconpolis, dont la igure 99 donne deux spécimens, parmi les fragments de meubles.

Ce qui nous intéresse tout spécialement dans cette scène, c'est que les textes des pyramides mentionnent les gens du Touat [3]. Le déterminatif de ce nom est constitué par un bras tenant un instrument terminé en tête de gazelle. On doit donc se demander si les danseurs de Deshasheh ne sont pas également des gens du Touat, et si, à l'époque égyptienne, on

[1] PETRIE, *Deshasheh*, pl. XII et p. 8

[2] Dans QUIBELL, *Hierakonpolis*, I, p. 7.

[3] MASPERO, *la Pyramide du roi Pepi I*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, VII, 1886, p. 148, l. 245.

leur réservait le soin d'exécuter les danses funéraires. Les gens du Touat sont les habitants du Touat, un des enfers des Égyptiens pharaoniques [1], et nous assisterions alors à la danse des habitants de cette région mystérieuse. Nous serions tenté de retrouver dans Touat le nom actuel de l'oasis de Touat, située, il est vrai, à l'extrémité nord-ouest du continent africain. L'exemple n'est pas unique de tribus qui, anciennement en contact avec l'Égypte, en sont actuellement extrêmement éloignées. Plusieurs tribus paraissent, d'après M. Lefebure [2], avoir laissé des traces de déplacements non moins considérables (Maces et Maxyes, Berbères et Barabras, Numides et Nobades, etc.).

La conséquence de ces remarques serait que la région des morts, le Touat, aurait été, à l'origine, une contrée réelle, et ce résultat cadrerait parfaitement avec les recherches de M. Maspero sur la grande oasis, le champ des souchets, et de M. Chassinat sur l'île du double et la terre des mânes [3]. Rappelons qu'à l'époque de la XVIII[e] dynastie on représentait encore à Déir-el-Bahari les danses des Libyens [4].

Parmi les nombreuses figures de danses relevées et décrites par M. Erman, l'une montre des femmes vêtues d'un simple pagne,

[1] Je trouve dans un ouvrage récent un renseignement bizarre, relaté par un voyageur non prévenu, et qui peut donc avoir son importance. Visitant les tombes royales à Thèbes, l'auteur écrit : « Tous ces corridors sont remplis de peintures, de reliefs, qui représentent ce qu'il y a dans les livres de Thadès *(sic)*, dans le Touat, ou, si vous le voulez, plus simplement dans l'enfer. La première fois que j'ai ouï parler de Touat, c'était à Tunis ; je voyais un Touareg dont la présence causait un véritable événement, même parmi les indigènes. Sa figure, complètement voilée par une étoffe noire très épaisse, sa mise, son manteau d'un brun foncé causaient un vrai rassemblement. Quelqu'un du pays me dit : « C'est un Touareg, c'est un diable vomi par l'enfer dont il porte le nom : Touareg vient de Touat, qui veut dire enfer ». Je conte cette anecdote qui m'a paru curieuse, sans me faire l'éditeur responsable de cette étymologie, et je reviens aux Égyptiens ». Baron DU GABÉ, *Échelles du Levant. Impressions d'un Français.* Paris, 1902, p. 84.

[2] Lettre privée du 25 janvier 1903.

[3] MASPERO, G., *le Nom antique de la Grande Oasis et les idées qui s'y rattachent* dans les *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes,* II *(Bibliothèque égyptologique,* II), pp. 421-427 ; *les Hypogées royaux de Thèbes, ibidem,* pp. 12 et s. — CHASSINAT, *Çà et là,* § III, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes,* XVII, 1895, p. 53.

[4] NAVILLE, *the Temple of Deir el Bahari,* IV, pl. XC et p. 2 : « It is curious that in other festivals the dancing is done also by these Africans, the Tamahu, as i

vêtement réservé aux hommes, et dont la chevelure a été transformée à l'imitation de la couronne blanche de la Haute Égypte. La danse qu'elles exécutent s'appelle « sous les pieds » et n'est autre que la copie, quelque peu burlesque, de la scène où l'on voit le roi levant sa massue au dessus de la tête d'un barbare vaincu, comme nous l'avons noté sur la grande palette de Nar-Mer. Le nom de cette danse, dit M. Erman, vient de ce que les inscriptions qui accompagnent, d'ordinaire, les représentations royales disent du roi que « tous les peuples liés ensemble sont abattus sous ses pieds ».



FIG. 190. STATUETTE EN STÉATITE DÉCOUVERTE A HIÉRACONPOLIS. Ashmolean Museum, à Oxford.

Cette curieuse danse doit être, vraisemblablement, rapprochée de la scène analogue de la tombe peinte de Hiéraconpolis (fig. 146 A), et nous aurions un exemple de plus de traditions ininterrompues depuis les temps préhistoriques jusqu'à la XII[e] dynastie [1].

Musique.

M. Erman remarque que la musique consiste, presque exclusivement, en l'accompagnement des danses. Nous venons de rappeler la représentation des joueurs de castagnettes sur un vase préhistorique. Sous l'Ancien Empire, nous notons également, comme instruments de musique présentant un caractère funéraire ou religieux, les flûtes et les harpes. Dans les fouilles de Hiéraconpolis [2], on découvrit un petit personnage assis, en stéatite (fig. 190). Sous la bouche est percé un trou ; les deux bras brisés près du corps étaient étendus en avant, et il est probable que c'était un flûtiste. Nous pouvons la comparer aux figures en pierre des îles grecques apparte-

they had some national propensity to that art, like the Hungarian gipsies in modern times ». — Voir, en outre, LEFÉBURE, *la Politique religieuse des Grecs en Libye* (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord,* 3[e] et 4[e] trimestres 1902). Alger, 1902. VI. Le caractère de la religion libyenne, côté orgiaque, pp. 30-34.

[1] Plus tard également. Voir BÉNÉDITE, *Un guerrier libyen, figurine égyptienne en bronze incrusté d'argent, conservée au Musée du Louvre,* dans les *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Fondation Piot), IX, 1903, pp. 123 et suiv.

[2] QUIBELL and GREEN, *Hierakonpolis,* II, pl. XLVIII b, colonne de gauche.

nant à la période égéenne et qui représentent un flûtiste et un harpiste [1].

Si l'on doutait du rôle funéraire de ces instruments de musique, on pourrait citer une scène des peintures de Beni-Hasan [2] (fig. 191). A côté de la stèle en forme de porte représentant l'entrée de l'âme, plusieurs personnages apportent des offrandes.

Les deux registres inférieurs sont occupés par des femmes jouant de la musique. Deux jouent de la harpe, tandis que trois autres frappent en cadence dans leurs mains pour accompagner le chant ; derrière, une femme agite un sistre, tandis qu'une autre se sert d'un instrument bizarre. Il s'agit ici, certainement, de chants et de musique à caractère religieux, exécutés en l'honneur du mort. La présence du sistre, agité lors des cérémonies du culte pour écarter les mauvais esprits, pourrait indiquer une influence analogue pour l'instrument qui lui fait pendant. Il consiste en une espèce de planchette, attachée à une tige tournant dans un manche que la musicienne tient en main. Cela devait produire une sorte de bourdonnement assez sourd.

Il existe, chez un grand nombre de peuples, un instrument qui pourrait être rapproché de notre appareil égyptien. C'est ce que les ethnographes anglais appellent « bull-roarer » et les allemands « Schwirrholz », sans que je puisse donner de ces mots une traduction précise en français. Le « Schwirrholz », dit M. Schurtz [3], consiste en un morceau de bois, long, peu épais, qui a parfois la forme d'un poisson ou qui est décoré d'ornements gravés ou peints.

[1] PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, VI, *la Grèce primitive, l'art mycénien*, pp. 760-762 et fig. 357 et 358. — KOEHLER, *Prœhistorisches von den griechischen Inseln*, dans les *Mittheilungen der kaiserlich deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung*, IX, 1884, pp. 156-162 et pl. VI.

Voir un sarcophage en pierre décoré de scènes peintes, découvert par Paribeni, près de Phaistos, dans KARO, *Altkretische Kutstätten*, dans les *Archiv für Religionwissenschaften*, VII, 1904, p. 130, note 1 : « Hinter dem Opfertisch steht ein Flötenbläser ». (Renseignement communiqué par M. J. De Mot.)

C'est déjà là l'origine des peintures des lécythes attiques, où l'on voit représentés des harpistes et flûtistes dans les cérémonies funéraires. Voir POTTIER *Étude sur les lécythes blancs attiques à représentations funéraires* (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXX). Paris, 1883, surtout pp. 73-74.

[2] *Beni-Hasan*, I, pl. XII ; IV, pl. XVI et p. 5.

[3] SCHURTZ, *Urgeschichte der Kultur*. Leipzig, 1900, p. 50.

A son extrémité est attachée une corde au moyen de laquelle on
e fait tourner. L'instrument mis en mouvement fait entendre un
bourdonnement.



Fig. 191. — Instruments de musique, d'après une peinture de Beni-Hasan.

Nous retiendrons seulement que l'objet ainsi décrit n'est nulle-
ient employé en guise de jeu ou pour répondre à un besoin musi-
il. Les peuples qui en font usage considèrent qu'il y a, dans le
ourdonnement produit, quelque chose de supra-terrestre ; on s'en
rt principalement dans les fêtes des morts ou dans d'autres céré-
ionies auxquelles seuls les initiés ont accès.

Je suis très enclin à voir, dans l'appareil représenté à Beni-

Hasan, un instrument de musique analogue au « bull-roarer » ou « Schwirrholz » [1].

Remarquons enfin, en passant, l'emploi de la musique, en général, pour accompagner et régler le travail fait en commun. Nous avons encore de nos jours conservé cet usage pour entraîner et régler la marche des soldats. Les Grecs s'en servaient pour rythmer le travail collectif, et nous citerons, à cet égard, un groupe béotien en terre cuite, publié par M. Pottier, qui a rappelé les curieuses études de Bücher sur le « travail et le rythme » [2].

Poésie. Accompagnant la danse et la musique, la voix humaine est soumise à l'obligation du rythme, et les incantations ou les mélopées funéraires des primitifs, habituellement caractérisées par des répétitions, des assonances, sont de véritables poésies. Le sens en est, d'ordinaire, extrêmement obscur, et les quelques chansons de sauvages qui ont été notées ne sont pas de nature à nous donner très haute idée de l'instinct poétique des primitifs. On lit, sur les monuments de l'Ancien Empire, quelques chansons peu différentes de ces manifestations poétiques rudimentaires.

Il serait hardi de vouloir assigner à ces chansons égyptiennes une origine préhistorique ; cependant, M. Maspero a relevé, dans les textes des pyramides, quelques incantations contre les serpents, auxquelles il n'hésite pas à attribuer une très haute antiquité. Voici comment il s'exprime à leur sujet : « Le nombre des prières et des formules adressées aux animaux venimeux montre quel effroi le serpent et le scorpion inspiraient aux Égyptiens. Beaucoup d'entre elles sont écrites dans une langue et avec des combinaisons de signes qui ne paraissent plus avoir été complètement comprises même des scribes, sous Ounas et sous les Pepi. Je crois, quant à moi, qu'elles appartiennent au plus vieux rituel et qu'elles remontent au delà du règne de Mîni. Quelques-unes sont évidemment cadencées et étaient, probablement, à l'origine, des chansons de charmeurs de serpents ; toutes rentrent, plus ou moins, pour nous, dans

1 Capart, J., *sur Deux Livres récents relatifs aux anciens hiéroglyphes et aux anciennes représentations figurées de l'Égypte,* dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* XX, 1901-1902. Bruxelles, 1903, p. xlii.

2 Pottier, *les Sujets de genre dans les figurines archaïques de terre cuite,* dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* XXIV, 1900, pp. 519-520 et pl. ix. — Bücher, *Arbeit und Rythmus,* 2e éd. Leipzig, 1899.

la catégorie de ce qu'on appelle le galimatias triple. « S'enroule le serpent : c'est le serpent qui s'enroule autour du veau. O replié sur lui-même, qui sort du sein de la terre, tu as dévoré ce qui sort de toi ; serpent qui descends, couche-toi, châtré ; tombe, esclave ! » Voilà une des plus compréhensibles ; qu'on juge des autres »[1].

Nous avons ainsi étudié successivement toutes les manifestations auxquelles les ethnographes ont attribué un caractère artistique. Nous sommes donc arrivé au terme de notre étude, et il ne nous reste qu'à résumer brièvement les résultats d'ensemble qui nous paraissent en découler.

(A suivre.) JEAN CAPART.

[1] MASPERO, *Premier Rapport à l'Institut égyptien sur les fouilles exécutées en Égypte de 1881 à 1885*, dans les *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, I (*Bibliothèque égyptologique*, I), pp. 153-154; *la Religion égyptienne d'après les pyramides de la Ve et de la VIe dynastie*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, XII, 1885, pp. 125 et 126, où le même passage est reproduit textuellement.





LA BATAILLE DE BÄSWEILER

(22 AOUT 1371)



LISTE DES COMBATTANTS

DU

DUC WENCESLAS

SUIVIE DE

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE CETTE JOURNÉE

Les sept planches jointes à cette note constituent le complément de celles figurant dans les tomes XI (1897), XII (1898) et XVII (1903).

Les noms des personnages dont elles représentent les sceaux se trouvent cités dans les listes publiées antérieurement[1].

J.-TH. DE RAADT.

[1] Tous ces clichés nous ont été gracieusement prêtés par MM. Oscar Schepens & Cie, éditeurs. Ils ont servi pour l'ouvrage : J.-TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et France)*, où on trouvera de plus amples renseignements sur la plupart des personnages cités dans ce travail.

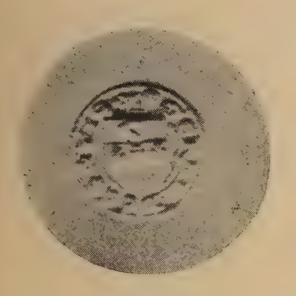


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Fig. 1. Sceau de Gérard Maelgrapp de Cortils,
Fig. 2. Sceau d'Arnould de Crainhem, chevalier,
Fig. 3. Sceau de Jean de Cuijk,
Fig. 4. Sceau de Pierre von der Leyen, chevalier,
Fig. 5. Sceau de *Forchy* de Longavesnes,

combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

Pl. VIII.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Fig. 1. Sceau de Guillaume, sire de Malberg,
Fig. 2. Sceau de Jean de Marselaer,
Fig. 3. Sceau de Henri van der Meeren,
Fig. 4. Sceau de Rigaud de Melen,
Fig. 5. Sceau de Henri Mergant (Margant),

} combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Fig. 1. Sceau de Jean de Mersch,
Fig. 2. Sceau d'Arnould de Morialsart, chevalier,
Fig. 3. Sceau de Guillaume van der Motten,
Fig. 4. Sceau de Rycwyn de Müllenheim,
Fig. 5. Sceau de Sceijvaert de Musschenbroek, chevalier,

} combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

ig. 1. Sceau de Gauthier van der Quaderbrugghen, chevalier, ig. 2. Sceau de Jean de Ranst, chevalier, ig. 3. Sceau de Rasse de Rivieren, sire de [Neer-] Linter (1), g. 4. Sceau de Gilles, sire de Rodemack, lieutenant du duché de Luxembourg,	combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) Le sire de [Neer-] Linter commanda une rotte à Bäsweiler.



Fig. 1.



Fig. 2.

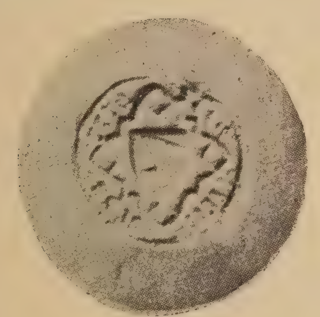


Fig. 3.



Fig. 4.

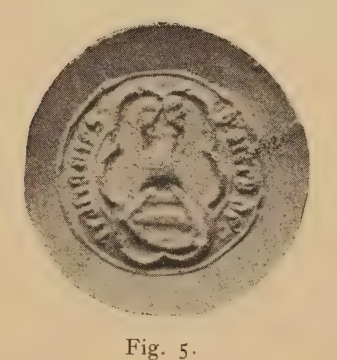


Fig. 5.

Fig. 1. Sceau de Thibaut Semal, sire de *Brousberg,*
Fig. 2. Sceau de Hugues de Schönberg,
Fig. 3. Sceau de Henri de Soetern,
Fig. 4. Sceau de Godefroid van den Torre, chevalier,
Fig. 5. Sceau d'Othon de Trazegnies, le jeune, chev. (1),

} combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.

(1) L'ombre de lion, très finement gravée, n'apparaît pas sur la reproduction, ci-dessus, du sceau d'Othon.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Fig. 1. Sceau de Pierlot de Vinalmont,
Fig. 2. Sceau de Julio de Waha,
Fig. 3. Sceau de Gérard de Wesembeek,
Fig. 4. Sceau d'Antoine van der Weteringhen, chevalier,
Fig. 5. Sceau de Gilles van den Wouwere,

combattant, tous, à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne (1371).

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



Fig. 1.



Fig 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

ig. 1. Sceau de Pierre de Bar, écuyer, chef de rotte à Bäsweiler.
ig. 2. Sceau de Hughes de *Gone,* combattant à Bäsweiler.
ig. 3. Sceau de Dlle Élisabeth d'IJssche, employé par Marie *Clutings,* veuve de Gérard Leckarts, ayant combattu à Bäsweiler.
ig. 4. Sceau de Guillaume de Surpele.
ig. 5. Sceau de *Gierlax,* sire de Montjardin, châtelain de Waremme.

Tous ces sceaux datent de 1374 ou des années suivantes.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE

DU LUNDI 6 JUILLET 1903.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-sept membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. l'abbé Lemaire, Paul Verhaegen et Victor Tahon s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La Société des antiquaires de Cambridge nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

M. E. de Prelle de la Nieppe nous remercie des félicitations que nous lui avons adressées à l'occasion de sa promotion au grade de conservateur des musées royaux.

[1] MMmes A. Delacre et F. Seghers.

MM. Belleroche, Magnien, G. Cumont, Sainton, Paris, C. Winckelmans, ahir, Lefebvre de Sardans, Ledure, De Bavay, Hauman, Titz, Comhaire, des Marez, Desvachez, Stocquart, A. Delacre, Jean Poils, Seghers, Le Roy, L. Loret, van Malderghem, Rutot, Charles, J. Van der Linden, Mahy, Ranschyn, de Soignie, le comte F. van der Straten-Ponthoz, le baron A. de Loë, E. Seghers, Vanderkelen-Dufour, P. Blin d'Orimont, Dens et Wehrlé.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Hubert (J.). Extrait du rapport de la députation permanente d conseil provincial du Hainaut, session 1903. — Comité provincial de Commission royale des monuments. — Rapport annuel adressé à M. gouverneur-président. Frameries, 1903. 1 br. pet. in-8° (don du rappo teur).

Rutot (A.). Esquisse d'une comparaison des couches pliocènes et qu ternaires de la Belgique avec celles du sud-est de l'Angleterre. Bruxelle 1903. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Terlinden (Ch.). La révolution belge de 1830 racontée par les af ches. Avec commentaire explicatif. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8° b (id., 2 exemplaires).

Bonnery (G.). Étapes dans la Régence de Tunis et l'Algérie. Anger 1903. 1 vol. in-12 br., port. (id.).

Hatin (E.). Le journal. Paris, s. d. 1 vol. in-32 br. (don d M. Mahy).

Pelletan (E.). Décadence de la monarchie française. Paris, s. 1 vol. in-32 br. (id.).

Lock (F.). Histoire de la Restauration, 1814-1830. Paris, s. d. 1 vo in-32 br. (id.).

y Revilla (don J. A.). La basilica de San Juan Bautista en Baños Cerrato (Palencia). Apuntes critico-artisticos. Valladolid, 1902. 1 b in-12 pll. (don anonyme).

La iglesia de San Cebrián de Mazote (Valladolid). Notas artistic arqueológicas. Palencia, 1903. 1 br. in-8 pll. (id.).

Bols (J.). Guldeboeck van St-Sebastiaansbroederschap te Linkebee Gent, 1903. 1 br. in-8 (don de l'auteur).

Maertens (J.). Fouilles à la station préhistorique de La Pann Gand, 1903. 4 feuillets in-8 (id.).

Sammlung griechischer Vasen, Terrakotten, Marmorwerke, Bronz aus dem Nachlasse des in Wüzburg verstorbenen Professors Her P. M. Auktion in München 28, und 29. Oktober 1897. Catalogue in- br., pll. (don de M. Mahy).

Catalogue of M. Guglielmo Libri' s magnificent collection of splend objects of art and vertu, illuminated precious manuscripts, admiral drawings, etc. Day of sale. Wednesday, the 1 st. of june, 1864. In-8 b pll. (id.).

Catalogue de la bibliothèque de feu M. le comte Georges de Ned chel. Gand, 1903, 1 vol. in-8 br., pll. (don de M. Vijt).

Catalogue d'une riche collection de monnaies grecques et romain

onsulaires et impériales. Rome, 1883. In-8° br., pll. (don de M. Sainc-elette).

Catalogo della collezione Tafuri di Castellaneta. Monete antiche, taliane medievali, greche e romane. Roma, 1880. In-8 br., 1 pl. (id.).

2° Catalogo del museo Bartolomeo Borghesi. Medaglie artistiche, mo-ete estere, suggelli e piombi. Roma, 1880. In-8 br., pll. (id.).

Catalogo di monete italiane urbiche, pontificie, medievali e moderne. Roma, 1883. 1 vol. in-8° br, pll. (id.).

Galeries de feu le comte M. Beni et des comtes Fabiani de Gubbio Pérouse, 1882). Collezione Genalini (Firenze, 1882). Collection Albe-ici de Rome (Rome, 1886). Collection Passalaqua de Milan (Mi-an, 1885). Collezione Erba (Firenze, 1884). Musée Ranghiasci-Branca-eoni (Pérouse, 1882). Ens. 6 catalogues in-8 br. (id.).

Mortillet (G. de). Promenades au musée de Saint-Germain. Paris, 869. Catalogue pet. in-8 br., figg. (don de M. Mahy).

M. E. Belleroche met gracieusement à la disposition de ses confrères es exemplaires d'une élégante plaquette dont il est l'auteur, intitulée L'hôtel Ravenstein, esquisse historique », illustrée de photographies rises par M. Charlemagne Magnien.

M. le Président remercie vivement MM. Belleroche et Magnien de eur aimable attention.

Pour les collections :

Pointes de flèche ou carreaux d'arbalète provenant du siège d'Aude-arde (1382).

Pointes de flèche ou carreaux d'arbalète provenant du château de Moha (complètement détruit par les Hutois en 1376).

Pointes de flèche ou carreaux d'arbalète provenant de fouilles faites n juillet 1897 par feu Paul Hankar, à Menil-Hotton (province de Lu-embourg), au lieu dit « Le Château ».

Grande urne en terre grise, dite *ménapienne,* trouvée à Wenduyne, marée basse, dans un banc de tourbe (envoi de M. Ed. Bernays).

Pièce d'or, à l'effigie de Louis XIIII enfant, trouvée à Fontenoille province de Luxembourg), en démolissant une vieille maison (achat de a Commission des fouilles) [1].

Cette pièce est décrite sous le n° 3155 du *Catalogue des monnaies*

[1] M. Mazay, cultivateur à Fontenoille (canton de Florenville), en procédant, y a peu de temps, à la démolition d'une très vieille masure, a trouvé, cachées ans l'épaisseur d'un mur, trois pièces d'or à l'effigie de Louis XIIII enfant et atées de 1653. Ces pièces, bien conservées, ne paraissent pas avoir beaucoup rculé.

royales et seigneuriales de France, par Rollin et Feuardent. Elle vaut 30 francs.

Élections. — MM. Paul Verhaegen, Louis Le Roy, Charlemagne Magnien, Jean Capart, Jean Poils et Hippolyte Mahy sont maintenus dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaires, de trésorier adjoint et de bibliothécaire archiviste pour un nouveau terme d'une année. *(Applaudissements.)*

M. Auguste Vermeylen est nommé membre effectif.

M. le Président rappelle à l'assemblée que, comme les années précédentes, il n'y aura pas de séance générale mensuelle en août et en septembre et demande que, vu cette circonstance, il puisse être dérogé aux statuts en faveur de l'admission immédiate des candidats présentés.

L'assemblée ayant approuvé cette proposition, M. Joseph Raemdonck est nommé membre effectif et MM. Léon De Walque et Albert Montegnie sont nommés membres associés.

Exposition. — Empreintes des sceaux des corporations bruxelloises (par M. G. des Marez).

Photographie de la « Roche-Menhir », à Remouchamps (par M. E. Rahir).

Dessins des objets belgo-romains mis au jour au cours des fouilles de la station palustre de Denterghem (par M. l'abbé J. Claerhout).

Reproduction agrandie, en cuivre battu, d'une monnaie mérovingienne de Dinant (par M. le baron Ferd. del Marmol).

Communications :

G. des Marez. — *Les sceaux des corporations bruxelloises.*

M. Comhaire pense que l'un des attributs figurés sur le sceau des boulangers de Bruxelles n'est pas, comme on le dit, un instrument destiné à racler le four, mais bien un bâton à encoches, analogue à ceux dont on se sert encore actuellement, dans quelques villes de province, pour compter les pains livrés.

M. des Marez ne partage pas cet avis et estime que l'attribut en question est plutôt un racloir.

Bon de Loë. — *La « Roche-Menhir » à Remouchamps.*

» *Le tertre de Lamine.*

Abbé J. Claerhout. — *Quelques objets belgo-romains récoltés dans les fouilles de la station palustre de Denterghem* (lecture par M. Ch. Magnien).

M. G. Cumont communique ensuite à l'assemblée quelques glanures téressantes faites dans les comptes du receveur général de Brabant : Changeurs brabançons au XIVe siècle. — Rareté de l'argent à la fin du ve siècle. — Les Lombards (1376-1377). — Saisie d'argent en posses- on d'un marchand de Cologne (1380). — Usage de cages en fer pour fermer les délinquants (1376).

La séance est levée à 10 h. 3/4.

SEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 OCTOBRE 1903.

Présidence de M. Victor Tahon, *vice-président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-un membres sont présents [1].

M. Maurice Prou, membre correspondant, assiste à la séance.

M. Louis Le Roy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la nce de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Louis Paris, président, retenu par d'autres oirs, et M. le Bon de Loë, secrétaire général, en voyage à l'étranger, ent l'assemblée d'excuser leur absence.

MM. Van Heerswynghels, Pholien, Hippert, V. Crick et De Beys nous nercient des félicitations que nous leur avons adressées à la suite de rs promotions et nominations respectives dans l'Ordre de Léopold.

MM^mes Le Roy, Delacre, Schweisthal, De Meuldre, Hermant, Préherbu et lmot.

MM^lles Ranschyn, H. Bouvier, L. Bouvier, A. Poils et A. Vannérus.

MM. Carez, Magnien, G. Cumont, Landrien, l'abbé Lenaerts, V. Tahon, vaeck, Hamelius, Heetveld, L. Le Roy, E. Soil, Houa, Ranschyn, l'abbé stant, P. Blin-d'Orimont, Van Gele, M. Blin-d'Orimont, Belleroche, weisthal, Corluy, Minner, G. Combaz, J. Poils, le chevalier C. de Selliers de anville, C. Winckelmans, A. Delacre, G. Winckelmans, Ch. Buls, haire, Lefebvre de Sardans, De Meuldre, Duwelz, de Lara, G. Paridant, quart, Ouverleaux-Lagasse, Ortman, Adan, De Soignie, le Dr Hermant, le Hermant fils, De Samblanc, Weckesser, De Bavay, de Schrynmakers de mal, Pichon, Préherbu, F. Hanon de Louvet, Rutten, De Backer, Maurice u, des Marez, Titz, Roosen, Ambroise, Balteaux, Verbuecken, le Dr Guil- , De Becker, Diaz, J. Vander Linden, Vanheerswynghels, Lacomblé, Van- oorten, Wehrlé, Hermant fils, Descamps, Vanderkelen-Dufour et Ch. s.

L'Institut royal des architectes anglais, la Société royale des ant quaires d'Irlande et le Cercle archéologique du Pays de Waes nou accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Van Neck (L.). 1830 illustré. Avant, pendant et après la révolutio Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8°, br. (achat).

Paris (L.). Du sort de quelques débris de Montaigle. Bruxelles, 190 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Les bibliothèques allemandes depuis trente ans. Leur situation fina cière. Renaix, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Pigorini (L.). Le piu antiche civiltà dell' Italia. Roma, 1903. 1 b in-8° (id.).

Capellini (prof. G.). Caverne e brecce ossifere dei dintorni del gol di Spezia. Bologna, 1896. 1 br. in-4°, 2 pll. (don de M. Sainctelette

Vente d'une belle collection d'objets d'art anciens appartenant à u collectionneur distingué de la Lombardie. Rome, 1896. Catalogue de troisième partie des objets d'art anciens provenant de l'héritage de noble famille romaine des comtes Mignanelli. Rome, 1896. Catalogu des objets d'art anciens provenant de l'héritage de la noble famil romaine des comtes Mignanelli. Rome, 1896. Catalogo della second vendita degli oggetti antichi appartinente al sig. Ferdinando Cheri Roma, 1896. Vendita di una collezione di oggetti antichi appartinen a S. E. il comte F. Marforio. Roma, 1895. Catalogue de la collectio Meazza de Milan : tableaux, objets d'art et de curiosité. Milan, 188 Catalogue de la collection Toscanelli de Florence : tableaux, meubl et objets d'art. Florence, 1883. Catalogue de la collection Rusca d Florence : objets d'art et de curiosité. Florence, 1883. The Blenhei collection : pictures and porcelain. London, 1886. Catalogue des obje d'art et antiquités composant la magnifique collection de feu M. Minard, architecte à Gand. Gand, 1883.

Ensemble 10 catalogues in-8°, br. (don de M. Sainctelette).

Catalogue des objets d'art et de haute curiosité provenant de la co lection de M. le chevalier Attilia Simonetti, etc. Rome, 1883. 1 b in-8°, br., figg. (id.).

Catalogue des objets d'art et de curiosité formant la collection Rus de Florence. Florence, 1883. 1 vol. in-8°, br., illustré de photographi directes (id.).

Poutiatin (le prince). Éclats de silex avec conchoïdes (bulbes) p percussion et naturels nucléus. (Communication faite au congrès Montauban, 1902.) Paris, s. d. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Kriz (Dr M.). Beiträge zür Kenntnis der Quartärzeit in Mähren. M 180 illustrationen. Steinitz, 1903. 1 vol. in-8°, br. (don de l'auteur).

Despois (E.). Révolution d'Angleterre. Paris, s. d. 1 vol. in-32, br. (don de M. Mahy).

Van Neck (L.). Waterloo illustré (Campagne de 1815), spécialement au point de vue de la Belgique. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8°, br., figg. (achat).

Rutot (A.). Quelques découvertes paléontologiques nouvelles. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

De Mot (J.). L'Aphrodite d'Arenberg. Paris, 1903. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Nozze Piccolomini-Clementini Cinughi. Siena, 1902. 1 br. in-18 (don de M. Sainctelette).

Nozze Piccolomini-Clementini d'Harcourt di Fiano. Siena, 1902. 1 br. in-18 (id.).

Nozze Piccolomini-Clementini Adami Bichi Ruspoli Forteguerri Pannilini. Siena, 1901. 1 br. in-18 (id.).

Nozze Piccolomini-Fineschi. Siena, 1902. 1 br. in-18 (id.).

Piccolomini-Bandini (F.). Ricordi militari del Conti Ammiraglio Senatore Carlo Corradino Chigi. (Tripoli, 1825-Curtatone 1848.) Siena, 1899. 1 br. in-8°, portraits (id.).

Contratti cambiarii di mercanti senesi nel 1228. Siena, 1903. 1 br. in-8° (id.).

In memoria di Alessandro Saràcini tenente-colonnello delle milizie civiche senesi. Siena, 1902. 1 br. in-8°, portrait.

Della Casa di Girolamo Gigli in Siena. 1 br. in-8° (id.).

Carte mercantili Piccolomini del secolo xiii. Appunti storici. Siena, 1898. 1 br. in-8° (id.).

Inventaires des archives de la Belgique publiés par ordre du gouvernement sous la direction de M. Goovaerts, archiviste général du royaume. Inventaire des mémoriaux du Grand Conseil de Malines. T. II, xviie et xviiie siècles. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8°, br. (envoi du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique).

Buchez (P.-J.-B.). Les Mérovingiens. Paris, s. d. 1 vol. in-32, br. (don de M. Mahy).

Les Carlovingiens. Paris, s. d. 1 vol. in-32, br. (id.).

Zevort (E.). Histoire de Louis-Philippe. Paris, s. d. 1 vol. in-32, br. (id.).

De Pauw (L.) et Hublard (E.). Notice sur des antiquités préhistoriques belgo-romaines et franques découvertes dans la région d'Angre-Roisin. Mons, 1903. 1 br. in-8°, pll. (don des auteurs).

Destrée (J.). Les Heures de Notre-Dame dites de Hennessy. Étude

sur un manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique. Bruxelles, MDCCCLXXXXVI. Exemplaire sur Hollande, n° 168. 1 vol. in-4°, d. rel. 58 pll. phot. (don anonyme).

DE SAINT-LÉGER (A.). La Flandre maritime et Dunkerke sous la domination française (1659-1789). Paris-Lille, 1900. 1 vol. in-8°, cart., 1 carte (don de l'auteur).

Exposition de dinanderies à Dinant, 1903. Salle du baron del Marmol Notice. Dinant. 1 br. obl. (don de M. le B^on^ del Marmol).

NÈVE (J.). Antoine de La Salle. Sa vie et ses ouvrages. D'après des documents inédits. Suivi du Réconfort de Madame du Fresne (d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque royale de Belgique), du Paradis de la Reine Sibylle, etc., par Antoine de La Salle, et de fragments et documents inédits tirés des bibliothèques et des archives de France et de Belgique. Paris-Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8°, br. (don de l'auteur).

HUBERT (J.). Quel est l'architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru à Mons ? Bruges, 1903. 1 br. in-8°, fig. (id.).

BERTAUT (R.). Jules De Soignie, publiciste *(Revue bibliographique belge*, 5e année, n° 8, 31 août 1903). 4 feuillets pet. in-8°, portrait (don anonyme).

Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, recueillies et publiées par Léopold Devillers. T. II. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-4°, br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

Katalog der reichhaltigen, nachgelassenen Kunst-Sammlung des Hernn Karl Thewalt in Köln, Burgmeister a. D. Köln, 1903. 1 vol. in-f°, br., 1 portr. et 30 pll. en phototypie (envoi anonyme).

Nous avons également reçu de notre confrère, M. A. de Cannart d'Hamale, un exemplaire de son ouvrage intitulé *Comment on perd la liberté*. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-18, br.

Pour les collections :

Dix-huit pièces de monnaie provenant de la trouvaille faite à Wercken lez-Dixmude, en septembre 1898 :

Adrien (117-138)	2 pièces.
Antonin le Pieux (138-161)	1 pièce.
Marc-Aurèle (161-180)	1 pièce.
Postume (258-267)	14 pièces.
	18 pièces.

(Envoi de M. le Bon de Maere d'Aertrycke, membre de la Commission des fouilles.)

Exposition. — Série de photographies de Timgad (par M. Ernest Van den Broeck).

« TIMGAD ».

Une ville africaine sous la domination de l'empire romain.

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS

PAR M. L'ABBÉ GUSTAVE WINCKELMANS.

La cité romaine de Timgad, anciennement *Thamugadi*, est située dans le sud algérien, au pied des montagnes de l'Aurès. La beauté et la grandeur de ses ruines l'ont fait surnommer parfois la « Pompéi algérienne ».

Cette ville fut fondée en l'an 100 de notre ère, par le légat propréteur Lucius Munatius Gallus, sous le règne de l'empereur Trajan [1].

C'est une cité de droit romain, et les principes qui présidèrent à sa construction sont précisément ceux qui furent inaugurés à Rome, 40 ans plus tôt, pour la reconstruction de la ville incendiée par Néron.

A quatorze milles de Timgad se trouve le camp militaire de Lambèse ; c'est là que s'établit la IIIe légion auguste après avoir campé autrefois à Théveste.

La fondation de Thamugadi eut pour but d'établir, au milieu de ces régions barbares, un centre de civilisation afin d'amener peu à peu les indigènes à se familiariser avec les usages du peuple vainqueur.

Déjà vers la fin du IIe siècle, sous le règne de l'Africain Septime Sevère, de nombreuses voies romaines sillonnaient les territoires de la province d'Afrique, de la Numidie, de la Mauritanie, et les frontières de l'empire reculaient au delà des chaînes de l'Aurès.

L'Église chrétienne, déjà florissante, grandissait chaque jour sur ce sol fécond, malgré les persécutions cruelles des empereurs.

Le schisme et l'hérésie donnèrent à l'Église de cruelles épreuves. Les donatistes surtout, condamnés par le pape Melchiade et exilés par l'empereur Constantin, ne cessèrent de semer, par tout le pays, la révolte, et sous le nom de *Circoncellions* mirent toute la contrée à feu et à sang.

[1] L'inscription qui surmontait l'arc de triomphe portait, en effet, que : « L'empereur César Nerva Trajan Auguste, le Germanique, fils du divin Nerva, » Souverain pontife, revêtu pour la quatrième fois de la puissance tribunice, » trois fois consul, Père de la Patrie, fonda la colonie Marciane Trajane de Thamugadi par les soins de la IIIe légion auguste : Lucius Munatius Gallus étant » légat impérial propréteur ».

Les Vandales attirés en Afrique par le comte Boniface se ruèrent à leur tour sur ces riches contrées et ne reculèrent que devant les armes victorieuses de Bélisaire, général de Justinien, empereur de Byzance.

En 535, Timgad fut détruite pour la première fois. Les Maures incendièrent la ville pour empêcher les Grecs de s'y établir.

Le lieutenant de Bélisaire, Solomon, les soumit aux armes byzantines et des ruines de Timgad incendiée fit construire une vaste forteresse capable de résister à de nouvelles insurrections.

Cette destruction rapide peut expliquer en quelque sorte la parfaite conservation des parties inférieures des monuments de la ville et le beau dallage des voies.

Vers le milieu du VIIe siècle, le Patrice Grégoire, après avoir cherché à se rendre indépendant, fut tué par les Arabes envahisseurs. Alors les Musulmans se répandirent dans la Cyrénaïque, la Tripolitaine, et bientôt Hassan, maître de Carthage, eut raison des armes byzantines.

Dans l'Aurès, les Berbères tinrent un moment les Arabes en échec, grâce à l'héroïsme d'une prophétesse indigène. Mais la Kahenna fut vaincue à son tour par les armes du Croissant et toute l'Afrique du nord dut subir désormais de joug humiliant de l'Islam.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, certains archéologues français firent connaître au monde savant toute l'importance des ruines de Timgad. Ce n'est, toutefois, que vers la fin du siècle que d'importants travaux furent exécutés sur l'emplacement de cette ville.

Grâce à de riches subsides, les fouilles ont pu être menées d'une façon méthodique et raisonnée, et elles se continuent encore aujourd'hui sous l'habile direction de M. Albert Ballu, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie.

Timgad est un bel exemple de l'art romain implanté en Afrique. Si cet art a quelque peu subi l'influence du voisinage oriental, il n'en conservera pas moins la note caractéristique des monuments de Rome dont la cité africaine semble avoir emprunté même la disposition des monuments.

L'ensemble des ruines a un aspect grandiose et imposant. Au centre de la cité, c'est-à-dire au point de jonction des deux grandes voies, le « cordo maximus » et le « decumanus maximus », se trouvait le Forum avec ses dépendances : la basilique, la curie, la tribune aux harangues, etc... A l'angle sud-est de cette place publique se trouvait la curieuse installation des latrines publiques, construction étrange, confortablement aménagée et dont le fonctionnement des égouts assurait une incessante propreté.

Plus loin, le théâtre, quoique fortement détruit, attire encore les regards et montre dans ses débris tout le détail de sa construction.

On rencontre de nombreux établissements de bains à Timgad.

Les thermes publics déjà retrouvés sont au nombre de 7, sans compter les nombreuses installations privées.

Le capitole bâti sur la hauteur de l'ouest a fortement souffert des dévastations primitives. Les fondations du temple sont encore bien distinctes au milieu de son perybole à forme trapézoïdale.

Au sud-ouest on retrouve encore les curieux vestiges du marché de la ville.

Le *macellum* de Timgad est sans contredit une des plus intéressantes constructions de la cité africaine ; aussi c'est avec raison qu'on lui a donné une mention et une étude spéciales.

Bien d'autres monuments sont encore à citer : notamment la Grande Basilique, le temple du Génie colonial, le bel arc triomphal de Trajan, les bâtiments de la scola ou salle de réunion, etc...

Tous ces monuments visités en détail nous donnent une très juste idée de toute la splendeur de cette antique cité africaine placée là-bas sur les confins de l'empire et aux portes du désert.

La conférence s'est terminée par une promenade dans les oasis des Zibans (environs de Biskra).

*
* *

M. Tahon félicite et remercie l'excellent conférencier auquel l'assemblée ne ménage pas ses applaudissements.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 1903.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-six membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre. *(Adopté sans observation.)*

[1] MMmes De Meuldre, Le Roy, Seghers, Delacre et Chevalier.

MM. Vanderkelen-Dufour, G. Cumont, De Soignie, De Meuldre, L. Paris, Van Ysendyck, A. Dillens, Bruniaux, Belleroche, L. Le Roy, Berger, De Bavay,

Correspondance. — MM. Jean Poils, Émile Stocquart et H. Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, nous adresse le programme de ses concours de 1904.

Le Cercle archéologique du Pays de Waes et l'Académie royale d'archéologie de Belgique nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

Mort du professeur Theodor Mommsen. — M. le président s'exprime comme suit :

La Société d'archéologie a perdu un de ses membres les plus illustres.

Le professeur Dr Theodor Mommsen vient de mourir à Charlottenbourg, chargé d'ans et d'honneurs.

Le grand historien et épigraphiste était né en 1817 à Garding (Slesvig).

La Société d'archéologie partage les sentiments de profonds regrets qu'éprouve le monde savant tout entier de la perte de ce penseur vigoureux, de ce titan des sciences historiques que fut Mommsen.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Bologovskaia stoïanka kamennavo viéka (Fouilles de Bologoie. — Age de la pierre). Pétersbourg, 1903. 1 br. in-8°, XLIII pll. en phototypie (don de M. Spitzin par l'intermédiaire de S. E le prince Poutiatin) [1].

Chauvet (G.) et George (J.). Cachette d'objets en bronze découverte à Vinat, commune de Saint-Yrieix, près d'Angoulême. Angoulême, 1895. 1 vol. in-8°, br., pll. (don de M. Chauvet).

Chauvet et Lièvre. Les tumulus de la Boixe. Angoulême, MDCCCLXXVIII. 1 br in-8°, pll. (id.).

Chauvet (G.). Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux (vallée de la Charente). Paris, 1900. 1 br. in-8°, pll. et figg. (don de l'auteur).

Hypothèses sur une statuette antique trouvée à Angoulême. Angoulême, MCMI. 1 br. in-8°, pll. et figg.

Tahon, Schweisthal, Comhaire, Flébus, le baron A. de Loë, Lefebvre de Sardans, de Lara, Magnien, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Claessens, Carion, Damiens, Seghers, A. de Behault de Dornon, Ouverleaux-Lagasse, Muls, A. Delacre, Dens, Ranschyn, J. Van der Linden, Chevalier, H. Van der Elst, Wehrlé, Huvenne, Van der Borght-Cooreman, T. Cooreman, Aubry, Roosen et Edm. Seghers.

[1] Ce travail, publié sans nom d'auteur, est dû à la collaboration de M. Spitzin et de notre distingué membre correspondant le prince Paul Arseñievitch-Poutiatin.

Silex taillés du Nil et de la Charente. Angoulême, MDCCCXCIX 1 br. in-8°, fig (id.).

Notice sur A.-F. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, etc. Angoulême, 1900. 1 br. in-8°, portrait (id.).

Une ville gallo-romaine près Saint-Cybardeaux (Charente). Iermanicomagus (Germanicomagus). Ruffec, 1902. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Statistique et bibliographie des sépultures pré-romaines du département de la Charente. Paris, MDCCCC. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Fibule ronde émaillée des Bouchauds (Charente). Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de la Charente*. Séance du 13 novembre 1901. 4 feuillets in-8°, fig. (id.).

Haches plates. La cachette de Mondouzil (Charente). Congrès de Montauban, 1902. Paris, s. d. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Statues, statuettes et figurines antiques de la Charente. Paris, 1901. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Le puits gallo-romain des Bouchauds (Charente). Paris, 1901. 1 br. in-8° (id.).

Anciens vases à bec. Angoulême, 1900. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Stations humaines quaternaires de la Charente. N° 1. Bibliographie et statistique. Fouilles au Ménieux et à la Quina. Angoulême, 1897. 1 vol. in-8°, figg. (id.).

CHASSAIGNE (L.) et CHAUVET (G.). Analyses de bronzes anciens du département de la Charente. Collection de M. Gustave Chauvet. Ruffec, 1903. 1 vol. in-8°, figg. (don de M. Chauvet).

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de La Rochelle, 1882. 11e section. Anthropologie. Communications diverses. Paris, s. d. 1 vol. in-8°, br., figg. (don de M. Chauvet).

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Marseille, 1891. 11e section. Anthropologie. Communications diverses. Paris, s. d. 1 br. in-8° (id.).

ROYER (J.). Guide Nels. Limbourg et ses environs : La Gileppe, Baraque Michel, Hertogenwald. Bruxelles, s. d. 1 vol. in-32 illustré (don anonyme).

COUTIL (L.). L'époque gauloise dans le sud-ouest de la Belgique et le nord-ouest de la Celtique. Sépultures et mobilier funéraire des Caletes, Veliocasses, Eburovices, Lexovii, Esuvii, Viducasses, Baïocasses, Ambivareti et Unelli I. Louviers, 1902. 1 vol. in-8°, br., pll. (don de l'auteur).

Salon de 1845. Analyse critique de l'Exposition des beaux-arts par l'auteur d' « Une guêpe exilée ».

N. B. Cet ouvrage, destiné aux artistes seuls, tiré à un nombre égal

à celui des exposants, ne sera pas mis en vente. Bruxelles. Publié par l'auteur. 1845. 1 vol. in-18 br. (don de M. Mahy).

Laville (A.). Communications faites à la Société d'anthropologie de Paris (1er et 15 mai 1902). 4 feuillets in-8° (don de l'auteur).

Réponse à M. Rutot sur son étude géologique et anthropologique du gisement de Cergy. (Communication faite, le 2 octobre 1902, à la Société d'anthropologie de Paris) (id.).

Pour les collections :

Reconstitution d'un peson romain *(Statera)* (don de M. Van der Kelen-Dufour).

Vases, fibules, monnaies, etc... provenant de l'exploration du cimetière belgo-romain de Fontenoille (envoi de la Commission des fouilles).

Élections. — MM. Gustave Chauvet et Émile Rivière sont nommés membres correspondants.

MM. Ernest Baugniet, Jean Joseph Caluwaers, l'abbé J. De Kesel et Vincent Mestre sont nommés membres effectifs.

Exposition. — Photographies prises au cours des fouilles du cimetière belgo-romain de Fontenoille.

Coupe et plan d'une sépulture de ce cimetière.

Casque et statuette de bronze provenant de la collection de feu le comte de Renesse-Breidbach (par M. Jos. Gielen).

Monnaie (moyen bronze) d'Octave Auguste (par le même).

Communications.

L. Van der Kelen-Dufour. — *Reconstitution de la « Statera », instrument servant à peser les monnaies aux époques romaine et franque.*

A l'appui d'une remarque faite par l'orateur, M. G. Cumont dit qu'il se pourrait que ces pesons, à l'usage des Belgo-Romains et des Francs n'aient point eu tout le fini et la précision de ceux dont se servaient les Romains.

M. le Président félicite M. Van der Kelen-Dufour de son intéressante communication et le remercie vivement du don qu'il veut bien faire à la Société de l'habile reconstitution qu'il a exécutée.

J. Carly et Bon de Loë. — *Fouille d'un cimetière belgo-romain à Fontenoille.*

M. le comte F. van der Straten-Ponthoz demande quelques renseignements au sujet de la situation de ce cimetière par rapport à celui que la Société a fouillé en 1899 à Villers-devant-Orval.

J. Gielen. — *Notice sur le catalogue de vente de statuettes romaines et d'antiquités de la collection de feu le comte de Renesse-Breidbach.*

MM. Comhaire et De Bavay rappellent que M. le président Schuermans a consacré jadis, à la description des principaux objets de cette collection, et notamment aux bronzes, de très savants articles insérés dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.*

A propos de la monnaie (moyen bronze) d'Octave Auguste exposée par M. Gielen, portant au revers *Rom. et Aug.*, autel orné de figures, entre deux colonnes surmontées chacune d'une victoire, frappée à Lyon, et que l'on classe cependant, dit Cohen, dans la suite impériale latine, M. Georges Cumont fait la remarque suivante :

Dans une étude sur les monnaies romaines de la Gaule méridionale, M. Willers donne une explication nouvelle de cette pièce de Lyon dite au revers de l'autel de Rome et d'Auguste.

Ce ne serait pas un autel, mais l'*ovarium* du cirque de Lyon.

On sait que dans les cirques il existait un portique, flanqué de deux colonnes et sur lequel on mettait des globes mobiles dont le nombre indiquait celui des tours de piste faits ou à faire.

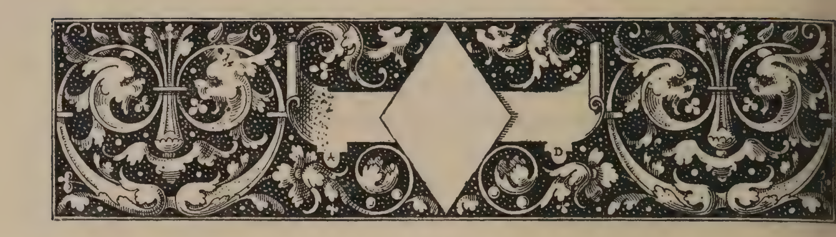
M. Adrien Blanchet dit que la comparaison avec les courses représentées sur de nombreuses mosaïques ne laisse pas de doute sur le bien fondé de cette explication *(Société française de numismatique, procès-verbaux,* p. XX ; séance du 9 mai 1903).

Ch. Buttin. — *Sur une « Cinquedea » aux armes d'Este, du Musée de la Porte de Hal.* (Lecture par M. Louis Le Roy.)

Abbé J. Claerhout. — *La station néolithique de Zulte (Flandre orientale).* (Lecture par M. le président.)

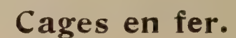
La séance est levée à 9 heures 3/4.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILIT
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Cages en fer.



ANS la deuxième partie du treizième siècle, c cages étaient déjà en usage dans certaines régio de l'Allemagne.

L'archevêque de Cologne, Engelbert II, se gneur de Falkenburg (Fauquemont), dut souten une guerre parce qu'il avait perçu des péages i justes. Il fut fait prisonnier et incarcéré pendar trois ans et demi dans le château de Nideggen près de Düren.

Notre savant collègue M. le professeur Alfred Wiedemann, de Bon a eu l'obligeance de me faire savoir qu'une cage en fer dans laquelle c prélat a été placé est encore conservée dans le château de Nideggen.

Jean de Leyde, chef des anabaptistes à Münster, fut horriblemer martyrisé le 23 janvier 1536, et son cadavre, enfermé dans une cage e fer, fut suspendu à la tour de l'église Saint-Lambert *(am Turme d Lambertikirche)* pour servir d'épouvantail à ses partisans.

Je remercie M. le professeur Paul Joseph qui a bien voulu me donn ce renseignement. G. C.



Au sujet de la cage de la Balue, mon cher confrère M. F. de Vill noisy a eu l'obligeance de me transmettre les renseignements suivan qu'il tient de notre dévoué membre correspondant M. le comte Charl

e Beaumont : La cage de la Balue, qui était en bois garni de fer, fut risée en 1790 par ordre de l'administration du district, et sur la pro- osition de l'abbé Pottier. Le bois en fut distribué à deux ou trois milles pauvres, sauf quelques fragments qui furent réservés pour être outés au feu de joie du 14 juillet 1791. Le prix du fer fut versé dans caisse du bureau de charité.

Il existe à la Bibliothèque Nationale à Paris, dans la collection aignières, un dessin de cette cage d'après lequel ont dû être faites s cartes postales vendues actuellement par le concierge du château e Loches.

G. C.





BIBLIOGRAPHIE



OCTEUR JULIUS NAUE. — *Die vorrömischen Schwer aus Kupfer, Bronze und Eisen. Mit einem A bum, enthaltend 45 Tafeln Abbildungen.* — Muni 1903. Grand in-4°.

Les épées préromaines en cuivre, en bronz en fer, tel est le titre du nouvel ouvrage dû à plume érudite de M. le Dr Naue, membre corr pondant de notre Société. Plus que tout autre, le Dr Naue était à mê de faire l'historique des armes employées par les nombreuses gé rations comprises entre l'âge de la pierre et l'époque romaine. Déjà, premier ouvrage, intitulé *Die Bronzezeit in Bayern,* avait solidem établi, au delà d... rontières de sa patrie, la réputation scientifique l'auteur, qui, en dirigeant personnellement les fouilles de plus trois cents tombelles, la plupart situées dans la Haute Bavière, avait démontrer l'existence, jusque-là à peu près ignorée, d'une florissa époque du bronze en Bavière.

La nouvelle publication classe les épées en catégories, d'après l ancienneté, leur forme et leur pays d'origine, en distinguant d séries, partiellement parallèles, de ces armes d'estoc ou de taille, p gnards, dagues et épées ou glaives. La première de ces séries compr les armes dont la lame ne se prolonge pas en forme de poignée, ou prolonge simplement en forme, soit de languette *(Griffzunge),* soit de

courbée *(Griffangel)*, destinées l'une et l'autre à recevoir un revêtement
ı placage formant la poignée proprement dite ; la seconde série, par
ɔntre, se compose des armes de l'espèce dont la lame se prolonge en
rme de poignée complète. Divisée en six catégories ou types désignés
ır des chiffres romains, la première série débute (type I) par les poi-
ıards d'Égypte, en cuivre battu, à large lame de forme triangulaire,
ɔur continuer par les magnifiques épées de bronze de Mycènes, coulées,
ˈec languette très courte, et leurs dérivés de la Sicile et de l'Italie qui
·moignent déjà d'une grande expérience technique.

Le type II comprend les épées de bronze longues, à coupe lenticulaire,
·pandues à travers l'Italie, la Hongrie, l'Allemagne et la Scandinavie,
ˈec lame s'évasant vers le haut de manière à former comme un com-
.encement de branches de garde, et avec languette très large.

Le type III, avec lame à coupe losangée et avec large languette
·rondie, présente, dans les exemplaires les plus récents, la nervure ou
·ête médiane. Ce type très caractéristique, représenté par des poi-
ıards, des dagues et des épées, est aussi désigné comme type des
rramare, du nom de ces stations préhistoriques de l'Italie septen-
ionale et centrale, analogues aux *crannoges* irlandais et aux construc-
ons lacustres de la Suisse.

Moins important et plus difficile à caractériser, le type IV présente
ıe languette qui se rajeunit vers le haut ; la lame, longue et pointue,
t souvent à section losangée, l'arête médiane étant parfois, de chaque
ɔté, accompagnée d'une rainure.

Le type V remplace la languette par une tige recourbée à l'extré-
ité, semblable à celle qui, de nos jours encore, sert à fixer le manche
·s couteaux de table, système qui, d'ailleurs, se présente dès l'antiquité
plus reculée et a déjà été employé pour certains poignards du
'pe I.

Le procédé de la soudure n'étant pas connu, la poignée, fixée à l'aide
· clous ou d'anneaux, devait constituer le point faible des armes des
pèces indiquées ci-dessus, et de bonne heure on chercha à remédier
cet inconvénient.

Depuis environ l'an 2000 avant l'ère chrétienne, on rencontre des
ɔées de la deuxième série, c'est-à-dire avec la poignée fixe, entiè-
·ment en bronze, et dont les catégories sont désignées par les
ttres A à D.

Le type *A* est à poignée cylindrique, simple ou décorée, avec pommeau
·rondi, la lame est à coupe losangée, ou, plus rarement, à coupe len-
culaire ; il correspond au premier âge du bronze en Italie ; les exem-
laires les plus récents offrent déjà la nervure médiane.

Le type *B* est facilement reconnaissable par sa poignée cylindriqu à trois rubans, diversement ornés ; il correspond à la fin de la premièr et au commencement de la deuxième époque du bronze.

Le type *C* est à poignée ornée de rubans à lignes estampées.

Le type *D* se caractérise par une poignée à profil plus ou moin ovale et à coupe octogone.

Le type *E* ressemble beaucoup au précédent ; il en diffère par l rajeunissement de la poignée vers le haut, et par la nervure médiane

A cette double série viennent s'adjoindre les différents types d l'époque scandinave du bronze, les épées dites du Rhône qui nous co duisent aux débuts de l'âge du fer (première période de Hallstatt) pou arriver en pleine période hallstattienne, caractérisée par l'épée de f avec poignée de bronze, et, finalement, à la période de la Tène. L'au teur termine son exposé par les épées à antennes dont les poignées, d'u rococo fort inattendu, si nous osons nous exprimer ainsi, sont peu être contemporaines du type *B*. Comme les exemplaires de ce derni type, les épées à antennes sont, en effet, caractérisées par une poignée trois rubans, mais se terminent en spirale ou en ornements diver d'un cachet tout spécial.

Tel est, en peu de mots, le résumé forcément très incomplet du tra vail de M. Naue, travail accompagné d'un excellent album de 4 planches dessinées par l'auteur avec un soin méticuleux, offrant tous le détails caractéristiques des armes décrites dans le texte, et permettan par là d'établir facilement des comparaisons. Plusieurs dessins repr sentent des épées à côté d'autres objets découverts dans la même fouill et offrent ainsi des jalons pour la chronologie de ces armes.

Si les objets provenant d'Égypte, de Chypre, de Mycènes peuven être datés avec une certaine précision, l'auteur se tient dans un consciencieuse réserve quand il s'agit de fixer les différentes périodes d l'âge du bronze, périodes qui ont pu et dû varier d'après les différen pays. Le problème est, d'ailleurs, fort complexe, et demande, mêm pour une orientation élémentaire, plus d'attention qu'il ne paraît a premier moment. Peut-être certaines filiations, admises par M. Nau ne sont-elles pas encore très certaines ; mais tel qu'il se présente, so travail ne pourra être ignoré d'aucun archéologue s'occupant de l'âg du bronze.

Avec un bel enthousiasme, l'auteur nous décrit l'art subtil du fonde de ces temps préhistoriques, arrivé, à force de persévérance, à coule dans des moules de calcaire ou de schiste péniblement creusés, d

nes que maint artisan de notre époque serait dans l'impuissance de produire et qui unissent très souvent les besoins pratiques à un pro-nd sens du beau.

Chose curieuse, la Belgique, pourtant si riche en restes de l'âge de la erre, n'a presque point conservé d'objets de l'âge du bronze qui a dû être de courte durée.

Les bien rares trouvailles de l'espèce se rapportent soit à des tombes un âge déjà relativement récent, soit aux cachettes de ces fondeurs i, croit-on, parcouraient le pays à la façon des tziganes ou, peut-être, ces chaudronniers ambulants que notre génération a encore connus[1]. pendant, un certain nombre de faits tendent à démontrer que le bronze ut, servant d'objet de commerce, fut introduit dans l'Europe centrale r la voie du Rhin, et aurait pu facilement se répandre dans nos con-ées. A plusieurs reprises, des barres d'un alliage métallique se rappro-ant par sa composition chimique du bronze de la préhistoire ont été ouvées dans le Rhin, et récemment encore une découverte de ce nre a fait supposer qu'une barque de l'âge du bronze avait péri à cet droit du fleuve où la trouvaille a été faite à la suite de travaux de agage. On y a repêché une quantité assez considérable de barres de onze d'une forme comparable à celle des bâtons de cire à cacheter, rgies ou aplaties aux extrémités et légèrement amincies vers le lieu[2]. Auparavant, on avait déjà découvert en d'autres endroits du oyen Rhin des barres de bronze, d'un poids de trois à six kilo-ammes et correspondant, pour la forme, exactement aux barres de assyriennes. Mais ce bronze pénétrait-il par voie de mer, en remon-it le cours du fleuve, ou ne venait-il pas plutôt de la Suisse, cet portant centre de fabrication, à l'âge du bronze [3]. La question est laisée à trancher.

Dans son livre, pourtant si complet, M. le docteur Naue n'a jamais casion de citer la Belgique ni les Pays-Bas. Toutefois les Musées de uxelles et de Namur renferment plusieurs pièces intéressantes, et nous

Cf. BARON A. DE LOË, *Musées royaux du Cinquantenaire.* Belgique ancienne. uxelles, 1903, plaquette in-8°.

Beilage zur Allgemeinen Zeitung, 1903, p. 472 (n° du 13 mars).

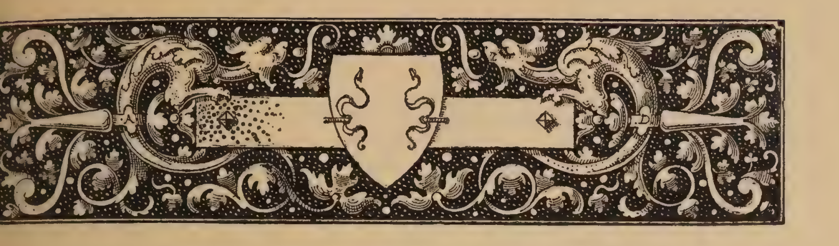
Citons à Bruxelles une épée en bronze du type *B*, don de M. Cavens; une e en bronze semblable à celle de Louette-Saint-Pierre qui appartient au sée de Namur; notons également plusieurs couteaux en fer et la belle épée stattienne que les fouilles de notre confrère M. Dens ont récemment mise à et qui se trouve publiée dans le dernier fascicule de nos *Annales* (XVII, 2, p. 140).

ne doutons pas qu'il s'en trouve également dans d'autres collections publiques ou privées du pays.

Il y aurait, pour un de nos confrères, une tâche intéressante à rechercher, à résumer et, surtout, à coordonner toutes ces découvertes ; de ce travail il jaillirait, sans doute, un peu plus de clarté sur la question jusqu'à présent si obscure de l'âge du bronze en Belgique.

MARTIN SCHWEISTHAL.





LANDEN

ET LES VILLAGES ENVIRONNANTS

LEURS ORIGINES ET LEUR ORGANISATION SOUS LE RÉGIME FÉODAL

I. INTRODUCTION.



A contrée qui est l'objet de ce travail est un des nombreux vallons dont l'ensemble forme la vallée de la Geete, l'une de celles qui couvrent de leur réseau aquatique le sol fertile de la basse Belgique. Son cours d'eau, connu aujourd'hui sous le simple nom de Molen-eek, arrose des campagnes fertiles et se joint à la Geete au milieu es gras pâturages de Léau, après un parcours de trois lieues. Un llon secondaire s'amorce au premier vers l'ouest ; son mince et d'eau, plus fort autrefois, traverse les Winde et Laer et réunit s pâturages à ceux du Molenbeek et de la Geete. Aujourd'hui, tte contrée forme la partie flamande du canton de Landen.

La circonstance de canton moderne ne doit pas être prise en nsidération. Je veux m'occuper de l'histoire primitive de ces ux, des temps encore vaguement connus, lorsque l'organisation litique était tout autre que de nos jours. Mais ces temps loin-

tains ne nous ont pas laissé l'histoire des peuplades primitives ; les documents écrits font défaut, et nous sommes obligés d'appeler à notre aide l'archéologie, cette sœur de l'histoire écrite, que bien souvent elle parvient à remplacer.

La contrée était une de celles que César appelait *petits gaus* des Belges, *pagi minores*. Les géographes d'aujourd'hui diraient bassin d'un cours d'eau. *Gau* est une contraction de *ge-au*. *Au*, *a*, *aa* signifie eau dans les langues européennes ; *ge* exprime l'idée de collectivité, de communauté. Ainsi *geschreeuw*, ensemble de cris ; *gelach*, ensemble de rire, le rire ; *gevader*, *gemoeder*, *gebroeders*, compère, commère, confrères ; *gebergte*, chaîne de montagnes. *Ge-au*, *ge-water*, ensemble des terrains déversant leurs eaux vers le même fond et formant une rivière. *Gau* est synonyme de vallée.

L'ancien nom de notre cours d'eau était sans doute *Weser*, nom porté par l'endroit de la source, comme c'est le cas pour la plupart des rivières, et qui lui est resté dans certaines parties de son parcours. *Weser*, *Wasser*, eau courante ; mot imitatif du susurrement des ondes [1]. Les anciennes chartes avaient soin de spécifier la jouissance du *decursus aquarum*.

Peu de contrées ont été mieux étudiées que la nôtre, au poin de vue archéologique. Depuis quarante ans, elle est connue pa les remarquables rapports de M. SCHUERMANS sur les fouille dans les tumulus de la Hesbaye, fouilles dirigées par lui et pa feu M. le D[r] KEMPENEERS. L'Institut archéologique liégeois avec le concours de quelques personnes dévouées à la science, continué et achevé l'étude des vestiges de l'époque romaine M. le comte G. DE LOOZ a ouvert une deuxième fois la tomb romaine de Middelwinde et M. le baron DE LOË a examiné l tertre de Wange, qui appartient au moyen âge.

Les époques franque et féodale ont moins été l'objet d'étude suivies, parce qu'elles ont laissé moins de vestiges apparents. L constructions en pierres et matériaux durs n'étaient pas en usage les habitations et les fortifications étaient édifiées en terre, bois, en clayonnage et les plantes épineuses clôturaient solideme les propriétés privées et même les terrains publics sur lesque se trouvaient éparses les habitations des anciens Belges. D

[1] ECCART, *Originos Germanorum*, I, 27 et 33. — KEMPENEERS, *Oi Vrijheid Montenaken*, 296.

ouvrages en terre, des traces de fossés en sont les seuls vestiges.

Heureux si nous rencontrons les sépultures des Francs ; les objets qu'elles recèlent, sortis des mains de lointains artisans et voués à la mémoire vénérée de parents et d'amis, nous permettent de jeter un regard sur la vie et les mœurs de ces antiques populations.

J'ai eu l'avantage de suivre ces études et d'y prendre une humble part. Je considère comme un devoir d'en présenter un *tableau d'ensemble,* de faire connaître les idées, les impressions qu'elles m'ont laissées, de donner, enfin, un *résultat* à des travaux longtemps continués.

Une seule considération m'a fait hésiter : mon incompétence. Mais je dirai en toute franchise que cette considération doit être écartée. Les études archéologiques, si étendues aujourd'hui, sont composées d'un ensemble de recherches, de fouilles, de découvertes faites par une foule de travailleurs zélés. Chacun coopère selon ses moyens et apporte sa pierre à l'édifice. Celui qui a fait une trouvaille et qui, de bonne foi, arrive à une conviction est moralement tenu de la porter à la connaissance de tous, sous quelque forme que ce soit. Ne sont-ce pas là, en effet, autant de matériaux pour l'édification d'un monument historique, qu'un architecte habile parviendra à utiliser ?

L'union de tous les efforts n'est pas de trop pour percer d'un faible rayon lumineux les ténèbres du haut moyen âge. Et quelles ténèbres jusqu'au dixième siècle ! L'histoire écrite nous donne à peine de quoi éclairer notre chemin : quelques chartes des empereurs et des rois conservées dans les cartulaires des abbayes, de rares indications utiles données par les hagiographes, un petit nombre de diplômes impériaux et royaux et quelques essais des premiers chroniqueurs. C'est heureux que Grégoire de Tours nous a laissé sa précieuse chronique. Sans elle, que saurions-nous de l'histoire des Francs ? Et, encore, les faits relatés ne sont-ils que les événements importants, ceux qui ont modifié l'assiette de l'État. L'histoire particulière des diverses contrées est restée dans l'obscurité la plus complète.

C'est ici surtout que l'archéologie prend de l'importance. Cette science s'applique au détail, elle s'occupe de l'histoire locale. A défaut de documents écrits, elle met sous les yeux les objets délaissés par les générations antérieures et permet de combler les lacunes des chroniques. *Les histoires locales sont les matériaux indispensables pour l'édification de l'histoire générale.*

II. UN GAU OU PAGUS DES ANCIENS BELGES.

Je ne comprendrai pas, dans mon travail, tous les endroit explorés depuis quarante ans dans cette partie de la Hesbaye.

Je ne considérerai que la contrée arrosée par notre cours d'eau le Weser ou Molenbeek, laissant de côté les tumuli de Frésin de Montenaken, d'Avernas, de Bertrée, la villa du Weyerbamp et d'autres.

Lorsqu'un pays désert ou inoccupé depuis longtemps reçoi de nouveaux habitants, ceux-ci s'établissent toujours de la mêm manière. Ils suivent les cours d'eau jusqu'à l'embouchure, ou remontent vers la source. « Lorsque, dans les temps préhistoriques, les peuplades ou les familles, excitées par la curiosité ou poussées par le besoin, abandonnaient le pays qu'elles habitaient, à la recherche d'un autre plus productif ou plus favorisé, elles suivaient forcément le fond des vallées, parce que c'est là que se trouve le cours d'eau, voie de communication tracée par la nature et d'un usage facile et commode » [1].

Les vallées se subdivisent à droite et à gauche par la confluence de ruisseaux. Les nouveaux habitants en font autant et prennen possession des vallons par tribus, par familles [2]. Ils construisen des habitations près des eaux limpides, clôturent les vallons au moyen de fossés latéraux sur lesquels ils plantent des haies épi neuses et entrelacées qui, en peu de temps, forment une défens solide.

Selon que le vallon se rétrécit ou s'élargit surgissent les agglo mérations de chaumières, embryons de villages futurs. Les deu rangées de fossés et de haies épineuses, se rapprochant ou s'élo gnant selon les ondulations des coteaux, laissent entre elles u espace libre où coule le ruisseau et qui devient le domaine com mun des habitants.

Chacun y construit sa chaumière à l'endroit qu'il préfère sur le terrain lui attribué par le chef. Les domaines privés so aussi clôturés au moyen de haies et de barrières et l'espace res libre devient la pâture publique, dont le chef de tribu demeu le vrai propriétaire. Les communications entre les groupes demeures produisent naturellement un chemin suivant le cou

[1] CROUSSE, *Conférence sur les voies de communication de la Gaule Belgiq* p. 8.

[2] *Gentibus cognationibusque.* CÉSAR, l. II, c. 17.

d'eau dans toute la longueur de la vallée. C'est le chemin le plus primitif, le vrai chemin belge. On peut encore l'observer, du moins en grande partie, dans la plupart de nos villages.

La culture de la terre suit immédiatement la prise de possession et la construction des chaumières. On défriche des deux côtés, sur le versant des collines, des espaces qui s'étendent graduellement et, les habitants des vallons voisins faisant le même travail du côté opposé, les lignes de faîte des vallées, couvertes de forêts, forment les limites naturelles entre les bourgades.

L'agriculture, suffisamment étendue pour les besoins de la population, laisse encore de grands espaces incultes ou boisés. C'est ainsi qu'on a pu dire avec raison que la forêt des Ardennes n'était qu'une succession de bois couvrant la majeure partie de la Belgique [1].

Cette manière de comprendre le premier établissement des peuples anciens ne s'accorde pas avec l'opinion des auteurs qui nous montrent les Belges contemporains de César, comme des nomades à demi sauvages, changeant de résidence tous les ans. DURONDEAU, dans un mémoire qui fut couronné par l'Académie impériale et royale de Bruxelles, en 1773 [2], les représente comme tels : «passant d'un canton dans un autre, selon qu'ils prévoyaient qu'ils y trouveraient les commodités qu'ils désiraient, comme des emplacements propres à s'y loger sûrement et commodément, des champs qui promettaient une moisson abondante, de bons pâturages pour leur bétail, etc. ».

Cette opinion de DURONDEAU, quoique combattue dès son apparition [3], a été partagée par SCHAYES, qui dit dans le même sens : « Les Germains, pasteurs et presque nomades, n'avaient pour demeures que de chétives cabanes semblables à celles des Gaulois et dont, à la manière des Scytes, ils changeaient annuellement». Il dit : «Les Germains»; mais il ajoute immédiatement : « Les Germains de la Belgique, dont les mœurs et les usages » étaient en tout conformes à ceux de leur mère-patrie ». L'opinion de Durondeau, appuyée par celle de Schayes, a trouvé des adhérents, et assez bien d'historiens, après eux, nous dépeignent

[1] SCHAYES, *La Belgique avant et durant la domination romaine*, l. I, ch. 6.

[2] DURONDEAU, *Mémoire sur la question de l'habillement, etc.* 1774, art. 3, p. 60.

[3] DUJARDIN, *Commentarii seu responsa, etc.* 1774. Bruxelles.

les anciens Belges comme une nation nomade, barbare et à moitié sauvage.

Ces historiens se sont fondés sur deux textes de César et de Tacite, qu'il importe d'examiner de plus près.

César dit : « Les Germains diffèrent beaucoup des Gaulois en fait d'usages... ; ils s'appliquent peu à l'agriculture et la plupart d'entre eux vivent de lait, de fromage et de chair. Aucun d'eux ne possède des biens en propriété, mais les princes et les magistrats attribuent chaque année, aux tribus et aux familles, des champs qu'elles doivent cultiver ensemble et qu'elles doivent quitter l'année suivante »[1].

Voici le texte de Tacite : « Toutes les peuplades, l'une après l'autre, en proportion du nombre des bras, occupent une plaine dont chacune, suivant son état, garde ensuite une partie. Des champs aussi spacieux se partagent commodément. Tous les ans on change de canton et il y a du terrain de reste. En effet, ils ne portent point un laborieux défi à leur fertile et vaste sol pour planter des vergers, pour arroser des jardins, pour enclore des prairies. La terre est quitte envers eux avec du grain »[2].

Ces auteurs n'ont pas voulu peindre les mœurs des Belges, mais celles des Germains. César le dit et Tacite, qui a exercé sa magistrature sur les bords du Rhin, n'a été que peu ou point en contact avec les Belges. Il a étudié de près les habitants de la grande Germanie, où réellement le peuple était obligé de changer de demeure tous les ans.

César indique les motifs de ces migrations continuelles, imposées au peuple *(alio transire cogunt)*. « Cela avait lieu pour différentes causes : de crainte qu'ils ne s'amollissent par le repos et qu'ils ne prissent plus de goût pour l'agriculture que pour la guerre ; afin qu'ils ne cherchassent à faire des conquêtes sur leurs voisins ; que les grands n'opprimassent les petits ; qu'ils n'acquissent des biens fonds ; que l'avarice ne s'insinuât dans la nation et à sa suite la discorde et les inimitiés ; enfin, pour que l'inégalité des fortunes ne dérangeât pas l'harmonie de leur nation ».

Ne doit-on pas admirer un peuple chez lequel la loi, le pouvoir public a assez de puissance pour imposer à tous un devoir aus

[1] César, B. G., l. VI, c. 21 et 22.
[2] Tacite, M. G., c. 26.

pénible que celui de quitter tous les ans sa demeure et le champ qu'on a cultivé !

Cette coutume devait leur causer bien des privations. Ils ne récoltaient que les fruits de l'été ; les blés d'hiver, les plus productifs, leur manquaient et, nécessairement, ils vivaient du produit de leurs troupeaux.

Mais ils ne considéraient pas les plaines de la Germanie comme leur patrie définitive. L'aspiration universelle était la possession de la Gaule, de l'Italie, de l'Espagne ; et ils eussent atteint leur but depuis longtemps s'ils n'avaient été arrêtés sur les bords du Rhin, d'abord par les Gaulois, puis par les Romains.

La nation germanique ne voulait pas s'attacher à demeure à une terre qu'elle désirait abandonner, et elle craignait que le peuple ne perdît l'esprit guerrier et la rudesse de vie nécessaires à cette époque de migration.

On a eu tort de comparer ces peuples anciens à des sauvages. Les Romains en jugeaient autrement. Chez eux, le mot *barbare* avait la signification d'étranger à l'empire. Ils considéraient certes les étrangers comme leur étant inférieurs en civilisation, en puissance et en droits ; mais c'est tout. Du reste, Tacite parle des Germains avec admiration.

Les peuples germaniques qui avaient passé le Rhin longtemps avant l'arrivée de César, pour s'établir dans le nord de la Belgique, s'y fixèrent à demeure, considérant leur nouveau pays comme leur patrie définitive. Parmi eux, les Nerviens, les Éburons et les autres peuplades qui avaient satisfait au besoin de migration.

Dans nos plaines, ils s'adonnèrent à l'agriculture dans les limites de leurs territoires. Ils n'avaient plus de motifs pour changer de demeure, et la loi de mutation annuelle dût être abandonnée. Aussi César dit-il, dans une autre partie de ses *Commentaires* [1], qu'il a trouvé en Belgique des peuplades d'origine germanique qui, ayant autrefois passé le Rhin, s'étaient établies dans les lieux les plus fertiles, qu'elles ont cultivés utilement après en avoir expulsé les Gaulois. Les anciens habitants de la Hesbaye étaient du nombre.

C'est donc une erreur de représenter les anciens Belges comme des nomades vivant de leurs troupeaux. Lors de la conquête

[1] César, B. G., l. II, c. 4.

romaine, nos contrées étaient cultivées depuis plusieurs siècles par des habitants que César a subjugués ou exterminés.

A quelle peuplade appartenaient les habitants de notre gau ? Aux Nerviens ? Aux Éburons ? Aux Aduatiques ? Aucune donnée historique ne permet de le dire.

Les limites des diverses peuplades de la Belgique ont été le sujet de beaucoup de controverses et l'on n'est pas même d'accord sur les territoires occupés par certaines d'entre elles.

Quelle qu'ait été l'origine de ces Belges, ils ont péri en défendant leur indépendance. César a fait le vide dans les pays des Éburons, des Aduatiques et d'une partie des Nerviens, et la patrie déserte est devenue une province romaine.

III. CONQUÊTE ROMAINE. — UN GAU BÉTASIEN.

Faire la conquête d'un pays et en exterminer les habitants est une action insensée et atroce. C'est, de plus, un acte impolitique. Un pays inhabité est sans valeur ; le concours et le travail des indigènes sont indispensables pour rendre la conquête profitable. César commit cette mauvaise action et cette faute. Aussi s'en aperçut-on à Rome, et le successeur de César, l'empereur Auguste, s'empressa-t-il de repeupler le pays en y transplantant des peuplades germaniques vaincues, qu'il établit dans les plaines désertées de la Belgique du Nord. C'est alors qu'on vit apparaîtr dans l'histoire les Tongres, les Taxandres, les Bétases, le Sunuques et d'autres peuples qui avaient été vaincus par Drusu et par Tibère.

Nous devons donc croire qu'à cette époque notre contrée reçu une population nouvelle, de race teutonne comme la précédente sortie comme elle de la Germanie, parlant la même langue e vivant selon les mêmes mœurs.

Ces nouveaux venus n'eurent qu'à se répandre et à s'établi dans les vallées autrefois occupées par les Belges indépendant Après avoir passé le Rhin, probablement vers le nord-est d notre pays, ils suivirent le cours de la Meuse et, franchissan celle-ci, les bords des rivières tributaires de l'Escaut : le Déme les Geete, la Dyle, en remontant vers les sources.

Une tribu suivit notre cours d'eau et se fixa dans notre vallo Cette marche est si naturelle qu'on ne doit pas hésiter à l'admettr

Il n'est pas facile de dire à quelle nation appartenait cette nou- -elle population, pas plus qu'il n'est aisé de dire si les habitants orimitifs étaient des Éburons, des Aduatiques ou des Nerviens. On 'est demandé si les Éburons ont bien été exterminés complète- nent ou simplement dispersés. Certains historiens ne sont pas oin de croire qu'après la conquête les habitants échappés au nassacre revinrent occuper leur précédente demeure. Si le fait 'est produit vers le nord, il n'est pas admissible pour nos contrées, qui se trouvaient plus directement sous l'action des ırmées romaines. Des cas isolés ont pu se présenter ; mais ces -estes des premiers habitants se sont confondus dans la masse des iouveaux venus et les noms des anciens peuples ont disparu de 'histoire.

Près de la source de notre cours d'eau se trouve le village de Bets et, près de son embouchure dans la Geete, un autre village lu même nom. Pour les distinguer, on appelle celui-ci Geet- Bets et l'autre Walsbets, *Bets gallica,* non pas parce qu'on y parle le wallon, mais parce qu'il est situé sur la limite du pays wallon. On dit de même : Wals-Houthem, Wals-Wesere.

Beaucoup d'auteurs ont vu dans ces appellations une indi- ·ation d'origine, Bets étant un dérivé du nom de peuple : les Bétases. M. SCHUERMANS, dans les remarquables rapports sur es fouilles dirigées par lui [1], attribue ce nom au pays des Bétases ·t cite des auteurs en grand nombre à l'appui de cette opinion.

M. KEMPENEERS *(Oude Vrijheid Montenaken,* p. 29) dit : De Betasiërs, wier naam nog voeren de dorpen Beets bij Mon- enaken en Geet-Bets bij Rummen ». Il s'appuie sur BUCHERIUS, lont il cite le texte suivant : « Les Bétases demeuraient près des ongrois sur la rive gauche du Démer oriental, près du village le Bets, qui porte le nom des Bétasiens, et, de là, dans la contrée ers Louvain et Nivelles, où étaient, sous Jules César, les confins es Aduatiques et des Nerviens » [2].

M. BETS [3] : « Men gelooft algemeenlijk dat de gemeente eet-Bets haren naam verschuldigd is aan de *Betasii,* die in deze ındstreek de plaats der Eburonen innamen, na de vernietiging ezer laatsten door den vermaarden romeinschen veldoversten ılius Cesar ».

[1] *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* t. VI, 405.
[2] BUCHERIUS, *Belgium Romanum,* p. 184.
[3] BETS, *Geschiedenis van Zout-Leeuw,* deel II, bl. 70.

GRANDGAGNAGE [1] : Bétases, peuple ancien, qui a peut-être laissé son nom aux deux endroits suivants : Geets-Bets et Walsbets ».

CHOTIN [2]. Geet-Bets : « Miræus écrit qu'on appelait cet endroit *Saint-Paul des Bétasiens,* du nom d'un ancien peuple qui habita la Belgique ».

A. WAUTERS [3] : « On admet sans peine que les habitants du pays étaient alors (au temps d'Auguste) des *Betasii* ou Bétasiens, dont le nom est resté aux villages de Bets, Geet-Bets et Walsbets, le premier au nord près de Léau, le second à l'est et près de Landen ».

Comme on le voit, l'opinion que cette contrée a fait partie du pays des Bétases n'est pas nouvelle et elle appelle l'attention des chercheurs. Parmi les personnes qui n'admettent pas la dérivation du mot Bets d'un nom de peuple, il y a d'abord celles qui placent les Bétases entre la Meuse et le Rhin, ou ailleurs ; puis celles qui cherchent avant tout une explication dans les textes des manuscrits.

Beaucoup de documents anciens donnent la forme *Bèche,* surtout ceux qui sont l'œuvre de copistes ou d'écrivains romans ou wallons ; ceux-ci ont tâché de représenter par l'écriture le vocable tel qu'ils l'entendaient prononcer. Or, la syllabe *ets* (prononcez *etse)* n'appartient pas à la langue romane, et les Wallons disent *èche,* d'où *Bèche.* Cette orthographe doit être rejetée dans les recherches étymologiques, et je ne vois pas quel autre raisonnement plausible peut être opposé aux auteurs qui retrouvent le nom des Bétases dans les noms de nos deux villages. D'ailleurs, cette opinion est fort admissible ; la toponymie est admise comme source de recherches historiques ; les auteurs en tiennent compte et nous devons faire de même, à défaut de proposition sérieuse dans un autre sens [4].

1 GRANDGAGNAGE, *Vocab. des anciens noms de lieux,* p. 85.

2 CHOTIN, *Études étymologiques,* v° Bets.

3 A. WAUTERS, *Landen,* p. 30.

4 Pour ne pas devoir discuter toutes les variantes qui se présentent dans les noms de lieux, je dois faire une remarque générale. Dans les documents anciens, les noms de lieux sont ordinairement mal orthographiés, lorsqu'ils ont été écrits par une personne de langue étrangère. La cause en est d'abord dans la prononciation locale, déjà différente de la forme originelle; puis dans l'ignorance de l'écrivain qui, ne connaissant pas le radical, s'applique à exprimer, dans

Pour revenir à notre sujet, la forme *Bèche* doit être écartée comme provenant d'un vice de prononciation et le mot germanique Bets mérite seul considération. Il se prête fort bien à la dérivation prémentionnée de nom de peuple. Les auteurs latins ont écrit : *Betasii*. Éliminons la terminaison latine *ii*, il reste *Betas*. On a dû dire : *de Betas*, avec l'accent tonique sur la première syllabe, selon le caractère de la langue germanique et, dans la conversation rapide, la voyelle faible *a* a dû s'éliminer. Il est resté *Bets*. J'accepte cette étymologie, parce que je trouve beaucoup plus raisonnable d'accueillir une dérivation qui se présente naturellement dans la langue du peuple que d'en chercher une autre dans des documents d'origine étrangère.

Que les habitants de nos villages fussent des Bétases, des Tongriens ou d'autres, cela est indifférent aux conditions nouvelles qui leur furent imposées par le vainqueur. Ils subirent le joug de la domination étrangère. L'état des autres peuples soumis par les Romains devint le leur et ils partagèrent les maux dont le conquérant accablait les nations barbares.

Le premier et le plus grand de ces maux fut la perte de l'indépendance et de la liberté. Les habitants des pays conquis, privés de leurs droits civils et politiques, étaient réduits à l'état de servage. Les Romains, en étendant leurs conquêtes en Italie, accordèrent aux cités des droits restreints. Quant aux habitants des pays situés hors de l'Italie et réduits en provinces, ils furent privés de tous droits. Le sol fut déclaré propriété de l'État, vendu

a langue à lui, des mots dont il ne saisit pas le sens et des sons qui lui sont étrangers. Les noms flamands écrits par des écrivains ou des copistes wallons présentent des variétés de formes surprenantes, au point de rendre les noms méconnaissables ; tandis que les œuvres des écrivains flamands conservent à peu près la physionomie première de ces noms. Le même phénomène a dû se produire en sens inverse lorsque des Flamands ont écrit l'histoire de la Wallonie.

Une autre cause de corruption a été l'habitude de latiniser les noms, soit par l'adjonction d'une finale, soit par traduction. Cette manie a sévi jusqu'au XVIIIe siècle.

Voici quelques exemples de variations dans l'orthographe des noms de lieux, rencontrées dans les registres de Saint-Lambert et de Saint-Denis :

Landen, Lande, Landa, Landene, Landenne, Landinis, Landres, Viez Landres, Lande fermée.

Winde, Winethe, Winede, Winez, Vinez, Wines, Wyne, Wigne, Wingne Haute-Wigne, Basse-Wingne.

Attenhove, Atenhove, Otenhove, Ottoncour, Attengnouf, etc.

à l'encan ou affermé au profit de l'Empire. Les habitants, quel que fut leur état ou leur position, devinrent la chose du propriétaire. Moins libres que les esclaves affranchis, ils n'avaient ni le droit de tester ni celui de recevoir par testament ; rien ne leur appartenait. La plus faible liberté était le lot de ces malheureux vaincus ; par aucune loi, par aucun sénatus-consulte, par aucune constitution ils ne pouvaient devenir citoyens romains [1].

Les colonies fondées par la métropole jouissaient d'un droit particulier, *jus coloniarum,* attribué aux colons seuls ; les habitants originaires restaient dans la sujétion. Certaines cités conservaient une liberté relative ; mais tout le reste des provinces dépendait d'un gouverneur muni de pouvoirs illimités et dont les décrets formaient l'unique loi. Rien ne protégeait les provinciaux contre les abus de pouvoir de ce préfet et de ses subordonnés, qui ne briguèrent des emplois publics que pour s'enrichir par l'oppression des peuples vaincus. Sous Auguste, Baton, duc des Dalmates révoltés, dit que l'unique cause de la guerre était que les Romains, au lieu de bergers et de chiens, envoyaient des loups pour garder le troupeau. Claudius Civilis dit, en s'adressant aux Bataves, ses compatriotes : « On nous livre aux préfets et aux centurions qui, après s'être engraissés de nos dépouilles et de notre sang, cèdent la place à de nouveaux tyrans plus avides et plus cruels encore que les premiers » [2].

Certains peuples conservaient un semblant de liberté. L'État, tout en restant propriétaire du sol, leur laissait l'usage d'une partie des terres. Pline mentionne comme libres : les Nerviens, les Soissons, les Leuces ; les Trévires l'avaient été *(liberi antea) ;* les Tongrois, les Bétases, les Taxandres ne l'étaient pas.

Les Tongres et les Bétases cultivèrent le sol de leur nouvelle patrie au profit du conquérant. Sortis des forêts de la libre Germanie, avec l'espoir d'atteindre la fin des sacrifices de la vie nomade, ils durent éprouver une cruelle déception. Aussi, lors du soulèvement des Bataves, les vit-on se ranger sous le drapeau de Civilis et combattre les Romains avec un courage malheureux.

On peut cependant supposer que, dans le principe, Rome suivit la politique de César, qui laissait aux peuples une apparence de liberté sous la conduite des nobles de leur nation, à la

[1] Gajus.
[2] Tacite, *Hist.,* l. IV, 14.

condition de payer les impôts et d'être toujours prêts à prendre les armes pour la défense de l'Empire.

Dans la guerre contre Claudius Civilis, Labeon accourt, réunit à la hâte un corps de Nerviens et de Bétases levés tumultueusement et, avec eux, s'oppose à l'ennemi, en attendant l'arrivée des légions romaines. Plus tard, Civilis, voulant entraîner dans la révolte les Tongriens, les Bétases et les Nerviens, se présente au milieu d'eux et leur adresse un discours à la suite duquel ces peuples, sous les ordres de leurs chefs, Campanus et Juvenalis, se rangent du côté des Bataves et font la guerre aux Romains sous les drapeaux de Civilis. Ils étaient donc encore organisés sous les ordres de leurs chefs nationaux.

Après cette guerre, leur condition fut plus dure qu'antérieurement. Tombés à l'état de *dedititii,* de gens rendus à la merci du vainqueur, il ne leur resta d'autre droit que le bon plaisir du Romain.

C'est à cette époque que de nombreux colons romains s'établirent au milieu de nos campagnes, obligeant les indigènes à cultiver en véritables serfs les champs défrichés autrefois par les libres Éburons.

On peut supposer que le soulèvement des Bataves, qui fut une rude épreuve pour les Romains, amena ceux-ci à changer le mode d'occupation du pays. Désormais sans confiance dans la soumission des peuples, ils décidèrent de morceler le territoire et de le concéder à des particuliers par vente ou location à long terme.

Ce système fut en usage sous l'Empire. Les indigènes, privés de droits, restaient cantonnés le long des cours d'eau, au fond des vallées, leur résidence commune. Les forêts appartenaient au domaine, ainsi que les pâturages, et les campagnes étaient loties, en vue de la culture.

Cette hypothèse — car c'en est une — explique le système des nombreuses villas qui couvrirent la Hesbaye.

IV. UN VICUS OU VILLAGE ROMAIN.

Les fouilles archéologiques des antiquités romaines de la Hesbaye furent commencées, en 1862, par deux éminents archéologues : M. SCHUERMANS et M. l'abbé KEMPENEERS, et le résultat

de leurs travaux fut publié dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* tomes II à VI. L'œuvre de ces savants fut une véritable initiation. Les tumuli, si nombreux dans nos campagnes, monuments apparents mais mystérieux, avaient de tout temps frappé l'imagination ; mais personne ne savait au juste ce qu'ils contenaient.

Les tombes étudiées firent connaître une population observant, dans ses sépultures, les usages et les lois de Rome, possédant des meubles et des objets d'art importés de l'Italie et ayant des mœurs entièrement différentes de celles des peuples germaniques.

Connaissant les tombeaux, les fouilleurs se dirent : Cherchons les demeures de ces Romains. Et ils retrouvèrent, sous les sillons de nos campagnes, des villas italiennes dont les ruines démontrent que les anciens habitants suivaient en tous points les usages et la manière de vivre des pays méridionaux.

Notre contrée avait donc été, non seulement conquise et administrée, mais habitée et exploitée par de vrais Romains. La preuve en était faite.

Au nombre des tombes fouillées à cette époque, deux appartiennent à notre région : la tombe de *Walsbets* et celle de *Middelwinde* [1]. Deux de nos villas furent explorées : celle de la *Lazery,* sous Wesere, et celle du *Hemelryk,* sous Walsbets. D'autres furent signalées pour des recherches ultérieures.

Un cimetière belgo-romain, datant de l'époque de l'incinération, donc antérieur au IVe siècle, fut rencontré sous Wesere, au *Haemberg,* à l'extrémité de la ligne des villas. Un autre cimetière romain existait à côté de la tombe de *Middelwinde ;* mais il fut dévasté par des terrassements faits pour la construction du chemin de fer, vers 1837, et plus tard par les travaux d'une sablière. Il m'a été possible de sauver quelques objets épars, suffisants pour établir le caractère du dépôt. C'était bien un cimetière belgo-romain.

Voilà déjà un résultat remarquable reconnu dès l'année 1864. En 1873, l'*Institut archéologique liégeois* résolut de reprendre ces études sous la direction de M. le D[r] KEMPENEERS, à qui je pus prêter mon humble concours. Les villas du *Betsveld,* à Lan-

[1] On a adopté l'usage de donner aux vestiges anciens les noms des *lieux-dits* inscrits au cadastre.

den, et celle du *Kloosterhof,* à Neerlanden, furent examinées [1]. En 1878, les fouilles furent enfin achevées avec l'aide de quelques personnes dévouées à la science [2].

Nous étions, dès lors, en possession d'une série remarquable d'établissements romains et d'un ensemble complet.

La série commence par la villa de *Lazery,* que je compte comme la première de notre groupe. Elle était trop éloignée des autres villas de *Weyerbampt,* de *Bertrée,* etc., pour appartenir aux groupes de ces dernières.

En suivant le cours de l'eau, nous avons les établissements suivants : à Walsbets, le *Hemelryk ;* à Landen, le *Betsveld, Sainte-Gertrude* et le *Wingsveld ;* à Attenhove, la *Bruyère ;* à Neerlanden, le *Kloosterhof* et *Panbrugge,* tous distants l'un de l'autre d'environ un mille romain.

Une lacune existait entre Rumsdorp et Neerlanden ; on vient de découvrir à l'endroit voulu des vestiges de constructions romaines. M. STRAETMANS, curé de Neerlanden, a constaté des vestiges d'une villa à Rumsdorp, dans la ligne des villas, à l'endroit où celle-ci est coupée par le sentier dit : *Spikkaerspad,* venant de la Geete et traversant la campagne appelée *de Spykel,* dans la direction de la villa de *la Bruyère.* Là se trouvait probablement le *spicarium.*

A Wamont, dans un terrain occupé par des jardins et des bâtiments, des tuiles romaines, des carreaux, des débris de vases ont été mis au jour et prouvent qu'il a existé là un bâtiment qui n'était ni une villa ni une tombe. L'état des lieux n'a pas permis une étude plus ample. Cet endroit se trouve non loin de l'église, au pied de la colline appelée *Meertsberg (Mons martis),* dans les plus anciens registres de Saint-Lambert et de Saint-Denis. Cette colline sépare la vallée de Bets de celle de Winde et est couronnée par la *Plattombe* de Wamont, qu'on considère également comme romaine, mais ayant un but militaire, poste d'observation ou retranchement. Le filet d'eau qui sort du bois de Wamont, le Zype, porte aussi, en certaines parties de son cours, sous Landen, le nom de Maartsbeek, Maartsweser, ruisseau de Mars. Ces diverses circonstances peuvent autoriser la supposi-

[1] *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XI.
[2] *Idem,* t. XX.

tion qu'il y avait à Wamont un temple de Mars, divinité de la colonie.

Cette hypothèse trouve un appui dans le fait que l'église de Wamont est dédiée à saint Pancrace, qui fut un soldat grec. On sait que, pour faciliter la conversion du peuple, on remplaça souvent la statue de l'idole par celle d'un saint ayant des attributs ressemblants. Puis le nom de *Waesmont* n'est-il pas une corruption de Martismons ? ECCART donne des exemples du changement de M en W. Le Mars des Romains était la même divinité que le Wodan des Germains et, en admettant le changement de M en W, la dérivation de *Wodensberg* par *Martismons* est explicable et *Meertsberg* serait la bonne traduction. Notons qu'aucune autre étymologie ne paraît acceptable pour ce nom de *Waesmont,* que les gens du village prononcent *Woatmont.*

Je dois encore mentionner deux sépultures romaines isolées, bien caractérisées et riches en mobilier. L'une, rencontrée au *Mersberg,* lors de la construction du chemin de fer de Tamines à Landen ; l'autre, trouvée non loin de la tombe de *Middelwinde* dans une propriété de M. Falla, de Neerwinde [1]. On doit considérer cette dernière comme appartenant au cimetière voisin.

En somme, nous avons relevé des vestiges romains en quinze endroits, dont neuf substructions de villas, trois tombes apparentes, une tombe isolée et trois cimetières, plus des vestiges non déterminés dans le pâturage de Wange. Je laisse de côté le cimetière belgo-romain d'Overhespen, situé sur la rive gauche de la Geete et qui semble appartenir à un autre groupe. Nous nous trouvons donc bien en présence d'un *villagium,* d'un *vicus* romain.

Ce *vicus* s'étendait sur toute la longueur de notre cours d'eau depuis sa source, à Wesere, jusque près de sa jonction avec la Geete. Il était borné par les limites naturelles de notre *pagus,* qui sont : au nord et au nord-ouest, la Geete avec ses pâturages marécageux ; à l'ouest, le vallon secondaire qui s'étendait du *Mons Martis* jusqu'à la Geete ; au sud, le bois de *Houtheim (Holthem),* demeure au bois, et la montagne de Steppes ; à l'est le bois qui couvrait la ligne de faîte voisine et dont l'existence est constatée jusque très tard dans le moyen âge.

Les lieux de sépulture sont aussi une indication de limites. Les lois romaines défendaient les sépultures dans l'intérieur des villes

[1] Voir les rapports cités.

et des agglomérations. Ainsi, les cimetières, les tombes de Walsbets, de Wamont et de Middelwinde, les tombeaux du Mont de Mars et de Neerwinde se trouvaient sur la limite du territoire de notre village romain. Quelques urnes funéraires ont été trouvées à Panbrugge, sur la limite nord-est; mais celles qu'il a été possible de recueillir présentaient le caractère des urnes franques qu'on rencontre dans tous nos cimetières romains, les Francs ayant continué à s'en servir.

Le vallon secondaire n'était pas habité à cette époque, puisque les Romains y avaient leurs tombeaux. Il était limité lui-même, à l'ouest, par un *lare (larris),* lieu désert et inculte; au sud, par une grande campagne connue de temps immémorial sous le nom de *Braakkouter* (braak=veracta, vide, en friche).

Le lare, le braakkouter et les bois séparaient notre *gau* des localités plus méridionales, dont les habitants parlent la langue romane ou wallone. Cette différence de langue indique peut-être dans ces Wallons un reste des Aduatiques, dans tous les cas une peuplade d'origine différente et qui, probablement, avait été refoulée jusque là par les Bétases immigrés.

Le village romain possédait un système complet de voies de communication. Une chaussée pavée et empierrée le traversait vers le nord. Cette grande route, encore connue sous le nom de chaussée romaine, vieille chaussée, *oude kassei,* partait de Tongres et se dirigeait en ligne droite par Tirlemont vers le pays des Nerviens. En certains endroits, elle existe encore en parfait état, enfouie à une profondeur de 70 centimètres sous le niveau actuel de la campagne [1]. Par elle, notre vicus n'était qu'à une étape de Tongres, centre d'une administration et d'une armée.

L'extrémité sud du village se rapprochait de la grande chaussée de Bavay et des chemins secondaires, des *diverticuli,* partant de cette dernière, traversaient le village : un premier, au sud, près de la tombe plate de Wamont; un deuxième par Bets, non loin de la tombe et de celle de Middelwinde et du cimetière, suivant dans toute sa longueur le vallon secondaire; un troisième passant par Niel (tombes), Gingelom, la tombe de Bets, Landen et Wange; un quatrième, venant des environs de Lantremange, aboutissait, par le sud de Velm, au gué de Panbrugge. Tous ces chemins se dirigeaient vers les gués des deux Geetes.

[1] Voir les rapports cités.

Un chemin belge longeait le ruisseau et traversait dans toute sa longueur la vallée, qui était la résidence et la propriété commune des indigènes. Là se retrouvent les embryons des futurs villages et les biens connus plus tard sous les noms de *Warescap, Waréchais, Waerschap, gemeene Weyde, gemeente.*

Certains chemins portant le nom de *Scheperstraat*, rue des Bergers, datent également de cette époque.

La construction et l'organisation de ce vicus romain dans notre gau bétasien a profondément modifié l'aspect de la contrée, l'occupation et l'exploitation du sol et la situation de la population indigène. Il y a donc lieu d'examiner de plus près cet état des choses, qui a duré environ deux siècles.

Il importe de remarquer que tout ce que les fouilles ont révélé est du romain pur, de l'italien même, comme dit M. SCHUERMANS [1]. Aucun mélange de mœurs germaniques, rien des Francs. Le choix des emplacements des villas, le genre de matériaux et le mode de construction, la division des bâtiments selon leur destination, les dimensions et l'ornementation des chambres, la nature et la forme du mobilier et des objets d'art, les monnaies, le mode et les rites des sépultures, l'endroit réservé aux tombes et aux cimetières, tout était selon les usages de Rome.

On dirait vraiment que l'organisateur de ce village avait entre les mains les livres des auteurs romains et qu'il en a fidèlement suivi les prescriptions. En examinant l'ensemble on arrive à croire que le tout a été organisé d'après un plan préconçu et dans un but déterminé. Et, considérant que ces villas, distantes l'une de l'autre d'un mille romain, ne présentaient aucun caractère militaire, on se convainc que ce but ne pouvait être que l'exploitation agricole.

Cette organisation, sur une aussi grande étendue et si complète tant par ses édifices que par ses voies de communication, n'était certes pas l'œuvre d'un particulier; l'Empire seul en était capable. Du reste, l'État était propriétaire du sol par droit de conquête et en vertu des lois.

L'État a donc établi au milieu de nos provinces une espèce de colonie agricole. Quand on considère le grand nombre de tombes et de vestiges de villas des contrées environnantes, on se demande si notre village était unique, s'il ne faisait pas partie d'un

[1] Voir les rapports cités.

ensemble de villages érigés en vue de l'exploitation de notre sol hesbayen. Si des fouilles régulières, méthodiques et minutieuses étaient pratiquées partout, on arriverait peut-être à un résultat surprenant [1].

Chez les Romains, l'agriculture était gérée selon des principes d'économie rurale fort différents des nôtres. Le pâturage ou l'élevage formait une branche distincte et indépendante de la culture. Dans toutes les grandes propriétés on réservait une zone considérable au pâturage. Lorsqu'on établissait une colonie agricole, le magistrat chargé de l'organiser commençait par désigner cette zone ; puis il faisait le partage et la délimitation des terres, qu'il divisait en cultures (kouter), sur chacune desquelles on construisait une villa ou ferme d'exploitation. Ces fermes avec leurs cultures étaient ensuite mises en vente publique ou affermées par adjudication, pour la durée d'un lustre. Il y avait des baux d'une plus longue durée, mais en général ils étaient de cinq années, parce que la perception des impôts publics était également affermée par lustre. Les villas et les cultures pouvaient seules faire l'objet des baux. Les pâturages restaient propriété du domaine, ainsi que les forêts, et étaient soumis à un impôt particulier.

Notre colonie a été établie selon ces principes. La zone réservée au pâturage a naturellement été choisie dans les terrains les plus favorables à cet effet, les bords de la Geete depuis le *Lare* au sud et en longeant la ligne de faîte, sur toute la côte inclinée vers la rivière, jusque près de l'embouchure de notre ruisseau. C'étaient les *Weiingen*, les *Waaingen* [2], comme le prononcent encore aujourd'hui les habitants riverains des deux Geetes ; le nom est resté dans celui du village de *Wange*, *Wanghe*. Le haut plateau et la côte inclinée vers notre ruisseau a été divisé en cultures, et les fermes, des villas ont été construites sur chacune d'elles aux

[1] Je signale les noms de lieux Crenwick, ou Kraanwyk, Meerdorp, Orp, etc. — Vicus — Wyk.
« *Vici et castella et pagi ii sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur, sed vulgari hominum conventur involuntur et propter parvitatem majoribus civitatibus attribuntur.* » — (ISIDORI HISPAL. *Etymol.*)

[2] *Ingen, eigen* signifie biens, propriétés. — V. ECCART, O. G., l. I, c. 46 : « nuda interdum possessione quoque habitationibus suis nomina sua in *igen* vel *ingen* terminata dederunt. *Igan* enim vel *eigan* veteribus habere, *possedere* denotavit ».

endroits où nous en avons retrouvé les vestiges. Ces cultures étaient les *Landen,* les terres cultivées du village romain, et l'ensemble formait le « roomschdorp », le *vicus,* le *villagium* romain.

Tel est le plan qui a été exécuté, à la fois simple et rationnel, et en tout conforme aux usages, aux lois romaines observées dans tout l'empire. Le village romain occupait à peu près la partie flamande du canton actuel de Landen, à l'est de la Geete. On pouvait dire : de WAAINGEN en de LANDEN van het ROOMSCHDORP in het gauw der BETAS, langs de WESER : les pâturages et les terres cultivées du village romain dans le *pagus* des Bétases, le long du Weser.

Les *Landen,* les cultures, constituaient la principale partie du village, celle qui réclamait le plus l'attention et les peines des habitants du vallon. Ce nom a été facilement conservé par toute la zone qui s'étend de la *Plattombe* de Wamont jusqu'à la chaussée romaine à Panbrugge, c'est-à-dire par toute la longueur du village. Un point au milieu des *Landen* a conservé le nom de *Rumsdorp,* village romain, parce que l'agglomération dont il provient était située dans la ligne des villas [1].

Lorsque, des siècles plus tard, les villages modernes ont été constitués sous leur dénomination actuelle et lorsqu'il a été procédé à la délimitation de leurs territoires respectifs, on a attribué à Landen toute l'étendue des terres cultivées à partir de la tombe de Wamont et du Mont de Mars jusqu'au delà de la chaussée romaine de Panbrugge et Halle, par le territoire de *Neder-Landen,* et en poussant une pointe jusque sur le plateau de Wange. Par contre, la limite n'a que fort peu dépassé le cours du ruisseau.

Ce qui explique la tradition et la légende disant que Landen est la plus ancienne ville de la Belgique, fondée par Jules César, qu'elle était autrefois une très grande ville, s'étendant fort loin au sud et au nord. Enfin, ce qui prouve aussi que les légendes ont souvent pour point de départ un fait historique.

[1] Il serait intéressant de connaître l'origine de tous les villages appelés *Kouter, Culter, Coulture, Couture,* etc.

V. L'EXPLOITATION DU SOL PAR LES ROMAINS.

Selon les principes d'économie rurale des Romains, le pâturage avait plus d'importance que la culture proprement dite; l'élevage donnait plus de profits au propriétaire et l'impôt sur les troupeaux alimentait principalement les finances de l'empire.

Rome tirait ses provisions de blés de ses colonies : la Sicile, l'Égypte, l'Afrique. En temps de disette, l'État achetait de grandes quantités de grains qu'il revendait à perte, et les grands personnages faisaient souvent des distributions de blé, afin de se rendre populaires dans la grande ville. Ainsi le blé était maintenu à bas prix au détriment de l'agriculture.

D'un autre côté, la laine était la principale matière première des tissus ; les prêtres seuls avait le droit de se vêtir de lin ; le peuple se couvrait uniquement d'habits de laine ou de poils de chèvre. La vente des toisons constituait le plus grand profit du cultivateur. Aussi y avait-il une tendance générale à agrandir les pâturages, au point que le Sénat dut porter une loi défendant de convertir les terres cultivées en pâture.

L'élevage consistait surtout en troupeaux de moutons qu'on conduisait au pâturage commun, à l'*ager compascuus*. Ils étaient fort considérables. Varron estimait comme très modestes des troupeaux de sept à huit cents bêtes ; certains propriétaires en possédaient des milliers. Un berger était préposé à la conduite de 80 à 100 brebis et tout le personnel se trouvait sous la direction et la surveillance d'un berger en chef, d'un chef pasteur, qui devait savoir lire et écrire, afin de tenir la comptabilité de tout le troupeau. Ce chef-pasteur avait aussi le soin du matériel et des provisions. Comme le troupeau ne rentrait pas sous toit, les bergers emportaient des tentes en toile ou en poils de chèvre, le matériel nécessaire pour les parcs et les abris du bétail, des provisions de bouche et des médicaments.

L'État percevait un impôt par tête de bétail pour tout troupeau conduit au pâturage public ; un agent du fisc était préposé à la perception de cet impôt de pacage et devait en inscrire le produit. C'est pourquoi on appelait cette contribution *vectigal scriptura*.

On conduisait aussi au pâturage commun, mais en moindre quantité, des bêtes bovines. Le gros bétail n'était pas engraissé

en vue de la boucherie ; les Romains se nourrissaient surtout de viande de moutons et de porcs, de volailles et de légumes. Ils avaient une espèce de vénération pour le bœuf, qu'ils considéraient comme leur nourricier, le compagnon de leurs travaux, l'holocauste destiné aux autels de leurs dieux. Le bœuf seul était attelé à la charrue et employé dans les travaux agricoles. Le cheval, qu'on élevait aussi, même au pâturage, était destiné à l'armée. On doit supposer que son élevage était déjà important, quand on considère que la cavalerie belge et batave était recherchée pour les légions et renommée dans tout l'empire.

Dans un lieu-dit appelé *Damekot,* situé entre Wange et Overhespen, non loin de la motte féodale examinée par M. le baron de Loë, en 1897 [1], existaient des vestiges anciens auxquels était attachée une vieille légende. En 1889, j'y fis exécuter quelques fouilles. C'étaient les restes de bâtiments ruraux de l'époque romaine, trop peu considérables pour avoir été une villa ; ils étaient trop bouleversés par la culture pour pouvoir en relever le plan. Plusieurs monnaies romaines y furent trouvées, entre autres un *Domitien* en argent, un *Marc-Aurèle* et une *Faustine jeune* en bronze et une monnaie consulaire de la famille *Apulea,* en argent. Ces monnaies nous indiquent la même époque pour le pâturage, les villas et les tombes [2]. Il a été impossible de bien déterminer la destination de ces bâtiments, les seuls qui ont été relevés dans cette zone. Il faut croire que le service et la surveillance des troupeaux exigeaient des constructions pour le personnel et pour les provisions.

[1] V. *Rapport* de M. le baron de Loë aux *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XII, p. 413.

[2] M. Georges Cumont a bien voulu examiner ces monnaies et il les a déterminées comme suit :

Domitien : IMP. CAES DOMITIANVS AVG. P. M., tête laurée à droite. Revers : TR. POT. II. COS VIIII. DES. X. P. P. Pallas debout, à droite, sur un vaisseau, lançant un javelot et tenant un bouclier ; à ses pieds, une chouette.

Marc-Aurèle : IMP. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M., buste nu, à droite. Revers : Marc-Aurèle et Lucius Verus debout se donnant la main ; l'un d'eux tient un volume roulé CONCORD. AVGVSTOR. TR. P. XVI. COS. III. S C.

Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle : ANNIA FAVSTINA.

Monnaie consulaire : Tête de la déesse Roma, à gauche, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle.

Revers : Saturne dans un quadrige au galop, à droite, tenant une faux, dans le champ une lettre alphabétique. Au-dessous : L. SATVRN. La tête paraît porter une contremarque en forme de croissant.

Les cultures, les campagnes cultivées confinaient au pâturage. Elles en étaient cependant séparées, car il était d'usage général de clôturer les champs ; le droit de parcours n'existait pas chez les Romains. Ces clôtures consistaient en fossés, sur lesquels on plantait des haies d'ormes ou de bois épineux. La circulation, surtout celle des troupeaux, n'était permise que sur les chemins établis, les chemins des bergers ou *scheperstraten*. L'usage de clôturer les campagnes a persisté jusque très tard dans le moyen âge.

On peut se faire une idée de ce qu'était l'agriculture à cette époque par la lecture des auteurs anciens qui, du reste, n'ont fait en grande partie que se répéter dans leurs divers traités *de re rustica,* puisqu'ils ne faisaient que relater ce qu'ils voyaient pratiquer autour d'eux. Caton, Columelle, Varron, Palladius, Pline le Naturaliste nous ont décrit les procédés suivis et conservé les noms des végétaux cultivés avec leurs variétés.

Les Romains savaient tirer parti des bonnes choses qu'ils rencontraient dans leurs conquêtes et ils se les appropriaient ; mais ils n'étaient pas inventifs et ils se montraient peu soucieux de progrès en cette matière ; ils étaient routiniers et fidèles continuateurs des coutumes séculaires. Par ces auteurs, nous connaissons exactement le mode d'exploitation de nos campagnes, et nos fouilles n'ont révélé aucun indice contradictoire.

L'agriculture romaine avait de grands défauts. Le premier était la séparation de la culture et du pâturage. Une grande partie des engrais était perdue, ce qui rendait nécessaire le chômage des terres ; les deux branches ne se soutenaient pas et chacune d'elles n'était estimée que selon son produit ; l'une pouvait être abandonnée en faveur de l'autre, plus productive.

Les Romains n'avaient pas de granges pour y remiser leurs récoltes fauchées ; leurs villas n'étaient pas surmontées de greniers pour recevoir les grains nettoyés ; les blés étaient récoltés et conservés d'une manière défectueuse. On commençait par couper les épis qu'on transportait au *spicarium*. Là, sur une aire, les épis étaient foulés aux pieds des bœufs et des chevaux, ou battus au moyen de perches, ou pressés sous un rouleau ; le fléau, cet instrument si simple, est d'invention gauloise. Le blé était nettoyé au moyen de vans, puis versé dans des silos établis dans un endroit sec et abrité, comme cela se pratique encore en Russie.

Les chaumes restés sur les champs étaient coupés selon les besoins ou brûlés sur place.

Dans toutes les substructions de villas on a retrouvé des fragments de pierres meulières, ce qui démontre que les blés étaient moulus dans les fermes au moyen de moulins mis en mouvement à l'aide des bras ou des bêtes de trait.

On voit combien ce système de culture était défectueux et on comprend que le pâturage était préféré. Aussi la terre était-elle pauvre et peu productive. Elle n'était labourée qu'une année sur deux et le chômage était général pour la moitié de la culture.

On semait les mêmes céréales que de notre temps, à l'exception de l'avoine, que les Romains ne connaissaient pas comme plante utile ; on nourrissait les chevaux de grain d'orge.

La basse-cour était la partie la mieux soignée de la villa rustique, celle qui permettait au propriétaire de suivre ses habitudes de luxe et de satisfaire ses goûts gastronomiques, si raffinés à Rome. Elle formait aussi une branche séparée et indépendante des autres, au grand détriment de l'exploitation générale. Là, on élevait les coursiers des guerriers, les chevaux de selle ou d'attelage du maître et de sa famille, les bêtes de somme et les ânes destinés à suivre les bergers conducteurs de troupeaux et à assurer les transports entre la villa et le pâturage.

Le nombre des bêtes à cornes devait être considérable, les travaux de labourage étant faits par des bœufs. Les campagnes dépendant de chaque villa étaient fort étendues et, quoiqu'une grande partie en était laissée en friche, la portion mise en œuvre exigeait de nombreux attelages.

On élevait beaucoup de porcs qu'on faisait paître en troupeaux aux environs de la ferme ou dans les forêts voisines. Ces forêts appartenaient au domaine qui percevait de ce chef une contribution appelée *glandaria*. Les Romains consommaient beaucoup de viande de porc et savaient en faire des préparations variées et recherchées. Les races porcines belges étaient renommées à Rome pour fournir de délicieux jambons fumés.

La basse-cour était remplie d'oiseaux de toute espèce, depuis la poule jusqu'au paon et au faisan. On ne se contentait pas d'élever ces bêtes en troupeaux ; dans chaque ferme, on construisait des volières ingénieusement disposées, dans lesquelles on engraissait la volaille pour la table et pour le commerce. Varron donne une description détaillée de ces volières.

De grands jardins entouraient la villa. Les Romains consommaient beaucoup de légumes et ils cultivaient la plupart de nos espèces actuelles.

Le gibier ne laissait certes pas indifférents ces propriétaires ruraux. La chasse était libre pour tous, mais les Romains pratiquaient l'élevage du gibier. Ils établissaient dans leurs biens de grands parcs clôturés, dans lesquels ils enfermaient les différents animaux sauvages qu'ils désiraient avoir à leur portée. Ils suivaient le même système pour les poissons. Ils avaient plusieurs viviers et y jetaient des poissons adultes, qu'on nourrissait abondamment pour les engraisser.

Les alentours de la villa étaient assez spacieux pour permettre l'établissement des prairies et des enclos réclamés par le nombreux bétail, des parcs pour la chasse et des viviers pour la pêche, nais toujours d'après le même système : le Romain enfermait, nourrissait et engraissait les animaux dont il voulait consommer a chair. La chasse libre et corps à corps n'était pas de son goût, andis qu'elle passionnait l'homme du Nord, le Germain.

A côté de ces différentes installations se trouvait la demeure du naître de la villa, du citoyen romain, demeure construite selon es règles formulées par Vitruve, ornée et meublée avec goût lans le style italien et conforme en tout aux mœurs des peuples néridionaux. Il est inutile d'entrer dans plus de détails sur ces belles demeures ; les rapports des archéologues qui en ont fouillé es substructions ont donné des descriptions qui ne laissent rien à lésirer.

Chaque villa constituait par son ensemble une propriété magnique. D'abord, à mi-côté, en face du ruisseau limpide, la villa ntourée de jardins spacieux, de parcs et de viviers, peuplée et nimée par des serfs actifs, par des troupeaux de tout genre. lus loin, jusque sur le plateau, à perte de vue, des campagnes bourées par de nombreux attelages ou couvertes de moissons ; lus loin encore, un pâturage immense dans lequel circulaient, ous la conduite de bergers vigilants, de riches troupeaux de brebis et de bêtes à cornes.

Tout cela était bien capable de déterminer le citoyen de Rome quitter les bords du Tibre pour se fixer au milieu de nos campagnes, malgré les rigueurs du climat, et l'ensemble de ces emeures luxueuses éparpillées sur un espace de dix milles omains devait plaire comme la vue d'un *vicus,* d'un *villagium*

de la Toscane ou de la Campanie. L'Empire romain, créateur de tels domaines au milieu des forêts de la Germanie, au premier siècle de notre ère, donne là une preuve de son génie.

En considérant que notre village a été organisé d'après un plan préconçu et dans un esprit de suite remarquable, en y constatant l'impulsion de l'État, on peut se demander si la villégiature, le bénéfice à réaliser par une exploitation agricole a été le seul mobile et si on ne doit pas y voir une œuvre politique du Haut-Empire.

Ne perdons pas de vue que le *vicus* s'appuie par une de ses extrémités sur une grande route, une chaussée ayant son point de départ à Tongres, qui était un centre, et se dirigeant en ligne droite, par le pays des Tongriens, vers celui des Nerviens.

Après la grande révolte des Bataves, sous la conduite de Claudius Civilis, le gouvernement dut prendre des mesures préventives. Et quelles mesures plus efficaces pouvait-il prendre que l'occupation régulière du pays? Un corps d'armée campé à demeure à Tongres circulait facilement dans la Germanie inférieure, sur un réseau de grandes routes rayonnant autour de cette ville. Le ravitaillement de cette armée était une préoccupation de première importance. Il est évident que, dans un pays conquis et annexé, l'armée devait chercher ses moyens de subsistance dans la contrée même, et les Romains comprirent la nécessité de produire eux-mêmes tout ce qui était nécessaire, surtout quand le soulèvement de l'an 70 eut montré le peu de confiance qu'ils devaient avoir en la soumission des Belges.

Notre contrée, située à quelques lieues de Tongres, était bien choisie à cet effet, et je suis persuadé que la plus grande partie de la Hesbaye était exploitée de la même manière, soit en cultures soit en pâturages, surtout la région traversée par la chaussée de Bavay et par celle de Tirlemont.

VI. DURÉE DU VILLAGE ROMAIN.

Dans ses rapports sur les fouilles de la Hesbaye, M. SCHUERMANS arrive à la conclusion que nos villas ont été élevées au Ier siècle ou au commencement du IIe.

Cette opinion est fondée. La guerre des Bataves sous Civilis semble avoir eu pour conséquence une occupation plus effective

du pays et une exploitation plus régulière de ses ressources agricoles. Ces troubles ont été suivis d'une époque de paix profonde de près de deux siècles, durant lesquels l'Empire romain s'est élevé à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Plusieurs générations ont passé sur nos *Landen* et sur notre *Waainge,* cultivant le sol au profit du conquérant ; des familles d'étrangers ont joui en maîtres de nos richesses.

Ces propriétaires, qui étaient-ils ? Tous les archéologues ont tâché de répondre à la question, se basant sur le résultat des fouilles et sur les circonstances historiques. M. SCHUERMANS incline à y voir des vétérans, des fonctionnaires et aussi quelques colons romains. M. KEMPENEERS pense que beaucoup d'officiers de l'armée, des préposés aux impôts et d'autres vrais Romains ont élevé les villas et sont restés dans le pays après l'expiration de leur service.

Ces savants archéologues n'ont pas eu l'occasion de voir l'ensemble de notre village, d'y constater une régularité, un plan préconçu tel que l'achèvement des fouilles l'a révélé. Ils ont considéré nos villas comme des fermes isolées, indépendantes, élevées le long des voies selon la préférence du propriétaire.

Mais il n'en a pas été ainsi. Le peuple romain était colonisateur avec ordre et régularité. L'État organisait des colonies pour repeupler des villes dévastées ; il établissait le long des frontières des colonies militaires composées de vétérans ; il créait aussi des colonies agricoles pour l'exploitation des terres. Le mobile était le même : faire fructifier, à l'avantage de la république, les provinces conquises, défendre celles-ci contre les invasions et débarrasser la grande ville d'une population trop dense et, par suite, trop remuante.

Il ne fallait pas songer à peupler une colonie, créée d'emblée dans la Hesbaye, de préposés du fisc ou d'officiers de l'armée. Ces agents, attachés temporairement à un service public, ne répondaient pas au but visé, du moins pendant la durée de leurs fonctions. Jusqu'à preuve du contraire, nous devons considérer les habitants des villas comme de vrais Romains.

Et quelle était, durant ce temps, la condition de la population indigène, des Belges habitants du pays ? Elle était la même ici que dans tous les pays conquis. Les habitants, privés de leurs droits civils, étaient réduits en servage. Cultiver le sol natal au profit de l'étranger, garder les troupeaux de leurs maîtres et

porter les armes pour la défense de l'Empire, voilà quel était leur sort.

Dans la vallée, le long du ruisseau, ils habitaient des chaumières que trois journées de travail suffisaient à élever ; ils cachaient dans des silos creusés dans les fossés les quelques provisions récoltées sur la parcelle de terre leur concédée. L'hiver, pour se garantir du froid, ils se retiraient eux-mêmes dans ces retraites souterraines [1]. Que de fois, dans leurs pauvres demeures, ils ont dû s'entretenir en gémissant des temps de liberté et d'indépendance ! Quel tableau séduisant ils ont dû faire aux jeunes générations des temps où leurs aïeux vivaient libres et énergiques dans les forêts de la Germanie ! Les chants du barde répétés par les bergers et les récits du grand-père auprès de l'âtre étaient pour eux le livre de l'histoire. Ils devaient haïr l'étranger qui les dominait et appeler de tous leurs vœux les frères d'outre-Rhin qui pouvaient les délivrer.

Les Bétases, réduits à cet état de sujétion et privés du droit de propriété sur le sol de leur patrie, continuaient cependant à être connus comme peuple distinct, et l'armée romaine comprenait des cohortes bétasiennes, nerviennes ou tongriennes. Des monuments votifs élevés par des corps de Bétases cantonnés dans d'autres parties de l'Empire, sous les règnes de Trajan et d'Adrien, sont parvenus jusqu'à nous. Ces monuments, ainsi que les diplômes retrouvés, ont induit à penser que les vétérans licenciés ont pu être les habitants de nos villas, dans lesquelles ils auraient selon les usages, contracté du service. Mais, outre que cela ne concorde pas avec l'intention dans laquelle notre village a été organisé, il faut considérer que quelques années de la vie des camps au milieu de compatriotes ne suffisent pas pour romaniser complètement les Germains. L'expérience, d'ailleurs, nous montre qu'après beaucoup d'années d'absence du pays l'on reprend avec bonheur la manière de vivre du jeune âge, tout en conservant certaines habitudes contractées.

M. Kempeneers [2] dit : « Outre plusieurs chefs civils et militaires, il y avait dans le pays, à côté de nos Germano-Belges, aussi appelés Belgo-Romains, parce qu'ils ont été à peu pr[ès]

[1] Voir dans Tacite, M. G., quelle était la manière de vivre des anci[ens] peuples germaniques.

[2] Kempeneers, *Tombe de Bléhen*.

entièrement romanisés, de vrais Romains en assez grand nombre, du moins aux deux premiers siècles après la conquête, savoir les préposés des impôts, habitants, peut-on croire, de nos villas, qui importaient avec eux en Belgique leurs mœurs, leurs usages et leur luxe.

» Après la conquête, pour faire perdre à leurs nouveaux sujets le souvenir de leur ancienne indépendance, les Romains travaillèrent à effacer les traces de la nationalité celtique ou germaine, en substituant à la langue, au culte et aux usages du pays la langue, le culte et les usages de Rome. Les efforts tentés par Auguste, Tibère, Claude et par leurs successeurs paraissent avoir été couronnés d'un grand succès ».

Cette romanisation complète est peu acceptable et nous n'en avons pas trouvé de traces. Tous les noms de lieux sont purement thiois. Le mont de Mars est appelé dans les plus anciens registres latins *Mons Martis*, mais les documents flamands disent *Meertsberg*. Le peuple ne renonce pas facilement à sa langue ni à son culte et une domination séculaire est impuissante à opérer des changements notables. L'histoire contemporaine en fournit des exemples.

M. Kempeneers ajoute : « Un tel résultat n'a pas été obtenu quant aux nouvelles colonies germaniques, admises dans le pays vers la fin du IIIe au IVe siècle, pour cultiver les divers endroits que, profitant de la décadence de l'Empire à cette époque, elles-mêmes avaient rendus déserts par leurs fréquentes invasions accompagnées d'immenses dévastations ».

L'auteur semble exprimer l'avis que les habitants furent exterminés par les Francs après qu'ils étaient devenus à demi Romains, parlant le latin ou l'idiome qui est devenu le wallon. Cela est inadmissible.

L'extermination de tous les habitants, tant Belges que Romains, eût été un fait trop important pour ne pas avoir été relaté par l'histoire, en admettant qu'il fut matériellement possible. Les Romains, c'était l'ennemi, oui, c'étaient les oppresseurs. Mais la population indigène était aussi de race germanique, elle était réduite en servitude et n'aspirait qu'à la délivrance. Elle aura plutôt reçu les Francs à bras ouverts. La dévastation doit avoir été immense dans les possessions des Romains ; mais les Francs n'avaient pas de motifs d'en vouloir aux indigènes désarmés, hors d'état de se défendre et dont, au surplus, ils allaient, à leur

tour, devenir les dominateurs. Les envahisseurs d'un pays, qui veulent en devenir les possesseurs, ne détruisent pas pour le plaisir de ravager. Si, dans la violence de l'action, les huttes flambèrent en même temps que les riches villas, le mal n'était pas grand, puisque Tacite assure que trois jours étaient suffisants pour les reconstruire.

La circonstance que presque toutes nos villas ont été détruites par le feu et que la plupart des monnaies trouvées remontent au Haut-Empire autorise à croire qu'elles ont été dévastées dans une de ces nombreuses invasions des peuples d'outre-Rhin. Les historiens en ont relaté peu en détail ; mais ce que nous connaissons de l'histoire romaine nous montre qu'à partir du IIIe siècle ces incursions furent fort nombreuses, pour ainsi dire continuelles.

Depuis la conquête par César jusqu'à la fin du IIe siècle, l'Empire, gouverné avec sagesse et éclat, avait joui d'une paix profonde, troublée seulement dans nos contrées par le soulèvement des Bataves, en l'an 70. Les légions occupaient toutes les frontières et arrêtaient le mouvement des peuples barbares. Les armées dispersées dans toutes les provinces maintenaient dans le devoir les peuples soumis à Rome.

Mais, à partir des règnes de Marc-Aurèle et de Commode, un changement notable se manifesta. Les nations étrangères, arrêtées au Rhin et au Danube et poussées en avant par de nouvelles hordes, pressèrent d'un plus grand poids sur les frontières. On fut obligé d'en admettre une partie dans les terres de l'Empire et, même, d'acheter la paix. Marc-Aurèle et Commode en donnèrent le premier exemple, qui fut suivi par presque tous leurs successeurs. C'était encourager les barbares à se jeter avec plus d'ardeur sur la Belgique et sur la Gaule, qu'ils considéraient comme leur héritage prédestiné.

Les premières expéditions furent les plus violentes ; elles avaient pour but le pillage et la dévastation. Si l'un ou l'autre chef germain a pu conduire jusqu'ici ses guerriers hardis, il est certain que nos villas ont été les victimes de leur audace. L'histoire rapporte que, tandis que Marc-Aurèle guerroyait contre les Marcomans, son général, Didius Julien, repoussait une invasion des Chauques et des Cattes, peuples qui demeuraient vers les embouchures du Rhin et de la Meuse.

On a attribué à cette incursion la ruine de nos villas. Cette opinion, cependant, n'a pas été unanimement acceptée. Est-il bien

ndispensable de supposer une invasion violente pour expliquer la in de notre village romain ? Qu'on ne perde pas de vue l'état roublé de l'Empire à cette époque, les factions, les luttes pour a souveraineté, les guerres civiles, les soulèvements dans toutes es parties de l'Empire, en Afrique, et en Asie autant qu'en Europe. Les légions étaient retirées de l'intérieur pour aller combattre dans des contrées lontaines; la défense des frontières était confiée à des troupes auxiliaires levées parmi les peuples impatients d'indépendance.

Il est évident que les établissements romains situés à l'intérieur et isolés au milieu d'une population germanique n'étaient plus en sûreté. Les propriétaires, ne se sentant plus protégés, ont dû se retirer et abandonner leurs villas. La population indigène, se croyant libre, a pu elle-même détruire l'œuvre de ses dominateurs. Rien ne pouvait les empêcher de mettre le feu à ces belles demeures, dont ils ne pouvaient ni ne voulaient se servir et qui étaient pour eux l'instrument du servage.

Il est hors de doute que, dans le cours du IIIe siècle, des colonies de Francs pénétrèrent en Belgique et s'y établirent dans les terres inoccupées, même du consentement des Romains, qui exigeaient d'eux la soumission aux lois et le service dans les armées [1]. C'était même un système suivi par les empereurs et les généraux de transplanter dans les Gaules les prisonniers de guerre, système qui fut largement pratiqué par Probus, Maximin et Constance-Chlore, non pas seulement en Belgique, mais dans toute la Gaule [2].

Lorsque Probus écrit au Sénat romain, dans un style emphatique, que les champs gaulois sont labourés par les bœufs barbares, il avoue que, loin de repousser les Germains au delà du Rhin, il leur a cédé, dans l'intérieur, des terres sur lesquelles ils se sont établis et qu'ils cultivent, tout en reconnaissant la souveraineté de Rome.

Cette situation fut la cause de troubles fréquents, que la présence de l'armée pouvait seule prévenir. A chaque occasion favorable, ces colonies d'étrangers essayaient de reprendre leur liberté. Aussitôt, un empereur ou un général accourait à la tête des légions, rétablissait l'ordre et envoyait au Sénat un rapport

[1] Voir WAGENAAR, *Vaderlandsche historie,* boek III, bladz. 222.
[2] Voir EUMÈNE, *Paneg. Constantii Cæsari,* c. XXI, n. 1.

dithyrambique en vue d'obtenir l'honneur du triomphe, tant convoité à Rome. Il n'est donc pas étonnant que tant d'empereurs aient fait frapper sur leurs monnaies le titre de Germanicus.

La prise de possession pacifique, l'infiltration continue des Francs permet de dire que la conquête existait en fait dès le IVe siècle. Elle explique comment Clovis s'est rendu maître d'un si grand pays en aussi peu de temps : il n'avait qu'à remporter une victoire sur ce qui restait de l'armée romaine et à prendre possession de la Gaule.

VII. NOTRE CANTON OCCUPÉ PAR LES FRANCS.

La partie flamande de la Belgique était occupée par les Francs saliens longtemps avant les contrées méridionales.

Ces Francs, d'abord cantonnés entre les bras du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, s'étaient établis de bonne heure sur les deux rives en s'avançant peu à peu vers le sud, où l'occupation militaire était moins efficace que dans la Germanie supérieure et le long du Rhin. Comme ils se montraient soumis et fournissaient à l'armée d'excellentes troupes auxiliaires, les Romains leur permirent d'occuper les grands espaces vides de notre pays.

L'épisode de l'empereur Julien soumettant les Saliens de la Taxandrie en donne la preuve. Julien ne punit ces Francs que parce qu'ils s'étaient établis en Taxandrie sans permission. La soumission faite, il les laissa en possession de leurs cantons.

Ces Francs Saliens étaient fixés en Taxandrie depuis fort longtemps, dit AMMIEN MARCELLIN, donc au moins au commencement du IVe siècle. S'ils s'étaient arrêtés dans la Campine, la partie la plus aride de la Belgique, c'est parce que les contrées fertiles étaient déjà occupées avant leur arrivée. Rappelons-nous que, dès avant César, les Germains recherchaient les contrées les plus fertiles, qu'ils cultivaient utilement [1].

On peut admettre avec certitude que nos villas de Hesbaye, du moins celles que nous avons étudiées, disparurent dans le cours du IIIe siècle et que, dès ce temps, notre village fut occupé par une colonie franque.

Nous en trouvons une autre preuve dans nos cimetières. L

[1] CAESAR, B. G., lib. II, c. 4.

deux cimetières romains du Haemberg et de Middelwinde, l'établissement de Panbrugge, de même que le cimetière belgo-romain d'Overhespen, situé sur la rive gauche de la Geete, ont donné en assez grand nombre des urnes funéraires franques, à panses anguleuses et à guillochis faits à la roulette, déposées à côté des urnes romaines.

Les Francs ont continué à se servir des cimetières qu'ils ont trouvés et à y déposer, après combustion, les cendres de leurs morts, donc avant le IVe siècle, époque à laquelle ce mode de sépulture est tombé en désuétude [1]. Ces cimetières n'ont pas révélé d'autre mobilier que des urnes simples, tout au plus quelques rares fers de lances ou de couteaux. Ils provenaient d'une peuplade pauvre et dépourvue d'objets de luxe.

M. VAN BASTELAER, qui a si bien étudié les cimetières des Francs Ripuaires dans l'Entre-Sambre et Meuse, exprime son étonnement de ce que le nord de la Belgique n'ait pas encore révélé de sépultures des Saliens.

Il se trompe. Ces sépultures ont été rencontrées dans tous nos cimetières ; seulement elles sont de l'époque de l'incinération. Des tombeaux à inhumation n'ont pas été trouvés dans notre canton.

Cela s'explique par la simplicité et l'état de pauvreté de la population. Une modeste urne en terre est seulement parvenue jusqu'à nous et lorsque l'usage d'ensevelir les morts a été adopté, les tombeaux n'ont rien conservé, pas même une parure. La différence est grande entre les humbles sépultures des Saliens et les tombeaux des Ripuaires, si richement pourvus de mobilier funéraire.

M. BECQUET et M. VAN BASTELAER ont exposé, dans leurs savants rapports sur les fouilles pratiquées par eux dans les pays de Namur et de Charleroy, le degré de civilisation et de bien-être de ces Francs Ripuaires.

Ici, rien de semblable. Aucune parure du corps, aucun de ces bijoux si caractéristiques en émaux. Aucune trace, non plus, de tombes protégées par des murs ou des couvertures en pierres. A l'exception des urnes funéraires, les tombeaux francs de notre contrée ont laissé bien peu de souvenirs.

Rappelons aussi que les sépultures du nord et celles du sud

[1] SCHUERMANS. Rapports cités, p. 374.

datent d'époques différentes : des IIIe et IVe siècles pour les premières, tandis que les autres vont jusqu'au VIe siècle.

Un grand changement dans la condition sociale des Francs s'est opéré durant cette période. Les premiers venus, les Saliens, nous sont arrivés par le nord, sortis récemment des forêts de la Germanie, peut-être, à l'état de prisonniers de guerre, dénués de tout. Ils n'ont trouvé de moyens de subsistance que par la culture de la terre, dans des conditions de servage, sous les Romains encore puissants.

Les Ripuaires, eux, après un long séjour sur les bords du Rhin, où ils étaient en contact avec les Romains et les tribus de la Germanie supérieure, ont pris possession du sol belge à l'époque où les Romains se retiraient au delà de la Forêt charbonnière. Ils jouissaient déjà d'une liberté, d'une aisance et d'un degré de civilisation que les Saliens n'ont pas connus.

L'état apparent d'infériorité qui résulte de ces vestiges ne doit pas faire croire que les Francs Saliens avaient perdu les qualités inhérentes à leur race et avaient dégénéré. La suite de l'histoire prouve qu'ils restèrent la tribu la plus énergique, la plus intelligente, la plus noble par le courage, la législation et l'esprit politique.

Pendant de longues années, ils occupèrent nos provinces, confondus avec la population indigène, soumis à l'Empire tant que Rome a pu maintenir sa puissance, vivant selon leurs mœurs nationales tant que les circonstances l'ont permis. Et plus tard, lorsqu'ils se virent délivrés du joug étranger, ils répudièrent tout ce qui était romain pour rester fidèles à la langue et aux usages germaniques.

Nous avons rarement une idée exacte de la façon dont se sont opérées ces migrations de peuples, parce que nous sommes imbus des principes sociaux modernes de liberté personnelle et d'indépendance individuelle.

Dans l'antiquité, ces principes d'égalité étaient inconnus. Le peuple germanique était divisé en classes qui ne se confondaient pas. Au bas de l'échelle, se trouvaient les esclaves, peu nombreux, paraît-il, ne jouissant d'aucun droit et vivant sous la puissance absolue du maître ; l'esclave n'était pas une personne, mais une chose assimilée au bétail.

Puis, venait la classe des serfs, des colons, des lètes attachés à leur patron ou au sol qu'ils cultivaient pour lui. Ils jouissaient d

certains droits et pouvaient même posséder des biens en propriété, sauf redevance à payer à leur seigneur, mais il leur était défendu de quitter, sans la permission du maître, les terres qui leur étaient assignées. Ils étaient vendus et cédés avec le fonds sur lequel ils vivaient [1]. Ces deux classes ne pouvaient pas émigrer de leur propre volonté et constituaient la grande masse de la nation.

La classe supérieure était composée d'hommes libres, jouissant de tous les droits personnels et politiques. Ils possédaient le sol, composaient les assemblées nationales, dans lesquelles on décidait des affaires publiques, et avaient le droit de porter les armes et d'ester en justice. Les plus distingués, les plus riches d'entre eux étaient les nobles, parmi lesquels on choisissait les chefs, les ducs [2], les rois. La royauté était élective, même temporaire en vue d'une guerre ou d'une expédition projetée. Plus tard, après la conquête de la Belgique et de la Gaule, les rois des Francs Saliens rendirent leur dignité héréditaire dans leurs familles.

Si une guerre était décidée pour la défense de la nation, tous les hommes libres devaient prendre les armes, suivis de leurs serfs ; c'était l'armée nationale. Des expéditions libres étaient souvent organisées par l'un ou l'autre noble qui voulait faire éclater sa valeur. Ceux qui désiraient y prendre part faisaient serment de fidélité au chef et c'était pour eux une honte de revenir vivants d'un combat dans lequel leur général avait perdu la vie. Ces armées étaient composées d'hommes libres, de serfs, d'esclaves, de femmes et d'enfants. C'était une migration de peuple.

Lorsqu'une de ces troupes guerrières de Francs faisait la conquête d'un pays, elle était tout organisée pour en prendre possession. De même, si, vaincue par un général romain, elle était transplantée dans une contrée vide d'habitants, elle s'y établissait.

[1] Ces conditions de servage n'existaient pas seulement chez les Germains mais dans toute la Gaule. « Le servage de la glèbe, de quelque nom qu'on l'appelât, était antérieur sur le sol gaulois à la conquête des barbares ; cette conquête l'avait aggravé, mais il s'enfonçait dans la nuit des siècles et avait sa racine à une époque insaisissable, même pour l'érudition de nos jours. » — Aug. Thierry. *Consid. sur l'hist. de France*, t. I, p. 36.

[2] Le mot duc est d'origine latine et a été introduit par Constantin. Les Germains disaient « Herzog », Heir-zoge, conducteur ou commandant d'armée.

La prise de possession se faisait d'après des règles connues. Le chef ou duc devenait le propriétaire du sol et en distribuait une partie entre les hommes libres, ses compagnons d'armes. Chacun en recevait une part selon son rang, *secundum dignitatem,* dit Tacite.

Les nouveaux propriétaires commençaient par construire sur leur lot une demeure pour eux et leur famille ; c'était leur *heim, hove, hoeve, curtis,* et ils assignaient des terres à cultiver à chacun de leurs colons ou lètes. Ces derniers ne pouvaient plus abandonner les terres, mais les cultivaient à leur profit, sauf la partie des récoltes qu'ils devaient remettre à leur seigneur.

Voilà de nouveaux villages fondés. Dès lors apparaissent les noms de lieux terminés en *heim, hove, cour;* la demeure de Gingel devient Gingelheim, celle de Goswyn devient Goswynhove, Gossoncour, etc.

C'est ainsi que notre vallée landénienne fut occupee par une tribu franque dès le IIIe siècle. Le chef de la tribu, le duc, prit possession des terres cultivées et des pâturages délaissés par les Romains, et il céda une partie des biens à ses hommes libres. *Otto* ou *Atte* reçut sa part au Nord-Est et fonda *Attenhove* *Otoncour*. Au Nord-Ouest, *Wilrich* devint propriétaire de Wilrichhove. A l'Est, *Rupert, Ruffer* ou *Robert* construisit *Ruffertingen*. *Ratzo, Rason,* fut établi au Sud, et sa demeure devint *Raetshove, Racour*. *Janshove* et *Waelhove* datent également de l'époque franque.

La vallée de Winde n'était pas habitée au temps des Romains si nous devons en juger par la situation du cimetière et de la tombe. Mais elle le fut certainement à l'époque des Francs, qui n'avaient pas à se soucier des mœurs romaines. Tous les terrains sans propriétaires furent occupés. On voit le système : Attenhove Wilrichove, Raetshove, Ruffertingen, Waelhove, situés sur la circonférence, ont été donnés en partage aux compagnons ; le centre, les *Landen* restèrent la propriété du chef, du duc.

Les lots attribués à ces hommes libres devinrent le domaine, l'apanage de leur famille, la *terre salique,* qui ne pouvait être possédée par des femmes, ni tomber en quenouille, ni sortir de la famille, parce que chaque homme libre ou noble devait le service des armes.

Les Francs ne se sont appropriés que les terres sans maître, c'est-à-dire appartenant à l'État. Je dois rappeler que, selon la

lois de Rome, le sol appartenait à l'État, sauf les parties vendues ou cédées à des particuliers. Or, notre canton était dans ce cas, excepté le fond de la vallée, où se trouvaient les demeures des indigènes, qui en disposaient en propriété. Ces biens furent respectés par les Francs, ici comme ailleurs. Nous en trouvons la preuve dans les coutumes franques, qui comminaient des peines contre ceux qui se rendaient coupables d'actes de violence contre les propriétés des Romains ; peines moindres que s'il se fut agi des biens des Francs. Par Romains, les Francs désignaient les Belgo-Romains soumis à l'Empire. Les anciens habitants étaient donc restés à demeure et avaient conservé leurs propriétés. Même, ils avaient le droit de vivre selon la loi romaine, et la loi salique ne semblait pas faite pour eux. Dans la suite des temps, ces populations se mélangèrent et le droit franc seul survécut.

Durant le premier siècle qui suivit l'arrivée des Francs en Belgique, l'Empire romain était encore assez puissant pour gouverner les provinces. Les Francs étaient même des sujets soumis, payant l'impôt, surtout celui de la conscription ; ils fournissaient des corps de troupes auxiliaires qui formaient la plus solide partie des armées.

L'Empire, cependant, déclinait rapidement et son autorité fut bientôt plus apparente que réelle. Les Francs, considérés comme alliés du peuple romain, en arrivèrent à ne plus payer d'autres impôts que le service militaire, ce qui était conforme à leurs aspirations guerrières.

On peut considérer l'expédition de Julien, en 358, comme le dernier effort tenté pour la conservation de nos provinces. Bientôt après, en 378, on voit deux chefs des Francs Ripuaires, Marcomir et Sunnon, braver les Romains dans la Forêt charbonnière. Les généraux envoyés contre eux parviennent à les vaincre, mais ils ne réussissent pas à les expulser du pays.

Dès lors, tout le nord de la Belgique est libre et la Forêt charbonnière forme la frontière entre l'Empire romain et le pays des Francs.

VIII. LA LOI SALIQUE.

Quelle époque ténébreuse que celle qui a suivi la chute de l'Empire de Rome dans nos contrées !

Les historiens romains ne parlent plus de nos provinces, et les

Francs, rudes et ignorants, ne peuvent nous laisser le récit de leurs actes. Les chroniques étrangères, relatant les faits généraux de l'histoire contemporaine, nous présentent seules, parfois, des échappées de vue permettant des conjectures sur la situation sociale et politique de nos ancêtres. Comme on l'a dit avec raison, Grégoire de Tours est la seule lumière qui éclaire quelque peu ces temps obscurs.

L'histoire générale du V[e] siècle nous montre les peuples d'origine germanique en pleine activité de constitution nationale. C'est naturel. Aucune société humaine n'est possible sans une autorité établie et reconnue.

Le gouvernement romain, tombé, dut être remplacé par un autre émanant de la nation. C'est en ces temps que les diverses tribus des Francs se donnèrent des rois, élus parmi les plus illustres de leurs nations.

Alors apparaît, dans un lointain encore nébuleux, le premier roi des Francs Saliens, Pharamond, fils de Marcomir; puis Chlodion qui, le premier, opère un sérieux mouvement en avant, préparant la conquête de toute la Gaule. Les chefs de la nation franque ont compris qu'avant d'entamer cette grande œuvre de conquête il faut donner au peuple des lois stables et une organisation sociale acceptée de tous. Non pas que les Francs n'étaient pas gouvernés selon des lois, mais cette nation était formée par la fédération de plusieurs peuplades qui avaient chacune ses coutumes particulières. Maintenant, réunis en un peupl nouveau, ils se trouvaient devant la nécessité d'établir l'unifor mité des droits et de rendre ceux-ci applicables dans tout l règne. Il s'agissait donc plutôt de faire la codification des usage existants que d'édicter des lois nouvelles.

La rédaction et la publication de la loi des Saliens ou lo salique fut vraiment une œuvre nationale, discutée et décidé dans les assemblées annuelles, les champs de Mai. On commenç par nommer quatre hommes distingués, chargés de recueillir le coutumes, de les discuter, en examinant toutes les définitions, e de les présenter sous forme de loi à l'assemblée nationale. C'est c que nous savons par une introduction ajoutée à la loi salique a temps de Charlemagne, pense-t-on.

Voici ce que dit cette introduction : « L'illustre nation de Francs, protégée par Dieu même, forte par les armes, sage dar les conseils, puissante dans la paix, haute de taille, courageus

rapide et inflexible, fit faire, lorsqu'elle était encore païenne, par ses princes d'alors, la loi salique. Parmi beaucoup, quatre hommes furent élus, nommés Wisogast, Bodogast, Salogast et Windogast, des contrées Salagheve, Bodogheve et Windogheve. Ceux-ci s'y réunirent en trois mâls, examinèrent avec soin l'origine de toutes les définitions, les discutèrent et les arrêtèrent comme suit. Après que Clovis, le beau et glorieux roi chevelu, reçut le premier parmi les rois francs, le baptême catholique, la loi fut amendée sous les rois Chlodové, Childebert et Clotaire. »

Devant les noms de Windogast et Windogheve, je dois m'arrêter. Je l'ai déjà dit : les archéologues ont le devoir de recueillir les moindres vestiges et de les présenter au public avec leur conclusion éventuelle, laissant, du reste, à chacun, sa liberté d'appréciation. C'est ici le cas.

VAN GESTEL, dans son livre : *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis,* termine son article sur les trois villages de Winde par l'annotation suivante : « Il est vraisemblable que dans ce lieu de Middelwinde avait son domicile *Windogast,* un des quatre qui, en Hesbaye, composèrent la loi salique en texte latin et qu'il fut peut-être enterré sous la tombe de Middelwinde ».

A. WAUTERS (*Les Libertés communales en Belgique)* ayant cité le prologue de la loi salique, fait suivre les noms des trois *gaus* cités de la note suivante : « peut-être Zeelhem, Bodeghem, Winden ».

C'est plus qu'il ne faut pour motiver un arrêt. Il y a lieu d'examiner de plus près ces textes et d'analyser ces noms.

Lorsque VAN GESTEL dit que Windogast fut peut-être enterré sous la tombe de Middelwinde, il se trompe. Nos fouilles ont démontré que les cendres d'un Romain y avaient été déposées et que le tumulus était antérieur aux Francs. En disant : *latine expressam,* il semble faire comprendre qu'un texte germanique existait déjà et qu'on s'est borné à le traduire.

Cela a été avancé ; mais il faut considérer que les peuples germains n'avaient que des traditions orales et qu'en justice les échevins ou juges *disaient* le droit. Du reste, il était nécessaire de rédiger la loi en texte latin, parce qu'elle était applicable, non seulement aux Francs, mais aussi aux Romains et aux Belgo-Romains parlant le latin. C'est seulement parmi les Romains ou les romanisés qu'on pouvait trouver l'écrivain indispensable.

VAN GESTEL dit : « In Hasbania ». Cela ne peut être exac qu'en partie. Le prologue nous apprend que les trois assemblée nationales, dans lesquelles la loi salique fut discutée et adoptée ont été tenues dans des lieux nommés *Salagau, Bodogau* et *Win dogau*. Une des trois assemblées générales aurait été tenue dan la Hesbaye.

L'allégation que Winde était le domicile de Windogast es acceptable. Windogast a été généralement traduit par seigneu de Winde. Analysons ce mot. Il est composé de *Winde* et d *gast*. Cette dernière partie n'a pas été exactement traduite par l mot seigneur. *Gast,* en langue thioise, veut dire hôte, *hospes* Les Romains admettaient, dans leur territoire, des étrangers titre d'hôtes et n'en exigeaient qu'une redevance. Les premier Francs n'ont-ils pas été admis en cette qualité ? Il est vrai que l nom *hospes* ou gast ne se présente pas autrement dans notre his toire ; mais il est à considérer que les Saliens ainsi que le Bataves étaient qualifiés d'alliés du peuple romain, et il se peu que les premiers Francs arrivés à la tête de leurs tribus ont ét admis en qualité d'hôtes, de *gasten,* et, lorsqu'ils sont devenu indépendants, le titre de *gast* a dû devenir synonyme de se gneur [1].

La première partie du nom, Winde, est également un mot con posé : *Win* et *de*. La partie *de* a eu les différentes formes : *d ede, the, ethe, them* et a la valeur d'un collectif dans le sens réunion, ensemble de demeures, hameau [2]. *Win* est un très vie mot germanique qui signifie *ami, aimé, chéri, préféré, beau*. (le rencontre dans beaucoup de noms de personnes : *Adalwin* edelvriend, *notabilis amicus ; Baldewyn,* Baudouin, *audac amicus,* ami de la bravoure ; *Sigewin,* ami de la victoire ; *Wi bald,* bravoure des amis ; *Livin,* cher ami, et dans des noms lieux : Wyneghem, Wynendale, etc.

Ce mot *win* est resté en usage assez tard : Willeram, ab d'Eversberg en Bavière, écrit, en 1044, dans sa paraphrase Cantique des Cantiques : MIN WINO IZ WIZ ANDE RUOD, M

[1] WASTELAIN, *Description de la Gaule-Belgique,* p. 40.

[2] Une charte de l'évêque Albéron II de l'an 1139, ordonnant que les vill des doyennés de Saint-Trond, de Léau et de Jodoigne fassent chaque anné procession une offrande sur l'autel de l'abbaye de Saint-Trond, nomme t villages de *Winede,* du doyenné de Léau, soit Over-, Neder- et Middelwi (PIOT. *Cartulaire de Saint Trond.)*

bien aimé est blanc et rouge. La signification de Winde est donc : séjour aimé, préféré, beau.

Windogheve ou Windegau, de la loi salique, serait le vallon de Winde, s'étendant jusqu'à la Geete, et Windogast, le propriétaire, le seigneur de ce gau. Windogast n'est donc pas un nom de personne ; c'est un titre nobiliaire. Le nom propre du législateur des Francs est inconnu.

Je raisonne dans l'hypothèse que Windogast soit reconnu comme seigneur de Winde en même temps que rédacteur de la loi salique. On peut observer que Winde faisait partie du territoire occupé par les Francs, envahisseurs des *Landen* romains, et que le *gast* de Landen devait être un personnage plus important et aurait été élu de préférence. Le motif de richesse n'est pas suffisant ; pour la mission spéciale dont étaient chargés les quatre délégués, des qualités personnelles étaient requises, qu'on rencontrait peut-être plus dans l'un que dans l'autre.

Puis, ici se pose la question : Où se trouvait la demeure du chef des Francs de Landen ? S'était-il établi dans une des villas romaines restée debout ? par exemple dans celle du *Betsveld* où nous n'avons pas rencontré des traces d'incendie, ou dans celle de la *Lazery,* où l'on a trouvé une monnaie de Tétricus. Ou bien a-t-il, dès le principe, construit sa demeure au Vieux-Landen ? Ou bien, encore, avait-il plusieurs résidences dans les limites de sa propriété ?

Je n'admets pas l'occupation d'une villa romaine. Nous n'avons trouvé aucune trace des Francs dans les ruines romaines. Puis les mœurs germaniques y étaient contraires. Les Germains avaient une aversion pour les villes et les agglomérations, même pour les constructions en pierre. Un endroit dans le fond de la vallée, facile à défendre par des fossés remplis d'eau, par des abattis d'arbres et des palissades, était choisi pour demeure. Le chef s'est construit, dès l'arrivée, une semblable résidence au Vieux-Landen, cela ne doit pas être mis en doute. Avait-il d'autres demeures dans l'étendue de ses biens ? Rien n'empêche de le croire et cela serait encore conforme aux habitudes franques.

L'histoire nous montre les rois francs toujours en mouvement d'une villa à l'autre. Le centre du gouvernement et de l'administration de l'État était dans le domaine occupé temporairement par le monarque, et, jusque sous les Carlovingiens, on ne peut dire quelle était la ville capitale.

Les notables de la nation, grands possesseurs de domaines, suivaient certainement l'exemple et vivaient selon les mêmes usages. Puisque le vallon de Winde faisait partie du domaine franc, il est admissible que le propriétaire y ait eu une résidence, comme ailleurs. Il n'est donc pas impossible que Windogast était aussi Landengast, c'est-à-dire propriétaire de tout le canton franc. N'est-ce pas à une préférence de séjour de l'un ou l'autre chef que Winde est redevable de son nom, demeure préférée ? Du reste, un siècle plus tard, l'histoire nous montre les rapports de parenté les plus intimes entre les propriétaires de Landen et ceux de Winde.

Ce que nous savons, jusqu'à présent, autorise une autre considération. Comme Windogast était le propriétaire et l'habitant de Winde ou Windheim, Bodogast l'était de Bodoheim ou Bodeghem, Salogast de Salaheim ou Zeelhem, situés dans les gaus possédés par ces Francs.

De même *Dispargum* (Disburg, bourg des Thiois), était une propriété de la famille royale et appelée, peut-être pour ce motif, *burg,* bourg, comme étant plus important ou mieux fortifié. C'est une preuve que ces chefs francs étaient établis dans leurs *gaus* depuis longtemps, en paisibles possesseurs du territoire, gouvernant la nation franque, qu'ils s'appliquaient alors à doter de lois stables et d'une organisation politique définitive. C'est là une œuvre de paix qui ne peut être exécutée à une époque d'invasion ; elle doit précéder ou suivre la conquête.

Le prologue de la loi salique nous apprend que les Francs étaient encore païens lors de la rédaction de cette loi, qui a été amendée après la conversion de Clovis. GRAMMAYE rapporte que, d'après l'opinion commune de son temps, Landen aurait, la première, reçu la religion chrétienne, opinion vague et ne reposant sur aucun fondement. Il est probable que des prédicateurs ont de bonne heure pénétré jusqu'ici, notre région étant reliée à Tongres par une chaussée importante ; mais, s'ils y ont eu des disciples, c'est parmi la population indigène. Les Francs ne se sont pas convertis avant le VI[e] siècle.

Ce qui précède et la suite de l'histoire montrent la famille de Landen parmi les plus illustres de la nation et près du trône. Nous n'en connaissons rien de particulier durant les règnes des premiers rois mérovingiens, mais il est certain qu'elle a pris une part active aux guerres de cette époque et aux événements poli-

tiques qui ont précipité la fin de l'empire romain et changé la face de la Gaule. Aussi, au VIIe siècle, voyons-nous Pépin de Landen, à la tête des armées franques, défendre l'État et repousser les peuples nouveaux qui, à leur tour, veulent faire invasion dans la Belgique. Il est certain qu'on doit compter les membres de cette famille parmi les compagnons d'armes qui ont accepté le christianisme en même temps que leur roi Clovis.

IX. PÉPIN DE LANDEN.

Nous voici arrivés au temps des Pépin et des Carlomans, à l'origine de la race carlovingienne. Pépin de Landen ou le Vieux, le premier de cette famille que les historiens nous présentent, est une figure austère et imposante, tant à cause de ses qualités personnelles que par ses actes de guerrier et d'homme politique [1].

La vie de Pépin appartient à l'histoire ; il n'entre pas dans le cadre de ce travail de la raconter en détail. Je me bornerai à

[1] Mais c'est aussi un de ces hommes que les étrangers veulent ravir à notre histoire. Et combien d'illustrations nationales ne nous sont pas contestées par des voisins jaloux ?

Des Allemands veulent transplanter les Saliens sur les bords de la Saale, et ils prétendent que la loi salique fut rédigée et écrite dans les forêts de la Germanie ! le *Dispargum* de Grégoire de Tours était Duisbourg et c'est de la Thuringe que Clodion partit pour s'emparer de Tournay ! Pépin n'était pas de Landen ! il demeurait au delà du Rhin, car aucun diplôme du temps ne l'appelle autrement que « Dux Puppinus », sans ajouter Landen, comme si cela n'était pas conforme aux usages de cette époque ! Charlemagne n'était pas un prince belge et c'est à tort qu'on lui a élevé une statue à Liége !

Il n'y a pas jusqu'à Godefroid de Bouillon que l'étranger ne nous conteste. Et pour couper court à l'histoire de Nivelles, d'Andenne, de Geertruydenberg et de tant d'autres lieux, on irait jusqu'à insinuer que Sainte-Gertrude n'a jamais existé, que les *trude* et les *alrune* étaient des mythes, des divinités payennes des Germains, dont le souvenir a donné naissance aux légendes des saintes de l'époque franque !

Et, malheureusement, ces revendications trouvent de l'écho jusque dans notre pays, surtout parmi les historiens dont la foi ne s'affermit que par un texte formel de document ancien.

Il me serait impossible d'entrer dans cette voie et de déchirer, sans un serrement de cœur, les pages de notre histoire qui font connaître nos hommes illustres. Je ne considère pas les archives comme l'unique champ d'investigations historiques ; le recours *à toutes les sources* est indispensable pour établir la vérité.

reproduire une page de l'*Histoire de Belgique*, par Moke, résumant la biographie de cet homme remarquable : « Tandis que l'administration grossière et impuissante des rois francs laissait au temps et au hasard la tâche de cimenter les éléments divers de la monarchie, les provinces belges se voyaient menacées par de nouveaux peuples germaniques, non moins redoutables que ceux des siècles précédents. Les Saxons, race nombreuse et fière, s'étendaient de l'Elbe jusque vers le Rhin, et le long des côtes de la mer dominait la ligue des Frisons, composée de tribus maritimes qui occupaient tout le littoral entre l'embouchure du Weser et celle du Rhin. Les premiers combattirent les Francs en Germanie sans diriger leurs invasions vers la Belgique ; mais les second s'avancèrent graduellement le long du rivage, dépassèrent l Rhin, la Meuse et même l'Escaut, de manière que leurs limites vers l'an 600, répondaient assez exactement à celles de la Hol lande actuelle. Ce n'était que les armes à la main qu'ils avaien pu pénétrer ainsi sur le sol de la vieille France, et il existai entre eux et les peuples de la frontière une animosité profond et une sorte de guerre permanente.

» Au milieu des discordes civiles qui désolaient la monarchie e qui armaient les Mérovingiens les uns contre les autres, on n voit pas qu'un seul des rois francs ait marché vers le nord pou repousser ces invasions graduelles. Les provinces belges séparé du reste du royaume par l'Ardenne et la Forêt charbonniè étaient comme abandonnées à elles-mêmes et, si elles ne succon bèrent pas sous les attaques des Frisons, ce fut qu'elles se tro vaient assez fortes pour se défendre seules. Aucun historien n nous a transmis le récit des luttes que soutinrent alors les rac guerrières qui peuplaient ces contrées ; nous savons seuleme qu'elles reconquirent vers 620 tout ce que les étrangers avaie envahi en deçà de la Meuse et du Rhin. Cette glorieuse réacti semble avoir été l'œuvre d'un guerrier célèbre qui tint depuis lo le premier rang parmi les grands d'Austrasie. C'était un ch d'origine franque, né dans la Hesbagne, où sa famille possédait vastes domaines, allié de près aux grandes maisons du Hainaut du Brabant, et qui conservait encore les mœurs et la langue ses ancêtres germaniques (un vieux biographe l'appelle Teut de sang et de langage). Il avait nom Pépin et fut surnommé Landen, parce que la terre où il résidait se trouvait dans endroit (au sud-est de Saint-Trond). Avant lui, son père Car

man avait déjà commandé sur cette frontière avec le titre de duc ; mais on ne sait rien de ses faits d'armes. Pépin, héritier de son rang comme de ses possessions, sut faire reculer la nation ennemie jusque derrière la Meuse et le Wahal qui lui servirent alors de limites. Ce fut, disent les contemporains, un duc glorieux et invincible ; tout lui obéit depuis les bouches de la Meuse jusqu'à la Forêt Charbonnière, et son gouvernement juste lui acquit l'amour et le respect des peuples que son glaive avait défendus. Aussi voyons-nous que l'affection des Belges Austrasiens passa de lui à sa famille et que leur dévouement ne lui manqua jamais.

» L'immensité des domaines que sa naissance, son titre et ses victoires mettaient à sa disposition serait presque incroyable aujourd'hui, si l'on n'en possédait la preuve ; car les fondations religieuses faites plus tard avec quelques parcelles de son héritage formeraient seules une fortune royale. Probablement, il avait pour lui et ses compagnons d'armes ce qu'il avait conquis sans le concours du monarque. Tel était le vieil usage des chefs germains, dont le duc austrasien offrait encore le type fidèle. C'était un guerrier de mœurs simples et antiques, mais dont l'âme était forte et pure et qui ne se trouva jamais au dessous de sa haute fortune ».

L'historien ajoute : « La nomination de Pépin à la dignité de maire du palais ne fut que la légalisation de la position qu'il s'était créée ».

C'est-à-dire que les guerres contre les Frisons furent décidées et conduites par Pépin à la tête des Belges, sans le concours de l'autorité royale. Le duc austrasien agissait avec une indépendance qui peut être considérée comme une première manifestation de l'aspiration à la souveraine puissance dans les héritiers de cette famille. Cette aspiration s'accentua dans Grimoald, qui en fut la victime, et elle se réalisa complètement dans la descendance de Pépin par sa fille Begge et par Anségise.

Pépin, fils de Carloman, naquit probablement à Landen vers l'année 580. Il épousa Iduberge ou sainte Itte, qui appartenait à une illustre famille d'Aquitaine. Il devint maire du palais d'Austrasie vers l'année 623. Sa mort est placée par les uns en 640, par d'autres en 646. Il fut enterré à Landen et, quelques années plus tard, son corps fut transporté dans l'abbaye de Nivelles, où ses reliques furent vénérées durant des siècles.

Son fils, Grimoald, lui succéda en qualité de maire du palais, et

administra avec sagesse le royaume des Francs d'Austrasie jusqu'en 656. Le roi Sigebert ne laissa à sa mort qu'un fils en bas âge et Grimoald, abusant de cette circonstance, essaya de poser la couronne royale sur la tête de son propre fils Childebert. Mais Clovis II, roi de Neustrie, attira à Paris, par des promesses flatteuses, le maire du palais, ainsi que son fils, les enferma dans une prison et les fit mettre à mort. Ainsi s'éteignit la descendance masculine de Pépin de Landen.

Outre Grimoald, Pépin avait deux filles : sainte Gertrude, qui fut la fondatrice de l'abbaye de Nivelles, et sainte Begge, Begga, qui épousa Anségise, fils d'Arnould, duc de Mosellane et, plus tard, évêque de Metz. D'Anségise et de Begge est né Pépin de Herstal, qui fut la souche de la race carlovingienne.

X. SAINT BAVON.

Des personnages nouveaux appartenant à la même famille doivent être présentés au lecteur. Leur histoire est moins connue du public ; c'est un motif pour entrer dans plus de détails. Il s'agit d'abord de saint Bavon, patron de la ville et du diocèse de Gand. Commençons par établir l'identité de Bavon, en nous appuyant, autant que possible, sur des documents authentiques.

Thierri, abbé de Saint-Trond, qui vivait au commencement du XIe siècle, a écrit une vie de saint Bavon. Il dit : « Le glorieux athlète de Dieu, Alouin, surnommé Bavon, élu et prédestiné de Dieu avant les siècles, de la race des princes des Francs et héritier des ducs d'Austrasie, est né et élevé dans la Gaule Belgique, dans le *pagus* de Hesbaye, dans un lieu fort obscur, du temps du pape Pelage, de l'empereur Justin mineur, sous le règne du roi des Francs Chlodové ; son père était Eilalphe et sa mère s'appelait Adeltrude »[1].

En 1020, Ogive, comtesse de Flandre et femme de Baudouin IV, demanda aux moines de Saint-Bavon quelles reliques l'abbaye possédait. L'abbé Othelbald répondit par une lettre dans laquelle il disait : « Premièrement, de notre père et patron saint Bavon, surnommé Alouin, comte le plus noble et le plus

[1] Voir les *Acta sanctorum*, au 1er octobre.

riche du pays de Hesbaye, cousin germain (consobrinus) de la bienheureuse vierge Gertrude »[1].

L'auteur du vieil office de saint Bavon dit : « Agilolf, comte de Hesbaye, procréé de la race royale des princes des Austrasiens, de Carloman, père de Pépin de Landen qui, le premier, fut appelé duc de Brabant, laissa un fils d'un naturel distingué, Alouin surnommé Bavon ».

Le mot *consobrinus*, dont se sert Othelbald a le sens strict d'enfants de deux sœurs, mais les auteurs s'en servent en général pour désigner les enfants de n'importe quels frères et sœurs. Si Adeltrude eut été la sœur d'Iduberge, comme elle originaire de l'Aquitaine, et Agilolf de naissance inconnue, Bavon ne pouvait être qualifié de comte de race royale, héritier des ducs d'Austrasie. C'est par son père que Bavon descendait de Carloman.

Ainsi, Carloman avait deux fils : Pépin et Agilolf ou Eilulphe. Pépin avait trois enfants : Grimoald, Begge et Gertrude. Agilolf fut le père de Bavon et, selon certains auteurs, de sainte Adèle, d'Orp[2].

Agilolf est cité par BLOMMAERT et par WAUTERS[3] parmi les « hommes illustres » qui ont procédé à la dernière revision des lois franques. Il aurait donc achevé l'œuvre de Windogast, dont il était peut-être un descendant.

Agilolf et aussi Bavon ont été qualifiés par les hagiographes de « comtes les plus nobles et les plus riches de la Hesbaye ». Il est probable qu'ils ont été, en effet, revêtus de la dignité de comte sous le gouvernement tout-puissant des ducs d'Austrasie, qui administraient avec indépendance les contrées situées au nord de la Forêt charbonnière et des Ardennes. Les historiens qui ont dit de nos personnages qu'ils étaient de la race royale des princes des Francs sont postérieurs au temps de Charlemagne, et ils avaient peut-être en vue les princes de la race carlovingienne. Les auteurs qui font remonter la généalogie de Pépin jusqu'à Chlodion ne jouissent pas d'une grande autorité.

Le lieu de naissance et de résidence de Bavon et de sa famille est resté inconnu jusqu'à ce jour. L'abbé Thierri dit : « dans un lieu fort obscur de la Hesbaye ». L'auteur de la vie de saint Bavon dans

[1] Voir *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon*, publié par SERRURE, p. 16.
[2] GRAMAYE *Brab.*, au mot Orp.
[3] BLOMMAERT. *Aloude geschiedenis der Belgen*, bladz. 365, et WAUTERS, *Libertés communales*, p. 99.

les *Acta sanctorum* ajoute : « La sentence que notre saint est né en Hesbaye est acceptée de tous ; mais jusqu'à présent personne n'a voulu tirer au clair, à l'aide des monuments anciens, quel lieu de la Hesbaye a été illustré par cette naissance ». Essayons une réponse acceptable.

Par un diplôme du 19 janvier 976, daté de Bruxelles, l'empereur Othon II confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, et la réintègre dans celles qui lui avaient été enlevées. Deux de ces possessions étaient situées dans la Hesbaye : *Wintershove* et *Winethe* ou Winde [1]. Ces propriétés avaient été données à l'abbaye de Saint-Pierre par Bavon. Les biographes nous apprennent que Bavon, après sa conversion, désirait se retirer du monde ; mais il était marié et avait une fille ; il n'était pas libre. Or, peu de temps après, sa femme mourut et sa fille quitta la maison paternelle pour se retirer dans la solitude, à Wintershove, dans la propriété de son père. Cette circonstance, la retraite de sa fille, montre que Wintershove n'était pas la demeure habituelle de la famille. C'était donc Winde.

On peut dire en toute vraisemblance : saint Bavon est né à Winde, vers l'an 600, et y a été élevé au sein de sa famille. Son père Agilolf était frère de Pépin de Landen, sa mère s'appelait Adeltrude. Agilolf était un des comtes de la Hesbaye, divisée à cette époque en plusieurs comtés ; après lui, son fils Bavon a également occupé la dignité de comte.

Les documents anciens donnent aussi à Bavon le surnom d'Alouin. Ils confondent même le surnom et le nom. Othelbald dit : « *Bavo, cognomento Alouinus* », et Thierri : « *Alouinus cognomento Bavo* ». Alouin est le surnom. *Alwyn* veut dire tout aimé, tout aimable. M. DARIS dit que ce nom lui a été donné dans sa jeunesse à cause de son caractère aimable. D'autres, cependant, racontent que Bavon se livrait à tous les vices, à tous les excès. M. DE RAM dit qu'il menait une vie licencieuse et était dur pour ses sujets [2]. M. CH. POLLET l'appelle « un homme renommé pour ses vices et sa mauvaise vie qui se laissait aller sans frein à toutes ses passions, ne connaissant d'autre loi que la force, et était redouté partout pour ses emportements et sa violence. Il se conduisait comme un tyran

[1] Voir *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon,* publié par M. SERRURE.
[2] *Biographie nationale,* au mot Bavon.

à l'égard de ses vassaux et était toujours en discorde avec ses voisins ».

Cela est évidemment exagéré et ne s'accorde pas avec le surnom que lui ont donné ses contemporains, ni avec les textes de ses biographes. On peut représenter Bavon comme un Franc encore peu civilisé, un chrétien encore empreint de la rudesse germanique et se laissant aller aux excès dans un sens comme dans l'autre.

Bavon avait épousé la fille du comte Adilion [1], dont le nom est inconnu. Il en eut une fille nommée Adeltrude, comme son aïeule. On ne dit pas qui était ce comte et on ne peut que faire des conjectures sur sa famille. Si on considère que la répétition du même nom dans la parenté a été observée de tout temps, il est présumable qu'il était le père d'une des Adilia, Adèle, qui ont vécu dans ce siècle. Non pas celle qui fonda l'abbaye d'Orp et est considérée comme la sœur de Bavon, mais plutôt d'Adèle, la mère de saint Trudon et propriétaire du village de Zeelhem, l'ancien Salogau [2].

Cela expliquerait une parenté entre Bavon et Trudon, qu'il est difficile autrement d'établir. Et ces liens paraissent avoir existé, puisque, plus tard, une partie du domaine de Winde est devenue une possession de Trudon, qui l'a laissée en toute propriété et immunité à son abbaye. Celle-ci, en effet, a joui de tous les droits de propriété et de seigneurie sur le village de Laer, où la tradition indique encore l'emplacement du *château de saint Trudon*.

En ce temps, saint Amand était l'apôtre de nos provinces et, durant quelques années, évêque de Tongres. Il était en relations d'amitié avec Pépin de Landen et avec sa famille. Bavon, écoutant les conseils de saint Amand et aussi les instances de sa fille, changea de vie. Il résolut de renoncer au monde et de se consacrer à la pénitence. Après la mort de sa femme et la retraite de sa fille à Wintershove, il distribua ses biens en œuvres charitables, c'est-à-dire qu'il les donna aux églises et aux abbayes. Il suivit saint Amand à Gand, où il s'enferma dans l'abbaye de Saint-Pierre. N'y trouvant pas la vie assez austère, il se retira, durant quelques années, dans une forêt solitaire, puis il rentra

[1] Anonyme, *Vie de saint Bavon*, dans les *Acta Sanctorum*, au 1er octobre.
[2] V. Kempeneers, *Oude Vrijheid Montenaken*.

dans le cloître. Mais n'y pouvant satisfaire ses aspirations d'austérité, il fit construire une cellule contre le mur de l'abbaye, s'y enferma, fit murer l'entrée et y vécut en reclus jusqu'à sa mort. Plus tard, les moines de Saint-Pierre le choisirent pour leur patron et leur établissement prit le nom d'abbaye de Saint-Bavon.

La mort de saint Bavon est rapportée à l'année 652 ou 654. Certains, cependant, la font remonter à 630, ce qui n'est pas admissible, puisque la naissance devrait être calculée vers 580. Il en résulterait que Bavon était fils de Carloman et frère de Pépin et qu'Agilolf serait supprimé, à moins que ce dernier ne fut tenu pour un frère de Carloman. Ce serait s'enfoncer dans l'inconnu.

La date de 652 ou 654 doit être acceptée. Dans le même temps, donc, s'éteignirent les deux branches masculines de la descendance de Carloman : celle de Pépin par la mort violente, sur les marches du trône, de Grimoald et de son jeune fils, et celle d'Agilolf par la lente agonie, sous le cilice, de saint Bavon.

L'histoire de Pépin et de Bavon nous montre les familles des Francs libres professant le christianisme, non pas pourtant sans rendre nécessaires les prédications de saint Amand. La conversion de la plupart d'entre elles remonte à l'époque de Clovis. Comme il a été dit, il est possible, même probable, que la religion nouvelle était connue de bonne heure parmi la population indigène, vu la proximité de la ville épiscopale de Tongres, et que des églises, construites en bois et en clayonnage comme les chaumières d'alors, ont existé dans notre canton.

Il serait très intéressant de les connaître, mais aucun document écrit, s'il en a existé, n'est parvenu jusqu'à nous. C'est par des voies indirectes qu'on doit chercher des conjectures admissibles. Un indice qu'on aurait tort de dédaigner, dans des investigations de cette nature, se trouve dans les noms des saints auxquels les églises existantes ont été consacrées. Les églises les plus anciennes, celles fondées dès le premier siècle de notre ère, furent dédiées à la Sainte-Vierge, au Sauveur ou aux Apôtres. Or, deux des églises paroissiales actuelles sont dans ce cas : l'église de Bets, dédiée d'abord à saint Pierre, puis à saint Jean [1], et celle de Neer

[1] L'église de Bets paraît avoir été primitivement dédiée à saint Pierre. Elle n'aurait passé sous l'invocation de saint Jean-Baptiste qu'après être devenu

winde, dédiée à la Sainte-Croix. Les autres églises ont pour patrons des saints des temps postérieurs. Celle de Landen est consacrée à sainte Gertrude, la fille de Pépin. Sainte Aldegonde, une autre parente, est devenue la patronne de Winde supérieur ou Overwinde, de Landen inférieur ou Neerlanden et à l'extrémité vers la Geete, d'Esemael. Le village de Laer a pour patron son ancien propriétaire, saint Trudon, et celui de Wesere, l'apôtre de la contrée et ami de la famille, saint Amand. L'église de Wange était une annexe de celle de Neerwinde et celle de Rumsdorp, une chapelle dépendant de Landen.

Une tradition recueillie par les chroniqueurs rapporte que saint Amand, lors d'une de ses visites à Pépin, consacra une église. Si le fait est vrai, c'était sans doute l'église Sainte-Croix, du vallon de Winde, à proximité de la demeure de Bavon.

Au VIIe siècle, il ne pouvait y avoir que deux paroisses : celle de la vallée du Weser des Bétases, domaine de Pépin, et celle du vallon de Winde, propriété de Bavon. C'est précisément à Bets et à Neerwinde que ces vallées prennent le plus de largeur et ont de l'espace pour les agglomérations de cabanes ; les premières églises paroissiales y ont trouvé leurs emplacements naturels. L'endroit du Vieux-Landen était occupé par le manoir de Pépin et la demeure seigneuriale de Winde s'étendait de l'église actuelle d'Overwinde jusque près de la tombe romaine de Middelwinde et peut-être plus loin. A l'extrémité de ce domaine, vis-à-vis de la tombe, les seigneurs de Winde ont construit, vers le Xe siècle, une chapelle castrale et établi une paroisse ; cette église a été consacrée à saint Bavon, l'ancien propriétaire. La paroisse de Middelwinde a subsisté jusqu'au XVIe siècle.

La mémoire de saint Bavon a perduré pendant des siècles dans la contrée. Sa fête, au 1er octobre, est devenue un jour d'échéance, comme ailleurs les fêtes de saint Lambert, de saint Remi, de saint Charles, de saint André : *te leveren op sint Baefsdag — te baemisse te betalen* [1].

Les familles des Pépin ont réellement tout accaparé : les propriétés, les dignités, la puissance, l'admiration du peuple, et

une propriété de la commanderie de Chantraine, ainsi que la ferme de ...ncour.

L'église de Geet-Bets avait pour patron saint Paul. On disait : Saint-Paul des Bethasiens, et peut-être aussi : Saint-Pierre des Béthasiens.

[1] Archives de l'église d'Overwinden.

après leur disparition, après le morcellement de leurs biens, elles ont continué à régner dans les temples. Il n'est pas étonnant que leur souvenir soit resté vivace jusque dans les temps modernes.

XI. NOS MOTTES FÉODALES.

Nous nous trouvons de nouveau devant une époque d'obscurité. Du VIIe au Xe siècle, l'histoire emportée par les grands événements qui ont changé la face de l'Europe n'a pas l'occasion de nommer notre humble canton, ni un personnage lui appartenant.

Et, cependant, que d'événements durant ces trois siècles ! La race mérovingienne a disparu. La première famille des Pépin et des Carloman est éteinte dans sa descendance masculine. La deuxième, provenant des Arnould, par Anségise et Begge, s'est tenue éloignée de notre contrée et a résidé de préférence sur les bords de la Meuse. Cette race, la Carlovingienne, après s'être élevée dans l'histoire de l'Europe à l'apogée de la grandeur et de la puissance, a décliné et s'est éteinte en Germanie pour faire place aux Conrad et aux Otton. En France, elle va céder le trôn à la troisième race, celle des Capétiens. L'éphémère empir lotharingien s'émiette et donne naissance à quantité de petit états, s'agitant nerveusement pour consolider leur indépendanc Ici même, notre humble ruisseau bétasien forme une frontièr que se disputent deux jeunes états : le comté de Louvain ou d Brabant et la principauté épiscopale de Liége.

A l'intérieur, le beau domaine de Landen, qui s'étendait de l tombe romaine de Bets jusqu'au delà des deux Geetes, n'exist plus. Il est morcelé, de même que celui de Winde, l'ancien hér tage de Bavon. Au Xe siècle, les rares documents conservés da nos archives nous les montrent possédés, pour une part, par que ques familles féodales, et, pour la plus grande part, par les églis et les abbayes. Sous l'action de ces nouveaux propriétaires, l habitants se sont groupés, les villages se sont constitués et leu territoires ont été délimités. Des églises ont été construites da les agglomérations, formant les paroisses telles que nous l voyons dans les siècles suivants.

Les souverains ont souvent donné, à titre de fiefs, des portio du domaine public à des hommes libres ou nobles pour les att

cher à leur personne et en récompense de services rendus ou d'actes de bravoure. Ces nouveaux feudataires se sont établis sur leurs domaines et dès lors, suivant les aspirations générales de l'époque, leur grande préoccupation a été de rendre héréditaire, dans leur famille, les biens qu'ils n'avaient reçus qu'à titre de viager.

Dans ces temps de désordre et de violence, ils devaient pourvoir à leur sûreté et ils se construisaient en un endroit favorable une demeure fortifiée au moyen de fossés et d'une tour élevée sur un tertre artificiel. C'étaient les mottes féodales dont les vestiges existent encore dans nos villages.

Chacune de ces mottes devint le centre et le siège d'une des petites seigneuries qui se sont partagé le territoire durant l'époque féodale. On en voit des restes dans les villages de Vieux-Landen, Winde, Rumsdorp, Attenhove et Wange. Il paraît que d'autres ont existé ailleurs, notamment au Mothof de Bets, à Racour près de l'église et à Laer.

Aucun document écrit ne nous renseigne d'une manière certaine sur l'époque à laquelle ce mode de construction est entré en vigueur. Le grand nombre de ces tertres indique qu'ils sont postérieurs à l'époque mérovingienne, durant laquelle la contrée n'était pas encore morcelée. Un détail, cependant, en sens contraire, est la forme spéciale de la grande motte de Landen et celle de Winde, probablement les lieux de résidence des deux branches de la famille des Pépin. Ces mottes sont plus grandes, entourées circulairement d'un fossé large et profond et d'une superficie suffisante pour la construction d'une demeure confortable. Elles portaient le nom de *Heimsberg,* mont de la demeure; celle de Winde a donné son nom à la famille noble qui la possédait, les *van den Berghe* ou *de Monte,* seigneurs de Winde [1]. A peu de distance du *Heimsberg* de Landen, dans la même propriété, se trouve une deuxième motte, d'un diamètre moindre, mais plus haute; elle ne peut avoir porté qu'une tour et n'a été

[1] A proximité du *Berg* de Winde, une deuxième demeure seigneuriale a été élevée postérieurement, sur le même domaine, en face de la place du Tilleul. Elle portait le nom de *Lindenhoeve* et le propriétaire celui de *Van der Linden heer van Winde* (Godefridus de Tilia, dominus de Winde, aux archives de Saint-Lambert). Geldolf van Winde fut fait prisonnier à la bataille de Bäsweiler et, en 1374, reçut, de ce chef, une indemnité qu'il acquitta par la signature : *Gheld. van der Linden,* tandis que son sceau porte : *Gheldolf va Winde.* (De Raadt, aux *Annales,* etc., t. XI, p. 289.)

défendue par un fossé que d'un côté. La motte de Rumsdorp est semblable à celle-ci, quant à la forme et au système défensif, ainsi que celle de Wange [1]. C'étaient des tours élevées auprès de grandes fermes et servant de refuge en cas de danger.

Charlemagne, prévoyant un danger pour l'autorité souveraine, défendit à sa noblesse de construire des châteaux forts et ses successeurs ne l'autorisèrent que rarement. Mais, dès le IXe siècle, les désordres qui accompagnaient les invasions des Normands rendirent nécessaires des maisons fortifiées et on en érigea partout.

Le plus ancien auteur qui nous ait fait connaître ce genre de forteresses est Jean DE COLLEMIEU, qui vivait au XIe siècle. Il dit que « depuis fort longtemps c'est la coutume des hommes les plus riches et les plus nobles pour qu'ils puissent, étant toujours en guerre les uns contre les autres, se mettre à l'abri de leurs ennemis, vaincre les forts et opprimer les faibles, d'ériger des châteaux construits de la manière suivante : ils élèvent aussi haut que possible un monticule de terre qu'ils entourent d'un profond et large fossé dont le bord supérieur est protégé par une palissade de bois équarri en guise de mur et, s'ils en ont les moyens, par une suite de tours disposées en cercle. Au centre du monticule, ils bâtissent une maison ou un fort qui domine tous les environs et aux portes duquel on ne peut aborder que par un pont qui, jeté sur le fossé et appuyé sur les piliers accouplés, part du bord inférieur du fossé et s'élève graduellement en traversant ce dernier jusqu'à ce qu'il en atteigne le sommet et la porte du manoir ».

M. A. DE CAUMONT donne la description suivante de ces demeures fortifiées : « Aux Xe et XIe siècles, les châteaux étaient en général composés de deux parties principales : d'une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou donjon.

» L'étendue de la cour basse ou première enceinte était proportionnée à l'importance de la place. Souvent, elle occupait environ un demi-hectare, quelquefois un hectare de terrain et même davantage. Si j'en juge par le grand nombre d'emplacements de châteaux que j'ai observés, beaucoup étaient entourés d'un rempart en terre sans maçonnerie, qui devait être surmonté de palissades en bois et dont l'approche était défendue par un fossé plus ou moins profond. Beaucoup de châteaux avaient aussi des murs en

[1] La motte de Wanghe a été étudiée en 1897 par M. le baron DE LOË (*Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles,* t. XIII, p. 210.

pierres. L'importance des places n'a pas toujours déterminé à employer la pierre de préférence au bois. Des châteaux appartenant à des hommes puissants, situés dans des localités où les matériaux étaient difficiles à se procurer ou à transporter, n'ont eu que des murs en terre et en bois, tandis que d'autres, peu considérables, ont pu être garnis de murs en maçonnerie, là où la pierre était abondante et où l'on savait la mettre en œuvre.

» A l'une des extrémités de la cour, quelquefois au centre, s'élevait une éminence arrondie, souvent artificielle, quelquefois naturelle, sur laquelle était assise la citadelle ou le donjon. Lorsque cette butte était artificielle, elle offrait ordinairement l'image assez régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait une motte ».

On reconnaît les parties constitutives de ces châteaux forts dans la plupart des vestiges qui nous en restent.

La similitude des plans et du mode de construction est le principal indice pour la supputation de l'âge de ces monuments. La plupart des archéologues, à l'exemple de M. DE CAUMONT, n'osent les faire remonter au delà du IXe et du Xe siècle. M. KEMPENEERS, cependant, les appelle mottes mérovingiennes et M. SCHUERMANS incline également à leur attribuer une plus haute antiquité. A l'occasion de ses fouilles de nos tumuli hesbignons, il a pu constater la trouvaille, dans une des mottes de Landen, celle située au sud et acquise par l'État, d'une monnaie en or, un triens mérovingien, portant la légende *namuco* et reconnue par les numismates comme appartenant au VIIIe siècle [1].

Remarquons qu'elle est postérieure au temps de Pépin et que les pièces d'or mérovingiennes ont dû rester en usage à l'époque carlovingienne. Mais la motte était antérieure à la perte de la pièce et il n'y a pas de rapport nécessaire entre la construction de la motte et la monnaie, quoique celle-ci indique une antiquité fort reculée. Du reste, des deux mottes de Landen, je ne considère pas comme la plus ancienne celle où fut trouvé le triens frappé à Namur. L'autre, située plus au centre de la propriété, plus étendue et moins élevée, entourée complètement d'un fossé large et profond, répondait mieux au caractère des Francs primitifs, qui ne s'enfermaient pas dans des tours et dont les ouvrages

[1] Voir dans les rapports de M. SCHUERMANS, p. 272, tout ce qui concerne cette monnaie et les mottes de la Hesbaye.

de défense ne consistaient qu'en fossés et en palissades. La tradition aussi la rapporte à Carloman. Au XVI[e] siècle, on lui donnait encore le nom de *Heimsberg,* mont du manoir, de la demeure. La carte de DEVENTER, faite sur l'ordre de Philippe II, vers 1580, la montre encore dans son ancien état [1].

La grande motte de Landen et celle de Winde diffèrent beaucoup des autres tertres. Elles sont assez considérables pour avoir porté, non une tour, mais une maison spacieuse. Elles ont été surmontées de bâtiments en bois et en clayonnage, dont j'ai retrouvé des débris. J'y ai également rencontré des morceaux de tuiles romaines.

Isolées complètement par des fossés puissants, elles devaient se suffire sans s'appuyer sur des bâtiments voisins. Le système de construction et de défense indique une époque plus reculée. Les autres mottes n'ont porté qu'une tour isolée, érigée auprès de la demeure seigneuriale, qui n'était qu'une ferme.

Ce dernier système est resté en vigueur durant le Moyen Age : DE HEMRICOUR nous apprend qu'à un moment donné de la guerre des Awans et des Warroux les seigneurs hesbignons se sont empressés de fortifier leurs demeures par la construction de tours. Celles-ci étaient donc indépendantes et construites à côté des maisons, ce qui montre que tous les châteaux n'étaient pas fortifiés et que le possesseur d'un domaine ne commençait pas toujours par l'établissement d'une petite forteresse.

L'ensemble de ces observations autorise l'opinion suivante concernant nos mottes féodales. Les deux grandes mottes de Landen et de Winde, érigées d'après un système différent et isolées au moyen d'un fossé circulaire, sont les plus anciennes et peuvent appartenir aux temps de Pépin et de Bavon. Les autres, ayant porté des tours d'une plus grande hauteur, mais de moindre dimension, protégées sur un seul côté par un fossé ou par un terrain inondé, s'appuyaient de l'autre côté sur un corps de ferme, dont elles sont tout au plus contemporaines. Or, ces fermes ne peuvent remonter au delà des derniers temps des Carlovingiens, lorsque des parties du domaine impérial furent concédées, à titre de fiefs, aux hommes des souverains.

[1] Voir la carte de DEVENTER, rééditée en *fac-similé* par l'Institut géographique de Bruxelles. L'indication de *Hensberg* provient sans doute d'une prononciation locale vicieuse, la signification de *heim* étant perdue. Il y a d'autres exemples de semblables corruptions de noms de lieux.

Il est probable que lors de l'érection de la seconde motte de Landen, celle au triens, les bâtiments de la première n'existaient plus, ayant été détruits par les ravages des Normands ou abandonnés par vétusté et changement de système défensif. Des historiens reportent ces dévastations aux années 835, 881 et 885. Rien de certain ne peut être avancé à ce sujet.

Les châteaux de cette époque étaient précédés d'une cour spacieuse, du côté opposé à la tour, et clôturés par les bâtiments ruraux et les dépendances. Là se trouvaient aussi les ateliers pour les différents artisans : charrons, forgerons, selliers, cordonniers, tailleurs d'habits, etc. Chaque établissement devait se suffire à lui-même et confectionner sur place les choses usuelles. En dehors de l'enceinte s'élevaient les demeures de ce personnel, ainsi que les cabanes des serfs, des lètes ou colons attachés au sol et chargés de l'agriculture. Parfois des hommes libres, trop pauvres ou trop faibles pour se défendre eux-mêmes, demeuraient dans le voisinage, sous la protection du château. En cas de danger, toute la population pouvait se réfugier dans la forteresse et prendre part à la défense commune.

XII. NOS VILLAGES.

Au début de l'histoire, notre contrée nous apparaît sous la forme d'un petit gau des anciens Belges, une vallée dont les habitants jouissent de la communauté des eaux et des terres arrosées par ces eaux.

Puis, César disperse ou extermine ces premiers habitants qui, sous Auguste ou sous Tibère, sont remplacés par une population nouvelle de nationalité *tungre*, notamment les Bétases, dont une tribu s'établit sur les bords du Weser ou rivière des Bétases. Ces nouveaux habitants ne jouissent pas de l'indépendance et cultivent, au profit du vainqueur, le sol devenu propriété de l'empire. Les Romains y établissent une colonie agricole composée d'une longue ligne de villas, castellas ou grandes fermes, chargées d'exploiter les campagnes, les *Landen,* et de fournir de vivres les troupes impériales, spécialement l'armée ayant son centre à Tongres, où aboutissent les chaussées romaines.

Ensuite, l'empire décline, les Francs arrivent et un chef de tribu de cette nation prend possession du *Village romain* et en

devient le propriétaire, avec quelques-uns de ses compagnons d'armes. Les Landen romains sont devenus les Landen francs. Les premiers villages ont pris naissance : Wesere, Bets, Landen, Attenhove, Houthem, Wodonsberg ou Wamont, Raetshove, et le vallon de Winde est habité.

La famille propriétaire de toutes les campagnes jusqu'au delà des Geete devient l'illustre famille des Charles, des Pépin, des Carlomans, s'élève en puissance au point de gouverner, avec une certaine indépendance, sous les faibles rois mérovingiens, tout le Nord de la Belgique. A la tête des armées franques, ils vainquent et soumettent les peuples septentrionaux et accaparent d'immenses richesses. Le droit de ce temps voulait que les chefs devinssent propriétaires des domaines sans maître, conquis par les armées sous leurs ordres. C'est l'origine de l'immense fortune des Carlovingiens.

Cette famille puissante s'éteint, dans ses descendants masculins, par la mort de Grimoald. Ses domaines passent à la ligne issue d'une fille et qui renonce à ses noms patronymiques, pour adopter ceux des Charles et des Pépin. Mais ces princes ne résident plus parmi nous ; les affaires de l'État les retiennent au loin. Une ère nouvelle s'ouvre et notre contrée, tant illustrée jusqu'alors, descend au rang d'un canton ignoré.

Que devient le beau domaine de Landen, après la mort de Grimoald et de Bavon ? Il est difficile de le préciser en l'absence de documents écrits parvenus jusqu'à nous et on ne peut en parler que par voie de déduction.

Selon l'ancien droit germanique, le domaine provenant des ancêtres, *terra salica, terra aviatica,* apanage de la famille, ne pouvait être hérité que par les fils et les descendants masculins parce que des devoirs envers l'État étaient attachés à sa possession. Le service et la défense à main armée du roi et de la nation était le premier de ces devoirs. Les femmes étaient toujours sous la tutelle, *le mundium,* soit du père, soit du fils, soit du frère, soit de l'époux ; elles héritaient d'une part des biens acquis, qui étaient considérables dans la famille de Landen. Les héritiers légaux étaient donc Pépin de Herstal et les autres descendants masculins de Carloman [1]. Parmi ces descendants, nous pouvo[ns]

[1] La plupart des détails que nous possédons sur l'existence des personna[li]tés connues du haut Moyen Age nous sont parvenus par les biographies d[e]

compter saint Trudon, qui devint propriétaire du village de Laer, provenant de l'héritage de Bavon, et aussi Aper, le père de saint Lambert, que nous voyons peu de temps après en possession de Wintershove, propriété dans laquelle s'était retirée Adeltrude, fille de Bavon.

Une dizaine d'années après la mort de Bavon, Aper donna le domaine de Wintershove à saint Amand, afin d'y construire une église et une maison d'éducation dans laquelle serait élevé et instruit son jeune fils, Lambert. Cet établissement fut placé sous la direction de l'archiprêtre Landoald et des autres personnages que saint Amand avait amenés de Rome. Adeltrude prêta son concours à cette œuvre. C'est là que reçut son éducation et

aints de cette époque. Les hagiographes ont paru estimer une haute naisance à l'égal d'une vertu éminente et ils ont eu soin de nous faire connaître ıne parenté avec des familles puissantes, surtout avec les princes mérovingiens. Les Carlovingiens, à leur tour, prétendaient descendre, du côté materıel, des *Niebelungen* et se rattachaient ainsi, dans l'esprit du peuple, aux héros e l'antiquité germanique (MONE. *Untersuchung der teutschen Heldensagen,* l. 7). Des historiens des siècles postérieurs, ont voulu remonter de Pépin à hlodion et Pharamond et établir ainsi une communauté d'origine entre les eux races royales des Francs. Des légendes et des traditions ne suffisent pas n fait d'histoire.

Il y a cependant une observation sérieuse à faire : les Francs libres et nobles taient en petit nombre et, par esprit de caste, leurs familles ne s'alliaient u'entre elles. Il en est résulté une parenté générale des principales familles anques. L'observation en a déjà été faite par GRAMAYE, KEMPENEERS et ıtres. Nous devons certes être circonspects à l'égard de ces traditions ; mais rsqu'un biographe quasi contemporain affirme un fait, nous sommes obligés e l'admettre avec ses conséquences.

Ainsi, Agilolf, Bavon, Adeltrude appartiennent à l'histoire, aussi bien que rimoald et Gertrude. Saint Trudon, fils de Wicbold et d'Adèle, était issu de plus noble race des Francs, selon DONATUS ; Sainte Landrade, propriétaire et ndatrice de Munster-Bilsen, est dite par ANSELME : nièce de Pépin de Landen *Beata Landrada, claris orta natalibus, nepta fuit Puppini, Carolomanni filii) ;* ındrade était en même temps proche parente de saint Lambert et celui-ci ait fils d'*Aper*, de race royale *(cujus pater vir nobilis et illustris et regum late-lis, Aper fuit.* ANSELME). Sainte Aldegonde, propriétaire et fondatrice de aubeuge, est appelée par son biographe : *nièce de sainte Gertrude.*

Il est impossible d'établir clairement toutes ces parentés qui font supposer ıns la famille des Carlomans des membres dont l'histoire ne nous a pas conrvé les noms. Mais nous ne sommes pas en droit de les nier en présence des tes et on approuve Gramaye qui suppose une parenté générale entre les ıilles nobles austrasiennes. Un *Miroir des Nobles* du VIIe siècle présenterait intérêt historique considérable.

son instruction saint Lambert qui, plus tard, devint évêque de Maestricht et de Tongres et patron de la ville et de l'évêché de Liége. Il est probable que saint Amand mit son école sous l'autorité de l'abbaye de Saint-Pierre, de Gand, dans laquelle il résida temporairement en même temps que saint Bavon. Il se peut aussi que l'abbaye ait réclamé la propriété de Wintershove et de Winde en vertu d'une donation faite par Bavon. Dans tous les cas, la charte de confirmation de l'empereur Othon II nous apprend une chose fort intéressante : l'abbaye de Saint-Pierre n'est pas restée en possession des domaines situés en Hesbaye, en Brabant, en Taxandrie et dans le comté de Ryen, puisque l'empereur les remet en son pouvoir et qu'Othon dit que lui et ses aïeux firent la restitution *(restituimus)*. Il faut en conclure que le fisc impérial les avait repris en vertu de la loi. En effet, la donation de Saint-Bavon, si donation il y a eu, était contraire à la loi salique : les domaines, héritage de la famille, devaient rester dans la parenté. Et, ici, le droit de la famille s'était confondu avec celui du domaine public.

Les princes francs de la seconde race ont hérité de la grande autorité de Pépin le Vieux et aussi de sa grande fortune. Peu de temps après, cette fortune est devenue celle de souverains, de rois, d'empereurs d'Occident et elle s'est confondue avec le trésor et le domaine de la nation. La race carlovingienne, à son tour, a disparu de l'histoire, laissant à ses successeurs en souveraineté la gérance de tout ce qui lui avait appartenu. Les états nouveaux qui se sont formés ont pris possession des biens domaniaux situés dans les limites de ces états.

Lorsque nos provinces sont attribuées à l'empire germanique, ces biens passent dans le domaine impérial, puis dans celui de l'empire lotharingien et du duché de Lotharingie, pour devenir enfin propriété domaniale des ducs de Brabant, ceux-ci étant aussi ducs de Lothier. C'est donc là que nous retrouvons les restes des propriétés possédées jadis par la famille de Pépin de Landen.

Lorsque les comtes de Louvain ont échangé leur titre contre celui de duc de Brabant et de Lotharingie, le domaine landénien était déjà divisé. Il avait passé en majeure partie en d'autres mains qui n'avaient rien de commun avec la famille des premiers propriétaires. C'était une conséquence du système gouvernemental de l'ancienne monarchie franque.

Les princes mérovingiens et carlovingiens ne disposaient pas

pour créer et maintenir le merveilleux empire d'Occident, de nos budgets ni de la puissance financière de notre époque. L'énergie de la nation était leur principal facteur. Les sources de leurs revenus étaient peu nombreuses et limitées : le produit des domaines, les dons volontaires apportés aux princes dans les assemblées nationales, les amendes judiciaires et quelques produits accessoires constituaient les revenus. Les dépenses, par contre, étaient considérables, causées surtout par l'entretien des armées nécessaires aux expéditions lointaines et les encouragements accordés aux guerriers d'élite. Ces encouragements consistaient principalement en concessions de terres, ce qui diminuait graduellement le domaine national.

Une autre cause de diminution provenait des donations faites à l'église. Les princes francs ont toujours compris que le concours du clergé est un puissant moyen de gouvernement, celui de se rendre favorable la masse du peuple, sur lequel les évêques avaient alors une grande autorité. Déjà la conversion de Clovis avait été une œuvre plutôt politique que de conviction et plus tard, lorsque la féodalité naissante inspira des craintes aux hommes d'état prévoyants, les monarques favorisèrent la formation d'états ecclésiastiques et la fondation de puissantes abbayes.

Ces donations devaient fatalement appauvrir le trésor national. Aussi vint le temps où les rois de France ne trouvèrent plus le moyen de récompenser leurs plus fidèles serviteurs.

Par un capitulaire de l'an 785, daté de Paderborn, Charlemagne ordonna de grouper en paroisses les habitations villageoises, de donner à chaque paroisse deux manses de terre [1], l'une pour l'entretien de l'église et l'autre pour la table du Saint-Esprit ou pour les pauvres.

Ces dotations d'une manse en moyenne se retrouvent dans la plupart des villages hesbignons, quoique les vicissitudes du temps y aient apporté des changements.

L'édit prescrivit également de construire des fermes pour l'exploitation de ces biens, de donner des serfs et des serves pour les cultiver et de payer la dîme pour l'entretien des prêtres chargés de desservir les églises.

C'est alors que nos paroisses furent déterminées dans les limites qu'elles ont conservées depuis ; car, dans ces temps reculés, la

[1] Une manse était une ferme avec douze bonniers de terre.

distinction entre les juridictions ecclésiastiques et civiles n'existait pas.

Trois agglomérations situées près des sources de nos cours d'eau furent érigées en paroisses distinctes : Bets, Wesere et Houthem. La partie septentrionale de Landen devint également une paroisse séparée sous le nom de Neerlanden, bas Landen.

Le restant de Landen avait été donné à la cathédrale de Liége et fut réuni en une seule paroisse, dont le curé de Landen devint le titulaire et dont la chapelle castrale de Landen devint l'église paroissiale sous l'invocation de sainte Gertrude, fille de Pépin.

Wamont, Attenhove, Racour et Rumsdorp furent desservis par des chapelains nommés par le curé de Landen, qui percevait la dîme de ces villages et en donnait une part à chaque chapelain pour sa compétence.

La réunion de ces cinq villages en une seule paroisse est ce qui, anciennement, était appelé les *quinte kapellen,* les cinq chapelles de Landen, institution dont la vraie signification n'a pas été bien saisie de nos jours. C'était l'ensemble d'une donation faite à l'église de Saint-Lambert et prise hors de l'ancienne propriété domaniale de Pépin. La totalité de cette propriété n'avait pu être donnée à l'évêché de Liége, la loi salique s'y opposant. C'est pourquoi le manoir, le centre des *Landen* et la partie du nord ou paroisse de Neder-Landen ont continué à appartenir au domaine des souverains, en qualité de terre salique.

Un fait de même nature se produisit dans le vallon de Winde. L'abbaye de Saint-Bavon, de Gand, prétendait conserver la propriété de tous les biens que Bavon y avait apportés ; mais des contestations dûrent s'élever de par la loi : une partie de ce domaine fut laissé à l'abbaye et le domaine familial reprit possession du manoir, du centre et de la partie longeant la Geete. La part de l'abbaye devint la paroisse d'Overwinde, Haut-Winde, avec la chapelle castrale pour église, sous l'invocation de sainte Aldegonde, qui fut proche parente de saint Bavon et de sainte Gertrude ; le reste devint la paroisse de Neerwinde, Bas-Winde, avec la vieille église de Sainte-Croix. La chapelle castrale de Wange devint une dépendance de la cure de Neerwinde.

Au Xe ou au XIe siècle, les seigneurs de Winde voulurent se rendre indépendants de l'abbaye gantoise et une nouvelle paroisse fut instituée entre les deux autres : Middelwinde ou Central Winde, pour laquelle paroisse une église fut construite à l'autre

xtrémité du château, près de la tombe romaine, sous l'invocation le saint Bavon, l'ancien propriétaire.

Cette paroisse a subsisté jusqu'au XVIe siècle. Laer est resté ne paroisse appartenant à l'abbaye de Saint-Trond.

Telle fut l'organisation de nos paroisses par l'application du apitulaire de Charlemagne et avant les modifications introduites lu temps de l'évêque Notger.

Un point reste obscur et, à défaut de documents écrits, ne comorte pas de solution directe. Le village de Winde, qui était une ropriété de l'abbaye de Saint-Bavon, passa en la possession e l'église collégiale de Saint-Denis, de Liége. Quand et comment ? Il convient de l'examiner.

Les archives de Saint-Denis, qui, du reste, ne remontent qu'au IIIe siècle, sont muettes sur l'origine de cette possession, et le artulaire de Saint-Bavon mentionne l'acte de confirmation de Vinethe, en Hesbaye, en 976.

L'église de Saint-Denis, construite par Notger, fut consacrée, lon BUCHERIUS, l'an 990. Le transfert n'est donc pas antérieur la fin du Xe siècle, et selon toute probabilité a été fait sous otger, qui mourut en 1007. Wintershove, qui subissait le même rt comme provenant de Saint-Bavon, fut réclamé comme terre lique et rentra dans le domaine du comté de Looz. En 980, les oines de Gand relevèrent les reliques des saints enterrés à intershove et les transportèrent à leur abbaye de Gand. C'était n déménagement.

On sait combien la vénération des reliques était en vogue en temps ; la lettre de la comtesse Ogive et la réponse de l'abbé thelbald en sont des preuves.

Les moines se préparaient à céder leurs propriétés de la Hesye et emportaient ce qui était le plus précieux.

Ce sont autant d'indices qui reportent vers l'an 1000 le nsfert de propriété, époque, du reste, où Notger s'occupait tivement de l'organisation temporelle du diocèse et de la tation des nombreux chapitres qu'il avait créés. Le mode d'acisition était probablement un échange négocié avec les moines ntois, procédé fréquemment usité à cette époque quant aux ns éloignés.

La restitution des villages de *Winethe* et *Wintershove* à l'abye gantoise par l'empereur Othon II date de 976. En 980, les oines de Saint-Bavon transportent à Gand les reliques des

saints enterrés dans ces lieux. Notger construit alors l'église Saint-Denis, de Liége, et en fait la consécration en 990 ; il y installe en le dotant, lui et Nithard, un chapitre de chanoines. Dans le même temps, l'église de Saint-Bavon est érigée à Middelwinde, la nouvelle paroisse, délimitée, et Winde supérieur devient une propriété de la nouvelle collégiale de Saint-Denis.

Tous ces faits sont contemporains et connexes. On y sent la main organisatrice de Notger et on dirait qu'ANSELME, son biographe, pensait à Winde lorsqu'il écrivit que l'activité de cet évêque s'étendait à tout, qu'il s'occupait personnellement de l'organisation des églises, non seulement dans les villes, mais aussi dans les villages, les châteaux et les moindres hameaux [1].

On a l'impression de revendications énergiques. A côté du domaine comtal de Winde inférieur, les sires de Winde veulent demeurer brabançons, tandis que le chapitre liégeois proclame ses droits de seigneurie et de souveraineté et qu'il construit sa ferme et sa cour de tréfoncier jusque sur le terrain portant les mottes fortifiées de *Berg* et de *Lindenhoeve*.

Nous ne devons pas reconnaître aux donations et concessions du Moyen Age le caractère de stabilité qu'on est disposé à leur attribuer. La plupart de ces actes étaient temporaires ou viagers. Le souverain, n'ayant d'autre ressource que le domaine national et son trésor personnel, était obligé d'être parcimonieux, sous peine de voir tarir ce moyen de gouvernement. Les concessions faites à titre de fiefs à des hommes fidèles, étaient considérées comme des prêts d'une partie des biens de la nation, devant faire retour à la masse après la mort de l'inféodé et dans certaines circonstances données. Cela est bien exprimé par le mot flamand *leenstelsel,* système de prêt.

Les actes de donation aux églises et aux abbayes étaient également révocables et, de plus, « on peut alléguer comme une loi de la monarchie (franque) que les actes d'un roi avaient besoin pour être valables après sa mort, d'être confirmés par son successeur ; que les donations en général étaient soumises à cette formalité ; que les concessions de bénéfices n'en étaient pas exemptes et que, par exemple, quantité de diplômes ne sont que des confirmations perpétuelles les uns des autres par les différents rois qui se sont succédés » [2].

[1] CHAPEAUVILLE, *Anselmi Can. Leod,* chap. LIII, page 206.
[2] B. GUÉRARD, *Le Polyptique de l'abbé Irminon.*

La propriété de Winde a pu parfaitement passer en d'autres mains, sans qu'on soit sorti de la légalité et sans qu'il soit resté des preuves écrites de ces transferts. Il est à peu près certain que Bavon n'a pas délivré un acte de donation. L'abbé Uuomare n'en produit pas devant l'empereur Othon ; et, en eut-il présenté, on serait en droit de le tenir en suspicion. Les actes écrits à cette époque sont extrêmement rares ; les rois et les évêques avaient seuls des secrétaires ou des chanceliers. L'ignorance était générale. Les aliénations de biens étaient faites verbalement, et l'empereur Louis le Débonnaire ordonna qu'à l'avenir les ventes et donations seraient faites de vive voix et en présence de témoins devant le juge et le peuple assemblé. Il n'est pas encore question de mettre ces transactions par écrit et nous devons prendre en considération les circonstances du temps.

Il est très probable que les moines de Saint-Pierre continuèrent à jouir des biens que Bavon possédait durant sa vie ; que, dans la suite, la famille carlovingienne reprit ses droits, alors que les lois franques étaient en pleine vigueur et qu'après eux les empereurs germaniques de race différente, ne tenant plus compte de la loi salique, les restituèrent à l'abbaye gantoise par la charte de confirmation de 976, celle-ci, pourtant, prêtant encore matière à discussion de la part des ducs de Lotharingie.

C'est au milieu de ces agitations que les princes-évêques de Liége organisèrent définitivement leur principauté temporelle, au cours du Xe et du XIe siècles, profitant des guerres que provoquait la possession du duché de Basse-Lotharingie.

XIII. NOS VILLAGES SOUS LE RÉGIME FÉODAL.

Nous arrivons à l'époque où notre canton s'est trouvé entièrement divisé en villages ou paroisses ayant leurs territoires délimités et sans lien commun.

Dorénavant, chacun de ces villages aura son histoire particulière. Espérons qu'ils trouveront leurs historiens. L'ensemble de ces monographies constituera l'histoire complète de la contrée dont j'essaie de faire connaître l'état durant les premiers siècles, en m'appuyant, tant sur les travaux archéologiques que sur les documents écrits. Ces monographies nous renseigneront sur les

événements d'intérêt local, différents pour chacun de nos villages, mais, au fond, partout de même nature. Car, quoique dépendant de maîtres différents, les conditions sociales et politiques de la population, résultat des mœurs de l'époque, étaient les mêmes en tous lieux.

C'était un temps de décomposition du pouvoir souverain, pour l'empire allemand comme pour la monarchie française.

Les grands vassaux avaient réussi à rendre leur dignité héréditaire dans leur famille et tous leurs efforts tendaient maintenant à acquérir une complète indépendance.

En ceci, encore, leurs succès furent considérables. Les monarques durent se contenter du titre de suzerain et d'un hommage de vassalité, qui n'empêchait pas, à l'occasion, les comtes de prendre les armes contre eux. Ces nouveaux potentats se trouvèrent bientôt dans la même situation vis-à-vis de leu noblesse et chaque baron voulut se créer un petit état, dont lui seu serait le souverain maître. Les seigneurs durent à leur tour con céder, à titre de fiefs, des parties de leurs territoires, sous la con dition d'hommages rendus, de services militaires et d'aides e argent. Et le système reçut une application générale dans toute les subdivisions du territoire.

Entre le souverain et ses vassaux se trouvait l'église, le clerg qui profita le plus de cet état de choses tournant à l'anarchi L'empereur, pour faire contrepoids au pouvoir toujours grandi sant des comtes et des ducs, favorisa la création d'états eccl siastiques, la fondation d'abbayes possédant d'immenses domain et l'institution de chapitres de chanoines exerçant tous les droi seigneuriaux dans les nombreux villages qui leur furent concédé Ces états ecclésiastiques tenaient généralement le parti de l'er pereur et formaient entre eux un réseau sur lequel le monarq pouvait s'appuyer dans la lutte contre ses propres vassaux.

La principauté temporelle de Liége fut l'œuvre de l'évêq saint Hubert qui, après avoir transporté au lieu de son martyre corps de saint Lambert, provoqua la création de la ville de Lié à laquelle il donna ses premières lois. Les princes carlovingiens partir de Charles Martel, enrichirent bientôt la nouvelle catl drale de dons généreux et, durant tous les règnes des rois et empereurs de cette famille, les possessions de l'église de Lié s'étendirent graduellement le long de la Meuse, en Hesbaye, Condroz et ailleurs.

Nous devons reporter à cette époque la donation faite à l'église de Saint-Lambert d'une partie du domaine de Pépin de Landen. Les documents historiques ne nous renseignent pas à ce sujet et les actes de confirmation délivrés par les empereurs germaniques ne mentionnent que les principales possessions : les villes et les abbayes, en ajoutant : « *et autres lieux avec toutes les choses et les hommes lui appartenant pour que, à l'exclusion de toute autorité publique, ils demeurent dans la puissance de l'évêque* ». Mais la charte a commencé par dire que ces biens ont été donnés à l'église de Liége par Pépin, Charlemagne, Louis, Charles et Lothaire.

Il est permis de compter cette donation parmi les premières faites à l'église de Saint-Lambert dans le cours du VIII[e] siècle. Le fait que ces biens de Landen ne sont pas mentionnés dans les chartes de confirmation est plutôt favorable à la présomption d'antiquité, car les actes citent de préférence les donations les plus récentes et celles qui pouvaient donner lieu à contestation.

C'est cependant sous les empereurs des familles de Saxe et de Franconie que les évêques de Liége établirent le plus solidement leur puissance temporelle.

L'époque était favorable. Les monarchies se disloquaient, les comtes s'arrogeaient un droit souverain sur les provinces dont ils n'étaient d'abord que les administrateurs ; les petits états qui s'étaient formés dans l'ancienne Lotharingie s'engageaient dans des guerres sanglantes, soit pour acquérir le titre de duc de Lothier, soit pour étendre leurs frontières.

Le comte de Louvain s'était adjugé la partie de la Hesbaye entre la Dyle et la Geete jusqu'à notre ruisseau bétasien. Le prince-évêque de Liége s'avançait, de son côté, jusque dans notre canton et tentait de s'implanter dans le cœur du Brabant par des enclaves et des immunités ecclésiastiques. Il possédait Hougarde et Malines et l'empereur Othon II lui concédait le comté de Brugeron avec quarante villages entre la Grande-Geete et la Dyle.

Les évêques Éracle, Notger et ses successeurs surtout s'appliquèrent à affermir leur autorité temporelle. Notger, principalement, par ses grandes qualités et son activité, mérita le titre de véritable créateur de la principauté. Il agrandit et entoura de fortifications la ville de Liége ; il construisit de nombreuses

églises et institua dans plusieurs collégiales de la ville des chapitres de chanoines et de chanoinesses, dans lesquels les enfants des nobles trouvèrent une position confortable ; il organisa enfin l'administration civile et religieuse dans tout le diocèse, jusque dans les plus humbles paroisses. C'est alors que nos villages reçurent l'organisation dont ils jouirent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Par l'érection de belles églises, par l'institution de chapitres richement dotés, par la fondation de puissantes abbayes, on augmenta la splendeur des villes. Mais, par la même mesure, on appauvrit et asservit les villages.

Le capitulaire de Charlemagne de l'an 785, qui pourvut avec sagesse à deux services publics, l'exercice du culte et l'assistance des pauvres, reçut longtemps son exécution dans les provinces et il y laissa des traces jusque dans les temps modernes.

Au xe siècle, ses effets furent annihilés par l'organisation nouvelle. Pour doter les chapitres et augmenter les prébendes des chanoines, on donna aux églises capitulaires les églises des villages avec leur dîme, leurs propriétés et dépendances. On leur donna les villages mêmes avec leurs territoires et les habitants de condition servile, avec tous les droits de propriété, de seigneurie, de haute et basse justice, enfin de souveraineté.

Le chapitre nommait et révoquait le maire, les échevins, le forestier ou garde champêtre. Il faisait desservir l'église villageoise par un vicaire ou investi à son choix, auquel il accordait, comme moyen d'existence ou portion congrue, une part de la dîme. C'était l'appauvrissement des villages au profit des cathédrales, des collégiales et des abbayes.

Le système devint général et fut adopté par les nobles et les seigneurs laïcs qui s'attribuèrent aussi les dîmes et les biens des églises et des pauvres, la justice et tous les droits politiques ainsi que la nomination des prêtres investis auxquels ils laissèrent une maigre compétence. Et lorsque le duc de Brabant ou d'autres seigneurs fondèrent des abbayes, comme celle de Heylissem ou de Saint-Gertrude, de Louvain, ils les dotèrent de tout ou partie de nos villages, de la dîme, de la seigneurie et du patronat de l'église. Ainsi, au bout de peu de temps, la plus grande partie de nos campagnes devint la propriété de l'église, et les habitants, privés de tout droit politique, n'eurent

plus qu'un rôle à remplir : cultiver des champs qui ne leur appartenaient pas.

Les princes carlovingiens, en faisant des donations aux églises, voulurent assurer à celles-ci la jouissance de la chose. Ils disaient dans leurs chartes : *par notre autorité impériale, nous donnons* à un tel *une cour avec les fermes de lètes et de serfs, l'église avec sa dîme, les serfs des deux sexes, les pâtures, les bois, les eaux et cours d'eau appartenant en tout droit et légitimement à la dite cour, cultes et incultes, connus et inconnus, intégralement de telle manière que dès ce jour et dorénavant lui et ses successeurs en jouissent et les possèdent en toute intégrité* [1].

Les empereurs allemands, dans leurs chartes de confirmation, accentuèrent ces clauses au point de changer la nature de la propriété. Ils ajoutèrent : *de telle manière que nul comte ou agent du comte, nul juge ou agent judiciaire, excepté ceux qui seraient envoyés par l'évêque, n'ose entrer dans ce village pour entendre les causes, exiger les compositions judiciaires, recevoir les amendes, les péages, les contributions quelconques ou prendre logement et séjour* [2].

C'était la négation de toute autorité temporelle de la part de l'État. C'est ce qu'on a appelé les immunités ecclésiastiques. La plupart des villages de notre canton tombèrent dans cet état, même ceux qui appartenaient à des églises avant l'empire de Charlemagne et dont les conditions de donation ne prévoyaient certes pas cette situation excessive.

Les chartes de confirmation furent délivrées à l'occasion d'un voyage de l'empereur dans les provinces ou dans les assemblées générales annuelles de la nation, auxquelles les évêques et les abbés se rendaient pour faire hommage au souverain et solliciter les faveurs impériales.

Soit que chaque acte ait fait l'objet d'un examen sérieux, soit que le sceau impérial ait été apposé sur des documents préparés d'avance, ces actes ont servi de base à un état de choses qui a duré des siècles.

Les chapitres s'en prévalurent pour se rendre les maîtres absolus

[1] Voir les Chartes de donation de Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Zwentibold et autres.

[2] Voir les Chartes de confirmation des empereurs Othon I, II, III, Henri I et autres.

de nos villages. Ils inscrivirent dans leurs registres et proclamèrent par les records de leurs cours échevinales que tel village était un pur alleu ou propriété de leur église et lui appartenait avec haute et basse justice. Ces chapitres y instituèrent et destituèrent le mayeur, les échevins et le forestier qui exercent de la part de l'église, tiennent les plaids généraux et autres droits qui regardent la vraie et haute seigneurie. Enfin, ils prétendirent que le duc de Brabant n'a et ne doit avoir dans ledit village aucun droit quelconque que celui qu'il a usurpé par sa violence [1].

Sans vouloir entrer dans l'histoire particulière de chacune de nos communes, ce que le cadre du présent travail ne comporte pas, je dirai sommairement quelle était la situation de nos villages à l'époque où la ville de Landen fut construite et gratifiée de franchises et de privilèges.

Le ruisseau de Bets formait la limite entre le Brabant et le comté de Looz, plus tard la principauté de Liége. Le vieux manoir de Pépin et les mottes de Sainte-Gertrude, avec toute la partie haute du territoire vers l'Occident, étaient restés dans le domaine des ducs de Lotharingie. La demeure seigneuriale de la Vieille-Ville ou *Ouderstad* avait été donnée en fief à une famille noble, qui prit le nom de Landen et qui tint un rang honorable dans la noblesse brabançonne et liégeoise.

Diverses autres concessions avaient déjà morcelé les campagnes, et le Mont de Mars, entre Landen, Wamont et Racour, était resté une propriété des ducs de Brabant, connue sous le nom de *'s Hertogenlanden,* terres du duc. La partie restante du territoire, vers l'Est, avait été donnée à l'église de Saint-Lambert, de Liége, et portait le nom de Lammertingen [2]. Le cours d'eau, le Zype, qui traversait les biens de Saint-Lambert dans toute la longueur, depuis Wamont jusqu'à Attenhove, était le Lammertingen-Zouw. Le moulin voisin de Ruffertingen, avec les biens en dépendant vers l'Est, appartenait également à la cathédrale de Liége.

Le chapitre de Saint-Lambert possédait la seigneurie de tout le territoire de Landen, avec les droits seigneuriaux y attachés, la haute et basse justice, la nomination et la révocation du mayeur, des échevins, du forestier, la perception du cens, la banalité du

[1] *Archives de Saint-Denis,* registre Spécification des biens.
[2] Lambert-eigen.

moulin. Il possédait l'église de Sainte-Gertrude, avec les biens qui avaient constitué sa dotation, la dîme grosse et menue et une dîme spéciale sur Ruffertingen, le patronat de l'église ou le droit de nommer le curé qui, à son tour, nommait les chapelains d'Attenhove, Rumsdorp, Wamont et Racour.

Cette situation changea lorsque le duc de Brabant construisit la ville fortifiée de Landen, à laquelle il donna des chartes de franchises et de privilèges. Le duc y institua une sous-mairie de *Geeten*, étendant ses pouvoirs sur Racour et quelques lieux environnants. Il nommait lui-même le maire et les échevins. Le chapitre de Saint-Lambert dût borner ses droits au patronat et à la perception de ses rentes.

Neerlanden ou Landen inférieur, qui était resté dans le domaine ducal, fut donné à l'abbaye de Sainte-Gertrude, de Louvain, et l'un des moines y résida, joignant la cure à la seigneurie.

Attenhove, situé sur la rive droite du ruisseau, appartenait à la principauté de Liége. Ce village avait, de temps fort reculé, une famille noble, connue sous le nom de seigneurs d'Attenhove. Sa résidence était à l'endroit appelé « Castel », nom caractéristique qui rappelle un établissement de l'époque romaine. Au XIII[e] siècle, il n'existait plus et l'endroit est cité comme lieu dit : *in loco a casteal, super viam de Rumsedorpe* [1].

Le manoir subséquent était construit à côté sur la même propriété et le domaine s'étendait surtout dans la campagne, vers Neerlanden et Rumsdorp. Le reste du territoire appartenait au chapitre de Saint-Lambert. Le seigneur de Jauche était avoué héréditaire d'Attenhove et tenait cette dignité en fief de l'avoué de Hesbaye [2].

De temps immémorial, il y eut de nombreuses contestations entre la famille d'Attenhove, le chapitre de Liége et les seigneurs de Jauche touchant la propriété du territoire, la seigneurie, la possession du moulin, le droit aux amendes judiciaires, etc. [3].

En 1270, la paix fut faite par voie d'arbitrage. Mess. Henri d'Attenhove, chevalier, resta propriétaire du moulin qui devint banal, et dont lui ou son père s'était emparé au commencement du siècle. Le chapitre conserva le domaine et le tréfonds, la nomination du maire, des échevins et du forestier. Le seigneur de Jauche était avoué sous condition que l'avouerie ne soit pas

[1] à [3] Voir aux *Archives de Saint-Lambert*.

aliénée et ne sorte pas de la famille de Jauche. Il partagea avec le chapitre les amendes encourues à Attenhove. La dîme fut réunie à celle de Landen et payée dans le moulin de Raffertingen. Le chapelain fut à la nomination du curé de Landen [1].

Rumsdorp, situé sur la rive gauche du Weser, vis-à-vis du castel d'Attenhove, appartenait au duc de Lothier. Il avait conservé le nom de Roomschdorp, parce que son agglomération se trouvait dans la ligne des demeures du village romain. Une famille noble fort ancienne y avait élevé une tour sur motte et construit la chapelle castrale.

Au XIIIe siècle et plus tard, le village était divisé en trois petites seigneuries concédées à titre de fiefs par le duc de Brabant. Les feudataires jouissaient en commun du moulin et possédèrent chacun un tiers du *Mont* ou de la Motte, emblème de la seigneurie [2].

Le chapitre de Saint-Lambert y avait des propriétés et touchait la dîme par le moulin de Ruffertingen. Le chapelain était nommé par le curé de Landen.

La moitié de Wamont, avec l'église, faisait partie de la première donation de Landen à l'église de Saint-Lambert. L'autre moitié fut donnée à l'abbaye de Gembloux, probablement à sa fondation, donation qui fut confirmée par l'empereur Othon I en 946. Othon II donna à Notger, évêque de Liége, toute l'abbaye de Gembloux, en 987. Ainsi l'église de Saint-Lambert réunit tout Wamont, le domaine, la justice, l'église, la dîme et le patronat, par l'intermédiaire du curé de Landen.

Houtain-l'Évêque, *Houtheim*, appartenait à la principauté de Liége, comme son nom l'indique. Ce village avait été cédé à fief à des familles nobles qui le possédèrent jusqu'au XIe siècle. En 1036, Rodulphe, seigneur d'Incour, donna à l'évêché toutes ses possessions, y compris *Holthem*, Houtain, au comté de Steppes. Depuis lors, Houtain fut un domaine de Saint-Lambert. Le patronat de l'église avait aussi passé par plusieurs mains. Mess. Gilbert de Landen, chevalier, qui le possédait, l'avait donné en fief au chevalier Conon de Hadelange, qui, à son tour, l'avait cédé à l'abbaye d'Aulne. En 1228, Gilbert de Landen

[1] Archives de Saint-Lambert.
[2] Voir le *Livre des Feudataires de Jean III*, publié par GALESLOOT.

reporta le patronat entre les mains de l'évêque de Liége [1].

Wesere était un village liégeois et dépendait de l'église de Saint-Paul, dont le chapitre percevait le tiers de la dîme. Le curé de Wesere avait le deuxième tiers et le troisième appartenait à l'église du lieu.

Bets avait, d'ancien temps, des seigneurs particuliers qui avaient fondé la seigneurie de Janshove ou Jeancour. Au XIIIe siècle, on rencontre encore des sires de Jeancour possédant des biens sous Landen. Depuis, la propriété passa à l'ordre des Templiers et, après la suppression de ceux-ci, aux chevaliers de Malte, de la commanderie de Chantraine. Celle-ci possédait le domaine, la seigneurie et le patronat. L'un des chevaliers de Chantraine résidait ordinairement à Jeancour et y exerçait la seigneurie.

Racour, *Raetshove,* avait un seigneur de temps immémorial, mais le duc de Brabant y avait conservé des biens considérables. Les seigneurs de Winde avaient l'avouerie héréditaire de Racour, laquelle passa par l'un d'eux dans la famille des seigneurs de Meldert. La dîme appartenait au chapitre de Saint-Lambert, avec le patronat par la cure de Landen, et beaucoup de biens étaient la propriété de l'église de Liége.

Winde ne formait primitivement qu'un seul village; il fut séparé en deux : *Over* et *Neder,* haut et bas. Overwinde, qui comprenait le manoir ou ancien château, fut encore scindé en deux vers l'an 1000, comme je l'ai exposé au chapitre XII. La cause de cette division était une situation semblable à celle d'Attenhove, des contestations entre le seigneur du lieu et le chapitre de Saint-Denis, de Liége, qui était devenu propriétaire de Winde supérieur. Le sire de Winde, ne voulant pas se soumettre à la suprématie du chapitre liégeois, érigea son domaine en paroisse distincte et y construisit une église qu'il dédia à saint Bavon, en souvenir de l'ancien propriétaire de Winde. C'était Middelwinde ou Winde central.

La famille noble de Winde était très ancienne et devait avoir obtenu son fief des Carlovingiens. Elle était alliée à beaucoup de familles brabançonnes et hesbignonnes. JACQUES DE HEMRICOUR nous fait connaître qu'un seigneur de Winde épousa la

[1] *Annales du Cercle archéologique de Mons,* V, p. 340 (renseignement donné par M. E. DE MARNEFFE).

plus jeune des onze filles d'Yves de Montferrant et que de ce mariage descendirent tous les Winde et Berghine ou *van den Berghe*. Cette alliance entraîna les sires de Winde dans la guerre des Awans et des Waroux, avec plusieurs autres familles notables du Brabant de la même parenté. Au XVI[e] siècle, la famille van den Berghe de Winde paraît s'être fixée à Tirlemont, tout en conservant la propriété du Mont, origine de son surnom. L'église de Saint-Bavon fut abandonnée, la paroisse supprimée et son territoire réuni de nouveau à celui d'Overwinde. Le dernier curé ou recteur fut, en 1553, Jean Blommaert.

Le village d'Overwinde était un pur alleu du chapitre de Saint-Denis, qui avait le tréfonds, la seigneurie, la haute et basse justice, l'église, le patronat et la dîme [1].

Neerwinde était resté dans le domaine public avec la vieille église de Sainte-Croix. Le duc de Brabant en avait la seigneurie avec haute et basse justice, l'église, le patronat et la dîme. La moitié du patronat et de la dîme avait été cédée à l'abbaye d'Andenne fondée par sainte Begge et après que le duc de Brabant eut fondé l'abbaye d'Heylissem, celle-ci obtint l'autre moitié. Le patronat fut exercé alternativement par les deux abbayes et la dîme fut partagée entre elles et le curé de l'endroit, qui en reçut le tiers pour sa compétence. Diverses parties du territoire de Neerwinde avaient été concédées en fiefs et on rencontre des noms de particuliers qui s'intitulaient seigneurs de Nederwinde.

Wange était une chapellenie dépendant de Neerwinde ayant les mêmes décimateurs. La seigneurie de Wange était fort ancienne et en la possession d'une famille noble d'un rang fort distingué. Plusieurs seigneurs de Wange ont occupé des situations honorables auprès des ducs de Brabant et des comtes de Namur.

Laer était une propriété de l'abbaye de Saint-Trond et se trouvait envers elle dans la même situation qu'Overwinde envers le chapitre de Saint-Denis.

Pour être complet, je devrais parler également des villages situés le long de la Geete : les deux Hespen, Elixem, Esemael,

[1] Henri de Winde épousa, en 1369, Marguerite de Meldert qui hérita de la seigneurie de Meldert, après la mort de son père, Iwan de Meldert. Son fils Libert, conserva le surnom de Meldert, mais aussi les armes de Winde, qui sont : *d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueule,* et prit pour cimier une tête de More à deux oreilles d'âne d'argent (DE HERKENRODE, *Collection de tombes,* page 29). Les seigneurs de Meldert ont conservé l'avouerie de Racour

voire même Dormael et Halle. Tous ont appartenu à la Bétasie et au domaine de Pépin. Halle en particulier, dont le territoire touche à la chaussée de Tongres et dont le nom signifie entrepôt, magasin, lieu de dépôt et de marché, semble avoir eu, sous la domination romaine, une destination exprimée par son nom.

Si le nom de Hesbaye, *Haspengau*, a son origine dans la langue thioise, ce qui n'est pas douteux, il est identique à celui de Hespen. KILIAEN traduit *Hasp* par *vellus lanæ, schapenvlies*. Le professeur BORMANS *(Leven van sinte Christina)* dit : « Si *Haspengouw* ne désigne pas une région plane et ouverte propre à l'élève des brebis et à la production de la laine, je ne sais qu'en faire ». Rappelons-nous que ces deux villages sont situés auprès de Wange, dans le pâturage du village romain.

XIV. MODE D'EXPLOITATION DES BIENS AU MOYEN AGE.

Pour avoir une idée de la vie du peuple et de l'état social à la campagne durant le Moyen Age, qu'on se reporte par la pensée dans un de nos villages.

Un homme libre et riche, propriétaire de tout le territoire, indépendant et le maître de tous, habitait avec sa famille une maison forte, protégée par une haute tour. Autour de lui les habitants, ses sujets, composés de quelques esclaves et de serfs nombreux jouissant d'une demi liberté, mais attachés au sol qu'ils cultivaient. Parmi eux vivaient quelques hommes libres, possédant un peu de biens, qu'ils labouraient et dont ils vivaient. Leur nombre diminuait considérablement au milieu des désordres de l'époque.

Le châtelain, avide de puissance, était constamment en guerre avec ses nobles voisins et, à la tête de ses vassaux, tâchait de leur arracher une partie de leurs biens ou de repousser leurs propres attaques. Des actes de conquêtes violentes, de brigandages même les occupaient constamment, et, lorsqu'ils étaient serrés par leurs ennemis, tous, seigneur et vassaux, trouvaient un refuge dans le manoir fortifié.

Les hommes libres étaient les plus malheureux. Trop faibles pour se défendre eux-mêmes, ils étaient obligés d'implorer la protection du seigneur, ce qu'ils n'obtenaient pas gratuitement.

Ils offraient alors au seigneur leur maison et leurs biens, que celui-ci leur rendait à titre de fiefs, les comptant parmi ses lètes, ses vassaux. Peu différents des véritables serfs, ils faisaient hommage de vassalité, donnaient au seigneur, à titre de cens, une partie de leurs récoltes et se tenaient à ses ordres pour l'exécution de travaux et pour toutes les corvées qu'il pouvait exiger. Ils étaient, comme les autres, taillables et corvéables à merci.

Les domaines des abbayes et des chapitres étaient moins exposés aux dévastations. C'est pourquoi beaucoup d'hommes libres préféraient devenir les vassaux des églises, contribuant ainsi à former des centres de population autour d'elles.

Sous prétexte de protection, une institution nouvelle avait pris naissance : l'église ou l'abbaye nommait un homme puissant de la contrée comme *avoué* ou défenseur de ses domaines.

Cette charge n'était pas gratuite : l'avoué obtenait des droits, des rentes, une part des amendes judiciaires. Il partageait aussi avec le seigneur tréfoncier le produit de certains impôts, tels que l'impôt par tête ou par feu.

Selon les coutumes du temps, cette dignité devint bientôt héréditaire dans la même famille et l'avouerie fut un bénéfice plutô qu'une charge, et, bien souvent, une cause de discordes. Le avoueries furent aussi concédées à titre de fiefs comme d'autre biens et les familles qui en étaient investies prétendirent le conserver à titre héréditaire. Ainsi l'avoué de Hesbaye avai cédé comme sous-fief, aux seigneurs de Jauche, l'avouerie sur le possessions de la cathédrale de Saint-Lambert à Landen et Attenhove. Le seigneur de Winde était avoué héréditaire d Racour.

L'exploitation des grands domaines n'était pas aisée dan cette société à demi sauvage. Le mode le plus simple eut été l culture par les serfs sous la direction du maître ; mais le nobl passant sa vie sous les armes ou le moine habitant une abbay lointaine se trouvaient dans l'impossibilité de faire valoir eux mêmes leurs grands biens.

Le système général à cette époque était la concession tempo raire sous condition de foi, hommage et redevances, le systèm des fiefs viagers. Après la mort du père, le fils *relevait* le bien e en était investi de nouveau aux mêmes conditions. Ce systèm fut pratiqué par les abbayes et les églises, surtout pour leu

iens situés en pays étrangers, entre autres par l'abbaye de aint-Bavon pour ses biens situés en Hesbaye [1].

Mais le procédé n'était pas sans danger pour le propriétaire : e fils du feudataire croyait avoir des droits sur le fief et, après eu de générations, celui-ci était considéré comme la propriété e la famille occupante et était perdu pour le véritable possesseur. ussi ce système a été bientôt abandonné par les églises et remlacé par un autre plus pratique.

La propriété fut divisée en *manses* ou pièces de terre d'une ouzaine de bonniers pourvues d'une ferme dans laquelle fut lacée une famille serve, chargée de cultiver la manse et de livrer u propriétaire une partie déterminée des récoltes. C'était, en rincipe, un affermage solvable en nature. La manse resta longmps l'unité de culture ; elle se divisa naturellement par le mouement de la population et le *bonnier* devint l'unité de compte : fut convenu que les serfs et les lètes livreraient au seigneur lle quantité de blé par bonnier.

Ce système uniforme et commode devint général et dura des ècles. Il était tout en faveur de la classe populaire, et à la ngue il produisit une véritable révolution sociale. Les seigneurs les abbés, en fait, affermèrent leurs terres par des contrats faits ec leurs serfs et, en consentant à ces contrats, ils reconnurent s droits et une liberté inconnus jusqu'alors. La redevance nuelle, le fermage reçut le nom de *cens*, cens seigneurial, pliquant l'idée de dépendance et de soumission, mais ce n'en ait pas moins la rente de la terre.

Le rapport entre la rente et le capital était établi et chacun t se mouvoir dans sa sphère naturelle. Le serf restait l'homme, vassal corvéable ; mais il acquit une plus grande liberté pernelle et des droits stables qu'il put transmettre à ses enfants. cultivateur servile, il est devenu le propriétaire de sa ferme, s condition de paiement du cens au seigneur dont il se reconssait le vassal. De plus, le cens par bonnier devint fixe et prit caractère d'une véritable rente hypothécaire. Et, en servant le-ci, le cerf obtint une liberté civile presque complète.

Ces changements n'ont certes pas été obtenus d'emblée. Ils ent l'œuvre du temps, le résultat nécessaire de la lente progresn de la société. C'est une erreur de dire que l'affranchissement

DARIS, *Diocèse et principauté de Liège*, page 308.

des serfs a été voulu et décidé par l'église et la noblesse. Une caste, quelle qu'elle soit, ne renonce pas bénévolement à ses privilèges. Les conditions sociales et le mode de jouissance de la propriété se sont modifiés profondément par ce seul fait que le sol a été morcelé et que le cultivateur, de serf, est devenu propriétaire sous la seule condition de cens seigneurial.

Cette révolution importante s'est achevée à peu près complètement dans le cours du XIIe siècle. Dans la suite, les cultivateurs sont appelés les mansionnaires, les masuirs, *de laten, de erflaten,* mots synonymes de fermiers, quoique les églises aient continué à les regarder comme attachés au sol. Ainsi, en 1211, l'évêque de Liége proteste contre l'obligation pour les mansionnaires de Saint-Lambert de devoir transférer leurs demeures dans la nouvelle ville forte de Landen, construite par le duc de Brabant.

L'administration des nombreux domaines des églises exigeait encore d'autres organismes. Chaque domaine, ordinairement un village entier, avait besoin de la surveillance constante d'une personne chargée de la perception de la dîme, grosse et menue, du cens seigneurial et des autres rentes locales, enfin d'un serviteur et représentant du chapitre. L'église, ayant la haute et basse justice, devait y instituer une cour composée d'un mayeur, d'échevins et d'un forestier ; des locaux étaient nécessaires. Pour satisfaire à ces besoins, le chapitre se réservait une partie du territoire, 50 à 80 bonniers, sur laquelle il faisait élever une grande ferme qu'il louait par bail de neuf ou douze ans ; la ferme devenait le siège de l'autorité seigneuriale, l'entrepôt des recettes en nature et aussi le siège de la cour de justice. Le fermier était l'agent général de l'église, le receveur et l'expéditeur des produits et, en même temps, le mayeur de la cour échevinale nommée par le chapitre. C'était le *villicus* devenu officier de justice. Aussi, dans les anciens documents, le mot villicus est employé pour désigner le maire.

Les archives des anciens chapitres et des abbayes, conservées dans les dépôts de l'État, nous renseignent sur la nature des propriétés, la quotité des redevances et le mode de paiement par les mansionnaires. Je me bornerai à donner quelques détails concernant Landen et Attenhove, appartenant à la cathédrale de Saint-Lambert, et Overwinde, dépendant de la collégiale de Saint-Denis, de Liége. Ailleurs, le régime était le même.

A Landen, le chapitre de Saint-Lambert avait le patronat de la cure et, par suite, la perception de la dîme, qui était affermée pour

236 muids de seigle, d'épeautre et d'orge. Le curé de Landen recevait de cette dîme, annuellement, une compétence de 50 muids de seigle. En outre, 16 muids de seigle et 12 muids d'orge étaient donnés pour traitement aux chapelains, savoir : à celui de Landen, 4 muids de seigle et autant d'orge ; à celui de Rumsdorp, la même quantité ; à celui d'Attenhove, 2 muids de seigle ; à celui de Wamont, 4 muids de seigle, et 3 d'orge, et à celui de Racour, 2 muids de seigle et 1 d'orge. Le maire ou villicus recevait pour ses émoluments *(pro sua villicatore)* 6 muids 1/2 d'avoine.

Saint-Lambert possédait à Landen 18 manses 1/2 de terre ou 222 bonniers, pour lesquels il recevait un cens seigneurial de 555 muids de grains, dont 222 muids d'épeautre et 333 muids d'avoine. Ces blés devaient être livrés à Liége, dans le grenier du chapitre, à la fête de saint Lambert, aux frais des mansionnaires ; le chapitre devait défrayer le mayeur et les échevins qui accompagnaient et surveillaient la livraison. Les mansionnaires avaient à payer, en outre, à la fête de saint André, 3 marcs et 17 sous avec l'obole de Louvain. Ils devaient encore 37 *walmes* ou bottes de paille valant 12 sous 1/2, 37 poules et 100 œufs.

Le chapitre était propriétaire du moulin de Ruffertingen, loué à titre viager pour 16 muids payables à Liége, de 42 bonniers situés aux environs, loués par bail au fermage moyen de à 5 muids par bonnier, de la dîme de Wamont donnant 69 muids, de biens situés à Wamont et à Racour, loués à part, le tout payable à Ruffertingen.

En somme, les revenus que Saint-Lambert tirait de Landen étaient comme suit : 804 muids et 6 setiers avoine ou blé, 0 muids de seigle, en argent 7 marcs 4 sous 1 denier, 39 chapons, 37 poules avec 100 œufs [1].

A Attenhove, le chapitre avait 25 manses ou 300 bonniers, dont

[1] Il n'est pas aisé de déterminer exactement la valeur des mesures de l'époque ; il y en avait de différentes sortes : muids de Brabant, de Liége, de Saint-Lambert, de Saint-Hubert. M. DARIS dit que le muid avait une contenance de 245 litres. Pour notre contrée, cette estimation paraît trop forte. Il semble que le modiole était le *molenvat* dont les paysans se servent encore dans les granges ; un setier contenait deux modioles, et le muid quatre setiers ou huit modioles.

Pour évaluer le produit d'un bonnier en blé, on doit tenir compte des progrès en agriculture. Il y a moins d'un siècle, on se contentait d'une récolte de

il percevait un cens de 750 muids ou 2 muids 1/2 par bonnier, solvables à Liége aux mêmes conditions que pour Landen. Lors des plaids généraux, le villicus et les échevins avaient quinze sous et le seigneur de Jauche, avoué, touchait la même somme de quinze sous *ratione advocatoris.* Le chapitre y possédait en outre une ferme ou cour avec 56 bonniers, située au chemin de Léau et louée par bail à raison de quatre muids et deux chapons par bonnier. Le revenu total d'Attenhove, sans la ferme, était de 511 muids d'épeautre, 129 muids d'avoine, 7 marcs 13 sous et 3 deniers et 117 chapons.

Le village d'Overwinde était une propriété de l'église collégiale de Saint-Denis de Liége. Les registres de cette église, établis au XIIe et au XIIIe siècles, nous donnent des renseignements nombreux sur les droits et usages de l'époque, en fait d'exploitation des domaines ecclésiastiques. Après les avoir résumés, je puis me dispenser de parler des autres villages se trouvant dans la même situation, car, partout, le système était identique.

Le registre « Spécification des biens » contient la déclaration suivante : « Tout le village de Winde est un pur alleu de l'église (de Saint-Denis) et lui appartient avec haute et basse justice; l'église y institue et destitue le mayeur, les échevins et le forestier qui pratiquent au nom de l'église, tiennent les plaids généraux et exercent tous autres droits qui regardent la vraie et haute seigneurie et ont coutume d'avoir un avoué élu au nom de l'église pour corriger leur propre droit. Le duc de Brabant n'a et ne doit avoir dans le dit village aucun droit quelconque que celui qu'il a usurpé par sa violence. Et ce qui précède est vrai pour chacun et pour tous les manants que les échevins ont souvent ramenés sous sa fidélité, comme il est constaté par les visitations faites dans diverses localités et par diverses personnes ».

La cour, composée du mayeur et de sept échevins, formulait ses actes au nom de « Nos seigneurs les doyen et chanoines du chapitre de Saint-Denis ». Ces actes pouvaient être corrigés et

50 setiers au bonnier; aujourd'hui ce produit a doublé. Au Moyen Age, la terre était labourée un an sur deux, et, si on décompte les terres emblavées de fourrages et celles improductives en blé, on arrive facilement à une évaluation de quinze setiers au bonnier, comme moyenne de production utile, et un fermage de cinq setiers par bonnier correspond à une location à la troisième verge, système encore pratiqué dans certaines contrées.

dictés par un avoué nommé par le chapitre. Ce dernier avait un pouvoir souverain et absolu.

Le registre spécifie comme suit la seigneurie : « A Winde, l'église de Saint-Denis possède, comme il résulte pleinement de la visitation, quatorze manses de terre dont chaque manse est d'anciens temps, dans l'usage de devoir à la fête de saint Lambert de chaque année vingt-huit setiers d'épeautre, vingt-deux setiers d'avoine, seize setiers d'orge à la mesure de l'église de Saint-Denis, dans le village de Winde, où il plaît à l'église ou à son envoyé de les recevoir, en présence du mayeur et des échevins, qui doivent y assister personnellement durant trois jours consécutifs, aux frais de l'église, deux fois par jour, aux heures convenables et habituelles. Les paiements prémentionnés seront faits par les mansionnaires ou tenants des manses prédites, dans la cour de l'église ou ailleurs, aux trois jours prescrits ; les mansionnaires prédits sont tenus, le quatrième jour, de conduire à Liége sur leurs voitures leurs blés et leurs livraisons dans la grange ou grenier de l'église.

» Mais lorsque les mansionnaires prédits viennent à Liége avec leur blé prédit, l'église doit leur donner de la viande de bœuf et du pain blanc et de la meilleure bière qu'on puisse trouver à Liége suivant la saison et, si les échevins viennent à Liége avec les mansionnaires, l'église doit leur donner au dessus des autres du vin et une assiette.

» Item, il est dans la coutume de devoir par chaque manse deux sous avec une obole de Louvain en bonne monnaie, savoir : quatorze deniers à la fête de saint André et dix avec l'obole à la mi-mai. Item, chaque manse est accoutumée donner à Pâques douze œufs avec une poule et à Noël deux poulets assez grands pour pouvoir sauter d'un setier.

» Cependant, selon accord volontaire entre l'église et les mansionnaires, déjà depuis fort longtemps, il est de coutume de payer à la fête de saint Lambert pour le blé prémentionné, pendant trois jours consécutifs, comme il est dit ci-dessus, pour chaque bonnier cinq setiers d'épeautre mesure de Tirlemont, qui valent cinq setiers et demi mesure de Liége.

» Item, il est de coutume de payer pour chaque bonnier à la fête de saint André quatre deniers noirs de Tours.

» Et ces quatorze manses qui contiennent huit vingt et huit bonniers, en comptant douze bonniers par manse, paient sept

vingt muids d'épeautre mesure de Tirlemont contenant six setiers et le muid de Liége contenant huit setiers.

» Item, selon ce qui est mis ci-dessus paient les quatorze manses ci-dessus en tout cinquante-six sous noirs de Tours et par bonnier quatre noirs de Tours.

» Item, cependant que selon les anciens usages et ordinations cités et écrits ci-dessus l'église et les mansionnaires peuvent en toute circonstance s'il plaît autrement à elle et à eux avoir délai ou recours.

» Et il est à savoir que, si quelqu'un des mansionnaires paie dans les dits trois jours la moitié de sa palmodie, il ne pourra pas être obligé de payer le restant avant la fête de la Purification de la sainte Vierge Marie et, s'il veut payer le restant dudit blé à la dite fête de la Purification ou plus tôt postérieurement aux trois jours, il doit conduire le blé à Liége et y faire paiement dans le grenier de l'église à la mesure du grenier et à ses propres frais. L'église ne doit rien lui donner pour ses dépenses.

» Mais si quelqu'un avait un gage quelconque (hypothèque) sur les terres devant la palmodie et si la palmodie garantie à l'église et son mayeur restait non payée, les terres pourront être saisies et vendues au gré de l'église ou son mayeur qui, cependant, demandera préalablement l'avis d'un avocat. S'il nie, l'église ou son mayeur peut de sa propre autorité vendre et aliéner jusqu'à pleine résolution de la dette.

» Et il est à noter que les mansionnaires demeurant dans le village de Winde, retardataires, tenant charrettes, doivent venir dans la cour de l'église au jour de saint Remi et déclarer de chaque sorte de grains, tant épeautres, vesces, avoine que orges, de combien ils dédommageront l'église sur leur culture de la même année ».

Le chapitre s'était réservé, dans le territoire d'Overwinde, une ferme avec culture de soixante-cinq bonniers, loués par bail à terme. Le corps de ferme ou la cour était construit à l'entrée du village vers Landen, sur un terrain contigu aux jardins et dépendances du château de Middelwinde. Sur un coin de ce bien, on avait édifié l'église de Sainte-Aldegonde entourée du cimetière. Ici, comme à Attenhove, la ferme de l'église joignait le domaine seigneurial. La famille de Winde avait cependant tenu à se séparer complètement de Saint-Denis par l'érection de l'église de Saint-Bavon et la paroisse de Middelwinde.

Le chapitre de Saint-Denis touchait encore diverses rentes en argent et en grains, entre autres un cens en argent de quatre sous par manse. Ce dernier cens est le plus ancien, la reconnaissance de vassalité. Les redevances en nature représentaient le fermage de la terre.

Le patronat de l'église de Winde comportait, outre la nomination du curé investi, la jouissance des biens de la fabrique et la perception de la dîme. Les terres formant la dotation de l'église paroissiale étaient incorporées dans la ferme du chapitre, à l'exception de quelques parcelles laissées à l'usage de l'investi pour augmentation de compétence [1].

Il était de convention d'évaluer la dîme à septante-huit muids d'épeautre, payables en une fois à la cour du chapitre. Le curé investi avait droit, comme compétence, au tiers de la petite dîme plus vingt muids d'épeautre, mesure de Liége, aux offrandes de l'autel et quelques autres avantages que les investis de ce lieu étaient accoutumés de recevoir. Et moyennant cette prédite portion, il devait être content, dit le chapitre.

Il était entendu que l'investi devait lui-même exonérer le chapitre envers l'évêque et envers d'autres, tant supérieurs qu'inférieurs, de tout dommage de seigneur et d'exaction, de quelque cause qu'elle provienne, et qu'il avait à jurer fidélité à l'église et satisfaire pleinement à ceci et à ce qui est prescrit dans l'ordination donnée pour l'église de Winde par Henri (de Gueldre) de bonne mémoire, évêque élu de Liége, l'année 1258, la veille de Madeleine.

Les archives qui nous restent des anciens établissements ne s'occupent que des droits et des revenus des biens. De toutes autres choses intéressant le peuple : instruction, voirie, assistance publique, etc., rien. Après paiement du cens et de la dîme, les habitants et leur investi étaient abandonnés à eux-mêmes sous la conduite nominale du villicus et de la cour échevinale, qui avaient auprès d'eux un avoué chargé de corriger leurs actes.

Les chapitres et les seigneurs avaient cependant aussi à s'acquitter de certains devoirs. S'étant emparés de la dîme et de la dotation des paroisses, ils devaient entretenir l'église, pourvoir l'autel

[1] Anciennement, les presbytères des villages avaient comme dépendance une grange ou corps de ferme, et on ne s'étonnait pas de voir le curé, après les offices, sortir avec un attelage pour labourer son champ.

du mobilier indispensable, construire et entretenir la tour, suspendre dans cette tour la cloche banale, assez sonore pour se faire entendre dans tout le village lorsque le seigneur avait besoin de convoquer ses vassaux. Mais ces obligations étaient réduites au minimum : les nappes de l'autel étaient mesurées et comptées, l'entretien de l'église était borné à une seule nef et, si l'augmentation de la population exigeait l'adjonction de nefs latérales, les paroissiens devaient les édifier à leurs frais ; de même si on voulait avoir une deuxième cloche, la communauté était libre de l'acheter, mais elle devait aussi la payer.

Nos archives judiciaires témoignent de procès intentés par les habitants aux décimateurs qui refusaient de remplir ces devoirs. Ils furent ordinairement déboutés. Même lorsque les ducs de Brabant et de Bourgogne eurent repris de l'autorité dans les villages où les chanoines liégeois avaient tenu un si fier langage, le paysan n'y gagna que de devoir contribuer aux aides et impositions brabançonnes.

Le chapitre faisait transcrire par sa cour échevinale et sous la dictée de son avoué un record des droits seigneuriaux, et le Conseil de Brabant maintenait l'ancienne situation. Aussi, les églises de nos villages étaient-elles en général de misérables masures, indignes non seulement d'un architecte, mais même d'un bon maçon. Si pourtant la dotation instituée par Charlemagne eut été conservée intacte, on eut pu voir dans nos campagnes de petits temples gracieux, comme le Moyen Age en savait construire.

A côté des chapitres et des abbayes, les nobles et les seigneurs laïcs se déclarèrent aussi les maîtres et propriétaires des églises paroissiales et de leurs dépendances. Ils avaient le patronat de la cure et percevaient la dîme. Primitivement, du reste, ils étaient les possesseurs de tout le territoire et généralement l'église du village avait été construite auprès du château, au milieu des demeures des vassaux.

Ce droit de patronat, avec tous ses avantages, était une chos entrée dans le commerce, susceptible d'être l'objet de contrats vente, achat, donation à titre allodial ou féodal, passant pa héritage aux enfants. En 1228, Gislebert, seigneur de Landen chevalier, reporta entre les mains de l'évêque de Liége le patro nat et la dîme de Houtain-l'Évêque, que le chevalier Conon d

Hadelingen tenait de lui en fief et qu'il avait donnés à l'abbaye d'Aulne [1].

Dans ces siècles de donations et de fondations, lorsqu'un seigneur voulait favoriser une abbaye ou un chapitre, il lui cédait son droit de patronat sur une église. C'est ainsi que peu à peu toutes les paroisses rurales devinrent des dépendances d'autres institutions plus puissantes. Saint-Denis eut le patronat de Middelwinde ; l'abbaye d'Andenne, fondée par sainte Begge, reçut la moitié du patronat de Neerwinde, avec le tiers de la dîme de ce village et de Wange ; en 1220, l'abbaye d'Heylissem acquit l'autre moitié par un échange fait avec Henri I, duc de Brabant ; l'abbaye de Sainte-Gertrude de Louvain obtint la collation de la cure de Neerlanden, etc.

Les terres composant les seigneuries ont été exploitées de la même manière. Les serfs proprement dits sont devenus des masuirs, des lètes, des censitaires à redevances fixes, puis des fermiers propriétaires du sol, sous condition de vassalité. Le cens a pris le caractère d'une rente résiliable et les terres ont fini par constituer des héritages familiaux du peuple. Ici, le morcellement a été facilité par le caractère propre à la classe possédante : la famille noble n'avait pas la stabilité des chapitres et des abbayes, des établissements de mainmorte.

Par suite des décès, des partages, des luttes, des mille accidents de la vie publique, les grandes propriétés se sont divisées à l'infini et éparpillées dans la masse de la nation. Dès le principe, cependant, le législateur franc avait prévu ce danger pour les familles nobles. La loi défendant l'aliénation de la terre salique et, plus tard, le droit de retrait lignager n'étaient autre chose que des mesures préventives en vue de la conservation des familles et de leurs apanages. Mais ces biens immobiliers, comme tous les autres, sont, de nature, dans le commerce et resteront la récompense du travail. La loi, quelque sage qu'elle fût, ne put les soustraire à leur destination.

Pendant plusieurs siècles, les classes dirigeantes surent conserver le monopole des richesses. Fatalement, ce monopole leur échappa, comme, dans l'avenir, il échappera à tous ceux qui tenteraient de s'en emparer par des voies différentes.

[1] *Analectes du Cercle archéologique de Mons*, V, p. 340.
L'évêque de Liége ayant reçu l'abbaye d'Aulne, tout le village de Houtain est devenu une propriété de l'évêché.

XV. FONDATION DE LANDEN-VILLE.

Les villages situés le long des frontières furent bien malheureux durant le Moyen Age.

Les guerres étaient presque continuelles et les invasions ennemies, toujours à craindre, ôtaient toute sécurité. Ces luttes étaient conduites d'une manière sauvage. On ne cherchait pas tant à vaincre l'adversaire dans un combat régulier qu'à endommager et à détruire ses propriétés. Se jeter à l'improviste dans les terres du voisin, assommer les habitants et piller leurs biens, brûler les moissons, les demeures, les églises, les villages entiers étaient des prouesses conformes aux mœurs de cette époque.

Que de fois notre contrée a été sujette à ces maux ! Car, de tout temps, elle a eu le malheur de former une limite de peuples : entre les Tongrois et les Bétases, entre les comtés de Louvain et de Looz, entre le duché de Brabant et la principauté épiscopale de Liége, entre le pays flamand et la wallonie.

Si, au IXe et au Xe siècles, le royaume de Lotharingie eut pu s'affermir et acquérir de la vitalité, nous nous serions trouvés au centre d'un état puissant. Mais sa lente agonie, jointe au caractère propre à l'époque féodale, a favorisé l'éclosion des pays minuscules qui se sont développés dans nos plaines. Et les frontières se sont multipliées.

La Flandre se fortifiait sous le gouvernement de princes valeureux et intelligents. Le Hainaut, dont les comtes jouaient un rôle prépondérant au Xe siècle, tâchait de s'étendre vers le nord, ainsi que le comté de Namur, qui s'étendait jusqu'en Hesbaye. Le Brabant primitif, amoindri du côté de l'Escaut, se développait au centre du pays ; ses comtes avaient pris possession de la Taxandrie et du pays des Bétases, où ils possédaient de grands biens ; le comté de Looz s'était formé dans la partie de la Tongrie qui n'appartenait pas à la principauté épiscopale de Liége. Notre ruisseau bétasien formait une des frontières entre le comté de Louvain et celui de Looz.

Dans le principe, le Brabant ne disposait, comme moyen défensif, que des tours sur mottes construites dans quelques-uns de nos villages : le castel d'Attenhove, les châteaux de Rumsdorp, de Landen, de Winde. Vers le nord de Landen paraît avoir existé, dès cette époque, un camp retranché ou *schans,* dans

le lieu appelé, d'anciens temps, *de Kampdelle,* où des retranchements sont encore apparents [1]. Au sud de notre canton, Hannut paraît avoir eu de bonne heure une forteresse, et, au nord, Léau était fortifié.

Les comtes de Looz avaient opposé à la frontière brabançonne un château fort ou *burg* dans leur propriété allodiale de Montenaken et y avaient annexé, comme dépendances, les villages de Wesere et de Bets jusqu'au territoire de Landen. Plus au nord se trouvait la ville de Saint-Trond, dont l'évêque de Metz était le souverain temporel. L'avouerie de Saint-Trond était parfois disputée entre les comtes de Looz et ceux de Duras. Ces derniers, apparentés à la famille comtale de Louvain, tenaient ordinairement le parti du Brabant. Pour ce motif, le comte de Looz fortifia le village de Brusthem.

Les châteaux sur mottes, construites en terre et en bois, perdaient de leur efficacité à mesure que se perfectionnait l'art de la guerre et aussi que s'accrut l'âpreté de la lutte pour la dignité ducale de Lotharingie. Cette dignité, pourtant, était plus nominale que réelle entre les mains des princes de la maison d'Ardenne. Les comtes ne la respectaient plus et les prélats la méconnaissaient complètement. Les uns et les autres profitaient de toutes les occasions pour élever leur puissance [2].

Les évêques disposaient d'un moyen tout particulier pour étendre leur autorité. Ils donnaient une interprétation exagérée aux textes des chartes de confirmation des biens que donnaient aux cathédrales et autres églises les empereurs d'Allemagne. Ils soutenaient que les chartes ne se bornaient pas à confirmer les possessions des églises, mais octroyaient aux chapitres l'autorité souveraine sur les localités qui avaient fait l'objet des donations et, par l'effet du pouvoir épiscopal, la souveraineté se centralisait entre les mains de l'évêque.

C'était créer quantité d'enclaves semées au travers des autres États et qui, nécessairement, devenaient des causes de troubles et de guerres dont nos malheureux villageois étaient les premières

[1] Dim. bon. et X Virg. pet. vel circiter in valle campi inter terras Henrici de Merebande et Henrici Convay de Landen (Reg. de Saint-Denis, Spécif. des biens, XIII[e] siècle).

Le duc Henri I y campa durant plusieurs jours en 1203.

[2] WAUTERS, *Libertés communales,* p. 175.

victimes. Ainsi, le chapitre de Saint-Lambert, où l'évêque de Liége possédait, entre autres, la seigneurie de Malines, Hougaerde et son territoire ; en 955, l'empereur Othon I lui donna le comté de Brugeron, situé entre la Grande-Geete et la Dyle et comprenant Tirlemont avec une quarantaine de villages. Un grand nombre d'autres localités appartenaient aux différents chapitres liégeois. Toutes reconnaissaient pour leur souverain légitime l'évêque de Liége et non le comte de Brabant, au point de dire, comme le chapitre de Saint- Denis le proclamait à Winde : Le duc de Brabant n'a, dans ce village, nul autre droit que celui qu'il a usurpé par sa violence.

En 1013, le prince-évêque Baldéric, frère de Gislebert, comte de Looz, résolut de construire une forteresse à Hougaerde, près du comté de Brugeron, à l'effet d'affermir sa situation en Brabant. C'était reculer la frontière du Brabant de notre ruisseau landénien jusqu'aux bords de la Dyle et établir les droits de souveraineté de l'évêque jusqu'aux portes de Louvain, la capitale. L'émotion fut vive en Brabant.

Le comte Lambert I réunit une armée, s'empara de Brugeron et de Hougaerde et détruisit la forteresse en construction. L'évêque Baldéric accourut à la tête d'une armée ; mais dans la bataille de Hougaerde, livrée le 10 octobre 1013, l'armée liégeoise fut entièrement défaite. Il est probable que c'est conformément à l'une des clauses du traité de paix qui intervint que le comte de Louvain prit le comté de Brugeron en engagère pour la somme de 1,200 marcs d'argent, l'évêque conservant le droit de le libérer.

En 1095, l'évêque Otbert voulut user de ce droit. Il offrit de rembourser les 1,200 marcs pour reprendre Brugeron. Le comte de Louvain refusa cette offre et de nouvelles hostilités furent sur le point d'éclater. L'évêque avait déjà lancé les excommunications usitées à cette époque. Le comte s'en moquait, disant qu'Otbert était lui-même un évêque excommunié. Plusieurs princes s'interposèrent pour accommoder le différend. Le principal était Godefroid de Bouillon, duc de Basse-Lotharingie. Sur sa proposition, une commission d'arbitrage fut nommée parmi eux, et celle-ci décida que le comté de Brugeron appartenait à la principauté. Mais l'évêque Otbert en fit immédiatement remise à Albert III, comte de Namur, dont la fille Ida avait épousé le comte de Louvain, Godefroid III, le Barbu. Celui-ci, par sa

femme, rentra en possession du comté de Brugeron, dont le nom, depuis ce temps, a disparu de l'histoire.

Cette guerre de Hougaerde fut le point de départ de l'animosité qui a subsisté pendant des siècles entre les deux états et des nombreux combats qui ont ensanglanté nos campagnes hesbignonnes.

La principauté de Liége s'était d'abord formée dans la Tongrie et le long de la Meuse. Elle chercha toujours, par la suite, à s'étendre vers le centre du pays. La tentative hardie de Baldéric de Looz n'avait pas réussi ; mais, en 1040, l'évêque Nithard obtint de l'empereur Henri III une charte par laquelle le comté de Haspinga, au pays de Waremme, fut donné à l'église de Liége. Au siècle suivant, vers 1180, l'évêque Raoul de Zaehringen profita de l'issue heureuse d'une guerre contre Gérard, comte de Looz, pour obliger celui-ci à lui rendre hommage de son comté et à le tenir en fief du prince-évêque. Le comte de Looz devint l'homme-lige, le vassal de l'évêque, dont la souveraineté s'étendit désormais jusqu'à la frontière brabançonne.

Protéger la frontière par une ligne de places fortifiées était une nécessité pour arrêter les invasions continuelles et les dévastations. Les comtes de Looz y avaient déjà pourvu en grande partie par l'érection de forteresses et de camps retranchés ou *schansen* dans les domaines de leur famille. Par un accord intervenu en 1203, le comte Louis céda à l'évêque Hugue de Pierrepont ses châteaux forts de Montenaeken, Brusthem, Halle, Lummen et Tessenderloo.

Du côté brabançon, le même besoin se faisait sentir. Tirlemont était déjà protégé par une enceinte fortifiée et placé sous l'administration d'un officier portant le titre de maire des Geetes [1] et dont l'autorité s'étendait jusqu'à la frontière liégeoise. Lorsqu'en 1106 Godefroid le Barbu eut reçu de l'empereur Henri V l'investiture du duché de Basse-Lotharingie et qu'il eut pris le titre de duc de Brabant, son pouvoir s'accrut et la frontière reçut plus de stabilité. Il fortifia Léau et lui annexa le château de Dormael.

Hannut avait un château au XIIe siècle.

Au nord, dans la Taxandrie, le duc Godefroid III fonda et fortifia Bois-le-Duc, en 1184. Son fils Henri I, qui avait déjà

[1] *Meyer van der Geeten.*

coopéré au gouvernement sous le règne de son père, continua l'œuvre commencée et résolut de changer en villes fortes plusieurs villages, notamment Haelen, Landen et Hannut. Il établit à Landen une sous-mairie de Geete, spécialement chargée de surveiller la frontière liégeoise.

Au sud, dans l'angle entre le pays de Liége, le Brabant et le comté de Namur, se trouvait un petit État indépendant, le comté de Moha et de Waleffe, protégé par une puissante forteresse. Il était en la possession du comte de Daschbourg, un parent du duc de Brabant, qui espérait en être l'héritier. Le comté de Moha était aussi vivement convoité par le prince-évêque de Liége qui, par là, aurait eu porte ouverte sur le Brabant wallon. En 1204, Hugue de Pierrepont entama des négociations avec Albert de Moha pour l'acquisition de son comté. Albert, acquiesçant aux désirs de l'évêque, se rendit à Liége et vendit le comté de Moha à l'église de Liége pour la somme de 50,000 marcs, tout en conservant l'usufruit sa vie durant. Le comte de Moha mourut sans descendance masculine en 1212. L'évêque Hugue s'empressa de prendre possession du château fort et du comté de Moha.

En apprenant ces faits, la colère du duc de Brabant fut grande. Il réunit une armée et, à la tête de 20,000 hommes, entra dans le pays de Liége vers le sud, menaça le château de Moha, mais continua sa marche vers Liége. Il trouva la ville mal défendue et les remparts en partie démolis. Henri s'empara de la ville à l'improviste, la fit piller et saccager par ses troupes et peu s'en fallut qu'il ne la détruisit par le feu. Puis il retourna à la tête de son armée chargée de butin, ravageant encore le pays sur son passage. Quarante villages furent pillés dans la Hesbaye liégeoise.

Le prince-évêque, après avoir lancé les excommunications usuelles, répara les fortifications de la cité et fit un appel à la noblesse du pays, à la bourgeoisie, ainsi qu'aux gens des métiers des villes. Cet appel fut entendu et l'on se prépara à la guerre pour l'année suivante.

Dans le cours de l'été 1213, le duc de Brabant entra de nouveau dans le pays de Liége avec une armée de 25,000 hommes. Les Tongrois essayèrent de l'arrêter, mais ils furent défaits à Oreye et l'armée brabançonne poursuivit son mouvement vers Liége. Le duc, surpris de trouver les fortifications en bon état, n'osa attaquer la ville et retourna sur ses pas. Il arrêta son armée

à Montenaken, dans la plaine de Steppes, en vue de ses états.

Le prince-évêque Hugue de Pierrepont se mit à la tête de son armée, composée surtout de la bourgeoisie et des métiers de la ville, suivit de près l'armée brabançonne et fut rejoint à Montenaken par le comte de Looz avec ses troupes. La bataille de Steppes fut livrée le 13 octobre 1213 et l'issue en fut fatale aux Brabançons.

L'évêque en armes combattit à la tête des Liégeois, qu'un vif désir de vengeance animait. Le duc Henri, accablé par le nombre, ne dut la vie qu'au dévouement d'un de ses chevaliers, Jean de Hilleberg, qui fit avec lui l'échange des armes et qui périt dans le combat [1].

La victoire des Liégeois était due principalement à la bravoure des milices de la ville, aux gens des métiers, un élément nouveau dans les batailles, montrant pour la première fois toute sa puissance. Le cri de *Hachez bouchers !* est resté populaire autour de Steppes. L'armée brabançonne, entièrement défaite, s'enfuit vers Léau et odoigne.

Malheureusement pour le Brabant, Ferrand, comte de Flandre, rofita des circonstances pour faire invasion dans le duché et ttaquer Bruxelles.

Le duc Henri fut obligé de courir au secours de sa capitale t d'abandonner notre contrée à toute la furie des Liégeois. L'évêue, voulant élargir la brèche faite dans la frontière brabançonne, irigea son armée vers Hannut. Le lendemain, 14 octobre, il pilla t détruisit la ville de Hannut dont il brûla la forteresse. Le 5 octobre, il voulut s'avancer vers Tirlemont, mais le comte de ooz le supplia de punir d'abord la ville de Léau. L'évêque Hugue nvoya une partie de son armée, commandée par le comte de Clerıont, ravager les environs de Jodoigne. Lui-même et le comte de ooz se rendirent devant Léau. L'évêque voulut épargner les vilges qui étaient des propriétés des églises de Liége et prit sa oute par la vallée de la Geete, en dévastant la contrée. Houtain, Vamont, Landen, Attenhove et probablement Winde échappaient ı désastre, mais le sort de Léau fut lamentable. A l'appel du omte de Looz, les Saintronnaires accoururent et, aidés des troupes

[1] Le duc de Brabant récompensa depuis les enfants de Hilleberg en leur onnant des biens et une ferme avec sept verges de terre située au sud de ieux Landen, vers Racour. Ce bien a été connu dans la suite sous le nom de *Tillebergshof, courtil de Hildeberg, Holdeberg, Huldeboirt.*

liégeoises, s'emparèrent de la ville de Léau, la pillèrent, la dévastèrent et y mirent le feu. Cette œuvre accomplie, l'évêque Hugue conduisit son armée par Tirlemont jusqu'à Louvain. Il resta dix jours dans cette contrée qui, après son passage, offrait l'aspect d'une grande plaine parsemée de cendres. Devant Louvain il s'arrêta. Le comte de Flandre, qui ne voulait pas la ruine du Brabant, fit des propositions de trêve et de paix. Il fut écouté et l'évêque retourna à Liége. Il avait détruit trente-deux villages [1].

J'ai dû entrer dans les détails de cette guerre parce que plusieurs de nos villages en furent les victimes, parce qu'on y voit, pris sur les faits, les maux dont ont souffert nos ancêtres dans ces temps qu'on a cependant qualifiés de chevaleresques, parce qu'ils sont contemporains de la fondation de la ville de Landen et qu'ils l'expliquent. Ces maux n'ont pas été exceptionnels, ils se sont répétés dans toutes les guerres subséquentes.

Le nouveau Landen ne fut pas construit sur l'emplacement de l'ancienne demeure de Pépin et du château seigneurial; l'endroit ne se prêtait pas à l'établissement d'une circonvallation avec fossés extérieurs remplis d'eau. Le duc choisit un emplacement situé plus au Nord, près du confluent du ruisseau de Mars avec celui de Bets, dans une partie du Lambertingen, propriété de Saint-Lambert. Cela n'a pu se faire qu'après entente avec le prince-évêque, car Hugue de Pierrepont n'était pas homme à laisser empiéter sur les biens de son église.

L'ancien Landen, le *Viez Landres,* comme disaient les Liégeois de ce temps, continua à exister, l'évêque ayant refusé de laisser déplacer à l'intérieur de la ville nouvelle l'église paroissiale de Sainte-Gertrude et sa cure. Lorsque le duc voulut obliger les habitants à transférer leurs demeures au nouveau Landen, l'évêque fit entendre, en 1211, de vives protestations afin que les mansionnaires restassent établis sur les terres de l'église de Liége [2]. Le duc dût tenir compte de ces réclamations et il se borna à construire dans la ville une chapelle dédiée à sainte Marie.

Les travaux de construction et de terrassement furent exécutés sur l'ordre du duc, par voie de corvée, par les habitants des villages situés à l'est de la Petite-Geete, savoir : Rumsdorp, Neerlanden, Neerhespen, Wange, Laer et Neerwinde. Ces mêmes

[1] Voir Gilles d'Orval et Renerus Sancti Jacobi dans Chapeauville; Kimpeneers, *Notre-Dame de Steppes ;* Bets, *Zout-Leeuw,* etc.

[2] Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert,* I, n° 104.

villages devaient concourir, en vertu des chartes, à l'entretien, la garde et la défense de la ville. Les habitants d'Overwinde en étaient exempts, parce que ce village appartenait à l'église de Saint-Denis, dont les chanoines se déclaraient indépendants du Brabant. Il n'en était pas ainsi pour Middelwinde et Nederwinde. Nous apprenons, par la chronique de l'abbaye de Saint-Trond, qu'en 1333 le chevalier Henri de Winde, renommé pour sa probité [1], prit part avec ses gens à la défense de Landen, assiégée par les Saintronnaires, et qu'il fut tué en combattant sous les murs de la ville.

La caisse ducale ne supporta pas seule tous les frais causés par l'érection de la ville forte. Une portion, au moins, tomba à la charge des nouveaux habitants. Nous voyons par le texte des privilèges que la levée de certains impôts fut autorisée à l'effet d'amortir les dettes contractées lors de la construction des fortifications.

Ce n'est pas tout de construire une ville, il faut encore la peupler, la pourvoir d'habitants capables de la défendre, même en l'absence d'une garnison. Le moyen toujours employé pour attirer la population — et c'était le meilleur — consistait dans l'octroi de franchises et de privilèges, dans l'assurance que les nouveaux habitants y trouveraient des avantages dont ils ne pouvaient jouir ailleurs. Le duc de Brabant accorda aux villes frontières qu'il fonda les mêmes privilèges et franchises que ceux dont son père, Godefroid III, avait doté les nouveaux habitants de Bois-le-Duc, et les échevins de cette ville furent déclarés les guides, les gérants responsables des nouvelles cités, les chefs du droit.

Les documents originaux relatifs à la fondation de la ville de Landen ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Ils ont été détruits ou brûlés dans les désastres des guerres, notamment en 1482, lorsque Landen fut pris et incendié par les Liégeois. Nous n'en connaissons pas non plus la date exacte. Mais Haelen reçut des franchises en 1206, et il paraît certain que des libertés identiques furent octroyées, dans le même temps, aux nouvelles villes créées dans les mêmes circonstances. La charte des franchises fut renouvelée et confirmée par les empereurs Maximilien et Charles-Quint dont les octrois de 1510 reproduisent textuellement *(van woerde te woerde)* l'octroi primitif. Nous connaissons donc exactement les

[1] *Homo probus de Winde.*

avantages qui furent accordés aux habitants de la nouvelle ville de Landen.

Le principal était le don de la liberté, l'affranchissement.

On était à l'époque où le peuple des campagnes était parvenu à faire relâcher quelque peu les liens séculaires de la servitude. La liberté avait un attrait irrésistible, et on s'explique les réclamations de l'évêque par sa crainte que la culture des terres de l'église ne fut abandonnée.

Voici, en résumé, les différents articles de cette charte, si importante pour Landen :

1. Les habitants de Landen sont libres et peuvent voyager par eau et par terre sans payer de droits de passage ou de péages, de quelque nature qu'ils soient, aussi loin que s'étendent les frontières du pays de Brabant.

2. Personne n'a le droit d'arrêter pour dettes les bourgeois de Landen, en dehors des sept capitales du Brabant.

3. Les bourgmestres et les échevins peuvent ordonner des droits d'accises aussi élevés qu'il leur semble bon, pour payer les dettes de la ville, attendu qu'elle doit beaucoup des temps que les portes et les murs de la ville furent construits.

4. Les bourgmestres et les échevins ont le droit de faire des ordonnances et des rôles d'impositions, dont le duc a une part et la ville l'autre part.

5. Les échevins de Landen vont à chef de droit auprès des échevins de Bois-le-Duc ; ceux de Landen jouissent de la même liberté que ceux de cette ville, et il est ordonné à ceux de Bois-le-Duc qu'ils soient rendus responsables si ceux de Landen sont violés dans leurs privilèges.

6. Le maire des Geetes s'établira à Landen avec la majeure partie de ses gens, pour conserver la frontière du pays.

7. Lorsqu'il y a guerre au pays de Brabant et que le commun pays sort en armes, le maire prédit aura son entrée et sortie libre avec ses valets dans la ferme de Jeancour, aux frais de la ferme, qui devra livrer un chariot à quatre chevaux et deux valets, bien conditionnés comme il convient pour un tel voyage. Jusqu'alors, Jeancour sera obligé de donner un dîner bien préparé, comme il convient, au maire des Geetes, aux bourgmestres et échevins de Landen et à leurs serviteurs, le jeudi après Pâques closes [1].

[1] Le domaine de Jeancour était entouré des terres du comté de Looz, fran-

8. La ville de Landen pourra établir un droit de barrière pour l'entretien de la chaussée à l'intérieur et à l'extérieur de la ville.

9. Elle pourra avoir une confrérie d'arbalétriers pour sa défense, avec tout ce qui concerne une confrérie, comme celle que possède la ville de Tirlemont.

10. Les sujets de la mairie des Geetes, du côté est de la petite Geete vers Landen, devront faire des corvées pour la ville de Landen, avec voitures et chevaux, pour charrier de la chaux, des pierres et du bois, faire les terrassements pour l'entretien des fortifications ; en temps de guerre, ils viendront dans la ville pour la garder et la défendre, attendu qu'elle se trouve sur la frontière du pays.

Telles furent les franchises primitives accordées à la ville de Landen. Plus tard, elles furent complétées par d'autres privilèges, notamment par l'établissement d'un marché hebdomadaire, le mercredi de chaque semaine, et d'une foire annuelle, le lundi après le premier dimanche après la fête de saint Jean, en juin. Mais ceci sort de la limite du présent travail. (Charte non publiée aux Annexes.)

Le vieux Landen, *de Ouderstad*, ou Landen Sainte-Gertrude, a continué à exister à côté de la ville nouvelle, mais ne fut plus habité que par les fermiers de Lambertingen ou masuirs de Saint-Lambert.

Plusieurs points sont à noter :

La ville de Landen a été construite sur un bien de l'église de Liége, et le duc de Brabant a admis la réclamation du chapitre relativement au droit, pour les masuirs de Saint-Lambert, de conserver leurs demeures sur les terres de la cathédrale [1].

La charte des franchises ordonne que les villages brabançons à l'est de la petite Geete aident par voie de corvée à l'entretien et à la défense de la ville. Par les registres scabinaux de Landen nous apprenons que Overwinde, Wamont et Vieux-Landen

hise de Montenaken. Le duc de Brabant en dispose comme de son bien et lui impose des charges en temps de guerre. On voit par là que Jeancour dépendait du domaine ducal de Brabant avant de devenir une propriété de l'ordre des Templiers. Le commandeur de Jeancour avait une maison de refuge dans la ville de Landen.

« In Landines non coget mansionarios transire vel transferre domos suos, sed consilio prenominatorum stabit dux ut ecclesia conservetur indempnis ». Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de Saint-Lambert*, I, nº 104.

n'étaient pas tenus à cette charge. Ce n'est qu'au XVIIe siècle qu'on voulut les y soumettre, alors que l'autorité du prince-évêque y avait pris fin.

La famille seigneuriale de Landen appartenait à la noblesse brabançonne : au XIIe et au XIIIe siècles, Henri et Gislibert de Landen, alliés à la famille de Trazegnies, suivaient la cour ducale et figurèrent comme témoins dans plusieurs actes et chartes des ducs Godefroid III et Henri I.

La seigneurie d'Attenhove était également brabançonne et les longues querelles entre la famille d'Attenhove et le chapitre de Saint-Lambert ont servi les intérêts du Brabant. Ces différends avaient souvent pour cause la propriété du moulin; on prétendait que l'habitation était sur le territoire liégeois, mais que la roue se trouvait sur le Brabant et que, par suite, le moulin appartenait à la seigneurie.

En 1252, le chapitre chargea le curé de Landen de se rendre près de Henri d'Attenhove, chevalier, et de lui ordonner de rechef de restituer dans les dix jours tous les biens appartenant à la cathédrale, entre autres un moulin qu'il détenait illégalement depuis plus de trente ans, et ce sous peine d'excommunication à encourir par le fait même de désobéissance. Cette peine devait être publiée dans toutes les chapelles dépendant de l'église de Landen. En 1255, le curé déclare avoir exécuté cet ordre. Le sire d'Attenhove ne se soumit pas et le différend ne fut aplani qu'en 1270 par sentence arbitrale prononcée par Jean de Saintron, chanoine de Huy, et par Wathier de la Wege, chevalier. La sentence dit que la mairie d'Attenhove appartient à la cathédrale, que Gilles d'Ottoncour (Attenhove) et ses héritiers seront tenus de payer à celle-ci le cens en deniers et en blés, que le dit Gilles aura la propriété du moulin d'Attenhove moyennant cinq sous de rente à payer à la cathédrale, que le moulin sera banal et que la cathédrale devra payer avant le 1er novembre cent marcs au dit Gilles d'Ottoncour [1].

A la fin du même siècle, vers 1300, le chevalier Charles d'Ottoncour était commandant ou châtelain de Dormael, forteresse construite par le duc de Brabant pour servir d'appui à la ville de Léau.

Les seigneurs de Winde faisaient aussi partie de la noblesse

[1] *Cartulaire de Saint-Lambert,* I, n° 306.

brabançonne, parmi laquelle ils avaient de nombreuses alliances. Quoiqu'ils aient pris part à la guerre liégeoise des Awans et des Waroux, à cause de leur parenté du côté de Monferrant, DE HEMRICOUR les nomme parmi les nobles du Brabant qui suivirent le parti d'Awans, les sires de Gossoncour, de Wesemale, etc., tous de la même parenté. La séparation de leur seigneurie en paroisse distincte prouve suffisamment qu'ils ne voulaient pas dépendre de la principauté liégeoise.

L'église d'Attenhove, celle de Landen et celle de Winde se trouvaient sur un coin de la propriété seigneuriale ; les fermes ou cours des chapitres étaient placées à côté des églises, en face du château. On sent que partout le terrain était disputé pied à pied par le Brabant et la principauté épiscopale. Le fait que la charte de franchise exempte de corvées les villages de Winde, de Landen et de Wamont prouve que la déclaration des chanoines de Saint-Denis n'était pas un vain mot : le duc de Brabant n'avait pas d'autorité dans ces villages.

L'ensemble des différents points qui précèdent permet de déterminer avec exactitude l'ancienne frontière du Brabant à travers notre canton. Les propriétés des églises liégeoises formaient une enclave entre le Brabant et le comté de Looz, qui s'étendait dans la direction de Montenaken et de Brusthem.

A partir de Dormael, au nord, la frontière suivait le ruisseau jusqu'à la seigneurie d'Attenhove et à partir du moulin de ce lieu jusqu'à la ville de Landen. Ici, elle passait le ruisseau, se dirigeait vers l'église de Sainte-Gertrude, qui était liégeoise, et le château de l'Ouderstad, qui était brabançon. Puis, suivant le chemin contournant le château, elle atteignit la limite de Winde Saint-Denis, qu'elle suivait jusqu'au chemin de Rumsdorp pour revenir au sud, serrant de près le château, la motte et l'église, traversait le centre du village jusque près de Racour, et se dirigeait, en passant près de la tombe plate de Wamont, vers le sud-ouest de Houtain l'Évêque.

Tel fut l'état des choses avant le XVe siècle. A partir de ce moment la frontière subit de notables changements. Les terribles guerres de l'époque bourguignonne furent calamiteuses, surtout pour notre canton : tous nos villages furent dévastés par les troupes des deux pays. La ville de Landen fut prise, pillée et brûlée par les Liégeois, en 1482.

Sous le gouvernement de Maximilien comme tuteur de Charles-

Quint, la ville reconstruite reçut la confirmation de ses anciennes franchises et la frontière liégeoise fut éloignée de ses murs. L'ancienne enclave de Saint-Lambert et de Saint-Denis fut définitivement incorporée au Brabant, suivant le traité de Malines de 1431. Le duc prit possession du moulin de Ruffertingen et le donna à cens aux Carmes de Tirlemont. Nous savons par les *Livres censaux* du Brabant qu'en 1509 les Carmes ne purent payer le cens : le domaine ducal leur reprit le moulin et l'ascensa à des particuliers.

Depuis ce temps, la principauté de Liége est rentrée dans les bornes de l'ancien comté de Looz, et la frontière demeura sensiblement identique aux limites modernes entre les communes de Landen et de Wamont, d'un côté, et de Bets et d'Attenhove, du côté liégeois, sauf quelques contestations sans importance et dont le souvenir est conservé dans les archives.

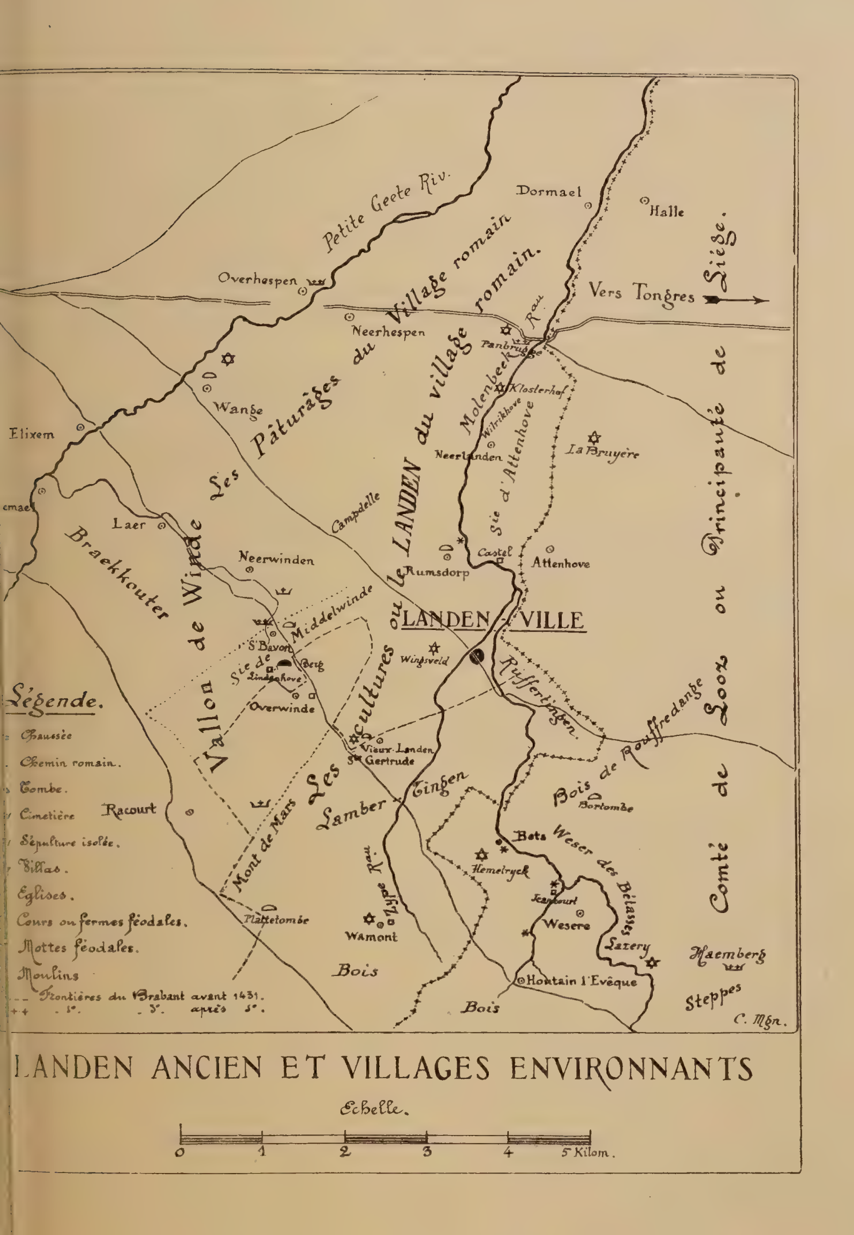
Déjà, en 1432, après la guerre des Liégeois contre Philippe le Bon, le chapitre de Saint-Denis établit par un record de sa cour échevinale quels étaient ses droits à Overwinde. Il n'y est plus fait mention de droits politiques, seulement de cens et de rentes.

A la même époque, les revenus de Landen, Attenhove et Wamont furent inscrits par le chapitre de Saint-Lambert dans son registre : *Stock de Brabant.* C'était une suite du changement de frontière qui fut, probablement, réglé par le traité du paix de Malines en 1431.

L'autorité du prince-évêque disparut entièrement de nos villages après l'organisation des évêchés de Belgique, sous Philippe II. Le doyenné de Léau, qui s'étendait jusqu'ici, fut attribué à l'archevêché de Malines. Dès lors, le chapitre de Saint-Lambert se désintéressa de nos églises et aliéna en grande partie les antiques possessions de la cathédrale. Les noms de Lammertingen et Ruffertingen, tombés en désuétude, disparurent de la mémoire des hommes.

La ville de Landen n'a jamais été importante. Elle consistait en une agglomération presque circulaire, traversée par le grand chemin, un ancien *diverticulum* romain, avec quelques rues transversales. Elle était entourée d'une circonvallation en terre, surmontée d'une palissade et protégée extérieurement par de larges fossés, auxquels l'eau était fournie par le ruisseau de Mars et par les sources intérieures. Trois portes en maçonnerie permettaient de fermer la ville. Ces remparts cessèrent d'être entretenus en


Rumsdorp
Noordt.
Attenhouen
Landen.
Oost
PLAN DE LANDEN
dressé pour
Philippe II roi d'Espagne
par le géographe
JACQUES DE DEVENTER
Zuydt.
Echelle
1 Kilom.



LANDEN ANCIEN ET VILLAGES ENVIRONNANTS

bon état, lorsque le perfectionnement des armes à feu exigea des ouvrages plus solides.

Une carte dressée vers 1580, sur l'ordre de Philippe II, par le géographe van Deventer, nous fait voir ce qu'a été la ville de Landen : une sentinelle avancée du Brabant, un poste fortifié pour la surveillance de la frontière.

La révolution française de la fin du XVIIIe siècle a fait table rase de toutes les anciennes institutions : franchises, privilèges, remparts, tout a disparu. On n'a pas même respecté le titre de ville que Landen avait porté durant 600 ans et on l'a fait descendre au rang de commune rurale, chef-lieu de canton d'un département français.

M. A. WAUTERS a publié une notice sur Landen. Il y entre dans beaucoup de détails sur l'organisation intérieure et sur l'histoire de la ville. Afin d'éviter des répétitions et des recherches inutiles, je renvoie le lecteur à cette publication intéressante.

Depuis quelques années, Landen subit une nouvelle métamorphose. Par la création des chemins de fer et l'établissement d'une station importante sur la ligne de Bruxelles vers l'Allemagne, cette localité a reçu une vie nouvelle : elle a crevé son enveloppe.

Sur ses anciens remparts nivelés, des constructions nombreuses se sont élevées, ses rues se sont prolongées dans toutes les directions et vont maintenant rejoindre à travers champs le vieux bourg primitif.

L'antique moulin de Ruffertingen, autrefois isolé, fait à présent partie de l'agglomération moderne. La population enfin a quadruplé, et le mouvement continue.

Chacun présage des temps plus prospères encore, mais nul ne peut dire, à notre époque de transformation, ce que nous réserve la destinée.

Qu'elle soit brillante et qu'il me soit permis, en terminant mon modeste travail, de saluer de tous mes vœux le Landen de l'avenir !

G. LEFÈVRE.





ANNEXES

ARCHIVES DE SAINT-LAMBERT. — EXTRAIT DU REGISTRE : *Stock de Brabant,* fol. LXX.

LANDEN.

Primo apud Landen habet ecclesia jus patronatus curie.

Item habet ecclesia ibidem decimam grossam de qua redditur Leodii IIII^xx VIII modios siligenis. In hanc investitus L modios spelte in granario.

Item minutam decimam de qua reddetur Leodii LXV modios spelte libere.

Item redduntur pro parva decima LXV modios investito de Landen IIII modios siligenis et totidem ordei.

Investito de Romsdorpe IIII modios siligenis et totidem ordei.

Investito de Ottoncourt II modios siligine.

Investito de Wamont IIII modios siligenis et III modios ordei.

Investito de Racour II modios siligenis et I modium ordei.

Summe XVI modios siligine et XII modios ordei.

Item habet ecclesia ibidem duos modios spelte hereditarios pro anniversario domini Jacobi de Sanons quos debet dominus Johannes Mundekyn presbyter Leodii solvendos. Jacentes super duos mansiones cum earum pertinentiis sitas in Landen ultra aquam inter Dionysium dictum Vrisen ab una parte rivum in opposito dictarum mansionum retro Johannem dictum de Moel et cum hoc solvet idem dominus Johannes domino fundi duos sterlangos vel tres et hec conventiones facta fuerint coram scabinis de Landen videlicet Dionysio Vrisen, Reynero Cleppere, Ottone braxatore et Johanne dicto kerken.

EXTRAIT DES ARCHIVES DE SAINT-LAMBERT (LIÉGE). — GRANDE ÇOMPTERIE. — *Petit Stock.* — Catalogue article 276, fol. XXXIX.

Apud Landres et Wamont sunt XVIII et dimidium mansus terrarum pro quibus solvunt singulis annis V^c^ et LV modioli de quibus sunt II^c^ et XXII spelte facientes in Leodio LVII modios et V sextarios in granario per mansionarios in suis expensis solvendis. De avena V^c^ sunt III^c^ et XXXIIII modioli facientes LX et XV modios ad mensuram granarii, videlicet ad manum in festo Lamberti solvendos expensis mansionariorum. Sed ecclesia villico et scabinis tenetur expensas administrare.

Item super easdem terras sunt III marche XVII solidi leodienses et obolum lovaniense in festo Andree pro quolibet manso IIII solidos et II denarios leodienses et obolum lovaniense.

em super easdem terras sunt XXXVII walmi valentes XII solidos et dimidium leodienses XXXVII galline cum nonaginta et X ovis.

tem est ibidem molendinum quod dicitur de Ruffredenges quod tenet hereditarie Henricus filius Balore pro XVI modios in leodio solvendos.

Item sunt ibidem alie terre pro quibus solvuntur annuatim in festo Andree LIII solidos eodienses census perpetui.

Item sunt ibidem XIIII curtes que solvere tenentur XXI capones et XXXIX denarios leodienses et obolum lovaniense pro qualibet curte IIII lovanienses. Et dicte curtes tenentur facere nuncia ecclesie de Landres in Leodium et cum sua nuncia faciunt non solvunt IIII lovanienses predictos.

tem curtes predicte cum omnibus predictis solvere tenentur VI modios et dimidium avene cujus dicit villicus se retinuisse pro sua villicatore.

Item sunt ibidem XVIII capones super curtes alias, etc. . .

. . . .

Item apud Wamont est minuta et grossa decima quam recepit ad firmam Herbodus ad III annos pro VIII^xx^ et IX modios. Datum anno domini M° II^c^ LXXX.

Item apud Landres est minuta et grossa decima quam recepit Balore ad firmam ad III annos pro VIII^xx^ et X modios. Datum ut supra.

Item ibidem apud Landres est minuta et grossa decima qua dicitur

de Ruffedinge qua est de investitura quam recepit Libertus dictus Boars ad firmam ad III annos pro LV modios ordei solvens ecclesie speltam predictam investito vero et suis capellanis siliginem et ordeum prelibatum.

Summe spelte VIII^c IIII modios VI sextarios et I quartarium computatis XII modios pro anniversariis.

Summe avene IIII^xx modios et XII sextarios.

Summa denariorum VII marche IIII solidos et I den.

Summa capponum XXXIX.

Summa gallinarum XXXVII cum nonaginta et X ovis.

ARCHIVES DE SAINT-LAMBERT. — EXTRAIT DU REGISTRE : *Petit Stock.* — OTTONCOUR.

Apud Ottoncourt sunt XXV mansus terre solventes VII^c et L modiolos de quibus tertia pars est spelte. Duo vero sunt avene. Spelte ascendit LXIIII modios et dimidium mensure leodiensis. Namque XX modioli spelte faciunt V modios leodienses. Hanc speltam et avenam tenentur solvere mansionarii in granario leodiensa suis expensis in festo Lamberti et ecclesia tenetur villico et scabinis facere suis expensis et de modiolis predictis avene sunt V^e facientes VI^xx et IX modios ad manum.

Item sunt ibidem VII marche XVI solidi et III denarii dominica post purificationem cum IIII caponibus in nativitate domini.

Item sunt ibidem LVI bonaria et XII virgæ magnœ et XI virgae parvae que ascendunt in spelta XI^xx VI modios et dimidium et C et XIII capones per bonarium IIII modios et II capones.

. . . .

Item est ibidem decima minuta et grossa quam receperunt ad firmam ad III annos investitus de Landres. Gillebinus et Johannes Siccus pro II^c et XX modios spelte. Datum a^o domini M^o II^c LXXX.

Item habet ecclesia ibidem altam et bassam justitiam.

Summa Spelte V^c et XI modii.

Summa avene VI^xx et IX modii ad manum.

Summa denariorum VII marche XIII solidi et III denarii.

Summa caponum C et XVII.

De censu supra dicto habet Villicus et scabini in die receptionis census et in tribus placitis generalibis XV solidos leodienses.

Item dominus de Jacea qui ibidem est advocatus ratione advocatoris sue XV solidos leodienses.

EXTRAIT DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS, DE LIÉGE. — REGISTRE : *Désignation des biens*, folios CXXXIII et suivants.

Anno domini M III vicesimo quarto, me Walterus de Momalia pb^r, investitus ecclesie de Eure gallica compilavit.

WINDE.

Apud Winde habet ecclesia (S^ti Dionisii) totam grossam decimam in villa de Winde superiori cum suis appenditiis distinctam seu diffusas per diversas campanias et saciones in territorio de Winde quod quidem continet VIII et XIII bonaria pro ut constat per mensurationem factam anno domini M II nonagesimo sexto, de minuta vero decima ville de Winde habet investitus seu curatus tertiam partem pro ut antiquitus sibi sunt assignata contra ecclesiam predictam una cum XX modiis spelte mensura leodiensis et altaris oblationibus et quibusdam aliis consuetis habere ab investito loci illius. Et mediante predicta portione debebit esse contentus.

Tenebitur quidem ipse investitus dictam ecclesiam exonerare apud episcopum et alios tam superiores quam inferiores ab domini onere et exactione ex quacumque causa fuit et sepe dicte ecclesie jurare fidelitatem pro ut hoc et alia in ordinatione in bone memoria Henrici Dei gratia Leodiensis electi super ecclesiam de Winde facta A° M II LVIII in crastino magdalene plenique liquefiunt. . . . .

Mansio ecclesie apud Winde.

Apud Winde habet ecclesia domum et curtem continentes I bonarium vel circiter sitas prope ecclesiam de Winde in introitu ville a parte versus Landen.

. . . .

Apud Winde habet ecclesia ad magnam mensuram ville de Winde superiori LXV bonaria III Virgas magnas et XVI parvas terre ara-

bilis sitas in territorio de Winde in diversis petiis, campaniis et sacionibus pro ut infra patebit.

Que mensurata fuerunt per dominos Engelbertus Scutella et Lambinus una cum mensuratore, villico et scabinis a° domini M III XX primo.

. . . .

Palmodium de Winde.

Apud Winde habet ecclesia S^ti Dionisii pro ut in visitationibus patet plenius XIIII mansus terre. Quorum quilibet mansus solet olim debere in festo S^ti Lamberti singulis annis XXVIII sextaria spelte XXII sextaria avene XVI sextaria ordei et ad mensuram ecclesie S^ti Dionisii in villa de Winde ubi ecclesia vel ejus nuncius placuerit solvere in presentia villici et scabinorum qui presentialiter per tres dies continuós sequentes debent interesse in expensis ecclesie, bis in die horis debitis et consuetis, et solutione facta premissa a mansionariis terrenis aliquid de mansis predictis in curte ecclesie vel alibi in villa per tres dies predictos, prefati mansionarii tenentur quarta die suum bladum sic solutumsuis vehiculis ducere Leodii in conductu tamen et custodia ecclesie.

Ecclesia vero debet mansionariis predictis, cum venerunt in Leodium cum bladis predictis, administrare carnes bovinos et album panem et meliorem cervisiam quod Leodii secundum temporis poterit invenire, quod si scabini uno cum predictis mansionariis Leodio venire contingat debet eis ecclesia vinum et unum ferculum pre aliis.

Item solet debere quilibet mansus II solidos cum obolo lovaniense bone monete in festo b^ti Andree, videlicet XIIII denarios in medio mai X denarios cum obolo.

Item quilibet mansus solet debere in pascua XII ova et unam gallinam et duos pullos in nativitate domini tum potentes ut possint ex sextorum saltare.

Sed ex voluntate ecclesie predicte et mansionariis longo jam tempore pro premissis bladis quilibet mansus consueverunt solvere in festo b^ti Lamberti et per tres dies continue sequentes ut supra premittitur pro quolibet bonario V sexti spelte mensure tenensis, que valent V sextarios cum dimidio mensure leodiensis.

Item consueverunt solvere in festo andree pro quolibet bonario IIII denarios nigrorum turonensium.

Et ita XIIII mansus qui continent VIII^xx et VIII bonaria computando XII bonaria pro mansus reddunt VII^xx modios spelte mensura tenensis qui valent C et XV modios et dimidium mensure leodiensis,

modio tenensi continente VI sextarios tenenses et modio leodiense continente VIII sextarios.

Item secundum premissa reddunt XIIII mansus predicti pro toto LVI solidos nigrorum turonensium computando pro quolibet manso IIII solidos nigrorum turonensium et pro bonario IIII nigrorum turonensium.

Item tamen quod ad antïquam solutionem premissi superscripti possunt ecclesia 9 mansionarii quecumque sibi vel illorum alteri placuerit reverti et habere recursum.

Et est sciendum quod quique mansionariorum solverit in dictis tribus diebus medietatem sui palmodii, non potest cogi ad solutionem residui ante festum purificationis Beate Marie Virginis et si en festo dicte purificationis vel ante post tres dies predictos solvere voluerit, dictum bladum residuum debet illum bladum ducere Leodio et ibi facere pagamentum in granarium dicte ecclesie ad mensuram granarii et in expensis suis propriis. Nec debet ei ecclesia quidquid dare pro expensis.

Possunt autem quicumque pignora super terras debentes palmodium ob defectum palmodii non soluti quos prestatur ab ecclesia vel ejus vellico panire capi et vendi quod ecclesia placuerit prius tamen advocatus consensu requisito quem si denegaverit posset ecclesia vel villicus ejus propria autoritate vendere et alienare usque ad plenam solutionem corum et sibi deberentur.

Et est notandum quod mansionarii incola in villa de Winde moram faciens tenentes carrucas debent venire in curtem ecclesie in die beati Remigii et affarre de quolibet blado tum spelte viciis avene quam ordei quantum ecclesie in suis culturis ipso anno damnificaverunt.

Ita tota villa de Winde est purum alodium ecclesie et est ipsius in alto et basso et ibidem ecclesia villicum scabinos forestarium instituit et destituit qui placita generalia et alia jura que ad dominium verum et altum spectant ex parte ecclesie exercent et consueverunt habere advocatum ex parte ecc!esie electum, ad ipsius jura emenda. Nec in dicte villa dux brabantie quæcumque jura habet vel habere debet nisi quod eum per suum violenciam usurparit et premissa omnia et singula esse vera scabini de Winde ut in visitationibus bonorum de Winde factis diversis vicibus et per diversas per sonas patet sub sua fidelitate sepius retulerunt.

DES ARCHIVES DE SAINT-DENIS. — Vol. 3285 du Dépôt.

Record de la cour échevinale d'Overwinde, du 18 décembre 1432.

Nous les Mayeur, Echevins et tenans de Messrs St Denis en Liege de leur cour d'Overwinde en Brabant, certifions et scavoir faisons par les présentes lettres que d'ancienne tradition observances et usages de la dite cour nous tenons les points ici en bas inserez pour en droits de cour en faveur des dits Seign^rs^ et de tous ceux dependans ou ressortissans de la dite cour premièrement : les dits Seign^rs^ envoyeront leurs deputez chacun an au jour de St Lambert a la dite cour a Overwinde pour y rester le dit jour et deux jours immédiatement en suivant et recevoir leur palmodie pour quelle palmodie on lui payerat de chaque un bonnier de terre ressortissant de la dite cour cinq stiers spelte mesure de Tirlemont, quelle espaulte les dits Seigneurs pourront effractionner suivant le prix de l'année veoir que les debiteurs qui voudront les payer en argent et ceux qui voudront livrer de l'espaulte la pourront ainsy livrer et la meneront à Liege aux frais des Seign^rs^ comme ici en bas sera déclaré en outre les dits Seign^rs^ sont obligé d'avoir aupres d'eux pendant lesdits trois jours leurs Mayeur et Echevins de la dite cour avec leur suittes et de leur donner les depens pendant les dits trois jours avec toute la cour, aussy les debiteurs demeurant au dit village d'Overwinde pourront venir au dit troisieme jour apres la feste de St Lambert a la cour susdite et anoncer aux Seign^rs^ que leur espaulte est prête. Alors les Seign^rs^ iront avec leur Mayeur et Echevins sergeant et avec leur Stier a la maison des debiteurs et y recevront l'espaulte et s'ils ne trouvent plus les liens aux sacs pour y mettre l'espaulte les dits Seign^rs^ metteront leurs propres liens et lieront les sacs ; fust il alors que l'espaulte ne serait pas livrable, les Seign^rs^ pourront par leur mayeur faire sommer les echevins pour decreter et enseigner si elle est livrable ou point ; si les echevins enseignent qu'elle est livrable ils la deveront recevoir et s'ils l'enseignent qu'elle n'est pas livrable ils la fairont cribrer et les debiteurs deveront suppleer ou captiver le grez des Seign^rs^, lorsque l'espaulte sera recevu et livré les debiteurs devront etre prest et la meneront avec leurs propres chariots ou charrettes en la dite cour et pour en outre il sera a la charge des dits Seign^rs^ et pourront aussi les debiteurs venir a nostre dite cour et demander de nous les dits echevins une declaration de ce que les dits seigneurs sont obliges de leur faire ce que nous lés Echevins leur declaront de la maniere que cy embas s'ensuit et la troisieme nuict que dessus les Seigneurs feront par trois fois sonner leurs cloches par leur sergeant et au premier son de la

cloche les debiteurs fairont boir leurs chevaux ; aux deuxiemes sons ils metteront les harnais aux chevaux et aux troisiemes sons ils deveront etre attelés et partir, le chariot du Mayeur charierat devant, ceux des Echevins le suiveront et puis ceux des debiteurs et les dits Mayeur Echevins et debiteurs en allant et retournant charieront jusqu'a Liege et au retour chez eux a charge et conduits des dits Seign^{rs} quelle danger de guerre soldats ou aultres qu'il y eust dans le pays en quelle maniere que ce fust que les debiteurs eussent charge d'autres voitures ou mesusassent par propre faute chacun chariot serat accompagné de deux debiteurs outre le chartier et chacune charrette d'un debiteur outre le chartier, les Mayeur et Echevins de la dite cour accompagneront aussi les dits chariots jusqu'a Liege et on charierat la dite espaulte au grenier des dits Seign^{rs} qui y auront leurs porteurs qui deveront porter l'epaulte embas des chariots sur les greniers et deveront relivrer aux debiteurs leurs sacs sur les chariots, lorsque toute l'espaulte sera portée en haut les Mayeur et Echevins avec les debiteurs se transporteront à la Compterie ou les Seign^{rs} leur donneront a boir et a manger et donneront au dit Mayeur et Echevins a leur table de plus bon pain et de plus bon vin et si le jour est gras ils auront rotty et bouillon et tout ce que la saison addonne et si c'est jour maigre ils auront aussy du plus bon poisson que le jour addonne et aux debiteurs les dits Seign^{rs} donneront a manger du plus bon pain et de la meilleure biere et de la plus bon viande bouillie et en oultre de ce que le jour addonne, si c'est jour maigre les dits debiteurs auront des harengs assez et en oultre ce que le jour addonne, si quelqu'un des debiteurs arrivait apres les autres on lui donnerait a manger egallement comme aux autres sans faire bouger les autres.

Les Mayeurs et Echevins pourront se lever trois fois et voir s'il ne le manque rien a quelqu'un des debiteurs pourront aussi les dits Mayeur avec deux Echevins aller voir quelle viande ou poisson on leur achepte et prepare pour qu'ils soient satisfaits. Arrivant aussy que quelques debiteurs pendant les dits trois jours apres la feste de St Lambert venait à la dite cour et payait la moitié de la palmodie y cellui aura terme pour l'autre moitié jusqu'à la purification de notre Dame sans amande si pendant le dit temps personne de Liege ne venait au lieu les dits debiteurs demeureront obligés de livrer leur argent aux dits seign^{rs} a Liege a leurs frais et depens et s'ils ne payent pas l'autre moitié ils seraient sujets à l'amande en oultre les dits Seign^{rs} ou leurs commis viendront chacun an le dimanche après la St Andree a la cour pour livrer leurs cens pendant toute la journée a la quelle ils doivent a leur Mayeur Echevins et tout la cour leur depens aussy le Mayeur de la dite cour devera trois fois l'année scavoir le jour de la St Remy le lendemain des Rois et le lendemain des Closes Pasques

tenir les plaids generaux avec les Echevins comme il appartient aux frais des Seign[rs] et comme toute chose est périssable a moins qu'elle ne soit mise en garde si avons nous les Mayeur et Echevins en temoignage de verite faict appendre aux presentes nos lettres le scel accoutumé de notre dite Cour en l'an de la sainte Nativité de nostre Seigneur Jesu Christ qu'on ecrivait mille quatre cent et trengt deux du mois de septembre le dixhuitieme jour. — Extrait signé J. Boesmans.

Nota. Ce record a été renouvelé plusieurs fois dans le cours des XV[e], XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, notamment lorsque les habitants tâchaient de se soustraire au payement de la palmodie.





LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CHAPITRE VII.

Conclusions.

I nous essayons de tirer de cette étude quelques conclusions générales, il me semble que nous devons envisager deux ordres d'idées différents. D'une part, l'ethnographie générale ; de l'autre, et c'est ce qui nous intéresse plus spécialement, l'origine de l'art égyptien tel qu'il nous apparaît ers les débuts de la IVe dynastie.

Au point de vue ethnographique, il semble ressortir des documents exhumés par les fouilles des dernières années que les manistations artistiques de l'Égypte primitive sont étroitement liées celles des autres peuples observés à un degré égal de civilisaon. En appliquant aux occupants primitifs du sol de la vallée du il les théories et les méthodes de M. Grosse, dans *les Débuts de Art,* rien ne nous oblige à modifier, au moins dans les grandes gnes, ces théories et ces méthodes. Ce que les documents égypens nous permettent de confirmer nettement — à mon avis, du oins — c'est l'origine utilitaire des manifestations que l'on groupe us le même qualificatif d'« esthétiques ». Ce but utilitaire se connd presque partout avec un but religieux, ou plutôt magique. Égypte nous fournit, à cet égard, des documents précieux,

car nous pouvons suivre le développement des croyances toutes rudimentaires jusqu'à leur constitution, aux époques historiques, en un véritable corps de doctrine. Mais ce point entre déjà dans le domaine des conclusions spéciales, et celles-ci demandent à être exposées avec méthode.

En commençant ce livre nous constations que, dès les débuts de la IVe dynastie, l'Égypte était déjà développée : langue, écriture, administration, cultes, cérémonies, tout était constitué. Et ce qui nous frappait le plus, c'était l'extrême réalisme des œuvres artistiques, réalisme qui nous mettait devant cette alternative : ou bien, l'art a été importé en Égypte avec toutes les autres manifestations de la vie civilisée — « Minerve sortant tout armée du cerveau de Jupiter » — ou bien, il est le résultat d'une lente et progressive évolution, travail de plusieurs siècles déjà. C'est alors que sont venues les découvertes des dernières années. Les documents qu'elles ont mis au jour sont-ils suffisants pour fixer notre jugement dans un sens ou dans un autre ? Je laisse à de plus compétents le soin de répondre, mais j'incline à penser que nous devons, avant de répondre catégoriquement à cette question, attendre le résultat des fouilles qui s'exécutent actuellement et qui occuperont encore de nombreuses années certainement. Il me semble, néanmoins, dès à présent, que la solution — si un jour on y parvient — ne sera absolue ni dans un sens ni dans un autre. On devra distinguer, dans la formation de l'art comme de la civilisation entière des Égyptiens, de nombreux apports venus de sources diverses.

Je voudrais, cependant, sans être obligé de donner de nombreuses références bibliographiques, esquisser le problème des débuts de l'art en Égypte tel qu'il se pose actuellement à mon esprit. Je ne cherche pas à cacher le caractère tout hypothétique de cette esquisse, qu'on pourra préciser seulement le jour où les origines de la civilisation égyptienne seront entièrement connues, et elles ne sont, malheureusement, pas encore près de l'être.

Si nous demandons aux anthropologues à quelle race il convient de rattacher les plus anciens habitants de la vallée du Nil, nous rencontrons, dès l'abord, des divergences d'idées et de multiples contradictions.

Dès l'époque paléolithique, l'Égypte, ou plutôt la coupure d

plateau Nord-Est de l'Afrique, qui devait être, plus tard, comblée partiellement par les alluvions du Nil, était parcourue par des tribus de chasseurs nomades. On a ramassé les silex utilisés et les silex taillés qui constituaient leur outillage. Il est possible aussi qu'on leur doive quelques-uns de ces grossiers graffiti relevés sur les rochers et présentant, comme nous l'avons dit, de frappantes analogies avec les graffiti du Sud Oranais. On peut supposer à l'origine un fond de populations noires, refoulées insensiblement vers le Sud par les populations blanches « qui se sont établies de toute antiquité sur les versants méditerranéens du continent libyque, et qui, peut-être, vinrent elles-mêmes de l'Europe méridionale. Elles se seraient glissées dans la vallée par l'Ouest ou par le Sud-Ouest » [1].

C'est à ces populations libyennes qu'il convient d'attribuer cette brillante civilisation néolithique que les nécropoles préhistoriques nous ont appris à connaître et dont les monuments ont été étudiés en détail au cours de ce livre.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'insister sur les analogies que l'on a cru constater entre cette première civilisation égyptienne et celle des Libyens de l'époque historique. Ceux-ci auraient été, en partie, chassés de l'Égypte et, en plus grand nombre encore, « égyptianisés » progressivement par les envahisseurs pharaoniques venus d'une autre contrée. Sous les premières dynasties, nous voyons fréquemment les Libyens aux portes de l'Égypte, et les premiers rois en lutte avec eux. Une relation de voyage, effectué à l'époque de la VI[e] dynastie, nous apprend que les Libyens sont installés dans les oasis jusqu'aux environs de la I[re] cataracte du Nil. Le cordon d'oasis qui longe la vallée du Nil et qui se rattache au plateau de Barca reste entièrement en possession des Libyens jusqu'à l'époque de la XII[e] dynastie.

Cette civilisation libyenne primitive de la vallée du Nil est en rapports assez fréquents avec la civilisation méditerranéenne, peut-être, précisément, par cette voie des oasis. Les traditions grecques relatives aux rapports de la Grèce et de la Cyrénaïque n'ont pas besoin d'être rappelées longuement, et aux époques tardives, quand les peuples de la mer viendront attaquer l'Égypte, ils pénétreront par la frontière libyenne.

1. MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 6[e] éd. Paris, 1904, p. 19.

Ce fait seul pourrait servir à expliquer les analogies maintes fo constatées entre la civilisation primitive égyptienne et la civilis tion égéenne. Ces rapports diminuent après la conquête de la valle du Nil par les Pharaons, jusqu'à la XII[e] dynastie, où on les consta de nouveau fréquemment. M. Evans a noté en Crète de nombreu faits confirmant cette thèse [1].

Ces rapports expliquent encore la présence, en Égypte, de l poterie noire incisée et des marques alphabétiformes dont no avons eu l'occasion de nous occuper.

Si nous suivons — ce que nous avons fait, du reste — les date de succession proposées par M. Petrie, nous sommes forcés d constater, avec le savant explorateur anglais, une décadence dan la civilisation primitive, vers la fin de la période préhistorique. ne me semble nullement difficile d'en rendre compte, et nous voyons le résultat de la période de trouble et d'instabilité qui accon pagne l'arrivée des bandes d'envahisseurs étrangers. Ces invasio furent-elles subites ou l'infiltration doit-elle se reporter sur plu sieurs années, pour ne pas dire sur plusieurs siècles ? Ces inva sions se sont-elles faites par une seule voie, ou bien ont-elle pénétré les unes par l'isthme de Suez, les autres par le Haut Ni ou bien encore par le désert qui sépare la mer Rouge de la vall du Nil ? Les envahisseurs appartenaient-ils tous à un seul et mêm groupe de peuples ou bien faisaient-ils partie de groupes issus peu être d'une seule race, mais séparés depuis des siècles ? Autant questions auxquelles on ne peut répondre à l'aide des seuls doc ments que nous possédons.

Je serais plutôt porté à croire à plusieurs invasions se succéda par groupes relativement peu nombreux et pénétrant en Égyp par des voies différentes. J'ai dit précédemment, dans un autre t vail, que je pensais retrouver, avec E. de Rougé, dans les text les traces d'une grande tribu du nom d'*Anou*, qui aurait occu l'Égypte comme, plus tard, les Hycsos. C'est à eux qu'il fa probablement, rattacher les conceptions religieuses qui ont p centre la ville d'Héliopolis, fondée par les Arabes, d'après une t dition recueillie par Pline [2].

C'est probablement aussi à cette invasion des Anou qu'il conv

[1] PETRIE, *Methods and Aims in Archaeology*. Londres, 1904, pp. 163 et s.
[2] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 6e éd. Paris, 1904, p.

l'attribuer la décadence des industries primitives, vers la fin de la ériode préhistorique. Ces industries ne meurent pas cependant, et ous avons eu, plusieurs fois, l'occasion d'en suivre les traces dans 'Égypte historique. Bien plus, nous l'avons vu, rien ne permet-ait de croire qu'il y ait eu, entre l'Égypte primitive et l'Égypte haraonique, un hiatus, une coupure brusque. Les analogies, au ontraire, sont si nombreuses qu'elles portent certains auteurs à oir uniquement, dans la civilisation pharaonique, le développe-nent de l'Égypte primitive.

Je pense plutôt que l'on doit attribuer ce phénomène au carac-ère même des invasions des Égyptiens pharaoniques. Ce ne sont as de ces mouvements de peuples qui détruisent et balayent evant eux toute une civilisation, mais plutôt une lente infiltration e groupes plus civilisés dans une population déjà arrivée à un egré de développement assez élevé. Ce qui est à remarquer à cet gard, c'est le curieux phénomène de l'absorption des envahisseurs ar le sol du Nil, absorption constatée à toutes les périodes de histoire. Les étrangers n'ont jamais changé la population égyp-enne ; c'est le pays qui a toujours transformé rapidement ses nvahisseurs et les a adaptés à son ambiance. De là, évidemment, résulte que les Égyptiens pharaoniques ont été amenés, invin-blement, à continuer les traditions des primitifs en matière arti-ique comme en matière de croyances religieuses et funéraires.

A un moment donné, cependant, il y a quelque chose de nou-eau en Égypte, et c'est cela qu'il faut expliquer.

Nous avons insisté à plusieurs reprises sur le contraste entre les onuments particuliers et les monuments royaux, sur le contraste ntre le style de la cour et le style du peuple, entre l'art religieux l'art profane. Nous avons constaté aussi que les primitifs ne onnaissaient pas l'écriture hiéroglyphique, et, brusquement, elle pparaît toute formée [1]. Ce style officiel attaché à une religion

[1] Je me suis exprimé au sujet des origines des hiéroglyphes de manière telle e l'on pourrait trouver une contradiction entre les différents endroits où je suis occupé de la question. Voici quelle est mon idée : Je serais assez tenté, première vue, de retrouver avec Zaborowski les origines des hiéroglyphes ns les marques de poteries et les graffiti. Cependant, les faits ne sont pas de ture à prouver la vérité de cette hypothèse, et il semble bien que l'écriture roglyphique ait été importée en Égypte par les envahisseurs pharaoniques.

officielle, cette écriture compliquée ont été apportés du dehors entièrement constitués ; on peut presque l'affirmer sans hésitation. Mais de quel pays ?

Je ne puis m'attarder, dans ces dernières pages d'un livre, à des controverses compliquées où l'anthropologie et la philologie comparée interviendraient presque seules. Force me sera de dire que, vraisemblablement, les envahisseurs pharaoniques venaient de l'Asie, peut-être de l'Yémen, et qu'ils avaient une origine commune avec les anciens Chaldéens. Cette thèse expliquerait les analogies constatées entre les premiers monuments pharaoniques et les monuments de la Chaldée et, notamment, l'usage des cylindres qui disparaît assez rapidement dans la vallée du Nil. Un fait certain, c'est que ces sémites n'ont pas passé directement d'Asie dans la vallée du Nil; ils se sont « africanisés » avant de pénétrer dans l'Égypte proprement dite. La preuve en a été faite, notamment, par l'examen de la faune et de la flore représentées dans les hiéroglyphes, dont le caractère africain est frappant. Un coup d'œil sur une carte d'Afrique indique où les sémites ont fait « escale » avant de pénétrer dans la vallée du Nil. Les deux côtes de la mer Rouge, vers la partie méridionale, se présentent de manière à peu près semblable, tant au point de vue du climat qu'au point de vue des productions. Des populations quittant l'Yémen devaient pénétrer d'abord dans ces contrées qui différaient à peine des régions qu'elles abandonnaient. L'étude des races, des langues et des coutumes de l'Éthiopie montre l'étroite liaison qui existe entre ce pays et l'Arabie méridionale. Une partie de ces régions, celle qui avoisine la côte, paraît avoir été désignée par les Égyptiens de l'époque classique sous le nom de *Pount*. Les Égyptiens, lorsqu'ils écrivent le nom de ce pays, ne le font pas suivre du signe déterminatif des pays étrangers ; ils l'appelaient aussi la terre des dieux et en font venir un certain nombre de leurs divinités les plus anciennes. De tout temps aussi, les Égyptiens ont entretenu des rapports pacifiques avec ce pays et, lorsque les habitants en sont représentés sur les monuments, ils se révèlent à nous comme une population mêlée : la race élevée est en tout — type physique, barbe, costume — semblable aux Égyptiens ; l'autre partie nous montre le même type, croisé avec la race nègre. Les plus anciennes traces de relation de l'Égypte avec Pount nous sont fournies par la

représentation d'un habitant de Pount, dans un tombeau d'un fils de Chéops à la IVe dynastie [1].

Un catalogue de donations à des temples, rédigé vers la fin de la Ve dynastie, mentionne des quantités énormes d'objets rapportés de Pount.

La route qui conduit de Pount à l'Égypte est loin d'être aisée. Par terre, il aurait fallu traverser les régions désertes de la Haute Nubie, voyage encore redouté aujourd'hui. Par mer, il fallait rejoindre d'abord l'extrémité d'une des vallées qui traversent le désert entre la mer Rouge et la vallée du Nil. A l'époque historique, on choisissait le plus souvent le Wady Hammamat unissant Cocéyr à Coptos. Or, à Coptos, précisément, on a découvert les monuments considérés par M. Petrie comme les plus anciens qui doivent être attribués à la race dynastique : les statues de Min. Cette route était longue et dangereuse ; elle n'a pu être accessible à de nombreuses agglomérations humaines, faisant une invasion tumultueuse au milieu de tribus déjà civilisées. C'est ce qui me porte à me représenter l'arrivée des Égyptiens dynastiques en Égypte comme une lente et progressive infiltration.

Pour revenir à ce que nous disions il y a un instant, les Égyptiens sémites avaient fait un long stage sur la terre africaine avant de découvrir et de suivre la route de la vallée du Nil. C'est là, dans le pays occupé par les Gallas, les Abyssins, les Somalis, que l'on peut espérer découvrir un jour les documents qui raconteront l'histoire du développement de la civilisation pharaonique dans les premières périodes de son évolution.

Les envahisseurs ont apporté l'écriture hiéroglyphique servant à noter la langue qu'ils parlaient. Ils ont apporté également des conceptions religieuses déjà extrêmement développées et constituent la base de la religion officielle de l'Égypte à l'époque classique. Les croyances funéraires diffèrent de celles des autochtones, tout au moins quant à la destinée des rois morts, et l'on pourrait peut-être expliquer de la sorte l'absence, dans les tombes royales, de représentations semblables à celles qui couvrent les murs des mastabas et dont nous avons noté le prototype dans une tombe de l'époque préhistorique.

[1] LEPSIUS, *Denkmäler*, II, 23.

Le rituel égyptien est également constitué, et des représentations, telles que celles de la palette de Nar-Mer et des plaquettes des tombes royales d'Abydos, nous montrent combien déjà ce rituel ressemble à celui des temps postérieurs. Se rattachant à ces croyances religieuses et funéraires, à ce rituel, nous trouvons un art déjà très avancé et qui s'est même, en quelque sorte, déjà immobilisé et hiératisé : c'est l'art officiel qui contraste d'une manière si frappante avec l'art naturaliste des primitifs.

Quel a été le résultat du contact de ces deux arts, arrivés à des niveaux de développement si différents et s'inspirant de tendances aussi contradictoires ?

Nous l'avons indiqué déjà, et nous n'avons plus à insister beaucoup sur ce point : la rencontre de ces deux arts a produit cette dualité de l'art égyptien sur laquelle M. le professeur Spiegelberg vient d'attirer si nettement l'attention [1]. Plus le pouvoir central acquerra d'étendue, et plus l'art officiel sera en faveur. Et nous comprendrons pourquoi sous l'Ancien Empire, aux débuts de la IVe dynastie, l'art des particuliers est encore si libre, si naturaliste, et nous serons à même de justifier dans une certaine mesure la parole de Nestor L'Hôte, que je rappelais dans les premières pages de ce livre : « De l'art égyptien nous ne connaissons que la décadence ».

Pour nous résumer, l'art égyptien aux débuts de la IVe dynastie nous apparaît comme composé d'éléments divers : l'art primitif né dans le Nord de l'Afrique et qui se développe pendant de nombreux siècles, ne subissant que peu d'influences étrangères (Égéens, Anou ?). Cet art, dont le but principal était utilitaire, magique, doit, en vertu même de son but, représenter la nature aussi fidèlement que possible. Les idées funéraires au service desquelles cet art se mettait peuvent se retrouver avec un développement parfait dans les croyances funéraires de l'Ancien Empire égyptien, dominées entièrement par la grande formule de magie imitative : « le semblable agit sur le semblable ».

Le second élément est l'art des Égyptiens pharaoniques dont l'évolution la plus ancienne nous échappe encore complètement. Lorsqu'il pénètre en Égypte, il est déjà entièrement immobilisé et sert à exprimer des conceptions religieuses extrêmement dévelop-

[1] Spiegelberg, *Geschichte der ägyptischen Kunst im Abriss dargestellt.* Leipzig 1903.

pées qui survivront jusqu'à la fin de l'Égypte pharaonique avec de très légères modifications.

La lutte entre ces deux arts, l'influence réciproque qu'ils exercent l'un sur l'autre est analogue à celles que nous constatons entre les religions populaires et la religion officielle, entre la langue officielle et les idiomes vulgaires. L'histoire de ces luttes remonte, dans ces divers domaines, jusqu'aux périodes les plus anciennes de l'Ancien Empire.

Ces dernières pages ont, je ne le cache pas, un caractère de précision fort éloigné des incertitudes qui se présentent en foule dans la réalité, et j'ai beaucoup hésité avant de les livrer à l'impression. J'espère qu'on ne me fera pas un reproche, après avoir amené à pied d'œuvre quelques modestes matériaux, d'avoir osé rêver un instant au splendide palais pour lequel un architecte de génie saura plus tard les utiliser.

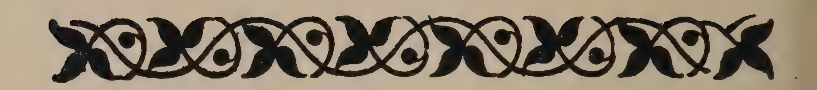


TABLE DES MATIÈRES

A

C

D

E

F

I

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z



ANNALES

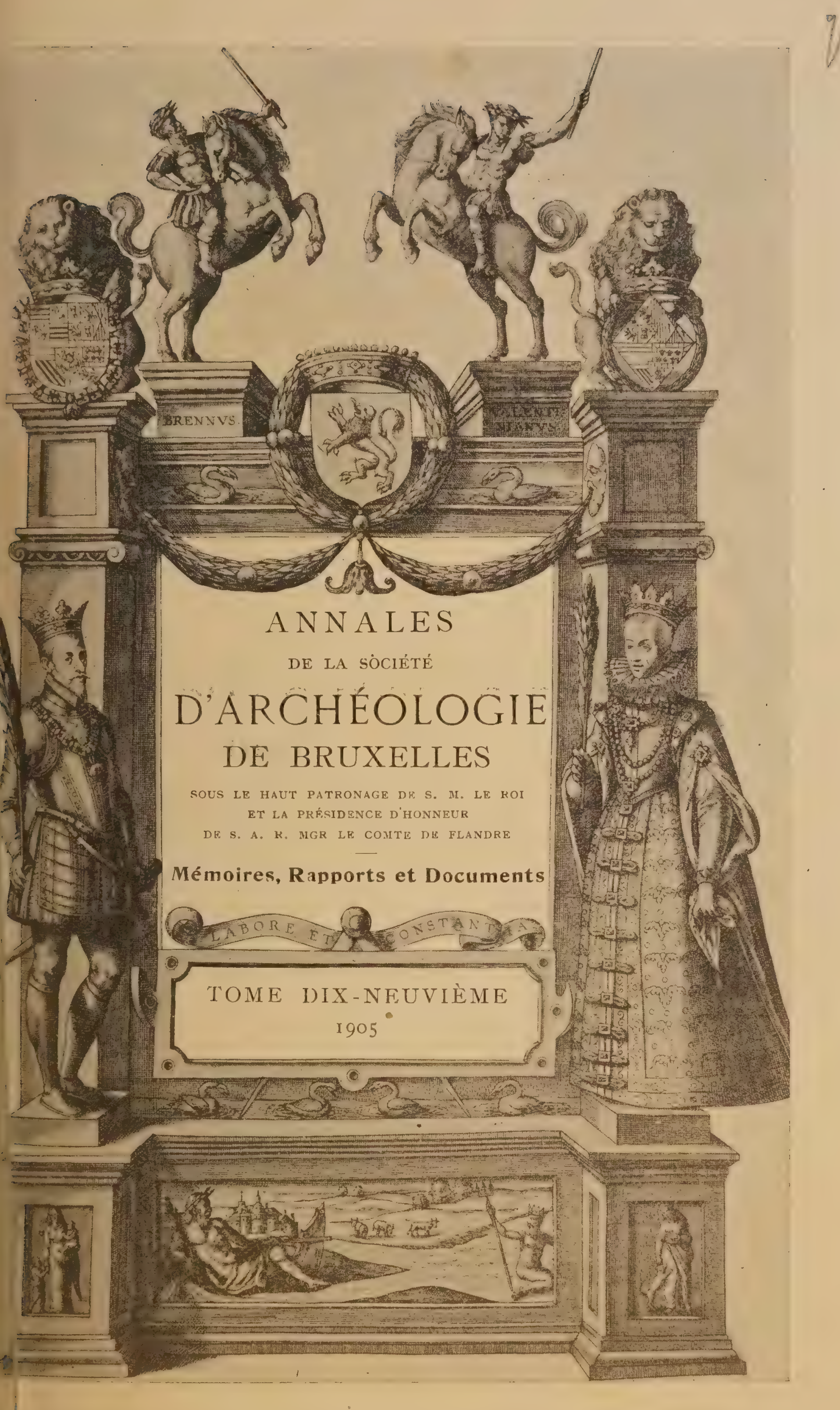
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti
des Presses de l'Imprimerie



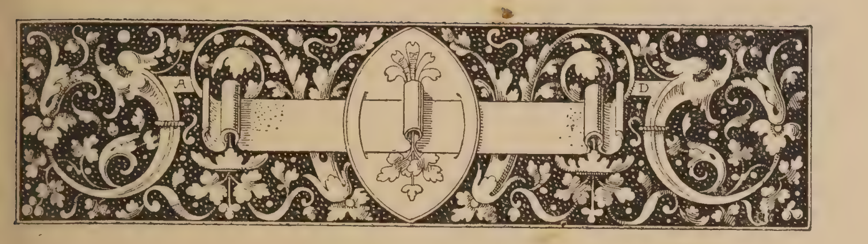
VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
3, rue de la Chapelle, 3.



...ispice de la « Descriptio Triumphi et Spectaculorum, serenissimis Principibus ... et Isabellae, ... in civitatem Valentianam ingredientibus editorum. Auctore ... d'Oultremanno. Antverpiae. Ex officina Plantiniana. Apud Joannem Moretum. ...II. » (Bibliothèque Royale).

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



NOTES

SUR LES

MESURES A BLÉ

DANS LES ANCIENS PAYS-BAS

CONTRIBUTION A LA MÉTROLOGIE BELGIQUE



N sait qu'en 1569, le duc d'Albe, obligé de se procurer les fonds que nécessitait sa politique, leva un triple impôt du centième, prélevé une fois pour toutes sur la valeur de tous les biens, du vingtième denier, ou 5 p. c. exigé sur toutes les ventes de propriétés immobilières, et du dixième ou 10 p. c. perçu sur le prix de toutes les marchandises vendues.

Pour faciliter la perception de ces impôts [1], le duc d'Albe chargea les receveurs des domaines de s'informer des mesures locales en usage dans leur ressort, de les comparer à celles de la ville principale et d'envoyer à Bruxelles, avec le procès-verbal de leurs constatations, un exemplaire de la mesure étalon [2]. Par les soins de la Chambre des Comptes de Bruxelles, les 22, 23 et

[1] Pour l'organisation de la perception et l'établissement de l'assiette de l'impôt, voir ordonnances des 6 avril 1570 et 31 juillet 1571. *Placards de Brabant,* III, p. 299, 300 et 312.

[2] Circulaires des 10 juillet et 20 septembre 1571. Chambre des Comptes, reg. 733.

24 avril 1572, il fut procédé à une comparaison de toutes ces mesures avec celle de la capitale.

Le résultat de ce travail d'ensemble se trouve consigné dans un registre conservé aux archives de la Chambre des Comptes [1].

Bien qu'il n'ait pas été fait partout avec le même soin, ni avec uniformité dans la manière de procéder, il est d'une exactitude pleinement satisfaisante. L'intervention des gens de loi, quelquefois du public et des marchands, le mesurage opéré sur des mesures étalons, à l'aide généralement de semences, l'extrême précision dans la notation du résultat obtenu, sont autant de garanties autorisant l'historien à utiliser ces précieuses indications, uniques en leur genre.

Les archives de la Chambre des Comptes renferment encore deux registres remontant au XVe siècle et contenant, à côté de beaucoup d'autres renseignements utiles aux gens de la Chambre, des relevés de mesures des grains et des comparaisons intéressantes [2].

Enfin les comptes particuliers des domaines conservés en grand nombre fournissent un sérieux contingent d'indications.

Grâce à ces diverses sources où nous avons puisé, il nous a été possible de dresser une suite de tableaux indiquant les mesures

[1] Registre des mesures des grains de toutes les villes capitales de chascune des provinces des pays de par-deça, ensemble de chascune des villes, lieux et places ressortissant soulz icelles villes capitales subjects au centiesme denier, estans justifiées et approuvées par certifications de ceux des lois de chascune des dictes villes et places et mesurées et justifiées aux meismes mesures des dictes villes capitales, en présence des gens de la loy et aultres eulx entendans, et depuis toutes les dictes mesures des dictes villes capitales mesurées et justifiées aux mesures de la ville de Bruxelles, en la Chambre des Comptes du Roy nostre sire, de icelle ville, par Pierre Van der Linden, mesureur sermenté de la dicte ville, en présence de maître Jean de Pennants, conseiller et maître ordinaire de la dicte Chambre, Engelbert Doyenbrugge et Gerart Gramaye, comme superintendans au recollement et redressement dudit centiesme denier, les XXII, XXIII et XIIII jours d'apvril XV^c LXXII, pour par ce moyen povoir sçavoir et cognoistre la différence des mesures des dictes villes capitales à celles des autres villes, lieux et places particulières resortissans soulz icelles villes capitales de chascune des provinces de par-deça, et aux mesures de la dicte ville de Bruxelles. — Chambre des Comptes, reg. 733.

Les indications fournies par ce registre sont très complètes pour le Brabant, les Flandres, l'Artois, le Tournésis, les Hollandes.

Elles le sont moins pour le Hainaut, le Namurois. Le registre ne mentionne pas le Limbourg et les Pays d'Outre-Meuse, ni le Luxembourg.

[2] Manuael inhoudende diversche maeten ende groote van landen en graenen metten spycker van de Jaeren XIIII^c LX tot XVI^c XXIX inclus. Item devaluatie

locales en usage, depuis la fin du moyen âge jusqu'à l'introduction du système métrique dans les anciens Pays-Bas. Plusieurs d'entre eux indiquent, en outre, le rapport de ces mesures avec celles de Bruxelles. Nous avons, autant que cela nous a été possible, indiqué également les distances en kilomètres, qui séparent chaque localité du chef-lieu de son ressort.

Nous avons enfin tiré trois tableaux (nos XVII, XXII et XXIII) de publications modernes. Le premier concerne la principauté de Liége, qu'aucune raison ne devait tenir écartée d'un travail d'ensemble de but économique.

Le deuxième fournit une comparaison du last d'Amsterdam, mesure universellement répandue.

Enfin, dans un dernier tableau, nous avons comparé les anciennes nesures aux nouvelles. L'utilité de cette comparaison est médiocre ·t les garanties d'exactitude qu'offrent les évaluations le sont égaement. Mais nous avons pensé que l'absence de pareil travail paraîtrait constituer une lacune.

Il est presque superflu d'ajouter que tous ces tableaux sont ncomplets. Quiconque voudra chercher et fouiller les archives ocales des petites villes et des villages belges, pourra aisément les ompléter et, sur plus d'un point, sans doute, les rectifier. Mais tels u'ils sont, il nous a paru qu'il y avait utilité à les publier.



Si l'on parcourt les tableaux que nous avons pu dresser, on peut n tirer quelques conclusions qui, pour être générales et connues, 'en sont pas moins à retenir.

La première est la variété extrême dont l'existence se constate squ'à l'intérieur d'une même province.

Cette variété apparaît tout d'abord dans la terminologie. Celle-ci t incertaine : la même dénomination s'orthographie souvent de

n diversche sorten van oude munten mits gaders sommige pointen van quitinn van Renten uyt het statuytboek van Bruessel. Item de maete van de keten er men hout strootende geluge mede es metende met d'innecomen jaerlicx de dagelicx van Renten geconstitueert ende te quyten tot diversche prysen de anderssins. — Chambre des Comptes, reg. 734.

Evaluation de monnaies ; différentes mesures, etc. — Chambre des Comptes, g. 579.

différentes façons [1]. Une tendance remarquable est celle qui consiste à donner aux mesures une dénomination tirée de la division de l'étalon le plus répandu. De plus, pour les derniers degrés de la subdivision, on ne distingue généralement plus entre les mesures en usage pour les liquides et celles qui servent aux céréales; à vrai dire, ces dernières n'existent pas. Leur utilité pratique eût été nulle.

La diversité apparaît ensuite dans les divers systèmes en vigueur. Certaines provinces ou grandes villes connaissent une série de multiples ou de sous-multiples de leur étalon [2]. D'autres en sont très sobres.

La base de ces divisions n'est pas partout la même, mais la tendance était de s'en tenir à la division par deux ou quatre ; quelquefois, mais rarement, le facteur trois intervint. Enfin, on rencontre deux systèmes parallèles et complètement indépendants employés concurremment (Bruxelles et Anvers).

Au point de vue des institutions et de la vie économique des Pays-Bas, on pourra trouver quelques indications utiles dans ces tableaux.

L'influence de la mesure d'un grand centre sur les pays environnants s'y trouve consignée, et l'extension plus ou moins grande notamment au delà des frontières politiques ou administratives dénotera l'influence économique. Cet élément, joint à ceux qu l'histoire locale peut fournir, permettra de déterminer la sphèr d'influence, spécialement en matière de commerce de grains.

Dans le même ordre d'idées, la grandeur de l'unité de mesur fournit également des indices utiles à relever. D'une façon géné rale, nous constatons que les villes du Nord employaient de préfé rence des mesures sensiblement plus grandes que celles de partie Sud du pays. (Cf. Anvers, Amsterdam, Middelbourg, Delf Dordrecht, Haarlem, Alkmaar, exceptionnellement Lille, Dou avec Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, Mons, Namur, etc.) I raison en est que là où s'était concentré le grand commerce, et les céréales se débitaient à d'autres qu'aux consommateurs, nécessité s'était fait sentir d'employer les étalons élevés.

[1] Pour les étymologies et les diverses graphies, consultez les dictionnaires GRANDGAGNAGE et SCHELER, GODEFROY, STALLAERT, HÉCART.

[2] Autant que possible, nous l'avons indiqué en italique.

Bien que l'esprit d'exactitude et le besoin d'uniformité fussent loin d'être ce qu'ils sont devenus de nos jours, encore les inconvénients de l'extrême variété des mesures usitées se firent-ils sentir de bonne heure. Aussi le pouvoir essaya-t-il de réagir. Il ordonna souvent l'uniformité des mesures sans y réussir [1]. Il se réserva le droit de faire vérifier et constater l'uniformité qu'il avait décrétée [2]. Il profita également de toutes les circonstances qui pouvaient se présenter pour abolir une mesure locale et y substituer l'étalon commun [3].

Cet état de choses facilitait évidemment la fraude. Celle-ci trouvait surtout libre jeu, là où sur un même marché, des mesures de même dénomination et de grandeurs différentes étaient usitées.

C'est ainsi que nous voyons à Visé les marchands introduire leux sortes de mesures : « celles qui de toute ancienneté ont été » usitées audit Visé, et celles desquelles on se serve dans nostre » cité de Liége, dont sur le muid, il y aurait un quart de stier » davantage que sur celui dudit Visé ; et cela sous prétexte que » tout grain et sel qui arrive par bateau audit Visé et qui se mesure sur la rivière, aurait toujours été mesuré avec le stier de Liége ; que dans tous les villages et lieux circonvoisins, tant du pays du roi que des estats généraux, on ne se servirait pas d'autres et qu'ils mèneraient même le plus grand de leur négoce avec ceux dudit Liége ». Par mandement du 14 décembre 1679, prince-évêque fit défense de se servir à Visé d'autres mesures ue de celles qui étaient en usage à Liége [4].

A Huy, où le setier était plus petit que celui de Liége, on remar-

[1] Grande charte de privilèges donnés à la Châtellenie de Furnes par Louis de vers (26 avril 1332), art. 77 : « Item les mesures ou pises seront égaux par out le terroir et chastellenie ». GILLIODTS VAN SEVEREN, *Cout. de la ville et âtellenie de Furnes*, III, p. 84. Keurbrief de la châtellenie de Bruges, de Philippe Alsace (vers 1190), § 46 « De mensura. — Omnis mensura sive pisa aequalis rit in villis ut in oppido ; et omnis mensura aequabitur ad mensuram oppidi ». Reproduit à l'article 69 de la charte de Louis de Nevers, dit mauvais privilège, 10 juillet 1330. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Cout. du Franc de Bruges*, III, p. 74.

[2] Art. XXVI de la *Coutume de la prévôté de Bruges*, p. 249 de GILLIODTS VAN VEREN.

[3] A Theux, la mesure ayant été perdue pendant la guerre, on y introduisit lle de Liége, 6 janvier 1653, *Ordonnances de la princ. de Liége*, 2e série, t. III, 218. A Bommenede, l'étalon a disparu lors d'une inondation ; la mesure de la elle y a été substituée. C. C. reg. 733, fol. LXXXIII.

[4] *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, III, p. 387.

qua que les marchands pouvaient recevoir avec les plus grand setiers et vendre avec les plus petits, au grand préjudice du public On défendit en conséquence l'emploi du setier comble ou à la tierc main et on imposa celui du stier à striche [1]. Cette disposition ayan été rapportée [2], les paysans se plaignirent et se rendirent ailleurs désertant le marché de Huy. Le conseil de la ville prescrivit nouveau l'emploi de la mesure à striche ; le prince approuva cett décision [3]. Il faut croire que les marchands réussirent à mainten l'usage de la mesure comblée, car en 1685, le conseil de la vill soutenu par les métiers convoqués à cet effet, fit une nouvell représentation au prince et obtint de lui une défense réitérée de s servir de pareil setier [4].

C'était du reste un usage qui semble général dans la principau de Liége de mesurer le grain par comble, c'est-à-dire en dépassa de deux ou trois doigts le fer posé au niveau du setier. No voyons en effet une ordonnance de l'évêque Jean Theodore en da du 6 avril 1750 [5] ordonner « que tous les grains qui se vendron s'achèteront ou seront tournés en commerce soient mesurés racle jusqu'au fer à découvert, avec un bois carré et non autrement

Cet édit fut lettre morte et les états Liégeois, en 1790, dure à leur tour renouveler semblable prescription [6].

G. Bigwood.

[1] Ordonnance de Maximilien Henri, du 6 mars 1662. Ibidem, p. 287.
[2] 15 janvier 1665. Ibidem.
[3] 28 novembre 1671. Ibidem, p. 363.
[4] Ordonnance du 13 décembre 1683. Ibidem p. 403.
[5] *Ordonnance de la princ. de Liége.* 3e série, t. II, p. 145. L'amende était 30 florins d'or payables pour moitié par l'acheteur et le vendeur.
[6] Août-septembre 1790. Archives à Liége. Etat primaire, notule de la gra jointe 1790. K. 68. Sur cette habitude, qui persista après l'introduction du systé métrique, voir C. J. E. de Xhenemont. *Législation belge en matière de poid mesures.* Liége 1862, p. 238.



NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de Bruxelles exprimée en uperkens
	KILOM.	**A. — Blé.**	
Bruxelles . . .		1 muid = 2 stuk = 6 setiers ou rasières = 12 boisseaux ou halsters = 24 *quartiers* ou *viertelen* = 96 picotins (1) = 108 lots ou gelten 1 „ = 3 „ = 6 „ = 12 „ = 48 „ = 54 „ 1 „ = 2 „ = 4 „ = 16 „ = 18 „ 1 „ = 2 „ = 8 „ = 9 „ 1 „ = 4 „ = 4 $\frac{1}{2}$ „ 1 „ = 1 $\frac{1}{8}$ „ 1 „ 108 lots ou gelten = 120 molstervaten = 216 pots ou stoopen = 432 pintes = 1728 uperkens. 54 „ = 60 „ = 108 „ = 216 „ = 864 „ 18 „ = 20 „ = 36 „ = 72 „ = 288 „ 9 „ = 10 „ = 18 „ = 36 „ = 144 „ 4 $\frac{1}{2}$ „ = 5 „ = 9 „ = 18 „ = 72 „ 1 $\frac{1}{8}$ „ = 1 $\frac{1}{4}$ „ = 2 $\frac{1}{4}$ „ = 4 $\frac{1}{2}$ „ = 18 „ 1 „ = 1 $\frac{1}{9}$ „ = 2 „ = 4 „ = 16 „ 1 „ = 2 „ = 8 „ 1 „ = 4 „ 1 sac = 5 setiers.	
Nivelles. . . .	31	1 *quartier*	64 $\frac{3}{4}$
Assche		1 „	71 $\frac{1}{4}$
Grimberghen . .	11	1 „	73 $\frac{1}{2}$
Leeuw-St-Pierre .	13	1 „	74
Vilvorde . . .	11 $\frac{1}{2}$	1 „	74
Lennick. . . .	15-16	1 „	75 $\frac{1}{2}$
Rode		1 „	78 $\frac{1}{2}$
Merchtem . . .	18	1 „	80
Wavre	25	1 „	80 $\frac{1}{2}$
Campenhout . .	18 $\frac{1}{2}$	1 „	86
Elewijt	18 $\frac{1}{2}$	1 mucken	119 $\frac{1}{2}$

2

(1) Le picotin ou boisselet s'appelait également pignele (fl. *pignoel*).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de Bruxelles exprimée en uperkens
La Hulpe . . .	18	1 *quartier*	93 ½
		1 muid = 6 setiers ou halsters = 12 vaisseaux ou molevaten = 24 *quartiers* = 48 franckets (2)	1.152 (3)
Yssche (1) . . .	16	1 „ „ = 2 „ „ = 4 „ = 8 „	192
La Hulpe . . .	18	1 „ „ = 2 „ = 4 „	96
Hoeylaert . . .	14	1 „ = 2 „	48
		1 „	24
		1 muid = 6 setiers ou rasières = 12 vaisseaux = 24 *quartiers* = 48 franckets = 96 pintes . .	1.440 (5)
Nivelles (4). . .	31	1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „ . .	240
Genappe . . .	28	1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ . .	120 (6)
		1 „ = 2 „ = 4 „ . .	60
		1 „ = 2 „ . .	30
		1 „ . .	15
Mont-St-Guibert .	36	Mesure de Gembloux.	
Mulstede (?) . .		Mesure de Louvain.	
Bornival . . .	34 ½	Mesures de Louvain et de Bruxelles.	
Vilvorde (7) . .	11 ½	1 muid	1.788
		1 setier	298
		1 quartier	74 ½
Peuthy	14	Mesure de Vilvorde (8).	
Elewijt	18 ½		
Melsbroeck. . .	12 ½		
Perck	15 ½		
Cortenberg. . .	14		
Dieghem . . .	8 ½		
Machelen . . .	10 ½		
[illegible]	18 ½		

Waelhem . . .	de Ma } 4 ½	Mesure de Malines.	

B. — Avoine.

Bruxelles . . .		1 setier	304
Assche		1 „	310
Leeuw-St-Pierre .		1 „	311
Vilvorde . . .		1 „	320
Nivelles. . . .		1 „	335
Lennick. . . .		1 „	342
Wavre		1 „	354

(1) CC. reg. 579 et 4471 (xve siècle). — (2) Cette subdivision est quelquefois appelée “ vierlingen „. CC. reg. 4948 (xviie siècle). — (3) CC. reg. 579 et 4471 et *Cout. de Brux.*, I, 425 et ss. Ces sources nous apprennent que 5 muids d'Yssche valent 4 muids de Louvain, ce qui donne pour celui-ci 1.440 uperkens de Bruxelles. — (4) CC. reg. 579. — (5) Même chiffre dans *Cout. de Brux.*, I, 425. — (6) Suivant CC. reg. 579, 9 vaisseaux de Nivelles valent un muid de Louvain, ce qui met ce dernier à 1.080 uperkens. — (7) CC. reg. 579, fol. 37-v°. — (8) CC. reg. 4883.

BRABANT. — Quartier de Louvain (1).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de LOUVAIN exprimée en quarts	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	**A. — Blé.**		
Louvain. . . .		1 muid = 4 setiers = 8 boisseaux ou halsters = 16 molevaten = 32 *viertelen* = 64 quarts ou quaerten		1.358 (2)
		1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		339 $\frac{1}{2}$
		1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „		169 $\frac{3}{4}$
		1 „ = 2 „ = 4 „		84 $\frac{7}{8}$
		1 „ = 2 „		42 $\frac{7}{16}$
		1 „		21 $\frac{7}{32}$
Lummen		1 muid = 16 vaten = 1 muid de Diest.		
Diest	23 $\frac{1}{2}$	1 muid = 8 halsters.		
Jodoigne . . .				
Marilles. . . .		1 muid = 10 setiers = 12 *douzains* = 1 muid de Louvain	64	1.358
Nodrenge . . .		1 „	6 $\frac{2}{5}$	135 [illegible]
Noduwez . . .		1 *douzain*	5 $\frac{1}{3}$	113 $\frac{1}{6}$
Hannut		13 $\frac{1}{2}$ *douzains* = 1 muid de Louvain.		
		1 „	4 $\frac{20}{27}$	100 $\frac{16}{27}$
Jandrain . . .		1 muid = 12 „ = $\frac{12}{13}$ muid de Louvain (3).		
		1 „	4 $\frac{12}{13}$	104 $\frac{6}{13}$
Orp		16 „ = 1 muid de Louvain.		
		1 „	4	84 $\frac{7}{8}$
Perwez. . . .		1 muid = 12 „		
		1 „	5 $\frac{1}{5}$	113 $\frac{1}{6}$
Gembloux . . .		1 muid = 6 *setiers* = 6 boisseaux de Louvain	48	960 (4)
Wavre		1 „	8	160
Tirlemont . . .	18	1 muid = 6 *halsters* = 6 boisseaux de Louvain	56	1.188 $\frac{1}{2}$

B. — Avoine.

Louvain (5) . .		1 muid = 8 *halsters*		1.600
		1 "		200
Orp		18 *setiers* = 1 muid de Louvain.		
		1 "		88 $\frac{8}{9}$
Perwez		14 *douzains* = 1 muid de Louvain.		
		1 "		114 $\frac{2}{7}$
Jodoigne . . .		11 *setiers* = 1 muid de Louvain.		
		1 "		145 $\frac{5}{11}$
Tirlemont . . .		7 *halsters* = 1 muid de Louvain.		
		1 "		228 $\frac{4}{7}$

(1) Le reg. 733 CC. ne donne la comparaison entre la mesure de Louvain et celle des localités qui en dépendent que par les différences de poids de la navette; ce tableau a été complété par les comptes des domaines. Voici les divers poids de navette, suivant les mesures locales : 1 halster de Louvain = 38 $\frac{7}{8}$ livres ; 1 halster de Tirlemont = 39 $\frac{3}{4}$ livres 1 once ; 1 halster de Diest = 37 $\frac{5}{8}$ livres; 1 halster d'Aerschot = 37 $\frac{3}{4}$ livres; 1 halster de Léau = 35 livres 3 onces; 1 halster de Gembloux = 35 $\frac{1}{4}$ livres; 1 setier de Jodoigne = 31 $\frac{7}{8}$ livres; 1 douzain de Perwez = 27 $\frac{1}{4}$ livres; 1 douzain de Hannut = 24 $\frac{1}{2}$ livres 1 once. Ces données ne concordent pas avec celles du tableau ; nous nous sommes bornés à condenser le résultat de nos recherches sans chercher à coordonner ni à expliquer.

(2) CC. reg. 733, fol. cii. Suivant les registres 734 et 579, fol. 36, 1 muid = 19 $\frac{1}{2}$ quartauts de Bruxelles, ce qui donnerait 1.404 uperkens. Suivant le registre 579, fol. 37, 1 muid = 19 quartauts de Bruxelles, ce qui donnerait 1.368 uperkens. Suivant la Jointe des Administrations et Affaires des subsides, reg. 129*bis*, ii, p. 119, 1 muid = 4 $\frac{4}{5}$ rasières de Bruxelles, ce qui donnerait 1.402 $\frac{2}{5}$ uperkens. Suivant A. Wauters et Tarlier *(Géographie et Histoire des communes belges,* Wavre, p. 8), le muid de Wavre ou 6 boisseaux de Louvain, valant 3 setiers 1 quartaut de Bruxelles, le muid vaudrait 1.248 uperkens.

(3) Le reg. 3585 CC. est donc dans l'erreur quand il dit que la mesure de Jandrain est d'un demi-setier plus petite que le muid de Louvain; c'est $\frac{4}{13}$ de setier.

(4) Suivant CC. 579, fol. xliii, 18 setiers de Wavre (ou de Gembloux) font 10 setiers de Bruxelles ou 2.880 uperkens ; le setier de Wavre égalant le boisseau de Louvain, le muid de cette localité vaudrait 1.280 uperkens.

(5) Le reg. 733 CC., donne le poids des mesures à avoine; ce sont respectivement : pour l'halster de Louvain, 46 livres ; pour celui d'Aerschot, 46 $\frac{1}{8}$ livres ; pour celui de Diest, 47 $\frac{1}{4}$ livres 3 onces ; pour le setier de Jodoigne, 35 $\frac{1}{2}$ livres 3 onces.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de	
				BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
		A. — Blé.		
Anvers		1 muid = 3 *viertelen* = 12 muckens ou quartiers		1.377
		1 „ = 4 „ „		459
		1 „ „		114 $\frac{3}{4}$
Berg-op-Zoom		1 *viertel* = 4 „ „		477
Hoogstraeten	38 $\frac{1}{2}$	1 „ = 4 „		480
Lierre	16	1 „ = 4 „		484
Hérenthals	37	1 „ = 4 „		497
Turnhout	42	1 „ = 4 „		505 $\frac{1}{2}$
Bréda		1 *viertel* dit watercoren mate.		512
		1 „ dit soldercoren mate.		504
		AUTRE MESURE (1)		
Anvers		1 setier = 2 halsters = 4 *viertelen* = 16 mokens ou loopen = 64 quartieren ou hoopen		
		1 „ = 2 „ = 8 „ „ = 32 „ „		
		1 „ = 4 „ „ = 16 „ „		
		1 „ „ = 4 „ „		
		1 „ „		
		64 quartieren ou hoopen = 256 vierlingen = 26 viertelen de Bruxelles		1.872
		32 „ „ = 128 „		936
		16 „ „ = 64 „		468
		4 „ „ = 16 „		117
		1 „ „ = 4 „		29 $\frac{1}{4}$
		1 „		7 $\frac{5}{16}$
Hérenthals		1 setier = 4 *viertelen* = 16 mokens = 28 viertelen de Bruxelles		2.016
		1 muid = 3 „ = 21 viertelen de Bruxelles		1.512
[illegible]		[illegible]		2.103 [illegible]

B. — Avoine.

Anvers		1 *viertel*		522 ½
Hoogstraeten		1 „		480
Lierre		1 „		521
Berg-op-Zoom		1 „		536
Turnhout		1 „		552
Hérenthals		1 „		552
Bréda		1 viertel dit waterhavermate		576
		1 „ dit solderhavermate		568

(1) Tirée des reg. 579 et 734 de CC. et des Comptes particuliers des domaines. — Cfr. reg. 4954, 5163, 5182. CC. Suivant ces sources, d'accord avec *Cout. de Brux.*, I, p. 434, le muid d'Anvers vaut 1.404 uperkens de Bruxelles. D'après Doursther (cf. tableau XXIV) le setier = 2 sacs = 4 viertels = 112 stoopen = 224 pots = 448 pintes = 896 uperkens.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de Bruxelles exprimée en uperkens
		Blé.	
Bois-le-Duc (1)		1 muid = 8 setiers = 16 vaten.	1.376
		1 „ = 2 „	172
		1 „	86
Lommel		1 *vat*	$68\frac{111}{128}$
Moergestel	21 6	1 „	$82\frac{239}{264}$
Tilburg	23	1 „	$84\frac{21}{32}$
Hilvarenbeek	33	1 „	$88\frac{149}{248}$
Boxtel	11 7	1 „	$88\frac{77}{244}$
Budel	55 4	1 „	$90\frac{13}{244}$
Eersel	42	1 „	$92\frac{259}{480}$
Duysel	40 4	1 „	id.
Steensel	39 4	1 „	id.
Hapert		1 „	$92\frac{153}{240}$
Hoogeloon	37 5	1 „	id.
Keisteren		1 „	id.
Bergeijk	46 5	1 „	$92\frac{97}{120}$
Westerhoven	46 4	1 „	id.
Riethoven	43 5	1 „	id.
Dommelen	44 3	1 „	id.
Alem	16 5	1 „	$93\frac{53}{60}$
Oerle	34 2	1 „	$94\frac{79}{232}$
Mereselt (?)		1 „	id.
Ruechsel (?)		1 „	id.
Wintelre		1 „	id.
Zeelst	35 8	1 „	id.
Blaerthem		1 „	id.
Veldhoven	37 2	1 „	id.
			94 165/[illegible]

			id.
[illegible]	[illegible] 9	1	96 $\frac{3}{4}$
Bladel	42 8	1 „	97 $\frac{73}{224}$
Nederwetten		1 „	97 $\frac{29}{56}$
Woensel	29 2	1 „	97 $\frac{277}{448}$
Nunen	35 1	1 „	97 $\frac{159}{224}$
Gerwen.		1 „	id.
Tongelre	35 7	1 „	97 $\frac{101}{112}$
Eyndhoven.	31 3	1 „	id.
Heeze	42 5	1 „	98 $\frac{3}{32}$
Leende	45 3	1 „	id.
Gestel	33 6	1 „	98 $\frac{2}{7}$
Strijp	31 2	1 „	id.
Stratum.	32 7	1 „	id.
Asten	54 9	1 „	98 $\frac{257}{448}$
Oirschot	23 4	1 „	98 $\frac{343}{448}$
St-Oedenrode	22 9	1 „	99 $\frac{3}{56}$
Mierloo	41 8	1 „	id.
Oostelbeers	28 4	1 „	99 $\frac{7}{16}$
Middelbeers	29 9	1 „	id.
Vessem	34 2	1 „	id.
Maashees	61 9	1 „	99 $\frac{141}{224}$
Soerendonk	51 9	1 „	id.
Aerle-Rixtel	37 8	1 „	100 $\frac{79}{108}$
Son	27 6	1 „	100 $\frac{67}{72}$
Breugel.		1 „	id.
Someren	51 5	1 „	101 $\frac{5}{14}$
Deurne	52 3	1 „	101 $\frac{119}{144}$
Vlierden	50 7	1 „	101 $\frac{25}{27}$
Lierop	49 8	1 „	102 $\frac{1}{8}$
Lieshout	34 9	1 „	id.
Stiphout	39 4	1 „	id.
Helmond	42	1 „	id.
Bakel	42 6	1 „	102 $\frac{35}{108}$
Herpt	16 8	1 „	102 $\frac{199}{216}$
Veghel	22	1 „	103 $\frac{81}{104}$
Waalwijk	18 1	1 „	106 $\frac{159}{416}$

(1) Le muid du Kempenland et du Ferland se divisait en 6 setiers ou 12 loopen ou vaten. CC. reg. 5232 et 5451.

V. LIMBOURG ET PAYS D'OUTRE-MEUSE (1)

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE LIÉGE	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de MAESTRICHT exprimée en pognoux
	KILOM.	**A. — Blé.**	
Maestricht		1 muid = 4 maldres = 24 setiers (vaten) = 96 quartes (cappen) = 384 pognoux (molteren).	
Fauquemont		Mesure de Maestricht.	
Dalhem (2)	16	„ „	
Sprimont	18	1 muid	128
Aubel	28 ½	1 „	160
Fouron-le-Comte	22	1 „	160
Cheratte	9 ½	1 „	176
Rolduc		1 maldre = 5 summeren = 6 setiers	96
		B. — Avoine.	
Fouron-le-Comte		1 muid = 24 setiers.	
Rolduc		5 summeren = 6 setiers d'Aix-la-Chapelle.	

(1) Ce tableau a été dressé uniquement à l'aide des comptes particuliers des domaines.

(2) Pour mesurer l'épeautre, le muid contenait 8 setiers (mesure de Liége).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE MAESTRICHT	MESURE LOCALE
	KILOM.	
Venloo	74 4	1 malder = 3 summeren = 4 schepelen = 6 vaten = 12 halsteren = 24 pinten = 48 coppen.
Kessel	61 4	
Venraij	94 1	
Grave		1 malder = 4 schepelen = 8 vaten.
Ruremonde et Gueldre autrichienne	47 7	1 malder = 6 vaten = 24 spinten ou coppen = 96 kannen.

(1) Tableau dressé sur les données des comptes des domaines. — Il existait en Gueldre une *spickermate*, une *strickmate* et une *pachtmate*, dont je n'ai pu établir l'équivalence.

LUXEMBOURG (1)

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE DINANT	DISTANCE DE LUXEMBOURG	DISTANCE DE ARLON	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de LUXEMBOURG exprimée en setiers (2)	Comparaison avec la mesure de ARLON exprimée en picotins	Comparaison avec la mesure de BASTOGNE exprimée en quartes
	KILOM.	KILOM.	KILOM.				
				A. — Blé.			
Luxembourg	. . . .	. . . .	28	1 maldre = 10 setiers = 40 bichets (3). 1 setier = 4 bichets. Mêmes mesures pour Thionville — Echternach — Bitburg — Remich — Mersch.			
Arlon (4)	. . . .	28	. . . .	1 maldre = 10 bichets = 200 poignets ou picotins. 1 bichet = 20 „ „	. . . .	. . . .	53 $\frac{1}{3}$
Bastogne (4)	. . . .	. . . .	39	1 muid = 8 setiers = 16 bichets = 64 quartes 1 setier = 2 „ = 8 „ 1 bichet = 4 „	. . . .	240	
Virton	. . . .	. . . .	26 $\frac{1}{2}$	1 muid = 3 setiers = 12 francarts ou quartels = 24 bichets 1 setier = 4 „ „ = 8 „ 1 „ „ = 2 „ 1 „			
Saint-Mard	. . . .	. . . .	28				
Montmédy	. . . .	. . . .	. . . .	24 bichets = 48 quartrons = 144 pognets (panelles ou écuelles). 8 „ = 16 „ = 48 „ „ 2 „ = 4 „ = 12 „ „ 1 „ = 2 „ = 6 „ „ 1 „ = 3 „ „	19	plus de 400	
Boulogne (?)							
Macheren-le-Roi (?)							
Chiny	. . . .	. . . .	40 $\frac{1}{2}$				
Etalle	. . . .	. . . .	16				
Marche	. . . .	. . . .	39	[illegible] quartes = 72 péchirons.	17 (2)		

				1 rez = 16 francarts = 64 poignets (mesure de Beaumont).			
Marville				1 muid = 12 francarts = 24 bichets (mes. de Beaumont).	15 ½		
Assancy (?)							
Saint-Vith				1 maldre = 12 bichets ou setiers = 1 ⅕ maldre de Bütgenbach.			
Dasburg.				1 maldre = 12 setiers.			
Bütgenbach				1 maldre = 12 bichets = 10 bichets de Saint-Vith.			
Yvoir (2)	8 ½			1 muid = 12 setiers = 48 francarts	80		
				1 rez = 15 „ (mesure de Virton).			
Neufchâteau (2)			36		80		
Greda (?) (2)				1 muid = 6 setiers.			
Dinant (2)							
Offay (2), *Offagne* (?)			57				
Durbuy (2)			101	1 muid = 8 setiers	15		
Laroche (2)			67	Un peu plus grand que Durbuy.			
Marche (2)			81 ½	Quasi semblable à la mesure de Durbuy.			
Dinant (2)				1 sachée = 6 setiers			
Marche (2)			81 ½		17		
Rochefort (2)	30			Comme à Marche	17		
Saint-Remacle (2).							
				B. — Avoine (2).			
Virton			26 ½	1 muid.	17 ½		
Marville					12		
Yvoir.	8 ½			1 muid.	72		
Durbuy			101	1 muid.	12		

(1) Ce tableau a été dressé d'après les registres de CC. nos 5839-6670. — (2) VANNERUS. *Les Biens et Revenus du clergé au XVIe siècle.* — Annexe I. Taxation et évaluation des revenus. Réduction des mesures (Public. de la section hist. de l'Institut g.-d. de Luxembourg, vol. XLIX, pp. 171-172). — Ces diverses sources présentent quelques divergences, dues surtout aux différences d'époque. — (3) Il s'agit de petits bichets ; on distinguait le petit bichet ras du petit bichet comble ; le grand bichet ras égalait le petit bichet comble ; le petit bichet était employé pour les gros grains ; le grand bichet pour les grains dit marsages. — Note due à l'obligeance de M. J. Vannerus. — (4) Suivant M. VANNERUS, *loc. cit.*, Arlon et Bastogne auraient la même mesure que Luxembourg. — (5) Le château de La Roche avait la mesure de Bastogne.

VIII. FLANDRE ORIENTALE (OOST-VLAANDEREN).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	DISTANCE DE BRUGES	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de GAND exprimée en quarts de pinte	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.			
			A. — Blé.		
Gand			1 muid = 6 sacs = 12 halsters = 24 veertelen = 48 muckens = 96 achtelingen ou vaten		
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „		
			1 „ = 2 „ = 4 „		
			1 „ = 2 „		
			1 „		
			96 acht. = 192 demi-acht. = 384 pintes = 768 demi-pintes = 1536 quart-pintes.		3.774
			16 „ = 32 „ = 64 „ = 128 „ = 256 „		629
			8 „ = 16 „ = 32 „ = 64 „ = 128 „		314 $\frac{1}{2}$
			4 „ = 8 „ = 16 „ = 32 „ = 64 „		157 $\frac{1}{4}$
			2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „ = 32 „		78 $\frac{5}{8}$
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		39 $\frac{5}{16}$
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „		19 $\frac{21}{32}$
			1 „ = 2 „ = 4 „		9 $\frac{53}{64}$
			1 „ = 2 „		4 $\frac{117}{128}$
Bruges	45		1 hoed — 4 maten ou viertelen = 16 vierendeelen = 128 eltkens . .	404 $\frac{1}{2}$	994 $\frac{133}{512}$
			1 „ „ = 4 „ = 32 „ . .	101 $\frac{1}{8}$	248 $\frac{1157}{2048}$
			1 „ = 8 „ . .	25 $\frac{9}{32}$	62 $\frac{1157}{8192}$
Grammont . . .	38 5		1 muid = 6 rasières = 24 mesures (maten)	804	1.970 $\frac{29}{64}$
Nevele	15		1 sac = 4 „	300	737 $\frac{7}{64}$
Sottegem . . .	26		1 „	312	766 $\frac{19}{32}$
Alost	27		1 „	576	1.415 $\frac{1}{4}$
Termonde . . .	32		1 „ = 3 viertelen = 9 vaten	600	1.474 $\frac{7}{32}$
Eecloo	20 5		1 hoed = 16 mesures	616	1.388 $\frac{17}{32}$

Oudenburg . . .	[illegible]	18	1 „ = 8 „	426	id.
Ghistelles . . .		20 5	1 „ = 8 mesures	431	1.059 $\frac{5}{256}$
Oostburg . . .			1 „ = 8 „	432	1.061 $\frac{7}{16}$
Herzele	27		1 „	37 $\frac{15}{16}$	93 $\frac{873}{4096}$
Scheldewindeke .	17 5		1 „	45	110 $\frac{145}{256}$
Baelegem . . .	19		1 „	45	id.
Moorsele . . .	32		1 „	45	110 $\frac{148}{256}$
Hautem-St-Liévin	20 5		Mesure d'Alost		
Middelbourg . .	37		„ de Bruges et d'Aardenburg		
Waes (pays de) .			„ de Gand		
Rupelmonde . .	45 5		„ „		
Axel.			„ „		
Assenede . . .	21		„ „		
Bouchaute . . .	26		„ „		

(1) Le texte du reg. 733, CC. f. XXVIvº, dit que le hoed de Watervliet vaut celui d'Aardenburg, mais les mesures qu'il donne (3 halsters 1 mucken 2 pinten ½) l'assimilent à celui d'Oudenburg.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	DISTANCE DE BRUGES	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de GAND exprimée en quarts de pinte	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	**B. — Avoine.**		
Gand			1 muid		5.112
Grammont	38 5		1 "		2.662 $\frac{1}{2}$
Sotteghem	26		1 sac		1.018 $\frac{13}{32}$
Termonde	32		1 "		1.597 $\frac{1}{2}$
Alost	27		1 "		1.930 $\frac{5}{8}$
Ninove	42		1 "		2.063 $\frac{3}{4}$
Oudenbourg		18	1 hoed		1.038 $\frac{3}{8}$
Bruges	45		1 "		1.104 $\frac{13}{16}$
Sluys			1 "		1.145 $\frac{1}{8}$
Damme		6	1 "		id.
Ostende		25	1 "		id.
Aardenburg			1 "		1.171 $\frac{1}{2}$
Eecloo	20 5		1 "		1.238 $\frac{1}{16}$
Oostburg			1 "		1.251 $\frac{3}{8}$
Caprijcke	22		1 "		id.
Scheldewindeke	17 5		1 mesure		139 $\frac{25}{32}$
Baelegem	19		1 "		id.
Moorsele	32		1 "		id.
Herzele	27		1 "		id.
Gavere	19 5		1 "		id.

LOCALITÉS	YPRES	GAND	BRUGES	MESURE LOCALE	YPRES exprimée en pintes	BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	KILOM.			
				A. — Blé.		
Ypres			51	1 rasière = 4 havots = 60 lots = 240 pintes		720
				1 „ = 15 „ = 60 „		180
				1 „ = 4 „		12
				1 „		3
Courtrai . . .	43 5	42 5		1 havot.	41	123
Thielt			27	1 „	41	123
Menin . . .			49	1 „	41	123
Steghers (?) . .				1 rasière = 4 „	172	516
Audenarde. . .		28		1 sac = 2 halsters = 4 havots	212	636
Warneton . . .	12		64	1 havot.	62 ½	187 ½
Wervicq . . .	18 5		56	1 „ = 2 francartes	63	189
Dixmude . . .			39	1 „ ou spyndt	63 ½	190 ½
Bourbourg. . .				1 „	64	192
Bailleul. . . .				1 „ ou spyndt	64 ½	193 ½
Watene. . . .				1 „	65	195
Gravelines. . .				1 rasière = 4 „ = 16 provendiers	264	792
Berghes-St-Winoc				1 „	68 ½	205 ½
Furnes. . . .			47	1 „	68 ½	205 ½
Rousselaere . .				1 „	69	207
Poperinghe. . .	12		64	1 „	69	207
Setenwoerde . .				1 „	74 ½	223 ½
Loo.			50 5	1 „	75	225
Hazebrouck . .				1 „ = 2 francartes	76	228
Cassel				1 „	77	231
Dunkerque. . .				1 „	77	231
Nieuport . . .			38	1 „ ou spyndt	83	249
Hondschote . .				1 „	87	261

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE			MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de	
	YPRES	GAND	BRUGES		YPRES exprimée en pintes	BRUXELLES exprimée en uperkens
				B. — Avoine.		
Ypres			51	1 sac = 4 havots = 96 lots = 384 pintes		1.152
				1 „ = 24 „ = 96 „		288
				1 „ = 4 „		12
				1 „		3
Courtrai . . .	43 5	42 5		1 „	42 ½	127 ½
Steghers (?) . .				1 „	46	138
Audenarde. . .		28		1 sac = 4 „ = 8 muckens ou francarts	296	888
				1 „ = 2 „ „	74	222
				1 „ „	37	111
Bourbourg . . .				1 havot	72	216
Bailleul. . . .				1 „	96	288
Watene (?). . .				1 „	68	204
Gravelines . . .				1 „	73	219
Rousselaere . .				1 „	88	264
Poperinghe . .	12		64	1 „	72 ½	217 ½
Steenwoerde . .				1 „	78	234
Hazebrouck . .				1 „	86	258
Cassel (1) . . .				1 „	84 ½	250 ½

DES LOCALITÉS		LILLE exprimée en fisselées	BRUXELLES exprimée en uperkens
	A. — Blé.		
Lille	1 muid = 12 rasières = 48 havots = 192 quarreaux = 768 fisselées		4.965
	1 „ = 4 „ = 16 „ = 64 „		413 $\frac{3}{4}$
	1 „ = 4 „ = 16 „		103 $\frac{7}{16}$
	1 „ = 4 „		25 $\frac{55}{64}$
	1 „		
Armentières	1 „	60	387 $\frac{57}{64}$ (1)
Lannoy	1 „ = 8 hoteaux	61 $\frac{3}{4}$	399 $\frac{209}{1024}$
Wavrin (Seign^rie^)	1 „	66	426 $\frac{81}{128}$
Erquingehem (id.) (2)	1 „	68	439 $\frac{39}{64}$
Seclin	1 „	71	459 $\frac{1}{256}$
La Bassée	1 „	72	465 $\frac{11}{32}$
Fournes	1 „	72	465 $\frac{11}{32}$
Weppes	1 „	72	465 $\frac{11}{32}$
Roubaix	1 „	74	478 $\frac{51}{128}$
Tourcoing	1 „	74	478 $\frac{51}{128}$
Commines	1 „ = 8 francarts	118	762 $\frac{109}{128}$
	B. — Avoine.		
Lille	1 rasière = 4 havots = 18 (?) carreaux = 72 (?) fisselées		462 $\frac{1}{2}$
Armentières	1 „	92 $\frac{1}{4}$	591 $\frac{7}{128}$ (3)
Lannoy	1 „ = 8 hoteaux	160 (?)	1.028 $\frac{7}{16}$
Erquingehem (4)	1 „	103 $\frac{1}{2}$	655 $\frac{45}{64}$
Commines	1 „ = 12 francarts	177	1.144 $\frac{71}{256}$

(1) Le reg. 733 CC., fol. XLVII, renseigne que la rasière d'Armentières est de 2 lots plus petite que celle de Lille, ce qui la ramène à 381 $\frac{3}{4}$ uperkens. — (2) Le reg. 733 CC., fol. XLII, dit que la mesure de la seigneurie d'Erquingehem sur la Lys dépasse d'un quarreau la mesure de Lille, ce qui donne 68 fisselées ; au fol. XLVII-v°, il dit que dans cette seigneurie on se sert de la mesure d'Armentières dont le havot de blé vaut 8 lots 3 $\frac{1}{2}$ pintes. — (3) Les rentes en avoine étaient payées au seigneur en mesures supérieures à celle de Lille de 3 $\frac{1}{2}$ lots, ce qui met la rasière à 518 $\frac{1}{2}$ uperkens (CC. 733, fol. 47). — (4) Le havot des grains de mars valait, dans cette seigneurie, 13 $\frac{1}{2}$ lots $\frac{1}{2}$ pinte (CC. 733, fol. 47-v°).

XI. DOUAI ET DOUAISIS

NOM DES LOCALITÉS	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de DOUAI exprimée en quarreaux	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	A. — Blé.		
Douai	1 rasière = 4 couppes = 16 quarreaux.		476
	1 " = 4 "		119
	= 1 "		29 $\frac{3}{4}$
Lécluse	1 "	16	476
Orchies	32 rasières valent 33 rasières de Douai, donc 1 rasière	16 $\frac{1}{2}$	490 $\frac{7}{8}$
Coutiches . . .	" " " " " "	id.	id.
Landas (?) . . .	16 rasières valent 17 rasières de Douai, donc 1 rasière	17	505 $\frac{3}{4}$
	B. — Avoine.		
Douai	1 rasière	18	537 (1)
Lécluse	Différence inappréciable avec la mesure de Douai.		

DES ...	MESURE LOCALE	exprimée en pintes	exprimée en uperkens
	A. — Blé.		
Arras	1 mencault = 42 lots = 168 pintes.		512
	1 „ = 4 „		12 $\frac{4}{21}$
	1 „		3 $\frac{1}{21}$
Béthune	1 „	153	466 $\frac{2}{7}$
Lillers	1 „	158	481 $\frac{11}{21}$
Lens.	1 „	164 $\frac{1}{2}$	501 $\frac{1}{3}$
Cité d'Arras	Comme à Arras	168	512
Bapaume	Idem.	168	512
Aire	1 rasière	197 $\frac{1}{2}$	601 $\frac{19}{31}$
Saint-Omer.	1 „	237 $\frac{1}{2}$	723 $\frac{17}{21}$
Pernes	1 setier = 8 francartes	248	755 $\frac{17}{21}$
Saint-Pol	1 „ = 4 quartiers	295	899 $\frac{1}{21}$
Hesdin	1 „	318	969 $\frac{1}{2}$
	Mesures diverses à Oisy — Cantimpré — Havrincourt — Beaunez-lez-Cambrésis — Busquoy Vitry — Henin-Liétard — Avesnes-le-Comte — Aubigny — Pas-en-Artois — Housdaing — Fresneus — Fauquemberges — St-Venant — Le Quartier de l'Allœur (?)—Abbaye St-Vaast d'Arras — Chapitre de N.-D. d'Arras — Evêché d'Arras — Touruchein (?) — Brédenarde (?) — Langle.		
	B. — Avoine.		
Arras (1)	1 mencault = 101 lots	404	1.234 $\frac{1}{2}$
Béthune	1 „	250	763 $\frac{373}{404}$
Lens.	1 „	187	571 $\frac{335}{808}$
Cité d'Arras	1 „	404	1.234 $\frac{1}{2}$
Saint-Omer.	1 rasière	261 $\frac{1}{2}$	799 $\frac{403}{1616}$
Pernes	1 setier.	370	1.130 $\frac{245}{404}$
Saint-Pol	1 „ = 8 francarts	553	1.689 $\frac{645}{808}$
Hesdin	1 „	404	1.234 $\frac{1}{2}$

(1) Il existait encore à Arras un mencault de 56 lots usité pour les pois, fèves, etc., et un autre de 51 $\frac{1}{2}$ lots pour la navette, etc. — Aire, Bapaume et Lillers n'avaient pas de mesure spéciale pour l'avoine.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparais avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	**Blé.**	
Mons		1 muid = 6 rasières = 24 quartiers = 64 pintes	1.836
(communément		1 „ = 4 „ = 16 „	306
usitée en Hainaut)		1 „ = 4 „	76 ½
		1 „	19 ⅛
Binche	17 ½	1 muid = 6 rasières = 7 setiers = 12 vaisseaux = 15 charlets = 24 quartiers = 144 écuelles (?)	1.909 $\frac{11}{25}$
Rœulx	13 ½	1 muid = 25 quartiers de Binche ou 26 de Mons	1.989
Beaumont . . .	33	1 muid	2.040
(et pays environn.)			
Ath	25	1 muid = 4 ½ rasières de Flobecq ou de Lessines.	
Braine-le-Comte .	24	La mesure égale 1 ⅓ celle de Nivelles.	
Ecaussines . . .	26	„ „ „ „	
Arquennes . . .		„ „ „ „	
Chimay	58	1 muid = 6 rasières ou septiers = 24 melles (?) = 144 sottiaux.	
(et pays environn.)			
Blaton	25 ½	1 muid = 4 rasières = 8 huitteux = 16 vaisseaux ou havots = 32 hottiaux ou quartiers = 128 pintes 1 setier = 9 pintes.	

DES LOCALITÉS	DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	avec la mesure de NAMUR exprimée en poilgnaulx	BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
		Blé.		
Namur		1 muid = 8 setiers = 12 douzains = 32 quartes = 128 poilgnaulx		1.388
(et l'ensemble du		1 „ = 1 $\frac{1}{2}$ „ = 4 „ = 16 „		173 $\frac{1}{2}$
marquisat.)		1 „ = 2 $\frac{2}{3}$ „ = 10 $\frac{2}{3}$ „		115 $\frac{2}{3}$
		1 „ = 4 „		43 $\frac{3}{8}$
		1 „		10 $\frac{27}{32}$
Walcourt (1) . .	49	1 muid.	120	1.368 $\frac{1}{4}$
Thines (?) . . .		1 „ = 12 douzains	85 $\frac{1}{3}$ (?)	925 $\frac{1}{3}$ (?)
Fleurus (2). . .	27	1 „ = 12 „	133	1.442 $\frac{7}{32}$
Bouvignes . . .	25 5	1 „ (se subdivise comme à Namur)	135	1.526 $\frac{13}{32}$
Mont lez-Sombreffe	20 5	Mesure de Gembloux (pays de Brabant) qui est à 9 kilom.		
Rosseignies lez-Obaix		Mesure de Nivelles qui est à 8 kilom.		
Vieuville (3) . .		1 muid = 11 setiers.		
Wayaux . . .		1 „ = 11 „		

(1) Au XV[e] siècle, le muid se divisait en 12 setiers et le setier en 2 quartes (CC. reg. n° 11504).
(2) Les reg. 10710 et suivants; CC., pour le XV[e] siècle, mentionnent que le muid de Fleurus est à 12 setiers de quatre quartes.
(3) CC. reg. 11476.

XV. TOURNAI-TOURNAISIS

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de TOURNAI exprimée en bassinets	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
		A. — Blé.		
Tournai. . . .		1 rasière = 8 hoteaulx = 96 bassinets		674
		1 „ = 12 „		84 $\frac{1}{4}$
		1 „		7 $\frac{1}{48}$
Saint-Amand . .	26	1 rasière	71	498 $\frac{23}{48}$
Saint-Brice. . .		1 „	98 $\frac{1}{2}$	691 $\frac{53}{96}$
Bruille		1 „	98 $\frac{1}{2}$	691 $\frac{53}{96}$
Seing (?) . . .		1 „	103 $\frac{1}{2}$	726 $\frac{21}{32}$
Playne (Laplaigne)		1 „	103 $\frac{1}{2}$	726 $\frac{21}{32}$
Lannoy		1 „	103 $\frac{1}{2}$	726 $\frac{21}{32}$
Mortagne . . .	18	1 „	112	786 $\frac{1}{3}$
		B. — Avoine.		
Tournai. . . .		1 rasière = 8 hoteaulx = 96 bassinets	149 $\frac{1}{2}$(1)	1.038

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens.
	KILOM.		
Malines (1) . . .		1 setier = 2 halsters = 4 viertels = 16 mokens = 64 quaerten ou loopen	2.688 (2)
		1 „ = 2 „ = 8 „ = 32 „	1.344
		1 „ = 4 „ = 16 „	672
		1 „ = 4 „	168
		1 „	42
Heyst-op-den-Berg.	19	comme à Malines	
Gestel	19 ½	comme à Malines	
Muysen	3	comme à Malines	
Hever	6	comme à Malines	
Hombeek . . .	3	comme à Malines	
Leest.	5	comme à Malines	
Hoffene (Hofstade) (?)	3 ½	comme à Malines	

(1) CC. reg. 11897-12024. — (2) D'après CC. 733, fol. CIII.

XVII. PAYS DE LIÉGE (1).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de LIÉGE exprimée en mesurettes
	KILOM.		
Liége		1 muid = 8 *setiers* = 32 quarts = 128 pognoux = 512 mesurettes.	
		1 „ = 4 „ = 16 „ = 64 „	
		1 „ = 4 „ = 16 „	
		1 „ = 4 „	
		Le muid de houblon = 4 tonnes = 16 *setiers*.	
		En usage dans toute la province actuelle, sauf dans les localités ci-dessous mentionnées :	
Huy.	33	1 *setier*.	
		En usage à Huccorgne (40), Neuville-sous-Huy (28), Tihange (31) et Wanze (34,5).	
Stavelot. . . .	48	1 *coppe* ou $\frac{4}{5}$ setier Liége	51 $\frac{1}{5}$
		En usage à Landennes (48), Seilles (46,5), Basse-Bodeux (45), Bra (45), Chevron (38,5), Fosses (15), Francorchamps (42,5), La Gleize (41), Lierneux (51), Stoumont (38), Wanne (54), Malmédy( ).	
Ouffet	33	1 *setier*	80
Seny	30	1 „	80
Ban de Havelange		1 „	
Les Awins . . .	38	1 „	
Dison	26 5	1 „	57 $\frac{3}{5}$
Spa	34	1 „	
Acosse	42	1 „ = 20 pots.	
Merdorp . . .	43	1 „ 20 „	
Wasseiges . . .	41	1 „ 20 „	
		Le *setier* ou *sombrin* de Maestricht était en usage à Berneau (19), Fouron-le-Comte (22), Mouland (19), Aubel (28,5), Baelen (41), Clermont (17), Fouron-Saint-Martin (35,5), Fouron-Saint-Pierre (34), Gemmenich (40), Henri-Chapelle (31), Hombourg (33,5), Membach (43), Montzen (35,5), Moresnet (37), Remersdael (32), Thimister (24,5), Welkenraedt ( ).	

Le *setier* de Namur était en usage à Ben-Ahin (25), Burdinne (40), Hamèche (   ). Avin (37,5), Embresin (   ), Meeffe (40,5), Pellaines (46), Vyle-en-Hesbaye (37), Thisnes (40), Wanzin (42,5).

(1) Ce tableau est exclusivement tiré de l'ouvrage de C.-J.-E. DE XHENEMONT, *Législation belge en matière de poids et mesures*. Liége, 1862.

ZÉLANDE (1)

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de MIDDELBOURG exprimée en pintes	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
Middelbourg . .		1 last = 40 sacs ou viertels = 80 *halve viertels* ou *achtelingen* = 2.560 kannen ou potten = 5.120 pinten . .		15.540
		1 " = 2 " = 64 " = 128 " . .		388 $\frac{1}{2}$
		1 " = 32 " = 64 " . .		194 $\frac{1}{4}$
		1 " = 2 " . .		6 $\frac{9}{128}$ (2)
		1 " . .		3 $\frac{9}{256}$
Zierickzee . . .	32 3	1 *halve viertel*.	67 $\frac{1}{4}$ (3)	202 (3)
Domburg . . .	13 2	1 *achteling*	67	203 $\frac{91}{256}$
Vlissingen . . .	8 2	1 "	67 $\frac{1}{2}$	204 $\frac{447}{512}$
Veere	7 4	1 "	68	206 $\frac{25}{64}$
Goes.	23 1	1 "	70	212 $\frac{59}{128}$
Westkapelle . .	16 5	1 "	70	id.
Reymerswaal (?) .		1 "	70	id.
Tholen	52 5	1 "	70 $\frac{9}{16}$	214 $\frac{689}{4096}$ (4)
St-Maertensdijk .	45 1	1 "	id.	id.
Oud Vosmeers. .	52 5	1 "	id.	id.
Scherpenisse . .	42 8	1 "	id.	id.
Poortvliet . . .	46 0	1 "	id.	id.
St-Annaland . .		1 "	id.	id.
Dreischor . . .	40 1	1 "	id.	id.
Sommelsdijk . .	50 2	1 "	70 $\frac{13}{16}$	214 $\frac{3797}{4096}$
Haamstede. . .	47 7	1 "	71	215 $\frac{127}{256}$
Hede Duiveland .		1 "	71 $\frac{1}{2}$	217 $\frac{7}{512}$
Brouwershaven .	43 3	1 "	72 $\frac{3}{4}$	222 $\frac{999}{1024}$

(1) Les indications du reg. 733 sont ici peu précises ; aussi les mentions de ce tableau ne sont-elles données que sous réserves.

(2) Ces deux données ne concordent pas, car [illegible] produirait 6 [illegible] uperkens de Bruxelles, ce qui donnerait 220 uperkens pour l'achteling.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE LA HAYE	DISTANCE DE DELFT	MESURE LOCALE	… avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.		
			Blé.	
Delft			1 last = 29 sacs = 87 *achtendeelen*	17.443 $\frac{1}{2}$
			1 hoed = 32 „	6.416
			1 sac = 3 „	601 $\frac{1}{2}$
			1 „	200 $\frac{1}{2}$
Woerden . . .	51 1	47 3	1 „	254
Oudewater. . .	47 6		1 „	254
Gouda	34 8	31	1 „	217 $\frac{1}{2}$
La Haye . . .		8 6	1 „	206
Rotterdam . . .	24 3	15 7	1 „	202 $\frac{3}{4}$
Schiedam . . .	22 1	13 5	1 „	202 $\frac{3}{4}$
Vlaardingen . .	22 1	13 5	1 „	200 $\frac{1}{2}$
Leiden	17 6	21 8	1 „	198 $\frac{1}{4}$
Brielle	31 2	22 6	1 „	209
et tous les villages en dépendant, sauf les suivants :				
Dirksland . . .	50		très peu plus grand.	
Melissant . . .	50 6		un peu plus grand.	
Goedereede . .	57 9	49 3	1 *achtendeel*	214
Ouddorp . . .	61 4		1 „	219 $\frac{1}{2}$

XX. HOLLANDE MÉRIDIONALE.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE La Haye	Bois-le-Duc	Dordrecht	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de DORDRECHT exprimée en quart-maetkens	BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	KILOM.			
				Blé.		
Dordrecht . . .				1 last = 3 hoeden = 24 vaten = 96 *achtendeelen* = 384 spinten		
				1 ” = 8 ” = 32 ” = 128 ”		
				1 ” = 4 ” = 16 ”		
				1 ” = 4 ”		
				1 ”		
				384 sp. = 1536 maetkens = 3072 demi-maetk. = 6144 quart-maetk.		4.374
				128 ” = 512 ” = 1024 ” = 2048 ”		1.458
				16 ” = 64 ” = 128 ” = 256 ”		182 $\frac{1}{4}$
				4 ” = 16 ” = 32 ” = 64 ”		45 $\frac{9}{16}$
				1 ” = 4 ” = 8 ” = 16 ”		11 $\frac{25}{64}$
				1 ” = 2 ” = 4 ”		2 $\frac{217}{256}$
				1 ” = 2 ”		1 $\frac{217}{512}$
				1 ”		$\frac{729}{1024}$
				1 sac = 3 achtendeelen		1.458
				1 achtendeel	64 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{281}{1024}$
Sillertshoeck . .				”	id.	id.
St-Antheunis-Polder				”	65 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3311}{4096}$
Westmaas . . .	42 7			”	67 $\frac{1}{4}$	47 $\frac{3589}{4096}$
Strijen	54 3			”	id.	id.
Cromstrijen (?) .				”	74 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{77}{2048}$
Schoonhoven . .	49 6			”	id.	id.
Bourepas (?) . .				”	id.	id.
Vlist	45 1			”	id.	id.
[illegible]	[illegible]			”	id.	id.

Heicop	70 8			. . . .	id.	id.
Leksmond . . .	66 3			. . . .	id.	id.
Helftdingen (?) .				. . . .	id.	id.
Bolghre (?). . .				. . . .	id.	id.
Anthenae (?) . .				. . . .	id.	id.
Geervliet . . .	31 9			. . . .	80 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{633}{2048}$
Beijerland . . .				Comme Geervliet.		
Charlois . . .	28 5			1 achtendeel	84	59 $\frac{105}{256}$
Asperen . . .	77 2			1 schepel	84 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{325}{2048}$
Wondrichem . .		34 3	31 9	1 achtendeel	89	63 $\frac{369}{1024}$
Pays de Wondrichem				Même mesure que Wondrichem.		
Heukelum . . .			74 9	Idem.		
Voegelswerf (?). .				Idem.		
Loenen			71 5	Idem.		
Gornichem . . .	68 7		26 4	1 schepel	89	id.
et le pays d'Arkel, c'est-à-dire :						
Arkel	69 7			Mesure de Gornichem.		
Rietveld . . .	47 6					
Kedichem . . .	73 7					
Oosterwijk (?). .						
Leerbroek . . .	70 6					
Middelcoop (?). .						
Nieuwland . . .	67 2					
Hoog Blokland .	66 4					
Hoornaar . . .	63 7					
Schellinnen . .	63 9					
Zevenbergen . .		54 7	20 9	. . . .	90	63 $\frac{449}{512}$
Geertruidenberg .		34 3	35 1	. . . .	109	77 $\frac{613}{1024}$
Besoijen . . .		19 3		Mesure de Heusden.		

HOLLANDE MÉRIDIONALE.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE			MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de	
	LA HAYE	BOIS-LE-DUC	DORDRECHT		DORDRECHT exprimée en quart-maetkens	BRUXELLES exprimée en uperkens
St-Geertruidenberg		34 3		Mesure de Bréda.		
Raemsdonk . .		30				
's Gravemoer (?) .		31 9				
Zwaluwe Hooge .		45 5				
„ Lage. .		49 5				
Berkhout (?) . .				Mesure de Gouda.		
Krimpen-over-Yssel	33 3					
Ysselmonde . .	32 2					
Krimpen-over-Lek	37 8			Mesure de Thiel.		
Nieuw Lekkerland	42 8					
Molenaarsgraaf .	54 1					

LOCALITÉS	CHEF-LIEU		HAARLEM exprimée en meddekens	BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
Haarlem . . .		1 last = 32 sacs = 76 *achtendelen* = 1216 meddekens		15.998
		1 „ = 2 „ = 32 „		421
		1 „ = 16 „		210 $\frac{1}{2}$
		1 „		13 $\frac{95}{608}$
Beverwijk . . .	12 6			
Crommenie. . .	23 1	1 *achtendeel*	16 $\frac{1}{2}$	217 $\frac{5}{64}$
Westhaver (?) . .				
Hoorn . . . . (et les villages en dépendant)	55 6	1 *achtendeel*	14	184 —
Enkhuizen . . . (et les villages en dépendant)	75 5	Même mesure, mais avec tendance vers moins.		
Naarden . . . (et les villages en dépendant)	39 7	1 *schepel*	13	171 $\frac{1}{32}$
Weesp	32 6	Même mesure que Naarden, un peu plus petite.		
Amsterdam. . .	19 0	1 last = 27 muids = 36 sacs = 108 *schepelen*	1.313 $\frac{3553}{7999}$	17.280
		1 „ = 1 $\frac{1}{3}$ „ = 4 „		640
		1 „ = 3 „		480
		1 „	12 $\frac{1292}{7999}$	160
Edam . . . . (et les villages en dépendant)	41 4	Mesure d'Amsterdam.		
Monnikendam . .	34 9	Idem.		
Purmerend . . .	37 2	Idem.		
Ilpendam . . .	31 4	Idem.		

XXI. *(Suite.)* HOLLANDE SEPTENTRIONALE

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE HAARLEM	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de ALKMAAR exprimée en metgers	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
Alkmaar . . .	31 8	1 last = 36 sacs = 72 *achelen* = 1,152 metgers		15.984
		1 " = 2 " = 32 "		444
		1 " = 16 "		222
		1 "		13 $\frac{7}{8}$
Schoorl	43 3	1 "	16 $\frac{7}{8}$	234 $\frac{9}{64}$
Schagen . . .	56 9	1 "	id.	id.
Barsingerhorn. .	58 1	1 "	16 $\frac{3}{4}$	232 $\frac{13}{32}$
Winkel	54 2	1 "	16 $\frac{1}{2}$	228 $\frac{15}{16}$
Wieringen . . .	83 5	1 last = 48 loopen = 72 *achelen*	1152	15.984
		1 " = 1 $\frac{1}{2}$ "	24	333
		1 "	16	222
St-Maarten . . .	51 2	Mesure d'Alkmaar.		
Schermer-N. . .	35 7	Idem.		
Schermer-S. . .	30 1	Idem.		
Ursem	43 4	Idem.		
Bergen	37 9	Idem.		
Grootebroek . .	70 3	1 last = 88 *scepelen*	1173 $\frac{1}{3}$	16.280
		1 "	13 $\frac{1}{3}$	185
Medemblik . . .	68 5	1 last = 88 "	1144	15.873
		1 "	13	180 -

XXII.

VALEUR DU LAST D'AMSTERDAM EXPRIMÉE EN MESURES LOCALES (1).

lkmaar :	36 sacs.
mersfort :	16 muids.
nvers :	37 ½ viertels.
rnheim :	22 mouwers.
speren :	25 ⅓ sacs.
erg-op-Zoom :	63 setiers.
ois-le-Duc :	20 ½ mouwers.
ommel :	18 muids.
ommene :	38 sacs.
réda :	33 ½ viertels.
rielle :	40 ⅗ sacs.
ruges :	17 ½ hoed.
uren :	21 muids.
ampen :	25 muids.
ulenbourg :	21 muids.
elft :	29 sacs.
eventer :	36 muids.
irksland :	38 ½ sacs.
ixmude :	30 ½ sacs.
ordrecht :	24 sacs.
uisbourg :	22 mouwers.
uiveland :	37 ½ sacs.
dam :	36 sacs.
khuysen :	44 sacs.
essingue :	40 sacs.
and :	28 sacs.
rcum :	69 schepels.
uda :	28 sacs.
ravelines :	22 rasières.
roningue :	33 muids ou 18 tonnes.
aarlem :	38 sacs.
rderwijk :	30 muids.
rlingen :	33 muids. ou 18 tonnes.
usden :	17 ¼ muids.
orn.	44 sacs.
erdam :	17 ¼ muids.
Leeuwarden :	33 muids. ou 18 tonnes.
Leyde :	44 sacs.
Middelbourg :	41 ½ sacs.
Middelharnes :	38 ½ sacs.
Monnikendam :	36 sacs.
Montfort :	21 muids.
Muyden :	44 sacs.
Naarden :	44 sacs.
Nimègue :	21 ¾ mouwers.
Oltzerplaat :	38 ½ sacs.
Saint-Omer :	22 ½ rasières.
Oudewater :	21 muids.
Purmerent :	36 sacs.
Putten :	38 ½ sacs.
Rotterdam :	29 sacs.
Rheenen :	20 muids.
Ruremonde :	68 schepels.
Schiedam :	29 sacs.
Schoonhoven :	21 muids.
Sommelsdijk :	38 ½ sacs.
Stavenisse :	37 ½ sacs.
Steenbergen :	35 viertels.
Tergoes :	40 sacs.
Tertolen :	37 ½ sacs.
Terveere :	39 sacs.
Thiel :	21 muids.
Tongres :	15 muids.
Utrecht :	25 muids.
Venloo :	21 ⅗ mouwers.
Vianen :	20 muids.
Weesp :	44 sacs.
Worcum :	23 ½ sacs.
Wijk te Dumstede :	20 muids.
Ysselstein :	20 muids.
Zierikzee :	37 ½ sacs.
Zwolle :	26 sacs.

1) D'après H. Doursther. *Dict. universel des poids et mesures anciens* *modernes*. Bruxelles, 1840. Cf. *Calendrier historique,* 1748. Bruxelles, ez J. J. Bonchène. Bibl. des Arch. gén. du Royaume, nº 3296.

XXIII.

COMPARAISON DE MESURES ANCIENNES EN MESURES MODERNES (1).

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
	A	H. L.
Aix-la-Chapelle	maldre	1.48.27
—	— (avoine) . . .	2.22.40
Alkmar.	sac	81.06
Amersfort	schepel	45.55
—	muid	1.82.21
Amsterdam	kop	0.844
—	stoop	2.38
—	schepel	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
—	last	29.18.00
Anvers	uperken	0.343
—	pinte	0.687
—	pot	1.375
—	stoop	2.748
—	viertel	77.00
—	— (avoine) . . .	96.250
—	sac	1.54.00
—	last	29.26.00
Arlon (2)	bichet ou rasière . . .	18.00
Arnhem.	schepel	33.17
Asperen	achtendeel	38.30
—	sac	1.14.89
Ath	rasière	56.78
—	— (avoine)	63.69
	B	
Beerendrecht	sac	1.02.55
Berg-op-Zoom	setier.	46.42
Bergues-Saint-Winoc . .	rasière	1.44.00
Binche	rasière	52.30
Bommel	muid	1.61.96
Bommene	sac	76.63
Boom	uperken	0.34
Bouillon	cartel.	25.85
Boulogne	setier.	1.75.0
Boussu	rasière	53.4

(1) Tiré, sauf indication contraire, de Doursther, *loc. cit.*
(2) D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. J. Vanne

XIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
raine-le-Comte	rasière	59.00
réda	viertel	87.022
rielle	sac	71.85
ruges	hoed	1.66.61
ruxelles	pinte	0.6772
—	molstervat	2.4379
—	stoop	2.60
—	picotin	3.047
—	— (avoine) . . .	3.217
—	viertel	12.190
—	— (avoine) . . .	12.867
—	halster	24.38
—	— (avoine) . . .	25.73
—	rasière	48.76
—	— (avoine) . . .	51.47
—	sac	2.43.79
—	muid	2.92.55
uren	—	1.38.65
	C	
adsant	sac	85.97
alais	setier.	1.69.00
ambrai	lavot	23.41
—	rasière	93.63
ampen.	muid	1.17.07
teau-Cambrésis . . .	mencaud	55.00
harleroi	setier.	29.83
hâtelet	—	29.52
imay	rasière	77.48
—	vaisseau	19.37
ney	setier.	31.35
ndé-sur-Escaut . . .	hotteau	15.14
—	rasière	1.21.13
urtrai	mesure	21.07
—	— (avoine) . . .	22.00
—	sac	1.26.42
lembourg	muid	1.38.65
	D	
lft	achtendeel	33.51
—	sac	1.00.53
—	hoed	10.72.31
venter	schepel	20.27
—	muid	81.06
st	halster	29.24

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Diest	mesure (avoine)	35.00
Dinant	setier.	31.70
Dirksland	sac	75.79
Dison (1)	setier.	27.64
Dixmude	rasière	95.00
Dordrecht	achtendeel	30.37
—	sac (petit)	91.11
—	— (grand)	1.21.48
—	hoed	9.72.82
Douai	rasière	84.00
Duffel	uperken	0.3432
Dunkerque	rasière	1.33.33
Duisbourg	schepel	33.17
Duiveland	sac	77.76
	E	
Edam	schepel	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
Enghien	rasière	57.60
Eukhuysen	taakel	8.28
—	schepel	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51
	F	
Flessingue	sac	72.90
Fleurus	setier.	21.43
—	— (avoine)	27.59
Florennes	setier.	38.44
Fontaine-l'Evêque	rasière	52.30
	G	
Gand	halster	52.82
—	sac	1.05.64
—	muid	6.33.86
Gorcum	schepel	42.25
—	muid	1.69.01
—	hoed	13.52.04
Gosselies	setier.	21.43
—	— (avoine)	27.59
Gouda	schepel	34.71
—	sac	1.04.12

(1) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
ouda	hoed	11.10.63
rammont	boisseau	13.79
ravelines	rasière	1.32.00
roeningen	schepel	22.09
—	muid	88.35
	H	
aarlem	schepel	25.59
—	sac	76.77
ardewijk (Gueldre)	muid	97.65
arlingen	—	88.43
avelange (1)	setier (ras)	33.514
—	— (comble)	38.675
erenthals	uperken	0.34375
oogstraeten	—	0.34375
oorn	taakel	8.28
—	schepel	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51
uy (2)	setier	31.50
	J	
nmapes	rasière	53.40
net	—	52.32
—	— (avoine)	56.68
	L	
erdam	muid	1.69.03
euwarden	—	88.43
ndrecy	mencaud	65.00
ssines	rasière	60.00
ze	hotteau	15.87
—	rasière	1.26.92
—	— (avoine)	1.90.38
de	sac	66.25
ge	mesurette	0.4799
—	quarte	7.68
—	setier	30.71
—	muid	2.45.70
rre	pinte	0.71
—	pot	1.42

(1-2) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Lierre	viertel	86.62
—	— (avoine) . . .	93.01
—	setier	2.78.32
Lille	rasière	70.141
Lokeren	sac	1.07.14
—	last	30.00.00
Louvain	viertel	7.50
—	— (avoine) . . .	8.750
—	boisseau	30.00
—	— (avoine). . .	35.00
—	muid	2.40.00
Luxembourg (1) . . .	petit bichet (ras) . . .	20.46
— . . .	— (comble). .	28.99
— . . .	maldre	2.04.634
	M	
Malines	uperken	0.34[illegible]
—	pinte	0.686
—	pot	1.37[illegible]
—	viertel	86.49[illegible]
—	— (avoine) . . .	1.01.60[illegible]
—	sac	2.59.50
Maestricht (2)	setier	23.34
Maubeuge	rasière	77.48
Menin	—	84.00
Metz	quarte	61.00
Middelbourg.	achtendeel.	35.13
—	sac	70.26
Middelharnes	—	75.79
Monikendam.	schepel.	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
Mons	pinte	3.33
—	quartier	13.35
—	rasière	53.40
—	muid	3.20.40
Montfort (Utrecht) . . .	—	1.38.85
— — . . .	sac	69.43
Muyden	taakel	8.28
—	schepel.	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51

(1) D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. J. Vanne[illegible]

(2) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
	N	
aarden	taakel	8.28
—	sac	66.25
aarden	muid	1.32.51
mur.	picotin	1.89
—	quarte	7.56
—	setier	30.24
—	muid	2.41.92
euport	rasière	1.66.00
mègue	schepel.	33.52
velles	rasière.	40.64
—	— (avoine) . . .	57.92
—	muid.	2.43.84
—	— (avoine). . . .	3.47.53
	O	
ltjesplaats.	sac	75.79
chimont	cartel	20.80
tende	rasière	1.84.92
dewater (Utrecht) . .	muid	1.38.85
ffet (1).	setier	38.39
erijssche	rasière	32.50
—	muid	1.95.03
	P	
ruwelz	hotteau.	17.29
—	rasière	69.16
ilippeville	sac	1.44.00 (?)
rmerent	schepel.	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
tten	sac	75.79
	Q	
Quesnoy	mencaud	52.00
iévrain	rasière	53.40
	R	
aix	hotteau	13.48

(1) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Renaix	hotteau (avoine) . . .	19.07
—	sac	1.07.84
—	— (avoine)	1,52.60
Rheenen	—	72.89
—	muid	1.45.78
Rochefort	setier	31.70
Rotterdam	stoop	2.559
—	achtendeel.	33.51
—	sac	1.00.53
—	hoed	10.72.31
Roulers	sac	1.50.00
	S	
Saint-Hubert.	bichet	19.90
—	cartel	21.20
Saint-Omer	rasière	1.28.00
Saint-Quentin	mencaud	26.00
—	setier	52.00
Saint-Trond (1). . . .	—	26.12
Schiedam.	achtendeel.	33.51
—	sac	1.00.53
—	hoed	10.72.31
Schoonhoven.	muid	1.38.85
Soignies	rasière	59.32
—	— (avoine)	65.22
Sommelsdijk.	sac	75.79
Spa (2)	setier	44.72
Stavelot (3)	—	24.56
Stavenisse	sac	77.76
	T	
Ter Alphene.	vaisseau	20.90
Tergoes	sac	72.90
Ter Tolen	—	77.76
Ter Veere	—	74.74
Thiel (Gueldre)	muid	1.38.85
Tirlemont.	setier (4)	29.98
Tongres	muid	1.94.38
Tournai	hotteau.	14.52
—	rasière	1.16.14
—	— (avoine) . . .	1.88.72
Turnhout.	pinte	0.81

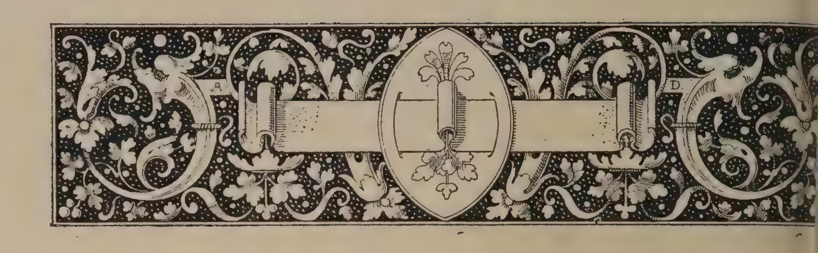
(1-4) D'après DE XHENEMONT, *loc. cit.*

XIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
rnhout	pot	1.6384
—	viertel	88.474
	U	
recht	muid	1.16.62
	V	
lenciennes	rasière	49.00
—	mencaudée	50.00
nden (1)	bichet (ras)	17.20
nen	sac	72.89
—	muid	1.45.78
	W	
vre	setier.	17.69
esp	taakel	8.28
—	schepel	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51
rcum	achtendeel	41.34
—	sac	1.24.02
jek te Duurstede. . .	—	72.89
— . . .	muid	1.45.78
	Y	
es	rasière	1.17.00
elstein	muid	1.45.78
	Z	
ikzee	sac	77.76
lle	—	1.12.14

) D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. J. Vannerus





GRAND VASE EN VERRE

AVEC SIGLE

AYANT FAIT OFFICE D'« OLLA » CINÉRAIRE

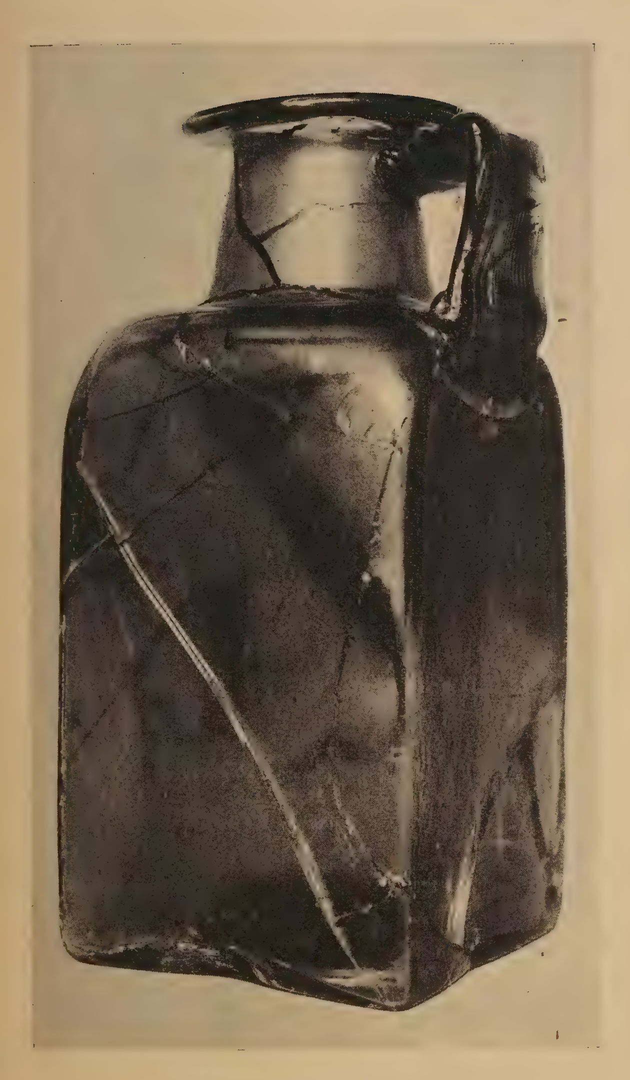
TROUVÉ PRÈS DE MONS (BELGIQUE)



OILA quelque vingt ans, des ouvriers emplo[yés] aux travaux de terrassement du canal [du] Centre, mirent au jour, à proximité de la p[re]mière écluse, en partant de Mons, une imp[or]tante sépulture antique. Comme il arrive o[rdi]nairement en pareille circonstance, la plu[part] des vases furent brisés et les débris dispersés. Quelques-uns éch[ap]pèrent, paraît-il, à la destruction, mais nous ignorons ce qu'ils s[ont] devenus. Un heureux hasard a fait retrouver les fragments de [l'un] d'eux qui, reconstitué et restauré, figure aujourd'hui dans les [col]lections des Musées royaux des arts décoratifs et industriel[s à] Bruxelles, où il nous a été permis de l'étudier.

Ce vase en verre, sorte d'*ampulla* [1], est de forme carrée, à ...

[1] Nous employons cette appellation à défaut d'une autre plus précise. Le t[erme] très général d'*Ampulla*, disent DAREMBERG et SAGLIO, doit sans doute s'éten[dre à] des formes de vases désignés par d'autres noms chez les Grecs et che[z les] Romains (*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* Paris, 1877, t. I[...]). ANTHONY RICH admet également la généralité de ce terme qui désignait un ...



VASE EN VERRE AVEC SIGLE.

nd, muni d'une anse striée. Haut de trente-cinq centimètres, il esure, à la base, quinze centimètres de côté. Sa couleur, bleu vertre, n'est pas masquée par cette belle patine irisée caractéristique des objets de verrerie ayant séjourné longtemps dans la terre.

Les cimetières romains de l'Angleterre, du nord de l'ancienne ule et de la région rhénane, sont riches en urnes cinéraires de tte forme [1]. L'exploration des sépultures de notre pays en a irni un assez grand nombre.

Remarquable par ses grandes dimensions [2], l'*ampulla* qui nous cupe mérite surtout de fixer l'attention par son fond orné de des- s géométriques en relief et marqué aux angles de quatre lettres ont la première, le V, est détruite en partie) se présentant dans dre suivant :

V S
I E

Quand nous disons « dans l'ordre suivant » nous ne prétendons nt que la lecture doit se faire nécessairement en commençant le V et en se terminant par l'I.

i les sigles de potiers sont nombreux et bien connus — M Schuermans en a noté environ six mille [3] — il n'en est pas nême des sigles de verriers. Il n'existe, à notre connaissance, quelques rares vases en verre, trouvés en Belgique, portant marque de fabricant. Citons, notamment, la fiole à parfum du ulus d'Omal (près Waremme) décrite par M. Schuermans [4]. E est timbrée des lettres

G F
H I

de toute forme ou de toute matière. Parmi les vases figurés sous ce nom, il présente un ayant la forme du vase que nous décrivons *(Dictionnaire des uités romaines,* Paris, 1861, p. 28).

Rœhner, *La verrerie antique. Description de la collection Charvet.* Le Pecq, p. 80.

'un des plus grands vases de ce genre est conservé au Musée de Rouen ; il re quarante centimètres de haut sur dix-neuf centimètres de large.

chuermans, *Sigles figulins* (époque romaine). *(Annales de l'Académie d'argie de Belgique,* XXIII, 2e série, t. III, Anvers, 1867).

chuermans, *Nouvelle note concernant les marques de fabrique sur la verrerie ne, (Revue archéologique,* t. XV, Paris, 1867, p. 437).

qui caractérisent le groupe le plus nombreux de ces vases de lu provenant d'un même atelier dont les produits se retrouvent da une grande étendue de l'empire romain, en Italie, en Allemagn en France, en Belgique [1]. Parmi les marques les plus répandu mentionnons aussi celle de la famille des FRONTINUS, à la f potiers et verriers [2], connue en Belgique par un vase trouvé Tournai en 1821 [3].

Faut-il voir dans ces lettres

V S
I E

les initiales de quatre mots constituant une inscription funèbre d la fréquence rendait familière ? Cette hypothèse n'est guère adn sible, car une inscription de ce genre serait placée sur une pa apparente du vase et non pas sur le fond. Aussi, préférons-nous considérer comme une marque d'atelier.

Nous avons cherché vainement dans les nomenclatures dress par MM. SCHUERMANS [4], DEVILLE [5], et FRŒHNER [6], un si identique à celui du vase de Mons, et nous le croyons inédit. N formulons cependant cette appréciation avec une certaine rése n'ayant pu consulter les travaux plus récents des savants allema qui se sont occupés de la question.

Mons, septembre 1903.

ÉMILE HUBLARD.

[1] DETLEFSEN, *Les marques de fabrique sur la verrerie romaine (Revue arc gique,* nouvelle série, 4e année, 8e volume, Paris, 1863, p. 228).

[2] SCHUERMANS, *Menues inscriptions du Musée de Namur (Annales de la S archéologique de Namur,* t. X, 1868-1869, p. 130.)

[3] RENARD, *Extrait d'une notice explicative des antiquités gauloises et rom trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la Grand' Place de Tournay, en mai e 1821, par M. B. Renard (Messager des sciences et des arts,* recueil publié p Société des Beaux-Arts et des Lettres de Gand, année 1824, p. 21).

[4] SCHUERMANS, *Sigles figulins* (époque romaine). *(Annales de l'Académie chéologie de Belgique,* XXIII, 2e série, t. III, Anvers, 1867).

[5] DEVILLE, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité,* Paris, 1873.

[6] FRŒHNER, *La verrerie antique. Description de la collection Charvet.* Le 1879.



VESTIGES DES AGES ANCIENS

AUX ENVIRONS DE COUVIN

LA RÉGION COUVINOISE PENDANT LES AGES DE LA PIERRE ET PENDANT L'ÉPOQUE HALLSTATTIENNE.



E ne pense pas que les environs de Couvin se soient vus, jusqu'à présent, l'objet d'actives recherches en ce qui concerne leur occupation par nos ancêtres des âges de la *pierre*. Seules, les fouilles exécutées en 1888 par MM. Paul Gérard, Yvan Braconier et Max Lohest et, en 02, par moi, au Trou de l'Abîme, à Couvin [1], ont permis de con- ıter, grâce à des indices malheureusement bien faibles, quoique rtains, la présence, dans cette caverne, de l'homme contempo- n du *Mammouth*. Ces vestiges consistaient en ossements brisés 888 et 1902), en traces de foyers (1888 et 1902) et en silex patinés, llés en lames, et n'offrant pas de caractères spéciaux (1888), à

Max Lohest et Yvan Braconier, *Exploration du Trou de l'Abîme, à Cou-* . (Annales Soc. Géol. de Belgique, t. XV, bulletin 1888.)
Eug. Maillieux, *Fouilles au Trou de l'Abîme, à Couvin.* (Bulletin de la Soc. ge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie, t. XVII, 1903.)

côté desquels gisaient les restes du *Tigre,* de l'*Ours* et de l'*Hyè des cavernes*, du *Bœuf urus,* du *Cheval*, etc.

A Petigny, existe une autre caverne, vierge encore de tou exploration scientifique. A-t-elle également servi de demeure l'homme des âges de la pierre, et à quelle époque ? L'avenir, sa doute, nous l'apprendra.

Les peuplades *néolithiques* ont laissé, dans la région couvinois des traces autrement importantes que celles de leurs prédéce seurs.

Je mentionnerai tout d'abord les stations de Nismes (Puits d *Abannets* et du *Fondry des Chiens)* que nous visitâmes, M. Ral et moi, en septembre 1903. Je ne m'étendrai pas sur les trouvail que nous y fîmes, laissant à M. Rahir le soin de les faire mie connaître : je me contenterai d'ajouter que plusieurs autres visi à ces curieux puits naturels me mirent en possession d'un nom assez considérable d'instruments en silex de dimensions très e guës, consistant en *nuclei, petites lames, éclats* et *déchets de tail*, le tout fortement patiné.

La conformation, singulièrement favorable à l'habitation par êtres primitifs, des nombreux plateaux qui avoisinent Couv, m'avait frappé depuis longtemps et leur exploration me parais pleine de promesses ; mon espoir ne fut pas trompé, et je vis n prévisions justifiées par la découverte des stations que je v m'efforcer de faire connaître :

A. — Couvin :

STATION N° 1. A 2040 mètres au nord-ouest de l'église de C vin, à l'ouest du chemin de Couvin à Boussu-en-Fagne.

Vocable du lieu : « *Tri Chalon* ».

Nature du sol : calcaire givétien, lieu inculte.

J'y ai ramassé onze *déchets de taille* fortement patinés.

De cette station dépendent probablement les silex is trouvés :

Point A. — A 100 m. à l'est de la *station n° 1* (même lieu- même sol) : un *éclat* fortement patiné.

Point B. — A 280 m. à l'est de la *station n° 1* (même lieu- mêmes conditions de gisement) : un éclat fortement patiné.



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^e}$ de l'Institut cartographique militaire.

(Feuille 57, planchette 8.)

Point C. — A 240 m. au nord-est de la *station n° 1* (même
:u-dit, champ labouré) : un éclat à patine un peu moins prononcée
ie celle des précédents, et dont le tranchant a conservé des traces
usage.

STATION N° 2. — A 1540 mètres au nord-nord-ouest de l'église
: Couvin.

Vocable du lieu : « *Hanouet* ».

Nature du sol : lieu inculte, calcaire givétien.

Un grattoir (?), un fragment de *petite lame* et vingt-deux *déchets*
taille, recouverts d'une épaisse couche de cacholong ; quelques-
ıs sont fortement altérés par des mousses lithophages.

Cette station est remarquable par l'existence des vestiges d'une
rte de retranchement, orienté à peu près du nord au sud, parais-
nt d'origine ancienne et qui semble avoir été destiné à protéger
côté accessible du plateau ?

STATION N° 7. — A 1060 mètres au nord-nord-est de l'église de
ɔuvin.

Vocable du lieu : « *Nieumont* ».

Nature du sol : champ labouré, calcaire givétien.

Huit petits *éclats,* dont un à patine presque nulle.

B. — **Boussu-en-Fagne :**

STATION N° 3. — A 490 mètres à l'est de l'église de Boussu, à
oximité de sépultures franques, fouillées il y a une quinzaine
années par la *Société archéologique de Namur.*

Nature du sol : lieu inculte, calcaire frasnien.

Deux *nuclei,* neuf *petites lames,* six *éclats,* soixante-quatre *déchets*
taille, deux *grattoirs* de forme discoïde et un instrument qui
paraît être une ébauche de *pointe de flèche* sans pédoncule ni
erons, ou un *burin* (?).

Ces objets sont assez fortement patinés, à l'exception de la *pointe*
flèche (?), qui l'est un peu moins.

STATION N° 3bis. — J'ai trouvé également des silex taillés en
elques points du même plateau un peu au sud de la station n° 3
dans un rayon d'environ 200 mètres, consistant en : un *nucléus,*
grattoir (?), trois *petites lames,* douze *éclats* et trente-quatre

déchets de taille, à patine faible chez les uns, très prononcée che les autres.

Nature du sol : champs labourés, calcaire frasnien.

C. — **Dailly :**

Point n° 4. — A 1840 mètres au nord-est de l'église de Dailly, la lisière du bois.

Vocable du lieu : « *Les Haies de Frasnes* ».

Nature du sol : champ labouré, calcaire frasnien.

Un *éclat* relativement volumineux et deux *déchets de taill* Patine assez prononcée chez l'un et faible chez les deux autres.

D. — **Petigny :**

Point n° 5. — A 1400 mètres au nord-ouest de l'église de localité, un peu au nord des grottes de l'Adugeoir.

Vocable du lieu : « *Les Rocailles* ».

Nature du sol : broussailles, calcaire givétien.

Un *déchet de taille* fortement patiné.

E. — **Nismes :**

Point n° 6. — J'ai ramassé deux minuscules *éclats* complèteme transformés en cacholong, sur le plateau de *Mousty,* au-dessus la sortie de l'Eau-Noire.

La petitesse des instruments et leur nature *(nuclei* dont on enlevé des lames minuscules, *lames* de petite taille, *grattoirs* petit nombre et de forme discoïde) sembleraient les rapprocher l'industrie *tardenoisienne* des palethnographes français et, dans cas, les primitifs habitants des plateaux de la région couvinc seraient les successeurs immédiats de l'homme de *l'âge du Ren* Toutefois, vu l'absence du caractère spécial de cette indus *(petits instruments de forme géométrique à retaille dorsale)* n'ose me prononcer à cet égard.

Ces objets ont été taillés dans un silex noir, assez semblal pour autant que j'en puisse juger, à celui que j'ai eu l'occasion d' server dans *l'argile brune à silex (tertiaire)* qui surmonte le *Ti*

on à Bray et La Férée (Ardennes)[1]. L'homme des plateaux de région a pu également utiliser, en partie, les silex du *Maestrichtien* (?) (facies d'altération), dont un gisement existe, d'après . Forir[2], entre Dailly et Couvin, à l'est du chemin de Boussu à sches.

L'époque *robenhausienne* est représentée, à Couvin, par une s belle hache, complètement polie, en silex gris foncé, à taches ires, faisant partie de mes collections depuis très longtemps et uvée dans les environs, mais j'ignore à quel endroit exact; suite, par un minuscule fragment d'un instrument poli, trouvé alement à Couvin *(Nieumont)*, à environ 200 mètres à l'est de la *tion n°* 7.

Les peuplades néolithiques nous ont laissé un autre vestige de ır présence : c'est la *Pierre-qui-tourne*, située à la limite des provinces de Hainaut et de Namur, entre Gonrieux et Baileux. M. le ron Alfred de Loë, qui l'a visitée en 1900, croit que c'est vrainblablement un *menhir*[3] et l'on sait que, d'après G. de Mort et, de tels monuments datent au moins de la fin de l'âge de la rre polie.

On a exploré, autrefois, à Nismes, une caverne ayant servi, raît-il, de sépulture à une tribu néolithique[4]. Cette caverne est uée sur le versant de la montagne d'où sort l'Eau-Noire.

L'époque *hallstattienne* n'est représentée, dans la région, que r les *marchets* de Dourbes[5].

Ch. Barrois, *Mémoire sur le Terrain crétacé des Ardennes et des régions voisins* (Annales Société géologique du Nord, t. V, 1878, p. 385).

H. Forir, *Carte géologique de Belgique au* $\frac{1}{40000^e}$, feuille de Couvin-Cmay.

Baron Alfred de Loë, *Rapport sur les fouilles exécutées par la Société archéologique de Bruxelles en 1900*, p. 11.

A. Fagnart, *Couvin, ses environs, ses curiosités naturelles*, 1903, p. 90.

Baron Alfred de Loë, *Contribution à l'étude des « marchets »*. (Annales de Société d'archéologie de Namur, t. XXI, 1895, p. 9 du tiré à part.)

II. VESTIGES DE L'OCCUPATION DU SOL PAR LES BELGO-ROMAINS ET PAR LES FRANCS.

Couvin.

Certains auteurs, parmi lesquels je citerai le comte de Ville-mont [1], ont mentionné la découverte de monnaies romaines Couvin, dans l'emplacement de l'ancien château-fort. M. Stanisl Bormans n'ajoute, à l'authenticité de ces trouvailles, qu'une f relative : « On dit que des médailles et autres objets antiques o » été trouvés sur l'emplacement de l'ancien château. Quand ? C » sont-ils et qui les a vus ? [2] » Cependant, ces monnaies existen et j'ai eu moi-même la chance d'en découvrir quelques-unes, q je décris plus loin. J'en possède quelques autres de cette prov nance, mais ne pouvant en garantir l'absolue authenticité, je cro inutile de les citer.

Celles qui ont été trouvées par moi sont frappées de l'effigie de

J. Caesar. (Caius Julius Caesar, 100-44 avant J.-C.)
Droit : Sine epig. ; tête de Vénus;
Revers : CAESAR, Enée portant Anchise.

M. Antonius. (Marcus Antonius, 43-31 avant J.-C.)
Droit : . . . .III VIR, galère;
Revers : LEG. XI, trois enseignes militaires.
Argent.

Domitianus. (81-96 après J.-C.)
Droit : IMP. CAES. DOMIT. AVG. . . . ., tête laurée;
Revers : IMP. XXI. COS. X. . . . . . ., Mars debout, armé de la haste et bouclier.
Argent.
Droit : IMP. CAES. DOM. . . . . AVG. GERM. COS. XII. CENS. . tête laurée;
Revers : . . . . AVGVSTI. S. G., guerrier debout, armé de la haste
Moyen bronze.

Nerva. (Marcus Cocceius Nerva, 96-98.)
Droit : IMP. NERVA. CAES. AVG. . . COS. II. P. P., tête laurée;
Revers : SALVS. PVBLICA, femme assise, tenant une couronne.
Argent.

[1] Comte de Villermont, *Essai historique sur Couvin et sa châtellenie*, p. 2.
[2] S. Bormans, *Cartulaire de la commune de Couvin*, Namur, 1875, p. 1.

TRAJANUS. (Marcus Ulpius Nerva Trajanus Crinitus, 97-117.)
Droit : . . . . . IANO. AVG. GER. DAC. . . . ., tête laurée;
Revers : Fruste : Trajan et Plotine debout sur une estrade.
Grand bronze.
Droit : . . . . NERVA. TRAI. . . . ., buste;
Revers : S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. S. C., l'empereur debout, armé de la haste et tenant une Victoire. A ses pieds, un captif.
Moyen bronze.

HADRIANUS. (Publius Aelius Nerva Trajanus Hadrianus, 117-138.)
Droit : HADRIANVS. AVGVSTVS, tête laurée;
Revers : HILARITAS. P. F. COS. III. S. C., la Gaîté debout, droite palme, gauche corne d'abondance ; à ses pieds, deux enfants.
Grand bronze.

ANTONINUS. (Titus Aelius Hadrianus Antoninus Pius, 138-161.)
Droit : . . . . . NVS. AVG. P. . . . . P. TR. P. C. . . . ., tête laurée;
Revers : . . . . . . S. C., femme assise, droite Victoire, gauche haste ; à ses pieds, la foudre.
Grand bronze.
Droit : ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR., tête laurée;
Revers : . . . . S. . . . . S. C., femme debout, armée de la haste et nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel.
Grand bronze.

FAUSTINA MATER. (Annia Galeria Faustina Pia, mort 141.)
Droit : DIVA. . . STINA, tête coiffée de perles;
Revers : Fruste ; femme debout, droite couronne, gauche haste.
Grand bronze.

MARCUS-AURELIUS. (Marcus-Aurelius-Antoninus, 161-180.)
Droit : M. ANTONINVS. . . ., tête laurée;
Revers : . . . . AVG. COS. III. S. C., femme debout, armée de la haste et nourrissant un serpent entourant un autel.
Grand bronze.
Droit : M. ANTONINVS. AVG.. . . ., tête laurée;
Revers : . . . . IMP. V. COS. III. S. C., femme assise, droite balance, gauche corne d'abondance.
Grand bronze.

CRISPINA. (Mort 183.)
Droit : CRISPINA. AVGVSTA., buste;
Revers : Fruste.
Moyen bronze.

JULIA DOMNA. (Mort 217.)
Droit : IVLIA. PIA. FELIX. AVG., buste;
Revers : VENVS. GENETRIX, Vénus assise, droite pomme, gauche haste ; à ses pieds, un enfant.
Argent.

Maximianus Hercules. (M. Aur. Val. Maximianus, 285-305.)

Droit : **IMP. C. M.A. MAXIMIANVS. P. F. AVG.**, buste radié ;

Revers : **CONCORDIA. MILITVM. . . . .**, Jupiter nu, debout, armé de la haste et présentant à l'empereur une Victoire.

Petit bronze.

Jovianus. (Flavius Jovianus, 363-364.)

Droit : **D.N. IOVIANVS. P. F. AVG.**, buste lauré ;

Revers : **VOT. V. MVLT. X.**, dans une couronne ; exergue : **VRB. ROM. B**

Petit bronze.

Justinianus I. (527-566.)

Droit : **D. N. IVSTI. . . . . P. P. AVG.**, buste de face, diadémé ; droit globe avec croix ;

Revers : **ANNO I X S III**, exergue : **CAR.**

Petit bronze.

Constantinus V. (Copronymus, 717-775 [1].)

Droit : Bustes de face de Léon III, Isaure et de Constantin V ; entre eu une croix ;

Revers : **XXX M A NNN**

Moyen bronze.

Il est certain que l'emplacement de l'ancien château, grâce à s situation très favorable, servit autrefois de forteresse aux Romain et peut-être, auparavant, aux peuplades néolithiques.

En dessous du rocher, existe une profonde excavation conn sous le nom de « Trou de l'Abîme », où des fouilles m'ont pern de constater, dans la couche superficielle, la présence de débris poterie datant, les uns, de la domination romaine ; les autres, haut moyen âge.

Ces vestiges sont peu de chose, il faut bien l'avouer, et sa doute, ils ne sont pas suffisants pour prouver l'existence, à Couv d'un établissement de quelque importance ; d'autant plus q d'après M. Bormans, *Cubinium,* la plus ancienne forme connue Couvin, si l'on s'en réfère à la racine *cub (cubile,* lit), a dû sig fier « lieu où l'on passe la nuit », ce qui laisserait supposer cette ville n'était, à l'origine, qu'un simple lieu de passage.

[1] Cette pièce a été déposée dans les collections de l'Etat par M. le ba Alfred de Loë, à qui je l'ai offerte il y a quelques années.

La découverte, en 1892, d'un cimetière par incinération du IIe siècle, à mobilier semblant indiquer une certaine opulence chez les colons dont les restes y reposent, vient modifier singulièrement cette opinion.

Une partie de ce cimetière situé dans la localité même, au lieu-dit « Trou Bodet », fut mise à découvert par des ouvriers occupés à creuser les fondations d'une maison. La partie fouillée comprenait sept à huit sépultures gisant à environ 0m90 de profondeur [1] ; le mobilier de ces tombes fut saccagé en partie par les ouvriers et un amateur couvinois, M. Gremez, parvint à grand'peine à sauver quelques objets dont il fit don au musée de Namur. Ces objets étaient : « une urne à col droit, d'une pâte rouge très fine ; sept écuelles en terre rouge dite sigillée, portant la marque du fabricant ; quelques vases en poteries de différentes teintes ; enfin, une coupe sans pied, en verre » (le splendide vase à courses de chars du musée de Namur) « .... aucune monnaie, nul ornement de toilette en bronze .... » [2].

Je possède, de cette provenance, une patère ou assiette assez grossière ; une coupe à bords surbaissés d'un joli dessin, en poterie brunâtre assez fine ; une coupe en faux samien ornée de feuilles de lierre ; une perle de collier en poterie verte, ornementée, et un moyen bronze d'Hadrien ayant subi les atteintes du feu.

HADRIANUS. (Publius Aelius Nerva Trajanus Hadrianus, 117-138.)

Droit : HADRIA ...... AVGVSTVS, tête laurée ;

Revers : .... COS. III. P. P. S. C., femme debout, droite patère, gauche haste.

M. Bequet a émis, au sujet de ces tombeaux du Haut-Empire, la supposition qu'ils seraient ceux de personnes d'une condition plus élevée que les colons dont les cendres ont été trouvées dans les grands cimetières des Villées, près de Walcourt. Je crois cette opinion pleinement justifiée par la présence du superbe vase à auriges

[1] SCHUERMANS, *Sur le vase à courses de chars, trouvé à Couvin.* (Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX.)

[2] SCHUERMANS, *loc. cit.* Les sigles des poteries étaient les suivants : -CIRNI-LOGIRNM-MACVMI(?)-OPINIM-PAR-PRIMVLI-ROVDVSTE.

décrit par M. Schuermans et qui constitue une des perles de notre musée provincial.

Antérieurement à cette découverte, M. Gérard, avocat à Couvin, en faisant exécuter des travaux dans sa propriété (laquelle est située au nord du lieu précité et en est très proche), avait trouvé plusieurs objets antiques, parmi lesquels les perles d'un collier en céramique que je crois être encore en possession de son fils, M. Paul Gérard, avocat à Charleroi. Pareille trouvaille avait, paraît-il, été faite dans la propriété limitrophe située au nord de celle de M. Gérard. Mais que sont devenus ces objets? Je l'ignore. On ne se souvient pas d'y avoir trouvé aucun squelette.

Tous ces faits semblent donner au cimetière du Trou Bodet outre un caractère exclusivement belgo-romain, une importance et une étendue (environ deux hectares) qui s'accordent mal avec l'idée d'un simple lieu de passage et qui font, au contraire, songer à un établissement florissant.

L'époque franque n'a laissé d'autre vestige qu'un cimetière par inhumation, situé au lieu-dit « Taine à la Chapelle », en partie saccagé par la culture, en partie fouillé par la Société archéologique de Namur il y a, je pense, une quinzaine d'années. Je n'ai pu parvenir à connaître le résultat des fouilles, mais les vieux habitants de Couvin se souviennent qu'autrefois on y trouvait en abondance des ossements humains, des lames de sabres (scramasaxes ?), des ferrailles (boucles de ceinturon ?), etc.

Mes recherches personnelles en cet endroit ne m'ont procuré que deux molaires humaines, quelques fragments de poterie grossière, une perle de collier en terre noire et une fibule en bronze assez curieuse, recouverte d'une patine brune. Cette fibule, d'un diamètre de 25 millimètres, y compris le cercle en relief qui l'entoure, a été coulée, et non frappée ou ciselée ; elle porte le buste lauré d'un empereur dont l'effigie rappelle vaguement celles des monnaies du IVe siècle, entouré d'une inscription que je n'ai pu déchiffrer. L'aiguillon a disparu.

On voit encore, sur l'emplacement de ce cimetière, une énorme pierre taillée portant les traces de trous où étaient sans doute scellés des barreaux de fer ; débri probable d'un temple ancien, si l'on s'en réfère au vocable du lieu : « Taine à la Chapelle. »

Petigny.

Au sud-est du village de Petigny, existe un endroit connu sous le nom de « Champ des Sarrazins »[1]. Ordinairement, un tel nom est l'indice d'un gisement d'objets antiques, et, frappé de cette probabilité, je pris des informations. Une vieille personne de l'endroit m'apprit qu'autrefois on y découvrit, à côté d'un squelette, plusieurs armes et objets faits d'une matière ressemblant à une pierre verte. Il s'agit sans doute d'instruments en bronze fortement patinés, mais ne les ayant pas vus, je ne puis me prononcer sur leur âge. Depuis lors, on n'a pas souvenance d'y avoir rencontré des antiquités, à l'exception d'un moyen bronze d'Auguste (23 av. J.-C. — 15 ap. J.-C.) en très mauvais état, actuellement en ma possession.

Nismes.

Nismes, au contraire, a conservé de nombreux vestiges romains et francs.

La tradition, tout d'abord, au dire des vieilles gens de l'endroit, veut que ce village fut autrefois une ville d'eaux. D'antiques substructions environnent, paraît-il, une source située à l'entrée de la localité. Un camp romain, dont les traces ont complètement disparu, aurait existé sur la montagne d'où sort l'Eau-Noire (plateau du Mousty).

Ces indices bien vagues sont heureusement appuyés par des faits plus précis, tels que le camp romain de la Roche-à-Lomme, où l'on a trouvé une grande quantité d'objets antiques. J'y ai ramassé quatre monnaies en bronze :

SEPTIMIUS SEVERUS. (Lucius Septimius Severus, 193-211.)
Droit. L. SEPT. SEV. PERT. AVG. IMP., tête laurée ;

[1] Les scories de fer ou « crasses des Sarrazins », dont une épaisse couche gît à cet endroit à une certaine profondeur, pourraient toutefois ne pas avoir une origine bien ancienne, car M. Bormans *(Cartulaire de Couvin,* p. 58) cite un record du 20 octobre 1485 par lequel la justice de Couvin vend à Gérard Gaiant, seigneur de Petigny, pour lui et ses hoirs, un coup d'eau pour établir une forge, avec le droit de prendre, dans le ressort de la mairie, le minerai nécessaire à l'alimentation de la dite forge. Il ne peut être question que du ruisseau qui, venant du côté de Regniessart, traverse précisément le champ des Sarrazins.

Revers : DIVI. M. . . . . COS., II. P. P. S. C., femme debout, le pied s
une proue, droite caducée, gauche corne d'abondance.
Grand bronze.

MAXENTIUS. (Marcus Aurelius Valerius Maxentius, 306-312.)
Droit : IMP. C. MAXENTIVS. P. F. AVG., buste lauré;
Revers : CONSERV. VRB. . . . .; exergue : TRS., personnage assis dans u
temple hexastyle.
Moyen bronze.

LICINIUS PATER. (Flavius Valerius Licinianus Licinius, 307-323.)
Droit : IMP. LIC. LICINIVS. P. F. AVG., buste lauré;
Revers : IOVI. CONSERVATORI. AVGG. N. N.; exergue : TSA, Jupit
nu, debout, appuyé sur une haste et tenant à droite une Victoire. A ses pied
un aigle.
Moyen bronze.

CONSTANTIUS II. (Flavius Julius Valerius Constantius, 323-361.)
Droit : . . . . . TANTIVS. P. F. AVG., buste lauré;
Revers : FEL. TEMP. R. . . . ., l'empereur perçant de son glaive u
cavalier vaincu, dont il foule aux pieds le bouclier.
Petit bronze.

De nombreuses sépultures franques ont, paraît-il, été fouillées
différentes reprises aux environs du village.

Boussu-en-Fagne.

Quant à Boussu-en-Fagne, je n'y connais d'autre vestige q
quatre ou cinq sépultures franques, explorées, si je ne me tromp
par la Société archéologique de Namur.

Dailly.

Il y a une vingtaine d'années, en labourant un champ situé n
loin d'un chemin antique [1], au lieu dit « les Haies de Frasnes
sur Dailly, un habitant du village découvrit, paraît-il, un
rempli de pièces de monnaie en argent et en or (?) gisant à c
des débris d'une meule en grès. Si réellement cette trouvaille a
lieu, la présence de la meule et la proximité du chemin anti

[1] M. SCHUERMANS, dans son mémoire déjà cité, dit :
« Près de Couvin, passait un chemin antique venant de Givet et se dirig
sur Bavay. »
C'est probablement de cette voie qu'il s'agit.

peuvent faire supposer que les monnaies dont il s'agit dataient probablement de l'époque romaine.

Quoi qu'il en soit, vers 1890, un ouvrier trouva, à peu près au même endroit, quelques monnaies du IIIe siècle que je m'empressai d'acquérir. Elles appartiennent aux règnes de Gallien, Postume, Tetricus père, Tetricus fils et Claude le Gothique :

GALLIENUS. (Caius Publius Licinius Egnatius Gallienus, 253-268.)
Droit : GALLIENVS. AVG., buste radié;
Revers : Fruste; personnage ailé, debout, tenant une palme.
Argent.

POSTUMUS. (Marcus Cassianius Latinius Postumus, 258-267.)
Droit : IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG., buste radié;
Revers : FELICITAS. AVG., femme debout.
Argent.
Droit : Même avers.
Revers : FORTVN. AVG., la Fortune debout.
Argent.

TETRICUS PATER. (Caius Pius Esuvius Tetricus, 268-273.)
Droit : . . . . . ICVS. P. F. AVG., tête radiée;
Revers : . . . ILARITAS, ..., la Gaîté debout.
Petit bronze.
Cinq petits bronzes de fabrique barbare.

TETRICUS FILIUS. (Caius Pius Esuvius Tetricus, 269-273.)
Droit : C. PIV. ESV. TETRICVS. . . . ., tête radiée;
Revers : PIETAS AVGVSTOR, vases pontificaux.
Petit bronze.
Droit : PIV. ESV. . . . ., buste radié;
Revers : Illisible, femme debout, droite palme, gauche haste.
Petit bronze.
Deux petits bronzes de fabrique barbare.

CLAUDIUS II. (Marcus Aurelius Valerius Claudius, 268-270.)
Droit : DIVO. CLAVDIO., tête radiée;
Revers : CONSECRATIO, autel sur lequel il y a du feu.
Petit bronze.
Droit : IMP. C. CLAVDIVS. . . . ., buste radié;
Revers : IOVI. VIC., Jupiter debout, droite foudre, gauche haste.
Petit bronze.

Peu après, l'auteur de cette trouvaille m'apporta un grand bronze ...iste trouvé, m'assura-t-il, à proximité du village et sur lequel on ...stingue vaguement une effigie assez semblable à celle de Trajan ...7-117).

Pesches.

Une découverte plus importante eut lieu à Pesches en 1898 : un trésor romain, composé d'environ 350 petits et moyens bronzes du IVe siècle, fut trouvé par un ouvrier occupé à enlever des pierres d'un lieu inculte situé entre Dailly et Pesches, à environ 850 mètres au nord-ouest de cette dernière localité. Ces monnaies gisaient éparses sous le gazon.

Lorsque je fus avisé de cette trouvaille, l'inventeur du trésor s'en était déjà en partie dessaisi, et je ne pus m'en procurer qu'une cinquantaine, dont je donne plus loin la nomenclature. M. le baron A. de Loë en acquit ensuite un certain nombre, qui se trouvaient en la possession d'un amateur couvinois, M. E. Masuy.

Décrire celles qui figurent dans mon médaillier serait trop long et trop fastidieux. Je me contenterai de les énumérer :

HELENA. (Flavia Julia Helena, mort 328.)
Deux petits bronzes.

THEODORA. (Flavia Maximiana Theodora.)
Un petit bronze.

CONSTANTINUS MAGNUS. (Flavius Valerius Constantinus, 306-337.)
Deux moyens bronzes.
Seize petits bronzes.

CRISPUS. (Flavius Julius Crispus, 317-326.)
Un petit bronze.

CONSTANS I. (Flavius Julius Constans, 333-350.)
Cinq moyens bronzes.
Onze petits bronzes.

CONSTANTIUS II. (Flavius Julius Valerius Constantius, 323-361.)
Quatre moyens bronzes.
Cinq petits bronzes.

MAGNENTIUS. (Flavius Magnus Magnentius, 350-353.)
Un moyen bronze.

CONSTANTIUS GALLUS. (Flavius Claudius Julius Constantius Gallus, 351-3[illegible])
Un petit bronze.

VALENTINIANUS I. (Flavius Valentinianus, 364-375.)
Un moyen bronze.
Un petit bronze.

VALENS I. (Flavius Valens, 364-378.)
Un petit bronze.

Gratianus. (Flavius Gratianus, 367-383.)
Un petit bronze.

Flaccilla. (Aelia Flaccilla, 388.)
Un petit bronze.

Magnus Maximus. (383-388.)
Un petit bronze.

Ce dépôt date vraisemblablement de la fin du IV[e] siècle. Quelle en est l'origine ? Il n'est pas en mon pouvoir d'approfondir ce mystère.

Si l'on examine l'exergue des monnaies de Pesches, on constate que, pour la plupart, elles sortent des ateliers de Trèves (**P. TR., TR. P., TR. S., TR. SEC(V)ND(A)** = Treviris secunda). Les autres ont été frappées à Rome (**VRB. ROM.**), à Constantinople (**CON., CONS.**, etc.), à Lyon (**P. LVG., LVGP.**), etc.

Comme on a pu s'en rendre compte, les richesses archéologiques enfouies dans le sol des environs de Couvin démontrent amplement que cette région fut habitée dès la plus haute antiquité. D'un autre côté, si l'on en croit M. C. Roland, le savant auteur de la *Toponymie namuroise*, certaines des localités qui nous occupent portent des noms qui sembleraient leur assigner une origine des plus reculées ; ainsi, Nimaud, la plus ancienne forme connue de Nismes, dériverait du celtique *Nemeton* (lieu sacré).

Toutefois, d'accord en ceci avec M. S. Bormans, je serais d'avis de rejeter comme apocryphe le passage du fantaisiste chroniqueur Jean d'Outremeuse, où il est dit que Sedros, fils de Tongris, roi de Tongres, jeta les fondements de Couvin vers l'an 534 avant l'ère chrétienne [1] ; mais je suis loin de partager l'opinion de l'érudit auteur du cartulaire de Couvin lorsqu'il fait remonter l'origine de cette ville à la seconde moitié du IX[e] siècle seulement [2] : trop de faits irréfutables prouvent que, dès le II[e] siècle, là où s'élève la coquette cité couvinoise, existait un établissement très florissant.

Le diplôme du IX[e] siècle sur lequel s'appuie M. S. Bormans laisse dans l'ombre les cités voisines de Couvin. C'est seulement vers la fin du siècle suivant, dans une charte émanant de Robert, roi de France, que l'on voit figurer pour la première fois Nismes,

[1] *Ly myreur des histors*, I, 244. Voyez S. Bormans, *loc. cit.*, p. II.
[2] S. Bormans, *loc. cit.*, p. III.

Frasnes, Aublain et Boussu. La déchéance, voire même la ruine momentanée de ces cités pourraient, à la rigueur, suffire à expliquer cette lacune ; cependant, il faut bien le reconnaître, l'origine de la plupart d'entre elles reste plongée dans la plus profonde obscurité ; mais il n'en est pas de même pour Couvin et Nismes, dont, à mon avis, la fondation remonte au moins à la domination romaine.

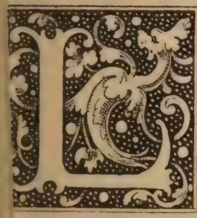
En terminant cette note, j'offre mes hommages de gratitude à M. le baron Alfred de Loë et à M. Edmond Rahir : c'est grâce à leur aide bienveillante que j'ai pu mener à bien ce travail.

E. MAILLIEUX.





L'HABITATION DES NÉOLITHIQUES



ES stations néolithiques ont acquis une plus grande importance depuis un certain temps ; l'archéologue ne se contente plus d'y recueillir des instruments à la surface du sol, mais il s'efforce de retrouver les vestiges de l'habitation de nos ancêtres préhistoriques.

Les néolithiques ont cherché parfois, comme les peuplades plus nciennes, un refuge dans les cavernes, mais ils ont construit, le us souvent, des demeures en plein air. En explorant le terrain ec soin, on peut y observer des teintes noirâtres et remarquer les uches de terre qui recouvrent les restes des huttes que les olithiques ont habitées.

La science a déjà enregistré des résultats considérables [1], et avec

L'Anthropologie, t. XII. Paris 1901. Nous lisons à la page 704, dans un icle signé par M. SALOMON REINACH : « Nous connaissons aujourd'hui, depuis Gaule et l'Espagne jusqu'à la Troade, bon nombre de villages néolithiques, s compter les stations lacustres les plus anciennes et les terramares dont l'ex-ration fournit un mobilier assez analogue. En France, on peut citer, comme es, les villages du Peu-Richard (Charente-Inférieure), de la vallée du Lunain ine-et-Marne), de Campigny (Seine-Inférieure), de Chassey (Saône-et-Loire), l'on a retrouvé des murs d'enceinte, des fonds de cabanes, des foyers, des silex lés, des polissoirs, des débris de céramiques, etc. En Belgique, de nombreux ds de cabanes ont été explorés avec soin depuis 1894, notamment à Latinne Tourinne. On en connaît de la même époque en Angleterre, en Espagne,

les données que des fouilles intelligentes ont fournies en divers pays, on peut reconstituer l'habitation des néolithiques.

Il y a lieu, croyons-nous, de ranger ces abris en deux catégories ; nous discernerons les huttes rondes ou coniques et les maisons rectangulaires.

Les huttes rondes ou coniques.

Certaines peuplades ont érigé des habitations qui n'avaient qu'un seul réduit destiné à tous les usages.

Envisageons d'abord les faits indéniables.

Les cabanes des néolithiques étaient établies dans des excavations creusées dans le sol ; ces fosses avaient une étendue et une profondeur variables.

C'est pour ce motif que les Allemands leur ont donné le nom caractéristique de *Grubenhütten ;* il est difficile de rendre l'équivalent de ce vocable, qui signifie « des huttes élevées dans des cavités pratiquées dans le sol ».

Tous les archéologues ont suivi avec un vif intérêt les remarquables investigations de M. De Puydt, qui a exploré les fonds de cabanes de la Hesbaye [1].

Voici quelques données relatives aux dernières recherches qu'il a effectuées : il a rencontré le foyer qui occupe le fond de la hutte tantôt à 80 centimètres, tantôt à 1m80 de profondeur ; la profondeur varie entre ces chiffres ; le fond délimite l'aire de l'habitation

en Italie et en Sicile. Des débris de revêtements de huttes et de cabanes, associés à des instruments et à des objets de parure en pierre, en os, en corne et en terre cuite, ont été signalés en Bohême, en Silésie, en Moravie, dans la Basse-Autriche, etc. A mesure qu'on avance vers le sud-est de l'Europe, ces villages préhistoriques semblent témoigner d'une civilisation plus avancée ; les stations de Lengyel en Hongrie, de Tordos en Transylvanie, de Butmir en Bosnie, de Jablanica en Serbie, de Cucuteni en Roumanie, desquelles on peut rapprocher un singulier gisement des environs de Kiew dans la Petite-Russie, présentent des caractères analogues à ceux des célèbres établissements préhistoriques explorés à Hissarlik sur la côte d'Asie Mineure, à Santorin et à Amorgos dans l'Archipel. »

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. VII, p. 302 ; VIII, p. 60 ; IX, p. 18 ; X, p 144 ; XII, p. 27, et XIV, p. 300.

par l'étendue du foyer et de l'amas de terre brûlée : la largeur va de 1^m50 à 3^m90 et la longueur de 2^m60 à 9 mètres [1].

Ailleurs, notamment dans l'île de Seeland, on rencontre le fond de la hutte néolithique, formé de pierres, à deux pieds au-dessous de la surface du sol.

La forme des excavations, dont on peut déduire la forme du fondement de la case, est tantôt ronde, tantôt ovale [2].

En Allemagne, les archéologues ont exploré des fonds de cabanes en divers endroits; pour en donner une idée, signalons les fonds de cabane de Untergrombach près de Bruchsal en Bade [3].

On a trouvé des excavations larges de 1 à 2 mètres et profondes de 1 mètre ; elles étaient creusées dans le loess, ce qui permettait de distinguer facilement leurs contours ; elles renfermaient des cendres, des pierres de foyers, des débris de meules dormantes, des tessons de poterie néolithique, des instruments en silex et en os.

Dans une station située près de Kromau en Moravie, M. Woldrich a fouillé plusieurs cavités qui contenaient des cendres associées à des débris d'un mobilier néolithique : leur profondeur était de 70 à 80 centimètres et le diamètre du fond mesurait de 2 mètres à 2^m50 [4].

A Lengyel, en Hongrie, Virchow a découvert des fosses qui avaient la forme d'une ruche; il y recueillit des restes d'un clayonnage, revêtus de terre glaise et des déchets de cuisine. Des fosses analogues avaient servi de chambre de provisions et contenaient des vases remplis de froment, de millet et de pois [5].

Un second fait, démontré par l'observation directe, c'est que les huttes étaient bâties en torchis. Dans les fonds de cabanes, on a trouvé des débris de torchis, parfaitement conservés parce qu'ils étaient durcis par l'action du feu. L'une des faces était lisse ; l'au-

[1] *Marcel De Pruydt,* Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Le village des Tombes Dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XXI. Bruxelles, 1902.

[2] *Sophus Müller. Nordische Altertumskunde,* t. I, p. 202. Strasbourg, 1897.

[3] *K. Schumacher,* Ueber den Stand und die Aufgaben der prähistor. Forschung am Oberrhein und besonders in Baden, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher,* t. II, p. 101. Heidelberg, 1892

[4] *J. Woldrich,* Präh. Fundstätten bei Kromau in Mähren. Dans *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien,* t. XX, p. 123. Vienne, 1890.

[5] *K. Schumacher, op. cit.,* p. 101.

tre face portait l'empreinte du clayonnage, dont l'argile formait le revêtement [1].

A présent, nous entrons dans le domaine de l'hypothèse.

Si la délimitation du fond de la cabane est de forme ronde ou ovale, la hutte peut avoir été ronde ou conique.

Nous croyons que la hutte primitive des néolithiques a été une hutte conique ; nous ne possédons aucune preuve pour l'affirmer, mais nous avons plusieurs motifs pour le présumer.

Ne peut-on recourir à l'ethnographie moderne pour éclaircir les problèmes de la préhistoire et dégager avec prudence, de certains rapprochements, des conclusions qui mettent en lumière des coutumes disparues ?

On connaît la hutte conique des bûcherons des Ardennes, formée de perches et de clayonnage.

Voici comment les bûcherons du Harz construisent leurs cabanes temporaires :

Trois troncs d'arbre sont liés avec des brins d'osier à une certaine distance de leur sommet ; on les fixe de façon à former une pyramide, tandis que les extrémités forment une petite pyramide avec un sommet renversé ; les interstices sont comblés avec des troncs dont les extrémités dépassent et surmontent également le sommet du cône. Cette hutte porte le nom de *Köthe* et les parois sont bouchées avec des mottes de gazon. On laisse une ouverture pour l'entrée. Il n'y a pas d'issue pour la fumée, qui doit disparaître par la porte ou les fentes de la paroi [2] (fig. 1).

Les bûcherons du Taunus procèdent d'une façon analogue.

Sur une surface unie ils enlèvent des mottes de gazon, pour former un banc circulaire de 30 centimètres de hauteur et 70 centimètres de largeur. Sur ce cercle, qui a un diamètre de 4 mètres, ils dressent trois ou quatre perches d'une longueur d'environ 7 mètres, qui se croisent moyennant leurs parties fourchues, à 50 centimètres de l'extrémité et forment, au-dessus du milieu de la hutte, une espèce de nid de cigogne, qui, rempli de mottes de

[1] *Sophus Müller, op laudat,* t. I, p. 201,

[2] K.-G. Stephani, *Der älteste deutsche Wohnbau und seine Einrichtung,* t. I, p. 11. Leipzig, 1902. — Becker, Zum Verständniss der Formen unserer deutschen Hausurnen, dans *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte,* 1892, p. 558. Berlin, 1892.

gazon, protège la cheminée rudimentaire contre la pluie ; d'autres perches, les unes plus longues que les autres, achèvent la hutte conique, dont le revêtement se compose de mottes de gazon et de mousse.

Des bâtons forment la porte d'entrée : ils sont joints comme les échelons d'une échelle et recouverts de genêts [1].

La hutte des Lapons ressemble aux cabanes des bûcherons du Harz et du Taunus ; elle s'appelle *Kota ;* la seule différence à noter,



FIG. I

'est qu'elle est couverte non d'écorce et de gazon, mais de peaux e bêtes [2].

Ces huttes nous présentent-elles une survivance de la cabane réhistorique ?

Certaines considérations nous permettent de le conjecturer.

D'abord, si l'on a creusé une fosse pour y établir le fond de l'ha- tation, nous pouvons nous figurer que la hutte était conique, que sol où la hutte s'élevait a été abaissé pour permettre aux habi- nts de se tenir debout à tous les endroits de cet abri conique.

Cependant cet argument perd beaucoup de sa valeur quand on perçoit que les cabanes rectangulaires, dont nous parlerons plus in, étaient également construites dans une excavation.

Nous possédons peut-être un deuxième argument, pour rappro-

[1] K.-G. Stephani, *op. cit.*, p. 11.
[2] K.-G. Stephani, *op. cit.*, p. 12.

cher la cabane néolithique de la hutte conique des Lapons et des bûcherons des Ardennes, du Harz et du Taunus.

On connaît les urnes funéraires qui affectent la forme d'une habitation et qu'on désigne sous le nom de *Hausurnen* en Allemagne.

On les envisage comme les figures des habitations préhistoriques et on les range en plusieurs catégories, suivant qu'elles représentent la hutte conique, la tente, la yourte ou la maison proprement dite avec toit et façade [1].

Voici l'urne de Polleben (fig. 2).

Comme les plus anciennes de toutes ces urnes, elle date vraisemblablement de l'âge du bronze. C'est la demeure du mort : le po tier a-t-il voulu reproduire l'image de la demeure du vivant ?

Avec beaucoup de bonne volonté, on peut opiner que cette urne présente la forme d'une hutte conique. Si cette urne a quelqu valeur représentative de l'habitation de nos ancêtres, c'est un sign que la hutte conique existait à l'âge d bronze ; comme il s'agit d'une forme d'ha bitation très simple et très primitive, e que, d'autre part, les coutumes religieuse se transmettent d'âge en âge, on peut pre sumer que la hutte conique, dont cett urne est une réminiscence, existait déjà l'âge néolithique.



FIG. 2.

Voyez la base : elle représente la part inférieure de la cabane, enfoncée dans terre ; si la partie conique de l'urne imi l'abri conique qui surmonte le fond de cabane, il faut en conclure que le seuil d la porte était sensiblement plus élevé q la surface du sol ; cette constatation tend à écarter l'idée d'u ressemblance avec une habitation quelconque ; mais, d'autre pa

[1] Nous avons pu consulter, au sujet des urnes funéraires qui ont la for d'une habitation, les ouvrages suivants : K.-G. STEPHANI, *op. cit.*, p. 5 et su — BECKER, *op. cit.*, p. 556 et suiv. — R. HENNING, *Das Deutsche Haus*, p. 1 Strasbourg, 1882. — A. MEITZEN, *Siedelung und Agrarwesen der Westgerm und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*, t. III, p. 93 et su

On peut trouver la bibliographie complète chez STEPHANI, ainsi que l'é actuel de nos connaissances à ce sujet. Cependant, cet auteur ne nous pa pas traiter la question avec assez de critique.

il se peut qu'on ait quelquefois élevé le seuil de la porte pour empêcher l'eau et la neige de pénétrer dans la hutte.

On peut remarquer un couvercle au sommet de l'urne : nous rappelle-t-il que la hutte, qui a servi de modèle au potier, était pourvue d'une ouverture pour livrer passage à la fumée et qu'on pouvait la fermer à volonté pour se prémunir contre la neige ou la pluie ?

Nous reconnaissons toutefois que notre argument perd beaucoup de sa portée, parce que les urnes funéraires, qui affectent la forme d'une habitation, datent des âges métalliques et parce qu'on n'observe qu'une ressemblance assez vague entre ce que les Allemands appellent les *Grubenhüttenurnen* et l'abri conique des néolithiques.

Les cabanes rectangulaires.

Les néolithiques ont érigé aussi des demeures plus spacieuses et plus commodes que ces misérables huttes que nous venons de décrire.

Les investigations de ces dernières années ont amené la découverte de plusieurs villages néolithiques, dans lesquels de nombreux et importants vestiges d'habitations ont été relevés.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire un rapport détaillé de toutes ces recherches, dont les résultats ont été consignés dans divers recueils scientifiques.

Arrêtons-nous au village le plus intéressant, à celui qui a été fouillé avec le plus de soin et de méthode. C'est le village néolithique découvert sur le territoire de la commune de Grossgartach, dans le Wurtemberg; parce qu'il est situé sur le territoire de cette commune, il lui a emprunté son nom et s'appelle aujourd'hui le village néolithique de Grossgartach. Ce village se trouve à l'ouest de Heilbronn, dans une vallée latérale du Neckar, arrosée par le Leinbach, qui se jette dans le Neckar, à une demi-lieue en aval de Heilbronn.

Au mois de novembre 1899, on apporta à M. Schliz, président de la Société historique de Heilbronn, une belle hache en serpentine. En archéologue consciencieux, il voulut connaître le lieu de

provenance de cet instrument et examiner le gisement qui l'avai procuré.

La hache provenait d'un champ de chicorées à Grossgartach ; l'endroit où elle avait été recueillie, il y avait de la terre noire, de ossements et des tessons de poterie néolithique.

M. Schliz, aidé de M. Bonnet, ingénieur à Carlsruhe, entrepri de multiples sondages et des fouilles régulières, en maints endroits sur les belles et fertiles collines qui bordent le Leinbach et dom nent la vallée du Neckar, vers l'embouchure du Leinbach.

Les deux archéologues eurent la bonne fortune de relever le traces de plus de quatre-vingt-dix habitations, réunies en onze grou pements, dont l'ensemble constituait un village des temps néol thiques [1].

Ces explorations ont fourni un mobilier analogue à celui des am de détritus du Danemark et des villages lacustres; les instrumen en corne et en os sont semblables à ceux de la station palustre d Denterghem. Ce qui nous intéresse le plus vivement, parmi c magnifiques récoltes, ce sont les vestiges d'habitations, que c fouilles ont amenés au jour.

Nous tâcherons d'en fournir une idée exacte.

Occupons-nous de la maison qui se trouvait à l'endroit où hache en serpentine, remise à M. Schliz, a été recueillie.

Le fond de la maison se voyait à un niveau plus bas que la su face du sol. Pour l'établir, les néolithiques avaient creusé dans terre une excavation d'une profondeur de $1^{m}20$; au ras du sol, ri n'eût subsisté ; la terre noire et les débris, qui remplissaient fosse, tranchaient, en ligne droite, avec l'argile jaune du terr qui avait été laissé intact et permettaient de suivre les contours l'habitation. Par la même circonstance, tous les objets abandon au fond de la demeure, les parties inférieures des murs et des cl sons, étaient restés en place.

Nous donnons le plan de cette maison, qui a une longueur $5^{m}80$ et une largeur $5^{m}15$ (fig. 3).

[1] M. Schliz a consacré à cette belle découverte une monographie bien cieuse : *Das steinzeitliche Dorf Grossgartach. Seine Kultur und die spätere vo schichtliche Besiedelung der Gegend.* Elle compte IV-52 pages in-4° et contient carte, 24 figures dans le texte et 24 tableaux d'illustrations. Elle est éditée F. Enke, à Stuttgart (1901) et coûte 8 marks.

A l'entrée, nous descendons par une rampe large de $1^{m}20$, à ne profondeur de $1^{m}20$ et nous arrivons dans une chambre, qui ccupait la moitié de la maison et contenait le foyer. Ce dernier onsistait en une cavité d'une profondeur de 60 centimètres et d'un iamètre de 1 mètre ; il était rempli de cendres, d'ossements et de

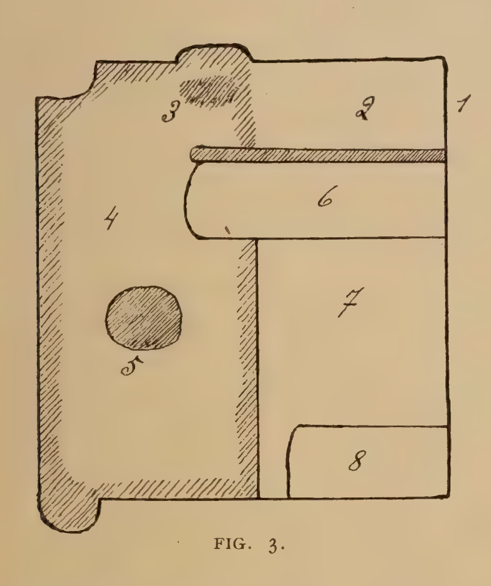


FIG. 3.

GENDE : 1. Entrée. — 2. Rampe. — 3. Fosse. — 4. Chambre d'habitation. — 5. Foyer. — 6. Banc d'argile. — 7. Seconde chambre. — 8. Banc d'argile.

bris de meules qui avaient subi l'action du feu ; en face du corri- r d'entrée, il y avait une fosse plus petite, remplie de cendres. Cette chambre était longue de $5^{m}80$ et large de $2^{m}80$; elle était arée de l'autre chambre par une paroi intérieure ; une autre roi séparait aussi la seconde chambre du corridor d'entrée. Cette onde pièce occupait un espace large de $2^{m}55$ et long de $4^{m}60$.

Le niveau était plus élevé de 40 centimètres que celui de la neure proprement dite ; du côté du mur extérieur, dans chaque n, on distinguait un banc d'argile, une espèce de plate-forme. première, qui longeait le corridor d'entrée, avait une largeur 1 mètre, une hauteur de 1 mètre et une longueur de $3^{m}55$; elle utissait dans la première chambre. L'autre plate-forme était ins longue ; elle mesurait 2 mètres de longueur, $1^{m}20$ de hauteur 80 centimètres de largeur.

Comment le mur extérieur était-il construit ?

Le bois, qui se conserve dans l'eau et dans la vase, avait disparu dans le terrain argileux, mais on remarquait encore son empreinte sur la terre glaise, et des trous dans le sol indiquaient la place occupée par certaines pièces.

Aux angles de la salle du foyer, on avait disposé deux poteaux pour maintenir le mur ; dans l'intervalle, on avait planté, de distance en distance, des perches, d'un diamètre de 5 à 6 centimètres des branches flexibles, épaisses de 3 centimètres, étaient entrelacées avec les perches et formaient un treillis. Dans le mur extérieur de certaines demeures, on établissait un double treillis ; l'interstice était rempli de terre glaise, mêlée de paille hachée et d balle.

Le revêtement de la surface extérieure du treillis ou du doubl treillis était composé de la même matière, qu'on avait simplemen rendue unie.

L'enduit, à l'intérieur de la maison, était formé d'un mélang plus fin et plus lisse de terre glaise et de chaux, sans paille haché très souvent, on appliquait, sur cette couche, une détrempe e ocre de couleur rouge, tirant sur le jaune.

Les parois qui séparaient les appartements étaient égalemen formées d'une couche bien unie de terre glaise et de chaux, sa mélange de paille hachée.

A l'intérieur de la maison, on relevait parfois, sur le fond jau du mur, des vestiges d'une décoration polychrome en zigzag Ces lignes, qui rappellent la décoration en zigzags de la poterie Rössen, paraissaient tracées d'une main sûre et les angles étaie nettement dessinés. Ces mêmes raies, qui avaient la largeur d' centimètre, étaient alternativement blanches et rouges, m c'étaient deux rouges parallèles qui semblaient accompagner cl que ligne blanche [1].

[1] *L'Anthropologie*, t. XII, p. 705. Paris, 1901.

Salomon Reinach donne brièvement la description de cette même habitati « Un des établissements explorés comprend un ensemble de deux constructi symétriques, dont l'une servait au logement de la famille et l'autre à celui animaux; il y avait encore, tout auprès de ces bâtiments, deux maisons p petites et de construction plus simple, qui étaient peut-être destinées aux es ves. » Ces deux cases plus petites sont tout simplement deux dessins M. Schliz qui donnent la coupe en profondeur de la maison, l'un dans le sen la longueur, l'autre dans le sens de la largeur !...

Nous pourrions analyser de la même façon plusieurs demeures le Grossgartach. Toutes présentent de grandes analogies et ne diffèrent entre elles que par les dimensions, la distribution intérieure ou l'emplacement de la rampe, des bancs d'argile ou du foyer.

Tels sont les vestiges d'habitations dont on a constaté la présence à Grossgartach. Maintenant, on peut supposer que des planches en bois maintenaient la rampe et les bancs d'argile ; que les peaux de bêtes recouvraient ces plates-formes, qui servaient vraisemblablement de lits ; que ces habitations avaient un toit, des portes et des fenêtres : nous ne pouvons en juger avec certitude, rien de tout cela ne pouvant plus frapper nos regards.

Une civilisation bien connue, c'est celle des néolithiques, qui ont érigé les villages lacustres. Il n'est pas de stations qui aient tenté davantage la sagacité des archéologues et provoqué de plus actives et de plus ardentes recherches.

Tout le mobilier de ces peuplades a été retiré du fond des lacs ou du sein de la tourbe.

Malheureusement les huttes bâties sur pilotis n'ont pas été conservées ; les restes d'architecture ont été dévorés par les incendies qui ont anéanti la plupart des bourgades lacustres. A Robenhausen, M. Messikomer a pu seulement relever l'emplacement occupé par les maisons et les étables des Lacustres.

Une seule hutte a échappé à la destruction : c'est celle que M. Frank a découverte dans un marais tourbeux à Schussenried, dans le Wurtemberg.

M. Gross nous en fournit la description dans son remarquable ouvrage *Les Protohelvètes* :

« D'après le plan, très fidèle, pris sur place par un géomètre-arpenteur, cette cabane, dont les planchers et une portion des parois subsistent encore, a la forme d'un rectangle long de 10 mètres et large de 7 mètres. Elle est divisée en deux compartiments, qui communiquent ensemble par une passerelle formée de trois poutres alignées. L'unique porte d'entrée, large de 1 mètre, s'ouvre du côté du midi et conduit dans un premier local, de 6m50 de long sur 4 mètres de large ; dans un coin, se trouve un amas de pierres, espèce de pavé, qui apparemment tenait lieu de foyer. Cette première pièce était donc à la fois la cuisine, la chambre de

ménage et peut-être même, pendant la saison froide, l'abri où se retirait le bétail pendant la nuit. La seconde pièce est spacieuse 6m50 sur 5 mètres, et n'a pas de communication avec l'extérieur c'était apparemment le local où se retirait la famille pendant la nuit. Les planchers des deux locaux sont formés de séries de bois ronds alignés les uns à côté des autres, tandis que les parois sont faites de pieux refendus en deux.

» Le dessin qui représente la coupe verticale de cette hutte nous fait voir plusieurs de ces planchers superposés les uns au-dessus des autres et séparés par une couche d'argile assez épaisse. Ce fait ne peut s'expliquer que de la manière suivante : la hutte sur pilotis étant construite dans un terrain tourbeux qui chaque année s'élevait davantage, il devait nécessairement arriver un moment où la tourbe atteignait le niveau du plancher de la cabane et où on étai obligé d'en reconstruire un nouveau à une certaine distance au dessus du premier. Ce deuxième plancher, envahi à son tour pa la tourbe après un certain laps de temps, on le rehaussait par u troisième, et ainsi de suite. Voilà ce qui nous explique la présenc de ces quatre planchers ainsi superposés [1]. »

Conclusion.

Avec les données que nous venons de signaler, on peut à présen se représenter l'habitation des néolithiques. Ils ont cherché u refuge dans un réduit conique ; ils ont élevé de véritables caban en torchis, recouvertes d'un toit de chaume, dont le type a pe sisté jusqu'à nos jours, malgré les progrès de la civilisation ; ils o construit des huttes en bois, sur pilotis, comme le font encore nos jours certaines peuplades, dont on peut étudier le mo d'existence et les mœurs dans les musées ethnographiques [2].

Notre pays possède une belle galerie préhistorique; le gra

[1] V. GROSS, *Les Protohelvètes ;* Berlin, 1883, p. 5. — R. MUNRO, *The L Dwellings of Europe ;* Londres, 1890, p. 508. — La cabane des Lacustres représentée en miniature au Musée de Nuremberg.

[2] Dans la section ethnographique du British Museum, on peut voir vignette représentant le village lacustre de Sowek, sur la côte de la Nouve Guinée.

ublic pourra s'en assurer à l'Exposition de Liége, tandis que le ıvant pourra étudier les découvertes les plus récentes. On y verra ıssi le néolithique dans sa hutte, muni du mobilier et pourvu de outillage que de multiples et patientes recherches ont amené au ›ur.

J. CLAERHOUT.





MÉREAU

DE LA MAISON DE FORCE A GAND

N sait que cette Maison de force fut érigée pa lettres patentes de Marie-Thérèse du 27 jan vier 1772.

Elle est, nous dit M. Louis Stroobant, l'œu vre du vicomte Vilain XIIII, grand bailli (Gand, qui fut chargé, en février 1771, par l États de Flandre, de présenter un avant-projet pour la répressi du vagabondage.

Les plans de cette prison ont été faits par l'architecte Malfaiso avec la collaboration de Vilain XIIII et du Jésuite Klukman.

Les trois premiers quartiers furent construits de 1772 à 1773 l'inauguration eut lieu en mai 1775. L'achèvement des constru tions ne fut décrété que le 2 septembre 1824 et accompli en 18 Deux inscriptions lapidaires, placées dans la façade, rappelle l'érection et l'achèvement de cette prison sous les régimes au chien et hollandais.

M. Stroobant ajoute que Vilain XIIII n'a pas créé de tou pièces le système pénal établi à la Maison de force et n'a fait réorganiser ce qui existait à l'ancien *Rasphuijs* ou *Tuchthu* établi au château de Gérard le Diable à Gand, en 1617 [1].

[1] Voyez la notice sur la Maison de force de Gand par M. Louis Stroobant, d l'*Inventaire archéologique de Gand,* catalogue descriptif et illustré des monume œuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'histoir

Il y a un an environ, j'ai eu la chance d'enrichir ma collection l'un méreau, probablement inédit, de cette prison. Il n'est pas nentionné dans l'ouvrage de L. Minard-van Hoorebeke [1] et ne igure ni dans la collection du Musée d'archéologie de Gand ni lans la collection numismatique de l'université de cette ville.

Voici la description de ce méreau :

Dans un entourage de feuilles et de fleurs surmonté d'une couonne comtale le lion de Flandre.

Légende : SAEVIT. NUTRIT. ET. EMENDAT.

Quelques feuilles achèvent cette légende.

Au moyen de poinçons, on a enfoncé, au-dessus de la couronne omtale, le chiffre 20 et au centre, le mot *PORTIER*. Le tout dans ne bordure de perles.

Revers. Dans une couronne de feuilles et de fleurs entourée d'une ordure de perles, la légende :

PERMIS
POUR
UNE FOIS
1788

rmontée de deux clefs en sautoir.

Sur la tranche on a poinçonné :

VERMEREN MAISON DE FORCE A GAND 1855.

Module et épaisseur d'une pièce de cinq francs.

La matrice de ce méreau aurait donc été faite sous le règne de J·eph II, car son style est bien Louis XVI, et a probablement s·vi à frapper des méreaux à une époque subséquente. Quoi qu'il e soit, le méreau ci-dessus décrit a été employé par Vermeren en 1·55 et c'est alors qu'on a enfoncé, au moyen de poinçons, le c·ffre 20, le mot *PORTIER*, et la légende de la tranche.

Mon obligeant collègue, M. Joseph Maertens, de Gand, a bien v·lu faire quelques recherches à la Maison de force de cette ville

·héologie de Gand, fascicule XIV, décembre 1899, figure dans le texte. A la ·· de sa notice, M. Stroobant donne toute la bibliographie au sujet de la Mai-·de force de Gand.

Description de méreaux et jetons de présence, etc., des gildes et corps de métiers, ··*es, etc.* 2 volumes; Gand, 1878-1879.

et voici ce qu'il m'a écrit à ce sujet : « Votre méreau est probable
ment le seul exemplaire retrouvé jusqu'à maintenant. Je me sui
rendu à la Maison de force et l'on n'y possède plus que la matric
de votre méreau, recueillie il n'y a pas longtemps au milieu d'u
monceau de vieilles ferrailles. Dans les registres est mentionn



MÉREAU DE LA MAISON DE FORCE A GAND

Vermeire (dont le nom exact était sans doute Vermeren, comme
est inscrit sur le méreau), Jean-Bernard, hallebardier à la Mais
de force du 10 février 1830 au 12 mars 1856. Il fut pensionné
cette date.

» La signification de hallebardier est portier en chef. Le b
pour une fois est sans doute un bon de sortie et la pièce dev
probablement être rendue à la rentrée au portier, auquel e
servait de contrôle. »

La date de 1788 indique vraisemblablement l'époque où les co
du méreau en question ont été gravés et n'a pas été modi
ensuite puisque la matrice, conservée à la Maison de force
Gand, correspond exactement à ma pièce. Les méreaux prim
et les plus récents ont donc porté tous la même date. On ne
pas jusqu'à quelle époque ces méreaux ont été frappés ni quel a
le graveur des coins. D'après le style et la facture de mon mér
il est certain que l'auteur des coins était un artiste assez médio
sans doute établi à Gand, et que, pour des raisons d'économie, p
être aussi à cause de l'emploi vulgaire de ces méreaux et du ca
tère primitif de l'instrument de frappe, on aura évité de s'adr
au graveur général de la Monnaie de Bruxelles, Théodore
Berckel.

Ci-dessous figure une reproduction de l'instrument en fer qui a servi à frapper ce méreau, instrument qui m'a été très obligeamment communiqué par M. Joseph Maertens, auquel M. Le Boucq, directeur de la Maison de force de Gand, avait bien voulu le confier. C'est donc grâce à ces messieurs, que je tiens à remer-



Coins du méreau de la Maison de force a Gand.

r ici, qu'une description exacte de cet objet curieux a pu être bliée.

Comme on voit, les deux coins sont réunis par deux branches iées par un axe, en forme de compas, de manière à rabattre ctement le coin supérieur sur le coin inférieur. Celui-ci *(la pile)* te, gravé en creux, le motif du revers. Le coin se termine par appendice en fer, comme un gros clou, qu'on enfonçait jusqu'au n dans un billot appelé *ceppeau* par les anciennes ordonnances. 'autre coin, nommé *trousseau*, porte le motif de la face ou du it (un lion sous une couronne comtale, etc.). La partie supé

rieure de ce coin, fortement élargie en tête de champignon, servait à recevoir les coups de marteau destinés à marquer les empreintes sur le flan de cuivre placé entre les deux coins.

Cette manière de frapper des pièces était surannée, mais plus économique que l'emploi du balancier alors depuis longtemps en usage, lorsqu'il s'agissait d'une frappe restreinte, comme c'était le cas pour la Maison de force de Gand, dont les méreaux à faible relief n'exigeaient d'ailleurs pas une forte compression [1].

G. CUMONT.

[1] Voici comment JEAN BOIZARD, conseiller en la Cour des Monnaies, à Paris, décrit cette opération dans son *Traité des Monoyes,* publié à Paris en 1692 :

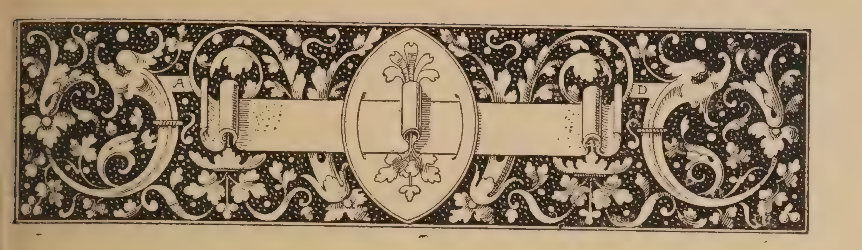
« On se servoit pour cela de deux poinçons appelez *coins,* qui étoient de grosseur proportionnée aux espèces, dont l'un étoit appelé *pille,* et l'autre *trousseau.* La *pile* étoit longue de sept à huit pouces, ayant un debord appellé *talon* vers le milieu, et une queuë en forme de gros cloud quarré pour la ficher et enfoncer jusqu'au *talon* dans un billot, appellé *ceppeau* par les anciennes ordonnances, qui étoit vers le bout du banc de monoyeur : il y avoit sur ces deux *coins* les empraintes des especes gravées en creux ; sçavoir l'écusson sur la *pile,* et la croix ou l'effigie du Roy sur le *trousseau,* et on s'en servoit à monoyer ainsi qu'il suit.

» On enfonçoit la pile à plomb dans le *ceppeau ;* on posoit le flaon sur la *pile* on mettoit le *trousseau* sur le flaon ; et on le pressoit ainsi d'une main entre la *pile* et le *trousseau* à l'endroit des empraintes ; on donnoit de l'autre main trois ou quatre coups de marteau en maniere de petit maillet de fer sur le *trousseau,* et le flaon étoit ainsi monoyé des deux côtez : on retiroit après cela le flaon monoyé et s'il y avoit quelques endroits qui ne fussent pas bien marquez, on le remettoit entre la *pile* et le *trousseau,* ce qu'on appelloit *rengrenner,* et on donnoit quelques coups du même marteau sur le trousseau jusques à ce qu'il fût monoyé dans sa perfection.

» On pretend que ces termes de *pile* et de *trousseau* viennent, sçavoir celuy de *pile* de ce qu'elle étoit sous le trousseau, sur lequel on frappoit ; et celuy de *trousseau,* parce qu'on le tenoit et troussoit de la main. » (Pp. 161 à 163.)

Pour le balancier, voici comment Boizard explique l'opération :

« On monoye les flaons, tant d'or que d'argent avec un *balancier* auquel les *quarrez* à monoyer (vulgairement appelez *coins),* sont attachez, celuy de l'effigie en dessous du *balancier* dans une boëte quarrée garnie de visses et d'écrouës, pour le serrer et tenir en état ; et l'autre en dessus dans une pareille boëte, aussi garnie de visses et d'écrouës, pour retenir le *quarré* à monoyer. On pose le flaon sur le quarré d'effigie, on tourne à l'instant la barre du *balancier,* qui fait tourner la visse qui y est enclavée ; la visse entre dans l'écrouë qui est au corps du *balancier,* et la barre fait ainsi tourner la visse avec tant de force, que poussant l'autre quarré sur celuy de l'effigie, le flaon violamment pressé des deux quarrez, il reçoit les empraintes d'un seul coup en un moment. Quand ce flaon est ainsi monoyé on l'appelle *Denier de monoyage.* » (Pp. 144-145.)



LE CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE DE BATH

ORGANISÉ PAR

L'ASSOCIATION ARCHÉOLOGIQUE BRITANNIQUE DE LONDRES



LES sociétés archéologiques du pays de Galles, d'Irlande et d'Écosse, où les communications par terre sont difficiles, et où les côtes maritimes sont profondément entaillées d'estuaires et de baies offrant un ancrage commode, tiennent parfois leurs congrès à bord d'un ateau à vapeur affrété pour le compte de leurs membres. Le ateau pourvoit temporairement à tous les besoins des congressistes : ils y trouvent leur centre de ralliement, leur salle de séances de conférences, en même temps que le gîte, le couvert et un oyen de transport utilisable la nuit comme le jour.

La ville de Bath, dans le comté de Somerset, étant une ville ntérieur, c'est un hôtel qui y fut choisi comme siège des séances comme point de départ pour les excursions aux monuments de région. C'est à l'hôtel qu'un cortège de breaks venait, le matin, endre les congressistes, pour visiter, en une tournée de huit ures environ, un groupe d'églises, de châteaux et de curiosités.

C'est dans le salon de l'hôtel que se faisaient, le soir, les conférences suivies de discussions scientifiques.

Les congressistes, devenus commensaux dès leur arrivée, en vinrent rapidement à échanger leurs idées sans contrainte, ce qui favorisa singulièrement la diffusion des opinions et des renseignements et facilita la tâche du délégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles, qui représentait, à lui tout seul, l'élément non anglais.

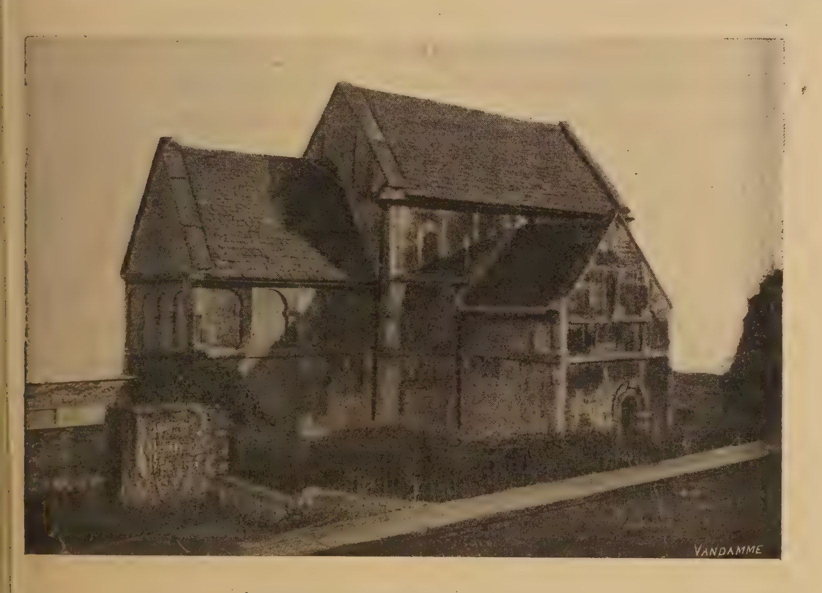
Le congrès dura exactement une semaine, du lundi 8 au samedi 13 août 1904. Grâce à une excellente organisation et à la rapidité des moyens de transport, un nombre considérable de monuments et d'objets offrant un intérêt archéologique put être visité. Ils appartiennent aux périodes les plus diverses, depuis l'âge néolithique, représenté par les restes du village lacustre de Glastonbury, et la période romaine, qui vit s'élever les admirables bains romains auxquels la ville de Bath doit son nom, son existence et sa prospérité, jusqu'à la période saxonne, contemporaine de nos dynasties mérovingiennes et carlovingiennes et jusqu'à celles des styles roman, gothique et de la Renaissance.

Chacune de ces époques est représentée par des œuvres d'une importance et d'une abondance telle qu'il est impossible de les mentionner toutes ici, sous peine de transformer ce rapport succinct en une nomenclature indigeste. Il existe d'ailleurs assez d'ouvrages spéciaux, accessibles à quiconque veut étudier les monuments les plus importants du pays : la cathédrale de Wells, les abbayes de Glastonbury et de Bath et les restes imposants de bains romains de cette dernière ville.

Le lecteur belge s'intéressera sans doute davantage aux discussions soulevées par les savants anglais sur des problèmes archéologiques non encore résolus, qu'à une description, forcément aride des admirables restes du passé que contiennent les comtés de Somerset et de Wilts.

Le plus important des points litigieux examinés au Congrès est l'âge de la chapelle saxonne de Bradford-on-Avon, dont l'existence est pendant plus de mille ans restée ignorée et qui fut redécouverte de nos jours, comme par miracle et restaurée, avec une conscience scrupuleuse, par M. W. J. A. Adye. L'ancien chroniqueur Guillaume de Malmesbury rapporte qu'une *ecclesiola* fut fondée, à Bradford, par saint Aldhelm vers le commencement du VIIIe siècle

et le Docteur Wm. de Gray-Birch pense que l'édifice récemment restauré n'est autre que la chapelle originale. Le Révérend Docteur Astley, au contraire, adopte l'opinion du professeur Baldwin Brown, auteur d'un livre très complet sur les églises saxonnes. Celui-ci place la construction de l'église de Bradford vers 975, donc au commencement de la troisième période de l'architecture saxonne, soit sous le règne du roi Edgar, soit sous celui d'Ethelred. Les



ÉGLISE DE BRADFORD-ON-AVON.

rguments des deux parties sont basés, presque exclusivement, sur es preuves tirées de la comparaison de l'*ecclesiola* avec des édifices e la même époque. Il est douteux que ceux-ci soient assez nomreux et de date assez certaine pour permettre d'aboutir à une conusion définitive. Comme la Belgique possède à Waha une église une antiquité également reculée et également douteuse, il peut re utile d'énumérer les arguments produits par le Docteur Astley.

Le plan de l'église de Bradford est cruciforme ; elle se compose une nef quadrangulaire, très élevée, de deux porches de moindre mension, au nord et au sud, et d'un chœur quadrangulaire, sans cune fenêtre, éclairé seulement par une étroite porte cintrée. Les ux seules portes d'entrée sont dans les deux porches. La hauteur

des murailles, les grandes dimensions des pierres de taille et l'étroitesse des portes sont signalées par le Docteur Astley comme preuves d'une date postérieure à 900. L'ornementation externe des murs, composée de pilastres et d'arcatures, est dérivée de l'arcature romaine et rappelle celle de l'église carlovingienne de Lorsch, près Worms. Les données réunies par le professeur Baldwin Brown et le Docteur Astley pourraient sans aucun doute être utilisées pour dater les restes de monuments carlovingiens en Belgique.

Un deuxième problème d'histoire de l'architecture, qui attend encore une solution satisfaisante, est l'existence des fenêtres latérales basses, non loin du portail principal des églises gothiques. Ces fenêtres passaient jadis pour avoir été destinées aux lépreux qui n'étant pas admis à l'intérieur du sanctuaire, assistaient du dehors au service divin. Cette théorie est aujourd'hui abandonnée par les spécialistes. Les uns soutiennent que le sacristain venait sonner à cette fenêtre au moment de l'élévation, pour inviter les campagnards occupés hors de l'église à s'associer à cet acte solennel D'autres pensent qu'une lumière y était placée la nuit, pour guider les voyageurs. Enfin, des documents récemment découverts aux archives vaticanes, et se rapportant à des conflits surgis en Angleterre entre le clergé paroissial et les prêtres de chanterie, ont suggéré une quatrième explication, qui n'est, du reste, pas inattaquable.

Le prêtre de chanterie, chargé de célébrer les offices à l[a] mémoire d'un fondateur inhumé dans une chapelle attenante [à] l'église ou dans l'église elle-même, devenait presque fatalement [le] rival du curé de la paroisse, auquel il enlevait des messes et d[es] âmes, avec les avantages matériels qui dérivaient de ses fonctio[ns] spirituelles. Le curé, ne pouvant l'expulser tout à fait, parvin[t,] dans certains cas, à lui faire interdire de recevoir des péniten[ts] dans son église. Alors, le prêtre de chanterie imagina de laiss[er] ses pénitents au dehors, et de se tenir au dedans d'un judas, d'o[ù] il pouvait entendre leur confession. Cette solution est prouvée p[ar] les documents pour un cas particulier, mais avons-nous le droit [de] la généraliser et de l'étendre à toutes les fenêtres latérales exista[nt] en Angleterre ?

Un autre point de coutume ecclésiastique fut soulevé, au cou[rs] du Congrès, à propos de la chartreuse de Hinton, dont des rest[es]

ssez fragmentaires sont seuls encore debout. Ces restes com-
rennent, entre autres, une salle quadrangulaire voûtée, accolée à
église et considérée par l'éminent archéologue anglais M. St. John
Iope comme une salle de chapitre. Plusieurs congressistes furent
'un avis différent, car la salle n'offre aucune trace de sièges le
ng des murailles et la partie située à l'est présente tous les carac-
res d'un chœur destiné à la célébration de l'office divin; en outre,
voûte y est plus ornementée qu'à l'ouest du bâtiment. D'autres
étails paraissant mieux convenir à une chapelle qu'à une salle
chapitre sont une belle piscine double et une armoire appli-
iées aux deux parois latérales. Il y a d'autant plus de raison de
onsidérer cette salle comme une chapelle, que l'abbaye de Lacock,
oisine et contemporaine du prieuré de Hinton, contient une petite
apelle semblable, dans une position analogue, entre l'église et la
lle du chapitre.

L'abbaye de Lacock est un monument peut-être unique en
irope, grâce au respect avec lequel elle a été conservée dans la
mille de Sir William Sharington, qui en obtint la concession au
mps de la Réforme. Le représentant actuel de la famille,
. Talbot, en fit les honneurs avec une bonne grâce et une compé-
nce parfaites, ayant étudié le bâtiment dans ses moindres détails,
l'ayant, non pas restauré dans le mauvais sens du mot, mais
rdé et entretenu avec un goût et un savoir exemplaires.

Tandis que les autres maisons religieuses du moyen âge ne nous
t guère légué, intacts, que leurs églises et leurs cloîtres, rendant
bâtiments conventuels méconnaissables par des transformations
cessives, Lacock au contraire a perdu son église et conservé son
itre, son dortoir, ses cuisines et dépendances à peu près tels
ils furent bâtis au XIIIe siècle. Quelques ajoutes, faites au
Ie siècle dans le goût de la Renaissance, n'ont pas affecté la
rsionomie générale du bâtiment, qui offre l'ensemble le plus
ié de voûtes et de fenêtres ogivales. C'est surtout le gothique
naire *(Early English)* qui, par ses arêtes robustes et ses
onnes trapues, fixe l'attention de l'archéologue.

Nous ne signalerons à Lacock qu'un détail intéressant la Belgi-
. Il s'y trouve un chaudron de bronze à trois pieds, haut d'en-
on un mètre, et portant la marque du fondeur Pierre Waghevens,
Malines. Il existe peu de pièces de ce genre : l'une d'elles

figura à l'exposition de dinanderies de Middelbourg. Le chaudro de Lacock doit avoir servi à des usages culinaires. Des bas-relief du genre italien, provenant du XVIe siècle et conservés à l'abbaye nous montrent le dieu des cuisines, Apicius, entouré de ses aide qui attisent le feu sous un chaudron pareil.

Quoiqu'il soit impossible de signaler en détail toutes les confe rences intéressantes dont fut agrémenté le Congrès, il faut néan moins mettre hors pair trois communications du plus haut intérê

L'une, par M. Sturge Cotterell, maître de carrière, portait sur l pierre de taille du pays, qui offre une matière première d'excellent qualité à l'architecte et surtout au sculpteur. Les tailleurs de pierr de la région sont des plus habiles. Ils se plaisent à décorer d'orne ments en relief même de simples maisons d'habitation. A Bat même, la pierre est un calcaire oolithique blanc, qui prend, e vieillissant à l'air, de belles teintes jaunes et grises. Vers l'oues à Glastonbury et Wells, c'est un grès rose ou rouge égalemen facile à sculpter, et d'une couleur fort agréable à l'œil. M. Cottere nous a décrit l'origine et les qualités de sa pierre avec la comp tence et l'amour du spécialiste.

M. Mowbray Green, dans une conférence très complète s l'architecture du XVIIIe siècle à Bath, nous a montré le pa que l'architecte Wood a su tirer des matériaux placés à sa port par la nature. Wood a fait de Bath la ville d'eau élégante XVIIIe siècle, le rendez-vous de la belle société et le foyer d'u intense activité littéraire et mondaine. Ses constructions, de p portions élégantes et d'une ornementation sobre, conservent à ville un cachet tout spécial.

M. F. Bligh Bond, remontant au moyen âge, a fait défiler, s les yeux de ses auditeurs, des projections de grilles de cho sculptées conservées dans les comtés occidentaux de l'Angleter Ces grilles, faites de bois de chêne ou de pierre, offrent des mo les variés d'ornements gothiques secondaires et tertiaires. M. Bo classe les grilles d'après leur forme, considérant comme pos rieures en date celles qui sont surmontées d'une voûte ou d cintre soutenant le jubé.

Les Anglais considèrent comme un caractère national de l architecture religieuse la séparation nette entre le chœur et la marquée par des grilles ou des jubés. Mais nous connaissons,

ielgique, une distribution analogue et, si nous ne possédons plus uère de grilles gothiques en bois ouvragé, c'est qu'elles ont été nlevées ou remplacées par des grilles de métal et des jubés de ıarbre ou de pierre.

M. Bond ayant, au cours de sa conférence, reproché aux puritains u XVIe siècle et surtout à Cromwell d'avoir anéanti de nombreux ɔjets d'art ecclésiastique, M. Leader, le président de l'Association ·chéologique britannique, renvoya le reproche aux chanoines et ıx évêques du XVIIIe siècle qui, dans leur engouement pour le ·yle néo-classique, ont détruit plus de souvenirs du moyen âge ıe les soldats de Cromwell.

Ces quelques notes ne peuvent donner qu'une impression très :complète du Congrès de Bath, du nombre considérable de docu- :ents qui y furent examinés, des idées qui y furent échangées. Le :ccès de la réunion n'a été possible que grâce à la collaboration : M. le Major C. H. Simpson, maire de la ville, qui nous ouvrit tus les trésors historiques, chartes, manuscrits, livres rares, objets ırt accumulés par les siècles; des propriétaires des environs, ıtamment MM. Talbot et Blathwayte, qui nous firent les ınneurs de leurs résidences avec une hospitalité charmante, et s·tout du clergé. A la porte de chaque église, les congressistes é·ient reçus par le curé, qui leur décrivait toutes les transforma- tıns subies par l'édifice avant qu'il eût atteint son état actuel. Sıs la coopération active et dévouée du clergé anglican, le Cıngrès n'eût pas pu réussir. Mais le principal mérite du succès rıient au sympathique secrétaire du Congrès, M. Patrick, au sıant Docteur Birch et au Révérend Docteur Astley, auxquels le dıégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles est tout particu- lıement obligé pour leur accueil cordial et courtois. Les excursions etıes débats du Congrès furent suivis avec intérêt par plusieurs dıııes, dont la bonne humeur et l'amabilité ont grandement contri- bıı à l'agrément de la réunion.

ı'est par des remerciements à tous ces amis des choses belles et ııles qu'a créées l'Angleterre ancienne que nous terminons ces ııes rapides.

Paul Hamelius.

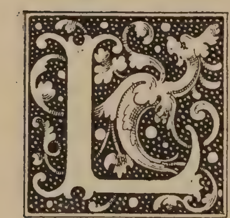




MONNAIES

TROUVÉES A

ASSCHE-LA-CHAUSSÉE (BRABANT)



'ANNÉE dernière, j'ai mentionné [1] les mon naies romaines qui ont été découvertes Castre.

J'ai dit qu'il est permis d'admettre que le Romains s'établirent à Castre vers la fin d Ier siècle ou au commencement du IIe siècle que les trouvailles de monnaies de Sévère Alexandre (mort e 235), de Gordien le Pieux (mort en 244) et de Philippe (mo en 249) prouvent que les Romains y étaient encore vers le mili du IIIe siècle, mais qu'il est probable que cette occupation du plus longtemps [2].

L'idée me vint de compléter ces recherches par l'étude d monnaies trouvées à Assche, localité qui renfermait aussi un can et qui n'est située qu'à environ trois lieues de Castre. Cette tâc me fut grandement facilitée par l'obligeance de mes aimabl collègues, MM. Prosper et Victor Crick, qui voulurent bi mettre à ma disposition l'importante collection de monna romaines réunie par eux et par leur père, feu le notaire Augu

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* t. XVIII, pp. 379 et su

[2] Je décrirai bientôt une trouvaille faite à Leerbeek, près de Castre, nous conduit jusqu'au règne de Postume (258-267).

Crick, et toutes ramassées, une à une, au lieu dit Kalkoven, pendant une longue série d'années.

Cette réunion de monnaies est, par ce fait, beaucoup plus intéressante qu'un ensemble de pièces enfouies, en même temps, dans un vase, parce qu'elle fournit une sorte de résumé de l'occupation romaine à Assche. Comme pour Castre, il serait difficile d'indiquer le commencement de cette occupation, puisque les pièces les plus anciennes ne prouvent rien par elles seules à ce sujet, car il a été démontré qu'une partie du numéraire frappé sous la République romaine circulait encore du temps de Trajan, mais les pièces de Constantin Ier, Constantin II et Constance II, frappées à Trèves de 330 à 333, et le *Nummus,* qui ne fut émis qu'après le 9 septembre 337, démontrent que cette occupation était encore effective vers le milieu du IVe siècle, ce qui est probablement aussi le cas pour Castre [1], après quoi la présence des barbares, vainqueurs des Romains, se manifeste dans la première moitié du VIe siècle par un triens imité de la monnaie d'Anastase (491-518).

Pour compléter cette notice, je dois mentionner encore les monnaies romaines qui ont été jadis trouvées le long de la route de Bavai à Assche et rappeler une trouvaille de ces pièces qui fut faite à Assche en 1717 [2]. La plus importante de ces trouvailles eut lieu, en avril 1784, à Casteau, près de Mons, à la droite de la chaussée de Bavay, par Mons, vers Enghien, Castre,

[1] On pourrait objecter que les monnaies romaines ont encore circulé à l'époque barbare et qu'il est, par conséquent, dangereux de tirer des conclusions de la trouvaille de telle et telle monnaie, mais il s'agit ici de monnaies trouvées dans un milieu exclusivement romain, comme il est prouvé par les nombreux objets exhumés au Kalkoven et réunis dans la collection de M. le notaire Victor Crick, et dans ces conditions il y a de sérieux motifs d'attacher à ces monnaies une valeur documentaire.

[2] HEYLEN, *Mémoires de l'(ancienne) Académie de Bruxelles,* t. IV, 1783, p. 418. Cette trouvaille est aussi mentionnée par de Cantillon. Après avoir dit que la chaussée de Bruxelles à Gand fut commencée en 1704, l'auteur ajoute : « Niet verre van daar vind men een oude verschanssing benevens een kruijsweg van de oude Romeijnen ; de oude gedenkteekens, dewelke met de medailles, die men daar uitgraafde, in de naburige veldtogt van 't jaar 1717, toonen aan, dat het dorp en deszelfs omleggende plaatzen dikwils en sterk van dat krijgsvolk bezogt is. » *Vermakelijkheden van Brabant, enz.,* door den heer DE CANTILLON. Uit het fransch vertaald. Te Amsteldam, bij David Weege, boekverkooper, 1770, VI artikel, blad. 93.

Assche et probablement Utrecht. Il s'agissait d'une urne contenant six à sept cents pièces d'argent dont la plus ancienne était de Marc Aurèle et la plus récente de Gallien (253-268). J'ai publié quelques documents relatifs à cette découverte dans le tome XX des *Annales du Cercle Archéologique de Mons.*

Pour le surplus, je renvoie aux lettres de M. H. Schuermans publiées dans la *Revue de la Numismatique belge,* 1869, pp. 206 et 301, et 1870, p. 410.

G. CUMONT.

Monnaies gauloises.

ATREBATES OU NERVIENS [1].

1. Tête dégénérée, en forme de foudre ou de rameau.

Revers. — Cheval, à droite ; dessus, deux points et un croissant.

Potin ou plutôt bronze. Pièce coulée.

HENRI DE LA TOUR. *Atlas de monnaies gauloises,* pl. XXXV, nº 8620.

2. Tête dégénérée, en forme de foudre ou de rameau.

Revers. — Cheval, à gauche ; dessus, un croissant, et autour, un cercle d'annelets.

Potin ou plutôt bronze. Pièce coulée.

HENRI DE LA TOUR. *Atlas de monnaies gauloises,* pl. XXXV, nº 8636.

Les pièces de ce genre appartiennent à l'extrême période du monnayage autonome.

Monnaies romaines.

RÉPUBLIQUE [2].

3. Famille Volteia. M. Volteius M. F. Officier monétaire 8 avant J.-C.

Tête d'hercule jeune et imberbe, couverte de la peau du lion, droite.

Revers. — M. VOLTEI. M. F. (Marcus Volteius, Marci filius

[1] On a aussi attribué cette monnaie aux Nerviens, mais M. Adrien Blanch dit qu'on ne saurait classer, avec certitude, ni aux Atrebates, ni aux Nervien ces pièces au rameau dont la circulation paraît avoir été très développé (Traité des Monnaies gauloises, seconde partie ; Paris, 1905, p. 345.)

[2] M. Edmond Dedeyn, bourgmestre de Ninove, possède, dans sa riche co

Le sanglier d'Erymanthe courant à droite. Sous le sanglier, un petit poinçon carré encadrant un globule.

Denier d'argent.

Ce denier fait allusion aux fêtes de Rome *ludi romani* créées par Tarquin l'Ancien et célébrées, chaque année, en septembre. Hercule était considéré comme le protecteur de ces fêtes.

Ernest Babelon. *Monnaies de la République romaine*, t. II, p. 565, nº 2.

4. Famille Calpurnia. C. Calpurnius Piso Frugi, fils de L. Calpurnius Piso Frugi, gendre de Cicéron, officier monétaire vers 64 avant J.-C. (au plus tard en 61 avant J.-C.)

Tête diadémée d'Apollon, à droite ; derrière, une marque monétaire (un épi ou une palme).

Revers. — **C. PISO L. F. FRV.** (Caius Piso Lucii filius Frugi.) Cavalier tenant une palme, galopant à droite ; marque monétaire sous la légende. (Voir nº 334 du tableau de Babelon, concernant L. Piso Frugi.)

Denier d'argent fourré.

La tête d'Apollon et le *desultor* font allusion aux *ludi Apollinares* réorganisés par un membre de la gens Calpurnia.

Ernest Babelon. *Monnaies de la République romaine*, t. I, p. 300, variété du nº 24.

5. Le même. Tête laurée d'Apollon à droite ; derrière, une marque monétaire (ancre).

(Voir, pour cette marque, le nº 111 du tableau de Babelon, concernant L. Piso Frugi.)

Revers. — **C. PISO L. F. FRVG.** (Caius Piso Lucii filius Frugi.)

Cavalier tenant une palme, galopant à droite (pas de marque monétaire visible).

ction, un denier consulaire trouvé à Assche, en 1874, au *Putberg*. Voici la escription de cette pièce :

Famille Sempronia. *L. Sempronius Pitio*, officier monétaire vers 174 ant J.-C.

PITIO. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une te d'aigle ; devant X.

Revers. — **L. SEMP. ROMA.** *(Lucius Sempronius. Roma.)* Les Dioscures, cheval, galopant à droite.

On ne connaît, avec le Cognomen de Pitio, que ce L. Sempronius qui, d'ailurs, n'est pas mentionné par les auteurs.

La famille Sempronia fut surtout illustrée par les deux Gracques.

(Monnaies de la République romaine, par Ernest Babelon, t. II, p. 430, 2.)

Denier d'argent fourré.

Ernest Babelon. *Monnaies de la République romaine,* t. I, p. 300, variété du n° 24.

Voyez, sur les monnaies fourrées : Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité,* t. I, pp. 221-238. Paris, 1878.

Mommsen a démontré que, sous la République, le gouvernement romain faisait, à la suite de décisions légalement prises par le Sénat, des émissions monétaires dans lesquelles entrait un certain nombre de pièces fourrées. (M. R., t. II, pp. 78 et suiv.)

On sait, dit Lenormant, *loc. cit.*, p. 233, qu'une partie du numéraire frappé sous la République était encore en circulation du temps de Trajan.

Les monnaies fourrées étaient particulièrement exportées et servaient souvent à tromper les peuples barbares *(loc. cit.*, p. 234).

6. Famille Julia. Caius Julius Caesar. (Jules César, né en 100, mort en 44 avant J.-C.)

Tête de Cérès à droite, couronnée d'épis. **COS. TERT. DICT. ITER.**

Revers. — **AVGVR PONT. MAX.**

Simpule, aspersoir, vase à sacrifice et bâton d'augure ; dans le champ la lettre M. (46 avant J.-C.)

Denier d'argent

Cohen, *loc. cit.,* 2e édit., t. I, n° 4.

7. Famille Antonia. Marcus Antonius. (Marc-Antoine, né en 83 mort en 30 avant J.-C.)

Galère prétorienne. **ANT. AVG. III VIR R. P. C.** (triumvi reipublicae constituendae).

Revers. — **LEG. XV** (légion quinzième). Aigle entre deux enseignes militaires.

Denier d'argent. Cohen dit que cette pièce a été frappée dans le dernières années de Marc-Antoine.

Cohen, *loc. cit.,* 2e édit., t. I, n° 47.

Empire.

Octave-Auguste. (23 avant J.-C., 14 après J.-C.)

8. **CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **C. L. CAESARES AVGVSTI F. COS. DESIG PRINC. IVVENT.** Caïus et Lucius debout, tenant chacun un haste et un bouclier ; dans le champ, le simpule et le bâton d'augur

Denier d'argent (2 exemplaires). (2 avant J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 43.

9. **CAESAR PONT. MAX.** Tête laurée d'Auguste à droite.

Revers. — **ROM. ET AVG.** Autel (l'autel des trois Gaules, à Lyon) orné de figures, entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire.

Pièce frappée à Lyon.

Moyen bronze. (10 après J.-C.)

Un numismate allemand, M. H. Willers, a prétendu que c'est l'ovarium d'un cirque et non pas un autel. Mais son opinion a été combattue dans la *Revue française de Numismatique*, 1904, pp. 46-63.

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 237.

Lyon fut le siège du culte de Rome et d'Auguste dès le règne de cet empereur (12 avant J.-C.) et réunit encore, au IIIe et au IVe siècle, le *concilium provinciæ* qui célébrait le culte d'Auguste et de l'empereur régnant, dont on trouve l'expression sur ses monnaies,

Mommsen et Marquardt. *Manuel des antiquités romaines*, traduction française, t. IX, pp. 131 et 132; J. Maurice, communication à la Société des Antiquaires de France du 6 mai 1903 ; *Mémoires de cette société*, 1902, p. 25 et p. 62.

Agrippa.

10. Marcus Vipsanius Agrippa, gendre d'Auguste, mort en 12 av. J.-C. Sa tête à gauche, avec la couronne rostrale.

M. AGRIPPA L. F. (Lucii filius) **COS. III.**

Revers. — **S. C.** Neptune debout, nu, avec un manteau sur les épaules, tenant un dauphin et un trident.

Moyen bronze. (27-12 avant J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 3.

Tibère (14-37).

11. **TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **PONTIF. MAXIM.** Livie assise à droite, tenant une haste et une fleur.

Aureus. (15 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 15.

12. **TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **PONTIF. MAXIM.** Livie assise à droite, tenant un sceptre et une fleur.

Denier d'argent, 2 exemplaires. Un de ces exemplaires paraît fourré (15 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 16.

CLAUDE (41-54).

13. **TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR. P. IMP. P. P.** Sa tête nue à gauche.

Revers. — **S. C.** Pallas debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier.

Moyen bronze. (41 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 84.

NÉRON (54-68).

14. **NERO CAESAR AVG. IMP.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **PONTIF. MAX. TR. P. II P. P.** Autour d'une couronne de chêne dans laquelle on lit **EX S. C.**

Denier d'argent. (55 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 205.

15. **IMP. NERO CAESAR AVG. P. MAX. TR. P. P. P.** Sa tête nue à droite (le globe en dessous n'est pas visible).

Revers. — **S. C.** Victoire s'élevant en l'air, à gauche, et tenant un bouclier sur lequel on lit **S. P. Q. R.**

Moyen bronze. (2e exemplaire avec TR. POT.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 302.

GALBA (9 juin 68-15 janvier 69).

16. **IMP. SER. GALBA AVG.** Sa tête nue à droite.

S. P. Q. R.
Revers. — **OB** dans une couronne de chêne.
C. S.

Denier d'argent.

Pas dans COHEN. Voir t. I, nos 285 à 287. Variété du type de l'aureus, n° 28[...]

VESPASIEN (69 79).

17. **IMP. CAESAR VESPASIANVS AVG.** Sa tête laur[ée] à droite.

Revers. — **COS. ITER TR. POT.** Femme assise à gauch[e], tenant un caducée et une Victoire (?).

Denier d'argent. (70 après J.-C.)

Pas dans COHEN.

18. **IMP. CAESAR VESPASIANVS AVG.** Sa tête laurée droite.

Revers. — **IVDAEA.** La Judée assise à droite, pleurant au pied 'un trophée.

Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. I. nº 226.

19. **IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. VIII P. P.** a tête laurée à droite (dessous un globe qui n'est pas visible).

Revers. — **PROVIDENT. S. C.** Autel.

Moyen bronze. (77 ou 78 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, nº 400.

TITUS (71-81).

20. **T. CAES. IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI CENSOR.** a tête laurée à droite (le globe en dessous n'est pas visible).

Revers. — **PROVIDENT. S. C.** Autel.

Moyen bronze. (77 à 78 après J.-C.)

COHEN, *loc, cit.*, t. I, nº 176.

DOMITIEN (81-96).

21. **IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. III.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **IMP. XXII COS. XVI CENS. P. P. P.** Pallas avec ste (?).

Denier d'argent fourré. (92 à 94 après J.-C.)

OHEN, *loc. cit.*, t. I, nº 282.

22. Même type, mais au revers : Pallas avec foudre et haste. Au d it : **TR. P. XII.**

Denier d'argent. (92 après J.-C.)

OHEN, *loc. cit.*, t. I, nº 279.

3. **IMP. CAES. DOMIT. AVG.** . . . . . . Son buste lauré à ite.

evers. — **FORTVNAE AVGVSTI S. C.** La Fortune debout uche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

loyen bronze.

HEN, *loc. cit.*, t. I, p. 481.

TRAJAN (97-117).

. **IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P.** Son e lauré à droite.

Revers. — **COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINC**
Victoire assise à gauche, tenant une couronne et une palme.
Argent. Quinaire. (104 à 110 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 72.

25. Même légende. Son buste lauré à droite.
Revers. — Même légende. Victoire debout à gauche, à demi nue
tenant une couronne et une palme.
Denier d'argent. (104 à 110 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 74.

26. **IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM.** S
tête laurée à droite.
Revers. — **P. M. TR. P. COS. IIII P. P.** Victoire assise à gau
che, tenant une patère et une palme.
Denier d'argent. (101 ou 102 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 239.

27. Même légende. Sa tête laurée à droite.
Revers. — Même légende. Victoire marchant à gauche, tenant u
couronne et une palme.
Denier d'argent. (101 ou 102 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 242.

28. **IMP. NERVA TRAIANVS AVG. GER. DACICV**
Son buste lauré à droite.
Revers. — **P. M. TR. P. COS. V. P. P.** Victoire à gauc
tenant une couronne et portant un trophée.
Denier d'argent. (104 à 110 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 257.

29. **IMP. CAES. NER. TRAIANO OPTIMO AVG. GE**
DAC. Son buste lauré et drapé à droite.
Revers. — **P. M. TR. P. COS. VI P. P. S. P. Q. R.** Gé
debout à gauche, nu, tenant une patère et des épis.
Denier d'argent. (114 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 276.

30. **IMP. CAES. NER. TRAIAN. OPTIM. AVG. GE**
DAC. PARTHICO. Son buste lauré et drapé à droite.
Revers. — **P. M. TR. P. COS. VI P. P. S. P. Q. R.** La F
ou la Félicité debout, à gauche, tenant un caducée et une co
d'abondance.
Denier d'argent. (116 après J.-C.)
COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 280.

31. **IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM**
tête laurée à droite.

Revers. — PONT. MAX. TR. POT. COS II. La Concorde assise à gauche auprès d'un autel allumé tenant une patère et une double corne d'abondance.

Denier d'argent. (98 après J.-C.).

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 302.

32. IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS V P. P. Son buste lauré à droite.

Revers. — S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI S. C.

Rome assise à gauche sur une cuirasse, un bouclier rond et un ou deux boucliers hexagones. Elle tient une victoire et une haste ; le pied droit est posé sur une cuirasse et le pied gauche sur une tête de Dace.

Moyen bronze. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 392.

33. Même légende. Sa tête laurée à droite.

Revers. — Même légende S. C. en exergue. Trajan galopant à droite, tenant une haste et terrassant un ennemi.

Grand bronze. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 503.

34. . . . . AVG. GER. DAC. . . . . Son buste radié à droite.

Revers. — Même légende. S. C. en exergue. Même sujet.

Moyen bronze. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 506.

35. IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V P. P. Sa tête laurée à droite.

Revers. — Même légende. Trajan debout de face, en habit militaire, tenant une haste et un *Parazonium* et couronné par la Victoire, qui tient une palme.

Denier d'argent. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 514.

36. Cinq grands bronzes et deux moyens bronzes frustes.

HADRIEN (117-138).

37. HADRIANVS AVG. COS. III P. P. Son buste nu et drapé à droite.

Revers. — ADVENTVI AVG. ITALIAE. S. C.

Hadrien debout à droite, tenant un rouleau et levant la main droite, en face de l'Italie debout à gauche qui tient une patère et une corne d'abondance ; entre eux, un autel paré et allumé ; derrière l'autel, une victime.

Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 48.

38. **HADRIANVS AVGVSTVS**. Son buste lauré à droite.
Revers. — **COS. III**. Génie debout à gauche sacrifiant sur un autel paré et allumé et tenant une corne d'abondance.
Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 335.

39. **HADRIANVS AVGVSTVS P. P.** Sa tête radiée, à droite.
Revers. — **COS. III**. en exergue : **S. C.**
La Santé assise à gauche, donnant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel.
Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 367.

40. **HADRIANVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée à droite.
Revers. — **COS. III S. C.**
La Santé debout à droite, donnant à manger à un serpent qu'elle tient dans ses bras.
Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 369. (La pièce de Cohen ne porte pas les lettres **S. C.**)

41. **HADRIANVS** ...... Sa tête laurée à droite.
Revers. — **FORTVNA AVG. S. C.**
La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance.
Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 763.

42. **HADRIANVS AVG. COS. III P. P.** Son buste lauré drapé et cuirassé à droite.
Revers. — **FORTVNA AVG. S. C.** La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance.
Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 767.

43. **IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG P. M. TR. P. COS. III**. Son buste lauré à droite.
Revers. — **LIBERTAS PVBLICA. S. C.** La Liberté assise à gauche, tenant une branche de laurier et un sceptre.
Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 948.

44. **HADRIANVS AVGVSTVS**. Son buste lauré à droite.
Revers. — **SALVS AVGVSTI COS. III S. C.** La Santé debout

à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 1357 (2 exemplaires).

45. **IMP. CAESAR TRAIAN. HADRIANVS AVG.** Son buste lauré à droite.

Revers. — **VOT. PVB.** (dans le champ) **P. M. TR. P. COS. III** (à l'entour). La Piété voilée debout à droite levant les deux mains.

Denier d'argent. (118 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 1477.

46. Deux grands bronzes et un moyen bronze frustes.

ANTONIN LE PIEUX (138-161).

47. **DIVVS ANTONINVS.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **CONSECRATIO — S. C.** de chaque côté du bûcher.

Bûcher à quatre étages en pyramide, orné de guirlandes, de drape-ies et de statues séparées par des colonnes ; au milieu une porte ; sur e sommet, Antonin dans un quadrige. (La porte du 2e étage servait pour y placer le lit funéraire.)

Grand bronze frappé après la mort d'Antonin.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 165, mais les lettres S. C. sont de chaque côté du ûcher.

48. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. XIIII.** Sa tete laurée à droite.

Revers. — **COS. IIII.** Génie nu, debout à gauche, tenant une atère et des épis.

Denier d'argent. (151 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 220.

49. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. XVIII.** Sa te laurée à droite.

Revers. — **FIDES EXERC. COS. IIII S. C.** La Fidélité, bout à gauche, tenant deux enseignes militaires.

Grand bronze. (155 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 376.

50. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. IMP. II.** Sa tête diée à droite.

Revers. — **LIB. VIII** (dans le champ) **P. M. TR. POT. XXI OS. IIII** (à l'entour) **S. C.** La Libéralité, debout à gauche, tenant e tessère et une corne d'abondance.

Moyen bronze. (8e libéralité, 158 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. II, nº 529.

51. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. IMP. II.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **TR. POT. XX COS. IIII.** Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

Aureus. (157 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. II, nº 1013.

52. Deux moyens bronzes frustes.

Faustine mère, femme d'Antonin. (Morte en 141.)

53. **DIVA FAVSTINA.** Son buste à droite, sans voile.

Revers. — **AVGVSTA. S. C.** Cérès voilée, debout à gauche, tenant deux épis et un flambeau.

Moyen bronze frappé après la mort de Faustine.

Cohen, *loc. cit.*, t. II, nº 80.

54. Deux grands bronzes frustes.

Marc Aurèle (161-180).

55. **IMP. M. ANTONINVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **CONCORD. AVG. TR. P. XVII COS. III.** La Concorde assise à gauche, tenant une patère et accoudée sur une statuette de l'Espérance ; dessous, une corne d'abondance.

Denier d'argent. (163 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 40.

56. **DIVVS M. ANTONINVS PIVS.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **CONSECRATIO — S. C.** Aigle sur un autel orné de guirlandes, à droite, regardant à gauche. (Pièce frappée par Commode après la mort de Marc Aurèle.)

Moyen bronze.

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 86.

57. **IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M.** Son buste nu à droite.

Revers. — **SALVTI AVGVSTOR. TR. P. XVI COS. I[II] S. C.** La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Grand bronze. (162 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 556.

58. Même légende. Sa tête laurée à droite.

Revers. — **SALVTI AVGVSTOR. TR. P. XVII COS. III S. C.** La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Grand bronze. (163 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t III, nº 564.

59. **AVRELIVS CAES. ANTON. AVG. PII F.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **TR. POT. XI COS. II.** Soldat casqué, debout à gauche, tenant un *parazonium* et une haste à deux pointes.

Denier d'argent. (157 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 721.

60. **M. ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. MAX.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **TR. POT. XXI IMP. IIII COS. III S. C.** Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

Grand bronze. (167 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 815.

61. Deux moyens bronzes frustes.

FAUSTINE JEUNE, FILLE D'ANTONIN ET FEMME DE MARC AURÈLE.

(Morte en 175.)

62. **FAVSTINA AVGVSTA.** Son buste à droite.

Revers. — Légende effacée; peut-être **AVGVSTI PII FIL.** La Concorde, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 23.

63. **FAVSTINA AVG. ANTONINI AVG. PII FIL.** Son buste à droite.

Revers. — **VENVS S. C.** Vénus, debout à droite, ramenant son écharpe sur son épaule droite et tenant une pomme.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 257.

LUCIUS VERUS (161-169).

64. **L. VERVS AVG. ARM. PARTH. MAX.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **PAX AVG. TR. P. VI COS. II.** La Paix, debout à gauche, tenant une branche d'olivier et une corne d'abondance.

Denier d'argent troué. (166 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 127.

Lucille, fille de Marc Aurèle et femme de Lucius Verus. (Morte en 183.)

65. **LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F.** Son buste à droite.

Revers. — **VENVS S. C.** Vénus, debout à gauche, tenant une pomme et un sceptre.

Grand bronze.

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 72.

Commode (176-192).

66. **M. COMM. ANT. P. FELIX AVG. BRIT. P.P.** (Cohen n'indique pas les lettres **P. P.**). Sa tête radiée à droite.

Revers. — **APOL. PALAT. P. M. TR. P. XVI COS. V S. C.** Apollon en habit de femme, debout, regardant à droite, tenant le plectrum et posant une lyre sur une colonne.

Moyen bronze. (191 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 28.

67. **L. AVREL. COMMODVS AVG. TR. P. V.** Son buste imberbe, lauré et drapé à droite.

Revers. — **IOVI VICTORI IMP. III COS. III P. P. S. C.** Jupiter, assis à gauche, tenant une Victoire et un sceptre.

Grand bronze. (180 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 265.

68. **M. COMMODVS ANT. P. FELIX AVG. BRIT.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — Légende effacée. — Rome en habit militaire, debout à gauche, tenant une Victoire et une haste, S. C.

Grand bronze. (186 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nº 503.

69. **M. COMMODVS ANTONINVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **SALVS AVG . . . . . . S. C.** La Santé, debout à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Grand bronze. (182 ou 183 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. III, nºs 686 ou 690.

70. Grand bronze fruste.

Septime Sévère (193-211).

71. **L. SEPT. SEV. PERT. AVG. IMP. VIIII.** Sa tête lau-
ée à droite.

Revers. — **LIBERO PATRI.** Bacchus nu, debout de face, se ouronnant et tenant un thyrse; à ses pieds une panthère.

Denier d'argent. (197 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 304.

Julia domna, femme de Septime Sévère (187-217).

72. **IVLIA PIA FELIX AVG.** Son buste à droite.

Revers. — **VESTA.** Vesta assise à gauche, tenant un simpule et n sceptre.

Denier d'argent.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 226.

73. **IVLIA AVGVSTA.** Son buste à droite.

Revers. — **FORTVNAE FELICI.** La Fortune, debout à gau-
he, tenant une corne d'abondance et appuyée sur un gouvernail.

Denier d'argent.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 55.

Héliogabal ou Elagabal (218-222).

74. **IMP. ANTONINVS AVG.** Son buste lauré, drapé et cui-
rassé à droite.

Revers. — **LAETITIA PVBL.** La Joie, debout à gauche, tenant ne couronne et un gouvernail posé sur un globe.

Denier d'argent.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 70.

75. **IMP. ANTONINVS AVG.** Son buste lauré et drapé à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. II COS. II P. P.** La Fortune assise à gauche tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abon-
dance; sous le siège, une roue.

Denier d'argent. (219 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 149.

76. **IMP. ANTONINVS PIVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. IIII COS. III P. P.** La Providence, debout à gauche, tenant une baguette et une corne d'abondance; à ses pieds, un globe; dans le champ, une étoile.

Denier d'argent. (221 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 189.

Julia Maesa, grand'mère d'Elagabal. (Morte en 223.)

77. **IVLIA MAESA AVG**. Son buste à droite.
Revers. — **SAECVLI FELICITAS**. La Félicité, debout, à gauche, tenant un caducée de la main gauche et sacrifiant sur un autel paré et allumé ; dans le champ, une étoile.
Denier d'argent (2 exemplaires).

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 45.

Sévère Alexandre (222-235).

78. . . . **SEV. ALEXAND**. . . . Son buste lauré et drapé à droite.
Revers. — **LIBERTAS AVG**. La Liberté, debout à gauche, tenant un bonnet et un sceptre ; dans le champ, une étoile.
Denier d'argent à très bas titre. (222 ou 223 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, 148.

79. **IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG**. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.
Revers. — **SALVS PVBLICA**. La Santé, assise à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel.
Denier d'argent à bas titre.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 530.

80. Moyen bronze fruste.

Julia Mamaea, mère de Sévère Alexandre. (Morte en 235.)

81. **IVLIA MAMAEA AVG**. Son buste diadémé à droite.
Revers. — **VESTA**. Vesta, debout, à gauche, tenant une patère et un sceptre transversal.
Denier d'argent.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 85.

Gordien III (238-244).

82. **IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG**. Son buste radié à droite.
Revers. — **SAECVLI FELICITAS**. Gordien lauré, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe.
Denier d'argent à bas titre.

Cohen, *loc. cit.*, t. V, n° 319.

PHILIPPE LE PÈRE (244-249)

83. **IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG.** Son buste radié à droite.

Revers. — **FELICITAS TEMP.** La Félicité, debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

Denier d'argent à bas titre.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, nº 43.

HOSTILIEN, FILS DE DÈCE (250-251).

84. **C. VALENS HOSTIL. MES. QVINTVS N. C.** (Caius Valens Hostilianus Messius Quintus nobilis caesar). Son buste radié à droite.

Revers. — **PRINCIPI IVVENTVTIS.** Hostilien, debout à gauche, en habit militaire, tenant une enseigne et une haste renversée.

Denier d'argent à bas titre.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, 34.

VOLUSIEN, FILS DE TRÉBONIEN GALLE (251-253).

85. **IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO AVG.** Son buste radié et drapé à droite.

Revers. — **PAX AVGG.** La Paix, debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.

Denier d'argent à bas titre.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, nº 70.

MARINIANE. (Milieu du IIIe siècle.)

86. **DIVAE MARINIANAE.** Son buste voilé à droite, avec le croissant, mais sans diadème.

Revers. — **CONSECRATIO.** Paon de face avec la queue éployée, regardant à gauche.

Denier d'argent à bas titre, frappé après la mort de Mariniane.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, nº 3.

GALLIEN (253-268).

87. **GALLIENVS. . . .** Son buste radié et cuirassé à droite.

Revers fruste.

Denier d'argent à très bas titre.

Salonin, fils de Gallien (253-259).

88. **VALERIANVS CAES.** Son buste radié et drapé à droite.

Revers.— **IOVI CRESCENTI.** Jupiter enfant, assis de face sur la chèvre Amalthée qui marche à droite ; il lève le bras droit, regarde à gauche et tient la chèvre par les cornes.

Denier d'argent à bas titre.

Cohen, *loc. cit*, t. V, n° 26.

Tétricus le fils. (269-273. César en 268.)

89. **C. PIV. ESV. TETRICVS CAES.** (Caius Pius Esuvius Tetricus Caesar). Son buste radié et drapé à droite.

Revers. — **LAETITIA AVG. N.** La Joie, debout à gauche, tenant une couronne et une ancre.

Petit bronze.

Cohen, *loc. cit.*, t. VI, n° 24.

Claude II (268-270).

90. **DIVO CLAVDIO.** Sa tête radiée à droite.

Revers. — **AETERNIT. AVG.** Le Soleil debout à gauche levant la main droite et tenant un globe.

Petit bronze frappé après la mort de cet empereur.

Cohen, *loc. cit.*, t. VI, n° 17.

Carausius, né en Belgique (287-293).

91. **IMP. C. CARAVSIVS AVG.** Son buste radié et cuirass à droite.

Revers. — **FORTVNA REDV.** La Fortune, debout à gauche tenant une corne d'abondance et sacrifiant sur un autel.

Petit bronze.

Cohen, *loc. cit.*, t. VII, variété pas décrite.

Constantin le Grand (306-337).

92. **CONSTANTINVS MAX. AVG.** Son buste lauré, drap et cuirassé à droite.

Revers. — **GLORIA EXERCITVS.** Deux soldats casqué debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur leu boucliers; entre eux, deux enseignes militaires. Dessous : **TR. P** (atelier de Trèves, *officina prima*).

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis.*

Cohen, *loc. cit.,* t. VII. nº 254. Neuvième émission de l'atelier de Trèves depuis le 11 mai 330 au 25 décembre 333. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* 1901, t. LXII, p. 88, pl. V, nº 6, article de M. Jules Maurice.

Constance II (323-361).

93. **FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

Revers. — **GLORIA EXERCITVS.** Deux soldats casqués, debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers; entre eux, deux enseignes militaires. Dessous : **.PLC** (atelier de Lyon).

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis.*

Cohen, *loc. cit.,* t. VII, nº 104.

Constantin I, Constantin II et Constance II.

94. **VRBS ROMA.** Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial.

Revers. — Sans légende. La Louve allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles (ces étoiles sont les étoiles des Dioscures, symboles de la pérennité de Rome). Dessous : **TR. S.** (atelier de Trèves, *officina secunda).*

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis.*

Cohen, *loc. cit.,* t. VII, nº 17, p. 330. Neuvième émission de l'atelier de Trèves depuis le 11 mai 330 au 25 décembre 333. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* 1901, t. LXII, pp. 87-88, pl. V, nº 5, article de M. Jules Maurice.

95. **CONSTANTINOPOLIS.** Buste casqué de Constantinople à gauche, avec le casque lauré, portant le manteau impérial et tenant un sceptre.

Revers. — Sans légende. Victoire, debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Dessous, la marque de l'atelier n'est pas visible à cause de l'usure de la pièce, mais il n'est pas douteux que c'est l'atelier de Trèves.

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis.*

Cohen, *loc. cit.,* t. VII, nos 21 et 22, p. 326. Neuvième émission de l'atelier de Trèves depuis le 11 mai 330 au 25 décembre 333. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* 1901, t. LXII, p. 89, *in fine,* et p. 90, article de M. Jules Maurice.

96. Deux petites pièces de bronze frustes qui sont la moitié du *Nummus Centenionalis*.

M. J. MAURICE fait remarquer dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1902, t. LXIII, p. 106, que ces monnaies caractérisent l'émission de 335 à 337.

97. Très petite pièce de bronze, fruste, qui est le *Nummus*.

M. J. MAURICE dit, dans le même article (p. 107), que ce fut seulement après l'élévation des Augustes Constantin II, Constance II et Constant Ier, le 9 septembre 337, que dut paraître cette plus petite espèce monétaire de bronze qui fut émise sous le bas-empire et imitée par les barbares. Ce *Nummus* a un module qui ne dépasse pas 0m010 à 0m011 et un poids maximum de 1 gr. 20 à 1 gr. 25.

TRIENS, IMITÉ PAR LES BARBARES.

Imitation par les barbares d'un triens d'Anastase (491-518), VIe siècle (première moitié).

98. Buste diadémé à droite (style barbare). **DNANASTA (SIVS)** (morceau de la pièce enlevé) **PP ΛVC** (pour **P. F. AVG**)

Revers. — Victoire, marchant à droite, tenant une couronne de la main droite et probablement une palme (style barbare).

VΛƆBV (le mot *Victoria* mal copié) **ΛИCVSTORV** (Augustorum).

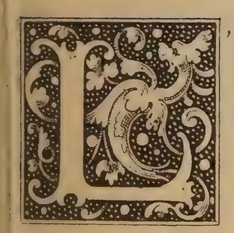
La pièce a été percée, sans doute pour être suspendue à un collier ou à un bracelet. Elle s'est divisée en deux petites plaques d'or, ce qui semble prouver qu'elle a été fourrée.





INTAILLE ROMAINE

TROUVÉE A ASSCHE



L'INTAILLE, figurée en grandeur naturelle, et en grandeur double (p. 126), a été trouvée dans un puits de l'époque romaine situé au *Kalkoven*, à Assche, précisément à l'endroit où ont été recueillies la plupart des monnaies décrites dans le chapitre précédent. Elle fait aujourd'hui partie de la belle collection de notre dévoué confrère, M. le notaire Victor Crick, qui a bien voulu me permettre de décrire ce bijou, et que je tiens à remercier ici.

Cette intaille est en onyx à deux teintes, la partie inférieure étant noire tandis que la surface gravée est gris-bleuâtre [1]. Elle représente Mars nu, casqué, avec le manteau flottant, marchant à droite, tenant un trophée appuyé sur l'épaule gauche et une haste dans la main droite.

Ce sujet est bien connu de tous les numismates, car il existe sur

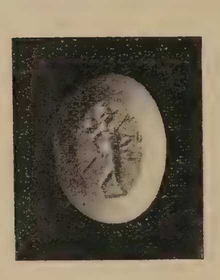
[1] Cette pierre a été vérifiée par M. Ernest Altenloh, bijoutier-crfèvre, à Bruxelles, et membre associé de notre Société. Je lui adresse ici tous mes remercîments. Les dimensions, en longueur et en largeur, de la surface gravée, sont de $0^{m}013$ et de $0^{m}009$. La base mesure $0^{m}019$ et $0^{m}014$.

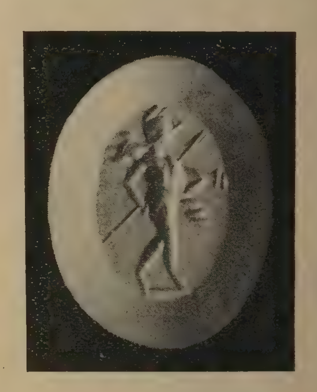
de nombreuses monnaies romaines, depuis Galba (68-69) jusqu'à Constantin le Grand (306-337).

Il est très souvent accompagné de la légende *Mars Victor* [1].

C'est, en effet, Mars victorieux, puisqu'il porte les dépouilles de l'ennemi vaincu.

Mars victorieux est encore représenté sur les monnaies, tenant une Victoire, un *parazonium,* une aigle romaine, ou un bouclier [2], mais ses attributs les plus fréquents sont ceux que j'ai indiqués ci-dessus. Sur une monnaie de Maxence (306-312), il est aussi représenté avec une haste et des captifs [3]; c'est l'ennemi terrassé, donc encore la victoire.





Mars ultor est ordinairement représenté, au revers des monnaies romaines, tenant une haste et un bouclier. Ce sont les armes de combat pour l'offensive et la défensive, les véritables attribut

[1] V. Cohen, *Monnaies frappées sous l'empire romain,* 2e édit., t. I, no 13 (Galba); t. III, no 182 (Lucius Verus), etc.; enfin t. VII, no 322 (Constantin le Grand), pièce frappée en 307. En ce qui concerne ce dernier empereur, on voit, sur une de ses monnaies, Mars allant à droite, portant une haste et un trophée, désigné sous le nom de *Mars Conservator* (t. VII, no 355). Il serai trop long de mentionner toutes les monnaies au même type frappées par le empereurs intermédiaires.

[2] V. Cohen, t. I, nos 56 et 58 à 61 (Vitellius). Mars portant une haste un trophée est encore nommé *invictus* (t. III, no 49, Pescennius Niger).

[3] V. Cohen, t. VII, no 93. Voyez encore le no 94, où Mars victorieux traî un captif par les cheveux et tient de la main gauche une haste et un boucli Voyez aussi, t. VI, no 55, une monnaie de Tacite (275-276), où Mars, porta une haste et un trophée, a un captif à ses pieds.

d'un Mars vengeur, d'un Mars prêt à la bataille. Dans ce cas, il est aussi surnommé *propugnator* [1]. Quelquefois *Mars ultor*, tenant un bouclier, lance un javelot [2] ou porte un étendard et un bouclier [3], mais il arrive aussi que des monnaies représentent *Mars Victor* avec une haste et un bouclier ou un *parazonium* [4] et *Mars ultor* avec une haste et un trophée [5], de sorte que ces attributs semblent convenir à l'un comme à l'autre [6].

Cependant, puisque *Mars Victor* est le plus souvent représenté, au revers des monnaies romaines, avec une haste et un trophée, il semble préférable de donner le qualificatif de *Victor* au Mars de l'intaille d'Assche.

J'ai sous les yeux une pièce d'argent de Commode, frappée en 183 après Jésus-Christ (Cohen, t. III, n° 853), dont le revers porte un dieu Mars dans l'attitude du Mars de l'intaille et d'un style, je ne dirai pas tout à fait semblable, mais très voisin [7]. Il est donc vraisemblable que l'intaille trouvée à Assche date de la seconde partie du deuxième ou du commencement du IIIe siècle. Comme il est probable que le sujet de cette intaille a été servilement copié ou imité d'un revers d'une monnaie romaine, ce qui a sans doute été le cas pour beaucoup d'intailles, ceux qui possèdent une nombreuse collection de ces monnaies parviendront peut-être à trouver la pièce qui a servi de modèle. Comme je n'ai pas cette chance et que nos collections publiques ne sont pas riches en cette numismatique, je dois me borner à cette supposition, qui se vérifiera, je l'espère.

[1] V. Cohen, t. VII, nos 166 à 168 (Constance Chlore, 292-306) et n° 132 (Galère Maximien, 292-311).

[2] V. Cohen, t. I, nos 378 et 382.

[3] V. Cohen, t. I, n° 380.

[4] V. Cohen, t. III, nos 50 et 61 (Pescennius Niger); t. IV, n° 319 (Septime Sévère); t. V, nos 605 et 606 (Gallien); t. VI, n° 191 (Postume); t. VI, n° 170 (parazonium et haste) (Claude II); t. VII, nos 160 et 161 (Carausius); t. VII, n° 94 (Maxence).

[5] V. Cohen, t. I, nos 270 et 271 (Vespasien); t. IV, nos 148, 150 et 154 (Caracalla); t. VI, nos 155 et 156 (Claude II).

[6] Dans la relation de l'excursion de notre Société d'archéologie à Assche, cette intaille est mentionnée comme représentant *Mars ultor* (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI, p. 159).

[7] Voyez encore le revers d'un médaillon de Marc-Aurèle et de Commode (Cohen, t. III, p. 133, n° 5).

Je termine cette courte notice en signalant une intaille du même type, en cornaline, dans le musée Cerret, reproduite sous le n° 58^{3} de la planche 62 des *Pierres gravées* [1] de Salomon Reinach (Paris, 1895).

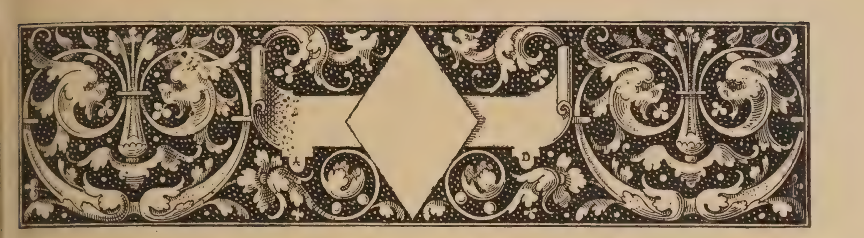
Georges Cumont.

Ces deux articles étaient imprimés lorsque la Société d'Archéologie de Bruxelles eut à déplorer la perte de son dévoué membre effectif, M. Victor Crick, décédé à Assche, le 6 mars 1905. Je me joins à mes collègues pour adresser toutes nos condoléances à sa famille.

[1] Comparez les intailles en cornaline, n°s 58^{2} et 59^{4} de la même planche. Mars est tout nu, sa pose et ses attributs sont les mêmes.

Il est probable qu'il y a des intailles analogues dans Furtwaengler, *Beschreibung der geschnittene Steine,* mais on n'est point parvenu à retrouver, à la Bibliothèque royale de Belgique, ce volume qui m'avait été communiqué précédemment, lors de l'étude que j'ai publiée sur deux intailles provenant d'Uccle.





RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE 1903.

LA commission des fouilles a très ponctuellement accompli, durant l'année 1903, le programme qu'elle s'était tracé en sa séance statutaire de mars, et ses travaux ont été nombreux autant que variés.

Elle a poursuivi son étude sur place des ieux-dits à Rolleghem-lez-Courtrai, à Merxplas, à Glabais, à Châtelet, à Mignault, à Bruyelles, à Cuesmes, à La Longueville lez Bavay et à Laroche :

ROLLEGHEM-LEZ-COURTRAI (Flandre Occidentale). HAMEAU DIT « TOMBROEK ».

L'étude de l'onomastique nous fait connaître parfois des lieux ortant le nom de *tomhoek, tomberg, tomme ;* nous en connaissons, otamment à Pitthem, à Ardoye, à Thielt et à Beveren-sur-Lys. u village de Rolleghem-lez-Courtrai est le hameau, au nom particulièrement intéressant, de *Tombroek*. Il y a là des briqueteries.

M. l'abbé. Claerhout les a parcourues, interrogeant les patrons et les ouvriers, mais sans rien apprendre d'intéressant.

A Oostroosbeke, on a déplacé, depuis quelques années, un moulin et on en a nivelé la butte.

Ce tertre était peut-être un tumulus, car plusieurs témoins oculaires ont affirmé, à M. l'abbé Claerhout, y avoir remarqué, au cours des travaux de déblai, plusieurs poteries rouges en *terra sigillata* (?).

MERXPLAS (PROVINCE D'ANVERS). — LIEU DIT « LES ARÈNES ».

A 3,150 mètres de l'église de Merxplas-Village, vers le nord, et à 200 mètres à gauche de la route de Baerle-Duc, dans une sapinière, est un lieu dit *Les Arènes*.

Ce nom, de haute fantaisie, a été donné (sans doute par un propriétaire lettré) à une dépression du sol de forme circulaire très régulière que délimitent nettement des dunes de sable.

Ce *cirque naturel*, qui mesure une centaine de mètres de diamètre, n'est autre qu'une ancienne mare asséchée.

GLABAIS (PROVINCE DE BRABANT). — LIEU DIT « BUISSON-TOMBE ».

Tarlier et Wauters, nos guides habituels, signalent l'existence sur le territoire de la commune de Glabais, entre ce village et le hameau des *Flamandes*, d'un champ portant le nom de *Buisson Tombe* [1].

Nous avons parcouru toute cette campagne, qui est très vallonnée et coupée de chemins creux et de berges élevées, dans l'espoir d'y

[1] Quelques indices, assez vagues, semblent témoigner de la grande ancienneté du village. Le nom de *Buisson-Tombe*, que porte un champ situé entre le centre du village et les Flamandes, nous révèle la présence, en cet endroit, d'un tumulus. Un vieux registre des propriétés de l'abbaye d'Afflighem, de l'année 1545, mentionne, près des marais de Glabais, le *Vieux chemin allant de Nivelles à Mont-Saint-Guibert*, près de la piecchente ou sentier conduisant de la *Chaulch* (quelle chaussée?) vers Genappe, et, plus loin, le chemin de l'Empereur. (*Géographie et histoire des communes belges*, canton de Genappe-Glabais, p. 21.)

découvrir encore quelque reste de tumulus, mais nous n'y avons rien remarqué.

Les paysans auxquels nous nous sommes adressé ignorent même ce nom.

CHATELET (PROVINCE DE HAINAUT). — LIEU DIT « FONTAINE DES MORTS ».

Ce *lieu-dit* est situé à 2 kilomètres au sud-ouest de l'église de Châtelet, et à environ 500 mètres, à l'est, de l'oppidum du Boubier (cote 180) étudié par notre confrère M. Victor Tahon.

C'est un point très élevé (cote 170) sur une pente exposée au levant, d'où l'on découvre un horizon étendu lorsque le regard se porte dans la direction de Châtelet ou de Bouffioulx.

Ce lieu constitue un superbe emplacement pour un cimetière antique.

Au dire des habitants, c'est là que se serait trouvé jadis le village de Bouffioulx.

MIGNAULT (PROVINCE DE HAINAUT). — LIEU DIT « CHAMP DE LA GROSSE-BORNE ».

Jules Monoyer [1] signale l'existence, sur le territoire de la commune de Mignault, d'un lieu dit *Champ de la Grosse-Borne*.

L'endroit ainsi appelé est situé à 725 mètres au nord-ouest de l'église de Mignault, en un point élevé (cote 120) d'où l'on découvre l'horizon de tous les côtés et où convergent cinq sentiers, près du moulin François De Mulder, dit aussi moulin de la Grosse-Borne. C'est une position superbe.

De nos jours, on n'y voit plus qu'une petite borne ordinaire de limite.

Les noms de lieux reflétant souvent la physionomie ancienne de l'endroit qui les porte, on pouvait se demander s'il n'y avait pas eu là, autrefois, une pierre de grande dimension, un *menhir ?* Il ne paraît pas qu'il en ait été ainsi. M. Nestor Foucart, instituteur en

[1] *Histoire populaire du canton du Rœulx,* III, *Mignault.* Dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XX, 1886, et pp. 7 et 26 du tiré à part.

chef à Mignault, qui connaît à fond l'histoire de sa commune et à l'obligeance duquel nous n'avons pas manqué de recourir, estime, en effet, que cette appellation doit être assez moderne, car, dans le cartulaire de Mignault de 1597, ce champ est nommé *Pasche devant le chesne à la Motte*.

BRUYELLES (PROVINCE DE HAINAUT). — FERME DE LA « HAUTE LOGE ».

Le mot loge, qui vient de *logium* (demeure, habitation), doit attirer l'attention des chercheurs. Ceux-ci peuvent le considérer, en effet, comme un présage quasi certain de la découverte de substructions romaines. Or donc, ayant remarqué, en lisant la carte de l'état-major, le nom de *Haute Loge* (écrit par erreur *Haute Éloge*), que porte une vieille ferme de la commune de Bruyelles, nous nous sommes rendu sur les lieux afin d'examiner, dans le voisinage de cette ferme, les champs qui s'étendent entre la route de Saint-Amand à Tournai et la voie romaine *(chaussée Brunehault)* de Bavay à la capitale du Tournaisis.

Nous n'avons pas tardé à y trouver, aux environs de la chapelle La Justice (versant exposé au sud-est), c'est-à-dire à 600 mètres à peine de la ferme de la *Haute Loge*, quelques fragments de *tegulæ*.

Voilà donc une nouvelle preuve de la réelle valeur de certaines présomptions toponymiques.

CUESMES (PROVINCE DE HAINAUT). — LIEU DIT « LES MACABITES ».

Nom donné à des fours à chaux où, il y a une quinzaine d'années, on a découvert des squelettes humains.

Ces fours à chaux, aujourd'hui abandonnés, sont situés sur la pente d'un coteau crayeux exposé au midi, à 2,650 mètres au sud de la station de Cuesmes-État, près du point d'intersection de cinq chemins dont l'un, le *Chemin de Binche*, est fort ancien et très probablement romain.

Joseph Wérihasse, l'aide de M. Rutot, y a encore remarqué voilà cinq ou six ans, quelques ossements humains épars à la surface du sol.

Il s'agit sans doute là, comme un peu plus loin, à *La Malogne* et à Spiennes, de sépultures franques sans mobilier et des derniers temps.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille de Mons).

LA LONGUEVILLE (PRÈS BAVAY). — LIEU DIT « LES MOTTES ».

Ce *lieu-dit* s'étend sur la rive gauche du ruisseau de la Marlière. n n'y remarque rien, si ce n'est des mouvements de terrain natu- ls et d'ordre purement orographique.

LAROCHE (PROVINCE DE LUXEMBOURG). — LIEUX DITS « CHEMIN DES MORTS » ET « VALLÉE DES TOMBES ».

En face de Laroche, sur les flancs de la montagne de Corumont, t un ancien sentier taillé dans le roc : c'est le *Chemin des Morts*. nom lugubre, mais tout moderne, lui vient de ce que les habi- nts de Harzé, jadis paroissiens de Beausaint, passaient autrefois r là pour aller enterrer leurs morts au cimetière de cette com- ıne.

A environ 3 kilomètres au sud de Laroche, est une petite vallée oite et pittoresque où coule le ruisseau de Hévursay, affluent de Bronze. Cette vallée s'appelle la *Vallée des Tombes*. Ce nom, core une fois, est récent, et a été donné à cet endroit par les hôte- rs de Laroche parce qu'on y voit un éboulis de blocs rocheux nt certains ressemblent vaguement à des pierres tumulaires.

Votre commission a fait examiner deux monuments d'authent-cité douteuse à Remouchamps et à Maulde :

LA « ROCHE-MENHIR » A REMOUCHAMPS, COMMUNE D'AYWAILLE (PROVINCE DE LIÉGE).

Sur la rive droite de l'Amblève, à environ 1,200 mètres de l rivière, en remontant la vallée sèche qui s'étend de Remouchamp à Louveigné, on coupe un petit ruisseau qui vient des fagnes et di paraît, à quelques pas à gauche de la route, dans le chantoir d Sécheval. Il a nom le *Ruisseau de Menhir* ou *Ruisseau de Sécheva*

Vers l'amont de ce ruisseau, à quelques centaines de mètres d distance, on rencontre un très bizarre amoncellement d'énorm blocs rocheux (poudingue à gros éléments) généralement cubique jetés les uns sur les autres et simulant assez bien les restes d'u construction cyclopéenne écroulée : c'est la *Roche-Menhir.*

Ce nom de *menhir,* comme on devait s'y attendre, n'a p manqué de donner lieu à des spéculations étymologiques et l archéologues de l'ancienne école, comme on devait s'y attend également, se sont demandé s'il ne fallait pas voir dans ces pier des monuments du culte druidique.

En réalité, il n'y a dans l'amoncellement de blocs rocheux question aucune intervention humaine, mais seulement le résul d'un accident géologique, et le véritable nom du ruisseau es *Ruisseau des Minières* (*minirs,* en patois local), à cause de la pro-mité d'anciens puits de mine encore en activité il y a trente quarante ans [1].

Au surplus, comme l'a fort bien fait observer M. le Présid Schuermans dans ses *Néologismes archéologiques* [2], les expressi « cromlech », « dolmen », « lichaven » et *menhir* ont un caract purement conventionnel et arbitraire, car elles sont de créat moderne et ont été empruntées, non à d'anciens documents, m au patois populaire d'une seule des nombreuses contrées (la B tagne) où ont été élevés des monuments de pierres brutes.

[1] Renseignements des habitants mêmes du pays.

[2] *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* XXV, 2e série, tome 1869, p. 426.

En outre, il n'est pas aisé de s'expliquer comment des mots bretons se seraient infiltrés dans notre langue populaire à une si grande distance de la Bretagne.

EXAMEN D'UN TERTRE A MAULDE (près de Hollain).

A 1,300 mètres au sud de l'église de Maulde, tout près de la route de Saint-Amand à Tournai, au lieu dit *Rouge Néflier,* se voit un tertre présentant l'aspect d'un tumulus. Ce n'est, en réalité, qu'un mamelon naturel de sable tertiaire (landenien inférieur ?) dont une sablière, ouverte dans le flanc nord-est, vous donne la coupe.

DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS DANS LES TRAVAUX DU NOUVEAU PORT DE GAND.

En construisant le quai qui doit longer le grand bassin du nouveau port de Gand, les entrepreneurs ont rencontré une tourbière tout près du quartier de Meulestede, ce qui a amené l'interruption momentanée des travaux.

Ces couches tourbeuses renfermaient de nombreux ossements d'animaux (andouillers de cerfs et tibias; côtes, crânes, etc., d'autres mammifères).

Grâce à l'extrême obligeance de M. l'ingénieur F. De Taeye, qui avait pris le soin très louable de faire recueillir tous les ossements, M. l'abbé Claerhout a pu examiner ceux-ci et a constaté qu'aucun ne portait de trace de travail humain.

On a exhumé, en outre, mais sur un autre point de ces immenses travaux, un vase en poterie datant du moyen-âge.



Des enquêtes et des recherches diverses ont été faites à La Panne, à Clercken (dans le *Vrybusch*), à Wercken-lez-Dixmude, à Sysseele, à Ichteghem, à Wichelen, à Overboulaere, à Vieux-Turnhout, à Ronquières, à Braine-l'Alleud, à Tourneppe, à Bossière et à Waremme.

NOUVELLES RECHERCHES A LA PANNE, COMMUNE D'ADINKERKE (Flandre Occidentale).

« Une exploration faite en juillet 1903, à l'emplacement de la station préhistorique de La Panne, décrite par le baron Alfred de Loë, a produit la récolte habituelle d'objets en fer, tessons de poterie, résine avec incrustation de coquillages, un goulot de bouteille.

» Non loin de l'emplacement de la station précitée, M. l'abbé Ingelbeen a trouvé un denier d'argent de Commode (176-192). Voici les inscriptions déchiffrées sur la monnaie :

» Droit : La tête laurée de l'empereur, à droite, **M. COMM. ANT. P. FEL. AVG. BRIT.**

» Revers : La Fortune assise à gauche, tenant, par la bride, un cheval et, de la main gauche, une corne d'abondance.

» **FORTVNAE. MANENTI.** Dans le champ **C. V. P. P.**

» Bon de Maere d'Aertrycke. »

RECHERCHES DANS LA FORÊT DU VRYBUSCH, A CLERCKEN (Flandre Occidentale).

La grande forêt du *Vrybusch* s'étend entre les villages de Staden de Langemarck, de Merckem et de Clercken.

On connaît, sur la lisière de cette forêt, à Houthulst, le fameux hameau de Ter Hest, habité par une tribu de nomades, qui se distingue des populations environnantes bien plus encore par ses mœurs que par ses caractères physiques ; cependant le type *brachybrun* nettement déterminé, semble y dominer. Feu l'abbé Gezelle y recueilli des silex taillés et, entre autres pièces, une des rares haches polies rencontrées dans la Flandre occidentale. M. l'abbé Claerhout a trouvé un silex taillé, sur une colline de Staden, qui s'élève au bord de la forêt. Il a commencé aussi à explorer le *Vrybusch* en vue d'y découvrir des tombelles.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES A WERCKEN-LEZ-DIXMUDE (Flandre Occidentale).

Au mois d'août dernier, notre confrère, M. le baron de Maere d'Aertrycke, a pu mettre la main sur dix-huit pièces de monnaie

anciennes provenant de la trouvaille faite à Wercken-lez-Dixmude, en septembre 1898.

Le compte rendu de cette découverte (lors de laquelle un de nos collègues a recueilli 86 pièces) a paru dans le tome XIII (livraison II, p. 210, avril 1899) des *Annales*.

M. Georges Cumont, qui décrivit ces pièces de monnaie dans l'article précité, a bien voulu se charger d'examiner aussi les nouvelles venues.

Sur les 18 pièces, 14 sont de Postume ; sur les 86 pièces déjà récoltées en 1898, il y en avait 64 de Postume.

Voici la description des pièces :

Grand bronze d'Adrien (117-138). Sa tête laurée à droite.
IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG... (lettres effacées).
Revers fruste. On distingue une femme assise à gauche.

Grand bronze d'Adrien (117-138). Sa tête laurée à droite.
Légende illisible.
Revers fruste. On distingue une femme debout.

Grand bronze d'Antonin le Pieux (138-161). Sa tête laurée à droite.
ANTONINVS AVG PIVS PP TRP... (lettres illisibles).
Revers fruste. On distingue un personnage assis à gauche.

Grand bronze de Marc-Aurèle (161-180). Sa tête laurée à droite.
.. ANTONINVS AVG. ARM... (lettres illisibles).
Revers : légende illisible.
Mars debout à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier (de l'an 164 de J.-C.) [1].

Postume (258-267).
IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.
Buste radié à droite.
Revers : **LAETITIA** ; en exergue : **AVG.** Galère.

Grand bronze.
Huit exemplaires variés et de modules différents.
La galère du revers est rendue de diverses manières [2].

[1] COHEN, 2e édit., t. III, p. 82, n° 838.
[2] Comparez baron DE WITTE, pl. IX, nos 135 et suivants.

Postume (258-267).
IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.
Son buste radié à droite.
Revers : **HERC. PACIFERO.**
Hercule nu, debout à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite et de la gauche la massue; la peau de lion sur le bras gauche.
Billon [1].

Postume (258-267).
IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.
Buste radié à droite.
Revers : **FIDES MILITVM.**
La Fidélité debout à gauche tenant deux enseignes militaires.
Grand bronze [2].

Les pièces suivantes de Postume n'existaient pas dans la première récolte des monnaies de Wercken :

1° **IMP. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.**
Buste radié à droite.
Revers : **P. M. TR. P. COS. III. P. P.**
L'empereur casqué, en habit militaire, debout à gauche, tenant de la main droite le globe et de la gauche la haste ; dans le champ : **S. C.**
Grand bronze [3].

2° **IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.**
Son buste radié à droite.
Revers : **P. M. TR. P. COS. II. P. P.**
L'empereur casqué, debout à droite, en habit militaire, tenant la haste et appuyé sur un bouclier.
A l'exergue : **S. C.**
Grand bronze (Musée britannique) [4].

[1] Comparez baron DE WITTE, pl. VII, n° 101.
[2] *Ibid.*, pl. IV, n° 57.
[3] *Ibid.*, pl. XIV, n° 218 ou 218A. La conservation est trop mauvaise pour voir si la pièce porte les lettres S. C.
[4] *Ibid.*, pl. XIII, n° 204.

3° IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.
Buste radié à droite.
Revers : VIRTVS AVG.
L'empereur en habit militaire, la tête nue, tenant la haste et le bouclier, marchant à droite.
Billon [1].

4° IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.
Buste radié à droite.
Revers : FELICITAS AVG.
La Félicité debout à gauche, tenant un long caducée et une corne d'abondance.
Dans le champ : S. C.
Moyen bronze [2].

RECHERCHES A SYSSEELE (Flandre Occidentale).

Lors de la construction de l'estaminet habité par M. Camille D'hoore et situé le long du pavé qui mène de la gare au village de Sysseele, on a mis au jour une urne qui a figuré à l'exposition d'antiquités ouverte à l'occasion du Congrès archéologique de Bruges. Les terrassiers ont assuré en avoir trouvé encore d'autres au même endroit. M. l'abbé Claerhout a fait des fouilles dans le terrain qui s'étend derrière la maison, sans toutefois rencontrer d'autres poteries.

TROUVAILLE DE BALLES ET DE BOULETS A ICHTEGHEM (Flandre Occidentale).

« A quelques centaines de mètres à l'est de la voie ferrée Wynendaele-Ostende, il a été trouvé en mars, sur le territoire d'Ichteghem, entre les deux viaducs traversant la voie, plusieurs balles de fusil, en plomb, de dix-huit à la livre et quelques boulets de fonte de six livres.

[1] Comparez baron de Witte, pl. XXI, n° 338.
[2] *Ibid.*, pl. III, n° 37a. Cette pièce est évidemment coulée. Ces monnaies ont dû être coulées en chapelet. La pièce de la trouvaille porte encore les deux attaches cisaillées.

» Ces projectiles pourraient avoir été tirés lors de la bataille d
Wynendaele (septembre 1708); néanmoins l'emplacement où le
projectiles ont été retrouvés ne paraît pas avoir été le théâtre d'un
lutte acharnée, tout au plus pourrait-il y avoir eu à cet endroit u
combat insignifiant, lors de la retraite des Français.

» Les boulets ne sont pas du calibre de ceux adoptés générale
ment en France, entre l'abandon du règlement de d'Estrées (1666
et la reconstitution de l'artillerie par Gribeauval.

» Toute cette région, d'Ostende à Thourout, ayant été sillonné
par les détachements des armées de Louis XIV et des ennemis d
ce roi, il convient d'être circonspect dans l'attribution des donné
qu'on croirait pouvoir établir concernant ces projectiles.

» B^on^ DE MAERE D'AERTRYCKE. »

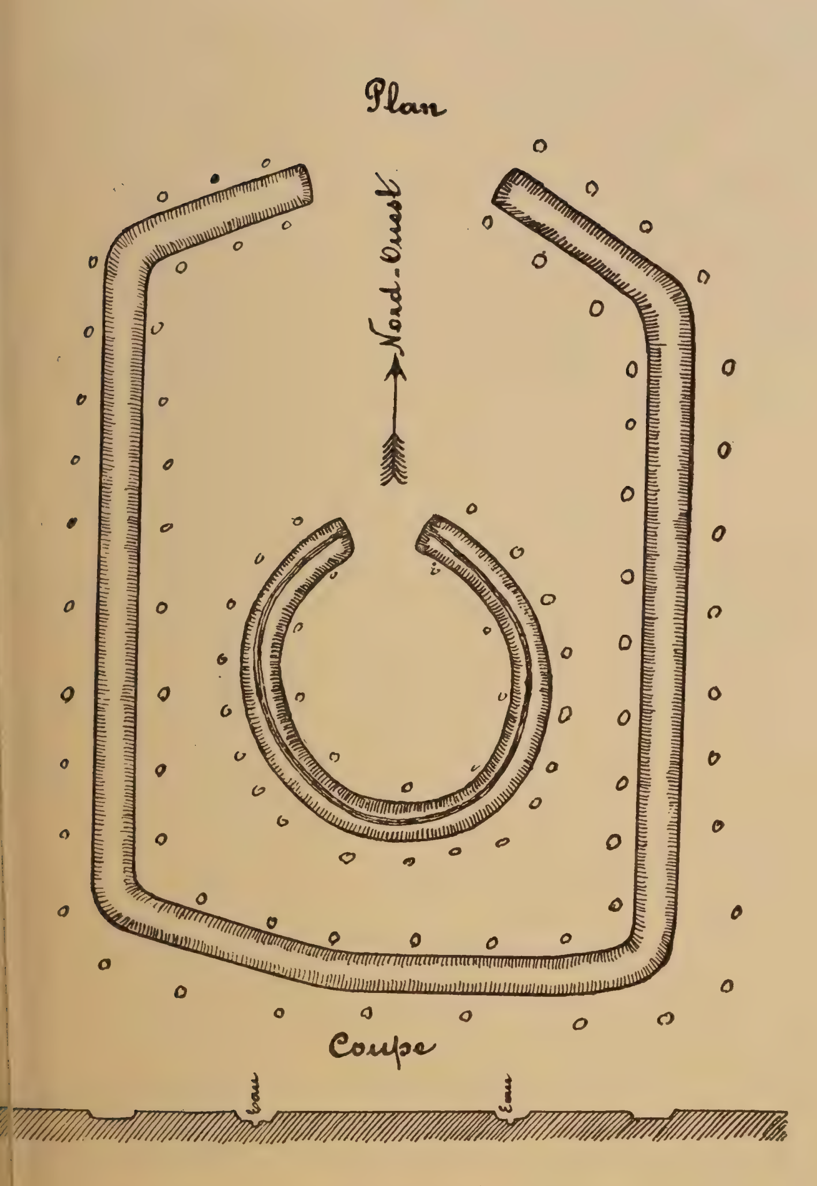
ENQUÊTE SUR L'ORIGINE D'UN OUVRAGE EN TERR EXISTANT A WICHELEN (FLANDRE ORIENTALE).

« Nous nous sommes rendu, le 5 mai courant, à Wichelen, e
compagnie de M. J. van den Poel, à l'effet d'examiner un curie
ouvrage en terre (Pl. III) situé à environ 200 mètres de l'Escaut, s
la rive droite de ce fleuve, et de recueillir des renseignements
sujet du dit ouvrage.

» Nous nous sommes rendus tout d'abord chez M. le secréta
communal de la localité qui, avec une obligeance très grande, n
a communiqué les plans actuels du cadastre, ainsi que les vie
plans cadastraux de 1815.

» L'ouvrage en question est connu dans le village sous le n
de *Meerbosch* (bois du lac.) Il est renseigné au cadastre sous
n°s 876, 877, 878 et 879 de la section A pour les contenances s
vantes : 876 : 24 ares 60 ; 877 : 89 ares 90 ; 878 : 12 ares 80,
879 : 14 ares 60.

» Ces quatre parcelles qui comprennent tout l'ouvrage en qu
tion, appartiennent actuellement à Mlle Bertha Oosterlinck. Le p
cadastral de 1815, que nous avons consulté à la maison commun
mentionne cet ouvrage en terre de la même façon que les pl
cadastraux actuels ; à cette époque donc, cet ouvrage se trou
dans le même état où nous le voyons de nos jours. L'entrée



Wichelen (Flandre orientale). — Plan et coupe d'un ancien ouvrage en terre.

trouve à front de la *Dreve straat,* anciennement appelée *Heirweg* (heirweg ou heerbaan signifie chemin militaire pour les mouvements stratégiques des armées, également chemin royal, grande route, voie publique) [1].

» Munis de ces premiers renseignements, nous nous sommes ensuite rendus sur place et nous avons reconnu l'exactitude parfaite de la description de l'ouvrage en terre, donnée par M. le baron de Loë [2]. Nous ferons seulement remarquer que, tout récemment, les deux extrémités du fossé extérieur, qui se rejoignent presque à l'entrée de l'ouvrage, ont été comblées partiellement, dans le but d'égaliser les terrains rendus à la culture. Cet ouvrage se trouve, en partie, dans un renfoncement formant, avec le sol voisin, une différence de niveau d'environ $1^{m}50$ à l'entrée de l'ouvrage. Le fossé circulaire intérieur a une largeur d'environ 7 mètres et est bordé de jeunes arbustes. La partie intérieure de l'ouvrage, limitée par le fossé dont nous venons de parler, a un diamètre de 42 mètres environ. A en juger d'après la conformation de ces terrains bordés d'un double fossé, on serait tenté de croire que, dans les temps reculés, existait, à cet endroit, un château ; cette impression a été renforcée par ce que nous avons appris ensuite en rendant visite à la propriétaire du terrain. D'après Mlle Oosterlinck, la tradition voudrait qu'en cet endroit s'élevât jadis un château, ayant eu une cour de justice ; le terrain voisin de l'ouvrage, du côté du territoire de Schellebelle, s'appelle encore actuellement *Terre de la Potence.* Cette appellation confirmerait donc ses dires. De plus, lorsqu'il y a quelque temps, on a fait remblayer les extrémités du fossé extérieur, on a trouvé des matériaux de construction provenant, d'après la propriétaire, de l'ancien château. En tout état de cause, il nous a paru, d'après l'exiguïté du terrain intérieur, que le château a dû avoir des proportions très restreintes. Toujours d'après la propriétaire du terrain, la tradition voudrait que, dans ce château, aurait vu le jour sainte Gertrude, patronne du village. Mais cette assertion s'est trouvée controuvée de suite, car M. le curé du village nous a dit que c'était sainte Gertrude de Nivelles sous la protection de laquelle la commune était placée. Le curé, qui n'est à

[1] Voir *Dictionnaire néerlandais* de J. Kramers, 1883.
[2] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome XVI (1902), pp. 20-21.

la tête de cette paroisse que depuis trois ans environ, n'a pu nous fournir aucun renseignement ; mais, membre lui-même de la Société d'Archéologie de Saint-Nicolas et s'intéressant aux choses anciennes, il nous a promis de nous aider dans nos recherches et de nous faire connaître le résultat de ses investigations.

» Nous avons dit que cet ouvrage se trouvait en contre-bas des terrains avoisinants. Il y a quelque temps, on a construit un aqueduc depuis cet ouvrage jusqu'à l'Escaut, dans le but de donner écoulement aux eaux pluviales qui descendent dans ces terrains comme dans un réservoir. La construction de cet aqueduc n'a donné lieu à aucune trouvaille.

» Nous estimons qu'il serait intéressant de faire deux tranchées qui couperaient la partie intérieure de l'ouvrage par son milieu : ce serait le meilleur moyen de reconnaître les vestiges des constructions qui ont pu s'y trouver.

» La dépense ne serait pas bien grande et, si la commission des fouilles donnait suite à ce projet, nous pensons qu'elle obtiendrait facilement l'autorisation de la propriétaire. Cette partie se trouve actuellement plantée de froment.

» Tels sont les résultats de notre enquête à Wichelen. Nous nous tenons à la disposition de la Société pour la suite qu'elle croira devoir donner au présent rapport.

» Nous ajouterons encore qu'un autre grand château se trouvait jadis, à Wichelen, dans la partie de l'ancien village, près des bords de l'Escaut et non loin du cimetière et de l'ancienne église de Wichelen, aujourd'hui démolie. Il était également entouré d'eau et les vieux plans cadastraux de 1815 en indiquent parfaitement l'emplacement.

» CHARLES WINCKELMANS.

» Bruxelles, le 7 mai 1903. »

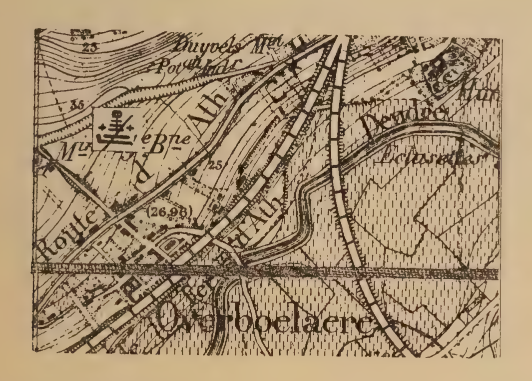
ENQUÊTE AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE FRANC A OVERBOULAERE (FLANDRE ORIENTALE).

Avisée par M. le docteur Victor Jacques de la découverte d'antiquités dans une briqueterie à Overboulaere, près de Grammont exploitée par M. Van der Elst, la commission des fouilles s'é

empressée de faire faire une enquête *in loco* par MM. Poils et de Loë.

Il résulte de l'examen des objets mis au jour et des renseignements recueillis que l'on se trouve en présence d'un cimetière franc.

Malheureusement, les premières trouvailles faites à cet endroit remontent à une vingtaine d'années, et déjà la plus grande partie



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (fouille de Grammont).

le ce champ de repos a été saccagée au cours des travaux de la riqueterie.

Le dit cimetière est situé sur la rive gauche de la Dendre, à 50 mètres nord-ouest de l'église d'Overboulaere, au lieu dit *lachtveldeken* [1], en une pente exposée au sud-est.

Les fosses, dans lesquelles on ne rencontre aucune pierre, n'ont uère plus de 0^m80 de profondeur. Les ossements sont presque ntièrement consommés. Nous ne sommes pas parvenus à obtenir es renseignements précis sur l'orientation des tombes.

M. Van Cleemputte, qui habite le château voisin, a pu récemment sauver de la destruction un certain nombre d'objets : treize ases en terre (fig. 1), huit colliers composés de morceaux d'ambre ut et de grains en pâte de verre, d'une conservation remarquable our la plupart, deux framées, deux francisques, un éperon, une

[1] « Petit champ du combat », ainsi appelé d'un combat qui eut lieu à cet droit en 1745. On nous a dit que ce champ portait également le nom de *uneghem-Kauter*.

fourche (qui paraît plutôt romaine), un gros anneau, deux petites appliques et deux petites plaques de boucles en bronze.

On aurait trouvé aussi, à l'endroit en question, plusieurs crânes de chevaux.

En outre, notre confrère, M. Dedeyn, de Ninove, possède dans

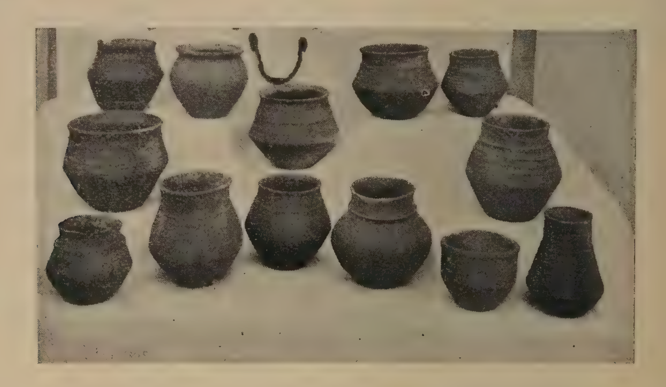


Fig. 1. Vases en terre provenant du cimetière franc d'Overboulaere.

ses remarquables collections de très jolies pièces provenant du cimetière d'Overboulaere : trois fibules circulaires en or ornées de filigranes et de cabochons, deux ou trois fibules en verroterie cloisonnée, plusieurs colliers composés de grains en pâte de verre et en ambre, des vases en terre noire ou grise, une fusaïole en pâte de verre, des armes en fer, etc.

M. Van Cleemputte, qui se propose de faire des fouilles dans une parcelle de terre contiguë à la briqueterie, a bien voulu nous promettre de nous tenir au courant des résultats de celles-ci.

STATION NÉOLITHIQUE ET TOMBELLE (?) A VIEUX-TURNHOUT (PROVINCE D'ANVERS).

M. Louis Stroobant, directeur de la colonie de Merxplas, a bien voulu nous signaler l'existence, à Vieux-Turnhout, d'une petite station néolithique découverte par M. Eugène Surincx, artiste peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Turnhout.

Cette station, située à 2,850 mètres à l'est de l'église de Vieux-Turnhout, occupe un point excessivement restreint, à environ

375 mètres au delà de la maisonnette enseignée : *L. Coomans-Dries, Herberg,* sur le vieux chemin d'Arendonck et sur le bord d'une faible côte exposée au midi, au pied de laquelle sont de petites mares.

M. Stroobant et nous y avons recueilli, en fort peu de temps,



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille d'Arendonck).

un certain nombre d'éclats et de déchets de taille en silex et en quartzite de Wommersom.

A environ 200 mètres plus loin, en continuant vers Arendonck, on voit un reste de tertre qui paraît être artificiel et qui mériterait peut-être de faire l'objet d'une fouille.

EXAMEN DE DEUX TERTRES A RONQUIÈRES (PROVINCE DE HAINAUT).

La commission des fouilles a fait examiner, *in loco,* par M. Georges Cumont, deux tertres indiqués sur la carte de Van der Maelen, feuille de Nivelles, territoire de Ronquières, près de la ferme Jean Meuse, à proximité de Fauquez, et sur le champ Duray, contre le chemin limitant les communes de Bornival et de Ronquières, et aussi le Brabant et le Hainaut.

La ferme dite anciennement de Jean Meuse appartient aujourd'hui à M. Papleu, de Braine-le-Comte. Elle est située non loin de l'écluse n° 40 du canal de Bruxelles à Charleroi, au-dessus et au bord d'un petit ruisseau qui se jette dans le canal, un peu plus bas que cette écluse.

Il n'y a jamais eu de tertre en cet endroit, et Van der Maelen a

tout bonnement voulu indiquer une petite carrière abandonnée qui se trouve dans le verger de la ferme, sur une élévation dominant les bâtiments de cette métairie.

En ce qui concerne le champ Duray, appartenant encore à la famille Duray, de Nivelles, M. Cumont a constaté qu'il domine le ruisseau de Bornival, qui se jette dans le canal de Charleroi, à l'écluse n° 38. La pente du terrain vers ce ruisseau est dans la direction du sud.

A proximité se trouve une source dans le verger d'une ferme voisine. C'est la source du ruisseau de Bornival. Sur la carte de Van der Maelen, le prétendu tertre est indiqué dans un pré et au milieu d'un triangle, dont les angles sont marqués par trois habitations. Celles-ci existent encore, mais le pré est actuellement cultivé. Quant au tertre, s'il a jamais existé, on n'en voit plus de trace à moins qu'une légère surélévation du sol soit tout ce qui en reste. C'est probablement lors de la transformation du pré en culture que la tertre aura été aplani. Les occupants de la maison voisine depuis déjà trente ans n'ont aucune souvenance d'un tertre.

Quoi qu'il en soit, le cultivateur de la terre a promis à M. Cumont de faire quelques recherches et de l'avertir en cas de découverte quelconque.

LA « PIERRE-QUI-TOURNE », A BRAINE-L'ALLEUD (PROVINCE DE BRABANT).

On donne ce nom et on attribue ce pouvoir à une vieille pierre taillée très altérée, moussue, de forme à peu près carrée, ayant environ 1 mètre de côté et dépassant le sol de 0^m30 seulement, situé à 1,750 mètres à l'ouest de l'église de Braine-l'Alleud, à l'entrée du bois du Foriest, contre le chemin menant directement au Hain. Les vieux du village vous diront qu'ils l'ont toujours connue là.

Cette pierre, au centre de laquelle est un trou rond, paraît n'être qu'une ancienne base de croix.

Quoi qu'il en soit, le fait qu'elle se trouve dans le voisinage immédiat de plusieurs stations néolithiques très bien reconnues nous faisait un devoir de l'aller examiner.

M. Georges Cumont, qui nous a dit connaître d'autres pierres semblables (bases de croix) portant ce nom de *Pierres-qui-tourne*, s

mande avec raison si ces croix n'ont pas remplacé des *Pierres-i-tourne,* c'est-à-dire des menhirs détruits jadis.

ÉTABLISSEMENT BELGO-ROMAIN A TOURNEPPE (PROVINCE DE BRABANT), AU LIEU DIT « MEIGEMHEYDE ».

M. Georges Cumont [1] a décrit une station néolithique, découte par lui au même endroit, et a donné un plan détaillé de te station (voir ci-dessous) [2].



[1] lletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome XVII (1898-1899), 2

[2] iché prêté par la Société d'Anthropologie.

A cette époque, aucun vestige de l'occupation romaine n'ava
été rencontré.

Depuis, des recherches plus minutieuses ont permis de découvr
des fragments de tuiles *(tegulæ)* et de poteries grossières à prox
mité d'une petite ferme située contre le chemin encaissé descer
dant vers une source abondante (voir le plan susdit).

Plus vers le sud, un paysan a trouvé, en cultivant sa terre, dar
le cours de l'année 1903, une monnaie d'argent de Trébonie
Galle (251-253).

Cette pièce, qui appartient à M. Cumont, est ainsi décrite dar
l'ouvrage de Cohen sur les monnaies romaines impériales (2e éd
tion, tome V, p. 247, n° 84) :

IMP. CAE. C. VIB. TREB. CALLVS AVG. *(Imperat
Cæsar Caius Vibius Trebonianus Gallus Augustus)*. Son bu
radié à droite.

Revers : PIETAS AVGG. *(Pietas augustorum)*. La Pi
voilée, debout à gauche, levant les deux mains.

Ces trouvailles sont à rapprocher des découvertes analog
faites à Uccle, à Loth (Sollemberg) et à Buysingen, où a été dét
rée une pièce d'argent de Sévère Alexandre (222-235), par con
quent d'une époque voisine du règne de Trébonien-Galle [1].

EXAMEN DE LIEU A BOSSIÈRE (PROVINCE DE NAMUR).

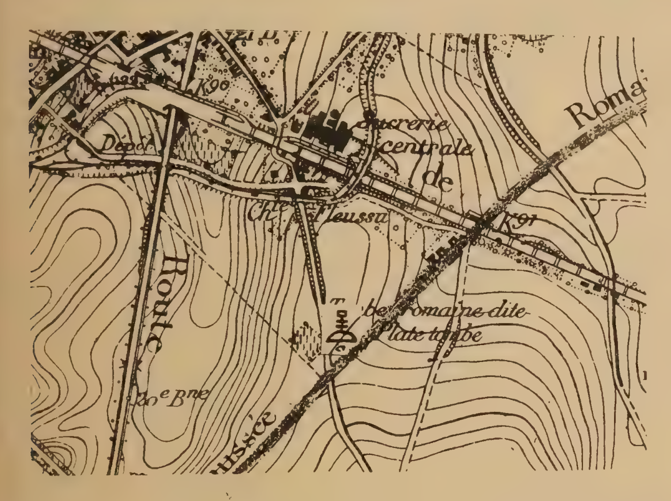
A 650 mètres à l'est de l'église de Bossière, en un point éle
au carrefour de quatre chemins, est une petite parcelle de terr
inculte, de forme triangulaire, un peu plus haute que les cha
environnants et sur laquelle croissent deux tilleuls séculaires.

Ce lieu, qui a toujours été respecté par la charrue, nous sem
digne d'attention.

[1] Voyez *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1899, p. 12 ; 1
pp. 38 et 39; 1901, p. 32 ; *Annales* de la même société, 1903, (rapport su
fouilles pendant l'année 1902, p. 97).

LA « PLATE-TOMBE » A WAREMME (PROVINCE DE LIÉGE).

Ce tumulus est situé à 1,100 mètres sud de l'église de Waremme à 50 mètres de la grande voie romaine de Bavay à Cologne, en point élevé d'où l'on découvre partout l'horizon. Il est fortement rbaissé, d'où son nom de « Plate-Tombe », et les empiètements ntinuels de la culture lui ont donné une forme presque carrée à base. Ses dimensions actuelles sont : $3^{m}50$ de hauteur et mètres de côté.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille de Waremme).

Il résulte de nos recherches dans les notes manuscrites laissées par feu le comte Georges de Looz-Corswarem, d'Avin, que ce tertre a été fouillé très méthodiquement mais sans succès, du vendredi 17 au mardi 28 novembre 1876, par lui-même, avec l'aide des ouvriers Pierre-Joseph et Nicolas Lamproye, de Moxhe.

Cette fois encore, notre regretté confrère n'a pu que constater les traces de fouilles antérieures faites au moyen d'un puits vertical de 1 mètre de diamètre et de $5^{m}30$ de profondeur creusé au centre de la tombe [1].

[1] Sans doute par les soldats des armées de Louis XIV.

Des monuments de nature ou d'âge peu déterminé ont été étudi
à Laminne, à Aubange, à Pétange et à Bonnert :

EXAMEN D'UN TERTRE ARTIFICIEL A LAMINNE (PROVINCE DE LIÉGE).

Ce tertre important, dénommé vulgairement *la Tour,* est sit presque au centre du village de Laminne, sur la rive droite et tr près du ruisseau l'Yerne, affluent du Jaar, à 150 mètres au sud-oue de l'église, dans le verger de la *cense del Motte,* appartenant à famille d'Oultremont de Warfusée.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille de Momalle).

Il est bien conservé, sur tout du côté ouest, où les pentes s très raides et où l'on voit encore les traces d'un fossé circulaire entourait la base. Le sommet, tout à fosses et à bosses, est c ronné de deux petits ormes et de buissons de ronces.

Voici les dimensions du tertre, relevées par MM. Raeymael et de Loë.

Hauteur : $12^{m}50$.

Circonférence à la base : 185 mètres.

Sommet, longueur : 32 mètres.

Sommet, largeur : 25 mètres.

Les habitants de la localité vous diront qu'il y a eu là autrefoi château; et, en effet, on remarque, au haut du monticule, quel

ıres vestiges d'une construction fort ancienne en maçonnerie de lex.

Jamais on n'y a fait de fouilles, mais on y aurait trouvé, paraît-il, y a quatre ou cinq ans, à l'entrée d'un terrier, quelques pièces e monnaie (??). Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute à concevoir ıant à l'origine de ce tertre, qui ne peut avoir été qu'une motte odale.

EXAMEN DE DEUX « MARDELLES » A AUBANGE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Ces *mardelles* [1] sont situées à environ 2,300 mètres de l'église Aubange, vers le sud, dans le bois de Frihaut [2], tenant à la frontre française.

M. l'abbé Loës a signalé leur existence, en 1899, au Congrès Arlon [3].

Les *mardelles* ou *margelles*, en allemand *meerchen*, sont des mares à fond eux renfermant plus ou moins d'eau et de forme plus ou moins circulaire.

En Belgique, elles sont spéciales à la province de Luxembourg, où elles xistent, pensons-nous, *qu'en terrain jurassique ou triasique*. On les rencontre sque toujours sur les plateaux ou au sommet des collines, tantôt isolées, tôt en groupe ou en ligne. Leurs dimensions sont très variables, et s'il y en e très petites, sans profondeur, il y en a, par contre, d'autres dont le diamètre int une cinquantaine de mètres et dont la profondeur est de 3 mètres.

Ces dépressions de terrain sont-elles artificielles ou d'origine purement nature résultant, par exemple, d'un tassement du tréfonds ? La géologie seule rrait trancher la question. Toujours est-il que l'on ne rencontre jamais, auprès mardelles, de déblais provenant de leur creusement.

On y a trouvé parfois des troncs d'arbres équarris et portant des traces de ps de hache, des pieux enfoncés verticalement, des solives, des fragments de erie, des haches de pierre, des éclats de silex, des monnaies romaines...

Certaines mardelles auraient donc contenu jadis de minuscules palafittes.

Elles n'ont jamais fait l'objet, chez nous, de fouilles méthodiques et n'ont être étudiées jusqu'ici qu'au cours de travaux de défoncement entrepris par cultivateurs.

Il s'y rattache une légende de château englouti par punition, ayant fait place lac...

Voir Abbé Loes, *Les Mardelles* (Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte rendu des travaux du XIVe congrès tenu à Arlon, du 30 juillet au oût 1899, sous la direction de l'Institut archéologique du Luxembourg, 17 et suiv.).

Appartenant à la commune d'Aubange.

Loc. cit., p. 25.

Nous avons été les examiner, en compagnie de notre confrè M. le docteur Raeymaekers, avec l'idée d'y faire éventuelleme des fouilles.

Le bois de Frihaut, dénommé *bois d'Aubange* sur la carte l'état-major, est un bois de chênes d'une quarantaine d'hectar au sol fort argileux.

La première mardelle se trouve sur la gauche et à 15 mètres chemin que l'on prend à droite en entrant dans le bois. Elle plus ou moins circulaire, mesure approximativement 10 mètres diamètre et contient assez d'eau. Des souches avec nouvel pousses en occupent le centre.

Elle n'a jamais été explorée, et le terrain étant en pente ver sud-est, il serait très facile de la saigner sans grands frais.

Le seconde mardelle, qui est fort belle, est située à envi 400 mètres de la première, à 80 mètres du chemin et égalem sur la gauche de celui-ci.

Elle est très grande et parfaitement circulaire, en forme cuvette aux bords légèrement inclinés. Sa circonférence est 125 mètres. Elle est envahie par la végétation — touffes d'herb arbrisseaux — et, bien qu'elle ne contienne que peu d'eau, le tra d'assèchement serait, pensons-nous, une entreprise assez co dérable.

LE « TITELBERG » (MONT TITUS), A PÉTANGE (LUXEMBOURG).

Notre confrère, le docteur C. Coliez, de Longwy, nous a engagé à venir étudier *sur place* l'importante station du Titelb nous nous sommes rendu le 2 octobre dernier à Pétange, en pagnie du docteur Raeymaekers. Guidés par la docteur Co nous pûmes visiter, dans les meilleures conditions possible superbe emplacement, qui occupe le sommet d'un promon naturel situé à 2,500 mètres sud de l'église de Pétange, et au duquel passe la grande voie romaine de Trèves à Bavay.

Le Titelberg, qui fut d'abord un oppidum des Belges d'ava conquête, est connu depuis longtemps, mais seulement co station romaine.

D'anciens auteurs parlent de vestiges importants qui y subsis-
aient encore vers le milieu du XVIII[e] siècle :

*Mons Tittelberg cui inædificaverant castra munita Romani, si
Bertholeto fides, servat ad nostros usque annos quæpiam murorum
estigia* [1].

« A l'époque où écrivait Bertholet (il y a précisément de cela
ent ans), des débris de murailles et de tours y subsistaient encore,



Extrait de la carte au $\frac{1}{100.000}$e des environs de Luxembourg, — 539. Ewringen.

nsi que les ruines d'un magnifique mausolée appuyé de grosses
olonnes d'ordre dorique. Le dernier chapiteau du mausolée a été
nlevé en 1824. [2]»

Wiltheim, dans son *Luxembourg romain* [3], reproduit, aux
anches 80, 81 et 82, sous les n[os] 347 à 357, divers fragments de
ulptures, des autels, des chapiteaux, des vases et des monnaies
ouvés à l'endroit qui nous occupe.

[1] *P. J. Heylen Lyrensis ecclesiæ decani Dissertatio de antiquis Romanorum mo-
mentis in Austriaco Belgio superstitibus aliisque non ita pridem abolitis, nec non
iis quæ apud Tungros et Bavacenses reperta fuerunt. Academiæ prælecta VI. Id.
uji M. DCC. LXXXII. (Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences
elles-lettres de Bruxelles,* tome VI, M. DCC. LXXXIII, p. 480.)

[2] Le chevalier L'Évêque de la Basse Moûturie. *Itinéraire du Luxembourg ger-
nique ou voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché,* p. 102. (Luxem-
urg, 1844.)

[3] *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum, etc., etc.,* a R. P. Alexandro
lthemio, Luxemburgensi, Societatis Jesu sacerdote. Opus posthumum. Luxem-
rgi, MDCCCXLII.

Le Titelberg est un emplacement fortifié à la fois par la natur
et par la main de l'homme.

Il est constitué, en effet, par un promontoire élevé [1], aux pent
généralement rapides et dont le plateau mesure environ 1,000 mètr
de longueur et 500 mètres dans sa plus grande largeur. Au sud-es
l'isthme, la partie faible, est coupé par un fossé large et profor
avec rempart de 4 mètres de hauteur.

Le camp était entouré, en outre, d'une levée de terre dont c
voit encore des restes importants.

Lorsqu'on pénètre dans l'oppidum par le nord-ouest, on pe
observer une belle coupe de la levée que fournit le passage ouve
à cet endroit.

Plus loin, vers le milieu de l'enceinte, des débris de *tegulæ*
d'*imbrices*, ainsi que des fragments de poteries abondent à la surfa
du sol.

Les flancs de la montagne paraissent avoir été très habités auss
au moins au sud-ouest, dans le voisinage d'une petite source c
l'on a rencontré des vestiges importants de constructions, et a
nord et nord-ouest, où de nombreuses sépultures ont été mis
au jour.



Cette station a fourni déjà des quantités d'objets :

Le musée de Luxembourg possède des débris de sculptur
des monuments lapidaires [2], des vases en terre et en verre, d
monnaies, des fibules, des épingles, des bagues et autres men
objets de bronze, deux intailles (cornaline et agate) et des débr
de toute nature recueillis au Titelberg .

[1] « Le *Titelberg* ou *Mont Titil* est à l'altitude de + 400m74 mill. La stat
de Rodange est à l'altitude de + 278m31 mill. Soit donc une différence
niveau de 122m43 mill. » Wies. *Guide de la carte géologique du Grand-Du
de Luxembourg*, 1877, pp. 65-66.

[2] Voir Engling, *Sechs Römische Bildsteine aus der Gegend des « Titelberges*
(Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monume
historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, etc. t. XVIII, 1862, pp. 1
et suiv.)

[3] Publications de la section historique de l'Institut royal-grand-ducal
Luxembourg, I, 25 ; II, 16, 17, 18 ; III, 23, 61 ; IV, 18 ; VI, 22 ; VII, 9
VIII, 30 ; X, x ; XV, 166 ; XVI, xxii ; XVIII, xxxi, 102 et suivants.

ombre de collections particulières, notamment de notre confrère le docteur Coliez, renfer- aussi des antiquités de cette provenance [1].

u Linden, ancien instituteur à La Madeleine, abitait au pied de l'oppidum, s'y était fait une ction de monnaies gauloises et romaines qui pas sans mérite [2].

fin une des plus belles pièces que possède la on des Musées royaux du Cinquantenaire con- e à la Belgique ancienne, provient aussi du berg : c'est le *parazonium* en fer que nous duisons ci-contre (fig. 2) et qui a été donné à t par M. Georges van Malcote de Kessel. Cet se trouvait primitivement à la Porte de Hal. confrère, M. Ed. de Prelle de la Nieppe, rvateur de ce musée, le décrit comme suit : ourts quillons ; poignée droite renflée au milieu longueur ; pommeau trilobé ; lame en forme ngue de bœuf avec arête médiane dans toute gueur.

L'armature du fourreau est composée de deux es réunies par une bouterolle terminée par un n orné lui-même d'un autre bouton creusé en du côté extérieur ; d'une chape et d'une frette chacune d'un bague de suspension. La frette d'un côté, une ornementation de gravure très te : une grecque encadrée de lignes droites et nes ondées. La longueur de la lame est de »

si que nous l'avons dit au commencement de ticle, le *Titelberg* fut d'abord un oppidum des

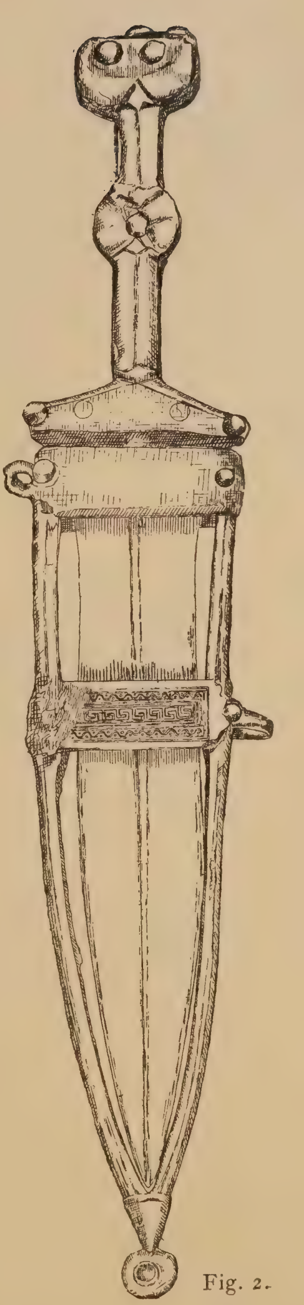


Fig. 2.

PARAZONIUM TROUVÉ AU TITELBERG.

[1] é, dans la collection Coliez, les objets suivants trouvés lberg : plusieurs monnaies gauloises et romaines ; une sept fibules de divers types, une boucle, un anneau, es d'attelage et une bague, le tout en bronze ; deux dont une sur agate, des débris de vases et de tc.

[2] euve, qui maintenant s'est fixée à Pétange, a conservé llection.

Belges d'avant la conquête [1]. Il fut occupé ensuite par les conquérants des Gaules et redevint sans doute plus tard, au début des invasions barbares, un lieu de refuge pour la population du voisinage [2].

Il serait donc hautement désirable de pouvoir faire, au Titelberg, des fouilles suivies et méthodiques.

EXAMEN ET RELEVÉ D'UN OUVRAGE EN TERRE A BONNERT (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

La commission des fouilles a fait examiner par MM. Raeymaekers et de Loë certain ouvrage en terre existant à Bonnert [3] et signalé à son attention par notre confrère le baron Théophile de Jamblinne de Meux.

Les délégués de la commission s'étant rendus à Bonnert, y ont été reçus de la façon la plus aimable par M. Nicolas Mertz, attaché au gouvernement provincial du Luxembourg, qui avait bien voulu se constituer leur guide.

L'endroit en question, dénommé *Katzenknapp,* se trouve à environ 950 mètres nord-est de l'église du village et à 300 mètres

[1] Ainsi qu'en témoignent les nombreuses trouvailles de monnaies gauloises qu'on y a faites.

« Un endroit surtout, dans le pays, dit M. de Muyser, l'emporte sur tous les autres par la richesse des dépôts monétaires qu'on y a trouvés depuis les cinquante dernières années et qui sont loin d'être épuisés, si l'on voulait pratiquer des recherches systématiques ; cet endroit est le plateau du Titelberg près de La Madeleine, à quelque distance de la frontière belge. Une grande partie de la collection celtique que feu M. le Gouverneur de la Fontaine avait réunie provenait de cet endroit... Actuellement, M. Linden, instituteur à La Madeleine, a su réunir une vingtaine de types différents, provenant tous indistinctement du Titelberg, et il estime que le nombre total de ceux qu'on a trouvés dépasse 30.

» On a trouvé aussi au Titelberg des moules ayant servi au monnayage de pièces gauloises, ainsi que des monnaies non entièrement achevées... M. Linden partage aussi l'idée qu'un atelier monétaire gaulois a existé soit au Titelberg soit aux environs. » (CONSTANT DE MUYSER. *Les Monnaies gauloises du Grand-Duché de Luxembourg,* dans le compte rendu du Congrès archéologique tenu à Arlon en 1899, p. 149.)

[2] Les monnaies romaines qui y ont été recueillies, en si grand nombre également, vont de Tibère à Constantin.

[3] Arrondissement et canton d'Arlon.

gauche de la route d'Arlon à Redange. C'est un point très élevé, situé dans le bois appelé *Bouchenbusch* (bois de hêtres), à l'extrémité d'une sorte de promontoire naturel d'où l'on jouirait, si le bois était coupé, d'une vue très étendue sur le Grand-Duché.

La montagne se nomme *Schwartzberg*.

Le *Katzenknapp*, dont la superficie est d'environ un hectare, est formé par la pointe retaillée du promontoire. C'est un refuge fortifié à la fois par la nature et par la main de l'homme, car il existe, vers l'ouest, le seul côté faible, une large et profonde entaille artificielle manifestement faite dans le but d'isoler complètement cette place du reste de la montagne, et dont les terres extraites ont été rejetées vers l'intérieur. (Voir plan et profils.)



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille d'Arlon).

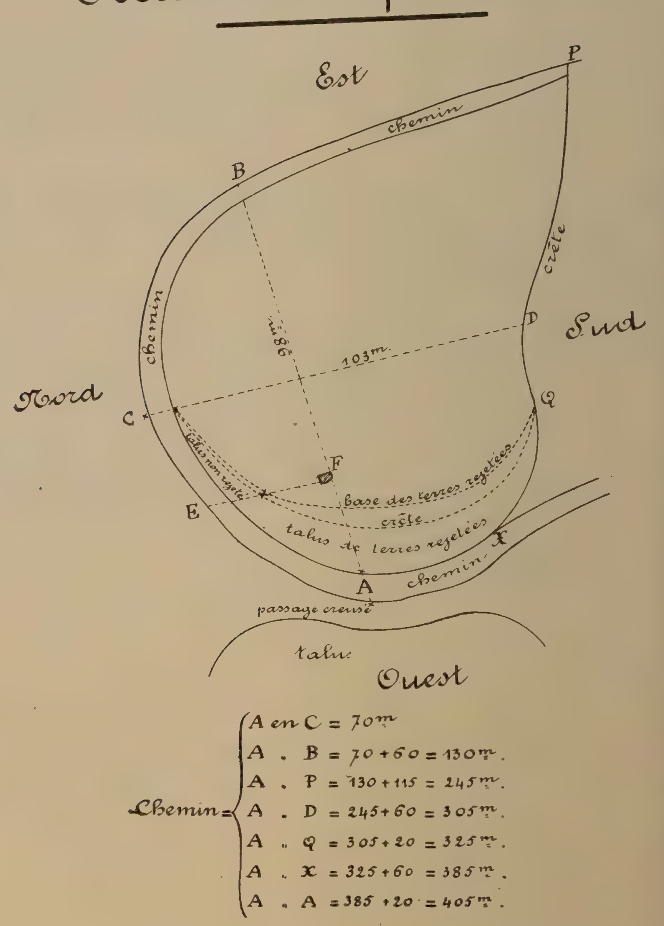
Dans l'enceinte même du *Katzenknapp* est une excavation profonde, de forme plutôt carrée que ronde, appelée *Katzenloch*, c'est-à-dire « Trou-aux-Chats » (plan F). Elle présente les dimensions suivantes :

Ouverture, N à M = $3^{m}50$.
O à E = $3^{m}00$.
Profondeurs, au N = $4^{m}60$.
O = $3^{m}40$.
E = $3^{m}40$.
S = $4^{m}00$.

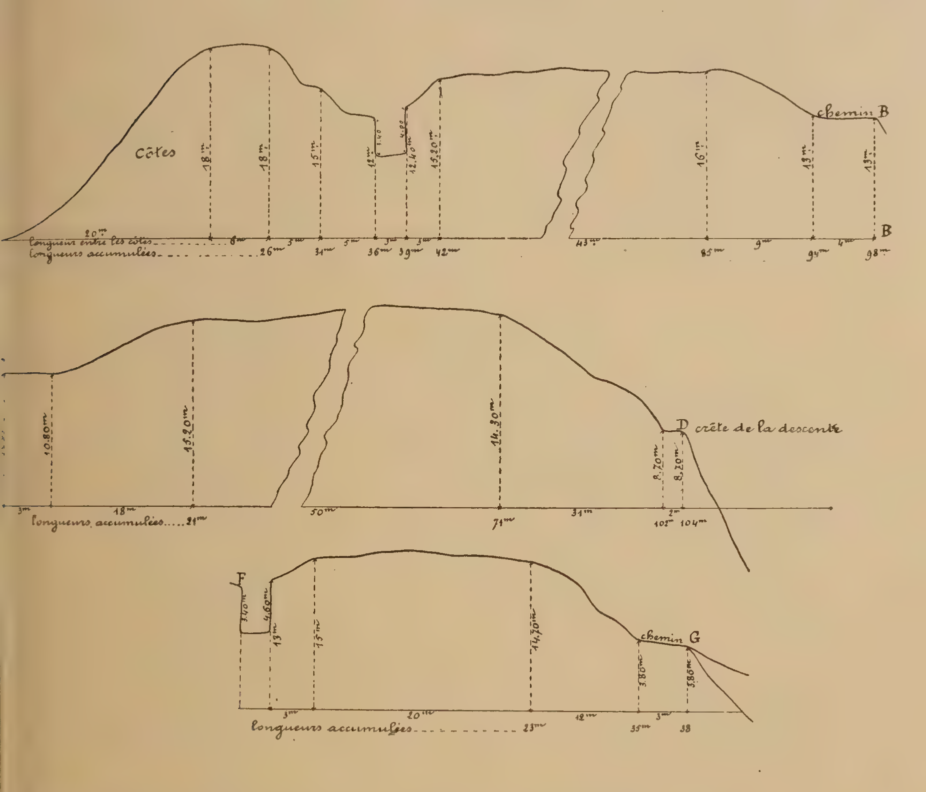
Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici ce qui a été écrit antérieurement au sujet du Katzenknapp et du Katzenloch :

En allant de Bonnert à Oberpallen, dans un petit bois nommé le « Bickenbesch », à la bifurcation du chemin qui mène à la « Platinerie », on prend à droite et, après avoir monté une côte de 200 mètres environ, on trouve sur une plate-forme un trou rond de

Kasselknap. — Plan.



Longueur crête au midi = 140m.



5 mètres de circonférence et de 3 mètres de profondeur. A côté, il y avait une énorme pierre carrée qui a été transportée dans le jardin de M. le docteur Molitor, à Arlon. On croit que c'est un ancien autel druidique. L'endroit est dit « Kaatsenlach » [1].

Que faut-il penser, dit le R. P. Goffinet, *de ce plateau d'environ 160 mètres sur 60, qui domine la charmante vallée de l'Attert, à un quart de lieue du village de Bonnert, vers l'est? Y grimper du*

[1] Notice de M. Reisch, instituteur communal *(Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg,* 1889, t. XXII des Annales, pp. 228 et 229).

fond de la vallée par le chemin le plus court, serait chose difficile, tellement la pente est raide au nord, mais à l'ouest, on y arrive de plain-pied. Seulement on doit franchir les restes d'un large fossé qui, sans doute, formait de ce côté la défense. Serait-ce là un camp romain ou un refuge, un fort plus ancien ? Il n'y pas, à la surface, la moindre apparence d'une tour romaine. Quant au large trou qu'on y montre et qu'on qualifie d'ancien puits, il n'est, m'a-t-il paru, ni puits ni ancien [1].

Ce fortin, écrit M. l'abbé Loes, *dominait en même temps un chemin romain venant d'Arlon par Bonnert et l'entrée de la Kasselkehl (gorge du castellum). Ce profond vallon, dit aussi Katzenkehl (gorge des chats) en souvenir d'une légende et Gassenkehl (gorge des routes), vient du midi et fait suite à la Geichel, un autre vallon également profond qui déverse ses eaux dans l'Eisch. Ces deux vallons constituent, à 3 kilomètres seulement d'Arlon, une tranchée profonde en ligne presque directe, d'une lieue d'étendue, coupant le massif montagneux qui sépare les bassins de l'Eisch et de l'Attert, et qui s'étend jusqu'à Arlon. De nombreux ravins et vallons coupent le versant occidental, auquel fait suite celui de l'Eisch, et quelques-uns se rapprochent de fort près de la ville.*

Celui de Clairefontaine, le dernier vers le midi, pousse ses ramifications jusque près de la Maladrerie. Il est dominé, à son débouché dans l'Eisch, par le fortin du Karlsbesch, du haut duquel on peut aisément surveiller l'entrée de la Geichel. A l'autre bout, se trouve, comme nous venons de le dire, le Kasselknap.

C'est une butte élevée, formée par le brusque changement de direction du versant occidental de la Kasselkehl.

Une large entaille sépare ce camp du plateau de Bonnert; elle a environ 20 mètres d'ouverture. Une partie des matériaux extraits du fossé a servi à construire sur le talus intérieur un croissant d'une trentaine de mètres d'étendue. Il diminue insensiblement de hauteur et de volume à partir du milieu, où il a encore 3 mètres d'élévation.

Le contour du camp, d'environ 160 mètres, est irrégulier mais se rapproche, autant que la configuration des lieux le per

[1] Notice de M. Reisch, instituteur communal *(Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1889, t. XXII des Annales, pp. 228 et 229).

mettait, du cercle. A partir de la corne méridionale du croissant, il suit d'abord la ligne droite, puis tourne brusquement vers le nord, pour revenir un peu plus loin par une courbe plus arrondie vers la corne opposée. Dans l'aire même du camp, à 8 mètres du versant nord, se trouve un second talus de quelques mètres d'élévation. La partie méridionale, qui était trop basse, fut rehaussée non seulement pour donner au camp un niveau à peu près égal, mais aussi pour obtenir un escarpement suffisamment raide et plus élevé.

La forme des clous de fer qu'on a trouvés sur l'emplacement de l'enceinte semble indiquer que le parapet était construit en bois. Il eut été d'ailleurs difficile de construire un mur en maçonnerie, ou même en gazons sur la crête de cette colline sablonneuse.

L'ouverture qui donne accès au camp, près de la corne septentrionale du croissant, ne provient pas des Romains ; elle a été pratiquée plus tard et fut même agrandie, il y a une vingtaine d'années, pour faciliter la vidange du bois.

La tour se trouvait dans l'embrasure du croissant. Au commencement de ce siècle, on en voyait encore les fondements.

Les pierres de taille dont les murs étaient construits furent transportées à Arlon et la chaux conduite dans les champs. Un petit nfoncement derrière la tour semble indiquer qu'un second fossé de eu de profondeur reliait l'une à l'autre les cornes du croissant. Dans cette partie surtout, on trouve des débris de pierres calcinées, le tuiles et de poteries romaines.

Du haut de la tour, on pouvait communiquer avec les gardes les fortins du Burgknap, d'Arlon, du Karlsbesch, du Helpernap, etc.

A quelques mètres du fossé intérieur, vers le milieu du camp, se rouve le puits ou la citerne. Quand je l'ai visité, pour la première ois, en 1877, il avait à peu près 10 mètres de profondeur sur de diamètre. C'est un trou de forme cylindrique, qui ne porte ucune trace de revêtement en maçonnerie ou en ciment. Il y avait pendant des margelles en moellons taillés qu'on enleva lors de destruction des soubassements de la tour. C'est peut-être le seul droit du camp où l'on pourrait faire des fouilles avec espoir de ccès. Ce trou, entouré autrefois de la crainte superstitieuse du uple, porte le nom de Katzenlach (trou des chats). Il sert, de

mémoire d'homme, de fosse aux animaux morts ou abattus pour cause de maladie. Quand, en automne, on voit les feuilles mortes et la poussière, chassées par le vent, descendre en tourbillon au fond de cette excavation, on se croirait en présence d'un gouffre.

Voici la légende qui s'y rattache. Elle pourrait bien se rapporter au régime de police exercé par les légionnaires. Je la rapporte telle que je l'ai entendue dans mon enfance :

C'est un passage bien dangereux que le Katzenkehl, entre le Hohgericht (la potence de Guirsch) et le Katzenloch. D'un côté, les revenants, de l'autre, une apparition plus terrible encore. Sur le Kasselknap règne un mauvais esprit gardant au fond d'un trou un riche trésor. Il n'apparaît que sous la forme d'un grand chat noir, aux griffes terribles, aux yeux flamboyant dans les ténèbres comme le feu de l'enfer. Il ne se montre que la nuit et commande à toute une armée d'êtres aussi malfaisants que lui. Tous les sorciers et sorcières du pays sont sous ses ordres. Quand, pendant une nuit noire, la tempête se déchaîne sur le pays, ils se réunissent tous autour du Katzenloch.

C'est là, sous la présidence du grand chat noir, que, transformés également en chats, ils ourdissent leurs complots, dressent leurs plans et distribuent les rôles. La réunion se termine par le sabbat. Ce sont alors des miaulements contre lesquels la tempête essaie en vain de lutter ; ce sont des danses furibondes qui s'exécutent en tournoyant autour du Katzenloch.

Mais bientôt, en vertu de l'élan donné, la danse ne forme plus qu'un tourbillon dont le cercle s'élargit, monte ; on ne touche plus la terre ; c'est de branche en branche, d'arbre en arbre, que, par bonds hardis, les chats se poursuivent dans une course vertigineuse, pour sauter enfin, en laissant tomber dans le néant leur corps d'emprunt, sur l'aile des vents et se transporter à travers les airs, prè[s] des victimes désignées à leurs coups. C'est alors que les mères commencent à pleurer et que le cultivateur attristé voit son bétail dépérir. Malheur aussi au voyageur attardé qui, pendant ces réunions, pass[e] dans le Kasselkehl ! Il peut s'estimer heureux s'il n'emporte qu[e] des éclaboussures et des égratignures et s'il n'y laisse que sa bourse dont le contenu est allé rejoindre à jamais le trésor du grand chat

[1] *Compte rendu des travaux du XIVe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* tenu à Arlon du 30 juillet au 2 août 189[?] sous la direction de l'Institut archéologique du Luxembourg, pp. 52 à 55.

L' « énorme » pierre carrée que l'on croit — selon la formule abituelle — être un ancien autel druidique et qui aurait été transortée à Arlon dans la propriété, aujourd'hui divisée, de feu le octeur Molitor, mesurait, d'après les souvenirs de M. Mertz, $1^{m}20$ $1^{m}40$ de longueur, 1 mètre de largeur et $0^{m}60$ à $0^{m}70$ d'épaisseur.

Nous l'avons vainement recherchée dans la partie de la propriété récitée actuellement occupée par M. le docteur Kuborn. Elle se ouve peut-être encore dans la propriété contiguë, appartenant M. Schwartz-Molitor, mais nous n'avons pas eu l'occasion de nous n assurer.

En tout état de cause, rien ne prouve que cette pierre ait jamais it partie d'un monument mégalithique quelconque. Elle appartient ès probablement à la formation géologique de la région *(grès de irton)* et a pu, conséquemment, être extraite par hasard du sousl, son gisement naturel, lors du creusement du fossé large et pround qui constitue l'une des défenses du *Katzenknapp,* ouvrage en us cas postérieur à l'époque des dolmens.

Quant au *Katzenloch,* ce ne serait, de l'avis de M. Mertz et du octeur Raeymaekers, qu'une excavation naturelle, un *effondrement calisé,* semblable à celui qui s'est produit sur la côte du Beyerchen [1], y a environ quarante-cinq ans, et dont les conséquences se sont t sentir à la source de la Platinerie, car ses bouillonnements ont ssé à partir de ce moment.



Nous sommes assez sceptiques également à l'endroit de la tour, dnt on voyait encore les fondements au commencement du siècle qi vient de finir, comme aussi au sujet des trouvailles, qu'on aurait fites au *Katzenknapp,* de pierres de taille, de chaux, de pierres ccinées et de moellons taillés provenant de la destruction des nrgelles du puits.

Des fouilles exécutées sur trois points différents du plateau du Ktzenloch, par M. Mertz, n'ont donné que sept fragments de *tulæ* et trois morceaux de poterie rouge assez grossière.

[1] Cette côte est voisine et de même formation que le Schwartzberg.

En résumé, le *Katzenknapp* nous paraît présenter bien plus le caractères d'un de ces petits postes d'observation et de refug temporaire que ceux d'un camp romain au sens propre du mot.



Nous ne saurions assez remercier notre aimable correspondan M. Mertz, qui a bien voulu faire pour nous, à titre purement gr cieux, le relevé (plan et profils) du *Katzenknapp* que nous p blions ici.



Des fouilles méthodiques ont été effectuées à Zonnebeke, Roulers, à Pitthem, à Zulte, à Ophain, à Ottignies, à Bierges, Limal, à Rixensart et à Fontenoille :

LA MOTTE DE ZONNEBEKE (Flandre Occidentale).

« Nous rencontrons dans la Flandre occidentale deux catégor de mottes féodales :

» Celles que nous considérons comme les plus récentes c tiennent des substructions de châteaux, qui, à en juger par les res de fondations en moellons et en briques rouges, doivent avoir importants ; les fouilles que nous avons opérées à Coolscamp t à Wulverghem [2] ont mis au jour les derniers vestiges de ces gran demeures seigneuriales du moyen âge.

» A Wonterghem, on est occupé à niveler le tertre, entouré d double fossé, où s'élevait autrefois le château de *Ter Donck* ; s terrassiers amènent au jour les mêmes débris [3].

» D'autres mottes ont une origine plus ancienne. Elles ont é élevées aux premiers siècles de la féodalité ; elles sont presque t

[1] *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1901, tome XII, p. 31

[2] Baron A. de Loë, *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées p société pendant l'exercice 1901*. Dans *Annales de la Société d'Archéologi Bruxelles*, tome XVI, p. 33.

[3] Une motte située près de l'ancienne église de Stuyvekenskerke paraît fermer les restes d'un château du moyen âge.

ırs situées dans un terrain marécageux, non loin d'un champ ıs élevé ; elles sont, le plus souvent, de forme conique ; en les ıillant, on ne recueille que quelques tessons de poterie grossière, 'on peut attribuer aux premiers siècles du moyen âge ; si on ne ·sumait la destination de ces mottes par la description qu'en a ·ssée le vieux chroniqueur Jean de Colomieux et par le dessin la tapisserie de Bayeux, on serait fort perplexe et on ne saurait ·elle origine leur assigner.



Nous ne parvenons pas à retrouver les sépultures des Francs ont peuplé notre région. Le cimetière d'Emelghem, découvert notre savant collègue, M. le baron Charles Gillès de Pelichy, le seul que nous connaissions. Les noms de lieux et les noms de illes attestent l'existence de nombreux lignages francs ; les ments ruraux portent encore l'empreinte de ces colons qui ont ·édé aux tribus primitives et aux Belgo-Romains, mais impos-, jusqu'ici, de découvrir les cimetières où nos ancêtres francs, dont nous continuons à parler la langue, ont été inhumés.

Au cours des premiers siècles de la colonisation franque, le ne agraire s'est transformé ; les plus habiles parmi ces cultiva- de race franque ont étendu leur domaine et agrandi leur ·oir ; ils ont senti le besoin de se choisir une habitation plus ·ée que leur ferme, entourée d'une grande haie ; à l'origine de ·odalité, ils ont établi leur demeure, bâtie sans doute en clayon- et couverte d'un toit de chaume, sur un tertre isolé, défendu ıne palissade et préservé par les bas-fonds.

» En Danemark, les archéologues rencontrent aussi de ces ter- qui ne sont pas des tumulus.

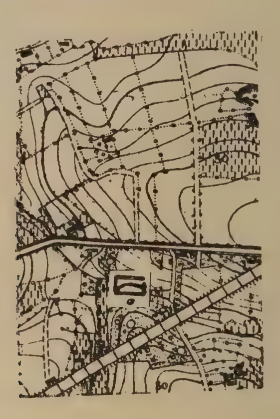
» Quelle fut leur destination ?

» Il faudrait, comme dit M. Sophus Müller, les interroger la à la main.

» Nous le faisons en Belgique, simplement pour les classer, sans espoir de recueillir des objets capables d'enrichir nos col- ·ıs.

» Nous avons fouillé deux mottes de cette nature, sur les bords isseau appelé *De Hanebeek*, affluent d'un ruisseau qui se

jette dans l'Yperlée ; en 1898, nous avons fouillé la *Motte-au Renards* à Langemarck et en 1903 nous avons opéré des fouil dans une motte située à Zonnebeke, dans un bois appelé *Hanebosch*, dans l'angle formé par le chemin de fer et la chaus qui mène de Zonnebeke à Ypres.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille de Gheluvelt).

» Nous avons ouvert une tranchée au sommet du tertre coni élevé d'environ 6 mètres et mesurant environ 50 mètres de conférence à la base ; nous n'avons aperçu que deux débri poterie ; les fragments de poterie qu'on remarque parfois à la face de ces mottes ont sans doute disparu ici, parce que la m est plantée d'arbres et de taillis.

» Encore une particularité à noter : la motte, qui se tr dans un bois marécageux, est très rapprochée du champ vo d'un niveau plus élevé.



» Comme personne ne peut se rendre compte de l'origi ces tertres, la légende s'en empare et le folkloriste y trouve p moissonner que l'archéologue.

» A Zonnebeke, le peuple voit dans cette motte, tantôt les tiges d'un château de templiers : c'est le thème le plus con pour tout ce que le peuple considère comme les restes d'an

âteaux ; tantôt un château englouti avec une cloche qui résonne core à la Noël, à minuit ; d'autres racontent que c'est l'emplanent d'un monastère détruit, dont tous les moines ont été assinés la même nuit.



» Une motte analogue semble encore appartenir à la même égorie : c'est la *petite motte aux Renards* à Couckelaere, située is un bois de sapins, près du château de M. Piers de Raveschoot ; n'a qu'une hauteur d'environ 2m50, tout en mesurant environ mètres de circonférence ; elle est contournée par un ruisseau, sort du bois et qui laisse à l'Ouest un accès large d'environ mètres.

» Il serait difficile d'exécuter des fouilles dans ce tertre, parce il est entièrement couvert de sapins.

« J. CLAERHOUT. »

FOUILLES A ROULERS (FLANDRE OCCIDENTALE).

Vestiges de palafittes. — « Le bassin de Roulers, traversé par la ndel, dans lequel nous avons recueilli en 1899 des vestiges proles d'habitations palafittiques, a une largeur d'environ 42 mètres 'étend sur une longueur d'environ 270 mètres.

Nous avons poursuivi nos investigations et voici ce que nous ns appris depuis 1899 :

La tourbe qu'on a retirée du bassin a été transportée sur les mps de la rive droite. Nous y avons remarqué des os longs, avaient été fendus pour en extraire la moelle, et un éclat retoude silex. Malheureusement la tourbe a été enfouie sous la che de terre arable.

Le squelette humain presque complet que nous avons eilli en 1899 a été trouvé à 30 mètres environ de l'écluse qui ine le bassin. Ce squelette a été étudié par M. le docteur Houzé, à la Société d'Anthropologie de Bruxelles [1]. L'indice

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome XIX, 1900, p. XXVI iv.

céphalique était de 81.92. Cet homme préhistorique est probabl ment un représentant de la race sous-brachycéphale qui pe plait la Belgique à l'époque néolithique et qui était un mélang des dolichocéphales primitifs et des brachycéphales nouveau venus.

» La tourbe s'était surtout amoncelée du côté Sud du bassin, s une longueur d'environ 150 mètres ; c'est de cette partie du bass qu'on a retiré de nombreux pilotis ; de l'autre côté, en amont (la petite rivière, les terrassiers chargés d'approfondir le bass n'ont retiré que de l'argile bleue.

» M. Vanden Berghe-Loontjens, teinturier à Roulers, a retiré la tourbe qui reposait au fond du bassin de nombreux ossemen d'animaux, quelques fragments de bois de cerf et une corne cerf taillée, qu'il a envoyés au Musée royal d'histoire naturel Il nous a remis gracieusement un petit anneau fait d'un fil bronze aplati, qui provient du même gisement et qui fait actuel ment partie des collections de notre Société. Les stations lacust ont fourni une grande quantité de ces anneaux, dont les combin sons formaient des colliers, des chaînes ou des pendeloques.

» Il est regrettable que nous n'ayons pu explorer la station Roulers comme celle de Denterghem : nous y aurions rencon peut-être une station identique ; la présence des noisettes, d ossements, des pilotis et des rares objets que nous venons de sig ler semble l'attester.

» Nous avions espéré aussi que le gisement s'étendrait sous le la talus du bassin, mais les fouilles que nous avons entreprises sur rive droite et qui avaient été gracieusement autorisées par l'admi tration de la ville de Roulers, ainsi que le creusement d'un pu effectué par M. Vanden Berghe-Loontjens, dans son jardin, l'autre côté du bassin, nous ont démontré qu'il n'en était pas ai

« J. CLAERHOUT. »

FOUILLES A PITTHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

Stations néolithiques. — « Dans le courant de l'année 1903, n avons continué à explorer les stations néolithiques de Pitthem.

» Nous avons découvert la nouvelle station de la *colline de Turquie* située à proximité du pavé de Thielt à Eeghem.

» Elle nous a fourni :
» 1° Une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures horizontales;
» 2° Une pointe de flèche triangulaire, assez finement taillée ;
» 3° Un petit grattoir discoïde, quelques lames et quelques dé-
...ts de taille.



A la station du *mont de Pitthem*, nous avons recueilli :
1° Une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures verticales;
2° Un petit grattoir discoïde;
3° Quelques lames, beaucoup d'éclats retouchés et quelques
...x craquelés.



La station de la *route de Wynghene* paraît avoir été le centre
...lus occupé à l'époque néolithique. Les éclats retouchés et les
...ets de taille y sont relativement nombreux.
Parmi les récoltes signalons :
1° Deux grattoirs discoïdes;
2° Plus de vingt lames de longueurs diverses ;
3° Une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures obliques ;
...très petite pointe de flèche triangulaire, équilatérale;
4° Le tranchant et la moitié inférieure d'une hache polie, cassée
...le milieu. C'est le premier instrument de cette espèce que
...ayons rencontré à Pitthem ;
» 5° L'ébauche grossière d'un tranchet, long de 8 centimètres,
...'a pas subi de polissage ;
» 6° Quelques nucleus et plusieurs silex craquelés.
» Toutes les stations de Pitthem se trouvent sur le versant méri-
...l de légères éminences et à proximité de sources.
» Le silex est, le plus souvent, noir et provient d'assises crétacées.
...ognons ont été importés et taillés sur place.
» Des fouilles répétées n'ont amené la découverte d'aucun frag-
...t de poterie, ni d'aucune trace de foyers ou de fonds de cabanes.

« J. CLAERHOUT. »

Cimetière païen. — « Une partie du *cimetière païen* de Pitthe n'avait pas encore été explorée. M. l'abbé J. Claerhout y a f quelques recherches, sans trouver de nouvelles sépultures ; parto sous la couche de terre arable, on a rencontré des débris de *tegu* et des restes de mortier romain. »

RECHERCHES ET FOUILLES A ZULTE (Flandre Orientale

« Quand on quitte la halte de Zulte pour longer la piste d'e traînement de M. de Ribaucourt, on arrive bientôt à un cha planté de genêts, faisant partie des terres de la ferme du cultivat Isidore Van den Broucke.

» Ce champ a une longueur d'environ 68 mètres et une larg de 42 mètres.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille d'Anseghem).

» C'est l'emplacement d'une station néolithique où M. l'a J. De Kesel, curé de Zulte, a recueilli les instruments suivant

» 1° Une scie, d'un travail assez fin, longue d'environ 6 c mètres ;

» 2° Trois belles pointes de flèche, munies d'un pédoncule deux ailerons. M. le curé a fait don à la société d'une de ces piè

» 3° Une pointe de flèche à base concave ;

» 4° Une pointe de flèche ou de javelot, longue d'en 6 centimètres.

» Dans les récoltes de M. le curé nous avons remarqué

quelques grattoirs, quelques éclats retouchés, de petites pointes très fines et quelques morceaux de poterie, sans aucun ornement.

» Nous avons exploré ce champ à deux reprises et la seconde fois nous y avons pratiqué des fouilles dans l'espoir de trouver d'autres instruments, des fragments de poterie ou des vestiges de foyer.

» Nous n'avons pu recueillir qu'une lame de silex, des débris de percuteurs et quelques fragments de poterie.

« J. CLAERHOUT. »

M. l'abbé J. Claerhout a ensuite opéré des fouilles dans une prairie marécageuse, traversée par un ruisseau. Des ouvriers avaient prétendu y avoir trouvé des silex et des pilotis, en creusant un puits. Les recherches n'ont amené la découverte d'aucun objet.

Les archives de la commune de Zulte font mention d'un cimetière païen, dont on n'a pu, jusqu'ici, trouver l'emplacement.

LA « MOTTE-DES-BERGERS », A OPHAIN (PROVINCE DE BRABANT).

« Tarlier et Wauters [1] disent qu'on voit à Ophain, à l'angle S.-O. de l'intersection du chemin de Lillois à Braine-l'Alleud et du chemin allant au S.-O. vers le Hain, un petit tumulus qui est connu sous le nom de *Motte-des-Bergers,* et dont on a considérablement diminué l'élévation depuis quelques années.

» Non loin de là, près du bois Bayat, se trouve le *Chemin des Turcs,* dénomination bizarre, qui a peut-être une origine historique. Ajoutons qu'un peu plus loin, au nord, on rencontre la *Chapelle des quatre Chemins* et qu'au lieu dit *Les belles Pierres* on a trouvé quelques silex néolithiques.

» La carte de *Van der Maelen* (Nivelles) indique aussi la *Motte du Berger* (sic) à cet emplacement, mais fait passer, peut-être par erreur, le chemin allant au S.-O. vers le Hain au sud de la motte, tandis qu'il la contourne actuellement au nord ; mais il est pos-

[1] TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges,* canton de Nivelles, Ophain, p. 51.

sible que, dans l'intérêt de la culture du champ contigu (section A nos $726_a/2$ et 726_f du cadastre d'Ophain), on ait déplacé le chemi vers le nord.

» Quoi qu'il en soit, ce déplacement a fait que les roues des véhi cules ont graduellement entamé la motte de manière à la réduir de moitié. Son diamètre E.-O. était encore de 6 mètres et il es probable que le diamètre N.-S. avait la même dimension. La motte dont la hauteur actuelle était de 1m40, se trouvait complètemen tapissée de chiendent.

» Voilà donc dans quel état se trouvait cette petite élévation lors que la Société d'Archéologie de Bruxelles en entreprit la fouille, le samedi 19 septembre 1903, en présence de MM. le baron de Loë Rahir, Poils et Georges Cumont.

» Une fosse de 2 mètres de largeur et d'environ 1 mètre de profondeur fut creusée dans toute l'étendue du diamètre N.-S., don en partie dans le chemin (n° 32) contournant la motte au nord e en partie dans les restes de la motte elle-même, qui fut ensuit complètement retournée jusqu'au sol intact.

» Toutes ces recherches ne donnèrent malheureusement aucu résultat, mais firent constater que la motte était composée de terrea très meuble, entremêlé de quelques rognons de grès bruxellien de chaux, terreau très probablement produit par la décompositio des mauvaises herbes du champ voisin accumulées à cet endroit temps immémorial. L'ancienneté de cette motte résulte non seul ment des témoignages des plus vieux habitants de la localité, ma encore de la légende qui prétend que cette motte a été élevée p des bergers avec de la terre ramassée par leurs houlettes. Quoiq la fouille de la « Motte-des-Bergers » à Ophain n'ait donné auc renseignement sur son origine, il sera néanmoins opportun fouiller les tertres qui portent le même nom dans d'autres régio de la Belgique, pour arriver à un ensemble de constatations permette de se faire une idée générale au sujet de ces monticul

» G. CUMONT. »

FOUILLES AUX ENVIRONS D'OTTIGNIES
(PROVINCE DE BRABANT).

Notre confrère M. Charles Dens a continué ses fouilles dans la égion d'Ottignies. Voici la liste des tombelles explorées par lui n 1903 :

« *Commune d'Ottignies.*

» Bois de Lauzelle. — Lieu dit « Bois Papa » : une tombelle. Bois de l'Étoile. — Lieu dit « Vallée de Wavre » : une tombelle.

» *Commune de Bierges.*

» Bois de Bierges. — Lieux dits « le Sart » et « Parc du Châ-eau » : trois tombelles.

» *Commune de Limal.*

» Bois de Limal. — Lieu dit « Fond des Tombes » : deux tom-lles et un tumulus à enceinte, plus trois tombelles situées sur limite des communes de Limal et de Bierges.

» *Commune de Rixensart.*

» Bois de Rixensart. — Lieu dit « Fond des Trivaux » : trois tom-lles.

» Bois Marie Monseu : deux tertres signalés par Wauters, mais ui ne sont que des élévations naturelles.

» Bois de la Belle Place. — Lieu dit « al Logette » : cinq tom-lles et un tumulus à enceinte. — Lieu dit « Le Haut » : deux mbelles.

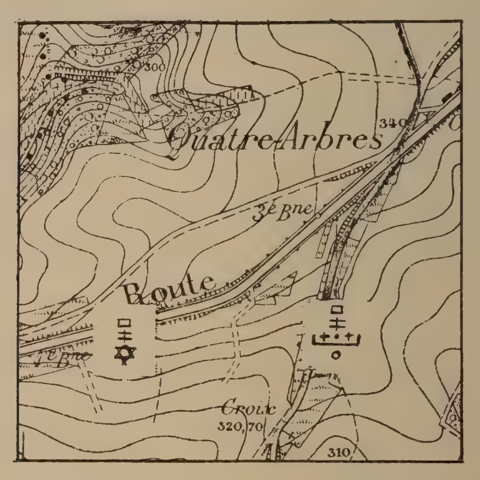
» Bois du Glin : une tombelle. »

Dans ces 22 tertres M. Dens n'a trouvé aucune trace de métal, seuls des tessons d'une poterie caractéristique permettent de terminer l'âge de ces sépultures à incinération. La grande majo-ré des ces tombelles contenait plusieurs sépultures et il en est une i ne recouvrait pas moins de sept cadavres incinérés. En général, ossements brûlés ne se trouvaient pas au centre, mais plutôt sur côtés, ce qui a rendu l'exploration de ces tertres longue et ficile.

Ces fouilles feront l'objet d'un rapport plus circonstancié, qui paîtra ultérieurement.

FOUILLE D'UN CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN A FONTENOILLE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Nous avons poursuivi et terminé, en juin dernier, avec le concours de nos confrères Jules Carly et Léon Van der Kelen-Dufour, les fouilles commencées en septembre 1901 dans le cimetière belgo-romain du *Champ de la Croix Pierre Morée,* à Fontenoille, près de Florenville [1].



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000^e}$ (feuille de Florenville).

Nous avons eu l'heureuse chance de trouver encore, dans terrain presque entièrement bouleversé, sept sépultures qui ont être étudiées méthodiquement.

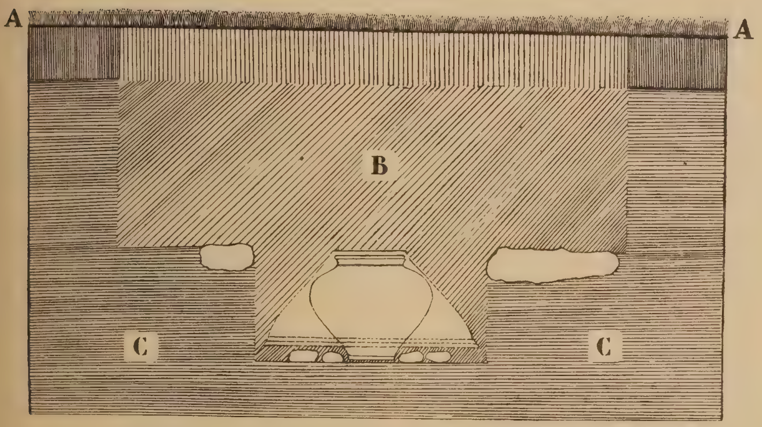
Tombe n° 1. — L'*olla* cinéraire, en terre brune de mauvai qualité, celluleuse et peu cuite, de $0^{m}175$ de hauteur, de $0^{m}710$ circonférence à la panse et de $0^{m}125$ de diamètre d'ouvertu (pl. V, n° 3), se trouvait déposée à environ $0^{m}60$ en dessous niveau du sol actuel, dans une petite fosse, de forme circulai garnie, dans le haut, de gros moellons non taillés, en pierre pays (pl. IV).

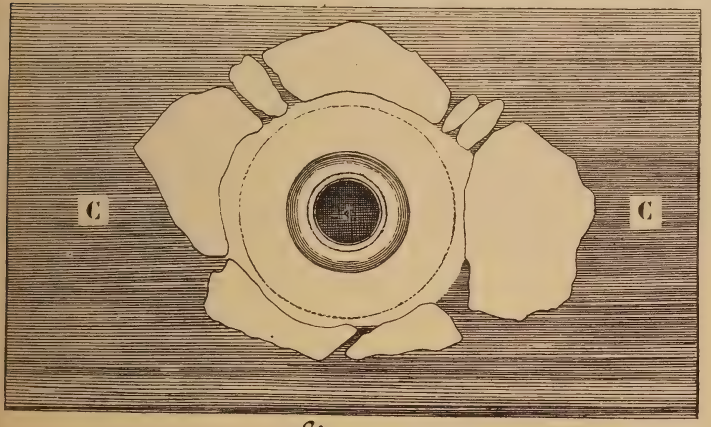
A l'intérieur de l'urne, remplie presque entièrement de déb

[1] Voir *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la société pend l'exercice 1901,* dans le tome XV, 1902, des *Annales,* pp. 27 et 28.

Cimetière belgo-romain de Fontenoille

Coupe et plan de la tombe n° 1.





Légende

AA Niveau du sol actuel.
B Terre remaniée.
CCCC Terrain en place.

d'ossements humains calcinés mélangés de cendre et de charbon de bois, était une petite fibule en bronze, un peu tordue et ayant subi l'action du feu, d'un type très ordinaire, mais fort bien patinée.

Une sorte de grand bassin ou de cuvette, en terre brune de qualité très inférieure, celluleuse et mal cuite, mesurant $0^{m}165$ de hauteur et $0^{m}380$ de diamètre (pl., V, n° 7) avait été posée sur



Fig. 3. Cimetière belgo-romain de Fontenoille. Tombe n° 2.

l'urne cinéraire, le fond en l'air, à l'instar d'une cloche, afin de protéger les restes incinérés contre l'infiltration des eaux météoriques. En outre, quelques pierres de petite dimension avaient été placées autour du pied de l'*olla* cinéraire, comme pour la caler (pl. IV).

Tombe n° 2. — Sept vases à offrandes [1], une fibule et un anneau

[1] Une sorte d'écuelle *(patina)* en terre grise, de $0^{m}060$ de hauteur et de $0^{m}140$ de diamètre. Une idem en terre grise, de $0^{m}050$ de hauteur et de $0^{m}130$ de diamètre. Une sorte d'assiette en terre grise *(patera)*, de $0^{m}030$ de hauteur et

de bronze déposés sur les ossements calcinés éparpillés sur le sol. Le tout était entouré de quelques pierres et se trouvait presque à fleur de terre (fig. 3).

Tombe n° 3. — Fosse d'environ 0m30 de profondeur, en pleine terre, c'est-à-dire sans aucune pierre de revêtement, contenant quatre vases à offrandes [1] et un fragment de fibule placés autour des ossements humains calcinés disposés en tas (fig. 4).



Fig. 4. — Cimetière belgo-romain de Fontenoille. Tombe n° 3.

de 0m180 de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible (pl. VI, n° 10). Une idem en terre rouge, de 0m025 de hauteur et de 0m170 de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible (pl. VI, n° 8). Une cruche à une anse, de forme surbaissée, en terre jaune, de 0m190 de hauteur et de 0m405 de circonférence à la panse (pl. V, n° 8). Un vase en terre rouge orné de guillochis, mesurant 0m180 de hauteur et 0m360 de circonférence à la panse (pl. VI, n° 9). Un petit pot en terre grise, de 0m051 de hauteur et de 0m170 de circonférence à la panse (pl. VI, n° 1).

[1] Un pot en terre brune de mauvaise qualité, celluleuse et peu cuite, mesurant 0m115 de hauteur, 0m435 de circonférence à la panse et 0m095 de diamètre d'ouverture (pl. V, n° 4). — Une cruche sans anse, de forme surbaissée, en terre brune, mesurant 0m153 de hauteur et 0m495 de circonférence à la panse

Tombe n° 4. — A environ $0^{m}40$ de profondeur et en pleine terre : débris de fer et plusieurs vases dont deux intacts [1], mis sur les ossements humains calcinés. Parmi les ossements éparpillés sur le sol, une monnaie (grand bronze de Trajan) bien conservée.

Un des vases, celui qui figure à la planche V, sous le n° 2, avait été posé sur une petite pierre plate et renfermait quelques parcelles d'ossements humains calcinés (fig. 5).



Fig. 5. — Cimetière belgo-romain de Fontenoille. Tombe n° 4.

Tombe n° 5. — Cette tombe, presque à fleur de sol, avait été saccagée antérieurement. Nous n'y avons plus retrouvé que des

(. V, n° 6). — Une sorte de jatte en terre grise à couverte noire, de $0^{m}075$ de hauteur et de $0^{m}120$ de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible (pl. V, 5). — Une coupe *(patina)* en terre rouge, de $0^{m}065$ de hauteur et de $0^{m}180$ de mètre (pl. VI, n° 11).

Une petite cruche à une anse *(lagena)* en terre jaune, de $0^{m}140$ de hauteur et le $0^{m}285$ de circonférence à la panse (pl. VI, n° 4). Un vase d'une forme az particulière, en terre brune à couverte noire, mesurant $0^{m}130$ de hauteur, 60 de circonférence à la panse et $0^{m}085$ de diamètre d'ouverture. Il est caractsé par un angle très saillant à la panse, qui dissimule entièrement le pied (V, n° 2).

fragments de poteries et quelques débris d'ossements humains ca cinés. Un seul vase a pu être reconstitué : c'est une sorte d'écuell *(patina)* en terre brune de $0^{m}065$ de hauteur et de $0^{m}142$ de di mètre (pl. VI n° 5).

Tombe n° 6. — Mesurant $0^{m}40$ de profondeur et saccagée ante rieurement comme la précédente. Nous y avons encore recueilli le fragments de deux vases [1], un clou en fer et des débris d'ossemen humains calcinés.

Il paraissait y avoir eu jadis des pierres autour de la fosse, comm pour la tombe n° 1.

Tombe n° 7. — Petite fosse de $0^{m}45$ de profondeur, garnie pierres. Elle ne renfermait plus qu'une assiette en terre grise couverte noire, de $0^{m}023$ de hauteur et de $0^{m}150$ de diamèt (pl. VI, fig. 2), portant, à l'intérieur et sur le fond, un sigle il sible ; la partie inférieure d'un vase et quelques débris d'ossemen humains calcinés.



Nous sommes entré aussi en possession de quelques objets tr vés précédemment à cet endroit en extrayant du sable :

Un vase minuscule en terre noire, à couverte rougeâtre, me rant $0^{m}035$ de hauteur et $0^{m}056$ de diamètre d'ouvert (pl. VI, n° 6).

Un grand plat en terre grise à couverte noire, de $0^{m}033$ de h teur et de $0^{m}310$ de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle i sible répété trois fois (Pl. VI, fig. 3).

Une monnaie (moyen bronze) de Claude Ier.

Une grande fibule de forme ansée, d'un type très courant, et e pièce de bronze qui paraît avoir appartenu à un harnais de chev

Les sept tombes que nous avons fouillées, distantes l'une e l'autre d'environ 2 mètres, étaient assez bien alignées suivan a direction sud-ouest-nord-est. La ligne en question avait 50 mè s de longueur.

[1] Une sorte de petite jatte en terre rouge de $0^{m}055$ de hauteur et de $0^{m}1$ diamètre a pu être reconstituée (pl. V, n° 1).

Pl V.



Vases en terre provenant du cimetière belgo-romain de Fontenoille

Ce cimetière, à en juger par la grande quantité de tessons éparillés dans les terres et à la surface du sol, a dû être assez imporant autrefois, mais pauvre.

Il contenait sans doute les restes de colons ou peut-être d'esclaves nétayers.

Les deux pièces de monnaie que nous avons pu y recueillir ncore :

Claude I[er] (41 à 54),
Trajan (98 à 117)

e suffisent pas malheureusement pour pouvoir en préciser la date.



Il nous reste, avant de terminer ce rapport, un devoir bien agréae à remplir : celui de témoigner publiquement, aux personnes ui nous ont fourni des renseignements ou donné des autorisations, expression de nos sentiments de vive reconnaissance.

Nous prions donc :

MM. Louis Stroobant, directeur de la Colonie de Merxplas;
Nestor Foucart, instituteur en chef, à Mignault;
F. De Taeye, ingénieur, à Gand;
le secrétaire communal de Wichelen;
M[lle] Bertha Oosterlinck, propriétaire à Wichelen ;
MM. le curé de Wichelen ;
le docteur Victor Jacques, à Bruxelles;
Van Cleemputte, propriétaire, à Overboulaere;
le docteur C. Coliez, à Longwy ;
le baron T. de Jamblinne de Meux ;
Nicolas Mertz, attaché au gouvernement provincial du Luxembourg, à Bonnert ;
le docteur Kuborn, à Arlon ;
Van den Berghe-Loontjens, teinturier, à Roulers ;
le bourgmestre de la ville de Roulers ;
t' Serstevens-Troye, propriétaire, au château de la Pasture, à Marbaix-la-Tour ;
Émile Dubois, fermier, à Ophain ;

MM. J.-B. Godeau, bourgmestre d'Ophain;
Em. Denuit, secrétaire communal d'Ophain ;
Mme May, propriétaire, au château de Bierges-sur-Dyle ;
MM. Paul Terlinden-Bosquet, fondé de pouvoirs de M. le comte Werner de Merode, à Rixensart ;
le bourgmestre de la commune de Fontenoille,
d'agréer à nouveau les remerciements les plus sincères de la commission des fouilles.

Bon ALFRED DE LOË.





LES

FOUILLES DE TINOS



U pied de la colline que couronnent le Parthénon et les chefs-d'œuvre de l'architecture grecque, les grandes nations européennes et les États-Unis d'Amérique ont fondé, au siècle dernier, des écoles d'archéologie, où elles envoient leurs jeunes savants étudier les monuments an-ques et rechercher, au moyen des fouilles, les vestiges d'un assé glorieux. De ces instituts scientifiques, le plus ancien et n des plus actifs est l'École française, dont M. Homolle, l'archéo-gue éminent à qui nous devons la résurrection des villes sacrées Délos et de Delphes, vient de quitter la direction pour prendre lle du Musée du Louvre. Nos compatriotes sont admis, depuis oo, à participer aux travaux de cette école et à entreprendre, le s échéant, des recherches personnelles.

Le jeune archéologue, arrivant à Athènes, s'empresse de grim-r à l'Acropole, d'étudier ses monuments, de parcourir la ville cienne et de visiter les musées. Il assiste, en hiver, aux séances s écoles d'archéologie et écoute les conférences des maîtres sur ruines d'Athènes et des environs. L'été, il explore la Grèce tinentale, les îles de l'Archipel ou l'Asie Mineure, chevauchant les montagnes et les plaines, pour découvrir et copier les ins-tions que les villageois illettrés ont, le plus souvent, encastrées s les murs de leurs habitations. Le nombre des documents

anciens que l'on trouve ainsi devient de plus en plus restreint et en Grèce du moins, il faut maintenant recourir à la pioche pou mettre au jour des inscriptions ou des fragments de sculpture inté ressants.

C'est dans l'espoir de pareilles découvertes que, au mois d'avri 1902, M. Homolle, dont l'attention avait été attirée sur Tinos pa des textes déliens, nous conseilla d'explorer cette île, de cherche à y retrouver le sanctuaire de Poseidon et d'Amphitrite, et, en ca de succès, d'y entreprendre des fouilles.

Entre la Grèce continentale et l'Asie Mineure, la mer Égé est semée d'îles nombreuses qui sont comme un gué natur entre les deux rivages et ont servi d'étapes à la civilisation orie tale. L'île de Tinos, située au nord de Délos et à mi-chemin ent Athènes et Smyrne, est une des plus importantes du groupe d Cyclades et mesure environ 200 km² de superficie. Elle appartie à la longue chaîne volcanique qui traverse l'Archipel du nord-oue au sud-est.

Sa population, dont les deux tiers suivent la religion orthodox est actuellement d'environ 13,000 âmes, réparties entre une soixa taine de villages ou de hameaux. Le sol, montagneux et assez p fertile, suffit à peine à nourrir ses habitants ; aussi le Tiniote s'e patrie-t-il aisément, mais il tient à revoir souvent son île natale à y passer ses derniers jours. Le chef-lieu de l'île est une peti ville propre et commerçante, de 2,500 âmes, très visitée en été p les Athéniens et les Syriotes, à cause de la salubrité de son clim (fig. 1).

Tinos est devenu, depuis un demi-siècle, le Lourdes de la Grè De tout l'Archipel, des bords de la mer Noire, des hauts platea de l'Asie Mineure et même d'Alexandrie, les pèlerins y accour chaque année pour vénérer la Vierge de l'Annonciation, la *Pana Evangelistria*. En 1823, une religieuse d'un monastère de la vi vit en songe la Vierge Marie qui lui ordonna d'aller chercher, d un champ, une image sainte qui y était enfouie. Trois fois de sui le même ordre fut donné à la religieuse hésitante ; enfin, sur l'a de l'évêque, des fouilles furent entreprises dans le champ indiqué on découvrit, sous les ruines d'une ancienne église, les restes d' vieux tableau, brisé en plusieurs morceaux et représentant l'Ann ciation. Les débris de cette image furent placés sous des lan

l'or et sont, aujourd'hui, conservés dans une superbe basilique en
narbre, dont la masse imposante domine la ville et attire les regards
les voyageurs longtemps avant leur arrivée au port. L'intérieur de
'église est richement orné et les murs sont garnis d'ex-voto aux
ormes les plus variées. Les fidèles offrent aussi, à la *Panagia*,
e l'huile, des cierges, des moutons ou des chèvres qu'ils amènent



Fig. 1. Ville de Tinos.

a c eux et portent sur leurs épaules, à la mode des criophores
aliens.

peine débarqués, les pèlerins se précipitent vers la basilique,
ant que leurs bagages le leur permettent, et vont étendre leurs
couvertures à l'intérieur du sanctuaire ou sous les portiques qui
l'étourent. Tandis que les premiers arrivés passent la nuit en
res dans l'église, les retardataires sont obligés de coucher à la
be étoile dans la cour de la basilique ou même le long de la
o sacrée qui conduit du port à l'église. Le lendemain, le bruit
le guérisons miraculeuses se répand parmi la foule. Une longue
procession, composée des pèlerins, des notables de la ville et des
o its de la marine hellénique accompagne, à travers les rues,
i ge sainte, que porte solennellement l'évêque de Syra.
s pèlerinages attirent à Tinos de vingt à trente mille visiteurs,
ux fois par an, aux fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption, et
ent, pendant huit jours, une animation extraordinaire à la

petite ville. La fête religieuse se double d'une foire. Les marchands établissent partout leurs échoppes ; des troupes de chanteurs et de musiciens parcourent les cafés. Aux accords de la flûte et de la mandoline, les pèlerins exécutent leurs danses nationales, sautant lourdement sur le sol, avec des ronds de jambes fort compliqués et un claquement de pouces peu harmonieux.

Les offrandes des fidèles représentent des sommes considérables, que la commission de l'établissement de l'*Evangelistria* consacre à des œuvres de bienfaisance ou à des travaux d'amélioration des routes et du port. Les archéologues eux-mêmes en bénéficient : les terrains qui recouvraient le sanctuaire de Poseidon ont été achetés en partie par cet établissement et nous avons pu ainsi poursuivre nos recherches sans payer de grosses indemnités aux propriétaires.

La *Panégyrie* de Tinos a développé, chez les Grecs, l'esprit national et le sentiment de leur supériorité sur les Turcs. Après avoir contribué à l'indépendance de la Grèce d'Europe, elle entretient, chez les habitants de l'Asie Mineure, le désir de secouer le joug et l'espoir d'une « plus grande Grèce ». La Turquie l'a compris et cherche, par des formalités de douane tracassières, à entraver ce mouvement à la fois religieux et politique.

Si nous avons insisté aussi longuement sur les pèlerinages de Tinos, c'est qu'ils rappellent les panégyries antiques, dont ils ont gardé le nom ; les Hellènes se réunissaient, pareillement, dans les grands sanctuaires de Délos, de Delphes, d'Épidaure, d'Olympie, pour vénérer leurs dieux ; à Tinos même, ils honoraient Poseidon et Amphitrite, son épouse. Dès la plus haute antiquité, Poseidon fut le grand dieu des Ioniens et de la mer Égée. Ernest Curtius a même supposé que son culte y avait précédé celui d'Apollon, honoré particulièrement à Délos. Le rôle important que les Grecs attribuaient à Poseidon s'explique aisément par la nature du pays que la mer baigne et enveloppe de toutes parts. On lui avait élevé des temples sur plusieurs points de la côte grecque et du rivage asiatique, dans l'isthme de Corinthe, sur les promontoires du Sunium et de Calaurie, à Mycale où les douze villes ioniennes d'Asie Mineure célébraient chaque année une fête nationale et religieuse et envoyaient leurs députés pour délibérer sur les affaires générales de la confédération.

La première mention du sanctuaire de Tinos n'est cependant

antérieure au IIIe siècle avant notre ère. C'est alors que la ligue des villes de Phocide, siégeant à Élatée, vota la somme de cinq mines, environ 460 francs, pour la construction du temple et lui accorda le droit d'asile. Il s'agissait, sans doute, de rebâtir l'ancien édifice que les Tiniens, suivant un oracle d'Apollon, avaient élevé à Poseidon pour le remercier d'avoir débarrassé leur île des vipères qui l'infestaient. Le temple renfermait les statues des divinités, hautes de neuf coudées, sculptées au IIIe siècle par l'Athénien Télésias. Tinos dut bénéficier du concours de peuples étrangers que les

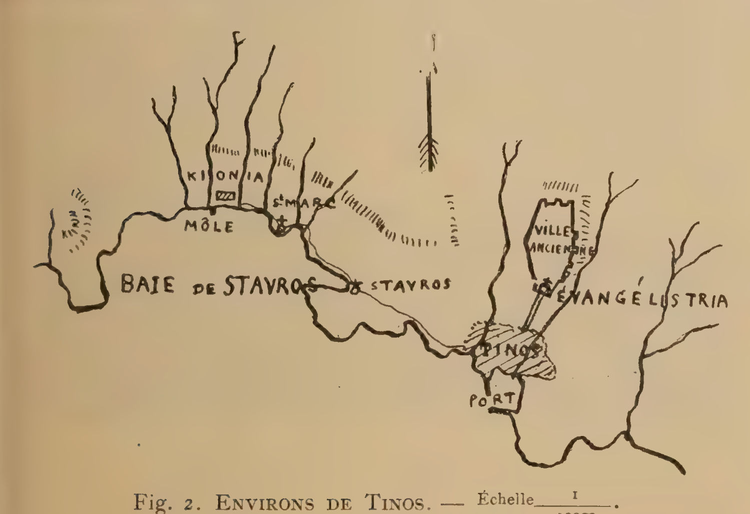


Fig. 2. ENVIRONS DE TINOS. — Échelle $\frac{1}{50000}$.

ètes d'Apollon attiraient à Délos ; elle hérita partiellement de la renommée de sa voisine après le pillage auquel un général de Mithridate, Ménophane, livra la ville sacrée, en 87 avant Jésus-Christ.

Le sanctuaire de Poseidon était encore très visité aux environs de notre ère. Le géographe Strabon, qui parcourut l'Archipel à cette époque, rapporte, en effet, « qu'il est vaste et remarquable, situé en dehors de la ville, dans un bois sacré, et qu'on y a bâti de grands réfectoires pour les habitants des îles voisines qui viennent célébrer les fêtes de Poseidon ». La ville de Tinos y faisait des sacrifices, y organisait une panégyrie et, à cette occasion, accordait des honneurs aux étrangers qui lui avaient rendu service. Elle avait obtenu de plusieurs cités la reconnaissance du droit d'asile pour le sanctuaire, ce qui assurait une pleine sécurité aux pèlerins

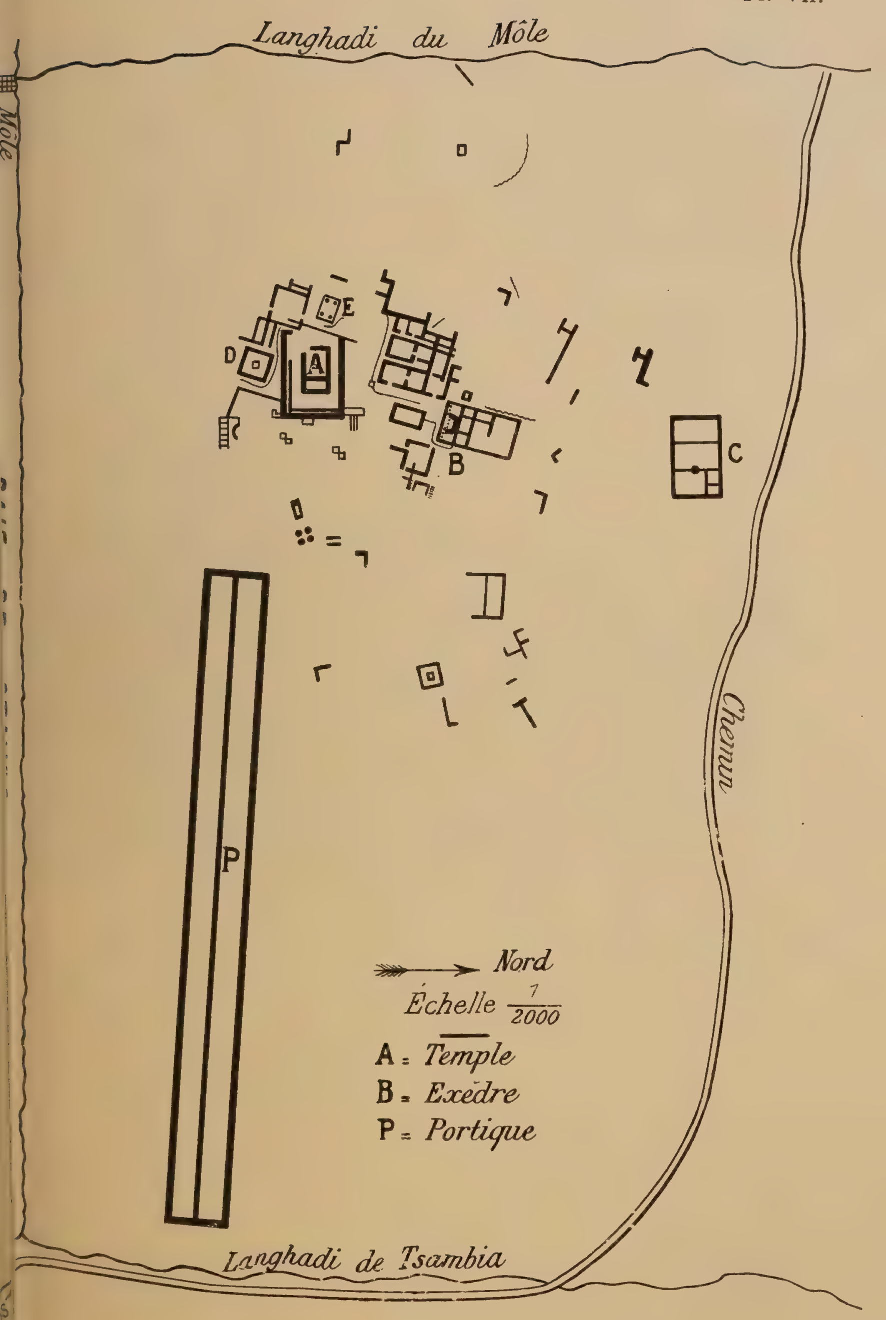
et devait augmenter leur nombre. Ici, comme ailleurs, le droit d'asile peupla le sanctuaire de malfaiteurs et l'empereur Tibère invita le sénat romain à supprimer ce privilège dans la plupart des villes grecques.

L'emplacement du sanctuaire était contesté. Nous n'avions, sur ce point, d'autre renseignement ancien que l'indication, assez vague, de Strabon. Cependant, au siècle dernier, l'archéologue bavarois Ludwig Ross avait deviné la situation exacte du sanc-



Fig. 3. Baie de Stavros et Plaine de Kionia.
(Vue prise de l'est.)

tuaire, sans se rendre sur les lieux, d'après les traditions locales e le nom de *Kionia* « les colonnettes » donné à une petite plaine qu s'étend au fond de la baie de Stavros, à une demi-lieue au nord ouest de la ville moderne (fig. 2). La présence de nombreux bloc de marbre, encastrés à cet endroit dans les murs des champs, et l voisinage des restes d'un môle antique permirent, en 1895, à l'Ita lien Patroni, de confirmer l'opinion de Ross et d'écarter la thèse d la commission scientifique de Morée, plaçant le sanctuaire au-des sus de l'*Evangelistria*, près de la ville ancienne. Cependant aucun vestige d'édifice n'affleurait le sol. Les sondages, que nou fîmes en juin 1902, amenèrent la découverte de murs anciens d'inscriptions mentionnant le sanctuaire de Poseidon et d'Amph trite. Celui-ci s'étend sur une superficie d'environ 5 hectares



Plan du sanctuaire de Poseidon et d'Amphitrite.

ntre deux torrents, à 50 mètres du rivage et à proximité du ıôle, lequel servait de débarcadère aux visiteurs (fig. 3). Le terrain 'élève assez rapidement en terrasses du nord au sud et le sol antiue se trouve à 2 ou à 3 mètres sous le niveau moderne. Cette ouche de terre a été apportée, au cours des siècles, par les pluies orrentielles de l'hiver et la tramontane qui balaie l'île pendant la lus grande partie de l'année.

Les deux campagnes de fouilles méthodiques durèrent environ x semaines chacune et nous employâmes une trentaine d'ouriers. Elles ont amené la découverte de quatre édifices anciens :

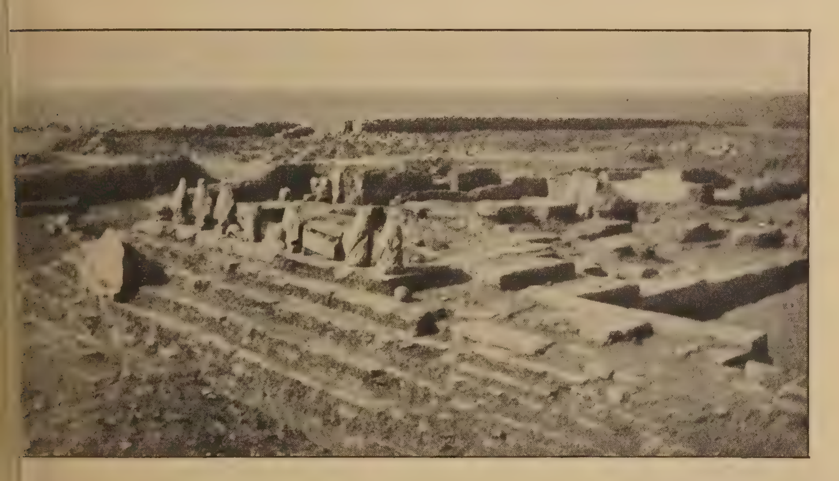


Fig. 4. Temple de Poseidon. (Vue prise du N.-E.)

temple de Poseidon et d'Amphitrite, une exèdre, un vaste porue et un bâtiment dont la destination est incertaine (pl. VII). ous avons déblayé entièrement les deux premiers édifices et connu seulement la disposition des autres.

Le temple mesure 20^{m}90 de long sur 16^{m}10 de large (fig. 4 5). Il n'en reste qu'une partie de l'escalier, en pierre schisise jadis recouverte de marbre. Cet escalier compte six degrés à st et au sud ; au nord, il n'y a place que pour un ou deux degrés à l'ouest, les substructions sont entièrement détruites. La ade principale de l'édifice était tournée vers l'est, comme dans plupart des temples grecs. Il comprend un vestibule, un *pronaos* oit et une *cella* à peu près carrée, qu'entourait une colonnade

dorique, en marbre, reposant directement sur le stylobate. L'inter valle existant entre l'escalier et les murs intérieurs est comblé a moyen de blocs de schiste de manière à asseoir solidement l'édi fice. Le dallage en marbre a été enlevé partout et il ne reste aucun trace de colonne. Mais, comme le temple grec a des proportion fondées sur le rapport des diverses parties de l'édifice avec le dia mètre de la colonne à sa base, pris pour module, nous pouvon



Fig. 5. Temple de Poseidon. (Vue prise du sud.)

supposer, grâce au chapiteau et aux tambours retrouvés (diamèt o^m82), qu'il avait six colonnes en façade et huit colonnes de côt Les dimensions des blocs de l'architrave permettent de croire q l'entre-colonnement était pycnostyle, c'est-à-dire égal à un modu et demi.

La cella du temple a 6^m10 de long et 5^m55 de large. Des dime sions aussi exiguës pourraient étonner ; elles s'expliquent par destination de l'édifice. Le temple grec, en effet, n'est pas un li d'assemblée pour les fidèles, mais exclusivement la demeure du die

La procession et les sacrifices se faisaient dans le *téménos*, l'enceinte sacrée qui s'étend à ciel ouvert et où la piété des pèlerins accumulait des ex-voto, des stèles et des statues. Nous n'avons relevé à l'intérieur de la cella aucune trace des statues de Poseidon et d'Amphitrite que sculpta Télésias, ni même de leur base. Peut-être ornaient-elles l'ancien temple. Ce qui le ferait supposer, c'est



Fig. 6. Avant-train de Monstre marin.

que les fragments de sculpture que nous avons trouvés aux alentours sont tous d'un travail grossier et datent de la période romaine. L'édifice lui-même ne peut-être antérieur au IIIe siècle, puisque la confédération phocidienne vota alors un subside pour sa construction.

La disposition du temple, pour autant qu'on puisse la reconstituer d'après les ruines, offre quelques particularités intéressantes. Tandis que le nombre normal des degrés est trois, l'escalier en compte six comme au temple de Zeus à Agrigente ; le temple de Poseidon étant construit au niveau de la mer demandait un haut soubas-

sement pour être visible du large. L'inclinaison du sol explique qu le nombre des degrés ne soit pas le même des quatre côtés L'absence d'une troisième pièce derrière la cella n'a rien non plu qui doive étonner; le temple d'Asclépios, à Épidaure, dont le dimensions sont analogues à celles de notre édifice, et le temple d Didymes n'ont point d'opisthodome. Enfin, le nombre de hui colonnes que nous supposons le long des côtés est anormal e paraît indiquer que le temple de Tinos n'est pas bâti sur le modèl



Fig. 7. Sanctuaire des Empereurs. (Vue prise de l'est.)

des édifices de l'époque classique ; ceux-ci comptent, en effet, onze à dix-sept colonnes de côté.

Ces particularités nous ont fait hésiter quelque temps à iden fier les ruines avec le temple de Poseidon. Cependant, les m ceaux de sculpture et d'architecture trouvés à proximité de l'édifi les têtes de dauphins, les fragments de dragons de mer, les briq portant le nom du dieu avec le trident, son emblème, ne laiss aucun doute sur sa destination. Parmi les fragments apparten à la décoration du temple, il faut surtout remarquer six avant-tra de monstres marins dont la forme est suffisamment curieuse p que nous en donnions une courte description (fig. 6). La haut varie entre $0^{m}85$ et $1^{m}12$; la largeur, entre $0^{m}55$ et $0^{m}60$. Une seule est travaillée; le revers est taillé droit comme pour des pi destinées à être appliquées sur un fond ou réunies deux à de Cette dernière disposition expliquerait le fait que les nageoi

ttachées derrière la patte, sont dirigées tantôt à droite, tantôt à auche. Chez tous, la tête et la patte sont brisées. Un des monstres ffre, à la partie supérieure, un œil et un bec ; un autre a conservé ne partie de la crinière. Le cou est entouré d'annelets. La partie nférieure est couverte de plis et le corps se terminait vraisembla- lement en queue d'hippocampe. La forme étrange de ces êtres onvient assez aux animaux fantastiques dont l'imagination grecque vait entouré le dieu des mers. Il est difficile de déterminer quelle



Fig. 8. Torse d'Empereur.

ırtie de l'édifice ils décoraient. Leurs dimensions ne permettent de s placer ni dans le fronton ni sur les métopes ; ils ornaient peut- re une balustrade dans le vestibule du temple. Seul un repli de agon de mer paraît provenir du fronton.

Au sud du temple, les fouilles ont dégagé un petit sanctuaire, esurant 7 mètres de côté et qui paraît avoir été consacré aux npereurs romains (fig. 7). Le mur a un parement extérieur en arbre reposant sur un soubassement en pierre ; à l'intérieur du nctuaire est creusée une fosse qui semble avoir servi aux sacri- es. Nous avons relevé, à cet endroit, une tête et sept statues maines mutilées, parmi lesquelles les torses d'empereurs offrent

seuls quelque intérêt. Joints aux inscriptions, ils nous apprennent que les Tiniens honorèrent, entre autres, les empereurs Trajan et Adrien. Ceux-ci étaient représentés debout, le corps vêtu de la tunique, de la cuirasse et du manteau, le bras droit levé tenant le sceptre ou la lance (fig. 8).

Les quatre torses retrouvés, hauts de 0m85, sont presque identiques ; ils étaient scellés, par le milieu, à la partie inférieure de la statue ; la tête, le bras droit et l'avant-bras gauche sont brisés. Sur la cuirasse, est sculpté, en relief, un guerrier nu terrassant un centaure ; à gauche vole une Victoire. Les membres de la commission scientifique de Morée virent, au siècle dernier, et dessinèrent, à Tinos, un buste semblable qui est aujourd'hui perdu. Il est difficile de supposer que les savants français aient vu ce fragment à *Kionia*, auquel cas ils n'auraient pas fixé l'emplacement du sanctuaire de Poseidon à proximité de l'*Evangelistria* ; d'ailleurs, la couche de terre qui recouvrait les torses avait environ un mètre et demi d'épaisseur. Les musées d'Europe possèdent une centaine de statues cuirassées avec d'autres reliefs. Ce sont des œuvres plutôt industrielles qu'artistiques. Elles étaient travaillées, à l'avance, non par des artistes, mais par des praticiens. La tête était mobile et s'adaptait après coup, de sorte qu'on pouvait par économie remplacer la tête d'un empereur défunt par celle de son successeur.

Parmi les ex-voto trouvés à l'intérieur ou à proximité du temple, le mieux conservé est une petite tête d'Asclépios, barbue (fig. 9, h. 0m06). Le dieu de la médecine avait, à Tinos, un sanctuaire, comme nous l'apprend un décret de la tribu Donakis rendu en faveur d'un de ses prêtres. Mais on lui faisait aussi des sacrifices dans le sanctuaire de Poseidon, en même temps qu'à Hygie, la déesse de la santé.

Les autres ex-voto sont fort mutilés et d'un travail médiocre : un bas-relief, représentant la mère des dieux, assise, un torse d'Aphrodite, une statuette de priape et une petite tête de femme. Les découvertes d'objets en bronze ont été rares : un hameçon, un osselet et des morceaux de fibules.

Les monnaies retirées des déblais sont toutes en bronze, hormis trois deniers d'argent de Tibère et de Vespasien. Une vingtaine ont été frappées à une époque où Tinos était encore autonome. Elles portent, au droit, la tête de Poseidon ou de Zeus

mmon, le trident ou la grappe de raisin au revers. Les autres roviennent d'Andros, de Magnésie du Sipyle, de Milet, de [ykonos, de Rhodes, de Thessalonique ou sont des monnaies npériales, se répartissant entre le Ier et le IVe siècle après notre e. Elles montrent que le sanctuaire de Poseidon ne cessa d'être sité jusqu'à la fin du paganisme.

A l'est du temple, s'étend une cour dallée de marbre, où débou-

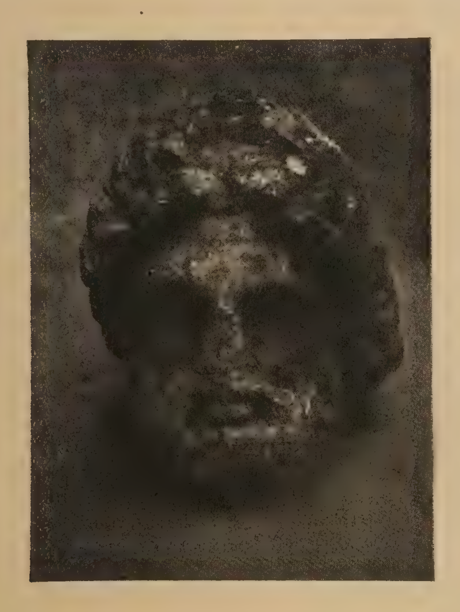


Fig. 9. TÊTE D'ASCLÉPIOS.

it, sans doute, la voie sacrée, arrivant du môle et passant à ximité d'un banc, en forme d'hémicycle, dont la base en marbre encore visible. Les thermes construits à l'ouest du temple et lallage, orné de bases ioniques, se trouvent à un niveau plus é et datent d'une époque tardive.

'édifice le mieux conservé du sanctuaire est une exèdre, entièent en marbre, située à 25 mètres au nord du temple et urant 11 mètres de long sur 4 mètres de large. La façade ornée de neuf colonnes portant un entablement à triglyphes et lafond à caissons sculptés, dont nous avons retrouvé plusieurs nents. La toiture était aussi soutenue par quatre piliers d'antes

et deux colonnes en retrait de la façade. Les tuyaux d'argil cylindriques ou rectangulaires, et le tuyau de plomb que no avons retrouvés en place autour de l'édifice nous autorisent à croi que le bâtiment servait de fontaine ; l'eau s'écoulait dans la citer creusée entre l'exèdre et le temple (fig. 10 et 11).

Le troisième édifice, dont nous avons pu seulement, à cau de son étendue, reconnaître la disposition générale, est un vas portique, parallèle au rivage, de 170 mètres de long sur 15 mètr



Fig. 10. Exèdre. (Vue prise de l'est.)

de large, dont il ne reste que les substructions (fig. 3.). Les de murs extérieurs portaient une colonnade dorique : la galerie nord, faisant face au sanctuaire, était rafraîchie en été par tramontane, tandis que le portique du sud, caressé par les bri chaudes du large, offrait un abri agréable pendant l'hiver. Com les grands portiques de Délos, celui de Tinos semble avoir se à héberger gratuitement les pèlerins venus des îles voisines p célébrer les fêtes de Poseidon ; sous ses colonnades étaient d posés les grands réfectoires que mentionne le géographe Strab

De même aujourd'hui, les adorateurs de la *Panagia* trouvent des ogements ménagés autour de la basilique de Tinos.

A la limite septentrionale du sanctuaire, affleuraient les murs d'un uatrième bâtiment, divisé en trois compartiments égaux. Des lébris de poterie grossière, de lampes et de verre ont été recueillis lans le coin nord-est de l'édifice. Sa destination demeure incertaine. 'our achever l'énumération des bâtiments déblayés, il nous resteait à mentionner les constructions de l'époque byzantine, dont la



Fig. 11. Exèdre. (Vue prise du S.-E.)

lupart ont été bâties, suivant l'usage, avec les débris des édifices ciens. Elles n'offrent aucun intérêt architectural et nous les ons dégagées ou démolies pour y trouver des fragments de ılpture ou des inscriptions.

Nous avons, de la sorte, découvert une soixantaine de documents toriques qui forment un ensemble intéressant. La plupart de ces tes datent du IIIe et du IIe siècle avant notre ère et permettent squisser l'histoire du sanctuaire de Poseidon, de l'île de Tinos et s Cyclades avant la domination romaine.

Tinos partagea au cours des siècles les destinées des îles voisines.

Occupée sans doute par les Cariens, vers le milieu du second millénaire, elle fut ensuite soumise aux Crétois, lors de la thalassocratie du roi Minos. Les Ioniens, chassés de l'Attique par l'invasion dorienne, s'établirent dans les Cyclades et celles-ci ne cessèrent, dès lors, de considérer Athènes comme leur métropole. Au VIIe siècle, Tinos appartient, avec sa voisine Andros, à la puissante ville eubéenne d'Érétrie. Conquises par les Perses, les Cyclades durent leur fournir des trirèmes pour leur expédition contre Athènes; mais le Tinien Panaitios passa du côté des Grecs pendant la nuit qui précéda la bataille de Salamine et contribua à la grande victoire hellénique, en révélant aux Athéniens les projets de leurs adversaires. Tinos fit ensuite partie de l'empire maritime des Athéniens et leur paya un lourd tribut. Après la ruine de la seconde ligue athénienne, les Cyclades, placées sous le protectorat des rois de Macédoine et des Ptolémées d'Égypte, réorganisèrent leur antique confédération religieuse, dont le centre était Délos. Le sanctuaire de Poseidon fut aussi un des lieux où se réunissaient les députés des îles pour délibérer sur les intérêts généraux de la ligue.

A la fin du IIIe siècle, l'île de Rhodes, qui, un siècle plus tôt, avait déjà joué un rôle prépondérant dans l'Archipel, hérita de l'influence macédonienne et s'assura la haute main sur le trafic entre la Grèce continentale et l'Asie Mineure. Cette puissante république est à la tête d'une confédération commerciale dont font partie la plupart des ports de la côte asiatique. Elle équipe des navires afin de poursuivre les pirates qui infestaient le bassin de la mer Égée ; elle a dans les Cyclades, un amiral chargé de veiller à la défense des îles et envoie, dans chacune d'elles, des commissaires extraordinaires. Une inscription trouvée dans le sanctuaire de Poseidon nous apprend que Rhodes conclut alors avec la ligue achéenne un traité de commerce qui dénote sa puissance dans le bassin oriental de la Méditerranée ; ses vaisseaux le sillonnent dans tous les sens et forment, avec la flotte des rois de Pergame, un auxiliaire précieux de la république romaine dans sa lutte contre la Macédoine et les Séleucides. Rome supplanta bientôt les Rhodiens dans la domination de l'Archipel. Tinos fut rattachée à la province d'Asie et nous la voyons honorer un préfet romain qui se montra plein de bienveillance pour la ville et le sanctuaire de Poseidon.

C'est surtout comme dieu médecin que Poseidon était honoré
Tinos. Les pèlerins souffrants venaient y demander la guérison
le leurs maux, aussi bien que dans les sanctuaires fameux d'Asclé-
ios, à Cos et à Épidaure.

Des fonctionnaires sacrés, les *hiéropes,* recueillaient les offrandes
les fidèles et administraient les revenus du temple. A leur sortie
le charge, ils devaient rendre compte de leur gestion financière.
ls organisaient des jeux et des concours dramatiques en l'honneur
e Poseidon et de Dionysos. Nous voyons aussi deux riches Tiniens
ire des sacrifices à Poseidon et à Amphitrite, à Apollon, à Asclé-
ios et à Hygie, lors du mariage de leurs enfants et de la naissance
e leur petit-fils, et offrir, pendant plusieurs jours, des banquets
leurs concitoyens et aux étrangers ; des dédicaces sont faites aux
ivinités principales du sanctuaire et à Artémis. Des citoyens
'Andros, d'Athènes, de Byzance, de Céos, de Cyrène, de Gortyne,
Milet, de Néapolis, de Rhodes et une femme de Thronion, en
ocride, sont honorés par les Tiniens et reçoivent les titres de pro-
ne et de bienfaiteur de la ville, en retour des services rendus.
île de Tinos entretenait donc des rapports d'amitié et de com-
erce avec la plupart des cités grecques et la renommée du sanc-
aire de Poseidon s'étendait jusqu'aux extrémités du monde hellé-
que.

La petite plaine de *Kionia* cache, sous ses champs, de nom-
eux documents encore. La dixième partie du sanctuaire à peine
trouve aujourd'hui déblayée et les sondages ont amené presque
rtout la découverte de murs anciens, de blocs de marbre et
nscriptions. Malheureusement, l'enlèvement d'une épaisseur
terre de 2 ou 3 mètres nécessiterait des frais fort élevés,
xquels ne répondrait peut-être pas l'importance des découvertes.
x siècles derniers, les habitants de Tinos sont venus chercher,
ns les décombres du sanctuaire, les matériaux nécessaires à la
nstruction de leur ville, de leurs quais et de la basilique de
vangelistria ; des fours à chaux ont même été construits à
oximité des ruines. Nous croyons d'ailleurs que la topogra-
e générale du sanctuaire est désormais fixée et que des fouilles
nplémentaires amèneraient uniquement la découverte d'ins-
ptions.

i nous avons pu mener à bien nos modestes recherches, nous le

devons aux précieuses indications de M. le Directeur de l'École française d'Athènes et à l'appui généreux que le gouvernement belge et la commission de l'*Evangelistria* ont bien voulu nous prêter. Nous leur en exprimons ici toute notre reconnaissance. Grâce à eux, il nous a été donné d'élucider l'histoire d'un sanctuaire renommé et d'ajouter un chapitre à celle d'une cité peu connue.

HUBERT DEMOULIN.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 JUIN 1904.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-neuf membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté sans observations.)*

Correspondance. — MM. Raoul Warocqué et comte Goblet d'Alviella nous remercient des félicitations que nous avons adressées à la suite de leurs nominations respectives de che-er et de commandeur de l'Ordre de Léopold.

'Académie d'Arras nous envoie le programme général du congrès lle organise et qui s'ouvrira le 7 juillet prochain.

[1] MMmes L. Le Roy, Schweisthal et E. Van den Broeck.
Mlles H. Bouvier, L. Bouvier, Ranschyn et la comtesse Marie-F. van der
M. Magnien, Sainton, Paris, Florange, G. Cumont, Van Gele, le baron e Loë, E. Van den Broeck, Schweisthal, L. Le Roy, De Bavay, Tahon, . Hanon de Louvet, Vincent, Jean Poils, Vanderkelen-Dufour, V. Drion, ieck, Dens, Huvenne, le Dr Hermant, Hauman, G. Combaz, Duwelz, Mir- F. Seghers, Cooreman, l'abbé Lenaerts, Beauquesne, Flébus, Desvachez, ns, J. Chevalier, Ed. Ledure, J. Van der Linden, Ranschyn, De Bugge- . Lefebvre de Sardans, J. Destrée, De Kempeneer, E. Seghers et Van den sche.

Le Cercle archéologique du Pays de Waes nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

M. Charles Dietrich, nommé membre honoraire, M. Jean Segers nommé membre effectif et M. Loppens, nommé membre associé, nou font parvenir leurs remerciements.

M. Ch.-J. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Rivière (E.). Allocution présidentielle. Sur les silex taillés pliocène de Saint-Hiliaire-en-Lignières (Cher). Les perçoirs en silex à pointe multiples de la Brèche-au-Diable (Calvados)[1]. Extrait du *Bulletin de l Société préhistorique de France.* Séance du 6 janvier 1903. Paris, 190. 1 br. in-8°, figg. (don de l'auteur).

Nodier (C.). Bibliothèque sacrée grecque-latine, comprenant tableau chronologique, biographique et bibliographique des auteu inspirés et des auteurs ecclésiastiques, depuis Moïse jusqu'à sai Thomas d'Aquin. Bruxelles, 1828. 1 vol. in-8°, br. (don de M. Mahy).

Mémoires de Jean, sire de Joinville, ou Histoire et chronique du tr chrétien roi saint Louis, publiés par M. Francisque Michel, précéd de dissertations par M. Ambr. Firmin-Didot, et d'une notice sur l manuscrits du sire de Joinville par M. Paulin Paris. Paris, 1858. 1 v grand in-18, format anglais, pll. (achat).

Exposition des primitifs français au palais du Louvre (pavillon Marsan) et à la Bibliothèque nationale. Catalogue rédigé par MM. He Bouchot, Léopold Delisle, J.-J. Guiffrey, Franz Marcou, Henri Mart Paul Vitry. Préface de M. Georges Lafenestre. Paris, 1904. 1 vol. in- br., pll. (id.).

Béquet (A.). Discours prononcé par M. Alf. Béquet, président de Société archéologique de Namur, à la séance d'ouverture du Cong d'archéologie et d'histoire tenu à Dinant du 9 au 13 août 19 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Habitations de métallurgistes belgo-romains (IIe-IIIe siècles). Nam 1904. 1 br. in-8° (id.).

Rutot (A.). Les découvertes de Krapina (Croatie). Les trouvai paléolithiques de Krims. Découverte de poignards chelléens à Mes près de Mons. Découverte de crânes paléolithiques en Anglete Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Communication préliminaire relative à la pointe moustérienne et

[1] Ce dernier travail en collaboration avec M. Eugène Foucault.

taille du silex. Sur un peson néolithique. Nouvelles découvertes à Soignies. Note préliminaire sur les silex paléolithiques de la vallée du Nil. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Le premier instrument paléolithique rencontré *in situ* aux environs de Bruxelles. Nouvelles observations dans la plaine maritime belge. Trouvailles dans la tourbe de l'époque moderne à Bruxelles. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Le gisement de Wommersom. Sur l'existence de l'homme préquaternaire sur la crête de l'Artois. Les Séris, d'après le marquis de Nadaillac. Instruments paléolithiques réemployés à l'époque néolithique. Note sur un petit broyeur néolithique. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Herluison (H.). Les débuts de la lithographie à Orléans. Orléans, 1902. 1 br. in-8°, pl. (don de l'auteur).

Jacquot (A.). Essai de répertoire des artistes lorrains : les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc. Paris, 1904. 1 vol. in-8°, pll. (don de l'auteur).

Catalogue des tableaux de maîtres anciens et modernes des écoles flamande, française, hollandaise, etc., composant la collection de M. J.-L. Menke. (Vente aux enchères publiques en la Galerie de J. et A. Le Roy frères, rue du Grand Cerf, 6, à Bruxelles, les mercredi 1er et jeudi 2 juin. 1904) Anvers, Buschmann, 1903. 1 vol. in-4° br., pll. en phototypie (don de MM. Le Roy).

Le Bibliophile belge. Bulletin mensuel. Cinquième année. Bruxelles M.D.CCC.LXX. 12 livr. pet. in-8° br. (don de M. Mahy).

Bahrfeldt (Dr E.). Medaille auf Christoph Freiherrn von Schellendorf und dessen Gemahlin Elisabeth Constantia. Sonder-Abdruck aus der Wiener Numismatischen Zeitschrift. XXX Band. 3 feuillets in-8° sous couverture (don de l'auteur).

Hildesheimer Schaupfennige. Berlin, 1901. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Ein bayerisch-böhmischer Münzenfund. München, 1898. 1 br. in-8° (id.).

Das Märkische Münzwesen im Mittelalter. Berlin, 1894. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Das Münzwesen der Stadt Luickau in der Niederlausitz. Wien, 1885. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Der Hacksilberfund von Gralow. Ein Beitrag zur Klärung der Otto-Adelheid-Frage. Berlin, 1896. 1 br. in-8° (id.).

Wicelinus Dux. Paris, 1900. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Beiträge zu den deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit I. Heft. Berlin, 1895. II. Heft. Berlin, 1899. 2 br. in-8°, pll. et figg.

Die Brandenburgischen Städtemünzen aus der Kipperzeit, 1621-1623. Ritz-Neuendorf, 1882. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Zwei Denarfunde aus dem X und XI. Jahrhundert. Berlin, 1894. 1 br. in-8° (id.).

Fünfhundert und fünfzig Jahre Berliner Münzegeschichte 1150-1700. 1 br. in-8° (id.).

Der Silberfund von Winzig Kreis Wolhau. Sonderabdruck aus Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift. Zeitschrift des Vereins für das Museum Schlesischer Altertümer. Neue Folge II. Band. 1 br. in-4° (id.).

Die Gedächtnismünzen auf den Geburtstag des schlesischen Ministers von Hoym am 20 August 1781. Nach archivalischen Quellen dargestellt. Breslau, 1897. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Die Marschwirtzer Bracteatenfund. Mit zwei Tafeln Abbildungen. Breslau, 1885. 1 br. in-8° (id.).

Das Münz- und Geldwesen in Glatz zur Zeit Friedrich Wilhelms III Nach archivalischen Quellen dargestellt. Breslau, 1898. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Magnia Ubica. Gemahlin des Carinus, 282-84 n. Chr. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, figg. (id.).

Hinterpommerns Münzgeschichte zur kurbrandenburgischen Zeit des 17 Jahrhunderts. Auf Grund archivalischer Quellen dargestellt. Stettin, 1898. 1 br. in-8° (id.).

Haberlin (Dr jur. E.-J.). Corpus numorum aeris gravis. Berlin, 1903. 1 br. in-8° (don de M. le Dr E. Bahrfeldt).

Hohlfeld (V.). Erläuterungen zu Hameln. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, figg. (id.).

Strauch (F.). Die egyptische Münzreform vom Jahre 1885. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture (id.).

Friedensburg (F.). Erdichtete Medaillen. Berlin, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Perini (Q.). Ueber einen unedirten Halb-Ducaton des Sirus Austriacus von Correggio. Berlin, 1903. 2 feuillets in-8° sous couverture, fig. (id.).

Habich (Dr G.). Haus Reimer. Berlin, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Friedensburg (F.). Neue Zutheilungen schlesischer Denare. Berlin, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Oertzen (O.). Der Wittenfund von Lelkendorf. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture (id.).

Burkel (L.-V.). Der Fund von Pöpling. Habbracteaten des XII Jahrhunderts. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, figg. (id.).

Friedensburg (F.). Nachträge und Berichtigungen zu Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter. Berlin, 1900. 1 br. in-8°, figg. (id.).

von Hofken (R.). Ein Heiliger angeblich aus dem Stamme der Iohenzollern. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, fig. (id.).

« Brandenburgia » Monatsblatt der Gesellschaft für Heitmatkunde er Provinz Brandenburg zu Berlin, V Jahrgang. Nr. 9 Dezember. erlin, 1877. in-8° br. (id.).

de Raadt (J.). Les sobriquets des communes belges (Blason popu- ιire). Bruxelles, 1904. 1 vol. in-8°, pll. (achat).

Mareuse (E.). Le Dit des rues de Paris (1300), par Guillot de Paris. vec préface, notes et glossaire. Suivi d'un plan de Paris sous Philippe Bel. Paris, MDCCCLXXV [1]. 1 vol. in-18 br. (id.).

M. Albert Joly fait également don de deux catalogues de ventes de bleaux. In-4° et in-8° brochés (dont un avec les prix marqués).

Pour les collections :

Médaille de bronze de A.-N. De Keyser. « Hommage de ses conci- yens. Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers. 19 août 72. Inauguration des peintures monumentales du Musée ». (Don de . Georges Cumont).

Fragments de *tegulæ* et de poteries belgo-romaines provenant des ıilles faites à Bonnert, en vue de l'étude du *Kasselknap*.

Lames et déchets de taille, en silex et en quartzite de Wommersom, ɔvenant de deux petites stations néolithiques découvertes au nord-est Lommel.

Pièce en argent de Léopold II, empereur d'Allemagne, 1791, trouvée Malines. (Envoi de la commission des fouilles.)

Élections. — M. le professeur Joseph Bellucci est nommé membre respondant.

MM. Adolphe Parmentier et le conseiller Jules Wellens sont nommés mbres effectifs.

MMmes Victor Carez et Jules Solvay, et MM. Franz De Kempeneere, ix Landrien et Jules Solvay sont nommés membres associés.

Délégations. — M. le président représentera, avec le vice-président, société au XVIIIe Congrès de la Fédération archéologique et histo- ιe de Belgique qui aura lieu à Mons, le samedi 30 juillet prochain.

Notre délégué auprès du Congrès des sociétés archéologiques anglaises u Congrès de l'Association archéologique de Grande-Bretagne sera J.-P. Hamelius.

Exemplaire n° 108 (sur papier de Hollande) d'un tirage à 360 exemplaires. oi autographe signé de M. Mareuse à M. Charles Licot.

Communications.

M. SCHWEISTHAL, en une causerie très savante et très documentée accompagnée d'une exhibition fort intéressante de dessins et de photographies, nous parle de l'*origine et du développement de la maison gauloise et de la maison germanique.*

M. GISBERT COMBAZ, en une très belle conférence illustrée de nombreuses projections, nous entretient ensuite de ce qu'il y a de plus intéressant dans l'*Art hindou,* c'est-à-dire des spécimens de l'architecture de ces monuments à la fois si remarquables et si difficiles à apparenter et dater.

M. LE PRÉSIDENT félicite et remercie les orateurs, auxquels l'assemblée ne ménage pas ses applaudissements.

La séance est levée à 11 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 JUILLET 1904.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Trente-sept membres sont présents [1].

En l'absence du secrétaire général, M. C. Magnien, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté sans observations.

Correspondance. — MM. le baron A. de Loë, secrétaire général, Ch. Comhaire et H. Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La *Société Provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht,* nous remercie de l'envoi du dernier tome de nos annales.

[1] Mme Ed. Ledure.

Mlles H. Bouvier, L. Bouvier, La Fontaine et la comtesse Marie-F. van Noot.

MM. G. Cumont, Magnien, De Bavay, De Backer, V. Drion, M. Blin d'Orimont, Weckesser, Vanderkelen-Dufour, Ledure, de Lara, Despret, J. Po… Ch. Dens, Van Tichelen, Guizot, Paris, Schweisthal, Lefebvre de Sarda… L. Le Roy, Hamelius, Desvachez, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Tah… Wehrlé, Kestens, Heetveld, Cooreman, Aubry, De Soignie, Maertens, Samblanc et P. Blin d'Orimont.

M. le professeur Belluci, de l'Université de Pérouse, nous remercie le sa nomination de membre correspondant.

Dons, envois et achats.— *Pour la bibliothèque :*

La Commission royale d'histoire et la Société des Antiquaires de Picardie font don de livres.

Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes. Paris, 1834. vol. in-8 br. (don de M. Mahy).

Pereira de Lima (J.-M.). Phenicios e Carthaginezes. Lisboa, 1904. vol. pet. in-8° br. figg. (don de l'auteur).

Vanderkindere (L.). La Chronique de Gislebert de Mons. Nouvelle dition. Avec une carte du comté de Hainaut à la fin du XIIe siècle. Bruxelles, 1904 (envoi de la Commission royale d'histoire).

Annuaire du Conseil héraldique de France. Dix-septième année. aris, 1904. 1 vol. in-12 br. (don de M. le vicomte de Poli).

Durand (Georges). Monographie de l'église Notre-Dame cathédrale 'Amiens. Tome I. Histoire de l'édifice. Amiens-Paris, MDCCCCI. In 4° n portefeuille, figures dans le texte et planches I à XLVIII.

Élections. — MM. P. Verhaegen, L. Le Roy, C. Magnien, J. Poils H. Mahy, membres sortants rééligibles, sont réélus dans leurs fonc-ons respectives de membres de la commission administrative.

M. Marcel Despret est élu secrétaire, en remplacement de M. Jean ıpart, qui ne sollicite plus le renouvellement de son mandat.

MM. Louis Breydel, Fortamps, Jean Van Hoeck-Brassinne, Achille udelet, Alfred Hennau, C. Poutiau, Henri Salomons' et Gerard ncent sont nommés membres effectifs.

Mmes Henri Renkin, Ernest Van den Broeck, Dubois, La Fontaine et ıelen; Mlle Juliette Van der Kelen, et MM. Ferdinand Dielman et thur Powell sont nommés membres associés.

Communications. — La communication annoncée par M. C. Com-ire, absent, sur *les Vieux chemins du Pays de Liége,* est ajournée.

Maillieux. — *Notes sur les antiquités préhistoriques belgo-romaines franques découvertes à Couvin et aux environs.* (Lecture par Ch. Magnien.)

Abbé J. Claerhout. — *L'habitation des néolithiques.* (Lecture par le président.)

La séance est levée à 9 heures 3/4.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 OCTOBRE 1904.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-douze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observations.)*

Correspondance. — MM. Marcel Despret et Arthur Powell remercient pour leur nomination respective de secrétaire et de membre associé.

Mme Veuve Edgar Guilmot remercie pour les condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son mari.

L'Institut royal des architectes anglais, la Société des antiquaires de Cambridge, le Musée du Nord à Stockholm, la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht, le Cercle archéologique du pays de Waes et l'Académie royale d'Archéologie d'Anvers accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture de la lettre suivante, que nous adresse notre distingué confrère M. Jean van Malderghem :

Bruxelles, le 3 octobre 1904.

Messieurs,

Un membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, très connu dans le monde des savants s'occupant spécialement d'armes et d'armures, M. Charles Buttin, de Rumilly (Haute-Savoie), a, tout récemment, a

[1] MMmes L. Le Roy, De Meuldre, Schweisthal, E. Van den Broeck, Préherbu, G. Combaz et A. Delacre.

Mlle Ranschyn.

MM. G. Cumont, Maertens, L. Le Roy, Le Bon, De Meuldre, Ambroi Rutten, Carly, Baudelet, P. Crick, Tahon, Paris, Magnien, De Soigni Schweisthal, Lefebvre de Sardans, Minner, E. Van den Broeck, Sainton, Maro Carton, le chevalier C. de Selliers de Moranville, Loppens, Ortman, Préherb Van Gele, le baron A. de Loë, Hamelius, De Bavay, Ouverleaux-Lagass G. Paridant, A. de Béhault de Dornon, Despret, Ruloffs, Joly, E. Vincen G. Vincent, Belleroche, G. Combaz, l'abbé Lenaerts, Van Tichelen, De Bruyn De Winde, Vanderkelen-Dufour, Alvin, Huisman, de Lara, Houa, Ranschyn A. Delacre, De Backer, M. Blin d'Orimont, P. Blin d'Orimont, Beauquesne Poncelet, J. Van der Linden, Michaux, Wallaert, Aubry, Lacomblé, de Re Hannay, Desvachez et J. Poils.

ours d'un voyage en Suisse, fait une importante découverte et qui ntéresse particulièrement la société.

Il s'agit d'un article paru en 1901 dans l'*Anzeiger für Schweizerische lltertumskunde*, où l'auteur, M. G. Bleuler, signale la trouvaille, faite ans un bois situé près de la ville de Romont, d'une arme qu'il n'hésite as, « après les derniers travaux parus sur la matière », à assimiler u *Goedendag* des Flamands (und dürfte nach den neuesten Forschungen ıch dem flämischen *Goedendag* entsprechen).

En effet, la description qu'il donne de l'arme, qui n'est qu'un coutre charrue monté en arme de guerre, est, sous le rapport de la forme, poids et des dimensions, absolument identique à celle que j'ai donnée oi-même dans mon étude : *La vérité sur le Goedendag*, parue dans s annales en 1895.

L'article de M. Bleuler est accompagné d'une photographie, qui ontre que l'arme était emmanchée au bout d'un fort bâton au moyen une douille, ce qui confirme ma théorie jusque dans ses moindres tails.

L'intérêt que présente la trouvaille de Romont pour notre histoire tionale m'a paru assez grand pour en saisir votre Commission, qui era sans doute utile de la consigner dans ses procès-verbaux, puis- elle fournit la solution d'une question qui a soulevé tant de débats à Société d'Archéologie de Bruxelles.

e vous présente, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus oués.

JEAN VAN MALDERGHEM.

Messieurs les président et membres de la Commission adminis- rive de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

ons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

e Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique et l'Adminis- on communale de Bruxelles, font don de livres.

HIEULLEN (A.). Hommage à Boucher de Perthes. Paris, 1904. 1 br. n-8° figg. (don de l'auteur).

UBERT (J.). Comité provincial (Hainaut) de la Commission royale nonuments. — Rapport annuel adressé à M. le gouverneur-prési- . Frameries, 1904. 1 br. pet. in-8° (don du rapporteur).

AGYE (G.). Ville de Bruxelles. Académie royale des beaux-arts et des arts décoratifs. Catalogue annoté de la bibliothèque artisti- et littéraire. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8° br. (don de l'Administra- communale).

Sarauw (G.-F.-L.). En Stenalders Boplads. I Maglemose Ved Mullerup Sammenholdt Med Beslaegtede Fund. (Etude sur le premier âge de la pierre du nord de l'Europe). Kobenhaven, 1904. 1 vol. in-8° br. figg. (don de l'auteur).

Rahir (E.). Le « Trou de la Mâchoire » (sépulture préhistorique). Namur, 1904. 1 br. in-8°. 1 pl. (don de l'auteur).

La cathédrale de Berne. 2 feuillets in-18 fig. (don de Mlle Marie Dekeyser par l'intermédiaire de M. Mahy).

Rivière (E.). Conservation des ossements humains et des os d'animaux dans les gisements préhistoriques. Paris, 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Bracelets, parures, fétiches, monnaies d'échanges. Paris, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Quelques observations sur les menhirs en général. II. Les menhirs de la Corrèze. Paris, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Cuvelier (J.). Inventaire des inventaires de la deuxième section des archives générales du royaume (Chambre des comptes, chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, corps de métiers, papiers d'État et de l'Audience (cartulaires et manuscrits, etc.). Bruxelles, 1904. 1 vol. in-8° br. (envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique).

Schweisthal (M.). Les Francs des bords de la Moselle et leurs descendants de Transylvanie. Arlon, 1904. 1 br. in-8° pll. (don de l'auteur).

de Loë (le baron). Présentation d'un crâne humain, de haches polies et de silex taillés provenant de Marche et des environs. Bruxelles, 190[illegible] 1 br. in-8° (id.).

Grégoire (A.). Mémoires de l'exécuteur des hautes-œuvres pour servir à l'histoire de Paris sous le règne de la Terreur. Bruxelles, 18[illegible] 1 vol. in-18 br. (don de M. Mahy).

d'Avenay (E.) [1]. Saint Remi de Reims, apôtre des Francs. 437-5[illegible] Société de Saint-Augustin, 1896. 1 vol. in-8° br. pll., portrait, tapisseries anciennes de Saint-Remi de Reims, tombeau de saint Remi (achat).

Triger (R.). La maison dite de la reine Bérengère au Mans (maison Le Corvaisier de Courteilles). Le Mans, Mamers, 1892. 1 vol. in-8° pll. et figg. (don de l'auteur).

L'église de la Visitation au Mans et son principal architecte, sœur Anne-Victoire Pillon. Le Mans, Mamers, 1903. 1 br. in-8° pll. (id.).

L'église Saint-Benoît du Mans. Le Mans, 1900. 1 br. petit-in-8° (id.).

de Farcy (L.). Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers. Lille-Angers. s. d. 1 br. in-4° pll. (id.).

[1] Pseudonyme de l'abbé Aug. Borgnet, curé d'Avenay.

Exposition d'archéologie religieuse dans la chapelle du Christ à la thédrale d'Angers, du 15 août au 15 septembre 1901. Angers, 1901. br. in-12 (don de M. de Farcy).

HERMANS (V.). Livre de chant de Marguerite d'Autriche (1507-1511). alines, 1904. Br. in-8° pll. (don de l'auteur).

DE NADAILLAC (le Mis). Figures peintes ou incisées, datant de la fin du léolithique ou des débuts du néolithique, sur les parois des grottes éhistoriques. Louvain, 1904. 1 br. in-8° figg. (id.).

FLÉBUS (A.). L'outillage agricole en Portugal. Bruxelles. 1 br. in-8° .).

Les mardelles de la Lorraine allemande. Bruxelles, 1904. 2 feuillets 8° (id.).

Notice nécrologique sur Rudolf Virchow. Bruxelles. 2 feuillets in-8° .).

Les silex à coches des stations de Bruniquel. Bruxelles. 2 feuillets 8° (id.).

.es nouvelles recherches sur les briquetages de la vallée de la Seille. ixelles. 4 feuillets in-8° (id.).

rojet d'enquête sur l'habitation rurale en Belgique. Bruxelles, 1903. r. in-8° (id.).

uestionnaire d'enquête sur l'habitation rurale en Belgique. Bruxelles. uillets in-8° (id.).

otes de folklore agricole en Bretagne. Bruxelles. 2 feuillets in-8°).

tudes sur le dépiquage. Bruxelles. 1 br. in-8° (id.).

ollection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et aines. N°s 101-240. Mariemont, 1904. Pet. in-4° cart. pl. et figg. (don I. Warocqué).

our les collections :

bjet en fer, d'âge et d'usage indéterminés, trouvé à Ressaix, dans erres extraites d'un puits (don de M. A Rutot).

fflet en os, qui parait être très ancien, trouvé le long de la route de he à Anderlues, près de la 21e borne (don du même).

èce en argent de Marie Thérèse, trouvée à Duffel (achat de la comion des fouilles).

èce en argent de Jean III le Triomphant, duc de Brabant (1312-), trouvée à Saint-Josse-ten-Noode (id.).

jets divers provenant de fouilles faites en une sorte de *terp* ou mon: de refuge situé au hameau du Coq-sur-Mer, à Vlisseghem (Flanccidentale) :

a) Ossements d'animaux (restes de repas) appartenant aux espèc suivantes : bœuf, cheval, mouton, cochon et chèvre. Tous les os d membres (les os à moelle) sont, ou brisés dans le sens de la longueur, o entaillés aux extrémités au moyen d'un instrument en métal tr tranchant ;

b) Métacarpien droit d'un bœuf de petite taille. Cet os, qui ne mesu que 18 1/2 centimètres de longueur, a été largement taillé en biseau ses extrémités au moyen d'un fort outil en fer, sans doute une hach Il présente, en outre, à sa partie externe, deux surfaces polies s'éte dant dans le sens de la longueur ;

N'était l'absence de trous pour le passage des liens destinés à ret nir l'ustensile au pied, on pourrait considérer l'objet comme étant patin d'enfant ;

c) Petit objet en os, en forme de cône tronqué, percé au milieu orné de dessins gravés, qui semble être une fusaïole ou volant de fuse

d) Ustensile en os poli, plat et pointu aux extrémités, d'usage in terminé ;

e) Fragments de vases en terre noire, grise et jaune, bien cuite sonore, sans vernis, faits au tour ;

f) Objets en fer très détériorés, mais parmi lesquels on disting encore parfaitement un petit couteau à soie, identique à ceux de tombes franques et un battant de clochette.

Rectification. M. Georges Cumont regrette que, dans la desc tion de *Landen et des villages environnants (Annales de la Société d chéologie de Bruxelles,* t. XVIII, p. 250, note 2), M. G. Lefèvre, l'aut de cette notice, lui ait attribué une détermination inexacte ou inc plète des monnaies romaines trouvées à Wange. C'est pourq M. Cumont se voit obligé de rectifier cette détermination comme a été communiquée à M. Lefèvre :

Le denier d'argent de Domitien est décrit dans l'ouvrage de Col 2e édit., t. I, n° 606.

La pièce de Marc-Aurèle est un moyen bronze décrit par Col 2e édit., t. III, n° 52.

La légende du droit de cette pièce n'est pas complètement indiq il faut lire : IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M

Le moyen bronze de Faustine jeune est fruste. ANNIA FAVST n'est pas une légende comme semble le dire la note de M. Lefèvre, les noms de la femme de Marc-Aurèle.

Enfin, le denier consulaire est décrit par M. Babelon dans *les naies de la République romaine,* t. I, pp. 206 à 208.

Rapports de la Commission des fouilles :

A) Fouille d'un tertre féodal à Lisseweghe.

B) Fouille d'un *terp* ou monticule de refuge au hameau du Coq-sur-[M]er, à Vlisseghem.

LES MONUMENTS DE BATH ET DE SES ENVIRONS

Souvenirs des récents congrès anglais d'archéologie.

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS

PAR M. P. HAMELIUS, MEMBRE ASSOCIÉ.

M. LE PRÉSIDENT félicite et remercie vivement l'orateur dont l'inté[re]ssante conférence, si judicieusement illustrée de vues parfaitement [c]hoisies, sera publiée prochainement dans les annales. *(Applaudisse[m]ents.)*

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 1904.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre.

[1] MMmes Boucneau, Delacre, Titz, Seghers.
MMlles Dielman, Poils, Ranschyn, Vanderkelen, H. Bouvier et L. Bouvier.
MM. Van Gele, J. Destrée, le baron A. de Loë, G. Cumont, Dens, Dielman, [B]..er, Maroy, Brossel, Boucneau, A. Delacre, De Bavay, L. Paris, Titz, [V]incent, G. Vincent, V Drion, J. Poils, Ranschyn, Le Bon, Vanderkelen ..ur, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Schweisthal, de Lara, Weckesser, ..on, Dr Delstanche, Poncelet, F. Seghers, abbé H. Lenaerts, Rutten, Lefeb-.. de Sardans, Beeli, Ortman, Despret, Ruloffs, Dr Hermant, A. Hermant, ..ne, Verbucken, Houa, Duwelz, Crespin, de Raadt, Desvachez, Charles, ..veld et E. Hermant.

Le procès-verbal est adopté.

Correspondance. — Mme veuve Clément Lyon nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son mari.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, nous envoie le programme du concours pour le prix Herpin, à décerner en 1908.

La Société archéologique de Glasgow, la Société royale des antiquaires d'Irlande et la Société royale d'histoire nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. Ch.-J. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

THIOT (L.). Curieuse inscription sur une gaine de hache. Paris 1904 1 br. in-8° fig. (don de l'auteur).

Hache en jadéite, découverte sous un arbre. Paris 1904. 1 br. in-8° (id.).

La station et l'atelier préhistoriques de Saint-Just-des-Marais près Beauvais (Oise). Paris 1904. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Contribution à l'étude des éolithes. Les alluvions quaternaires de la vallée du Thérain. Paris 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

CHAUVET (G.). Petites notes d'archéologie charentaise. N° 1. Angoulème 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

DE LOË (le baron A.). Présentation d'ossements provenant de la nécropole de Yortan Kélembo. Bruxelles 1904. 1 feuillet in-8° sous couverture (id.).

Musée rétrospectif de la classe 13. Librairie. — Éditions musicales. — Reliure (matériel et produits). — Journaux. — Affiches à l'Exposition universelle de 1900, à Paris. Rapport du comité d'installation. 1 vol. gr. in-8° br., figg. (don de M. Mahy).

KŒNIG (C.), ELIAS (C.), traducteur. La science de l'architecture et sa portée pratique. Bruxelles-Paris 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

GOETHALS (E.). Le Mont Saint-Michel « au péril de la mer ». Bruxelles s. d. 1 vol. in-8° br., pll. et carte (achat).

RUTOT (A.). Sur la cause de l'éclatement naturel du silex. Bruxelles 1904. 1 br. in-8°, 2 pll. (don de l'auteur).

Sur les gisements paléolithiques de Lœss Eolien de l'Autriche-Hongrie. Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

Essai d'évaluation de la durée des temps quaternaires. Bruxelles 1904 1 br. in-8° (id.).

Notes préliminaires sur les nouvelles découvertes faites aux environs e Ressaix, près Binche (Belgique). Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

A propos du squelette humain de Galley-Hill (Kent). Bruxelles 1904. br. in-8° (id.).

DE LOË (le baron A.). Note préliminaire sur les découvertes archéoloiques faites à Malines au cours des travaux de dérivation de la Dyle. ruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

Deux photographies d'objets divers (torques, bracelets, etc.) proveant de fouilles exécutées en juillet 1904 par notre confrère, le comte . Beaupré, dans les tumulus de Chaudeney (Meurthe et Moselle). poque hallstatto-marnienne (don de M. le comte J. Beaupré).

Élections. — MM. Paul Chevreux, L. de Farcy, J. de Saint-Venant Robert Triger sont nommés membres correspondants.

Mlle Jeanne Braem et MM. Ernest Delstanche, Carlos de Maere, le . P. Jules Furgus, E. Van Nooten et Max Wolfers sont nommés embres effectifs.

Communications.

G. CUMONT. — *Sur les monnaies trouvées à Assche* (collection Crick).

Ch. DENS et J. POILS. — *Les fouilles de l'Hosté, villa romaine, à asse-Wavre.*

M.-G. CUMONT exprime le doute que le bain de la villa ait jamais pu e alimenté par les eaux de la mare appelée le *Flot d'Ottenbourg* qui nt troubles et même boueuses.

Il estime que les habitants de la villa ont dû plutôt chercher leur eau ne source du voisinage.

M. POILS objecte que le rendement de la source la plus proche est t à fait insuffisant.

Il fait observer que la malpropreté actuelle des eaux de la mare est uniquement à la fréquentation des bestiaux.

M. CUMONT dit qu'il se pourrait que la source ait eu autrefois un débit s fort.

I. VAN DER KELEN-DUFOUR se demande si la mare actuelle dite *Flot ttenbourg* n'était pas jadis une source.

I. TAHON voudrait savoir si l'on n'a pas retrouvé dans les fouilles des is de colonnes en pierre, comme à la villa du Perwez, à Rognée ?

I. DENS répond négativement. L'auvent formant portique de la villa ait posséder sans doute des soutiens en bois.

J. Destrée. — *Un artiste brabançon auteur de cartons de tapisseries du XVe-XVIe siècle.*

Ch. Maroy. — *Exploits du célèbre Cartouche à Bruxelles* (1712).

M. Schweisthal fait remarquer que les exploits de Cartouche ont donné lieu à une foule de légendes et que, d'autre part, la biographie authentique du célèbre bandit, par Funck Brentano, ne mentionne nullement ses exploits à Bruxelles.

La séance est levée à 10 1/2 heures.





MÉLANGES

)UTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Contribution à l'histoire des régiments nationaux.

LA plupart des ouvrages consacrés à l'histoire militaire belge, renferment des listes portant les noms de ceux qui servirent sous les drapeaux. Tel est le cas, notamment, pour les ouvrages des généraux Guillaume et Rouen, et du major Cruyplants.

Tandis que le général Guillaume et le major Cruyplants ne donnent, dans leurs ouvrages, d'ail- …rs spéciaux, que les noms de ceux qui ont figuré dans les régi- …nts dont ils retracent l'histoire, le général Rouen [1] dresse un vrai …nument à la mémoire des Belges qui se sont distingués dans les …érentes armées.

…'auteur prend, toutefois, la précaution d'avertir qu'il serait témé- …re de prétendre que son œuvre est exempte d'omission.

…et avertissement du consciencieux écrivain était presque inutile, … en pareille matière, nul ne pourrait faire entendre qu'il est arrivé

[1] Gal ROUEN, *l'Armée belge, exposé historique*, etc., pp. 715 à 774. Bruxelles, …Lyon, éditeur.

d'emblée à la perfection. Trop de sources officielles manquent encore et si l'on peut y suppléer en partie par les notes et les mémoires conservés dans les familles, on peut difficilement espérer voir mettre en lumière les archives privées, d'ailleurs trop peu connues des familles elles-mêmes.

Parmi les documents inédits intéressant l'histoire militaire au XVIIIe siècle, il en est cependant qui offrent un intérêt particulier pour les corps spéciaux attachés à la personne de nos anciens souverains. C'est ainsi qu'un mémoire conservé dans la famille de Prelle de la Nieppe, fournit des détails extrêmement curieux sur la compagnie flamande de la garde du corps du roi Philippe V, dans laquelle un de ses membres, Hyacinthe de Prelle, Seigneur de la Nieppe, fut incorporé.

Indépendamment des données relatives à la composition de cette compagnie, ce mémoire contient des renseignements fort précis sur les itinéraires suivis pour aller de Mons à Madrid, sur le coût de la vie en Espagne, sur la valeur relative de l'argent, en 1735, etc., etc.

Parlant de la réorganisation de l'armée espagnole sous le gouvernement de ce monarque, le colonel Guillaume [1] donne quelques détails au sujet des gardes du corps dans lesquels figurait la compagnie flamande. « Toutes ces troupes furent organisées à l'instar, dit-il, de celles de France ; comme dans ce pays aussi, on créa des corps privilégiés : des grands mousquetaires, des gardes du corps, et une garde d'infanterie spécialement destinée au service de la personne du souverain. Cette dernière fut composée de deux régiments ; l'un se nomma les *gardes espagnoles* et l'autre les *gardes wallones* [2]».

Une note [3], nous donne la composition de la garde du corps : « On forma quatre compagnies de gardes du corps de 200 gentilshommes chacune, ayant le grade de lieutenant : deux compagnies espagnoles, une italienne et une flamande. C'est à tort qu'on a confondu quelquefois cette dernière avec les gardes wallones. »

Tous ces détails sont confirmés par le général Rouen, qui ajoute : « Philippe V licencia la compagnie des archers gardes du corps en 1704 et la remplaça par une compagnie de garde flamande qui fut organisée en 1703 à Bruxelles, sous le commandement du prince T'Serclaes-Tilly. Cette garde flamande disparut dans les événements qui ren-

[1] Cel GUILLAUME, *Histoire des gardes wallones au service d'Espagne*. Bruxelles, F. Parent, éditeur, Montagne de Sion, 17 ; 1858.

[2] *Ibidem*, pp. 19 et 20.

[3] En renvoi au bas de la page 20.

-sèrent le trône de Charles VI, mais fut rétablie par Ferdinand VII ; elle subsista, comme les gardes wallones, jusqu'en 1822 [1]. »

Le mémoire auquel nous avons fait allusion plus haut, et dont nous reproduisons ici le texte, complétera dans une certaine mesure ce qu'ont dit les généraux Guillaume et Rouen, de la compagnie flamande :

Les garde du Roy ont en espagne deux pistoles d'or par mois; cela fait en espagne 40 florins. pour lordinaire il donnent 24 florins par mois qui font argent de flandre 12 flo.........

48 flo. par mois pour le vin et mangé. Un vere chacque par mois au valet du cheval ; il faut payer le ferage du cheval et avoir soin dentretenir lequipage.

Le pain valoit 9 patar la livre en 1735.

Le vin est bon mais il est chere

La livre de viande six sous de France.

Mon fils hiacinte [2] at restez environ 50 jours en route partant de Nivelle le 29 May 1735. il est arivez a Madrit le 16 Julet a 7 heures apres midy, lui 5me a cheval jusqu'a bayonne où ils vendirent leurs chevaux : il y en eut un des 5 qui fit le voyage a pied : mais de Bayonne ils prirent des mulets.

Ils ont trois chambres pour deux mais chaque un lit :

Ils ariverent a bayonne le 29 juin 1735.

La route de Mons à Madrit.

De Mons à Valencienne	7 lieux
De Valencienne à Cambray	7 l.
A Péronne	8 l.

Séjour :

De Péronne à Roye	7 l.
A Estray St-Denis	8 l.
A Loure à Senlis	9 l.
A Paris	6 l.

Séjour :

De Paris à Bourg la Reine	2 l.
A Estampe	10 l.

[1] ROUEN, *loc. cit.*, p. 344. Nous pensons qu'il faut lire : les événements qui renversèrent du trône d'Espagne le second fils de l'empereur Léopold Ier qui y était monté sous le nom de Charles III, et qui devint empereur, en 1711, sous le nom de Charles VI.

[2] Hyacinthe-François-Bernard de Prelle, seigneur de la Nieppe et de la terre vicomtière de Berlette, fils de Jean-Charles de Prelle, seigneur des mêmes lieux, et petit-fils de Charles de Prelle, seigneur de la Nieppe, capitaine au régiment du baron de Lumbre, né à Nivelles et baptisé à Saint-Jacques le 24 août 1711 ayant été tenu sur les fonts baptismaux par le comte Charles de Lannoy. Il était frère de Charles-Siméon-Ghislain-Joseph, né le 25 septembre 1702, capitaine d'infanterie au régiment du prince de Starhemberg au service d'Autriche, et qui fut tué par les Turcs à la bataille de Meadia, le 4 juillet 1738.

A Soury	10 l.
A Orléans	10 l.
A St-Die	12 l.
A Amboise	14 l.
A Montelan	8 l.
A Chatelerau	8 l.
A Potiers (Poitiers)	7 l.
De Paris à Potiers	81 lieues
A Chenez	7 l.
A Varcos	9 l.
A Pons	7 l.
A Blaye	10 l.
A Bordeaux	7 lieux par eaux.
A Castre	4 l.
A Langon	4 l.
A Olagro	7 l.
A Mont de Marsan	5 l.
A Tartas	8 l.
A St-Vincent	4 l.
A Bayonne	4 l.
De Paris à Bayonne	76 lieux
Au Carfour	7 l.
A Pampelune	8 l.

Séjour :

A Tafalla	6 l.
A Balquiera	7 l.
A Agreda	9 l.
A la Maralle	9 l.
A Revallos	7 l.
A Mirallo	8 l.
A Alcalas	10 l.
A Madrit	6 l.

De Bayonne a Madrit 81 lieues ; en tout 289 lieux. Hiacinte est partis de Ni velle pour labaye de bonne esperance le jour de la pentecote a midy lan 1735 le 29 may et il est arivez a bayonne le 29 juin ; il est partis de bayonne pou Madrit le 2 Julet, il y est arivez le 16 Julet en bonne santé à Madrit.

Nous trouvons dans un autre passage de ces mêmes mémoires la men tion suivante :

Hiacinte est partis le 29 may 1735 pour Madrit : il fut dans les gardes fla mende du corps du roy, at esté fait cadet dans les mesmes gardes par le roy e avril 1741.

1735. Liste de la compagnie des gardes du corps de sa Majesté a… …drit.

Le duc de Bournonville capitaine.
Dormars, lieutenant.
du Velant, sous-lieutenant.

Enseignes

La Brevois
Moreau
Le chel^r de Bournonville

Exempts

Glabecq
Sauville
Pigny
Le chl^r de Rouen
Bult
Le marquis de Souniga
Hauet
Le chl^r de la Plaine

Aide Major

…rasembacq

Brigadiers

…ecroise
…Bois
…Chene
…car

Sous brigadiers

…hinkelle [1]
…llon
…arez
…unier

Cadets

… Sanglier à 24 escus.
…iry » »
…re » »
…ndelet » »

[1] Hyacinthe de Schynckele mentionné, dans l'*Annuaire de la Noblesse* du … de Stein (1879, p. 298), comme enseigne aux Gardes wallones, et promu … lieutenant, le 13 mars 1734.

Sondelet à 20 escus.
Colins [1] » »
Le Chene garçon major » »
Lion » »
Dalcantara [2] » »
Gougnies [3] : il est garçon major 1735.
Henry [4] à 18 escus.
Momorillon » »
Sotomajor » »
Durand et Francmartin.
Il en manque 6 à 17 escus.
Il y at 180 gardes. 1735.

Liste de la compagnie flamande envoiée en 1739 par mon frère I...cinte [5]

Capitaine le duc de Bornonville.
Lieutenant le chev. de Bornonville.
Sous lieutenant Mons[r] de Clabeck [6].
Enseigne M[r] de Peignye.

Exempts :

Messieurs le comte de Rohan, de Crassemback, le marquis de Viliora, M[r]... vette, le chevallier de la Plaine, M[r] le comte de Fleignie, M[r] d'Assuara, le b... de Spontin [7].

Brigadiers :

M[r] de Skinkel, M[r] de Gillon, M[r] Meunier : fourrier major et brigadier su... meraire, M[rs] Suarez et Dekre.

[1] Michel Colins, seigneur de Thy, baptisé à Oetinghen, le 17 décembre 1... devint aide-major avec rang de colonel.
[2] Ferdinand-René-Joseph d'Alcantara, né le 17 septembre 1710, mort à M... 29 mai 1773, fut ensuite capitaine au régiment des dragons de Numance.
[3] Jean-Charles de Sire de Gougnies, baptisé le 2 mars 1713, marié par c... passé à Stave, le 27 septembre 1749, à sa parente Marie-Françoise de P... sœur de Hyacinthe de Prelle, seigneur de la Nieppe qui fit partie de la comp... flamande.
[4] Simon-Alexandre de Henry, fils de Pierre et de Marie-Anne de Lalou... tisé le 29 octobre 1712, fut capitaine en 1736, major, puis colonel du rég... de Flandre, cavalerie. Il était l'arrière petit-fils maternel de Barthélemy de ... et de Charlotte de Prelle dite « Compère ».
[5] Note de Emmanuel-Joseph de Prelle.
[6] Rutger-Théodore, vicomte de Flodorp, seigneur de Clabecq, comma... de l'ordre de Saint-Jacques, brigadier des armées du Roi catholique, lieu... de la compagnie flamande, mort le 13 septembre 1761, à l'âge de 77 ans.
[7] Maximilien-Emmanuel de Beaufort-Spontin, seigneur de Hubines, ... colonel des Gardes de la Compagnie flamande, mort le 8 mars 1742 et i... dans l'église de Saint-Martin, à Liége.

Sous brigadiers

Mr Lechesne, Mr de Gougnies, Mr Sondelet, Mr Grosset.

Cadets

A 24 ecus. Mesrs du Sanglier, Thyris, de Léon, Momorillon. A 20 ecus le ıarquis de Sotto major, Mrs Durant, de Martin, Mesiere.

A 18 ecus Mr le vicomte d'Autresat, Mr Baugillon, Mr Copiters.

Garçon major Mr Le pape.

A 14 ecus Mrs Din, le baron de Clauver, garçon major, Major, Mesrs Feron, ecbois, de La Rocq, Dulmors, le chevalier de Spontin, Mr Lans pour aller entôt aux invalides.

Gardes 200. La compagnie est complette. Les compagnies italienne et espaıole sont de même complettes.

C'est grâce à des documents tels que ceux qui précèdent, fort sou- ent dispersés dans les familles, qu'on a pu édifier l'histoire. Ils en forıent ce que l'on peut appeler la menue monnaie : l'archéologie sait u'elle a pour mission de les recueillir.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.

Juillet 1904.



Le Musée de Nieuport.

LE petit Musée en question est installé dans les combles de l'Hôte de-ville de Nieuport, spécialement — et très heureusement – aménagés à cet effet. Il n'est pas bien riche encore et se compose prii cipalement d'objets divers provenant de la vieille église en voie d reconstruction et non réemployés. Il s'augmente tous les jours de doi particuliers.

Le tout présente un réel intérêt.

Vu l'état actuel du Musée, le classement des objets m'a paru fait av beaucoup d'intelligence et d'entendement, et je n'ai pas manqué de dire à M. le bourgmestre qui m'accompagnait dans ma visite.

Pour les membres de notre compagnie que la chose intéresserai j'ajouterai que la nomenclature de la collection figure dans l'ouvra récent de M. Wybo, *Nieuport ancien et moderne*. Une salle est co sacrée spécialement aux tableaux; il en est de fort bons de l'époq gothique et de l'école flamande.

Je me propose d'en faire une étude spéciale.

Je crois devoir attirer l'attention de nos confrères sur la richesse d archives de la ville de Nieuport; le classement en est commencé, m ne peut être mené à bien qu'avec le concours financier du Gouverneme lequel me paraît indispensable. Tout est au complet depuis le XIe siéc mais pêle-mêle dans des armoires. On m'assure qu'il y a là une mi inépuisable de documents intéressant l'époque espagnole.

Le temps me manque actuellement pour pousser plus avant m investigations sur ce point, mais j'y reviendrai.

Nieuport, août 1904.

MAURICE BENOIDT.



Jarre belgo-romaine découverte à Boitsfort. (Mai 1904).

LES travaux de la tranchée du *Jagersveld*, près du village de Boitsfort, ont mis à découvert une jarre belgo-romaine. Elle se trouvait quatre-vingt-dix mètres de la section de la rue d'Or, non loin de la [aison-Haute, à deux mètres de profondeur, correspondant à l'altitude pproximative de quatre-vingts mètres.

Elle a été extraite du limon par grands morceaux. L'examen des fragents a montré que cette poterie avait déjà été en partie brisée. La âte est peu cuite et composée d'argile jaunâtre mêlée de gravier grisâe. La forme est celle d'un *dolium*.



TRANCHÉE DU JAGERSVELD A BOITSFORT (côté nord).

A Point situé à 64 mètres de la rue d'Or ;
B Point situé à 64 mètres du point A et en contact avec le sable Bruxellien ;
C Position de la jarre, point situé à 90 mètres de la rue d'Or.

Le terrain intéressant la découverte, et dont nous donnons une coupe . oo, est formé de limon stratifié (couche *a*), mêlé de petits briquailns sur une profondeur de deux mètres (en *c*); plus bas (couche *b*), le non devient plus compact et ne renferme plus de vestiges de briques.

On reconnaît facilement, par l'examen de la tranchée, que la couche limon *a* et *b* est formée d'argile hesbayenne, stratifiée, mouchetée de nts noirs, qui s'est étendue suivant l'inclinaison de l'ancien terrain. C'est du limon des pentes. La pente, mesurée à la partie supérieure sol, est encore de cinq mètres pour quatre-vingts mètres de distance rizontale.

D'après M. G. Cumont, cette jarre, peut-être trouvée anciennement, ait pu faire partie des objets qui se trouvaient dans le rendez-vous de sse des ducs de Brabant, à Boitsfort. Je pense que les petits briquails rougeâtres, qui se trouvent disséminés dans le limon stratifié, sont indice de l'existence d'une ancienne briqueterie, et, ce serait pendant cumulation de ce limon, que la jarre aurait été enfouie, peut-être n par les briquetiers de cette époque.

CH. FIÉVEZ.



Monnaie romaine trouvée à Genval.

LUCILLE, FILLE DE MARC AURÈLE ET FEMME DE LUCIUS VERUS (Morte en 183.)

LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F.

Son buste à droite.

Revers. — **VENVS S. C.**

Vénus debout à gauche, tenant une pomme et ramenant son vêt ment sur son épaule.

Grand bronze.

COHEN, *Monnaies frappées sous l'Empire romain,* 2e édit., tome III, nº 77.

Cette pièce qui appartient à notre dévoué confrère M. L. Vande kelen-Dufour, à Malaise (La Hulpe), a été trouvée, en 1904, à Genva les-Eaux (Brabant, arrondissement de Nivelles), (section A, nº 120a (cadastre), par des ouvriers qui enlevaient une haie.

G. C.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

JE désirerais connaître la famille à laquelle appartiennent les armes que voici : La devise qui les accompagne est : *Ic laet gheen croonen dalen.*

A. BRASSEUR.



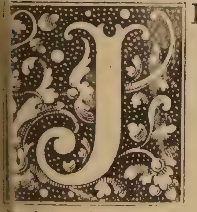


PROMENADE EN QUERCY

CAUSERIE FAITE A LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

LE 3 AVRIL 1905.



JE me présente à vous comme un simple cicerone qui, sans aucune prétention oratoire, veut ce soir vous servir de guide dans certain coin de France qu'il affectionne.

Je vais vous conduire vers le Quercy, une région qu'occupe presque entièrement aujour-d'hui le département du Lot, et je pense vous intéresser en vous montrant, en des projections, quelques-unes des curiosités archéologiques que recèlent ses délicieux paysages.

Nous allons d'abord, si vous le voulez bien, visiter rapidement Cahors, qui est le chef-lieu du département. C'est une ville des plus anciennes, et ses nombreuses reliques du passé offrent les plus pittoresques ressources au touriste et à l'archéologue. La ville, dominée par une ceinture de collines et s'étageant en amphithéâtre dans une presqu'île formée par le Lot, compte actuellement ...000 habitants ; de longs boulevards la divisent en deux parties, l'une encore moyenageuse, l'autre d'aspect plus moderne.

La principale curiosité, même sa gloire, est, sans contredit, le pont Valentré. C'est un pont du XIVe siècle, fortifié et surmonté de trois tours à mâchicoulis. De quelque aspect qu'on le contemple, il est toujours pittoresque, surtout vu des bords du Lot avec ses

formes qui se dessinent à ravir sur le fond bleu du ciel et se
arches qui, par un gracieux effet, se reflètent dans l'eau. Si vou
voulez connaître l'histoire de son origine, je puis vous conter à c
sujet une amusante histoire. On dit, en effet, que le pont fut bât
par le diable.

L'œuvre avait été commencée en 1308, mais longtemps, bie
longtemps après, elle n'était pas encore achevée. Les Cadurcien
se lassèrent d'attendre et, un beau-jour, pressés par la population
les consuls offrirent forte récompense à qui terminerait le trava
dans un certain délai. Un brave maître maçon se présenta
pauvre d'argent, mais riche d'espérance, il s'engagea à faire passe
la prochaine vendange sur un bon et solide pont de pierres, bie
garni de tours crénelées. Immédiatement on se mit à l'œuvre, e
gens entendus et vaillants travaillèrent du matin au soir. Mai
quoi que l'on fît, septembre approchait, les raisins commençaie
à mûrir, et les travaux n'avançaient guère. Le pauvre maçon éta
presque au désespoir. Après avoir mûrement réfléchi, il se déci
à appeler à son aide le diable, dont il avait entendu parler comn
d'un grand bâtisseur de châteaux et de forteresses, voire même d
ponts. Il monta un soir au sommet d'Angely, une des collines q
domine Cahors, plaça sept pierres en rond, un chat noir au milie
et nomma les sept péchés capitaux. Le démon ne tarda pas à app
raître : notre architecte lui exposa son affaire et fit un pacte av
lui ; il lui engagea son âme sous condition que Satan lui obéir
fidèlement et exécuterait tous ses ordres sans jamais se lasser. — L
constructions, dès lors, avancèrent avec une incroyable rapidit
L'homme ordonnait, disait les dimensions, l'épaisseur des mu
la hauteur des piles, rectifiait quelque erreur, et le diable all
et venait, remuant comme des plumes et accumulant sur
chantiers les blocs calcaires des bords du Lot et les grès des en
rons de Figeac. Mais si les tours montaient à vue d'œil, l'âme
l'architecte se trouvait fort en péril. Un expédient seul pouv
le sauver, et, comme c'était un rusé, il eut vite fait d'en trouver u
Satan, vous le savez, avait promis de tout faire. « Tiens, lui
notre homme, prends ce crible et va-t-en aux sources du L
chercher l'eau nécessaire aux ouvriers... » Je vous laisse à pen
combien le démon dut être honteux et confus d'un tel ordre.
comprit bien qu'il était joué ; il tenta cependant l'aventure, m



PONT VALENTRÉ, A CAHORS.

malgré la rapidité de son vol, l'eau s'échappait par les trous du crible et il n'en restait plus une goutte lorsqu'il arrivait auprès des ouvriers. Après plusieurs essais infructueux, acceptant bien malgré lui sa défaite, il alla trouver son maître maçon : « Tu m'as vaincu, lui dit-il, je n'ai pas le droit de te prendre, je le reconnais, mais je te réserve un tour de ma façon. » Et il disparut.

Les travaux furent vite achevés sans lui, et quelques jours après, l'évêque suivi des consuls et d'une foule nombreuse bénissait la nouvelle œuvre. Mais au lendemain de cette inauguration solennelle, lorsque le maître maçon vint pour admirer son pont seul et à loisir, subitement, sans cause apparente, l'angle d'une tour s'écorna au voisinage du toit. Vite il le fit réparer. Le lendemain, nouvelle écornure, seconde réparation. Et les faits se renouvelaient chaque jour, tandis que le diable, perché sur un rocher d'Angely, — vous avez reconnu qu'il était le coupable, — narguait son ancien associé. Le maçon mourut de chagrin. — Dieu ait son ıme ! car il s'était repenti, — et après lui Satan lassa d'autres ouvriers. De nos jours seulement les pierres furent solidement ixées ; on a sculpté sur l'une d'elles un petit diable faisant des efforts pour l'arracher ; depuis, le démon a sans doute peur de sa propre image : il reste tranquille.

Après le pont Valentré, il faut voir à Cahors le côté opposé de a ville. On a là, auprès d'un vieux pont gothique du XIII[e] siècle, comme une vision du moyen âge : c'est un profil de maisons, de monuments et de jardins en terrasses, le tout baigné par le fleuve, el un fossé d'eau vive au pied d'une citadelle ; une série de tours 'élève dans la perspective, depuis le collège Pelegry jusqu'à la our dite des Pendus, en passant par le Château du Roi, la tour du ape Jean XXII et l'église Saint-Barthélemy.

Nous quitterons maintenant les paysages d'ensemble pour énétrer dans la vieille ville. Que de recoins curieux et pittoresques pourrais vous montrer ! Voici, par exemple, la rue de l'Université, ite à ravir pour les artistes : des arcades relient par endroits s deux côtés et, dans les intervalles qu'elles laissent, tombe en haut une vive lumière contrastant avec l'obscurité des essous.

Ailleurs, c'est la rue du Four Sainte-Catherine, un passage où la romenade est pleine d'imprévu, sous des arceaux et dans de

brusques contours laissant entrevoir quelque galerie où grimpe la verdure ou un escalier de bois du plus curieux effet.

Au hasard de la promenade, on peut aussi pénétrer dans quelque vieux logis ; il est rare qu'on n'y rencontre pas une intéressante porte, comme à la Maison d'Oriolle, ou de ravissantes fenêtres comme à la Maison de Roaldès ; cette dernière demeure offre aussi un bel escalier et une fort ancienne cheminée. Tout cela date de la Renaissance, et je pourrais vous citer et vous montrer à Cahors bien d'autres œuvres de la même époque.

Le cloître de la cathédrale est une merveille du gothique flamboyant, tout fait d'une fine dentelle de pierre, et tout à côté se trouve également un logis dont la façade est des plus richement ornées. Sans quitter le même quartier aux rues étroites, aux aspects d'un autre âge, et que l'on appelle les Badernes, il y aurait à voir une large fenêtre fort élégante, qui surprend par le luxe de sa décoration.

Cahors est aussi une ville où les petits détails abondent : bustes encastrés dans les murailles, écussons et sculptures diverses. C'est un agréable passe-temps que de chercher à les découvrir en se promenant dans les vieilles rues; je leur dois une aimable reconnaissance, car de charmants touristes belges ils ont fait pour moi des amis.

Nous aurions ainsi bien des choses à voir, mais je ne veux point abuser de vos instants. Nous allons quitter Cahors non sans avoir admiré sur les bords du Lot un ravissant paysage, le moulin de Coty, puis nous irons faire un petit voyage dans le département.

Nous monterons d'abord vers le Haut-Quercy, où nous visiterons Rocamadour, Padirac et plusieurs châteaux ; puis nous redescendrons vers la vallée du Lot où je vous ferai connaître Saint-Cirq-la-Popie et Cenevières.

Rocamadour et Padirac sont deux merveilles du département du Lot, mais si elles tiennent toutes deux de la féerie, l'une est riche de lumière, vivante et élancée vers le ciel ; l'autre, enfouie sous terre, est toute de nuit et de sépulcrale solitude. Rocamadour est l'un des rois du paysage, Padirac la reine des cavernes.

Le village de Rocamadour, qui est un lieu de pèlerinage fort ancien et de tous temps très célèbre, se découvre subitement au détour d'un chemin, dans une gorge profonde et accroché à

rocher; le décor est fantastique, et le saisissement que l'on éprouve est vraiment inoubliable. La large déchirure du plateau offre sur le plus aride de ses bords une pyramide à trois étages : au bas la longue rue du village, au-dessus, sous le rocher qui surplombe, une série d'églises, et tout au sommet, un château dont tourelles et remparts couronnent le paysage ; on a devant cet ensemble comme la sensation de choses qui ne seraient pas en place et il semble que les chapelles et le village, manquant d'une base solide, sont prêts à s'écrouler dans le vide.

On pénètre dans Rocamadour en passant une vieille porte, très pittoresque avec son pan de mur en ruines, et lorsqu'on a visité quelque antique et curieuse maison, lorsqu'on a admiré nombre de détails d'architecture, fenêtres romanes, croisées à meneaux ou portes délicatement sculptées, il est d'usage pour le touriste de traverser le vallon et de monter sur une route qui est à l'autre flanc de la gorge. On a de là une vue de face du paysage, plus distincte que celle de l'arrivée ; et l'œil est surtout séduit par l'ensemble des sanctuaires, la grande masse de l'église Saint-Sauveur, les anciens appartements de l'évêque de Tulle et les habitations groupées tout autour, au second étage de la pyramide. Puis, lorsqu'on a admiré à loisir, on revient vers le village. Un haut escalier de 214 marches vous mêne lentement et majestueusement aux églises en déroulant tout le panorama de la vallée; les bons pèlerins ne le montent qu'à genoux et en égrenant leur chapelet, et on y rencontre souvent une procession qui défile en longue théorie. Cet escalier mène à un parvis que domine le rocher et qu'enferme la haute enceinte des bâtiments monastiques; autour se groupent six chapelles et l'église Saint-Sauveur, qui date du XIIe siècle. Enfin, on gravit dans un parc le chemin menant au château qui couronne le décor, et ceux que le vide n'effraye point peuvent contempler du bord des remparts un paysage aux mille couleurs et des constructions qui, pour vous atteindre, semblent grimper les unes au-dessus des autres.

Notre visite ainsi terminée, nous gagnons le puits de Padirac, qui est à quelques kilomètres de Rocamadour, auprès du ravissant village d'Alvignac. Le gouffre naturel que nous allons contempler donne accès à une rivière souterraine, découverte en 1889 par un courageux explorateur, M. Martel; sa profondeur est de soixante-

quinze mètres, sa plus grande largeur au sommet de trente-deux mètres et le diamètre inférieur est de soixante-cinq mètres; la forme du gouffre est, ainsi que vous le voyez, celle d'un cône tronqué. Un grillage prévient aujourd'hui les chutes, mais avant l'aménagement pour une visite facile, en 1898, il n'y avait rien pour les prévenir, et l'on n'approchait qu'avec crainte, d'autant qu'il courait sur le gouffre de méchantes histoires. C'était encore un tour du diable, e puisque je vous ai déjà parlé de lui, vous me permettrez de vous dire encore la légende.

C'était, il y a longtemps, oh ! bien longtemps. Saint Pierre, mont sur sa mule, voyageait à travers le Causse, allant lentement, car i était tout triste, le bon apôtre. Il avait couru tout le pays depui Figeac et n'avait pu trouver âme qui vaille pour l'amener au paradi et montrer au bon Dieu comment sont faits les Caussetiers d Haut-Quercy. « Il faudra pourtant, se disait-il, que je m'adresse mon ami saint Amadour; il est de la région et peut-être me trouvera t-il quelqu'un! » Il en était là de ses réflexions, lorsque soudain s'aperçut que sa mule avait peur et ne marchait plus. En mêm temps, un bruit effroyable lui fit lever la tête, et, dans la nu épaisse il vit... le diable en personne, braves gens qui m'écoute ni plus ni moins, qui arrivait vers lui. Le saint rassura sa mule e se signant, attendit Lucifer. Celui-ci fit bien un peu la grimac mais pour payer bonne contenance, il entama tout de même conve sation avec saint Pierre. Après des salutations qui s'efforçaie d'être cordiales, Satan apprit entre autres choses, au gardien c Paradis, qu'il avait des Caussetiers en grand nombre, à ne savoir les mettre. Et ce disant, il montrait un grand sac porté par s démons et qu'il se promettait de bien ratatiner par le feu.— Pécaïr dit le saint, cédez m'en deux ou trois. – Té, vous n'êtes pas gên Monsieur saint Pierre, vous auriez là de bons citoyens pour Paradis, répondit Satan. – En les envoyant un peu au Purgatoir répartit à son tour l'apôtre... Après tout, ils sont à vous, gardez-le vous n'avez d'ailleurs pas tant de monde.— Et d'où le croyez-vou s'il vous plaît ? Pour vous montrer le contraire, nous allons les joue voyez comme j'y tiens. — Je vous préviens que je n'ai pas d'enje — Ça ne fait rien, nous jouons les Caussetiers, pas plus; je vais fai un obstacle et si vous le sautez, les Caussetiers sont à vous; si vo ne pouvez le franchir ou vous avouez vaincu, je les garde. Sai

ierre craignît d'abord de se compromettre. Enfin, se dit-il, à la râce de Dieu, marché conclu ! Sur ce, le diable frappa du pied, et frappa si fort, si fort, que la terre s'enfonça jusque dans ses ntrailles. Alors tous les diablotins de gambader au-dessus de abîme ainsi formé, et Satan de rire sous cape. Il ne rit pas ngtemps. « Saute, au nom du Père, » dit saint Pierre à sa mule. t la bonne bête sauta si bien que ses quatre pieds vinrent se poser ır l'autre bord. Vaincu, le diable s'enfuit, laissant l'abîme où il sparut dit-on, et abandonnant les Caussetiers qui prièrent ensuite ı Paradis pour leurs frères restés sur terre. Et voilà comment fut éé le gouffre de Padirac, et comment il n'y a plus dans le Causse ıe de braves gens. On vous montre encore là-bas la trace qu'ont issé les pieds de la mule. Le malheur... c'est qu'on les voit à endroits différents. Après tout, saint Pierre a pu sauter plusieurs is!

Un escalier métallique conduit aujourd'hui au fond du gouffre, et là on accède facilement dans les galeries. Grâce à un parfait ıénagement, la visite est sans fatigue. On suit d'abord, sur un cellent chemin, le ruisseau rencontré dès le début, et lorsqu'il devenu navigable, on s'embarque, sans aucun danger, dans de ges bateaux plats; on parcourt ainsi une distance de cinq cents ètres. Les parois de la galerie, d'abord droites et polies, sont ıintenant revêtues des plus riches concrétions, qui sous l'électri-é forment le plus féerique des décors. On suit la rivière plane nt les voûtes ont une moyenne de quarante mètres de hauteur, is le lac de la Pluie, ceux des Bouquets et des Bénitiers; enfin, Pas du Crocodile, on débarque, et avant de visiter le lac des urs, qui se trouve peu après, on monte par un escalier à un grand supérieur. Une large passerelle jetée au travers de celui-ci, sous coupole haute de quatre-vingt-dix mètres — entendez bien — met d'y contempler à loisir un spectacle sublime qui ne se décrit et qu'il faut voir. On ne connaît authentiquement au monde, Autriche, que deux cavernes présentant de pareilles élévations. mpression doit être analogue à celle que l'on ressent dans votre le grotte de Han.

Telle est cette merveille dont je voulais vous dire quelques mots. e attire tous les ans un nombre considérable de touristes, et je se que certains d'entre vous la connaissent déjà.

Voici maintenant le château féodal de Castelnau-Bretenoux, qu
se dresse fièrement sur une hauteur tout près de la Dordogne e
domine la vallée de celle-ci. C'est une masse énorme de gran
rouge dont l'ensemble couvre une surface de trois mille sept cen
mètres carrés, et que domine un hardi beffroi de soixante-tro
mètres de haut; une terrasse fait le tour après une ligne de ren
parts; au milieu du corps de logis central est une belle cour. Le
bâtiments les plus anciens ne sont pas antérieurs au XIIIe siècle;
majeure partie date du XIVe et la plus récente est du XVIIe. I
château appartenait jadis à la famille dont il porte le nom, fort pui
sante dans le pays ; il est aujourd'hui la propriété d'un ancien tén
de l'Opéra-Comique, M. Moulierat, qui l'a restauré avec goût et l
meublé de nombreuses richesses artistiques qui en font un pe
Cluny.

Les environs du manoir sont pittoresques et riants. Il est d
villages curieux à visiter, tels Carennac et son abbaye, qu'habi
Fénelon, ou Bretenoux, dont une rue retient l'attention vue so
des arcades où passe la route. On peut aussi suivre les bords de
Dordogne, où l'on sera constamment charmé par le paysage. Voi
par exemple, un joli site, excellent pour la pêche et où, dit-on,
seigneur de Castelnau et son voisin l'abbé de Beaulieu se prire
un jour de querelle à propos de truites. Les paroles entre e
avaient été un peu vives et sur une observation que son raison
ment n'était pas fort, le seigneur de Castelnau, pour montrer
supériorité, proposa la solution de deux problèmes : jusqu'où va
terre et combien pèse la lune. L'abbé avait huit jours pour répo
dre. Au monastère, chacun s'employa à chercher, on consulta
vieux grimoires et l'on fit pénitence, — chose bien pénible, — a
d'obtenir la protection du bon Dieu. Le quatrième jour, les moi
avaient la mine défaite; le septième, ils faisaient pitié à voir.
fin de compte, ne trouvant rien, ils eurent recours à un bon vois
le meunier d'Estresse, dont la ruse était proverbiale. Voici co
ment ce dernier tira l'abbé d'embarras. Revêtu du froc mona
monté sur la mule abbatiale, la cagoule rabattue pour qu'on ne
reconnût point, il se rendit au château. Il donna tant bien que
sa bénédiction à l'assemblée réunie pour l'écouter, noblesse
environs et Templiers ennemis de Beaulieu, puis répondit que
terre allait jusqu'au bout du monde, pas plus près, pas plus lo

Ta réponse est exacte ; voyons la seconde question, dit le sei-
neur de Castelnau, tandis que l'assemblée acquiesçait d'un signe
e tête : Combien pèse la lune ? — Une livre, dit le meunier. —
omment ! une livre ? — Eh ! oui, la lune a bien quatre quarts.
uatre quarts, ça fait bien une livre ! » Et sa réponse faite, le faux



TERRASSE DU CHATEAU DE CASTELNAU-BRETENOUX.

oine se découvrait. Le seigneur de Castelnau ne se mit point en
lère. « Par ma foi, mon brave homme, ta plaisanterie est excel-
nte, je te fais chevalier, et l'abbé de Beaulieu te donnera un fief
r ses terres, sinon il aura affaire à moi. »

Non loin de Castelnau-Bretenoux est également le château de
ontal, qui date de 1535. Ses gracieuses tourelles se détachent à
vir sur un fond de verdure, mais malheureusement il reste peu
chose aujourd'hui des merveilleuses sculptures qui décoraient
cour intérieure et ses appartements. Il y a une vingtaine d'an-
es, un spéculateur, propriétaire du château, a tout fait arracher

pour le vendre à Paris, et les frises aux riches sujets, les médaillon les fenêtres et les somptueuses cheminées sont maintenant dispe sés dans des musées ou des collections particulières ; quelques pièc peut-être sont allées orner une autre façade. Une seule œuvre e restée à Montal : c'est un magnifique escalier, dont le dessous chaque marche est finement décoré et dont les pilastres porte encore de délicates sculptures. Cet escalier, dont le somm notamment est des plus gracieux, conduit aux fenêtres d'une to où, si l'on en croit la légende, aimait à s'accouder jadis la jeune charmante châtelaine Rose de Montal. C'est là qu'en compagn de sa confidente et du petit page, elle guettait les visites de s fiancé, son voisin, le seigneur Guilhem de Castelnau. Mais au b de quelque temps, hélas ! le cœur du jeune homme se refroidit, au retour d'une expédition, il épousait Blanche de Saint-Laure Rose vit de sa fenêtre passer le cortège nuptial. « Plus d'espoir s'écria-t-elle, et elle se précipita dans le vide.

Pour calmer vos esprits trop émus à la simple mention de ce ballade, je vous dirai que, d'après l'histoire, — voyez comme joue parfois de bien mauvais tours aux légendes, — Rose délais épousa le seigneur d'Escorbiac ; ils vécurent heureux et eur beaucoup d'enfants, – l'un ne va pas sans l'autre, disent les con de fées.

Nous quitterons maintenant les châteaux pour visiter une égl et nous voici devant celle d'Assier. Elle fut édifiée au XVI[e] siè par les soins de Jacques Galiot de Genoulhac, grand-maître de l tillerie sous François I[er]. Le pourtour extérieur offre une lon frise aux sujets guerriers, trophées d'armes, scènes militai armées en campagne, pièces d'artillerie devant des forteresses. dessus des portes méritent aussi quelque attention; l'un d notamment, offre de fines arabesques et deux cartouches où se l'inscription : « J'aime fortune. » C'était la devise de Galiot et peut la voir maintes fois sur le monument. Les médisants de l'é que y devinaient un amour exagéré des richesses qu'ils disai mal acquises. En réalité, la devise formait trois mots et en cert autres endroits on les voit nettement séparés; il faut lire : « J'a fort une » et y voir un tendre sentiment que Galiot éprouvait p une grande dame; celle-ci n'était autre que la mère du Roi duchesse d'Angoulème.

L'intérieur de l'église nous offre comme curiosité le tombeau de aliot. Le grand-maître de l'artillerie, dont une statue tombale est uchée sur son sarcohpage, est représenté une seconde fois sur un



ESCALIER DU CHATEAU DE MONTAL.

-relief accoudé à un canon et les pieds posés sur un boulet. ôté de lui, se lit l'inscription suivante :

> Ci-dort qui n'eut jamais propos
> De reposer en la vie mortelle.
> Ses longs travaux lui ont donné repos,
> Car par ses faits, sa vie est immortelle.

Galiot, qui était d'Assier, possédait auprès de l'église un magni-que château qui comptait jadis comme un spécimen des plus som-tueuses et des plus vastes demeures de la Renaissance. Il f malheureusement démoli à la fin du XVIIIe siècle, et des quat corps de bâtiments qu'il comptait, un seul subsiste aujourd'hui. L restes d'ornementation et l bâtiments méritent une visit on s'imagine par eux la riches d'antan.



ÉGLISE D'ASSIER.

Pour terminer notre voya en Quercy, je vais vous ramen comme je vous l'ai promis, da la vallée du Lot. Depuis Assi nous irons d'abord rejoindre de ses affluents, le Célé, q traverse un paysage des pl pittoresques où une verdure to fraîche contraste avec des chers gris et abrupts. Puis, to près du confluent du Célé et Lot, nous arriverons devat Saint-Cirq-la-Popie. C'est bien curieux village, perché un rocher à pic du côté de la vière, et dont l'église du XVe s-cle domine le Lot d'une h-teur de plus de cent mètres. Le bourg s'étage en amphithéât et ses ruelles étroites aux rudes pavés n'offrent que de vieil masures à l'aspect encore tout moyenageux; leurs pittoresq intérieurs sont faits pour tenter un Rembrandt et une populat laborieuse s'y livre sur des tours primitifs à la fabrication de r-nets en érable.

A quelques kilomètres de Saint-Cirq-la-Popie se trouve le chât de Cénevières, qui est bâti, lui aussi, dans une admirable situati également sur les bords du Lot. La majeure partie des constr-tions date de la Renaissance, et le château appartenait jadis seigneurs de Gourdon. On passe d'abord, pour y pénétrer, sou barbacanne de l'enceinte, et après l'ancien corps de garde or

rouve dans une cour intérieure, qui domine le Lot en terrasse. La
ue de là est fort jolie, et il y a aussi à admirer, dans la cour même,
ne galerie fort pittoresque qui réunit deux corps de logis et donne
ccès à divers appartements. Ceux-ci ont, en général, conservé leurs
afonds à poutrelles et leurs vastes cheminées. Mais ce qui en fait
vant tout l'intérêt, c'est leur riche collection de tapisseries ; ce sont
es Flandre et des Aubusson, dont la plupart datent du XVIe siè-
e; sept pièces en sont entièrement tendues ; c'est vous dire à
uel point elles sont nombreuses. Dans la chambre dite des ser-
ents, où se remarquent aussi deux vieux fauteuils des anciens sei-
neurs de Gourdon, se voit l'histoire de Moïse. Une salle à côté



CHATEAU DE CÉNEVIÈRES.

contient, en six tableaux grandioses avec personnages grande naturelle, l'histoire de Joseph. Ailleurs, ce sont des chasses à l'ou et au cerf. La salle à manger est tendue de verdures. Mais les tapi series les plus intéressantes et les plus gracieuses sont assuréme celles du grand salon; les deux plus grands panneaux, dont l'u contient un seul tableau, ont cinq mètres cinquante et quatre mètr cinquante de long sur quatre mètres cinquante de large. Les scèn pourraient rappeler quelque roman de chevalerie. C'est, d'abor devant un vieux manoir, le départ pour une chasse ; la châtelai montée sur sa haquenée grise est accompagnée d'un seigneur d environs. Puis, au milieu des bois, c'est une poursuite furieuse c sanglier; les chevaux se cabrent et les lances sont portées en avar Enfin, l'animal est tué et le seigneur offre galamment à la dame hure de la victime. Mais à peine a-t-il quitté la châtelaine, que cadeau est volé à celle qui le possédait. Le seigneur reparaît dans tableau suivant et tue les coupables. Telle est la conclusion l'histoire, qui sera la fin de ma causerie.

Vous m'excuserez si j'ai, ce soir, allongé un peu votre séance. J essayé de vous montrer que le Lot était un département superb ment doté par la nature, et où les richesses abondent pour le to riste et l'archéologue. Je serais heureux si les vues que je vous montrées donnaient à la Société d'Archéologie, coutumière d longs voyages, l'idée d'aller de ces côtés ; ce serait pour moi un plaisir de vous faire les honneurs de la région. En attendant de vo y revoir, je ne vous dirai point de rêver au diable, dont je vous parlé ce soir, mais plutôt aux vieux manoirs brillamment restau où vous reçoivent aimablement des châtelaines aux cheveux d' aux castels en ruines ou aux paysages riants des bords du Lot et la Dordogne. Et peut-être un jour, reconnaîtrez-vous que le Quer est une de ces régions de France où l'on ne va pas une premi fois sans avoir envie d'y revenir une seconde fois pour l'aimer et connaître davantage [1].

JEHAN FOURGOUS,
Secrétaire de la Société Archéologique du Midi de la France

Toulouse, 25 avril 1905.

[1] Les clichés qui illustrent cette causerie sont extraits du *Lot illustré,* Dr Brun, et du *Cahors-Guide,* de MM. J.-B. Baudel et J. Fourgous. Ils été communiqués par les éditeurs L. Baudel, de Saint-Ceré et Girma, Cahors, auxquels nous adressons nos remerciements.

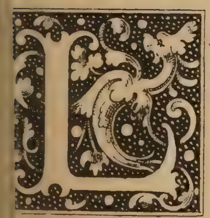


RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1904



A Commission des fouilles, durant l'exercice de 1904, n'a pas manqué à ses devoirs ni à ses engagements :

Outre les fouilles si importantes de Basse-Wavre et celles de Vlisseghem et de Lisseweghe, elle s'est livrée encore à des examens e lieux à Crombeke, Proven, Dudzeele, Westcappelle, Breskens, Vervicq, Clemskerke, Bérismenil, Lambermont, Rœulx et Henpont et à des recherches et enquêtes à Tieghem, Pitthem, Iulste, Roulers, Wercken, La Panne, Ichteghem, Lommel, ssche, Ittre, Auderghem, Saint-Médard, Messancy et Hondenge.

FOUILLES A BASSE-WAVRE (PROVINCE DE BRABANT).

D'avril à novembre 1904, il a été fait, sous la direction de M. Dens et Poils, des fouilles importantes en un terrain situé 200 mètres nord-est de la ferme dite *de l'Hôtel,* endroit gnalé, dès 1863, par Alphonse Wauters, comme renfermant les estiges d'une habitation romaine.

L'emplacement de cette *villa* avait été admirablement choisi sur le penchant d'un coteau fertile exposé au midi et dominant les immenses pâturages de la vallée de la Dyle.

Les substructions mises au jour s'étendaient sur une longueur d'environ 150 mètres. Le plan en a été soigneusement relevé.

Une galerie de 110 mètres d'étendue desservait tout le bâtiment, qui comportait un très grand nombre de salles et de chambres, dont neuf sur hypocauste et deux sur cave.

On y remarquait notamment les vestiges d'un *balneum* construit en obliquité avec le reste du bâtiment.

Les débris de pavement en mosaïque, aussi bien que les morceaux d'enduits polychromés et les nombreux fragments de marbres étrangers que l'on a retirés des décombres, témoignaient d'une habitation luxueuse.

Comme on n'a rencontré, aux alentours, aucun indice de l'existence d'un *villa agraria*, complément obligé de toute habitation un peu importante de l'époque romaine, on est porté à considérer cette villa comme ayant été la résidence d'un haut fonctionnaire de l'Empire, obligé parfois d'héberger des hôtes nombreux.

Elle fut saccagée et brûlée — sans doute par une bande franque — dès le commencement du IVe siècle.

On a découvert en 1868, sur une hauteur voisine, située à une distance de 800 mètres vers le nord-est, des sépultures belgo romaines qui pourraient bien être celles des habitants de la villa Les monnaies qui y ont été rencontrées vont de Vespasien (69-79 à Marc-Aurèle (161-180) [1].

FOUILLE D'UNE SORTE DE « TERP » OU MONTICULE DE REFUGE AU HAMEAU DU COQ-SUR-MER, A VLISSEGHEM (Flandre occidentale).

La Commission a fait achever aussi, durant cette année, le fouilles de Vlisseghem, que MM. Poils et de Loë avaient commencées en 1894 et continuées en 1898.

Dans ses courses géologiques sur le littoral, à l'effet d'établ l'échelle stratigraphique des dépôts modernes de la plaine maritim notre confrère, M. Rutot, avait reconnu sur le territoire de

[1] Voir le rapport spécial et détaillé de MM. J. Poils et Ch. Dens.

Coupe en travers sur 8 m. de longueur du "Terp" de Vlisseghem

Talus droit de la route allant du Coq vers Nieuwmunster, en face de la ferme Mermuys.

Echelle · 25 50 75 1m 2 mètres

Niveau du sol

I A

II B C

III E

D

A B C E

Niveau du plafond du fossé

Légende

I. Couche superficielle . — A A . Terrain amendé par la culture.

II. Couche archéologique
- — B B . Terre meuble noirâtre contenant par-ci par-là des ossements d'animaux brisés ou entaillés aux extrémités, des fragments de poteries, etc.....
- — C C . Lit de coquilles de moules piétinées
- — D . Traces d'un foyer.

III. Couche en place (Sol vierge) . — E E . Sable jaune assez grossier, coquillier, d'origine marine (Sable à cardiums, alq, de la légende de la Carte géologique).

:ommune de Vlisseghem, à environ 1,500 mètres de la gare du Coq et à 2,000 mètres de la mer, dans les talus d'un chemin ıouvellement élargi, en un endroit non recouvert par l'argile des ɔolders, un gisement archéologique intéressant, qu'il s'empressa le nous signaler et que la Société fit explorer minutieusement.



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^{e}}$ (feuille de Blankenberghe) de l'Institut cartographique militaire.

C'était un monticule artificiel très peu élevé, reposant sur le sable .une de l'alluvion marine supérieure. Il n'avait guère plus de $0^{m}60$ e hauteur, mais s'étendait, par contre, sur une très grande surface. constituait cependant un point culminant et était formé de terre eeuble noirâtre contenant, par-ci par-là, des ossements d'aniaux brisés ou entaillés aux extrémités ; des fragments de potee ; des ustensiles en fer, ainsi que des traces de foyer. A la base ı monticule, était un lit de coquilles de moules piétinées. (Voir coupe, pl. IX.)

Nous avons pu, au moyen de sondages et d'une cinquantaine tranchées de 8 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, ıvertes perpendiculairement à la route et atteignant toutes le ble en place, explorer presque entièrement ce dépôt, d'où ont é retirés les débris et les objets dont voici l'énumération :

Ossements d'animaux (restes de repas) appartenant aux espèces ivantes : bœuf, cheval, mouton, cochon et chèvre. Tous les os s membres (les os à moelle) étaient ou brisés dans le sens de la ıgueur (pl. X, fig. 2 et 5) ou entaillés aux extrémités au moyen ın instrument en métal très tranchant (pl. X, fig. 3 et 6). La

plupart des métatarsiens et des métacarpiens de mouton avaier été traités suivant cette seconde manière.

Métacarpien droit d'un bœuf de petite taille.

Cet os, qui ne mesure que 18 1/2 centimètres de longueur, a ét largement taillé en biseau à ses extrémités au moyen d'un fo outil en fer, sans doute une hache. Il présente, en outre, à s partie externe, deux surfaces polies s'étendant dans le sens de longueur (pl. X, fig. 4). N'était l'absence de trous pour le pa sage des liens destinés à retenir l'ustensile au pied, l'on pou rait considérer l'objet comme étant un patin d'enfant [1]. Cet intéressante pièce a été recueillie par M. A. Hankar, ancien cap taine d'état-major, qui s'en est fort gracieusement dessaisi faveur des collections de notre Société.

Petit objet en os, en forme de cône tronqué, percé au mili et orné de dessins gravés, qui nous semble être une fusaïole volant de fuseau (pl. X, fig. 1).

Ustensile en os poli, plat et pointu aux extrémités, dont destination nous est inconnue (pl. X, fig. 8).

Fragments de vases en terre noire, grise et jaune, bien cuite sonore, sans vernis, faits au tour (pl. X, fig. 7, 9, 10, 11, 12, et 14).

Objets en fer, très détériorés, mais parmi lesquels on disting encore parfaitement un petit couteau à soie, identique à ceux nos tombes franques, et un battant de clochette.



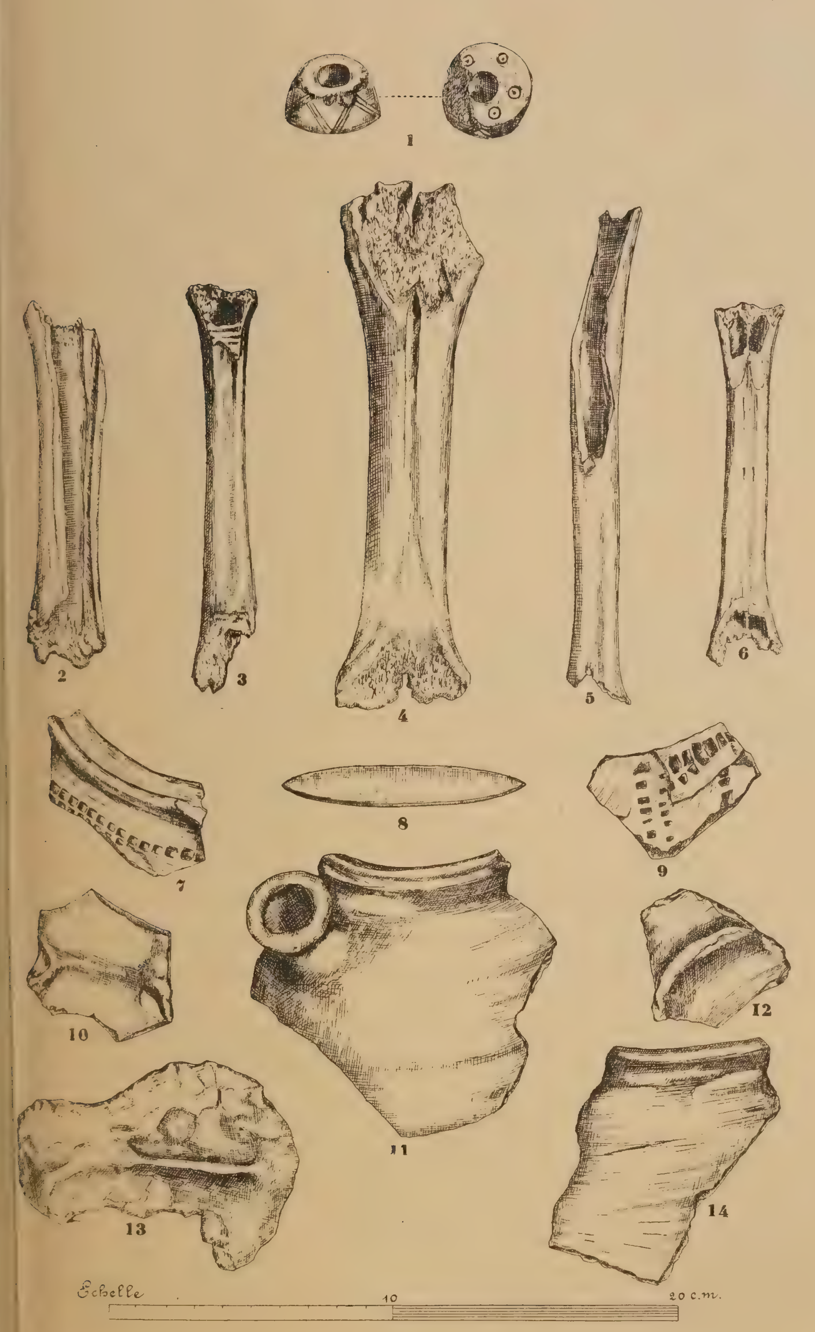
Ce monticule artificiel paraît bien être une sorte de *terp* colline de refuge ; mais quel est son âge?

[1] Ne perdons pas de vue cependant que le tisserand, employant le mé primitif, donne à sa toile un aspect de cylindrage en la frottant avec un o bœuf pendant qu'elle est enroulée sur l'arbre du métier. Les métiers à ti des Flandres sont encore accompagnés de cet accessoire.

Feu Herman Van Duyze en a jadis installé un au Musée de Gand, ach Sleydinge. Il date du XVIIe siècle, fonctionnait encore il y a une vingt d'années et possède deux de ces polissoirs.

Ces os mesurent de 25 à 30 centimètres de longueur.

Terp, pluriel *terpen*. On appelle ainsi, en Frise, des collines artifici antérieures au XIIe siècle et à la construction des premières digues, élevée les anciens Frisons pour leur servir soit de demeures permanentes, so



OBJETS PROVENANT DES FOUILLES DU « TERP » DE VLISSEGHEM.

La géologie nous dit que la couche de sable à cardiums sur laquelle il repose n'est pas très ancienne, et que le sol, à cet endroit, ne fut habitable qu'à partir de l'an 1200.

« Après la catastrophe de 1170, dit M. Rutot, les tempêtes eurent une tendance à s'apaiser sans cesser toutefois complètement. Grâce au dépôt du sable à cardiums ou alluvion marine supérieure, le terrain surélevé s'assécha peu à peu, et à partir de l'an 1200, la mer prit un mouvement de recul vers le rivage actuel. Ce mouvement de recul permit aux habitants, revenus dans la région désolée, de s'établir d'abord sur de petits monticules artificiels, puis de reconstituer les digues [1]. »

Nous devons cependant faire ici toutes nos réserves, car s'il est vrai que les ossements n'ont pas d'âge et que certaines poteries recueillies à Vlisseghem — notamment celles à *larges pincées* — indiquent le XIVe ou XVe siècle (pl. X, fig. 12 et 13), il en est, par contre, de beaucoup plus anciennes que caractérisent des ornements à la roulette (pl. X, fig. 7 et 9) et qu'il est tout à fait impossible de dater du XIIIe siècle, sans parler d'un tesson romain et d'une poterie excessivement grossière, faite à la main, mal cuite, dont la rencontre nous a profondément étonné.

Le petit objet reproduit à la planche X, sous le n° 1, ne semble pas non plus (à cause de ses ornements si caractéristiques dits en œil de perdrix) pouvoir être aussi rajeuni.

« L'œil de perdrix, dit M. E. Hucher [2], consiste en un ou deux annelets concentriques avec un point au centre. L'emploi de cet ornement se perd dans la nuit des temps et l'on peut dire que c'est un des plus anciens éléments de décoration que les hommes aient inventés. On le rencontre sur un casse-tête en os de

fuges temporaires pour eux et pour leurs bestiaux, lors des invasions fréquentes de la mer aux fortes marées d'équinoxe ou lorsque le vent soufflait en tempête dans la direction de la côte.

Les *terpen* ne contiennent pas d'objets de l'âge de la pierre ni de l'âge du bronze. Les plus anciennes trouvailles des *terpen*, au témoignage de M. Boeles, conservateur du Musée de Leeuwarden, appartiennent à l'âge du fer, spécialement à la période dite de *La Tène* (environ 400 à 100 ans avant J.-C.).

Ces collines semblent avoir été occupées surtout vers les IXe et Xe siècles.

[1] *Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la plaine maritime et notamment sur celles recueillies à l'occasion du creusement du nouveau canal de Bruges à la mer* (dans les Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome XXI, 1903, pp. 7 et 8).

[2] *De l'art celtique à l'époque mérovingienne.*

renne, classé au musée de Copenhague sous le n° 46, et qui es décoré d'annelets à point central pressés les uns contre les autres il figure aussi sur une grande quantité de haches de bronze, d rouelles gauloises, et toujours en nombre ; on peut dire qu quelques-uns de ces monuments en sont tout constellés... O le trouve encore sur un grand nombre de médailles gauloises.. surtout dans celles qui sont voisines de la conquête.

» Ainsi, conclut le savant archéologue, le mode d'ornementa tion en annelets à point central commence avec les temps ant historiques, traverse la période gauloise civilisée, reparaît ave les Francs et se maintient du VIIIe au XIe siècle, à la faveu des incursions normandes qui importent l'art scandinave dans n provinces de l'ouest, enfin expire au XIIe siècle avec la renaissanc byzantine. »

La question de l'âge du *terp* du Coq reste donc posée.

FOUILLES A LISSEWEGHE (FLANDRE OCCIDENTALE

Nous avons pu terminer cette année les fouilles du tertre Lisseweghe, que nous avions commencées en 1898 [1].

Ce tertre, appelé *de Hooghe* (la Hauteur) ou *de Heerlijkh van Lisseweghe* (la Seigneurie de Lisseweghe), est situé 400 mètres à l'ouest de la grosse tour de l'église, dans une prai contiguë à la petite ferme exploitée par la veuve Nicolas Dhon propriété du comte Georges van der Stegen de Putte.

Il est parfaitement circulaire et son diamètre est de 65 mètr Quoique mis en culture depuis longtemps, il mesure encore, certains endroits, plus de 3 mètres de hauteur.

Un fossé en entoure presque complètement la base, tandis qu autre fossé délimite nettement le verger dans lequel il se trou Ces fossés, remplis d'eau, présentent, par place, une largeur 3 à 4 mètres.

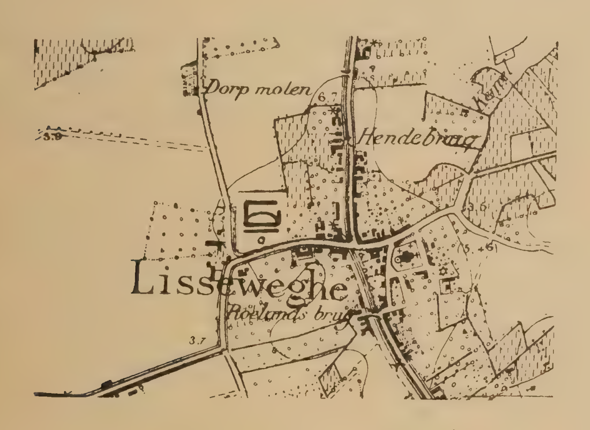
Nous avons exploré ce tertre au moyen d'une tranchée 65 mètres de longueur ouverte suivant la direction nord-sud.

Au nord, à 8 mètres du fossé et à 0^{m}25 de profondeur, travaux ont rencontré un premier mur orienté ouest-est, ay

[1] Voir *Annuaire*, t. X^{e}, 1899, p. 38.

0^m60 d'épaisseur (1^m20 à la partie renforcée) et une hauteur de 0^m90 ; et, non loin de ce mur, en dehors, les vestiges d'une sorte de cave.

A 1^m50 de profondeur, dans le voisinage du mur et parmi des décombres, ont été recueillis de nombreux débris de poteries, de grandes briques, des carreaux, des tuiles, deux petits pots entiers et un autre ébréché, des ferrailles, des ossements d'animaux, etc...



Fragment de la carte au $\frac{1}{20\,000^e}$ (feuille de Heyst) de l'Institut cartographique militaire.

Nous avons retrouvé ensuite deux autres murs de 0^m60 d'épaisseur (sur fondations de 0^m75) et de 3 mètres de longueur, perpendiculaires au premier et formant une sorte de salle. Ces maçonneries étaient excellentes et défiaient la pioche.

Au centre du tertre, existait un amas considérable de décombres (débris de briques et de chaux) ayant plus de 2 mètres d'épaisseur.

A l'ouest, des sondages nous ont révélé l'existence d'une sorte de petite citerne rectangulaire mesurant 1^m90 de longueur, 1^m40 de largeur et 1^m30 de profondeur, construite en briquettes rouges. Les murs avaient une épaisseur de 0^m25. Dans le voisinage de cette citerne, étaient des décombres de toute sorte et en telle abondance qu'elles rendaient la terre presque incultivable.

Nous n'avons pas rencontré de vestiges de constructions du côté sud.

Voici l'inventaire des objets et des débris recueillis :

Fragments de grandes marmites et de grandes cruches en terre grise ou noire, bien cuite, sonore, sans aucun vernis.

Débris de grands couvercles, en forme de cloche, en terre grise ou noire, bien cuite, sonore, sans aucun vernis, ornés, à la partie supérieure, de coups de pouce.

Les poteries formant les deux catégories que nous venons de citer sont les plus anciennes, mais elles ne peuvent pas remonter, pensons-nous, au delà du XIIIe siècle.

Débris de grands vases en terre rouge et noire, sans vernis, à large pincées (XIVe-XVe siècles).

Quantité énorme de fragments de pots, de cruches, de plats, d'assiettes, de poêles et de tèles en terre rouge vernissée (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

Fragments de cruches en grès (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

Grandes briques mesurant $0^{m}32$ de longueur, $0^{m}15$ de largeur et $0^{m}06$ d'épaisseur.

Carreaux vernissés.

Petites tuiles plates dites *espagnoles*.

Tessons de verres à boire avec de belles irisations.

Fragments de verre à vitre colorié et de vitraux.

Ferrailles diverses (une vieille bêche, des débris de fers à cheval, une clef, des clous, etc.).

Des ossements d'animaux et des écailles d'huîtres.

Un méreau en plomb, anépigraphe, du XIVe siècle.

Une petite monnaie en cuivre de Jean-sans-Peur, comte d[e] Flandre (1404-1419).

Ces deux pièces ont été trouvées à la surface du tertre.



Il y a donc eu là un château que le nommé Étienne Van d[e] Velde, de Lisseweghe, âgé de 83 ans (en 1898) nous a certifi[é] avoir vu démolir alors qu'il avait 8 ans. Les matériaux principau[x] provenant de cette démolition auraient, d'après Van de Velde, é[té] conduits à Dudzeele et employés à la construction d'une étable [à] moutons pour la ferme actuellement occupée par le sieur Claes.

Nous avons pu nous convaincre par nous-même de l'exactitu[de] de ce renseignement.

« A partir du XIIIe siècle, dit M. Léopold Van Hollebeke [1], il existait à Lisseweghe un manoir ou résidence seigneuriale dont il est plusieurs fois question dans les chartes ou autres documents du moyen âge.

» Il s'élevait non loin de l'église, à l'entrée du village et se nommait *Upperhof*. Une carte des propriétés de Ter Doest, levée en 1632 et qui est conservée au séminaire à Bruges, en donne un croquis ; il se composait alors d'un gros donjon circulaire [2] entouré de fossés et surmonté d'un clocheton.

» Aujourd'hui, il n'en reste d'autres vestiges qu'une partie de son terrain et la motte de terre entourée d'eau sur laquelle il a été bâti. »



On peut, d'une manière générale, classer les tertres féodaux en deux catégories :

1° Ceux qui ne contiennent pas de substructions et qui, jadis hérissés de palissades, supportaient une construction tout en bois. Ils sont antérieurs au XIe siècle ;

2° Ceux, moins anciens, dans lesquels on retrouve des vestiges de tour ou de château construit en matériaux durs.

Le tertre de Lisseweghe appartient, par conséquent, à cette deuxième catégorie.

EXAMEN DE DEUX TERTRES A CROMBEKE ET A PROVEN (Flandre occidentale).

A gauche de la chaussée de Poperinghe à Crombeke, quelque peu au delà de l'auberge *de Bankelinde*, sur une terre de la ferme De Schuyter, appartenant à M. Cortyl, directeur de l'hospice de Bailleul, est un beau tertre présentant toutes les apparences d'une motte féodale du haut moyen âge.

Une autre motte existe sur une terre appartenant à la fabrique de l'église de Proven, à peu de distance du village. M. l'abbé Claerhout a obtenu l'autorisation d'y pratiquer des fouilles.

[1] *Lisseweghe, son église et son abbaye.* Bruges, Edw. Gailliard, imprimeur.
[2] Nous n'avons rencontré aucune trace de ce donjon circulaire (?).

EXAMEN D'UN TERTRE A DUDZEELE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Nous avons été examiner un tertre à Dudzeele. Ce tertre, situé dans le village même, est assez étendu et mesure 2 mètres environ de hauteur. Sa forme est allongée et irrégulière.

Il était surmonté d'un moulin en bois, qui fut renversé par un ouragan il y a une quinzaine d'années.

Nous avons négligé d'y faire des fouilles, car nous doutons que ce monticule soit d'origine ancienne.

LE « VAGEVUUR POLDER » A WESTCAPPELLE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Nous avons été examiner cet endroit, mais nous n'y avons remarqué que des champs excessivement fertiles et nous n'y avons rien appris.

LE « DUIVELSHOEK », A BRESKENS (SUR L'ESCAUT).

L'endroit ainsi désigné est un terrain bas et protégé, compris dans l'angle obtus que fait, à 1,300 mètres à l'est de l'église de Breskens, la digue de l'Escaut.

Ce nom viendrait, nous a-t-on dit, de la mauvaise qualité du sol et des herbages de la prairie marécageuse qui constitue ce *Coin du Diable*.

« SCHANS » AU NORD DE MALDEGEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

On nous avait signalé l'existence, au nord de Maldegem, entre L'Ecluse et Aardenburg, de plusieurs schans remarquables d'étendue et de conservation : *Krabbeschans, Kruisschans, Eedenschans* et *Olieschans*. Information prise, ces ouvrages sont les restes des forts qui ont jadis fait partie du système de défense de cette région de canaux et qui, de même que les fortifications de L'Ecluse, sont maintenant transformés en agrestes promenades ou en terrains d'agrément.

:XAMEN DU LIEU DIT « HET VAGEVUUR », A WERVICQ (FLANDRE OCCIDENTALE).

Un champ portant le nom suggestif de *het Vagevuur* fait partie es terres de la ferme habitée par M. Decandelaere, à Wervicq, t située près du chemin de terre qui mène de Wervicq à Menin. I. l'abbé J. Claerhout y a effectué des recherches, mais sans ésultat.

ENQUÊTE A CLEMSKERKE (FLANDRE OCCIDENTALE) U SUJET D'UNE DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS HUMAINS ACCOMPAGNÉS D'ARMES.

Ayant appris par M. Mermuys, bourgmestre de Vlisseghem, ıe jadis des ouvriers avaient mis au jour des squelettes et des mes près de la ferme du sieur F. Visch, nous nous sommes ndu chez ce dernier, un vieillard, qui nous a confirmé le fait nous a donné les renseignements suivants :

« Il y a bien cinquante ans, des ouvriers, en extrayant du sable ns la prairie à côté de ma ferme, ont trouvé, à environ 1m50 de ofondeur, des crânes et des ossements humains accompagnés ırmes (fusils et sabres), qu'ils ont enfouis à nouveau dans e fosse creusée non loin de là. Ces armes étaient complètement ées par la rouille. »

Le sieur Visch nous a déclaré ensuite qu'il ne se souvenait plus l'emplacement exact de cette fosse et qu'il ne désirait aucune-nt que l'on bouleversa toute sa prairie pour le retrouver.

L'endroit en question est situé tout près de la station du Coq ais encore sur le territoire de Clemskerke), derrière l'estaminet seigné « La Maison Blanche ».

Il s'agit, sans doute, d'un combat qui se sera livré là, lors du ge d'Ostende (1601-1604).

LE « CHESLET » DE BÉRISMENIL (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

2,000 mètres du village de Bérismenil, vers le sud-ouest, se jette le *Cheslet*.

C'est un promontoire rocheux très élevé (cote 340) et trè escarpé par place, qui se détache d'une haute colline (altitud 365 à 433) et qu'enserre l'Ourthe de trois côtés. L'isthme es coupé par une dépression qui mesure 56 mètres de largeur Cette dépression est-elle naturelle, ou est-ce un travail exécut de main d'homme ? Il est difficile de se prononcer.

Le nom qu'il porte, *Cheslet,* veut dire château, forteresse, camp Il est élevé de 75 mètres environ au-dessus de l'Ourthe. L sommet présente une surface d'une étendue de 120 ares. L côté exposé à l'est, qui est très abrupt et hérissé de rocher s'appelle de Mâcarday (c'est-à-dire la muraille inaccessible), l



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^e}$ (feuille de Laroche) de l'Institut cartographique militaire.

côté sud, le *Cul de la Fârnire,* et le côté ouest, la *Haie* *Sarrasins* (c'est-à-dire des payens). Enfin, dans le bas, à quelq mètres au-dessus du niveau de la rivière, est la *Fontaine* *Sarrasins* [1].

[1] Tout cela au dire de Sulbout *(Annales de l'Institut archéologique du Lu bourg,* 1867, t. V, pp. 270 et suiv.).

D'après la légende, il existe un puits vers le centre de la place. « Un trésor y est caché au fond, cependant il vient en haut tous es ans, le jour de Noël, au moment de l'élévation de la messe le minuit ; mais il est gardé par un génie infernal qui ne cédera son dépôt qu'à la double condition qu'on lui offrira une poule noire et qu'on ne proférera pas une parole. Il arriva que trois solides paysans de Bérisménil vinrent pour prendre le trésor. Ils avaient ait l'offrande obligée et déjà ils tenaient par ses anses le grand offre qui le renferme, lorsqu'un imprudent lâcha ces paroles atales : *Nous le tenons !* Soudain, le coffre se transforma en une norme bête gluante, dont les yeux, démesurément grands, lan-aient des éclairs qui pulvérisèrent nos trois bonshommes [1]. »

On aurait trouvé au *Cheslet* des débris de poterie romaine, des ièces de monnaie impériale et une croix en or d'un petit module.



Il est assez invraisemblable, pensons-nous, que ce camp, si amp il y a, ait jamais été occupé militairement par les Romains. e fut peut-être un lieu de refuge pour la population belgo-omaine et ses troupeaux lors des invasions barbares.

L'emplacement est recouvert à présent d'un bois taillis fort ais, qui rend l'examen des lieux très difficile et empêche pour nstant toute recherche.



Si, quittant le *Cheslet*, on se dirige vers Maboge, on ne tarde s à remarquer sur la haute colline qui domine, au nord, le pro-ontoire, en un lieu isolé, les vestiges d'un chemin très ancien [2]. st-ce une voie antique qui aboutissait au *Cheslet ?* Nous ne ouvons nous prononcer à cet égard, n'ayant pas eu le loisir d'étu-er suffisamment ce chemin.

[1] *Guide de Laroche, Notice sur les curiosités des environs* (sans nom d'auteur). roche, imprimerie de J. Bellot-Piette, libraire-éditeur, 1881, p. 43.

[2] On observe, en effet, sur le roc nu, des ornières de plusieurs pouces de ofondeur.

EXAMEN DE DEUX GROTTES A LAMBERMONT, COMMUNE DE MUNO (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Il s'agit de deux petites grottes à stalactites, rencontrées dans une carrière ouverte à flanc de coteau, dans un escarpement de calcaire jurassique exposé au nord, à front de la route de la *Charrière,* à environ 500 mètres au sud-est du village de Lambermont.

Ces deux petites grottes sont presque totalement détruites aujourd'hui et on n'y aurait rien trouvé.

Il est même probable qu'elles n'ont jamais eu, antérieurement de communication avec l'extérieur.

Elles sont sans intérêt.

EXAMEN DU LIEU DIT « L'ENFER », AU ROEULX (PROVINCE DE HAINAUT).

Jules Monoyer [1] estime que le lieu dont il s'agit doit son nom sinistre à la mauvaise nature du sol ; que c'est la qualification opposée à celle de *paradis,* que l'on rencontre en maints villages où elle désigne toujours l'endroit le plus fertile.

D'après cela, il ne faudrait pas voir dans cette appellation un « indice archéologique ». Nous ne sommes pas de cet avis. Le point en question a été très anciennement habité, car nous y avons recueilli du silex. Notre confrère, M. Emile de Munck, a découvert jadis deux stations néolithiques dans le voisinage *immédiat* de notre lieu dit, au nord et au sud, c'est-à-dire à la *Petite Hollande* et au *Mont-au-Banc.*

L'endroit serait donc à surveiller en cas de travaux de terrassement.

LE « CHATEAU DES BELLES-DAMES », A HENRIPONT (HAINAUT).

Sur la rive droite de la Sennette, à 1,150 mètres au sud-est la chapelle de Notre-Dame des Grâces, juste à la limite des co

[1] *Les noms de lieux du canton du Roeulx,* etc. Mons, Hector Manceaux, 18 p. 134, article *Thiessart.*

nunes de Henripont et de Feluy, se voient deux roches dolomi-iques de couleur gris-foncé.

L'une, la plus détachée du massif, présente, d'un côté, l'aspect l'un immense pain de sucre de 7 à 8 mètres de hauteur. L'autre i'a pas de forme bien régulière.

Entre les deux existe un léger abri trop bas et trop exposé aux :rues de la rivière, pensons-nous, pour avoir jamais pu être habité ux temps préhistoriques.

Ces roches sont connues sous le nom de *Château des Belles-Dames*, mais nous n'avons pu, jusqu'ici, recueillir leur légende.

DÉCOUVERTE DES VESTIGES D'UNE VILLA BELGO-ROMAINE A TIEGHEM (Flandre occidentale).

« D'après certaines données, mentionnées dans la *Vie de saint rnold*, par l'abbé J. Ferrant [1], la demeure des parents de saint rnould, né à Tieghem, s'élevait près d'une petite chapelle, dédiée ce saint, restaurée et embellie par M. Vital Moreels, proprié-ire à Tieghem, et sise sur le chemin qui mène de Tieghem à velghem.

» D'autre part, on savait qu'un champ, dépendant de la petite rme de M. Richard Verbeke, situé non loin de cette même cha-elle, contenait des pierres.

» M. Vital Moreels, désireux de retrouver les vestiges du châ-au des parents de saint Arnould, entreprit, au mois d'avril 1904, s fouilles dans ce champ et nous appela pour connaître notre vis au sujet des fondements qu'il venait de mettre au jour.

» Il avait ouvert trois tranchées d'une longueur d'environ mètres ; dans ces tranchées, nous avons remarqué des pierres en lcaire carbonifère, des débris de *tegulæ*, de nombreux morceaux mortier romain et des traces de cendres de bois.

» Nous conjecturons que ces vestiges constituent les ruines une villa belgo-romaine et nous ajoutons qu'il serait d'autant plus ile de déblayer tout le gisement que nous ne connaissons pas core de plan de villa belgo-romaine située en West-Flandre.

» J. Claerhout. »

Tome II, p. 311. Bruges, 1887.

RECHERCHES DANS LES STATIONS NÉOLITHIQUES DE PITTHEM (Flandre occidentale).

« Dans le courant de l'année 1904, nous avons continué à explorer les stations néolithiques de Pitthem.

» La station du *mont de Pitthem* nous a procuré des nuclei, des lames, des silex craquelés et une espèce de pointe de lance en silex gris, longue de 0^m^075.

» Dans la station de la *route de Wynghene,* nous avons récolté des lames, des grattoirs, le tranchant d'une petite hache polie et deux pointes de flèches, munies de deux ailerons et d'un pédoncule. L'une est finement travaillée.

» Dans la station du *mont de Pitthem,* nous avions remarqué deux endroits où la surface du sol était noire. Nous avons vainement remué le terrain dans l'espoir d'y trouver des fonds de cabanes ou des traces de foyers.

» J. Claerhout. »

DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS ET D'ANTIQUITÉS AU BORD D'UN RUISSEAU A PITTHEM (Flandre occidentale).

« A Pitthem également, à l'ouest du village, coule un ruisseau appelé *Bekhembeek.* Le creusement d'un puits, dans un terrain d'alluvion qui borde ce ruisseau, amena au jour des débris de tuiles romaines et des dents de bœuf et de cheval.

» Un des fragments de tuiles romaines porte des raies, provenant apparemment du frottement d'une corde. Il semble avoir servi de poids de filet.

» J. Claerhout. »

EXAMEN DE POTERIES TROUVÉES A HULSTE ET A ROULERS (Flandre occidentale).

» En juin 1904, au cours des travaux de reconstruction de l'église de Hulste, on déterra un vase, que les journaux décrirent comme étant une urne romaine ou franque.

» Cette poterie, toute moderne, n'offrait aucun intérêt.

» La ville de Roulers ayant fait construire des égouts à la place aint-Michel, M. Denys-Coussement, négociant à Roulers, a ecueilli dans les tranchées, au mois de juillet 1904, de nombreux essons de poteries du moyen âge et de curieux tuyaux en terre uite, très anciens. Mais aucune poterie romaine n'a été trouvée , contrairement au dire des journaux.

» J. Claerhout. »

RECHERCHES DANS LA FORÊT DE HOUTHULST
(Flandre occidentale).

Les recherches faites par M. l'abbé Claerhout, dans le but de ouver des vestiges de tombelles dans la vaste forêt de Houtulst, sont restées infructueuses.

DÉCOUVERTE DE PILOTIS A WERCKEN
(Flandre occidentale).

Le petit canal de Handzaeme passe entre les villages de Zarren de Wercken. Il s'appelait autrefois *Dyk* ou fossé, et, par son ibouchure dans l'Yser, il a donné son nom à la ville de Dixude (*Dicasmutha*). Quand on construisit un nouveau pont sur ce nal, pour la chaussée de Zarren à Wercken, en 1894, on décout des pilotis auxquels on n'attacha pas grande importance et ns lesquels on crut reconnaître les restes d'un pont construit à poque romaine.

M. l'abbé J. Claerhout a obtenu l'autorisation de faire des uilles dans une prairie toute proche de ce pont.



l s'agit là, peut-être, de vestiges importants de palafittes

Nous avons parmi nos documents une lettre de notre regretté frère, le président de Grave, de Furnes, nous annonçant cette ouverte. La lettre était accompagnée du plan ci-joint, dressé M. Philémon Van Mol, de Bruges, ingénieur du service tech-

nique de la province de la Flandre occidentale, chargé de la sur-veillance des travaux de la route.

Le plan ci-contre donne l'emplacement respectif, par rapport à la nouvelle route de Zarren à Wercken, des différents pieux mis à découvert.

La coupe transversale A B donne l'inclinaison des pieux placés en chevalet, sur lesquels étaient posés des arbres.

Les coupes verticales CD et E F indiquent l'épaisseur de la cou-che de terre végétale et la profondeur à laquelle on a mis à décou-vert la tête des pieux dans la tourbe.

FOUILLES A LA PANNE (Flandre occidentale).

« Les 13 et 14 juin 1904, M. Georges Cumont et moi, mun des autorisations de fouiller qu'avait bien voulu nous octroyer famille Calmeyn, nous nous sommes rendus à La Panne, pour effectuer quelques recherches, à l'emplacement déjà exploré ave succès et décrit par notre confrère, le baron Alfred de Loë.

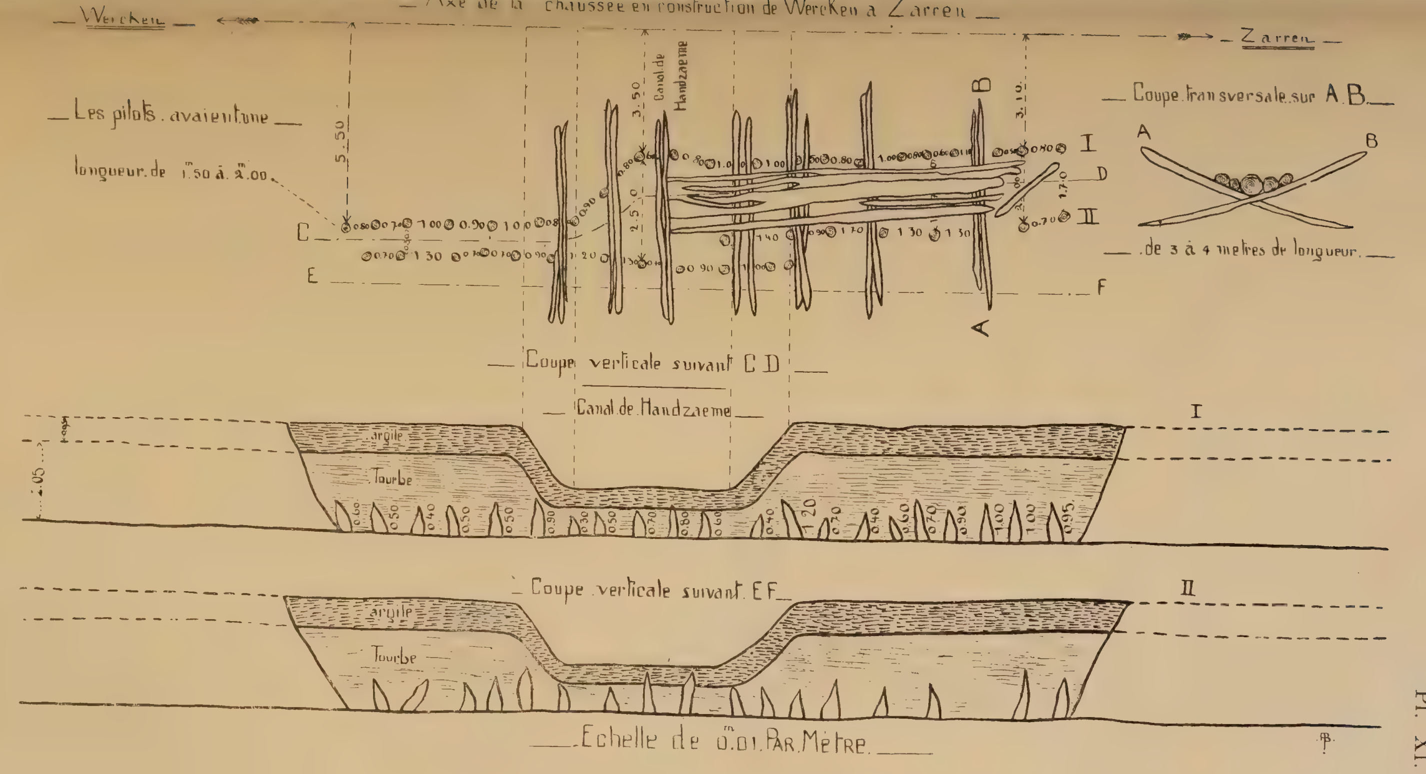
» Dans un monticule de 3 mètres de hauteur, nous avo trouvé la couche archéologique de terre noire, dépôt des tro vailles de l'endroit, sous une pellicule de 15 centimètres de sabl provenant d'une formation éolienne moderne.

» C'est dans cette assise, dont la profondeur atteignait $1^{m}3$ que nous avons recueilli des débris de poterie de l'époque appel *Hallstattienne*, des fragments de vases dits *ménapiens*, des mo ceaux de poterie *samienne*, rouge vernissée, un couteau, plusieu exemplaires du *briquetage* dit *de la Seille*, des pierres et des fra ments de bois non entièrement consumé. A la partie supérieu de la couche de terre noire, nous avons constaté l'existence trois foyers juxtaposés ; au fond de l'un d'entre eux, nous avo trouvé une pierre et un tesson de poterie portant les traces bi marquées de l'action du feu.

» Quant aux échantillons du *briquetage* précité, leur régulari tant dans les dimensions que dans les particularités de constru tion, est digne de remarque.

» La couche de terre noire, qui reposait sur l'étage des *sab flandriens*, était vierge de toute exploration.

» Ailleurs, dans les *amas coquilliers,* nos trouvailles ont



DÉCOUVERTE DE PILOTIS A WERCKEN.

mblables à celles faites dans le monticule ; elles ont été nulles ns le sous-sol du niveau plan, le moins élevé de la station.

» Relativement à la composition de cette terre noire, je partage entièrement l'avis de M. Georges Cumont : « c'est un simple terreau produit par la décomposition sur place des végétaux, des restes de cuisine et des résidus de foyers. »

» Bon DE MAERE D'AERTRYCKE. »

RECHERCHES A ICHTEGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

« A la suite de démarches faites auprès de M. Logghe, cultivateur chteghem, nous avons pu recueillir encore trois boulets de canon quatre livres françaises (livre de 486 grammes), en fonte, ouvés sur le champ de bataille de Wynendaele (28 septembre 08).

» Nous avons récolté un assez grand nombre de balles de grammes, en plomb, du type de 18 à la livre, et deux boulets fonte de *24 livres de balle*.

» Les calibres de ces projectiles de canon sont ceux compris tamment dans la gamme en livres de 32, 24, 16, 12, 8 et 4 ; t celle du matériel français depuis l'abandon du *Règlement de Estrées* à la réorganisation par Gribeauval.

» Villeroy, qui, en 1696 et 1697, établit ses camps sur le plau d'Ichteghem, si avantageux pour dominer toute la région des sins côtiers du littoral de West-Flandre, a probablement disé du matériel tirant le boulet de 24 livres.

» Aucune de nos recherches personnelles, ni de nos démarches vue d'obtenir des informations relatives à des trouvailles dans quatre terrassements d'Ichteghem n'a abouti.

On sait que ces quatre ouvrages, masqués sous un taillis is, sont répartis sur une distance d'un kilomètre environ, exacent situés sur le méridien : 1 grade 48' 62", longitude ouest Bruxelles, à 1,100 mètres à l'ouest de la limite occidentale du mp de bataille de Wynendaele, précité.

Dans le retranchement septentrional, on relève, entre la partie érieure de l'ouvrage et le fond du fossé, de 4 mètres à 6m50 de érence de niveau, sur un développement de 200 mètres. Le assement est à trois branches.

» Du nord au sud existent ensuite une redoute carrée pou infanterie, de 33 mètres de côté, une tranchée-abri pour tirail leurs debout, de 300 mètres de longueur, une redoute d'artilleri pour six canons.

» Tout et partie des deux derniers terrassements ont respecti vement été nivelés du 18 au 22 juillet 1899, lors de fouilles san résultat.

» B^on^ DE MAERE D'AERTRYCKE. »

RECHERCHES AU NORD-EST DE LOMMEL (PROVINCE DE LIMBOURG). — STATIONS NÉOLITHIQUES.

Nos recherches, et celles de nos confrères, MM. Charle Poutiau et E. Rahir, dans la grande bruyère qui s'étend au nord-e de Lommel, ont amené la découverte, au lieu dit *De Maij*, da les dunes qui avoisinent les étangs, de deux petites stations néo thiques, où lames et déchets de taille en silex et en quartzite Wommersom sont très abondants.

RECHERCHES AU LIEU DIT « LA MORETTE », A ASSCH (BRABANT).

Nous avons fait, en compagnie de M. Van Overloop, quelqu recherches au lieu dit *La Morette*, situé à environ 3 kilomètres sud-ouest de l'église d'Assche.

C'est l'extrémité d'un promontoire très élevé (cotes 55 à 7 d'où le regard embrasse un vaste horizon. Ce promontoire séparé en deux parties égales par la voie romaine d'Assch Bavay.

Sur le versant nord-ouest, de véritables nappes de caillo roulés gênent extrêmement les recherches ; le sol y est, en out à certains endroits, peu perméable. M. Van Overloop a trou cependant, de ce côté, deux éclats de silex résultant manife ment de la taille.

Nous avons recueilli, au pied du versant sud-ouest, un éclat taille et deux fragments douteux.

Enfin, sur le versant est, le terrain est plus sablonneux et a aussi beaucoup moins de cailloux roulés à la surface. Nou avons trouvé également un éclat de taille.

RECHERCHES A ITTRE (Brabant).

Nous avons fait quelques recherches dé silex fructueuses, à ttre.

D'abord, au lieu dit *Le Mazy,* promontoire sableux très élevé ote 119), ensuite aux environs du hameau de Huleux, qui ccupe une haute colline de sable bruxellien avec source à la ote 110.

RECHERCHES A AUDERGHEM (Brabant).

MM. V. Tahon et J. Poils ont fait effectuer quelques travaux recherche dans l'enclos de l'ancien prieuré de Val-Duchesse, à uderghem, actuellement propriété de notre confrère M. Charles ietrich.

Ces fouilles n'ont pas amené de résultats appréciables, si ce est la découverte de quelques crânes et ossements humains, en ût dernier, dans une partie déjà remuée qui se trouve derrière château actuel. Ces ossements, restes probablement de l'ancien netière du prieuré disparu, ont été transportés à la maison comunale d'Auderghem.

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS BELGO-ROMAINES A SAINT-MÉDARD (province de Luxembourg).

MM. Carly et de Loë ont été reconnaître un endroit où, au mmencement de cette année (1904), un sieur Fontaine, journlier à Gribomont, en extrayant des blocs de quartzite pour les enceries de Longwy, avait mis au jour des vases belgo-romains notant la présence probable de sépultures.

Le point où la trouvaille a été faite est situé à 2,700 mètres à uest de l'église de Saint-Médard, tout près de l'ardoisière du ınd-Babinaye, en une prairie appartenant à M. Édouard Le père, propriétaire à Orgeo. Nos collections se sont enrichies à te occasion d'une petite cruche à une anse, en terre rouge, surant 0m125 de hauteur, et de quelques débris d'autres vases.

ENQUÊTE A MESSANCY (province de Luxembourg) AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE DE SARCOPHAGES ANTIQUES ET D'UN AUTEL PAIEN.

On aurait rencontré assez fréquemment autrefois, dans le cimetière actuel de Messancy, des sarcophages antiques, faits d'une seule pièce, en pierre de Differdange [1].

MM. le Dr Raeymaekers et le baron de Loë se sont rendus à Messancy et ont interrogé le fossoyeur; celui-ci, qui a nom Paiten et qui a remplacé l'ancien fossoyeur, n'est en fonction que depuis trois ans. Il ignore les découvertes dont il s'agit, mais portera désormais son attention sur ce point.

Le cimetière occupe un coteau exposé au levant et dominant le village. Au pied de ce coteau coule le ruisseau de Messancy. C'est, comme on le voit, un emplacement classique de cimetière franc.

Notre confrère, M. Sibenaler, nous a confirmé l'exactitude des renseignements précités : lui-même a pu voir, encore en place, certains fragments de sarcophages monolithes en pierre blanche. Il possède une petite boucle de ceinturon en bronze, d'époque franque, recueillie dans l'un de ceux-ci.



Un autel païen en pierre a été trouvé en ce même endroit sous le maître-autel de la vieille église démolie en 1848. Il appartient actuellement à M. de Mathelin, propriétaire à Messancy.

L'*ara* en question est un parallélipipède, dont les quatre faces latérales, de 0m57 de largeur et de 0m80 de hauteur, portent des sujets en relief représentant Apollon, Vénus, Mercure, Junon et Minerve.

[1] D'après un renseignement donné en 1878, par M. Eicher, curé doyen, on trouvait jadis dans le cimetière actuel de Messancy beaucoup de tombes composées d'une auge faite d'une seule pièce en pierre de Differdange et recouverte d'une pierre plate; on ignore ce qu'elles sont devenues. Entre 1868 et 1878, on en a encore découvert une, qu'on a dû laisser en place, parce qu'elle se trouvait à proximité d'une sépulture récente. (*Publications de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1889, t. XXII des *Annales*, p. 325.)

ECHERCHES A HONDELANGE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Feu Paul Hankar, d'après les indications de M. Jungels, sur-eillant des travaux de la ville d'Arlon, avait signalé jadis à la ommission des fouilles l'existence, à Hondelange, sur la route e Longwy, près de la chapelle Sainte-Croix, au croisement du nemin de Hondelange à Wolkrange, d'un champ jonché de ébris romains.

Nous nous sommes rendu sur les lieux, en compagnie du doc-eur Raeymaekers, afin de vérifier l'exactitude de ce renseigne-ent.

La chapelle Sainte-Croix est une construction sans style, datant e 1843, et bâtie sur une faible élévation de terrain.

Nous n'avons observé de débris d'aucune sorte à la surface es champs environnants la chapelle. Il en a été de même de nos cherches autour de la vieille croix de pierre moussue — la pre-ière de tout un calvaire — qui se trouve un peu plus loin à l'abri un antique tilleul. Deux personnes travaillant dans les champs, terrogées par nous, nous ont déclaré n'avoir jamais rien remar-ié non plus de ce que nous cherchions.

Ce renseignement paraît donc erroné ou mal compris.



La commission des fouilles adresse ses remerciements aux per-nnes qui l'ont aidée dans ses recherches et lui ont accordé des torisations et, notamment, à M. Raquez, à Paris, au comte orges van der Stegen de Putte, à Bruxelles, et à M. Mermuys, urgmestre de Vlisseghem.

Baron ALFRED DE LOË.





UNE SERRURE

BELGO-ROMAINE



ARMI les nombreux objets qui furent recueill au cours des fouilles de la belle villa belg romaine de l'*Hosté,* à Stadt, près Wavre, trouvait, dans une des caves, une serrure coı plète, avec sa clef et son moraillon, les trc pièces séparées.

Chercher à restaurer et à faire fonctionner ce curieux spécim de la serrurerie antique fut aussitôt, pour moi, chose décidée. ce, avec un plaisir d'autant plus grand, qu'en m'y attachant, j'es rais arriver à présenter à notre Société un objet peut-être uniq dans les collections.

Inutile de dire que la serrure exhumée à l'Hosté était dans excessif état de détérioration et que ce n'est qu'après un très lo et très patient travail, avec mille précautions, qu'il m'a été don d'arriver à bon résultat.

Telle qu'elle est aujourd'hui, cette serrure, dépouillée de l'épai croûte de rouille qui en recouvrait toutes les parties, laisse voir moindres détails de construction et consent à fonctionner pr qu'aussi facilement qu'elle le faisait, il y a dix-sept ou dix-h siècles, pour les hôtes belgo-romains de la villa.

Après la restauration, la description. Mais avant de m'aventu sur cet objet délicat, je crus devoir me mettre en rapport avec

ecteurs des principaux musées du pays et de l'étranger, ainsi avec nombre de collectionneurs. Je consultai, à la Bibliothèque ale, guidé par ses obligeants conservateurs, les ouvrages trait de l'ancienne serrurerie.

Dans les musées, je trouvais beaucoup de clefs romaines isolées, rarement des serrures de la même époque, surtout complètes pouvant fonctionner. Dans les auteurs, je ne recueillis rien, la part d'entre eux ne s'occupant de serrurerie qu'à partir du yen âge.

Seul, M. L. JACOBI, un de nos distingués membres correspon-ts, donne, dans son savant travail sur *le Château de Saalburg*, lques dessins de serrures romaines, aucune d'elles, toutefois, ressemblant à celle que je présente actuellement.

Dirais-je que ces recherches sans résultat et le silence inexplica- que je rencontrais partout sur un sujet aussi intéressant piquè-t au vif ma curiosité ? Je l'avoue.

S'il n'est pas possible d'obtenir des renseignements utiles sur matière, si aucun musée, aucune collection d'archéologie ne sèdent de serrure de ce genre, on peut en conclure, me dis-je, un grand intérêt scientifique s'attache à sa description. Voici e que je propose pour notre trouvaille.

Remarquons tout d'abord une particularité du maniement de e serrure. La clef ne décrit pas un demi-cercle, comme c'est le dans la plupart des serrures. Pour la faire fonctionner, il faut cette clef à soi, afin de dégager les ressorts et le pène. Sui- maintenant sur la planche ci-jointe.

La figure 1 montre la face intérieure. Le mécanisme est caché la plaque A de recouvrement, servant de coulisse. Cette plaque également à permettre et à soutenir le glissement du pène H. fait aussi voir l'entrée B, par laquelle s'introduit le panneton M a clef et les trois trous C, qui correspondent aux trois dents panneton (fig. 5).

La figure 2 montre la face extérieure. La plaque O de recouvre-t porte quatre trous qui servent à fixer la serrure, au moyen ous, au bois de la porte. On y remarque également la face du aillon G et l'œillet D servant à relever le pène H (fig. 1).

La figure 3 représente la serrure ouverte, les trois ressorts dépassant l'arrêt F.

La figure 4 représente la serrure fermée, les trois ressorts E, E, fixés contre l'arrêt F et la pointe N du pène H, introduite da l'œillet J du moraillon G.

La figure 5 montre le panneton M abaissant les trois ressor E, E, E.

Enfin, la figure 6 montre le moraillon G, de profil.

Passons au fonctionnement de notre serrure.

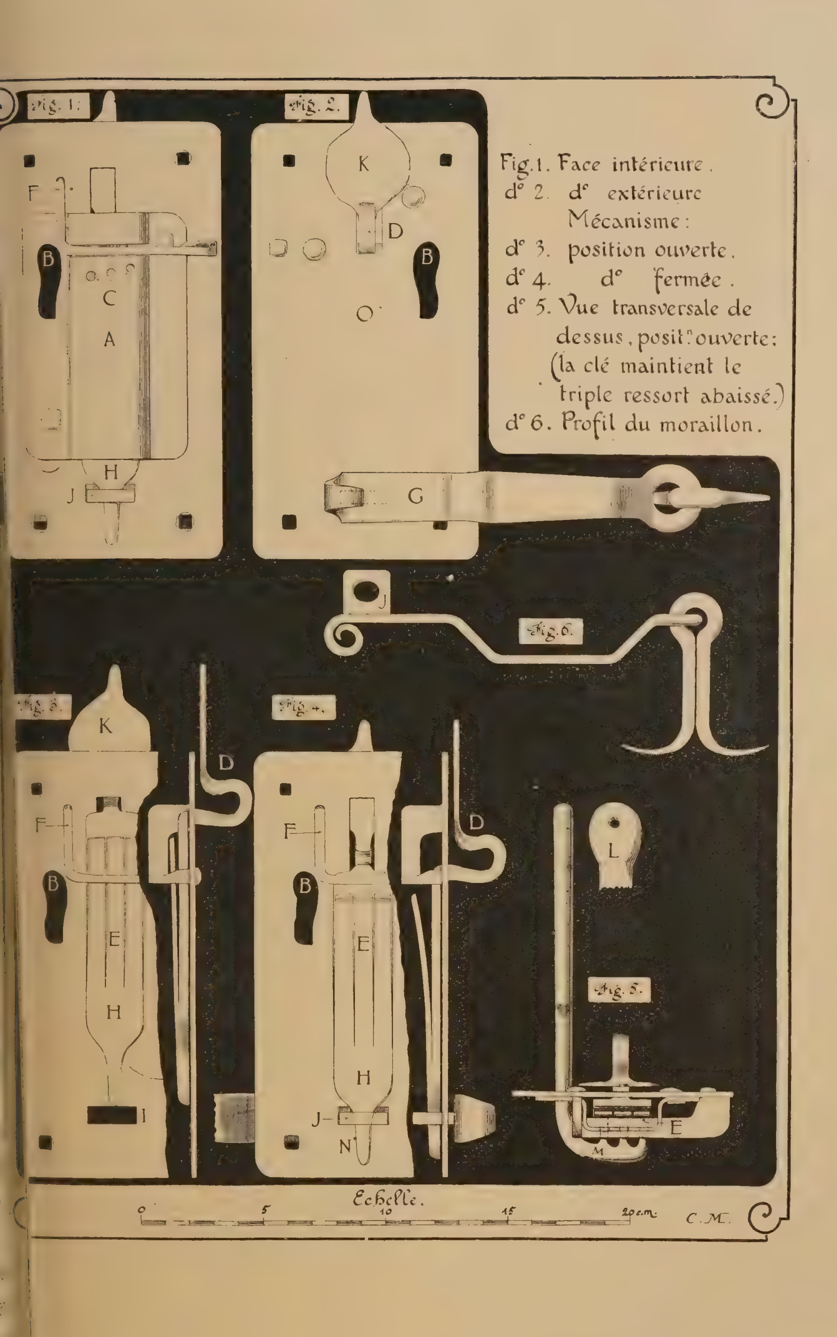
Ce fonctionnement est tout à fait différent des nombreux sys mes connus et ne me paraît pas avoir été décrit jusqu'à présent.

1° Pour ouvrir la serrure, on introduit le panneton de la cl qui porte trois dents, par l'ouverture B découpée dans la plaque de recouvrement (fig. 1). Au moyen d'un léger mouvement, que l imprime vers le haut, les trois dents buttent contre l'arrêt F pénètrent dans les trois trous ronds C, percés dans le dos la coulisse A, puis elles rencontrent les trois ressorts E. tire la clef à soi et les trois ressorts, retenus contre l'arrêt s'applatissent (fig. 5). Le pène H reste immobile, on le soul alors au moyen du pouce, par l'œillet D (fig. 3) qui, avec ressorts, glisse dans la coulisse A (fig. 1). L'œillet J du morail se trouve dégagé (fig. 3) et, par le fait, la serrure est ouve La pression de trois ressorts sous la tige d'arrêt empêche le p de rétrograder (fig. 3).

2° Si l'on veut fermer la serrure, on introduit l'œillet J du raillon dans l'ouverture I (fig. 3). On fait descendre le p en poussant sur l'œillet D (fig. 2), (ici, le pouce doit interve de même que pour l'ouverture de la serrure). Le triple res déclanche et se fixe contre l'arrêt F, la pointe du pène se loge l'œillet J du moraillon et la serrure est fermée (fig. 4).

3° Il y a lieu de remarquer que cette serrure ne fonctionne d'un côté, car elle n'a qu'une ouverture permettant l'introduc du panneton de la clef, et que le moraillon peut se placer à ga ou à droite de la serrure.

4° La tête du pène est terminée par un ornement K, en fo de poire (fig. 2). Ce n'est pas, à vrai dire, un ornement. (plutôt, suivant moi, un accessoire qui a pour but d'indiquer


Fig. 1.
Fig. 2.
Fig.1. Face intérieure.
d° 2. d° extérieure
Mécanisme:
d° 3. position ouverte.
d° 4. d° fermée.
d° 5. Vue transversale de dessus, posit.n ouverte:
(la clé maintient le triple ressort abaissé.)
d° 6. Profil du moraillon.
Fig. 3.
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 6.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
Echelle.
0
5
10
15
20 c.m.
C. M.

rrure est ouverte ou fermée. Ouverte, ce détail piriforme est vé (fig. 3) ; fermée, il est baissé (fig. 4).



Cette serrure, d'une grande simplicité, est pourtant d'une très génieuse conception. Privée de sa clef, elle est fort difficile à ocheter, car elle possède trois ressorts, qui doivent fonctionner multanément. Et si l'on ne connaît pas les exactes proportions panneton de la clef et les dimensions des dents, il devient très fficile de faire manœuvrer les trois resssorts à la fois avec une re clef ou avec un rossignol.

Ainsi, lors même que l'on parviendrait à faire mouvoir un des ssorts, on ne saurait, à cause des deux autres, forcer le pène à se er.

On voit donc que, malgré l'apparente simplicité de son mécame, notre serrure est parfaitement à l'abri des tentatives de . Je dirai plus : elle offre beaucoup d'analogie avec nos serrures s de sûreté, dont on y retrouve le principe, d'ailleurs, et il irait d'y adjoindre une simple combinaison pour en faire une ure de la plus grande sécurité.

Les ressorts m'ont paru ne faire qu'une pièce, mais cela n'est endant guère possible, vu les difficultés de fabrication à l'époque. Selon toute probabilité, ils ont dû être brasés.

En terminant cette courte notice, je ne veux pas manquer resser mes vifs et sincères remercîments aux collègues et aux s qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches.

L. VANDERKELEN-DUFOUR.





LES SÉJOURS DE VOLTAIR

A BRUXELLES

Son premier séjour en 1722 chez le comte de Morville. — Son second séj de 1739 à 1745, d'abord à l'Hôtel de l'Impératrice, ensuite rue de la Grosse T — Ses relations. — Sa correspondance. — Les fêtes que donna Voltaire. — opinion sur Bruxelles. — Commentaires de l'auteur sur cette opinion. Sources à consulter.

RANÇOIS-MARIE AROUET DE VOLTAI (1694-1778) mena une existence extrêmem mouvementée.

Il vécut tour à tour en France, en Hollan en Angleterre, en Lorraine, en Prusse, Suisse et dans les Pays-Bas Autrichiens.

Certains de ces déplacements lui furent imposés par la prude alors qu'il était sous le coup de poursuites judiciaires. D'au furent la suite des condamnations à la peine de l'exil que le P ment de Paris prononça contre l'écrivain.

Voici dans quelles circonstances Voltaire séjourna à reprises dans la capitale des Pays-Bas Autrichiens. Il y vint la première fois au mois de septembre 1722, au cours d'un vo qu'il accomplissait avec Mme de Rupelmonde [1] et qui avait

[1] Il s'agit ici de la fille du marquis d'Alègre. Elle était veuve d'un sei flamand, Maximilien de Recourt, comte de Rupelmonde.

ıt la Hollande. A en croire Saint-Simon, la compagne de Voltaire était « rousse comme une vache, mais avec de l'esprit » !

Quant à Voltaire, il était alors âgé de vingt-huit ans. Son récent ıprisonnement à la Bastille, non moins que son précoce talent tiraient déjà sur lui l'attention générale.

Il avait accepté d'être de ce voyage à la condition expresse de ıuvoir s'arrêter pendant quelque temps dans nos murs.

Il désirait ardemment s'y rencontrer avec son compatriote, le ıète Jean-Baptiste Rousseau, qui vivait en exil à Bruxelles. Le lèbre philosophe descendit ici chez le comte de Morville, plénitentiaire français.

Il se rendit dès le lendemain de son arrivée, s'il faut en croire ın-Baptiste Rousseau, à l'église des Sablons et y scandalisa à tel int les assistants par ses indécences *(sic)* durant le service, que peuple fut sur le point de le mettre dehors.

Rousseau aurait appris la chose par le comte de Lannoi, qui assist au service et qui en aurait parlé aussitôt après chez le gouverır marquis de Prié.

Ce récit concernant l'attitude de Voltaire à la messe est probament empreint d'exagération, car il a été écrit par Rousseau à époque où les deux écrivains étaient brouillés à mort ; il contıt cependant une part d'exactitude, car Voltaire, dans sa onse à Rousseau, fit tant que reconnaître qu'il s'était montré convenable [1].

Rousseau, s'il faut l'en croire, présenta ensuite Voltaire chez le verneur marquis de Prié, chez la princesse de la Tour, et dans ıtres grandes maisons « où il ne débuta pas mieux, dit-il, que s l'église des Sablons ».

« Nous passâmes par Bruxelles. Rousseau prétend que j'y entendis la messe indévotement, et qu'il apprit avec horreur cette indécence de la bouche de e comte de Lannoi ; car il a cité toujours des grands noms sur des choses eu importantes. Je pourrais, en effet, avoir été un peu indévot à la messe. e comte de Lannoi dit cependant que Rousseau est un menteur qui se sert ın nom très mal à propos pour dire une impertinence. Je ne parlerai pas , il se peut encore une fois que j'aie eu des distractions à la messe ; j'en suis fâché, messieurs. Mais, de bonne foi, est-ce à Rousseau de me le reprocher ? vez-vous qu'il soit bien convenable à l'auteur de tant d'épigrammes licenes, à l'auteur des couplets infâmes contre ses bienfaiteurs et ses amis, à ur de la *Mosaïde*, de m'accuser d'avoir causé dans une église, il y a seize ... »

Voltaire, par contre, nie avoir été introduit dans la haute société par le poète, et affirme que ce fut la comtesse de Rupelmonde qui lui fit cet honneur.

Il nous serait difficile d'élucider ce point, car l'affirmation du premier des deux écrivains est aussi vraisemblable que celle du second. Il importe peu d'ailleurs de savoir par qui les présentations furent faites. Un point demeure acquis : le grand monde bruxellois accueillit Voltaire et ce point seul a de l'importance.

L'événement le plus considérable qui se produisit au cours du premier séjour de Voltaire à Bruxelles fut sa brouille avec Rousseau.

Au début, les deux amis se quittaient à peine, ils faisaient de concert des promenades en voiture, ils allaient au théâtre ensemble, ils se lisaient mutuellement leurs œuvres... Et tout à coup, cette belle amitié se changea en une haine implacable. Que s'était-il donc passé ?...

La cause de cette brouille a déjà fait couler des flots d'encre et demeure toujours obscure.

Rousseau l'attribue uniquement au mécontentement que Voltaire fit naître en lui en émettant des théories déplacées sur la religion.

C'est à l'époque de ce premier séjour dans les Pays-Bas que Voltaire se rendit à Mariemont. Il y rejoignit le duc d'Aremberg qui s'y livrait au plaisir de la chasse, et Rousseau prétend que le premier soin de son compatriote fut d'y déblatérer contre lui.

Voltaire aurait encore fait la même chose dans un hôtel à Mons et cela « d'une manière si indigne que toute la table d'hôte fut scandalisée et que, si l'on ne jeta pas Voltaire par la fenêtre, ce fut par égard pour le duc d'Aremberg, dont il s'était réclamé ».

Voilà les seuls détails que nous ayons recueillis concernant le premier séjour de Voltaire dans notre pays, où il ne s'attarda d'ailleurs que trois semaines.



Voyons maintenant dans quelles circonstances le célèbre philosophe vint se fixer à Bruxelles quelques années plus tard, quoiqu'il détestât notre bonne ville. Coïncidence curieuse, Voltaire accompagnait encore une fois une grande dame, la marquise du Châtelet

et [1]. « C'était une femme grande et sèche, le teint échauffé, le nez pointu. Elle était si contente de sa figure qu'elle n'épargnait rien pour la faire valoir : frisures, pompons, pierreries, verreries, tout à profusion. » Elle venait soutenir à Bruxelles un procès [2], ou plutôt selon l'expression de Voltaire « une guerre contre des pirates nommés avocats et procureurs ». Ce procès la retint ici pendant plusieurs années, et elle s'est plainte d'être « livrée aux procès et aux Flamands, et d'avoir dû apprendre les deux langues [3] qui lui étaient aussi inconnues l'une que l'autre ». Comme Voltaire estimait que son amie, « tout armée de compulsoires, de requêtes et de contredits, perdait son temps à gagner des incidents inutiles d'un procès qui devait être jugé à la quatrième ou cinquième génération », il s'employa à le terminer au plus tôt. D'autre part, le Prince royal de Prusse, le futur Frédéric II, avait offert au poète et à la marquise de s'employer auprès du Prince de Lichtenstein pour abréger les longueurs que l'on ferait subir à la marquise, à Bruxelles et à Vienne. Il les avait prévenus que « les juges de ces pays ne se pressent point dans leurs jugements ». Le Prince royal avait même ajouté ce trait plaisant : « On dit que si la Cour impériale devait un soufflet à quelqu'un, il faudrait le solliciter trois ans avant que d'en obtenir le payement », et il terminait par cet avis décourageant : « Les affaires de la marquise ne se termineront pas aussi vite qu'elle le pourrait désirer. »

Quoi qu'il en soit, Voltaire s'est vanté d'avoir terminé en fort peu de temps un procès qui durait depuis soixante ans et d'avoir fait obtenir deux cent vingt mille livres à M. du Châtelet.

Emilie et Voltaire quittèrent donc Cirey le 8 mai 1739 et arrivèrent à Bruxelles le 28 du même mois.

[1] Emilie Le Tonnelier de Breteuil, fille du baron de Breteuil, épouse du marquis du Châtelet, lieutenant général, était célèbre par son esprit et ses connaissances ; elle parlait plusieurs langues et s'adonnait à l'étude de la physique, des mathématiques et de la philosophie. Elle écrivit entre autres : *Traduction des Principes de Newton, Analyse de la Philosophie de Leibnitz* et *Institutions de Physique.*

[2] Il s'agit d'un procès que la Maison du Châtelet soutenait contre la Maison de Hoensbroeck, et dont le domaine de Beeringen était l'enjeu.

[3] La langue flamande était beaucoup plus répandue à Bruxelles à cette époque que de nos jours ; c'est ce qui fit dire à Voltaire : « Le diable qui dispose de ma vie m'envoie à Bruxelles et songez, s'il vous plaît, qu'il n'y a à Bruxelles que des Flamands. »

Ils descendirent à l'Hôtellerie de l'Impératrice, une des plu importantes de l'époque et qui était située, croyons-nous, rue de Fripiers.

Comme la marquise devait se rendre à Beeringen [1], ils quittèren Bruxelles dès le surlendemain de leur arrivée et firent ce jour-l (30 mai 1739) une courte halte à Louvain.



Mme du Châtelet demeura quatre mois dans sa villa de Beringe Cette vaste demeure existe encore, c'est l'ancienne gendarmeri elle porte pour enseigne « la Clé ».

Dès leur retour à Bruxelles, les deux amis s'installèrent da leurs meubles, rue de la Grosse-Tour [2], « dans le quartier le pl retiré ». Ils y vécurent pendant plusieurs années, tout en faisan soit ensemble, soit séparément, de nombreuses fugues à La Hay Cirey, Paris, Berlin, Potsdam, Lille.

Nous ne possédons guère de renseignements concernant le habitation. Nous savons que Voltaire y était non pas chez lui, ma chez la marquise et qu'il y occupait le second étage.

Le poète dit en parlant de cette habitation, dans une lettre roi Frédéric II : « C'est une petite maison. » Nous supposons q Voltaire la trouvait petite en la comparant aux palais de son ro ami, et nous estimons que cette demeure était grande et bel car la marquise et Voltaire avaient tous les deux une situation fortune leur permettant de se loger princièrement [3].

[1] Cette petite principauté était située à trois ou quatre lieues de Diest composée d'Oostham et de Beeringen. Elle avait été donnée par le marquis Trichateau, seigneur de Ham et de Beeringen, au marquis et à la marquise Châtelet.

[2] Il existe encore actuellement une rue de ce nom entre la place Stépha et la rue de la Concorde. M. J.-Th. de Raadt nous apprend que cette dénomi tion rappelle l'existence d'une tour du XIVe siècle qui dominait nos remparts ce côté. Le distingué archéologue a démontré clairement que la rue actuelle correspond pas à l'ancienne rue de la Grosse-Tour ; celle-là s'étendait, en e entre la porte Louise et la place Stéphanie et occupait, par conséquent, la pa inférieure et non arborée de l'avenue Louise. Il nous faut donc renoncer à poir de retrouver d'une façon précise l'emplacement de la demeure de taire.

[3] La publication de la *Henriade* seule avait valu à Voltaire, une quinz d'années auparavant, une somme de 150,000 livres. Vers l'époque de sa mo possédait bien au-delà de 200,000 livres de rentes, somme énorme pour l'épo

Nous savons, d'autre part, qu'on y donna des fêtes à des hôtes e la plus grande distinction, qu'on y tira des feux d'artifice et que immeuble avait trois étages.

A en croire Voltaire, voici la vie que tous deux menaient : « Nous ivons à Bruxelles comme à Cirey. Nous voyons peu de monde, ous étudions le jour, nous soupons gaiement. Nous prenons notre afé au lait le lendemain d'un bon souper. Je suis malade quelque-ois, mais très content de mon sort. »



Voltaire et son amie travaillaient donc assidûment. Ils voyaient eu de monde, il est vrai, mais ils recrutaient leurs relations dans plus haute société de Bruxelles. Le philosophe se lia avec le emier président de la Chambre des comptes, petit-fils du célèbre ensionnaire de Witt. Le premier président possédait une des plus elles bibliothèques de l'Europe et permit à Voltaire d'en user à isir.

La princesse de Chimai [1] était également au nombre des amis du hilosophe.

Voltaire était, en outre, lié d'amitié avec le feld-maréchal Léo-old, duc d'Aremberg, d'Arschot et de Croy.

Voici le portrait de ce grand seigneur, d'après le Prince royal de usse, qui était de ses amis [2] : « Il est le patriarche des bons vants ; il peut être regardé comme le père de la joie et des plai-s. Silène l'a doué d'une physionomie qui ne dément point son ractère et qui fait connaître en lui une volupté aimable. »

[1] Née Charlotte de Rouvroy, fille du duc de Saint-Simon, l'auteur des célè-s mémoires. Elle avait épousé Charles de Hennin-Boussu, prince de Chimai.

[2] Il semblerait même que ce serait grâce au prince Frédéric que Voltaire a nu le duc d'Aremberg, car, avant le départ de Voltaire pour la Belgique en 9, le Prince de Prusse lui évrivit à Cirey qu'il pourrait probablement lui e ici de quelque utilité, car il connaissait particulièrement le duc d'Aremberg, demeurait à Bruxelles.

Peu après, le Prince écrivit encore à Voltaire : « J'attends de vos nouvelles r savoir s'il serait agréable à la marquise que je lui envoyasse une lettre pour uc d'Aremberg. »

Nous savons, d'autre part, que Voltaire connaissait déjà le duc d'Aremberg uis 1722, et qu'il le rejoignit même à cette époque à Mariemont.

L'intimité entre le duc et Voltaire était telle que le poète, qu
fut toujours un froid calculateur, se servait de la haute situation d
grand seigneur pour frauder le fisc ! (Il est vrai que le fisc eu
plus tard, à en croire Voltaire lui-même, une revanche éclatant
qui fit dire à l'infortuné : « Je ne suis pas trop content de mo
séjour dans ce pays-là. Je m'y suis ruiné, et pour le dernier trai
les commis de la douane ont saisi des tableaux qui m'appar
tiennent. »)

Or donc, lorsque le futur Frédéric II annonça à Voltaire u
envoi de vins fins qu'il désirait lui offrir, le poète s'empressa de l
écrire : « Ayez donc la bonté d'ordonner, monseigneur, que c
présent de Bacchus soit voituré à l'adresse d'un de ses plus dign
favoris : c'est M. le duc d'Aremberg ; tout vin doit lui être adress
Il y a certaines cérémonies à Bruxelles pour le vin dont il no
sauvera... »

Peu après, le vin étant arrivé à destination, Voltaire remercia
Prince de Prusse par ces quelques vers .

Le nectar jaune de Hongrie
Enfin dans Bruxelles est venu.
Le duc d'Aremberg l'a reçu
Dans la nombreuse compagnie
Des vins dont sa cave est fournie.

Et Voltaire ajoute en prose et... prosaïquement : « Il nous do
nera le divin tonneau à son retour d'Enghien. »

Par la suite, le duc d'Aremberg reçut Voltaire dans son super
domaine d'Enghien. Le poète en exprima sa satisfaction en c
termes, dans une lettre qu'il adressa de là à M. Helvétius : «
suis actuellement à Enghien, chez M. le duc d'Aremberg, à se
lieues de Bruxelles : je joue beaucoup au brelan, mais nos chè
études n'y perdent rien... Je suis actuellement dans un château

[1] Il y a près d'un siècle que le château a été démoli. Il avait été illustré
la présence de Louis XIV, de Lenôtre, de Jean-Baptiste Rousseau, de Mlle
Montpensier.

Le parc de trois cents hectares, ceint d'une muraille de cinq siècles, subsi
toujours et appartient encore à la famille d'Aremberg.

Nous l'avons parcouru vers l'année 1900, et malgré son état d'abandon, n
avons encore parfaitement pu juger de sa splendeur passée. Nous y avons enc
trouvé les traces des antiques charmilles où Voltaire et Mme du Châtelet se p

où il n'y a jamais eu de livres que ceux que Mme du Châtelet et moi avons apportés, mais en récompense il y a des jardins plus beaux que ceux de Chantilly et on y mène cette vie douce et libre qui fait l'agrément de la campagne.

« Le possesseur de ce beau séjour vaut mieux que beaucoup de livres. Je crois que nous allons y jouer la comédie ; on y lira du moins le rôle des acteurs. »



Voltaire, éloigné de la plupart de ses amis au cours de ses séjours à Bruxelles, entretenait avec eux une correspondance énorme. Il écrivait très fréquemment, entre autres, au Prince héritier de Prusse, qui monta sur le trône sous le nom de Frédéric II, alors que Voltaire habitait Bruxelles.

Les rapports du monarque et du philosophe étaient si cordiaux à cette époque que les deux amis s'offraient de nombreux cadeaux. C'est ainsi que le prince adressait à Voltaire, outre un tonneau d'excellent vin de Hongrie, une écritoire d'ambre pour le poète et des boîtes contenant un jeu de quadrille pour la marquise. Ces derniers cadeaux leur furent remis à Enghien, par un envoyé de Frédéric, alors qu'ils étaient occupés à répéter une comédie ; ils descendirent aussitôt de la scène et toute la société se mit de suite à jouer une partie de quadrille avec ces boîtes charmantes.

Plus tard, Frédéric II envoya encore à Voltaire une jolie bague contenant son portrait, en formulant l'espoir que ce souvenir ne quitterait jamais le doigt de son ami.

L'intimité de Voltaire et de Frédéric II était telle que le roi promit au poète de venir le joindre incognito à Bruxelles [1]. Voltaire fut si heureux de cette promesse qu'il pria son ami de lui

...nèrent Nous y avons encore admiré l'antique chapelle toute tapissée de lierre ...itant d'admirables œuvres d'art : des tableaux attribués à Rubens, un rétable ... Jean Coninxlo, un Christ d'ivoire de Duquesnoy, etc Nous y avons, en outre, ...narqué le pavillon des Sept Étoiles, la chaumière où mourut Charles d'Arem...g, feld-maréchal de Marie-Thérèse, le pilori, un vieux puits avec margelle en ...rre et fer forgé, des pavillons, des statues, une orangerie

[1] Celui-ci accomplissait alors un voyage secret, sous le nom de comte du Four, ... les frontières de France, pour voir les troupes de cet Etat

apporter, s'il passait réellement par Bruxelles, « des gouttes d'An-gleterre, » car il craignait de s'évanouir de joie à sa vue !

Voltaire s'empressa de faire préparer une belle maison pour l[e] roi ; malheureusement celui-ci fut atteint à cette époque de la fièvr[e] quarte et se vit obligé d'écrire à Voltaire le 5 septembre 1740 « Si la fièvre ne revient plus, je serai mardi (de demain en huit) à Anvers, où je me flatte du plaisir de vous voir avec la marquis[e]. Ce sera le plus charmant jour de ma vie. Je crois que j'en mourra[i] mais du moins on ne peut choisir de genre de mort plus aimable. »

Mais l'état du Roi empira de telle façon qu'il dut renoncer à s[es] projets et voici comment il annonça cette fâcheuse nouvelle à s[on] ami : « Mon cher Voltaire, il faut malgré que j'en aie céder à [la] fièvre quarte, plus tenace qu'un janséniste, et quelqu'envie q[ue] j'aie eue d'aller à Anvers et à Bruxelles, je ne me vois pas en ét[at] d'entreprendre pareil voyage, sans risque. Je vous demanderai do[nc] si le chemin de Bruxelles à Clèves ne vous paraîtrait pas trop lon[g] pour me joindre ; c'est l'unique moyen de vous voir qui me rest[e]. Faites bien mes excuses à la marquise de ce que je ne puis avoir [la] satisfaction de la voir à Bruxelles. Tous ceux qui m'approche[nt] connaissent l'intention dans laquelle j'étais, et il n'y avait certai[ne]ment que la fièvre qui pût me la faire changer. »

Ce ne fut finalement pas le Roi qui vint chez le poète, m[ais] bien le poète qui alla chez le Roi, au château de Meuse (?), près [de] Clèves.

Détail intéressant : comme Frédéric II se trouvait là non l[oin] de Liége et qu'il estimait que son voyage lui avait coûté cher [il] conçut le projet assurément peu banal de faire payer le voya[ge] par... les Liégeois !

Voici de quelle piquante façon Voltaire raconta la chose da[ns] ses mémoires, après sa brouille avec le Roi :

« Le conseiller Rambonet était monté sur un cheval de louag[e] il alla toute la nuit, et le lendemain arriva aux portes de Liége, [où] il instrumenta, au nom du Roi, son maître, tandis que deux mi[lle] hommes de troupes de Wesel mettaient la ville de Liége à con[tri]bution.

Cette belle expédition avait pour prétexte quelques droits [que] le Roi prétendait sur un faubourg. Il me chargea même de travail[ler] au manifeste, et j'en fis un, tant bon que mauvais, ne doutant [pas]

u'un roi, avec qui je soupais et qui m'appelait son ami, ne dût voir toujours raison. L'affaire s'accommoda bientôt, moyennant n million, qu'il exigea en ducats de poids et qui servirent à l'in-emniser des frais de son voyage de Strasbourg. »



Comme « tout le monde s'empressait de festoyer M. de Voltaire », elui-ci décida de donner une fête en l'honneur de la marquise u Châtelet, de la princesse de Chimai et du duc d'Aremberg.

Cette fête fit événement dans notre paisible capitale. Comme Utopie de Thomas Morus était beaucoup lue à cette époque, oltaire avait imaginé d'offrir cette fête sous le nom de « l'Envoyé 'Utopie ».

Il en fut malheureusement pour ses frais d'imagination, car il aperçut bientôt qu'il ne se trouvait personne dans la ville qui sût qu'Utopie voulait dire... (Voltaire *dixit.*)

Le poète fit, à l'occasion de la fête en question, apporter quelques nénagements à la maison de la rue de la Grosse-Tour, mais ces prêts furent malheureusement endeuillés par un affreux accident. Voltaire, qui en fut témoin, s'en affecta beaucoup, faillit s'éva-uir à ce triste spectacle et en demeura quelque temps « tout alade ».

Il avait vu tomber, tout à coup, à ses pieds, du haut d'un troi-ème étage, deux charpentiers qu'il y faisait travailler et il avait ême été tout couvert de leur sang.

La fête eut cependant lieu et un feu d'artifice y fut tiré. Le poète ait promis de tourner une devise fort galante pour ce feu d'arti-e, mais son humeur sarcastique l'emporta sur sa galanterie et il borna à faire tirer en grandes lettres très lumineuses : « Je suis du ı, va tout. »

Il faisait allusion par ces mots au jeu effrené auquel se livraient dames de sa société, qui adoraient le brelan, et il tentait ainsi de corriger de cette passion.

Voltaire donna une autre fête à Enghien, vraisemblablement ez le duc d'Aremberg, à Mme du Châtelet, à la fille du comte de nnoi et au duc lui-même.

Les échos de cette fête, parvinrent jusqu'au Prince royal d Prusse, qui félicita Voltaire d'avoir prouvé, par des exemples, qu le savoir n'est pas incompatible avec la galanterie.



Il nous a paru intéressant de rapporter aux lecteurs l'opinion d Voltaire sur Bruxelles et les Bruxellois de la première moitié d XVIIIe siècle.

Mais nous nous empressons de déclarer, pour ne désillusionne personne, que cette opinion fut toujours des plus sévères.

Une fois seulement, le philosophe se montra aimable pour l pays où il trouva l'hospitalité : ce fut lorsqu'il rendit un légitim hommage à la première industrie de Bruxelles à cette époque, l tapisserie de haute lisse.

Il écrivit, en effet, au Prince royal de Prusse, qu'on travailla « très bien ici en tapisserie », et il lui demanda l'autorisation d faire exécuter quatre pièces qui serviraient parfaitement à l'orn ment d'un de ses palais.

Ces tapisseries devaient représenter : la Saint-Barthélemy, temple du Destin, le temple de l'Amour et la bataille d'Ivry, c'es à-dire les morceaux les plus pittoresques dont le prince ava daigné enrichir une édition de la Henriade.

Ces tapisseries auraient été faites sur les mesures que Son Altes Royale aurait fournies et elles auraient été vraisemblableme finies en moins de deux ans [1].

Voltaire affirmait au prince que, s'il voulait créer un jour un ét blissement de tapisserie à Berlin, il pourrait facilement embauch des ouvriers chez nous.

A côté de ce légitime hommage, rendu par Voltaire à l'industr de nos ancêtres, nous ne trouvons sous sa plume que sarcasmes dénigrements à l'égard de Bruxelles et des Bruxellois [2].

[1] Voltaire avait déjà songé à faire exécuter la Henriade en tapisserie, sous direction de Jean-Baptiste Oudri, directeur des Gobelins ; mais il avait aba donné le projet, car le prix de 35,000 livres qu'on lui en demandait lui av paru trop élevé. Il préférait peut-être voir le Prince faire la dépense...

[2] Le Prince royal n'est d'ailleurs guère plus aimable que son ami, dans appréciations pour notre patrie. Il écrivit à Voltaire en 1739 : « Bruxelles

Et voici la preuve de ce que nous avançons : « C'est le pays de uniformité, — il n'a pas la réputation d'inspirer de bons vers, — n'est pas le pays des belles-lettres, — on ne peut pas concevoir omment Rousseau a pu choisir pareil asile, — c'est l'éteignoir de magination, — c'est un purgatoire et ce serait l'enfer et les limbes la fois pour des êtres pensants si Mme du Châtelet n'y était pas. — ne vie retirée et douce est le partage de presque tous les parti-liers et cette vie douce ressemble si fort à de l'ennui qu'on s'y éprend très aisément. — Bruxelles est le séjour de l'ignorance, n'y a pas un bon imprimeur, pas un graveur, pas un homme de ttres et sans Mme du Châtelet on ne pourrait y parler de littéra-re.

Le poète ne s'exprime malheureusement guère plus agréable-ent en vers qu'en prose, comme en témoigne l'échantillon que oici :

Les vers et les galants écrits
Ne sont pas de cette province,
Et dans les lieux où tout est prince [1]
Il est très peu de beaux esprits.
Jean Rousseau, banni de Paris,
Vit émousser dans ce pays
Le tranchant aigu de sa pince ;
Et la muse qui toujours grince
Et qui fuit les jeux et les ris
Devint ici grossière et mince.
Comment voudriez-vous que je tinsse
Contre les frimas épaissis ?...

sque toute l'Allemagne se ressentent de leur ancienne barbarie ; les arts y t peu en honneur et, par conséquent, peu cultivés. Les nobles servent dans troupes, ou, avec des études très légères, ils entrent dans le barreau, où ils nt que c'est un plaisir. Les gentillâtres, bien rentés, vivent à la campagne plutôt dans les bois, ce qui les rend aussi féroces que les animaux qu'ils rsuivent. »

Il dit ailleurs : « Il y a, comme vous savez, beaucoup de princes à Bruxelles eu d'hommes. On entend à tout moment Votre Altesse, Votre Excellence. du Châtelet ne sera princesse que quand sa généalogie sera imprimée, s fût-elle bergère, elle vaut mieux que tout Bruxelles. »

Voici d'autres vers qu'il envoya à M. de Fromont :

Pour la triste ville où je suis
C'est le séjour de l'ignorance,
De la pesanteur, des ennuis,
De la stupide indifférence ;
Un vrai pays d'obédience,
Privé d'esprit, rempli de foi...

Il ne faut pas perdre de vue, en lisant ces appréciations de Voltair que cet écrivain était un esprit chagrin et jaloux. Il faut se rappel que, s'il a maltraité ceux qui lui furent hospitaliers, il a abîmé s protecteurs et ses amis, Frédéric II et Jean-Baptiste Rousseau, même Van Duren, de Maupertuis et tant d'autres, avec lesqu il se brouilla mortellement.

Mais nous devons reconnaître également en toute sincérité qu y a une grande part de vérité dans ce que Voltaire a dit conce nant Bruxelles à l'époque la moins intéressante de la dominati autrichienne.

Rappelons qu'il séjourna surtout ici entre 1739 et 1745, c'est-dire à la fin du règne de Charles VI et au début de celui de Mar Thérèse. La sœur de l'Empereur, l'archiduchesse Marie-Elisabet gouvernait notre pays. Elle était entourée, selon l'expression Frédéric II, « d'une petite cour au cérémonial guindé, qui ne dev guère inspirer de vénération à un philosophe comme Voltaire appréciait les choses selon leur valeur intrinsèque ».

Le comte d'Harrach succéda à la gouvernante en 1741, en q lité de gouverneur et de capitaine général.

Notre malheureuse patrie connut enfin, à cette époque, une rarissimes périodes de paix qu'il lui fut donné de goûter avant indépendance.

Les Belges pansaient leurs plaies au cours de ces premiè années de tranquillité et de bien-être, et se souciaient apparemm fort peu de la littérature et du bel esprit.

Peu d'années auparavant, sous le règne même de Charles nos pères avaient traversé la sombre période du gouvernement marquis de Prié.

L'insurrection avait grondé dans nos murs, Bruxelles avait

is au pillage et avait vu se dérouler toutes les horreurs de la uerre civile.

Quatre-vingt-dix fois de suite, les métiers bruxellois, insurgés ontre le gouvernement impérial, avaient refusé de payer l'impôt. François Agneessens, syndic de la nation de Saint-Nicolas, cet umble héros, avait payé de sa tête la résistance de ses concitoyens.

Cependant le calme renaissait peu à peu parmi nous, et la Belgique étouffée par une oppression de plusieurs siècles revenait à la vie.

Au moment où Voltaire se fixa à Bruxelles, notre patrie se ecueillait et amassait des forces nouvelles. Il n'en est pas moins ai que les Pays-Bas autrichiens retardaient alors énormément s la presque totalité de l'Europe et que, s'ils comptaient de grands triotes, ils possédaient peu d'hommes remarquables par leur voir. Mais, dès la fin du règne de Marie-Thérèse, les Lettres les Arts, singulièrement encouragés par cette grande impératrice, enaient un remarquable essor. L'enseignement avait été réorganisé, l'Académie impériale des Sciences et Belles-Lettres était créée, etc., etc.

Si Voltaire avait quitté à cette époque sa retraite de Ferney, pour revenir dans notre bonne ville, il n'eût pu en conscience maintenir ses précédentes appréciations et, se reportant par la pensée aux années de son séjour, il eût été surpris du changement survenu. Depuis, malgré les quelques orages qui ont troublé notre ciel (la révolution brabançonne, la domination française, la révolution de 1830), notre patrie n'a cessé de suivre sans un instant de défaillance la route du progrès, et notre petit pays s'est placé bientôt à la tête des nations civilisées.

Cette constatation suffit, nous semble-t-il, à nous venger des sarcasmes de Voltaire.

Charles Maroy.

Nous indiquons ci-dessous les sources auxquelles nous avons puisé, pour ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de s'y documenter :

Beuchot (annotées par). *Les Œuvres de Voltaire* (et tout particulièrement sa correspondance).

2. Eugène Asse (publiée par). *La correspondance de Madame du Chatelet.* Paris, 1878.

3. *Les mémoires de Voltaire* (écrits par lui-même).

4. Henne et Wauters (par). *L'Histoire de Bruxelles.*

5. Comte Charles de Villermont. *De Rupelmonde à Versailles.*

6. *Le Courrier véritable des Pays-Bas.*

7. Elie Harel. *Voltaire. Particularités de sa vie et de sa mort.*

8. Gustave Desnoireterres. *Voltaire et la société du* XVIII[e] *siècle.*

9. L. Van Gansen. *Coup d'œil historique sur Beeringen, à propos d'une lettre de Voltaire.*





L'HOSTÉ

ILLA BELGO-ROMAINE, A BASSE-WAVRE

EN 1863, M. A. Wauters signalait, dans son *Histoire des communes belges,* les vestiges d'une habitation romaine à 200 mètres N.-E. de la ferme de l'Hôtel, à Basse-Wavre, parcelle cadastrée section E., n° 168.

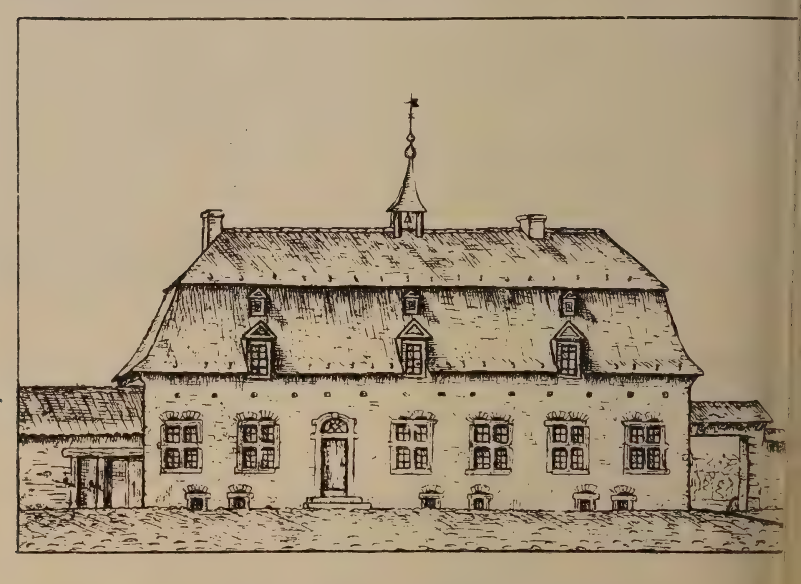
D'avril à novembre 1904, la Commission s fouilles de notre Société a procédé, en cet endroit, à des cherches qui ont été couronnées d'un plein succès.

Les fouilles ont mis à jour dans son intégrité toute une *villa bana* très importante, dont les substructions s'étendent des ux côtés d'un chemin, de création relativement moderne, puis'il traverse les ruines.



Nous appellerons cette villa « l'Hosté », du nom de la ferme wallon *cinse de l'Hosté)* — Ostele en 1628 — qui, au XVIIIe siè-, s'élevait sur une partie des substructions romaines. Ce n'était rs qu'une simple bâtisse en torchis, qui fut remplacée en 1752 les constructions actuelles, élevées elles-mêmes, par le duc de oz, sur l'emplacement du manoir des sires de Wavre, démoli XVIe siècle. La maison ou « manoir du Sart » est déjà citée nme résidence des sires de Wavre en 1164 (circa) et ses fossés

existent encore en partie dans le verger, ainsi qu'autour du potager de la ferme. Circonstance bien rare, le siège de ce domaine est donc resté au même endroit, depuis sa fondation par un Belgo-Romain jusqu'aux temps modernes.



CORPS DE LOGIS DE LA FERME EN 1895.

Nous pensons que le mot « Hosté » désigne la demeure c l'hôte ou de l'étranger. Les « Hosté » sont assez communs e Belgique ; nous n'en citerons que quelques-uns :

1° A Jodoigne-Souveraine (Brabant), — Ferme du château, di aussi Ferme de l'Hôtel — Hostel de Glymes, 1651, — *cinse l'Hosté* (1742) [1];

2° A Steenkerque (Hainaut), *cinse de l'Hôtel ;*

3° A Thieusies (Hainaut), ferme de l'Hostée ;

4° A Grandmetz (Hainaut), *cinse de l'Osté* ou *Ostie ;*

5° A Caulille (Limbourg), lieux dits : *Groot en Klein Hosti*

6° A Mussy-la-Ville (Luxembourg), lieu dit *Hocheté.*

[1] MONNOYER. *Les lieux dits du canton du Rœulx,* p. CXXVIII, *Bulletin d Société d'Anthropologie de Bruxelles,* t. XXI, 2e fasc., 1902-1903.

En Bretagne, l'habitation « l'Hoté » se compose d'une seule place. FLÉBUS : « Note de folklore agricole en Bretagne ».

Il est à noter que ces communes sont situées sur des voies romaines et que, dans presque toutes, on a recueilli des antiquités de cette époque. On pourrait donc conclure avec raison qu'Hosté, dans sa forme ancienne, signifiait, chez les populations autochtones de notre pays, la villa du riche colon romain établi parmi elles ; plus tard, au moyen âge, la signification de ce terme s'est généralisée pour désigner toute demeure seigneuriale, comme encore de nos jours, le mot « hôtel » indique une maison importante.

Une autre opinion cependant, adoptée par MM. Kurth et Dewert [1], fait dériver « Hosté » du terme allemand « hofstatt », ruines d'un édifice, place où il y a eu habitation.

L'emplacement de la villa était admirablement choisi sur le penchant d'un coteau fertile, exposé au midi ; les collines des *Hayettes* la protégeaient contre les vents froids et une source, qui jaillit au flanc de la montagne de *Stadt*, fournissait de l'eau en abondance à ses habitants.



Au point de vue des communications, la situation de l'Hosté n'était pas moins privilégiée : la route de Trèves à Utrecht venant de Namur et passant par Chaumont [2] et Dion-le-Mont, où elle longe dans chacune de ces localités [3] un établissement belgo-romain, vient traverser la Dyle à Basse-Wavre, remonte ensuite vers Duysbourg pour se diriger sur Rumpst, où elle rejoint la chaussée de Bavay à Utrecht. A la hauteur de la villa, un tronçon de chemin, qui n'a disparu que depuis une soixantaine d'années, la reliait directement à la route [4].

[1] KURTH. *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France.* *Recueil archéologique Jadis*, t. II, p. 26, dans lequel notre confrère M. Dewert, professeur à l'athénée d'Ath, a donné une notice historique sur la ferme de l'Hosté.

[2] GAUCHEZ. *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique ;* Route XLI. *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXXVIII, 3e série, t. VIII, 358, 367, 371.

[3] Au lieu dit : *Hurtebize*, sous Chaumont et Corroy, et au hameau de Brocux-sous-Dion. Ce dernier établissement, qui paraît considérable, n'a pas encore été exploré.

[4] Renseignement donné par Mme veuve Van Pée, née à la ferme de l'Hôtel, 1822.

D'autre part, un *diverticulum* quitte la grande voie stratégique de Bavay à Tongres au village de Marbaix près de Gembloux et y porte sur un long parcours la désignation de *Batty de Wavre ;* ce chemin prend la direction de Mousty, où il rencontre le cimetière belgo-romain du *Renivaux* [1], se retrouve à Limelette sous le nom de *la Chaussée,* laisse à droite sur Limal le cimetière romain de *Morimoine,* coupe à Basse-Wavre la route d'Utrecht, et se poursuit vers Louvain en continuant à suivre la vallée de la Dyle [2]. A Basse-Wavre, au point d'intersection de ces deux voies, s'élève la ferme *de la Vacherie,* déjà citée en 1205 *(vacaria) ;* cette dénomination est typique [3] et c'était là, sans aucun doute, une dépendance de notre villa, qui n'en est distante que de 800 mètres; nous avons, du reste, recueilli dans la briqueterie voisine des fragments de *tegulae,* qui ne laissent pas de doute sur l'origine romaine de cette ferme.



A 400 mètres de l'Hosté, se trouve un lieu dit « l'Herbatte », où se tenaient, de temps immémorial, des franches foires aux bestiaux, dites *herbattes* [4], et il ne serait pas téméraire, nous semble-t-il, d'en faire remonter l'origine jusqu'à l'époque romaine. Les immenses pacages de la vallée ont dû, de tout temps, favoriser l'élevage de nombreux troupeaux et l'endroit était bien choisi pour en écouler les produits, grâce aux deux routes que nous venons d'indiquer et qui donnaient des débouchés faciles vers les grands centres et les points de ravitaillement des armées.



[1] Exploré par notre collègue, le notaire Thibeau (Voir *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* t. X).

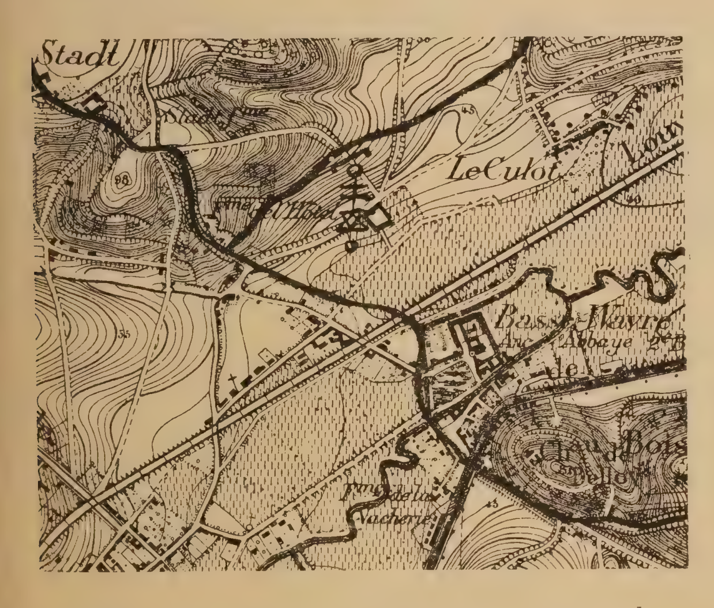
[2] A. Wauters. *Canton de Wavre,* p. 211.

[3] La Vacherie est une dépendance de la villa romaine. Mathieu. *La province de Luxembourg,* p. 35.

Gué de la Vacherie à Auvelais (Namur). Gauchez, déjà cité.

[4] A rapprocher ce terme d'Herbatte, faubourg de Namur, et du quai de Batte à Liége.

Un peu plus haut que la villa et également sur la route romaine, se dresse le magnifique promontoire du *Rond-Tienne* [1], d'une altitude de 95 mètres et dont les pentes abruptes rendent l'accès difficile. Cet emplacement si propice à la défense a peut-être été utilisé comme camp statif : une levée en terre, encore très visible, règne, en effet, tout autour de l'escarpement et la voie d'Utrecht, en s'encaissant profondément dans l'étroite langue de terre qui relie le *Rond-Tienne* au plateau, lui constitue en quelque sorte de ce côté un large fossé. Jadis, pendant les nuits de carnaval, on venait allumer dans cette enceinte, alors éloignée de toute habitation, de grands feux de joie, réminiscence possible des saturnales du paganisme. On nous signale, en cet endroit, des trouvailles de monnaies et l'existence de substructions qui feront l'objet de recherches ultérieures.



EXTRAIT DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE MILITAIRE AU $\frac{1}{20.000}$e
LES VOIES ANCIENNES SONT INDIQUÉES EN NOIR.

[1] A partir du Rond-Tienne, la route romaine vers Duysbourg n'est plus 'un chemin de campagne appelé *la Verte Voie*.

Cette dénomination, en flamand *Groenstraat, Groenweg*, est fréquemment nnée aux anciennes voies romaines. A Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), us trouvons la rue Verte, ancienne route romaine vers Cologne.

Il nous paraît également intéressant d'indiquer le lieu où reposent ces Belgo-Romains dont nous allons visiter l'habitation : leur cimetière est situé sur la hauteur voisine, au bois du *Bock* et au bord du ravin le *Pappendael,* à 800 mètres N.-E. de la villa. Il a été partiellement exploré en 1868 par le baron de Woelmont, et les objets découverts dans cette fouille sont conservés au château de Laurensart[1].

Ils comprennent notamment une série intéressante de vases et d'urnules, lagènes à une ou deux anses, et une superbe soucoupe en verre blanc, d'une pâte extrêmement pure, ainsi que les monnaies suivantes :

VESPASIEN

T. Flavius Vespasianus, 69-79.

Imp. Caesar Vespasian. Aug. Cos. III.

Sa tête radiée à droite. Le troisième consulat de Vespasien a été en l'an 71.

Revers : légende effacée.

Peut-être : La Concorde debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. S. C.

Moyen bronze.

DOMITIEN

T. Flavius Domitianus, 81-96.

Imp. Caes. Domit. Aug. Germ. Cos. XVI Cens. Per. P. P.

Sa tête laurée à droite.

Revers : Moneta Aug. S. C. (légende effacée).

La Monnaie debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance (de J.-C. 92-94).

Cohen, 2e éd., t. I, n° 333.

Moyen bronze.

TRAJAN

Marcus Ulpius Trajanus, 97-117.

Sa tête laurée à droite. Légende effacée.

Revers : personnage assis tenant une corne d'abondance et... (le reste effacé).

Légende illisible.

Grand bronze fruste.

[1] Nous remercions le vicomte de Spoelberg, qui nous a permis d'étudier les vases et les monnaies provenant de cette découverte et nous a autorisé à continuer l'exploration de ce cimetière.

HADRIEN

Publius Aelius Hadrianus, 117-138.
Son buste lauré à droite.

...Hadrianus...

Revers : fruste.
Grand bronze.
Nota : A subi l'action du feu.

MARC AURÈLE

Marcus Aurelius Antoninus, 161-180.
M. Aurel. Antoninus Aug. Armeniacus P. M.
Légende en partie effacée.
Sa tête laurée à droite.

Revers : Vict. Aug. Tr. Pot. XX, Imp. III. Cos. III, S. C. (légende ffacée) (de J.-C. 166).

Victoire tourelée volant à gauche et tenant son diadème des deux ıains.

COHEN, 2e édit., t. III, n° 990.
Grand bronze.

MARC AURÈLE

Marcus Aurelius Antoninus, 161-180.
Antoninus Aug. Tr. P. XXIIII. Sa tête laurée à droite.

Revers : Profectio Aug. S. C. (à l'exergue) COS. III (en haut, mais ffacé).

Marc Aurèle, en habit militaire à cheval à droite, tenant une haste; est précédé d'un soldat armé d'une haste et d'un bouclier et suivi de ɜux autres qui portent des enseignes (de J.-C. 170).

COHEN, 2e édit., t. III, n° 503,
Grand bronze (rare) [1].

Description de la Villa.

Sa façade principale, qui mesurait 130 mètres de développe-ent, prenait vue, vers l'Orient, sur le magnifique panorama de vallée avec ses gras pâturages arrosés par la Dyle et les ıuteurs boisées situées à l'opposite.

Une galerie bétonnée (n° 1) de 110 mètres de long desservait

[1] Nous devons la détermination de ces monnaies à l'obligeance de notre llègue, M. G. Cumont.

tout le bâtiment, et son entrée principale devait se trouver a[illegible] centre (A) (Planche XIII Plan).

Sur la gauche, cette galerie menait directement à une salle (n° 2 de 90 mètres carrés de superficie, bâtie en hors-d'œuvre. Cett salle, décorée avec le plus grand faste, possédait un calorifèr dont le pavement supérieur, *suspensura*, était garni d'une mosaï que en petits cubes et en baguettes de $0^{m}012$ de largeur, d marbre gris, bleu, noir, blanc. Des plaques, tant de marbre qu de porphyre, recouvraient les murs et, d'après la trouvaill d'assez nombreux secteurs de nuances diverses, on peut suppose qu'une rosace multicolore, d'environ $0^{m}60$ de diamètre, ornait l centre de ces lambris. Les baies, probablement fort étroite avaient, luxe bien grand pour l'époque, leurs châssis munis d vitraux, comme en témoignent les éclats de verre recueillis. Ce fragments blanc-bleutés, gris, roses, parfois aux arêtes arrondie qui ont $0^{m}004$ environ d'épaisseur, présentent une face lisse d'u côté et l'autre un peu granuleuse ; nous pensons que cette légè rugosité est due uniquement au poli défectueux des tables d marbre ou d'argile sur lesquelles on coulait ces plaques d verre [1]. Le toit de cette construction, à l'encontre de ceux d autres bâtiments qui étaient en tuiles, avait une couverture e ardoises très épaisses [2].

En raison de la pente du terrain et pour mettre le plancher d ce local au niveau des autres appartements, le pavement inférie de son hypocauste se trouvait au S.-O. presque à fleur de terr tandis que, dans la partie opposée, il est à $0^{m}65$ de profondeu très probablement, des talus artificiels établis le long des muraill empêchaient la déperdition de la chaleur.

En quittant la salle n° 2, nous trouvons à gauche une co struction également en annexe, n° 3, qui était, pensons-nous, u cuisine ; on y a retrouvé, en effet, les restes de l'âtre en (B) s'amoncelaient des matières brûlées, des os d'animaux, d écailles d'huîtres, etc. ; un égout courant sous ce bâtiment re vait apparemment les eaux ménagères. De plus, cette cuisi devait posséder quelques dépendances, dont il ne reste que

[1] Il existait une verrerie romaine à Cordel, dans l'Eifel, où l'on fabriqu le verre à vitre. Collections du musée provincial de Trèves.

[2] Voir Comhaire. *Domination romaine en Belgique*. Emploi de l'ardoise p couvrir les toitures. Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles, t. XV, pp. 365-3 *Bulletin de l'Inst. arch. Liégeois*, t. XXXIII, 1er fasc., p. 110.

aibles vestiges et faisant pendant à l'aile en retour de l'autre xtrémité de l'édifice (n° 4).

Derrière ces bâtiments se trouve une citerne (C) de $4^{m}50 \times 2^{m}50$, rofonde de 2 mètres environ ; le trop-plein de ses eaux se déverait dans un conduit (D) fait de deux imbrices emboîtées. Ce onduit, vertical jusqu'à 1 mètre de profondeur, prenait, à ce iveau, une pente beaucoup moins prononcée et, passant sous a cuisine n° 3, allait déboucher à fleur de sol à 11 mètres plus oin. Là, ses eaux s'épandaient probablement dans un fossé du ardin.

La citerne semble avoir été édifiée en deux fois, du moins on remarque deux genres de maçonnerie : jusqu'à $1^{m}10$ de hauteur, s murs sont constitués de grandes pierres, dont quelquesnes atteignent $0^{m}90$ de longueur, reliées avec du mortier uge ; le reste est bâti en blocage et au mortier blanc. On se ra aperçu, sans doute à une époque bien reculée, combien tte construction pourrait fournir d'excellents matériaux de mploi ; aussi ne s'est-on pas fait faute de les utiliser, car la plus ande partie des murailles avait disparu.

En face du n° 3, s'ouvre le local n° 5, chauffé par un conduit rizontal (E) venant de l'hypocauste de l'appartement n° 2. Cette nalisation, établie le long du mur, était formée de carreaux de rre cuite de $0^{m}44 \times 0^{m}33$. De cette salle on accédait, par une tite antichambre n° 6 avec sortie sur la campagne, à la pièce 7, également pourvue d'un calorifère ; son pavement était couvert d'une mosaïque en gros cubes de marbre noir, et ses urs, d'un lambris fait de tables de marbre grisâtre, surmonté une frise très élégante de même nature (pl. XVII, fig. 25).

Primitivement, cette série de chambres qui servaient peut-être salles d'apparat et de réception, était séparée du gros des bâtinents par une cour ou un jardin n° 8, de 10 mètres sur $8^{m}50$, ppelant l'*atrium*, et ne s'y reliait que par le corridor n° 1 et une lerie n° 9, qui longe la façade N.-E. de la villa. Cette galerie ne vait consister qu'en un simple appentis supporté par des piliers bois, car nous n'avons retrouvé que des parties de son ement en dalles de calcaire et les débris des tuiles de sa ture.

Plus tard, on construisit, aux dépens de la cour n° 8, un local 10, avec terris en ciment poli et murs polychromés de jaune de brun. Cet agrandissement dût avoir lieu après une des-

truction partielle de la villa : l'aire, en effet, est établie sur un couche de décombres, en partie noircis par le feu, et épaiss de o^m30. A cette même époque, l'usage du calorifère de l pièce n° 7 fut forcément supprimé et on a retrouvé son fourneau *(præfurnium)* (F), encore intact sous le pavement de la nouvell salle.

Au sortir de celle-ci, nous passons dans une enfilade de quatr locaux n°s 11, 12, 13, 14, desservis par la galerie n° 9 : le premie avec aire en repous [1], les deux suivants planchéiés et le quatrièm possédant un hypocauste. Malgré son exiguïté, on pourrait vo dans cette chambre chauffée une salle de bain, hypothèse d'au tant plus plausible qu'on a retiré des décombres de son mur S.-C un tuyau en terre cuite d'une forme particulière (pl. XVI, fig. 14 par lequel se seraient écoulées les eaux de la baignoire.

Cette suite de quatre pièces constituait probablement le qua tier des hôtes.

En retournant, par la salle n° 5, à la grande galerie n° 1, nou longeons successivement, sur la droite, la cour n° 8, trois locau n°s 15, 16, 17, sans aucune décoration ni pavage, et apparemme destinés aux serviteurs, une seconde cour intérieure n° 18, po arriver enfin à l'entrée d'un couloir n° 19, large de 1^m30.

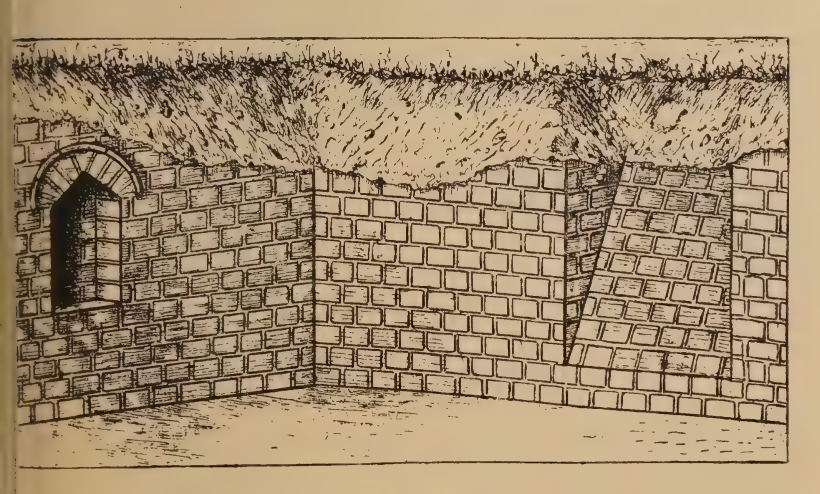
Ce corridor, qui possédait une vaste armoire (G) ménagée dans mur et destinée peut-être aux denrées apportées du dehors, mè à la grande cuisine n° 20, si tant est que l'existence dans ce loc d'une sorte de foyer (H), semblable à celui du n° 3 et de l'entr d'une cave, permette de lui attribuer cette destination.

Nous prenons la pièce planchéiée n° 21 et celle qui se trouv au-dessus de la cave pour les offices, ainsi que la salle n° comme lieu de réunion et de travail de la domesticité.

La cave en question, longue de 5^m00 × 4^m00 et profonde 2^m70, a son aire en terre battue, mais la maçonnerie de ses mu est particulièrement soignée ; les murs ont un revêtement pierres de grès ferrugineux, disposées en assises régulières soigneusement rejointoyées au mortier de chaux. Trois d'en eux possèdent une niche haute de 0^m60 et large de 0^m40, voûte triangulaire, dont les claveaux sont encadrés d'un cord semi-circulaire en morceaux de carreaux de terre cuite, fais

[1] Mélange de chaux et de briques concassées. Le terris en repous encore en usage en Italie sous le nom de *Smalto*.

égèrement saillie. Sur le quatrième s'ouvre un soupirail disposé ·n plan très incliné, qui mesure $1^{m}80$ à sa base et $0^{m}50$ à son ›rifice ; celui-ci avait comme seuil un segment emprunté à une .neule en arkose de $0^{m}84$ de diamètre [1]. On descendait dans la cave ›ar deux rampes en terre battue que séparait un palier pris sur 'épaisseur du mur et sur lequel s'ouvrait la porte. Le plafond levait être en solives très fortes, car il avait à supporter l'énorme harge d'une couche de béton de $0^{m}12$ d'épaisseur [2] constituant e pavement de la bâtisse supérieure; cette dernière était tout ntière en bois, et nous avons retrouvé, ménagés dans les murs de a cave, les trous verticaux de $0^{m}25$ carrés et profonds de $2^{m}70$, ans lesquels étaient fichées les poutres maintenant les panneaux .e clayonnage ; ceux-ci étaient plâtrés intérieurement et recouverts



CAVE (VUE PRISE DE L'EST).

'une couche de couleur brun foncé, comme aussi le pavement e cette chambre.

Un grand pavillon central s'élevait en face de l'entrée princi-

[1] Un secteur de cette même meule avait été utilisé comme pavement de ıire du fourneau *(fornacula)* du calorifère nº 13.

[2] Ce béton a conservé nettement sur sa face inférieure les empreintes de la ıille sur laquelle il a été coulé. De nos jours, aux environs de Jodoigne, on nploie encore ce procédé dans la construction des planchers de fenil en gile battue sur solives. La paille ainsi répandue empêche l'argile encore fluide couler dans les interstices des poutres.

pale de la galerie (A) et était flanqué de chaque côté d'un parterre de 12 × 5, nos 23 et 24.

Il se composait d'une grande salle n° 25, précédée et suivie d'une pièce d'égale grandeur (nos 26 et 27). L'aire de ces deux pièces était en repous poli qui se renflait en quart de cercle le long des murs, afin d'empêcher l'eau des lavages de pénétrer dans les parois.

Nous avons recueilli en cet endroit quantité de fragments d'enduits polychromés consistant en bandes d'ocre rouge sur fond blanc et en une jolie diaprure de divers tons.

Au point (I), on a rencontré beaucoup de débris de moulures d'angles, vestiges probables de l'entrée vers le jardin, n° 23.

Sur la gauche de cette grande salle, s'ouvre une petite chambre (n° 28), seul lien de communication avec les autres bâtiments de l'aile gauche. Sur la droite existe une quatrième chambre n° 29.

Les trois locaux nos 25, 28 et 29 avaient des hypocaustes alimentés par un fourneau commun, établi dans la petite cour n° 3 et, comme pavement, des mosaïques de cubes en poterie rouge en terre cuite (terre de pipe), mais principalement en marbre noir.

Tout cet ensemble se complétait par une dernière pièce, située au-dessus d'une cave, dont nous parlerons plus loin et qui était peut-être un bureau. Du moins, la trouvaille en cet endroit d'un encrier *(atramentarium)* et d'un style *(stilus)* autorise cette supposition.

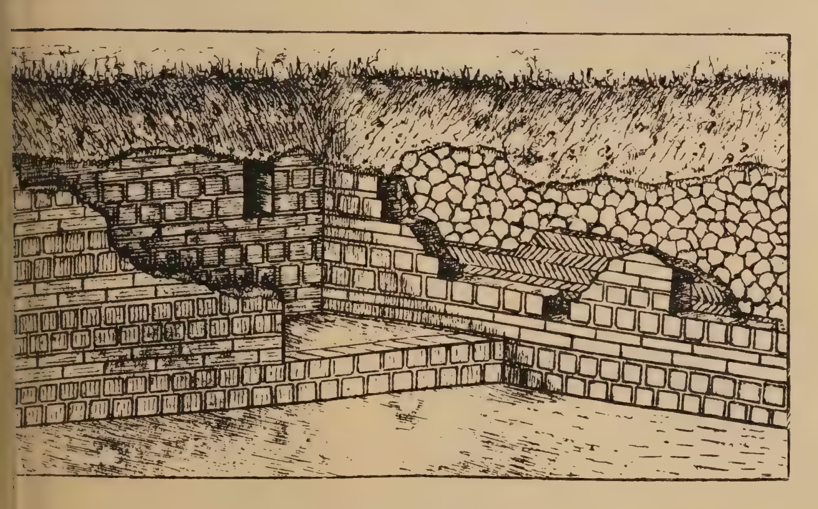
Cette réunion de pièces devait constituer les appartements privés des maîtres de l'Hosté.

L'aile droite ne paraissait se composer que de bâtiments de service nécessaires à une maison tenue sur un grand pied.

Ces bâtiments comprenaient une cuisine (n° 31) dallée en carreaux de terre cuite; les eaux ménagères s'écoulaient au dehors par un petit canal (J); sa porte, précédée d'une terrasse en briquettes posées sur champ, donnait dans la cour (n° 32). Les battants de cette porte étaient retenus par un arrêt en terre cuite.

De cette cuisine, on pénètre dans la cave que nous venons de signaler par un escalier à degrés en bois, ménagé entre deux murs — en bas de cette descente, une petite niche destinée à placer la lampe est pratiquée dans une des parois. Les murs possèdent

in revêtement [1] d'assises régulières en pierres de petit appareil, haînées de cordons en carreaux de terre cuite. Là où ce parenent est tombé, on aperçoit une maçonnerie en arêtes de poisson *(opus spicatum)*, faite de tuileaux et les parties des murs, plus ntamées encore, présentent une bâtisse en blocage *(opus incerum)*. Cette cave, qui heureusement sera conservée, offre donc un ntérêt tout particulier puisqu'elle nous montre des spécimens de rois modes de construction usités à l'époque romaine.



CAVE (VUE PRISE DE L'EST).

Nous avons trouvé, dans cette cave, une quantité considérable 'amphores et de vases brisés, d'ossements d'animaux et même ne écuelle contenant encore les reliefs d'un repas. Ces vases constitués offriront une série des plus intéressantes de récilents d'usage domestique à l'époque romaine.

Nous croyons voir dans le nos 33, 34, 35, 36 et 37 des locaux rvant de magasins aux provisions et aux denrées de toutes rtes, ainsi qu'au logement de la basse domesticité.

Les nos 38, 39, desservis par la cour n° 41, nous semblent voir été des écuries pour les chevaux de luxe. Nous basons tte conjecture sur leur disposition particulière et sur la trou-

[1] Ce parement décoratif était très employé pour les façades des construcons du midi de la Gaule au IIIe siècle (DE CAUMONT, *Rudiments d'archéologie*). en était probablement de même à l'Hosté.

vaille en cet endroit, d'un anneau avec crampon, destiné à attacher les chevaux à la crèche.

Ces écuries possédaient une sortie sur le dehors par le local nº 40. A la suite de ce dernier devait exister une salle complétant l'ensemble des constructions, dans lesquelles se constate la plus grande régularité, mais il n'en restait qu'un faible vestige.

Après avoir dépassé ces communs, nous arrivons à l'extrémité de la grande galerie nº 1.

A gauche, se trouvait un pavillon en retour, composé de deux pièces dont une très petite (nº 49) chauffée par un calorifère qui répandait également la chaleur dans la seconde (nº 43), beaucoup plus vaste, au moyen d'un conduit horizontal (K).

Nous ignorons la destination de cet appartement; peut-être était-il destiné au chef du personnel.

Sur la droite s'ouvre un corridor (nº 44) qui mène au *balneum* construit en obliquité avec le reste du bâtiment.

Cette galerie, pavée en béton et chauffée par deux conduits (L et M), venant du calorifère voisin, possède, au point où elle fait un coude, un escalier de deux marches en pierre calcaire (N); les eaux de lavage s'écoulaient par une canalisation établie à l'angle (O).

On pénétrait ensuite dans l'antichambre-vestiaire, ou *tepidarium* (nº 45), possédant une issue dérobée sur la campagne (P).

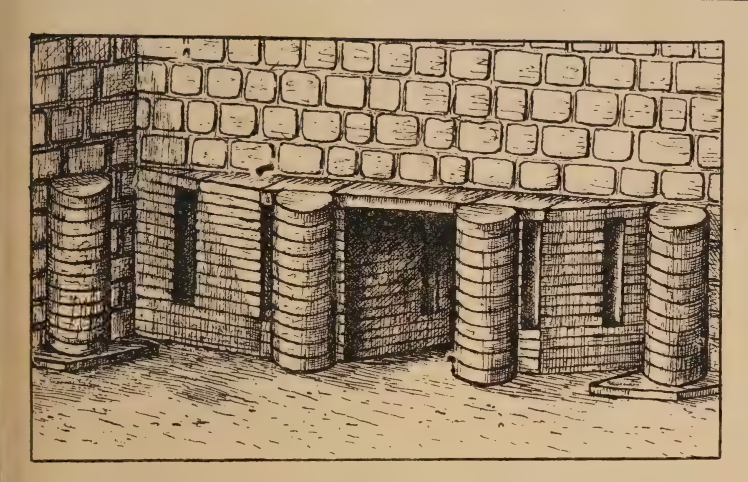
En face de l'entrée de cette antichambre, s'ouvrait le *sudatorium* (nº 46) ; du moins, nous lui attribuons cette destination vu sa petitesse et surtout la construction particulière de son fourneau en saillie à l'intérieur de l'hypocauste et remarquable par ses cinq cheminées horizontales placées en éventail.

On conçoit facilement qu'une pareille disposition permettait d'obtenir rapidement une température très élevée dans le local.

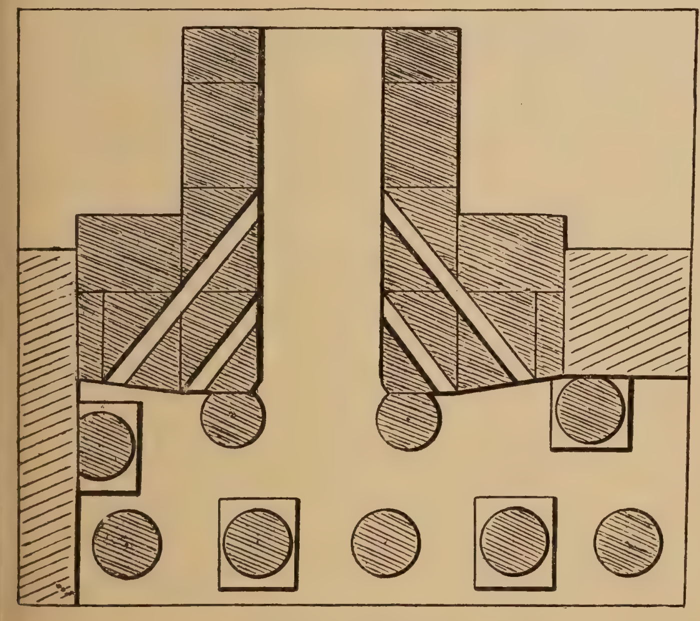
Le tirage de ce fourneau était d'une telle puissance que les colonnettes soutenant le pavement sont complètement rongées par l'action du feu.

Nous donnons ci-contre (pl. XIV) une vue et un plan de ce curieux *præfurnium*, qui vient d'être restauré.

Dans le mur de gauche du *tepidarium*, étaient pratiquées deux portes ; la première donnait dans le local nº 47, et la seconde dans la salle du bain froid, *frigidarium* (nº 48), que séparait une cour basse (nº 49) très étroite, destinée à donner du jour à ces deux pièces.



Vue du fourneau du Sudatorium, restauré en 1905.



Coupe en plan
Échelle de 5 cm pour 1 mètre

Nous considérons le n° 47 comme le bain chaud *(caldarium)* et l'abside (Q) *(laconicum),* qui le termine, devait contenir le bassin sur pied *(labrum)* autour duquel les baigneurs, sortant du bain chaud, venaient s'asperger et se faire enlever la sueur au moyen de la strigile.

A l'autre extrémité de cette salle, devait se trouver, comme d'habitude, l'*alveus* ou baignoire à eau chaude. Entre le *labrum* et l'*alveus* existait un espace libre dénommé *sudatio* : malheureusement, l'état de destruction presque complète de cette bâtisse ne permet que des conjectures à cet égard ; nous en dirons autant pour le n° 50, qui contenait peut-être les cuves et l'entrée du fourneau du calorifère n° 47.

Le *frigidarium* comprend une galerie (R) flanquée de deux alcôves et qui précède une piscine en hémicycle (S), de 6 mètres de diamètre *(baptisterium).*

Le pavement de cette piscine, en tables de marbre blanc et gris, subsiste encore en partie ; ces feuilles sont calées au moyen d'ardoises noyées dans une couche de mortier en chaux grasse qui repose sur un lit de béton, et l'empreinte si nette, que les tables disparues ont laissée, nous a permis d'en indiquer la disposition générale par un pointillé (pl. XV, fig. 1).

Les parois du bassin avaient un lambris de même nature dont il reste des vestiges et derrière lequel on retrouve également deux couches successives de mortier et de béton, cette dernière appliquée sur une maçonnerie en carreaux de terre cuite superposés, haute de $1^{m}70$, qui, elle-même, s'adosse au mur du bâtiment.

Ce lambris, également de $1^{m}70$ de haut, était composé de feuilles retenues par des crampons en bronze, longs de $0^{m}30$, enfoncés dans le mur en carreaux [1] (pl. XV, fig. 1, 2).

Les trous [2] *(a a),* encore très visibles, pratiqués dans ce mur pour y loger la queue de ces crochets de bronze, nous donnent la dimension exacte des dalles de marbre du revêtement, soit $0^{m}47$

[1] Cette piscine est la plus importante découverte en Belgique ; elle est semblable à celle de Triguères (France) et de même grandeur : 6 mètres de diamètre ; cette dimension semble avoir, d'ailleurs, été adoptée pour ces sortes de bassin dans tous les établissements considérables de la Gaule. (Voir *Abécédaire* ou *Rudiments d'archéologie,* A. de Caumont, 1870.)

[2] Ces trous sont forés, à l'aide du burin, dans les carreaux, et quelques-uns conservent encore la tige du crampon, calé par un morceau de marbre.

sur 0^m85 ; au reste, l'emploi de plaques plus larges aurait donné une série de pans coupés au lieu de suivre la courbe de l'hémicycle.

L'escalier de marbre, par lequel on descend dans la piscine, a deux degrés, dont le dernier, haut de 0^m55, servait, comme de coutume, de banc *(gradus)*. En pendant et dans l'angle opposé, s'élève un siège unique (solium), apparemment réservé au maître du logis : son massif, en maçonnerie de carrreaux, conserve la forme semi-circulaire du fauteuil proprement dit, qui a disparu et qui devait être, sans doute, en marbre plein.

Les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour assurer la parfaite étanchéité du bassin et, comme nous venons de le voir, cinq enveloppes retenaient l'eau prisonnière : elles ont ensemble une épaisseur de 0^m95, qui se décompose ainsi :

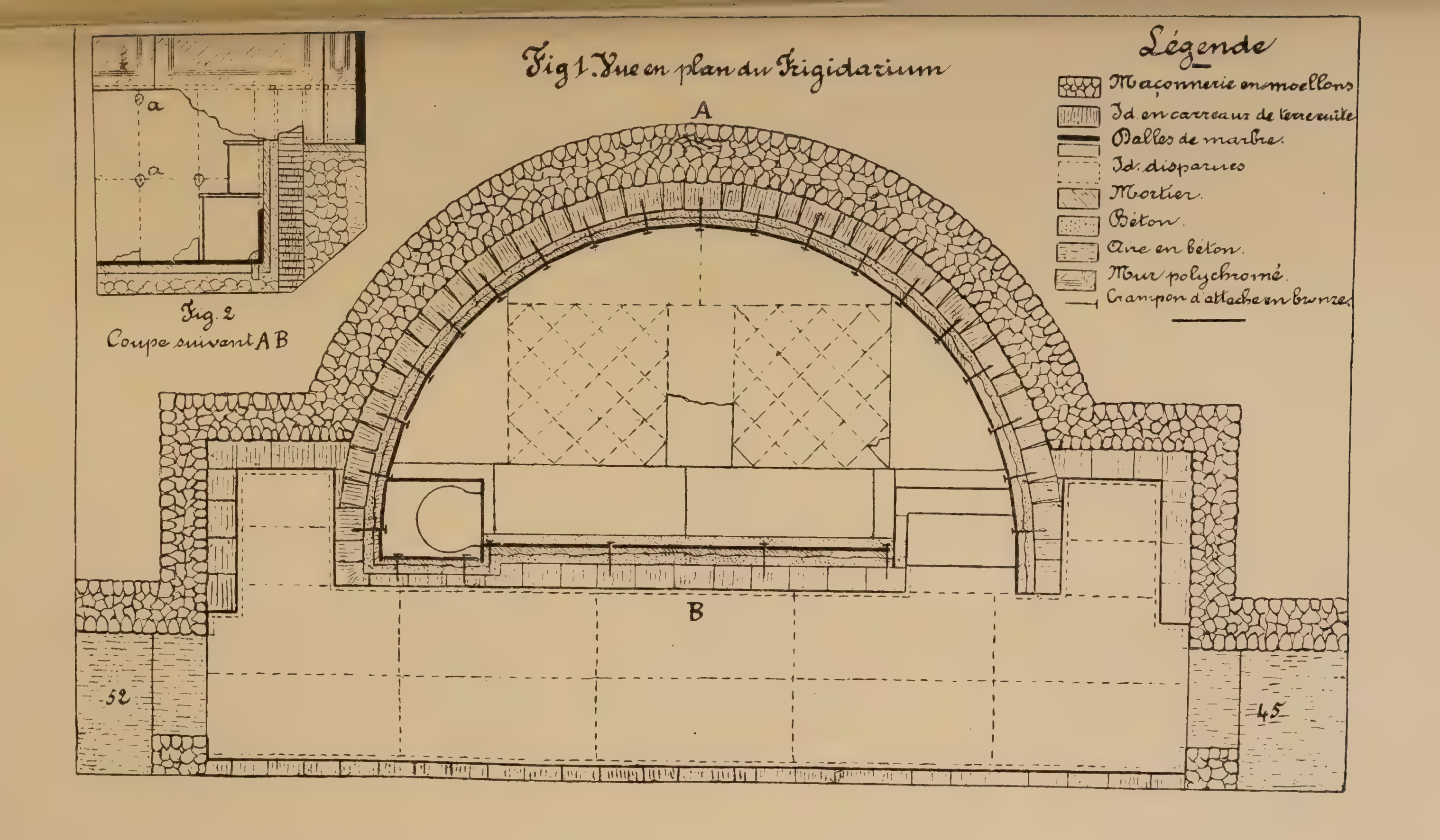
Feuille de marbre	0^m02	
Couche de mortier	0^m07	
Couche de béton	0^m07	0^m95
Maçonnerie en carreaux .	0^m24	
» en moellons .	0^m55	

De plus, on avait coulé un solin de béton au pied du mur, peu épais, séparant la piscine de la galerie, pour éviter les infiltrations dans la cour basse n° 49.

La galerie ($9^m10 \times 1^m50$) est séparée du bassin par une balustrade en carreaux superposés, qui n'a plus que quelques centimètres de hauteur. Ses deux alcôves possèdent, le long des murailles, une petite maçonnerie de même nature, qui n'est que la continuation de celle de la piscine. Ce sont là sans doute les restes de bancs d'où l'on assistait aux ébats des baigneurs et ils étaient, pensons-nous, également revêtus de marbre. Le fait est du moins certain quant à l'aire de la galerie, qui est un lit de chaux grasse sur béton, identique à celle du bassin et toute différente du terris en repous des deux locaux voisins n°s 45 et 52.

Le *balneum* se terminait par une pièce chauffée (n° 52) servant, croyons-nous, de salon de repos et d'*elæthesium* (chambre aux huiles et aux parfums). Les baigneurs se rendaient dans cet appartement, au sortir du bain froid, pour se faire masser et oindre de parfums.

Toutes ces pièces étaient décorées d'enduits polychromés où le bleu grisâtre dominait. Nous avons recueilli de petits cubes de marbre, mais en si faible quantité qu'ils ne peuvent provenir que d'un motif en mosaïque établi dans les aires en béton.


Fig 1. Vue en plan du Frigidarium
Légende
Maçonnerie en moellons
Id. en carreaux de terre cuite
Dalles de marbre.
Id. disparues
Mortier.
Béton.
Aire en béton.
Mur polychromé.
Crampon d'attache en bronze.
A
B
52
45
a
a
Fig. 2
Coupe suivant A B

La vidange des eaux du bassin, dont le volume pouvait .tteindre jusqu'à 6,000 litres, s'effectuait par une bonde pra-iquée sous le *solium* et donnant dans l'aqueduc (T) [1] : cette ›pération pouvait se faire néanmoins avec rapidité, grâce à la pente le 20 °/₀ donnée à l'aire de la piscine. Le canal (T), de $0^{m}50$ de ôté, après avoir reçu la décharge du bain chaud, n° 47, devient à :iel ouvert à partir du point (U), sur une longueur de 5 mètres, ›our redevenir souterrain sur une distance de 10 mètres; en cet ·ndroit, il n'a plus que $0^{m}25$ de côté, fait un coude pour éviter e local n° 42 et vient se terminer, à $0^{m}60$ de profondeur, sur une ırge pierre plate, qui était probablement placée au fond d'un fossé.

En (U) existait sans doute une retenue d'eau pour les arrosages .es enclos n°s 53 et 54, que nous prenons pour des jardins de plai-ance. Il est manifeste que leurs murs de clôture ont été établis ›our masquer l'irrégularité des constructions du balnéaire.

Nous n'avons aucune certitude sur le moyen employé pour limenter le *baptisterium* et voici, nous semble-t-il, la conjec-ure la plus plausible à ce sujet :

Il existe, à 600 mètres environ de la villa et sur la hauteur, une ıare, creusée de main d'homme, qui reçoit les eaux météo-iques venant du plateau et qu'on appelle le *flot d'Ottenbourg*. Ialgré l'excessive sécheresse de l'été 1904, ce réservoir n'a pas té tari cette année. Probablement que les eaux du flot d'Otten-ourg étaient amenées dans des conduits de bois ou de terre uite jusqu'à la piscine.

Il est présumable que devant l'Hosté s'étendait une grande cour 'honneur, n° 55, dont les murs de clôture venaient s'amorcer .ıx deux pavillons en retour, situés à l'extrémité des ailes, mais ont il ne reste qu'un faible tronçon joignant le local n° 42.

Au Nord-Ouest, la villa est suivie d'un enclos n° 54, dont le mur e fond servait en même temps à soutenir les terres de la décli-ité naturelle de l'emplacement.

L'enclos avait, en (V), une entrée au Nord-Est donnant sur la ımpagne; en (W), existe un intéressant bassin ($1^{m}80 \times 0^{m}90$) de $^{m}45$ de profondeur, où l'on préparait le lait de chaux destiné au ıdigeonnage des bâtiments; il est constitué de grandes tuiles aux

[1] Cet aqueduc, la piscine, le sudatorium et la deuxième cave seront définiti-·ment conservés à découvert.

rebords abattus et contenait encore une couche de chaux de $0^{m}03$ d'épaisseur.

La villa a dû être édifiée d'un seul jet malgré son ampleur ; la régularité et l'homogénéité bien remarquable de son plan en fon foi. Les dépenses exigées, tant pour la construction d'un édifice d'une aussi grande étendue que pour sa luxueuse décoration inté rieure, nous semblent incompatibles avec les ressources d'un simple particulier. Aussi prenons-nous plutôt cette demeure pou la résidence d'un dignitaire de l'Empire, que ses hautes fonction obligeait parfois à héberger des hôtes nombreux : sa grand salle d'apparat (n° 2) pouvait contenir aisément une assemblée d 150 personnes ! De plus, celui qui l'habitait, à l'encontre de grands propriétaires du pays, dédaignait de faire valoir lui-mêm une partie de ses domaines : nous n'avons retrouvé aux alentour immédiats de l'Hosté aucun indice de l'existence d'une *vill agraria,* complément obligé de toute habitation un peu impor tante de l'époque belgo-romaine.



Nous ne trouvons pas ici non plus cette singulière coutum qu'avaient, paraît-il, les Hennuyers et les Namurois romanisés d'abandonner, à l'approche de la belle saison, les chambres hypocauste, qui étaient toujours situées à une des extrémit de leur maison, pour se réfugier dans des pièces plus fraîche A l'Hosté, où le centre de l'habitation était chauffé avec le mên soin que les ailes, on se contentait apparemment, pendant l'été, faire éteindre les fourneaux des calorifères.



L'Hosté, comme la plupart des villas de notre pays, aura é saccagée et probablement détruite par une horde franke, vers IVe siècle. Quoi qu'il en soit, ce fut un violent incendie, dont on retrouvé partout les traces, qui amena la ruine finale de ce b édifice. Cependant les bâtiments du *balneum* semblent avo échappé au désastre ; peut-être étaient-ils encore debout et mên sous toit, à l'époque où les sires de Wavre édifièrent leur mano en ce lieu et on serait tenté de leur attribuer le dépècement m thodique de ces constructions.

A l'encontre du reste de la villa où règne, sur les substructions, une couche quasi homogène de tuiles brisées, là les fragments de *tegulae* se rencontraient assez rarement. Le bassin, les cavités des hypocaustes et les cours basses étaient remplies non pas de décombres, mais de menus gravois et de terre, sans mélange de matières brûlées. On avait enlevé tout ce qui était susceptible de remploi et la grande majorité des feuilles de marbre avec leurs attaches de bronze, des pierres équarries, des colonnettes d'hypocaustes, des carreaux de pavement, avait disparu. Si la piscine a été épargnée dans cette démolition, c'est grâce à la nature des matériaux de ses murs, qui ne pouvaient être d'aucune utilité.

On a toujours considéré notre province comme assez déshéritée au point de vue des antiquités romaines, mais c'est uniquement le manque de recherches et, partant, l'absence de trouvailles qui ont formé cette opinion. Nous sommes convaincus que le Brabant n'a rien à envier aux autres provinces wallonnes du pays sous le rapport de l'existence de grands établissements belgo-romains, et la découverte de l'Hosté en est une première preuve [1].



Matériaux de construction.

Les fondations des murs de la villa variaient de profondeur, mais elles étaient toujours établies sur un lit de tuffeau landenien [2], étendu sur l'argile du sol et destiné à empêcher l'humidité de monter dans les murs de l'habitation. A l'encontre de ce qui se pratique dans nos constructions modernes, la base des fondations s'élargissait vers la partie supérieure.

Les matériaux employés dans ces substructions consistent en

[1] Nous signalerons, rien que dans le canton de Wavre, les substructions romaines de Chaumont, Corroy-le-Grand, Dion-le-Mont, Grez-Doiceau, Nodebais et Ottignies. Trois grands domaines devaient s'échelonner de deux en deux lieues le long de la vallée de la Dyle : ce sont Basse-Wavre, Mousty et Vays.

[2] Ce tuffeau est appelé dans le pays *Pierre et Terre des Béguines ou des Dames ;* cette dénomination doit provenir de son principal gisement, qui se trouvait probablement dans les propriétés des religieuses de Florival, monastère du voisinage.

roches sableuses trouvées dans le sol même et en grès landenien, dont des affleurements se rencontrent dans la vallée. On y a remarqué aussi des tuiles et des carreaux de rebut en grande quantité; le tout était coulé et réuni dans un mortier rouge ou blanc.

Le parement des murs était en pierres de petit appareil, de longueurs variables et d'une hauteur uniforme de $0^{m}11$. Ces pierres sont soit en quartzite, tiré des carrières de Blanmont, près de Gembloux, soit en grès ferrugineux, très abondant dans la région.

Les dalles des corridors, les montants des portes et les marches d'escalier ont été taillés dans du calcaire carbonifère provenant de la province de Namur.

Nous avons remarqué qu'un pan de mur, encore debout, es recouvert d'une couche de ciment où l'appareillage des pierre est simulé par des traits, ainsi qu'il se pratique encore de no jours. Des fragments de ce placage, trouvés à divers endroits d nos fouilles, nous autorisent à supposer que les façades situées l'Ouest étaient cimentées de la même façon. De plus, nous rap pelons que des parties des bâtiments devaient être badigeonnée au lait de chaux.

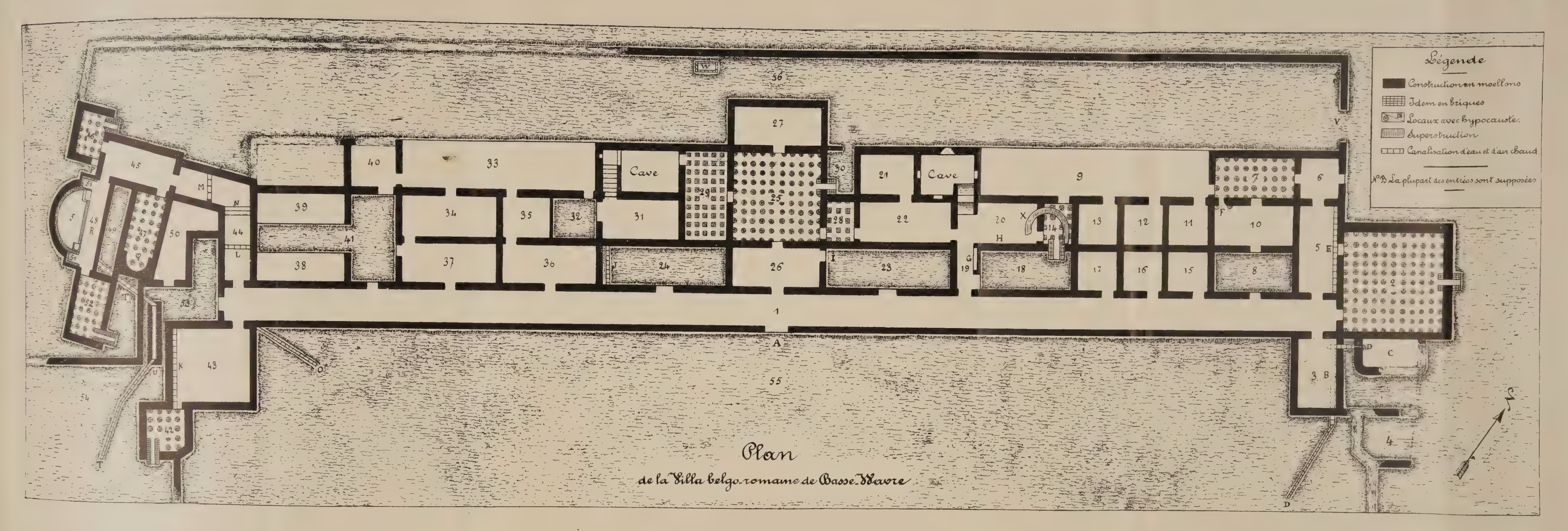
Le ciment était aussi utilisé dans la décoration intérieure pour le frises et les moulures ornant les appartements (pl. XVII, fig. 24 26 et 28).

Les fragments de panneaux en clayonnage étaient relativemen très rares. Ces panneaux se composaient, comme de coutume, d'u mélange d'argile et de paille ou de joncs hachés, d'une épaisseu de $0^{m}05$ environ. Vers l'intérieur, ils étaient, comme les murs revêtus d'un crépi recouvert d'un enduit polychromé.



Plusieurs locaux de la villa devaient être planchéiés, mais nou n'avons reconnu avec certitude que trois aires de cette natur (n°s 21, 12 et 13 du plan), grâce à une couche continue de bo brûlé qui s'évasait d'une façon très sensible vers le centre. Comm de nos jours, on avait ménagé en dessous du plancher une légèr excavation, de façon à éviter le contact direct du bois avec le so

La coulée des aires en béton s'étendait sur un lit de pierraill réunies au ciment, établi sur une couche de pierres de sable : c ensemble mesurait environ $0^{m}25$ d'épaisseur.



Échelle 0.025 pour 1 mètre.

Le pavement inférieur des hypocaustes était également en ton et les colonnettes, d'une hauteur de $0^{m}70$, qui soutenaient pavement supérieur étaient formées d'un carreau de $0^{m}30$ de té, formant base, et d'une pile de disques de $0^{m}25$ de diamètre.

Les carreaux des pavements supérieurs ont $0^{m}59$ de côté sur 09 d'épaisseur. Les autres carreaux employés ont $0^{m}05$ d'épais-ur.

Les hypocaustes (n°s 14, 28 et 29) avaient les colonnettes for-ées uniquement de carreaux de $0^{m}22$ de côté.

Les *proefurniums* de tous ces calorifères avaient des murs en rreaux de terre cuite, de $0^{m}44$ sur $0^{m}34$, d'une longueur de $1^{m}50$ aximum à $0^{m}66$ minimum et d'une largeur de $0^{m}40$ à $0^{m}60$; ır aire était faite de briques posées sur champ.

Dans la villa de l'Hosté, aucun de ces fourneaux n'était voûté ; us avons retrouvé en place une partie des dalles les recouvrant.

L'hypocauste n° 7 était particulièrement soigné ; seul, il avait s parois et son plancher entièrement recouverts de carreaux de rre cuite.

Les boîtes à fumée sont de moyenne grandeur et mesurent, la upart, $0^{m}10 \times 0^{m}15$ intérieurement.

Quelques pavements supérieurs des hypocautes étaient ornés de osaïques ; mais, à cause de la mauvaise qualité de la chaux qui unissait les petits cubes de marbre, on n'en a retrouvé que des rties peu importantes.



Les canalisations d'eau ou d'air chaud étaient toujours consti-ées en carreaux de terre cuite, de $0^{m}44 \times 0^{m}33 \times 0^{m}04$, à l'excep-on du conduit (D du plan), qui était formé d'*imbrices supini* nboîtés les uns dans les autres, de manière à former tuyau.



Nous avons rencontré, en un même endroit, dans des décom-es, trois briques d'une forme spéciale de $0^{m}28$ de longueur, $0^{m}15$ largeur et ayant comme épaisseur $0^{m}109$ à une extrémité et 06 à l'autre.

Ces briques ne semblent pas avoir été utilisées dans la bâtisse; elles ne portent aucune trace de mortier et peuvent avoir été destinées à établir de petits foyers de cuisine en plein air.



Nous rappelons que les murs de certains locaux ainsi que le *baptisterium frigidarii* étaient revêtus de placages de porphyre et de marbre.

Ces placages semblent avoir consisté en bandes de différentes nuances, séparées ou encadrées par des baguettes saillantes, larges de 0^m015 environ, dont les faces apparentes ont leurs angles arrondis, et ces lambris qui, probablement, ne s'élevaient qu'à hauteur d'appui, devaient être surmontés d'une doucine, vu le très grand nombre de fragments de cette forme qui furent retrouvés (pl. XVII, fig. 27). Les marbres étaient fixés aux murs par des clous de fer, en forme de T.

Pour le *baptisterium*, ces clous, qui se seraient oxydés rapidement au contact de l'eau, étaient remplacés par des lamelles de bronze recourbées en forme de crampon, ayant environ 0^m02 de largeur.

Tous ces marbres ont été débités sur place. Les semelles de sciage et les déchets de débit, retrouvés au cours de nos travaux, le prouvent sans conteste.

Nous ajouterons que certains de ces revêtements étaient recouverts d'une couche de peinture ! Il est vrai qu'à l'époque de Pline, ce procédé de mauvais goût était aussi en usage en Italie.

Un rapport sur la nature et la provenance de ces marbres, dû à l'obligeance de notre savant collègue, M. X. Stainier, professeur à l'Université de Gand, fait suite à notre travail.



En général, dans les villas romaines, les peintures sont appliquées sur une mince couche de plâtre étendue sur le crépi des murs.

A l'Hosté, au contraire, la couche de couleur à l'encaustique

[1] Pline, H. N. XXXIII.

ait posée sur la crépissure même, préalablement poncée avec in.

Les échantillons nombreux recueillis dans les ruines montrent ie le crépi, comme aussi la peinture, différaient beaucoup de ialité et de fini d'après les locaux.

Les peintures de la salle du *baptisterium* étaient particulière-ent grossières d'exécution, mais très intéressantes au point de e du procédé utilisé : en effet, les motifs en vert véronèse ımeaux), peints sur un fond gris bleu, ont un certain relief, dû obablement à un épais pinceau trempé dans un mélange peu ide, apparemment à base oléagineuse.



A l'exception du local n° 2, recouvert en ardoises de 0^m01 épaisseur minimum, les toitures du bâtiment étaient formées de ırdes tuiles plates à rebords *(tegulae)* de 0^m44 sur 0^m35. On a ueilli aussi des fragments de tuiles plus légères et de moindres nensions, dont les rebords étaient divisés par une rainure.

Aucune de ces tuiles ne portait d'estampille.

Quant aux couvre-joints *(imbrices)*, leur longueur varie entre 38, 0^m42 et 0^m44.

Les charpentes des toitures devaient être d'une solidité excep-nnelle, car elles avaient à supporter un poids considérable.

En effet, pour recouvrir un mètre carré de surface, il fallait :

9 *tegulae* de 0^m38 sur 0^m31	à 8 kilos	72	kilos.
9 *imbrices*	à 3 kilos	27	»
	Soit	99	kilos.

dis qu'actuellement un mètre carré de toiture en tuile ne pèse, maximum, que 48 kilog.



Nous avons recueilli également de fort nombreux morceaux ces carreaux très légers dont l'une des surfaces est sillonnée ainures, droites ou courbes et qu'on rencontre dans toutes habitations romaines.

est probable que ces carreaux constituaient les parois de

certains locaux et que ces rainures étaient destinées à mainte[nir]
une couche de plâtre [1].



Produit des Fouilles.

MONNAIES.

Grand bronze d'Antonin le Pieux (138-161).

Titus Aurelius Fulvus Boionius Arrius Antoninus.

Titus Aelius Hadrianus Antoninus Pius (ses noms quand il de[vint]
empereur).

Sa tête laurée à droite.

Légende : **ANTONINVS AVG** (le reste illisible).

Revers : La Concorde assise à gauche, tenant un sceptre et appu[yant]
le bras gauche sur une des deux cornes d'abondance qui formen[t la]
chaise curule sur laquelle elle est assise. (Légende illisible.)

Grand bronze de Faustine mère, frappé après sa mort.

Annia Galeria Faustina, femme d'Antonin le Pieux, morte en [...]
de J.-C., à l'âge de 36 ans.

Son buste à droite.

Légende : **DIVA FAVSTINA.**

Revers : Femme debout, à gauche, soutenant de la main gauc[he la]
draperie de sa robe. S. C.

Légende : illisible ; peut-être **AETERNITAS.**

Denier d'argent de Septime Sévère (193-211).

Lucius Septimius Severus Pertinax.

Sa tête laurée à droite.

Légende : **SEVERVS PIVS AVG.**

Revers : Sévère voilé, debout à gauche, tenant une branche [d'oli]
vier et un livre.

FVNDATOR PACIS.

951-954 de Rome ; 198-201 de J.-C.

COHEN, 2e édit., t. IV, no 205.

Cette dernière monnaie est d'une remarquable conservation.

[1] Telle n'est pas cependant l'opinion de M. Jacobi, qui croit que ce[s car]
reaux proviennent des plafonds. L. JACOBI. *Die Schlösser der Saalburg,* [...]

Moyen bronze de Domitien (81-96).
Pièce fruste ne permettant pas de plus ample description.

Livie.
Livia Drusilla ou *Julia*, née en 57 avant J.-C., femme d'Octave-uguste, morte en 29 de J.-C., à l'âge de 85 ans.
Légende : **S. P. Q. R.**
IVLIAE.
AVGVST.

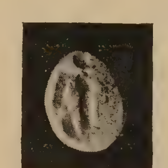
Carpentum attelé de deux mules à droite.
Revers : **TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVST. P. M. R. POT. XXIIII.**
Dans le champ **S. C.** (22 de J.-C.).
Grand bronze frappé sous Tibère.
COHEN, 2e édit., t. I, p. 171, n° 6.

Grand bronze d'Antonin le Pieux (138-161).
Légende : **ANTONINVS AVG. PIVS P. P.** (le reste illisible).
Sa tête laurée à droite.
Revers : personnage debout à gauche (incertain).
Légende : ... **COS III.**
Le consulat III d'Antonin a duré depuis 140 jusque 144 inclus.
Grand bronze fruste [1].

OBJETS EN ARGENT.

Bague d'homme *(annulus signatorius)* à jonc triangulaire que ›ux motifs décoratifs, formés de rinceaux ciselés et ajourés d'un

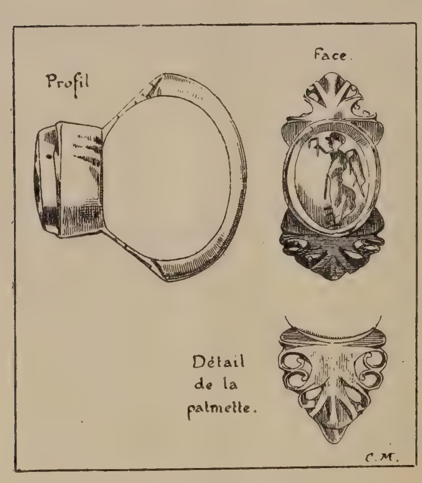

Double de grandeur.


Grandeur naturelle.

EMPREINTE DE L'INTAILLE.

[1] Cette série de monnaies a été déterminée avec une extrême obligeance par ›tre collègue, M. G. Cumont.

excellent travail, rattachent au chaton. Cette ciselure est partic lièrement remarquable en ce qu'elle rappelle en tous points le travaux de ce genre exécutés à l'époque de la Renaissance. Le cha ton porte une intaille sur co naline fort médiocre, représen tant une Victoire (?) ailée dor les bras et les pieds ne sor indiqués que par de simple traits et qui détonne avec l beauté du bijou. Le personnag n'occupe pas le centre de l pierre ; mais quelques trait gravés dans l'espace vid pourraient bien être le com mencement d'une inscriptio inachevée. Le grossier serti sage de cette pierre permet d supposer qu'elle a rempla une intaille plus précieuse



BAGUE EN VRAIE GRANDEUR.

Bague de femme, form d'un léger cercle à huit pans coupés portant gravées, dans u cartouche fait d'une double cordelière, les trois lettres N I B (pl. XVI, fig. 2).

Clef de robinet *(épistomium)*, probablement d'un petit barill figurant deux dauphins, dont les queues s'entrelacent autour d'u trident, argent plaqué [3] (pl. XVII, fig. 1).

OBJETS EN BRONZE.

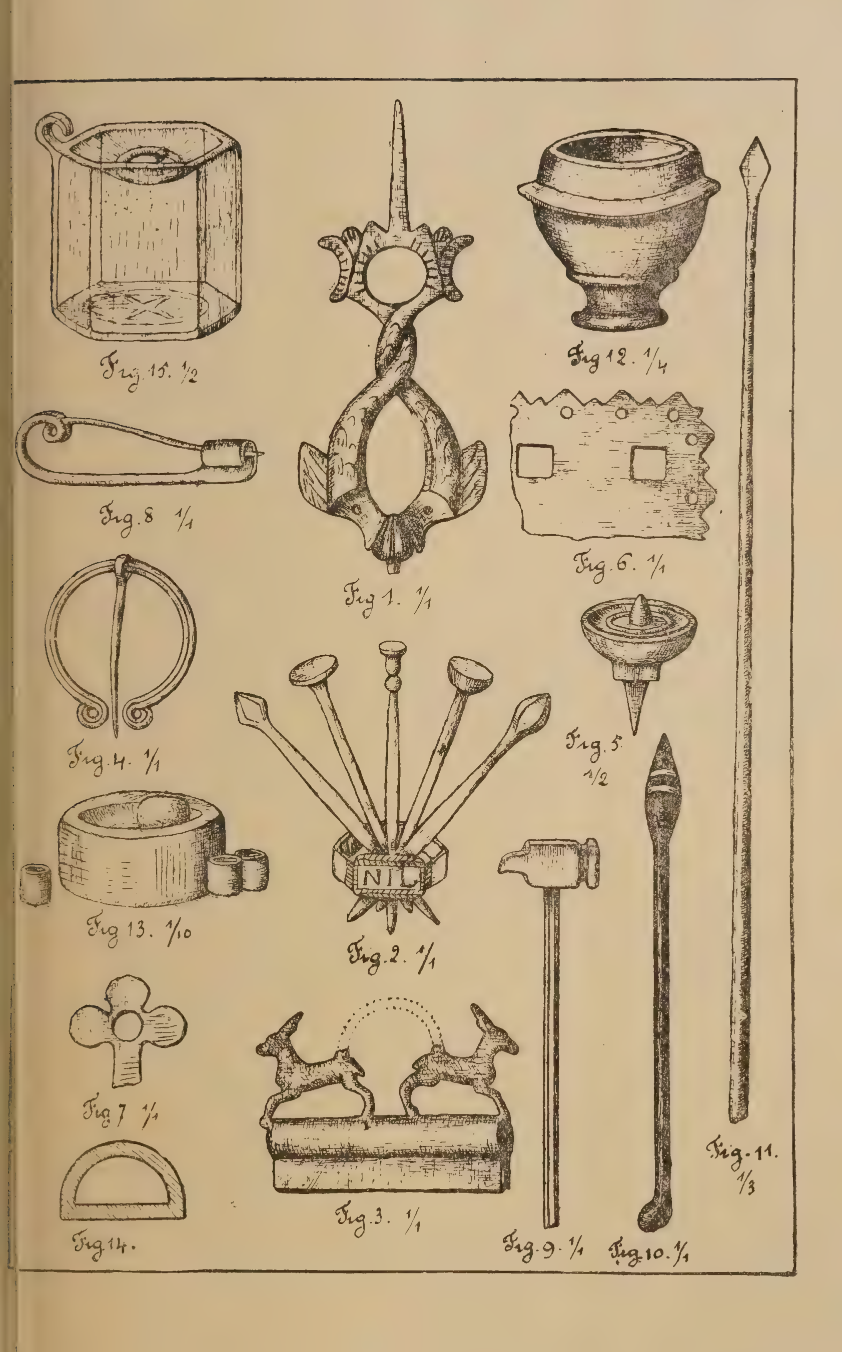
Paire d'ornements de meuble ou de porte discoïdes, 0m04 de diamètre, avec bouton central entouré d'un bourr let [4], (pl. XVI, fig. 5.)

[1] Trouvé dans la salle n° 2. Notre collègue, M. G. Cumont, y reconn le type de la Victoire tenant une couronne de la main droite, comme la V toire figure sur de nombreuses monnaies romaines.

[2] Trouvé dans la salle n° 2. Une bague identique, sauf que le I est p petit que les autres lettres, a été découverte à Tongres dans une sépulture, même temps qu'une autre bague en bronze et six vases (collection J. Hu brigts, à Tongres).

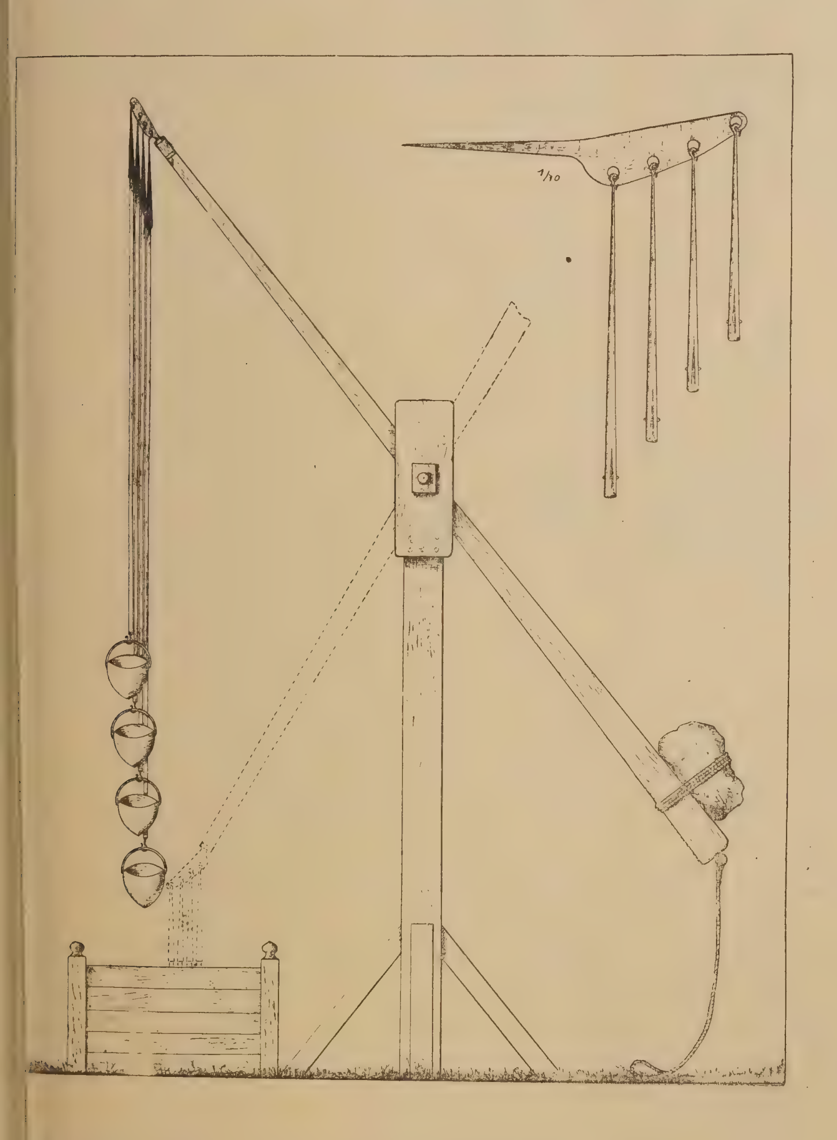
[3] Trouvé dans la cour n° 30.

[4] Trouvé dans la première cave.


Fig. 15. 1/2
Fig. 12. 1/4
Fig. 8 1/1
Fig. 1. 1/1
Fig. 6. 1/1
Fig. 4. 1/1
Fig. 5. 1/2
NIL
Fig 13. 1/10
Fig. 2. 1/1
Fig 7 1/1
Fig. 11. 1/3
Fig. 3. 1/1
Fig 14.
Fig. 9. 1/1
Fig. 10. 1/1

Anneau de 0^m03 de diamètre et de 0^m01 d'épaisseur, portant les traces d'un objet en fer auquel il était fixé (manche de clef?) [1].

Plaque de coffret ajourée et festonnée [2] (pl. XVI, fig. 6).



1. Trouvé dans la salle n° 2.
2. Trouvé dans la salle n° 2.

Pendeloque (?) coulée et étamée, représentant deux cerfs adossés, qu'un anneau relie par la croupe [1] (pl. XVI, fig. 3).

Plaque d'ornement découpé en forme de trèfle [2] (pl. XVI, fig. 7).

Petite boucle [3] (pl. XVI fig. 4).

Bouton creux avec œillet [4].

Nombreux fragments de bronze ayant subi l'action du feu et provenant d'un bassin.

OBJETS EN FER.

Fibule d'un type très répandu (pl. XVI, fig. 8).

Fer de lance de 0m50 de longueur : cette tige est en fer plein et se terminait probablement en renflement ; elle constituait le *pilum*, arme de guerre d'un usage général dans les armées romaines (pl. XVI, fig. 11).

Burin ou ciseau en fer trempé (pl. XVII, fig. 8).

Petit marteau à manche, forgé d'une seule pièce et terminé au sommet en tire-clous. Cet outil léger et délicat a dû faire parti de l'attirail d'un tabletier (pl. XVI, fig 9).

Pièce de fer pointue d'un côté et munie latéralement de quatre tiges mobiles avec douilles, dans lesquelles s'emmancha une tige de bois. Il est probable que cette ferrure terminait une bascule *(tolleno)* destinée à puiser l'eau à l'aide de quatre seaux. Nous donnons ci-contre, p. 335, une reconstitution de l'appareil au complet [5].

Serrure complète avec clef, dont M. VANDERKELEN-DUFOUR fera une étude spéciale, dans un travail annexe.

Deux clefs du même modèle que la précédente, ayant appartenu à des serrures de même espèce (pl. XVII, fig. 5).

Cadenas *(sera)* (pl. XVII, fig. 7). Malgré son très mauvais état de conservation, on peut en discerner le mécanisme, basé sur

[1] Trouvé dans l'enclos. Comme technique, un manche de canif, provenant de la station belgo-romaine du *Caillou-qui-bique,* présente une grande analogie avec cette pièce.

Antiquités préhistoriques romaines et franques dans la région d'Angres-Roisin. Annalesdu Cercle archéologique de Mons, t. XXXII, pl. III, DE PAUW et HUBLARD.

[2] Trouvé dans le local n° 37.

[3] Trouvé dans le local n° 36.

[4] Trouvé dans le local n° 42.

[5] Cet appareil à puiser l'eau, mais avec un seau unique, est très employé dans notre pays ; en Flandre, on le nomme *Saksen,* et en Wallonie *Polie.*

nême principe que celui de la serrure précédente. Une clef de nême forme que les nôtres venait se glisser dans le cylindre ›t appuyer sur un ressort ; ce dernier, abaissé, permettait le jeu l'une gâchette qui emprisonnait l'anneau de la porte ou du neuble.

Levier de loquet [1] (pl. XVII, fig. 6).

Cinq charnières de 0m10 à 0m20 de longueur ; en raison de eur légèreté, nous supposons qu'elles s'adaptaient aux volets les fenêtres plutôt qu'aux portes (pl. XVII, fig. 3).

Deux charnières de petit format formées de tiges de fer repliées pl. XVII, fig. 4).

Charnière de coffret (pl. XVII, fig. 5).

Trois crapaudines *(cardo)* (pl. XVII, fig. 1), ferrure fixée au inteau d'une porte et dans laquelle se mouvait l'extrémité supéieure d'un des montants *(scapus cardinalis)*. L'extrémité inféieure de ce montant pivotait sur un gond. Ce mécanisme est ncore employé de nos jours dans les Flandres, surtout pour les ortes de granges (pl. XVII, fig. 2).

Menotte (pl. XVII, fig. 10).

Différentes ferrures : équerre, virole, crampon à crochet, grand rochet, crampon avec anneau (pl. XVII, fig. 9, 11 et 12).

Série de clous de 0m05 à 0m16 de longueur, crampons, etc., de harpente (pl. XVII, fig. 18 à 22).

Clous à tête en forme de T (pl. XVII, fig. 13 à 15).

Clous à tête en forme de champignon *(clavus muscarius)* pl. XVII, fig. 17) [2].

CÉRAMIQUE.

Comme dans toutes les villas de quelque importance, les trouilles en débris de vases de toutes formes et de toute nature ont é très nombreuses à *l'Hosté*. Malheureusement, il n'a été posble d'en reconstituer que quelques-uns, entre autres une énorme le à déversoir en pâte blanchâtre, dont le fond porte des traces

[1] Suivant Jacobi, ouvrage cité.

[2] Les objets en fer ont été restaurés avec la plus grande habileté par notre llègue, M. Vanderkelen-Dufour.

de feu et qui ne mesure pas moins de 0m63 de diamètre [1]. Circonstance assez curieuse, des parties de ce bassin ont été trouvées dans l'intérieur de l'hypocauste n° 14 et les autres en dehors, à l'entrée de son *præfurnium*, où cette tèle aura éclaté sous un feu trop vif.

Faisons remarquer à ce propos que les sept fourneaux de calorifère de la villa servaient également à faire la cuisine, comme en témoigne, dans chacun d'eux, la présence de tessons, d'os de bœuf, de porc et de poulet, d'écailles de moules et d'huîtres.

Citons parmi les débris de vases :

Quatre amphores à deux anses en terre jaune de grandes dimensions, partie d'un bol en terre noire, portant, près du bord, un cordon mince et saillant (pl. XVI, fig. 12).

La moitié d'une urnule aux parois pincées avec bandes guillochées, d'une pâte grise extrêmement fine et légère [2].

Des fragments d'un grand *dolium* de terre jaunâtre et à parois de 0m015 d'épaisseur ; toute une série de couvercles, de 0m09 à 0m26 de diamètre, en pâte jaune et grise à bords plats ou recourbés, dont quelques-uns ont le bouton foré afin de permettre l'échappement des vapeurs.

Des débris d'un vase à couvercle flammée ; le fond d'un petit vase en pâte noire et lustrée avec le sigle MMAI ou MMAR (Manu Maii).

Des tessons en terre jaune, mamelonnés et recouverts d'un enduit doré.

La base d'un vase grossier en terre grise à l'estampille VOIVMΓE (Voium ou Volum fecit) (?).

Et, parmi de nombreux fragments de cette poterie rouge vernissée, à l'apparence de corail, dite Samienne, variant beaucoup comme qualité de pâte et de faire :

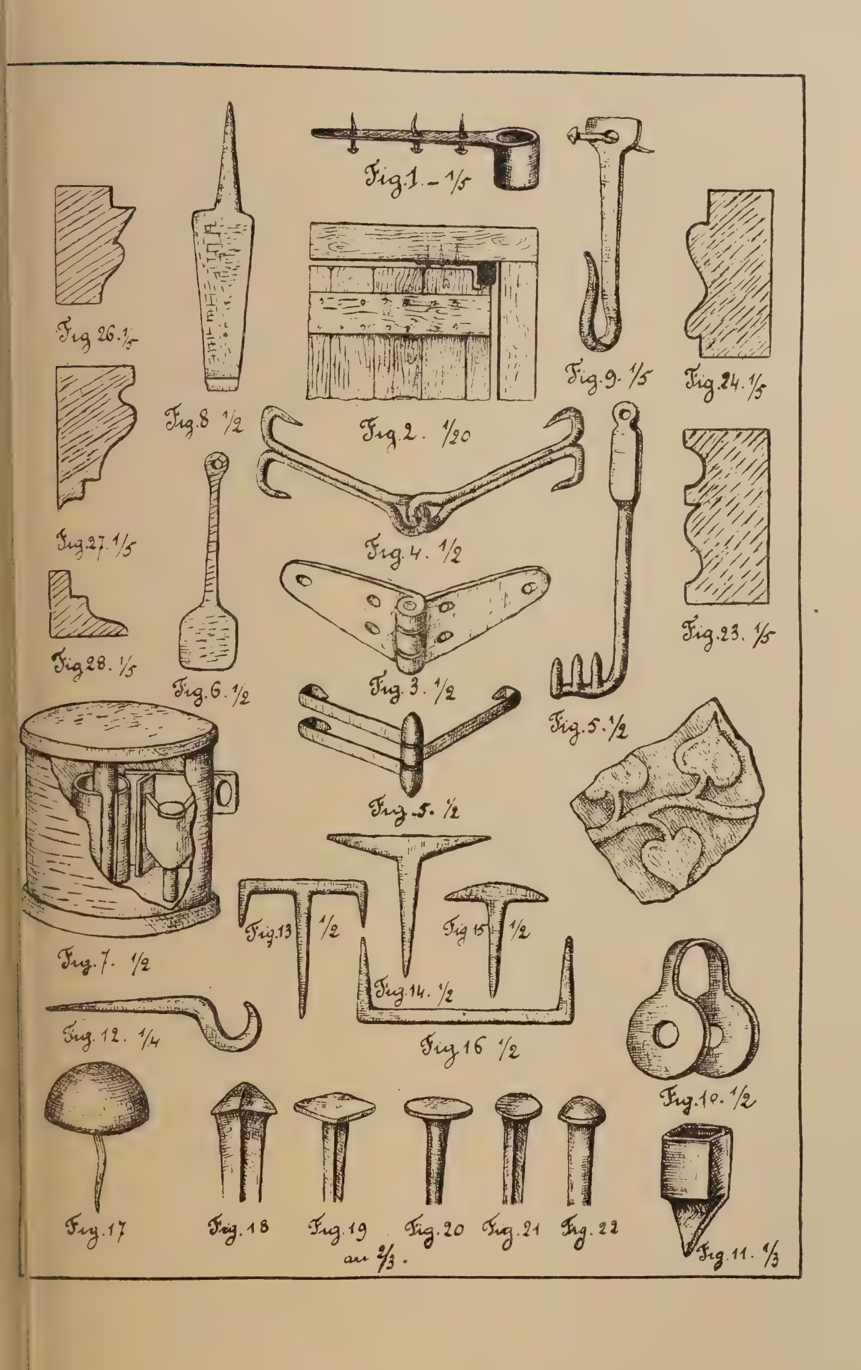
Une notable portion de la panse d'un bol où figurent, en demi-relief, une femme nue offrant une fleur de la main droite, des lions galoppants, entourés d'une série d'oves et de perlés [3].

La moitié environ d'une écuelle de 0m20 de diamètre, dont la pâte possède une sonorité remarquable.

[1] Ces sortes de tèles portent souvent imprimées, à droite du déversoir, les initiales du potier; cette partie précisément manque à notre récipient.

[2] Trouvé dans l'enclos.

[3] Trouvé dans la cave.


Fig.1. – 1/5
Fig 26. 1/5
Fig.8 1/2
Fig.2. 1/20
Fig.9. 1/5
Fig.24. 1/5
Fig.27. 1/5
Fig.4. 1/2
Fig.28. 1/5
Fig.6. 1/2
Fig.3. 1/2
Fig.23. 1/5
Fig.5. 1/2
Fig.5. 1/2
Fig.13 1/2
Fig 15 1/2
Fig.7. 1/2
Fig.14. 1/2
Fig.12. 1/4
Fig 16 1/2
Fig.10. 1/2
Fig.17
Fig.18
Fig.19
Fig.20
Fig.21
Fig.22
au 2/3.
Fig.11. 1/3

Un fond de vase à l'estampille COMUS FEC (fecit)[1] ; on l'avait utilisé comme couvercle et, dans ce but, adouci les cassures.

On a longtemps désigné cette poterie rouge sous le nom de Samienne, bien qu'on n'ait jamais fait de poterie de ce genre à Samos. Mais le centre de cette industrie se trouvait à Arezzo (Italie) et on y a même découvert les ruines des établissements où l'on fabriquait ces vases [2].

On rencontre cette poterie dans toutes les villas romaines, en Grèce et en Italie comme en Gaule, et il faut en conclure que, dans ces différents pays, existaient des ateliers de potiers fabriquant l'imitation des vases d'Arezzo.

Il nous semble, par conséquent, plus rationnel de désigner cette céramique sous le vocable de « pseudo-arétine » ou plus simplement de « poterie rouge vernissée ».

OBJETS DIVERS.

Fragment d'un bas-relief en marbre blanc figurant des feuillages (pl. XVII).

Sept épingles à cheveux en os, à têtes de formes variées [3] (pl. XVI, fig. 2).

Partie d'un bracelet en verre brun-rougeâtre, imitant un travail de vannerie.

Débris nombreux de vases et de bouteilles en verre de nuances diverses, ainsi que des fragments d'une coupe en *millefiori*.

Hochet de forme ellipsoïde, en terre cuite *(crepitaculum puerile)*. Le tintement se produit par le heurt de petits cailloux enfermés dans ce grelot.

Baguette en fer dont les enfants romains se servaient pour pousser leur cerceau *(clavis trochi)*.

Encrier *(atramentarium)* hexagonal, en verre bleuâtre, dont l'orifice est entouré d'un bourrelet qui permettait de déverser dans le récipient le trop-plein de la plume.

Le fond de l'encrier porte, en relief, une étoile à six rais entourée d'un cercle : c'est peut-être une marque de verrier. Il est

[1] Signalé à Tongres et à Poitiers. SCHUERMANS. *Les sigles figulins*.

[2] FABRONI. *Storia degli antichi vari fittili aretini*. Arezzo, 1841.
SAMEURRINI. *Le Iscrizioni degli antichi vasi fittili aretini*. Rome, 1851.

[3] Trouvé dans l'aqueduc.

muni, sur un des côtés de la partie supérieure, d'un petit anneau destiné sans doute à passer la plume ou à fixer la cordelette du bouchon (pl. XVI, fig. 15).

Un style en fer, renflé vers la pointe et décoré de deux cercles d'or (pl. XVI, fig. 10).

Ensemble de petits clous à tête ronde *(clavi calcei)* ayant garni la semelle d'une chaussure et encore réunis par l'oxydation de leurs sommets.

Mortier à broyer les couleurs, en poudingue pisaire, de $0^{m}0$... d'épaisseur et de $0^{m}30$ de diamètre, dont la cuvette a une profondeur de $0^{m}035$; une mollette en arkose et trois godets en poterie gris-jaunâtre de $0^{m}04 \times 0^{m}04$. Ces cinq objets ont été trouvés réunis dans la deuxième cave et constituent, à notre avis, une partie des ustensiles d'un peintre (pl. XVI, fig. 13).

Plusieurs fragments de meules à broyer, en arkose.

Pierre à affiler.

Deux boules en argile cuite, de $0^{m}05$ de diamètre, fort usées e... destinées à nettoyer les couteaux [1].

Petite plaque de plomb portant, d'un côté, un estampage d... traits croisés.

Dent d'ours perforée, *Ursus arctos,* canine supérieure, ayant p... servir d'attache de vêtement ou d'amulette.

Ossements d'animaux : bœuf de grande taille, cheval, mouton ou chèvre, sanglier, lièvre, oie et poule.

Andouiller de cerf portant des traces d'incisions faites par un instrument en fer.

Fragments de péroné et de côtes ayant subi l'action du feu, restes d'une créature humaine que l'incendie aura surprise dans la deuxième cave [2].



Nous avons rencontré, au cours de nos fouilles, les substructions d'un édifice (X du plan) se terminant par une abside de 5 mètres de diamètre, entièrement construit en matériaux romains et bâti...

[1] Des boules semblables ont été trouvées au château romain de Saalbu... (Jacobi, ouvrage cité).

[2] Ces ossements ont été déterminés par M. De Pauw, conservateur à l'Université de Bruxelles, à qui nous adressons nos sincères remerciements.

eval sur les fondements des locaux nos 14 et 20. Les dimensions la forme terminale de ce bâtiment indiquent qu'il s'agit ici non s d'une simple chapelle, mais plutôt d'une église de médiocre portance *(ecclesiola),* qui a dû disparaître de très bonne heure, r les documents anciens n'en font jamais mention.

L'antique et célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Basse-Wavre, i est situé dans la vallée, à une faible distance de l'Hosté, a une igine bien ancienne, puisqu'à la fin du XIe siècle une *cella* était jà annexée à l'église. Or, la légende et les traditions veulent que ratoire primitif se soit élevé sur une hauteur voisine. On en a nclu qu'il s'agissait de la colline du *Belloy,* sise sur la rive droite la Dyle, bien que le terme puisse également s'appliquer au teau de l'Hosté.

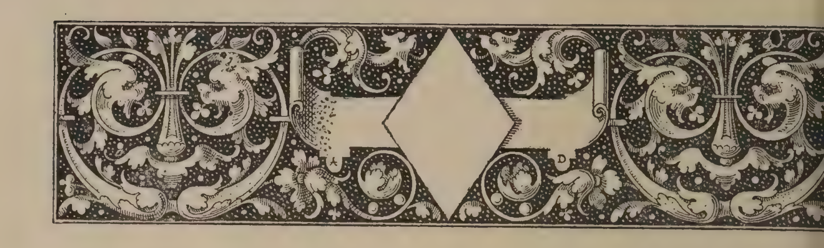
Les substructions dont nous venons de parler ne seraient-elles s les restes du premier sanctuaire, dédié à la Vierge ?

Si l'on considère combien certaines coutumes païennes sont tées longtemps enracinées chez le peuple, il n'aurait pas été onnant de le voir, même à l'aurore du moyen âge, se réunir core volontiers là où ses ancêtres avaient adoré le dieu ou la sse en honneur à l'Hosté. Dès lors, le choix, *a priscis tempo- us,* de l'emplacement de la villa, pour y élever un temple chré- n, se justifie pleinement.

Nous adressons nos plus vifs remerciements au bourgmestre et conseil communal de la ville de Wavre, qui spontanément ont oué à la Société d'archéologie de Bruxelles, un subside de francs, destiné à la réfection des ruines ; à notre col- ue, M. Fernand Raquez de Coppens, propriétaire du domaine l'Hosté, dont le rare désintéressement a permis de maintenir initivement à découvert les parties les plus intéressantes de la a ; à M. Thirionet, locataire de la ferme, qui a vu ses cultures rdées par nos recherches, sans réclamer aucune indemnité.

es démarches et l'aide de nos collègues, MM. le notaire For- ps et Léon Vanderkelen-Dufour, ont aussi grandement facilité re tâche : nous leur en exprimons ici notre gratitude.

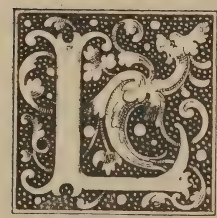
Ch. Dens.
Jean Poils.



LES MARBRES

RENCONTRÉS DANS LA

VILLA BELGO-ROMAINE DE BASSE-WAVR



ORS des fouilles entreprises par la Société d chéologie de Bruxelles dans les ruines de luxueuse villa de Basse-Wavre, on a rencon quantité de fragments de marbre. La Commiss des fouilles m'a fait l'honneur de me confie détermination de ces marbres. La connaissa de l'origine de ces matériaux d'ornement présente un haut int pour l'histoire du commerce et de l'industrie extractive à ces é ques lointaines : aussi il faut espérer que des études semblal auront lieu lors des futures explorations de ruines.

En offrant au public le résultat de l'examen que j'ai fait matériaux provenant de Basse-Wavre, je dois rappeler les réser expresses qu'il y a lieu de faire sur la détermination de ces m bres. On sait, en effet, qu'il n'est rien de plus délicat que reconnaître et de distinguer des roches aussi polymorphes et a peu caractéristiques.

Sous le bénéfice de ces réserves, voici ce que j'ai pu reconnai jusque maintenant, dans les débris qui m'ont été confiés :

Disons d'abord que les matériaux proviennent, les uns ruines de la villa, les autres des ruines d'un important établi ment de bains y attenant. A l'examen, les marbres provenant

·s deux endroits se sont montrés identiques. Nous pouvons les parer en deux catégories : les marbres d'origine belge et les arbres exotiques, de loin les plus nombreux et comme nombre types et comme échantillons.

Marbres belges.

J'ai constaté la présence de fragments de marbre rouge de l'étage vonien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce sont tantôt des marbres fond rouge pâle, avec veines blanches, et appartenant indiscu-blement à notre pays, car j'y ai trouvé des débris des organismes spéciaux qui ont édifié ces roches : je veux parler des stromato-roïdes. Tantôt ce sont des roches, formées de grosses veines stallines blanches, empâtant des fragments à aspect bréchiforme in rouge brique foncé. La provenance de ces derniers échantillons moins certaine que pour les précédents. Ils pourraient peut-être ovenir d'une de ces brèches rougeâtres si abondantes dans les ys méditerranéens.

Ce sont là les seuls matériaux d'ornement recueillis à Basse-avre et provenant incontestablement de Belgique. Il eût été s intéressant d'y rencontrer des débris d'autres marbres belges, tamment de marbres noirs. On sait, en effet, les controverses i se sont élevées au sujet du marbre noir, appelé par les Romains *eusèbe*, et que d'aucuns voudraient faire provenir de Theux en lgique. On sait, en effet, que dans cette localité, fort riche ainsi e les environs, en débris romains, il existe une très ancienne rière de beau marbre noir [1]. L'absence de marbre noir à Basse-avre, comme aussi, je pense, dans les autres ruines de villas écédemment fouillées, rend peu probable l'origine belge du *eusèbe* et des autres marbres noirs, tels que le marbre de cullus et le marbre de Ténare, employés par les Romains. Quoi-e ces marbres noirs soient fort rares, même à Rome, ils devraient, semble-t-il, être tout au moins employés dans leur contrée origine.

1. Cf. *Bull. Institut. archéol. liègeois*, t.XII, p. 285.
. DE MEESTRE DE RAVESTEIN : Musée de Ravestein. Notice. Bruxelles, o. In-8°, p. 272.

Quant aux marbres rouges, ce n'est pas la première villa da
laquelle leur emploi soit signalé. La découverte des gisements
marbres rouges belges était d'ailleurs facile et devait attirer l'att
tion d'un peuple aussi avide de beaux matériaux de construction
surtout de marbres, que les Romains. Les gisements de marl
rouge sont très abondants dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où ex
taient d'importants établissements romains. Par suite de la dur
de la roche, ils forment des monticules arides où la roche affleu
jonchant le sol de ses débris très reconnaissables.

Du marbre rouge belge a été rencontré dans une tombe roma
à Fontaine-Valmont [1], marbre provenant vraisemblablement
gisements peu éloignés situés dans le canton de Beaumo
Ajoutons que, dans cette tombe, on a aussi trouvé des marbres g
provenant de la localité même. On sait d'ailleurs qu'il exist
Fontaine-Valmont, au lieu dit *les Castelins*, des établisseme
romains de premier ordre au sommet d'une colline dans les fla
de laquelle on extrait encore aujourd'hui le marbre gris app
Sainte-Anne.

C'est également à Fontaine-Valmont qu'a été rencontrée, d
une tombe, la belle urne en marbre blanc, aujourd'hui conservée
Musée de la Société archéologique de Charleroi et qui provi
peut-être des antiques gisements de Grèce ou de l'Archipel grec

Marbres exotiques.

1° *Gneiss*. D'assez nombreuses plaquettes polies de gneiss
été rencontrées, sciées sur la tranche, et donnant un marbre ve
d'aspect bizarre.

La chose est d'autant plus étonnante que c'est la première f
que j'entends parler de l'emploi du gneiss comme marbre, car il
convient guère pour cet usage. En effet, cette roche feuilletée
se polit qu'avec la plus grande difficulté et avec irrégularité, vu
différence de résistance de ses éléments constitutifs. Ce gne
provient vraisemblablement des régions alpines. Il est, comme
sait, totalement absent en Belgique.

Je dois ajouter cependant que M. de Meester de Ravest

1. Cf. *Doc. et rap. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. VIII, p. 142.

gnale que l'on a rencontré à Ostie, près de Rome, une colonne rmée de micaschiste, roche voisine, si pas identique, à celle dont us parlons ici.

2° *Brèche orientale.* J'ai constaté la présence de quelques fragents de ce marbre provenant d'Asie-Mineure et que les marriers romains appellent aussi « settebasi ».

3° *Marbre de Proconèse.* J'ai reconnu la présence d'un seul agment d'un marbre noir, avec veines blanches et liserés jaunâes, identique au marbre que les anciens appelaient marbre de oconèse, de son lieu d'origine, une île de la mer de Marmara. marbre a été assez employé par les Romains dans certaines calités d'Italie. Il est facile à distinguer des marbres noirs veinés blanc de Belgique. Il montre des veines de calcaire cristallin anc, tachetées et bordées de jaune, infiniment plus épaisses et us abondantes que dans les marbres belges similaires.

4° *Granite vert d'Egypte.* On a rencontré, à Basse-Wavre, assez en de plaques minces, employées vraisemblablement en parents, et formées d'une roche éruptive à pâte vert-foncé sur uelle tranchent des cristaux vert-pâle. Cette roche, improprent appelée granite par les marbriers, me parait être plutôt une orite.

5° *Fleur de pécher.* J'ai reconnu assez bien de morceaux de rbre blanc cristallin avec taches lilas ou fleur de pécher. On t que les anciens tiraient ce marbre de l'Albanie et des montas de Seravezza, près de Carrare, où on l'extrait encore de nos rs. Je pense que les échantillons de Basse-Wavre proviennent tôt d'Albanie, car ils ne montrent pas la structure bréchiforme caractérise le marbre de Seravezza.

Telle est, jusque maintenant, la liste des variétés de marbre ueillies à Basse-Wavre, et que j'ai pu identifier avec quelque apence de certitude. Telle qu'elle est, elle suffit pour nous donner haute idée du luxe des Romains, qui n'hésitaient pas à faire iculer, au prix de quelles dépenses ! les roches des provenances plus diverses jusqu'aux contrées situées, comme la nôtre, aux fins de l'empire romain.

Lorsque l'on voit ce que coûtent, de nos jours, les marbres que s tirons des pays étrangers et que l'on pense à ce que devaient les frais de transport par axe à l'époque romaine, on ne peut

s'empêcher d'être impressionné par la richesse et la passion d Romains pour les beaux matériaux d'ornement, qui, à en jug d'après leurs restes, servaient dans leurs luxueuses villas à garn les murailles de revêtements et de moulures.

Et cependant la liste que nous donnons plus haut est enco bien incomplète. Il existe encore au moins une demi-douzaine marbres que nous n'avons pas encore pu identifier avec certitud et ce sont justement ceux qui se rencontraient à Basse-Wavre plus grande abondance. Il y a, notamment, un calcaire gris bist avec abondantes veines de calcaire cristallin blanc, qui est de lo la roche la plus fréquente. Elle se présente sous les aspects l plus polymorphes, offrant, même sur de petits échantillons, l contrastes les plus marqués. Il est très vraisemblable que cet roche a été employée uniquement en parements, là où ces co trastes charmaient l'œil des propriétaires romains, amateurs, com leurs descendants italiens, de couleurs vives et contrastantes.

Ce marbre de nos jours n'aurait plus aucune valeur pour l usages auxquels nous destinons les marbres et où l'on n'admettr pas qu'une partie de l'objct fût d'une couleur totalement différe du reste. Aussi ce marbre, que nous considérerions, de nos jou comme un marbre vulgaire, n'est plus exploité et je n'en conn pas la provenance.

Je ne serais cependant pas étonné qu'il vînt d'Espagne ou Pyrénées, car beaucoup de bibelots vendus dans les villes d' des Pyrénées montrent des morceaux d'un marbre semblable d je n'ai pu apprendre l'origine. Je poursuivrai, d'ailleurs, mes rech ches à cet égard, comme aussi pour les autres variétés non enc déterminées, et j'aurai soin, si mes recherches aboutissent, d informer la Société d'archéologie de Bruxelles.

X. STAINIER





LE DRAPEAU BELGE

EST MAL CONSTRUIT [1]!



ORSQUE je m'apprête à assister à une cérémonie, à une fête, je m'assure que mon habit est en bon état, que tous mes vêtements sont en ordre... et, au moment de quitter mon appartement, un coup d'œil savant, jeté dans une glace, m'assure que je n'ai point endossé un frac à l'envers. De même, au moment où la Belgique s'apprête à commémorer avec éclat, d'un bout à l'autre de son territoire, soixante-quinze ans d'une indépendance prospère, d'un bien-être tous les jours plus opulent et d'une intellectualité sans pareille, n'est-il pas opportun, entre autres choses, d'examiner de près son vêtement à elle, le Drapeau national ? Pour ce faire, rendons-nous compte des quelques critiques que j'ai l'honneur de soumettre à votre attention et à votre compétence.

Le drapeau belge, tel que nous le voyons claquer au vent chaque jour, sur nos édifices, à nos fenêtres, au-dessus de la foule grouillante des cortèges, est-il conforme à toutes les saines données que peuvent fournir les documents officiels, la tradition et l'usage, la science historique ? Eh bien! des doutes me sont venus naguère, et depuis, une quasi-certitude qu'il n'en peut être ainsi.

(1) Note lue à la séance du 6 mars 1905 de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*.

Certes, je suis patriote, comme vous, et comme vous j'hono notre étendard national ; ce n'est pas sans émotion que, loin de patrie, je l'aperçois, soudain, au détour d'une rue. Mais je su artiste aussi, et encore archéologue ; et, par suite, il sourd en m d'autres émotions. Je trouve peu réjouissant cet assemblage tric lore dont le noir, cette négation de toute lumière, de toute vi est la teinte dominante, et je me prends à rêver d'une plus heureu disposition des trois couleurs. Et, d'autre part, je me suis deman comment il se fait que tous les drapeaux aux couleurs belgique qui dès la première *Journée* de 1830 jusqu'à l'établissement dé nitif de notre Patrie en 1831, et ce sans exception, ont un asp différent de tous ceux qui, depuis, furent déployés ; comment se fait que notre drapeau belge est figuré, de nos jours, par trois couleurs : noir, jaune et rouge, *placées dans cet ordre parallèlement* à la hampe, ou *verticalement,* tandis que les drapea de la Révolution possèdent TOUS les trois couleurs *perpendiculai* à la hampe, autrement dit *horizontales,* le noir venant au-desso le rouge au-dessus ?

N'y aurait-il pas là une erreur, une hérésie, certes phénomén puisqu'elle durerait depuis trois quarts de siècle ?

. . . .

On a très peu parlé du Drapeau belge ; on en a encore moins éc Il n'y a guère à signaler qu'une conférence faite par M. Vill président du *Cercle Chasteleer,* capitaine honoraire au corps chasseurs-éclaireurs, sur le drapeau de ce corps [1], — et le chap consacré à ce même drapeau, par un autre capitaine honorair ce même corps, M. Charles Vandersypen, dans son ouvrage : *chasseurs-Chasteleer et la Brabançonne, 1830-1880* [2]. Nous donc bien peu documentés.

Ce drapeau, il est bon d'en dire un mot, fut confectionné des dames bruxelloises dans les premiers jours d'octobre, et r au marquis de Chasteleer, lorsqu'il quitta Bruxelles pour Vilv puis les murs d'Anvers, à la tête de sa compagnie qui deven 1er bataillon des chasseurs Niellon [3]. Après la transformation

[1] Le 1er février 1902. Encore est-elle, je pense, inédite.

[2] Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1880, pp. 211-243.

[3] Vandersypen, *loc. cit.,* p. 217.
Aussi Van Neck, *1830 illustré,* pp. 108-110.

orps francs en régiments, par arrêté du Régent du 30 mars 1831, drapeau fut placé à Termonde au dépôt du 2me régiment des hasseurs à pied. Quelques années après, il fut donné par le génél Niellon à la famille de Merode, qui elle-même, en 1865, l'offrit u Musée de la Porte de Hal [1].

Comme tous ses contemporains — et je renvoie pour cela à ntéressant ouvrage iconographique de M. Léon Van Neck, *830 illustré* [2], — il porte les trois couleurs *horizontales*, le noir en essous. M. Vandersypen croit nécessaire de le faire remarquer [3].

Une particularité, dit-il, qui aura sans doute échappé à beaucoup e monde, c'est la différence qui existe dans la disposition des uleurs entre le drapeau de l'armée et celui des chasseurs : dans premier, le noir seul est attaché à la hampe, dans le second, contraire, les trois couleurs viennent chacune s'y rejoindre. »

En note, il s'empresse d'ajouter : « Le drapeau de l'armée, dont couleurs sont placées dans le sens vertical, se rapporte à l'arrêté Gouvernement provisoire du 23 janvier 1831, concernant le villon des navires. » — Pourquoi ? c'est ce que M. Vandersypen nous dit pas.

Ce décret doit être reproduit ici *in-extenso* [4] :

N° 30. — *Arrêté pour déterminer la couleur du pavillon belge.*

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,
Comité central,

Sur le rapport et la proposition du Comité des relations extérieures;

Considérant que le peuple belge a adopté les couleurs rouge, jaune et ir ; que ces couleurs sont portées par l'armée belge ; qu'il importe de terminer quel sera le pavillon national,

Vandersypen, p. 213 note et page 67 note 2.

Toutes les estampes et tableaux du temps montrent le drapeau belge ainsi mé. Voir, dans cet ouvrage (Bruxelles, Lamberty, 2e édit., 1904), les reprotions aux pages 26, 32, 34, 41, 49, 51, 58, 59, 61, 63, 66, 68, 69, 77, 81, 105, 107, 109, 110, 113, 122, 129, 130, 141 (21 juillet 1831), 149 (septem- 1831), 153 et 154.

P. 217. — C'est écrit en 1880.

Recueil des lois et arrêtés royaux de la Belgique. Bruxelles, Remy, tome II, , 3°, p. 40, 1831. (Bibl. royale, n° 14223). Plaisant, *Pasinomie,* 3e s., t. I, 6. — *Le Belge,* numéro du 26 janvier. — *Journal de la Belgique,* du 26, etc.

Arrête :

ART. 1er. Le pavillon belge est rouge, jaune et noir.
Ces couleurs seront placées verticalement.

ART. 2. Expédition du présent arrêté sera transmise à l'adminis teur général de la guerre, aux consuls et commandants des différ rapports.

Bruxelles, le 23 janvier 1831.

(Signé) Comte Félix DE MERODE.
A. GENDEBIEN.
JOLLY.

Le secrétaire,
membre du Gouvernement,
(Signé) J. VANDER LINDEN.

Ce décret est intéressant à divers points de vue. Tout d'abo pourquoi fait-il la distinction entre « drapeau » et « pavillon navire » et ne s'adresse-t-il qu'à ce dernier ? Le Gouvernem provisoire, ni son Comité central, voire son Comité des relati extérieures, n'avaient encore statué sur la composition du « drap belge », et, au surplus, il ne le fera pas dans la suite.

Puis, sur quels documents MM. les constituants se sont appuyés pour décréter que telles sont les couleurs nationales, surtout que telle sera leur disposition ? Ils déclarent bien qu *peuple belge a adopté* les couleurs rouge, jaune et noire — et not dès maintenant, qu'il y a une malheureuse interversion dans l'or de celles-ci, — mais comment les a-t-il donc adoptées ? C'es moment d'en rappeler l'origine.

Ces couleurs constituaient les cocardes et drapeaux que *Patriotes* de 1788 et 1789 arborèrent devant les Autrichiens pendant les si éphémères *États Belgiques-Unis* de janvier 17

Le hasard voulut qu'un combattant de 1830, un des prem protagonistes du mouvement, M. L. Jottrand père, s'en souvîn en fît une application immédiate et heureuse. Il nous en a laiss récit bien complet dans le journal *Le Droit* (numéro du 5 jan 1876) [1] :

[1] Reproduit par Vandersypen, *loc. cit.*, p. 219-220, note

« Nous étions, Edouard Ducpetiaux et moi [1], le 26 août au matin — ıdemain de la grande émeute de Bruxelles à la sortie de *la Muette de ›rtici* — dans le bureau de la rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, ·squ'on vint y rapporter que le drapeau tricolore français [2] était arboré balcon de la façade de l'hôtel de ville, par une main demeurée connue. Nous comprîmes sur-le-champ toute la gravité du fait, et ›us résolûmes de pourvoir, sans perdre de temps, aux conséquences ales qu'il pourrait entraîner.

» La question du « comment faire » nous jetait dans quelque perplexité. esque tout le monde, surtout parmi les jeunes Belges, avait oublié vieilles couleurs de la Révolution des Patriotes de 1789. Des souve-·s de famille avaient, toutefois, servi à me faire garder la mémoire de couleurs, tout à la fois nationales et démocratiques ; je possédais les ignes militaires d'un parent qui avait servi dans l'armée du général n der Mersch ; ils étaient aux trois couleurs : rouge, jaune et noir, de endard de notre république de 1789-1790, la première importation, notre continent d'Europe, des idées américaines : à preuve, l'appel-ion *République des Etats Belgiques-unis*. Je proposai à Ducpetiaux réarborer notre drapeau d'alors. Il s'en chargea, et courut sur-le-ımp, vers l'hôtel de ville, acheta sur sa route, dans un magasin unages — celui des demoiselles Abts, alors au coin, à gauche, de la de la Colline et du Marché-aux-Herbes — trois bandes de mérinos couleurs susdites, qu'il fit coudre à la hâte, et alla les arborer, au ıt d'une perche grossière, à la place du drapeau français, qu'il abattit s opposition de personne.

Ducpetiaux vint rendre compte au bureau du *Courrier des Pays-*s des heureux résultats de son expédition improvisée. Cela s'était

Un autre contemporain écrivit : « Le 26 août, à trois heures, le vieux dra-ı brabançon flottait sur l'hôtel de ville. » (L.-F. Le Bègue, *Notice sur l'his-métallique de la Révolution belge de 1830*. Gand, Lippens, avril 1832, p. 9). ·h.-J. C.

ı.-V. de Bavay (*Histoire de la Révolution belge de 1830*; Bruxelles, Bruylant-stophe, 1873, p. 138) dit : « Le drapeau tricolore français avait été arboré à ·elles pendant la nuit ; mais notre brave Ducpetiaux l'arracha le lendemain. remplaça par le drapeau brabançon, qui est devenu le drapeau belge : c'est e une des circonstances qui lui ont fait décerner la croix de Fer en 1835. » Il serait utile qu'un de nos historiens fît l'étude de l'influence française pen-ces journées de 1830 et 1831. Combien de Français ou de Belges d'origine aise furent parmi les premiers qui prirent les armes ! Pour Liége, je ne lerai que le lieutenant Delemme et Charles Rogier. Le *Journal de Liège* est suggestif sous ce rapport. Ch.-V. de Bavay, qui en parle longuement 36-138) dit textuellement « Le mouvement du 25 août n'était donc pas un ·ement belge, mais un mouvement français. » — Ch.-J. C.

passé de 9 à 11 heures du matin ; je m'en souviens comme si c'ét d'hier; le soir, tout Bruxelles avait adopté les anciennes couleurs braba çonnes [1]. »

Aussitôt elles constituèrent le signe de ralliement des nouvea « Patriotes » belges, et cocardes et drapeaux furent, comme 1788, aux trois couleurs. Lorsque, le 14 janvier 1831, le Gouvern ment provisoire créa l'*Etoile d'honneur* [2], il décrète que « le rub sera moiré rouge, liséré de noir et de jaune » [3]. C'était huit jou avant son *arrêté* concernant le pavillon.

Pour en revenir à cet arrêté, si nous admettons que l'usage f la loi pour reconnaître comme bien et dûment acquises les tr couleurs, comment expliquer la disposition *verticale*, toute nouvel qu'inventèrent de toutes pièces ces messieurs ? Etait-ce une néc sité, une obligation technique dans la construction des flamm banderoles ou penons usités dans la marine [4] ? On ne sait ; ignore encore plus quelle pouvait être la compétence héraldiq ou historique de ces messieurs du Comité central [5] ou du Comité relations extérieures, et tout au moins se doute-t-on de leurs pré cupations scientifiques du moment !

Admettons même un instant qu'ils aient eu d'excellentes rais pour décider qu'à l'avenir, contrairement à ce qui s'est fait jusq cette minute de la journée du 23 janvier 1831, il fallait placer trois couleurs verticalement, comment expliquer la bévue qui fait énumérer à contre-sens les couleurs : rouge, jaune et n pour : noir, jaune et rouge ?

[1] L. Jottrand, Edouard Ducpetiaux, avec Claes, étaient trois jeunes av bruxellois attachés à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* et qui, en octobre furent condamnés à plusieurs mois de prison, à la suite de leurs articles con ministre de la justice Van Maenen (de Bavay, p. 78-79).

[2] Arrêté nº 21. *Recueil,* t. II, p. 27.

[3] Il est curieux de lire les critiques que soulevèrent cette décision da *Journal de Liége,* du 2 février 1831.

[4] C'est, je pense, — mais en sens inverse — la raison qu'il faut invoquer expliquer la disposition horizontale des couleurs de la flamme de la lance d lanciers.

[5] Le comte Félix de Merode.
Alexandre Gendebien.
André Jolly, ancien officier du génie.
Le notaire Joseph Vander Linden...

Car, somme toute, héraldiquement parlant, il faut dire *noir* 'abord, pour rappeler le fond de l'écu qui est *de sable ; jaune* nsuite, pour indiquer le meuble principal, le seul au surplus de elui-ci, qui est le *lion d'or ;* reste le *rouge,* le *gueules,* qui est émail de la langue et des griffes du lion.

Tout cela est inadmissible, et j'estime que l'arrêté n'a pas de aleur.

Il est, du reste, un argument qui le prouve surabondamment. 'eu après cet arrêté, un décret du Congrès national, en date du 8 mai 1831, décerna un drapeau d'honneur aux communes qui 'étaient distinguées pendant la Révolution. A cent communes chut cette distinction, et la cérémonie eut lieu le 27 septembre 832. Le roi Léopold I[er] remit lui-même ces étendards [1], qui mon-rent, eux aussi, les trois couleurs placées *horizontalement* [2].

C'est péremptoire. M. Ch. Vandersypen dit aussi : « Il résulte onc clairement de ce qui précède que la distribution des dra-eaux, avec les couleurs horizontales, faite par le Gouvernement e 1832, a réglementé définitivement la disposition des couleurs du rapeau belge [3]. »

Cependant, entre cette date de l'*arrêté* du 23 janvier 1831 et ette cérémonie du 27 septembre 1832, il avait dû se passer quelque vénement.

[1] Vandersypen, p. 218, note : « Nous nous rappelons avec une véritable notion cette imposante solennité patriotique, où une centaine de communes elges vinrent recevoir la récompense de leur dévouement à la patrie. » Voir arrêté royal du 13 septembre *(Recueil des lois et arrêtés royaux,* t. III, p. 280, os 64-69. — Plaisant, *Pasinomie,* II, 498).

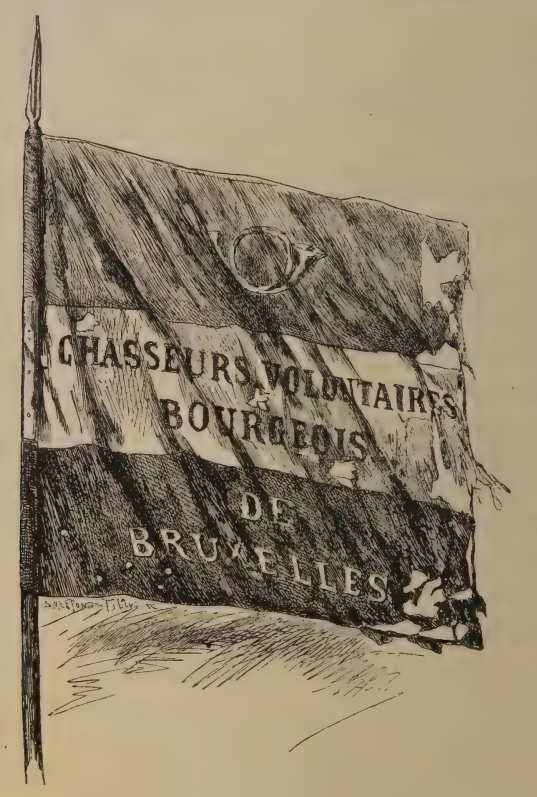
[2] Ils portent :

A la commune de...
1830
La Patrie reconnaissante.

Celui de Bruxelles est conservé aux archives communales ; celui de Liége est l'hôtel de ville et, chaque année, il est porté officiellement dans le cortège com-émoratif des *Journées,* qui se rend à la tombe de Sainte-Walburge, le dernier manche de septembre. Il me faut dire ici, entre parenthèses, que c'est à la uite de mes démarches que cette coutume patriotique n'a pas disparu.

[3] Le même dit, au début de ce paragraphe : « Le drapeau des chasseurs avec s couleurs placées horizontalement est conforme au drapeau officiel, » mettant n opposition, chose étrange, ce *drapeau officiel* avec le drapeau de l'armée ! C'est compréhensible : les drapeaux de l'armée lui sont remis par le Roi et ils sont out aussi « officiels » que ceux remis aux communes ou aux sociétés.

Lors de la première réunion des Chambres législatives, qui eut lieu le 8 septembre 1831, la diversité des couleurs des drapeaux



DRAPEAU DES DAMES DE CHASTELEER [1].

qui figuraient à cette cérémonie suggéra au journal *Le Belge* [1] le lignes suivantes :

« Des étrangers qui se trouvaient hier sur le passage du cortèg faisaient observer qu'il était assez étrange que, dans la capital même de la Belgique, on n'aperçût pas deux drapeaux belges don les couleurs fussent placées de même. Nous espérons qu'on fer cesser au plus tôt cette différence ridicule. »

[1] Nous devons ce cliché à l'obligeance de M. Léon Van Neck, auteur de *18*[?] *illustré*.

[2] Numéro du 10 septembre 1831, et Vandersypen, *loc. cit.*

N'est-ce donc pas cet *arrêté* du 23 janvier qui avait trompé cer-
ns ? Certes, dans l'intervalle, on aura confectionné des drapeaux
x couleurs verticales.

Mais *Le Belge* continue : « Il a été décidé par le Gouvernement ovisoire que, pour le drapeau de l'armée, les trois couleurs aient placées horizontalement ; ce n'est que sur les pavillons navires qu'elles peuvent être disposées verticalement, comme couleurs du drapeau français. »

Qu'est-ce donc que cette « décision du Gouvernement provi- re » ? — Quoi qu'il en soit, l'argumentation est nette et décisive.

L'erreur de quelques fabricants de drapeaux, à la suite de l'*arrêté* 23 janvier, a fait son chemin. Depuis l'étendard qui s'agite au e du palais de notre Roi jusqu'au modeste drapeau qui secoue hoppe dans l'une de nos fêtes populaires, depuis l'étendard de régiments jusqu'au fanion de nos sociétés de joueurs de quilles, perturbables, les trois couleurs, noire, jaune et rouge, se déployent côté de la hampe, et celle-ci semble avoir bien de la peine à les enir.

e le disais au début de ces pages, je suis quelque peu artiste, – ce n'est peut-être qu'une opinion très personnelle — je faisais e réflexion l'autre jour, lorsque, passant dans une rue de la lieue liégeoise, je voyais flotter un drapeau, le seul sans doute, ncore n'est-ce apparemment qu'un effet du hasard, conforme traditions de 1830 : c'est plus joli, c'est vivant, c'est frais, c'est onnel.

ui, rationnel, comme disposition naturelle des couleurs ; et je rappelais ces vers d'une *Cantate au drapeau*, composée pour les tes de septembre » de l'année 1834 [1] :

Le chœur :

C'est lui qui, dans nos jours de combat ou de fête,
Brille en arc-en-ciel sur le faîte
De la tente ou de la cité.

n arc-en-ciel ?... Oui, si les couleurs sont horizontales.

tionnel encore et surtout, me disais-je, si l'on s'en tient aux nées purement historiques et archéologiques.

. . . .

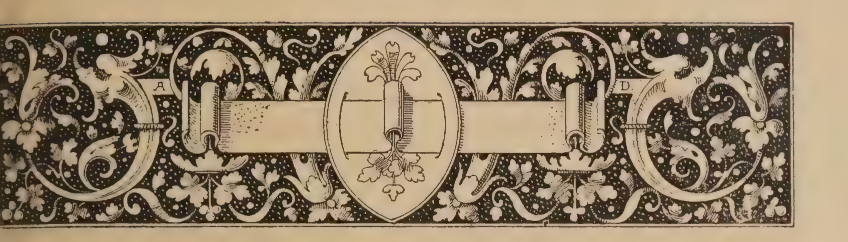
Je conclus :

Évidemment, la question mérite d'être portée en haut lieu et d
recevoir une solution solennelle et définitive.

N'y aurait-il pas lieu, pour la *Société d'Archéologie,* de la pr
senter au Gouvernement, d'en solliciter un examen sérieux par un
commission spéciale et, après, sa prise en considération et sa san
tion par un arrêté qui, bien qu'en retard de soixante-quatorze an
n'en aurait pas moins toute sa valeur ?

Ch.-J. Comhaire.





TOMBES PRÉHISTORIQUES

DES ENVIRONS D'ORIHUELA

(PROV. D'ALICANTE, ESPAGNE).

I. Petite excursion à Algorfa.



YANT accepté, il y a quelques mois, l'aimable invitation de M. le marquis d'Algorfa, je réalisai en quarante-huit heures une petite excursion archéologique dans sa vaste et délicieuse propriété d'Algorfa, située à environ quinze kilomètres de la ville d'Orihuela. Cette riche ossession est formée par une agréable et fertile vallée, ou plutôt ır un immense bassin, presque elliptique, d'à peu près huit kilomètres de longueur, et de toutes parts enveloppé par la dentelure souriantes collines et de montagnes escarpées. Il est possible ıe la capricieuse configuration de ce lieu ne soit pas tout à fait rangère à la dénomination d'« Algorfa » [1], الغرفة , balcon ou terrsse, qu'on lui attribue, car les aspects que les sommets des difféntes chaînes décèlent aux yeux du voyageur sont on ne peut us surprenants et magnifiques.

On y découvre, au midi, la vaste étendue de la Méditerranée, et

[1] L'acception vulgaire de ce mot est, en arabe, celle de « grenier, salle haute ». *Glossaire* de Derenbourg et Spiro signale aussi celle de « balcon et terrasse ».

sur ses bords l'île de Tabarca, le petit port de Torrevieja et les mon-tagnes lointaines de Carthagène ; au nord et au pied d'un ancien château-fort, jadis fortifié par des tours qui tombent et des murailles ébranlées, la préhistorique Aurariola, qui s'élève gracieusement au milieu de la riche et fertile vallée du tranquille Segura ; à l'ouest la populeuse ville de Murcie, avec le renommé clocher de sa belle cathédrale, et finalement à l'Orient, le joli petit port d'Alicante, les hautes montagnes de Busot, les pics de la Sierra de Mariola et les rivages de la mer qui, en festons accidentés, s'étendent à l'infini et vont se perdre dans les régions lointaines de l'horizon. Il est indubitable, à mon avis, qu'au temps passé, la vallée d'Algorfa et les versants qui l'entourent furent hérissés de bois épais et sombres où les primitives peuplades trouvèrent un asile assuré, ainsi qu'une subsistance abondante et facile, que leur procurait non seulement la chasse de nombreux animaux qui habitaient ces profondes soli-tudes, mais aussi la pêche, que le voisinage du Segura et des côtes de la mer leur rendait attrayante et aisée. Une des montagnes aujourd'hui dépourvue de végétation, conserve encore le nom de « Selva negra » dû à son aspect ombrageux et noirâtre au temps qu'une épaisse forêt la rendait aussi vivante que féconde ; et même de nos jours, un bois immense de pins, contigu à la vallée d'Algorfa voit se dresser au milieu de son sein une verdoyante colline cou-verte de grands arbres et couronnée par la « Pinada », riche maison de campagne, dont l'aspect majestueux et charmant rappelle l'an-cien château féodal.

Tel est donc l'endroit qui fut le but de mon excursion.

Bien après le lever du soleil, je me mis en route en compagnie d Marquis D. Rafaël de Rojas et de deux piocheurs, qui nous sui-vaient. Après une heure de marche par des coteaux interminables car une pluie torrentielle avait pendant la nuit rendu inabordables tous les sentiers de la plaine, nous arrivâmes enfin au pied d'une modeste colline d'environ huit mètres d'élévation, dont le sommet à l'orient, était formé par une muraille ou banc natif de roches sablonneuses. Nous savions que des ossements humains avaient paru, il y a quelques années, sur un des penchants de cette colline ce qui avait fait croire au vulgaire que les victimes d'un combat livré en cet endroit y avaient été inhumées.

Avec les renseignements que nous avions pris, il ne nous fut p

lifficile de trouver la zone en question, et, y ayant reconnu, entre le nombreux débris d'ossements, des restes de poterie en terre noire t grossière, qui caractérise ordinairement la céramique des âges rimitifs, je me persuadai que nous étions en présence d'une petite écropole préhistorique. Nos deux piocheurs entreprirent sur heure les fouilles, et bientôt le plus favorable succès réalisant, nos spérances, vint couronner nos efforts.

En effet, plus de douze squelettes humains, en assez bon état de onservation, furent successivement exhumés avec leur mobilier 'époque néolithique. L'inhumation des corps avait eu lieu dans eux encoignures du banc rocailleux, près du vertex de la colline, n deux grands gisements parfaitement séparés, ce qui indique proablement un nombre égal de familles. Les cadavres, adossés aux illants des roches ou à des alignements artificiels de pierres, vaient été couchés sur le côté droit, la tête vers l'occident et les enoux et les mains repliés vers le menton.

Les dimensions, ainsi que la robuste constitution des ossements, celaient, en général, des individus d'une musculature vigoureuse d'une plus que moyenne stature. Il y avait près du crâne [1] un, ux et quelquefois trois vases de formes et grandeurs différentes, et rs la ceinture un petit amas de pointes de flèches en silex et une che de pierre.

La profondeur des fosses variait d'un à deux mètres, et le squete était couvert de plusieurs couches de terre de différente couır; une de ces couches, imperméable et vraisemblablement endur- au feu, servait à empêcher les infiltrations du dehors.

Il est évident que la structure fort simple de cette sorte de sépules est bien loin d'atteindre les proportions gigantesques des nbes découvertes aussi près d'Orihuela, sur le versant appelé de n-Anton, et dont je donnerai plus loin quelques indications.

Le mobilier funéraire s'y présenta, de même, relativement fort luit, car je n'y ai pu reconnaître aucun vestige d'objets de parure d'industrie, tels que coquilles, anneaux, petites scies en silex, cuteurs, meules à broyer le grain, etc., qu'on trouve abondamnt par ici dans ce genre de sépultures.

'y ai constaté également, et contre l'ordinaire, l'absence de

[1] Nous en conservons trois, dont l'un appartenait à une femme.



FIG. I. CELTS OU HACHES DE PIERRE.

foyers et de restes de festins funéraires. Le genre des obj
recueillis me porterait à croire que les hommes de la vallée d'A
gorfa habitant les forêts consacraient exclusivement leur existen
à l'exercice de la guerre et de la chasse.

Voici le total d'objets trouvés dans les tombes :

7 celts ou haches de pierre.
33 pointes de flèches en silex.
1 pointe de lance en silex.
3 couteaux ou lames en silex.
2 poinçons en cuivre.
1 poinçon en os.
3 crânes.
8 vases en terre.

Les haches (fig. 1) sont en diorite noire ou verdâtre, et t
bien polies ; elles révèlent un long usage, à l'exception de la p
mière, qui semble n'avoir jamais servi. Leur longueur varie
0^m21 à 0^m05. La hache de cette dernière dimension est plutôt
ciseau.

Les pointes de flèches (fig. 2) sont en silex varié, et la plu
très belles et habilement travaillées. Elles reproduisent les ty

éolithiques habituels, le losange, la feuille de laurier, la pointe à ilerons et pédoncule, etc.

La finesse et la perfection de la barbelure de quelques exemplaires sont vraiment remarquables et dénotent l'habile sûreté de



FIG. 2. POINTES DE FLÈCHES, LANCE ET COUTEAUX EN SILEX.

ain de l'ouvrier, acquise peut-être par une longue expérience ıns les centres de fabrication primitive, dont les découvertes de ıtre âge nous ont révélé l'existence. L'installation de ces ateliers ıurrait expliquer aussi la variété qu'on reconnaît dans les types de ıintes de flèche, ainsi que de lance, lesquels, ayant souvent reçu nom de l'endroit de leur première apparition, se trouvent jourd'hui confondus dans une même contrée, comme le prouvent, ıtre autres, les fouilles d'Algorfa et celles qui furent faites par M. Siret entre Almerie et Carthagène.

Les pointes de flèches étaient assujetties au bout d'une baguette moyen d'une poix très consistante, dont j'ai pu recueillir divers ıgments. Telle est la disposition où elles furent trouvées dans la lèbre caverne des « Murciélagos », comme nous le dit D. Manuel

de Góngora [1]. « Il y avait, dit-il, à côté des squelettes... des point de flèche en silex, attachées à de grossiers bâtons avec un bitun très fort, au point qu'on brisait plutôt le bâton que son attache.

Les lames en silex sont de petite dimension, commes toutes cell qui proviennent de cette région. Leur longueur est respectiveme de $0^{m}09$, $0^{m}10$ et $0^{m}11$ pour $0^{m}02$ de large. Elles présentent tr faces dorsales, un fil très aiguisé et sont un peu courbes.

La pointe de lance (fig. 2) est en silex rougeâtre et grossiè ment travaillée. Elle faisait partie du mobilier de la sépulture co tenant le crâne (fig. 3).

Je dois faire remarquer que ce genre de pointes en silex est or nairement très rare dans cette contrée ; parmi d'autres armes ass abondantes,il en paraît seulement quelques exemplaires isolés. In querait-il un symbole du commandement et de la souveraineté Je ne crois pas inutile de rapporter ici ce qu'a dit à ce su Rohrbacher [2] : « On s'étonnera peut-être de voir Saül toujours u lance à la main ; c'est qu'anciennement c'était le symbole du co mandement et de la souveraineté. Alors, dit Justin, les rois avaie encore pour diadème des lances, que les Grecs ont appelées sce tres. »

Ce fut avec une espèce de lance, suivant l'hébreu, que Jos donna le signal pour l'attaque et la prise de la ville de Haï.

Le nom de « quirites », qui, chez les Romains, indiquait le dr de bourgeoisie souveraine, vient du vieux mot «cur, quir », qui s nifie lance [3]. Le père seul avait le droit de la lance et du sacrifi et, lorsqu'il fallait témoigner, devant le conseil public, des terres des choses vivantes que l'on possédait, c'est la lance à la main s'y présentait le quirite, symbolisant et soutenant à la fois s droit par ses armes. »

Les poinçons en cuivre sont de petites barres pointues et rond le manche, qui probablement était en os, avait disparu. Le poin est presque toujours l'outil caractéristique des tombes de femm

Il est fâcheux qu'il ait été impossible de sauver tous les objets céramique qui formaient une bonne partie du mobilier funéraire sépultures d'Algorfa. Beaucoup d'entre eux, déjà fendus par l'hu-

[1] *Antigüedades prehistoricas de Andalucia*, p. 32.
[2] *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, liv. XI, p. 423.
[3] Festus. Michelet, *Histoire romaine*, t. I, p. 99.

lité et le poids de la terre, tombèrent en pièces au moment de les xhumer. Les vases entiers que j'ai pu recueillir (fig. 3) sont en erre noire à l'intérieur, grossièrement façonnés et couverts, à 'extérieur, d'une couche rougeâtre avec des taches noires produites ar la fumée pendant la cuisson, qui dut se faire en plein air : le ond est plat ou légèrement bombé. Les dimensions varient de ${}^{m}08$ de hauteur et $0^{m}10$ de diamètre à $0^{m}17$ et $0^{m}19$ respective-ent.

Dans le voisinage de ce gisement, on trouve aujourd'hui un petit



FIG. 3. CRANE ET VASES EN TERRE.

neau situé sur les bords du Segura, appelé « El Barrio », où, pro-blement dans les temps primitifs, existaient les demeures de la uplade d'Algorfa.

Mais d'où provenaient ces hommes dont les tombes que nous ons de fouiller ont révélé l'existence ?

A quelle race appartenaient-ils ? Il est très difficile de sonder un sé si reculé, n'ayant que les notions élémentaires acquises jus-ici. Le doute planera encore tant que la science archéologique réussira pas à apporter des matériaux plus décisifs pour résoudre égoriquement le problème. Je ne me hasarderai donc pas à

entreprendre aujourd'hui la discussion. Je ferai remarquer seulement que le mobilier funéraire d'Algorfa, ainsi que celui des tombes du versant de San-Anton, se retrouve, sauf de légères modifications de lieu, à Valence, Cuenca, Murcie, en Castille, en Andalousie et dans la plupart des provinces d'Espagne. Ce mobilier ne représente donc pas une de ces races isolées et errantes, qui n'ont cessé d'inonder ce pays, attirées par ses richesses légendaires, mais plutôt un peuple qui domina la Péninsule et s'y établit pour y séjourner des siècles entiers. L'Ibérie, ancien nom de l'Espagne, nous décèle peut-être ce peuple qui, uni plus tard aux Celtes, forma la nation celtibère exploitée par les Phéniciens, les Carthaginois et conquise par les Romains. Pourquoi donc ne reconnaît-on pas dans les innombrables tombes préhistoriques de ce genre, découvertes en Espagne, les restes glorieux du peuple celtibérien ?

II. Nouvelles fouilles à San-Anton.

Le versant appelé de San-Anton est situé à environ deux kilomètres à l'est de la ville d'Orihuela, au pied du pic de la Muela ; il occupe une surface de cinq cents mètres de longueur et de cinquante à cent mètres de largeur. Il est couvert d'une couche de diluvium rougeâtre, dont la profondeur est variable. Les fouilles qui y ont été faites, il y a deux ans, ont démontré que l'emplacement choisi pour l'inhumation des cadavres dans l'époque préhistorique avait été revêtu d'une couche artificielle d'excellente terre végétale dont la profondeur atteignait d'un à quatre mètres en une extension d'environ deux hectares.

Plus de huit cents tombes furent découvertes dans cette magnifique nécropole, lesquelles nous fournirent un riche et très abondant mobilier funéraire généralement assez bien conservé, grâce à l'intelligente disposition des funèbres demeures. Les différents rites observés dans ces enterrements peuvent se réduire aux trois suivants : crémation, demi-crémation et inhumation. Quant à l'inhumation, les formes adoptées pour les tombes offraient une remarquable variété, car on y trouvait le cromlech, le tumulus, les fosses, les grandes urnes en terre cuite qui contenaient le squelette

et les tombeaux formés par six grandes dalles sans aucune liaison de mortier.

L'analyse de ces tombes fut publiée à Madrid dans la revue mensuelle *Razon y Fe*, en 1903.

Y ayant fait récemment de nouvelles recherches dans quelques endroits qui avaient été oubliés, nous découvrîmes un bon nombre de sépultures semblables aux antérieures, quoique, en général, plus détériorées. Cependant nous eûmes le bonheur d'en rencontrer une très belle, appartenant à une femme, laquelle mérite une mention toute particulière.

La tombe consistait en un tumulus de moyennes dimensions. La chambre funéraire, creusée dans le sol, se trouvait au centre et à deux mètres à peu près de la surface du versant ; elle avait la forme d'une ellipse circonscrite par de grosses pierres parfaitement alignées, et le cadavre y avait été couché sur le côté droit en position repliée, la tête vers l'occident. Un bloc de grandes pierres, appuyé sur les parois de la chambre, formait la voûte qui avait été recouverte de plusieurs couches de terre, dont l'une ne contenait que des cendres et du charbon, restes d'un grand foyer.

Le type de cette tombe appartient, à mon avis, à la demi-crémation ; le cadavre, après avoir été exposé à un grand feu, qui devait seulement consumer la chair, avait été recueilli dans un linceul et placé, ainsi dépouillé des germes de corruption, dans son caveau. Cela pourrait peut-être expliquer l'étrange phénomène qu'ont présenté, à San-Anton, plusieurs squelettes qui laissaient voir quelques os, généralement des extrémités, tout à fait carbonisés. Ainsi il serait aussi plus aisé de concevoir comment les urnes funéraires pouvaient contenir une, et quelquefois deux personnes adultes, de même que la possibilité du tatouage des squelettes, reconnu ici assez souvent dans les sépultures, et dont celle-ci offre un nouvel exemple. En effet, les os du bras et de l'avant-bras étaient barbouillés de noir et de rouge, et le crâne couvert d'une couche noire (fig. 4) qui lui donnait un aspect effrayant. Je déplore de ne conserver qu'une mâchoire rompue et quelques fragments de ce crâne ; il fut brisé par un accident fâcheux occasionné par la maladresse d'un des piocheurs.

Voici maintenant la distribution du magnifique mobilier de cette tombe : A côté du crâne se trouvaient deux grands anneaux en fil

d'argent enroulé en spirales rondes, lesquels avaient servi de pe
dants ou peut-être d'ajustement pour les cheveux (fig. 5). Non loi
on avait placé un grand vase que nous trouvâmes presque en pou
sière, sauf un fragment, qui en laisse assez bien deviner la form
(fig. 4). Il est en terre noire, grossièrement façonné et recouve
d'une couche d'ocre d'un jaune brun, tacheté de noir. Entre l
vertèbres immédiates au crâne, se laissait voir un riche collier e

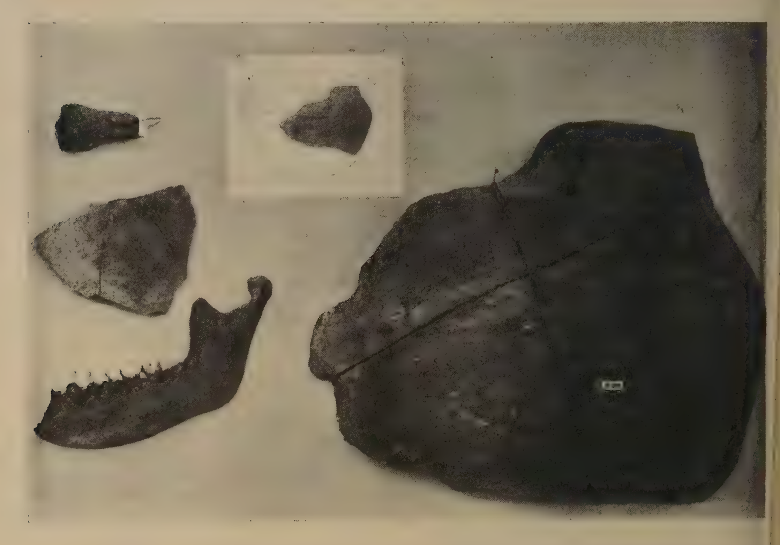


FIG. 4. FRAGMENTS DE CRANE ET D'UN VASE EN TERRE.

or, composé de petits cônes vidés, très finement travaillés
percés de deux trous presque microscopiques (fig. 5). Nous pû
recueillir septante-trois de ces petites perles, mais bien d'au
nous échappèrent à cause de leur petitesse et surtout, parce
malheureusement, nous nous aperçumes de leur présence aprè
bouleversement d'une bonne partie de la terre qui entourait la ré
supérieure du squelette. La délicatesse et la beauté du trava
ces perles contraste évidemment avec les autres objets du mob
de cette tombe, et même encore avec les neuf parures en or t
vées dans plusieurs sépultures à San-Anton; ce qui pourrait indi
que ce collier avait été vraisemblablement importé d'un pay
l'art de l'orfèvrerie était plus avancé. Bien des peuples prove
de l'ancienne Grèce nous ont laissé, dans les alentours d'Oril

(Redovan, Iecla [cerro de los Santos] Lucentum, Ilici, etc.) des restes magnifiques de leur surprenante culture. Devrions-nous peut-être leur attribuer aussi la manufacture de ce précieux collier? Quoiqu'il en soit, c'est un exemplaire très rare.

Avec les grains en or, nous recueillîmes également trois cônes marins, troués par frottement de leur extrémité pointue, et deux petites plaques en ivoire, arrondies et perforées en leur centre; elles faisaient probablement partie du même collier, selon la coutume de l'époque d'y réunir des perles de différentes matières.

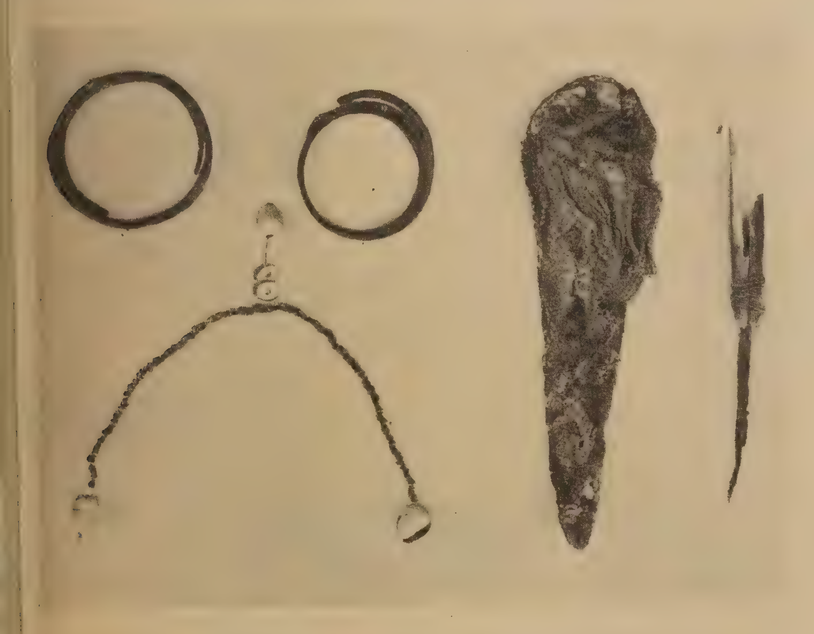


FIG. 5. POINÇON ET POIGNARD EN CUIVRE, COLLIER EN OR ET SPIRALES EN ARGENT.

Un peu plus haut que la ceinture, se trouvait un grand couteau-oignard en cuivre (fig. 5) de $0^{m}14$ de longueur, et deux poinçons, un du même métal et l'autre en os.

Adhérant au poignard, nous découvrîmes un petit mouchoir en oile, très bien replié, dont la conservation est due aux sels cuivreux ui l'imprégnèrent. Le tissu est assez grossier, ainsi que les gros fils ui le forment. Les phalanges d'une des mains du squelette, qui tait appuyée sur le mouchoir, étaient aussi imprégnées de vert de

cuivre, et grâce à la même cause, le poinçon en cuivre conservait intact son manche en os; il se brisa au moment de l'exhumer. Une pièce de toile si complète est aussi très difficile à trouver, et celle-ci est peut-être un exemplaire unique.

Le poinçon en os est relativement très médiocre.

Finalement, au pied de la sépulture, on avait placé un petit groupe d'un vingtaine de cailloux arrondis et à peu près des dimensions d'une noix ; ils étaient noircis au foyer et représentaient sans doute une offrande funéraire, dont l'usage était ici assez fréquent dans ces sortes d'enterrements.

Les armes et surtout les outils en silex si abondants à San-Anton n'ont point paru cette fois; mais les deux beaux types d'objets que je viens de mentionner, et qui se font singulièrement remarquer entre près de deux mille pièces tirées de cette nécropole, donnent, à mon avis, à la tombe qui les renfermait, la préférence sur toutes les autres.

Jules Furgus, S. J.





NOTE

SUR LA

COMMUNICATION DU R. P. FURGUS

RELATIVE A DES

TOMBES PRÉHISTORIQUES A ORIHUELA

BIEN que la zone méditerranéenne de l'Espagne renferme pour l'archéologie préhistorique des trésors faciles à recueillir, il est encore rare de trouver des personnes qui se donnent la peine de le faire.

C'est donc pour tous ceux qu'intéresse le premier effort de l'homme dans la civilisation, une heureuse chance de rencontrer des travaux comme ceux du P. Furgus.

Ayant contribué pendant de longues années, de concert avec mon frère, à scruter le passé des premiers aborigènes de la Péninsule Ibérique, j'ai sollicité l'honneur d'exposer un peu plus en détail les trouvailles du savant jésuite, car, dans la communication qui vous a été faite, il n'est question que d'une partie des découvertes faite à Orihuela.

Je voudrais vous les raconter plus longuement, et faire aussi quelques modestes objections à certaines explications de leur auteur; elles ne diminuent en rien l'admiration que cette belle fouille mérite.

Deux stations sont signalées par le P. Furgus : Algorfa et San Anton.

De la première, il n'y a pas lieu de faire grand commentaire C'est une colline occupée par une bourgade néolithique, en possession déjà de quelques objets en cuivre.

J'insiste sur les mots *bourgade néolithique*, bien que le P. Furgus considére la station comme une simple nécropole, qu'il assimile, comme époque, à celle de San-Anton.

Les sépultures d'Algorfa sont franchement néolithiques, alo que celles de San-Anton nous introduisent en plein dans l'âge d bronze.

Parmi les pointes de flèche en silex d'Algorfa dominent losange et la forme en feuille ; quelques exemplaires présentent pédoncule et les deux ailerons. Aucun n'offre d'évidement à la bas

Cette remarque confirme la distinction établie par Louis Sir entre les types de l'Est de la Péninsule et ceux du Sud et l'Ouest.

Pour les premiers, le pédoncule domine et l'évidement ne rencontre pas ; celui-ci paraît caractéristique pour les formes oc dentales et méridionales, alors que le pédoncule y est plus rare.

Il faut noter que l'observation porte sur de nombreuses centain de spécimens de la collection Louis Siret. Dans cette collecti figurent des échantillons provenant de la belle station des Millar près d'Almérie, qui sont d'un fini merveilleux.

Passons à San-Anton. Le coteau occupé par la station est à de kilomètres d'Orihuela ; elle s'étend sur une longueur de cinq ce mètres et une largeur variant de cinquante à cent mètres.

Le penchant est recouvert d'une couche de diluvium rouge un à trois mètres de profondeur.

Le P. Furgus opine que cette terre végétale, bien choisie, a apportée pour recouvrir les tombes des habitants d'une bourg voisine, qui aurait existé là où se trouve maintenant la ville d'(huela.

La station n'eût donc été qu'une nécropole ou plus de huit ce tombes furent découvertes.

L'auteur fait remarquer que la surface de celle-ci est bien rédu pour avoir servi d'emplacement à une bourgade ayant donné à un cimetière aussi riche.

Je ne puis partager cette manière de voir. Il s'agit ici d'une sur-
ıce de deux à trois hectares, ce qui est bien suffisant pour édifier les
abitations d'une localité préhistorique. Et si on tient compte de
e que mon frère et moi nous avons fouillé de nombreuses stations
e la même époque, d'une étendue comparable où, sans aucun
oute sérieux, les anciens avaient enterré leurs morts dans le sol
e leurs demeures, on arrivera à ranger le coteau de San-Anton dans
ne catégorie absolument semblable.

Toutes les descriptions de leur historiographe tendent à cette
onclusion. Est-il plausible que, dans ces temps lointains, on ait
tabli un cimetière à deux kilomètres de l'agglomération ? Cette
ratique, toute moderne, est née de l'énorme accroissement des
illes et des considérations hygiéniques qui s'ensuivent. Garder les
ıorts aussi près de soi que possible est un pieux sentiment. Les
metières disposés autour des églises en sont une manifestation
ıi n'a pas encore disparu, et dans les temps préhistoriques,
nterrement sous le sol occupé par la vie courante en constituait
xpression la plus caractérisée, sans présenter d'inconvénients
rieux. Le nombre de sépultures est simplement proportionnel à
durée de l'occupation, sans compter les épidémies qui peuvent
ı avoir accru la quantité. Je reviendrai plus loin sur cette question
la destination de l'emplacement.

Le P. Furgus distingue plusieurs genres de sépultures : la créma-
on, la crémation partielle et l'inhumation.

Au premier groupe appartiennent des tombes situées à une pro-
ndeur très faible.

L'archéologue espagnol est sobre quant aux détails de ces sépul-
res. Il dit seulement qu'elles doivent être postérieures, attendu
ı'on les a rencontrées parfois au-dessus de squelettes enterrés.

D'autre part, lorsqu'on brûlait les morts, on devait encore obser-
r parfois le rite précédent de l'inhumation, car on a trouvé à
rihuela des vases de même époque que les urnes cinéraires, con-
ıant un squelette d'enfant.

Le P. Furgus décrit la céramique de cette période ; il la partage
trois catégories, toutes trois faites au tour.

La première est rouge, recouverte de vernis noir brillant ; la pâte
t très fine, l'extérieur est recouvert d'ornements. Cette céramique
t étrusque.

La seconde catégorie est considérée par notre auteur comm romaine. La troisième, la plus abondante, n'a guère donné que de spécimens brisés. Les vases sont des patères, de grands plats, de cruches et des amphores de forme élégante. La pâte est de couleu jaune-clair, parfois rosée, l'extérieur orné de bandes horizontale de couleur plus foncée, avec, parfois, des dents de loup, des ligne diagonales ou des cercles. Aucun mobilier funéraire, sauf quelque objets informes en fer.

La description des trouvailles fait supposer qu'elles sont du II ou du IVe siècle avant J.-C., c'est-à-dire à influence punique, comm celles d'Elche, Villaricos, etc.

Voyons la crémation partielle.

L'auteur a rencontré à Orihuela des sépultures où quelques oss ments portaient des traces de feu ; il les compare au squelette demi brûlé de Peña Roja, et à d'autres trouvailles de même gen faites en Espagne.

A San-Anton, les ossements humains qui auraient subi l'actic du feu gisaient en terre ou bien enfermés dans une grande urne e terre cuite assujettie par des pierres. Au-dessus il y avait ur couche de cendres mêlée de charbon, atteignant au maximum 1 mètre d'épaisseur, et contenant en grande abondance des ossemen de bœuf, de sanglier, d'oiseaux, parfois des vertèbres de poiss et beaucoup de fragments de poteries diverses.

Le mobilier était composé de scies en silex, coquilles perforée instruments en os à demi brûlés, groupes de petits cailloux chois pierres en grand nombre, ayant servi de percuteurs, mortiers, l soirs, nucleus et éclats de silex blanc ou gris.

Le P. Furgus fait, d'après ces trouvailles, un essai de recons tution de la cérémonie de l'enterrement ; il pense que le cada devait être brûlé, puis, après cette cérémonie, on aurait recue les ossements à demi carbonisés, peut-être dans une sorte de l ceul, et on les aurait enfouis dans la terre ou dans une grand eur A ce moment aurait commencé le repas funéraire, composé s tout de viandes rôties, le défunt y aurait eu sa place réservée, une fois le banquet fini, les reliefs et la cendre auraient été disp sés sur sa tombe.

Je regrette de devoir ici me séparer encore des commentaires l'explorateur espagnol. Je pense que, pour conclure à l'emploi d

te funéraire aussi bizarre que la crémation partielle, arrêtée juste temps après que la chair, la graisse et les tissus mous auraient été tis ou fondus ; avant d'en arriver là, dis-je, il faut être extrêmement prudent.

L'hypothèse de cet horrible grill-room, nauséeux pendant et rès l'action du feu, puis de ce repas pantagruélique où l'on dévore s quartiers de bœuf, de sanglier, des volailles, du poisson, me siste très fort. Toute cette cérémonie, à propos de ce pauvre et ique défunt, qui gît là, respectueusement enterré à quelques ds sous terre, me laisse très sceptique. L'énumération du mobi-r funéraire me surprend quelque peu. Le mode d'enterrement et nature des objets cités par le P. Furgus correspondent absolu-nt aux milliers d'objets déterrés par mon frère et moi en Espa- dans des stations de la même époque. Nous avons toujours ssé ces scies en silex, ces pointes en os, ces mortiers, ces cuteurs et ces lissoirs parmi le mobilier usuel des habitations, considéré les ossements d'animaux et les vertèbres de poisson mme des restes de repas de la vie normale de ces gens. Quant charbon de bois et aux cendres, ce sont, d'après nous, des noins de foyers anciens et aussi des preuves que l'incendie a ruit les demeures préexistantes.

e P. Furgus est-il bien certain que le mobilier funéraire dont il l'énumération se trouvait *dans* la sépulture ou bien à côté ou lessus ? Quant à nous, nous n'avons jamais trouvé, dans l'inté-r des centaines d'urnes funéraires de la même période que nous ns ouvertes, que des armes et des outils en cuivre et en bronze, parures variées, des poteries, et, lorsqu'il y avait des restes imaux, un ou deux os de bœuf ou de mouton ; si on admet la ieure du vivant au-dessus de celle du mort, il n'y a pas de néces- à rechercher des explications un peu étranges. Nous avons ni la preuve que les branches, même les branches feuillues et oseaux, étaient utilisés à cette époque pour faire des toitures ou cloisons légères. Cette preuve existe dans les morceaux de vitrifiée par le feu qui portent ces empreintes végétales. On les voir au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles. Nous avons vé en place des poteaux en bois carbonisés et avons admis stence d'étages.

destruction partielle ou totale de ces bourgades par le feu se

conçoit et se prouve ; on explique ainsi l'abondance des cendr et bien d'autres détails. Si, à cette supposition de tombes établi dans le sol des habitations, l'on veut faire des objections au no de l'hygiène, je ferai remarquer qu'il ne faut pas un mètre terre au-dessus d'un cadavre pour ne jamais s'apercevoir de présence.

Les exemples de crémation partielle que cite l'archéologue d'O huela sont des cas isolés ; j'ignore s'il a constaté lui-même qu'il en dit ; dans le cas contraire, je me défie. Quant à ceux de San-Anton, ils paraissent rares et peu probants. On pourrait expliquer par des incendies postérieurs ou bien par ce fait que défunts auraient eux-mêmes dû leur mort au feu.

Le P. Furgus décrit la troisième catégorie de sépultures : cel par inhumation. On a trouvé à San-Anton, tout comme dans autres stations de la même période, les enterrements dans simples trous non protégés, dans des enceintes réduites entour de pierres mises de champ, dans des urnes ou dans des cists caissons en dalles de pierre.

Rien à dire des trous. Les enceintes circulaires de pierres trois à quatre mètres de diamètre. A l'intérieur était le squel recouvert d'environ un mètre de terre. On en trouva une demi-d zaine, avec des meules en pierre, des coquilles trouées et des éc de silex. L'auteur les appelle des *cromlechs,* et il les consid comme des sépultures de gens de basse condition, mais conten raines de celles en urnes ou en cists.

Est-il bien permis de considérer comme un cromlech un ce de pierres de trois mètres de diamètre ? Il me semble qu'il vau mieux ne pas abuser des appellations mégalithiques; on finit pa dénaturer le vrai sens !

Le savant jésuite ne nous dit pas la dimension de ces pierre nous ignorons la position de ces sépultures spéciales. Je suis à les croire plus anciennes que l'âge du bronze. Ceux qui viva sur ce coteau et y enterraient leurs morts, repliés dans des tr des urnes ou des caisses en pierre, ne pouvaient gaspiller la au point de faire une sépulture de trois à quatre mètres de dian pour un seul défunt et cela pour une personne de basse condi Je crois que ces deux modes de sépulture ne sont pas conte rains et il ne faut pas s'étonner que deux civilisations aient oc

uccessivement un même emplacement. Schliemann trouva à Ilios lusieurs villes superposées.

Le P. Furgus donne le nom de *tumulus* à des tertres mesurant ısqu'à deux et trois mètres, du sommet à la base — et trois ou uatre mètres de diamètre. Ils « se manifestaient — je reproduis texte espagnol — par de petites proéminences presque imper-ɘptibles, qui devaient s'élever avant que les pluies torrentielles les ent détériorées, comme un monticule d'un mètre d'élévation ou uelque chose de plus ».

Il ne paraît pas qu'on puisse donner à ces tertres à peine mar-ués le nom de tumulus.

Ne sont-ce pas, tout simplement, les restes de l'effondrement du oit des demeures ou des étages ?

Les sépultures de San-Anton, formées de simples trous où le orps était mis, replié sur lui-même, paraissent être les plus riches, sont les seules où l'on ait trouvé des objets en or. Le P. Furgus t que, à proximité des squelettes enfouis de cette manière, on ouva souvent un crâne isolé, et il en conclut que ce crâne appar-nait à une victime offerte aux mânes du défunt et sacrifiée lors son enterrement. Cela est possible sans doute, mais ici encore plus simple des explications ne serait-elle pas la meilleure ? Quand s fossoyeurs faisaient le trou, il a dû leur arriver fréquemment de ncontrer un squelette antérieurement enterré, de là un remanie-ent et une dispersion inévitable des restes de celui-ci.

Les urnes de San-Anton sont de grands vases en terre cuite ossière, de couleur gris-rouge avec taches noirâtres. Les plus andes avaient 0m70 de hauteur et 0m50 de diamètre au milieu. n grand nombre étaient beaucoup plus petites; elles étaient fouies avec une protection de grosses pierres et de terre travail-. Ces urnes sont petites et leurs dimensions restreintes portent rchéologue espagnol à se ranger du côté des partisans du déchar-ment préalable. Cette hypothèse lui paraît d'autant plus plausible e des ossements humains provenant de sépultures de San-Anton rtaient des traces de couleur rouge ; ces sépultures renfermaient s morceaux de matières colorantes et un petit mortier broyeur.

Il eût été intéressant de connaître la nature de cette substance lorante. Nous avons trouvé aussi des ossements colorés en rouge ns des sépultures de cette période, notamment un crâne, portant

des traces d'une bande rouge faisant tout le tour de la tête ; matière colorante s'est trouvée être du cinabre (Hgs). Sans recour à la supposition du décharnement, nous avons émis l'idée que l anciens avaient coloré des étoffes en rouge et que, dans le cas c crâne en question, il s'agissait d'un bandeau teint, en manière c diadème, rappelant les diadèmes d'argent dont nous trouvâm plusieurs exemplaires dans des sépultures.

Mon frère trouva dans la station des Millares des pastilles c cinabre. Dans maintes découvertes, des archéologues ont signa des ossements humains paraissant barbouillés de couleur roug Toutefois, comme l'explication par un cas fortuit est souvent pc sible, on doit être très circonspect quand il s'agit de ces trouvaill

Je ferai observer qu'une urne de $0^{m}70$ sur $0^{m}50$ pourra renferm un corps de dimensions moyennes, à condition qu'on le rep aussitôt après le décès, avant l'endurcissement des articulations.

Je me rappelle qu'un visiteur de nos collections se mont un jour incrédule sur ce point, à propos d'une urne de $0^{m}80$ 0.60. Mon frère, qui est d'une taille au-dessus de la moyenne, trouva pas de meilleur argument à lui opposer que de s'accrou lui-même dans le vase, ce qui lui fut très facile ; pour un mort c s'arrange plus aisément encore. Quant aux urnes sensiblem plus petites, on pouvait les réserver pour les enfants.

D'après le principe de rechercher toujours les motifs simples pratiques, on pourrait dire que les trous étaient destinés a défunts adultes et les urnes aux adolescents et aux enfan Le mobilier funéraire très pauvre, trouvé dans ces dernières, con merait cette hypothèse.

Je dois avouer que je la préfère, plutôt que d'admettre, chez gens policés et respectant leurs morts à ce point, la hideuse c tume du dépeçage *post mortem*.

La dernière sorte de sépultures décrite par le P. Furgus est cist ou caisson formé de six dalles, et la plus grande de ces tom mesurait $1^{m}20$ de long, la plus petite $0^{m}50$. Elles étaient géne lement pauvres. Nos stations du Sud-Est de l'Espagne nous don rent le même genre de sépultures, avec cette différence que urnes et les cists contenaient les plus riches mobiliers.

Décrivons sommairement les objets rencontrés dans celles San-Anton. A côté des morts, il y avait des armes, des outils,

›teries et des parures. Suivant le rang social, il y avait de grandes fférences dans le mobilier funéraire, certains squelettes n'avaient ›solument rien auprès d'eux.

Les armes et outils sont généralement en cuivre ou en bronze. Ce nt des haches plates, couteaux à rivets, hallebardes, poinçons, rfois avec leurs manches en os, des pointes de flèches. Une des nes de métal porte des rivets en argent.

Les poteries sont abondantes ; la pâte est, en général, grossière, couleur noirâtre avec traces de lissage ; elles ne sont pas faites tour, les formes se réduisent à quelques types principaux.

Fort peu de poteries ornées ; le fond était conique, il fallait un ›port pour les faire tenir.

Les parures sont en cuivre, en bronze, en argent ou en or. Ce ıt de simples fils en une ou plusieurs spires.

Également beaucoup de grains de collier en os, en coquilles, en rre.

Une douzaine de crânes purent être reconstitués ainsi que deux elettes humains entiers. Ces ossements montrent que les pré- toriques de San-Anton étaient plutôt brachycéphales, orthognates le forte stature.

Le P. Furgus fait encore mention d'une série d'autres objets ıvés à San-Anton : haches, percuteurs, mortiers, brunissoirs ›ierre, pierres à aiguiser percées de trous, lames et scies en silex, ıles en pierre, fusaïoles et pains troués en terre cuite, instru- ıts en os de tout genre : poinçons, aiguilles, spatules, pointes lèches, perles de collier; quatre boutons, un fragment de peigne es morceaux d'anneaux, le tout en ivoire, beaucoup de coquilles ées, de cornes de cerf, défenses de sanglier et ossements d'ani- x. Tous ces objets prouvent qu'on a vécu là où ils gisent, ils ne pas des mobiliers funéraires.

heureux explorateur, en terminant la monographie des fouilles an-Anton, formule l'hypothèse que les antiques habitants de ce au étaient peut-être des Celtibères.

es réserves faites quant aux commentaires dont le P. Furgus mpagne son récit ne doivent pas refroidir les vives félicitations uelles il a droit pour ces remarquables trouvailles.

les constituent une précieuse contribution à l'étude si capti-

vante du passé de cette belle Espagne. Belle, en effet, combien el devait l'être, avant que le vandalisme romain eût dépouillé s superbes montagnes de leur parure de forêts ! Que ceux qui o visité ces rivages méditerranéens et déploré l'aridité de ces crêt aujourd'hui dénudées les revêtent en esprit d'une végétation lux riante, remplacent en imagination la mort de ces *barrancos* pierre et desséchés par la vie de la forêt, des oiseaux et des sources ; devront reconnaître que la contrée ainsi transformée serait u merveille ! Elche, avec sa forêt de palmiers, est tout proche ; su posez qu'elle s'étende, cette forêt, sur quelques provinces, serait-ce pas un paradis ? Et faut-il s'étonner que des régions au admirables aient de tout temps attiré l'homme ?

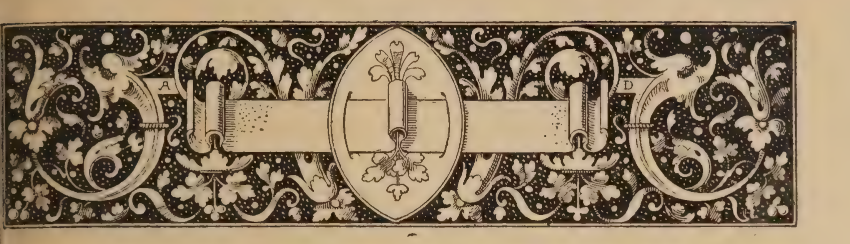
Nous pensions, il y a vingt ans, mon frère et moi, que ce belle civilisation préhistorique de nos bourgades de l'Argar, Fuente Alamo, de l'Oficio, situées tout autour de Cuevas, dans province d'Almérie, ne s'étendait guère au delà des limites de ce province. Aujourd'hui, il ne nous en coûte pas d'avouer no erreur. On l'a constatée sur un gros tiers de l'Espagne, dans to sa partie orientale et méridionale.

Les fouilles de San-Anton en fournissent un nouveau et intér sant témoignage, car il s'agit bien du même peuple. Quel est, Espagne, le lien entre les temps quaternaires et l'époque né thique ? Comment celle-ci se rattache-t-elle par l'âge du bronz celui du fer aux périodes historiques ?

Ces problèmes se posent encore, mais paraissent bien m obscurs qu'il y a trente ans. La lumière se fera en tout ou en pa cela est probable, et tout fait supposer qu'elle viendra de l'Or classique. C'est là qu'il faut chercher le centre de dispersion navigateurs, attirés par le climat et les richesses de la Pénins

Pour l'archéologie préhistorique, elle renferme encore d'iné sables trésors, et les musées de sa capitale, si pauvres en antiq de cette époque, se rempliraient de documents en masse, le jou les pouvoirs publics se décideraient à consacrer à ces recherche modeste budget. Il n'est point douteux que des enseignem précieux naîtraient de ces documents, pour la préhistoire de t l'Europe.

H. SIRE



L'ÉGLISE DE VILLERS

NOUVELLE ÉTUDE

E *Bien Public* en date du jeudi 22 septembre 1904 écrivait : « Ce n'est pas seulement en Belgique que les ruines de l'abbaye de Villers en Brabant sont célèbres ; les archéologues de tous les pays les connaissent et les admirent. Les restes de l'église, notamment, ont d'un monument merveilleux.

» On n'est pas d'accord toutefois sur leur âge. Les uns veulent ue des parties de l'édifice remontent jusqu'au XIIe siècle, au emps de saint Bernard.

» Le P. H. Nimal, dans un opuscule récent intitulé : *L'Église de 'illers* (Bruxelles, Société belge de librairie, 1904, in-8° de 72 p.), entrepris de réfuter cette opinion en faisant appel aux docuients historiques. Il nous paraît aussi désirable qu'au P. Nimal ii-même qu'un véritable archéologue vienne renforcer cette réfuıtion, « reprendre la question sur le terrain de l'architecture et endre ainsi la démonstration complète. »

Ce vœu, nous le renouvelons ici.

M. C. Enlart, célèbre archéologue français, nous disait, dans ı lettre du 19 septembre 1903 : « Je suis heureux d'apprendre ue vous préparez une nouvelle étude sur Villers, monument u'on ne saurait assez faire connaître. »

De fait, Villers attire de plus en plus l'attention.

Un jeune candidat en sciences historiques de l'Université de Louvain, le R. P. E. de Moreau, jésuite, a choisi la célèbre abbaye brabançonne comme sujet de thèse pour le doctorat[1].

On est bien loin encore d'avoir entièrement exploré une mine si féconde. Villers continue d'offrir, aux historiens et aux archéologues, un vaste champ d'investigations.

Nous pensons, dans la présente étude, pouvoir donner quelques éclaircissements nouveaux, ou, du moins, aider quelque peu à l'une ou l'autre solution définitive.

Pour apporter le plus d'ordre possible dans ce travail, nous le diviserons en trois parties :

I. L'Église.
II. Les Chapelles.
III. La Chapelle Saint-Bernard en particulier.

PREMIÈRE PARTIE.

L'Église.

I

La première question à examiner est celle-ci :

L'église actuelle de Villers est-elle l'œuvre de saint Bernard dont elle réaliserait le plan, en sorte que, dès 1151, le chœur e[t] le transept, avec le porche occidental, auraient déjà ét[é] construits ?

Nous répondons : **Non.**

Pour justifier notre assertion, nous nous contenterons ici d'un[e] double preuve : une preuve de fait et une preuve de raison.

Preuve de fait. La chronique de Villers mentionne formellement l'existence d'un oratoire primitif.

[1] Cet auteur vient de publier aux *Analectes pour servir à l'histoire ecclésias[ti]que de la Belgique,* IIe section, *Série des cartulaires et des documents inédi[ts]* 7e fascicule, Louvain, 1905, *Les Chartes du* XIIe *siècle de l'abbaye de Villers [en] Brabant.*

Il est tout désigné pour nous donner le cartulaire complet de l'illust[re] abbaye. Ce serait rendre un service signalé aux historiens et aux amateurs [de] Villers.

Voici comment elle s'exprime : *Construentesque oratorium lapideum et domum contiguam, que adhuc supersunt, de die in diem proficere ceperunt* [1]...

On n'a pas assez remarqué ces trois mots : *que adhuc supersunt,* qui n'auraient pas de raison d'être appliqués à l'église actuelle. On ne doit pas l'oublier non plus, c'est la première partie de la chronique, écrite vers 1250, qui s'exprime de la sorte.

Que faut-il entendre par cet oratoire en pierre : *oratorium lapideum ?*

La chronique manuscrite du XVIIe siècle, conservée à la bibliothèque de Bourgogne, n° 7781, dont nous avons cité le texte dans notre précédente étude [2], nous l'apprend : c'est un bâtiment ancien, en pierres et argile, couvert de pierres larges et minces, d'une grande élévation, dont le rez-de-chaussée aurait servi d'oratoire, le premier étage de réfectoire et le second de dortoir ; rasé sous l'abbé Van Zeverdonck (1524-1545), et appelé *maison de Saint-Bernard.*

Ce bâtiment se trouvait au bord de la Thyle, dans la partie la plus retirée du monastère, *in secretiori parte monasterii,* en vue des étangs, *in piscinæ prospectum,* en arrière du bâtiment *quod nunc est macellum :* le mot *macellum* peut désigner la boucherie [3], le moulin, ou le cellier, qui était, à cette époque, l'ancien bâtiment des convers.

La chronique du XVII[e] siècle dit que les fondements s'en voyaient encore à cette époque, *sub cespitibus,* sous des mottes de terre recouvertes de gazon.

Les travaux continuant à s'exécuter, aux ruines de Villers, sous l'intelligente et vigilante direction de M. l'architecte Léopold Pepermans [4], il serait intéressant de rechercher ces fondations pour

[1] *Monumenta Germaniæ historica,* t. XXV, p. 196, n. 2.

[2] *L'église de Villers, étude historique et archéologique avec, en appendice, un manuscrit du XVIII[e] siècle, décrivant les sépultures (reproduit par la photographie);* Bruxelles, Société belge de librairie, 1904, p. 3.

[3] L'abbé Vos, *Notice historique et descriptive de l'abbaye de Villers,* Louvain, 1867, dans son plan des ruines, place la boucherie à la suite de la maison de l'économe, vers l'endroit indiqué dans le plan Boulmont en Y, logement des pauvres et des pèlerins. Cet emplacement se trouve réellement au bord de la Thyle.

[4] Nous avons admiré, lors de notre récente visite à Villers, la dernière œuvre entreprise sous la conduite de l'habile architecte : la restauration de la façade primitive du quartier des convers ; ce travail, lorsqu'il sera achevé, va renouve-

être fixé sur l'endroit précis où se trouvait la maison Saint-Bernard.

Cette tradition, mentionnée dans la chronique manuscrite du XVIIe siècle, est attestée par Gramaye, *Genappia*, p. 15, et Sanderus, *Brabantia Illustrata*, t. I, p. 420, édition de La Haye; preuve que ni l'un ni l'autre ne regardent l'église actuelle comme l'église primitive.

Preuve de raison ou *a priori*. Une double impossibilité : impossibilité matérielle, impossibilité morale.

A. *Impossibilité matérielle*. Se rend-on bien compte des débuts de Villers ?

Saint Bernard délègue, pour cette fondation, douze religieux de chœur et cinq convers, sous la conduite de l'abbé Laurent. Ils choisissent, comme emplacement, conformément à l'esprit de l'Ordre, un lieu d'horreur et de vaste solitude : *in hoc loco horroris et vastœ solitudinis,* dit la chronique ; un endroit sauvage, impraticable et couvert de bois jusqu'à Nivelles : *Eratque tunc quasi tota terra circumjacens usque ad Nivellam invia, silvestris et nemorosa*.

Leur pénurie est telle que, dès la première année, découragés et manquant du plus strict nécessaire, ils songent à regagner Clairvaux. Averti de la détresse de ses fils, saint Bernard accourt pour relever leur courage abattu. Ayant constaté les inconvénients du séjour de la Boverie, où ils s'étaient installés, le saint choisit un autre emplacement et descendit dans une vallée proche de là, au bord de la Thyle.

Ce serait alors que saint Bernard aurait songé à élever un monument tel que l'église de Villers et aurait immédiatement mis la main à l'œuvre, en sorte qu'en moins de cinq années, le chœur, le transept et le porche occidental auraient été achevés !

Où aurait-il trouvé les ressources ? Comment se serait-il procuré les instruments de travail ? Où aurait-il eu les ouvriers ?

Nous l'avons fait observer déjà : le monastère actuel, église et bâtiments claustraux, occupent un terrain pris dans la montagne et ce n'est pas au début de Villers qu'a pu s'exécuter ce travail déjà gigantesque d'abattre les arbres, de couper la montagne, d'

ter, de la façon la plus heureuse, l'aspect du monument remarquable à tant de titres. On a commencé aussi le rétablissement de la voûte du sanctuaire.

extraire les pierres nécessaires à la construction et de déblayer le terrain servant à l'emplacement actuel.

Nous avons montré, par un passage de Coulon [1], quelle perfection, jusque dans les moindres détails, révèle ce monument grandiose dont les restes font aujourd'hui encore notre admiration. Et le sanctuaire et le transept, si remarquables, de ce monument incomparable, auraient été élevés par saint Bernard dans les circonstances exposées plus haut ! Ce serait là un des plus grands miracles attribués au puissant thaumaturge.

« Très souvent et partout, dit M. C. Enlart, des moines ont créé un monastère provisoire ou très modeste, puis, quand il a prospéré et que les ressources sont venues, un second édifice plus beau. C'est certainement le cas de Villers [2]. »

B. *Impossibilité morale.* Un monument comme l'église de Villers n'entrait guère dans les idées de saint Bernard telles qu'elles sont exposées dans la lettre aux frères du Mont-Dieu, reproduite aux *Œuvres complètes de saint Bernard*, et citée par nous dans notre précédente étude [3].

« Jamais, dit M. Enlart [4], saint Bernard n'aurait admis tant d'élégance et de richesse d'architecture, et, l'eût-il acceptée, il n'eût pu faire bâtir l'église actuelle, qui est d'un style sensiblement postérieur à son temps.

» Comme type d'église bâtie sous la direction de saint Bernard, je ne puis vous citer mieux que Saint-Paul-Trois-Fontaines, près Rome : on sait qu'il l'a fait bâtir, et c'est un monument encore roman de la plus austère simplicité : sanctuaire carré ; transept à chapelles carrées, piliers carrés, voûtes en berceau et voûtes d'arêtes ; comme ornements, à peine quelques moulures. Ce plan est le plus fréquent dans les églises cisterciennes ; quant à la simplicité de l'architecture, elle alla en décroissant, surtout depuis la mort de saint Bernard.

» La date de 1197-1209 me paraît, au contraire, s'adapter très bien au chœur de Villers. Si j'ai bonne mémoire, d'autres parties sont au moins du XIIIe siècle.

» Un monument aussi vaste a dû se bâtir lentement : une

[1] *L'église de Villers*, p. 7, n. 1.
[2] *Ibid.*, p. 11.
[3] *Ibid.*, p. 9-11.
[4] *Ibid.*, p, 11-12.

église cistercienne de la même importance, San-Galgano, près Sienne, dont j'ai retrouvé et étudié les archives, a mis à peu près un siècle à se bâtir, de 1218 à 1310 environ, et pourtant l'abbaye était riche.

» L'architecture cistercienne fut d'abord romane, comme à Fontenay, à Bonmont près Genève, à Wettinghen (Suisse). Elle est parfois romane au XIIIe siècle, comme aux Vaux-de-Cernay, près Paris, et Valbenoîte (Loire) ; mais l'art gothique avait paru, du vivant de saint Bernard, dans la Normandie, l'Ile de France et la Bourgogne, où l'église de Vezelay montre le style de transition dans son narthex de 1132, et le plein style gothique dans son sanctuaire du dernier quart du XIIe siècle.

» L'église de Pontigny est de transition, mais il faut remarquer qu'elle semble avoir été profondément remaniée peu après sa construction ; elle a dû être commencée pour être romane ; les voûtes gothiques n'étaient pas prévues dès l'abord.

» L'église de Villers me semble témoigner de moins d'influence bourguignonne que beaucoup d'églises cisterciennes. Le système des œils-de-bœuf dans le chœur rappelle des modèles de l'Ile-de-France, comme Poissy (vers 1140) et Champeaux (vers 1180). »

Lettre du 19 septembre 1903 :

« Notre thèse est confirmée par l'autorité de Viollet-le-Duc, reportant à la fin du XIIe et au XIIIe siècle le développement du style ogival auquel appartient l'église de Villers. »

Dictionnaire raisonné d'architecture, Paris, 1854, t. II, au mot *Cathédrale*, p. 365 : « Jusqu'à présent, nous avons vu l'architecture, née en France à la fin du XIIe siècle, se développer avec le pouvoir royal et pénétrer, à la suite de ses conquêtes ou à l'aide de son influence politique, dans les provinces voisines de l'Ile-de-France, c'est-à-dire pendant la durée du règne de Philippe-Auguste. Mais, jusqu'à la fin du XIIe siècle, elle ne dépasse pas les territoires que nous venons de parcourir. Dans d'autres provinces, au sud et à l'ouest, l'architecture romane suit son cours naturel ; si elle se modifie, ce n'est pas dans son principe, mais dans les détails de son ornementation. »

P. 372 : « A partir du milieu du XIIIe siècle, l'architecture ogivale française s'impose dans toutes les provinces réunies à la couronne, et même dans quelques-unes de celles qui ne sont

encore que vassales. Excepté en Provence et dans quelques diocèses du Midi, les styles provinciaux s'effacent et les efforts des évêques tendent à élever des cathédrales dans le style de celles qui faisaient l'orgueil des villes du Nord. »

P. 62, au mot *Arc-boutant :*

« Ce n'est, comme nous venons de le dire, qu'à la fin du XIIe siècle que l'arc-boutant se montre franchement dans les édifices religieux du nord de la France ; il n'apparaît dans le centre et le midi que comme une importation, vers la fin du XIIIe siècle, lorsque l'architecture ogivale, déjà développée dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne, se répand dans tout l'Occident.

» Nous donnons en première ligne, et parmi les plus anciens, l'un des arcs-boutants du chœur de l'église Saint-Remy de Reims, dont la construction remonte à la dernière moitié du XIIe siècle. L'arc-boutant est simple... »

P. 140, au mot *Architecture :*

« C'est pendant les dernières années du XIIe siècle et au commencement du XIIIe que toutes les grandes cathédrales du domaine royal sont fondées et presque entièrement terminées sur des plans nouveaux : Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Chartres, les cathédrales de Bourges, de Laon, de Soissons, de Meaux, de Noyon. »

L'assemblée de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc tenue à l'abbaye même de Villers, le 28 août 1877, loin d'avoir été contraire à notre thèse, lui est favorable, comme on peut le voir par le compte rendu fidèle que nous en reproduisons aux pièces justificatives.

Pour ne pas encombrer notre texte, nous reportons également aux pièces justificatives les divers passages où Coulon, lui aussi, confirme péremptoirement notre thèse. D'après Coulon, la crypte romane, sous la nef, appartient au temple primitif ou, du moins, à une église antérieure à l'église actuelle et hors d'équerre avec celle-ci.

Il distingue soigneusement la cave, sous le porche, de la crypte, sous la nef. On s'en convaincra par les citations données aux notes justificatives.

Quant à la crypte de Cambron, elle ne peut venir ici en question. Il ne s'agit pas, à Cambron, d'une crypte sous le porche, mais contiguë à celui-ci et qui, finalement, serait l'équivalent de

la salle des convers adjacente à l'église de Villers et dont on peut, aujourd'hui encore, admirer les restes.

Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron,* Mons, 1884, t. II, dit, p. 87 : « Ce souterrain, contigu au porche... ; » p. 92 : « Ce souterrain est bâti tout à fait en dehors de l'église ».

Voici la conclusion de l'auteur sur la crypte de Cambron, p. 93 :

« L'édifice dont nous nous occupons a pu être, dès sa construction, un souterrain comme il le paraît aujourd'hui, mais on peut très bien aussi admettre qu'il était un rez-de-chaussée et que, par suite de changements amenés par les reconstructions, ou par suite de la démolition des autres bâtiments claustraux, il aur[ait] été enseveli sous les terres rapportées qui leur donnent un[e] apparence de souterrains.

» L'examen attentif de ce qui précède et du plan du monastèr[e] permet de conclure que cet édifice a pu servir primitivement o[u] de salle de rez-de-chaussée pour les frères convers ou bien encore soit dès l'origine du monastère, soit par suite de la suppressio[n] des frères convers, de celliers ou de magasin pour la commu-nauté. »

A la page 92, il cite Reusens, *Éléments raisonnés d'architec-ture,* Louvain, 1895, t. II, p. 453 : « Chez les Cisterciens, [le] logement des frères se composait régulièrement, au rez-de-chau[s]sée, d'une seule et vaste salle voûtée et partagée en deux nefs p[ar] une épine de colonnes, quelquefois mais rarement de deux, ain[si] qu'on le voit sur le plan restauré de Villers, à l'étage d'une sal[le] de même grandeur que celle du rez-de-chaussée. »

De son côté, M. J. Casier, *Note sur la crypte de Cambr[on]* (extrait du XXX[e] *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et [de] Saint-Luc),* dit, p. 2 :

« Cette construction ne peut se réclamer du nom de cryp[te]. Celles-ci sont établies sous l'église ou, tout au moins, sous [le] chœur ; ici rien de semblable ne se voit.

» C'est une construction dont l'ensemble ne correspond av[ec] aucune partie du monastère ; on se rend compte, à premi[ère] vue, qu'elle ne fait pas partie du plan d'ensemble de l'abba[ye], pour autant que les débris épars de celle-ci permettent de dres[ser] un plan général ; elle est enfouie sous un remblai, et son pa[ve]ment se trouve à un mètre et demi sous le sol. »

P. 4 : « Cette salle, peu élevée du reste, a pu servir [de] salle capitulaire, de réfectoire ou pour toute autre destinati[on]

En l'absence de tout plan de l'abbaye primitive, cette seule construction ne livre pas par elle-même le secret de sa destination. Elle est certes antérieure à l'église abbatiale bâtie au XIIIe siècle et dont il reste quelques vestiges ; elle est hors d'équerre avec celle-ci et pourrait même avoir été entamée pour permettre la construction de sa grande voisine. »

Nous pensons, par tout ce qui précède, avoir suffisamment établi notre thèse, à savoir : que l'église actuelle de Villers ne peut aucunement être attribuée à saint Bernard.

Mais, nous objectera-t-on, pour se prononcer en histoire, il faut des documents, et ici il n'y en a pas !

Nous répondons : Le document existe, le premier à consulter, la chronique même de Villers, la chronique de 1250, attestant une église primitive, distincte de l'église actuelle et existant encore à cette époque ; la chronique du XVIIe siècle, rapportant la tradition constante de Villers que cet oratoire aurait été la maison de saint Bernard détruite par l'abbé Van Zeverdonck, au XVIe siècle.

Devant l'ensemble de preuves apportées par nous, nous ne voyons pas comment on puisse attribuer encore la moindre probabilité à l'opinion combattue ici.

II

Un point trop souvent perdu de vue, c'est la destination des églises cisterciennes. Elles n'étaient pas faites pour le public ; c'étaient des églises conventuelles, à l'usage des religieux.

Le chapitre Ier des statuts de l'Ordre portait : Nos monastères ne seront point bâtis dans les villes, les bourgs et les villages, mais dans des lieux éloignés de l'habitation et du commerce des hommes : *In civitatibus, in castellis aut villis nulla nostra construenda sunt cœnobia, sed in locis a conversatione hominum semotis. Du premier esprit de l'Ordre de Cisteaux* (Paris, 1670, p. 50.)

L'accès en était interdit aux femmes. *(Ibid.*, p. 52.)

« Comme nos premiers Pères, est-il dit dans le même ouvrage, ne se retiroient du siècle que pour vacquer plus librement à la penitence et aux larmes, ils recherchoient plus particulièrement les forests et les vallées pour y faire leur demeure, comme des lieux qu'ils jugeoient d'autant plus propres pour l'accomplissement de leur dessein, qu'ils etoient moins frequentez et habitez

par les hommes. Et certes le lieu dont les premiers d'entr'eux firent choix pour construire le premier Monastere de cet Ordre étoit, ainsi qu'il est rapporté en l'Exorde de Cisteaux, un lieu désert, rempli de ronces et d'épines et qui n'étoit fréquenté que des bestes ; lieu qu'ils estimerent néanmoins d'autant plus propre et plus commode pour vivre dans l'esprit et la forme de vie à laquelle ils aspiroient, qu'il estoit moins accessible et moins exposé à l'abord des personnes seculieres. » (*Ibid.*, p. 47-48.)

On le voit, l'emplacement de Villers répondait parfaitement à ces conditions.

Pour mieux garder cette solitude, les Cisterciens obtinrent, du pape Urbain V défense d'édifier aucune maison à moins d'une demi-lieue de leurs monastères et de leurs fermes. (*Ibid.*, p. 51.

Voici, d'après le rituel cistercien, la disposition de leurs églises dont le nom usité *oratoire* [1] indique bien la destination :

L'oratoire doit être dédié à la sainte Vierge et bâti en forme de croix, à l'instar de l'église de Cîteaux.

Il est divisé, dans sa longueur, en quatre parties.

La première est le sanctuaire ou *presbyterium*, où se trouve l maître-autel ; il est d'un ou de deux degrés supérieur au rest de l'église.

Le maître-autel doit être séparé du mur suffisamment pou que l'on puisse circuler à l'entour. Il est élevé d'un ou de deu degrés au-dessus du pavement du sanctuaire. Au mur méridiona se trouvent la crédence et les sièges des célébrants.

La seconde partie est le chœur, où sont les stalles, sièges e bancs.

Une clôture sépare le chœur de l'arrière-chœur, *retrochorus* qui est la troisième partie, servant aux infirmes. Les stalles d l'abbé et du prieur se trouvent contre cette clôture.

[1] VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, t. I, p. 413, première édition ; Pari 1895, semble ne pas avoir assez remarqué que le terme *oratorium* est le tern propre, dans l'Ordre de Cîteaux, pour désigner l'église. — Le cardinal BON *Rerum liturgic*, l. I. cap. 13, § 3, écrit : *Vita enim Monachorum... ab omni st pitu aliena esse debet, solitudini dedita et contemplationi ; atque ideo illorum Ecc siæ sine titulo et statione diu fuerunt, et quamvis amplissime essent ac magnific tissime extructæ, oratoria potius sive capellæ vocabantur... in quibus vetitum e sacramenta Pœnitentiæ et Eucharistiæ fidelibus administrare publicosque conven et publicas Missas celebrare : quam consuetudinem usque ad tempora S. Berna permansisse testis est Philippus Abbas.* — Voir VAN GAMEREN, *De orato publicis et privatis ;* Louvain, 1861.

La quatrième partie est destinée aux stalles et sièges des onvers, séparés de l'arrière-chœur par une seconde clôture contre quelle sont deux autels, l'un pour la messe *de Beata,* l'autre our la messe quotidienne des défunts.

Comme la chose est trop peu connue et, souvent, trop oubliée, ous reproduisons, aux notes justificatives, ce chapitre des statuts.

Les portes, *f* et *f'* du plan Boulmont, donnant communication ı cloître septentrional dans l'église, servent : la porte supérieure à l'entrée des moines, la porte inférieure *f,* à celle des convers.

« La porte indiquée par Boulmont *B, l* (au transept nord), ous écrit le R. P. Van Doninck, cistercien, bibliothécaire à ornhem, était primitivement la *porta qua itur ad cymeterium ;* portique du cimetière indiqué par cet auteur a été fait postéurement. Remarquez que cette porte *B, l* n'est pas juste au lieu, mais un peu vers la droite. Cette singularité, dont je ne urais vous dire la raison, peut s'observer encore à Val-Dieu et ns presque tous les plans d'abbayes que j'ai sous la main : Maulonn, Eberbach, Bebenhausen, Pforta, etc. »

La même chose se voit à Aulne, où cette porte se trouve au nsept sud.

Il ne peut donc avoir été question, pour saint Bernard, de tiner le porche aux pénitents. Le saint fondateur n'avait pas à ı occuper et, du reste, la pénitence publique avait disparu XIIe siècle.

Voyons ce que dit Viollet-le-Duc.

Nous lisons au mot *Porche,* t. VII, p. 269 : « Les Cisterciens olirent aussi des porches fermés devant leurs églises, mais x-ci sont peu étendus, bas et affectent autant la simplicité ceux de l'Ordre de Cluny manifestent les goûts luxueux de s fondateurs. D'ailleurs, les porches des églises cisterciennes sont pas absolument clos comme ceux des églises clunisiennes ; résentent généralement des ouvertures à l'air libre comme arcades d'une galerie de cloître, et ressemblent plutôt à un ique profond qu'à une salle. Il paraîtrait ainsi que saint Berl voulait revenir aux dispositions des églises primitives et ouver le narthex des basiliques de l'antiquité chrétienne. Ces hes cisterciens sont écrasés, couverts en appentis et ne sont is flanqués de tours comme les porches des églises bénédics. » (V. *Architecture religieuse.*)

'après Viollet-le-Duc, cette innovation de saint Bernard con-

siste simplement en ceci : au lieu des portiques somptueux, comr en avaient les Clunisiens, il s'est contenté d'un porche ouve comme dans les églises primitives. Tel était le porche de Villers. (peut s'en rendre compte en voyant la maquette de Villers, œuv de M. Licot, exposée à Bruxelles au Musée du Cinquantenaire.

Les églises cisterciennes étant à l'usage exclusif des religieu le porche servait aux étrangers. De là, la présence d'un aute cet endroit. On ne lit aucune prescription dans les statuts Cîteaux au sujet du porche ; on ne le retrouve plus guère dans églises cisterciennes modernes, surtout avec autel en cet endr Dom Benoît Van Doninck, O. C., bibliothécaire à Bornhem, n écrit même à ce sujet :

« Dans le plan donné par Sharpe, *Cistercian architectur,* pl. p. 28, de XXI abbayes cisterciennes en France, Angleterre, A magne, Espagne, je n'en trouve que cinq avec porche. Mes rec ches ultérieures me persuadent que le porche était plutôt l'exc tion que la règle dans les églises cisterciennes. »

Viollet-le-Duc a, du reste, plus d'une inexactitude.

III

Au sujet de l'église de Villers, on n'est pas fixé, jusqu'à sent, sur l'emplacement de la tombe de Jean III. Nous pen faire chose utile en réunissant ici les textes de divers auteurs l'endroit de cette sépulture.

Butkens, *Throphées de Brabant,* t. I, p. 440, dit : « Son c fut solennellement transporté à l'abbaye de Notre-Dam Villers, où il reçut sépulture, au chœur, devant le grand aut

Jongelinus, *Notitia abbatiarum sacri ordinis Cistercie Abbatiæ ordinis Cisterciensis in Belgio, seu inferiori Germa* p. 35 : « *In medio chori, jacet Joannes III.* »

Adrien de Riebeke, dans sa requête à l'archiduc Albert, *sager des sciences historiques,* 1882, p. 15 et suiv. : « *Item* Jehan IIIe du nom, duc de Brabant, qui mourut l'an 1355, é en tombe eslevée devant le grand autel audit Villers. »

Le manuscrit Houtart, p. 66, dit que cette tombe se tro entre le maître-autel et le chœur, avant d'avoir été transport côté de l'épître, près de l'autel Saint-Michel.

Gramaye, *Genappia,* p. 19 : « *In odei medio et ad lœvam muli duorum Ducum, sed nullœ in saxis litterœ, funeralia tan-m aliquot carmine et inscriptiones nudœ.* »

Ces expressions « *in medio odei et ad lœvam* », à notre avis, ›ivent être prises dans un sens disjonctif : l'un est au milieu du ıœur, l'autre à gauche.

Sanderus, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 457 : « *In odœi medio, ad lœvam conspiciuntur tumuli duo Ducum Lotharingiœ ac Bra-ntiœ,* HENRICI *nimirum* SECUNDI, *qui* HENRICI PRIMI *filius fuit, iitque anno 1247.* JOANNIS, *item* TERTII, *qui ad plures pro-ctus est anno 1355.* » Sanderus, pensons-nous, construit mal sa ırase. Après avoir reproduit d'abord, comme il le fait d'ordi-ire, le texte de Gramaye, il a voulu nommer les deux ducs et les er dans l'ordre chronologique, sans remarquer, probablement, quelle confusion la construction de sa phrase pouvait donner u en mettant, d'après le contexte, Henri II *in medio* et Jean III *lœvam,* tandis que, c'est, en réalité, le contraire.

Les textes nous paraissent concorder pour mettre cette tombe ns le chœur, au milieu, devant le maître-autel.

A propos du maître-autel, nous croyons devoir relever ici que utel matutinal, supposé dans le plan Boulmont, n'a probable-nt jamais existé. On ne voit pas cet autel prescrit dans le *tuale Cisterciense,* et l'usage cistercien y est contraire. C'est au ıître-autel que se célèbre la messe matutinale, et l'on ne rouve pas cet autel dans les églises cisterciennes.

A l'endroit où Boulmont place l'autel matutinal se trouve d'or-ıaire le pupitre où se chante l'épître à la messe conventuelle [1].

L'épître se chantait au bas du sanctuaire, devant le milieu de l'autel. Le te des *Consuetudines* est formel à cet égard. GUIGNARD, *Les Monuments pri-ifs de la Règle cistercienne,* Dijon, 1878, p. 143 : *Subdiaconus descendat re epistolam ante gradum presbiterii contra medium altaris versa facie ad ipsum re.*

IARTÈNE, *De antiquis Ecclesiœ ritibus,* Rouen, 1700, t. I, p. 358, place le itre servant au chant de l'épître plus bas encore, au milieu, dans le chœur. D. Guyton, *L'Abbaye de Villers en 1749,* p. 10, dit : « L'Épître, qui se nte, non au milieu, mais sur le côté de l'Épître, au-dessous du degré de tel ; » il semble mentionner cette particularité et d'autres comme s'écartant usages cisterciens. Voici comment s'exprime le *Rituale* à ce sujet : *Sub-onus sumpto* Epistolari *è Ministerio... genuflectit ad meaium gradûs Altaris. pergit ad gradum Presbyterii, et infrà in medio... cantat Epistolam versus ad ire... (Rituale c.* p. 113.*)*

IV

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici une note curieuse recueillie récemment.

Nous avons trouvé, aux Archives de l'Archevêché, à Malines un devis de l'architecte Dewez. Le voici :

« Déclaration de l'architecte Dewez pour la somme requise de pierres de taille au frontispice de l'église.

» Le soussigné déclare par cette, que appres un devis Estimatif fait conjoinctement avec les Maitres tailleur de pierre de feui (Feluy ?), il c'est trouvé qu'il faut pour la construcsion du po taille de l'église de L'abbaie de Villers, pour la somme de d neuf mille floreins de pierre de taille tent blanche que bleux compri la façon, il declare en outre que veu la proecimité des matériaux et divers autres avantages, il crois que le Dit portail d'église se pourra construire avec cinquante à cinquante-cinq mille fl. ;

» Fait à Bruxelles ce 17 septembre 1763.

» L. B. : DEWEZ, arch^te^. »

(Fonds de Villers : Correspondances diverses.)

On le voit, dans la présente étude nous ne touchons qu'à des points controversés ou peu remarqués. Nous nous abstenons des détails connus et admis de tous.

DEUXIÈME PARTIE.

Les chapelles.

I

Au sujet des chapelles, la première question à traiter est la suivante : Les chapelles septentrionales de l'église de Villers sont-elles, toutes, du XIIIe siècle ?

Nous répondons : La preuve n'en est pas faite.

A. On ne peut le prouver par la fondation des chapellenies. Nous avons reproduit dans notre précédente étude, p. 35

e passage de la chronique de Villers mentionnant ces fondations[1]. Le chroniqueur les reporte à l'abbatiat de l'abbé de Malre 1315-1317).

Nous exprimerons notre avis à ce sujet.

Selon Waitz, *Monumenta Germaniæ historica,* t. XXV, p. 216, a partie de la chronique où sont mentionnées ces fondations a té écrite vers 1333, puis revue, augmentée, corrigée par un uteur qui n'est probablement pas antérieur au XV[e] siècle.

Voici comment il s'exprime :

Continuatio secunda circa annum 1333.

Chronicæ hucusque continuatæ additus est liber ille de sanctis onasterii. Post vero utrumque opus arctius conjugendum, augenum, sermonem castigandum quidam suscepit... Quod quo tempre factum sit, ignoramus. Fortasse non ante sæculum XV, onachum Villariensem id egisse putes.

C'est, pensons-nous, cet auteur du XV[e] siècle qui, voulant mentonner les fondations des chapelles, pour lors existantes, les aura portées à l'abbatiat de Jean de Malre (1315-1317), comme date approximative[2]. *(Eo tempore dignum duximus scripto commenre fundatores capellarum nostrarum, ut memoria eorum apud s perseveret.)*

La preuve, c'est qu'il mentionne des sépultures postérieures à Jean de Malre et même à l'année 1333, date de la seconde continuation de la chronique.

Nous l'avons déjà dit, nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que la plupart de ces fondateurs ont vécu dans la deuxième partie du XIII[e] siècle. Nous admettons même qu'il y a erreur dans la date 1378 relevée par Jongelinus et le manuscrit Houtart

La dernière de ces fondations est celle de Baudouin de Mellery, *in infirmario sæculi.* Que faut-il entendre par là? Nous pensons qu'il s'agit de l'infirmerie des pauvres. Nous voyons, en effet, *Du Premier esprit de l'Ordre de Cîteaux,* p. 195, qu'il y avait, dans les monastères cisterciens, outre l'infirmerie des moines et celle des convers, l'infirmerie des pauvres. Nous lisons, dans *Villers et Aulne,* p. 86, que le bienheureux Godfroid Pachôme, qui vivait dans la première partie du XIII[e] siècle, se distinguait par sa charité envers les pauvres et les malades. « Pour eux, il avait l'habitude de dire la messe chaque jour dans une chapelle spéciale. »

Ce n'est probablement pas, en effet, sous l'abbé Jean de Malre que ces chapelles furent élevées. Son abbatiat dura à peine deux ans et fut passablement troublé. *L'Histoire des abbés de Villers,* qui se trouve aux Archives de

comme étant celle de la mort de Pierre de Cortis [1]. Ils auro mal lu, l'un et l'autre. Dans le texte de Jongelinus, le premier est plus bas que les deux autres. La pierre en question prêta peut-être à l'erreur, mais celle-ci paraît évidente en présence d textes formels du cartulaire mentionnant, p. 44 v°, Pierre d Cortis comme vivant en 1272, et comme décédé, p. 46 v en 1283 : *Quondam canonicus et custos ecclesie Cracoviensis* [2].

Le manuscrit Houtart porte une autre erreur certaine de dat

l'État, à Bruxelles, *Cartulaires et ms.*, n° 792, porte : *Cujus tempore fames mortalitas magna fuit, qualis non est audita a centum annis et infra, tertio men regiminis sui dispergitur et eodem anno revocatur, secundo anno regiminis sui m sus est ad curiam Romanam pro communibus negotiis ordinis nostri, quo perac rediens ipso anno in claravalle obiit.*

[1] On peut s'étonner de trouver, parmi les fondateurs de Villers, de chanoines de Cracovie (et non de Draconara, comme disent, par une m vaise lecture, WAUTERS, *L'Ancienne abbaye de Villers*, p. 84, et VOS. *No historique et descriptive sur l'abbaye de Villers*, p. 162). Mais nous voyo au XIIe et au XIIIe siècle, de nombreuses colonies belges s'établir dans contrées du Nord. Cf. *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXII, *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XIIe e XIIIe siècle*, mémoire couronné, par M. E. DE BORCHGRAVE, et t. XXXIII, *colonies wallones en Silésie, particulièrement à Breslau*, par le Dr Colmar Gr hagen.

Il est fait mention dans BALAU : *Les sources de l'histoire du pays de Li*, p. 497-498, d'Alexandre, évêque de Plock, en Pologne, et de Walter, évê de Breslau, tous deux originaires du pays de Malonne.

Nous lisons dans D. URSMER BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, abbaye Maredsous, 1890-1897, p. 333, n. 1 : « Le moine Baudouin d'Aulne, p tencier du cardinal Othon de Saint-Nicolas, *in carcere Tulliano*, qui se t vait à Liége en 1231 (Gilles d'Orval, SS., XXV, 123; cf. DEVILLERS *tulaire d'Aulne*, 21), fut chargé d'une mission en Danemark en 1229. Il pr gea la foi chez les Courlandiens, fut nommé et consacré évêque de Semgal par Grégoire IX, en 1231 ou 1232, et continua ses travaux en Livoni 1232 à 1234. Il revint alors à Rome, se démit de son évêché et occ les fonctions d'évêque suffragant de Cologne et de Liége (1237-1239). 1239, il accompagna Baudouin de Courtenay en Orient et devint arch que de Vezia. »

Les fondations faites à Villers par Herman et Pierre de Curtis, chan de Cracovie, semblent bien indiquer leur origine belge. Pour ce der son nom de Curtis nous fait penser qu'il était de Court-Saint-Étienne, loin de Villers.

[2] Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 42e année, 12, p. 418, n. 1.

lans l'inscription de Philibert Naturelle, où il met 1429 au lieu le 1529. Voir cette inscription dans *Villers et Aulne*, p. 269.

Nous accordons aussi que, selon le cartulaire, p. 50 v°, Renier le Malève était mort en 1289 [1] et que, par conséquent, l'acte de 1293, où il serait intervenu d'après Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Perwez, p. 124, est supposé.

Mais, dira-t-on, la chronique elle-même mentionne leur sépulure dans ces chapelles. Parfaitement, ils reposaient dans ces chapelles à l'époque où l'auteur du XV[e] siècle en faisait mention. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils y aient été enterrés immédiatement près leur mort. La translation a pu se faire à l'époque où les hapelles furent construites. De telles translations sont, aujour'hui encore, de pratique courante, et nous saisissons l'occasion our relever la faiblesse des raisons alléguées contre ce que l'on appelé « une pieuse croisade » organisée pour ramener à Louain les restes mortels de nos anciens souverains enterrés à Villers, dont le duc Henri II et la duchesse Sophie de Thuringe.

Le respect dû aux morts demande non pas qu'on les laisse ans un lieu profane et profané, mais qu'on les fasse reposer, elon leur volonté expresse, dans un lieu sacré. C'est à bon roit que M. L. Henry, le grand chrétien et le professeur dont réputation de science est universelle, rappelait, à ce sujet, parole de Guizot : « On n'honore pas dignement les morts si religion n'est pas là pour accueillir et consacrer les hommages u'on leur rend ; c'est à elle qu'il appartient de perpétuer et de endre sous sa garde les tombeaux. Les morts les plus illustres nt besoin de reposer dans les temples où l'immortalité est tous s jours proclamée et leur culte est bien froid et bien précaire uand on le sépare du culte de Dieu. » (*Petites Affiches* de Louin, numéro du 8 octobre 1903.)

Il se peut aussi que les pieux fondateurs se soient fait enterrer tre les contreforts, à proximité des autels fondés par eux, squels, avant les chapelles, pouvaient se trouver adossés au ur septentrional. Leurs tombes auraient été ainsi enclavées ns les chapelles, lors de la construction de celles-ci.

Ce sont là des suppositions, mais non dénuées de vraisemblance. Selon le remarquable ouvrage du savant et regretté Mgr Mou-

[1] *Ibid.*, p. 416.

lard : *De sepulturis et cœmeteriis,* Louvain, 1862, les fidèles quand ils ne pouvaient avoir l'église comme lieu de sépulture se rapprochaient le plus possible du lieu saint : *Id est atrium exedræ, porticus, seu totum illud spatium quod circum era basilicam.*

M. Lagasse-de Locht, directeur des ponts et chaussées, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici l'état des fouilles opérée dans les diverses chapelles septentrionales. Ce document est du plus haut intérêt. On verra trois caveaux dans la chapelle Thomas de Namur, omise au manuscrit Houtart. Les tombes indiquées au transept répondent à la désignation *retro sacellum sancti Caroli,* comme nous le montrerons plus loin. On remarquera aussi que certains caveaux sont tournés vers le nord, d'autres vers l'orient, ce qui fait supposer que l'autel a été placé successivement au nord et à l'orient. Le nombre des caveaux ne correspond pas au nombre des inscriptions relevées par le manuscrit Houtart.

Voici les observations dues à la bienveillance de M. l'architecte L. Pepermans, au sujet de ce document :

Dans le transept et devant la chapelle de la Sainte-Trinité, n° 1 il y a trois caveaux dont un tourné vers le mur septentrional, les deux autres vers le mur oriental, pas d'indications de corps.

L'intrados des trois voûtes se trouve à 0m53 sous le pavement.

Dans la seconde chapelle, un caveau tourné vers le septentrion pas de corps, commence à 0m60 environ sous le pavement.

Dans la 3e et 4e, même disposition que dans la 2e, sauf que dans la 3e un crâne est indiqué près du mur septentrional, dont la figure tournée vers le bas-côté septentrional.

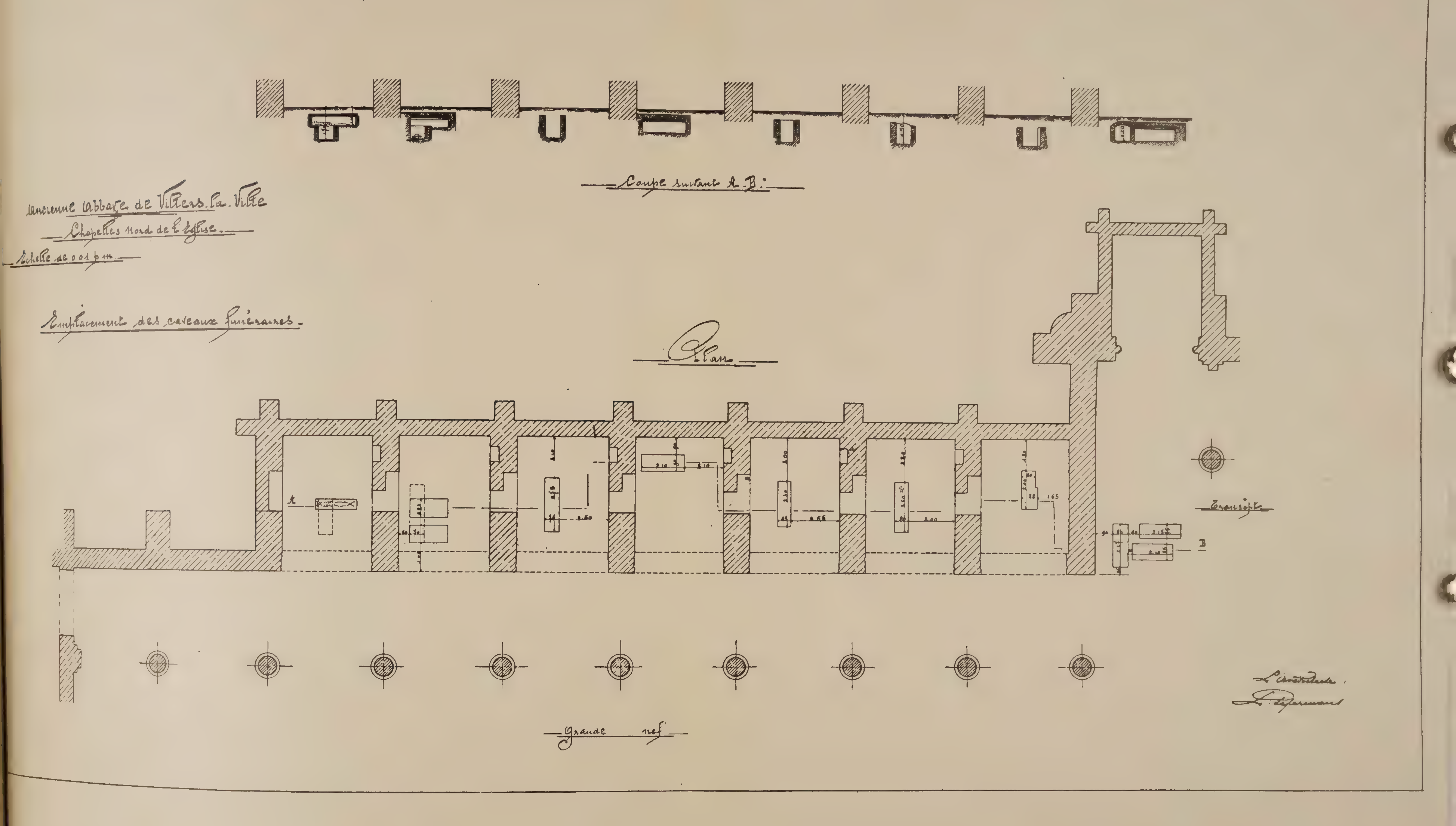
Dans la 5e, un caveau tourné vers le mur oriental, pas de corps l'intrados de la voûte se trouve à 0m45 sous le pavement.

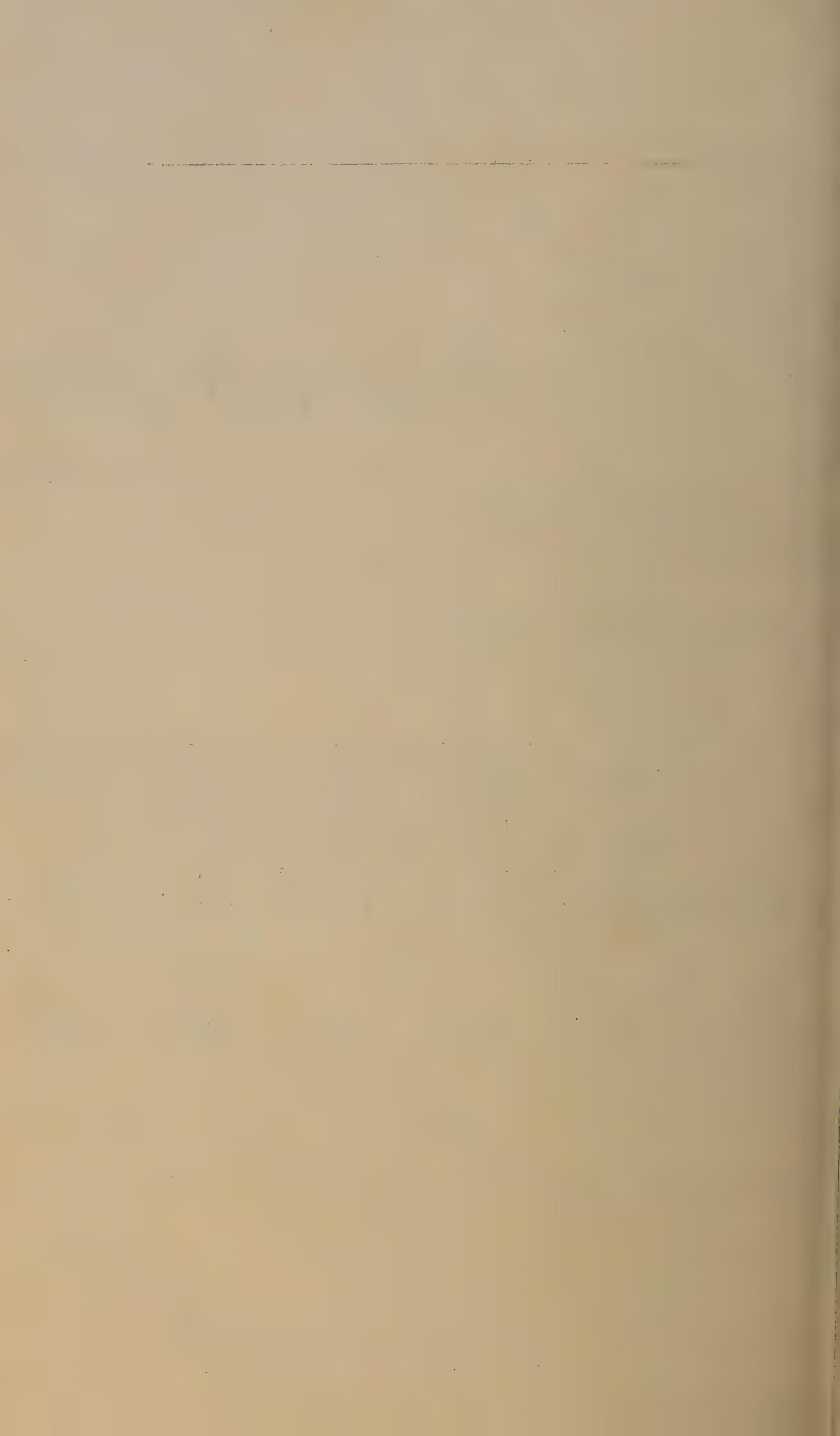
Dans la 6e, même disposition que dans la 2e.

Dans la 7e, un premier caveau tourné vers le mur septentrional, pas de corps, commence à 1m00, sous le pavement. Sur ce caveau, deux autres tombes ont été construites et tournées vers l'orient: commencent à 0m45 sous le pavement, pas de corps.

Dans la 8e, un premier caveau tourné vers le septentrion, sans corps, commence à 1m00 sous le pavement ; sur ce caveau, il existe un autre tourné vers l'orient, les pieds du corps du côté de l'autel : commence à 0m45 sous le pavement.

Du pavement du porche à la voûte de la cave construite par dessous, il y a 0m51.


Coupe suivant A B.
Ancienne Abbaye de Villers-la-Ville
Chapelles nord de l'Église.
Échelle de 0.01 p m.
Emplacement des caveaux funéraires.
Plan
A
B
Transept
Grande nef
L'Architecte.



B. Les actes de consécration publiés aux *Analectes*, t. XXVII, p. 85 et suiv., ne le prouvent pas davantage.

Nous l'avons déjà fait observer, de la consécration d'un autel ne s'ensuit pas l'érection d'une chapelle.

Le manuscrit Laenen mentionne 22 consécrations d'autels, et la liste probablement est loin d'être complète. Il n'en résulte pas qu'il y avait à Villers 22 chapelles.

Nous lisons dans Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur,* 1717, t. I, p. 186 : « Nous remarquâmes encore dans Clervaux une pratique singulière : tous les religieux prêtres ont leur autel assigné pour dire la sainte messe, et aucun ne la célèbre sur l'autel d'un autre ; c'est un reste de l'ancienne discipline qui ne permettait pas de dire en un même jour deux messes sur un même autel. »

P. 198. *Cîteaux;* « Il y a des autels à tous les piliers de la nef. »

On ne peut pas même conclure de l'existence de chapellenies à l'existence de chapelles. Nous avons reproduit, dans notre précédente étude : *L'Église de Villers,* p. 38, un passage de Reusens constatant qu'il y avait à l'église Saint-Pierre, à Louvain, 46 chapellenies : il ne s'y trouvait pas cependant 46 chapelles.

Le document Laenen donne, pour plusieurs autels de Villers, les actes d'une deuxième consécration. Nous avons trouvé, dans ces actes de nouvelles consécrations, la preuve probable d'érection de chapelles postérieures. Nous renvoyons à ce que nous avons dit à ce sujet dans notre précédente étude, p. 39-40.

C. D'autre part, la généralité des architectes et archéologues sont d'accord pour reporter ces chapelles septentrionales de Villers au XIVe, voire même au XVe siècle.

M. Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne,* 2e édit., t. II, p. 16, dit : « Le plan des grandes églises du XIVe au XVe siècle conserve à peu près la même disposition que pendant le siècle précédent. Le seul changement important que l'on remarque généralement consiste dans l'addition de petites chapelles le long des bas-côtés de la nef. » On peut lire en entier ce texte de Reusens dans *L'église de Villers,* p. 37-38.

Viollet le-Duc, t. I, p. 207, écrit : « En 1230, la cathédrale de Paris était achevée, et, en 1240 déjà, on crevait les bas-côtés de la nef pour établir des chapelles éclairées par de larges fenêtres à meneaux entre les saillies des contreforts. » T. II,

p. 293 : « A Notre-Dame de Paris, en 1257, entre les contreforts du chœur, trois chapelles au nord et trois chapelles au sud furent bâties en même temps. »

De son côté, M. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française,* t. I., *Architecture religieuse,* Paris, 1902, dit, p. 403 : « A Notre-Dame de Paris, le travail (de l'érection des chapelles entre les contreforts) fut commencé, en 1290, par le chœur, achevé à l'ouest de la nef, en 1320, et il fut conduit avec régularité, ce qui n'arrive pas toujours : aux cathédrales de Troyes et d'Amiens, les chapelles latérales furent ajoutées régulièrement au XIVe siècle; ailleurs, à Noyon, par exemple, irrégulièrement et au cours de plusieurs siècles. »

Interrogé par nous sur cette contradiction avec Viollet-le-Duc, M. Enlart a bien voulu nous répondre :

« Au sujet des chapelles de Notre-Dame, Guilhermy, dans son *Itinéraire archéologique de Paris,* p. 25, dit ceci : « Jean de Paris, archidiacre de Soissons, mort vers 1270, laissa cent livres tournois pour la construction des chapelles latérales de Notre-Dame, qui paraissent toutes avoir été bâties à la même époque, entre les contreforts de la nef. Quant aux chapelles absidales, elles s'achevaient à la fin du XIIIe siècle et au commencement du siècle suivant. A l'entrée de l'une d'elles, celle de Saint-Nicaise, on lisait sur le socle d'une statue de l'évêque Simon Matiffas de Buci [1] que ce prélat avait fondé premièrement cette chapelle avec les deux suivantes en 1297, et qu'ensuite on avait fait successivement toutes les autres du pourtour du chœur.

» Cette précieuse inscription a été conservée; nous l'avons relevée dans les magasins de l'église abbatiale de Saint-Denis, où elle se trouvait confondue avec d'autres monuments provenant de diverses églises... »

Le même auteur, dans ses *Inscriptions de la France, Diocèse de Paris,* t. I, p. 17, fournit le texte de l'inscription :

« Ci est le ymage de bonne memoire Simon Matiffas de Buci de la esvesché de Soissons jadis esvesques de Paris par qui furent fundées premierement ces trois chapeles ou il gist, en l'an de grace m. cc. iiii XX et XVI, et puis l'on fit toutes les autres env... rum le ceur de ceste esglise. Priés pour lui. »

» Et il ajoute : « Ces trois chapelles n'en forment qu'une seule

[1] Il occupa le siège de Paris de 1289 à 1304.

aujourd'hui sous le titre de la Vierge..., l'inscription était placée en dehors de la chapelle de Saint-Nicaise, sur une colonne, et la pierre polygone dont elle suit le contour servant de base à une statue du prélat fondateur, » et il mentionne le retour de la pierre à Notre-Dame en 1858.

» Je ne vois pas où Viollet-le-Duc a pris que le travail ait été commencé en 1240.

» Je ne crois pas non plus que l'allongement du transept exécuté par Jean de Chelles, de 1257, ait coïncidé avec l'érection des premières chapelles du chœur, car les tourelles d'escalier, qui se relient au transept à l'est, obstruent assez malencontreusement la première chapelle de chaque côté, et il semble qu'on les aurait reportées plus loin vers les extrémités du transept si les chapelles avaient déjà été prévues, ou surtout commencées. »

Voilà des preuves décisives, avec documents à l'appui.

Au reste, Viollet-le-Duc lui-même, t. II, p. 293, parlant de l'usage, généralisé au XIVe siècle, de ces chapelles latérales, écrit : « Toutefois la construction des chapelles de la nef de la cathédrale de Paris devance de beaucoup l'adoption de ce parti dans les autres églises du domaine royal. A Reims, la nef, dont la partie antérieure date de 1250 environ, on ne les établit que pendant le XIVe siècle. A cette époque, on n'admettait plus guère de bas-côtés sans chapelles. »

Si donc, comme on l'a prétendu, dès 1243 on éventrait, à Villers, les murs de la nef pour la construction des chapelles latérales, Villers a devancé en cela Notre-Dame de Paris, ce qui est peu vraisemblable.

II

Au sujet des chapelles, nous pensons être à même, aujourd'hui, de préciser certains détails restés douteux jusqu'ici et d'apporter quelques lumières nouvelles sur d'autres non encore bien éclaircis.

Parlons d'abord des chapelles orientées.

Nous basant sur l'abbé Vos, qui met la chapelle Saint-Charles côté épître [1], nous l'avions indiquée, *Église de Villers,* p. 45,

[1] Nous avons appris, de l'auteur lui-même, interrogé par nous précisément sur ce point particulier, que, pour sa monographie de Villers, il s'était renseigné sur place, il y a quarante ans, principalement auprès d'un vieillard octogénaire, habitant Mellery, autrefois domestique particulier de l'abbé Cloquette, dont les souvenirs étaient restés très fidèles.

comme étant la chapelle orientée du milieu du transept gauche [1], et nous avions placé du même côté la sacristie Saint-Charles. Un document, dont nous aurons à parler plus loin, découvert depuis lors, est venu rectifier ce point, comme nous le dirons bientôt. La chapelle orientée du milieu, côté épître, devait être celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul. En effet, l'acte de consécration de cet autel, *Analectes,* t. XXVII, p. 65, dit : *Altare medium quod stat ante januam secretarii ;* l'autel du milieu devant la porte de la sacristie, c'est la chapelle du milieu des chapelles orientées, côté épître. C'est là aussi que le manuscrit Houtart place la sépulture de l'abbé Othon, qui, d'après la chronique et la *series,* dont nous aurons à parler bientôt, fut enseveli *ante altare Apostolorum Petri et Pauli.*

Jongelinus, *Notitia abbatiarum ordinis Cisterciensis,* fasc. IX, p. 35, met la sépulture du bâtard Jean de Brabant dans la chapelle des Saints-Simon et Jude [2]. Ce ne peut être du côté méridional de l'église. Là ont pu exister des autels, mais il ne s'y trouvait pas de chapelles. En outre, Jongelinus passe du tombeau de Jean III, qui se trouvait au milieu du chœur, à cette chapelle des Saints-Simon et Jude avant de parler des chapelles septentrionales. Il doit donc désigner une des deux dernières chapelles orientées, côte évangile.

Voici le texte, *l. c. : In chori medio jacet Joannes III.*

In sacello Sanctorum Simonis et Judæ, magna apparet tumul[i] inscriptio, nunc pene illegibilis ; nonnulli olim hæc colligunt...

Ulterius ad sacræ ædis partem septentrionalem septem sun[t] sacella, in quorum primo sepulti sunt Toparchæ, nunc Barones d[e] Sombreffia...

Les chapelles orientées sont donc aujourd'hui, pour la plupart identifiées.

Côté épître, la plus rapprochée du maître-autel, Saint-Mich[el] et Saints-Anges, au milieu, Saints-Pierre et Paul, la dernièr[e] Saintes-Agnès et Catherine.

Côté évangile, la plus rapprochée du maître-autel, Saint-Jea[n]

[1] Nous employons ici le mot *gauche* dans le sens liturgique, c'est-à-dire côté de l'épître.

[2] Butkens, *o. c.*, t. I, p. 448, met Jean de Vene, bâtard de Brabant, dans [la] chapelle des Saints-Philippe et Jacques. L'un ou l'autre des deux doit fai[re] confusion sur le titulaire de la chapelle.

Baptiste, une des deux autres, Saints-Simon et Jude, d'après Jongelinus, Saints-Philippe et Jacques, d'après Butkens.

Contre la clôture du chœur, devant les stalles des convers, devaient se trouver, selon l'usage cistercien, deux autels : côté évangile, l'autel appelé des convers, où l'on disait chaque jour la messe *de Beata ;* côté épître, l'autel des défunts, où l'on célébrait chaque jour *pro defunctis.*

Passons aux chapelles septentrionales.

On mentionne la consécration d'un autel de la Très Sainte-Trinité, en 1243, et d'un autel de Sainte-Agathe, dit aussi de Sainte-Ursule et des Onze mille Vierges, le 22 novembre 1252 ; tous deux *prope ostium turris,* d'après la *Gallia Christiana. (Analectes,* t. XXVII, p. 88.)

Ces deux autels auraient pu être, avant la construction des chapelles septentrionales, deux chapelles cisterciennes, dans le bras occidental du transept, côté évangile. C'était conforme à la pratique de Clairvaux, comme on peut le voir dans le plan de cette abbaye reproduit par Boulmont, *Description des ruines de Villers,* Namur, 1896, p. 10.

« Le transept, dit Vacandard, *Vie de saint Bernard,* 1re éd., Paris, 1895, t. I, p. 413, large de 54 mètres, renfermait huit chapelles carrées, et ayant leurs autels tournés vers l'Orient. »

Ces autels auraient disparu à Villers lors de la construction des chapelles septentrionales.

On peut supposer des autels semblables, côté épître.

Le fait est qu'il s'agit de trouver place pour tous les autels dont la consécration est mentionnée, et cette place est la plus rationnelle pour en mettre quelques-uns, vu l'usage cistercien et vu que le sanctuaire et le transept furent les premières parties achevées de l'édifice.

L'autel de la Très Sainte-Trinité devint la chapelle du même nom, lorsque celle-ci fut édifiée et le resta jusqu'à l'époque où elle fut transformée en la petite sacristie, dite de Saint-Charles. Nous le voyons par la *series abbatum Villariensium,* document important retrouvé à Malines et que nous nous sommes empressé d'aller consulter aux archives de l'archevêché. Voici le texte du document à ce sujet : 45. *D. Dionysius de spina. Sepultus est in Sacello SS. Trinitatis, quod tunc extabat in templo Villariensi in loco, ubi nunc est sacristia parva dicta S. Caroli ad cornu Epistolæ altaris prædicti sacelli...*

Ce changement aura eu lieu sous l'abbé Henrion, après la canonisation de saint Charles Borromée, le 1er novembre 1610. Probablement en souvenir de l'abbé Charles de Seyne, le second fondateur de Villers, une chapelle a été érigée en l'honneur de saint Charles.

Gramaye et Sanderus font mention d'une fontaine en marbre noir, placée à gauche, par les soins de l'abbé Henrion, ayant à l'opposite, au transept droit, l'escalier du dortoir. *Ad lævam fons est, duabus stillans scatebris, receptaculo et tegumento nigri marmoris adornatus, cura Roberti Henrion Abbatis. Ex opposito gradus sunt, et iter ad dormitorium...* (SANDERUS, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 457.) Le fait de l'existence de la sacristie justifie la présence d'une fontaine en cet endroit.

Où se trouvait la chapelle Saint-Charles ?

Nous pensons que ce fut la chapelle de Sombreffe ; c'est là, en effet, que le manuscrit Houtart met la sépulture de l'abbé Uytenhoven, enterré à la chapelle Saint-Charles, d'après le nécrologe. (*Analectes,* t. IX, p. 67.)

Nous avons ainsi l'explication des diverses sépultures : *prope sacristiam divi Caroli, retro sacellum sancti Caroli.*

La *series* nous apprend qu'en 1706 la tombe de l'abbé A. Spina, qui se trouvait du côté épître de l'ancienne chapelle de la Sainte-Trinité, fut déplacée quelque peu et reportée au coin du transept ; on mit à côté, devant la sacristie Saint-Charles, les tombes des abbés Van Zeverdonck, Vleyschouwere, Vander Heyden, Robert de Namur, transférées là pour la pose d'un nouveau pavement servant à la décoration de l'église.

Le nécrologe mentionne aussi les abbés Wilmart, Pottelsberghe et Daix, comme ayant eu leur sépulture *prope sacristiam Sancti Caroli ;* les abbés Hache, Staignier, Pirmez, *retro sacellum sancti Caroli,* c'est-à-dire au transept, derrière le mur oriental de la chapelle de Sombreffe.

Le caveau découvert récemment entre la chapelle de la Sainte-Trinité et la première colonne du transept, côté évangile, est probablement celui d'un des abbés enterrés *prope sacristiam Sancti-Caroli.*

Nous passons à la chapelle de Malève.

D'après la *series,* cette chapelle était celle de Sainte-Anne et Sainte-Marie-Madeleine. En effet, il y est dit : N° 49. *D. Henricus Vander Heyden. Sepultus in navi Ecclesiæ Villariensi;*

inter duas primas columnas chori seu odeo proximas, parum versus medium navis, a parte sacellorum, ante altare sanctarum Annæ et Mariæ-Magdalenæ. Or, les deux premières colonnes du chœur, proche du jubé (clôturant le chœur), côté des chapelles, sont celles qui font face à la chapelle de Malève.

La chapelle de Cracovie, d'après la *series*, était la chapelle des Saintes-Martyres. Nous lisons, en effet, dans la *series*, n° 47 : *D. Franciscus Vleyschouwere, sepultus est ad introïtum chori infra odeum* (biffé : *ubi ejus in memoriam exiguum tunc... cum epitaphio poni curavit D. Robertus Henrion, immediatus ipsi successor). D. Henricus Vanderheyden, Abbas Villariensis, 49*mi *cujus abavunculus erat prædictus Franciscus Vleyschouwere, in abavuncunli et abantecessoris sui memoriam* (un mot biffé) *tumulum pulcherrimum confici curavit, qui positus fuit in navi Ecclesiæ Villariensis* (en marge : *a parte ambitus collationis),fere inter duas primas columnas navis versus chorum, parum versus medium navis, ante altare SS. Martyrum.*

D'après le *rituale* cité, la nef était la partie de l'église réservée aux convers, après le chœur des moines. Les deux premières colonnes de la nef sont celles qui font face à la chapelle de Cracovie, *a parte ambitus collationis,* cela veut dire : du côté du cloître de la collation, à l'opposite du côté des chapelles, en d'autres mots, la partie méridionale de la nef. Le cloître de la collation était celui qui longeait l'église. Quelques auteurs font une joyeuse méprise en s'imaginant que ce cloître était le réfectoire de la collation.

Boulmont, *o. c.*, p. 103 : « Nous avons dit précédemment qu'il existait autrefois à l'abbaye de Villers une sorte de réfectoire dit « réfectoire de la Collation » qui n'était rien autre chose que la galerie septentrionale du cloître, longeant l'église abbatiale, où nous avons même signalé la présence de deux petits bassins ou lavabos circulaires creusés dans la pierre vive.

« Voici, en quelques lignes, l'origine de cette espèce de réfectoire... [1] ».

Ce cloître servait de lieu de réunion pour la lecture spirituelle, le soir, avant les complies. Voici ce qu'en dit le *Rituale,* p. 181, c. XI, n° 1 : *Dato signo, ad Collationem, id est Lectionem ante Completorium, mox ut convocari cœperint pulsante com-*

[1] Malgré quelques erreurs, Boulmont n'en est pas moins un excellent guide de Villers.

pana, accedant Fratres in Claustrum Collationis juxta Ecclesiam, aut si frigus urget, in Capitulum, non autem in Ecclesiam, et mutuo inclinantes sedeant.

On lit dans l'*Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme,* par M. l'abbé Dubois, Paris, 1866, I, p. 543 :

« L'usage des lectures communes est très ancien dans les monastères : les *Conférences* de Cassien en font mention ; la règle de saint Benoît les ordonne [1] : le premier règlement de Cîteaux désignait pour cet exercice une portion du cloître, appelée pour cette raison le cloître de la lecture. »

Les deux lavabos indiqués en cet endroit par Boulmont servaient aux deux religieux hebdomadaires chargés du *mandatum* ou lavement des pieds, qui avait lieu le samedi dans la même partie du cloître.

La chapelle de Mellery est celle de la Sainte-Vierge, où le manuscrit Houtart mentionne la sépulture de l'abbé A. Straelen inhumé, d'après la chronique, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est devant cette chapelle qu'eut lieu le miracle des pas de Notre-Seigneur.

Nous manquons d'indication précise sur les deux chapelles suivantes : celles de Jean de Souvret et de Thomas de Namur.

Toutefois, nous voyons aux *Analectes*, t. XVIII, p. 111, à la deuxième confirmation des indulgences, faire mention de *capella beate Margarete,* à la suite de *capella beate virginis Marie.*

Nous pensons que la chapelle Jean de Souvret pourrait être celle de Sainte-Marguerite. On remarquera que la femme du fondateur portait le nom de Marguerite. Nous savons, en outre, que sainte Marguerite, vierge et martyre, était grandement honorée à Villers. Sanderus, *Brabantia Illustrata,* I, p. 439, dit : *Celebri etiam apud Villarium memoria coluntur Helwigis, Maria de Gravi, Marquina Reclusa, Margarita Martyr et Virgo, de qua Cœsarius vitæ ejus scriptor videri potest.* Il s'agit de la vierge de Louvain, martyre de la chasteté, au moment où elle se disposait à se retirer avec ses maîtres, à Villers, pour se vouer entièrement au service divin. (Voir FISEN, *Flores Ecclesiæ Leodiensis*, Lille, 1647, 2 septembre.)

[1] *Certis horis occupari debent fratres in lectione divina... sedeant omnes in unum, et legat unus Callationes vel Vitas Patrum, aut certe aliquid quod ædificet audientes. (Reg. S. Bened.* cap. 42 et 48.)

L'autre chapelle pourrait avoir été celle de Saint-Clément. L'autel de Saint-Clément est, en effet, un de ceux dont nous voyons une seconde consécration, avec les autels de la Très Sainte-Trinité, des Saintes-Agathe et Ursule, de Sainte-Marie-Madeleine et de la Sainte-Vierge. Pour celui-ci, bien que la seconde consécration ne soit pas mentionnée, le fait que la première est barrée en suppose une deuxième.

Mais, nous dira-t-on, vous reportez les chapelles septentrionales au XIVe siècle, et la deuxième consécration de l'autel Saint-Clément date de 1299.

Nous répondrons d'abord que nous faisons ici une simple supposition. Il peut y avoir eu un autre motif de nouvelle consécration, pour l'autel Saint-Clément, que l'érection d'une chapelle.

Ensuite, nous pouvons admettre la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe pour la construction des chapelles de Villers. M. Licot, dans les entretiens que nous avons eus avec lui à ce sujet, admettait parfaitement les dates des actes de seconde consécration comme époque probable des chapelles.

La chronique de Villers rapporte les fondations des chapellenies à l'abbatiat de Jean de Malre, élu en 1315 et décédé le 28 mars 1317.

Nous voyons, en effet, la deuxième consécration des autels des Saintes-Agathe et Ursule et de Sainte-Marie-Madeleine, le 13 décembre 1315, et celle de l'autel de la Très-Sainte-Trinité, le 9 juin 1317, peu après la mort de l'abbé de Malre, dont la construction desdites chapelles peut avoir précédé l'abbatiat si court et si traversé, comme nous l'avons fait observer plus haut, en sorte que l'abbatiat de Jean de Malre serait l'époque approximative de l'érection des chapelles.

La chapelle Marie de Mont-Saint-Guibert est la chapelle Saint-Bernard, dont nous aurons à nous occuper dans la troisième partie.

III

Puisque nous sommes à ces chapelles, nous ferons, ici encore, une observation. On retrouve, dans quelques-unes, les traces d'une crédence et d'une piscine, ce qui est conforme aux prescriptions cisterciennes. *E latere dextro, id est Epistolæ, ad parietem sit Ministerium seu Credentia... ac demum Piscina ad injiciendas ablutiones digitorum.* (*Rituale Cisterciense*, p. 74-75.)

Viollet-le-Duc, t. VII, au mot *Piscine*, p. 187, cite le passage suivant du docteur Grancolas, *Les anciennes liturgies ;* Paris, 1697, t. I, p. 692 :

« Dans les usages de Cîteaux, on mettoit du vin dans le calice pour le purifier, et le prestre alloit laver ses doigts dans la piscine, puis il avaloit le vin qui étoit dans le calice et en prenoit une seconde fois pour purifier encore le calice. J'ajouteray que Leon IV, dans une oraison synodale aux curez, ordonne qu'il y ait deux piscines dans chaque église, ou dans les sacristies, ou proche des autels : *Locus in secretario aut juxta altare sit præparatus, ubi aqua effundi possit quando vasa sacra abluuntur, et ibi linteum nitidum cum aqua dependeat, ut ibi sacerdos manus lavet post communionem.* »

Ainsi s'explique le fait rapporté dans *Villers et Aulne*, p. 191 : « Lorsque le dévôt Werric célébrait la messe, les malades et surtout ceux qui étoient travaillés de la fièvre, venaient, après la communion, prendre les restes de l'eau qui avoit servi à l'ablution et, l'emportant chez eux, ils se voyaient souvent guéris de leurs maux après en avoir bu. »

TROISIÈME PARTIE.

La chapelle Saint-Bernard.

I

Nous avions tenu naguère, d'accord avec M. Licot, que la chapelle consacrée par l'abbé Henrion aux corps saints honorés à Villers était la chapelle de la Sainte-Trinité. Nous avons exposé les raisons qui nous faisaient incliner vers ce sentiment dans notre article : *Autour de Villers. La Bienheureuse Julienne. Ses reliques et son culte.* Extrait de l'*Écho religieux de Belgique* du 16 novembre 1902.

Le manuscrit Houtart ne nous permet plus de tenir cette opinion. Il identifie nettement la chapelle Saint-Bernard avec la chapelle de Marie de Mont-Saint-Guibert.

Devant ce texte formel, nous aurions mauvaise grâce de nous obstiner dans notre sentiment. Nous espérons ne le faire jamais quand notre erreur nous aura été démontrée.

Lorsque nous disions : « La chapelle de Mont-Saint-Guibert

n'a pas les dimensions voulues, » nous partagions l'erreur commune, qui voyait dans les *tria monumenta* de Gramaye trois tombeaux ou mausolées, ce qui ne laissait pas que de nous paraître fort encombrant. Le manuscrit Houtart, et ce n'est pas son moindre mérite, est venu éclaircir ce point. Les deux monuments consacrés par l'abbé Henrion à ses parents sont simplement deux petites épitaphes en marbre, avec figures d'albâtre, adaptées comme ornements au mur de la chapelle, ce qui change singulièrement l'état des choses. La chapelle Saint-Bernard contenait donc le mausolée, dont le manuscrit nous donne les dimensions : ; pieds 1/2 de long, 3 pieds 1/2 de large, 4 pieds de haut. Devant l'autel, au milieu, la dalle de l'abbé Henrion, placée entre celles des abbés Moniot et Cupis ; probablement aussi, au pavement, celle de Marie de Mont-Saint-Guibert et de sa mère, et celle de Jacques Pochet. Celles des abbés de Bomal et de Frasnes, transportées là ultérieurement, comme probablement encore, celle d'Alix de Rotselaer, mère de l'abbé Gérard IV, auront été placées de champ, adossées au mur [1]. La chapelle Marie de Mont-Saint-Guibert, mesurant, de l'entrée au mur septentrional : mètres du mur oriental au mur occidental 4 m. 68, soit 21 pieds sur 14 1/2 selon les dimensions relevées par nos soins, pouvait bien contenir cela. On remarquera que ce sont, à peu près, les dimensions indiquées par Moschus, 20 pieds carrés, *plus minusve*. (Voir Monchamp, *Les reliques de sainte Julienne à l'abbaye de Villers ;* Liége, 1898, p. 26.)

A cette époque, les pierres tombales formaient presque le pavement de l'église et surtout des chapelles.

Nous lisons dans *Nieuport ancien et moderne,* par Camille Tybo, Société Saint-Augustin, 1904, p. 73, n° 1 : « Un échevin de Nieuport, nommé Joseph Rouzée, fit, en 1772, le relevé des dalles tumulaires (de l'église) et recueillit 360 épitaphes. »

Nous avons vu, récemment encore, à l'église Notre-Dame à Malines, dans des chapelles de moindre dimension que les chapelles latérales de Villers, jusqu'à quatre et cinq grandes dalles funéraires. Dans l'église Saint-Jacques, à Anvers, nous en avons compté dix et même onze pour une seule chapelle.

[1] Il se peut même que la pierre de Marie de Mont-Saint-Guibert ait été enlevée lorsqu'on appropria la chapelle. La manière dont ces quatre tombes sont indiquées au manuscrit Houtart le ferait supposer. (Voir *l'Eglise de Villers,* p. 55-56.)

Mais voici ce qui pourrait, davantage encore, simplifier les choses. Le mausolée décrit par Moschus et Gramaye, renfermant les corps saints, aurait pu être la tombe même de l'autel. En effet, la place propre des reliques, c'est l'autel soit derrière, soit au-dessus, soit en dessous. « Les reliques, dit C. Enlart, *o. c.*, p. 488, se plaçaient dans l'autel même ou s'exposaient derrière. »

« Au XVIe siècle, écrit Viollet-le-Duc, t. I, p. 456, l'autel cess d'affecter la forme d'une table pour adopter celle d'un tombeau d'un sarcophage. » « Les corps saints autrefois, dit Barbier d Montault [1], se conservaient dans une confession. Actuellemen on les met à découvert dans une châsse, dans l'autel même o au-dessus de l'autel. »

Bocquillot, *Traité de la liturgie sacrée,* Paris, 1701, p. 84, dit de son côté : « Ce vuide des autels servit dans la suite à enferme les Reliques des Saints, et elles y étoient disposées de manièr qu'on pouvoit les voir par une petite ouverture qui étoit ou der rière l'Autel, ou par les côtez...

» Dans le XVIe siècle les Autels qu'on érigeoit étoient encor creux et concaves, et l'on y mettoit des corps entiers de Saint quand on en trouvoit, mais l'on cessa d'y laisser des ouvertures pa où l'on pût voir les Reliques, et l'on fit prudemment : les nou veaux Hérétiques prêchoient déjà contre la vénération d Saints et de leurs Reliques, et il étoit aisé de voir qu'ils s'empo teroient jusqu'à les profaner, comme ils ont fait dans la suite.

Les dimensions du mausolée se rapportent bien à celles d autels de Villers. Le soubassement de l'autel, à la chapelle Mar de Mont-Saint-Guibert, mesure de $2^{m}30$ à $2^{m}50$ de longueu Le soubassement n'existant plus en largeur, nous prenons la la geur du soubassement mieux conservé de la 3e chapelle, Jean Souvret, qui est de $1^{m}30$. C'était bien suffisant pour place comme tombe de l'autel, un mausolée mesurant 5 1/2 pie de large. La hauteur de 4 pieds correspond bien aussi à cel d'un autel. Le mausolée se trouvait sous une arcade. Tr colonnes de jaspe avec chapiteaux de marbre soutenaient la ta de l'autel. Ces colonnes de jaspe tranchent sur la couleur noire mausolée divisé en trois parties. Guyton dit, parlant du ma solée : « élevé de terre », pour le distinguer d'une simple pie

[1] Barbier de Montault, *Traité pratique de la construction, de l'ameublem et de la décoration des églises ;* Paris, 1878, t. I, p. 412.

tombale, et pour signifier que les corps n'étaient pas en terre, comme on le pensait naguère.

Au-dessus du tabernacle de cet autel, se trouvait la statue de saint Bernard « en grande figure ». Le palier de l'autel était formé par la mosaïque représentant, en quatre compartiments, l'histoire de l'Enfant prodigue.

Le monument, d'après le manuscrit Houtart, était au milieu, nais en même temps contre un mur. Il occupait le milieu du nur oriental. Au-dessus, *a parte exteriori*, en grands caractères, lit Sanderus, « sur la muraille en dehors, » dit D. Guyton, se rouvait l'inscription commémorative en cinq vers :

Anno millesimo ac nono, deciesque noveno
Post quingentenum, dum Janum Antonius ornat,
Pastorale pedum mitramque gerente Roberto,
Dena Beatorum ossa, humili sublata locello,
Conduntur sacra in hac quam o Lector suspicis œde.

A parte exteriori peut s'entendre en dehors du monument, au-essus. Un passage de Martigny, *Dictionnaire des antiquités hrétiennes*, Paris, 1865, p. 60-61, peut servir à expliquer les xpressions à *parte exteriori*, de Sanderus, et « sur la muraille n dehors », de D. Guyton.

« Quelques-uns (des autels) portaient des inscriptions et s'appe-ient *altaria inscripta* ou *litterata*. Ces inscriptions rappelaient rdinairement le nom du fondateur et les circonstances de la édicace ou de la consécration. C'est ainsi que Pulchérie avait it graver son nom, *ut cunctis esset conspicuum*, sur le devant e la table sacrée qu'elle avait offerte à l'église de Constantinople ozomen., *Hist. eccl.*, lib. IX, cap. I). » Au lieu d'être sur l'autel, nscription dédicatoire de la chapelle Saint-Bernard était en ehors, sur la muraille, au-dessus de l'autel.

Sur ce même mur, d'après le manuscrit Houtart, se trouvait pitaphe de Jacques Pochet, et, en bas, son tombeau, avec une conde inscription. Toujours au mur susdit se voyaient encore s deux monuments ou épitaphes, en marbre, avec figures albâtre, consacrées par l'abbé Henrion à son père et à sa mère.

Devant l'autel se trouvait la tombe de l'abbé Henrion, entre les des abbés Moniot et Cupis.

La *series* dit, n° 48 : *D. Robertus Henrion, sepultus est in ecclesia llariensi in sacello S*[ti] *Bernardi, ante altare in loco ubi stat*

sacerdos missæ introitum dicens, atque ibidem ejus tumulus jacet. In loco ubi stat... veut dire : là où le prêtre commence la messe. S'il s'agissait de la partie de la messe appelée Introït, on ne dirait pas *dicens*, mais *legens*. En outre, ce n'est pas *ante altare* qu'on lit l'Introït, mais *ad altare*. Là, le prêtre est sur le palier de l'autel, où il ne peut y avoir de pierre tombale [1]. D'après le manuscrit Houtart, c'est bien où le prêtre commence la messe que se trouvait le sépulture de l'abbé Henrion. Il aura voulu, comme ses deux successeurs, reposer au pied de l'autel consacré aux bienheureux de Villers.

A la voûte, d'après D. Guyton, étaient représentées les figures et écrits les noms des personnages dont le monument renfermait les ossements. La clôture de la chapelle était formée de huit barreaux en cuivre doré, avec, au milieu, une colonne de marbre carrée, dont la surface, à l'intérieur, était ornée de roses et de fleurs, artistement sculptées et dorées, œuvre d'un travail achevé, magnifique et de grand prix.

On sera peut-être tenté de trouver plus ou moins fantaisiste cette description de la chapelle. Sans prétendre être parvenu à la dernière exactitude, nous nous sommes efforcé, dans cette description, de mettre en œuvre les quelques renseignements fournis par Moschus, D. Guyton et le manuscrit Houtart.

Lorsque Gramaye parle de *sacellum proprium*, il veut dire, comme on le voit par le contexte, une chapelle consacrée aux saints, qui, jusqu'alors, avaient reposé derrière le maître-autel, sans chapelle propre.

Certe XII [2] *diversi ordinis sanctorum olim, in unum locum retro primariam aram deposita accepi, unde in sacellum proprium transferenda curavit divini cultus promotor eximius Robertus abbas* [3].

[1] L'autel ne peut être élevé sur une tombe ou un caveau mortuaire : la prohibition s'étend même aux marches, qui ne doivent pas recouvrir le corps d'un ou plusieurs défunts. (BARBIER DE MONTAULT, *o. c.*, p. 151.)

[2] Il n'est pas absolument certain que Gramaye, en mettant ici XII au lieu de X, ait fait erreur. Il se peut qu'on ait ajouté, aux dix corps saints, les reliques de l'un ou l'autre bienheureux.— FISEN, *Flores*, p. 575, dit aussi : *Sunt Villarii sacra corpora duodecim, quæ uno conditorio clausa Villarienses antiquo cælitum honoribus coluerunt.* — L'abbé Staignier, dans sa lettre au chapitre de Saint-Martin, à Liége, parle de onze corps. (Voir MONCHAMP, *o. c.*, p. 2...)

[3] *Genappia*, p. 16.

Il ne veut pas dire une chapelle vide de sépulture, puisque l'abbé Henrion s'y réservait sa propre sépulture et même, d'après certains auteurs, celle de ses parents.

Au sujet de l'arcade mentionnée par D. Guyton, nous pensons qu'il ne s'agit aucunement d'arcade à la voûte de la chapelle.

Que faut-il alors entendre par cette arcade ?

Nous lisons dans Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne,* Paris, 1878, t. II, p, 529 :

« La forme extérieure des sépulchres détermine aussi deux catégories très visibles.

» Les uns sont de simples *loculi* creusés horizontalement dans les parois des murs : c'est le plus grand nombre. Les autres sont comme de grandes châsses en tuf surmontées d'un arc taillé dans l'épaisseur du mur. On avait longtemps ignoré le nom de ces arcs tumulaires : les antiquaires des derniers siècles s'étaient bornés à désigner sous le nom de *monuments arqués (monumenta arcuata)* les tombeaux qui présentaient cette particularité si remarquable. Il n'y a pas longtemps qu'une inscription a révélé son véritable nom, *arcisolium.* Cette dénomination appartient à la langue créée par l'Église.

» L'arc tumulaire dont il s'agit paraît être aussi d'origine chrétienne. »

De là, sans doute, l'usage de mettre les sarcophages dans une niche en forme d'arcade. Tel était le tombeau du B. Gobert, dans le cloître de Villers ; tel aussi celui des princesses Mathilde et Marie, dans l'église Saint-Pierre, à Louvain. « Ce monument se trouve dans le collatéral gauche du chœur, sous une arcade en anse de panier ; il a été placé en cet endroit, vers 1430, lors de la reconstruction du chœur de l'église. » (Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne,* 1873, t. I, p. 398.) A l'abbaye de Cambron se trouvaient aussi, dans le cloître, quatre tombeaux arqués. (*Ibid.*, t. II, p. 302. Selon M. Reusens, t. II, p. 301, les tombeaux arqués sont très rares en Belgique [1].

[1] La tombe de la bienheureuse Aleth, mère de saint Bernard, à Clairvaux, se trouvait aussi sous une arcade : *Ex parte sinistra, sub arcu lapideo, intra murum, tumulata jacet B. Alix, mater S. P. nostri Bernardi, cum supposita eadem effigie, quam sculpi curavit Joannes, abbas Claræ vallensis, anno D. VIII.* (*S. Bernardi opera,* t. IV, col. 1767, Migne.) A gauche, sous une arcade de pierre, à l'intérieur du mur, fut ensevelie la bienheureuse Aleth, mère de notre Père saint Bernard, dont Jean de Châlons, abbé de Clairvaux, fit sculpter l'effigie en 1508.

On ne trouve, à Villers, aucune arcade onverte dans les parois des chapelles. Nous pensons donc que l'arcade sous laquelle était le tombeau était une arcade extérieure, encadrant le monument et soutenant la table de l'autel.

« C'est dans les catacombes de Rome, dit l'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* p. 57, au mot *Autel,* qu'il faut chercher le type des autels en forme de tombeau qui ont été élevés dans la suite. Dans le plus grand nombre des chapelles sépulchrales qui s'y trouvent, la paroi intérieure ou principale n'offre qu'un seul tombeau, creusé dans le tuf et surmonté d'une voûte en forme d'arc, d'où est venu le nom de *monumentum arcuatum* et celui *d'arcosolium,* adopté par les premiers chrétiens (March., p. 35), pour désigner cette classe de sépultures. (V. l'article *Arcosolium.)* »

Il se peut aussi que l'arcade sous laquelle se trouvait le tombeau était le couronnement de l'autel ou du monument, en forme d'arcade, comme on la retrouve souvent dans les monuments funéraires qui ornent nos principales églises et cathédrales.

II

La chapelle Saint-Bernard ne peut s'être trouvée sous le porche à gauche.

La première raison, et celle-ci suffit, car elle est péremptoire, c'est la non-existence d'une chapelle à gauche, en entrant, sous le porche.

En effet, il n'est fait mention, nulle part, de plusieurs chapelles ou autels sous le porche. La chronique et les actes de consécration n'en mentionnent qu'un seul. Or, nous voyons les assises d'un autel, à droite. C'est donc là l'autel de Saint-Genèse au Parvis, consacré le 25 août 1285. *(Analectes,* t. XXVII, p. 103-10

Nous en trouvons la confirmation dans Gramaye et Sanderus. C'est en mentionnant les neuf autels fondés qu'ils parlent de *sacella quaquaversus coronantia.* Le neuvième, placé par nous à droite, et non à gauche, justifie, au moins en partie, le *quaquaversus* de Gramaye et de Sanderus.

Quand, ailleurs, ces auteurs parlent de chapelles *ad lævam ingredientibus ecclesiam,* ils entendent les chapelles à l'intérieur de l'église : *In templo ad lævam offerunt se varia in marmore epitaphiis, picturis, ac spiritualibus indulgentiarum gratiis orna*

litataque sacella. (SANDERUS, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 457.)

« Tout le long de la nef au septentrion, dit D. Guyton, est occupé par de belles chapelles. » *(L'Abbaye de Villers en 1749,* p. 5.)

Aussi Jongelinus ne mentionne-t-il, à gauche, que sept chapelles, parce que, comme nous le savons maintenant, la chapelle de la Sainte-Trinité n'existait plus au moment où il écrivait, en 1640.

Lorsque M. Licot s'exprime ainsi : « Il ne se trouve pas, sous le porche, de chapelle proprement dite, mais seulement un autel, » ces paroles s'expliquent aisément. Il veut dire : On n'a pas construit, sous le porche, de chapelle en hors-d'œuvre, comme à la nef septentrionale, mais on y a mis un autel, transformant ainsi une partie du porche en une sorte de chapelle.

L'autel Saint-Bernard ne pouvait surtout se trouver au milieu du mur septentrional du porche entre la double fenêtre géminée à air libre. L'autel aurait été séparé de la chapelle par l'entrée supplémentaire ouverte au XVIII[e] siècle, et aurait-on jamais songé à couper ainsi [1] une chapelle par une entrée supplémentaire ? Pour la même raison, il ne pouvait se trouver d'autel, dans l'autre partie du porche, contre le mur méridional.

La partie gauche du porche n'a pas, même approximativement, les dimensions données par Moschus à la chapelle Saint-Bernard ; à peu près aussi large que longue, ayant environ 20 pieds de côté. Or, cette partie du porche est bien plus longue que large : elle mesure 9 mètres de long sur 5^m60 de large, soit 27 pieds de long et 17 de large.

Elle n'a pas non plus la hauteur voulue pour y placer convenablement la statue de saint Bernard, haute de 2^m45, au-dessus du tabernacle, donc à une élévation de 2 à 3 mètres.

Le porche, jusqu'à la pointe de l'ogive, n'a que 5^m67 de haut et les murs, 5^m20.

En outre, on n'aurait pu mettre des sépultures en cet endroit. En effet, du pavement à la voûte de la cave sous le porche, il y

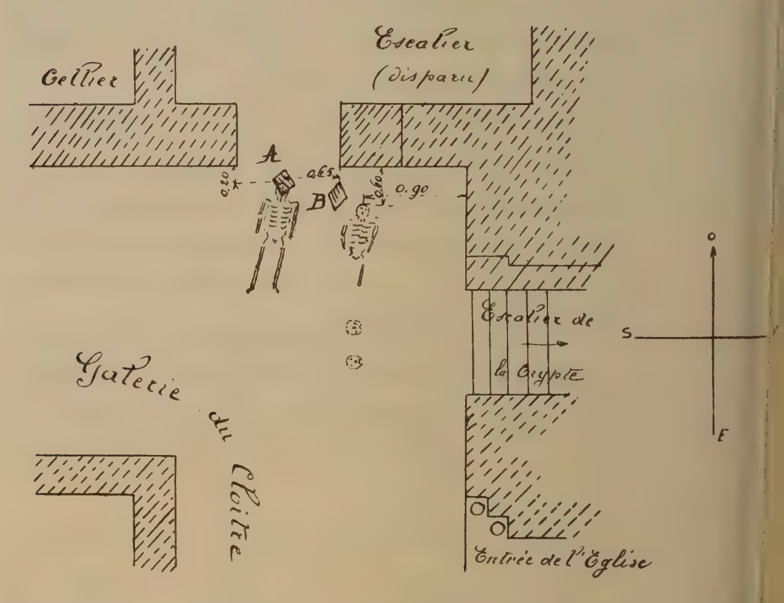
[1] BARBIER DE MONTAULT, *o. c.,* p. 47 : « Si la nécessité l'exigeait, des portes secondaires seraient établies dans la nef ou au transept, mais de façon à ne pas gêner le prêtre à l'autel, et à ne pas établir des courants d'air. *Neque item prope altare ullum vel e regione ejus laterali aliove ejusmodi loco qui illud recta spectet, indeque sacris altaris ministris aut impedimenti aut irreverentiæ perturbationisve periculum aliquando existere possit.* (S. CAROL.) »

a seulement $0^{m}51$. Or, on a vu, par le plan des fouilles au
chapelles latérales, la profondeur des caveaux à ces chapelles
M. Lagasse-de Locht a bien voulu nous communiquer un autr
plan de fouilles faites dans le cloître. Nous le reproduisons ici
Les squelettes s'y trouvaient à environ $0^{m}90$ sous le niveau du
pavement du cloître.

Abbaye de Villers, le 24 novembre 1896.

Monsieur l'Ingénieur principal,

J'ai l'honneur de vous adresser, au sujet des squelettes découvert
dans le cloître, les détails annoncés par ma note d'hier : ces squelette



se trouvaient à environ $0^{m}90$ sous le niveau du pavement du cloître
dans la position indiquée au croquis ci-contre, l'un d'eux est inco
plet, il ne lui reste des jambes que le fémur de la jambe gauche ; de
crânes et divers ossements se trouvaient épars à proximité de ce d
nier squelette.

Il existait dans le pavement au-dessus de ces squelettes deux peti
pierres tumulaires déplacées l'an dernier (indiquées en rouge au c
quis) et actuellement remisées dans les granges.

J'ai retrouvé dans mes notes l'emplacement exact et l'indique
rouge AB au croquis.

(Signé) G. Dewit.

Au reste, personne ne peut avoir songé à choisir le porche comme l'endroit le plus honorable, le plus convenable pour y établir la chapelle d'honneur.

L'expression *trans templum,* employée par un auteur contemporain décrivant la cérémonie de la translation des corps saints sous l'abbé Henrion, signifie simplement que la procession s'est faite *à travers le temple,* en le parcourant d'un bout à l'autre.

Quant au chronogramme mentionné au manuscrit Houtart, p. 57, il doit avoir été plutôt à l'intérieur qu'à l'extérieur du mur du portail, au-dessus de la grande porte, sous le jubé, puisqu'il a trait à celui-ci.

LaVDent noMen eIVS In Choro psaLterIo
sonoqVe tVbae.

Par cette expression : au portail de la grande porte de l'église, l'auteur aura voulu désigner le porche intérieur, « sorte de vestibule, qui précède la nef d'une église, à l'intérieur de l'édifice, et sur lequel on établit ordinairement l'orgue. » *(Nouveau Larousse illustré,* au mot *porche.)* Selon Schayes, depuis le XVI[e] siècle, l'usage de ces porches intérieurs s'est généralisé dans nos églises. Il cite Saint-Pierre de Louvain, Notre-Dame à Hal, Sainte-Dymphe à Gheel, etc. (*Histoire de l'architecture en Belgique,* t. IV, p. 176.) Jusqu'à preuve du contraire, on doit donc s'en tenir au manuscrit Houtart, identifiant nettement la chapelle Saint-Bernard avec la chapelle de Marie de Mont-Saint-Guibert.

Dans la présente étude, comme dans la précédente, le souci de la vérité historique a été notre guide unique, prêt à reconnaître notre erreur dès qu'elle nous aura été démontrée.

Nous sommes reconnaissant aux *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* du bienveillant accueil réservé à notre travail, modeste contribution à l'histoire d'un des plus beaux monuments dont la Belgique ait le droit de s'enorgueillir.

H. Nimal, Rédemptoriste.

Notes justificatives.

I. *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc,* bulletin de la douzième réunion, p. 149 et suiv.

M. Weale. — On a pu remarquer que le narthex et la partie orientale sont d'une époque plus reculée que le reste de l'église. Je suis porté à croire que le narthex servit primitivement de lieu de prière aux frères, convers qui avaient leur dortoir près de là, tandis que le chœur servait aux moines. Dans cette hypothèse, le reste de l'église aurait été bâti après.

M. Verhaegen. — Je ne pense pas que le narthex soit plus ancien que le reste de l'église. Il était d'ailleurs insuffisant pour contenir les frères convers.

M. Reusens. — Nous avons tous pu remarquer que les matériaux des deux dernières travées de l'église sont tout différents de ceux des cinq autres. Les pierres sont plus schisteuses. Or, les matériaux du narthex sont les mêmes que ceux de ces deux travées ce qui prouve qu'il est du même âge que la nef.

M. le Président appuie l'opinion de MM. Reusens et Verhaegen.

M. Licot. — On ne peut se méprendre sur la destination de la salle qui précède l'église. Son unique entrée est percée en face de la porte donnant accès au temple ; les ouvertures qui l'éclairaient étaient divisées par une arcature jumelle, portant sur des colonnettes posées sur un bahut élevé, disposition qui se retrouve en partie dans une arcade du côté nord. Les arcatures n'étaient pas vitrées, et l'absence de feuillures à la porte prouve qu'elle n'a jamais été munie de vantaux. Il est donc certain que cette salle présentant tant d'ouvertures à l'air libre, ne pouvait servir d'oratoire aux frères convers. Mais elle remplissait parfaitement les conditions du programme adopté par les cisterciens dans la construction de leurs porches, qu'ils considéraient comme devant être non des salles, mais des portiques ouverts, où les pèlerins pouvaient attendre à couvert l'ouverture des portes de l'église.

Le porche a été construit après la *domus conversorum*.

En effet, ce dernier était fermé vers le nord par un pignon percé de fenêtres ; la moitié de ce pignon existe encore et c'est contre elle que s'appuie le porche. L'existence de ces fenêtres, que la construction du porche força de boucher, prouve non seulement que celui-ci n'existait pas quand on éleva la *domus conversorum*, mais que son emplacement actuel n'était pas même prévu.

Cette remarque a son importance, car elle établit que le porche n'a pu être élevé dans les premières années du XIIIe siècle, la *domus conversorum* datant de cette époque. Il a été construit (*Il se rapporte, pensons-nous, au bâtiment appelé domus converso-rum*) sous l'administration de Charles de Seyne, qui gouverna la communauté de 1197 à 1202 (1202 doit avoir été mis ici par erreur au lieu de 1209).

Je ferai remarquer aussi que, si les ouvertures du porche sont toutes en plein cintre, les grandes arcades décorant le dernier étage des tours le sont aussi, bien qu'elles aient été certainement construites dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, au-dessus des fenêtres à ogive, qui éclairaient l'étage intermédiaire.

On ne peut, par conséquent, tirer des formes encore romanes du rez-de-chaussée un argument en faveur de l'ancienneté plus grande du porche.

M. Reusens. — L'opinion de M. Weale sur la destination du narthex me paraît insoutenable, car il y a une différence d'au moins un mètre et demi entre le niveau de la *domus conversorum* et celui du porche.

II. Coulon, *L'Église de l'ancienne abbaye de Villers;* Bruxelles, 1878, p. 14-15, indique l'ordre chronologique, d'après lui, de la construction des diverses parties du monument :

« On sait que le monastère fut fondé vers 1150.

» 1° Sous l'entrée de la grande nef existe une crypte romane dont la voûte est portée par trois pilettes centrales. Elle appartenait au temple primitif ou, du moins, à une église antérieure à celle-ci ; j'estime que cette substruction date de 1150 à 1200 ;

» 2° Vers 1200, alors que les voûtes des temples commencent à montrer une pointe d'ogive, tandis que tout le reste est fidèle encore au plein cintre, on construisit, sous l'abbé Charles de Seyne, le porche qui, formé d'un simple rez-de-chaussée, est une œuvre essentiellement cistercienne. En même temps fut érigé le bâtiment que l'on voit à droite ;

» 3° Dans le premier quart du XIIIe siècle, on entreprit l'œuvre capitale : le vaisseau de l'église ; on le commença par le chœur en conservant l'église romane et en cheminant partie par partie jusqu'à la rencontre de cette dernière. Puis il y eut un long temps d'arrêt ; c'est à ce point de jonction que se trouve la couture que Tarlier et moi avons découverte ;

» 4° En 1251, Daniel d'Issche fit, selon ce que nous apprend mon savant collègue M. Wauters, le vœu d'achever les nefs, vœu qui fut réalisé. Divers repères me permettent de fixer l'époque de cette adjonction entre le milieu et la fin du XIIIe siècle ; en même temps, on construisit les étages supérieurs du portail ;

» 5° Enfin, au XIVe siècle, alors que le monument était complet, on éleva les chapelles latérales du côté nord.

» A une époque que je ne puis fixer, mais qui pourrait bien être au XVe siècle, le porche, qui était à air libre, fut garni à son ouverture centrale d'un portail indiqué par Sanderus et le baron Le Roy, et dont j'ai retrouvé les vestiges. Alors le monument dépassa 100 mètres de longueur ; sans cette porte, elle est de 98 mètres, à bien peu de chose près. L'église de Clairvaux, qui est contemporaine de celle de Villers, est, autant qu'on peut en juger d'après le dessin en petit qu'en donne Viollet-le-Duc dans son précieux *Dictionnaire raisonné*, de même longueur et de même largeur de nefs. »

On le voit donc par ce texte, ce qui est primitif à Villers, d'après Coulon, c'est la crypte romane sous la nef, ayant fait partie, selon lui, d'une église antérieure à l'actuelle et si heureusement restaurée aujourd'hui sous l'intelligente direction de M. Licot ; le porche, avec la cave en dessous, serait du commencement du XIIIe siècle.

La distinction entre la cave, sous le porche, et la crypte, sous la nef, est accentuée par M. Coulon en plus d'un endroit.

Ibid., p. 23-24 : « La crypte est située sous les trois premières travées de la grande nef, avec axe différent de celui de cette nef sa voûte est formée de huit compartiments sur arêtes. Des éboulements l'ont obstruée, en grande partie, depuis nos mesurages d'i y a treize ans, sans lesquels la recomposition de sa structure ne serait plus possible.

. . . .

» De là, pour aller à la cave sous le porche, on passe par un profonde embrasure, qui a été pratiquée dans le mur primit lorsqu'on y accola ce porche.

» La cave, dépourvue de tout caractère artistique, est inondé sur une hauteur de 0^{m}70 à 1^{m}00 ; elle est voûtée d'un bercea en arc-de-cercle. Le mur placé entre ces deux souterrains es d'une épaisseur inusitée, ce qui s'explique parce que c'était l

ondation de l'ancienne façade, dont les assises avancées auront été reparementées. »

Le texte est assez clair pour qu'il soit inutile d'insister.

Il en est de même du passage suivant:

P. 60-62 : « La crypte enclavée sous l'extrémité ouest de la nef était, ai-je dit, construite sous une église antérieure à cette nef. Une ancienne baie de fenêtre souterraine prouve que cette église n'avait pas de bas-côtés. Cette crypte n'a pu être qu'un lieu de sépulture et non pas un local pour service religieux, ce qui eût nécessité un niveau plus relevé pour sa voûte, lequel correspond à celui de la vallée. Jamais on n'a pu s'y introduire comme dans une église souterraine, mais on y pénétrait comme dans une cave ; du reste, une église basse n'est pas divisée par une épine de colonnes au centre. Elle ne se termine pas non plus par un mur plat, mais par une absidiole.

» Elle est romane en tous points, et, je l'ai dit à satiété, la nef qui la surmonte est gothique ; il y a, entre les deux, un siècle de différence ; si, d'ailleurs, elles avaient été contemporaines, elles auraient le même axe ; elles ne l'ont pas et, même, la crypte présente un hors d'équerre dépourvu de toute raison d'être par rapport à l'état des lieux et qui, sans doute, était commandé par la disposition de l'église primitive.

. . . .

» La cave sur laquelle le porche est érigé, fut sans doute une dépendance utile, mais elle résulte d'une nécessité, celle de descendre la fondation au niveau de la crypte; dès lors, il a suffi d'une voûte en berceau pour former la cave.

» Le porche, que, le premier, j'ai jugé avoir été conçu et érigé en simple rez-de-chaussée, est en cela conforme à ceux de Cîteaux; il en revêt le caractère sous les autres rapports. Dans ses murailles, il appartient au roman pur ; cependant une pointe ogivale perce dans ses voûtes. Ses étages gothiques furent élevés environ trois quarts de siècle plus tard.

» Le plan de Villers rompt complètement avec les principes qui ont présidé aux dispositions des parties antérieures ; les idées se sont élargies ; c'est pour une sorte de cathédrale que l'on s'est prononcé ; c'est bien là un type pur de l'art ogival primaire. Cette grande entreprise dut, pensons-nous, être conçue sous l'abbé

Conrad de Seyne (1209-1214), devenu plus tard cardinal et légat du Pape dans le midi de la France. »

Il y a plus ; à la planche IX de Coulon, il est écrit en toutes lettres : Cave sous le porche (vers l'an 1200).

III. *Rituale Cisterciense;* Paris, 1684, p. 5 et 6.

CAPUT III.

De Oratorio Monasterii.

1. Omnes Ecclesiæ Ordinis nostri in honorem B. Mariæ dedicatæ sunt et ferè in modum crucis constructæ : instar Ecclesi Cisterciensis omnium matris ; cujus longitudo in quatuor part dividitur.

2. Prima eaq. Suprema, in qua est majus Altare, vocatur Presbyterium et distinguitur a reliquis uno alterove gradu. Maj altare a muro sejungitur ut circuiri possit, et uno etiam v duplici gradu a pavimento Presbyterii separatur. Habet ad pari tem meridionalem Ministerium (seu Credentiam) in quo parant vasa inservientia sacrificio. Infrà verò gradum Altaris juxta eu dem parietem sunt Stalla cum sedibus in quibus stant vel sede Sacerdos et Ministri ad Tertiam et Missam.

3. In secunda parte Ecclesiæ, quæ Chorus est, sunt stal sedes, et scamna in modum Pulpiti, in quibus stamus, sedem vel prosternimur, ritu infrà dicendo. Sedes vocantur *Misericord* maximè ob partem subsellii inversam et recurvam, super qu inclinati residemus ut dicetur posteà. Pulpita ipsa vocantur *F-mæ*. Stalla autem et sedes infrà *formas* positæ, sunt Chorus No-tiorum.

4. Porrò more ordinis debet esse clausura separans Chorum retrochoro (quæ est tertia pars) ; contra quam sunt stalla Abb s et Prioris cum aliis quibusdam. In retrochoro verò est Cho s infirmorum.

5. Navis similiter separatur a retrochoro, et in ea sunt Stall t sedes pro Conversis, cum Altaribus pro Missa de Beata et qu diana Defunctorum.

Le même chapitre détermine l'emplacement du cimetière aut r du chevet de l'église, à l'extérieur, les rois et les évêques ay nt

seuls le droit d'être enterrés dans les grandes églises. La place des abbés est au chapitre, celle des frères au cimetière :

9. Circum Superiorem Ecclesiæ partem extra muros est Cœmeterium in quo sepelimur : quia secundum ordinis definitiones non debent aliqui sepeliri in majoribus Ecclesiis nostris, nisi Reges et Episcopi. Abbates in Capitulis, Fratres in Cœmeteriis. *(Ibid.,* p. 7.)

Aussi, à peine terminé le chevet de l'église de Villers, en 1210, nous voyons procéder à la bénédiction du cimetière, comprenant le *mons sanctus,* devenu bientôt, au témoignage de Henri II, le *mons sanctorum.*

Voici l'acte de cette consécration:

Anno ab incarnatione domini m°. cc° Decimo, Domnus Conradus in Aluerstaet quondam episcopus. Nunc autem monachus in Vilers. ordinis cysterciensis. fungens episcopali officio. Auctoritate sedis apostolice. Locum istum prout ambitu murorum cingitur consecravit in cimiterium. Non est igitur magnopere curandum in qua parte quis tumulum sortiatur, cum locus iste quasi totus sacre sepulture gratiam sit adeptus. *(Analectes,* t. XXVII, p. 111.)



APPENDICE

L'ermitage « intra muros » à l'abbaye de Villers.

Dans nos recherches aux archives de l'archevêché, à Malines, nou avons trouvé deux documents intéressants : l'acte de profession d l'ermite Théodore Laurent, daté du 15 juillet 1831, et le règlemen de cet ermite, donné et signé par l'abbé Jacques Hache.

L'institution des ermites, aujourd'hui presque disparue, a fleuri, au siècles passés, dans nos contrées.

Un auteur belge, dans un récent essai réclamant encore, au témo gnage de l'auteur même, de bien nombreux développements : *N anciens ermitages*, par Gustave Boulmont; Bruxelles, Société belge c librairie, s. d., donne une nomenclature, déjà passablement fourni des ermitages de nos anciens diocèses de Cambrai, de Namur et c Liége.

A Villers se trouvaient deux ermitages : l'un *extra muros*, l'aut *intra muros*.

Boulmont, *Description des ruines de Villers*, p. 143-144, don quelques renseignements sur l'ermitage Saint-Jean-Baptiste, hors l'enceinte, dans les bois de l'abbaye, territoire de Tilly.

Parmi les pierres tombales de l'église paroissiale de Villers-la-Vill on relève cette inscription :

D. O. M.

Icy repose le corps du R. P. Hubert Wauthy de
l'ordre des FF. Prêcheurs, président de l'ermitage
de Tilly, décédé le 19 mars 1743, âgé de 39 ans.
Prof. de 16 ans et prêtre de 14 ans.

On voit donc ici la présence d'un prêtre dans cet ermitage. Le n'est pas unique. On constate plusieurs fois l'existence d'un pré comme garde-chapelle. Son titre de président semble indiquer communauté. Quant à sa qualité de Frère Prêcheur, elle nous fait s poser qu'il appartenait au Tiers Ordre de saint Dominique, les erm faisant souvent partie d'un Tiers Ordre, particulièrement de celu saint François.

L'ermitage *intra muros* est mentionné par D. Guyton, bibliothé-aire de Clairvaux, dans les notes sur ses visites aux divers monastères e son Ordre. Après avoir décrit le chêne de saint Bernard, dont, hose inexplicable, il parle comme existant encore en 1749, tandis que histoire rapporte qu'il fut foudroyé en 1697 et qu'on ne le trouve lus dans les gravures de la 2e édition de Sanderus, 1726, il ajoute : Ils font des chapelets du bois de cet arbre [1]. Dom Alexandre sous-pro-iseur et maître de la basse-cour, m'a fait présent d'un, dont les gros rains sont façonnés en glands. Un frère hermite y travaille. Cet hermite st logé dans le clos de l'Abbaye, y est reçu et fait profession en fran-ois, comme un convers; justiciable et juridique des supérieurs [2].» Ceci applique bien au frère Théodore Laurent, comme nous le verrons out à l'heure. Ce profès de 1731 a-t-il eu un prédécesseur ? Nous gnorons. Le fait est que ni la première, ni la seconde édition de San-erus ne parle ni de l'ermitage *intra muros*, ni de l'ermitage *extra uros*.

En quel endroit se trouvait l'ermitage *intra muros ?* D. Guyton net de nous le dire. Nous pensons que cet ermitage aurait pu se ouver au pied de la chapelle Saint-Bernard, au Robermont, entre elle-ci et la léproserie.

Quand on monte l'escalier, aujourd'hui déblayé, qui conduit du ansept à la chapelle Saint-Bernard, on trouve d'abord, à gauche, un pace assez grand, avec, au fond, deux excavations dans le roc. C'est mplacement de la léproserie. On monte quelque peu ; on passe une orte récemment mise à jour, portant le millésime 1718.

Au delà de cette porte, à gauche, nouvel emplacement, adossé à la proserie, mesurant environ 8 mètres de long sur 3 à 4 mètres de large. u fond de cette place, du côté de la brasserie, on rencontre un sentier un ancien corridor qui mène à une construction semi-circulaire, ossée aux flancs de Robermont, dont les formes et les dimensions nt semblables à celles de la chapelle Sainte-Madeleine, qui se trouve côté opposé, à droite de l'escalier.

Ce quartier pourrait avoir été celui de l'ermite.

Du côté droit de l'escalier central, au-dessus de la chapelle Sainte-adeleine, se trouvent encore les restes d'un autel avec niche, et, tout oche, des traces d'une maçonnerie mesurant environ 4 mètres de ng. La chapelle de l'ermite aurait pu se trouver à l'un ou l'autre de s endroits, si ce n'était plutôt la chapelle Saint-Bernard elle-même.

[1] Ces chapelets pouvaient être faits des débris du chêne du saint Bernard nservés religieusement au monastère.

[2] *L'Abbaye de Villers en 1749.* Extrait du tome VII des *Annales de la Société héologique de l'arrondissement de Nivelles*, p. 17-18.

La chapelle des ermitages était d'ordinaire belle et spacieuse, dans le genre de celle de Saint-Bernard.

Malheureusement, malgré toutes nos recherches, nous en sommes réduit aux conjectures. Dieu sait quelles constructions encore le chemin de fer, qui traverse outrageusement les ruines, a fait disparaître en cet endroit !

Cet ensemble de constructions au delà de la léproserie paraît dater de l'abbé Hache, comme l'indique le millésime de la porte qui y donne accès et la nature même de ces constructions. On ne trouve pas, dans d'autres parties de l'enclos, des traces de chapelle ayant pu être la chapelle de l'ermite. On voit par le règlement de l'abbé Hache que l'ermitage devait se trouver à proximité du monastère et de l'église, comme l'était l'endroit indiqué ici. Il n'est pas impossible non plus que la léproserie, désaffectée peut-être alors, ait servi de demeure à l'ermite. L'abbé Hache avait transféré l'infirmerie au quartier des convers : *quarterium uti infirmariam reaedificavit. Multa quoque alia... construxit aedificia. (Analectes,* t. IX, p. 72.)

La question de l'emplacement de l'ermitage *intra muros* est donc un nouveau champ ouvert aux investigations des amateurs de Villers.

Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à M. l'abbé Pierson curé de Villers, à M. l'abbé Ploegaerts, curé de Corbais, à M. l'architecte Pepermans, qui, au cours de cette étude, sur l'église et l'ermitage de Villers, nous ont fourni les renseignements topographiques et autres dont nous avions besoin.

Nous faisons suivre les deux documents en question :

PREMIER DOCUMENT

Moi frère Théodore Laurent promet à la très-sainte trinitez au père au fils et au saint esprit pauvretez volontaire chasteté perpétuel à vous mon père spirituel et à vos successeurs l'obéissance selon l'institut des hermittes prometans de suivre la pratique des frères convers de Villers selon le règlement qui m'at esté donné par vous mon père spirituel.

ce 15 juillet 1731
Fe Théodore Laurent.

SECOND DOCUMENT

Reglements pour l'hermite de Villers.

1° Comme l'hermite par son état est obligé de travailler à la sanctification de son âme qui se fait par la mortification de toutes les passions

retranchement des affections déréglées, le dépouillement de l'amour es créatures, et de l'amour propre et enfin de l'union avec Dieu par charité.

C'est pour cela qu'il doibt quitter le monde, fuir les hommes, se etirer dans le désert et dans la solitude. Il est obligé à garder non seument les commendements et les préceptes de Jésus-Christ ; mais ncore à observer ses conseils, entre lesquels sont principalement la hasteté, la pauvreté et l'obéissance, parce que l'hermite en se consarant à Dieu dans son état doibt faire vœu de les observer fidèlement.

Outre cela l'hermite est obligé d'observer exactement les règles de on institut et singulièrement celles qui suivent :

1

Il se conformera autant qu'il lui sera possible à la pratique de nos ères converses.

2

Par conséquent il observera autant que les ouvrages des mains le rmettront les jeunes et les abstinences avec eux.

3

Il communiera aux mêmes jours qu'eux, à moins que son directeur tienne convenu pour son plus grand avancement de lui en permettre vantage.

4

Il récitera le même office et les mêmes heures que les frêres conrses.

5

Il se lèvera régulièrement a quattre heures le matin, avec modestie, moins de quelque incommodité ou trop grande lassitude, considént toujours que ce jour lui est donné pour gagner l'éternité.

6

Il ira ensuite à sa chapelle, où il se mettra en genoux pour adorer eu, le remercier, lui offrir les heures et moments de la journée, lui nander ses grâces, et fera des actes de contrition, de foi, d'espéce et de charité.

7

En suite il récitera les matines les laudes et primes de ses heures.

8

En suite il fera une lecture spirituelle, sur laquelle il méditera l'espace environ d'une demie heure.

9

Après quoi ayant accommodé son lit, et nettoié sa cellule et meuble bien proprement, il se rendra à l'abbaye pour y servir les messes, san oublier d'achever le reste de ses heures.

10

Après quoi il s'en retournera a son hermitage pour y travailler de mains, et faire ce qui lui sera enjoint de la part de ses supérieurs.

11

Ce qu'il continuera l'après-midi jusqu'à six heures et demi sa oublier néanmoins de réciter ses vespre et complies vers les 4 heures fera en suite une recolection d'un quart d'heure sur ses actions de journée, et aussi une petite lecture spirituelle d'un quart d'heur après quoi il se remeteras à son ouvrage comme dessus.

12

Il dineras toujours vers le quart d'après onze heures ou onze heur et demij et ne manqueras pas de faire quelque lecture spirituel ve ce temps comme aussi au repas du soir afin que l'âme ne soit pas pri de son aliment.

13

Après quoi il continuera à travailler jusqu'à 6 heures et demii et quart d'heure après il soupera ou collationnera sans oublier encore lecture spirituelle comme à midi.

14

Une demie heure après le repas du soir, il entrera dans sa chape où il fera les mêmes actes de dévotion que du matin, après lesque il fera une lecture spirituelle et méditera sur icelle l'espace d'envi d'une demie heure.

15

Ensuite étant sorti de sa chapelle, il s'occupera le reste du so quelque chose d'utile et d'édifiant jusques à son coucher, qu'après prières du soir, se fera toujours vers les 9 heures du soir.

16

La lecture spirituelle dont il pourra se servir régulièrement pendant e cours de chaque journée sera celle de l'imitation de Jésus-Christ, du ombat spirituel, du nouveau Testament expliqué par S. Jean Climaue, de la vie des saints solitaires et quelques autres semblables, et our la méditation du matin, il se servira du journal des saints par le P. Jean Etienne Grosset, ainsi que pour celle du soir en divisant le ujet de la méditation de chaque jour en deux partie où il y aura de la natière suffisante pour en faire plusieurs en cas de besoin.

17

L'hermite sera obligé de faire tous les ans ses exercices spirituels de jours avec nos frères convers, qui commenceront le dimanche des ameaux en finissant le jour de pasque inclusivement.

18

Il sera sous la direction du prieur quant à sa conscience, et ne pourus se servir d'autre confesseur sans sa permission.

19

Il ne lui seras pas permis de sortir de son ermitage, excepté à abbaye sans notre permission spéciale et pour cause légitime, de sorte u'il n'y aura que le Prieur qui pourra lui donné congé pour un jour eulement ; mais lorsqu'il sera obligé de coucher une nuit ou davange hors de son hermitage, il ne le pourra faire que par notre permison expresse et par écrit.

20

Rien n'étant plus dangereux aux solitaires que la vue et la convertion des filles et des femmes, il est défendu à l'hermite soubs peine une grosse réprimande pour la première fois, et d'un expulsion pour 2de fois, d'en laisser jamais entrer aucune dans son hermitage sous uelque prétexte que ce puisse estre.

21

Il doibt se souvenir que son hermitage est un lieu de prières, de ence, de travaille, de sobriétéz et de pénitence et qu'il ne doit pas uffrir sans se rendre très-criminel devant Dieu que les séculiers les ennent profaner par des récréations mondaines.

22

Il ne permettra donc jamais qu'aucune personne de quelque sexe,

28

qualité ou condition qu'elle soit, vienne le divertir, boire, manger et jouer dans son hermitage et dépendance, ni ne souffrira qu'aucune personne y apporte de quoi boire et manger pour l'y récréer.

23

Enfin l'hermite doit bien considérer le bonheur qu'il at préférable-ment à tant d'autres de sa profession qui sont obligés souvent d'aller de porte en porte chercher leur aliment au grand danger de leur salut pendant que lui tire tout son nécessaire de l'abbaye, étant par là éloi-gné de mille occasions d'offenser Dieu et se perdre.

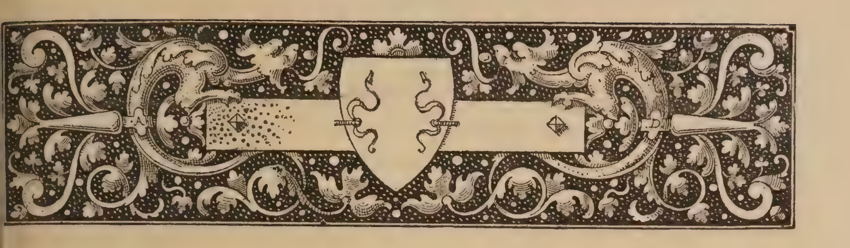
24

Et enfin qu'il prenne bien garde de tomber dans l'arrogance, pré-somption, et bonne opinion de soi-même, qui se glisse facilemen parmi ceux qui font des actions de saintetés, qu'il ne regarde jamai en arrière pour retourner au monde ou par effect ou par désir ou affec-tion et surtout qu'il se garde bien de se jamais relacher dans les exer-cices de la vie solitaire. C'est un chemin, dit St Bernard, dans lequ il faut nécessairement avancer : autrement on se relâche et on per son salut.

Voilà en abrégé et en partie le devoir de l'ermite de Villers, qu seras obligé de prier Dieu chaque jour pour nous, pour les bienfaiteur et pour la prospérité de notre maison. Amen.

Par nous Fr. Jacque
abbé de Villers.
1731.





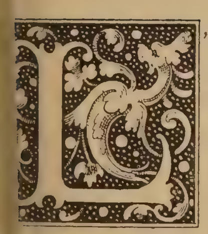
HISTOIRE DE LA

MAISON RURALE

EN BELGIQUE

ET DANS LES CONTRÉES VOISINES

Introduction.



L'HISTOIRE de l'habitation est intimement liée à l'ethnographie et à l'histoire de la civilisation du genre humain, car, dès les époques les plus reculées, la nécessité matérielle de se procurer un abri contre les intempéries des saisons s'est fait sentir, et le besoin moral de réunir dans son voisinage immédiat ceux qui relevaient de lui a poussé le père de famille à appliquer tous ses soins, toute son ingéniosité, tout son savoir à la construction d'une demeure pour lui et pour les siens.

L'habitation typique d'un peuple reflète les mœurs, les usages, les traditions, les qualités et les défauts, en un mot, le degré de civilisation de ce peuple ; la tente du nomade, la yourte du semi-nomade, la maison de bois ou de pierre du colon sédentaire expliquent immédiatement le genre de vie de l'occupant ; l'ornementation nous renseigne sur ses goûts artistiques, et l'agencement général, sur son aisance, son esprit pratique, ses qualités d'ordre et de propreté.

Or, l'art de bâtir exige un ensemble de connaissances techniques

assez grand, qui n'a été acquis que peu à peu, par une longue suite de générations, et les peuples agricoles, en général peu novateurs, adonnés à un travail physique ennemi de l'inspiration, peu disposés à tenter des expériences coûteuses, se sont généralement bornés à copier les modèles remontant aux premiers temps de leur établissement, à bâtir de la même manière que les devanciers : ces formes anciennes avaient fait leurs preuves, elles étaient adaptées aux besoins du climat, aux habitudes et au genre de vie de leurs constructeurs, et, de plus, certains de leurs détails pouvaient avoir pris une valeur symbolique, représenter une idée religieuse ou même offrir une précieuse garantie juridique, et se transmettre ainsi de génération en génération, même quand l'utilité purement matérielle et immédiate de ces détails ne subsistait plus.

De là, cette étonnante persistance de la tradition qui, chaîne ininterrompue, allant de nos ancêtres des époques les plus reculées jusqu'à nous, donne à l'étude de l'habitation un intérêt spécial que nous tâcherons de faire ressortir.

La pérennité dans l'habitation, si nous osons nous exprimer ainsi se rencontre chez les peuples les plus divers : la Chine, par exemple, à l'époque primitive, était habitée par une population nomade résidant sous des tentes ; depuis des milliers d'années, le Chinois est devenu sédentaire, s'est fait agriculteur, industriel ou négociant mais toujours le toit de sa maison garde la forme de la tente sous laquelle s'abritaient ses ancêtres.

Natura non facit saltus, la nature ne procède pas par bonds, d un adage ancien. Si l'art humain, par contre, évolue parfois rapide ment, s'il arrive des moments où apparaît un génie qui montre d voies nouvelles et crée des chefs-d'œuvre insoupçonnés, vite, av la banalité des talents ordinaires, on retombe dans cette routi appelée l'école, l'ornière large qui, d'ailleurs, suffit aux besoins grand nombre. Pas plus que l'art proprement dit, le savoir et technique de l'artisan ne sont immuables, mais ils se transforme plus lentement, presque imperceptiblement, montant péniblemen dans le cours des siècles, le chemin raide du progrès, à moins qu dans une période de malheurs et d'affaissement moral, ils glissent — et rapidement alors — sur la pente de la décadence.

Un progrès soudain peut être dû à plusieurs causes, une aisan plus grande pendant des époques exemptes de troubles, l'influen

des voisins, une invention nouvelle apportant un confort, une commodité indéniables ; il peut encore être dû à un changement radical dans l'existence, le passage de la vie nomade à la vie sédentaire, l'émigration, l'occupation de terres plus riches ne présentant pas les mêmes conditions climatériques et offrant des ressources autres que celles de la contrée primitivement habitée. Mais ce sont là des circonstances qui ne surviennent pas souvent dans la vie d'un peuple et, par conséquent, ne modifient que rarement la tradition, les usages anciens.

En Allemagne, l'évolution de la maison rurale dans le cours des siècles a fait l'objet des recherches d'un grand nombre de savants, parmi lesquels nous citerons en premier lieu Henning, Meitzen, Heyne et Stephani ; en Autriche, la Société d'Anthropologie de Vienne a encouragé les études de l'espèce, en publiant de remarquables travaux signés Bancalari, Büncker, Fuchs, Meringer, etc. ; en Suisse, l'histoire de la maison rurale a été exposée en détail par feu le docteur Hunziker. Par contre, en France, malgré tout l'intérêt qu'offrent précisément à ce point de vue plusieurs provinces, notamment la Bourgogne, l'Auvergne, la Bretagne et la Normandie, cette étude a été fort négligée, et certaines reconstructions de types anciens, lors de l'Exposition de 1889, furent plus un décor de théâtre qu'un essai scientifique. L'illustre Viollet-le-Duc lui-même, dans son *Histoire de l'Habitation,* n'a pas su toujours dégager les traits essentiels et typiques, peut-être parce que, de son temps, faute de travaux préparatoires, une étude comparative n'était pas encore possible ou, du moins, était moins facile qu'elle ne l'est aujourd'hui. En essayant de retracer dans ces pages les transformations successives de l'habitation rurale en Belgique, nous réclamons d'avance toute l'indulgence du lecteur pour les détails techniques, parfois arides, que pareil sujet comporte nécessairement. Si nous ne pouvons exposer ici que les résultats d'un art des plus modeste, il ne sera toutefois pas sans intérêt de mieux connaître les conditions sociales dans lesquelles ont vécu ou vivent encore les populations campagnardes si laborieuses et qui forment la force vive d'une nation, de ces populations dont le sang constitue une fontaine de Jouvence régénérant continuellement les villes.

Chapitre I. — Époque préhistorique et celtique.

Les premiers habitants de nos contrées paraissent avoir occupé des grottes naturelles, telles qu'on les trouve en si grand nombre sur les bords de la Meuse ; des explorations célèbres les ont fait suffisamment connaître pour que nous puissions nous dispenser d'en parler plus longuement, d'autant plus que ces refuges créés par la nature ne doivent que peu de chose à l'activité humaine.

Disons cependant que, dans les derniers temps, des savants allemands ont fait des constatations qui, si elles étaient définitivement reconnues exactes, pourraient quelque peu modifier les hypothèses actuellement admises sur l'âge de ces demeures.

On y a découvert des débris de l'époque préhistorique sous d'épais amas de concrétions calcaires, et l'on a affirmé qu'il avait fallu des périodes excessivement longues pour produire ces couches. Or, le spéléologue bavarois Neischl a constaté que les terrains calcaires, notamment s'ils sont exposés à un courant d'air, produisent de semblables dépôts ou stratifications dans un temps relativement très court et sont, par conséquent, soumis à des transformations fort rapides. Ce savant constate, par exemple, qu'un petit cours d'eau de la Franconie, la Wisent, transporte annuellement, vers la plaine, des masses de calcaire suffisantes pour former un cube de 35 mètres de côté [1], donc plus de 100 mètres cubes par jour. On sait, du reste, avec quelle rapidité certaines sources pétrifiantes recouvrent d'une épaisse couche de calcaire les objets qu'on y plonge. Il s'ensuit qu'il faut, dans chaque cas, examiner avec soin l'âge géologique des stratifications en question.

A côté des grottes de l'espèce, on trouve des abris sous roche, c'est-à-dire des stations préhistoriques imparfaitement garanties par des rochers qui les surplombent ; il est probable que ces demeures étaient protégées contre les intempéries par des sortes de toits en appentis formés par des troncs d'arbres appuyés contre les rochers et dont les interstices étaient bouchés par de la mousse, des herbes et de la terre glaise, ou à l'aide d'un autre de ces procédés primitifs que nous rencontrerons plus loin.

Des recherches opérées dans la Hesbaye et dans le pays de

[1] *Beilage z. Allgem. Zeitung* (Munich), 1904, nº 106.

Liége ont à différentes reprises, permis de retrouver des fonds de cabane, c'est-à-dire principalement des foyers contenant des restes de repas, des ossements calcinés, des débris de silex et de poterie, mais ne renseignant guère sur la forme de l'habitation proprement dite.

Des fouilles très étendues faites en Allemagne ont, dans les derniers temps, fait découvrir d'importants établissements de l'époque préhistorique. Le Dr A. Schliz [1] a surtout exploré la station de Grossgartach, près de Heilbronn. Il y a découvert notamment une habitation qualifiée par lui de maison de maître, et qui se compose de deux pièces descendant inégalement au-dessous du niveau du terrain. Une assez longue rampe ou, plus exactement, un chemin en pente douce permet d'arriver à ces chambres, qui contiennent un foyer ainsi que des bancs ménagés dans la terre. Les murs extérieurs, à angle droit, se composent d'un clayonnage couvert d'argile d'une grande résistance. Les murs des maisons ordinaires, retrouvées dans la même station, sont plus simples ; ils sont constitués par des poteaux angulaires reliés par des rangées de perches entrelacées de branches flexibles.

M. Schliz a ainsi retrouvé, en tout, plus de quatre-vingts maisons qui, toutes, offrent un plan rectangulaire avec des murs formés par un double clayonnage dont l'interstice était rempli par une couche d'argile entremêlée de paille hachée ; ces maisons comprennent deux places à niveau différent, dont l'une, la plus élevée, d'après l'hypothèse de l'explorateur, aurait servi d'habitation, et l'autre, plus basse, de cuisine.

Le foyer y forme une sorte de cul-de-fosse où de gros quartiers de viande pouvaient être cuits dans la cendre, au moyen de pierres fortement chauffées, d'après un procédé que les explorateurs des derniers siècles ont souvent retrouvé chez les nations sauvages.

M. Forrer [2] a fait en Alsace des fouilles dont les résultats se rapprochent de ceux du Dr Schliz. Il a mis à nu une assez grande maison accessible des deux côtés par des chemins en pente qui, selon nous, devaient être couverts et former une sorte de galerie

[1] *Das steinzeitliche Dorf Grossgartach*, von Dr A. SCHLIZ, Stuttgart, 1901, in-8° et *der Bau vorgesch. Wohnanlagen*, dans *Mitt. der Anthropol. Gesellschaft in Wien*, XXXII Band, 5 Heft (Wien, 1903, in-4°).

[2] Dr R. FORRER, *Bauernfarmen der Steinzeit... im Elsass*. Strassburg, 1903, in-8°.

sous toit, protégeant l'entrée de la maison contre la bise et l'humi-dité. Il a également constaté une série d'excavations en form d'entonnoir, ressemblant aux mardelles qui nous occuperont plu loin, ou possédant la forme d'une ruche, c'est-à-dire se rétrécissan vers le haut comme le goulot d'une bouteille, et offrant ainsi u danger d'effondrement assez peu explicable.

A Neuhäusel, en Nassau, le Dr Soldan a découvert une coloni de l'époque hallstattienne, colonie qui, entourée de remparts d terre et de fossés, comprenait plus de mille huttes et mérite, pa conséquent, le nom de ville que son explorateur lui donne. Le chaumières, qui descendent généralement quelque peu au-dessou du niveau du terrain, sont ordinairement de forme rectangulaire presque carrée, se rapprochant souvent des dimensions d $5^m \times 5^m50$ environ. Des troncs posés verticalement étaient relié par des traverses et un clayonnage enduit d'argile. Il est à remar-quer qu'une de ces huttes à base rectangulaire reposait sur le restes d'une autre, donc plus ancienne, à base ronde et en form de cône renversé. Détail très intéressant, le Dr Soldan a pu décou-vrir une sorte de cheminée, c'est-à-dire un foyer situé en contre-ba du terrain environnant et placée sous un caniveau destiné à con-duire la fumée au dehors [1].

A côté de ces habitations dont les plus récentes peuvent date approximativement du VIe ou du VIIe siècle avant l'ère chrétienn nous devons mentionner celles dont les emplacements sont conn sous le nom de mardelles [2] et qui, utilisées dès l'époque néolithiqu ont perduré jusqu'à l'époque romaine.

Dispersées à travers une grande partie de l'Europe, ces demeur primitives sont pourtant particulièrement nombreuses dans la Lo raine et le Luxembourg. Étudiées successivement par les archéolo-gues de ces contrées, elles commencent à être mieux connues,

[1] *Neuhäusel in Nassau, eine Niederlassung der Hallstattzeit.* (Compte-rendu d journal *Der Globus*, t. XXXIX, fasc. 4.)

[2] Le Dr Wichmann critique ce nom de *mardelles,* comme inexact, et voudr le remplacer par la désignation de *mares (maren* en allemand). Nous trouvons q cette appellation, commode et consacrée par l'usage, prête moins à confusi que toute autre, fût-elle, ce qui n'est aucunement démontré, inexacte au point vue de l'étymologie, mais elle doit être restreinte à ces emplacements dans le état actuel et ne peut nullement désigner l'habitation proprement dite, qui disparu.

l est devenu possible d'exposer à grands traits leur système de construction.

Nous devons à un archéologue lorrain, M. Timothée Welter, ujourd'hui notaire à Metz, un intéressant travail sur cette question, ravail purement local, mais dont les résultats se trouvent confirmés par ceux obtenus ailleurs [1].

M. Welter commence par dire qu'on appelle mares ou mardelles es enfoncements de terrain en forme de cuvette, parfois secs, mais e plus souvent remplis d'eau et de dépôts boueux, qui se trouvent énéralement, pour ne pas dire exclusivement, sur l'emplacement u dans le voisinage immédiat de gisements à découvert de marne u d'argile. Ces excavations sont situées sur les arêtes des collines u bien sur le versant de celles-ci, ou, très exceptionnellement, ans les vallées ; dans ce dernier cas, l'emplacement est choisi de anière à ne pas être exposé aux inondations. Le but des mardelles été diversement interprété. D'aucuns ont prétendu qu'il s'agis- ait simplement d'excavations naturelles dont la formation s'expli- uerait par des affaissements successifs du keuper ou trias supérieur. es couches de sel ou de plâtre sous-jacentes auraient été dis- outes par les eaux météoriques et, ensuite, entraînées avec ces ux dans les profondeurs de la terre ; le sol, alors, se serait fondré et aurait formé des enfoncements en forme d'entonnoir. 'autres ont prétendu que les mardelles ont bien été creusées par main de l'homme, mais étaient uniquement destinées à servir abreuvoir et non d'habitation humaine.

Les fouilles méthodiques opérées dans les derniers temps per- ettent maintenant d'affirmer que les uns et les autres se trompent : s mardelles, creusées par la main de l'homme, ont effectivement rvi de demeure à ce dernier. Certes on a trouvé des affaissements oduits par le phénomène indiqué plus haut ; dans le Grand- uché de Luxembourg, par exemple, un fait de l'espèce a encore é constaté récemment [2], et il n'est pas tout à fait impossible que, cidentellement et exceptionnellement, une excavation ainsi pro-

[1] *Die Maren oder Mardellen : Keltische Wohngruben in Lothringen.* Separat- druck aus dem *Korrespondenzblatt der Deutschen Anthropol. Gesellschaft,* 11, 1903.

[2] Les terrains en question portent même en patois luxembourgeois un nom cial, celui de *wibbelpötz* ou puits tremblant. Cf. la communication de M. l'abbé ob au Congrès d'Arlon. *(Compte rendu du XIVe Congrès,* 2e partie, page 7.)

duite ait servi de refuge à l'homme. Pourtant, règle très générale l'homme se sera bien gardé d'établir sa demeure là où il n'y avai qu'un fond mouvant qui menaçait de l'engloutir à chaque instant Il a pu encore arriver qu'un abreuvoir abandonné ait été baptisé d nom de mardelle, mais la véritable mardelle se distingue toujours par ses bords en pente raide, des abreuvoirs qui doivent permettre u accès facile au bétail et sont, par conséquent, en pente douce. Acc dentellement aussi, une mardelle a pu être utilisée comme citern ou réservoir d'eau, mais, dans ce cas, elle était située près d'autre mardelles, servant, celles-là, d'habitation ou d'étable.

A plusieurs reprises, M. Welter constate que la nature du sou sol peut varier, et il cite même des mardelles établies sur la roch et qui démentent ainsi péremptoirement l'hypothèse de l'affaisse ment naturel.

Voici comment cet auteur décrit la construction de pareil *Wohngrube* (littéralement *fosse servant d'habitation) :*

Ayant dû quitter, pour des raisons multiples, les abris creus dans ou sous les roches, l'homme, même s'il ne possédait que l outils les plus primitifs, était en mesure de piocher ou de bêch la terre. Connaissant depuis une période antérieure à l'invention d la poterie les propriétés d'imperméabilité de l'argile, il constru donc une excavation en forme d'entonnoir ou, pour mieux dire, d cuvette, de dimensions variables, selon ses ressources et les besoi de sa famille ; ensuite, il va chercher des arbres, hêtres ou chên de préférence ; ces troncs, il les travaille au gros bout, il le donne une pointe qu'il carbonise légèrement pour la préserver de décomposition ; à leur sommet, il laisse subsister une fourche, les dresse les uns contre les autres, de façon à obtenir le squelet d'une tente conique ; il remplit les interstices de branchages charme ou d'aulne tressés, entrelaçant des rameaux et des brindil pour couvrir les moindres vides, et formant ainsi une sorte d'a en vannerie ; sur ce hourdage, il étale une couche très compa de feuilles de chêne ou de hêtre qu'il attache avec de l'osier ou liens quelconques ; déjà, ni le soleil ni la pluie ne pénètreront p ce toit, recouvert ensuite d'une épaisse couche d'argile que le sol se charge de sécher. Le tout peut encore être couvert d'une couc de chanvre, de jonc, de gazon, etc., qui empêche la pluie détremper chaque fois l'argile. On a ménagé une ouverture as large, servant de porte et de cheminée, le sol est battu et,

esoin, chargé d'une couche d'argile, et l'habitation est terminée.
Les avantages de ces huttes suffisamment solides sont plus ands qu'on ne serait tenté de l'admettre à première vue. Grâce l'emplacement soigneusement choisi, elles sont à l'abri des inon- itions, et extérieurement une rigole circulaire sert de décharge ix eaux pluviales ; fraîches en été, elles sont chaudes en hiver et ous rappellent quelque peu les silos dont les paysans du Luxem- ourg se servent pour garantir leurs racines et tubercules des gueurs de l'hiver ardennais [1].

M. Welter explique également d'une manière très ingénieuse mment ces habitations ont dû succomber au temps, qui détruit it, pour former les mardelles d'aujourd'hui : Dès qu'elles ne sont us habitées et entretenues, le toit devient défectueux, l'eau alors onde l'intérieur et, grâce à l'imperméabilité du sol, y forme une ure bourbeuse ; le hourdage se pourrit et tombe par morceaux, traînant les couches de feuillage et d'argile ; cette dernière, en rtu de son poids spécifique, se dépose au fond ; finalement, les ncs d'arbres pourris à leur base s'écroulent et recouvrent cette iche de feuillage qui, ainsi comprimée et submergée, peut se iserver presque indéfiniment ; les eaux pluviales viennent rem- r l'excavation jusqu'au bord, et la mardelle se constitue telle que us la retrouvons aujourd'hui.

Les nombreuses fouilles entreprises en Lorraine dans les vingt nières années, et dont M. Welter donne l'énumération, confir- nt absolument cette théorie ; on constate généralement au fond la mardelle une aire de terre battue, avec des débris de poterie ant de l'époque romaine ; on y a trouvé une fusaïole, une planche irrement découpée [2], des débris de fer et même un fer à cheval, morceaux de cuir, des blocs de terre colorante, un seuil de te, etc. Au-dessus du fond d'argile, on retrouve une couche feuillage très comprimée et épaisse de 0m06 à 0m60 et plus ; nent des pieux aiguisés et ensuite carbonisés au gros bout et

On sait qu'un trou circulaire pratiqué dans le jardin, une épaisse couche de e dressée en forme de cône et une nouvelle couche de terre suffisent pour éger les récoltes contre les gelées les plus fortes.

En forme de croissant ou demi-lune ; on croit que les planches de l'espèce, *dbilder,* dont on connaît un certain nombre, ont pu servir à supporter les émités d'une broche à rôtir et constituer ainsi des hâtiers primitifs.

des pans de claie, souvent admirablement conservés, le tout no dans l'excavation. On trouve parfois, autour de la mardelle, u cercle formé par la terre rejetée en dehors pendant le creuseme de la cuvette, circonstance qui confirme une fois de plus l'origi artificielle de l'excavation.

La grandeur des mardelles varie beaucoup ; en moyenne le diamètre se rapproche de 10 mètres; on en a trouvé quelques-un qui n'ont que de 4 à 5 mètres, comme d'autres ont de 15 à 20 mètre parfois, bien que rarement, elles ont une forme rectangulaire, alors le toit, au lieu d'être conique, devait être en dos d'âne, à façon de nos toits actuels.

Ces indications sur les mardelles de Lorraine sont complétées par une intéressante étude du Dr Wichmann, basée en partie sur les explorations de M. l'abbé Colbus, curé à Altriep, et sur les renseignements fournis par l'Administration impériale des forêts; cette étude donne la description exacte des gros bois employés dans la construction des habitations des mardelles, et qui, chênes ou hêtres, ont des diamètres allant jusqu'à $0^{m}45$, et des longueurs atteignant dans un cas spécial jusqu'à 17 mètres ; les chênes sont écorcés, tous les arbres sont travaillés à la hache en haut et en bas; plusieurs se terminent en fourche. Le nombre des mardelles connues est fort grand ; on en a compté en Lorraine plus de 10,000, parmi lesquelles des groupements de plusieurs centaines, comme le fait voir la carte donnée par notre auteur. Leur profondeur, généralement de $1^{m}50$ à 4 mètres peut, exceptionnellement, atteindre jusqu'à 5 mètres; cependant, quand elles étaient situées sur un versant, l'ouverture était naturellement placée vers le bas, et l'on y entrait donc de plain-pied. Parmi celles dont on a relevé les dimensions, 1,229 sont comprises entre 10 et 30 mètres de diamètre, 298 sont plus petites, 201 plus grandes. Hors des forêts, on a compté 986 mardelles rondes et 762 ovales, et l'auteur croit que les rares formes à base rectangulaire, rencontrées parfois, sont dues au labourage, qui aurait créé les angles.

Dans la distribution des mardelles, on a voulu reconnaître des petits groupes de deux ou trois constructions constituant une ferme, à savoir : l'habitation, l'écurie et, selon les besoins, une citer

[1] Ueber die Maren oder Mertel in Lothringen (*Jahrbuch des Vereins f. l* *Gesch. u. Altertumskunde,* 1904, pp. 218 et suiv.).

ıais ce groupement, bien que possible, reste toujours hypothé·que.

En Angleterre, de semblables excavations existent également ı grand nombre et sont connues sous le nom de *penpits, pitsteads* u *weems*.

Dans le Luxembourg, M. l'abbé Loës s'est plus particulièrement nployé à l'étude des mardelles et a publié le résultat de ses cherches sous forme d'un important mémoire présenté au Con-rès archéologique d'Arlon [1] : Les mardelles du Luxembourg tant elge que grand-ducal semblent s'échelonner sur une période de ngue durée; dans celles découvertes autour de Grevenmacher et ır le Wittenberg, on n'a découvert que des silex, des cendres et e la poterie grossière, et, comme nous n'avons pas de renseigne-ents sur le mode de superstructure, on peut se demander si les abitations en question n'appartiennent pas à un type spécial, et si les n'ont pas été construites par un peuple autre que celui auquel ıt servi les habitations décrites plus haut, en forme de cuvette utôt qu'en forme de cône renversé.

Les autres mardelles du Luxembourg sont assez semblables à lles de la Lorraine. On y a notamment constaté la présence de oncs d'arbres, parfois fendus et dépouillés de leur écorce, et qui, ır un long séjour dans l'eau, se sont en quelque façon pétrifiés : s paysans des environs, ayant appris l'existence de ces troncs ırcis, ont été à leur recherche et en ont retiré un certain nombre e diverses mardelles.

Parfois, les débris de branchages ont été si abondants qu'on a u retrouver des huttes établies sur des radeaux de fascines et ıe des observateurs superficiels ont parlé de constructions palus-es ; en réalité, les rameaux en question provenaient de ces ayonnages dont nous avons parlé plus haut ; il est d'ailleurs fort ssible que, à l'intérieur des huttes mêmes, on ait conservé des scines, pour assécher le sol, pour avoir sous la main un combus-ole sec, ou même pour les faire servir en guise de sièges, car nous vons par Strabon (liv. IV) que les Gaulois mangeaient, assis par rre, sur des jonchées.

Particularité digne d'être notée, on trouve parfois au centre des

[1] *Compte rendu des travaux du XIVe Congrès tenu à Arlon.* Arlon, 1900, in-8°, partie, Travaux des sections, pp. 17 et suiv.

mardelles une sorte de tertre ou d'îlot dont on ne s'explique p la raison d'être. Selon nous, cette butte pouvait fort bien servir maintenir, à caler un tronc formant pilier central. Il ne no semble même pas impossible que l'on ait parfois choisi un arb de haute futaie, vivant et en place, pour adosser autour de lui cabane préhistorique à laquelle les rameaux supérieurs non élagu auraient ainsi prêté une protection naturelle contre les intemp ries [1].

D'après M. l'abbé Loës, la surface des mardelles du Luxembou serait, en règle générale, d'un ou de deux ares, ce qui est fort admi sible, mais, dans certains cas, cette surface irait jusqu'à un hectare au delà [2]. Il est évident que, dès qu'on arrive à un diamètre de 1 20 mètres ou plus, il ne peut être question de huttes supporta des toits correspondant à de pareilles dimensions ; des pieux aig sés par le gros bout et placés verticalement sur le talus, de maniè à former palissade, n'ont pu, semble-t-il, servir davantage soutenir un toit de ces dimensions. En pareil cas, on se trouv selon nous, en présence d'un de ces retranchements mentionn par Strabon (IV, 5) qui dit que les Gaulois forment des camps fo tifiés, destinés à un usage passager, à l'aide de palissades à l'int rieur desquelles ils placent leurs huttes. Le même auteur dit q les Bretons, au lieu de villes, ont des bois, où ils se fortifient ; moyen d'arbres abattus, ils forment un vaste espace circulaire, ils construisent des huttes et y parquent leurs bestiaux, mais pour p de temps. On peut aussi admettre que, d'une manière analogu les grandes mardelles constituaient autrefois l'emplacement d'u ferme avec ses dépendances et formaient en même temps un encl pour le bétail.

On se demande peut-être pourquoi les habitations des mardell sont mi-souterraines. Il y a une double raison à cela : d'abor

[1] D'après Henning, pareille disposition aurait été employée par les Aryer à l'appui de sa thèse, il cite la chambre à coucher d'Ulysse, établie autour d' olivier, et plusieurs autres exemples. Nous reviendrons plus loin sur cette in ressante question.

[2] La mardelle de Heckbous, située à côté de substructions romaines as importantes, qui avait un pavement en pierres et dans laquelle on a recueilli nombreux fers à cheval romains, dont plusieurs à emboîtement, n'était évide ment qu'une cave ou une écurie. Il en est de même, à notre avis, d'une au mardelle à fond pavé, découverte par M. l'abbé Colbus, dans le voisinage imm diat de deux maisons romaines.

n enfonçant la maison dans les profondeurs du sol, on lui procu-ait le régime de la cave, fraîche en été et, surtout, relativement haude en hiver. Pendant la récente guerre russo-japonaise, le ıême principe a été appliqué : en hiver les soldats des deux partis ; sont abrités dans des refuges à demi enfoncés sous terre qui eprésentent en miniature les habitations des mardelles. Le deuxième ıotif était l'insuffisance des connaissances techniques; on ne savait as construire des murs droits capables de supporter une forte ıarge, d'où la nécessité de poser le toit directement sur le sol; dès prs, il fallait creuser en profondeur, si l'on voulait permettre aux ıbitants de se tenir debout et, surtout, d'allumer un feu à l'inté-eur. On peut d'ailleurs croire que le feu, pendant toute la belle ıison, était allumé hors de la chaumière, dans un enfoncement pécial, appelé *feuergrube* ou *herdstelle* par les archéologues alle-ands et dont on a souvent retrouvé les traces.

Il n'est pas improbable que, dans de nombreux cas, l'entrée de maison était précédée d'un auvent, sorte de porche en branchages ıi, par un couloir en pente douce, facilitait l'entrée et, de plus, otégait l'habitation contre le vent et le froid.

Stephani donne le plan très simple des restes d'une maison circu-re, du département des Côtes-du-Nord, maison précédée d'un uloir et qui rappelle les dispositions analogues rencontrées dans constructions préhistoriques de l'Allemagne dont il a été ques-on plus haut.

Les habitations des mardelles paraissent avoir été occupées pen-nt un laps de temps très long, peut-être depuis l'époque néoli-que, s'il faut y ranger les excavations en forme de cône renversé ntionnées plus haut; de nombreuses trouvailles en bronze, en fer en terre cuite attestent qu'elles ont perduré jusqu'à l'époque naine. M. Welter admet qu'elles ont pu servir aux populations tiques et germaniques; d'autres archéologues croient qu'elles t été surtout construites par des populations celtiques ; et, à vrai e, la question, dans l'état actuel, ne peut pas encore être défini-ement tranchée.

Der älteste Deutsche Wohnbau und seine Einrichtung... von Dr K. G. Ste-ni, Leipzig, 1902 et 1903, 2 vol. in-8°. Nous aurons dans la suite l'occasion citer souvent cet important ouvrage, qui traite de l'habitation allemande anté-irement au XIIe siècle.

Les musées de Metz et de Saverne [1] possèdent un grand nombr de pierres tombales, trouvées aux environs de Metz et dans le Vosges, et représentant, sous leur forme grossière de bloc, la maiso que le défunt était cens habiter dans le monde de âmes. On le sait, presqu tous les peuples de l'anti quité croyaient à une sur vivance pour ainsi dir matérielle de l'âme hu maine continuant, après l décès, à être liée au so de son corps, et ils entou raient ce dernier de tou les objets jugés nécessair à l'existence. Le premi besoin du défunt était u habitation à lui, et c'e ainsi qu'on donna à tombe la forme de la ma son. Les chambres sépu



FIG. I. — BLOC FUNÉRAIRE DE SAVERNE.

crales des anciens Égyptiens reproduisaient exactement, presq avec plus de luxe, l'habitation du vivant garnie de figures en min ture représentant des bateaux, des litières, des serviteurs qu' voulait mettre au service du défunt; en Lydie, les tombes t anciennes taillées dans le roc ont partout la forme de la maiso et chez les Grecs et les Romains le sarcophage lui-même, avec s fronton caractéristique, est encore une fois la reproduction de maison; de son côté, le tumulus paraît être un souvenir de l'ha tation à toit conique, telle que nous venons de la décrire [2].

Par contre, pour les nations adonnées à la navigation, le nav pouvait remplacer la maison, et nous savons que les riches *wikin* se faisaient enterrer dans leur embarcation. Même là où l'inci-

[1] Cf. MÉNARD R., *la Vie privée des anciens*, Paris, 1880, in-8°, t. I, p. 4 Aux Musées de Metz et de Saverne, il faut encore ajouter ceux de Strasbo de Colmar et d'Epinal qui possèdent également des monuments de l'esp appelés *hausblöcke* par les archéologues allemands.

[2] Le tumulus creux de Fontenay-le Marmion forme une véritable mai unicellulaire. (Cf. DE CAUMONT, *Cours d'archéologie*, t. I, p. 133.)

ration du corps s'était établie, on garda l'idée primitive, et les rangées monumentales de pierres, en forme de rectangle, de cercle ou le navire figuraient toujours la maison rectangulaire ou ronde, ou bien la nef du défunt. Chez certains peuples, on réunissait les cendres dans une urne à laquelle on donnait la forme d'une maison ; d'autres dressaient sur la tombe le simulacre en pierre de cette maison [1]. Or, les blocs de Metz et des Vosges mentionnés plus haut, provenant de tombes gallo-romaines, ont de commun certaines particularités qui, de l'avis des archéologues, ne peuvent être que la reproduction de détails de la maison. D'après ces petits monuments, la maison, à base rectangulaire allongée et munie d'une porte dans le côté étroit, aurait eu des murs peu élevés, surmontés d'un immense toit bombé, rappelant presque l'ogive. Or, cette forme ne s'accorde que partiellement avec la description de Strabon disant que les Belges construisaient des maisons en planches et en clayonnage, en élevant très haut des toits en forme de *tholos*. On a discuté ce mot de θολοειδεῖς qui a été approximativement traduit par « en forme de dôme ». En réalité, le *tholos* était la chambre sépulcrale de l'époque de Mycènes, constituée par de grandes pierres placées en encorbellement intérieur les unes sur les autres et formant ainsi une voûte primitive qui donnait un peu à la construction l'aspect extérieur d'un dôme [2]. Il est donc évident que les blocs du musée de Metz qui, indubitablement, doivent être attribués à une population gallo-romaine, ne concordent pas entièrement avec le type des habitations des mardelles, occupées celles-là également, dans les mêmes parages, par une population de la même époque ; car les mardelles indiquent une base circulaire ou ovale, tandis que les blocs présentent une base rectangulaire.

Il nous semble probable que les blocs de Metz ont emprunté la forme rectangulaire par une concession faite au goût romain, peut-être même par un changement dans le mode de construction aux

[1] La loi salique parle également d'une construction analogue, d'une *basilica super hominem mortuum*, mot par lequel on ne peut entendre qu'une sorte de salle en bois.

[2] On sait que la voûte proprement dite, probablement appliquée en premier lieu par les Etrusques, a été portée à son plein développement par les Romains. La *cloaca maxima* de Rome constitue vraisemblablement le monument le plus ancien actuellement conservé de ce genre de construction.

environs des grandes villes. Le tailleur de pierre déjà habitué, de par son métier, aux formes rectangulaires des sarcophages romains, aurait travaillé pour une population à moitié romanisée et habitant des maisons montrant quelques emprunts faits aux Romains, à base rectangulaire, alors que la population rurale proprement dite, plus éloignée des centres, plus réfractaire à l'influence romaine, aurait continué à occuper la hutte ronde, qui représentait la vraie habitation gauloise.

A l'appui de cette dernière assertion, nous citerons une très intéressante terre cuite *(fig. 2)*, qu'on a, jusqu'à présent, très faussement selon nous, attribuée au goût archaïsant de l'empereur Adrien, qui aurait voulu imiter le style égyptien dans des pavillons de plaisance [1]. Pour nous, ce pavillon est, sans aucun doute, conçu dans le style gaulois. Ce qui nous le prouve, c'est la cigogne qui niche en haut, tout comme elle niche aujourd'hui en Alsace, sur quelque vieille roue de voiture placée à son intention au sommet du toit.

En revanche, dans les villes romanisées, la tradition gauloise paraît avoir gardé une certaine influence, notamment en ce qui concerne le mode de couverture : dans les pays du Nord, le toit devait être plus incliné pour favoriser la disparition des neiges, et c'est ce détail qui a frappé l'auteur ancien quand, habitué aux toits plats du Midi, il signale les toitures élevées en usage chez les Belges. D'après de Caumont (*Cours d'antiquités*, t. I, p. 183), les toits gallo-romains étaient recouverts d'argile, dont l'emploi remonte, nous le savons, à l'époque des habitations des mardelles. A Tours, les toits des maisons pauvres étaient couverts de feuillage, donc, encore une fois, d'une matière employée par les habitants des mardelles [2].



FIG. 2.
PAVILLON GAULOIS.

Le type des mardelles paraît avoir laissé quelques rares traces dans la construction des habitations de la France actuelle. D'après Viollet-le-Duc [3], dans les provinces du centre

[1] MÉNARD, *op. cit.*, t. II, p. 479.
[2] Cf. STEPHANI, *op. cit.*, p. 277.
[3] *Dictionnaire d'architecture*, s. v. *Maison*.

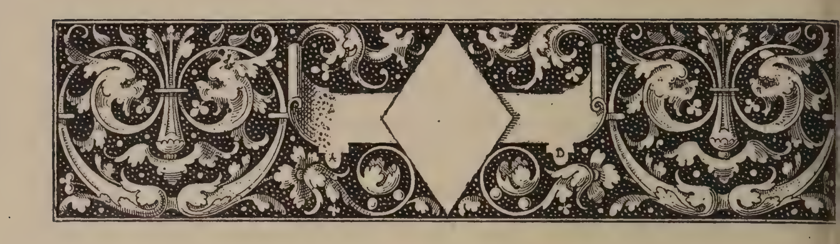
omme l'Auvergne, le Velay et la partie centrale de l'ancienne quitaine, les maisons des habitants des campagnes étaient en partie reusées sous terre et recouvertes d'une sorte de tumulus formé de erre et de pierres amoncelées sur des pièces de bois rayonnant utour d'une poutre principale. Une ouverture pratiquée sur un des ôtés de cet amoncellement servait de porte et de fenêtre, la fumée u foyer s'échappait par un orifice ménagé au centre du tumulus. 'ous avons vu, ajoute notre auteur, dans les montagnes du Cantal, es habitations de ce genre qui paraissaient fort anciennes et qui, rtainement, étaient une tradition d'une époque très reculée.

Par ce qui précède, nous voyons donc que les Gaulois, dans nos ntrées, habitaient des huttes circulaires ou ovales, à moitié enter- es dans le sol. Après la conquête romaine, ils adoptèrent aux virons des villes quelques principes de l'architecture romaine ; r contre, ils apprirent à leurs conquérants l'usage des toits poin- s, couverts d'argile et de feuillage. L'invasion des Germains porta des éléments nouveaux dans l'art de bâtir, et la tradition uloise n'a survécu que dans quelques rares détails des maisons centre de la France.

Une étude plus approfondie des mardelles complèterait sans doute données de ce tableau trop sommaire, mais les fouilles de ces cavations, aujourd'hui remplies d'eau et de boue, sont difficiles coûteuses, et ont d'autant moins tenté les simples amateurs que r rendement en objets de musée ou de vitrine est généralement s faible. Il serait donc à souhaiter que l'esprit vraiment scienti- ue de nos sociétés savantes encourageât et facilitât des recher- es destinées à jeter plus de lumière sur cet intéressant problème.

(*A suivre.*) M. SCHWEISTHAL.





CIMETIÈRE FRANC

A HOLLOGNE-AUX-PIERRES

(PRÈS DE LIÈGE)[1]



ITUÉ à deux petites lieues à l'ouest de Liè Hollogne-aux-Pierres, un très important villa se cache dans un des multiples replis qui f tonnent, vers la vallée de la Meuse, les bo du plateau hesbayen. La localité s'allon indéfiniment, dans ce vallon, aux deux cô de la grand'route qui, d'une part, mène à Jemeppe, de l'autr Bierset. C'est tout à son extrémité, vers le plateau de Bierset, vient d'avoir lieu la découverte dont je tiens à vous entretenir.

Il est très aisé d'en trouver l'emplacement. C'est auprès du c teau de Hollogne, dans un triangle compris entre la chaussée question, une autre route qui le sépare des jardins du chât (ainsi dénommée *rue du Château),* route qui mène vers le ham des *Grosses-Pierres,* et la voie ferrée du vicinal de Liège. Ce tr gle ne comporte que deux terrains 326 *i* et 326 *f* (section 2e feuille) et c'est dans le premier que se trouvent les sépultures f ques mises au jour. Ce terrain est la propriété de M. Olivier L binon, secrétaire communal, et c'est en creusant les fondation

[1] Note lue à la séance du 8 mars 1904 de la *Société d'Archéologie de Bruxel*

sa maison que les terrassiers rencontrèrent un premier squelette [1]. Bientôt, ils en rencontraient un second, et, dans l'espace, assez restreint, du périmètre de cette habitation, on en a trouvé vingt ou vingt et un.

Les ossements sont en mauvais état de conservation ; ils sont écrasés et, sauf deux crânes [2], n'ont pas été conservés. L'un de ces crânes se caractérise par des arcades sourcilières énormes.

Ces squelettes étaient étendus à des profondeurs variables, dans la terre végétale, parfois dans l'argile sous-jacente, parfaitement orientés de l'est à l'ouest, les pieds à l'est. Certains étaient entourés de murets en petites pierres qui me paraissent provenir des fondations d'une habitation belgo-romaine. Des dalles très irrégulières pavent le fond et d'autres recouvraient, je pense, ces quelques sépultures [3].

Le mobilier funéraire était relativement pauvre. Ces vingt sépultures n'ont fourni que les objets suivants [4] :

a. CÉRAMIQUE.

1° Les tessons d'un grand vase en terre grossière, noire, très cuite, qui était muni d'une anse et, d'après la description des ouvriers, d'une *busette*, c'est-à-dire d'un long goulot du genre de celui de nos cafetières ou « coquemars ». Cette forme est très rare. Je ne puis signaler qu'une cruche — mais en céramique rougeâtre — qui provient du cimetière d'Embresineaux [5]. La *busette* n'est

[1] *La Meuse* rose du 27 janvier 1904. — Voir encore *La Meuse* blanche du 28 et du 29 ; la *Meuse* rose du 3 février ; le *Journal de Liège* du 5 ; *le XXe Siècle.*

[2] Ils ont été offerts aux collections paléontologiques de l'Université de Liège.

[3] Depuis le dépôt de cette note, il a paru un travail sur le même sujet dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XXXIII, pp. 257-261. L'auteur signale comme particularités qu'il aurait relevées :

1° Deux niveaux de sépultures (?), les unes avec objets, les autres sans mobilier. Certaines sépultures étaient dallées ;

2° Sous la tête de l'un des squelettes se trouvait une pierre trouée ; sous d'autres, des tas de petits silex.

[4] La plupart sont chez M. Liégeois, ancien instituteur communal, amateur d'archéologie et wallonant, à Grâce-Berleur.

[5] Comte GEORGES DE LOOZ. *Fouilles exécutées dans le cimetière franc d'Embresineaux. Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie,* 1877, p. 241, pl. II, fig. 1.

qu'un évier très allongé. Ce vase porte une ornementation composé d'empreintes de deux molettes, l'une figurant une sorte de galett carrée, l'autre une rosace, empreintes placées sans ordre sur troi où quatre rangs dans une zone comprise sur la partie supérieure Ce vase doit avoir environ 0m20 de haut ; le diamètre du fond es de 0m075 ;

2° Un vase biconique, presque entier, en terre grise, avec deu zones d'ornementation. La zone supérieure porte des empreintes e forme de rosace ; la zone inférieure, plus large, porte un chevronn formé d'une longue galette placée alternativement de gauche droite et de droite à gauche, obliquement donc ; entre les trait de cette espèce de feston interrompu, chaque espace est orné d'un rosace [1]. Ce vase à 0m135 de hauteur ; le diamètre de l'orifice es de 0m08 ; celui de la base de 0m06, et celui qui est au niveau de l carène de 0m155 ;

3° Un autre vase plus petit, très incomplet dans le haut, carén orné de sept rangées de traits à la pointe en zigzag. Le diamèt est de 0m04 au fond, de 0m11 à la carène ;

4° Un quatrième vase a été emporté par un ouvrier ;

5° Un cinquième, assez grand, vient d'être trouvé ces jours-c Nous n'avons pu le voir encore ;

6° Un fragment d'olla « romaine » et deux fragments d'un charmante petite cruche, romaine également, toutes deux en cér mique blanchâtre ;

7° D'autres tessons de vases francs.

b. OBJETS EN FER.

1° Une framée, ou lance, en trois morceaux ;

2° Un scramasaxe, en trois morceaux ; la soie manque. l lame a 0m42 de long et 0m04 de large ;

3° Un petit couteau, l'*éternel* petit couteau, comme disait l'ing nieur Limelette à propos des fouilles de Spontin. La lame a 0m

[1] On sait que M. D.-A Van Bastelaer a entrepris un *corpus* de ces molett plutôt de ces empreintes de molettes, franques de notre pays.

de long environ, $0^{m}03$ de large ; la pointe est brisée ; il existe un bout de la soie ;

4° Une francisque, ou hache, de $0^{m}19$ de long. Le tranchant a $0^{m}08$; la douille manque ;

5° Une hache-marteau d'un type assez rare, mais mieux connu en France. La lame, très étendue (longueur, $0^{m}15$), est parallèle au manche et munie d'une nervure dorsale qui la dépasse en deux boutons terminaux. La douille, très solide, est épaissie, à l'opposite de la lame, en une tête de marteau de $0^{m}07$ et $0^{m}04$ de côté ;

6° Une longue chaîne à maillons contournés, avec la bélière terminale.

c. OBJETS EN BRONZE.

1° Une boucle de ceinturon, large de $0^{m}09$ et longue de $0^{m}035$. Les deux bords de la plaque sont ornés, au découpé ou à l'emporte-pièce, de la tête de gypaète, très schématisée bien entendu. La face de la boucle porte quatre rangées d'ornements en forme de T, faits au poinçon, et le pourtour du rivet terminal est orné de la même manière. Cet objet fut étamé ou argenté ; il reste peu de trace de cette couverture. L'ardillon a disparu ;

2° Une grande pince à épiler, longue de $0^{m}12$. Elle est ornée d'une sorte de « grecque ».

Comme on le constate, ce mobilier est relativement, et en comparaison du nombre de sépultures rencontrées, bien pauvre. Ce cimetière peut être daté de la fin du VIe siècle ou des débuts du VIIe, c'est-à-dire de la dernière époque, celle des plaques de bronze ciselées et étamées, de style fantastique. L'absence d'objets féminins, tels que bracelets, perles de collier, ciseaux ou dés, etc., peut le faire considérer comme une nécropole militaire [1].

Mais n'est-il pas prématuré de conclure en l'absence de fouilles méthodiques, et ne devons-nous pas attendre ce que notre Société,

[1] M. le comte de Looz a voulu que le cimetière d'Embresineaux, composé de onze tombes d'hommes armés, fût « réservé aux chefs ». (*Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1877, p. 245.)

qui est en pourparlers avec le propriétaire, pourrait judicieusement démontrer par ses travaux [1] ?

L'intérêt de toute découverte ne réside pas seulement dans le fait brutal et les déductions qui en découlent. Il y a lieu d'envisager aussi ses rapports avec les autres découvertes effectuées dans le voisinage. Hollogne-aux-Pierres nous est encore connu par la trouvaille, lors de la construction du fort dit de Bierset ou du *Diérain Patar* [2], en mai 1890, d'une sépulture belgo-romaine. Cette sépulture, assez peu connue [3], a livré les débris d'une coupe en *millefiori,* un sceau en bronze cylindrique, divers objets céramiques dont une lampe et trois monnaies [4]. Cette sépulture n'était pas isolée du reste [5]. Y a-t-il un rapport quelconque entre cette nécropole belgo-romaine et le cimetière franc qui gît à 700 ou 800 mètres au sud-est ? Nous sommes persuadé que non : un espace chrono-logique de 500 ans au moins les sépare.

Nous avons cherché d'autres points de contact et sans gran[d] succès. Le cimetière franc de Hollogne s'étend presque au ba[s] d'une côte que baigne un ruisselet ; cette côte ne présente aucu[n] de ces vieux chemins que mes études spéciales ont essayé d'iden-tifier. On ne peut signaler que la vieille chaussée dite *de Grâc[e]* qui passe sur le plateau à un kilomètre au nord-ouest ; car ni [la] chaussée *(rue Grande),* ni le sentier *(ruelle Flaha)* qui longe [le] terrain (le séparant du 309 *f*), ni le *chemin des Anes,* qui passe [à] 400 mètres au sud-ouest, ne peuvent, je pense, être considér[és] comme de très anciennes voies de communication [6].

Attendons, sous ce rapport, de nouvelles études et espéro[ns] que le restant du terrain de M. Lambinon, qui contient éviden[...]

[1] Je suis, personnellement, autorisé à y faire des recherches, — mais les pour-parlers menacent de s'éterniser devant certaines prétentions exorbitantes. [Il] faut ajouter que ces fouilles seraient, en outre, malaisées, certaines sépultu[res] gisant à 1m50.

[2] Nom d'un hameau : *patar,* monnaie d'un sou, le *dernier patar,* le dern[ier] octroi avant d'entrer à Liège.

[3] *Ann. Soc. d'arch. de Bruxelles,* t. IV, p. 478. — *Westdeutsche Zeitschr[ift]* von Trier, IX, S. 314. — Ch.-J. Comhaire. *Inventaire pré- et protohistorique [de] la province de Liège* (sous presse).

[4] Musées du Cinquantenaire, nos 9927, 9927 1 et suiv.

[5] Ch.-J. Comhaire, *loc. cit.*

[6] Il n'y aurait qu'à rechercher, à ce sujet, certain chemin que la chaussé[e a] remplacé et dont il subsiste des tronçons à gauche (en montant) de celle-ci.

nent la majeure partie du cimetière, soit l'objet de fouilles scien-
ifiques.

Cette présomption repose sur ce fait, que nous avions oublié de ignaler plus haut, de la trouvaille de nombreuses sépultures avec nobilier, lorsqu'on construisit, il y a une cinquantaine d'années, 'assiette de la *rue du Château*. Signalons aussi qu'il aurait été rouvé des sépultures de l'autre côté de la chaussée, spécialement orsqu'on édifia, en 1903, la maison du fermier Degive, occupée ar M. Chabot.

Ch.-J. Comhaire.

Février 1904.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 1904.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix-neuf membres sont présents (1).

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance.— MM. Robert Triger et L. de Farcy, nommés membres correspondants, et M. Carlos de Maere, nommé membre effectif, nous adressent leurs remerciements.

[1] MMmes P. Combaz, G. Combaz, Boucneau, Seghers, Ledure, Préherbu, Delacre, Titz, Hermant, de Cannart d'Hamale et La Fontaine.

Mlles Vanderkelen, A. Poils, Renarte, De Rocker, L. Bouvier, H. Bouvier, Ranschyn et La Fontaine.

MM. Van Gèle, A. Delacre, le baron A. de Loë, G. Cumont, Loppens, Sainton, Bruniaux, P. Combaz, G. Combaz, Vanderkelen-Dufour, Boucneau, A. Vincent, Jean Poils, Minner, Magnien, Paris, G. Vincent, Belleroche, Le Bo[illegible] Ambroise, Seghers, Brossel, Ledure, V. Crick, Préherbu, Titz, de Lara, Lefebvre de Sardans, V. Tahon, Dewalque, Verhoogen, J. Van der Linden, Dr Herman[illegible] A. de Cannart d'Hamale, de Brabandere, Ouverleaux-Lagasse, G. Paridan[illegible] A. Joly, Parmentier, Macoir, Léanne, De Winde, Duwelz, De Smeth, A. D[illegible]lens, Weckesser, De Soignie, Houa, Devis, Desvachez, M. Vanderkindere, Ga[illegible]tier de Rasse, Vanheerswynghels, Verhaeren, Van Nooten, V. Drion, Hanna[illegible] E. Hermant et Charles Maroy.

MM. Despret et Comhaire s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Victor Tahon, parlant au nom de l'assemblée, adresse à M. Louis Paris de chaleureuses félicitations à l'occasion de sa promotion au grade de conservateur de la Bibliothèque Royale. Il lui dit tout le plaisir que nous a fait éprouver cette bonne nouvelle et lui exprime les sentiments affectueux de tous ses confrères de la société. *(Vifs applaudissements.)*

M. Louis Paris remercie M. Tahon, ainsi que ses confrères, et leur dit combien il est sensible au témoignage d'amitié dont il vient d'être l'objet de leur part. Il les assure, à son tour, de sa profonde reconnaissance et de son entier dévouement.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Groupe de membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles, dans le parc du château de Limal, excursion du 2 octobre 1904, épreuve photographique (9 × 12) collée (don de M. Comhaire).

Charavay (E.). Faux autographes — Affaire Vrain-Lucas. — Étude critique sur la collection vendue à M. Michel Chasles et observations sur les moyens de reconnaître les faux autographes. Paris, 1870. 1 vol. in-8° (don de M. Mahy).

Demeuldre (A.). Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent, à Soignies. Soignies, 1904. 1 vol, in-8° br. (don de l'auteur).

Trois cartes dessinées par M. A. Thiollet et gravées par M. Erhard, d'après celles qui se trouvent à la fin du volume intitulé : *Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur*, et imprimé à Paris, par Denis Thierry, 1692 (achat).

Thoré-Burger. Les salons. Etudes de critique et d'esthétique. Avant-propos, par Emile Leclercq. Bruxelles, 1893. 3 forts volumes in-18 jésus (idem).

van Malderghem. La bataille de Staveren, 26 septembre 1345. Noms et armoiries des chevaliers tués dans cette journée, publiés pour la première fois d'après le manuscrit original du héraut d'armes *Gelre*, conservé à la bibliothèque de Bourgogne, etc. Bruxelles-La Haye, 1870. 1 vol. in-8° armoiries coloriées (id.).

Monnier (le colonel E.). La bataille de Seneffe — 11 août 1674. — Nivelles, 1886. 1 br. in-8° (id.).

Richter (F. H.) et von Ostini (le baron). Catalogue de la galerie de portraits antiques de l'époque grecque en Egypte, appartenant à M. Théodore Graf. Suivi de La peinture à l'encaustique des anciens.

Notice par M. O. Donner von Richter. Vienne-Bruxelles, 1889. 1 br. in-8° (id.).

Exposition nationale des beaux-arts. Bruxelles, 1839, 1842, 1848. Trois catalogues brochés (don de M. Mahy).

EPPING (J.) S. J. et STRASSMAIER (P.-J.-R.) S. J. Astronomische aus Babylon oder das Wissen der Chaldäer über den gestirnten Himmel. Mit Copien der einschlägigen Keilschrifttafeln und anderen Beilagen. Friburg im Brisgau, 1889. 1 vol. in-8° br. (id.).

DE MOT (J.). Vases égéens en forme d'animaux. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (don de l'auteur).

PHOLIEN. Les majorats et l'article 896, § 3, du Code Napoléon. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

BURGER (W.). Frans Hals, Dirk Hals et les fils de Frans. Paris, 189(. 1 br. in-8°, figures et monogrammes (achat).

Antiquités égyptiennes, grecques, romaines et gallo-romaines; terre cuites, bronzes, marbres, calcaires, bijoux et pierres gravées. Vente samedi 10 décembre 1904. Paris, 1904. Catalogue in 8° br. III planche (envoi de Mme veuve Serrure, expert de la vente).

Pour les collections :

Escalin ou pièce de six patards de Philippe IIII (1621-1665), duc d Brabant, etc., 1623, trouvée à Pitthem (don de M. l'abbé J. Claehout).

Denier de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303), atelier de Sier trouvé à Rochefort (province de Luxembourg) (commission d fouilles).

Élections. — MM. Adrien de Mortillet et Jacobi sont nomm membres correspondants.

MM. Maurice Exsteens, Victor Godfrind, Georges Mac-Doug Charles Pergameni, Fernand Raquez et Léon Voituron sont nomm membres effectifs.

MM. Louis Exteens et Elidore Pepin et Mme Louis Titz so nommés membres associés.

Présentation de candidatures à la présidence en remplacement M. L. Paris, président sortant non rééligible (art. 17 et 28 d statuts).

M. Victor Tahon, ingénieur, vice-président de la Société, est p clamé candidat à la présidence pour 1905. *(Applaudissements.)*

Composition, par voie de tirage au sort parmi les membres effec

présents à la séance, de la commission de vérification des comptes (art. 42 des statuts).

Le sort désigne, pour faire partie de la commission :

Comme membres effectifs :

MM. V. Crick, Ouverleaux-Lagasse, Léanne, A. Delacre, H. Préherbu et L. Titz.

Comme membres suppléants :

MM. de Lara, Van Gèle, Brossel, Ledure, Boucneau et L. Vanderkelen-Dufour.

La Commission se réunira le dimanche 18 décembre courant, à 10 heures du matin, à la bibliothèque de la Société.

L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ EN NORMANDIE ET AU MONT SAINT-MICHEL.

Conférence illustrée de projections par M. le major Paul COMBAZ (clichés de M. Auguste Van Gèle).

M. le Président remercie vivement M. Paul Combaz, qui, en nous permettant cette fois encore d'apprécier ses qualités d'excellent conférencier, nous a fait faire un des plus charmants voyages archéologiques que l'on puisse désirer accomplir.

Les applaudissements prolongés de l'assemblée viennent, dit M. le Président, de lui prouver anticipativement combien sont sincères et méritées les félicitations que j'ai l'honneur de lui adresser au nom de tous.

M. le Président remercie également M. Auguste Van Gèle pour les magnifiques clichés dont il est l'auteur et qu'il a bien voulu mettre à la disposition de la Société. *(Applaudissements).*

— La séance est levée à 10 1/2 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 9 JANVIER 1905.

Présidence de M. Louis PARIS, *Président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents (1).

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. (*Adopté sans observation.*)

Correspondance. — MM. Paul Chevreux et J. de Saint-Venant, nommés membres correspondants, et Mme Louis Titz, nommée membre associé, nous adressent leurs remerciements.

M. Amé Demeuldre s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Rapports annuels. — M. le Secrétaire général donne communication à l'assemblée du rapport de la commission administrative sur la situation générale de la Société.

M. le Trésorier présente ensuite le bilan de l'exercice écoulé, ainsi que le projet de budget pour 1905.

Puis M. Auguste Van Gèle lit le rapport de la commission de vérification des comptes.

La lecture de ces rapports, qui tous constatent l'excellente situation morale et matérielle de la Société, est vivement applaudie.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Rahir (E.) et de Loë (le baron A.). Note sur l'exploration des plateaux de l'Amblève au point de vue préhistorique, suivie de quelques remarques. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8°, pll. (don des auteurs).

Beaupré (le comte J.). Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (don de l'auteur).

Le tumulus du bois de Grève, à Richardménil. Nancy, 1904. 1 br. in-8°, figg. (don de l'auteur).

(1) Mme F. Seghers.

MM. Magnien, G. Cumont, le baron A. de Loë, V. Tahon, Maertens, Van Gèle, G. Vincent, A. Vincent, Maroy, Dewarichet, Schweisthal, P. Verhaegen, De Bavay, Ouverleaux-Lagasse, E. Hermant, Comhaire, R. Vromant, M. Exsteens, Brossel, Despret, Paris, Préherbu, Van Nooten, De Soignie, Terlinden, Joly, le vicomte Desmaisières, Lefebvre de Sardans, de Lara, F. Seghers, Behets, Duwelz, Luyssen, J. Solvay, P. Combaz, Vanderkelen-Dufour, Beeli, Léanne, J. Van der Linden, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Lacomblé, Crespin, Loppens, Ruloffs, Muls, Streel et A. Hermant.

Exploration d'un tumulus situé dans le parc de Brabois, à Villers-z-Nancy. Nancy, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Ville d'Orléans. Musée historique de l'Orléanais. Notice sommaire es collections composant le musée de Jeanne-d'Arc, exposées dans la aison dite d'Agnès Sorel, rue du Tabour, n° 15. Orléans, 1904. 1 br. 1-18 pl. (don de M. Herluison).

Rivière (E.). Les superpositions d'époques dans les mêmes lieux. aris, 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

La lampe en pierre de Saint-Julien-Maumont (Congrès d'Angers,)03). Paris, s. d. 1 br. in-8° figg. (id.).

Découverte d'une nécropole gallo-romaine à Paris (Congrès d'Angers,)03). Paris, s. d. 1 br. in-8° figg. (id.).

Gauthier (J.) et de Saint-Venant (J.). Souvenir de l'époque gallo-maine à Champvert (Nièvre). — Remarques complémentaires sur la lla de Champvert. Nevers, 1897. 1 br. in-8° pll. (don de M. de Saint-enant).

de Saint-Venant (J.). Tumulus à Bouzais près Saint-Amand-Mon-ond. Nevers, 1891. 1 br. in-8° figg. (don de l'auteur).

Inventaire des polissoirs préhistoriques du Loir-et-Cher. Paris, 1904. r. in-8° figg. (id.).

Anciens vases à bec. — Etude de géographie céramique. Caen, 1899. r. in-8e figg. (id.).

Tumulus néolithiques avec incinérations, près d'Uzès. Nîmes, 1894. r. in-8° pll. (id.).

L'industrie du silex en Touraine dans les temps préhistoriques et la sémination de ses produits. Tours, 1891. 1 br. in-8° figg. (id.).

Dissémination des produits des ateliers du Grand-Pressigny aux temps historiques (Congrès International d'Anthropologie et d'Archéo-ie préhistoriques, xiie Session, Paris, 1900). Paris, s. d. 1 br. in-8° (id.).

Station néolithique à Jussy-Champagne (Cher). Bourges, 1888. 1 br. i-8° pll. (id.).

La vieille Sologne militaire et ses fortifications. 1re partie. Vendôme, 2. 1 br. in-8° figg. (id.).

Antiques enceintes fortifiées du midi de la France. — Résumé. ngrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, x Session. Paris, s. d. 1 br. in-8° (id.).

Les derniers Arécomiques. Traces de la civilisation celtique dans les ons du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard. Paris, M DCCC XCVIII. 1 in-8° pll. et figg. (id.).

Une statuette de la déesse Epona près Nevers. Nevers, 1904. 1 br. i° 1 pl. (id.).

Anciens fers de chevaux à double traverse. Bourges, 1902. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Fonds de cabanes néolithiques. Bourges, 1893. 1 br. in-8° (id.).

De Pauw (L.) et Willemsen (G.). La sépulture néolithique de l Tête-de-Flandre. Saint-Nicolas. 1 br. in-8° pll. (don des auteurs).

Catalogue de la collection de tableaux modernes de feu M. Vincen Toussaint (vente à Bruxelles, le samedi 24 décembre 1904). Catalogu gr. in-8° br. pll. (don de MM. Le Roy frères).

Maas (P.-J.). Marlbrough dans la Campine limbourgeoise. Hassel 1904. 1 br. pet. in-8° fac-similé d'une lettre du feld-maréchal lord Wols ley, à propos de cette étude, et fac-similé de deux lettres de sauvegar données par Marlborough. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Société royale des aquarellistes. xxxxv[e] Exposition. Catalogue, 190 In-12 oblong br. (don de M. Mahy).

Chantre (E.). Recherches anthropologiques en Egypte. Lyon, 190 1 vol. in-4° br. figg. (don de l'auteur).

Élections. — M. Victor Tahon, ingénieur, vice-président de not compagnie, est proclamé président de la Société en remplacement d M. Louis Paris, président sortant non rééligible.

M. Franz Cumont, professeur à l'Université de Gand et conservate des Musées royaux, est nommé vice-président en remplacement M. Victor Tahon, appelé à la présidence.

MM. Georges Cumont, le baron de Loë, Paul Combaz et Simon l Schryver sont maintenus, pour un nouveau terme d'une année, da leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire général, de tré rier et de conservateur des collections.

MM. Emile Bède, Jean-Baptiste Deraedt et Paul Dubois sont nomm membres effectifs.

M. Camille Damman est nommé membre associé.

M. Louis Paris, en quittant la présidence, s'exprime comme suit

« Mesdames, Messieurs,

» Lorsque, il y a deux ans, vous m'avez fait l'honneur de m'attrib la charge de la présidence, je n'hésitai pas à déclarer, dès mon ent en fonctions, que j'étais pleinement assuré sur l'avenir de la Soci d'Archéologie en raison de l'activité avec laquelle elle a toujours pc suivi le but scientifique qui est sa raison d'être et grâce surtout à l'es d'union qui n'a cessé de régner entre ses membres.

» Ce soir, j'ai la vive satisfaction de trouver la vérification de mes c

fiantes prévisions, dans les rapports dont il vient d'être donné lecture. L'un de ceux-ci, présenté par la Commission administrative, constitue, en effet, un exposé des plus avantageux des travaux réalisés pendant la dernière année écoulée; l'autre nous rend compte de notre situation matérielle, et de tous deux vous avez accueilli la communication par de justes témoignages de satisfaction.

» D'autre part, les dispositions si heureuses de solidarité et d'entente dont je reparlais tantôt viennent, elles aussi, de se manifester par l'unanimité également libre et réfléchie avec laquelle l'assistance a procédé, par voie de vote, au remplacement de son président et de son vice-président, ainsi qu'au renouvellement du mandat de ses commissaires rééligibles. Je remplis le plus agréable des devoirs en rendant à ces derniers un public hommage de reconnaissance pour le concours dévoué qu'ils m'ont prêté, pendant ces deux dernières années, dans la direction de notre Société.

» Vos suffrages viennent de consacrer le choix, si justement applaudi à notre dernière séance, des candidats nouveaux à la présidence et à la vice-présidence.

» M. Victor Tahon, qui occupa autrefois les fonctions de secrétaire de la Société archéologique de Charleroi et fut, à ce titre, secrétaire-général du Congrès archéologique tenu en cette ville en 1888, nous a donné, depuis, de nombreuses occasions d'entrevoir combien ses connaissances et ses qualités d'activité, d'initiative, servies par une parfaite courtoisie, pourront être utiles à notre Association.

» En lui confiant aujourd'hui la direction de ses travaux et de son administration, la Société d'Archéologie de Bruxelles se sera assuré un avenir digne de l'importance qu'elle a acquise, de la prospérité dont elle jouit.

» Je félicite donc également l'assemblée et son nouveau président, en priant celui-ci de prendre possession du siège qui vient de lui être conféré. » (*Applaudissements.*)

M. Victor Tahon, prend possession du fauteuil et, après avoir serré cordialement la main de M. Paris, prononce l'allocution suivante :

» Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

» Je suis très touché de la nouvelle marque de confiance et d'amitié que vous voulez bien me donner en m'appelant à la présidence de notre Société et je vous en remercie vivement.

» Je suis aussi très touché des paroles si aimables, si courtoises, que

vient de m'adresser notre cher collègue, M. Louis Paris en quittant ce fauteuil qu'il a occupé avec tant de mérite et tant de dignité.

» Répondrai-je entièrement à votre attente ? Je crains bien que non, car je n'ai guère les qualités qui conviennent aux fonctions.

» Si je les accepte néanmoins, ces fonctions, que vous m'offrez si cordialement, c'est parce que je sais que je puis compter sur votre bienveillance, chers collègues, sur le concours efficace de mon distingué coadjuteur, M. Franz Cumont, sur celui de notre dévouée commission administrative, dont tous les éléments sont de premier ordre et, en particulier, sur ces deux colonnes de la Société : le baron Alfred de Loë, notre incomparable secrétaire général, qui, depuis dix ans, est l'âme de notre institution, qui en a fait, on peut le dire, ce qu'elle est et à laquelle il apporte encore, sans compter, non seulement les trésors de sa science, mais aussi ses soins matériels de tous les instants ; M. le major Paul Combaz, notre sympathique ancien président, notre dévoué trésorier actuel, celui qui personnifie l'exactitude de nos comptes et veille sans relâche au parfait équilibre de nos finances sans, pour cela, négliger la moindre partie de ses autres et importants travaux.

» En dehors des qualités qui me font défaut, je suis prêt, chers collègues, à vous donner toute mon activité et tout mon dévouement.

» Ce faisant, je resterai fidèle aux belles traditions que m'ont laissées mes éminents prédécesseurs à cette place. Je m'inspirerai surtout de l'exemple, plein d'enseignements, de celui qui vient de diriger, si brillamment, nos travaux pendant deux ans.

» Cher M. Paris, très honoré collègue et ami ! permettez-moi d'effaroucher un instant votre modestie bien connue.

» Tous nos membres et spécialement vous, Messieurs du Comité, qui l'avez vu à l'œuvre de plus près, tous ont pu apprécier le zèle absolu la sollicitude incessante et la bonne grâce sans égale dont M. Louis Paris a toujours fait preuve envers la Société.

» Un des sept promoteurs de celle-ci, en juin 1887, un des sept jeunes gens qui, courageusement se sont mis à la peine et ont réalisé ce que vous savez, M. Paris est toujours resté de l'administration depuis lors

» Depuis près de dix-huit années, il n'a cessé de collaborer de toutes façons à la bonne direction de nos travaux, à la prospérité de notre cercle, toujours sur la brêche, même quand la maladie le tenait confiné en sa demeure !

» Et voilà qu'aujourd'hui ce vaillant rentre dans les rangs, comme un simple soldat, parce qu'une disposition rigoureuse de nos statuts nous empêche de le retenir à l'état-major !

» Cette disposition, j'en déplore vivement la rigueur. J'espère qu'el

ıe tardera pas à être modifiée. J'espère, en tous cas, avoir le plaisir de voir bientôt M. Louis Paris rentrer dans ce Comité, dont il a toujours été l'un des plus méritants.

» En attendant, mes chers collègues, je suis heureux de cette occasion qui me permet de proclamer que la Société d'Archéologie de Bruxelles doit à son cher et très estimé président sortant une grande reconnaissance pour les services éminents qu'il lui a rendus et auxquels je me plais à rendre un hommage que vont consacrer vos applaudissements unanimes ! *(Longs applaudissements.)*

» Mesdames et Messieurs,

» La Société d'Archéologie de Bruxelles a un passé dont vous pouvez être fier. L'éloge de ses nombreux et remarquables travaux, dans tous es domaines des sciences historiques et archéologiques, n'est plus à faire. D'autres, plus autorisés que moi, s'en sont d'ailleurs acquittés avec un rare bonheur.

» Établir un lien entre le passé et le présent, peut-être l'avenir, de notre chère Belgique, telle est, en somme, la meilleure raison d'être, le but principal d'une institution comme la nôtre.

» Intention éminemment respectable, noble but, s'il en fût!

» En nos temps de progrès sans cesse grandissants, de continuelles évolutions dans l'état social, de course effrénée au maximum de bien-être dans la productivité, il est bon, il est désirable, il est même nécessaire que des amis des sciences qui nous sont chères — voire des ingénieurs — s'unissent, travaillent et disent aux générations nouvelles ce qu'ont été les générations disparues, quels étaient leurs traits, leurs mœurs et leurs arts, en quoi a consisté leur vie et quelle fut leur histoire.

» Le peuple qui court vers l'avenir sans, de temps en temps, se retourner et jeter un regard curieux ou attendri sur le chemin parcouru par ses ancêtres, ce peuple n'est pas digne d'être admis au cycle des nations.

» Dieu merci, tel n'est point notre lot !

» Nous avons en Belgique quantité de sociétés d'histoire et d'archéologie vivantes et florissantes, parmi lesquelles, j'ose le dire, la nôtre occupe un des premiers rangs.

» Sa bonne situation, qui ressort du rapport annuel dont vous venez d'entendre la lecture, s'améliorera encore, je l'espère.

» Nous sommes à présent à 775 pour y travailler. A ces nombreux et distingués collègues, je fais un très chaleureux appel, oui, à tous distinctement!

» Permettez à votre nouveau président de vous demander, dans s
première allocution, de nouveaux témoignages de votre inépuisabl
bonne volonté.

» Un grand travailleur, le Roi, a daigné nous accorder Son haut Pro
tectorat. De plus en plus, montrons que nous ne sommes pas indignes d
cette auguste faveur.

» *Labor improbus !* Unissons nos efforts dans une pensée commune
le développement et la prospérité de notre Société. Que chacun apport
sa gerbe à la moisson qui s'engrange ici tous les ans ! Que chacun ait l
constant souci de l'accroissement de nos annales, de nos collections e
de notre bibliothèque, comme aussi de la liste de nos membres, e
quantité et en qualité !

» Ceux qui viendront après nous suivront l'impulsion acquise. E
ainsi nous aurons fait œuvre belle et bonne, nous aurons bien mérité d
la Société et du pays.

» Mes chers collègues, au cours de l'année qui commence, not
cercle devra faire preuve d'une vitalité exceptionnelle.

» En 1905, nous nous rencontrerons fréquemment avec les nombreu
confrères du pays et de l'étranger qu'attireront certainement l'Expos
tion de Liége et les congrès.

» Nous aurons aussi à cœur de prendre part aux fêtes qui marquero
le 75e anniversaire de notre indépendance et le 40e d'un règne glorieu

» Tous les bons citoyens voudront magnifier la prospérité de la peti
Belgique et rendre hommage aux illustres protagonistes de sa grande
morale et économique.

» Soixante-quinze années d'indépendance, de paix profonde, de dév
loppement moral, intellectuel et matériel, sous l'égide de la libert
n'est-ce pas un grand événement, un beau chapitre de son histo
que va célébrer la nation belge ?

» Commémorer cette année jubilaire est un devoir patriotique,
devoir sacré !

» Avec votre bon appui, chers Collègues, la vaillante Société
Bruxelles n'y faillira pas ! » *(Longs applaudissements.)*

Communications.

R. P. H. Nimal. *L'Église de Villers. Nouvelle étude.* Résumé p
senté par M. Ch. Magnien.

Ch.-J. Comhaire. « *La hache Dedeyn* », *hache de cuivre emmanc
dans un bois gravé. Facétie ou authenticité ?*

Maroy. *Les séjours de Voltaire à Bruxelles.*

REDOUTÉ (Melle). *Les derniers incidents de la vie du duc Charles-Eugène de Croy.* Résumé présenté par M. Marcel Despret.

— La séance est levée à 10 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 FÉVRIER 1905.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-dix membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme veuve Julien Dillens nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées en suite du décès de son mari.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

MAAS (P.-J.). Une forme germanique de la propriété collective dans le Limbourg. Hasselt, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

BLANCHET (A.). Vases de la Gaule indépendante. Caen, 1905. 1 br., in-8° (id.).

[1] Mmes Stocquart, Schweisthal, L. Le Roy, A. Delacre, F. Seghers, P. Combaz, Titz et Boucneau.

Mlles Ranschyn, A. Poils, J. Vanderkelen et Dielman.

MM. Belleroche, Kesten, Van Gèle, Brassinne-De Boeck, Comhaire, Ranschyn, Bruniaux, Lamal, E. Vincent, G. Vincent, Stocquart, E. de la Roche de Marchiennes, de Brabandere, Vanderkelen-Dufour, Schweisthal, G. Paridant, Roosen, F. Landrien, J. Poils, L. Le Roy, A. Delacre, Dielman, M. Exsteens, Rutten, Van Nooten, F. Seghers, V. Tahon, Bonnier, P. Combaz, Joly, Boucneau, Ouverleaux-Lagasse, Ortman, Titz, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, F. Van der Linden, Lecointe, Van der Elst, Carion, Fauconier, Vervaeck, le baron A. de Loë, Van Ysendyck, V. Drion, De Bruyne, Beeli, De Soignie, C. Magnien, Van Goidsenhoven, Bekaert, Eyben, De Samblanc, A. de Lara, L. Paris, Léanne, De Kempeneer, Vanheerswynghels, Parmentier, de Zantis de Frymerson, Lefebvre de Sardans, A. Dillens, F. Cumont, R. Vromant, Van den Meersche, Charles, Chevalier, De Becker, F. Hanon de Louvet, Wallaert, M. Despret, Houa, Dewarichet, Streel, Hannay, A. de Latre du Bosqueau, Behets, Luyssen et Bricour.

Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1904. 1 br. in-8° (envoi de la Société).

Recueil de 28 planches de fac-similé d'autographes. In-4° (don de M. Mahy).

WAUTERS (A.). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, Tome X. Bruxelles, 1904. 1 vol. in-4°, br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

SOIL DE MORIAMÉ (E.). L'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle. Première partie. Architecture des façades. Tournai, 1904. 1 vol. in-8° br., figg. (don de l'auteur).

En Russie. Les grandes villes de la Russie d'Europe. Lille, 1903. 1 br. in-8°, figg. (id.).

L'art du bronze et du cuivre à Tournai. Fondeurs et batteurs de laiton. Namur, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Roger de le Pasture ou Van der Weyden et quelques artistes tournaisiens, d'après les travaux récents. Tournai, 1901. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.)

Le dégagement de la cathédrale de Tournai. Tournai, 1900. 1 br in-8°, pll. et figg. (id.).

Peintres de l'école de Tournay à l'exposition des primitifs flamands à Bruges en 1903. Tournai, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Le comte Georges de Nédonchel (1813-1901). Notice biographique. Tournai, 1901. 1 br. in-8°, 2 portraits, armoiries, médailles et ex-libris (id.).

DE FARCY (Louis). Monographie de la cathédrale d'Angers. Vol. III Le mobilier. Angers, 1901. 1 vol. in-4°, br., illustré de dessins dans le texte et de 56 pll., dont 5 en chromo-lithographie (achat).

Élections. — MM. C. Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Th. de Raadt, J. Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, G. Hecq, Th. Hippert, G. de Bavay, A. Rutot, L. Paris, le Comte F. van der Straten-Ponthoz, Franz Cumont et J. Van der Linden sont nommés membres de la commission des publications pour 1905.

MM. J. Carly, P. Cogels, G. Cumont, le docteur D. Raeymaekers, A. de Latre du Bosqueau, Ch. Dens, Ed. Bernays, le baron de Maere d'Aertrycke, l'abbé J. Claerhout, Jean Poils, A. Rutot, Vanderkelen Dufour, le docteur F. Tihon et Ch. Winckelmans sont nommés membres de la commission des fouilles pour 1905.

MM. Emile Bruylant, Félix Cordier, Léon Janssen, J.-M. Leurs et A. Mabille sont nommés membres effectifs.

MM. Henri Behets, Lucien L'Hoest, Charles Luyssen et Mlle Begge Rouleau sont nommés membres associés.

LES PALAIS DE PÉKIN ET LES TOMBEAUX DES MINGS

Conférence avec projections par M. Gisbert COMBAZ, membre effectif.

L'orateur nous donne tout d'abord quelques renseignements sur la géographie physique, le climat et les origines bien diverses des populations du vaste empire et sur la religion, le caractère, les mœurs et les aptitudes de ses habitants.

La Chine a subi l'influence de la civilisation chaldéo-assyrienne, dont on retrouve les traces manifestes, notamment dans son astronomie et dans son écriture.

Les monuments, construits exclusivement en bois et en briques, n'ont pu résister au temps. Aussi n'en est-il aucun qui soit antérieur au XIe siècle de notre ère.

Aspects principaux de la Grande Muraille, palais, tombeaux, etc., sont ensuite projetés sur l'écran lumineux et savamment commentés par l'excellent conférencier, que M. le Président félicite et remercie chaleureusement aux applaudissements prolongés de l'assemblée.

— La séance est levée à 10 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 MARS 1905.

Présidence de M. Victor Tahon, *Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quinze membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février. *(Adopté sans observation.)*

[1] MMmes Schweisthal, Boucnéau et Seghers.

MMlles Rouleau, la comtesse Marie-F. van der Noot, Ranschyn, Dielman, Poils et Vanderkelen.

MM. C. Magnien, C.-J. Comhaire, Van Gèle, Sainton, Siret, A. Vincent, G. Vincent, Lefebvre de Sardans, Hamélius, V. Tahon, le baron A. de Loë, G. Cumont, Bruniaux, Brassine-De Boeck, Ranschyn, A. de Lara, l'abbé Lenaerts, de Raadt

Correspondance. — MM. Charles Maroy, H. Mahy et Franz Cumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Adrien de Mortillet nous remercie de sa nomination de membre correspondant.

Le comité du Club d'amateurs photographes de Belgique a la gracieuseté de nous informer que son exposition annuelle s'ouvrira en son local, 12, rue aux Choux, du 18 au 30 de ce mois, et que les membres de notre Société seront admis à la visiter sur présentation de leur carte.

La Société archéologique de Sousse et la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. Joseph Destrée fait part à l'assemblée de la nomination de notre président, M. Victor Tahon, en qualité de membre d'honneur du Comité de l'Exposition des anciens arts bruxellois, qui s'ouvrira prochainement à Bruxelles sous les auspices du Cercle artistique et littéraire. *(Applaudissements.)*

M. Tahon remercie M. Destrée et le prie de remercier également en son nom le Comité de l'Exposition.

Délégation. — M. Jean De Mot est désigné pour représenter officiellement la Société au Congrès archéologique d'Athènes.

Proposition de modification des statuts. — M. le Président annonce à l'assemblée qu'il a reçu, signée par dix membres effectifs, une demande de modification des statuts ainsi libellée :

« Bruxelles, le 6 mars 1905.

» Les soussignés prient la Commission administrative de la Société d'Archéologie de Bruxelles de vouloir bien porter à l'ordre du jour de la séance d'avril le projet suivant de modification à l'article 16 des statuts :

» Art. 16, § 5. — La Commission administrative comprendra, en outre, *des conseillers honoraires* en nombre illimité, qui seront nommés parmi les présidents sortants ayant rempli leurs fonctions pendant deux années consécutives.

Beeli, Schweisthal, Boucnéau, Duwelz, Edg. Baes, P. Verhaegen, F. Seghers, Le Bon, Joly, J. Destrée, de Brabandere, Ouverleaux-Lagasse, C. Dietrich, Poncelet, V. Drion, Eyben, G. De Bavay, M. Despret, Ortman, Dr Delstanche, P. Combaz, Van Nooten, V. Ernotte, De Soignies, L. Paris, Beauquesne, Dewalque, H. Van der Elst, S. Pierron, G. Paridant, Exsteens, J. Poils, Vanderkelen-Dufour, J. Van der Linden, Aubry, Charles, Dubois, le Dr E. Hermant, le Dr Hermant fils, A. Dillens, E. Seghers, Verheyden, Heetveld, de Kuyper, Laloire, Wehrlé, Muls et Lamal.

» Les conseillers honoraires pourront assister, avec voix consultative, toutes les réunions de la Commission administrative.

» Cette disposition prend cours à partir du 31 décembre 1904. »

Projet de programme d'excursions pour 1905.

(Art. 86 des statuts.)

M. C. MAGNIEN, secrétaire, fait connaître à l'assemblée les diverses opositions parvenues au bureau et qui sont les suivantes :

Nouvelle visite des musées du Cinquantenaire.

Visite à l'Exposition de Liége (Section d'Anthropologie et d'Archéogie et Section de l'Art ancien).

Excursion à Ath, à Chièvres et à l'abbaye de Cambron.

» à Louvain et à Rotselaer.

» à Gaesbeek.

Comme excursion hors frontières :

A. Francfort, Nuremberg, Wurtzbourg, Rothenburg, Worms et Spire.

B. Valence, Nîmes, Arles, Avignon, Carcassonne.

Dons, envois et achats. *Pour la bibliothèque :*

RENARD (L.). Note sur une statuette en bronze de l'époque romaine ovenant de Tongres et conservée au Musée de Leyde. Liége, 1904. br. in-8°, 1 pl. (don de l'auteur).

JOLIVOT (C.). Médailles et monnaies de Monaco. Monaco, 1885. 1 br. 32 (don de M. Mahy).

Lucæ Holstenii espistolæ ad diversos, quæ ex editis et ineditis codius collegit atque illustravit. Jo Franc. Boissonade. Accedit editoris mmentatio in inscriptionem græcam. Parisiis, CIƆIƆCCCXVII. vol. in-8° d.-rel. (id.).

LECOUTERE (C.-F.-F.). Discours prononcé à la salle des promotions le mars 1904 après le service funèbre, de la part de l'Université, pour le pos de l'âme de P.-P.-M. Alberdingk-Thijm, etc. Louvain, 1904. br. in-12, portrait (don de M. Alberdingk-Thijm).

DOIGNEAU (A.). Notes d'archéologie préhistorique. Nos ancêtres pritifs. Préface par le docteur Capitan. Paris, 1905. 1 vol. in-8° br., figg. voi de M. Clavreuil, éditeur).

Pour les collections :

Méreau en plomb, trouvé à Ressaix (Hainaut) (don de M. A. Rutot).

Objets divers provenant des fouilles de la villa belgo-romaine de osté, à Basse-Wavre :

Échantillons de marbres, fragments de mosaïque, morceaux d'enduit

peint; monnaies d'Antonin le Pieux, de Faustine mère, de Septime Sévère, de Domitien et de Livie ; deux bagues en argent, une sorte de clef de robinet (figurant deux dauphins dont les queues s'entrelacent autour d'un trident) en argent plaqué, une fibule en fer, l'extrémité d'un pilum (?), un marteau de tabletier, des ornements de meubles et une boucle en bronze; une serrure complète avec clef, cadenas, charnières, clous ; des épingles à cheveux en os, un fragment de bracelet en verre, un hochet en terre cuite, un style en fer et un encrier en verre, un mortier en pierre avec molette à broyer les couleurs, des godets en poterie et des débris de vases en terre.

Élections. — MM. Tony De Bruyn et Sander Pierron sont nommés membres effectifs.

M[me] Arthur Powell et MM. Henri Ingebos, Louckx et Paul Wauc quez sont nommés membres associés.

Exposition. — Photographies d'après les œuvres du maître Hugo Van der Goes (par M. J. Destrée).

Photographies et documents divers relatifs au prieuré de Val Duchesse (par M. V. Tahon).

Objets provenant des fouilles de la villa belgo-romaine de l'Hosté, Basse-Wavre (par MM. J. Poils et C. Dens).

Aquarelles représentant les parties les plus intéressantes des substructions mises au jour (par les mêmes).

Dessin en grandeur d'une serrure belgo-romaine trouvée dans les fouilles de Basse-Wavre (par MM. Magnien et Vanderkelen-Dufour).

Communications.

VICTOR TAHON. *Le prieuré de Val-Duchesse, à Auderghem.*

JOSEPH DESTRÉE. *Une œuvre inconnue de Hugo Van der Goes.*

Au mois de janvier dernier, dit M. Destrée, en parcourant le numéro de novembre de la revue *The Connoisseur*, mes regards s'arrêtèrent sur une reproduction d'un tableau de la galerie artistique de Bath.

Il s'agit d'une adoration des Mages attribuée à Hans Memling.

L'auteur de l'article faisait, à ce propos, un rapprochement entre ce panneau et le panneau médian du triptyque de ce maître, conservé au Musée de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, qui nous montre le même sujet.

Vérification faite, ce rapprochement ne me paraît nullement fondé.

En revanche, le panneau de Bath est apparenté très directement aux œuvres de Hugo Van der Goes.

Pour la composition, il a beaucoup d'analogie avec une copie q

Gérard David a faite d'une adoration des mages de Hugo Van der Goes (Pinacothèque de Munich), et, pour le choix des types, avec la mort de la Vierge, du Musée de Bruges, que la critique a restituée au célèbre peintre gantois.

M. Destrée rappelle que Hugo Van der Goes a exercé une grande influence sur les artistes de son temps, influence qui est très sensible dans plusieurs pages du bréviaire Grimani.

M. Sander Pierron, de son côté, dit qu'il a été amené, en faisant l'histoire de la forêt de Soignes, à s'occuper de Hugo Van der Goes. Celui-ci est entré au couvent de Rouge-Cloître en 1476 ; il y est mort en 1482. Il a donc vécu durant six années, côte à côte, avec le sous-prieur Jean Gillemans, qui écrivit tous ses ouvrages dans le monastère de la forêt de Soignes. Parmi ceux-ci, un des plus remarquables, *Agyologium Brabantinum*, fut rédigé de 1476 à 1484. Conservé à la bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche, à Vienne, le travail est orné de trois grandes miniatures, véritables petits tableaux, ayant environ trente centimètres de hauteur. N'est-il point permis de supposer que ces trois œuvres aient été exécutées par le pauvre artiste devenu frère lai, à la demande du moine écrivain ? Cette hypothèse est logique. Ayant un peintre de valeur sous la main, si l'on peut dire, le sous-prieur ne se sera pas donné la peine de demander à un enlumineur emeurant loin du cloître de vouloir illustrer de compositions reli-ieuses son livre. Il est démontré, d'ailleurs, que Van der Goes conti-uait à travailler. La chronique du moine Ofhuys, son compagnon au monastère, en fait foi. Cet auteur latin ajoute, en précisant, que le eintre « était préoccupé, à l'excès, de la question de savoir comment terminerait les œuvres qu'il avait à peindre et qu'il aurait à peine pu nir, disait-on, en neuf années ». Pourquoi cette période bien définie ? robablement parce que le maître infortuné avait jugé lui-même qu'il i faudrait autant de mois pour accomplir les œuvres qu'on lui avait ommandées. Ces œuvres, il n'est point téméraire de supposer que ce était autre que certains tableaux projetés par l'artiste et l'illustration es manuscrits que désirait encore entreprendre Gillemans, c'est-à-dire s deux volumes de *Novale Sanctorum*, achevés en 1485, et d'autres vres dont la mort de l'hagiographe, survenue en 1487, empêcha la alisation.

M. Destrée admet qu'il n'y a pas d'impossibilité à ce que Hugo Van er Goes ait fait des miniatures.

En tout cas, son influence a été très grande sur les artistes de son mps.

On la sent très vive dans plusieurs pages du bréviaire Grimani.

Dans le Paradis terrestre (pl. 45 du recueil photographique de Zanotto), le serpent à corps de femme est manifestement apparenté à celui du sujet similaire de Hugo Van der Goes qui se trouve au Musée impérial de Vienne. Il faut encore citer l'Adoration des mages (pl. 32), l'Adoration des bergers (pl. 27), Saint Paul (pl. 73), la Vierge et l'Enfant Jésus (pl. 109), etc.

CH.-J. COMHAIRE. — *Le drapeau belge.*

Sous ce titre, l'auteur insiste sur la nécessité de rectifier notre drapeau national, qui ne serait pas conforme aux drapeaux créés au moment même de la révolution de 1830.

M. DE RAADT partage l'avis de M. Comhaire et estime avec lui que notre drapeau national est susceptible d'une rectification.

Toutefois, contrairement à l'opinion de M. Comhaire, qui veut reléguer au bas le noir, M. de Raadt pense que cette couleur, formant celle du bouclier de nos anciens ducs de Brabant, doit rester la teinte dominante et, comme telle, se placer en tête ; que le jaune (or) doit venir en second lieu, et, qu'enfin, le rouge (émail accessoire des griffes et de la langue du lion brabançon), doit venir en troisième.

CH. DENS et JEAN POILS. — L'Hosté, *villa belgo-romaine à Basse-Wavre* (2e partie).

L. VANDERKELEN-DUFOUR. — *Reconstitution et description d'une serrure belgo-romaine trouvée dans les fouilles de Basse-Wavre.*

— La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 AVRIL 1905.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

[1] Mmes Boucneau, Schweisthal, Thelen, Ledure, P. Errera et A. Delacre.
Mlles A. Poils, Ranschyn et Vanderkelen.
MM. Henry Siret, De Soignie, Van Gèle, G. Cumont, T. de Raadt, Maertens, C. Magnien, Sainton, V. Tahon, Kestens, A. Vincent, G. Vincent, Paul Combaz, P. Verhaegen, M. Despret, J. Poils, Boucnéau, Ouverleaux-Lagasse, Bruniau,

Correspondance. — M. Sander Pierron nous remercie de sa nomination de membre effectif.

M. Jules Carlier, commissaire général du Gouvernement belge, nous fait savoir que les jurys de l'Exposition Universelle et Internationale de Saint-Louis nous ont accordé le diplôme de médaille d'or.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Vue perspective de la ville de Liége et ses environs, prise des hauteurs entre Saint-Gilles et sur Avroy, 1737. Fac-similé in f° plano (don de M. Mahy).

Calendrier des Tréfonciers de Liége, 1740. Fac-similé in f° plano (id.).

Catalogue des objets d'art, tableaux anciens, livres, composant la collection Double (vente des 30, 31 mai et 1er juin 1881). Paris. 1 vol. in-8°, br. (id.).

Van Soust (A.). L'école belge de peinture en 1857. Etudes sur l'état présent de l'art en Belgique et sur son avenir. La peinture d'histoire au salon des beaux-arts de Bruxelles, 1854. Bruxelles et Leipzig, 1858. 1 vol. in-8°, br. (id.)

Cardon (L.). Alfred Stevens. Bruxelles, 1886. 1 plaquette gr. in-8° (id.).

Terlinden (C.). Rapport adressé au prince de Méan, archevêque de Malines, sur les points devant servir de base à une note à soumettre au Saint-Siège à l'occasion de la reprise des négociations avec la Cour des Pays-Bas, en 1826. Louvain, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Délégation. — M. Franz Cumont, vice-président, est désigné pour représenter officiellement la Société au Congrès international des Orientalistes, à Alger.

Excursions. — M. le Président fait connaître à l'assemblée le résultat du referendum ouvert pour le choix de notre excursion annuelle hors frontières :

Le projet Nancy, Metz, Toul, Verdun, Strasbourg et Luxembourg n'a rencontré que cinq partisans.

Celui d'une excursion en Angleterre, dans les comtés d'Essex et de Norfolk, a réuni sept adhésions.

Ch. Maroy, Ranschyn, Bede, Brassinne-De Boeck, Vanderkelen-Dufour, Schweisthal, Parmentier, A. de Lara, J. Wallaert, le Dr Delstanche, le baron A. de Loë, Eylen, Lefebvre de Sardans, Speeckaert, Dewalque, le Dr Hermant, E. Hermant, Lamal, Charles Ledure, Van Ysendyck, Ch. Terlinden, J. Van der Linden, Lacomblé, Joly, Aubry, Paul Errera, des Marez, Muls, F. Cumont, Vander Borght, Spelmans et A. Delacre.

Celui d'une visite de la Provence a été signé par huit personnes.

Enfin le projet Francfort, Nuremberg, Wurtzbourg, Rothenburg, Worms et Spire l'a emporté par dix-neuf adhésions.

Proposition de modification de l'article 16 des statuts. — M. le Président met aux voix la proposition de modification de l'article 16 des statuts, ainsi conçue :

« Art. 16, § 5. — La commission administrative comprendra, en outre, *des conseillers honoraires* en nombre illimité, qui seront nommés parmi les présidents sortants ayant rempli leurs fonctions pendant deux années consécutives.

» Les conseillers honoraires pourront assister, avec voix consultative, à toutes les réunions de la Commission administrative.

» Cette disposition prend cours à partir du 31 décembre 1904. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Élections. — M. Emile Cartailhac est nommé membre correspondant.

MM. Arthur Cosyn, Eugène Descamps, Alfred Lemonnier, Armand Speeckaert, Hector Thilly et Stanislas Van der Elst sont nommés membres effectifs.

M. Emile Agniez, Mme Emile Agniez, M. Lucien Clément, Mme Lucien Clément, M. Joseph Coosemans, Mme Joseph Coosemans, M. Georges Fischlin, M. François Kaeckenbeeck, Mme François Kaeckenkeeck et Mme Charlemagne Magnien sont nommés membres associés.

M. le Président, en proclamant le résultat de ce scrutin, dit qu'il a la satisfaction d'annoncer à l'assemblée que la Société vient d'admettre son 800e membre.

Il félicite ses confrères de ce brillant résultat et les prie instamment de persévérer dans leur zèle de propagande. *(Applaudissements.)*

Communications.

R. P. Furgus. — *Les tombes préhistoriques des environs d'Orihuela* (Espagne). Communication présentée par M. Henry Siret.

Henry Siret. — *Quelques renseignements sur la nécropole de* San-Anton (Espagne).

Ch. Maroy. — *Les Belges dans les armées du premier Empire.*

Ch. Dens. — *La villa belgo-romaine et le cimetière franc du champ de Sainte-Anne, à Anderlecht,* 2e *partie.* Communication présentée par M. Jean Poils.

M. le Président prie M. Jehan Fourgous, secrétaire de la Société ırchéologique du midi de la France, qui vient d'entrer en séance, de ɔien vouloir prendre place au bureau et lui donne la parole.

Les monuments du Quercy.

En une charmante causerie, illustrée de projections nombreuses, Λ. Fourgous nous présente et nous explique les principaux monunents et curiosités du Quercy.

D'abord, les monuments et les vieux coins de Cahors : le Pont /alentré avec ses tours et sa légende du diable, la cathédrale avec son ɔeau portail nord, la Tour des Pendus, la Tour du Pape Jean XXII, le hâteau de Mercuès, la pittoresque rue de l'Université, la rue du Four ainte-Catherine, etc.

Puis, Castelnau-de-Bretenoux, qui, par ses grandes proportions et sa tuation exceptionnelle, est une des plus belles ruines féodales du entre de la France.

Roc-Amadour, lieu de pèlerinage célèbre, dans un site unique, au ɔnd d'une gorge profonde, avec ses habitations, ses églises et ses chaelles accrochées, accolées pour mieux dire, au flanc d'un rocher abrupt; s cinq portes fortifiées et ses maisons des xve et xvie siècles.

L'église d'Assier, bâtie en 1545, surtout intéressante par les souenirs qu'on y retrouve de Galliot de Genouilhac, grand-maître de ırtillerie sous François Ier, et dont la devise fameuse : « J'aime ɔrtune » a fait l'objet de tant de commentaires.

Enfin Padirac et son gouffre, dompté par Martel.

M. le Président félicite et remercie le conférencier, qui est longueıent applaudi.

Il lui rappelle que Roc-Amadour était, au moyen âge, très connu de ɔs ancêtres, qu'on y envoyait, nombreux, en expiation de leurs utes.

— La séance est levée à 10 heures 3/4.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILI
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Nomenclature des pièces romaines trouvées à Manage en 1899.

VESPASIEN, 69-79.	5 grands bronzes frustes.	5
DOMITIEN, 81-96.	4 grands bronzes frustes.	4
NERVA, 96-98.	3 grands bronzes frustes.	3
TRAJAN, 97-117.	33 grands bronzes à revers frustes et variés.	33
ADRIEN, 117-138.	51 grands bronzes à revers frustes et variés.	51
	1 bronze moyen.	1
	1 grand bronze décrit par COHEN, 2e édit., t. II, nº 523.	1

			98
Aelius (Lucius Aurelius Verus), mort en 138.	1 grand bronze décrit par Cohen, 2e édit., t. II, n° 24, p. 260.	1	1
Antonin le Pieux, 138-161.	21 grands bronzes variés et frustes.	21	
	1 grand bronze (153 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, n° 452.	1	
	3 grands bronzes (154 ap. J.-C.), 9e libéralité, Cohen, 2e édition t. II, n° 535.	3	
	1 grand bronze (145 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II. n° 363.	1	
	2 grands bronzes (140-143 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit. t. II, n° 820.	2	
	1 grand bronze (145 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, n° 319.	1	
	2 grands bronzes, (140-143 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, n° 694.	2	
	1 grand bronze, Cohen, 2e édit., t. II, n° 1017.	1	
	1 grand bronze, Cohen, 2e édit., t. II, n° 867	1	
	3 » » » 426	3	
	1 » (159 ap J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, n° 620 ou 21.	1	
	1 grand bronze (140-143 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit. t. II, n° 119.	1	38
Julia Sabina, femme d'Adrien.	2 grands bronzes.	2	2
Faustine (Mère), …ouse d'Antonin, morte en 141.	1 grand bronze, Cohen, 2e édit., t, II, n° 30.	1	
	2 » frustes.	2	
	7 » frappés après sa mort.	7	
	1 » Cohen, 2e édit., t. II, n° 240.	1	
	1 » » » 15.	1	
	1 » » » 154.	1	
	4 » » » 12.	4	17
			156

Lucius Vérus, 161-169.	1 grand bronze (164 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 224.	1
	1 grand bronze (168 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 214.	1
	1 grand bronze.	1
Marc-Aurèle, 161-180.	17 grands bronzes frustes variés.	17
	1 grand bronze (174 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit. t. II, nº 250.	1
	1 grand bronze (168 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 755.	1
	1 grand bronze (145 ou 146 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 574.	1
	1 grand bronze, 7ᵉ libéralité.	1
	1 grand bronze frappé par Commode après la mort de Marc-Aurèle.	1
	1 grand bronze (161 ou 162 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 47 ou 54).	1
	1 grand bronze (173 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 538.	1
	1 grand bronze, (168 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 820.	1
	2 grands bronzes (160 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t III, nº 757.	2
	1 grand bronze, Cohen, 2ᵉ édit. t. III, nº 748.	1
	1 grand bronze (163 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 564.	1
	2 grands bronzes (167 ou 168 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 815 ou 818.	2
	1 grand bronze, Cohen, 2ᵉ édit. t. III, nº 281.	1
	2 » » » 281.	2
	1 » » » 247.	1
	1 grand bronze (171 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 497.	1
	1 grand bronze, Cohen, 2ᵉ éd., t. III, nº 687.	1
	6 » » » 544.	6
	2 grands bronzes (153 ap. J.-C.), Cohen, 2ᵉ édit., t. III, nº 652 ou 653 . . .	2

			204
FAUSTINE (JEUNE), femme de Marc-Aurèle, morte en 175.	2 grands bronzes frustes.	2	
	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. III, n° 169.	1	
	1 » » » 96.	1	
	1 » » » 21.	1	
	1 » » » 136.	1	
	1 » » » 121.	1	
	1 » » » 112.	1	
	1 » » » 37.	1	
	1 » » » 200.	1	
	1 » » » 1 2.	1	
	2 » » » 142.	2	13
COMMODE, 176-192.	15 grands bronzes frustes.	15	
	1 grand bronze (181 ap. J.-C.), 4e libéralité, COHEN, 2e édit., t. III, n° 310 . . .	1	16
LUCILLE, femme de Lucius Vérus fille de Marc-Aurèle et de Faustine Jeune, morte en 183.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. III, n° 53.	1	
	1 » » » 23.	1	
	1 » » » 79.	1	
	2 » » » 54.	2	
	1 » » » 31.	1	
	1 » » » 35.	1	
	1 » » » 94.	1	
	1 » » » 10.	1	
	1 » fruste.	1	10
CRISPINE, femme de Commode, morte en 183.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. III, n° 6.	1	
	1 » » » 33.	1	
	1 » » » 40.	1	3
CARACALLA, 198-217.	1 grand bronze fruste.	1	
	1 grand bronze (196 ou 197 ap. J.-C.), COHEN, 2e édit., t. IV, n° 564.	1	2
SÉVÈRE ALEXANDRE, 222-235.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. IV, n° 567.	1	
	1 » » » 390.	1	2
			250

JULIA MAMAEA, mère de Sévère Alexandre, morte en 235.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. IV, n° 74.	1
	1 » » » 83.	1
	1 grand bronze fruste.	1
	Nombre total . . . pièces	25

Ces pièces étaient renfermées dans un vase en poterie grossière d 0m20 à 0m25 de hauteur et trouvé à une profondeur de 0m60 enviro en creusant les fondations d'une maison le long de la route de Binch à Bruxelles, à proximité de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas.

Ce vase, brisé par les ouvriers, était placé sur de petits carreaux e terre cuite, disposés en forme de croix, aux extrémités de laquelle s trouvaient des cailloux roulés et divers débris de tuiles, poteries, etc

L'examen des monnaies a démontré qu'elles ont été enfouies sous l règne de Sévère Alexandre (222-235).

Cette notice a été rédigée avec l'obligeante collaboration de M. Geor ges Cumont.

Mariemont, le 15 avril 1905.

CHARLES FONTAINE.

Monnaies trouvées aux environs de Ninove. (Collections de M. Edmond Dedeyn.)

TROIS monnaies en or du type des pièces figurées sur la planche 3 nos 8746 et 8755, de l'*Atlas de monnaies gauloises*, publié p Henri de la Tour, sous les auspices du ministère de l'Instruction pub que de France. Ces pièces sont attribuées aux Nerviens. Elles ont é trouvées à Strythem (arrondissement de Bruxelles).

2. Une monnaie d'or uniface, attribuée aux Morins, trouvée pr d'Alost. Type des pièces du même Atlas, planche 35, nos 8704, 87 et 8710.

3. Aureus d'Auguste (23 av. J.-C. — 15 ap. J.-C.), trouvé dans u champ à Goyck (arrondissement de Bruxelles), en 1880.

D'après une note de M. Edmond Dedeyn, cette pièce était contenu

avec d'autres monnaies d'or, dans une sorte de chaudron en plomb qui semblait avoir été divisé en quatre compartiments munis chacun, à l'intérieur, d'une oreillette ou crampon faisant corps avec l'objet. Le propriétaire du champ, M. Wauters, aurait donné ce vase au musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, mais les monnaies ayant été vendues, M. Dedeyn n'a pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

Voici la description de la pièce d'or recueillie par M. Dedeyn :

Caesar Augustus divi f. pater patriae. Tête laurée à droite.

Revers : *C. l. Caesares Augusti fil. cos. desig. princ. iuvent.*

Les deux Césars Caïus et Lucius debout, tenant chacun une haste et un bouclier; dans le champ, le simpule et le bâton d'Augure (2 av. J.-C.) — Cohen, 2e édit., t. I, n° 42 ; la pièce décrite par Cohen porte au revers *Augusti f.* au lieu de *Augusti fil.*

A remarquer que Goyck est situé non loin de Castre et à proximité de la route romaine de Bavay à Assche. C.Van Dessel, dans sa *Topographie des voies romaines de la Belgique,* mentionne (p. 100) de la poterie romaine et une monnaie romaine trouvées dans cette localité (Revue d'hist. et d'arch., I, 257, et musée Vander Maelen).

4. Une pièce en argent du même type (revers : *C. l. Caesares Augusti cos. desig. princ. iuvent.,* décrite dans Cohen, t. I, n° 43, a été trouvée, en 1872, à Aspelaere (arrondissement d'Alost), dans un champ nommé *Rookers,* sur une élévation, à droite du village de Saint-Antelinckx.

5. Vespasien (69-79).

Imp. Caes. Vespasian. Aug. p. m. tr. p. p. p. cos. III.

Sa tête laurée à droite.

Revers : *Victoria Augusti. S. C.*

Victoire debout à droite, le pied posé sur un casque, écrivant : *OB CIV. SER.* sur un bouclier attaché à un palmier (71 ap. J.-C.). Diamètre : 32 millim.

Grand bronze. Cuivre jaune (laiton).

Variété du n° 621 de Cohen, 2e édit. t. Ier (*Vespasian* au lieu de *Vespas*).

La variété avec *Vespasian* est indiquée par Cohen (n° 623) avec une tête laurée à gauche.

Pièce trouvée à Aspelaere (arrondissement d'Alost), en 1881, dans une prairie nommée *Kabbeek,* en contre-bas du champ dit *Rookers,* où la monnaie précédente a été recueillie.

6. Titus (71-81).

T. Caes. imp. Aug f. tr. p. cos. VI censor. Sa tête laurée à droite ; dessous, un globe.

Revers : *Pax Aug.* (légende illisible) *S. C.* La Paix debout à gauche tenant un caducée et une branche d'olivier, et appuyée sur une colonn (77 ou 78 après J.-C.).

Moyen bronze.

Cohen, 2e édit., t. Ier, n° 128.

Pièce trouvée au *Bocht,* à Denderwindeke (arrondissement d'Alost)

D'autres pièces romaines ont été trouvées dans la même localité a *Kerkveld.* Ces pièces appartiennent à notre Société et ont été décrite par moi dans l'*Annuaire de la Soc. d'Arch. de Bruxelles,* 1898 t. IX, p. 31. Il s'agit de monnaies de Néron, de Domitien, d'Adrien, d Faustine jeune et de Sévère Alexandre.

7. Pièce fruste qui paraît être un grand bronze de Domitien (81-96) trouvée, en 1867, à Appelterre-Eychem (arrondissement d'Alost).

8. Faustine, femme d'Antonin le Pieux.

Diva Faustina. Son buste à droite.

Revers : *Aeternitas S. C.*

L'Eternité (ou Faustine) assise à gauche, tenant un globe surmont d'un phénix et un sceptre.

Moyen bronze.

Cohen, 2e éd., t. II, n° 16. Diamètre : 25 millim.

Cohen n'indique pas S. C. Ce serait donc une variété.

Cette pièce a été frappée après la mort de Faustine, survenue en 14 ap. J.-C.

Monnaie trouvée, dans la Dendre, à Denderleeuw (arrondisseme d'Alost).

9. Postume (258-267).

Imp. C. M. Cass. Lat. Postumus p. f. Aug.

Buste radié à droite.

Revers : *Laetitia ;* en exergue : *Aug.*

Galère, la proue à droite.

Grand bronze. Diamètre : 33 millim.

Baron de Witte, pl. IX, nos 135 et s. (Voyez la *Trouvaille de Wercke lez-Dixmude, Annuaire de la Soc. d'Arch. de Bruxelles,* t. XIII, 189 p. 210 et ss.).

Quoique les légendes soient peu lisibles, il est probable qu'elles so conformes au texte ci-dessus.

Monnaie trouvée à Strythem (arrondissement de Bruxelles).

10. Un denier consulaire trouvé à Assche (arrondissement Bruxelles) et de nombreuses pièces trouvées à Leerbeek près Cast (arrondissement de Bruxelles) ont été décrits par moi, dans des notic

péciales aux monnaies découvertes dans ces deux localités. (Ci-dessus, ›. 106, note 2, et t. VI, des Ann. du Cercle Arch. d'Enghien).

M. Dedeyn possède encore une petite pièce de bronze de Mégare type : proue de vaisseau), qu'il prétend avoir été trouvée à Ninove, n 1881, mais comme il s'agit d'un centre de population important ù cette monnaie peut avoir été perdue à une époque assez récente; omme, d'autre part, les conditions de cette trouvaille ne sont pas ıdiquées, il serait imprudent d'attacher une grande valeur à pareille écouverte.

G. Cumont.



ERRATA

Page 148,	ligne	36,	lisez :	*Pierre-qui-tourne.*
» 150,	»	13,	»	GALLVS.
» 203,	»	13,	»	un.
» »	»	14,	»	situé.

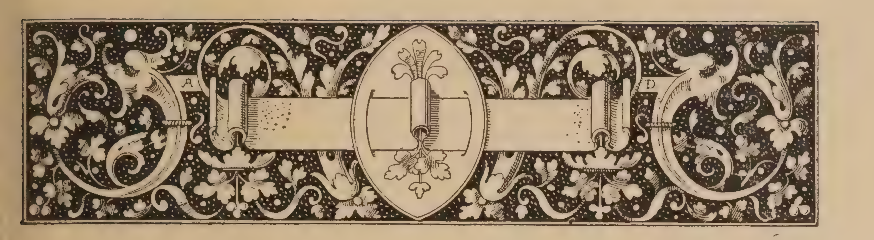


TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des Séances.

Mélanges.

Questions et réponses.





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

ANNALES

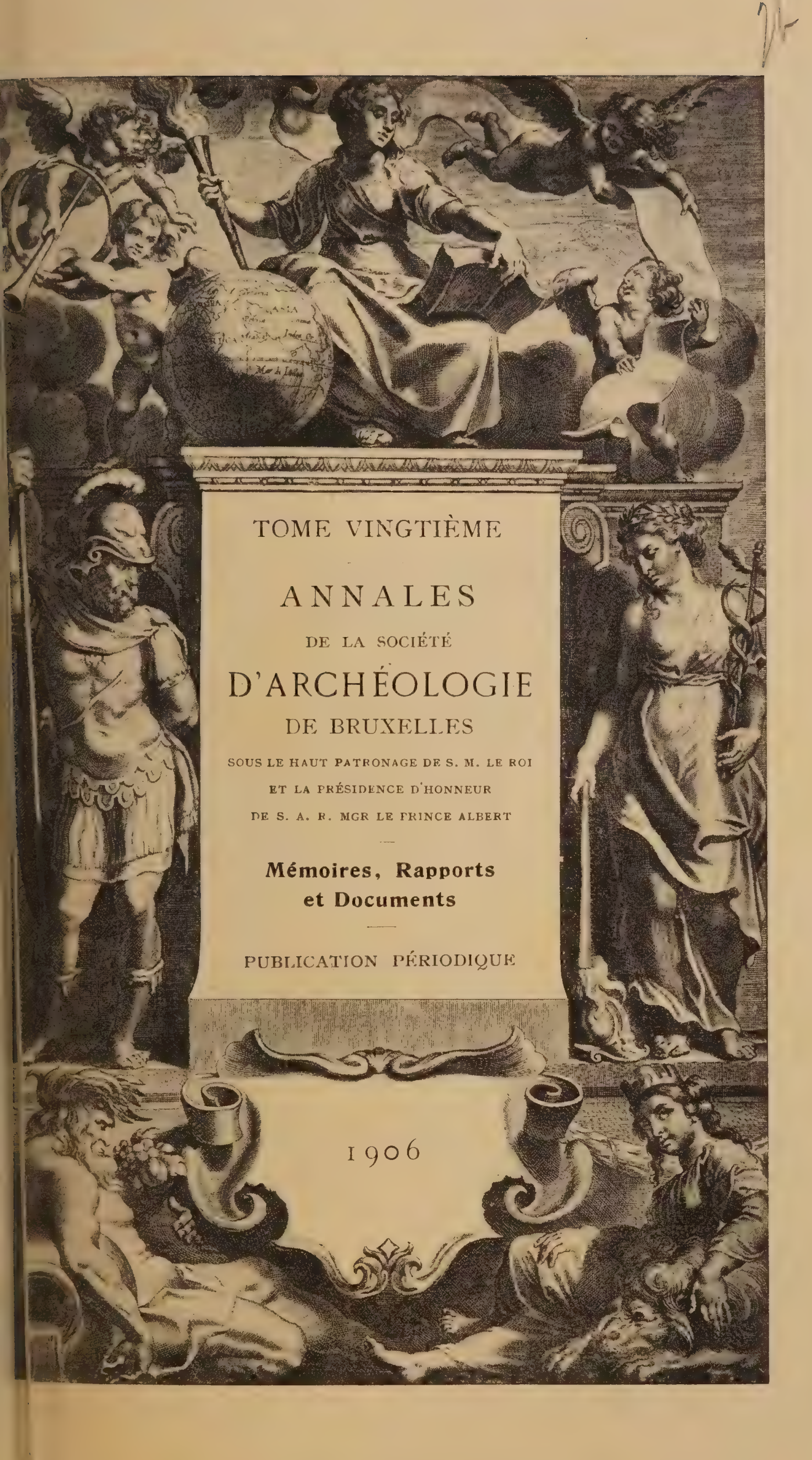
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti
des Presses de l'Imprimerie



VROMANT ET C°, à Bruxelles,
3, rue de la Chapelle, 3.



TOME VINGTIÈME

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE BRUXELLES

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI
ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR
DE S. A. R. MGR LE PRINCE ALBERT

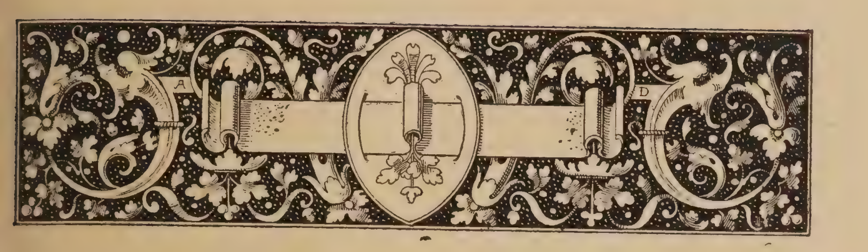
Mémoires, Rapports et Documents

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1906

La Société n'est pas responsable des opinions émises par membres.

(Article 13 des Statuts.)



LES ORIGINES DE LA DETTE BELGE

ÉTUDE D'HISTOIRE FINANCIÈRE

Introduction.



A la différence de la dette nationale de beaucoup de pays, la dette belge n'est pas l'histoire des malheurs ou des folies de la patrie. Presque tout entière postérieure à 1830, elle est l'instrument grâce auquel la Belgique indépendante a créé son outillage économique ; elle n'a augmenté qu'avec sa prospérité. Son noyau primitif cependant est un legs du passé.

Sous l'ancien régime, les Pays-Bas méridionaux ont connu et pratiqué l'emprunt. Ils l'ont fait à tous les degrés du groupement social et souvent dans une mesure excessive. Cette partie de notre histoire n'a fait l'objet que de rares études [1] ? Un tableau systématique et quelque peu complet sous ce rapport serait chose utile. Je me propose d'étudier successivement les emprunts d'Etat conclus aux Pays-Bas autrichiens, les loteries d'Etat ou emprunts à lots pendant la même période, les dettes des provinces et des communautés locales et leur état dernier à la fin du XVIIIe siècle. A cette

[1] *Bibliographie :* GACHARD, *La dette austro-belge,* 1838 ; DE MARTEAU, *Histoire de la dette publique belge* (chap. Ier). Pour la période antérieure : G. DE HAUTELOQUE, *Emprunts faits par les villes de Flandre de 1550 à 1665.* Annales de la Fédération archéologique et historique, p. 439-449 ; HEINS, *Les emprunts des pouvoirs publics au* XIIIe *et au* XIVe *siècle.* Messager des sciences historiques, 1891.

histoire externe de l'emprunt public au XVIII[e] siècle, j'ajouterai l'examen du mécanisme des opérations financières de cette nature et les idées dominantes en cette matière.

Mes sources sont essentiellement originales et, pour la facilité, je les ai désignées par des abréviations ou sigles :

Ms = Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.

C. C. = Chambre des Comptes, aux Archives générales du Royaume.

S. E. G. = Secrétairerie d'État et de Guerre, aux Archives générales du Royaume.

C. F. = Conseil des Finances, aux Archives générales du Royaume.

J. A. S. = Jointe des Administrations et Affaires des subsides, aux Archives générales du Royaume.

I.

Dettes antérieures à la cession des Pays-Bas à l'Autriche.

Pendant les dernières années du règne de Charles II, le gouvernement espagnol avait fait négocier plusieurs emprunts dans les Provinces-Unies, par l'intermédiaire des États Généraux hollandais. De même, pendant l'occupation et le gouvernement provisoire de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, ces deux puissances durent recourir à l'emprunt pour faire face aux frais de la guerre.

Charles VI consentit à se charger de cette double dette et, par le traité du 15 novembre 1715, s'engagea à en payer régulièrement les intérêts, à le rembourser suivant les conventions antérieures et à maintenir les hypothèques et les garanties qui y avaient été affectées [1].

La première de ces dettes se montait à 9,788,335-8-8 florins de Brabant, entraînant une dépense annuelle de fl. 466,547-4 d'intérêts. La seconde n'était que de 5,173,229 florins 12 sous de Brabant, produisant fl. 271,233-2, même monnaie, d'intérêts.

Voici, en florins de Hollande, comment se décomposent ces deux dettes :

[1] Traité du 15 novembre 1715. *Placards de Brabant*, VII, 466.

A. — *Emprunts conclus par Charles II.*				B. — *Emprunts contractés par les Puissances Maritimes.*			
DATE	CAPITAL	TAUX	GARANTIE	DATE	CAPITAL	TAUX	GARANTIE
1690	1,575,000	5 p. c.	Produits du bur. de la Marie [1].	1707	700,000	5 p. c.	Revenus de la Poste.
1691	525,000	5 »		1709	250,000	5 »	Produits du bur. de la Marie.
1692	567,000	5 »	Revenus de la Gueldre.	1709	500,000	5 »	» » »
1693	700,000	6 »	Produits du bur. de la Marie.	1709	1,000,000	5 »	
1695	665,000	5 »		1710	300,000	6 »	Produits de la Poste.
1695	1,440,000	5 »	Produits du bur. de la Marie.	1710	400,000	6 »	Revenus de la Flandre.
1696	500,000	6 »	Revenus de Mons.	1710	300,000	6 »	» »
1697	800,000	5 »	Revenus de la prov. de Namur.	1710	340,625	6 »	» »
1698	1,624,000 [2]	4 »	Revenus de toutes les prov.	1710	300,000	5 »	Produits du bur. de la Marie.
	8,3900,00			1711	300,000	6 »	Revenus de la Poste.
				1712	228,330	5 »	Produits du bur. de la Marie.
					4,618,955		

[1] *Cf.* G. Bigwood, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, p. 226.

[2] La dette primitive n'était que de 1,400,000 florins. On y a compris 224,000 florins, intérêts arriérés de quatre ans.

Afin d'éteindre cette dette, le gouvernement autrichien prit différentes mesures, dont on indiquera ici les principales.

Le produit des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises passant par le bureau dit de la Marie, près d'Anvers, connu dans la suite sous le nom de Fort-Saint-Philippe, avait été donné en garantie aux États Généraux pour une somme totale de 9,725,330 florins de Brabant. Pendant les premières années du régime autrichien, les Provinces-Unies perçurent directement les droits et rendaient compte de leur administration. Lorsque, plus tard, l'Autriche voulut liquider ses dettes vis-à-vis des Provinces-Unies et les leur rembourser, elle s'adressa aux États du duché de Brabant et leur proposa de prendre cette dette à leur charge. Par résolutions du 12 décembre 1730 et du 12 janvier 1731 [1], ils y consentirent et des lettres d'octroi datées du 7 juin 1732 [2] les autorisèrent à lever six millions de florins des Pays-Bas. Le prince les subrogea entièrement aux droits des Provinces-Unies et leur abandonna, sans restriction aucune, le produit du bureau en question.

Les États réussirent à placer cet emprunt, partie en rentes viagères à 8 florins, argent courant, pour cent florins de change, soit 6 6/7 p. c., partie en rentes perpétuelles à 3 1/2 florins argent courant pour cent de change, soit 3 p. c. Celles-ci furent entièrement remboursées de 1771 à 1781, quelques-unes des premières subsistaient encore en 1793 [3].

Une autre source de revenus qui avait été affectée à certains emprunts conclus dans les Provinces-Unies, et que le gouvernement tenait à ne plus laisser engagée à une puissance étrangère, était la poste, sur laquelle une somme de 1,456,000 florins de Brabant était hypothéquée. On s'adressa encore aux États de Brabant, qui consentirent à rembourser ce capital, ainsi que 320,000 florins de Hollande que l'Autriche avait accepté de payer à la décharge des Provinces-Unies pour diverses livraisons faites aux troupes par des sujets belges.

[1] Etats de Brabant, reg. 4688.

[2] *Placards de Brabant*, VI, 624 et suiv.

[3] États de Brabant, reg. 4688 à 4875. Le reg. 357 donne la liste complète des constitutions de rente, dans les trois quartiers de la province ; il y eut 1,531 constitutions de rentes héréditaires et 898 de rentes viagères, le capital de ces dernières s'éleva à 964,422 florins de change. L'emprunt ne fut entièrement placé que fin avril 1735.

Les lettres d'octroi du 28 mai 1729 [1] acceptant cette combinaison donnent en garantie aux États de Brabant les revenus de toutes les postes, y compris celles du pays rétrocédé. L'emprunt put être fait au taux de 3 1/2 florins de Brabant pour cent florins de change, soit 3 p. c. Les dernières obligations furent remboursées en 1782 [2].

Parmi ces divers emprunts, il s'en trouvait un de 1 million 40,625 florins contracté en 1710 et garanti par les droits perçus à Gand, Bruges et Ostende; désireux de libérer cette hypothèque, le gouvernement s'engagea à le rembourser en cinq ans. Il convint également, par le traité du 22 décembre 1718 [3], de quelques arrangements concernant certaines de ses dettes.

Pendant longtemps, le Brabant [4] a administré ces diverses sources de revenus et en a acquitté les charges. A la suite d'une dépêche du 25 octobre 1784 et d'une résolution des États en date du 9 novembre, le gouvernement autrichien les reprit et se chargea du payement des rentes viagères qui subsistaient encore [5]. Quant aux autres dettes, affectées sur les subsides de différentes provinces, elles furent rapidement remboursées et, vers 1733, la Belgique se trouva, de ce chef, libérée [6].

En même temps qu'il mettait à charge des Pays-Bas autrichiens des dettes antérieures à la cession, le traité du 15 novembre 1715 en créait de nouvelles. Les finances belges étaient obligées de payer aux Provinces-Unies un subside annuel de 1,400,000 florins de Brabant. Cette somme, en vertu d'un article séparé, était assignée, à concurrence de 640,000 florins de Hollande, sur les subsides du Brabant et de la Flandre. Au début, il y eut assez de difficulté à satisfaire à cette lourde aggravation de charges et bientôt les arrérages s'accumulèrent. La convention du 22 décembre 1718 mit fin à cet état de choses. Elle stipulait que ce subside serait payé par parties à peu près égales sur les droits d'entrée et les revenus du pays rétrocédé. Quant aux arrérages dus depuis le 15 novembre 1715 jusqu'au 1er janvier 1718, ils étaient réduits de

[1] *Placards de Brabant*, t. VI, p. 616 et suiv. Marie-Élisabeth à Charles VI, 18 mars 1729, S. E. G., reg. 917, f. 30.

[2] États de Brabant, reg. 4876 à 5037.

[3] *Placards de Brabant*, t. VII, p. 504.

[4] *Placards de Brabant*, t. VI, p. 635.

[5] C. C., reg. 23644.

[6] Ms 12408, p. 79 et suiv

commun accord à 500,000 florins de Hollande amortissables par paiements annuels de 50,000 florins. Il en était de même pour la partie du subside due pour l'année 1718.

Avec la prospérité, le désir d'affranchir ses provinces de toute redevance humiliante pour sa dignité engagea Marie-Thérèse à marchander d'abord, à refuser ensuite le paiement de ce subside. Ce fut en 1755 que ce poste disparut du budget des Pays-Bas, l'Impératrice s'étant alors considérée comme dégagée des obligations que lui imposait le traité de la Barrière par le refus que firent les Puissances Maritimes de garantir la défense des Pays-Bas menacés à cette époque par la France [1].

Ayant ainsi liquidé, ou à peu près, les dettes du passé, le prince songea à l'avenir. Il crut pouvoir mettre à profit la prospérité renaissante et se livrer à des opérations financières plus vastes et plus avantageuses. Charles VI commença, ses successeurs continuèrent, et de 1733 à 1793 c'est une suite ininterrompue d'emprunts incessants.

II

Emprunts du Gouvernement autrichien.

Plus que tout autre gouvernement étranger, celui de Vienne sut tirer des Pays-Bas méridionaux des ressources considérables. Les recettes que l'on pourrait qualifier d'ordinaires étaient, il est vrai, limitées, mais elles l'étaient surtout par des raisons politiques et non par le manque de ressources économiques du pays. Très habilement, l'Autriche respecta les règles administratives et les libertés locales, qui s'opposaient à une augmentation des impôts proportionnelle à l'accroissement de la fortune publique et de l'aisance privée. Le gouvernement porta toute son attention sur les ressources extraordinaires; il les multiplia, développant celles qui se trouvaient en germe dans les institutions existantes, créant de nouvelles et de toutes tirant le meilleur parti.

Parmi ces revenus extraordinaires, l'emprunt, sous toutes ses formes occupe la première place. L'Autriche emprunta à des par-

[1] GACHARD, Bulletin de l'Académie de Belgique, 1re série, t. VIII, p. 224 et suiv. — *Cf.* EUG. HUBERT, *Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens*, p. 271-287.

ticuliers, aux banquiers belges ou étrangers avec lesquels elle était en rapport, et ces emprunts, généralement de très courte durée, ne différaient pas de ceux qu'un particulier peut obtenir de ses amis [1].

L'Autriche emprunta à ses fonctionnaires, qui lui faisaient des avances pour toute la durée de leurs fonctions. L'Autriche emprunta aux administrations locales, à qui elle engageait des recettes et des revenus publics. Nous ne parlerons pas de tous ces emprunts dans cette étude.

Ceux qui nous retiendront ici sont plus spécialement ceux qui présentent un caractère d'emprunt public, soit qu'ils s'adressent directement au public, par le simple intermédiaire d'une banque d'émission, soit qu'ils s'adressent à lui sous le couvert d'un des grands corps constitutionnels de l'État (États provinciaux) ou même d'une puissante corporation (Métier des Brasseurs de Bruxelles). Il est, en effet, à remarquer que, pendant longtemps, et, de nouveau, vers la fin du régime, le gouvernement étranger n'inspirait pas confiance et, pour emprunter, il lui fallait le concours et le crédit de corps constitués ou de groupements nationaux qui, prêteurs de l'État, étaient seuls débiteurs du public.

Nous renvoyons à une prochaine étude ceux de ces emprunts publics qui, appelés à l'époque « loteries », sont, en réalité, des emprunts à lots.

I. — Le 16 janvier 1727, les conseillers administrateurs généraux des domaines reçurent la faculté de retraire le droit de « médianate », perçu lors de la nomination des magistrats et titulaires de certaines charges [2], engagé à un sieur Martin Robyns pour 112,000 florins, avec pouvoir de subroger un nouveau prêteur aux droits dudit Robyns. Le 18 janvier, par acte passé devant le notaire Van Cutsem, le Métier des Brasseurs de Bruxelles fut substitué au prêteur primitif.

Le 9 juillet 1733, il avança au prince 50,000 florins et le 6 octo-

[1] De 1735 à 1745, l'Autriche reçut de Mathias Nettines et de la veuve de Proli des avances importantes destinées à faire face au service des emprunts existants, et généralement remboursées grâce aux emprunts subséquents dont ces maisons de banque étaient chargées ou aux droits qu'elles percevaient pour compte de l'État. C'était une véritable dette flottante. Voir C. F., carton 930, deux tableaux montrant que Nettines prêta ainsi 634,349-7-4 florins de Brabant et Proli 1,174,400 florins.

[2] Sur ce droit : G. Bigwood, *loc. cit.*, p. 300 et suiv.

bre de la même année, il fit un nouveau prêt de 100,000 florins. Les trois sommes furent réunies et portèrent intérêt à 4 p. c. à partir du 1er octobre [1].

De la somme totale de 262,000 florins, il restait encore dû, en juillet 1776, 214,589-4-11 florins de Brabant.

II. — Peu après, le gouvernement s'adressa aux États du Hainaut et en obtint un prêt de 2,500,000 florins argent de change (2,916,666-13-4 florins courants). Un double octroi, daté de Bruxelles du 20 mai 1735 [2] et de Vienne, du 1er juin suivant [3], les autorisa à créer des rentes et leur donna comme garantie l'excédent de la ferme des moyens courants [4] et, subsidiairement, les subsides annuels.

Le paiement des intérêts se faisait dans les principales villes du pays aux frais du gouvernement central. Les États de la province furent autorisés à chercher des prêteurs hors des Pays-Bas et spécialement en Hollande [5].

III. — Sur le point d'entrer en campagne contre les Turcs, Charles VI s'adressa aux États de ses fidèles provinces belges à l'effet d'en obtenir les fonds nécessaires. On répartit entre elles une somme de 4,000,000 de florins de change (4,666,666-13-4 florins courants) suivant les proportions [6] observées pour l'entretien de la cour de la gouvernante [7].

Le remboursement, qui devait se faire en quinze ans, fut garanti par les États de Silésie, sur des impôts frappant la viande et le tabac [8].

L'ensemble des intérêts prévus s'élevait à 1,339,388-7-1 flo-

[1] *Corps de Métiers et Serments du Brabant,* reg. nº 343.

[2] C. C. reg. 844, fol. 72 vº.

[3] C. C. reg. 844, fol. 74 vº.

[4] Le gouvernement avait jusqu'alors prétendu y avoir droit ; *cf.* G. Bigwood, *loc. cit.*, p. 171 et 172.

[5] C. C. reg. 844, fol. 91.

[6] C'est pourquoi le capital dépassa le chiffre de quatre millions d'environ un millier de florins.

[7] Sur cet entretiten, *cf.* G. Bigwood, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, p. 44.

[8] L'octroi pour le Brabant est du 24 septembre 1738, *Placards de Brabant,* VII, 564 ; pour la Flandre orientale : C. F. carton 999 ; pour la Flandre occidentale (mars 1738) : C. F. carton 1022 ; pour le Hainaut : C. F. carton 1008.

rins courants ; les frais de courtage abandonnés aux receveurs et aux banquiers étaient à la charge de l'Autriche.

Les premières années, les paiements trimestriels furent réguliers. Survint la guerre de succession d'Autriche et la perte de la Silésie.

Le gouvernement autrichien se vit dans l'impossibilité de continuer à faire face aux échéances ; les finances belges payèrent quelque temps; mais, le chiffre s'élevant à des sommes considérables, elles durent s'arrêter.

On proposa aux États de suspendre les remboursements pendant la durée de la guerre et les deux années suivantes, ce qui fut accepté. En mai 1750, on reprit le cours normal de la liquidation.

Cette modification aux plans primitifs coûta au gouvernement une somme de 440,105-17-2 florins courants. A l'effet de se procurer les fonds nécessaires à cette dépense, le gouvernement emprunta par l'intermédiaire de la Banque de Nettines, une somme de 200,000 florins, rapportent 4 p. c. aux prêteurs et à la banque un courtage de 1/2 p. c. tant sur le capital que sur les intérêts [1].

Cette somme fut complètemenr remboursée au commencement de 1757. Dans le coupant de 1756, tout l'emprunt fut liquidé ; quant aux divers frais qu'il entraîna, on ne peut pas les évaluer à moins d'une centaine de mille florins [2].

IV. — Cet emprunt était à peine rentré que le gouvernement en contracta un nouveau de 3,000,000 florins de change (3,500,000 florins courants) avec les États de Brabant [3] au taux de 4 florins courants pour un capital de 100 florins de change, soit 3 3/7 p. c., et remboursable en quinze ans. Les États de la Basse-Autriche garantissaient le paiement [4].

Afin d'accélérer la marche des opérations, la banque Osy, de Rotterdam, fut autorisée à recueillir des souscriptions jusqu'à concurrence de un million, moyennant 1/4 p.c. du capital et 3/4 p.c. des intérêts et du remboursement [5].

Ce qui caractérise ces deux emprunts, c'est qu'ils se liquidaient par un versement constant et annuel de 360,000 florins de change pour le premier, de 259,200 florins pour celui-ci. Le chiffre

[1] Décret de Botta-Adorno, 13 juin 1750, C. F. carton 932.
[2] C. F. reg. 342, cartons 931, 932, 933, 2745.
[3] Octroi du 20 avril 1739. *Placards de Brabant*, X, 329.
[4] C. F. reg. 342.
[5] Acte du 29 mai 1740. C. F. carton 930 et suiv.

prévu auquel devaient se monter les intérêts était de 1,036,000 florins courants. Cet emprunt subit les mêmes vicissitudes que le précédent et ne fut terminé qu'en 1757 [1]. Il coûta, en dehors des divers frais, que l'on ne peut évaluer, pour les intérêts dus pendant la suspension des remboursements, une somme de 176,996-12-8 florins courants.

V. — En 1741, on dut encore s'adresser aux Brasseurs, métier riche et assez disposé à placer ses fonds de cette façon. Le 20 avril il avança une somme de 116,666-13-4 florins courants à 4 p. c., toujours garantis par la perception du droit de Médianate. Voir n° I.

VI.— Un décret du 31 mai 1741 autorisa la banque Jean Osy, de Rotterdam, à emprunter 1,200,000 florins de Hollande, soit 1,344,000 florins courants de Brabant [2]. Cette somme fut levée pour les cinq douzièmes à Anvers et les sept autres à Rotterdam. L'intérêt était fixé à 4 p. c. L'emprunt devait être remboursé en douze ans. La banque Osy se libéra par plusieurs versements à la caisse de guerre, à la banque de Nettines et aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. Elle se remboursa également d'avances qu'elle avait faites en achetant pour le compte du gouvernement des denrées destinées au ravitaillement de la ville de Luxembourg [3].

Les intérêts devaient s'élever à 267,773.6-8 florins. Osy toucha 1 p. c. sur la levée, 1/2 p. c. sur les capitaux remboursés et 1 p. c. sur les intérêts payés. Moyennant ce courtage, il se chargeait de toutes les opérations.

Les paiements étaient garantis par le produit des comptoirs de Flandre, Gand, Bruges et Ostende. Cette garantie fut accordée par acte du 2 mai 1741 et maintenue malgré la représentation des Etats de Brabant, du 9 mai, à qui ces revenus étaient subsidiairement engagés [4].

Malgré la guerre, le gouvernement put faire face à ses engagements pendant quatre ans. Après la conquête de la Belgique

[1] C'est ainsi que la banque Osy prêta 56,000 florins courants à 4 p. c. pendant deux mois et demi, en 1743, afin de payer le trimestre d'intérêt. C. C. 2010.

[2] C. F. reg. 353. Le gouvernement autrichien y avait été autorisé par résolution du 19 avril 1741 par les Etats de Hollande et de West-Frise.

[3] C. F. reg. 342, f. 3 et cartons 931 et 933.

[4] C. F. c. 933. Voir p. 249.

par les Français, les remboursements furent suspendus pendant quatre années. Les intérêts furent néanmoins payés, ce qui causa une dépense imprévue de 143,360 florins courants et 1,433-12 florins de courtage.

A la paix, l'amortissement fut repris ; le dernier remboursement eut lieu le 16 juillet 1757. Tant en intérêts qu'en frais, le gouvernement avait payé 435,504-13-8 florins.

VII. — Les besoins urgents du gouvernement l'obligèrent à s'adresser à nouveau aux Etats de Brabant, qui lui avancèrent 700,000 florins courants garantis par les revenus des domaines et de la poste déjà engagés [1], sur lesquels ils levèrent de nouvelles rentes. (Octroi du 31 mai 1742 [2].)

VIII. — Le 10 septembre 1742, le gouvernement accepta le consentement donné par les Etats de Flandre à la levée d'une somme de 500,000 florins argent courant, garantis par les subsides de la province et remboursables par retenue annuelle d'un douzième sur les dits subsides [3].

IX.— Le 20 décembre 1742, nouvel emprunt contracté avec le Métier des Brasseurs. La somme prêtée fut de 233,333-6-8 florins courants et le taux convenu de 4 p. c. Cet emprunt, comme les précédents conclus avec le dit métier, était garanti par le droit de « médianate ». Voir n^os^ I et V.

X. — Les Etats de Hainaut consentirent un nouveau prêt et avancèrent 500,000 florins de Brabant, qui furent acceptés le 4 janvier 1743. Un octroi du 11 février leur permit de lever des rentes à due concurrence. La totalité de l'excédent de la ferme des impôts et moyens courants servit à garantir l'emprunt [4].

XI.— Par résolution du 28 février 1743, les Etats du duché de Luxembourg et comté de Chiny consentirent à lever sur leur crédit pour le service de leur prince un emprunt de 600,000 florins de change. Le remboursement du capital et le payement des intérêts étaient garantis sur les revenus des domaines de la province et, éventuellement, sur les aides et subsides. Les Etats eurent soin de

[1] Voir page 249.
[2] C. F. reg. 342, fol. 15.
[3] C. F. carton 999 ; reg. 342, fol. 15.
[4] C. C. reg. 845, fol. 256 v°; C. F. reg. 342, fol. 15.

faire admettre par le gouverneur général qu'ils ne s'engageaient que *nomine publico* et qu'aucun de leurs membres ne pourrait être inquiété personnellement par suite de cet engagement [1].

Ces conditions furent approuvées le 13 mars suivant et le 9 avril fut conclue, avec la douairière de Proli, d'Anvers, une convention, par laquelle celle-ci s'engageait à ouvrir chez elle la souscription à cet emprunt, aux conditions suivantes : 3/4 p. c. sur le capital, autant sur les remboursements et 2 p. c. sur les intérêts fixés à 4 p. c. ; les frais de remise étaient à sa charge [2].

Les circonstances étaient peu favorables, les souscripteurs furent rares [3]. Aussi la douairière de Proli refusa-t-elle de continuer et l'on pria la banque Cogels, dirigée par la veuve du banquier J.-B. Cogels, de s'en charger. Elle y consentit moyennant un courtage de 1 p. c. du capital, 1/2 p. c. des remboursements et 1 p. c. sur les intérêts [4].

Le gouvernement, dans la nécessité de payer les intérêts échus d'emprunts antérieurs [5], avait un besoin si urgent d'argent que la banque Cogels fut obligée d'avancer personnellement des sommes considérables, car la souscription ne marchait guère mieux. Enfin, dans le courant de 1749, on arriva à un chiffre de 589,500 florins. On ne le dépassa pas.

L'invasion de la Belgique par les Français rendit difficile le payement régulier des intérêts, tant à raison de la pénurie du trésor qu'à cause du peu de sûreté des communications [6]. Dans ces conditions, il était impossible d'effectuer l'opération telle qu'elle avait été prévue dans l'octroi du 21 mars 1744, c'est-à-dire en seize payements de 50,000 florins de change et un dix-septième et dernier de fl. 13,413-7. On se borna donc à payer régulièrement les intérêts échus. Mais, en 1767, la ville d'Anvers s'étant engagée à payer à l'Impératrice une somme de 600,000 florins courants (514,285-14-3 3/7 florins de change) pour le rachat des droits de tonlieu, en stipulant que cette somme servirait à éteindre une

[1] C. F. reg. 343, f. 70
[2] C. F. , reg. 343, fol. 70 v°.
[3] Du 22 avril au 27 juillet, 46,000 florins avaient été souscrits ; *idem,* f. 72
[4] *Idem,* f. 75 v°.
[5] *Idem,* 74.
[6] En octobre 1746, le change de Bruxelles sur Anvers était de 1/2 p. c. — Voir Nettines au secrétaire d'État et de guerre, 16 septembre 1746, etc. *Idem* f. 9 v°, 87 v°, 96, etc.

partie des dettes contractées pendant la dernière guerre, le Conseil des Finances proposa, en conséquence, par sa consulte du 10 décembre 1766 de l'employer à la liquidation de cet emprunt. On y ajouta 105,906-2-6 florins pris dans la recette des finances et le 22 août 1768 [1], cet emprunt se trouva complètement éteint à l'exception de deux obligations de 1,000 florins [2].

En résumé, pour un capital de 687,750 florins courants que le gouvernement toucha, il dut dépenser plus de 614,203-6-4 florins d'intérêts [3] et de 16,458-5 florins de frais.

XII. — Par lettres patentes du 13 juillet 1743, Marie-Thérèse autorisa les banquiers J. Osy et fils, de Rotterdam, à lever la somme de 700,000 florins de Hollande, soit 784,000 florins courants de Brabant [4]. Sur cette somme, 300,000 florins de Hollande furent levés à Anvers et à Bruxelles, le reste à Rotterdam [5]. Cet emprunt portait intérêt de 4 p. c. et devait être remboursé en vingt ans. Il était garanti par le revenu annuel des domaines en Namur : le sieur Guillaume Gendebien, commis à cette recette, s'y engagea par acte du même jour. Suivant une déclaration de la Chambre des Comptes du 22 juin 1743 [6], ce revenu net atteignait 109,000 florins courants.

Dès la seconde année, les remboursements furent suspendus ; ils le restèrent pendant cinq ans, en sorte que l'emprunt ne fut remboursé qu'en juillet 1768 [7]. Le courtage fut fixé à 1 p. c. sur la levée, 1/2 p. c. sur les remboursements et 1/2 p. c. sur les intérêts. La dépense totale fut donc de 494,782-8 florins courants, auxquels il faut ajouter quelques milliers de florins de perte sur le change pour les sommes expédiées en Hollande par l'entremise de la banque de Nettines [8].

XIII. — Au prêt qu'ils venaient de consentir, les Etats de Hainaut en ajoutèrent un nouveau, de 250,000 florins de Brabant,

[1] C. F. reg. 353 f. 3.
[2] C. F. carton 933.
[3] Cette somme ne comprend pas l'intérêt de 1745.
[4] C. F. reg. 342 f. 18.
[5] C. F. carton 931.
[6] C. F. carton 934.
[7] C. F. reg. 350. table.
[8] C. F. reg. 343. f. 9.

qu'ils empruntèrent en vertu d'un octroi du 16 juillet 1743 [1]. Les moyens courants et subsidiairement les aides et subsides les garantissaient.

XIV. — Le 15 janvier 1744, un quatrième emprunt fut conclu avec le même Métier des Brasseurs; cette fois, ce furent 350,000 florins courants qu'il prêta, toujours à 4 p. c. On augmenta la garantie accordée au métier en lui accordant la perception de la « dîme royale », droit analogue à celui de Médianate. Voir nos I, V et IX.

XV. — En même temps qu'on s'adressait au Luxembourg et au Namurois, le gouvernement donna au marquis de Bournonville, gouverneur du Limbourg, par ses instructions en date du 20 mai 1744 [2], l'ordre de demander aux États de cette province de consentir à un emprunt de 600,000 florins garantis sur les domaines ducaux. Ceux-ci ne rapportant que 37,050-5-5 florins, on offrit les subsides mêmes de la province comme arrière-hypothèque. Les Etats ne consentirent qu'à une levée de 300,000 florins argent de change (6 juin 1744). Il fut stipulé que les deux tiers seraient remboursés concurremment avec les intérêts, à 4 p. c., en six paiements de 35,000 florins et un septième de 21,746-0-10 florins [3], et que le tiers restant constituerait des rentes viagères, à l'intérêt de 10 florins argent courant pour cent de change (8.57 p. c.).

Ce fut la banque Cogels, d'Anvers, qui fut chargée de l'opération; elle toucha de ce chef 1 p. c. sur les intérêts annuels, 1/2 p. c. sur le remboursement des rentes perpétuelles et 1 p. c. sur l'emprunt total.

Les circonstances rendirent très pénible la rentrée des fonds. Les souscripteurs furent peu empressés. Au 20 février 1749, 192,950 florins de rentes perpétuelles étaient souscrits, et 87,300 de rentes viagères. La Banque Cogels, qui avait proposé de clore la souscription, fut, au contraire, obligée de la compléter. Cette banque avait déjà pris à sa charge la totalité des rentes perpétuelles [4].

Les remboursements furent plus lents encore. Les 200,000 flo-

[1] C. C. reg. 845, fol. 287. C. F. reg. 342, fol. 15.
[2] C. F. carton 936.
[3] C. F. reg. 353 f. 4 Les lettres d'octroi furent datées du 1er mars 1745.
[4] C. F. reg. 343, f. 89.

rins de change ne furent remboursés que le 1er mars 1778, en vertu d'un decret du 18 janvier [1] précédent. Cet emprunt coûta, tant en intérêts qu'en frais, 301.098-17-1 florins courants. Quant aux rentes viagères, on avait calculé qu'il aurait fallu vingt-cinq ans pour les éteindre. En 1778, il y en avait encore pour 51,300 florins courants [2], et guère moins au moment où la Belgique fut conquise par la France.

De sorte que les 116,666-13-4 florins courants que le gouvernement en avait retirés lui coûtaient plus de 296,860 florins [3].

XVI. — Par lettre du 10 février 1752, Charles de Lorraine chargea Jean-Daniel-Antoine de Schockaert, conseiller d'Etat et chancelier de Brabant, de représenter aux États de Brabant que la dernière guerre avait obligé S. M. l'Impératrice à contracter des dettes considérables qu'elle ne pouvait acquitter au moyen de ses revenus ordinaires, déjà insuffisants pour les besoins courants de ses Etats. En conséquence, elle s'était entendue avec ses États de la Basse-Autriche pour faire un emprunt de quatre millions de florins, argent de change. Pour l'effectuer aussi rapidement que possible, Marie-Thérèse demandait à ses États de Brabant de lui prêter leur garantie et leur crédit, ainsi qu'ils l'avaient fait en 1739. Elle garantissait l'exactitude des payements, et, pour le cas où il n'en serait pas ainsi, les autorisait à retenir sur les impôts et les subsides consentis et à consentir les sommes correspondantes. De plus, elle donnait en hypothèque les revenus domaniaux et les subsides de la province et promettait que les capitaux et les intérêts de cet emprunt ne seraient point confisqués, pour quelque motif que ce fût [4].

Les États mirent plusieurs conditions à leur consentement. Les États de Basse-Autriche doivent s'engager par acte en due forme; l'Impératrice doit leur fournir les moyens suffisants de s'acquitter. Tout retard dans le payement des intérêts sera supporté par Sa Majesté ou ses Etats autrichiens. Pour le cas où le Brabant serait envahi, les versements, au lieu de se faire à Anvers, se

[1] C. F. carton 936.

[2] En 1783, les intérêts à 8.57 p. c. s'élevaient encore à 4,560 florins. C. C. reg. 2053.

[3] Ne sont pas compris dans ce chiffre les intérêts des années 1750, 1787 et 1788.

[4] C. F. reg. 344, f. 3.

feraient en Hollande entre les mains d'une personne désignée par les États. Tous les frais sont à la charge du gouvernement [1].

Ces conditions ayant été acceptées, les deux premiers États, les deux chefs-villes de Bruxelles et de Louvain et les trois premiers membres d'Anvers consentirent à l'emprunt. Seul, le quatrième membre d'Anvers, les doyens, refusèrent, et cela pour des motifs absolument étrangers à l'affaire. Après avoir en vain essayé d'aplanir le différend [2], Charles de Lorraine convoqua les États en une session extraordinaire. Enfin, le 28 juillet 1752, le chancelier de Brabant eut le plaisir d'annoncer au gouverneur que le consentement était complet [3]. Les lettres d'octroi furent dépêchées le 9 août suivant [4].

L'opération se fit de la manière suivante : 2 millions furent levés en 1752 et les deux autres en 1753, les paiements de 500,000 florins chacun se firent de trois en trois mois à partir du 1er avril 1752. Les Etats furent autorisés à retenir du fonds même de l'emprunt les intérêts échus jusqu'au 31 mars 1754 (pour les sommes versées avant l'ouverture de l'emprunt) et 1/4 p. c. du capital pour se couvrir des frais, soit 10,000 florins argent de change ou 11,666-13-4 argent courant. Les intérêts étaient fixés à 4 p. c., et les remboursements devaient commencer la sixième année et comprendre chacun un dixième du capital versé.

Il fut également stipulé qu'il serait payé annuellement 1/2 p. c. pour tantièmes des comptes annuels. Ceux-ci étaient rendus aux députés des États de Brabant par les officiers comptables du prince, ce qui occasionna une nouvelle dépense totale de 46,080 florins [5].

Tous les payement s'effectuèrent avec régularité ; au 31 mars 1768, le gouvernement se trouva libéré [6] ; les frais et les intérêts réunis s'élevèrent à 1,648,879-17-8 florins courants de Brabant.

XVII. — L'emprunt conclu en 1741 avec Osy n'était pas encore liquidé que déjà le gouvernement songeait à en conclure un nouveau de 2,800,000 florins courants. Afin de faciliter cette opéra-

1 C. F. reg. 344, f. 6, v°.
2 *Idem*, f. 16, v° à 17 v°.
3 *Idem*, f. 22.
4 *Idem*, f. 23 v°.
5 C. F. reg. 353 f. 5 et 6 ; reg. 348, f. 3 et 4.
6 C. F. reg. 350, f. 3 et 4 ; carton 937.

tion, la banque de Rotterdam remboursa 300,000 florins de Hollande qui restaient encore dus aux créanciers de ce pays, à l'aide des fonds que le nouvel emprunt lui fournissait.

De cette façon, les comptoirs de Flandres se trouvaient libres [1]. On se hâta d'en affecter de nouveau les revenus, à cette différence près qu'on adjoignit à Gand, Bruges et Ostende, les bureaux de Tournai, Ypres et Courtrai. A eux tous, ils rapportaient, en moyenne, une revenu net de 754,083-6-5 florins [2]. Pour plus de sûreté, le commissariat général des guerres à Vienne, à qui le produit de l'emprunt était versé, engagea les revenus des finances allemandes en arrière-hypothèque. Les commis préposés à la recette des droits de douane s'engagèrent, en outre, à envoyer directement à Rotterdam le produit de leurs bureaux sans attendre l'ordre de leurs supérieurs. Enfin, le banquier hollandais était autorisé, en cas de non-paiement, à procéder directement contre eux. L'emprunt devait être remboursé en vingt ans.

Bien que les lettres-patentes approuvant ces conventions ne soient datées que du 16 mai 1754 [3], dès le 1er de ce mois, le premier quart fut versé ; le reste le fut les 1er juillet, 1er septembre et 1er novembre.

L'intérêt était de 4 p. c. ; le courtage fut fixé à 1/2 p. c. sur les remboursements, à 1 p. c. sur les intérêts et autant sur l'emprunt [4]. Il faut encore y ajouter les frais occasionnés par le change et le courtage que préleva la banque Nettines, qui faisait les remises. Ce dernier poste monta à 66,852-12 florins courants de Brabant. Frais de toute sorte et intérêts s'élevèrent à 1,268,332-12 florins.

XVIII. — En vertu d'un octroi de l'Impératrice, du 31 décembre 1754, la commission aulique des dettes militaires, à Vienne, autorisa le chef-commissaire des guerres Pfanzelter à emprunter 700,000 florins. Les États de Bohême en garantissaient les intérêts et les remboursements. L'intérêt était de 4 p. c. ; les remboursements commencèrent dès la seconde année et se firent pendant douze ans. Le courtage fut de 1 p. c. sur les intérêts et de 1 2 p. c. sur les remboursements [5]. Total : 215,600 florins.

[1] Voir n° VI.
[2] C. F. carton 938.
[3] C. F. reg. 345. f. 3. Les pièces parties de Vienne portent la date du 10 ou du 13 avril.
[4] C. F. regg. 353, f. 7 ; 350 et 348, f. 6.
[5] C. F. regg. 349, f. 11 ; 350, f. 28 ; 353, f. 8.

XIX. — Au début de l'année 1755, le gouvernement avait besoin d'argent ; il s'adressa au Métier des Brasseurs de Bruxelles et lui emprunta 200,000 florins de change. Il s'engagea, par octroi du 30 avril 1755, à leur payer 4 p. c. d'intérêts et à effectuer le remboursement intégral en seize années, par versements de 17,000 florins de change, provenant par moitié des subsides des provinces de Limbourg et de Namur. L'emprunt ne fut complété que dans le courant de la seconde année. Les intérêts et quelques petits frais de remises s'élevèrent à 84,871-12-2 florins courants de Brabant [1].

XX. — Par décret de même date, le même métier prêta 150,000 florins courants garantis par les droits dont il avait la perception.

Cet emprunt, comme ceux repris sous les n[os] I, V, IX et XIV, fut remboursé le 10 juillet 1776 et le gouvernement reprit la libre disposition des revenus par lui engagés [2].

XXI. — En même temps, le gouvernement négociait avec la veuve J.-B. Cogels d'Anvers et finissait par conclure un emprunt de 600,000 florins de change (700,000 florins courants). L'octroi du 1[er] mai 1755 lui donna comme garantie : en premier lieu, les rations des terres franches et enclavées [3], y compris celles de Gueldre, puis les revenus de la Flandre occidentale et, enfin, les finances autrichiennes. Les intérêts étaient de 4 p. c.; les remboursements devaient commencer dès la seconde année et s'étendre sur l'espace de quinze ans.

L'attente de la banque fut déçue ; elle ne réussit qu'à réunir 456,000 florins de change (532,000 courants) [4]. Son courtage fut de 1/2 p. c. sur l'emprunt et de 1 p. c. sur les intérêts. Ceux-ci, avec les frais, forment un total de 174,859-12-8 florins, sans compter 712 florins de change que la banque Nettines préleva pour les remises des sommes destinées à la banque Osy, qui s'était chargée d'une partie de cet emprunt [5].

[1] C. F. regg. 348, f. 7 ; 350, f. 7 ; 352, f. 1 ; 353, f. 9.

[2] *Corps des Métiers et Serments de Brabant*, reg. 344.

[3] Sur les rations des terres franches, G. Bigwood, *loc. cit.*, p. 30.

[4] C. F. regg. 348 et 350, f. 11, 353, f. 12 ; carton 939.

[5] D'après la recette générale de finances pour 1756 (C. C. reg. 2026), l'emprunt ne serait que de 497,000 florins courants.

XXII. — En suite d'un octroi du 7 mai 1755, les députés des deux villes et pays d'Alost consentirent à avancer 400,000 florins de change (466,666-13-4 de Brabant) à 4 p. c., remboursables en onze ans [1]. Par résolution du 26 mai 1757, ils consentirent à ce que les remboursements fussent suspendus pendant la guerre et à prendre dans la nouvelle loterie autant de billets qu'il y en avait de sortis dans le dernier tirage.

Le 7 décembre 1763, il consentirent encore à une suspension de cinq ans, en sorte que l'emprunt ne fut liquidé qu'en 1777.

Ils firent encore des concessions sur le taux de l'intérêt de 4 p. c.: ce dernier fut porté, grâce à leur consentement donné le 22 octobre 1766, à 4 p. c. argent courant pour capital de change, soit 3 3/7 p. c.; dans la suite, on le réduisit même à 3 p. c. [2].

Montant des intérêts : 287,800 florins courants de Brabant.

Les paiements, tant des intérêts que du capital, se firent par validation sur la part contributive de ces villes et pays dans les subsides de la Flandre [3].

XXIII. — En même temps qu'on s'adressait à Alost, on s'adressa à Courtrai ; les Hauts Pointres et francs échevins de cette châtellenie furent sollicités de contracter un emprunt de 150,000 florins courants. Ils y mirent quelques conditions, ainsi qu'à leur don de 50,000 florins, entre autres que le collège resterait en fonctions pendant les vingt ans que devrait durer le remboursement. Malgré l'avis contraire du conseil des finances [4], on passa outre et, le 17 mai 1755, furent dépêchées les lettres d'octroi.

Le 18 juin 1757, ils consentirent à la suspension des remboursements pendant la guerre, mais n'accordèrent aucune prolongation ultérieure. Quant au taux de l'intérêt, il subit les mêmes réductions que dans le cas précédent, avec rétroactivité de la dernière réduction jusqu'en 1771, date où leurs propres créanciers virent leurs créances réduites au même taux. La liquidation fut terminée le 17 mai 1782 ; le montant total des intérêts fut de 126,422-10-7 florins.

[1] C. F. reg. 353, f. 10.
[2] C. F. carton 939.
[3] C F. reg. 350, f. 8 v° ; J. A. S. 131bis f. 164.
[4] Consulte du 30 avril 1755.

XXIV. — Par lettres-patentes du 26 juin 1755, le Gouvernement donna comme garanties d'un emprunt de 100,000 florins courants de Hollande (112,000 florins courants de Brabant), contracté par l'intermédiaire de la banque Osy, de Rotterdam, les obligations et titres divers possédés par l'Hôtel des Invalides. L'intérêt était fixé à 4 p. c.; le banquier toucha 1 p. c. sur le capital et les intérêts et 1/2 p. c. sur les remboursements qui se firent en quatre fois. Total des intérêts, 17,920 florins; des frais de toute espèce, 2,883-1 florins courants de Brabant [1].

XXV. — Les mêmes lettres-patentes du 26 juin 1755 autorisaient la même banque à contracter un emprunt de 200,000 florins de Hollande (224,000 florins de Brabant), garanti par les revenus de la terre et comté de Laroche, certifiés libres de toute charge par acte de la Chambre des Comptes en date de la veille. Les conditions furent identiques à celles de l'emprunt précédent. Total des intérêts, 35,840 florins et des frais 3,963-15 florins courants Brabant [2].

En versant les fonds provenant de ces deux emprunts, la Banque garda 29,125-3 florins courants de Hollande, qui lui étaient dus par la ville de Louvain pour les intérêts des capitaux par elle fournis pour la création du canal.

XXVI. — A une demande qui leur fut faite, les Hauts Echevins du pays de Waes répondirent en accordant un emprunt de 200,000 florins courants. Mais ils émirent la prétention que 60,000 florins qu'ils avaient déboursés en 1744 et 1745, pour livraison de chariots, de bois et de fourrages, fussent considérés comme compris dans cette avance. Le Conseil des finances désapprouva fortement cette combinaison [3]. Le Gouvernement passa outre ; l'octroi est du 18 août 1755. Il stipule que l'intérêt est de 4 p. c. courant du capital de change, que les remboursements se feront en dix ans et par validation sur le subside de la châtellenie [4].

Le 18 juin 1757, les Echevins consentent à ce que l'on suspende la liquidation pendant la durée de la guerre, et, le

[1] C. F. reg. 353. f. 14 et carton 939.
[2] C. F. reg. 353, f. 13 et carton 939.
[3] Consulte du 14 août 1755; C. F. carton 939.
[4] C. F. regg. 348 et 350, f. 12 ; 312, f. 4 et 353, f. 15.

23 novembre 1763, ils prolongent ce délai de cinq ans, de sorte que la liquidation ne fut terminée qu'en août 1777.

A partir du 18 février 1772, par rescription du Grand Bailli et des Hauts Echevins, du 26 février 1774, le taux de l'intérêt fut réduit à 3 p. c. [1]. Total des intérêts : 110,230-16-6 florins courants.

XXVII. — L'emprunt de 150,000 florins courants contracté avec les Hauts Echevins du pays de Termonde présente les mêmes phases : 18 août 1755, consentement des échevins ; 23 août, octroi stipulant les mêmes conditions et garanties. Délais successifs de remboursements et diminution du taux d'intérêt. Total des intérêts : 91,995-11-8 florins courants [2].

XXVIII. — Des lettres-patentes du 6 décembre 1756 autorisèrent la veuve Nettines à procéder à un emprunt de 2 millions 400,000 florins d'Allemagne, soit 3,336,000 florins courants de Brabant, à 5 p. c. L'emprunteur était plus spécialement le Directoire des affaires publiques et des finances de Vienne, et les Etats de Bohême, de Haute et Basse-Autriche et de Moravie engageaient leur garantie.

Une somme de 200,000 florins de Hollande fut levée dans ce dernier pays. La banque Nettines paya les intérêts de la première année du fonds même de l'emprunt. Les sommes destinées aux intérêts des années suivantes et aux remboursements, qui commencèrent la troisième année et se terminèrent en 1769, furent régulièrement envoyées de Vienne et payées par l'intermédiaire de Cobenzl. La banque toucha pour courtage 1 p. c. sur le capital et les intérêts et 1/2 p. c. sur les remboursements.

Ces frais, sans compter ceux résultant du change, s'élevèrent à 63,762-13-5 florins courants et les intérêts à 1,372,262-13-5 florins, soit, en tout, 1,436,025-6-10 florins.

Cet emprunt fut complété grâce à la complaisance de quatre châtellenies de Flandres, qui accordèrent dans le courant de l'année 1757, 500,000 florins de change ; celle de Termonde, 80 mille florins ; celles de Courtrai et de Waes, chacune 120,000 florins, et celle d'Alost, 180,000 florins (soit un total de 500,000 florins de change ou 533,333-6-8 florins courants [3]). Total des intérêts : 247,916-13-4 (?).

[1] C. F. carton 939.
[2] C. F. reg. 353, f. 16 et carton 939.
[3] C. F. carton 940.

XXIX.— Dans le courant de 1757, les circonstances politiques forcèrent le prince à chercher de tous les côtés l'argent nécessaire à la guerre, qui débutait. Il trouva un moyen ingénieux de se procurer un demi-million de florins courants. La province de Brabant avait l'habitude de ne payer ses subsides qu'après l'année révolue [1]; la caisse de guerre crut pouvoir négocier la somme que nous venons d'indiquer sur des lettres de décharge à imputer sur ces subsides ; les lettres furent renouvelées d'année en année, et leur montant portait intérêt à 5 p. c. [2].

XXX.— En 1758, les Etats de Brabant consentirent à emprunter, pour le compte du souverain, 400,000 florins de change (soit 466,666-13-8 florins courants de Brabant) à 3 1/2 florins courants pour cent de change, soit 3 p. c. Le remboursement devait se faire en dix termes d'un an. La garantie que le gouvernement accorda fut les revenus de la poste et subsidiairement les revenus des domaines situés en Brabant et administrés par les Etats de ce duché. Le total des intérêts devait s'élever à 77,000 florins courants [3].

Au mois d'août 1761, le gouvernement, procédant à l'examen des comptes de ces revenus domaniaux pour l'année 1758, s'aperçut que les Etats ne lui avaient pas réellement fourni 400,000 florins de change, mais que 192,296-16-1 florins avaient été pris par eux sur ce produit. En conséquence, l'emprunt n'était plus que de 207,703-3-11 florins de change ou 242,340-7-1 florins courants. Les intérêts payés montèrent à 39,982-16-11 florins [4].

XXXI. — Vers la fin de l'année 1758, la banque Nettines consentit à avancer au gouvernement une somme de 200,000 florins courants. Par acte du 1er décembre, hypothèque lui fut donnée sur le produit net des droits d'entrée et de sortie et des domaines.

Remboursements en quatre ans, intérêts à 5 p. c., montant à 25,000 florins courants [5].

XXXII. — Le même procédé que celui qui est rapporté sous

[1] G. Bigwood, *loc. cit.*, p. 41.
[2] C. F. reg. 348, 352, table.
[3] C. F. regg. 348 et 350, f. 18 ; 353. f. 18 v°.
[4] C. F. mêmes regg. et folio.
[5] C. F. reg. 353 f. 21 et carton 940.

le n° XXIX a servi à disposer, en 1759, d'une somme de 60,000 florins destinés à payer les dettes contractées par les régiments nationaux antérieurement à leur incorporation ; l'intérêt fut également de 5 p. c.

XXXIII. — En mai 1759, les États de Hainaut consentirent à prêter 500,000 florins de change, à 4 p. c. Par octroi du 24 juin 1759, ils furent autorisés à lever des constitutions de rentes. Le remboursement devait se faire par cinquièmes, après dix ans révolus. Les intérêts et le remboursement du capital étaient garantis par les moyens courants et les subsides [1].

XXXIV. — Au début de l'année 1760, le gouvernement autrichien prévoyant de lourdes dépenses résolut d'emprunter 4,000,000 florins de change.

Il ne crut pouvoir mieux s'adresser qu'à la Belgique et obtint des châtellenies de Flandre et des principaux chapitres, villages et communautés ecclésiastiques du pays de supporter cette charge. Par lettres-patentes du 5 avril 1760, Marie-Thérèse leur donne comme hypothèque spéciale les douanes du royaume de Hongrie [2] et comme hypothèque générale tous ses revenus [3]. Des facilités et des privilèges d'ordres différents furent promis aux souscripteurs.

Cet emprunt était à 4 p. c. et se faisait par l'intermédiaire de la banque Nettines, qui touchait 1/2 p. c. sur le capital souscrit et sur les remboursements et 1 p. c. sur les intérêts [4].

Ce ne fut pas sans difficulté et lenteur que l'on parvint à réunir cette somme, considérable pour l'époque [5]. Enfin le 1er novembre 1760, elle fut complétée ; les intérêts furent payés à concurrence du laps de temps écoulé jusqu'à la première échéance. Pendant les années suivantes, les paiements à la banque Nettines s'effectuèrent régulièrement par l'intermédiaire du comte de Cobenzl. Mais, le 1er octobre 1763, on décida de modifier ce mode de paiement. La Belgique payait 125,000 florins d'Allemagne dans

[1] C. C. reg. 850, f. 3 v°. Il semble que la recette générale n'ait reçu que 390,000 florins de change.
[2] Évaluées à 581,169 florins d'Allemagne.
[3] C. F. reg. 346, f. 1.
[4] C. F. reg. 346, f. 4.
[5] C. F. reg. 346 f. 4 v° à 18.

la dotation du département des Pays-Bas à Vienne. On estima qu'il était plus facile de procéder par un simple jeu d'écritures, afin d'éviter des envois inutiles de numéraire. Dans ces circonstances, l'administration autrichienne voulut mettre à la charge des finances belges les commissions et frais divers nécessités par l'emprunt. A Bruxelles, on résista quelque temps, mais on finit par céder, sous prétexte que le bénéfice du change les dédommagerait amplement. Il semble, en effet, qu'il en ait été ainsi dans une certaine mesure. Postérieurement à 1771, on prit d'autres arrangements à cet égard [1].

Cet emprunt fut remboursé en quatre échéances annuelles à partir de la neuvième année. Les intérêts prévus étaient de 2,292,949-8-3 florins de change; mais les réductions du taux ramené à celui adopté dans les diverses communautés créancières les réduisirent à 2,276,267-18-5 florins, soit 2,655,645-18 florins courants. Montant des frais : 73,223-2-4 florins.

XXXV. — L'année 1760 ne s'était pas écoulée que le gouvernement fut obligé de s'adresser aux Etats provinciaux et de leur demander, concurremment avec les subsides ordinaires, un don gratuit et une avance. Celle-ci était fixée à 2,140,000 florins de change répartis dans les proportions ordinaires des subsides. En réalité, elle fut de 2,500,485 florins courants [2].

Sur cette somme, 2,000,000 florins de change (2,333,333-6-8 florins courants) furent remis à Vienne [3] et, par acte du 12 mars 1761, le gouvernement donna en garantie les revenus du Tyrol et ceux de l'Autriche antérieure. Les administrations avaient obtenu de retenir chaque année un dixième du capital et les intérêts de cet emprunt sur les subsides accordés. Pour balancer cette perte, les remises de Vienne se faisaient, pour les deux cinquièmes, à la caisse civile en compensation des quotes-parts du Brabant, de la Flandre occidentale et de certaines terres franches, et pour les trois autres à la caisse de guerre [4].

[1] C. F. reg. 346, f. 32 et suiv. et carton 941.

[2] C. F. carton 940.

[3] C. F. regg. 348 f. 24 ; 353 f. 23 v° et f. 27. Le reg. 347 est consacré à des tableaux d'amortissement pour chaque province.

[4] Le Brabant avait fourni son contingent sur le produit des domaines dont il avait l'administration; les deux autres revenus avaient également un caractère domanial. La distinction entre fonds civils et militaires disparut quelques années plus tard.

Le taux d'intérêt fut fixé à 4 p. c., à l'exception de la part fournie par le Luxembourg, à qui on accorda 6 p. c. [1].

Les receveurs des États touchèrent 1/2 p. c. sur les remboursements et sur les intérêts. Total de ces derniers : 572,366-13-4 florins. Frais : 15,345-17 florins.

XXXVI. — L'année suivante, le même emprunt fut accordé dans les mêmes conditions, sauf une réduction de 400 florins de change dans le contingent d'Agimont [2].

XXXVII. — Enfin, en 1763, les nécessités de la guerre obligèrent le Prince de Lorraine à exiger des provinces un troisième et dernier emprunt de la même importance. Ce ne fut pas sans de vives réclamations, particulièrement des villes et châtellenies de la Flandre occidentale, qui lui représentèrent leur détresse financière, qu'il réussit à l'obtenir. Seul Agimont fut entièrement dispensé de contribuer. A l'égard d'autres administrations, on fit des transactions [3].

XXXVIII. — Le chapitre de Saint-Bavon avait refusé de s'intéresser dans l'emprunt de 4,000,000 florins (n° XXXIV). Il finit, le 12 septembre 1761, par se décider à avancer 200,000 florins de change aux mêmes conditions et sous les mêmes garanties que le précédent. Les intérêts étaient également de 4 p. c. et se sont élevés à 135,333-6-8 florins [4].

XXXIX. — Le paiement des trois emprunts successifs de [illegible] millions et demi de florins n'était pas terminé que, dès le [illegible] novembre 1762, les États de Brabant étaient sollicités de faire un nouveau prêt de 700,000 florins courants. Ils n'y consentirent que le 30 janvier 1764. Les fonds furent versés en février 1764 à l'administration de la caisse de guerre [5].

XL. — En vertu d'un octroi expédié de Vienne, le 28 novembre 1765, la banque Nettines ouvrit dans ses bureaux un

[1] Tant à cause de la différence dans les systèmes monétaires que de la pauvreté en argent de cette province.

[2] C. F. regg. 347, 349, f. 3 ; 350, f. 25 et 353, f. 26 et 27 et carton 942.

[3] C. F. regg. 347 ; 349 f. 7 ; 350 f. 27 ; 353 f. 28 et 29 et carton 942.

[4] C F. reg 353 f. 26.

[5] C. C. reg. 2034.

emprunt de 3,600,000 florins de change (4,200,000 florins courants) représenté par 3,600 obligations de 1,000 florins entièrement remboursables par la voie du sort, en six tirages annuels, à partir du 15 janvier 1771. Dans ces conditions, l'intérêt de 4 p. c. occasionna une dépense de 1,260,000 florins courants; les frais de courtage ordinaires valurent à la banque un bénéfice de 75,600 florins [1].

Cet emprunt servit tout entier à payer la maison Nettines des 3,709,090-18-2 florins de change qu'elle avait employés aux *gastos secretos* conformément aux ordres du gouverneur général (27 avril 1766). Le gouverneur engagea comme garantie tous les revenus royaux en Belgique et, en particulier, les droits d'entrée et de sortie. De plus, la banque de Vienne remit des obligations à concurrence de cette somme.

Cet emprunt était à la charge des finances allemandes. Elle le passèrent aux finances belges, moyennant deux paiements anticipés (27 mars 1770 et 27 février 1771) et le produit de l'emprunt du 21 septembre 1770 [2].

XLI. — Emprunt de 2,500,000 florins de change (florins courants 2,816,666-13-4) souscrit par la banque Nettines et représenté par 2,500 obligations de 1,000 florins, en vertu d'un octroi du 8 mai 1768.

La banque toucha 1 p. c. du capital, mais seulement 2,472-15 florins de change du chef des intérêts et 3,709-2-6 florins de change pour remboursement. Total: 36,378-17-1 florins courants. L'emprunt ne devait être remboursé qu'après la huitième année et en quatre paiements [3]. Ces derniers étaient garantis par autant d'obligations de la banque de Vienne, datées du 1er juin 1768, de 505,514 florins allemands 42 6/7 kreutzers. Elles étaient retournées à mesure de la libération [4]. Total des intérêts: 1,037,500 florins courants.

XLII. — Quelques mois plus tard, nouvel emprunt à des conditions identiques [5].

[1] C. F. regg. 349 f. 9; 350, f. 29, 353 f. 30.
[2] N° XLIII, p. 271; C. F carton 943.
[3] C. F. regg. 350, f. 29 v°; 353 f. 31.
[4] C. F. carton 943.
[5] C. F. regg. 350 f. 30 et 353 f. 32; carton 943.

Capital : 1,400,000 florins courants. Intérêts : 504,000 florins. Frais de courtage : 17,796-11-3 florins.

XLIII. — Emprunt de 2 millions de florins de change (2,333,333-6-8 florins courants) souscrit chez Nettines, en vertu d'un octroi du 21 septembre 1770, divisé en 2,000 obligations et garanti par les revenus des droits d'entrée et de sortie [1]. Pour plus de sûreté, la banque Nettines obtint quatre obligations de la banque de Vienne d'un total de 1,617,647-3 9/17 florins d'Allemagne, qu'elle restituait à chaque remboursement.

L'emprunt était remboursable en cinq années, à commencer après la cinquième année de sa création. Il fut éteint le 1er novembre 1780.

Les intérêts à 4 florins courants pour cent de change, soit 3.43 p. c., s'élevèrent à 640,006-19-11 florins courants. La banque toucha 1 p. c. sur l'emprunt, 1,978-4 florins de change pour le payement des intérêts et 2,967-16 florins de change pour celui des remboursements. Total : 29,120-6-8 florins courants.

XLIV. — Quelques mois après, le 7 février 1771, fut contracté, sous la même garantie, au même taux, par la même banque, un emprunt de 2,500,000 florins de change (2,916,666-13-4 florins courants). Le premier des cinq remboursements ne commença qu'à la neuvième échéance (1er mars 1780). Total des intérêts payés : 1,100,000 florins courants. Total des frais : 1 p. c. sur la levée ; 1/2 p. c. sur les intérêts et 1/3 p. c. sur les remboursements, soit 44,388-17-9 florins courants [2].

XLV. — Emprunt de 2 millions et demi de florins de change (2,916,666-13-4 florins courants) à 3.43 p. c., divisé en 2,500 obligations, en vertu d'un octroi du 25 mai 1771. Remboursable en cinq ans, à partir de la neuvième année. Frais ordinaires de 1 p. c. sur l'emprunt, 1/2 p. c. sur les intérêts et 1/3 p. c. sur les remboursements.

Garanties : cinq obligations de la banque de Vienne, datées du 15 juin 1771 [3]. Total des intérêts : 1,115,222 4-4 florins courants ; des frais : 44,388-17-4 florins courants.

[1] C. F. regg. 350 f. 31 et 353 f. 33; carton 943.
[2] C. F. regg. 350 f. 32 et 353, f. 34; carton 943.
[3] C. F. regg. 350 f. 32 et 353 f. 35 ; carton 943.

XLVI. — L'année suivante, par lettres-patentes du 20 mars, fut ouvert, dans les bureaux de la banque Nettines, un emprunt de 3,000,000 de florins de change (3,500,000 florins courants). De cette somme, 2,000,000 de florins d'Allemagne au cours de Vienne, faisant 2,415,789-9-5 florins de change, furent expédiés à Vienne; le surplus fut employé par les finances belgiques. Cette dernière somme fut diminuée du courtage de 1 p. c. accordé au banquier et de la remise de 40 florins courants accordée à tout souscripteur d'une obligation de 1,000 florins de change, antérieur au 1er juillet 1772. Le remboursement ne commença qu'en 1783 et dura cinq ans. La garantie donnée à la banque fut de cinq obligations de la banque de Vienne. Même intérêt et même courtage que pour l'emprunt précédent [1]. Les intérêts se sont élevés à 1,560,000 florins courants, les frais à 77,833-18-4 florins courants.

XLVII. — Le 1er mai 1776, s'ouvrit, chez la Ve Nettines et fils, une souscription à un emprunt de 2,000,000 de florins de change (2,333,333-6-8 florins courants), décrétée le 18 mars précédent. Dès la fin de l'année 1775, des négociations avaient été entamées à ce sujet, et, durant les deux mois précédant l'ouverture de la souscription, 893,000 florins avaient déjà été souscrits. Autre preuve de l'abondance de capitaux : le taux de l'intérêt est de 3 p. c. Les obligations étaient, à volonté, de 500 ou de 1,000 florins. Cet emprunt, garanti par les revenus des droits d'entrée et de sortie, était remboursable en quatre ans, à partir du 1er mai 1783 [2]. Total des intérêts : 600,209-3-4 florins; des frais de courtage, fixés suivant les taux ordinaires : 34,052-11-11 florins.

XLVIII. — Un octroi du 3 mars 1778 avait ordonné un emprunt de 3,600,000 florins de change. Il ne fut pas complété au delà de 1,800,000 (2,100,000 florins courants). Le taux de l'intérêt et des frais de courtage est identique à celui de l'emprunt précédent. Le premier des dix remboursements devait avoir lieu le 15 mars 1791 et le dernier en 1800. Suivant les prévisions, les intérêts devaient monter à 1,102,500 florins courants et les frais à 33,512-10 florins [3].

[1] C. F. regg. 350, f. 33 et 34 et 353, f. 36 et 37 ; carton 944.
[2] C. F. regg. 350 f. 35 et 353, f. 38 ; carton 944.
[3] C. F. regg. 350 f. 35 vo et 353 f. 39 ; carton 944 et 946.

IL. — Ce qui explique le peu de succès de cet emprunt, c'est qu'il fut suivi assez vite de deux autres contractés par l'entremise de la même banque, en vertu de deux octrois des 10 et 28 mai, moyennant les mêmes avantages. Ils étaient chacun de 2,400,000 florins de change ou 2,800,000 florins courants, rapportaient 4 p.c. et étaient remboursables en dix ans à partir du 5 juin 1791. Prévision d'intérêts : 3,920,000 florins courants; des frais : 94,266-13-4 florins [1].

L. — Moins d'un mois après, le 22 juin, un nouvel octroi intervint autorisant un troisième emprunt aux conditions identiques à ceux qui précèdent et dont l'échéance finale devait être le 15 juillet 1800. Total des intérêts prévus : 1,960,000 florins courants; des frais : 47,133-6-8 florins [2]. Pour des motifs dits supérieurs, mais non indiqués, la recette générale des finances ne reçut pas ces capitaux et ne paya pas les deux premières années d'intérêts [3].

Tous ces derniers emprunts sont garantis par des obligations de la banque de Vienne.

LI. — Nouvel emprunt de 4,800,000 florins de change (5,600,000 florins courants), le 2 janvier 1779, ouvert à la maison Nettines, aux mêmes conditions, à l'exception du taux de l'intérêt, fixé à 4 1/2 p.c. Le motif de ce relèvement est que le gouvernement, en négociation avec des banquiers hollandais, leur accordait 4 1/2 p.c. d'intérêt et voulut faire jouir les Belges du même avantage [4].

L'emprunt devait être liquidé à la date du 5 janvier 1801, par l'amortissement annuel d'un dixième. Intérêts prévus : 4 millions 410,000 florins; frais : 96,716-13-4 florins [5].

Cet emprunt ne rapporta en réalité que 4,101,650-15-7 florins [6].

LII. — Par octrois du 28 décembre 1782 et du 5 janvier 1783, furent conclus deux emprunts, l'un de 2,000,000 et l'autre de

[1] C. F. regg. 350, f. 35 et 353, f. 40; cartons 944 et 946.
[2] C. F. regg. 350, f. 36 et 353 f. 41; carton 946.
[3] C. F. carton 944.
[4] Décret du 13 février 1779; C. F. carton 944.
[5] C. F. regg. 350, f. 36, et 353 f. 42; carton 946.
[6] C. F. carton 956.

1,200,000 florins de change, soit 3,733,333 6-8 florins courants. Intérêts à 3 p. c. et courtage aux taux ordinaires.

A rembourser en dix ans à partir du 15 janvier 1794. Total des intérêts : 2,319,666-13-4, et des frais : 61,351-1-1 florins courants [1].

LIII. — Six mois plus tard, 11 juillet 1783, nouvel emprunt de 2,000,000 florins de change (2,333,333-6-8 florins courants), aux mêmes taux et courtage ; mêmes conditions de remboursement. Le montant des intérêts devait être de 1,446,666-13-4 et celui des frais de 38,644-8-10 florins courants [2]. La valeur minima des obligations était de 500 florins de change [3].

Tous les emprunts de 1783 furent garantis par vingt obligations de la banque de Vienne expédiées en novembre 1785 [4].

LIV. — Quand Joseph II tenta d'affranchir l'Escaut, il eut besoin d'argent et s'adressa aux États de ses province, pour l'intérêt desquelles il s'apprêtait à la guerre.

Un octroi du 19 février 1785 leur imposa l'obligation de lui faire, dans des proportions indiquées, un prêt de 4,000,000 florins de change (4,666,666-13-4 florins courants), qui devaient leur être remboursés en quatre ans, à partir de 1794. Les prêteurs étaient autorisés à déduire de leurs subsides les intérêts d'abord, ceux-ci et les remboursements ensuite. Le taux de l'intérêt était de 4 florins courants pour cent florins de change.

Il ne fut pas très aisé d'obtenir de toutes les administrations le paiement de leur quote-part. D'assez longues négociations furent entamées avec certaines d'entre elles, soit au sujet des garanties ou du taux de l'intérêt, soit à propos des exigences administratives résultant de réformes considérables récemment introduites dans la comptabilité [5]. On finit cependant par s'accorder, et, à la fin d'octobre 1785, l'emprunt était complètement souscrit. Les intérêts prévus montaient à 1,680,000 florins courants [6].

[1] C. F. reg. 353, f. 43 ; cartons 944 et 946.
[2] C. C. reg. 860, f. 53. C. F. reg. 353, f. 44.
[3] C. F. carton 944.
[4] C. F. carton 946.
[5] Extrait du protocole du conseiller des finances de Limpens, du 24 octobre 1785 ; C. F. carton 945.
[6] Même carton.

LV. — En vertu de lettres-patentes datées de Vienne le 20 octobre 1787, s'ouvrit, le 1er novembre, à la banque Nettines, de Bruxelles, un emprunt de 2,400,000 florins de change (florins de Brabant 2,800,000). Les obligations étaient de 500 florins, au moins, ou de toutes sommes supérieures exprimées en centaines de florins. L'intérêt était de 4 p. c.

Après huit échéances annuelles, dont la dernière était le 1er novembre 1795, devait commencer le remboursement, qui était réparti sur quatre années. Les garanties affectées par Joseph II étaient les excédents de recettes complétés par quatre obligations hypothécaires de la banque de Vienne, de 500,000 florins d'Allemagne chacune [1]. Le total de l'intérêt devait donc être de 1,148,000 florins courants.

LVI. — Un emprunt absolument identique, décrété le 15 févrie 1788, fut ouvert chez Nettines, le 1er mars suivant. Le remboursement devait commencer le 1er mars 1797. A signaler que, sur demande des souscripteurs, les obligations pouvaient être au porteur, mais seulement pour des titres de 500 ou de 1,000 florins de change « portant des coupons d'intérêts qui tiendront lieu de quittances et seront payables au porteur » [2].

LVII. — Les ecclésiastiques, villes, châtellenies, pays, métiers et districts de la province de Flandres accordèrent, en novembre 1788, à l'Empereur un prêt de 3,000,000 florins de change (3,500,000 florins courants). En vertu d'un octroi en date du 4 décembre suivant, ils furent autorisés à lever cette somme au moyen de constitutions de rente héritière à 4 p. c. l'an. Le remboursement devait commencer après la douzième année et s'effectuer en quatre ans. Les revenus de la province garantissaient le public prêteur et les États, à leur tour, étaient autorisés à retenir les intérêts d'abord, puis, en outre, le capital, sur les subsides annuels [3].

LVIII. — Le grand bailli et les échevins de la verge de Menin prêtèrent 88,000 florins de change (102,666-13-6 florins courants); ils furent autorisés (octroi du 8 mai 1789) à créer des constitutions de rentes et à prélever sur les subsides annuels le montant

[1] C. C. reg. 863, f. 52.
[2] C. C. reg. 863, f. 56.
[3] C. C. reg. 1440, f. 90 v°.

des intérêts. Remboursement en quatre ans après douze années d'intérêts [1].

LIX. — Sur demande, le Luxembourg consentit à faire un prêt pour le service du prince et lui accorda 200,000 florins au cours du pays (181,481-9-9 florins de Brabant). Aucune indication de durée n'est prévue. Un octroi du 11 seprembre 1789 autorisa les États à lever cet argent au moindre intérêt que possible [2].

LX. — Fidèles à leur souverain, les Etats de Luxembourg prêtent 150,000 florins (134,572-12-11 florins de Brabant), qu'ils doivent eux-mêmes emprunter (octroi du 27 mai 1791); ils devaient imputer sur les subsides le montant des intérêts leur revenant [3].

LXI. — Nouvel emprunt en tout semblable à celui rapporté sous le n° LV; il fut ouvert le 1er janvier 1792; le remboursement devait commencer en 1801 [4].

LXII. — Le 1er juillet 1792, le gouvernement autorisa la maison Nettines à ouvrir un emprunt de 2,400,000 florins de change, garanti par quatre obligations hypothécaires de la banque de Vienne. L'intérêt en était de 4 p. c. Le remboursement, par quart, chaque année, devait commencer le 1er juillet 1801 [5]. En juin 1793, un quart n'était pas encore souscrit. Aussi la Banque proposa-t-elle de le fermer. Pour attirer les souscripteurs, on leur offrit une bonification de neuf mois d'intérêts.

Les obligations étaient de 500 florins [6].

LXIII. — Le 1er juin 1793, un nouvel emprunt fut émis à des conditions identiques, garanti de la même façon. Il était rembour-

[1] C. C. reg. 1440, f. 124. D'après GACHARD, *loc. cit.*, l'ensemble du pays rétrocédé aurait prêté 600,000 florins de change, mais je n'ai pas retrouvé les octrois pour Ypres (194,000 florins), Furnes (195,000 florins), Warneton (50,000 florins) et les huit paroisses (72,000 florins).

[2] C. C. reg. 1440, f. 130.

[3] C. C. reg. 162, fol. 237 v°. D'après GACHARD, *La dette austro-belge,* il y aurait eu un autre emprunt de 500,000 florins de Luxembourg.

[4] C. C. 863, f. 250.

[5] C. C. reg. 864, f. 64.

[6] C. F. carton 948.

sable en quatre années, à partir de 1802. L'intérêt était fixé à 4 1/2 p. c. [1].

La maison Nettines, qui en était chargée, reçut les mêmes commissions. Plus favorisé que le précédent, il fut presque intégralement couvert. En effet, la banque annonçait, le 14 février 1794, qu'il ne restait plus que 30,000 florins non souscrits [2].

LXIV. — Un octroi du 5 août 1793 autorisa le clergé à prêter des fonds au gouvernement, sans intérêt pendant la guerre, et à 4 1/2 p. c. à partir de la paix, remboursable en quatre ans à partir de la neuvième année d'intérêts. Il était garanti par les revenus royaux.

LXV. — Dès le 15 février 1794, on ouvrit un emprunt indéterminé. Tous les receveurs étaient chargés de recevoir les souscriptions. L'emprunt restait ouvert jusqu'à la paix ; il ne portait pas d'intérêt. Cependant, si la guerre continuait plus de trois ans, les intérêts à 4 1/2 couraient à partir du 1er mars 1797. Les obligations étaient de 100 florins au minimum et ne progressaient que par fraction de 10 florins. Les receveurs étaient autorisés à consentir un intérêt immédiat de 4 p. c. Les obligations n'étaient au porteur que si elles étaient d'une valeur de 500 ou de 1,000 florins.

Par décret du 2 mai, il fut accordé une commission de 1/2 p. c. à tous notaires, courtiers, gens d'affaires qui détermineraient leurs clients à verser leur argent dans cet emprunt [3].

LXVI. — Par lettres-patentes datées du même jour, Nettines ouvrait, le 1er mars 1794, ses guichets pour un nouvel emprunt de 2,400,000 florins de change (2,800,000 florins de Brabant) à 5 p. c. d'intérêts, remboursable en quatre fois, dont la première devait être le 1er mars 1803 [4]. D'après Gachard, on ne put émettre que pour 450,000 florins de Brabant [5].

LXVII. — Un octroi du 1er mars 1794 décréta un emprunt dit «des matières d'or et d'argent», aux termes duquel les églises

[1] C. C. reg. 864, fol. 104 v°
[2] C. F. carton 948.
[3] C. F. carton 948.
[4] C. C. reg. 864, fol. 198 v°
[5] *La dette austro-belge.*

et les communautés religieuses et civiles, devaient verser à la Monnaie de Bruxelles toutes leurs argenteries et objets précieux. Ils y étaient reçus sur le pied de 396 florins 12 sous argent de change (462-14 argent de Brabant) par marc d'or fin, « poid de troy, » et de 26 florins 11 sous de change (30 florins 19 sous 6 deniers argent de Brabant) par marc d'argent fin, même poids. Le titre ne pouvait être inférieur à 22 karats pour l'or et à 6 deniers pour l'argent. Le « waradin » de la monnaie remettait des reconnaissances provisoires, qui étaient échangées, à la Recette générale, contre des titres définitifs. Ceux-ci devaient être de 100 florins au minimum. L'intérêt était de 5 p. c., payable semestriellement. Le remboursement devait commencer après huit années. Les revenus des États autrichiens garantissaient la bonne fin de l'emprunt[1]. Malgré les efforts désespérés des comités de comptabilité et de finances, cet emprunt ne fut d'aucune utilité[2], car il ne semble pas que le gouvernement en ait retiré plus de 116,854-19 florins de Brabant[3].

LXVIII. — Le 31 mars 1794, ordre fut donné de lever une somme de 500,000 florins de change sur la corporation des Brasseurs de Bruxelles, à payer par fractions de 100,000 florins, de trois en trois mois, à 4 1/2 p. c.[4]. La première fraction seule fut payée. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le gouvernement engagea à nouveau les droits de Médianate et de dîme royale. En outre, il remit à la corporation des obligations hypothécaires de la banque de Vienne.

N'est-il pas piquant de constater que le dernier emprunt contracté par l'Autriche dans notre pays a été conclu avec la même puissante corporation et sous les mêmes garanties que ceux de 1733, qui ouvrent cette longue série ?

[1] C. C. reg. 864, fol. 203 v°.

[2] G. Cumont, *Détresse financière du gouvernement autrichien au moment de sa retraite devant l'invasion française en Belgique* (1794-1795). Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1898, p. 360-375.

[3] Note, p. 367, du travail de M. Cumont.

[4] C. F. carton 948.

III.

Emprunts étrangers conclus dans les Pays-Bas autrichiens.

Ce serait une erreur de croire que les emprunts effectués par les villes, les provinces ou l'Autriche étaient les seuls qui, dans les Pays-Bas méridionaux, fissent appel aux capitaux. La prospérité et la richesse renaissantes avaient engagé plusieurs États étrangers à contracter en Belgique les emprunts dont ils avaient besoin. C'est ainsi qu'en 1761, la Suède ouvrit à Anvers, chez Rotters et Janssens, un emprunt illimité à 6 p. c. ; qu'en 1767, la Compagnie royale de Suède jouissant du monopole du commerce aux Indes et en Chine [1], en fit un autre à 5 p. c. ; qu'en 1781, ce même pays en fit encore un ; qu'en 1781, la banque de Pétersbourg, par l'entremise de celle de la Ve Van Schoor et fils, emprunta de deux à trois millions ; qu'en 1784, les États de la Flandre française maritime prièrent les frères Walckiers, seigneurs de Gammerages et de Vlieringen, de leur prêter leurs bureaux dans le même but; qu'en 1787, il fut loisible aux capitalistes belges de souscrire à Anvers à un emprunt russe de trois millions à 4 1/2 p. c., levé en Hollande; enfin, en 1791, l'abbé Wasseige demanda à pouvoir contracter un emprunt en Belgique pour le compte de la principauté de Liége.

A l'origine, le gouvernement crut que cette concurrence était de nature à porter préjudice à ses propres opérations. Il imposa son opinion au Conseil privé et fit interdire les avis annonçant ces emprunts. Il invoquait la nécessité que l'argent restât dans le pays pour le service de l'empereur. De son côté, le Conseil privé ne laissa échapper aucune occasion de montrer que pareille prohibition nuisait au crédit du prince, qu'elle était difficile à faire observer et n'était pas de nature à empêcher les capitalistes de placer leur argent à l'étranger.

Il alla plus loin et déclara « qu'il était avantageux au Païs-Bas que ses habitants aient des argents placés dans les fonds publics étrangers, puisque cela facilite incontestablement le commerce et surtout le change du peuple prêteur, en lui donnant

[1] Sur cette compagnie, *cf.* M. HUISMAN, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI*, p. 505.

une influence favorable sur le commerce du peuple qui emprunte, auquel il ne peut être avantageux d'être débiteur des intérêts toujours forts des capitaux qu'il a dû lever dans les païs étrangers » (1767). On lit dans un mémoire sur la question [1] que le conseil remarque que la législation des provinces belges ne s'était jamais opposée à une liberté illimitée dans l'emploi des capitaux de la nation et qu'il fit « valoir les avantages de cette liberté comme une des branches les plus intéressantes de notre commerce et de nos spéculations, sans laquelle notre balance, au lieu d'être active, ne tarderait pas de devenir passive et de tourner à notre désavantage ; il envisagea même la liberté à cet égard comme une chose à laquelle l'opulence et la prospérité de ce pays sont intimement liées ».

Ces excellentes raisons finirent sinon par l'emporter tout à fait, du moins par décider le gouvernement à ne plus s'opposer à ces emprunts, sauf à obtenir des cours étrangères quelque avantage politique pour prix de cette complaisance.

Les mêmes banquiers distribuaient simultanément des obligations de la dette belge et celles d'emprunts étrangers.

IV.

La Révolution brabançonne et la Dette nationale.

De toutes ces dettes, quel était le débiteur ? Aussi longtemps que la marche des événements était régulière, que la maison d'Autriche avait la tranquille possession des provinces belgiques, la question ne se posait pas, ou plutôt elle n'avait guère d'importance : le gouvernement de Vienne et celui de Bruxelles étaient tous deux solvables, le second représentait le premier aux yeux des Belges et les crédirentiers nationaux s'adressant à lui touchaient régulièrement les arrérages de leurs rentes, sans s'inquiéter de savoir lequel des deux supportait, en définitive, la dette.

Mais elle se posa, au contraire, tout entière le jour où les deux nations et les deux gouvernements devinrent ennemis et se firent

[1] Mémoire fait à Bruxelles le 4 février 1787, auquel renvoie une consulte du 12 février 1791 ; C. F. carton 947.

la guerre. Pour ce qui regardait les emprunts contractés par le gouvernement belge, employés en Belgique et garantis par une hypothèque sur le sol belge, il ne pouvait guère y avoir de doute. Beaucoup plus délicate était la question de savoir si les États-Unis des Provinces belgiques étaient tenus des dettes contractées par la maison d'Autriche pour le compte des finances allemandes.

Quand la Révolution éclata, tous les emprunts antérieurs à celui du 3 mars 1778 étaient remboursés, les autres étaient en cours d'amortissement. Or, les 5 et 15 janvier 1790, il était dû aux rentiers une somme de 403,340 florins. La banque Ve de Nettines et fils, chargée de ce service, en avertit les Etats de Brabant; ceux-ci, en effet, avaient pris, immédiatement après l'évacuation de Bruxelles, le trésor royal sous leur garde. Comme l'échéance était imminente, ils crurent devoir fournir cette somme « par provision et sans préjudice ».

Des négociations s'ouvrirent entre la banque, les Etats de Brabant et le Congrès; elles n'étaient pas terminées quand arrivèrent les échéances des 1er et 15 mars; on y fit face, mais sous toutes réserves. Désireux de régler cette question, les Etats généraux s'adressèrent à toutes les provinces [1] en leur demandant leur avis. Ils leur exposaient les arguments que l'on pouvait faire valoir en faveur d'un refus de payement et insistaient sur ce qu'aucun État n'avait donné son consentement à ces levées, qui n'avaient profité qu'aux finances allemandes. Ils rencontraient l'objection tirée de ce que « le ci-devant souverain s'était mis en possession de fait et regardait les dits revenus royaux comme une propriété dont il pouvait disposer à sa volonté sans le consentement des Etats, et de ce que la non-opposition des dits États emportait un consentement tacite et rendait leur hypothèque première légale ».

Ils y répondaient en faisant remarquer que l'existence d'une garantie subsidiaire, à savoir : les obligations de la banque de Vienne, semblait indiquer la conviction chez le souverain ou de la non-suffisance ou de l'illégalité de la première.

Les Etats généraux penchaient d'autant plus volontiers vers une solution négative qu'ils considéraient le banque de Nettines

[1] Circulaire des Etats généraux du 14 mai 1790; GACHARD, *Documents sur la Révolution belge de 1790,* p. 219.

et ses créanciers comme en droit de se prévaloir de ces garanties et de s'adresser directement à Vienne.

Tel n'était pas l'avis de la dite banque. Se plaçant à un point de vue plus pratique, elle faisait observer que le refus de satisfaire aux engagements de l'ancien souverain pourrait nuire au crédit de la nation, et que la presque totalité de ces emprunts ayant été souscrite par les habitants des provinces, ils se verraient privés d'une grande partie de leur revenu; cette circonstance devait les engager à recourir à la voie judiciaire devant les conseils belges de préférence aux cours de justice de Vienne.

Ces motifs d'ordre politique firent hésiter les Etats généraux, qui s'en rapportèrent aux Etats des provinces. Comme ceux-ci tardaient à répondre et que les créanciers commençaient à murmurer, l'attitude des Etats changea ouvertement. Après avoir répondu à leurs propres arguments, en observant que « l'hypothèque assignée pour ces emprunts existe parmi eux et que nulle réclamation n'a jamais averti le peuple qu'ils les regardaient comme non obligatoires et illégaux », ils ajoutèrent ces mots caractéristiques: « La France, opprimée par une dette bien autrement effrayante et, sous beaucoup de points de vue, bien autrement illégale, n'a pas voulu laisser prononcer l'infâme mot de banqueroute à faire à des particuliers soit étrangers, soit régnicoles, et cette conduite semble dicter notre devoir [1]. »

En présence de ces hésitations, les Etats généraux résolurent, en leur séance du 10 septembre, de demander l'avis de jurisconsultes. Ces derniers posèrent nettement le principe. Tous ces emprunts ayant été faits par Marie-Thérèse et Joseph II, « non comme souverains des Pays-Bas, ni au profit des finances des Pays-Bas, mais comme souverains de leurs pays héréditaires en Allemagne et au profit de leurs finances allemandes, les dettes résultées de ces emprunts n'avaient pas été contractées par les souverains des Pays-Bas, mais uniquement par les souverains de l'Autriche et des autres pays héréditaires allemands, d'où il résultait que ces dettes ne pouvaient être envisagées comme dettes nationales des Pays-Bas et que la nation ni les Etats qui la représentaient ne pouvaient être tenus de les acquitter. »

Un doute leur venait seulement de ce qu'aucun corps constitutionnel du pays n'avait réclamé contre ces emprunts lors de

[1] Circulaire du 17 août, *loc. cit.*

leur ouverture et de ce que ce silence pouvait, jusqu'à un certain point, être regardé comme un consentement tacite de la part de la nation. Ils conseillèrent de recourir à la voie de la justice réglée [1].

Tandis que les Etats des provinces belgiques se voyaient sollicités par les créanciers d'acquitter les engagements pris par les souverains précédents, ce ne fut que bien avant dans le cours de l'année 1790 que la commission royale établie à Luxembourg et chargée de l'administration financière de ce qui restait alors des Pays-Bas autrichiens fut saisie d'une demande de ce genre. Elle n'eut pas à formuler de principes ; car, dans l'espèce, les Etats ayant payé les échéances réclamées, elle se borna à leur renvoyer les réclamants. Quelques-unes de ces observations sont néanmoins intéressantes à retenir. Elle semble admettre la possibilité pour l'Autriche d'être tenue de supporter dans ces paiements une part proportionnelle aux divers revenus qu'elle retirait de la province de Luxembourg, seule restée sous son obéissance. Pour le surplus, elle considère les Etats des provinces rebelles comme incontestablement obligés [2].

Aucune solution définitive n'intervint. Les événements marchèrent rapidement. L'Autriche redevint maîtresse de nos provinces et la question ne se posa plus. Ce ne fut pas pour bien longtemps toutefois.

V.

La dette belge de 1794 à 1839.

C'est une maxime du droit des gens qu'un territoire passe à son acquéreur tel qu'il est, notamment avec les charges qui le grèvent: *Res transit cum suo onere* [3].

On a vu plus haut comment ce principe a été appliqué lors des démembrements du sol belge au profit de la France ou de la Hollande.

Il en fut de même quand la Belgique tout entière fut conquise. Et, bien que cette même question doive être examinée plus tard

[1] *Loc. cit.*

[2] C. F. carton 947. Extrait du protocole de la commission roïale établie à Luxembourg, 7 juillet 1790.

[3] Rivier, *Principes du droit des gens*, t. I, § 12, V, p. 213.

pour les innombrables dettes des provinces et des villes, il n'est pas inutile de voir rapidement ce qu'il advint de ce que, faute d'une meilleure expression, il faut qualifier de dette nationale.

La Belgique est conquise par la France. Pendant la guerre, on ne peut songer à régler cette question. Par contre, elle est débattue dans les négociations qui précédèrent le traité de Campo-Formio (18 octobre 1797). Celui-ci, à son article 14, formula le principe en disant que les dettes hypothéquées avant la guerre sur le sol belge et dont les contrats seront revêtus des formalités d'usage seront à la charge de la République française; et, ailleurs, à son article 10, il revient sur ce point, disant : « Les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité porteront à ceux auxquels ils demeureront les dettes hypothéquées sur leur sol. » Rien ne fut stipulé quant à la hauteur de cette dette. Il avait bien été convenu que la chose serait réglée avant l'échéance des ratifications. On ne put s'entendre; l'Autriche souleva, lors du congrés de Rastadt, des prétentions qui ne furent pas admises. Ce fut en présence de cette attitude et pour éviter toute équivoque possible que l'article 8 du traité de Lunéville (9 février 1801), après avoir rappelé les deux articles que l'on vient de citer du traité de Campo-Formio, stipula expressément « que la République française ne prend à sa charge que les dettes résultant d'emprunts formellement consentis par les États des pays cédés ou des dépenses faites pour l'administration effective des dits pays ».

Cette disposition excluait formellement les dettes contractées directement par l'Autriche, sans le consentement des États ou à son propre profit.

Quand, à son tour, la France impériale vaincue dut abandonner ses conquêtes, le traité de Paris du 30 mars 1814 (art. 21) déclara que « les dettes spécialement hypothéquées dans leur origine sur les pays qui cessent d'appartenir à la France ou contractées pour leur administration intérieure resteront à la charge de ces mêmes pays ».

De ces stipulations diplomatiques, toutes conformes au principe rappelé plus haut, il résultait à toute évidence que la Belgique n'était personnellement tenue que des dettes qu'elle avait contractées elle-même, par ses organes constitutionnels, ou que l'Autriche avait contractées dans l'intérêt exclusif de nos provinces. De ces dettes-là seules, la France s'était chargée; c'était

de celles-là seules aussi qu'elle se déchargeait sur la Belgique. De toutes les autres, l'Autriche restait débitrice.

On n'entendait pas en accepter d'autres non plus, quand, le 21 juillet 1814, le secrétaire d'État du prince des Pays-Bas signait l'acte d'acceptation de la souveraineté des Provinces belgiques [1]; cet acte porte, à son article VI, que les dettes contractées jusqu'à ce jour par les provinces hollandaises d'un côté et les provinces belgiques de l'autre seront à la charge du trésor général des Pays-Bas.

Quand le sort de la Belgique fut définitivement décidé, au traité du 31 mai 1815, qui fixa ses limites, il fut annexé un article séparé et secret par lequel le roi des Pays-Bas reconnaissait l'obligation de se charger *des dettes spécialement hypothéquées dans leur origine sur les provinces belgiques ou contractées pour leur administration intérieure,* et s'engageait à en libérer l'empereur d'Autriche dans les trois mois. Il s'engageait, de plus, à entrer immédiatemant en négociations avec l'Autriche sur une réclamation de cette dernière concernant les charges d'administration intérieure des provinces belges, entre autres des pensions [2].

Ces négociations aboutirent à la convention du 11 octobre 1815 [3], qui s'occupa principalement du règlement des intérêts dont les Pays-Bas se chargeaient à partir du 15 juin 1814. Elle stipula que les dettes belgiques seraient soumises à la loi néerlandaise du 14 mai 1814. Celle-ci avait rétabli la dette nationale de la Hollande, absorbée dans celle de la France lors de l'incorporation du royaume de Hollande dans l'Empire français.

Ce fut la loi du 9 février 1818 [4] qui régla la liquidation et le paiement de l'arriéré des anciennes dettes. Elle déclara que seront liquidées : « les dettes constituées en rentes : 1° à la cha ge de la généralité ou des diverses provinces et leurs subdivisions, que le gouvernement français avait laissées en souffrance ; 2° à la charge de corporations religieuses et autres actuellement supprimées quand et pour autant qu'elles auraient été privées de leurs biens ».

Pendant qu'on réglait celles des anciennes dettes déjà reconnues, l'Autriche s'efforçait d'en faire admettre d'autres. Elle y

[1] De Martens, *Nouveau recueil de traités,* t II, p. 38.
[2] *Idem,* p. 662.
[3] *Idem,* p. 660
[4] *Pasin.,* 2e s., t IV, à sa date.

réussit. Par convention passée le 5 mai 1828, les Pays-Bas consentaient à payer un million de florins des Pays-Bas à l'Autriche, à la condition que celle-ci continuât à payer les pensions (et autres paiements analogues) dues à d'anciens employés belges, sauf à ceux retournés en Belgique avant 1814. De plus, le roi des Pays-Bas payait 120,000 florins à titre d'indemnité pour la pension d'abbaye accordée antérieurement à 1794 que le gouvernement autrichien acquittait à certains individus résidant en Autriche. Il s'engageait encore à faire liquider les dettes contractées à titre d'engagères d'emplois et d'offices.

Enfin, on admettait à l'inscription au grand-livre de la dette des Pays-Bas toutes les obligations de la dette austro-belge, trouvées dans les dépôts publics de l'Autriche. Comme compensation à ces charges, les Pays-Bas rentraient dans les sommes trouvées dans certaines caisses publiques de l'ancienne Belgique et enlevées lors de l'évacuation de notre pays par les Autrichiens.

Bien que l'Autriche élevât encore certaines prétentions, on crut pouvoir inscrire, le 15 janvier 1829, définitivement, au grand-livre des Pays-Bas, la dette austro-belge à concurrence de 16,144,412-65 florins de dette active à 2 1/2 p. c. et d'une somme double de dette différée.

A peine pensait-on avoir fini avec ces règlements si longs et si difficiles qu'éclata la révolution de 1830 et que, de nouveau, se posa le problème de la séparation de leurs dettes entre les deux pays [1]. L'article 13 du traité des XXIV articles mit à la charge de la Belgique, à partir du 1er janvier 1832, le paiement de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles. Moyennant cette création de rentes, la Belgique était déchargée de toute obligation envers la Hollande du chef du partage de leurs dettes communes. Dans ces 8,400,000 florins, la dette austro-belge, qui seule nous intéresse, figurait pour 750,000 florins.

On sait que le traité du 19 avril 1839 réduisit la part de la Belgique à 5,000,000 de florins ou 10,582,000 francs de rente. Un traité complémentaire du 5 novembre 1842 et une convention du 19 juillet 1843 ont précisé ces points.

G. BIGWOOD.

[1] Je résume ici le 1er chapitre de l'ouvrage de DE MARTEAU, *Histoire de la dette publique belge*.

Nos D'ORDRE	DATE DE L'OCTROI	CAPITAL (EXPRIMÉ EN FLORINS DE BRABANT)	TAUX DE L'INTÉRÊT	HYPOTHÈQUE OU GARANTIE	DATE DE L'EXTINCTION	TOTAL DES INTÉRÊTS ET DES FRAIS
I	18 janv., 6 juill., 6 oct. 1733	262,000	4 p. c.	Droit de Médianate.	10 juillet 1776	
II	20 mai, 1er juin 1735	2.916,666-13-4		Moyens courants du Hainaut.		
III	1738	4,666,666 13-4	3 3/7 p. c.	Impôts silésiens sur le bétail et le tabac.	1756	1,779,494-4-3
IV	20 avril 1739	3,500,000	3 3/7 p. c.	Etats de Basse-Autriche.	1757	1,212,996-12-8
V	20 avril 1741	116,666,-13-4	4 p. c.	Droit de Médianate.	10 juillet 1776	
VI	31 mai 1741	1,344,000	4 p. c.	Produits des comptoirs de Flandre.	16 juillet 1757	435,504-13 8
VII	31 mai 1742	700,000		Domaines et poste.		
VIII	10 septembre 1742	500,000		Subsides de la Flandre.		
IX	20 décembre 1742	233,333-6-8	4 p. c.	Droit de Médianate.	10 juillet 1776	
X	4 janvier 1743	500,000		Moyens courants du Hainaut.		
XI	13 mars 1743	687,750	4 p. c.	Domaines du Luxembourg. — Aides et subsides.	22 août 1768	630,661-11-4
XII	13 juillet 1743	784,000	4 p. c.	Domaines de Namur.	13 juillet 1768	494.782-8-0
XIII	16 juillet 1743	250,000		Moyens courants du Hainaut. — Aides et subsides.		
XIV	15 janvier 1744	350,000	4 p. c.	Médianate et dîme royale.	10 juillet 1776	
XV	1er mars 1745	350,000	4 p. c.	Domaines du Limbourg.	1er mars 1778 (rentes héréditaires)	597,958-17-1
XVI	9 août 1752	4,666,666-13-4	4 p. c.	Aides et subsides du Brabant.	31 mars 1768	1,648,879-17-8
XVII	16 mai 1754	2,800,000	4 p. c.	Comptoirs de Flandre. — Finances allemandes.	1774	1,268,332-12 0
XVIII	31 décembre 1754	700,000	4 p. c.	Etats de Bohême.	1er janv. 1768	215,600-0-0
XIX	30 avril 1755	233,333-6-8	4 p. c.	Subsides du Limbourg et de Namur.	30 avril 1771	84,871-12-2
XX	30 avril 1755	150,000	4 p. c.	Médianate et dîme royal.	10 juillet 1776	
XXI	1er mai 1755	532,000	4 p. c.	Rations des terres franches. — Revenus de la Flandre occidentale. — Finances autrichiennes.	1er juin 1771	174,879-12-8

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EMPRUNTS D'ÉTAT CONTRACTÉS PAR L'AUTRICHE AU XVIIIe SIÈCLE.

Nos D'ORDRE	DATE DE L'OCTROI	CAPITAL (EXPRIMÉ EN FLORINS DE BRABANT)	TAUX DE L'INTÉRÊT	HYPOTHÈQUE OU GARANTIE	DATE DE L'EXTINCTION	TOTAL DES INTÉRÊTS ET DES FRAIS
XXII	7 mai 1755	466,666-13-4	4, 3 3/7, 3 %	Subsides du pays d'Alost.	7 mai 1777	287,800
XXIII	17 mai 1755	150,000	4, 3 3/7, 3 %	Subsides de la châtellenie de Courtrai.	17 mai 1782	126,422-10-7
XXIV	26 juin 1755	112,000	4 p. c.	Revenus de l'Hôtel des Invalides.	1er juillet 1759	20,803-1-0
XXV	26 juin 1755	224,000	4 p. c.	Rev. de la terre et comté de La Roche.	1er juillet 1759	39,803-15
XXVI	18 août 1755	200,000	3 3/7, 3 p.c.	Subsides de la châtellenie de Waes.	18 août 1777	110,230-16-6
XXVII	23 août 1755	150,000	3 3/7, 3 p.c.	Subsides de la châtellenie de Termonde.	23 août 1777	91,995-11-8
XXVIII	6 décembre 1756	3,336,000	5 p. c.	Etats de Bohême, Haute et Basse-Autriche, Moravie.	1er nov. 1769	1,683,942-0-2
XXIX	1757	500,000	5 p. c.	Anticipation des subsides du Brabant.		
XXX	15 mars 1758	242,340-7-1	3 p. c.	Revenus de la poste.	15 mars 1768	39,982-16-11
XXXI	1er décembre 1758	200,000	5 p. c.	Produit net des droits de douanes et des domaines.	31 déc. 1761	25,000
XXXII	1759	60,000	5 p. c.	Anticipation des subsides du Brabant.		
XXXIII	24 juin 1759	583.333-6-8	4 p. c.	Moyens courants et subsides du Hainaut.	1774	
XXXIV	5 avril 1760	4,666,666-13-4	4 p. c	Douanes du royaume de Hongrie. — Ensemble des revenus.	1er avril 1778	2,728,869-0-4
XXXV	12 mars 1761	2,500,485	4 p. c.	Revenus du Tyrol et de l'Autriche antérieure. — Subsides.	1er avril 1771	587,712-10-4
XXXVI	1762	2,500,000	4 p. c.	Mêmes garanties.	1er avril 1772	587,712-10-4
XXXVII	1763	2,500,000 (?)	4 p. c.	Mêmes garanties.	1er avril 1773	587,712-10-4(?)
XXXVIII	12 septembre 1761	233,333-6-8	4 p. c.	Douanes du royaume de Hongrie.	1er octob. 1779	135,333-6-8
XXXIX	30 janvier 1764	700,000				
XL	28 novembre 1765	4,200,000	4 p. c.	Droits de douanes. — Obligations de la banque de Vienne.	15 janv. 1776	1,335,600
XLI	8 mai 1768	2,816,666-13-4	3 3/7 p. c.	Revenus royaux et obligations de la	1er juin 1780	1,073,878-17-1
XLII	5 décembre 1768	1,400,000	3 3/7 p. c.	Revenus royaux. — Obligations de la	[illegible]	[illegible]

XLIII	21 septembre 1770	2,333,333-6-8	3 3/7 p. c.	Droits de douanes. — Obligations de la banque de Vienne.	1[er] nov. 1780	669,127-6-7
XLIV	7 février 1771	2,916,666-13-4	3 3/7 p. c.	Mêmes garanties.	1[er] mai 1784	1,144,388-17-9
XLV	25 mai 1771	2,916,666-13-4	3 3/7 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	15 juin 1784	1,159,611-1-8
XLVI	20 mars 1772	3,500,000	3 3/7 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	15 avril 1787	1,637,833-18-4
XLVII	18 mars 1776	2,333,333-6-8	3 p. c.	Droits de douanes.	1[er] mai 1786	634,261-15-3
XLVIII [1]	3 mars 1778	2,100,000	3 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	5 juin 1800	1,136,012-10
IL	10 et 28 mai 1778	5,600,000	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	5 juin 1800	4,014.266-13-4
L	22 juin 1778	2,800,000	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	15 juillet 1800	2,007,133-6-8
LI	2 janvier 1779	5,600,000 (4,101,650-15 7)	4 1/2 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	5 janv. 1801	4,506,716-13-4
LII	28 déc. 1782 et 5 janv. 1783	3,733,333-6-8	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	15 janv. 1803	2,381,017-14-5
LIII	11 juillet 1783	2,333,333-6-8	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	20 juillet 1803	1,485,311-2-2
LIV	19 février 1785	4,666,666-13-4	3 3/7 p. c.	Subsides des provinces.	1797	1.680.000
LV	20 octobre 1787	2,800,000	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	1[er] nov. 1799	1,148,000 (?)
LVI	15 février 1788	2,800,000	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	1[er] mars 1800	1,148,000 (?)
LVII	4 décembre 1788	3,500,000	3 3/7 p. c.	Subsides de Flandres.	1804	
LVIII	8 mai 1789	102,666-13-4		Subside de la verge de Menin.	1805	
LIX	11 septembre 1789	181.481-9-9				
LX	27 mai 1791	134.572-12-11		Subsides du Luxembourg.		
LXI	1[er] janvier 1792	2.800.000	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	1804	
LXII	1[er] juillet 1792	2.800.000	4 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	1[er] juillet 1804	
LXIII	1[er] juin 1793	2.800.000	4 1/2 p. c.	Obligations de la banque de Vienne.	1[er] juin 1805	
LXIV	5 août 1793		0, puis 4 1/2 p. c.	Revenus royaux.	5 août 1805	
LXV	15 février 1794		0, puis 4 1/2 p. c.			
LXVI	15 février 1794	2.800.000 (450.000)	5 p. c.		1[er] mars 1806	
LXVII	1[er] mars 1794	116.854-19	5 p. c.			
LXVIII	31 mars 1794	116.666-13-4	4 1/2 p. c.	Médianate et dîme royale. — Obligations de la banque de Vienne.		

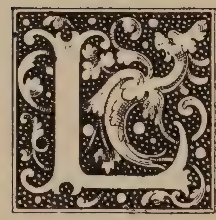
1 A partir de cet emprunt, la date de l'extinction et le total des intérêts et des frais sont ceux qui étaient prévus, mais n'ont pas été observés.



LA CINQUEDEA

DE LA

COLLECTION DE Mme GOLDSCHMIDT



LES collections bruxelloises, dans lesquelles nous avons rencontré déjà deux cinquedeas, dont l'une nous a fourni précédemment le sujet d'une étude [1], nous ménageaient une surprise : la découverte d'une troisième cinquedea, intéressante à plus d'un titre, et que nous avions cherchée tout d'abord bien loin des rives de la Senne.

L'existence de cette arme nous avait été révélée par les lignes suivantes de Charles Yriarte, dans son essai de catalogue des œuvres d'Hercule de Fideli :

« COLLECTIONS DE VIENNE :... La collection privée de *Mlle Prizbram* contient aussi une cinquedea provenant de la collection du comte Keglevich ; la lame est dorée, les compositions abondent en motifs architectoniques, la garde est enrichie de nielles, et chaque côté du pommeau en argent ciselé porte les armes des Sanvitali, de Parme. — Cette lame nous a été signalée par M. Wilhelm Bode, de Berlin [2]. »

[1] CH. BUTTIN, *Une cinquedea aux armes d'Este.* (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1904.)
[2] CH. YRIARTE, *Autour des Borgia,* Paris, Rothschild, 1891, p. 190.

Cette description séduisante nous donnait grande envie d'étudier l'arme de Mlle Prizbram, mais l'indication était plutôt sommaire. Nous écrivîmes à M. le baron Potier des Échelles, l'un de nos correspondants à Vienne, qui, plus d'une fois déjà, avait bien voulu se mettre très complaisamment à notre disposition en des circonstances analogues. Après de patientes, mais infructueuses recherches, il nous fit savoir qu'Yriarte devait s'être trompé et qu'il était impossible de trouver, à Vienne, aucune trace d'une demoiselle Prizbram, possédant une cinquedea.

Le renseignement ayant été fourni à Yriarte par M. le Dr Bode, l'idée nous vint de chercher, non plus en Autriche, mais en Allemagne, et M. Rose, conseiller d'État à Berlin, voulut bien, à notre requête, demander au savant conservateur du Musée de Berlin un complément d'indication. Cette fois, la réponse ne se fit pas attendre : Mlle Przibram (et non Prizbram comme l'écrivait Yriarte) était décédée, laissant pour lui succéder sa sœur, Mme Goldschmidt, de Bruxelles. De Vienne à Berlin, de Berlin à Bruxelles, allions-nous faire en vain le tour de l'Europe à la poursuite de cette arme insaisissable ? M. de Prelle de la Nieppe, mis au courant de nos recherches, eut tôt fait de nous rassurer : Mme Goldschmidt-Przibram habitait bien Bruxelles, et la cinquedea signalée par le Dr Bode à Yriarte faisait toujours partie de sa collection.

Le plus aimablement du monde, ce dont nous lui sommes très reconnaissant, elle consentit à laisser prendre les photographies et les notes nécessaires pour l'étude de sa dague, et bientôt M. de Prelle, auquel nous adressons les plus vifs remerciements, nous envoyait un dossier complet dans lequel nous n'avons eu qu'à puiser.

I. La poignée.

L'arme que nous allons étudier est, comme celle du musée de la Porte de Hal que nous avons déjà décrite, du type des cinquedeas de Ferrare ; et même, bien qu'elle ne porte pas les armes de la maison d'Este, elle présente, plus nettement que la précédente, les caractéristiques de ce type.

Le pommeau seul offre une différence marquée. Au lieu d'avoir la forme habituelle en queue de paon, il est discoïde et semble

inspiré du pommeau de l'épée de César Borgia [1] avec laquelle un grand nombre de cinquedeas ont une parenté lointaine. Ses deux faces sont revêtues de plaques d'argent niellé portant, de chaque côté, un écusson que nous décrirons plus loin. Ces plaques sont encadrées dans une bordure circulaire dorée, ciselée d'élégants rinceaux qui unissent quatre mascarons couronnés placés à égale distance. Le flanc du pommeau, en or ou en métal doré, est ciselé de feuilles de laurier et de deux filets de perles.



FIG. I. — L'ARME ENTIÈRE.

La fusée, en balustre rectangulaire composé de deux troncs de pyramide à angles rabattus, est recouverte de huit plaques trapézoïdales, aussi d'argent niellé, décorées de trophées d'armes ; ces plaques sont serties dans des baguettes de bronze ciselé et doré qui encadrent les trophées en figurant trois bagues, une au milieu de la fusée et une à chaque extrémité. Les trophées niellés rappellent ceux de la fusée de la cinquedea H. 6 de l'Armeria reale de Turin, mais n'en sont pas la copie, comme les nielles des quillons que nous allons étudier.

Ces quillons, arqués vers la lame suivant une courbe régulière comme dans presque toutes les cinquedeas de Ferrare, au lieu d'être en angle obtus, comme dans les cinquedeas vénitiennes à poignée d'ivoire, ont *exactement* le même profil, un peu

[1] Cf. Ed. de Beaumont, *La fleur des belles épées ;* Paris, Boussod, Valadon et Cie, MDCCCLXXXV.

exceptionnel, relevé sur des cinquedeas des collections ci-après :

1° Musée du Zeughaus, à Berlin [1] ;
2° Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg [2] ;
3° Collection du prince Auersperg, à Vienne ;
4° Collection du duc de Saxe-Cobourg-Gotha ;
5° Collection Bourgeois frères, de Cologne [3] ;
6° Collection Astor, à Londres.

Les baguettes en bronze doré et ciselé qui ourlent ces quillons et sertissent les plaques d'argent niellé qui les habillent sont aussi les mêmes que dans les armes que nous venons de citer.

Ces plaques d'argent niellé présentent elles-mêmes une particularité curieuse : elles sont la reproduction exacte des dessins qui ornent les quillons de la cinquedea H. 6 de l'Armeria reale, celle-là même au sujet de laquelle s'est engagée la querelle, féconde en résultats, entre Yriarte et Angelucci, sur la personnalité d'Hercule de Fideli, le fameux graveur de lames [4]. Mais, alors que, dans la cinquedea de Turin, ces dessins sont repoussés dans la plaque d'argent, ils sont, dans la cinquedea de Mme Goldschmidt, niellés comme tout le reste de la poignée.

Ces nielles figurent une sorte de guirlande dans laquelle des boucliers alternent avec des instruments de musique, des attributs, des fleurons, le tout noué par des rubans. Le côté des quillons qui regarde la lame est uni et doré en plein ; le côté qui fait face au pommeau est gravé en écailles imbriquées, décor usité pour cette partie de l'arme dans plusieurs des cinquedeas de Ferrare, notamment H. 7 de l'Armeria de Turin.

Avant de passer à l'étude de la lame, nous devons une explication à nos lecteurs. Ils peuvent s'étonner, en effet, de nous voir

[1] GEORGES HILTL, *Collection d'armes de Son Altesse Royale le Prince Charles de Prusse*, p. 48, nº 281, et pl. LIV, nº A (aujourd'hui nº P. C., 8199).

[2] *Catalogue*, nº C. 192.

[3] *Collection Bourgeois, Catalogue*, p. 175, nº 965, et pl., p. 178 *bis*.

[4] Cf. ANGELUCCI, *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 304, note 1, et pages suivantes, Turin, 1890, et CH. YRIARTE, *Le graveur d'épées de César Borgia* (*Les Lettres et les Arts*, Paris, 1886). — *Maître Hercule de Pesaro, orfèvre et graveur d'épées* (*Gazette archéologique*, Paris, 1888). — *Autour des Borgia*, p. 200 et suiv.

décrire avec tant de minutie, dans la poignée de ces dagues, des détails dont beaucoup paraissent sans importance; voici quel est notre but.

Plusieurs de ces cinquedeas, que nous avons appelées *de Ferrare* (nous avons dit ailleurs pourquoi : la plupart d'entre elles portent les armes d'Este), ont été attribuées, à tort ou à raison, à un antiquaire vénitien de la première moitié du XIXe siècle, du nom de San-Quirico. Pour quelques-unes d'entre elles, il aurait fabriqué l'arme entière ; pour d'autres, il se serait borné à remonter une lame ancienne sur une poignée de sa fabrication ; parfois même, il n'aurait fait qu'y ajouter des gravures, plus ou moins copiées sur des lames authentiques [1].

A voir les armes qu'on peut lui attribuer avec le plus de probabilité, parce qu'on sait pertinemment qu'elles ont été achetées chez lui, il semble que, pour ses poignées, il ait préféré à tous les modes de décor des plaques d'argent repoussé, qu'il pouvait estamper sur une matrice une fois faite, toujours la même. Ce système, qui donnait des résultats très artistiques en apparence, était bien moins difficile que le niellage.

Mais ce n'est là qu'une indication, et il ne faudrait pas en conclure que toutes les cinquedeas décorées de plaques d'argent repoussé sont l'œuvre de San-Quirico. Sûrement, d'ailleurs, il n'a pas vendu que des armes fausses, et le seul fait qu'une arme est sortie de chez lui ne prouve pas qu'elle soit de sa fabrication. Enfin, très probablement, on fait à ce faussaire plus d'honneur qu'il n'en mérite ; il a dû avoir quelques imitateurs, et l'on ne saurait pas plus lui attribuer toutes les cinquedeas fausses qu'on ne pourrait attribuer toutes les vraies à Hercule de Fideli [2]. Mais, enfin, on ne prête qu'aux riches et il n'y a guère de fumée sans feu.

Quoi qu'il en soit, plusieurs de ces armes ont toutes les apparences de la fausseté ; comme, d'autre part, elles ne présentent pas, en général, les fautes archéologiques que l'on a coutume de rencontrer dans les imitations de cette époque, il est à présumer que San-Quirico ou ses émules ont exécuté leurs chefs-d'œuvre en copiant des armes authentiques.

Reste à faire le départ entre les cinquedeas fausses et les vraies.

[1] Cf. Ch. Buttin, *op. cit.*, p. 15, note 1.
[2] Cf. Angelucci, *op. cit.*, p. 304, note.

mais il ne faut pas oublier, en cherchant les points qui peuvent révéler une contrefaçon, que plusieurs de ces armes, faites à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e], peuvent avoir été remontées, au cours du XVI[e] et même au XVII[e], avec des poignées à la mode du temps. Pareil fait n'était pas rare, et nous pourrions en citer plus d'un exemple, sans parler de l'arme que nous étudions. Faut-il rappeler Charles-Quint faisant monter avec une poignée de son époque la lame de *la Lobera* de saint Ferdinand [1], croyant d'ailleurs à tort que c'était l'épée du Cid ? La discordance de date entre la lame et la poignée n'est donc pas toujours une preuve de fausseté, et il est parfois malaisé de distinguer une arme remaniée à une date ancienne d'une autre remontée à une époque moderne.

Nous avons étudié déjà plus de cent vingt cinquedeas, et si, pour un certain nombre, nous avons dû nous borner à l'étude sur photographies, pour la bonne moitié, et notamment pour la plupart de celles du type de Ferrare, il nous a été donné de les manier à loisir. Malgré cela, nous n'avons pas la prétention de départager les fausses des vraies ; nous pouvons dire cependant que, pour quelques-unes, la fausseté éclate à première vue ; pour d'autres, la conviction de l'authenticité s'impose ; pour beaucoup, on reste perplexe.

Les experts, en pareil cas, ont tôt fait de conclure à la fausseté : c'est bien plus commode et moins compromettant. En général, un semblable arrêt est sans appel, et la pièce condamnée est vouée aux gémonies ; si l'on conclut à l'authenticité, au contraire, l'objet reste soumis tous les jours à de nouvelles investigations qui pourront faire découvrir plus tard quelque trace de truquage inaperçue lors des précédents examens. Il faut donc un véritable courage pour oser avouer ses doutes ; il serait si simple de dire : « C'est faux ! »

En présence de cette difficulté d'appréciation, il nous a paru utile de rechercher dans toutes ces armes quels sont les points communs, les parties visiblement copiées les unes sur les autres, ou même simplement imitées. La copie, certes, peut être aussi ancienne que le modèle ; les anciens maîtres travaillaient souvent d'après des poncifs qu'ils ne se faisaient pas faute de répéter ; mais

[1] Comte de VALENCIA DE DON JUAN, *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*, Madrid, Hauser y Menet, MDCCCXCVIII, p. 196 et suiv.

elle peut aussi être moderne, et, dans ce cas, le rapprochement de l'original authentique avec la copie truquée donnera les moyens de reconnaître la contrefaçon.

Or, les plaques d'argent repoussé, chères à San-Quirico et que l'on retrouve, fausses ou vraies, dans la plupart des cinquedeas de Ferrare, même dans les quillons de la dague H. 6 de l'Armeria reale de Turin, dont nous avons parlé déjà et dont le reste de la poignée est niellé, ne se montrent dans aucune des parties de l'arme de Mme Goldschmidt; seule, de toutes les cinquedeas que nous connaissons, elle a sa poignée entièrement décorée, pommeau, fusée et quillons, de plaques d'argent niellé, et le bronze ciselé et doré ne s'y montre que pour enchâsser ces plaques.

D'autre part, si elle diffère des autres quant à la matière et au mode d'exécution, elle s'en rapproche par le dessin des trophées qui la décorent, dessin du même genre sur la fusée, et dessin absolument identique sur les quillons. Il était donc utile de signaler ces divergences et ces similitudes, et il serait du plus grand intérêt de pouvoir rapprocher cette arme d'une des cinquedeas de la même série.

II. La lame.

La lame de cette dague présente sur chaque face trois rangées de gouttières alternées et disposées en ordre décroissant, trois au talon, deux au fort, une vers la pointe. Ce mode de forge, que l'on remarque dans un grand nombre de lames larges de cette époque, contribuait à leur rigidité et leur donnait une élégance toute particulière, très prisée aujourd'hui par les amateurs d'armes anciennes.

Constatons de suite que cette lame a été raccourcie de près d'un tiers et retaillée à l'extrémité, probablement à la suite d'une rupture de la pointe. Elle ne porte pas de poinçon d'armurier, ce qui est fort rare pour une de ces belles lames à gouttières multiples, presque toutes signées; il est probable que le poinçon se trouvait vers la pointe et a disparu lors du raccourcissement dont nous venons de parler. Nous avons remarqué plusieurs fois sur des armes de ce type cette position anormale du poinçon, qui est plus habituellement frappé au talon.

Par suite de cette retaille, et comme preuve irrécusable de l'exac

titude de notre supposition, la pointe se trouve actuellement prise dans la gouttière, ce qui est contraire à toutes les règles de la forge



FIG. 2. — LA LAME, CÔTÉ MUCIUS SCÆVOLA.

les lames; elle doit, en effet, toujours être prise dans un plein ou ournie par une arête. Nous avons relevé semblable accident, facile constater par le même résultat, sur plusieurs armes de cette amille, notamment dans une grande cinquedea du Musée de Nuremberg.

Cette cause d'affaiblissement de la pointe eût été un vice rédhibitoire dans une arme de service, mais elle ne présentait guère d'inconvénients dans la destination qui a été donnée à cette dague lors de sa transformation ; il semble bien qu'alors on n'en a voulu faire qu'une arme de parement.

Nous parlons de transformation : cette lame, en effet, a dû être montée primitivement en cinquedea du type de Venise, avec poignée d'ivoire. Le talon, qui aujourd'hui s'appuie simplement contre la garde, était, dans la monture primitive, rivé entre les quillons qui s'avançaient beaucoup plus sur la lame ; la place des quillons primitifs est encore visible, bien qu'elle ait été assez adroitement masquée par les gravures que nous étudierons plus loin ; de plus, les deux trous des rivets sont là pour attester l'ancienne monture d'une façon indéniable.

Cette particularité est loin d'être exceptionnelle dans les cinquedeas de Ferrare. Plusieurs des armes de ce type, faites à une basse époque, ont été montées en adaptant une poignée de parement à la place de l'ancienne poignée à plaques d'ivoire rivées sur la soie large. Nous pouvons citer notamment la cinquedea n° P. C. 8199 du Musée de Berlin, dont nous avons constaté déjà la similitude avec la dague de Mme Goldschmidt, quant à la forme des quillons, et sur laquelle on peut faire les mêmes remarques, la trace des anciens quillons et les trous des rivets étant parfaitement visibles au talon de la lame.

Dans les armes ainsi remontées, les trous des rivets sont, en effet, rarement obturés. Cette obturation pouvait cependant se pratiquer de deux manières :

1° En rivant des goupilles dans ces trous ; — mais le fourbissage répété usait bien vite la rivure ; les goupilles se perdaient, laissant de nouveau les trous à découvert ;

2° En martelant le talon de lame ; — mais cette opération avait le grand inconvénient de nécessiter la détrempe de la lame et sa retrempe après le martelage. Aussi, le plus souvent, le monteur a-t-il préféré laisser les trous apparents.

Ces trous ont maintes fois intrigué les amateurs et même les experts chargés de dresser les catalogues de vente, et on leur a attribué les destinations les plus fantaisistes. La collection Fayet, vendue à l'hôtel Drouot les 29 et 30 avril 1870, contenait une cin-

quedea ainsi remontée; voici comment l'expert, renommé cependant alors pour sa connaissance des armes anciennes, l'avait décrite dans le catalogue :

« DAGUE VÉNITIENNE *(dite langue de bœuf)* dont la fusée en corne est incrustée de rondelles en ivoire teinté. Le talon de la large lame (forme de langue allongée) est percée *(sic)* de deux petites ouvertures rondes, *par lesquelles on peut voir l'adversaire.* — Commencement du XVI[e] ou fin du XV[e] [1]. »

Cet expert était d'ailleurs hanté par l'idée de « voir l'adversaire » à travers les trous d'une lame, car un peu plus loin, dans le même catalogue, il décrit ainsi une « main gauche » à lame ajourée :

« ... Le talon de la lame, tranchante d'un côté et à scie de l'autre, est percé de deux ouvertures rondes *pour regarder à travers* [2]. »

Il a fallu que les amateurs attirés par cette vente à l'hôtel Drouot fussent doués d'une dose de sérieux plus qu'ordinaire pour ne pas saluer d'un universel éclat de rire cette transformation des fourbisseurs du XVI[e] siècle en opticiens, fabricants de besicles à lame pour duellistes !

III. Les gravures.

Tout le talon de cette lame, jusqu'au haut du premier rang de gouttières, est doré en plein et décoré de gravures au burin.

D'un côté, Mucius Scævola devant Porsenna, brûlant sur un brasero sa main droite encore armée du poignard dont il avait voulu frapper le chef étrusque. Autour d'eux, des gardes dont l'un sonne dans une conque, un autre tient une hampe au haut de laquelle est un cartouche chargé du S. P. Q. R., un troisième s'appuie sur un bouclier à décor de face humaine. Dans le fond, la colonnade d'un portique d'où pend une draperie relevée à droite et à gauche.

Cette tradition de l'histoire romaine a d'ailleurs plus d'une fois tenté les artistes italiens de la Renaissance qui avaient à décorer des armes ; sans sortir des cinquedeas, la belle dague H. 6 de l'Armeria reale de Turin, dont nous avons déjà parlé, a précisément

[1] *Catalogue de la collection Fayet*, p. 17, n° 79.
[2] *Catalogue de la collection Fayet*, p. 20

aussi, sur un des côtés de la lame, Mucius Scævola devant Porsenna; mais sa gravure en damasquine d'or, à la manière des azziministes, n'a que le sujet de commun avec celle qui nous occupe.



FIG. 3. — LA LAME, CÔTÉ JUDITH.

Dans celle-ci, le trône de Porsenna est élevé sur un piédestal où sont gravées des armoiries différentes de celles du pommeau et que nous étudierons en même temps que ces dernières.

L'ensemble de la scène est encadré de chaque côté par un ornement en torsade et se termine dans le haut par une accolade fleuronnée.

L'autre côté est décoré symétriquement d'une gravure à même entourage, également dorée et de mêmes dimensions ; mais le sujet est moins facile à déterminer.

Sur un socle placé au milieu de la scène, une femme est debout. Sa main droite tient un poignard qu'elle tire de dessous ses vêtements, ou qu'elle s'apprête à plonger dans son sein. De la gauche, elle soulève par les cheveux une tête coupée d'homme barbu ; elle semble la sortir du pan relevé de sa robe qu'elle laisse retomber. De chaque côté, des guerriers vêtus à l'antique ; dans le fond, la même colonnade à draperies que dans l'autre gravure.

Quelle est cette femme ? Le poignard et le geste de la main droite feraient penser à Lucrèce, supposition rendue plausible par l'origine romaine de la scène du côté opposé. Mais alors que vient faire cette tête coupée ?

En s'en tenant au geste de la main gauche, au contraire, on peut y voir Judith rentrant à Béthulie avec la tête d'Holopherne qu'elle sort du pan de sa robe pour la montrer à ses compatriotes délivrés. Mais les innombrables artistes qui à toutes les époques, se sont inspirés de cet épisode biblique, ont toujours donné pour arme à Judith le cimeterre à large lame qui lui était nécessaire pour décapiter le général assyrien ; cet exploit ne se comprendrait guère avec le stylet dont est armée la femme que nous décrivons.

On pourrait peut-être encore y voir Salomé recevant la tête de saint Jean-Baptiste.

Quoi qu'il en soit de cette attribution, en somme peu importante, le piédestal sur lequel se dresse Lucrèce, Judith ou Salomé est décoré encore d'un écusson, le quatrième observé sur cette arme, et, cette fois, semblable à ceux du pommeau ou, du moins, n'ayant avec eux qu'une différence facile à expliquer. Nous étudierons ce quatrième écusson avec les trois autres, dans la partie de cette étude consacrée au côté héraldique.

IV. L'auteur des gravures.

Et maintenant, que faut-il penser de l'opinion d'Yriarte attribuant ces gravures à Hercule de Fideli ? Pour nous, comme pour ceux qui ont pu étudier un certain nombre des armes décorées par l'incomparable artiste qui a signé l'épée de César Borgia, il n'y a pas de doute possible : il n'est pour rien dans les gravures que nous venons de décrire. Nous dirons même que l'affirmation d'Yriarte ne se comprend que parce qu'il n'a probablement jamais vu cette arme, et que celle du savant Dr Bode s'explique seulement par ce fait qu'il l'a signalée à Yriarte à une époque où le style de l'orfèvre ferrarais n'était pas connu des amateurs comme il l'est aujourd'hui.

Mais, à une affirmation de l'auteur de *Autour des Borgia*, il ne suffit pas, en pareille matière, de répondre par une négation. Nous analyserons donc avec soin le style de ces gravures, nous les rapprocherons d'autres dont l'origine est incontestable, et nous chercherons dans chaque trait en quoi il se rapproche et en quoi il diffère de la manière de Fideli.

Et avant d'entrer dans cette étude de détail, nous allons tout d'abord envisager le point de vue chronologique, dans lequel il nous semble voir, au premier examen, des motifs sérieux de rejeter l'attribution d'Yriarte. Nous croyons même pouvoir affirmer que Fideli n'existait plus lorsque les gravures que nous étudions furent burinées. Né en 1465, et orfèvre du duc de Ferrare à partir de 1487 et peut-être avant [1], il était mort depuis longtemps en 1552, à ce que nous apprend un acte de cette date auquel figure son fils Fernand [2].

Or, si l'arme à laquelle appartint primitivement la lame que nous étudions a dû être faite vers la fin du XVe siècle, sûrement cette lame n'a été remontée avec sa poignée actuelle que dans la deuxième moitié du XVIe siècle, au plus tôt. Le décor de la poignée, la forme des écussons, le mode de monture avec lame non prise dans les quillons, tout s'accorde pour l'affirmer. Eh bien, les gravures de la lame n'ont pu être faites que lors de ce remontage.

[1] ANGELUCCI, *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 307, note 1.
[2] CITTADELLA, *Note relative à Ferrare*, p. 664 ; ANGELUCCI, *op. cit.*, p. 308.

puisqu'elles s'étendent sur la partie de cette lame qui, dans la première monture, était cachée par les quillons. En effet, la lame de ces belles armes était toujours montée avant d'être gravée, et la bordure des gravures se modelait sur la courbe des quillons. Ces quillons, appliqués à chaud sur la lame, dont ils devaient épouser la surface si exactement que parfois on ne peut voir le joint, et rivés ensuite, eussent d'ailleurs écrasé les traits de la gravure, à supposer que, par exception, elle eût précédé cette opération et garni la place qu'ils devaient occuper. Or, dans la lame que nous étudions, la gravure a sur l'emplacement des anciens quillons la même netteté qu'ailleurs; elle semble même là être destinée à masquer, dans la mesure du possible, la trace de la monture primitive. Du reste, le style des dessins s'accorde parfaitement avec la date que nous attribuons à ce remontage ; tout l'ensemble de la gravure, et la bordure en particulier, accuse la seconde moitié du XVI[e] siècle.

Il est d'ailleurs, dans l'une des gravures, un détail qui, même en dehors du style, ne permet pas de les faire remonter avant 1534 : Porsenna a *exactement* la pose du *Penseroso* dont on regarderait une gravure à l'envers ; la main qui soutient la tête dans le chef-d'œuvre de Michel-Ange tient dans le Porsenna une sorte de sceptre ; c'est là la seule différence. Pur hasard, peut-être, mais bien plus probablement copie.

Or, Laurent de Médicis mourut en 1519 ; son tombeau, commencé en 1520, ne fut achevé qu'en 1534, et ce n'est qu'après son achèvement qu'on a pu en faire des gravures qui se seraient répandues dans les ateliers et auraient servi de poncifs. Fideli était-il mort à cette époque ? Nous ne pouvons l'affirmer ; en tout cas, il avait soixante-dix ans et ne devait plus guère avoir l'œil et la main que réclame le burinage de l'acier.

On ne peut non plus supposer qu'il ait vu le tombeau avant son achèvement, et copié le Penseroso à Florence ; s'il vivait encore à cette époque, son âge et surtout les besoins d'argent continuels que révèlent les documents du temps [1] le clouaient à Ferrare.

[1] ANGELUCCI, *loc. cit.*

V. La manière de Fideli.

Même sans tenir compte de ce que nous venons de dire au sujet de la date de ces gravures, nous allons voir, par l'examen de leur facture, par leur rapprochement avec les traits habituels du burin de Fideli, qu'elles ne sont sûrement pas de la main de ce maître. Cette étude contribuera peut-être à fixer pour les amateurs le style de cet artiste, style qu'Yriarte a bien décrit dans ses grandes lignes, mais qu'il n'a pas fouillé dans les détails.

Nos observations ont d'ailleurs porté sur un nombre de cinquedeas très supérieur à celui qu'a connu Yriarte. Sur cent vingt et quelques que nous avons examinées, une trentaine environ révèlent avec certitude la manière du maître célèbre, son faire bien marqué dans les rares pièces qu'il a signées. Son style nous est désormais absolument familier, et nous croyons pouvoir le discerner avec certitude.

Mais, pour que nos lecteurs puissent nous suivre dans cette partie de notre travail, il est indispensable qu'ils aient sous les yeux des gravures du monteur d'épées et de dagues mis en lumière par les travaux d'Yriarte et d'Angelucci. Sans sortir de Bruxelles, nous allons trouver le terme de comparaison désiré dans une cinquedea de la Porte de Hal, à laquelle nous avons déjà fait allusion dans une précédente étude ; M. Destrée, nous l'avons dit, l'a attribuée à Fideli [1].

Nous avons longuement examiné cette belle dague au Musée de la Porte de Hal, et nous ne pouvons qu'applaudir à cette attribution. Les gravures sont moins soignées, il est vrai, que celles de quelques armes de la même série, et, de plus, elles ont souffert de l'oxydation et des fourbissages ; elles montrent néanmoins dans toutes leurs parties les qualités et les défauts révélés dans l'épée de César Borgia et dans le beau fourreau du Musée d'artillerie de Paris, œuvres signées de son prénom par le maître : *Opus Herculis ;* elles ont plus d'analogie encore avec celles de la cinquedea du Musée de Berlin, sur laquelle il a gravé son nom en toutes lettres : *Fideli.* Par une bizarre coïncidence, cette dague est préci-

[1] Joseph Destrée, A.-J Kymeulen et Alex. Hannotiau, *Les Musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal, à Bruxelles, Armes et Armures, Industries d'art.*

sément une de celles qu'Yriarte n'a pas connues, puisque, il le dit lui-même, il n'a su en trouver aucune à Bruxelles [1] ; on voit que, s'il faut en retrancher quelques-unes de son *Essai de catalogue*, il en est d'autres qui pourront prendre la place de celles-là.

Nous devons à la complaisance de M. de Prelle de la Nieppe, que nous remercions une fois de plus, la photographie des deux côtés de cette lame, sur laquelle on pourra trouver, au fur et à mesure de notre exposé, les principales caractéristiques de la manière de Fideli.



FIG. 4. — DAGUE DE LA PORTE DE HAL.

Ce dernier avait pour le nu une affection exagérée ; ses personnages sont toujours entièrement nus ; à peine met-il parfois sur leur épaule une légère écharpe, toujours écartée de leur corps par le vent ou le mouvement de leur course. S'il dessine une cuirasse, c'est dans un trophée, et presque jamais sur le dos de ses guerriers. Or, tous les personnages de la cinquedea de Mme Goldschmidt sont vêtus ; seul, Porsenna découvre une partie de son torse sous sa chlamyde.

Les figures de Fideli sont toujours imberbes ; les deux côtés de notre cinquedea montrent des personnages barbus.

Fideli préfère visiblement dessiner ses têtes de face ou de trois-

[1] CH. YRIARTE, *Autour des Borgia*, p. 193.

quarts ; s'il donne parfois un profil, c'est dans les médaillons qui surmontent ses compositions allégoriques, mais presque jamais dans les personnages qui entrent dans ces compositions, peut-être à cause de leurs dimensions forcément plus réduites. Or, dans chacune des gravures que nous étudions, figurent plusieurs personnages de profil.

Dans ses personnages de face, Fideli se révèle, en outre, par un signe distinctif : presque toujours le nez n'est indiqué que par un trait horizontal et l'arête n'est pas dessinée ; dans certaines de ses gravures, cette propension à ne dessiner les figures que par des traits horizontaux va jusqu'à l'affectation. Dans sa deuxième manière, il est vrai, — car comme presque tous les artistes de la Renaissance qui ont vécu longtemps, il a modifié son style dans les dernières années de sa vie, — cette affectation diminue ; même alors, cependant, on rencontre toujours ce trait distinctif dans l'un ou l'autre de ses personnages. Or, chez tous ceux qui figurent dans les deux gravures que nous étudions, les lignes verticales du visage sont nettement accusées.

Fideli commettait, dans le dessin de ses personnages, une faute typique signalée déjà par Yriarte : une déviation accentuée au-dessous du genou qui donnait à leur pose une élégance un peu maniérée. Ce trait caractéristique est si marqué qu'il est comme une signature du maître ; il se retrouve dans toutes ses œuvres. Rien de pareil dans la cinquedea de Mme Goldschmidt. Les jambes sont démesurément resserrées au-dessous du genou pour faire saillir le mollet, mais ne présentent pas la déviation du tibia dont nous venons de parler. S'il en est où l'on croit voir quelque chose d'analogue, cela tient simplement au grossissement exagéré du mollet, dont il suffirait de diminuer l'ampleur pour redresser la jambe.

Dans les compositions de Fideli, il y a toujours de l'espace ; on sent l'air circuler entre ses personnages, qui sont rarement les uns devant les autres. Ici, au contraire, les personnages, trop hauts pour les dimensions du portique sous lequel ils se meuvent, sont entassés dans un espace restreint.

Les fonds de Fideli, largement traités, sont toujours formés de hachures montant obliquement de gauche à droite, jamais croisées, et dont l'exécution révèle un burin manié librement et hardiment. Ici, les fonds sont partout, même dans les plus petits intervalles

formés de tailles croisées, et l'on voit que l'artiste s'y est repris à plusieurs fois pour les tracer ; ces tailles n'ont ni continuité, ni direction régulière et, comme le reste de la gravure, sont loin d'accuser la sûreté de main du maître ferrarais.

En voilà, pensons-nous, plus qu'il ne faut pour établir l'erreur



FIG. 5. — DAGUE DE LA PORTE DE HAL.

dans laquelle est tombé Yriarte. S'il était nécessaire d'en donner une dernière preuve, nous pourrions peut-être la déduire du sujet d'une des gravures ; si nous étions sûr d'y voir le retour de Judith à Béthulie, nous trouverions, dans ce seul fait, un motif de plus pour affirmer que Fideli est resté étranger au décor de cette arme.

En effet, l'ancien juif Salomon de Sesso, devenu, par la grâce du baptême, Hercule de Fideli et à la conversion duquel l'intérêt et peut-être la crainte n'avaient pas été étrangers, se gardait bien de

puiser les motifs de ses gravures dans l'histoire du peuple hébreu, ce qui eût pu le faire suspecter d'un reste d'attachement à ses anciennes croyances. Une fois déjà poursuivi comme relaps, il n'avait dû son salut qu'à l'indulgence d'Hercule Ier, dont il était l'orfèvre attitré ; il savait que tout ce qui pourrait faire douter de la sincérité de sa conversion serait pour lui un sérieux danger.

Travaillait-il pour le duc de Valentinois, ce neveu du frère du pape, comme l'appelle ironiquement Jean d'Auton dans ses *Chroniques,* Fideli puisait ses sujets dans l'histoire de Jules César, allusion transparente aux désirs ambitieux du hardi condottiere qui prenait pour devise : « Aut Cæsar, aut nihil. »

Avait-il, au contraire, à décorer la lame d'une de ces cinquedeas qui semblent avoir été de mode surtout à Venise et dans les Etats ferrarais, il empruntait ses motifs à la mythologie, et, de préférence, aux travaux fabuleux du fils d'Alcmène, délicate flatterie envers son parrain et protecteur, Hercule Ier d'Este, deuxième duc de Ferrare.

Mais jamais, nous le répétons, il n'eût choisi pour sujet d'une de ses gravures un épisode biblique.

Au reste, l'identification du sujet de cette gravure restant douteuse, nous n'invoquons ce motif qu'à titre subsidiaire pour écarter son attribution à Fideli ; les autres preuves sont suffisamment convaincantes pour se passer du secours de celle-ci.

Sans doute, comme le dit Yriarte, « la composition abonde en motifs architectoniques ». Mais, dans ces « motifs architectoniques », nous allons trouver une preuve de plus pour repousser l'attribution qu'il leur donne.

Les portiques que le maître ferrarais affectionnait pour cadre de ses gravures ne sont, en effet, jamais drapés, et, dans les deux compositions qui décorent la lame de Mme Goldschmidt, une draperie se déploie dans le haut du portique, dont elle masque la voûte.

Convenons, au reste, que ce portique donne, à première vue, à ces gravures un certain air de parenté avec celles de Fideli. Il est possible que l'artiste se soit inspiré des poncifs et des traditions laissés par le maître dans l'atelier qui paraît, sous la direction de son fils Ferrand ou Fernand, avoir survécu au graveur de l'épée de César Borgia.

VI. Le fourreau.

Cette dague a son fourreau, du type habituel de ceux des cinquedeas de Ferrare, et qui, comme eux, semble plutôt une gaine protectrice pour un bibelot que le fourreau d'une arme. Peut-être faut-il y voir, comme nous l'avons supposé déjà [1], le fourreau d'une dague de parement destinée à être portée sur un coussin les jours de cérémonie.

Il est recouvert de velours rouge, avec chape et bouterolle en cuivre gravé et doré, et à bords découpés, sans trace d'agrafe de suspension. Deux orles de cuivre, enserrés à leurs extrémités par la chape et la bouterolle, sertissent les attelles de bois et le velours qui les recouvre sur toute la longueur de la gaine.

Les gravures de la chape et de la bouterolle, de même que les découpures de leurs bords, sont d'un style moins ancien que celui du reste du décor de l'arme. On pourrait croire cependant que cette gaine a été faite avant la fracture de la lame et qu'elle a été raccourcie à cette époque pour s'adapter aux nouvelles dimensions de la dague. Alors que, sur six fourreaux similaires que nous connaissons [2], cinq ont au milieu une frette complétant l'armature avec la chape et la bouterolle, le fourreau de la dague de Mme Goldschmidt n'a que ces deux dernières pièces, comme si le rapprochement dont nous parlons avait

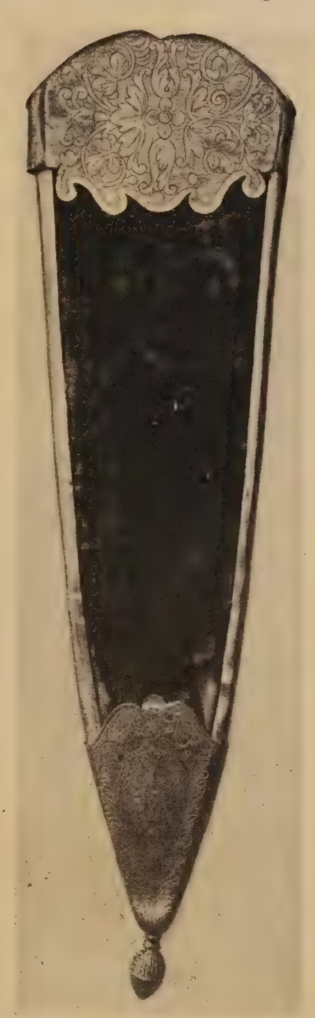


FIG. 6.
LE FOURREAU.

[1] Ch. Buttin, *Une cinquedea aux armes d'Este*, p. 17.
[2] Musées de la Porte de Hal, de Turin, de Tsarskoë-Selo et de Berlin ; collections du prince Auersperg, à Vienne, et de M. Astor, à Londres.

obligé à supprimer la frette. De plus, les orles de cuivre, primitivement droits, ont dû être courbés pour rejoindre la bouterolle sous un angle plus obtus; cette courbure, postérieure à leur fabrication, se révèle par des plis très visibles.

Malgré ces indices de remaniement cadrant avec la retaille de l'arme, nous croyons devoir faire toutes réserves au sujet de ce fourreau et des autres du même type: ces belles gaines pourraient bien avoir été fabriquées à une époque relativement récente, pour protéger les armes curieuses qu'elles habillent richement.

VII. Les armoiries.

La coutume de faire graver ses armoiries sur sa dague ou son épée était fréquente au XVe siècle et persista pendant une partie du





FIG. 7. — LES ÉCUSSONS DU POMMEAU.

XVIe ; les cinquedeas, presque toujours armes de luxe et dont la large lame offrait à la gravure un champ particulièrement favorable, ne pouvaient faire exception à cette mode. Sans parler de celles, relativement nombreuses, qui sont aux armes de la maison d'Este pour laquelle travaillait spécialement Hercule de Fideli, un grand nombre de ces belles dagues portent des armoiries sur leurs lames ou leurs poignées.

Ainsi, au Musée du Louvre, celle du marquis de Mantoue a sur la lame ses armes et sa devise; dans la même vitrine, sur le fourreau de cuir bouilli d'une autre cinquedea est estampé et ciselé

l'écusson des Bentivoglio [1] ; le même écusson se retrouve encore sur la cinquedea du Musée de Berlin que Fideli a signée, sur trois cinquedeas du Musée de Bologne, sur une autre de la collection Astor, à Londres, et sur un pommeau de cinquedea de la collection de M. Reubell, à Paris. Une autre de ces dagues, qui faisait naguère partie de la collection Thewalt, à Cologne, porte les armoiries des Strozzi ; Yriarte a relevé sur une autre encore, de la collection du baron Adolphe de Rothschild, les armes des Brancaleoni ; enfin, il en est beaucoup sur lesquelles on remarque des écussons encore indéterminés.

La cinquedea de Mme Goldschmidt est, elle aussi, armoriée ; elle est, nous l'avons vu, décorée de quatre écussons, deux sur le pommeau et deux sur la lame.

Trois de ces écussons sont à peu près semblables ou, du moins, n'ont entre eux que des différences qui s'expliquent assez facile-

[1] Cette arme est un curieux exemple des erreurs et des dislocations dont peut être victime une pièce qui passe de collection en collection. Elle faisait anciennement partie du Musée du Louvre ; elle en fut détachée en 1861 et fut portée au château de Pierrefonds pour prendre place dans la collection de l'Empereur, où elle fut cataloguée, sous le n° 305, par le colonel Penguilly-L'Haridon, conservateur du Musée d'artillerie, chargé de dresser le catalogue de cette collection. Le colonel, dont les descriptions sont cependant généralement exactes, commit, ce jour-là, une étrange erreur en décrivant les gravures de cette arme. Il a vu, dans un des personnages, *Caton d'Utique se perçant le sein*. Or, le personnage en question est une femme entièrement nue, probablement Lucrèce, et tous les attributs de son sexe sont soulignés de la façon la plus évidente, à la manière des anciens graveurs.

En 1880, lorsque la collection de Pierrefonds fut versée au Musée d'artillerie, cette cinquedea en fut distraite à cause de sa provenance et fut restituée au Louvre. Malheureusement, son bâtardeau à poignée de corail se détacha du fourreau dans le déménagement et se glissa dans les armes destinées au Musée d'artillerie.

Le colonel Robert, nommé l'année suivante à la conservation de ce Musée, trouvant ce bâtardeau parmi les armes apportées de Pierrefonds, y vit *un travail oriental, peut-être persan*, probablement parce que la virole de ce couteau est damasquinée d'or suivant la méthode des Azziministes, comme, du reste, toutes les gravures de sa cinquedea. Il le classa, par suite, dans les armes orientales, sous le n° J. 1042 (*Catalogue du Musée d'artillerie*, t. IV, p. 220).

Sur nos observations, ce bâtardeau a d'abord été sorti de la salle des armes orientales et déposé dans la vitrine des cinquedeas ; puis, nos pressantes instances auprès de MM. les conservateurs du Louvre et du Musée d'artillerie ont enfin obtenu le résultat désiré : nous venons d'apprendre qu'il a été restitué au Louvre et réuni à la cinquedea à laquelle il appartient.

ment. Ceux placés de chaque côté du pommeau portent tous deux une bande de gueules sur champ d'or. L'un est sommé d'une couronne fermée et a pour supports deux lions. Le pointillé du champ, comme les hachures de la bande sont nettement indiqués sur l'argent niellé dont le pommeau est revêtu ; on verra plus loin pourquoi nous faisons cette observation.

L'écusson qui décore l'autre face du pommeau porte les mêmes armoiries ; mais il est sommé d'un heaume taré de front, couronné et ayant pour cimier un vol.

Un des écussons de la lame, gravé sur le piédestal sur lequel se dresse Judith ou Lucrèce, présente encore le même champ d'or à la bande de gueules ; mais, cette fois, la gravure de la lame étant dorée en plein, l'artiste n'a pas eu à indiquer l'émail du champ, clairement accusé par la dorure. De plus, les hachures de la bande sont, cette fois, croisées en tailles obliques, mais il n'y a pas lieu, croyons-nous, de s'arrêter à cette irrégularité ; l'émail de la bande est suffisamment établi par les deux écussons du pommeau, qui sont correctement blasonnés. Le graveur de la lame avait, comme nous l'avons vu, l'habitude de croiser partout les hachures des fonds ; il a dû agir de même pour la bande de l'écusson, sans y attacher aucune importance.

L'écusson gravé de l'autre côté de la lame, sur le piédestal qui supporte le trône de Porsenna, est plus confus et moins facile à lire. Il semble cependant qu'on peut le blasonner ainsi :

Parti, à dextre, d'or au lion léopardé de ... soutenu par un écartelé (ou un vairé) de ..... ; à senestre, gironné d'or et de ... (l'or étant toujours supposé indiqué par la dorure de la lame).

Les deux écussons de la lame sont sans supports, couronne n cimier.

Comme nous l'avons vu au commencement de cette étude Yriarte, se basant sur une communication du Dr Bode, a attribu ces écussons aux Sanvitali de Parme ; il semble que cette attribution est aussi peu fondée que celle qui donnait Fideli pour auteu aux gravures de la lame. Nous allons voir comment on blasonnai les armes des Sanvitali au xvie siècle, à une époque voisine d celle que semble accuser le style de la poignée actuelle de la dagu de Mme Goldschmidt, et nous y chercherons en vain les émaux e pièces des écussons que nous venons de décrire.

Le 25 mars 1585, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel I[er], signait, à Saragosse [1], la XXI[e] création de chevaliers de l'Annonciade, dans laquelle Octavien, comte de Sanvitale, marquis de Fontanellata, etc., reçut le collier de l'Ordre. Ses armoiries furent, à cette occasion, soigneusement notées, comme pour tous les chevaliers. Il portait : *d'argent, à la bande de gueules ;* cimier : *une colonne d'argent surmontée de son chapiteau de même, avec deux aigles affrontées de même, colletées et liées d'une chaîne d'or ;* et c'est ainsi que nous trouvons ses armoiries blasonnées en 1786 par Cigna-Santi, historiographe officiel de l'Annonciade, qui a relevé, sur les registres et archives de l'Ordre, les armes de tous ceux qui en ont reçu le collier [2].

Et, maintenant, que retrouvons-nous de ces armes dans les écussons que nous avons étudiés ? Uniquement la bande de gueules, commune à tant d'armoiries ; on conviendra que c'est peu. Si l'on n'envisageait que l'écusson gravé sur la lame dans le piédestal de la femme au poignard, on pourrait, à la rigueur, y trouver le champ d'argent des Sanvitali, le champ de cet écusson étant uni ; mais son rapprochement avec les deux écussons semblables du pommeau ne permet pas cette interprétation : là où l'écu n'est pas doré, l'artiste a correctement figuré le pointillé du champ d'or.

Nous ne retrouvons pas davantage, dans les ornements extérieurs des écussons du pommeau, la colonne d'argent, cimier des Sanvitali, et les aigles d'argent, colletées et liées d'or, qui servent de supports à leurs armoiries, n'ont aucun rapport avec les lions que nous avons décrits. Il faut donc abandonner toute attribution ux Sanvitali.

Alors, de qui sont ces armoiries ? Nous ne pouvons, pour notre compte, émettre aucune hypothèse. M. van Malderghem, le savant archiviste de Bruxelles, dont la compétence en matière héraldique est bien connue, pense qu'il y aurait peut-être lieu de rapprocher

[1] En l'honneur de son mariage avec l'infante Catherine, fille de Philippe II.

[2] CXXI. OTTAVIANO DI SANVITALE, marchese di Fontanellata, ec. Portava : *Una banda rossa in campo d'argento.* Cimiero : *una colonna d'argento cimata del suo capitello del medesimo, con due aquile affrontate del medesimo, collarinate e attaccate con una catena d'oro. (Serie cronologica de' Cavalieri dell' Ordine Supremo di Savoia, detto prima del Collare, indi della Santissima Nunziata, co' nomi, cognomi, titoli e blasoni delle arme loro,* di VITTORIO AMEDEO CIGNA-SANTI, *storiografo del medesimo Ordine ;* Torino, MDCCLXXXVI, nella Stamperia reale, p. 91.)

les armoiries du pommeau de celles des ducs de Bade décrites par Rietstap dans son Armorial général de la manière suivante : « D'or à la bande de gueules, couronne à cinq fleurons. Support : deux griffons regardants de sable, becqués et couronnés d'or, manteau de gueules doublé d'hermine, *sommé d'une couronne royale.* »

M. van Malderghem nous fait remarquer, de plus, — détail omis par Rietstap, — que les Bade portaient en cimier deux cornes de bouc ; le vol que nous avons cru voir dans le cimier de l'un des écussons du pommeau pourrait bien être des cornes de bouc, ce qui viendrait corroborer cette supposition.

L'arme est évidemment italienne ; mais les exemples d'armes italiennes faites pour des princes étrangers dont elles portent les armoiries ne sont pas rares. Nous n'osons pas cependant être affirmatif sur ce point.

On trouvera, sans doute, que, dans tout ce travail, nous avons détruit sans reconstruire. Nous avouons notre impuissance à mieux faire, et nous ne pouvons substituer aucune attribution bien établie à celles que nous avons combattues. Sans rien enlever à la valeur de l'arme de Mme Goldschmidt, qui n'en reste pas moins une pièce fort curieuse, cela prouverait, une fois de plus, s'il en était besoin, que l'on doit en tout état de cause, apporter la plus grande prudence dans les attributions d'objets anciens et qu'une assertion doit toujours être étayée de preuves solides et de documents authentiques.

Ch. Buttin.





L'ARRÊT DE CUIRASSE



OUS donnons le nom d'arrêt de cuirasse à une sorte de support adapté à la partie droite du plastron d'une armure de cavalier, à hauteur du pectoral, et destiné à faciliter le maintien de la lance dans la position horizontale au moment de la charge. De cette façon, l'effet du choc se répartissait sur tout le plastron et non sur le bras seul du cavalier.

Cette partie d'armure a été et continue à être désignée sous différents noms, l'un d'eux consacré par un usage vieux déjà de plusieurs siècles, les autres qui sont, à notre avis, le résultat d'interprétations erronées des textes anciens.

Sans avoir la prétention de trancher en dernier ressort cette question sujette à controverse et qui pourrait paraître à d'aucuns n'offrir qu'un intérêt relatif, nous estimons néanmoins qu'il est opportun de montrer combien peu précise est ce point de terminologie.

A cet égard, nous ferons d'ailleurs une observation d'ordre général : c'est que l'étude de l'archéologie des armes et armures amène à constater qu'il existe de nombreux exemples de manque de précision dans les noms de certaines armes et parties d'armures, celles-ci, au demeurant, fort connues et parfaitement étudiées sous le rapport de leur usage, de leur confection et de leur utilité. C'est ainsi qu'un casque du XVIe siècle, participant tout à la fois du *cabasset* par la forme de son timbre et par l'ergot qui le surmonte, et du *morion* par la forme arquée de ses bords, est désigné par les

uns sous le nom de la première de ces défenses de tête et par les autres sous le nom de la seconde.

Ne nous étonnons donc pas de voir que la partie d'armure prise comme sujet de cette présente étude soit appelée parfois *arrêt de lance*. L'arrêt de lance est tout autre chose : c'est une sorte de bracelet de fer fixé sous la poignée de la lance et qui venait s'appuyer contre l'arrêt de la cuirasse. Le texte qu'on va lire ne laisse place à aucun doute, à cet égard ; il est extrait de la relation du pas d'armes de Sandricourt qui eut lieu au château de ce nom, en 1493 :

« A la rencontre, le seigneur de Sainct-Vallier de droict choc actaindit ledit de Mery par la visière de son armet si à main que jusques sur la cruppe de son cheval luy fist ployer les rains ; et de ce coup rompit ledit de Sainct-Vallier l'*arrest de sa cuirasse* et l'*arrest de sa lance*[1]... »

L'arrêt de cuirasse, tel que nous l'avons défini en tête de cette étude et tel aussi qu'il s'offre à notre vue dans les collections d'armes et d'armures, sous une grande variété de formes, de dimensions et de modes d'attache, ne peut, tout naturellement, avoir un état civil plus ancien que celui des armures de plates, c'est-à-dire le XIVe siècle. Il est bien vrai que, dans les pays du Nord, l'invention des armures renforcées par des plaques de cuir bouilli ou de fer remonte au XIIIe siècle, ainsi que le démontre le manuscrit de *Tristan et Iseulte,* qui nous fait voir des chevaliers habillés de pareilles armures. Mais ce ne furent, certes, à cette époque, que de rares exceptions.

Quoi qu'il en soit, l'exemple le plus reculé de l'arrêt de cuirasse que nous ayons rencontré jusqu'à présent, un document plastique, ne fait pas remonter celui-ci au delà de la fin du XIVe siècle, et nous doutons fort qu'on puisse en signaler de plus anciens.

Il s'agit de la statuette de saint Georges qui figure dans un retable appelé communément *chapelle portative des ducs de Bourgogne*, sculpté, de 1390 à 1399, pour la chapelle de la Chartreuse de Champmol à Dijon, par Jacques de Baerze, de Termonde, imagier, et peint et doré par Melchior Broederlam.

Le musée des Echanges Internationaux, à Bruxelles, en possède

[1] A. Vayssière, *Le Pas des armes de Sandricourt,* Paris, Léon Willem, 1874, p. 42.

Pl. I.



SAINT GEORGES TERRASSANT LE DRAGON.
(Musée de Dijon.)

un moulage dont on trouvera ci-contre une reproduction par la photogravure (pl. I).

Saint Georges, debout, est vêtu d'une armure de fer dont la cuirasse est recouverte par le surcot. L'arrêt de cuirasse, passé au travers de celui-ci, est visible sous l'une des aiguillettes qui servent à fixer le camail de mailles.

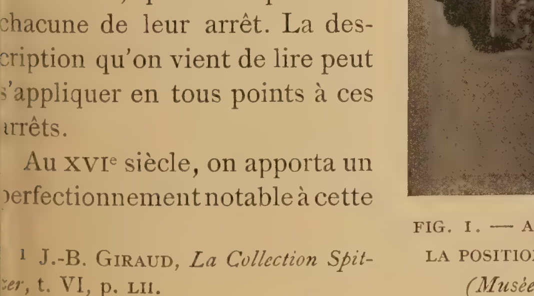
Cette forme, la plus simple, de l'arrêt de cuirasse a été en usage aussi longtemps qu'a duré l'emploi des armures de fer plein. Souvent il fait corps avec le plastron, auquel il est rivé ; parfois il s'y attache par une fiche de fer passant dans des pitons fixés au plastron. Ce dernier mode d'attache avait l'avantage de permettre à l'homme d'armes d'enlever l'arrêt lorsqu'il n'était pas nécessaire.

Dans l'armure de joute, l'arrêt prend des proportions considérables, en rapport avec la formidable lance qu'il devait aider le jouteur à soutenir.

« On en arriva même, dit J.-B. Giraud [1], à le transformer en une sorte de tige à crochet épaisse, longue de plus d'un pied, terminée par une spire qui encastrait la lance et la vissait, pour ainsi dire, à l'armure tout entière. »



FIG. I. — ARRÊT DE CUIRASSE, DANS LA POSITION RELEVÉE, XVIe SIÈCLE.
(Musée de la Porte de Hal.)



Le musée de la Porte de Hal possède une armure complète de joute et une cuirasse de semblable armure, toutes deux du XVe siècle, qui sont pourvues chacune de leur arrêt. La description qu'on vient de lire peut s'appliquer en tous points à ces arrêts.

Au XVIe siècle, on apporta un perfectionnement notable à cette

[1] J.-B. GIRAUD, *La Collection Spitzer*, t. VI, p. LII.

partie d'armure, qu'une charnière à ressort permit de relever et d'abaisser selon les besoins du moment. Tel est le cas pour l'arrêt de cuirasse d'une belle armure allemande à bandes gravées et dorées, de la fin du XVI[e] siècle, au musée de la Porte de Hal. Les figures ci-contre et ci-dessous font voir cet arrêt lorsqu'il est

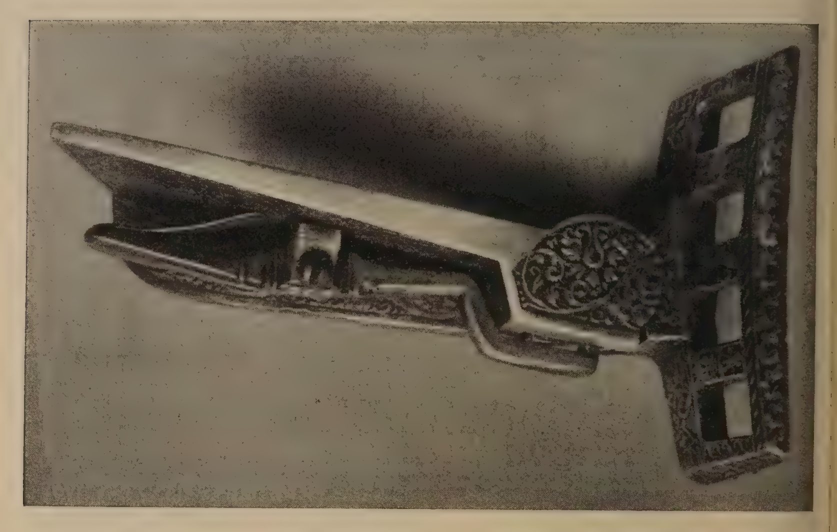


FIG. 2. — ARRÊT DE CUIRASSE, DANS LA POSITION ABAISSÉE, XVI[e] SIÈCLE.
(Musée de la Porte de Hal.)

relevé et maintenu dans cette position par son ressort (fig. 1) et lorsqu'il est abaissé horizontalement au moment de recevoir la lance pour la charge (fig. 2).

On peut se rendre compte par l'inspection de ces figures de l'utilité de la tige à ressort placée sous l'arrêt. Celui-ci ne pouvait se mouvoir autour de sa charnière, pour passer d'une position à l'autre, que lorsqu'une pression, exercée sur l'extrémité antérieure de la tige, avait préalablement dégagé la charnière de l'extrémité postérieure de cette même tige terminée à angle droit.

En ce qui regarde l'époque approximative où s'introduisit l'usage de l'arrêt de cuirasse, la question ne nous paraît donc pouvoir être sujette à controverse, et en fixant le milieu du XIV[e] siècle comme limite la plus reculée, nous croyons ne pas nous tromper beaucoup.

Au point de vue de l'exposé qu'on va lire, il serait d'ailleurs de peu d'importance que nous fissions erreur de quelques années. La discussion, on le verra, porte, en effet, sur des dates infiniment plus reculées.

Mise, sur le terrain des différents noms par lesquels on a désigné cette partie d'armure, elle se résume en ceci : depuis le milieu du XVIIe siècle, l'arrêt de cuirasse a été appelé *faucre* par certains auteurs. D'autre part, des textes, même fort anciens, font mention du *fautre*. Faut-il voir dans cette dernière appellation le nom de la partie d'armure dont nous venons de décrire la fonction ? Des archéologues répondent oui ; nous ne partageons pas cette opinion. Faut-il confondre aussi les deux mots en un seul, l'un n'étant qu'une forme altérée de l'autre ? Notre avis est qu'il faut répondre non.

Dans son *Glossaire archéologique,* Victor Gay explique comme suit comment le mot faucre se serait substitué au mot fautre : « Ces deux mots, dit-il, dont le second seul est ancien, ont été pris l'un pour l'autre à cause d'un certain rapport d'emploi et malgré la différence d'étymologie. Depuis la publication, en 1655, du *Trésor des Antiquités* de Borel, une mauvaise lecture de cet auteur mettant le mot faucre en circulation, on a appelé ainsi le crochet plus ou moins long, souvent articulé à charnière, qu'on avait vissé, dès le XVe siècle, sur le côté droit du plastron de la cuirasse pour maintenir la lance en arrêt horizontalement. Les plus grands développements de cette pièce, quelquefois terminée en arrière du cavalier par une longue coulisse, correspondent, pendant cent cinquante ans, à la confection des harnais de joute ; les moindres se rencontrent dans l'armement de guerre.

« Le fautre, fatre ou feutre des XIIe et XIIIe siècles est proprement une couverture, une garniture de laine feutrée fixée à la partie de la lance qui s'insérait sous le bras du cavalier au moment d'une charge et empêchait la hampe de glisser par l'effet du choc. Bien que cette garniture de la lance ne soit pas visible dans les manuscrits, les textes de cette époque ne peuvent laisser aucun doute sur notre interprétation. Dès le commencement du XIVe siècle, cet arrêt est placé immédiatement au-dessous de la grande rondelle dont on commença à munir la lance à tournoyer. »

La partie d'armure que certains auteurs appellent faucre était donc tout autre chose puisque, au lieu d'être située sur la lance

même, elle existait en dehors de celle-ci ; mais on comprend que le faucre ait pu être appelé aussi arrêt de lance puisque, en réalité, il servait plus ou moins à empêcher celle-ci de glisser.

L'explication que donne Victor Gay dans la seconde partie de son article est reprise par J.-B. Giraud, le savant conservateur des musées de Lyon, dont l'autorité s'est affirmée par la publication de travaux remarquables sur l'archéologie des armes et armures.

« Une habitude toute moderne, dit-il, a prévalu de nommer *faucre* cet appendice de fer vissé sur la cuirasse et destiné à soutenir et à arrêter la lance couchée. Ce mot n'a jamais existé au moyen âge. On rencontre aux XIIIe et XIVe siècles le *fautre, feutre ;* mais, suivant l'interprétation judicieuse du *Glossaire archéologique*, c'est une garniture de laine feutrée fixée à la partie de la lance qui s'insérait sous le bras du cavalier au moment d'une charge et empêchait la lance de glisser par l'effet du choc :

Et Cuenes vint lance sour fautre
Dedans son hiaume escriant : Oure !

(J. BRETEX, *Le Tournoy de Chauvency.*)

» Cette expression eut cours jusqu'à l'adoption de l'arrêt ; on disait aussi : mettre la lance au guischet, du guischet ou gousset de mailles, pièce mobile, rondelle, croissant, etc., garnissant les aisselles :

Lance mist ou guischet et bien le paumoia :
Il a point le cheval et l'escu embrasca.

(BRUN DE LA MONTAIGNE.)

Lorsque, avec le harnais de plates, parut le crochet fixé sur le côté droit du plastron, c'est toujours sous le nom d'arrêt qu'il est désigné, depuis Froissart jusqu'aux auteurs de la Renaissance [1]. »

S'il fallait admettre la première partie de la version donnée par Gay, la question serait bien simple : un mot s'étant substitué à un autre pour signifier une seule et même chose, il faudrait conclure tout naturellement que l'existence de cette chose est aussi ancienne que le mot servant à la désigner dans sa forme primitive. Mais dans ce cas particulier, outre l'impossibilité matérielle dont nous avons parlé en commençant cette étude, il y a les raisons étymolo-

[1] J.-B. GIRAUD, *La Collection Spitzer*, t. VI, pp. LII, LIII.

giques que Victor Gay invoque lui-même et qui se retournent contre la vraisemblance de sa thèse, à savoir : que le mot moderne, faucre, serait une altération du mot ancien, fautre, résultant d'une mauvaise lecture d'un auteur du XVII[e] siècle. En effet, tandis que le mot fautre dériverait du latin, *filtrum,* signifiant étoffe de poils collés ensemble, le mot faucre serait un dérivé de *fulcrum,* qui, dans la même langue, signifie appui.

Ce point de philologie étant admis, l'emploi des deux mots à des époques différentes, l'une beaucoup plus reculée que l'autre et en concordance avec les objets distincts qu'ils ont à désigner, trouve par là, il faut bien l'avouer, son explication toute naturelle.

Que pourrait signifier sinon le passage suivant du roman de Perceval, écrit en 1160, et que reproduisent V. Gay, dans son *Glossaire archéologique* cité plus haut, et Frédéric Godefroy, dans son dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes ?

Si met la lance sor le fautre
Et li uns let corre vers l'autre.

Il est bien vrai que Godefroy fait cette citation à l'appui de la définition qu'il formule, au mot fautre, de l'arrêt de cuirasse, auquel il donne comme synonymes les mots faultre, faltre, fatre, feutre, feltre. « C'est, dit-il, l'arrêt fixé au plastron de fer pour recevoir le bois de la lance lorsqu'on chargeait à cheval. »

Mais nous ferons observer que cet auteur s'est borné à copier textuellement cette définition dans le *Dictionnaire du Mobilier français* de Viollet-le-Duc, et que, dès lors, celle-ci est tout au moins sujette à caution. Qu'on en juge par ce que dit à ce propos Léon Gautier dans son magistral ouvrage sur la chevalerie : « Le *feutre* ou l'*afeutreüre* de la selle a donné plus d'embarras aux archéologues (que les autres parties de la selle), et nous estimons qu'ici Viollet-le-Duc s'est complètement fourvoyé. Le feutre est encore aujourd'hui la bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle. Le sens n'a jamais varié. Que l'on ait réservé dans ce *feutre* un trou spécial pour y mettre l'*arestuel* [1] de la lance, je le veux bien croire, mais n'en ai aucune preuve. Une lance *afautrée* est une lance ainsi posée [2]. »

[1] Ou *aresteul,* talon de la lance.

[2] Léon Gautier, *La Chevalerie,* p. 730, note 3.

Viollet-le-Duc est d'autant moins excusable qu'il devait savoir que, à l'époque où remonte l'emploi du mot fautre, les plastrons rigides n'existaient pas encore. Et pourtant les deux mots, faucre et fautre, sont donnés par lui comme synonymes.

S'imagine-t-on l'arrêt de cuirasse fixé à la broigne ou à la cotte de mailles !

Tandis que le *Dictionnaire* de Godefroy est un lexique composé au seul point de vue de la linguistique du vieux français, le *Dictionnaire* de Viollet-le-Duc est un recueil dans lequel l'histoire du costume chevaleresque est traitée tout au long. Rien d'étonnant, dès lors, qu'ayant à parler d'un point spécial de l'adoubement militaire, le premier de ces auteurs ait jugé pouvoir s'en référer à l'autorité du second.

Mais, sans s'en douter, Godefroy donne lui-même un accroc à sa définition en reproduisant, parmi les nombreux textes qu'il cite, celui de *Gérart de Viane,* roman de geste attribué au commencement du XIIIe siècle, par Léon Gautier dans son ouvrage. *Les Épopées françaises :*

Derrière l'arson consui l'aragon
Tranche le fautre dou vermeil siglaton
Et par mi coupe le boin destrier gascon.

Ce qui en français moderne peut se traduire :

Derrière l'arçon l'Arragonais l'atteint
Il tranche le feutre du vermeil siglaton
Et coupe en deux le bon destrier gascon.

Car nous ferons remarquer que le *vermeil siglaton* signifie, d'après Godefroy lui-même, un « long manteau de soie ou de toute autre riche étoffe à l'usage des hommes comme des femmes, et aussi, suivant M. Genin, l'étoffe dont on avait coutume de le tailler, ou du moins la bande circulaire qui le caractérisait ».

Nous voilà donc bien loin, en vérité, de l'arrêt de cuirasse dont le texte de Gérart de Viane est présenté comme devant nous en démontrer l'existence au début du XIIIe siècle !

Que le mot fautre soit synonyme de feutre, cela ne peut faire de doute pour personne, tous les auteurs de lexiques étant d'accord sur ce point.

Le mot faultre est employé adjectivement, *faultré,* dans le sens

de rembourré : «Le harnais du corps ou cuirasse est *faultré* d'une garniture épaisse de trois doigts aux épaules et autres places les plus exposées [1]. »

Au mot fautre nous trouvons dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort, la définition suivante : « Garniture d'une selle pour tenir la lance et, en général, tout ce qui sert à appuyer. » Ce même recueil donne les deux mots comme étant synonymes et signifiant, comme nous l'avons dit plus haut, «étoffe de poils collés ensemble». Cette étoffe servait donc, entre autres usages, à empêcher la lance de glisser; Roquefort fait suivre la première des deux définitions, que nous venons de rapporter, de deux citations extraites du roman de *Perceval :*

> Escu au col, lance sor fautre.
> Et met la lance el fautre, et point.

Le mot fautre est défini comme suit par La Curne de Sainte-Palaye [2] : « Coussin. Appui en feutre pour la lance. »

Deux des exemples qu'il cite sont extraits du roman de *Floire et Blancheflor :*

> Li vallez s'assist sor un banc,
> Sor un *fautre* de poile blanc.

> Quand il orent les escuz pris,
> Et les espez el *fautre* mis.

Le troisième exemple a évidemment pour but de montrer la synonymie des deux mots *fautre* et *feutre :*

« Lorsqu'il le veoit venir, le cueur luy engrossa, et dist à soy mesmes qu'il joustera à ce chevalier venant ; aussi avoit il la *lance sur le feutre*. »

De son côté, le transcripteur et commentateur des œuvres de Froissart, Auguste Scheler, associé de l'Académie royale de Belgique, n'est pas moins affirmatif; il définit le fautre comme suit : « Appui de lance en feutre qui garnissait la selle du chevalier.» Il fait suivre cette définition d'un passage des œuvres de Froissart : « Il se aresta tous quois et mist l'*espée* en fautre. » Et pour le lec-

[1] J.-B. Giraud, *op. cit*, p. xlvi.

[2] La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois.*

teur qu'une telle citation pourrait étonner, il ajoute : « *L'épée en fautre* est un transfert de l'expression *lance sor fautre* — lance levée. Le mot fautre est identique avec feutre. »

En cela, Godefroy, nous l'avons vu, est d'accord avec les auteurs que nous venons de citer ; il nous présente aussi ces deux mots comme étant synonymes. Il appuie, du reste, son affirmation d'un texte qu'il extrait du roman du *Chevalier au Cygne :*

Il a repris sa lance, sur feutre la posa.

Ces nombreux exemples, il faut l'avouer, ébranlent sérieusement la thèse de ceux qui veulent voir dans le mot fautre autre chose que le mot feutre.

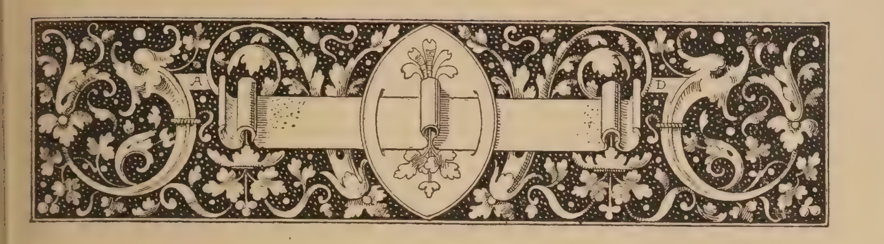
Qu'il y ait eu une certaine confusion entre les quatre locutions au sujet desquelles nous venons de présenter une dissertation succincte, nous nous l'expliquons aisément, en considérant que, durant plusieurs siècles, elles furent appliquées à des choses concourant au même but : faciliter le maniement de la lance et assurer l'efficacité de son choc.

Nous avons vu plus haut que la partie d'armure qu'on a appelée faucre, à cause, sans doute, de sa signification latine d'appui, a pu prendre par erreur le nom d'arrêt de lance à raison d'une certaine analogie de fonction.

L'arrêt de cuirasse et l'arrêt de lance, nous l'avons vu aussi, ont été pris l'un pour l'autre. Si nous considérons maintenant que le fautre présente à son tour une similitude de fonction avec l'arrêt de cuirasse, on pourra en conclure que deux choses, le fautre et le faucre, se rapprochant plus ou moins d'une même troisième, à savoir : l'arrêt, désigné parfois sous le nom d'arrêt de cuirasse et d'autres fois sous le nom d'arrêt de lance, aient pu être, à leur tour prises l'une pour l'autre. Ceci n'est qu'une hypothèse présentée comme explication plausible d'un fait.

Toutefois, nous croyons avoir montré, tout au moins, qu'il est difficile de reconnaître, dans l'objet désigné par le mot fautre, la partie d'armure connue depuis le XIVe siècle sous le nom d'arrêt de cuirasse et, plus tard, sous celui de faucre, quelle que soit d'ailleurs la cause qui ait mis en circulation ce dérivé du mot *fulcrum*.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.



HISTOIRE DE LA

MAISON RURALE
EN BELGIQUE
ET DANS LES CONTRÉES VOISINES [1]

Chapitre II. — Époque germanique primitive et haut Moyen âge.



VANT d'exposer le système de construction rurale des Germains, il est nécessaire de retourner en arrière et d'examiner un instant la tradition aryenne relative à l'habitation.

Deux théories ont été en présence : parmi les savants, les uns ont déclaré que la maison aryenne primitive était ronde, les autres ont défendu la forme rectangulaire.

Il est certain que la forme ronde est excessivement ancienne, appartient à une civilisation primitive et disparaît, en général, avec le progrès des connaissances techniques. Nous avons constaté que, à Neuhäusel, le Dr Soldan a découvert les traces d'une maison ronde au-dessous d'une maison rectangulaire ; on a trouvé à Argos, sous des constructions pélasgiques, les fondations de huttes rondes en clayonnage [2] ; et nous savons déjà que la maison gauloise était, dans l'origine, également de forme ronde.

[1] Voir *Annales de la Société d'Archéologie,* t. XIX, liv. 3-4, 1905, p. 431.
[2] *Beilage zur Münchener Allgem. Zeitung,* 1904, n° 30, p. 237.

De même, la maison italique primitive semble appartenir à ce type, ainsi que l'atteste, entre autres, la célèbre urne en forme de maison, récemment découverte au Forum romain, et qui, avec l'ouverture pratiquée dans le toit pour le dégagement de la fumée, représente bien l'ancienne cabane, tout comme cette autre urne étrusque que nous reproduisons ici *(fig. 3)*, ou le temple circulaire de Vesta, lequel, au dire d'Ovide, avait longtemps gardé son toit tressé d'osier. Les partisans du type primitif à base ronde peuvent donc se prévaloir aussi bien de l'antiquité que de la fréquence de ce type, sans que, pourtant, la question paraisse entièrement résolue.

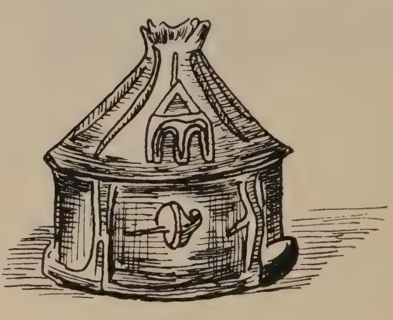


FIG. 3. — URNE ÉTRUSQUE, EN FORME DE CABANE RONDE (D'APRÈS MÉNARD).

On est d'accord pour voir dans la maison la transformation de la tente ; mais, à notre avis, on n'a pas assez remarqué que la tente elle-même affecte, depuis les temps les plus anciens, deux formes principales, l'une conique, à base ronde ou ovale, l'autre avec toit à deux versants et à base rectangulaire, formes qui ont survécu ensemble et que l'on voit très souvent, l'une à côté de l'autre, dans les représentations figurées du Moyen âge qui rendent des campements militaires. La tente conique, le *tref* du vieux français, se composait d'un pilier central et d'étoffes supportées par des cordes munies à leurs extrémités de piquets (*paissons* en vieux français, *heringe* en allemand) destinés à être fichés en terre. Très facile à dresser et à démonter, cette tente n'était cependant pas d'un usage fort commode, et la tente à base rectangulaire était préférable pour un séjour de quelque durée ; dans ses formes les plus simples, cette dernière pouvait être construite avec deux paires de perches nouées ensemble et réunies par une cinquième perche, le tout revêtu de nattes, de peaux ou d'étoffes, système que les Bohémiens ont longtemps suivi, ainsi que l'atteste une gravure de Breughel, *les Quatre Vents,* et qui est encore appliqué par les briquetiers belges pour la construction de leurs abris.

La forme ronde devenait moins pratique dès qu'on utilisait des

matériaux tels que la brique et surtout la pierre ; le bois lui-même, travaillé à la hache ou simplement empilé, se prêtait mieux encore à la construction rectangulaire qu'à la construction conique, de dimensions plus petites et à parois penchées. Il est donc certain que la forme rectangulaire a été également employée dès une époque très reculée [1].

On a voulu voir dans le temple grec primitif le schéma de la maison aryenne, simplement composée d'une *cella* ou chambre d'habitation et d'un auvent, *pronaos* ou *prodomos*. Cette théorie, en ce qui concerne l'habitation germanique, n'est pas d'accord avec celle établie par le Dr Stephani. Cet auteur se base principalement sur les urnes funéraires en forme de maison, dont on conserve une vingtaine d'exemplaires dans différents musées de l'Allemagne et qui ont donné lieu à une vaste polémique parmi les savants allemands ; il considère comme le type le plus ancien du groupe une urne qui, selon lui, représente une construction en clayonnage, enfoncée à moitié dans la terre, dans le genre de l'habitation des mardelles *(fig. 4)*, et qui remonterait elle-même à un type antérieur dont la tradition se serait conservée dans les huttes des charbonniers ou des bûcherons ; ces huttes se composent de perches, au nombre de trois ou davantage, réunies au sommet et dont les intervalles sont bouchés à l'aide d'un clayonnage recouvert d'argile ou de gazon, une porte très primitive complétant l'aménagement. Telle est la hutte des bûcherons du Harz *(fig. 5)*, reproduite d'après Henning ; la cabane des bûcherons des Ardennes belges est d'un type analogue, mais couverte de plaques de gazon. On sait que le gazon est souvent



FIG. 4. — URNE, TYPE HABITATION DES MARDELLES (D'APRÈS STEPHANI).

[1] D'après un dessin de Layard, la tente assyrienne était ronde, avec pilier central ; par contre, le Tabernacle des Hébreux était rectangulaire, avec division intérieure formée par un rideau ; la plus ancienne maison égyptienne connue, décrite par notre confrère M. Capart (*Annales*, t. XVIII, p. 110), appartient au type rectangulaire. La tente, très ancienne, des Esquimaux et des Indiens d'Amérique est de forme conique ou pyramidale avec, au sommet, une ouverture pour l'échappement de la fumée.

utilisé dans ce but en Scandinavie, où l'on peut avoir parfois, pendant la belle saison, l'intéressant spectacle d'une vache broutant l'herbe fleurie d'un toit qui descend presque à terre. Dans nos parages, le gazon et la tourbe servent encore de revêtement à la crête des toits de chaume, mais anciennement on en recouvrait des constructions entières, telles que les fournils.



FIG. 5. — HUTTE DU HARZ (D'APRÈS HENNING).

La cabane des charbonniers du Taunus a ceci de particulièrement intéressant que les trois troncs qui en constituent le squelette se prolongent au-dessus de leur point de jonction sous la forme d'une pyramide renversée, dont la base, appelée nid de cigogne, est constituée par un clayonnage revêtu de gazon et forme une sorte de toit au-dessus de l'ouverture laissée pour l'évacuation de la fumée (*fig. 6*).



FIG. 6 — HUTTE DU TAUNUS (D'APRÈS HENNING).

De la hutte à demi enterrée, les Germains, d'après notre auteur, auraient passé à une hutte constituant une véritable tente, recouverte d'étoffes, de peaux ou de nattes et facile à transporter ; se rapprochant de l'état sédentaire, ils auraient ensuite construit une habitation, toujours à base circulaire, mais avec toit bombé, ressemblant à un four à cuire le pain, le tout en clayonnage recouvert d'argile, la *yourte* intermédiaire entre la tente et la maison, et qui, mobile d'abord comme habitation d'été, serait devenue fixe comme habitation d'hiver *(fig. 7)*. Puis, ayant quitté l'état semi-nomade, les Germains auraient enfin adopté la maison rectangulaire, telle que la montre la célèbre urne de Königsaue *(fig. 8)*. L'auteur avoue cependant que son argumentation présente des lacunes et que nombre de savants se refusent à reconnaître aux urnes funéraires le caractère absolument probant qu'il veut leur attribuer.

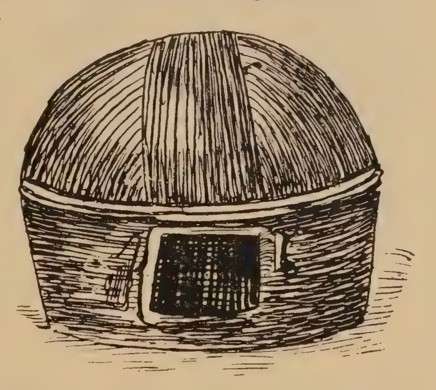


FIG. 7. — URNE, TYPE DE LA YOURTE, AVEC TOIT EN OSIER.

On s'est, en effet, demandé, surtout au sujet des urnes rondes, si les formes habituelles de la poterie, le manque de tradition et de moyens techniques n'ont pas influencé le potier au point de rendre méconnaissable son idée principale, celle de représenter la maison du défunt. Partageant ces doutes, nous ajouterons que les urnes ont été en très grande majorité [1] trouvées le long de l'Elbe et de ses affluents, cours d'eau qui ont longtemps servi de voie de pénétration aux Slaves, et nous nous demandons si l'emploi de ces vases funéraires n'est pas dû à une influence étrangère.

Remarquons, à ce propos, que les archéologues ont également mis en avant, pour la reconstruction de la maison germanique, les bas-reliefs de la colonne Antonine, destinés à glorifier les hauts faits de Marc-Aurèle dans la guerre contre les Marcomans. Ici encore, on peut objecter que le sculpteur n'a probablement pas eu en vue de reproduire les habitations germaniques avec la fidélité

[1] Mentionnons cependant, comme exception remarquable, l'urne de Rönne, dans l'île de Bornholm.

d'un archéologue, mais qu'il a simplement rendu des cabanes barbares quelconques, en prenant même, peut-être, comme prototype, ces cabanes italiques dont s'est inspiré l'auteur de l'urne cinéraire du Forum romain mentionnée plus haut. Non dépourvues d'intérêt, les maisons de la colonne Antonine sont généralement rondes; le toit est en forme de calotte, rarement rectangulaire. Quelques-

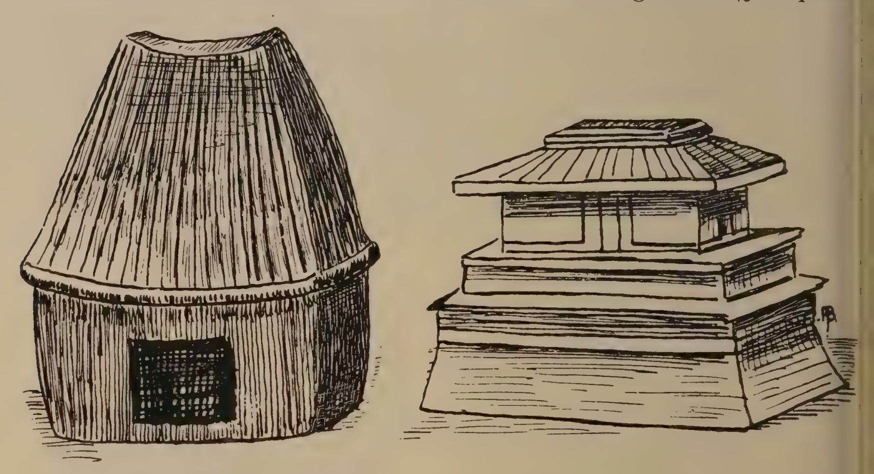


FIG. 8. — URNE DE KÖNIGSAUE (D'APRÈS STEPHANI) ET URNE ÉTRUSQUE DU TYPE RECTANGULAIRE (D'APRÈS MÉNARD).

unes ont une sorte de cheminée ou de trou à fumée assez curieux mais, si, d'après Stephani (*l. c.*, t. I, p. 124), elles confirment les indications fournies par les urnes, il faut encore une fois faire remarquer que, comme cet auteur le dit lui-même, une partie de ces maisons représentaient les habitations d'une peuplade slave, les Sarmates, et que, en admettant l'exactitude historique de ces sculptures, il faudrait aussi admettre que Germains et Slaves construisaient de la même façon. Certes, ces deux nations indo-européennes ont eu, dans les derniers siècles avant l'ère chrétienne, de nombreux rapports attestés par toute une série de termes d'agriculture qui leur sont communs, mais nous hésitons beaucoup à croire que les peuplades germaniques établies sur les bords du Rhin aient construit leur maison de la même manière que les Slaves.

On doit donc douter que l'évolution historique ait bien été telle que le Dr Stephani l'établit et que la tente ait suivi l'habitation mi-

outerraine, au lieu de la précéder ; d'un ensemble de faits, il nous emble d'ailleurs résulter que les tribus germaniques n'avaient pas outes, simultanément, le même genre de vie et que certaines l'entre elles étaient déjà sédentaires quand d'autres, moins favoisées au point de vue de la richesse du sol, continuaient une vie à lemi nomade. Cette circonstance expliquerait les divergences qui pparaissent à ce sujet dans les descriptions des auteurs anciens.)'après César *(B. G.,* VI, *22)*, les Germains n'avaient pas de proriété particulière, mais les autorités assignaient à chacun son lot de erre à cultiver, lot changé l'année suivante, afin que la commodité l'une habitation permanente n'affaiblît pas le peuple en lui ôtant le oût de la guerre. Heyne, à la vérité, conteste énergiquement les onnées de César, qui, d'après lui, a mal compris l'institution geranique de l'assolement triennal établi pour la culture des champs, t il affirme que les Germains de cette date possédaient de vériables maisons fixes. D'autres auteurs vont même plus loin et constent absolument, non sans de bonnes raisons, que les Gerains, depuis leur arrivée dans leurs sièges actuels, aient jamais, ans leur généralité, mené une vie nomade ; ils affirment que les ermains, aussi loin qu'on peut poursuivre leurs traces, étaient lonnés à l'agriculture, qui, d'après eux, remonte, dans l'Europe ntrale, non pas à deux ou trois mille, mais certainement à quatre 1 cinq mille ans.

Pourquoi ne pas admettre que le récit très affirmatif de César est xact, mais ne se rapporte qu'à une partie des Germains, voisins s Romains, à ceux qui guettaient déjà les riches terres de l'emre romain et, escomptant la conquête complète, y faisaient de ntinuelles irruptions ? En tout cas, tout état nomade avait complèment cessé à l'époque de Tacite, dont la *Germania* nous donne e description qui, dans sa concision, constitue un document s plus importants pour l'histoire de l'habitation germanique et mplace définitivement les hypothèses par des données positives. rès avoir constaté que les Germains se refusaient à habiter des alités entourées de murailles et qu'ils n'aimaient pas, en général, agglomérations, il continue en ces termes : « Ils s'établissent -ci de-là, chacun à son goût, selon qu'une source, un champ, un is lui plaît ; ils forment des hameaux, non pas à la manière de chez us, où les maisons sont réunies et se touchent, mais chacun laisse

autour de son habitation un espace, soit comme protectio contre l'incendie, soit par ignorance de l'art de bâtir. Ils n'em ploient ni mortier ni briques, mais se servent pour tout de bo informes, ne recherchant ni la beauté, ni l'agrément. Pourtant i enduisent certaines parties avec plus de soin d'une terre tellemen pure et brillante qu'elle imite la peinture et des lignes en couleur Ils creusent également des grottes souterraines, chargées en hau d'un fumier épais, et qui leur servent de refuge en hiver et c magasin pour le blé ; ils s'adoucissent ainsi les rigueurs de l'hive et l'ennemi, s'il survient par hasard, dévaste bien ce qui est décou vert, mais ne trouve pas ce qui est caché et enfoui, ou bien cela l échappe parce qu'il devrait le rechercher. »

Il résulte de ce texte que les Germains, entièrement sédentaire pratiquaient surtout le système de la ferme isolée, dont l'emplac ment était choisi d'après les besoins de l'exploitation.

Néanmoins, ces fermes formaient parfois des hameaux, voire d bourgs, groupés autour du *hof* d'un de leurs chefs, qui, dès lor donnait le nom à toute la colonie[1] ; mais, par crainte de l'incendi plus que pour toute autre cause, on isolait les différents bâtiment et chaque propriété était entourée d'une haie dont la valeur juridiq nous apparaîtra plus loin. Toutes ces maisons étaient construit en bois grossiers, sans recherche d'élégance.

A en juger par la tradition maintenue jusqu'à nos jours, les Ge mains devaient connaître un triple mode de construction en boi le clayonnage, l'empilage et le colombage.

Les constructions en clayonnage se composent d'une gros charpente en bois, avec poteaux intermédiaires qui soutiennent murs faits à l'aide d'osiers ou d'autres branchages ou encore lattes ; les panneaux ainsi formés sont enduits de bauge, c'est

[1] César, Tacite, Hérodien et d'autres écrivains citent un assez grand nom d'*oppida* et de *civitates* ou chefs-lieux des tribus germaniques ; il est donc ab lument acquis que celles-ci connaissaient des agglomérations d'une certa étendue, bien que moins denses que les agglomérations romaines. Les noms lieu allemands terminés en *ingen* et *heim* (flamand *hem)* indiquent généralem d'anciennes agglomérations formées par une petite tribu ou groupées autour la propriété d'un chef ; ceux composés avec *bach* (flamand *beek)* rappellen cours d'eau sur les bords duquel une colonie s'est fondée ; le thème r comme le français *sart,* indique que l'emplacement du village a été gagné su forêt, le thème *bruch* (flamand *broek)* qu'il a été pris sur le marais.

ire d'argile mêlée de paille coupée, d'herbes, de barbes d'orge, e déchets d'étoupe, de poils, etc. [1].

L'empilage consiste à réunir à angle droit, par embrèvement, es troncs soit ronds, soit grossièrement équarris, soit même fendus ar le milieu, pour former ainsi les quatre murs de l'habitation. es interstices sont bouchés à l'aide de mousse ou d'herbes enduites 'argile.

C'est le système du blockhaus employé autrefois dans l'art mi-taire à cause de sa grande solidité, et celui dont se sont généra-ment servis les premiers colonisateurs de l'Amérique [2].

L'empilage, qui forme le mode de construction en bois le plus assif, a dû surtout exister dans les contrées où dominait le sapin, ssence qui se prête le plus facilement à ce travail. Il est resté en sage dans la Scandinavie et, exceptionnellement, dans la Forêt-oire et en Alsace [3].

Le colombage se pratique en construisant le squelette de la aison en charpente et en réunissant ensuite les compartiments ar des entretoises en forme de sautoir ou de croix de Saint-André, nt les vides sont fermés par des panneaux en bois.

Le colombage a joui d'une grande vogue, tant à la ville qu'à la mpagne, pendant tout le Moyen âge et jusqu'à nos jours. Il ige des connaissances techniques assez grandes et l'emploi d'outils rfectionnés.

Or, l'habileté des Germains dans le travail du bois est déjà attes-

[1] Il existe encore un autre mode, le pisé, pour lequel en emploie de la terre nprimée dans un moule ou dans un encaissement, de manière à former un assif continu et constituant une muraille ; il est incombustible et bon marché, is n'offre pas suffisamment de résistance pour de grands bâtiments, et les imaux rongeurs s'y creusent facilement des retraites. Les climats méridio-ux sont plus favorables à sa durée que ceux du nord, et les Germains ne nt guère employé. Dans les derniers temps, on a indroduit en France un pisé fraisil ou de scories, plus résistant que l'ancien pisé d'argile.

[2] Les cabanes sur pilotis des constructions lacustres sont construites par em-age à l'aide de troncs fendus en deux ; elles sont généralement bi-cellulaires prouvent, encore une fois, la haute antiquité d'un type rectangulaire de la ison ; le foyer, composé de blocs de pierre, repose sur une couche d'argile ; interstices des murs sont bouchés à l'aide d'argile et de mousse.

[3] Stephani conteste que le passage de Tacite parlant de l'emploi des couleurs t applicable au système de l'empilage. Nous répondrons que ce même sys-ne est usité en Scandinavie, où les maisons sont pourtant couvertes d'un duit rouge brillant.

tée, pour l'époque de leurs migrations, par l'emploi de ces lourds cha riots qui, pendant leurs longs voyages, servaient en quelque façon d'habitations et, de plus, constituaient un dernier rempart pendan la bataille. Il faut se rappeler qu'un grand nombre de tribu germaniques, les Normands, les Bataves, les Francs de la premièr époque, habitaient les bords de la mer et s'établirent ensuite, de préférence, le long des grands cours d'eau, qui, parfois leur ser vaient de voie de pénétration. Ils avaient acquis une grande expé rience dans la navigation et la construction des navires ; de là, la préférence accordée par eux à cette construction entièrement e charpente, qui reçut, en France et dans toute l'Europe centrale une impulsion si vive des Normands, dont le style a inspiré, duran la période médiévale, ces magnifiques constructions en bois don nous admirons encore aujourd'hui, en Normandie et ailleurs, quel ques rares spécimens.

Pour la simple ferme, naturellement, la construction restait tou jours très primitive, et un père de famille, aidé peut-être par se voisins [1], pouvait en quelques jours ériger une habitation du typ courant, sans recourir aux services d'un artisan, les métiers étai généralement considérés comme indignes d'un homme libre e abandonnés aux serfs [2].

Dans les pays forestiers du centre de l'Allemagne, on préféra le colombage, plus solide que le clayonnage ; les troncs destiné à fournir les panneaux étaient grossièrement débités en ais o planches, à l'aide de la hache et de coins, et réunis par des chevill

[1] Le voisinage créait, en Allemagne, un lien tout spécial, obligeant à l'inte vention dans des cas déterminés : ainsi aux enterrements, au mariage, lors c certaines calamités, telles que les inondations, les incendies, etc. Des traces d ces usages se sont maintenues un peu partout, mais surtout chez les Francs c la Moselle, émigrés en Transylvanie, où le voisinage a encore aujourd'hui caractère d'une véritable institution, avec des rites spéciaux. On peut enco constater des vestiges semblables en Belgique, notamment en Campine. No savons, par exemple, qu'à Genck, il y a quelques années, tous les voisi aidaient, par leur travail, par le charriage ou par le don de matériaux, à construction de la maison d'un de leurs concitoyens peu fortuné.

[2] Bien que le travail du fer fût estimé et trop indispensable à la guerre po ne pas procurer plus tard une situation privilégiée au forgeron, le nom de mar chal, *mariscalcus*, ne désignait primitivement que le serf attaché au service l'écurie. Dans la Loi salique (ch. XI, 5), les artisans apparaissent, en génér parmi les serfs dont le vol ou la vente à l'insu du maître sont punis d'u amende spéciale.

n bois, sans que, probablement, un seul clou de fer entrât dans ı construction. La forêt commune fournissait, en pareil cas, les ros bois nécessaires, bois dont le nombre fut plus tard fixé par usage et indiqué dans les records scabinaux. Le fer restait rare t d'un emploi excessivement restreint; le Dr Stephani constate ue les peuples habitués au travail du bois arrivent, dans cette pécialité, à une habileté étonnante et cite comme exemple les hariots de la Bosnie, fabriqués par les artisans villageois sans emploi de la moindre parcelle de métal comme matière première.

Le clayonnage, qui n'exige pas de connaissances techniques ompliquées, semble avoir constitué le mode de construction le plus sité chez ceux des Germains qui habitaient des plaines moins oisées. Ce mode de construction s'est maintenu en Belgique, avec ès peu de changement, comme nous aurons l'occasion de le voir lus loin en détail.

La maison germanique était entourée d'une clôture en bois mort, ppelée *tunino*, vocable parent de l'anglais *town* et d'où dérivent allemand *zaun* (haie en bois mort) et le flamand *tuin*, qui a pris la gnification de jardin [1].

La Loi salique (ch. XXXVI) nous dit que cette haie était générale- ent bordée en haut par trois branches entrelacées; elle commine es peines spéciales pour la destruction de pareille clôture qui evait symboliser cette inviolabilité de la demeure attestée encore e nos jours par le proverbe anglais, *my house is my castle*, et ailleurs reconnue par la législation allemande moderne [2].

Cette clôture est absolument identique à la clôture en usage dans Luxembourg et, notamment, dans les Ardennes. Elle ne devait re haute que de trois ou quatre pieds, car le débiteur insolvable ouvait appeler en garantie sa famille, d'après un rite prescrit qui bligeait, entre autres, à sauter par-dessus la clôture de sa maison.

La maison des Francs de l'époque historique était certainement de rme rectangulaire; car, d'après la Loi salique (ch. LXI), le débiteur

[1] Ailleurs, l'enclos s'appelait *garden* (allemand *garten*, français *jardin*, parent latin *hortus* et du slave *gorod)*; le suédois *gaord* possède encore la double signi- ation d'enclos et de ferme.

[2] La Loi allemande connaît le *Hausfriedensbruch*, la violation du domicile, lit commis par le seul refus de sortir de la maison sur l'ordre de l'occupant gitime.

dans la cérémonie dont nous venons de parler, devait ramasse la poussière dans les quatre coins de la maison ; de même, d'aprè la Loi des Alemans, alors voisins des Francs, l'enfant était reconn viable et capable d'hériter dès qu'il avait pu ouvrir les yeux e qu'il avail pu apercevoir le toit et les quatre murs de la maison.

Il résulte de ces textes que la maison était unicellulaire, san division intérieure, laissant voir les quatre murs et le toit. Ce der nier était de la forme dite en croupe ou hollandaise, comme l montre l'urne de Königsaue, celle qui, plus que toutes les autres affecte vraiment la forme de la maison ; les deux côtés étroits n se prolongeaient donc pas en forme de pignon, mais portaient u pan de toit incliné. La raison en est probablement que, de cett façon, on diminuait la surface offerte au vent et qu'on répartissa mieux la pression des neiges ; il semble, de plus, que la constructio d'un pignon capable de soutenir le toit offrait des difficultés devar lesquelles on reculait.

La maison ne comprenant qu'une seule chambre, on devait grou per autour d'elle les bâtiments accessoires, qui recevaient, eux auss souvent, la dénomination de *haus*, et, comme l'indique Tacite, so inexpérience technique en présence de la forme du toit, soit, sur tout, crainte d'incendie, on espaçait ces bâtiments en éloignant d l'habitation proprement dite ceux d'entre eux qui présentaier un danger spécial à ce dernier égard, tels l'étuve (le mot vier du germanique *stube, badestube*), petit abri où l'on chauffait d gros blocs de pierre sur lesquels on projetait de l'eau pour obten ainsi des bains de vapeur, fort prisés quand la saison ou l'âge ne per mettaient plus les bains froids [1], le four à cuire le pain *(backhau* qui servait peut-être de cuisine en été et, chez les gens riches, mên la brasserie *(brauhaus)*. Se groupaient ensuite autour de la mai son, la *scuria* qui a pris en français la signification d'écurie et e allemand *(scheuer)* celle de grange, les rans de porcs, déjà men tionnés dans la Loi salique, les hangars abritant les instrument agricoles, les meules de foin, etc.

On accédait à la ferme par un sentier aboutissant à un montoi c'est-à-dire à une marche servant à escalader la haie, ainsi qu l'usage s'en est conservé à la campagne, ou encore à une port

[1] *Statim e somno... lavantur, sæpius calida,* dit TACITE (Germ., XXII).

rossière faite de lattes ou d'une claie et fermant à l'aide d'une iche de bois. On ne craignait pas les voleurs, et d'ailleurs les hiens[1] faisaient bonne garde et avertissaient de l'arrivée d'un tranger. Une haie devait protéger contre le bétail la partie de l'enlos réservée comme jardin, où les femmes cultivaient des herbes otagères ainsi que des navets, des fèves, des lentilles, des pois, et ù poussaient des pommiers, des poiriers et des néfliers[2].

En dehors de la maison proprement dite, il existait une construcion spéciale sur la nature de laquelle nous ne sommes qu'imparaitement renseignés, la *screona* ou *screuna,* servant de séjour et 'ouvroir aux femmes[3]. Dans son édition de la Loi salique, le avant Pithou donne à propos du mot en question la glose suivante, eproduite par Ducange et d'autres : « Les ruraux de la Champagne ppellent encore aujourd'hui *escrenes* ces chambres enfoncées dans sol et couvertes de beaucoup de fumier dans lesquelles, en hiver, s jeunes filles se réunissent pour veiller jusqu'à minuit.[4] » Cette éfinition, par le choix des termes, fait certainement allusion au assage de Tacite[4], passage qui, comme le D[r] Stephani le fait emarquer, semble quelque peu contradictoire; car, si ces abris souerrains servaient de refuge aux femmes pendant l'hiver, ils

[1] La Loi salique prévoit le cas (ch. XVI, 2) que des brigands envahissent une aison en tuant les chiens; déjà les habitants des constructions lacustres vaient des chiens, tout comme les Grecs et les Romains; un philosophe grec ecommande de se munir d'un bâton, en se mettant en route, afin d'éloigner les hiens de même, le *cave canem* inscrit à l'entrée des maisons romaines est uffisamment connu.

[2] Les Germains primitifs ne connaissaient en fait de fruits que les pommes et s nèfles, ainsi que des fruits sauvages, noisettes, fruits de l'aubépine et de églantier, myrtilles, fraises, framboises, prunelles, etc. Le poirier est pourtant éjà cité dans la Loi salique, et les Romains avaient introduit sur la Moselle le runier, le noyer, le cerisier, la vigne, le châtaignier et le pêcher.

[3] *Si tres homines ingenuam puellam de casa aut de sereona rapuerint,* dit la Loi alique (ch. XIV, 1). D'autres lois parlent de *genicia (gynæcæa),* locaux ou aisons réservés aux femmes.

[4] *Escrenes etiam hodie rusticis campanis dicuntur cameræ illæ demersæ in humum, ulto insuper fimo oneratæ, in quibus hyeme puellæ simul convenientes, pervigilant d mediam noctem.* Voici, comme parallèle, le texte de Tacite : *Solent et subterranes specus aperire easque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemis et receptaculum ugibus, quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt, et si quando hostis advenit perta populatur, abdita autem et defossa aut ignorantur aut eo ipso fallunt quod uærenda sunt.* (Germ., 16.)

devaient être situés dans l'enceinte de la ferme ; mais, alors, faciles à découvrir, ils ne pouvaient guère servir de cachette.

Ces locaux ne pouvaient être non plus des caves placées sous la maison, vu que, dans ce cas, il eût été impossible de les charger de fumier. Le Dr Stephani croit donc qu'il s'agit, dans l'espèce, d'excavations ou de caves situées hors de la maison, couvertes de poutres et recevant la lumière par un escalier servant d'entrée, et il donne la description d'un refuge semblable découvert dans le Sleswig. Rien n'aurait évidemment empêché de couvrir l'entrée de ce réduit d'une maisonnette, munie d'une porte à serrure dont, d'après la Loi salique, la *screona* pouvait être pourvue.

L'hypothèse d'une cave formant excavation sous la maison et recouverte de poutres et d'un plancher de bois ne nous semble pas absolument inadmissible, du moins pour certaines contrées ; gardant suffisamment la chaleur et accessible par une trappe placée à l'intérieur, pareille cave aurait facilement pu être éclairée, pendant la belle saison, par des lucarnes extérieures, et ce seraient ces lucarnes qu'on aurait bouchées en hiver à l'aide de fumier, comme cela se pratique encore de nos jours dans les Ardennes et ailleurs ; elle aurait ainsi formé un réduit du genre des mardelles, surmonté de la maison proprement dite. Il est évident que de pareilles caves ne pouvaient pourtant être établies que là où la nature du terrain et notamment l'absence d'infiltrations permettaient de creuser le sous-sol. Ailleurs, on employait sans doute un système quelque peu différent ; nous allons rencontrer, pour la Forêt-Noire, des maisons germaniques, comportant un véritable étage et dont le rez-de-chaussée, partiellement enfoui sous terre, aurait pu facilement être aménagé d'une façon analogue. En tout cas, il est sûr que les Germains avaient des réduits particulièrement affectés au tissage et aux travaux féminins analogues, car Pline *(Hist. Nat.,* XIX, 1) vient confirmer le rapport de Tacite en disant que, en Germanie, on tisse dans des locaux placés sous terre. Or, les caves à tisser *(Webekeller)* ont continué à y être en usage jusqu'à nos jours ; on attribue leur maintien à la nécessité d'entretenir le fil dans un certain état d'humidité qui le rend moins cassant et plus facile à travailler. Le même local servait, sans doute, également au travail de filage, et il convient de rappeler que les veillées ou *spinnstuben*

[1] En luxembourgeois *ûcht,* corruption sans doute de *wacht,* flamand *wachten*

sont une coutume germanique qui, anciennement pour ainsi dire générale à la campagne, tend cependant à disparaître dans beaucoup de contrées. On se réunissait pendant les soirées d'hiver à tour de rôle dans les différentes maisons d'un quartier de village, et les femmes filaient, pendant qu'on racontait soit la gazette du village, soit les anciennes légendes ; en allant veiller chez le voisin, on économisait le chauffage ainsi que le luminaire qui, autrefois, consistait simplement en un copeau de bois résineux, planté sur un support terminé par une pince en fer, un gars étant chargé de surveiller la lumière et de renouveler constamment le copeau. Ailleurs, on employait la lampe en terre ou en cuivre, imitée de la lampe romaine, ou même un simple godet, en forme de saucière, qu'on remplissait d'huile après avoir placé du côté du bec une mèche de chanvre ou de lin. Ces réunions de jeunes filles, assidûment fréquentées par la jeunesse masculine, donnaient cependant lieu à de nombreux abus, au point qu'on dut édicter à leur égard des règlements spéciaux, et que, en 1726, le Prince Électeur de Hesse les défendit complètement [1].

A notre avis, il est probable que Tacite, en généralisant, a confondu les silos, éloignés de la maison, et les caves de travail, qui formaient une dépendance de cette dernière, mais on peut admettre qu'il a eu néanmoins en vue des cas spéciaux, réunissant la double condition de cachette et de chambre de travail, et voici sur quoi nous fondons notre opinion :

Un bénédictin de l'abbaye de Gœttweih, en Autriche, le P. Lambert Karner, a publié, en 1903, un important ouvrage : *Künstliche Hœhlen aus alter Zeit,* dans lequel il énumère plus de quatre cents grottes ou caves artificielles étudiées par lui dans la Haute-Autriche, en Moravie, en Hongrie, en Bavière, en Souabe et jusqu'en Alsace. Ce sont généralement des couloirs qui, partant des caves d'une maison, d'espace en espace s'élargissent pour former

[1] *Pierer's Universallexikon,* 7e édit. s. v. *Spinnstube.* D'après des renseignements personnels, un usage analogue a existé en Bourgogne jusque dans les derniers temps. Pendant l'hiver, les femmes et les jeunes filles d'un hameau ou d'un groupe de maisons se réunissaient dans l'*écurie* d'une maison déterminée pour y filer durant la veillée, et, détail curieux, qui explique ces réunions, chacune devait à tour de rôle apporter le luminaire nécessaire dans cette place, où le combustible était remplacé par la chaleur animale.

des chambres dont la surface ne dépasse pas souvent 4 m^2 ; ils montent et descendent, sans ordre apparent, passent au-dessus ou en-dessous de la ligne déjà parcourue, et sont souvent interrompus par des cheminées d'aérage ayant parfois jusqu'à 10 mètres de hauteur. On y trouve des niches et, comme dans les demeures préhistoriques mentionnées plus haut, des bancs ménagés dans la terre. Est-on en présence de tombeaux, de refuges, d'endroits consacrés à des mystères ? le savant auteur n'ose en décider [1].

Mais il se fait que pareils couloirs ont également existé dans nos parages, et, seul témoignage historique à cet égard, le P. Mœhner, dont nous avons publié le récit de voyage, a pu y descendre. Il raconte que, près de Lille, le sol, tout d'argile blanche a été taillé et creusé de façon à établir de grandes caves dans lesquelles les paysans pouvaient se réfugier avec leur bétail et leur mobilier ; de-ci, de-là, de grands trous semblables à des puits y laissaient arriver l'air et la lumière, et les soldats du prince de Bade n'auraient pas eu connaissance de ces trous si leurs femmes n'avaient fait descendre des seaux pour y puiser de l'eau et si les paysans n'avaient pas détaché ces récipients. Il existait des entrées secrètes à ces caves, et l'aubergiste qui logeait le P. Moehner le conduisit dans un refuge de l'espèce où près de cinquante personnes se tenaient avec leurs bestiaux et tout leur mobilier. L'endroit avait quatorze pieds de haut et comprenait plusieurs pièces ; chacune d'elles recevait la lumière du haut; mais, par suite de la forte odeur il était impossible au visiteur d'y tenir longtemps [2].

Il résulte de ce récit d'un témoin oculaire que les refuges de l'espèce, qui rappellent en plusieurs points les catacombes romaines, ont été, pendant les guerres, temporairement occupés jusqu'au XVIIe siècle.

M. le baron A. de Loë (*Annales*, t. XVII, p. 99) a donné une intéressante étude sur les souterrains de Houdain, qui rentrent dans cette même catégorie, et il cite, d'après M. L. Delhaye, un texte d'Ammien Marcellin disant en termes exprès que les Nerviens

[1] Nous ne connaissons cet ouvrage, édité avec beaucoup de luxe et tiré à un nombre restreint d'exemplaires, que par le compte rendu des *Mitteilungen der Wiener Anthropol. Gesellschaft*, 1904.

[2] Voir les *Annales*, t. XVI.

conservaient les grains dans des souterrains dont l'ouverture était cachée et qui servaient encore de retraite en cas de surprise.

Ces souterrains, abris compliqués, obscurs, faciles à défendre et à munir de pièges en temps de guerre, pouvaient parfaitement servir de silo pour les blés et, gardés par quelques hommes valides, sous la surveillance des anciens, d'ouvroir pour les femmes ; mais, demandant un travail énorme pour leur creusement, ils avaient été, selon nous, affectés ainsi comme propriété commune à toute une population. Il est vrai que ce genre d'abri ne pouvait s'établir que là où le sous-sol le permettait, c'est-à-dire dans les terrains secs et, surtout, les terrains crayeux. La nature du sol expliquerait ainsi leur prédominance et leur maintien en Champagne.

D'après une aimable communication de M. Alph. Gosset, de Reims, les *escrenes* ou *escraignes* ont à plusieurs reprises occupé les savants de cette contrée. Notre érudit confrère nous écrit que Grasley, entre autres, a composé une *Dissertation sur les Escreignes,* lue le 19 septembre 1743 et publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Troyes en Champagne,* de l'année 1768, dans laquelle cet auteur attribue l'origine de ces abris aux Germains, en se rapportant au passage de Tacite cité plus haut; mais, tout en brodant sur son sujet, Grasley oublie totalement de nous renseigner sur la nature de ces escreignes, sinon qu'il les compare aux grottes des Nymphes de la mythologie grecque.

Les abus provoqués par les réunions nocturnes des escreignes, loin du foyer paternel, durent cependant être assez grands, car, précédant la mesure de l'Electeur de Hesse, l'archevêque de Reims Maurice Le Tellier, frère de Louvois, dut les interdire, et il paraît que cette interdiction a été observée, puisque la tradition moderne ne connaît plus ces refuges, qui ont dû, dans beaucoup de cas, être transformés en caves à champagne ou à fromage, si fréquentes au pays rémois. D'autres ont pu subsister sans que le folklore aujourd'hui se rappelle leur ancienne destination [1].

Détail intéressant à noter, d'après Larousse, en Bourgogne on appelait également *escraignes* des chaumières ou huttes construites par des paysans ainsi que les veillées qu'on y organisait.

[1] STEPHANI, *loc. cit.,* p. 97 et 377.

Les refuges de la Basse-Autriche, explorés par le P. Karner, portent d'ailleurs le nom caractéristique de *Erdställe,* étables souterraines, nom qui indique un des buts de leur construction.

Ajoutons que les sources du Moyen âge nous apprennent que les Scandinaves creusaient des refuges souterrains situés près de leur maison et communiquant avec elle par un couloir souterrain. Cette tradition s'est maintenue un peu partout, et, pendant la guerre de Sept Ans, les paysans allemands réfugièrent encore leur bétail dans des abris souterrains couverts de poutres.

Nous concluons de cet ensemble de faits que les Germains désignaient sous le nom de *Screuna* des chambres de travail pour les femmes, ou bien creusées sous l'habitation, ou bien formant maisonnette, mais en grande partie enfoncées sous terre et situées dans l'enclos de la ferme ou en dehors. Rien n'empêche d'admettre que les habitations des mardelles ou les anciennes demeures entièrement souterraines, en forme de niche ou de four à cuire le pain, aient pu servir de type, bien que la question d'éclairage et d'aération ne soit pas encore complètement élucidée. Ailleurs, des galeries souterraines, partant des maisons, conduisaient à tout un labyrinthe de souterrains appartenant probablement à la communauté entière et pouvant être facilement défendus.

Les peuplades germaniques ayant toujours eu le sentiment de l'individualité, il serait absolument erroné d'admettre que, dans toute la Germanie, il n'y ait eu qu'une seule manière de bâtir des maisons, un seul style, si nous osons nous exprimer ainsi. Tout en s'appuyant sur une tradition primitive commune et soutenue par des fusions de différentes tribus entre elles, la maison variait d'après les peuples, les ressources naturelles du sol et, surtout, la richesse et le rang du propriétaire.

Si le serf habitait quelque pauvre hutte, peut-être encore de forme circulaire, grossièrement construite à l'aide de troncs d'arbres et de branchages, couverte en gazon, l'homme libre avait sa ferme, c'est-à-dire un enclos renfermant la maison et des dépendances en nombre variable.

La demeure du noble, de l'*edeling,* se distinguait par le nombre et les dimensions des bâtiments annexes, par une ornementation plus riche, par des emblèmes spéciaux. Le chef ou duc d'une tribu avait certainement à côté de sa maison une *halle,* vaste construc-

tion supportée par des piliers, qui servait en temps ordinaire de réserve pour les armes et les provisions, et, dans les grandes occasions, de salle de réception ou de banquet, voire de dortoir pour les invités.

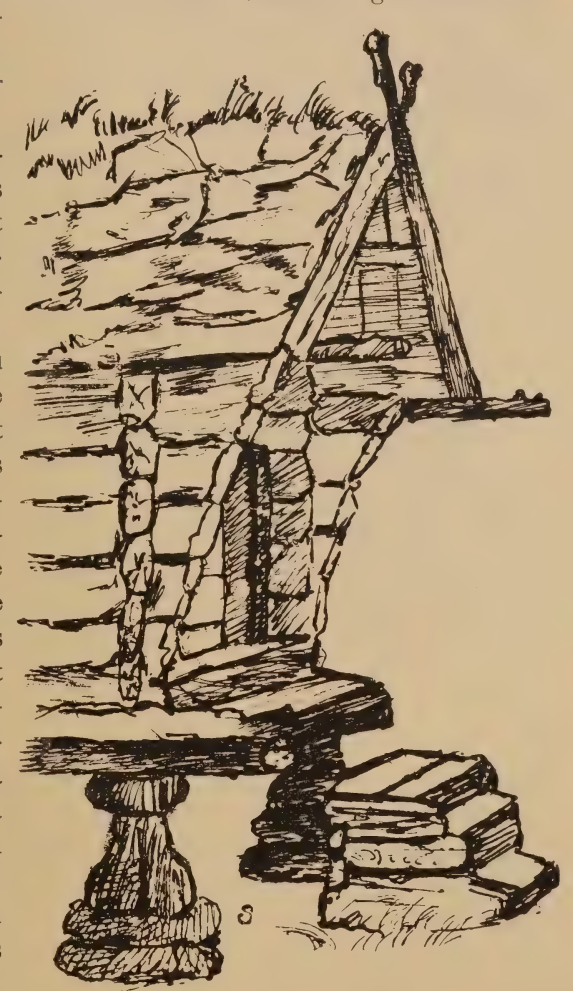


FIG. 9. — MAISON SCANDINAVE, SUR PILIERS.

Placée immédiatement sur le sol, sans substructions, avec tout au plus quelques moellons bruts, non cimentés, comme fondations, la maison ordinaire du Germain devait être humide et froide, et même chez les riches les planchers, les fourrures, les nattes répandues à profusion ne devaient pallier que très imparfaitement les inconvénients résultant du mode de construction. Du temps de Charlemagne, on avait déjà cherché à remédier à ces graves défauts, en élevant les habitations, alors naturellement en pans de bois, au dessus du niveau de la terre, c'est-à-dire en laissant une sorte de rez-de-chaussée absolument à découvert entre les piliers. Dans sa chronique, le Moine de Saint-Gall nous raconte que parfois les soldats se réunissaient pour s'abriter contre les intempéries, sous la maison de Charlemagne, mais que le grand empereur avait soin de les surveiller et d'empêcher tout désordre. Bien qu'il s'agisse ici d'une construction spéciale, d'une résidence impériale, plu-

sieurs auteurs, sur la foi de ce témoignage, ont prétendu que la maison germanique était généralement bâtie sur pilotis, ce qui est une erreur absolue. Néanmoins, on a pu donner dans différentes régions à ce principe d'élévation une application régulière ou une extension ingénieuse. Dans la Presqu'île scandinave, on trouvait fréquemment, au commencement du XIXe siècle, et on trouve peut-être parfois encore de nos jours, des maisons construites sur de puissants supports. Ces maisons sont, en général, unicellulaires, c'est-à-dire ne forment qu'une seule grande pièce, et si l'on veut avoir plusieurs pièces, on juxtapose deux constructions différentes *(fig. 9)*.

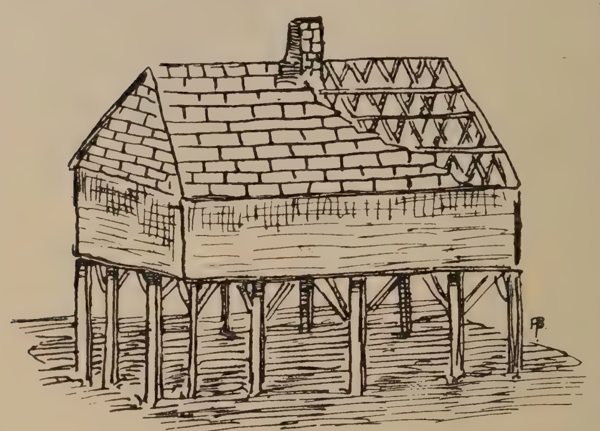


FIG. 10 — HÔTEL COMMUNAL D'ECHT.
(Arch. du R., cartes et plans n° 777.)

Dans la Forêt-Noire, il existait des maisons analogues, mais les poutres pourrissant assez vite sous l'influence atmosphérique, on a actuellement dans la plupart des cas, rempli les interstices par des murs de soutènement.

Nous avons rencontré, aux Archives du Royaume, le dessin d'une construction qui, à la fin du XVIe siècle, représentait encore le même principe : c'est l'hôtel communal de la petite ville d'Echt, située dans l'ancien pays de Juliers et qui appartient actuellement au Limbourg hollandais *(fig. 10)* ; cet hôtel est d'autant plus intéressant que nous ne connaissons, dans nos contrées, aucun exemple analogue, et il offre le prototype de ces « halles » ou maisons de ville du Moyen âge dont le rez-de-chaussée, supporté par des piliers, d'abord en bois et puis en maçonnerie, servait de marché public.

On n'avait qu'à fermer par des planches le rez-de-chaussée obtenu par ce système, pour constituer une place close, particulièrement apte à abriter le bétail. De l'application de ce principe est sortie la

maison alemane, dont le type se rencontre encore aujourd'hui en Suisse, dans la Forêt-Noire, les Ardennes [1].

Nous allons maintenant examiner plus en détail la maison germanique du Moyen âge, en signalant, pour chaque type, les transformations qui ont pu s'opérer au cours des siècles, principalement dans la Belgique actuelle et dans les contrées avoisinantes.

Construite sans mortier ni maçonnerie d'aucune espèce, cette maison reposait directement sur le sol. Dans son tableau du musée ancien de Bruxelles, *Le Dénombrement de Bethléem*, Breughel l'Ancien nous montre encore des charpentiers occupés à placer ainsi directement sur la terre l'ossature d'une maison.

Parfois les gros bois, afin d'être moins exposés à la pourriture, reposaient sur des blocs de pierres brutes ; les poteaux angulaires pouvaient également être calés à l'aide de moellons bruts ou de blocs erratiques [2]. Pour construire la maison, on établissait donc un cadre en forme de parallélipipède composé de douze troncs ou poutres destinés à supporter la toiture.

Suivant les contrées, les murs étaient, comme nous l'avons dit, construits en colombage ou en clayonnage, l'empilage étant restreint à certaines régions forestières.

Dans les villes, avec le développement des métiers, parmi lesquels celui des charpentiers, le colombage fut largement appliqué, mais à la campagne le clayonnage prévalut, du moins dans certaines contrées franques, car la Loi salique mentionne une maison en claies, *cletem salinam*, c'est-à-dire en grossier travail de vannerie revêtu d'une couche de bauge. L'encadrement de la porte, composé de gros bois, était rattaché à la charpente, et sous les montants était posé le seuil qui, chez les Francs *(Lex salica,* LXI, 1), avait une signification juridique spéciale et s'appelait *durpil*, d'où le néerlandais *dorpel,* également conservé chez les Francs du bord de la Moselle, émigrés en Transylvanie. Chez ces derniers, le suicidé

[1] M. Garnier, l'architecte bien connu de l'Opéra de Paris, avait reconstitué, à l'Exposition de Paris de 1889, une maison germanique trop haut perchée et qui ne répondait certainement pas au type courant de cette maison. Nous reprendrons ailleurs la question de la halle, dont la discussion nous entraînerait au delà des dimensions assignées à ce travail.

[2] Nous avons vu, autrefois, dans le Luxembourg germanique, une hutte dont un des angles reposait sur un énorme bloc siliceux, une « vaque » qui avait donné à la maison le surnom « A la vaque blanche ».

ne devait pas passer le *dorpel,* mais on creusait sous le seuil un trou par lequel on tirait le cadavre, qu'on croyait ainsi empêcher de « revenir » et de tourmenter les vivants [1].

A l'époque primitive, la porte était peut-être simplement composée d'une claie suspendue au linteau par des liens en filaments ou en osier. Plus tard, on la fixa latéralement, au moyen de liens et, ensuite, de gonds. On apprit à faire des portes en lattis ou même en planches, et on les divisait horizontalement. En ouvrant alors le volant supérieur, on introduisait dans la maison l'air et la lumière dont, comme nous le verrons bientôt, elle avait un besoin absolu, et, tout en rendant possible la surveillance de la cour et des voies d'accès, on empêchait par ce dispositif les porcs et le bétail d'entrer dans l'habitation.

Nous avons déjà dit que le toit était assez pointu, de la forme dite hollandaise ou en croupe, c'est-à-dire à quatre pans ; mais, dans les villes, où l'espace donnant sur la rue était forcément mesuré, on mettait généralement le côté étroit sur la rue et, grâce à l'influence des Normands, fort habiles charpentiers, on y adopta communément le toit à deux pentes, dit en batière ou en dos d'âne, supporté par un système de charpente des plus ingénieux.

La charpente, d'après ce que nous avons vu, était la partie principale de la maison, la plus difficile à établir ; avec elle, la maison était virtuellement terminée. Aussi ne manquait-on pas de fêter ce moment par la plantation d'un mai, coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et sur laquelle nous aurons à revenir.

Les chevrons étaient munis de lattis qui supportaient directement le chaume, le genêt, le roseau (glaïeul) ou l'écorce, matières choisies d'après les ressources locales.

Le chaume, qui était le plus généralement employé, devait être préparé d'une manière spéciale, car le battage au fléau l'aurait

[1] D'après nous, le français *seuil* vient, non du latin *solium,* mais de l'ancien allemand *sul,* qui désigne indistinctement les supports tant horizontaux que verticaux. Le verbe *gasuljan* signifie établir des fondations et indique un radical *sul* d'où dérivent toutes formes romanes. *Basis lignum quod sustinet domum quod nos sulium vocamus,* dit un texte cité par Graff *(Ahd. Sprachschatz,* 190) et par Heyne, *loc. cit.,* p. 77, confirmant notre manière de voir. Le mot « seuil », *pars pro toto,* représente la maison, dans des expressions telles que « franchir le seuil », « un seuil hospitalier », qui attestent en même temps la valeur symbolique de cette partie de la maison.

rendu impropre à l'usage en question. On le battait donc sur un chevalet, ou bien, d'après une méthode appelée gluage ou étoublage en Normandie [1], on coupait d'abord les épis et ensuite les tiges qui, de cette manière, n'étaient pas écrasées et, gardant l'air emprisonné entre leurs nœuds, constituaient un corps à la fois mauvais conducteur de la chaleur et protecteur contre le froid. De larges plaques de tourbe et de gazon servaient aussi à couvrir sinon la totalité, du moins la ligne faîtière du toit.

Dans quelques rares contrées, où les roches schisteuses se trouvaient à fleur du sol, on employa également cette dernière matière, sous forme de grandes dalles, pour couvrir la maison. On ménageait dans le toit une ou plusieurs ouvertures dont nous verrons tantôt l'utilité. La couche de chaume était généralement très épaisse, de 20 à 25 centimètres et au delà ; elle était donc très résistante [2] et conservait dans l'intérieur la chaleur en hiver, la fraîcheur en été ; devenue toute moussue au bout de quelques années, elle était moins exposée à être incendiée par des flammèches volantes que le toit en bardeaux, qui se rencontre dans certains pays de montagnes et surtout dans les constructions féodales et urbaines.

Le toit s'avançait considérablement au delà des murs, de façon à former un auvent protégeant ces murs contre l'humidité en rejetant au loin les eaux pluviales, qui, autrement, auraient vite entamé les faibles fondations que nous connaissons [3].

Nature chevaleresque, romantique même, comme on dirait aujourd'hui, le Germain, avec les nombreux défauts inhérents à toute nation primitive, avait un vif sentiment de la nature, un symbolisme poétique et une religiosité profonde, qui se traduisaient par une mythologie au fond peu connue et dont on essaie de reconstituer les principaux traits à l'aide des renseignements donnés par les auteurs anciens, notamment par César et Tacite, ainsi qu'à

[1] DELISLE (LÉOP.). *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie.* Évreux, 1851, in-8°.

[2] *Durantque aevis tecta similia,* dit PLINE (H. N., XVI, 36), en parlant des toits de chaume des Barbares en général.

[3] Le Moyen âge ne connaissait pas, en général, ces tuyaux de descente, qui, dans les maisons modernes, servent à éloigner les eaux pluviales. Pour les cathédrales mêmes, des caniveaux en pierre amenaient l'eau aux gargouilles ou « crachleurs », qui la rejetaient au loin.

l'aide de la littérature médiévale de la Scandinavie et des traditions locales recueillies par les folkloristes.

Le sentiment religieux poussait donc le Germain à placer sa maison sous la protection des divinités; or, le plus craint des dieux était Thor ou Donar, le dieu à la barbe rousse, dont la grande voix se faisait entendre dans les orages et qui, avec l'éclair, lançait son terrible marteau appelé *Miölnir*, le broyeur, fendant les arbres et asseyant le coq rouge sur la crête des maisons. Pour s'attirer sa protection, on plantait au milieu et aux extrémités du toit son emblème, ce marteau, qui était l'arme de l'époque néolithique, c'est-à-dire une sorte de masse en pierre, de préférence en silex perforée, au milieu, d'un trou dans lequel s'emboîtait le manche. Par le fait que le silex, vulgairement appelé pierre à feu *(feuerstein)* donne des étincelles, on lui croyait des vertus surnaturelles et on l'attribuait directement à une divinité.

Chose étrange, cet usage païen a survécu jusqu'à nos jours, bien que son origine soit oubliée, et sa signification changée. En Scandinavie, on a même retrouvé un certain nombre de ces marteaux néolithiques qui, à travers les siècles, avaient gardé leur rôle de talisman planté sur le toit de la maison comme protecteur contre la foudre. Il y a quelques années, un de ces silex a été acquis par un archéologue qui, à son grand étonnement, y découvrit une inscription runique très curieuse et attestant la haute antiquité de l'objet.

D'après des renseignements personnels, les paysans des environs d'Umkirch en Bade, encastrent encore de nos jours, dans les murs de leur demeure, une ammonite qui figurait également un marteau. En Belgique, on rencontre des traces d'usages semblables. Dans le Luxembourg et dans le pays de Liége, le paysan suspend dans son étable, au-dessus du bétail, un silex perforé, représentant évidemment, lui aussi, le marteau de Thor. En Ardenne, également d'après M. Comhaire [2], le paysan emploie des pierres trouées

[1] Tout comme la bélemnite (du grec *βέλεμνον*, foudre), qui, dans l'imagination populaire, se rencontre là où la foudre est tombée. Il semble pourtant que l'emploi de la bélemnite comme *apotropæon* de la foudre est surtout dû aux Romains, car, comme le constate un jeune archéologue lorrain, M. Gabriel Welter, on a retrouvé aux environs de Metz un certain nombre de tuiles avec des bélemnites incrustées dans leur masse.

[2] Cf. *Le Petit Belge* du 18 octobre 1903, et Ch. COMHAIRE, *L'habitation des Fagnes (Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, p. 10).

des silex dans le même but. Des usages analogue nous sont encore signalés pour la Lorraine et prouvent, par leur diffusion, combien l'idée mythologique qui en forme la base était répandue dans le monde germanique tout entier.

Ailleurs, on consacrait la demeure au principal dieu, Oudin ou Wotan, le père des dieux et des hommes, qui, accompagné de deux corbeaux, Hugin et Munin (Pensée et Souvenir), traversait les pays sur son cheval Sleipnir, et auquel le cheval était principalement consacré [1]. On surmontait donc les deux extrémités du faîte chacune de



FIG. 11. — TÊTES DE CHEVAL ET TÊTES DE CIGOGNE OU DE CYGNE (D'APRÈS WESTERMANN'S MONATSHEFTE, 1858).

deux têtes de cheval entrecroisées, restées jusqu'à ce jour le symbole typique couronnant la plupart des vieilles fermes de la Westphalie et des pays environnants, et dont nous reproduisons ici quelques spécimens *(fig. 11)*.

On sait que, pour la même raison, le fer à cheval, notamment le fer à cheval trouvé sur la route, est considéré comme un talisman que, dans de nombreuses contrées de l'Allemagne, on attache à la porte au-dessus du seuil, coutume qui existe également au pays de Liége. Par une transformation de l'ancien usage, les têtes de cheval furent parfois sculptées dans le pignon : ainsi, dans cette maison de Cologne où la tradition les explique par une curieuse légende.

En d'autres pays, notamment en Angleterre, les têtes de cheval

[1] Le cheval était plus particulièrement offert en sacrifice, et, après la cérémonie, une partie en était distribuée aux assistants, qui s'en régalaient. A cause de cet usage païen, les missionnaires interdisaient généralement l'usage de la viande de cheval, mais ils eurent beaucoup de peine à imposer cette prohibition aux néophytes.

furent remplacées par des têtes de cygne ou de cigogne, oiseaux qui portaient bonheur.

Le cygne joue un certain rôle dans la mythologie germanique, qui connaît les *schwanjungfrauen,* sorte de fées ou de vierges prophétesses, qui prenaient la forme du cygne et parfois, sur le bord d'un étang, déposaient leur robe de plumes.

Le rôle mythologique de la cigogne est également connu ; elle est considérée comme le symbole de la reconnaissance, de la fidélité conjugale et de l'attachement filial; chaque année, elle revient au toit qui lui a été hospitalier, et l'on croit que les jeunes nourrissent leurs parents quand ceux-ci, par une infirmité quelconque, ne peuvent plus se procurer la provende nécessaire; l'épouse adultère est punie de mort et tombe sous les coups de bec d'une assemblée convoquée par l'époux outragé. D'après la légende racontée aux enfants, la cigogne apporte les nouveau-nés, et le toit sur lequel elle repose abritera le bonheur. Aussi l'oiseau est-il bien vu, et son nid respecté, et le paysan d'Alsace fixe volontiers une vieille roue sur son toit, avec l'espoir que messire Adebar viendra loger chez lui.

La cigogne, qui habite encore aujourd'hui les plaines de la Hollande, était assez fréquente dans notre pays jusque dans la seconde moitié du XVII[e] siècle ; elle habitait notamment les tours les plus élevées des châteaux féodaux. Nous avons rencontré des nids de cigogne juchés au sommet d'un palais dans le manuscrit des *Chroniques du Hainaut* (XV[e] siècle). Nous les rencontrons encore dans les ouvrages de Sanderus et de Le Roy, notamment à Male, à Buggenhout, à Rumpst, au château en ruines de Woude et jusque sur le toit de la maison des Génois à Bruges. On peut supposer que les invasions des troupes de Louis XIV ont contribué à sa disparition.

On sait que les missionnaires chrétiens qui portèrent l'Évangile dans la Germanie, excellents connaisseurs du cœur humain, obéissant d'ailleurs aux ordres du pape, évitaient de trop brusquer les néophytes et cherchaient systématiquement à transformer les usages païens en coutumes chrétiennes, à consacrer au culte du seul Dieu les endroits et les objets consacrés au culte du paganisme. Ils construisirent ainsi des chapelles avec le bois des chênes sacrés, ils baptisèrent dans les eaux consacrées aux Nornes ou aux Déesses-Mères; ils élevèrent des autels chrétiens sur les *aræ* d

Jupiter ou de Diane; la fête du solstice d'hiver devint Noël, le solstice d'été, la Saint-Jean; les réjouissances de Pâques marquèrent l'entrée du printemps, et Saint-Remy au chef d'octobre, ou ailleurs Saint-Michel ou Saint-Martin, la fin de l'été. De la même façon, le marteau de Thor fut en maints endroits transformé en croix, symbole qu'on trouve encore très souvent jusqu'à nos jours, parfois à son tour changé dans cette sorte d'ornement en forme de fleur de lys, planté aux deux extrémités du faîte et qu'on appelle le bouquet du toit de chaume [1] *(Fig. 12)*.

Ailleurs, le bouquet a le vague aspect d'une gerbe liée par le milieu, et on n'y voit plus qu'un simple ornement, une preuve de l'adresse du couvreur, tout en convenant que les anciens croyaient qu'il protégeait contre la foudre. D'aucuns ont prétendu que le bouquet en forme de gerbe représentait le balai, à la fois emblème de la sorcière et talisman contre ses maléfices; nous y aurions vu peut-être la gerbe d'épis non égrénés que le Germain, à l'époque du *Youl* ou solstice d'hiver, attachait au faîte, invitant ainsi les oiseaux à sa table, mais nous constatons que cette interprétation du bouquet comme *Donnerbesen* existe tout spécialement dans les *Vierlanden*, près de Hambourg, ce petit canton dont les habitants sont les descendants d'anciens colons flamands et ont gardé depuis le XIIe siècle de nombreuses particularités; nous attirons l'attention du lecteur sur les intéressantes formes que le

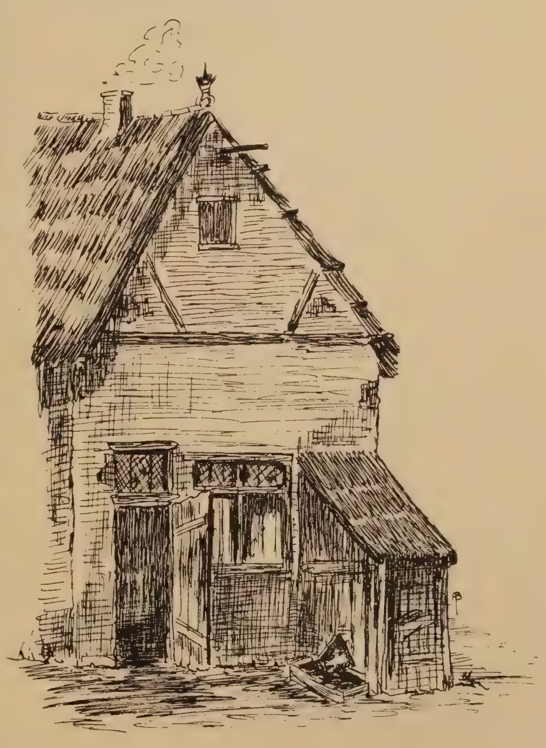


FIG. 12. — MAISON AVEC BOUQUET EN FORME DE LYS (D'APRÈS TENIERS).

[1] Fleur de lys et croix sont souvent équivalentes dans l'art médiéval; ainsi, le fleuron terminal des tours gothiques, en forme de lys, s'appelle en allemand *kreuzblume*, fleur de croix.

bouquet affecte dans presque tous ceux des tableaux de Teniers qui ont pour objet la représentation des plaisirs champêtres.

Dans les constructions plus modernes, notamment dans les fermes seigneuriales des XVIIe et XVIIIe siècles, avec toit en tuiles ou en ardoises, le bouquet est remplacé par une sorte de quille à trois, quatre ou cinq renflements, comme on la rencontre encore fréquemment aux environs de Bruxelles, par exemple à Meysse ou à Vilvorde, et qui figure déjà dans les gravures de Cock sur lesquelles nous aurons à revenir, et dans ce *Dénombrement de Bethléem*, de Breughel l'Ancien, si riche en renseignements sur la construction ancienne. Les moulins à vent de la Campine sont très souvent surmontés d'un épi semblable ou d'une croix [1]. Toutes ces formes sont des transformations du marteau de Thor.



FIG. 13. — HUTTE DE LÉPREUX (D'APRÈS BREUGHEL).

M. Comhaire nous apprend que, dans les Fagnes, le jour de la Saint-Jean, on jette sur le toit une couronne de marguerites des prés, qui est censée préserver la maison de la foudre. Ici encore, le voisinage du solstice d'été nous indique la survivance d'une coutume païenne. A l'époque de ce solstice, on pratiquait des cérémonies qui devaient protéger contre les maléfices redoutés des sorciers. Or, la couronne (ou l'anneau), sans commencement ni fin, avait la vertu d'écarter les sortilèges, d'où les anneaux ou bagues magiques, qui jouent un si grand rôle dans les anciennes littératures.

La plantation du marteau de Thor, maintenant remplacée par celle du mai, était sans doute accompagnée anciennement d'une sorte

[1] Un tableau du musée de Lille, représentant la bataille d'Hondschote, montre au premier plan un moulin à vent surmonté d'une croix, tout comme une hutte du *Dénombrement de Bethléem (fig. 13)*, déjà cité ; dans ce dernier cas, la croix sert plus spécialement à marquer la hutte ou borde d'un lépreux, rendue reconnaissable, en plus, par la sébile posée à l'entrée sur un pieu. Dans le tableau même, un personnage sortant de la hutte porte d'ailleurs les cliquettes qui doivent l'annoncer aux passants, circonstance qui confirme notre interprétation. Nous pensons que c'est là le seul exemple d'une reproduction graphique d'une de ces bordes destinées à être brûlées à la mort de l'occupant. On remarquera la cheminée, formée par un panier sans fond, sur laquelle nous aurons à revenir.

de consécration de la maison qui a survécu dans les libations dont on arrose aujourd'hui le mai dressé lors de l'achèvement de la charpente. En Allemagne pourtant, beaucoup d'usages anciens se sont maintenus ; le mai, rappelant l'usage belge dont nous venons de parler, se compose d'une croix ornée d'une couronne faite de neuf plantes différentes, dont l'herbe de Saint-Jean, le millepertuis, qui passait pour préserver tout particulièrement contre les maléfices; le maître charpentier, après avoir fixé le mai, vide son verre et le rejette au loin, pour qu'il se casse en mille morceaux, et prononce un discours, souvent très original [1]. Il serait curieux de rechercher encore d'autres analogies entre les usages belges correspondants et ceux de l'Allemagne.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas parlé des fenêtres de la maison germanique du haut Moyen âge.

La raison en est fort simple : il n'y en avait pas !

D'abord, la partie supérieure de la porte, mobile comme nous le savons, laissait entrer l'air et la lumière quand on la tenait ouverte. Puis, les montants de la porte se prolongeaient au-dessus de la charpente, et il restait souvent au-dessus de l'entrée une baie ou claire-voie, partiellement fermée à l'aide de barres de bois. Du moins la Loi des Bajuvares prévoit que le débiteur peut, dans certains cas, s'acquitter d'une dette, en l'absence du propriétaire, en jetant l'argent par-dessus la porte.

De plus, au-dessous du toit ou dans sa partie inférieure, on ménageait encore quelques autres ouvertures, où le vent et la lumière pouvaient entrer en même temps que les oiseaux; on les plaçait assez haut pour que les personnes de l'intérieur ne fussent pas trop incommodées par les courants d'air *(fig. 14)*. Il est probable que l'hirondelle dite des cheminées logeait déjà chez le Germain, qui, contrairement au Romain, la regardait comme messagère du bonheur, parce que sa venue annonçait l'arrivée du printemps.

Ces ouvertures s'appelaient en gothique du joli nom de *auga-aura* (porte des yeux), en vieux norois *vind-auga* (œil du vent), ce dernier vocable parent de l'anglais *window;* en suédois, le mot *vindöga* désigne encore aujourd'hui ces lucarnes du toit en

[1] On a composé un recueil de semblables discours, qui a paru sous le titre de *[Z]immermannssprüche und Kranzreden,* Weimar, 1887, in-8°.

forme de demi-cône couché, qui, protégeant la maison contre la pluie, tout en laissant entrer l'air et même la lumière, remontent à une époque très ancienne. Nous avons trouvé dans un très intéressant manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, *le Veil rentier d'Audenarde,* les curieuses maisons reproduites ci-contre, parmi



FIG. 14. — MAISONS DU XIIIe SIÈCLE, AVEC BAIES NON VITRÉES.

lesquelles une « taverne à chervoise », reconnaissable au bouchon servant d'enseigne. Bien que datant de la fin du XIIIe siècle, ces maisons présentent un type beaucoup plus ancien, et ont notamment une analogie surprenante avec les maisons normandes de la tapisserie de Bayeux, publiées par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture (s. v. Maison).* Ces maisons montrent la disposition des baies placées sous le toit, probablement couvert de bardeaux.

Primitivement, la porte n'avait pas de serrure; tout au plus un coin ou une cheville de bois pouvaient-ils être placés à l'intérieur pour protéger le sommeil des habitants, qui, en règle générale, n'avaient guère à craindre les voleurs. Encore aujourd'hui, au Tyrol, dans la Lorraine allemande et dans beaucoup d'autres contrées germaniques, les maisons restent ouvertes, pendant que toute la famille se rend au travail des champs, et bien rares sont les cas où cette confiance est trompée.

Mais quand on vivait dans une enclave, au milieu de peuplades ͅtrangères, ou quand un homme libre avait été blessé dans une ixe par un membre de la *sippe* (parenté, au sens large du mot) à aquelle on appartenait, alors il fallait se garder contre une attaque ı main armée, et déjà la Loi salique distingue entre l'effraction l'une maison ou d'une *screuna,* fermant à clef, et d'une autre ı'ayant pas cette fermeture.

Le nom de la clef, comme la chose elle-même (all. *schlüssel,* lam. *sleutel,* du latin *ex-cluere*), a été emprunté aux Romains, mais ›endant bien longtemps, dans la maison rustique, la fermeture se omposera généralement du simple dispositif en bois rappelé dans : conte du Chaperon Rouge [1].

La maison, nous le répétons, ne formait qu'une pièce unique, ıodestement meublée; le plancher en bois constituait le luxe des ches, et généralement le pied se posait directement sur la terre ıttue; dans les encoignures, on voyait quelques bancs, quelques cabeaux servant, au besoin, de tables basses [2] et au fond, peut-re, une sorte d'estrade recouverte de paille et de peaux, où dor-ait la famille. Au milieu de la pièce s'élevait le foyer, symbole cré de la famille, constitué par un lit d'argile et quelques moel-ns, et portant le chaudron placé sur un trépied. Parfois le banc l'aïeul ou celui de l'hôte se trouvait à côté du foyer, à la place ıonneur.

Comme protection contre le feu, on entourait le foyer d'un sys-ıne de barres en bois, ayant vaguement l'aspect d'un «travail» de geron, système qui existe encore de nos jours en Scandinavie *g. 15)* et a été longtemps en usage en Allemagne; à ces pou-s rapidement enfumées, on suspendait les salaisons, ainsi que les

« Tire la chevillette, la bobinette *cherra* (=tombera), » du verbe *choir*. Dans landres, beaucoup de portes intérieures se ferment encore de cette façon. Un ıet en bois est relié à une ficelle, qui, passant par un petit trou, débouche du extérieur, et se termine par une bobine ou poire en bois; en tirant donc sur e ficelle, on fait lever le loquet qui sort du cran d'arrêt, on pousse et on e retomber le loquet en abandonnant la bobine.

Les mots pour désigner la table (flam. *disch* et *tafel,* all. *Tisch* et *Tafel,* du *discus* et *tabula),* ont été empruntés aux Romains. Les Germains ne con-aient pas la table à manger, mais chaque convive avait devant lui une sorte abeau. Au Moyen âge, on « dressait » le couvert des dîners d'apparat, en ınt des planches sur des chevalets mobiles.

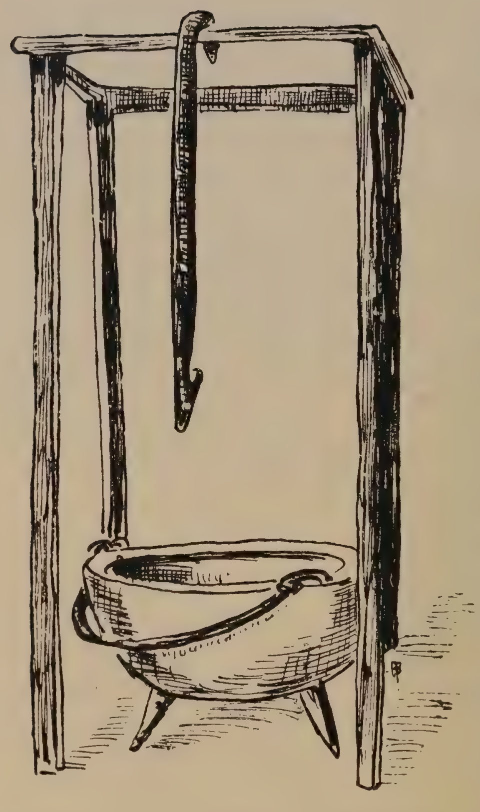


FIG. 15. — FOYER DES LAPONS DE SCANDINAVIE.

quelques outils de cuisine. L fumée, si le vent le permet tait, aboutissait au *rauchloch* un simple trou pratiqué dan le toit, sur lequel nous auron à revenir en détail.

La désignation de *haus* en flamand *huis,* en wallo des Ardennes *li mohon* donnée primitivement à l pièce unique qui compos l'habitation proprement dit est encore aujourd'hui, dar les Flandres, dans les A dennes et dans la Transy vanie du nord, réservée à première chambre, celle o se trouve le foyer. Dans Luxembourg germaniqu cette pièce s'appelait *är,* Franconie *eren,* mot q étymologiquement est pare de *ara, area.* Aujourd'h dans le Luxembourg [1], *ä* pris cependant la signifi tion de corridor, par su d'un changement de la disposition des maisons, et, comme Transylvanie, l'ensemble des bâtiments est désigné sous le n collectif de *geheis.*

La cheminée n'existait pas, et, dans certains parages, n'a introduite que vers l'époque moderne. Henning connaît encore ferme des environs de Montjoie (près d'Aix-la-Chapelle) qui commencement du XIX[e] siècle, avait gardé la disposition primi avec foyer central. Depuis, on a signalé, dans différentes contr un certain nombre de maisons sans cheminée ; ainsi, dans localité de la Forêt-Noire, à Mühlhausen près de Waldsee existe encore, à l'heure qu'il est, une maison sans cheminée, al

[1] Cf. COMHAIRE, *op. cit.*, p. 11.

onnée, il est vrai, depuis quelques années. D'après une descrip-
on de M. Mahler [1], cette maison, très curieuse à cause de son rchaïsme, est absolument dépourvue de fondations, et les murs eposent sur de longues poutres de sapin placées sur des blocs rratiques de silex. Le rez-de-chaussée est construit en troncs npilés, l'étage est en colombage, avec panneaux formés de lattes e sapin entrecroisées et enduites d'argile mêlée de barbes d'orge ; uelques gros cailloux sont encastrés dans ces murs exclusi- ement en bois de sapin ; seules les clefs ou chevilles sont en hêne. La principale porte donne directement sur la cuisine, toute oircie de fumée et parcimonieusement éclairée par une fenêtre asse. Au milieu de la cuisine se trouve le foyer portant le tré- ed en fer avec le chaudron. Au-dessus du foyer s'élève l'*essum*, rte de lattis rectangulaire, auquel on suspendait la viande fumer. La chambre attenante est, à la vérité, pourvue d'un grand oêle allemand en faïence, mais le tuyau de celui-ci débouche ans la cuisine, où la fumée devait chercher une issue, porte, nêtre ou fissures quelconques.

A ce spectacle inattendu d'une maison sans cheminée, dit ahler, l'étranger aurait certainement pensé que tout était en feu que, d'un instant à l'autre, les flammes allaient jaillir du toit et partout. Mais l'habitant était fait à ces fumigations perpétuelles, i favorisaient la conservation des céréales, et les marchands de é achetaient de préférence le produit emmagasiné dans pareille aison, blé qui, débarrassé de tous les germes nuisibles, présentait e marchandise saine et pesante. Le foin, dit-on, gagnait égale- ent à être ainsi enfumé.

Disposition assez curieuse, le toit repose sur trois piliers en bois, i, au rez-de-chaussée, s'élèvent vers le faîte et qui pourraient re croire que, dans certaines maisons anciennes, le milieu en it occupé par un pilier central, peut-être cette *columna a quà men sustentatur,* que mentionne la Loi des Bajuvares [2]. Il est dent que, là où pareille disposition existait, le foyer ne pouvait uper le centre exact de la maison unicellulaire.

De ce qui précède, il résulte que les habitations anciennes man- quent absolument de confort, surtout pendant la mauvaise saison.

MAHLER, dans *Blätter des Schwäbischen Albvereins,* 1903, p. 15.
HEYNE, *Wohnungswesen,* p. 27.

De là, cette joie avec laquelle on attendait le retour du printemps qui permettait de s'échapper de ces pièces sombres, où la fumée vous aveuglait en même temps, peut-être, qu'on était glacé par l bise entrant par la porte mi-ouverte.

Au sommet du toit, on avait cependant généralement ménag une ouverture spéciale, le *rauchloch* déjà cité, qui permettait à l fumée de monter directement et de s'échapper par là, pourvu qu le vent ne fût pas trop contraire.

En Scandinavie, certaines régions ont gardé ce système, ma on a muni l'ouverture d'un châssis garni d'une vessie ou d'un baudruche très transparente ; c châssis s'ouvre et se ferme à l'aid d'une barre coudée qui descen le long du mur.

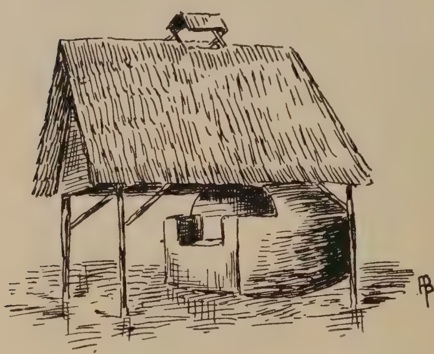


FIG. 16. — CUISINE D'ÉTÉ OU FOURNIL DE LA TRANSYLVANIE ALLEMANDE.

Peut-être que la hutte prim tive possédait, dans certain contrées, au-dessus du *trou fumée*, le dispositif connu so le nom de « nid de cigogne » que nous avons mentionné pl haut, qu'on retrouve, quelque p modifié, chez les Allemands Transylvanie *(fig. 16)*.

Il est probable que, dès l'ar- vée de la belle saison, on s'empressait de faire la cuisine au deho , soit en plein air, soit surtout dans une petite construction qui, cas échéant, pouvait abriter le four à cuire et portait alors le n de *backhaus*. En tout cas, pareil usage existe en Transylvanie, , pendant l'été, on fait la cuisine dans un abri spécial, la *Somm- küche (fig. 16)*.

Dans les grands châteaux féodaux, la cuisine formait d'aille s une construction isolée ; la partie réservée pour l'habitation, d s les débuts, n'avait que peu de cheminées, une peut-être dans a grande salle, et une autre dans la chambre de la châtelaine, cha- bre qui, chez les Allemands, portait le nom de *Kemenate* [1].

[1] La cheminée la plus ancienne actuellement conservée se trouve pr a- blement au château des Comtes, à Gand, et a été récemment décrite ar M. A. Heins.

Telle était donc la maison germanique courante du temps de Char-lemagne : une habitation rectangulaire en colombage ou en clayon-nage, munie d'un haut toit de chaume, ne comprenant qu'une seule pièce, éclairée par quelques lucarnes, avec sole en terre battue et, au milieu, le foyer dont la fumée s'échappait par le toit.

Dans le vaste enclos dont la maison formait le centre, se trou-vaient, selon le rang et la richesse du propriétaire, d'autres con-structions, l'étable, l'écurie, la grange, le fournil, toutes isolées les unes des autres et sous la garde de chiens vigilants, qui, de loin, annonçaient le visiteur étranger [1]. Parfois une excavation souter-raine, accessible par une trappe (de l'allemand *treppe,* escalier), ser-vait d'ouvroir aux femmes et de magasin pour le blé et les racines qui, ailleurs, étaient cachés dans des silos. Nous trouvons encore de nos jours des caves non voûtées, accessibles par une trappe, dans nombre de maisons luxembourgeoises. (Cf. *fig. 17, plan.)*

L'eau était fournie par le ruisseau voisin, qui avait donné souvent son nom au village, ou par une source qui avait décidé du choix de l'emplacement ; les puits maçonnés n'étaient guère en usage que dans les villes, et, à la campagne le mot de Tacite, que les Germains n'employaient ni mortier ni briques, restait toujours vrai [2] ; l'architecture romaine n'avait guère, jusque-là, influencé la con-

[1] On peut se faire une idée des grands domaines de Charlemagne, véritables fermes modèles, par des rapports détaillés adressés à l'empereur : La villa Asnapium se composait d'une maison seigneuriale en pierre, accompagnée de dix-sept maisons en bois, d'une étable, d'une cuisine, d'une boulangerie, de deux granges et de trois écuries, le tout entouré du *tunino* (la haie) et accessible par une porte en pierre, surmontée d'un solier ; d'autres *villæ,* plus petites, ont des maisons en bois, des granges, caves, écuries, ouvroirs pour femmes, etc., en nombre variable d'après leur importance; mais le principe est toujours le même: les constructions isolées, dans un enclos formé par une haie solide. (Cf. STE-PHANI, *op. cit.,* II, p. 100.)

[2] Les langues germaniques n'ont même pas un mot pour désigner le mur en pierre (lat. *murus* est devenu en all. *mauer,* en flam. *muur; calx* (chaux) donne en all. et en flam. *kalk ; pilarium* (pilier) en all. *pfeiler,* flam. *pilaar,* ce dernier peut-être de formation savante ; *tegula* (tuile) en all. *ziegel,* flam. *tegel* (souvent avec un sens dérivé) ; *porta* (porte) en all. *pforte,* lux. *pârt,* avec le sens de porte à deux battants ou charretière ; *cellarium,* all. *keller,* flam. *kelder ; coquina,* cuisine, all. *küche,* flam. *keuken ; fenestra,* all. *fenster,* flam. *venster ; turris,* all. *turm,* flam. *toren;* latin *trulla* (*tru-ella*), lux. *traufel,* wallon *truvelle ;* lat. *operari,* lux. *appern; stylus* (pilier), lux. *steil,* etc., etc. Le nom de menuisier est, de même, emprunté au latin, all. *schreiner,* flam. *schrynwerker,* du latin *scrinium.* Le nom de charron et celui de forgeron, par contre, sont des noms essentiellement ger-

struction rurale, restée absolument fidèle à la tradition germaniqu
Ajoutons que les Romains eux-mêmes, dans nos contrées, s'étaie
peu intéressés à l'habitation du colon; car, à côté de la superl
villa romaine, construite en matériaux solides, on trouve les hutt
primitives des serfs attachés à l'exploitation agricole du domain
bâties d'après les méthodes rustiques du pays.

Peu à peu le progrès vint, et les peuples germaniques s'orgai
sèrent définitivement. Les rois et les ducs habitaient des *palai*
ou des forteresses bâties au moins partiellement en maçonneri
les évêques et les abbés élevèrent des cathédrales et des mon
tères dans ce style roman dont le nom indique déjà la filiation,
ces exemples, venant d'en haut, suggérèrent de profonds chang
ments dans les traditions germaniques.

A la campagne, l'église resta encore très souvent en bois, m
le comte voulut avoir son château copié sur celui du duc, et
simple *edeling* chercha à imiter le comte, dans la mesure de
moyens.

Une nouvelle technique s'introduisit alors dans l'art de bâtir.

Des dénominations neuves pénétrèrent dans le langage courar
et trahissent encore aujourd'hui, aux yeux du philologue, les e
prunts faits aux Romains. En même temps, les diverses peupla
germaniques, habitant des contrées très différentes comme r
sources naturelles, se mirent à différencier de plus en plus le
système de construction et à établir des types d'habitation p
complexes, dont la genèse et l'évolution au cours des siècles
sont pas connues dans tous leurs détails et, parfois, doivent p
être devinées par leurs résultats que prouvées par des docume
ou des restes de l'époque.

Avec l'accroissement de l'aisance, on trouva que le système
la maison unicellulaire, tel que nous l'avons exposé, faisait per

maniques. Le nom de maçon (all. *stein-metz,* en flam. *metselaar)* est, à la vé
allemand, mais il signifiait simplement l'ouvrier qui taille (du verbe *meizza*
s'appliquait aussi au boucher (aujourd'hui appelé en flamand *been-hou*
D'ailleurs, les Germains, tout comme les Gaulois, connaissaient la construc
de murs de soutènement en pierres sèches, non cimentées.

[1] Au sujet de cette évolution d'après les races, voir l'excellent livre de K
HENNING : *Das Deutsche Haus in seiner historischen Entwickelung,* fasc. XL
dans *Quellen u. Forschungen zur Sprache u. Kulturgesch. der germ. Völker ;* S
bourg, 1882, in-8°.

un grand espace vide sous le toit, et, sous une partie de celui-ci, on ménagea une soupente en établissant à hauteur des murs un plafond composé de solives dont les insterstices étaient remplis par des lattes entourées de paille trempée dans l'argile ; plus tard, ces lattes étaient couvertes d'un ciment ou repous, ou bien remplacées par un véritable plancher.

Un escalier, ou peut-être une simple échelle, conduisait à ce réduit, qui servait, en premier lieu, à conserver la récolte la plus précieuse, le blé en grain, et est désigné en France sous le nom de grenier (du latin *granarium*), en Allemagne sous celui de *speicher*, en flamand *spyker* (du latin *spicarium*). Accessoirement, cet espace pouvait servir de chambre à coucher pour les enfants de la maison. Dans les grandes fermes, là où l'on avait des domestiques, les valets couchaient dans le fenil ou à côté des bestiaux confiés à leurs soins, usage qui, dans de nombreuses contrées, a perduré jusqu'à nos jours.

La soupente portait anciennement aussi le nom de *solier*, en allemand *söller*, en flamand *zolder*, du latin *solarium*, qui, employé dans la Bible avec le sens de toit plat, toit en terrasse, a également pris la signification de balcon couvert (bretèche) ou de chambre en encorbellement.

La construction d'une soupente devait immédiatement entraîner une modification dans le système de chauffage. Il n'était plus possible de laisser le foyer ouvert sous la soupente, à cause de la fumée qui pouvait s'y engouffrer et s'y accumuler, et en rendre ainsi le séjour impossible ou gênant, et surtout à cause du danger d'incendie résultant du peu de hauteur du plafond.

Deux systèmes se présentaient et, d'après les contrées, l'un ou l'autre a été suivi.

Le premier laissait le foyer libre à sa place, au milieu de la pièce, mais on transformait à hauteur d'homme la barrière de bois qui l'entourait en une sorte de cloche ou de hotte, carrée ou plus ou moins arrondie, en clayonnage recouvert intérieurement et extérieurement d'une épaisse couche d'argile et conduisant la fumée jusqu'au *rauchloch*. On prolongeait en même temps ce conduit en vannerie au-dessus du toit, et la cheminée rurale était trouvée, telle que, dans certaines contrées, elle a traversé les siècles jusqu'à nos jours.

Le second système consistait à déplacer la cheminée en l'ados-sant à un des murs, après l'avoir munie d'une hotte ou d'un manteau analogue au type précédent.

Ces systèmes offraient tous les deux un grand inconvénient : car, malgré toutes les précautions, ils pouvaient facilement occasionner des incendies. Pour le premier, l'argile du revêtement tombant facilement par vétusté ou autrement, les osiers desséchés par la chaleur et recouverts de suie pouvaient flamber en un clin d'œil et réduire la maison en cendres ; pour le second, malgré quelques dalles en pierres, interposées entre le foyer et le mur, le feu était trop rapproché du bois formant l'intérieur du mur.

Une nouvelle transformation et un nouveau progrès étaient inévitables. Il fallait enfin recourir pour ces parties à la maçonnerie et mettre la cheminée à l'abri des dangers d'incendie. Alors il devenait facile d'élever une paroi intermédiaire et de créer ainsi une chambre à coucher séparée du foyer; cette chambre n'était donc chauffée qu'indirectement; mais, par contre, elle ne recevait plus cette fumée aveuglante qui, pendant le haut Moyen âge, constituait le grand inconvénient des habitations [1]; cela permettait aussi de supprimer la *screona,* l'ouvroir de la ménagère qui, maintenant pouvait à la fois surveiller le foyer et la chambre où travaillaient ses filles ou ses servantes.

La conséquence en fut l'adoption générale de la cheminée en pierre ou en briques et, plus tard, l'adoption du type bi-cellulaire de la maison.

Il n'est pas possible d'assigner à ces différentes transformations une date déterminée. Elles n'ont pu s'implanter partout qu'à la longue, et en regardant bien, on trouvera même de nos jours plus de traces du système ancien qu'on ne serait tenté de le croire.

[1] Comme nous l'avons déjà dit, on a de la peine à s'imaginer, sous ce rapport le manque de confort des habitations de nos ancêtres, à une époque où ni la fenêtre vitrée ni la cheminée n'existaient. On était donc, dans sa maison, réduit ou bien à l'obscurité ou bien aux courants d'air et au froid. Quant à la fumée envahissant toute la maison, apportant la toux et l'inflammation des yeux, nombreux sont les témoignages qui attestent ces inconvénients du foyer ouvert. Dans les records luxembourgeois, il est maintes fois stipulé que, lors des repas obligatoirement fournis aux échevins le jour du *geding,* il faut installer ces magistrats ruraux devant une table couverte de linge blanc, dans une chambre chauffée et *sans fumée.*

oremière vue ; mais, si nous constatons que la cheminée en clayonnage existe encore actuellement en Belgique, dans le Luxembourg germanique et dans cette partie de la Transylvanie qui a été peuplée aux XIe et XIIe siècles par des Francs de la Moselle, on peut croire que son origine remonte, pour le moins, à l'époque de l'immigration de ces derniers.

Par suite du progrès de la menuiserie et de la formation de classes l'artisans même au village, l'emploi des volets se généralisa ; on ratiqua donc, dans les murs, à hauteur de la main, de petites baies, énéralement peu larges et coupées par des meneaux, tournant sur onds et pouvant être fermées par un loquet ou verrou en bois.

Comme on avait appris à placer plusieurs bâtiments sous un seul oit, en trouva parfois avantage à réunir toutes les constructions ans un seul tenant formant une clôture plus efficace que la simple aie facilement escaladée, et c'est ainsi que naquit dans différents ays le type actuel du *hof*, c'est-à-dire, dans l'acception spéciale et econdaire, la ferme dont les bâtiments sont groupés autour d'une our d'après des dispositions qui varient selon les contrées et, souent, selon l'initiative et les moyens du constructeur.

Généralement, autour de cette cour en forme de quadrilatère, n côté est occupé par la maison d'habitation et l'étable, un second r les granges, le troisième, par des hangars ou autres dépennces; le quatrième se compose d'une clôture en palissade, en anches ou en maçonnerie, avec une porte charretière.

Le jardin, muni de sa haie, est alors transféré derrière la rme.

Il semble que ce type a déjà existé avant le XIIe siècle; car, assez pandu en Belgique, dans le Luxembourg germanique et en Tranlvanie, il est mentionné dans un traité de mathématiques attrié au célèbre Gerbert, qui devint le pape Sylvestre II [1]. Il a, reste des analogies tant avec la *villa rustica* des Romains avec certaines constructions monacales de la période carolinenne.

Le principe de la maçonnerie, une fois admis, a trouvé une plication qui n'a cessé de croître.

[1] *Paterfamilias stabilivit curtem novam quadrangulam. (Liber Legis salicæ... ex liotheca* Fr. Pithoei, Paris, 1602, in-12°, p. 93.)

Tout en conservant le colombage, c'est-à-dire une ossature en boi on trouva préférable de remplir les panneaux de maçonneri notamment de briques, sys tème appelé hourdis, q s'est surtout développé e Allemagne.

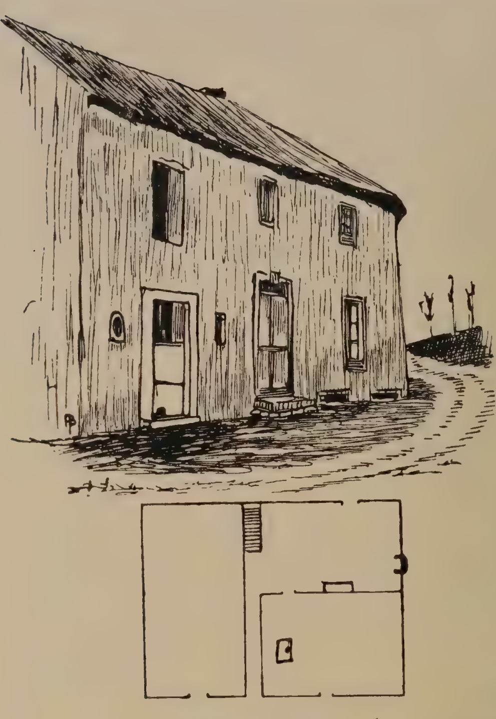


FIG. 17. — MAISON DE PRATZ (G.-D. DE LUXEMBOURG), DU TYPE BI-CELLULAIRE FRANC.

Ailleurs, on resta fidè au bois, et nous savons p plusieurs textes que, pl d'une fois, on transporta village ou une église d' endroit à un autre, ce q n'était évidemment possil que quand il s'agissait maisons faites de bois réu par des boulons ou chevill la maison rurale fut d' leurs pendant longtem au point de vue juridiq comprise parmi les bi meubles [1].

Henning distingue t principaux types dans l'é lution de la maison ger nique : le type franc, le t aleman et le type sa

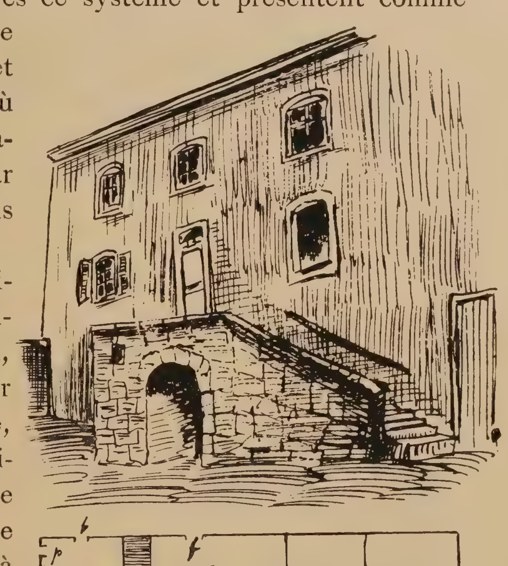
Le type franc se compose d'une maison à triple division dar sens de la longueur ; au centre est l'entrée avec la cuisine (*fr diele, eren*), ayant, d'un côté, la chambre d'habitation ou à couc et, de l'autre, l'étable, comprenant le grenier aux fourra La partie habitable de la maison est donc devenue bi-cellula (*fig. 17*).

[1] HEYNE, *l. c.*, p. 158, 181. HENNING, *l. c.*, p. 89.

[2] L'exemple que nous donnons est d'un type plus moderne, par sui l'ajoute d'un étage complet, d'un corridor et, dans le mur de pignon supé d'un four à cuire le pain ; de plus, la cuisine occupe le fond, au lieu d per le devant, dans l'alignement de la chambre ; par contre, on remarquera foyer est toujours au centre ; le plancher de la chambre couvre une cave no tée, accessible par une trappe et qui pourrait bien être un souvenir de la *sc*

Ce système constitue le type de maison le plus pratique et tend à se répandre de plus en plus. Il est surtout susceptible de nombreuses modifications, soit par l'adjonction de la soupente ou de l'étage, soit par l'ajoute de cloisons intérieures ayant pour but d'augmenter le nombre des pièces ; mais, même dans ces modifications, il est facile de retrouver le type primitif.

Le type aleman offre une triple division dans le sens de la hauteur *(fig. 18)*. Le rez-de-chaussée constitue les étables, le premier étage forme l'habitation, le toit contient les greniers ; il s'est surtout conservé dans les pays de montagnes, et on le retrouve notamment dans le chalet suisse. Dans la Forêt-Noire, beaucoup de maisons sont également construites d'après ce système et présentent comme particularité une large rampe accessible aux charrettes et nontant jusqu'à l'étage, d'où es gerbes peuvent être emmagasinées dans le grenier par ın pignon restant ouvert dans a partie supérieure.



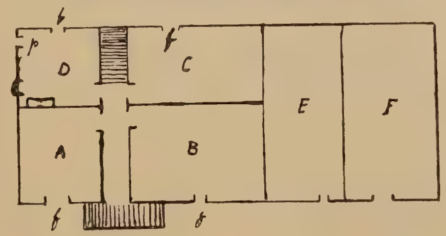


FIG. 18. — MAISON DE PLATEN (G.-D. DE LUXEMBOURG), DU TYPE ALEMAN.

La maison saxonne constiue le troisième type, très cuieux, avec une triple division, ıon dans le sens de la longueur omme la maison franque, ıi en hauteur comme la maion alemane, mais dans le ens de la largeur : elle ne eut être mieux comparée qu'à ne église avec son chevet, la ef principale et les bas-côtés. e pignon, orné des têtes de heval dont nous avons parlé lus haut, généralement proégé par un prolongement du oit, surmonte la porte charreère, assez vaste pour laisser entrer la voiture chargée de gerbes qui donne accès à un large couloir en terre battue, servant d'aire

à battre le blé et, à l'occasion, de salle de danse, et concentrant toute l'activité de la vie agricole ; à droite et à gauche, les bas-côtés abritent face à face les étables et les écuries, ainsi que les magasins à fourrage, et rien de plus curieux que de voir les chevaux et les vaches qui, passant la tête par les volets, semblent participer à la

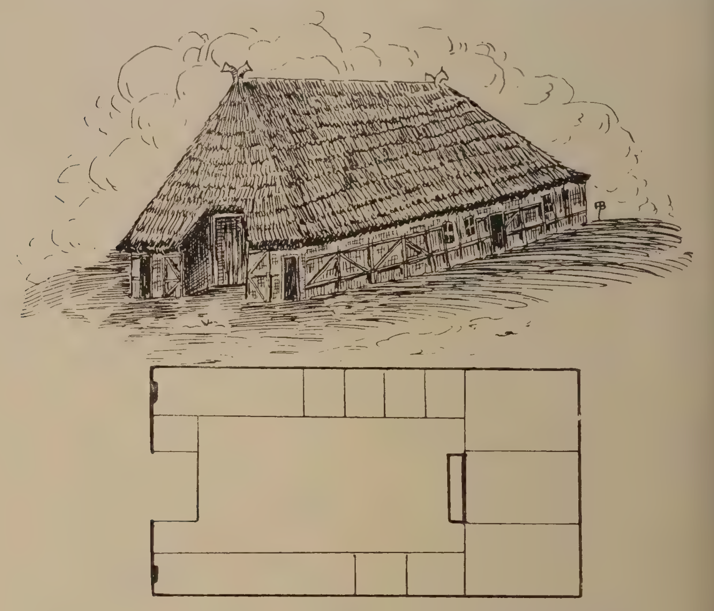


FIG. 19. — MAISON DU TYPE SAXON (D'APRÈS HENNING).

vie de famille. A l'extrémité, au chevet, se trouve, souvent surél-vée de quelques marches, l'habitation proprement dite, où la mè de famille, assise auprès du foyer, peut, de sa chaise et tout e filant, surveiller le pot-au-feu, les domestiques, les enfants, le bét et contrôler les entrées et les sorties *(fig. 19)*.

Très pittoresque, ce système présente pourtant de grands inco-vénients, notamment parce que les odeurs des étables et des éc-ries remontent vers l'habitation, infestée, en plus, pendant la be saison, par d'innombrables essaims de mouches.

A ces types principaux, on peut encore ajouter la vieille mais scandinave, unicellulaire et placée sur des supports trapus en bo ainsi que la ferme frisonne, composée de plusieurs maisons juxtap-sées et dont M. l'abbé Claerhout a donné la description.

Ajoutons, sans vouloir expliquer complètement la cause de ce fait assez inattendu, que certaines maisons d'Auvergne et de Bourgogne se rapprochent du type aleman.

Dans les régions montagneuses de la Franche-Comté, qui, voisine de la Suisse et de l'Alsace, s'est trouvée, comme toute la Bourgogne, pendant longtemps unie au Saint-Empire par des liens politiques, il existe encore des habitations dérivant directement de la naison unicellulaire, qui n'ont qu'une seule place principale, avec ın foyer ouvert surmonté d'une hotte de cheminée laissant voir le ciel et pouvant être fermée au moyen d'une trappe munie d'une ige.

Chapitre III. — Fin de l'époque médiévale et Renaissance.

Après ces généralités, nous aurons à envisager plus spécialement e développement de la construction rurale en Belgique. Nombreuses sont les sources qui nous renseignent à cet égard, notamient à partir du XVe siècle. Les miniatures de la Bibliothèque de ourgogne, les gravures et les tableaux des grands maîtres flamands, s cartes figurées, dont les Archives du Royaume possèdent une che collection, les textes des auteurs, enfin les constructions nciennes épargnées par le temps et les constructions modernes evées dans le goût et les traditions du passé, concourent à rendre ossible une histoire détaillée de la maison rurale en Belgique penınt les quatre derniers siècles, et si nous ne présentons ici qu'un erçu succinct, si nous ne pouvons pas utiliser autant que nous urions voulu ces différentes sources, s'il nous a été impossible parcourir le pays tout entier pour recueillir partout les vestiges ı passé, nous espérons que d'autres viendront combler les lacunes reprendre les détails de cet aperçu forcément incomplet.

Il est parfois difficile de distinguer l'architecture rurale propreent dite de l'architecture bourgeoise, dont l'étude ne rentre nulleent dans nos intentions ; mais très souvent la ligne de séparation t peu marquée, et l'on ne sait si tel bâtiment doit être placé dans première ou dans la seconde catégorie. P. Breughel l'Ancien, par emple, représente Bethléem comme une petite ville de province,

en partie commerçante, en partie féodale, en partie rurale, avec des dégradations, des transitions parfois difficiles à classer.

De plus, les fermes riches, celles notamment qui dépendaient des couvents ou formaient la dépendance directe d'un grand château, étaient construites en pierres par des architectes qui, parfois respectaient les traditions locales dans la mesure du possible, et parfois avaient la prétention d'élever des constructions monumentales,

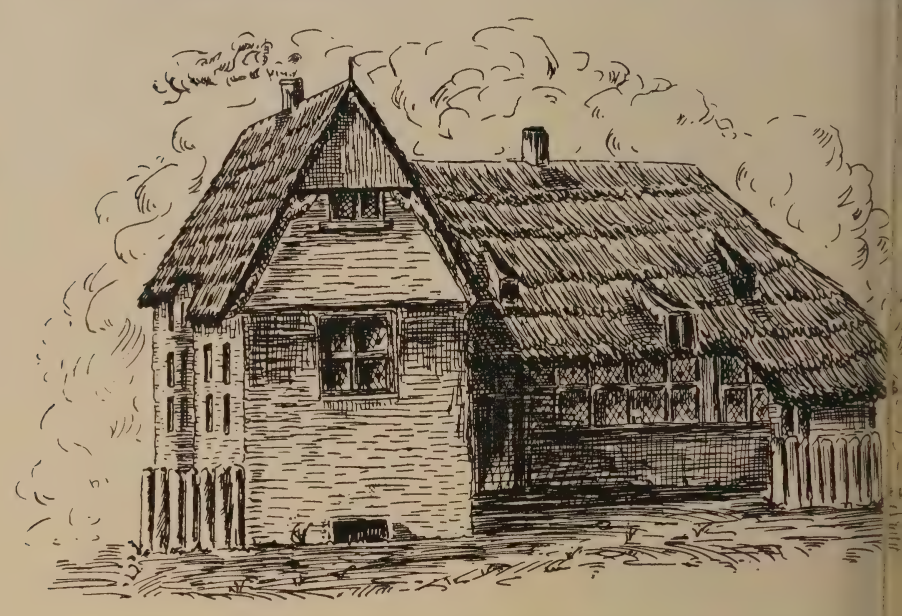


FIG. 20. — FERME-MANOIR DES ENVIRONS D'ANVERS (D'APRÈS JÉRÔME COCQ).

d'après les prescriptions des maîtres de l'époque gothique ou d la Renaissance.

D'autre part, les petites gentilhommières ne se distinguaie souvent guère de la ferme riche que par quelques attributs féodau un donjon, un colombier, un mur d'enceinte ; les commun notamment, y étaient très souvent construits à la manière vill geoise et avec des toits de chaume *(fig. 20)*, comme Sanderus Le Roy nous le montrent maintes fois, par exemple pour les m noirs d'Erghem, de Poucques, d'Immerzeele, etc.

Pendant longtemps, même dans les villes, la pierre était pr que exclusivement réservée aux constructions religieuses, ai

u'aux constructions civiles ayant un caractère féodal ; le nom de *teen* désignait, en général, une forteresse et s'appliquait, à Bruxelles, ux manoirs patriciens, qui se distinguaient, par l'emploi de la ierre, des simples maisons bourgeoises en colombage et, parfois, n torchis.

Jusqu'au XVII[e] siècle, les constructions couvertes de chaume e sont pas rares dans les villes, habitées d'ailleurs encore longemps après par un certain nombre de haraîchers tenant des bestiaux et cultivant des champs situés en dehors des emparts.



FIG. 21. — MAISONS EN COLOMBAGE (D'APRÈS MEMLING).

D'après M. Soil de Morialmé *(l. c.,* . 123), la ville de Tournai avait déjà dicté, en 1394, la défense de couvrir s maisons autrement qu'en tuiles ou rdoises ; mais cette défense fut peu bservée, et les maisons en bois y resent fréquentes jusqu'au XVII[e] siècle. n voyageur allemand déclare, en 1585, ue Lille est une très belle ville, encore ue la plupart des maisons y soient en olombage ou en hourdis [1].

Ce sont les ravages réitérés des incendies qui ont, enfin, fait révaloir, dans les grandes agglomérations, l'emploi de la pierre, ui ont fait édicter, pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, ces nomreuses défenses de couvrir de chaume et de bâtir en bois et en ourdis ; mais pendant bien longtemps, comme aujourd'hui encore ans les petits bourgs, maisons bourgeoises et maisons de cultivaur s'y trouvaient côte à côte, et le style des unes a été naturelleent influencé par celui des autres.

Déjà, dans les manuscrits du XV[e] siècle, nous constatons d'impornts changements dans la toiture, dont l'ancienne lucarne s'est paris transformée en un petit fronton triangulaire donnant la lumière la soupente devenue un véritable étage [2]. Parfois, le rez-de-chaus-

[1] *Die Reisen von* SAMUEL KIECHEL *(Publ. des Stuttgarter Litter. Vereins,* LXXXVI).

[2] Un grand nombre de miniatures de cette époque représentent la grotte de thléem sous forme d'une chaumière surmontée d'un fronton triangulaire ; en

sée des constructions bourgeoises de cette époque était seul en maçonnerie, l'étage, en bois, formant un encorbellement ou bretèche, souvent non dénué d'une certaine élégance. Or, cette construction semble avoir influencé le style rural, notamment dans la région du midi de la Belgique, et remonte, dans les villes, à une époque très ancienne, car on mentionne déjà à l'époque romane une maison en maçonnerie surmontée d'un solier en bois [1].

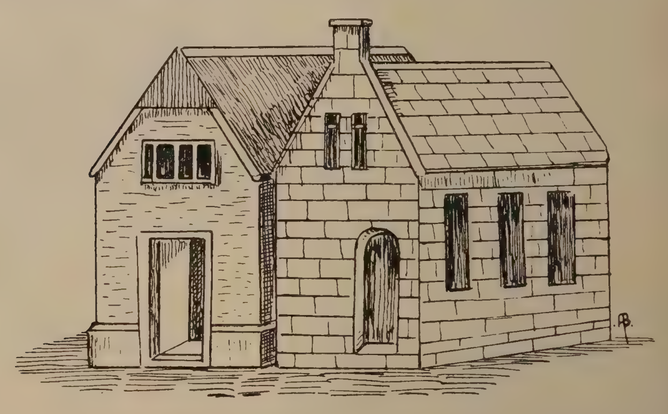


FIG. 22. — CELLULES, D'APRÈS LES « CHRONIQUES DU HAINAUT ».

Le grand tableau de Memling, *La Vie de la Vierge,* conserv à l'ancienne Pinacothèque de Munich, contient, dans la partie q représente le massacre des Innocents, quelques maisons mi-rurale mi-bourgeoises d'un haut intérêt. Nous voyons que le toit, qui e en bâtière, c'est-à-dire à deux versants, repose sur des pignons c colombage dont les bois apparaissent très nettement *(fig. 21).* O la jambe de force centrale du pignon est accotée de deux lucarn ou baies non munies de vitres, que nous retrouvons plus tard da les maisons en colombage du Hainaut.

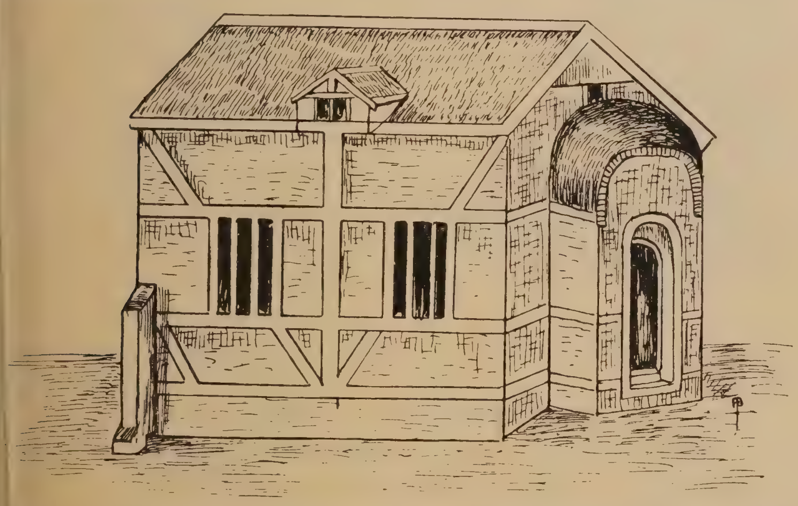
Cette même lucarne double semble se rencontrer dans d'autr tableaux de Memling, ainsi dans le *Martyre de saint Sébastien,* (Musée de Bruxelles ; dans ce tableau, le mur de pignon d'un mouli au rez-de-chaussée, laisse entrer la lumière par trois baies allo

guise de fenêtres, deux trous laissant à nu les lattes de la toiture, éclairent l' térieur.

[1] STEPHANI, *l. c.*, I, p. 274.

gées, sans doute non vitrées, qu'on trouve encore dans les magnifiques miniatures qui ornent le manuscrit des *Chroniques du Hainaut,* faisant partie de la Bibliothèque de Bourgogne. (T. II, f° 114.) *(Fig. 22 et 23.)*

Nous considérons comme un des détails caractéristiques des maisons en bois de l'époque cette double baie, qui, comme les figures le montrent, ressort organiquement de la construction en



IG. 23. — MAISON EN COLOMBAGE, AVEC PORCHE ET BAIES MUNIES DE BARRES DE BOIS, D'APRÈS LES « CHRONIQUES DU HAINAUT ».

ois, et a été, par la force de la tradition, maintes fois conservée ıême dans les constructions en pierre.

Nous trouvons encore une importante source de renseignements ır les constructions rurales en Belgique dans le célèbre Bréviaire rimani, qui forme le joyau de la bibliothèque de Saint-Marc de enise et qu'on dit avoir été établi sur la commande du Pape xte IV (1471-1481).

Peu accessible jusqu'à présent, connu au dehors seulement par des ıotographies qui ne peuvent rendre que très imparfaitement tout charme et la finesse de l'original, ce manuscrit est actuellement bjet d'une reproduction en fac-simile entreprise par M. Scato de ies et peut donc être étudié dans les grandes bibliothèques. illustration de ce volume est attribuée, au moins en partie, à Memg et à d'autres artistes flamands, Gérard van den Meire, Levien

van Antwerpen et Gérard van Gent. Bien qu'il y ait, dans ces attributions, vaste matière à discussion pour les historiens de l'Art, le caractère flamand du livre est indéniable et n'a plus besoin d'être défendu. Ajoutons cependant qu'on a fait ressortir, comme preuve de ce caractère, la reproduction de cette curieuse faux coudée dont nos paysans flamands se servent pour la moisson du blé. Or, le Bréviaire Grimani (*fig. 24 et 25*) contient les dessins de plusieurs constructions rurales dont un surtout, celui qui accompagne le calendrier du mois de février mérite notre plus vif intérêt, à cause des détails inattendus qu'il présente. Il contient une maison en colombage, avec baies non vitrées, fermées par des meneaux en bois, le toit couvert de neige ; par la porte ouverte, on voit les flambées du foyer auprès duquel le maître ou plutôt le tenancier — car la maison est extérieurement marquée aux armes de Bourgogne — se chauffe les mains à côté de la ménagère qui tient la quenouille; la fumée, distinctement éclairée par un reflet du foyer, s'échappe en fines spirales non par une cheminée, mais par cet antique trou que possède déjà l'urne du Forum reproduite plus haut; ce *rauchloch* se ferme à l'aide d'un volet mobile, tel qu'il est resté en usage dans plusieurs parties de la Scandinavie, et, preuve d'un emploi assez fréquent à cette époque, le même dispositif revient dans d'autres miniatures du Bréviaire (*fig. 25*). On le retrouve encore dans un tableau de Breughel, du Musée d'Anvers, et il nous est donc permis de constater que, à la fin du XVI[e] siècle, un certain

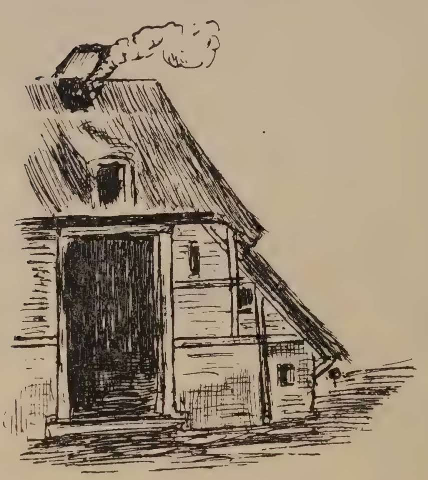


FIG. 24. — MAISON AVEC FOYER CENTRAL (D'APRÈS LE BRÉVIAIRE GRIMANI).



FIG. 25.— MAISON EN COLOMBAGE AVEC FOYER CENTRAL ET SOUBASSEMENT MAÇONNÉ (BRÉVIAIRE GRIMANI).

ıombre de maisons flamandes, chauffées, d'après le système ger ıanique primitif, à l'aide d'un foyer central libre, étaient encore lépourvues de cheminée. Le tableau de Breughel, *La visite à la 'erme,* également au Musée d'Anvers, nous montre, du reste, ce oyer central, au-dessus duquel est suspendue une énorme marmite ervant probablement à préparer la nourriture tant pour les hommes ue pour le bétail.

Vers le XVI[e] siècle, on constate dans notre pays une influence ıarquée de l'architecture bourgeoise sur les constructions rurales. Nombre de bourgeois aisés, de savants ou de magistrats avaient à ı campagne, dans le voisinage de la capitale, des maisons de plai-ance, *speelhuizen* dans la dénomination locale, qui réunissaient lus ou moins les avantages de la ville et ceux de la campagne et omprenaient une maison d'habitation entièrement en pierres et es dépendances formant métairie, construites, celles-ci, d'après les sages locaux. Le paysan aisé trouvait ainsi des modèles qu'il ne faisait pas faute d'imiter dans la mesure de ses moyens. Dans s contrées éloignées du centre, par exemple en Campine, cette ouvelle influence était pourtant beaucoup plus lente à se mani-ster. Van Hulthem, qui a sauvé de l'éparpillement et de la estruction tant de trésors bibliophiliques, avait acquis, pour sa bliothèque, une collection de gravures du peintre Jérôme Cock [1], présentant des fermes des environs d'Anvers, et quoique ce genre études ne fût guère en honneur au commencement du XIX[e] siècle, ıand le gothique lui-même était encore traité de style barbare, — Caumont ne professa son cours d'archéologie qu'en 1830 et ne publia qu'en 1838, — l'éminent bibliophile avait compris toute valeur de son acquisition, ainsi que l'atteste une note écrite

[1] M. R. Van Bastelaer vient de reconnaître dans ce volume le premier état gravures de Breughel publiées plus tard sous le titre de *Regiunculae et villae... atus Brabantiae* (Amsterdam, 1622, in-4° oblong). Nous y notons, entre res, une curieuse mansarde (dans un toit non brisé) ; on sait que, si Mansard ına son nom à la mansarde, celle-ci fut connue longtemps avant lui. De la me façon le pignon à gradins, dit espagnol, a existé en Belgique dès l'époque rguignonne et dérive directement des gables de l'architecture gothique. On rouve de nombreux exemples chez Memling. M. Soil de Morialmé reproduit ne une maison de Tournai avec pignon à gradins, qu'il attribue à la fin du siècle et qui, en tout cas, est très ancienne. Des toits brisés se rencontrent lleurs dans la Scandinavie depuis une époque reculée. (Cf. STEPHANI, *loc. cit.*, , p. 365.)

de sa main : « Cette collection mérite d'être conservée avec soin parce qu'elle nous retrace l'état des campagnes tel qu'il étai il y a déjà plus de deux siècles et demi, campagnes qui étaien

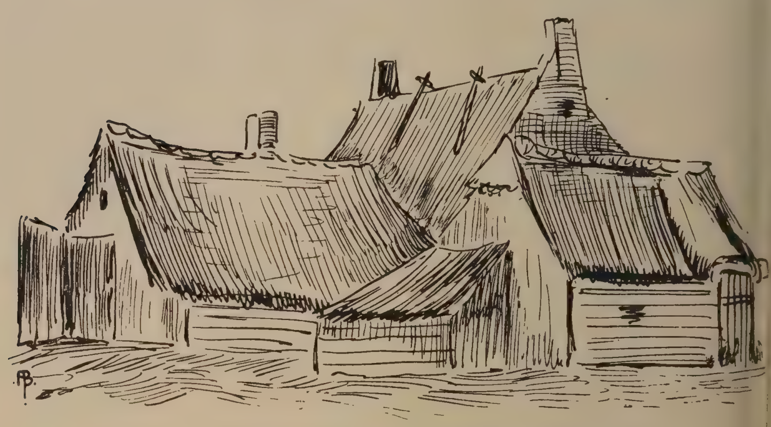


FIG. 26. — FERME (D'APRÈS UN DESSIN DE RUYSDAEL).

alors plus sauvages et plus agrestes qu'elles ne le sont à prése (1826). »

Les fermes reproduites par Cock se présentent basses, avec grandes toitures en chaume descendant presque jusqu'à terre, s montées de cet épi bizarre en forme de quille dont nous avons d parlé; elles portent au-dessus du chaume un lattis dont les extrémi supérieures se rejoignent et dépassent le toit sous forme d'une cr de Saint-André; ces lattes *(fig. 26 et 27)* sont également employ en Allemagne *(scheeren)* et en Transylvanie *(krähenhölzer)* ; el continueront d'être au siècle suivant d'un fréquent emploi, mê pour les toits en tuiles. Avec la lucarne non vitrée du toit, n trouvons souvent la façade surmontée d'un petit fronton trian laire muni d'une ou de plusieurs ouvertures. Les portes sont c pées, et des baies fermées par des volets servent de fenêt Les maisons plus cossues sont seules munies de fenêtres à petits carreaux.

Pourtant, dans les tableaux de Breughel l'influence mod est déjà plus facile à saisir ; nous y voyons s'introduire dans chitecture rurale un élément à peu près nouveau : la fenêtre.

Dorénavant, la fenêtre donnera un aspect nouveau, plus gai,

erme, et ses transformations motiveront presque tous les change-nents apportés jusqu'à nos jours dans les constructions rurales.

On sait que les Romains employaient, pour fermer les baies uvertes donnant sur la rue, des treillis semblables à ceux encore naintenant en usage chez les Orientaux, ou bien des dalles ıjourées, ou encore, comme objet de grand luxe, des plaques de path gipseux, *lapis specularis,* dont l'Espagne fournissait de ma-nifiques échantillons, ou même des plaques d'un coquillage trans-ucide, la *testa perlucens.* Mais les avantages du verre ne leur étaient as inconnus, et, notamment dans le Nord, ils l'employaient pour es fenêtres, comme des trouvailles faites à Trèves et ailleurs (très écemment encore à Mersch) l'ont irréfutablement prouvé.

Les Germains, et surtout les Francs, faisaient, eux aussi, grand as du verre, que nous retrouvons souvent, artistement travaillé, ous forme de coupes, de gobelets ou de flacons, parmi le mobi-er de leurs tombes ; mais son emploi à l'intérieur des habitations, ısqu'à l'époque des croisades, ou du moins avant la deuxième ıoitié du xe siècle, a été excessivement restreint, pour ne pas dire bsolument inconnu. Avant cette époque, on se bornait à fermer s baies qui, pendant le jour, devaient donner l'air et la lumière écessaires, au moyen de volets en bois pourvus parfois d'une



FIG. 27. — GRANGE DE LA TRANSYLVANIE ALLEMANDE (D'APRÈS LES MITTEIL. DER ANTHROPOL. GES. WIEN).

verture en forme de losange, de cœur, etc., qu'on garnissait de udruche, de vessie, de fines lames de corne, de parchemin ıilé et, plus tard, de papier huilé, peut-être aussi, à l'exemple

des Romains, de ce spath gipseux abondant en Allemagne et connu sous le nom de *Marienglas, Frauenglas.* Des rideaux d'étoffe et des tapis servaient en plus de protection contre les courants d'air, et des barres de bois ou de fer empêchaient de pénétrer à l'intérieur de l'habitation. Ces barres, garnissant des baies non vitrées, apparaissent très distinctement dans les maisons représentées sur un volet de l'*Agneau Mystique* de Van Eyck, achevé en 1432, volet qui, d'après M. A. Heins, figure une place de Gand.

On employait aussi des claies, parfois peu serrées, pour fermer les baies, et nous trouvons de très intéressantes reproductions de ces claies, par exemple chez Bols, P. Breughel *(fig. 28)* et Teniers [1]. Il ne faut pas les confondre avec les cages en claire-voie qui, encore de nos jours, servent à faire sécher les fromages.



FIG. 28. — MAISON AVEC DESSUS DE PORTE EN CLAIE (D'APRÈS BREUGHEL).

L'emploi de vitraux de couleur dans les cathédrales fut une innovation d'un grand effet. Suger, le célèbre abbé de Saint-Denis, décrit l'étonnement, l'émerveillement qu'produisirent sur les populations ces figures rayonna[ntes] d'une lumière céleste ; d'apr[ès] son récit, l'enthousiasme f[ut] tel que souvent, le samedi, l[es] seules offrandes des pèleri[ns] suffisaient pour payer l[es] frais occasionnés pendant [la] semaine par le progrès de ce[tte] œuvre. La plus ancienne me[n]tion de vitraux, en Belgiqu[e]

[1] Voir la gravure de Hans Bols, *Autumnus,* dans la série des mois et des s[ai]sons, les *Divertissements des paysans hollandois*, gravé par Jaques *(sic)* Wagn[er] d'après Teniers, enfin le *Dénombrement* et l'*Ane à l'Ecole,* de Breughel.

paraît remonter au règne de Thierry, abbé de Saint-Hubert (1055-1080), qui chargea un certain Roger de Reims de fournir des vitraux pour son oratoire [1].

Les palais et les châteaux ne voulurent naturellement pas rester en arrière sur les cathédrales et les abbayes, et, de là, l'usage des verres à vitres se répandit dans les villes, tout en restant encore



FIG. 29. — FERME (D'APRÈS TENIERS).

ongtemps chose rare et précieuse. Nous citerons comme preuve le cette rareté le château de Karlstein en Bohême, bâti par 'empereur Charles IV, dans les années 1348 à 1357, avec un luxe raiment impérial ; ce monument ne possède des vitres que dans es parties consacrées au culte ou destinées à être réellement habi-ées ; les étages ne sont généralement éclairés que par des baies nunies de volets. Toutefois, vers 1440, Enée Piccolomini qui, lus tard, occupa le trône pontifical sous le nom de Pie II, s'étonna ort, en arrivant à Vienne, du luxe de cette ville, en constatant

[1] STEPHANI, *loc. cit.*, t. II, p. 504.

notamment que plus de la moitié des maisons y étaient pourvues de fenêtres vitrées. Cette circonstance devait lui paraître d'autant plus extraordinaire que, en Italie et en Espagne, on était resté plus fidèle aux principes de la construction antique ; aujourd'hui encore, dans le midi de ces pays, les masures de la campagne sont éclairées par des baies qui ne doivent rien à l'art du vitrier.

Pour en revenir aux habitations rurales de nos contrées, nous constatons que, à la fin du XVIe siècle, on trouve encore les lattes, la claie d'osier ou le simple volet de bois; mais, lorsque l'habitation présente un certain aspect d'aisance, déjà le volet est surmonté d'une fenestrelle à petits carreaux, dormante, c'est-à-dire qui ne peut être ouverte, laquelle deviendra vite d'un usage courant.

Nombreux sont les tableaux des Breughel, puis de Teniers *(fig. 29)*, de Franz Hals, de Wouvermans et des autres peintres flamands ou hollandais, qui offrent cette disposition ; les dessins de Hoogenberg représentant des épisodes des troubles de la fin



FIG. 30. — VILLAGE (ÉCOLE DE BREUGHEL).

du XVIe siècle, nous montrent souvent des maisons — même dans les villes — éclairées, au rez-de-chaussée, uniquement par les fenestrelles surmontant les grands volets clos.

Même quand il y a des fenêtres, les volets restent souvent fermés en plein jour, et il est curieux d'observer, encore de nos jours, combien le paysan flamand reste attaché à cette coutume, qui avait sa raison d'être lorsque le verre n'était guère employé.

Tout le monde connaît, notamment chez Teniers, ce trait carac

ristique d'un paysan ou d'une vieille qui, de l'intérieur d'un ıbaret, passe la tête par un guichet à volet, pour prendre part à la ınversation, ou qui, inversement, guette du dehors ce qui se passe l'intérieur.

Nous retrouvons, chez les Breughel, les deux baies caractéristiıes du pignon, séparées par la jambe de force centrale ; mais, alors ıe, dans le *Dénombrement de Bethléem*, du Musée de Bruxelles, elles nt fermées par de simples volets, au même Musée, le *Massacre s Innocents*, qui est du fils, montre ces baies surmontées de ıires-voies ou impostes vitrées. On voit par là que le verre à vitres commencé à être communément usité, pour les constructions rales, vers la fin du XVIe siècle.

A cette même époque et aussi depuis le XVe siècle, la brique parfois employée pour les soubassements des fermes, dont les ırs proprement dits continuent à être en colombage. Le Musée torique, qui fait partie du Musée de peinture ancienne de Bruiles, contient un intéressant tableau connu d'ailleurs en plusieurs iantes *(fig. 30)* et parfois attribué à Breughel l'Ancien, la *Kersse*, qui nous montre plusieurs constructions rurales d'un grand érêt. Nous y signalons d'abord une modeste maisonnette avec ıbassements en briques et avec un petit fronton à double lucarne, s une maison munie d'un porche ou auvent en forme d'annexe, s curieux, et enfin un grand cabaret, déjà d'allures bourgeoises. te maison est pourvue d'un véritable étage qui possède tout système de baies fort rapprochées, très fréquent dans les conıctions bourgeoises de l'époque, et basé de la même façon sur la tribution de la charpente.

l existe un principe connu dans l'histoire de l'art, à savoir : que hangement de la matière première ne produit que lentement évolution dans les formes propres à la matière première primi : pendant longtemps, on imite des détails qui n'ont plus de on d'être. C'est ainsi que les Germains, quand ils se mirent à lpter la pierre, à l'époque carolingienne, reproduisirent souvent la pierre ces lacs de cuir, faussement appelés irlandais, dont vaient l'habitude d'entourer leurs armes et autres ustensiles. la même manière, les anciennes formes du colombage furent portées au nouveau style en pierre, et celui qui voudra étudier ıaison bourgeoise du XVIe et du XVIIe siècle devra continuel-

lement juxtaposer ces deux éléments distincts qui viennent s'y fon-
dre harmonieusement : l'architecture ogivale en pierre et l'ancienn
construction en bois, le tout modifié d'ailleurs par des ornemen
dans le style de la Renaissance. Les belles maisons des corpor-
tions à Bruxelles et à Anvers, par exemple, avec leurs étages to
en fenêtres, nous rappellent d'une façon saisissante les grand



FIG. 31. — MAISON HOLLANDAISE DU XVIIe SIÈCLE
(D'APRÈS UN TABLEAU DE L'ÉCOLE HOLLANDAISE).

maisons en bois, véritables cages, où le colombage permet
l'établissement de rangées entières de baies, vitrées ou non.

Dès le XVIe siècle, nous rencontrons des maisons rurales munie
fenêtres avec croix de croisée, c'est-à-dire à quatre compartim
dont les deux supérieurs, souvent plus petits, sont fixes et dép
vus de volets, tandis que les deux inférieurs peuvent être ouv
vers l'intérieur et sont protégés par des volets. C'est l'applicat
dans une sphère plus humble, des fenêtres à croisée de l'arch

ure civile du XVe siècle, qui souvent, d'après certains tableaux de 'époque, ne devaient être munies de verre que dans la partie supé-ieure de la croix.

Cette disposition très caractéristique, reproduite dans d'innom-rables tableaux de genre de l'École flamande ou hollandaise, a erduré jusqu'à nos jours, et elle donne à certaines maisons lamandes et hollandaises un cachet spécial *(fig. 31)*.

Il importe d'examiner, dans les habitations anciennes, les fenê-es qui, très souvent, ont été remaniées, élargies, mais dont il est arfois facile de reconstituer la forme primitive.

A Saventhem, localité mi-rurale, mi-bourgeoise et comptant ncore un certain nombre de ces *speelhuizen* dont nous avons parlé, ous avons pu voir beaucoup de fenêtres de l'espèce, mais qui nt reçu une boiserie moderne modifiant complètement leur pparence ; néanmoins, les dispositions anciennes sont faciles à connaître aux moulures de l'encadrement. Les maîtres-maçons l'époque des ghildes ne faisaient rien au hasard, rien en dehors s règles, et l'on est parfois frappé d'étonnement en voyant com-en sont soignées, jusque dans leurs moindres détails, des con-ructions relativement modestes, d'un style à la fois simple et vant, agréable à l'œil et commode à l'usage. Quand l'enca-ement, la feuillure d'une baie ne devait pas recevoir de volet, ais rester à découvert, la moulure est en quart de cercle, et le est à angle droit, en battée, là où elle devait recevoir un volet. ans de nombreux cas, des traces de crochets et de gonds gui-ront également l'archéologue dans l'étude du fenestrage, étude ıne importance capitale pour l'intelligence des changements rvenus dans la forme de la maison.

La porte, souvent coupée, est parfois surmontée d'un petit vent horizontal ou incliné, au-dessus duquel se trouve, d'après ncienne coutume germanique, une baie d'imposte, munie ou non barres en bois, se fermant parfois par un volet ; une petite fenêtre, forme variable, peut contribuer à l'éclairage de l'intérieur. Nous ons déjà dit que souvent la maison germanique est protégée par auvent qui prend les formes les plus diverses : ici, c'est un simple pentis ; là, un prolongement du toit, en forme de porche sup-rté par des piliers, système qui s'est conservé dans différentes rties de la Scandinavie ; ailleurs encore, ce prolongement vient

simplement reposer sur les solives de la soupente qui dépassent les murs extérieurs.

Tous ces systèmes se trouvent représentés en Belgique ; chez Teniers, nous voyons des auvents formés par un petit toit en chaume supporté par quatre poteaux et adossé à un mur, servant d'abri aux buveurs ; cet auvent est plutôt une annexe de cabaret qu'une dépendance de la ferme. Il nous rappelle cependant l'ancien auvent germanique, dont le nom *laubia* (de *laub*, feuillage) fai penser à un abri ou un berceau en charmille et a donné nais sance au français *loge,* qui avait primitivement la même signifi cation.

Des auvents analogues à ceux de Teniers se trouvent encore, d nos jours, souvent accolés à l'atelier des forgerons, des menuisier et d'autres artisans obligés de travailler en plein air [1].

A côté de ces auvents en chaume, en tuiles ou en ardoises, nou devons mentionner les auvents en bois, inclinés *(fig. 31),* horizon taux *(fig. 32)* ou en dos d'âne, placés au-dessus des portes et de fenêtres, qui sont toujours d'un si joli effet. Dans une gravure intitulée *Kermesse dans les Ardennes,* du général de Howen (ave figures par Madou), les fenêtres sont pourvues d'un volet qu attaché au linteau par des charnières, au lieu de s'ouvrir latéral ment, peut être levé à l'aide de deux tiges en fer munies de cro chets, formant ainsi un auvent de façon spéciale, disposé à peu pr comme certains stores de magasin, dits marquises. La même gr vure montre une cheminée moderne surmontée d'une planch mobile formant trappe et rappelant d'une façon étonnante le vol fermant le *rauchloch,* que nous avons rencontré dans le *Bréviai Grimani.* Mais, comme il s'agit d'une composition artistique pl que de la reproduction fidèle d'une maison déterminée, il ser utile de rechercher si ce type existe encore dans les Ardennes.

Ajoutons que, dans la presqu'île scandinave, l'auvent forma porche est fort commun et que les anciens cottages anglais offrent des exemples nombreux, parfois d'un grand pittoresq

[1] L'agronome boulonnais, PETRUS CRESCENTIENSIS, dans son traité *De A cultura* (Bâle, 1548) décrit excellemment l'utilité de l'auvent et du porche ces termes : *Portae fiant nobiles vel ignobiles... super eis fit coopertura vel domus mundior et siccior conservetur introitus et ne portae pluviis et ratione temporis b putrescant.*

Les porches accolés aux églises depuis les époques les plus nciennes dérivent d'ailleurs du simple auvent primitif qui, chez es Grecs, était devenu le *pronaos* ou *prodomos*, et chez les Romains e *vestibulum*. On trouve de très jolis exemples des porches du xve siècle dans la *Madeleine* de Quentin Metsys, au Musée d'Anvers, et dans les *Chroniques du Hainaut*, déjà mentionnées. La gure 30 nous donne au second plan un porche du XVIe siècle.

Dans les villes, les toits prolongés en auvent, portant le nom 'étal, étaient très nombreux et n'ont souvent disparu que grâce la manie modernisante du XVIIIe siècle.

On voit encore de nos jours, sur la chaussée de Mons, à Anderlecht, de nombreuses maisons dont e toit, sans former un auvent prorement dit, dépasse sensiblement es murs et est supporté par des orbillons, parfois d'un effet gracieux. M. Soil de Morialmé fournit es exemples analogues pour Tournai.

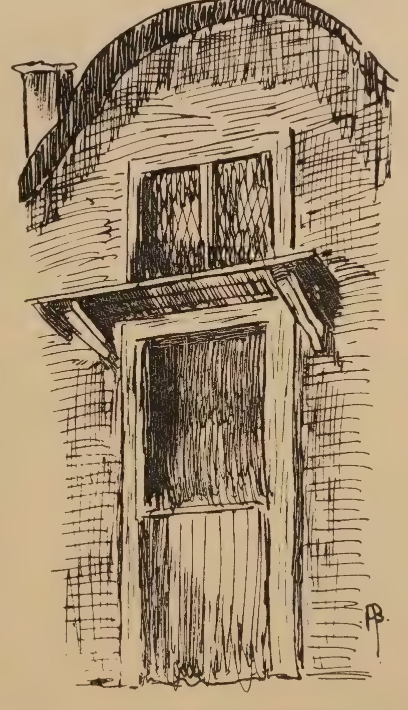


FIG. 32.— PORTE COUPÉE, SURMONTÉE D'UN AUVENT, D'UNE FÉNESTRELLE ET D'UN TOIT BOMBÉ (D'APRÈS JAN VICTORS).

Depuis le XVIe siècle, la maçonerie a toujours gagné en importance, même à la campagne. Si les aisons en pans de bois ou en torchis ont alors encore la règle, la brique ouve cependant un emploi de plus n plus fréquent. Les cheminées, à artir du XVIe siècle, montrent ette forme empruntée aux constructions bourgeoises du XVe siècle et ui a été conservée depuis sans rand changement; extérieurement, lles se terminent par un dé en maçonnerie émergeant du toit ou, rarement, par un tuyau de poterie, avec uvertures latérales.

La tuile apparaît assez souvent omme matériel de couverture, et déjà dans de nombreux tableaux Teniers la crête du toit est formée de tuiles faîtières semi-

circulaires, qui provoquent naturellement à bref délai la disparitio de l'ancien bouquet.

La vieille forme de la cheminée, en clayonnage, se fait rare néanmoins on en trouve un souvenir caractéristique dans le tablea déjà cité de Breughel, le *Dénombrement de Bethléem*, où la caban de lépreux *(fig. 13)* est surmontée d'un panier sans fond, servan de tuyau ; mais, déjà, l fils de Breughel, en co piant ce tableau, n'a pa très bien compris l'usag ancien, et il remplace le lignes ondulées de la van nerie par des joints d maçonnerie. M. Soil d Morialmé reproduit un triple cheminée qui s termine par un condu circulaire ayant tout fait la forme d'un pani et qui peut fort bie s'expliquer par l'imit tion d'un type ancie dans une matière no velle, fait des plus fr quents dans l'histoire d arts. Comme souvenir l'usage ancien, le table de Wouvermans, la *Forge*, conservé au Musée de Dresde, mont également une cheminée en maçonnerie, couronnée d'un pani Des témoins oculaires nous ont rapporté que, il y a cinquante an on trouvait encore dans la province de Namur une habitati dont la cheminée était constituée par un panier. Les chemine carrées en vannerie sont d'ailleurs de nos jours encore fr quentes en Transylvanie, et nous en publions un exemp *(fig. 33)* d'après une photographie due à M. le professeur Kis de Bistritz.



FIG. 33. — CHEMINÉE EN VANNERIE DE LA TRANSYLVANIE ALLEMANDE.

Nous avons pour cette époque de nombreuses vues d'ensem qui fournissent de curieux renseignements non seulement

habitation rustique, mais encore sur la façon dont les fermes :aient groupées en hameaux et en villages.

A côté des recueils de Breughel et de Cock, nous mentionnerons ı curieux volume de la Bibliothèque royale de Bruxelles ı° 28036 de la collection Van Hulthem), composé en grande partie gravures de Rademaker et qui fournit d'intéressants détails sur la aison hollandaise, tels que portes avec auvent, lucarnes de toit, etc. ous y notons la chapelle de Vlierde, près Doorne, encore cou-rte de chaume et qui semble recevoir le jour uniquement par les ux lucarnes ou œils-de-bœuf de la façade, qu'on retrouve dans un rtain nombre de chapelles rustiques. Bien que ces gravures soient beaucoup plus récentes (commencement du XVIIIe siècle), elles diquent souvent un état plus ancien.

La bibliothèque particulière de feu S. A. R. Mgr le Comte de andre contient, de plus, un volume renfermant des dessins colo-s des châteaux, villages et censes des prévôtés de Binche, de aubeuge et de Bavay *(fig. 34)*, appartenant au duc de Croy, en 01. Ces aquarelles donnent une idée assez nette de l'aspect ın village de l'époque. Les maisons rustiques, de couleur jau-ıtre, sont de grandeur moyenne, généralement couvertes de aume, l'ardoise étant, par contre, employée pour les églises et châteaux; la croupe du toit, pour quelques habitations à l'aspect ıs riche, est réduite à bien peu de chose, et le mur de pignon, ̧èrement tronqué, possède les deux baies géminées que nous ons relevées chez Memling. A leur sommet, les toits de chaume



'IG. 34. — MAISONS DES ENVIRONS DE BINCHE ET DE BAVAY (VERS 1600).

ıt garnis d'un rang de tuiles faîtières dont la ligne rouge est par-coupée de joints blancs à la chaux. Très souvent le milieu de açade est surmonté du petit fronton triangulaire mentionné plus ıt, percé d'une ou de plusieurs baies ou fenêtres, ou surmontant ouvertures.

Un certain nombre de maisons ont un étage ou solier en enco bellement; d'autres fois, l'encorbellement ne forme qu'un balc couvert ou une sorte de bretèche ou de moucharabi.

Une maison en construction montre la charpente en bois, de tinée à recevoir le revêtement en bois ou en torchis. Beaucoup toits, tant en chaume qu'en ardoise, portent ces perches ent croisées au sommet que nous avons déjà mentionnées.

Dans les localités plus grandes, qui prennent un air de bou les pignons sont, de préférence, groupés le long d'une rue; ailleu les fermes sont plus espacées, sans offrir cependant cet éparpil ment qui caractérise certaines contrées flamandes.

Fréquemment, le village tout entier est entouré d'une haie vive encore d'une palissade, avec des portes au passage du ruisseau, e Cette disposition est d'origine germanique. On sait que lors, leur établissement dans leurs sièges définitifs, les petites tribus al mandes aimaient à laisser entre elles et leurs voisines une sorte zone neutre, inculte et couverte de broussailles [1]. Plus tard, qua les territoires furent plus exactement délimités, on remplaça ce broussaille par une haie, et on cite l'exemple de la ville Rothenburg sur la Tauber, dont la banlieue était close par une h de dix-sept pieds d'épaisseur. Comme la maison, le village donc son territoire immédiat, le *etter* entouré d'une clôture q conque, dont, à l'époque des *Vrybuiters,* il savait plus d'une défendre l'entrée aux bandes de pillards qui le menaçaient.

Le P. Mœhner nous apprend, en effet, que, vers 1650, au mi des invasions continuelles de troupes françaises et du passage troupes étrangères appelées au secours, mais redoutées presque même titre que les ennemis, le paysan flamand ne condui guère la charrue que l'arquebuse au dos, et qu'il fortifiait quelq fois l'entrée du village par des chevaux de frise ou des barricad; de plus, à l'intérieur du village, les murs du cimetière ent raient l'église, qui elle-même était parfois munie de dispositifs s ciaux datant de l'invasion des Normands et formaient une seco enceinte fortifiée qui a souvent joué un rôle pendant les guerres

Les fermes isolées étaient toujours entourées d'une clôture d l'entretien était une obligation imposée par le seigneur [2]; par

[1] Cf. César (B. G., VI, 23.)

[2] «L'obligation d'entretenir cette haie rentre dans les termes de toute

cette clôture constituait une véritable palissade en pieux aiguisés, ainsi que le montre, à la fin du XVI[e] siècle, une ferme du Limbourg, reproduite dans le manuscrit n° 777 des *Plans et Cartes* des Archives du Royaume *(fig. 35)*.

Les peintres hollandais du XVII[e] et du XVIII[e] siècle confirment, en général, les indications de Breughel et de Teniers.

Ruysdael, Hobbema, Decker et tant d'autres nous montrent la maison rustique avec les détails que nous connaissons ; cependant,

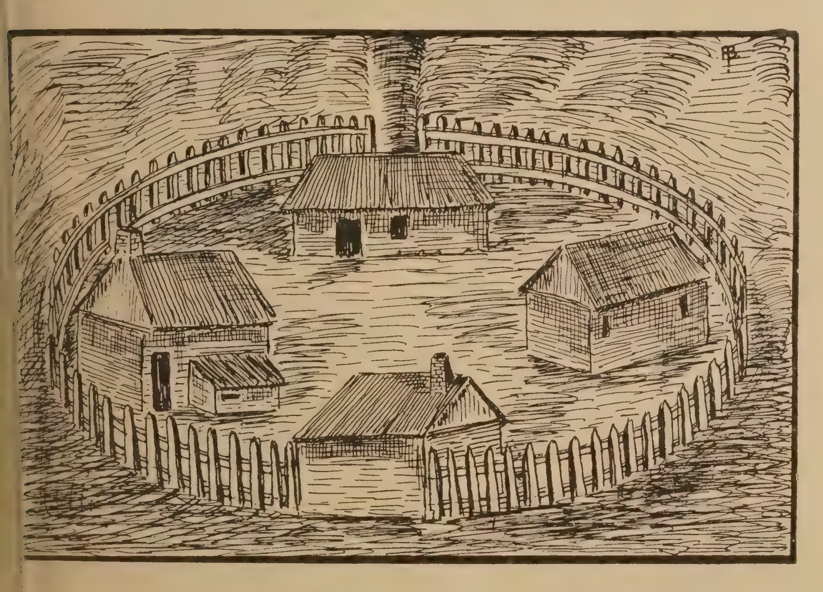


FIG. 35. — FERME DU LIMBOURG, XVI[e] SIÈCLE.

en Hollande, la construction en bois prend des allures plus hardies et témoigne de connaissances techniques très étendues, telles qu'on peut les attendre d'un peuple qui, sur ses chantiers, construisit des flottes faisant l'admiration du monde (cf. *fig. 31*).

En Hollande, et même dans certains bourgs belges, le solier se transforme souvent en un ou même plusieurs étages, et la maison

cessions, et le qualificatif de *mansus circumseptus, curtis circumsepta* s'y rencontre à chaque pas. » (BRANTS, *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas*, 79). — On trouve aussi dans les tableaux de Memling plusieurs exemples de fermes entourées de palissades. En Campine, le fossé humide remplace très souvent la haie.

rurale ou le moulin prennent ainsi facilement l'aspect d'une maison bourgeoise de la ville. Dans les petites îles hollandaises, loin des grands centres, par contre, on reste fidèle au style ancien, et la maison de pêcheur y garde même le type unicellulaire remontant au haut Moyen âge.

Ainsi, dans l'île de Marken, la maison traditionnelle en bois consiste en une grande pièce qu'on divise, à l'aide de cloisons, en autant de chambres qu'il est nécessaire. Comme ces cloisons ne montent pas jusqu'à la toiture, les chambres communiquent par le haut, et l'on voit le toit en pente, auquel sont suspendus les filets de pêche, les effets de rechange et les grosses provisions [1].

Si, au XVIII[e] siècle, la petite ferme est encore, d'ordinaire, construite en colombage ou en clayonnage, les soubassements, comme nous l'avons dit, et quelquefois aussi la façade entière, sont en briques ; mais, dès qu'on abandonnait le bois pour l'encadrement de la baie, il fallait, pour former le linteau, recourir à la pierre de taille, aux moellons taillés en voussoir ou à la brique.

Or, la pierre faisant absolument défaut dans de nombreuses localités, on termina les baies des portes et des fenêtres en plein cintre à l'aide de briques ordinaires ; ce mode de construction est usité aux environs de Moll, à Grimberghen, à Sichem, et paraît assez imprévu, si on n'en connaît pas le motif. Il se rencontre d'ailleurs déjà dans des tableaux de Teniers.

La disposition des dépendances des fermes reste très variée.

La section des cartes et plans des Archives du Royaume renferme un grand nombre de cartes dites figuratives, allant du XV[e] au XIX[e] siècle [2]. Malheureusement, les indications figurées (fermes, hangars, jardins) sont généralement réduites à des proportions telles qu'il n'est guère possible de constater autre chose que la forme générale. On voit cependant qu'il n'y avait pas de règles uniformes pour la juxtaposition des différents bâtiments : tantôt ils sont placés en ligne droite, tantôt à angle droit ou en ligne brisée ; le quadrilatère disposé autour d'une cour subsiste toujours, mais on rencontre aussi des fermes formant des polygones ir-

[1] H. HAVARD, *La Hollande à vue d'oiseau,* Paris, 1881, p. 182.

[2] Voir, par exemple, n° 979, une *Ferme du XVI[e] siècle,* sur plan irrégulier; n° 1041, *Plan détaillé de la ferme de la Louvière,* et n° 91, *Neederhasselt,* avec des fermes bâties sur des plans très différents, etc.

guliers. Ailleurs, les bâtiments, au lieu d'être juxtaposés, sont espacés et serrés comme au hasard, ou placés les uns en face des autres.

Depuis environ un siècle, une nouvelle transformation s'opère dans les constructions rurales : les fenêtres se multiplient et s'agrandissent, la brique ou la pierre et la tuile remplacent de plus en plus le colombage et le chaume, et le fer lui-même entre parfois dans les parties constructives sous forme d'imposte.

Chapitre IV. — Époque actuelle.

Dans la Belgique moderne, abstraction faite du pays de Liége et des Ardennes, la ferme, tout en se rattachant toujours au type franc pur, offre des différences notables suivant les régions.

Ce qui la caractérise partout, c'est l'absence d'étage ; ce qui

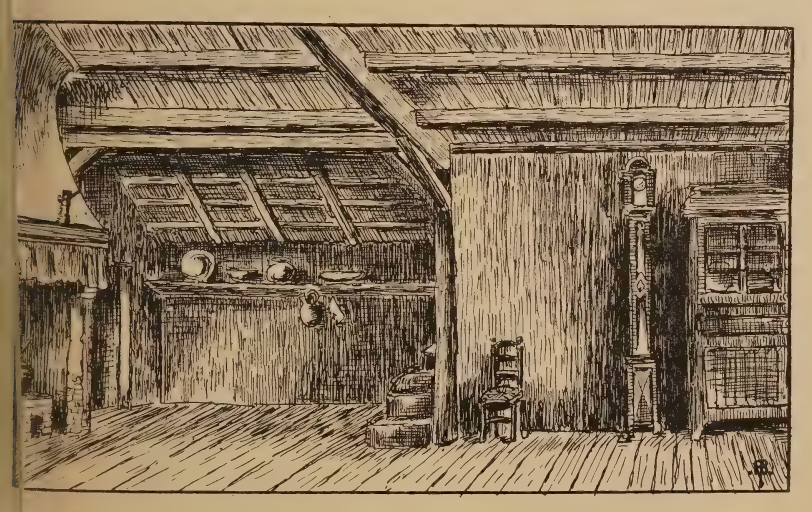


FIG. 36. — INTÉRIEUR FLAMAND MODERNE (D'APRÈS CAROLUS).

diffère d'après les contrées, c'est la disposition des granges, des étables et des autres annexes.

Il serait peut-être possible de retrouver encore aujourd'hui des maisons sans soupente et laissant voir à l'intérieur le toit à nu; si les tableaux hollandais du XVIe et du XVIIe siècle — entre autres

un Camphuysen du Musée de Bruxelles — offrent souvent cette disposition, nous n'avons pourtant jamais constaté *de visu* son



FIG. 37. — FERME A WENDUYNE.

existence actuelle. Un tableau moderne de L. Carolus *(fig. 3*(montre un grenier n'occupant qu'une partie du toit.

Dans la Flandre occidentale, notamment sur la côte, les bât ments des fermes sont placés parfois en ligne droite, au cent d'un vaste enclos bordé de haies ou de fossés ; une barrière ou u petit pont donne accès à cet enclos, où les chevaux et d'autres an maux domestiques paissent en liberté *(fig. 37)*; souvent un trei lage en fil de fer muni d'une porte en lattis défend l'entrée de maison aux quadrupèdes.



FIG. 38. — FERME DU COCQ.

D'autres fois, la ferme est cachée par un rideau d'arbres ou u haie vive fort haute, et ne laisse apercevoir à distance que le so

met des toits qui sont souvent de hauteur différente et forment un amas pittoresque de constructions diverses.



FIG. 39. — MAISON AVEC PORCHE, PRÈS DE LISSEWEGHE.

La grange est tantôt reliée à la maison, tantôt elle est placée à ıngle droit ou en face *(fig. 38 à 42)*.

Les petits fermiers n'ont pas toujours une grange et conservent a paille ou le foin sous forme d'énormes meules, munies d'un chapeau de paille ou de jonc terminé en bouquet.

A Lisseweghe, nous avons vu, accolé à l'entrée d'une maison

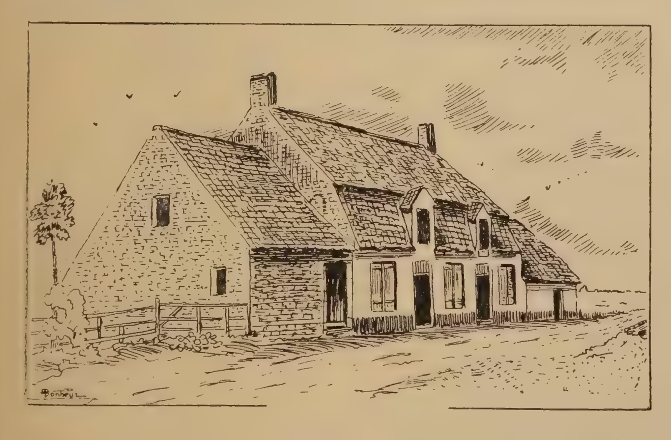


FIG. 40. — FERME A LISSEWEGHE (ROUTE DE BRUGES).

ı'on nous a dit dater de 1760, un auvent en maçonnerie formant ›rche, vestige des plus intéressant d'un type qui, anciennement,

dut être beaucoup plus général ; nous pouvons cependant note un auvent absolument semblable qui se trouvait accolé au cabare du *Lion d'Or,* à Fives, d'après un dessin du tome Ier du « Recuei des plans figuratifs de toutes les terres du prieuré de Fives » con servé aux Archives départementales de Lille.

Cette même maison de Lisseweghe contient une *kelderkamer* comme elle se rencontre fréquemment dans les Flandres, c'est-à dire, derrière la cuisine, une chambre basse de plafond à laquell on monte par un escalier de quelques marches. Cet escalier est divis dans le sens de la hauteur en deux parties, dont l'une, tournan sur des gonds, peut être repliée sur l'autre, et donne ainsi accè à la cave proprement dite, dans laquelle on descend par plusieur marches.

Ailleurs, on appelle *kelderkamer* (en Hollande aussi *opkamei*



FIG. 41. — FERME A CLEMSKERKE.

une pièce placée quelque peu au-dessous du niveau du sol et s vant de cave. Il faut noter d'ailleurs que le *cellarium* ancien dé gnait toute espèce de magasin ou de dépense, signification gard par le français *cellier*.

Les caves proprement dites se rencontrent assez rarement d les fermes flamandes, à cause de l'humidité du sol qui, souve laisse sourdre l'eau à quelques pieds de profondeur.

Les maisons en briques peuvent pourtant être pourvues de ca soit couvertes de poutres, soit même voûtées ; l'air et la lumi pénètrent dans ces locaux souterrains par une petite baie au

du sol, munie de barres de bois ou de fer, avec ou sans vitres. Nous avons même vu la *kelderkamer* d'une maison en torchis

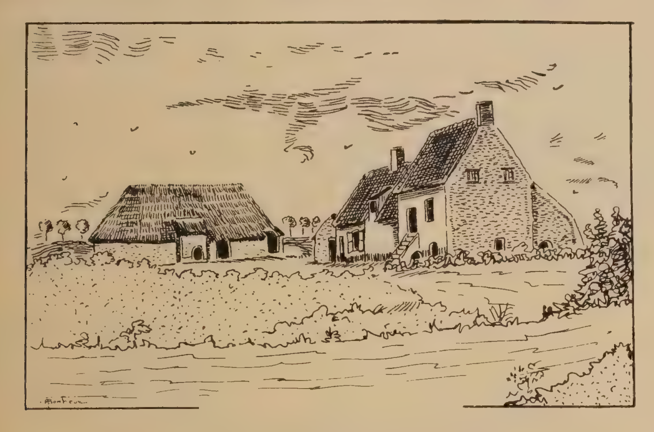


FIG. 42. — FERME A LISSEWEGHE.

clairée par un simple morceau de verre encastré dans le clayon-age.

Dans les bourgs, la soupente est souvent éclairée par une lucarne ratiquée dans un fronton triangu-ire. Ce système, non dépourvu 'une certaine élégance *(fig. 43)*, se etrouve souvent dans les villes fla-andes, ainsi à Bruges.

La ferme belge qui a évidemment ardé le mieux les traditions ancien-es, celle qui, plus peut-être que 'importe quelle ferme de l'Allema-ne, représente la tradition franque, 'est la ferme de la Campine, telle u'elle se trouve notamment aux en-irons d'Anvers et de Moll, et que ous connaissons déjà par les gravu-s de Jérôme Cock.

Basse, avec le toit en croupe, afin offrir le moins de prise possible au nt qui souffle trop souvent en tem-ète, elle est généralement con-ruite en torchis, l'encadrement de

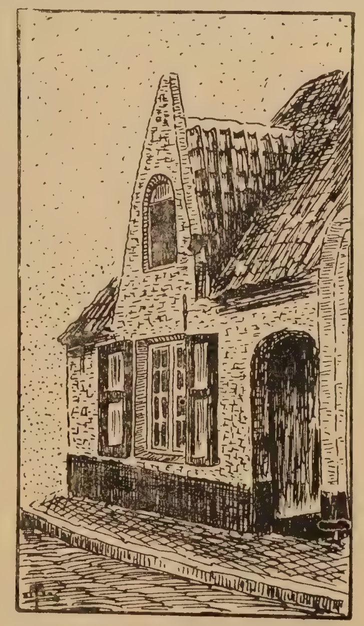


FIG. 43. — MAISON DE PÊCHEUR A BLANKENBERGHE.

la porte et le soubassement étant seuls en briques. La bordure des portes et des fenêtres est parfois peinte en blanc, ce qui donne aux maisons un air de gaieté, malgré leur simplicité rustique.



FIG. 44. — MAISON UNICELLULAIRE DE SLUYS (MOLL).

Les plus petites n'ont souvent que deux fenêtres correspondant aux deux pièces qui constituent le rez-de-chaussée, à savoir : la cuisine et la chambre à coucher ; certaines chaumières n'ont même qu'une seule place habitable *(fig. 44)*.

La cuisine a généralement une fenêtre assez grande, permettan à la ménagère de vaquer plus facilement à ses affaires ; par contre la chambre à coucher n'est éclairée que par une fenêtre beaucou plus petite dont le volet reste souvent fermé, effet d'une coutum qui, nous l'avons dit, remonte à l'époque où de simples baies san vitres tenaient lieu de fenêtres.

La cuisine contient le foyer, à côté duquel se trouve le *draaiboom* sorte de potence sur pivot supportant la grande marmite qui ser à préparer la nourriture des bestiaux. En faisant tourner la potence on approche la marmite de l'entrée de l'étable, et la ménagère peu ainsi facilement distribuer la ration des vaches.

Parfois, au lieu d'une potence, on a fixé au plafond une forte barr de fer, allant du foyer vers l'étable ; le chaudron suspendu, à un chaîne, glisse ainsi le long de la barre jusqu'à l'entrée de l'établ Nous avons remarqué cette disposition notamment aux environs d Westerloo.

Le four à cuire le pain se trouve à côté du foyer; parfois la boucl du four donne dans la cuisine, mais le four lui-même se prolong à l'extérieur. Chose curieuse, la cuisine, généralement dallée d briques ou de carreaux d'argile, contient quelquefois une niche e maçonnerie constituant une alcôve, à la vérité humide et malsain

Cette couchette sert à garder le pain sorti du pétrin, pendant temps qu'il lève avant d'entrer au four ; il arrive même que la pou

eu farouche et qui, dans la cuisine, picore les miettes tombées de . table, y entre pour déposer son œuf.

La soupente est accessible par un escalier primitif et sert de greier à grain, rarement de chambre à coucher.

Le toit de chaume est parfois surmonté de trois petites croix de aint-André piquées dans le gazon qui forme la ligne faîtière ; ailurs, ces croix sont remplacées par une branche de buis bénit, nouvelé chaque année le jour des Rameaux.

On ne voit guère de fumier devant ces fermes; la raison en est fort mple : comme ailleurs les moutons, ici les vaches restent toute



FIG. 45. — GRANGE EN CLAYONNAGE, A SLUYS.

nnée sur la même litière, qui s'entasse à plusieurs pieds de hauur. Ce système paraît à première vue peu avantageux, et les ronomes le combattent, sans que, jusqu'à présent, ils aient pu odifier l'état accoutumé des choses ; disons cependant que cers auteurs défendent ce mode de conservation du fumier qui, près eux, perd ainsi le moins possible de ses substances fertilites ; ils ajoutent pourtant que les étables où l'on applique ce sysne doivent être suffisamment hautes et assez aérées pour que le ail ne souffre pas des émanations.

On remarque parfois une sorte de coffre ou de cage en bois olé à l'un des côtés latéraux de la maison ou bien à la façade térieure ; ce coffre renferme une roue mise en mouvement par

un gros chien qui y tourne à la manière de l'écureuil ; elle sert baratter le beurre.

Si, pour faciliter le travail de la ménagère et la surveillanc l'étable se trouve, en règle générale, contre la cuisine, la grang assez vaste, est souvent entièrement isolée et même placée du côt



FIG. 46. — GRANGE DE LA TRANSYLVANIE ALLEMANDE.
(Mitteil. der Anthropol. Ges. Wien.)

opposé de la route. Cette disposition est notamment très fréquen dans le village de Sluys, près de Moll *(fig. 45 et 64)*.

Voici la description d'une de ces granges au toit vaste et de cendant très bas par derrière, d'après les renseignements que no devons à l'amabilité de M. Van Lemberghe, instituteur à l'Ecole bienfaisance de l'Etat de Moll, qui a bien voulu nous guider da plusieurs visites et, de plus, réunir à notre intention une série détails fort intéressants :

Aux environs de Moll, on commence la construction d'u grange en établissant des fondations à l'aide de grandes pier bleues qu'on rencontre dans la bruyère ; ces pierres supportent poteaux angulaires, au nombre de quatre de chaque côté, *vier geb-ten*, s'il s'agit d'une construction dont la base se rapproche carré.

Les poteaux en question sont espacés l'un de l'autre de 5 mètres environ ; les deux poteaux du centre de la façade et côté opposé marquent les dimensions de l'aire à battre le blé ; t sont reliés par des poutres portant le nom de *worm* et constitu alors le cadre *(geraamte)*. Des contrefiches contribuent à relier s

ement les poteaux et les poutres. Entre les poteaux, on place des quets *(paaltjes)*, distants d'environ 1m50, et entre deux piquets nq lattes. Ensuite, le tout est clayonné à l'aide de rameaux aulne ou de fusain. Ailleurs, on remplace ces rameaux par des ttes de plafonneur entrelacées, auxquelles on joint des bâtons de pin. Une épaisse couche d'argile vient recouvrir les murs ainsi rmés, qui ont l'aspect d'un grossier travail de vannerie ; cette gile, qui se trouve dans le voisinage, est mélangée d'herbe fine-ent coupée, ce qui augmente son adhérence, et s'appelle *pleis-rklei*[1]. Le paysan prétend que les murs construits de cette façon, bauge ou bousillage, sont particulièrement favorables à la bonne nservation du foin.

La grange possède généralement deux entrées : une porte charre-re assez vaste pour permettre l'entrée d'un véhicule chargé de rbes, et une porte plus petite, facile à ouvrir pour l'usage jour-lier.

On arrive à donner la hauteur voulue à la porte charretière en rélevant le toit de différentes manières qui s'expliquent facile-nt par les illustrations et varient d'une localité à l'autre.

Le centre de la grange est occupé par l'aire, tandis que les côtés vent de fenil et de grenier.

L'aire (flamand *dorschvloer, deel* ou *schuurhaard)* est formée ne terre légèrement argileuse, très pure, qu'on étend en couche isse d'environ 15 centimètres et qu'on arrose abondamment au pour la laisser ensuite reposer pendant une couple de jours. tasse alors la terre, en ayant soin de bien l'égaliser, et quand est suffisamment sèche, on la bat pendant plusieurs jours con-utifs à l'aide de la « demoiselle », jusqu'à ce que l'aire apparaisse n unie et très ferme. Si, plus tard, il se forme des fissures, on les uche à l'aide d'argile. Les deux côtés longs de l'aire sont bordés ne légère maçonnerie *(muurtje)*, haute d'environ 30 centimètres. es bois de la toiture reposent sur les cadres et y sont assujettis moyen de clefs ou chevilles *(sleutels)* en bois de frêne.

es chevrons portent des lattes qu'on a laissé tremper dans l'eau *waterde latten)*[2].

Pleistern, luxemb. *plischtern*, du latin *emplastrum*, enduit.
L'immersion a été recommandée comme moyen de conservation, principa-ent pour les bois durs ; il est certain qu'elle hâte singulièrement l'époque où

Pour couvrir le toit, on emploie, de préférence, la paille battue la main (sur le chevalet) et dont les tiges n'ont pas été écrasée afin de lui donner plus de résistance, on y mêle parfois de lo gues tiges de bruyère ; parfois aussi, on remplace la paille par jonc. Les touffes sont fixées sur le toit au moyen de ramilles bouleau.

Ces détails sur la construction de la grange sont égaleme applicables à la maison en torchis, et il est plus que probal que, pendant le Moyen âge, les habitations rurales de la Campi étaient à peu près exclusivement bâties de la même façon.

Une maison de Haecht *(fig. 47)*, située entre la station et le dé du chemin de fer vicinal, abandonnée depuis peu et tombant ruines, fournit un spécimen typique de l'ancienne habitation rur de cette contrée ; construite en torchis, longue d'environ 14^m et profonde d'environ 8^m20, elle n'a pas de fondations maçonné les poteaux angulaires, calés peut-être au moyen de quelques bl de pierre ramassés au hasard, sont plantés directement dans le s ces poteaux ainsi que les étrésillons et autres bois qui constitu la charpente du bâtiment, forment des compartiments ou panne remplis par un clayonnage composé de branches de l'épaiss d'un doigt et plus. Ce clayonnage est revêtu des deux côtés bauge, c'est-à-dire de cette pâte d'argile fortement entremêlée brins de paille dont nous venons de parler ; la façade est ba-geonnée en blanc ; elle n'a qu'une seule fenêtre, éclairant la c-sine, et deux lucarnes vitrées, l'une pour la chambre à couch l'autre pour la grange. Une baie à volet, permettant d'introdu des produits agricoles dans la soupente, se trouve au-dessous toit. Celui-ci, très pointu, descend fort bas par derrière, jusq environ 1^m20 du sol ; par devant, il s'avançait anciennement la même manière, formant auvent, comme l'attestent des têtes solive dépassant le mur *(fig. 47, 48 et 49)*.

les bois verts pourront être mis en œuvre On a jeté dans des mares, d des courants d'eau, des bois abattus pendant l'hiver, après une immersion trois mois environ, et une exposition à l'air de trois à quatre semaines ; pièces de charpente ont pu être disposées sans qu'il se soit produit aucun inconvénients qui résultent de l'emploi des bois verts, c'est-à-dire la flexion le retrait des assemblages. On constate cependant que cette immersion pro gée produit un certain affaiblissement et ne peut être appliqué aux bois dest à supporter une charge pesante. (L. BOUCHARD, *Traité des Constructions rur* t. III, p. 631.)

Ce prolongement était nécessaire lorsque les maisons de l'espèce étaient pas encore munies de fenêtres vitrées : on devait ouvrir ne porte ou une lucarne pour avoir la lumière du jour, et l'aunt empêchait alors la pluie d'entrer dans la maison. En même mps, l'auvent protégeait les murs, épais de $0^{m}20$ au plus, qui, empés par une pluie persistante, deviennent mous, et dont le vêtement d'argile se détache alors facilement par plaques. Cette ême raison a fait adopter un revêtement de chaume pour les urs de pignon. Comme cela se pratique souvent de notre temps, bas du toit, par devant et par derrière, le chaume a été rem-

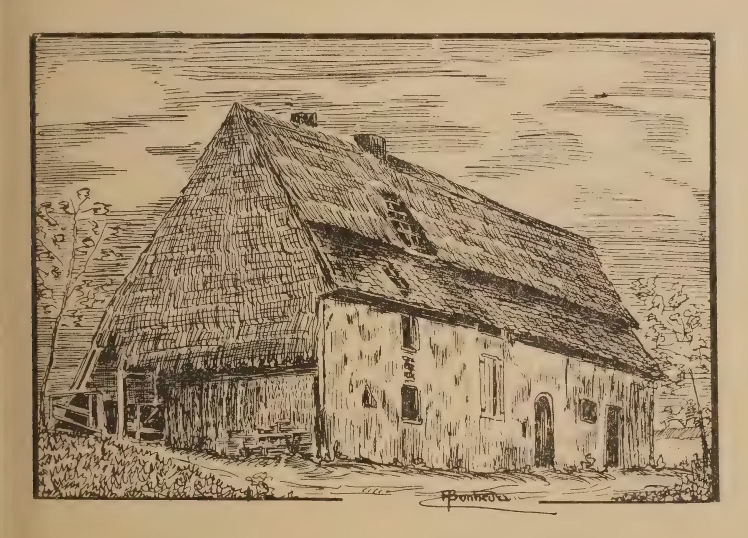


FIG. 47. — MAISON DE HAECHT. FAÇADE.

cé par des rangées de tuiles qui, à la façade, dépassent encore nur de 40 centimètres environ. Ces tuiles empêchent la formaı des stalactites de glace d'un si pittoresque effet, qui, en hiver, ıscrustent facilement aux toits de chaume et les détériorent idement.

L'encadrement des portes et baies quelconques est en bois, le eau de la porte d'entrée est légèrement taillé en voussure, imit ainsi les voussures de briques en usage ailleurs ; cette porte munie extérieurement d'une entrée de clef et d'un anneau.

En poussant la porte, on se trouve dans un *achtervloer* carré, é de briques posées sur champ, à peine assez grand pour per-

mettre le jeu du battant[1] ; deux autres portes, l'une à la gau
che de l'arrivant, l'autre à sa droite, débouchent, la première dan
la cuisine, la seconde dans la grange.

Dans le haut de l'*achtervloer*, on a pratiqué une sorte de cachett
depuis le linteau de la porte jusqu'au plafond, au moyen d'un
rangée de planches mobiles. Dans la cuisine (le *huis* des flamand
l'*eren* des allemands), le foyer est placé contre le mur de refe
(voir le plan), opposé à la porte intérieure que nous venons d
mentionner; il est formé par quelques rangées de briques et ados
contre un mur également en briques qui s'élève jusqu'au plafo
pour porter la cheminée ; la hotte de cette dernière, peu vaste,
bois et clayonnage, se continue dans un conduit qui débouche de
manière ordinaire au-dessus du toit, et permet de voir d'en b
le firmament. Détail intéressant et que nous ne pensions pl
retrouver de nos jours : dans le haut, à partir du plafond, ce co
duit est entièrement en gros clayonnage apparent, revêtu d'
enduit très épais d'argile et encadré d'une solide armature
bois. La partie qui dépasse le toit est sans doute construite de
même manière. C'est la cheminée telle qu'elle a dû exister d
le XIIIe siècle, et peut-être antérieurement, et qui nous a laissé c
couronnements en vannerie dont nous avons déjà parlé.

La maison ne possède aucun plancher : on marche partout sur
sol battu ayant la dureté d'un béton. Le plafond de la cuisi
avec solives et planches apparentes, est tout noirci par la fum
mais les murs sont blanchis à la chaux ; à gauche de la cheminée
trouve une petite niche, de forme ogivale, ayant servi au dép
du briquet, des allumettes soufrées, etc., et contre la façade,
placard en bois.

A droite de la cheminée, il y a une porte qui communique av
une étroite pièce recevant son jour par une petite baie vitrée q
donne sur le mur du pignon et par laquelle on entre dans l

[1] L'*achtervloer* est, somme toute, l'auvent placé à l'intérieur, c'est-à-dire
petit réduit juste assez grand pour permettre d'ouvrir une des portes qui y ab
tissent en nombre variable ; il empêche le vent et la pluie d'entrer directem
dans la maison ; la paroi du fond de l'*achtervloer* est souvent percée d'un gui
qui permet de communiquer avec le passant, sans qu'on ait besoin d'ouvr
seconde porte, donnant directement accès à la cuisine. L'*achtervloer* est
répandu tant dans le Brabant qu'en Flandre; il est même facile à transfor
en comptoir de petite boutique, comme nous l'avons vu à Sichem.

mer, la chambre à coucher, blanchie à la chaux et, ainsi qu'il t de tradition, uniquement éclairée par un petit châssis vitré.

Or, détail peu commun, cette chambre a également un petit yer, surmonté d'un manteau et adossé au foyer de la cuisine. biaisant légèrement, le conduit de ce foyer va rejoindre la eminée centrale, constituant ainsi une seule cheminée avec deux yers adossés. Les deux pièces du fond, situées en grande partie us le prolongement du toit, pouvaient servir de laiterie et de agasin aux provisions ou d'atelier. La pièce placée à l'angle posté- ur, non blanchie, laisse voir la toiture à nu et, au moyen d'une helle, on arrive à la soupente, qui est formée d'un plancher au-

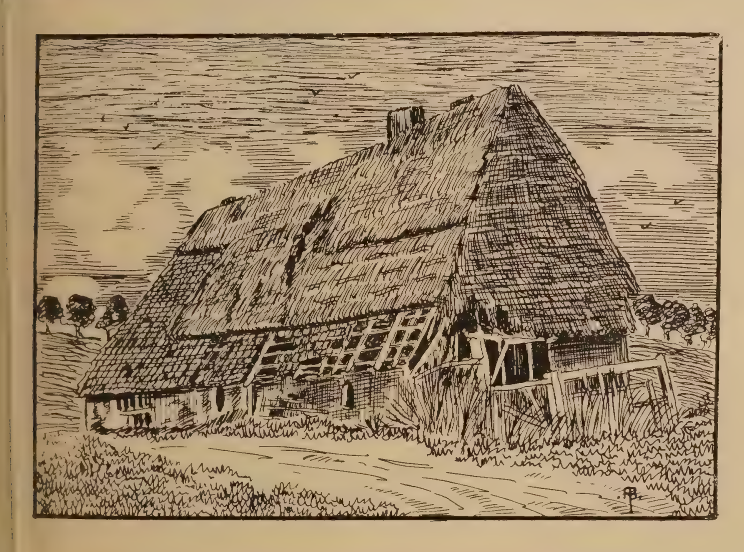


FIG. 48. — MAISON DE HAECHT. VUE DE DERRIÈRE.

sus de la cuisine, de la chambre à coucher et de la seconde pièce, implement de clayonnage au-dessus de la pièce intermédiaire re la première et la *kamer*.

es portes intérieures sont généralement basses, de 1^m65 à 5 environ, et se ferment à l'aide de loquets et de verrous en . Une fiche en bois, mobile autour d'un clou et se rabattant au gt, permet de fermer les volets.

auf pour les gonds et les charnières des portes et des fenêtres serrure, assez primitive, de la porte, on n'a guère eu recours

au fer dans la construction de la maison, et l'emploi de la brique s réduit à la cheminée, au pavage de l'*achtervloer* et à quelques so bassements du mur de derrière, — ces derniers, à toute évidenc relativement modernes et qui, selon nous, ont remplacé l'auve de derrière transformé en pièces fermées.

En entrant dans la grange, soit par l'*achtervloer,* soit par la peti porte pratiquée dans la façade, nous nous trouvons dans l'ai toute nue, laissant voir le toit, et d'où l'on peut également arriv à la soupente, au moyen d'une échelle. Cette soupente est pa tagée en deux par un mur d'entrefend que traverse la cheminé une lucarne à volet, sorte de trou d'homme, permet cependant passer d'une partie à l'autre.

Dans la grange, contre le mur de pignon, se trouvent de réduits ou boxes servant d'écurie et d'étable, autrefois couve d'un hourdage aujourd'hui disparu, disposition qui permett d'entasser la paille ou le foin au-dessus et de conserver ainsi chaleur nécessaire au bétail. Un trou communiquait avec la fosse purin, aujourd'hui bouchée, située contre le mur de pignon, auqu le ran des porcs était probablement adossé.

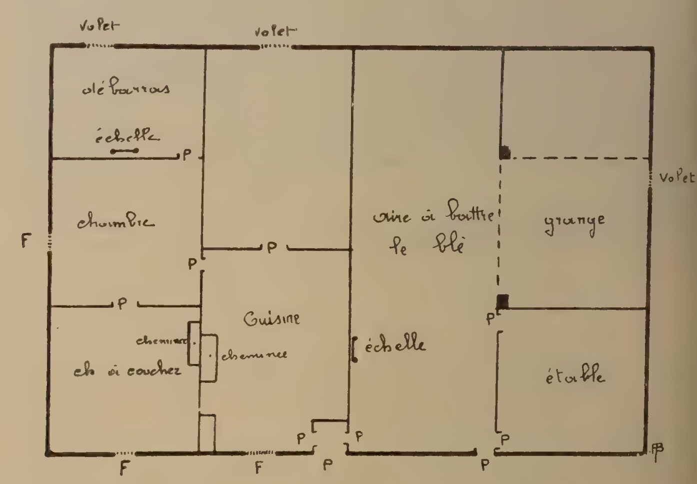


FIG. 49. — MAISON DE HAECHT. PLAN.

Il n'y a ni four ni cave, ni même un de ces puits avec arb contrepoids qui donnent un aspect si caractéristique aux paysa des environs, mais une eau courante passe à quelques mèt

otons encore que le bouquet traditionnel du toit a disparu dans
s réparations successives.

L'intérêt de cette maison est dans ce que, vieille peut-être seule-
ent de cent cinquante à deux cents ans [1], elle représente un type
es plus anciens, et, avec les restrictions indiquées, rappelle le

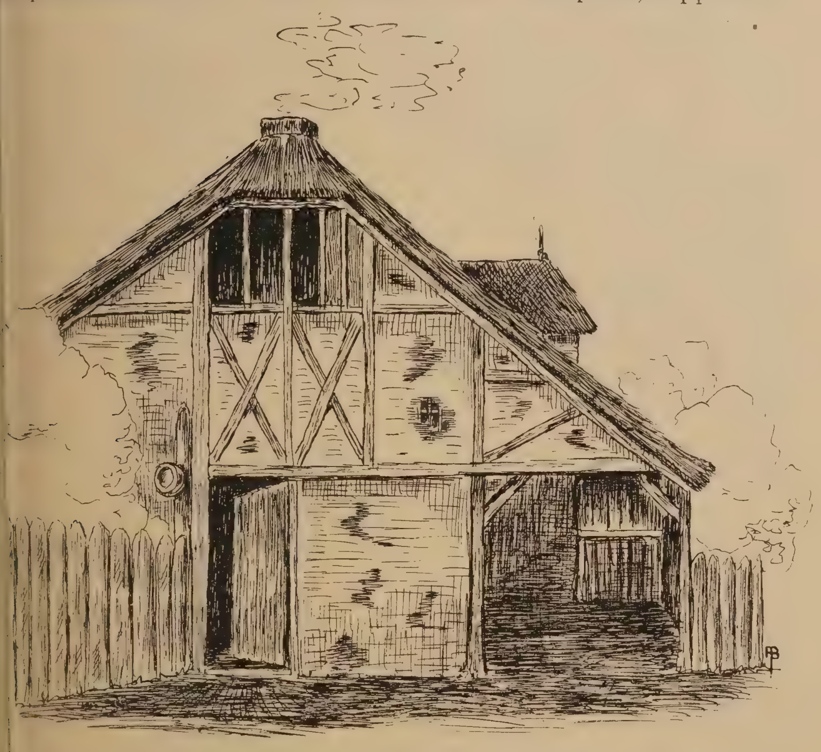


FIG. 50. — MAISON DU BRÉVIAIRE GRIMANI,
INTERMÉDIAIRE ENTRE LE TYPE FRANC ET LE TYPE SAXON.

t de Tacite que les Germains n'emploient ni mortier à la chaux
tuiles [2]. Le foyer est à sa place typique, au centre, bien qu'il soit

Vu la nature des matériaux employés, les constructions de l'espèce ne peu-
t guère atteindre un âge très avancé. Si la maison en question reste abandon-
elle aura vite disparu. Le toit, déjà percé, laissera passer la pluie, et finira
s'écrouler. L'argile des murs se délayera et tombera, le bois sera enlevé
me combustible par les voisins, et dans quelques années la charrue pourra
er sur cet emplacement, rencontrant tout au plus quelques pierres brutes
s dans les fondations, et seule la maçonnerie de la cheminée indiquera la
e d'une ancienne habitation.

Le manque de pierres à bâtir et la cherté du combustible nécessaire à la pro-

devenu double et que la cheminée, la soupente et les divers cloisons soient venues modifier la maison franque unicellulaire pi mitive. L'absence de tout plancher sur le sol, la pénurie du fer, travail primitif du bois, la forte pente du toit de chaume, tout ce constitue des caractères d'une haute antiquité, de l'époque où jeune homme en fondant une famille, construisait lui-même maison, aidé par sa famille et ses voisins. Seules, la présen d'une fenêtre et de lucarnes vitrées et la disparition (respectiveme la transformation) des auvents ont quelque peu modernisé l'aspe de cette demeure qui, pour le reste, est le type de la mais rurale, telle qu'elle existait dans ces parages du XIVe au XVIe siéc presque identique à celle figurée dans une miniature du brévia Grimani, représentant le Sacre de David (*fig.* 50). Cette derniè de son côté, est très importante pour l'histoire de la maison gern nique, car elle offre l'échelon intermédiaire, jusqu'à présent vai ment cherché, entre le type franc et le type saxon : il suffit fermer par des murs les deux bas-côtés, pour obtenir la parfa maison saxonne dont l'origine était restée fort obscure aux ch cheurs allemands.

A cinquante mètres environ de cette maison, se trouve une aut d'aspect plus moderne, avec murs extérieurs en briques, m dont l'aménagement intérieur répond absolument aux mêi principes.

On entre dans la cuisine où se trouve le foyer, exactement à a même place qu'il occupe dans la maison précédemment décrite t flanqué également d'une cage grillée toute petite. A côté de c e pièce se trouve la *kamer*, avec laquelle elle communique dire ment. Deux arrière-pièces servent de laiterie et de chambre à p visions ; la grange est attenante à la cuisine, mais l'étable st construite en appentis contre un mur de pignon. A part s deux fenêtres de la façade, la maison n'a que de petites baies vitr s Les différentes pièces communiquent entre elles, non seulen nt par des portes, mais encore par des guichets ou regards pratic s

duction de la brique ont contribué au maintien de la tradition. On sait qu e carrières des environs de Bruxelles ont été en grande partie épuisées p la construction des grands édifices religieux et civils du Moyen âge et de la Re sance, et d'un autre côté le P. Mœhner, déjà cité, constate le prix très élev u bois de chauffage à Bruxelles, vers le milieu du XVIIe siècle.

ans le mur [1]. La porte coupée de la grange, du côté opposé à la çade, est également curieuse, en ce que le volet supérieur est uni d'un guichet, percé à son ur d'un regard rmettant de passer la tête. Les fer-etures sont gé-ralement iden-ques à celles nstatées plus ut, loquets, ver-us ou fiches en is, mais nous y ons, de plus, ncontré le cu-ux dispositif

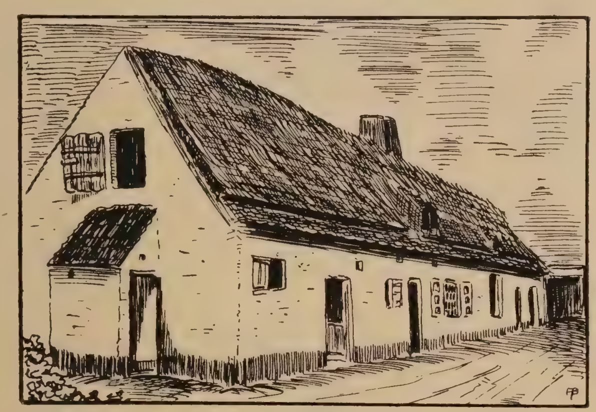


FIG. 51. — FERME D'AUDENARDE.

ntionné plus haut : la ficelle qu'on tire à l'extérieur et qui soulève intérieur le verrou de bois ; ailleurs, au lieu de tirer la ficelle, l'enroule, d'un tour de main, autour de la poignée en bois.

Aux environs d'Alost, les fermes ont également conservé un ect archaïque. Les toits de chaume y sont encore fort nom-ux; parfois pourtant, comme en Campine, le chaume est partiellement remplacé



FIG. 52. — MAISON D'ERPS.

[1] Les maisons flamandes, luxembourgeoises, liégeoises et autres ont souvent un guichet, soit pour communiquer avec le corridor ou l'*achtervloer,* sans qu'il soit besoin d'ouvrir la porte, soit pour passer les plats de la cuisine dans la chambre où l'on mange. Un guichet servant à ce dernier usage se trouve déjà dans la Sainte Cène de Th. Bouts, conservée à l'église de Saint-Pierre de Louvain.

par la tuile pour les parties basses du toit, notamment pour celle qui reposent sur le mur de façade.

Les fenêtres y sont assez hautes, étroites et divisées, dans le sen de la hauteur, par un meneau en bois ; on rencontre des chem nées du XVII[e] siècle, fort bien travaillées et de dimensions trè vastes ; le clayonnage est encore très employé ; le fournil occup souvent une petite construction à part, avec toit en tuile (*fig. 62*).

La ferme brabançonne ressemble beaucoup à la ferme des Flan dres ; pourtant, plus que dans les Flandres, la brique a remplacé torchis ou le colombage. Les sociétés d'assurances exigeant un prime plus élevée pou les constructions e bois, celles-ci se fo de plus en plus rare et souvent tombent e ruines (*fig. 53*).

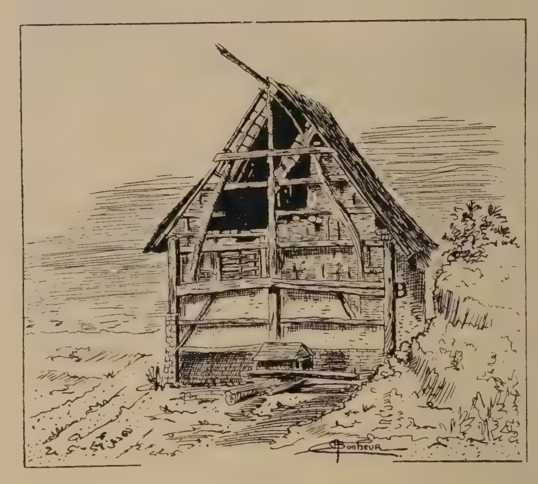


FIG. 53. — BATIMENT EN CLAYONNAGE A HOEYLAERT.

A Grimberghen, l fenêtres sont souve cintrées, par la raiso donnée plus haut ; l toits de chaume y so encore nombreux, vastes hangars en cha pente s'adossent a fermes isolées et font parfois office porte cochère ou remise. Les lucarnes des toits de chaume ont encore la forme tr ancienne d'un cône coupé dans le sens de la longueur.

Le four y est souvent isolé de la maison, formant un petit a très primitif, couvert de tuiles ou même de chaume, ouvert sur quatre côtés et laissant à nu la voûte du four protégée par u épaisse couche d'argile (*fig. 65*). En général, le bouquet se fait ra et prend simplement la forme d'une gerbe ; à Boortmeerbeek, no avons retrouvé le bouquet à la façon de Teniers, sorte de fleur lys dont la pointe centrale est très accusée ; près de Strombe plusieurs toits de chaume ont des bouquets en forme de cro

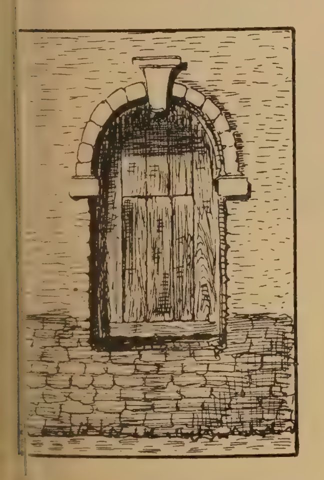


FIG. 54. — FERME DE LA CHAUSSÉE DE CHARLEROI A BRUXELLES, DATÉE DE 1696.

Certains pignons n maçonnerie por- ent ces ancres en r à cheval, dont origine remonte eut être aux tradi- ons payennes.

Aux environs de ruxelles, l'in- uence de la capi- le se manifeste n ce que beau- oup de fermes, ut en gardant les spositions tradi- onnelles, ont ce- endant des enca- ements de porte et de fenêtre en pierre de taille, souvent ornés de oulures et non dépourvus d'élégance *(fig. 54 et 56)*. Nous avons ailleurs signalé les rapports qui existent entre la maison de ville et maison rurale, issues toutes les deux de la tradition germanique.

Comme c'est le cas dans différentes contrées de la Campine, les ches restent souvent pendant toute une saison sur une litière qui, ainsi, s'élève peu à peu. Certaines fermes possèdent même une baie spéciale, à environ 0^m50 à 0^m70 du sol, qui sert à charger commodément le fumier sur la charrette; nous donnons un exemple de cette disposition, fréquente également dans le Limbourg hollandais *(fig. 55)*.



. 55. — PORTE DE FUMIER WOLUWE-SAINT-ÉTIENNE.

Dans l'agglomération bruxelloise même, on rencontre encore beaucoup de maisons ayant tout à fait le cachet rural, notamment à Laeken et le long des chaussées de Waterloo et de Mons *(fig. 57)*.

Souvent, le côté tourné le long de la rue ne présente qu'une porte cochère et

l'une ou l'autre lucarne garnie de barreaux, mais la véritable faça de la maison se trouve du côté du jardin et produit un effet ch

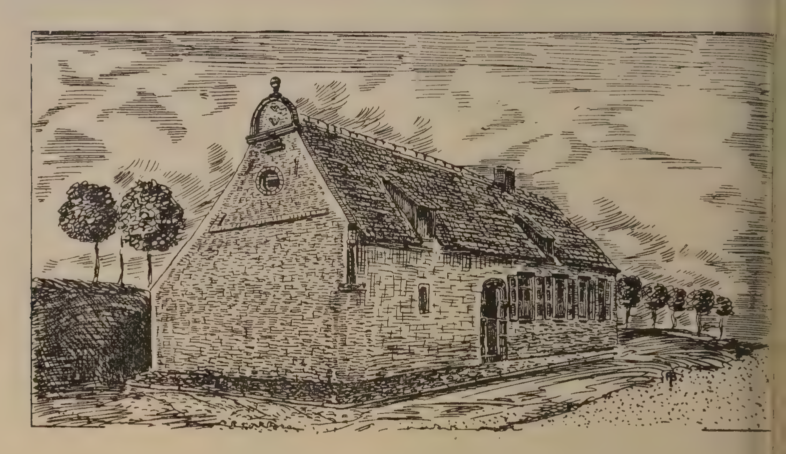


FIG. 56. — MAISON A HUMELGHEM (XVIIIe SIÈCLE).

mant avec ses volets peints en vert, ses cruches de cuivre susp dues sous le toit qui avance en auvent et les carreaux rouges de cuisine qu'on voit reluire par la porte d'entrée ouverte [1].

A Anderlecht et à Auderghem, les toits de plusieurs mais anciennes dépassent s siblement les murs et s supportés par des mo lons en bois rappelant anciens auvents.

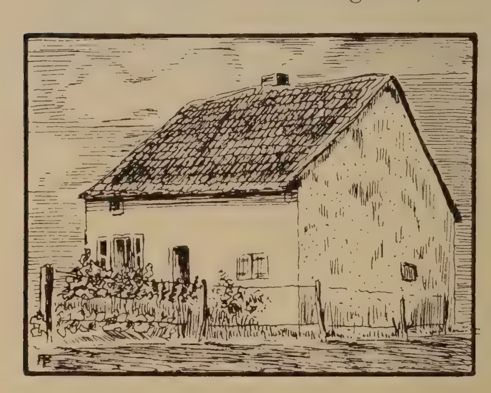


FIG. 57. — MAISON DE LA CHAUSSÉE DE MONS A ANDERLECHT.

[1] Aujourd'hui, la ména flamande ou brabançonne ré du sable sur le carrelage, ce donne non seulement un ag ble contraste de couleurs, permet un rapide nettoya l'aide de la brosse ou du b Les jours de fête, on trace arabesques ou rinceaux effet original, à l'aide de rosoir à main, sur les carreaux humides et qui fixent le sable.

Dans le même but de propreté, on répandait anciennement de la paille a avoir procédé au lavage. Cette coutume, dont le sens primitif a été oublié, maintenue dans certaines localités où, les jours d'enterrement, l'église est

Parfois, l'auvent est remplacé par une corniche composée de plusieurs cordons de briques placées en échiquier, d'un effet très ieureux et que d'ailleurs l'architecture romane a déjà employée (*fig. 58*). Dans de très iombreux cas, les solives des plafonds sont visibles à l'extérieur et portent des trous autrefois destinés à recevoir les chevilles afin d'assujettir les chevrons ; nais l'ancien toit de haume a été remplacé ar un toit de tuiles, t l'auvent n'a pas été naintenu (*fig. 59*)[1].

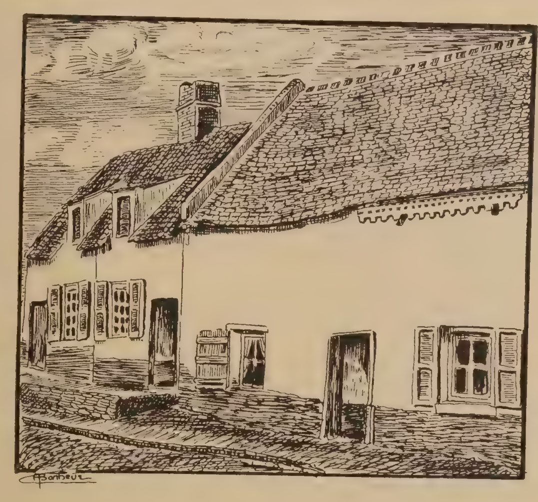
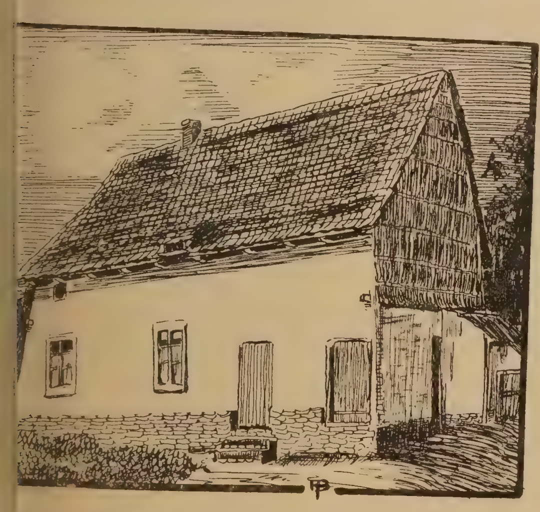


FIG. 58. — MAISONS DE HAL.

De pareils détails ont toujours précieux pour l'observateur, car ils permettent de constituer l'état ancien de la maison.

iée de paille. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge on aimait à joncher de fleurs les appartements et que, dans l'antichambre des Rois de France, des bottes de foin ou de paille constituaient longtemps les seuls sièges offerts aux courtisans. L'usage de joncher les rues à l'occasion d'entrées solennelles, des processions, etc., remonte à la plus haute antiquité et se rencontre chez des peuples très divers, Romains, Grecs, Hébreux, etc.



G. 59.— MAISON DE HOEYLAERT, EN TORCHIS, AVEC OUBASSEMENT EN BRIQUES ET PIGNON EN CHAUME.

[1] D'après VIOLLET-LE-DUC, les maisons de la Haute Bourgogne offraient souvent une disposition analogue :

La claire-voie pratiquée au-dessus de la porte, primitivement fe mée par des barreaux, a suivi quelque peu l'évolution de la fenêtre munie de petites vitres depuis le XVI[e] siècle, elle affecte des forme variées, souvent non dénuées d'élégance dans les constructions e pierres ; parfois même, des grillages en fer forgé viennent l'orne menter [1].

Très souvent, le toit de la maison brabançonne descend fort ba du côté opposé à la façade et permet ainsi l'installation d'ur arrière-pièce, servant de *kelderkamer*, de laiterie, etc.

Le toit porte généralement l'entrée du pigeonnier [2], et une lucarr en forme de « chien assis » éclaire la soupente.

Si, comme nous l'avons dit au début de notre étude, on n jamais décrit l'évolution historique de la maison rurale françaiso l'état actuel de cette maison nous est pourtant connu par l'enquê publiée par M. de Foville. Il résulte de cet ouvrage que la maiso rurale française a conservé, en maint endroit, un étonnant cach d'ancienneté. La dépopulation et l'attirance toujours grandissan des villes font que, dans les villages français, on ne construit pl beaucoup : on se contente d'entretenir et, parfois, de modernis les constructions existantes.

Au point de vue du type, la France, d'après nos recherches, pe se diviser en trois parties : la région du nord, c'est-à-dire la m jeure partie des contrées situées en deçà de la Loire, y compris Normandie et la Bretagne ; la région montagneuse, à savoir : Bourgogne avec la Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné même l'Auvergne ; enfin, la Provence et les autres contrées midi.

Pour tout le nord, le type franc domine : dans l'Artois, le Ca brésis, la Picardie, le Boulonnais, la maison rurale ressemble éto namment à celle des Flandres belges ; elle est généraleme bi-cellulaire, couverte de chaume ou de tuiles et manque de ca

« les solives du plafond débordent à l'extérieur, forment auvent et s'assembl dans les chevrons ». *(Dictionnaire d'architecture,* s. v. MAISON.)

[1] Dans les constructions modernes, l'imposte des portes et fenêtres est s vent remplacée par un rail, solide et bon marché, mais fort peu ornemental.

[2] On sait combien l'élevage des pigeons est populaire en Belgique. Ajout que, anciennement, le colombier, grand pigeonnier isolé, était, d'après différen coutumes locales, un privilège de la noblesse ou, du moins, ne pouvait être é que dans les propriétés d'une certaine étendue.



CHAMBRE LUXEMBOURGEOISE AVEC ARMOIRE A PLAQUE DE CHEMINÉE.

et d'étage ; le fournil est généralement isolé. Aux environs de Dunkerque, une grande chambre, surélevée de cinq ou six marches et attenante à la cuisine, porte le nom de voûte, bien qu'elle ne soit nullement voûtée, et se trouve au-dessus de la cave, qui n'est qu'une chambre à provisions, la *kelderkamer* que nous connaissons. En Lorraine, le rez-de-chaussée est quelquefois en contre-bas. « Cette disposition, qui s'accentue avec le temps, est considérée par le paysan comme avantageuse, en ce que le chauffage intérieur est plus facile et que la chaleur se conserve plus longtemps. » Pour la Sologne, on signale une maison ancienne enfoncée d'environ mètre sous terre, unicellulaire, éclairée par un seul carreau de erre de 0^{m}15 sur 0^{m}25 encastré dans le torchis, avec un toit de haume qui descend jusqu'à 0^{m}60 du sol. « On avait dans cette emeure assez chaud l'hiver, assez frais l'été, mais toujours la fiè- re. » On voit que le système des mardelles a laissé des traces isqu'à nos jours. Dans le Morvan, on rencontre des habitations ui, construites par empilage avec enduit de terre et composées 'une seule pièce, rappellent exactement la description de Tacite.

Dans la région sud-est de la France, définie plus haut comme gion montagneuse, le type aleman paraît fréquemment, soit que maison ait la forme du chalet entouré d'une galerie en bois, soit ie, simplement, un escalier en pierre conduise à l'étage ; dans les ux cas, le rez-de-chaussée sert d'étable. Parfois, en Auvergne, on cède au grenier au-dessus de l'étable par une sorte de rampe qui retrouve dans la maison alemane de la Forêt-Noire.

En Savoie, la cheminée, assez large, est parfois munie, à sa par- supérieure, d'une lamelle en bois très large et mobile. « On peut mouvoir à l'intérieur, avec une tige en fer, et lorsque la neige couvre le toit, cette planchette sert à maintenir toujours libre ntrée de la cheminée. » Il était intéressant de signaler en France système que la Scandinavie emploie encore de nos jours et qui ppelle le dispositif dont le *Bréviaire Grimani* nous a donné pour s contrées, au XVe siècle, de remarquables spécimens. On voit là combien l'étude de la maison rurale est intéressante, mais ssi combien il est difficile parfois de débrouiller tous les fils de écheveau de traditions et de fixer d'une façon définitive l'ori- e spéciale de chaque particularité.

Forcé d'abréger notre étude, qui a déjà pris une étendue imprévue, nous dirons simplement du midi de la France qu'il es resté sous l'influence romaine : on y construit, de préférence, en hauteur, à l'aide de pierres et de mortier, remplacés parfois par le pisé. Les cours sont souvent munies d'une loggia rustique et rap pellent l'atrium romain ; les toits sont plats et peu inclinés, parce que la neige est rare.

Si le type franc est adopté, pour ainsi dire, exclusivement dan la majeure partie de la Belgique, par contre le type aleman parai dans les Ardennes et, sans jamais prédominer, s'étend à traver le Luxembourg vers l'Eifel. Ce dernier système, nous l'avons d plus haut, divise la maison dans le sens de la hauteur, en plaçan l'étable au rez-de-chaussée, et l'habitation proprement dite l'étage ; il semble devoir son origine soit à la nature perméable d sol, soit encore à la configuration accidentée du terrain.

Nous avons vu que, du temps de Charlemagne, on élevait parfo la maison au-dessus du sol, afin de l'assainir, et que l'espace ain créé au-dessous du plancher pouvait être facilement transformé abri pour les bestiaux.

Dans les vallons étroits, où le terrain à bâtir était rare, il éta du reste, profitable de construire ainsi et de diminuer la hauteur mur de derrière, partiellement remplacé par la roche. Il va sans di que ce style, une fois adopté, fut mis en pratique, même quan cette dernière raison n'existait plus, et, des contrées montagneuse il fut transporté dans les plaines.

Autrefois entièrement en bois, les constructions de l'espèce so aujourd'hui souvent en hourdis ou en pierre ; elles gardent enco parfois l'antique auvent qui pourtant disparaît, en règle généra quand le toit de chaume fait place au toit en ardoises.

Dans le Grand-Duché de Luxembourg, le colombage a pres complètement disparu, alors que, dans les Ardennes belges, a environs de Laroche, par exemple, il est encore très répandu ; p tout on met en œuvre la pierre, très abondante, la brique rest réservée à des usages techniques spéciaux, tels que fours, etc. L murs en pierre y semblent d'un emploi très courant, au mo depuis le XVe siècle.

Le toit de chaume y disparaît d'autant plus vite qu'une votée il y a une trentaine d'années, interdit son utilisation dans



PLAQUES DE FOYER (COLLECTION CH. ARENDT).

1. Aux armes d'un abbé d'Echternach (XVIIIe siècle). 2. Aux armes de Mansfeld (XVIe siècle). 3. Aux armes de Schmidhaim (XVIIIe siècle). 4. Aux armes de von der Heyden (XVe siècle). 5. N.-D. de Luxembourg (XVIe siècle). 6. Aux armes de Trèves (XVIe siècle). 7. Chevaliers et lansquenets (XVIIe siècle). 8. Saint Georges (XVIIe siècle).

onstructions neuves et ne l'autorise que pour des réparations artielles.

L'ardoise, fournie par les riches ardoisières des environs de Mar-elange, ne tarde donc pas à devenir le moyen de couverture pres-ue exclusif; la tuile est peu en faveur, et les bardeaux, jadis ouvent employés dans les constructions féodales, ne servent plus ue de revêtement pour les murs exposés à la pluie.

Il y a une trentaine d'années, on trouvait encore, aux environs e Gouvy, des habitations d'un type spécial : on construisait le quelette de la maison l'aide de gros bois, ır lesquels on clouait eux rangées de lattes, ıne intérieure, l'autre ctérieure; on remplis-it l'intervalle entre les eux rangées de dé-ets d'étoupe *(oseken)*, tement tassés ; les ırs ainsi construits aient couverts d'une uche d'argile et en-te badigeonnés. Les nstructions de l'es-ce avaient un aspect t propre et gardaient n la chaleur, mais venaient facilement proie des flammes, et ıs pensons qu'elles ont toutes disparu à l'heure qu'il est.

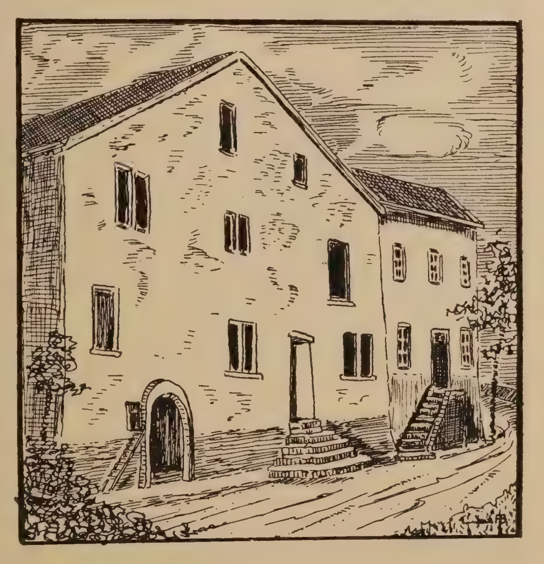


FIG. 60. — MAISONS DE VIANDEN, DU TYPE ALEMAN.

i le type aleman, avec son escalier presque monumental, se contre très fréquemment dans le Luxembourg, la plupart des isons y sont pourtant du type franc, comprenant sous un seul l'habitation et l'étable, ainsi que la grange. Beaucoup de mai-s, surtout les plus modestes, ont gardé des dispositions très iennes. Par la porte on entre directement dans la cuisine, dont ol est en terre battue ou encore en béton (repous, *estrich)* ; le er est formé par des briques posées sur champ ; la cheminée n'a le large encadrement des cheminées flamandes et est surmontée

d'un manteau en bois et plâtrage *(hâscht)*, abritant les salaiso fumées ; anciennement, elle portait la crémaillère à laquelle accrochait la marmite en fer ; dans les installations plus petit des poêlons à trois pieds servaient seuls à la préparation de nourriture *(fig. 60)*.

La cheminée n'est généralement pas placée contre le mur refend qui sépare la maison de l'étable, mais contre celui qui ser former la chambre à coucher.

Elle se trouve donc en réalité à sa place primitive, au centre l'habitation proprement dite, et son fond est fermé par la plaque taque de cheminée, qui chauffe ainsi la place voisine, où est ménag une cavité fermée par un rideau et surmontée d'un buffet-placar

Cette sorte de niche, où régnait une certaine tiédeur, servai faire mûrir la pâte à fromage maigre, à faire lever le pain, et mê la vieille grand'-mère frileuse s'y réfugiait pour faire ses dévotic ou pour raconter des légendes à ses petits-enfants *(pl. II)*.

Au-dessus du toit, la cheminée se termine par cette sorte de en maçonnerie que nous connaissons et qui est surmonté parf d'une plaque de tôle supportée aux angles par des tiges de fer destinée à empêcher les vents de s'abattre dans la cheminée. Ce plaque manque généralement aux cheminées flamandes. Le po en fonte ne devait guère être répandu dans les fermes ava le XVIII[e] siècle ; la taque servait donc seule à chauffer la chamb à coucher, qui était ainsi à l'abri de la fumée. Aujourd'hui, tuyau d'un poêle à colonnettes placé dans la chambre débouc dans la cheminée de la cuisine.

L'usage des taques, dont le Musée d'Arlon possède une as belle collection, remonte pour le moins au XV[e] siècle, — n reproduisons, entre autres, une taque gothique, provenant château de Stolzembourg, — mais elles ne devinrent commu que vers l'époque de Charles-Quint, dont elles portent souvent portrait ou les emblèmes *(pl. III)*.

Depuis, l'introduction des poêles modernes a changé l'aspect la cuisine ; on y trouve cependant encore des buffets à orneme de cuivre, le fauteuil au coin du foyer, le porte-assiettes, la dence-vaisselier et quelques autres meubles caractéristiques [1].

[1] M. Ch. Arendt vient de publier un intéressant travail : *Die altluxembu sche Bauernwohnung, Volksalbum* (Luxembourg, 1905, petit in-4° oblong),



CUISINE LUXEMBOURGEOISE.

La cuisine communique de plain-pied avec la chambre à coucher t donne accès, par un escalier primitif, à la soupente qui sert de renier à blé et, au besoin, de chambre à coucher. D'un autre ôté, elle communique directement avec l'étable, à laquelle est ccolé le ran ou réduit des porcs, souvent placé en appentis contre pignon.

Dans la chambre à coucher, planchéiée, une trappe conduit à cave non voûtée, simplement recouverte de poutres qui suppor-ent le plancher *(balkenkeller)*. Voûtée, la cave est aérée au noyen d'une ou de plusieurs lucarnes grillées qui débouchent au as du sol et sont, d'après la recette de Tacite, en hiver, couvertes e fumier afin d'empêcher le gel. Les maisons anciennes sont parfois ntièrement dépourvues de caves, devenues plus nécessaires au mps présent, à cause de l'extension prise par la culture de la omme de terre. Le silo a l'inconvénient d'être mal défendu contre s rongeurs, et de là le souci du fermier luxembourgeois d'abriter ans une cave cette récolte qui constitue souvent le principal pro-uit de sa ferme.

Ce type de maison, d'une simplicité ancienne, a été dans la suite uvent modifié par l'addition d'un corridor, soit latéral, soit central. Dans le premier cas, le corridor, qui retient alors l'ancien nom de primitivement applicable à la maison unicellulaire et, ensuite, à la ace qui contient le foyer de la maison bi-cellulaire, débouche sur cuisine, dont la fenêtre donne sur le jardin *(fig. 16)*; en entrant ns la cuisine, on trouve d'ordinaire, à sa gauche, la porte condui-nt à l'étable, et, devant soi, l'escalier qui mène à un étage com-et contenant les chambres à coucher et surmonté d'un grenier. fond du rez-de-chaussée est donc occupé par la cuisine, dont le ver, avec ou sans taque, est encore placé contre la cloison qui pare la chambre à coucher, éclairée généralement par deux fenê-s, l'une sur le devant de la maison, l'autre dans le mur de pignon

plique notamment le système de la taque et donne un intéressant aperçu du bilier de la ferme luxembourgeoise et auquel nous empruntons divers détails une exposition rétrospective de la maison rurale, arrangée, avec beaucoup succès, à Luxembourg, en 1904 *(pl. II, III et IV)*. Il est certain que semblable position, organisée en Belgique, serait, grâce à la variété, à l'archaïsme et à iginalité qui règnent dans l'habitation belge, assurée d'un succès considé-le et constituerait une source de renseignements précieux pour le folkloriste, chéologue et l'économiste.

correspondant; un petit guichet vitré, ou une porte, s'ouvre parfoi sur le corridor.

Le corridor central, indiquant une aisance plus grande, perme de réserver une chambre pour les grandes occasions, et la cuisin donne alors souvent sur un fourni (*backhaus*, luxemb. *bâkes)* qui con tient le four à cuire le pain et l poêle-chaudron servant à préparer l nourriture des bestiaux ; cette der nière place, qui sert également d buanderie, communique, de son côté avec l'étable, laquelle, ainsi, ne cor respond plus directement avec l cuisine.



FIG. 61. — FOUR D'APRÈS LE BRÉVIAIRE GRIMANI.

Anciennement, le fournil consti tuait probablement une petite con struction séparée ; la plupart de petites fermes n'avaient, du reste, pa de four à pain, mais devaient recouri au four banal, tout comme elle étaient astreintes à faire moudre l blé au moulin banal [1]. Aujourd'hu le four des petites maisons se trouv généralement dans la cuisine, et sa voûte se prolonge au dehors, sou forme d'un renflement ou encorbellement, parfois protégé par u

[1] Le nº 1800 de la collection des *Cartes et Plans* déjà citée des Archives d Royaume contient le plan d'un four banal composé d'une sorte de porche acco au four proprement dit *(fig. 61)*. Le four était parfois couvert de gazon; car, da un conte populaire assez connu, on propose d'y faire paître le taureau commun Un autre four banal, *le four du castel,* en forme de calotte posée sur un soubass ment et sans toit, se trouve dans le *Cartulaire* nº 161, fol. 267. (*Livre contena la déclaration des biens, droits et redevances de Cambrai, datant de 1273,* des Archiv départementales de Lille.) Un four plus compliqué nous est fourni par le Bı viaire Grimani. Il se compose d'un soubassement avec cavité cintrée destiné emmagasiner le combustible, du four proprement dit et d'une cheminée ass élevée; la construction est adossée à un auvent qui abrite la boulangère penda son travail *(fig. 61-63)*.

L'histoire du four n'ayant jamais été écrite, nous donnons ici quelques rens gnements qui ne sont peut-être pas sans intérêt. Dans la haute antiquité, pain, fermenté ou azyme, affectant la forme de galettes, était généralement c dans les cendres ou sur des pierres chauffées, comme cela se pratique encore

MAISON A SART-CUSTINNE (GEDINNE).

(Phot. C. Gérard.)

oit en appentis ; en dessous, on aménage alors un petit hangar, ıne réserve ou encore le ran des porcs.

Souvenir de la *screuna*, une chambrette spéciale était, dans les grandes fermes, réservée aux travaux de tissage ; à côté de la cuisine, on avait encore généralement aménagé une dépense ou un garde-manger *(spinde,* luxemb. *spönnchen).*

Ces différentes constructions permettent naturellement des variaions, des systèmes intermédiaires ou plus étendus, dont l'étude létaillée nous mènerait trop loin.

Il est intéressant de constater ıue les encadrements des portes et les fenêtres, presque toujours en ıierre de grès, sont généralement ɔourvues de moulures caractérisiques de l'époque de la construcion ; on trouve notamment, jusque lans les villages les plus modestes, les portes de l'époque Louis XV qui ne manquent ni d'élégance ni le style.

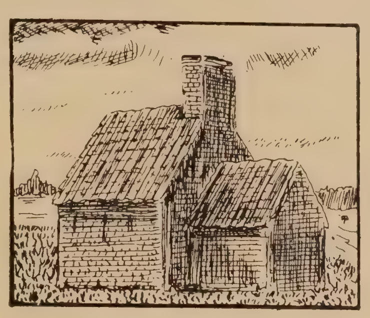


FIG. 62. — FOURNIL PRÈS DE LISSEWEGHE.

Les fenêtres donnant sur la rue ont encore parfois, dans les anciennes maisons, pourvues d'épaisses ɔarres de fer, vestiges d'un temps où la sécurité publique laissait à

ıos jours en Orient. Pourtant, les Égyptiens connaissaient déjà, à côté du pot à uire le pain, une sorte de four qui fut introduit en Italie vers la fin du IIe siècle avant l'ère chrétienne et s'y répandit rapidement dans les villes. Les ouilles de Pompéi ont fait retrouver un four très perfectionné contenant encore es pains de la forme des pains ronds modernes. Détail qu'on ignore généralenent, les anciens Germains donnaient à leur pain la forme de galette ou de *laden* (d'où le français *flan*) et n'apprirent à cuire le pain que dans le courant u Moyen âge. Il paraît que, dans certaines maisons de la Campine, on cuit ncore, de nos jours, du pain sur le foyer ordinaire à l'aide d'une cloche en fer ; ıais, en général, cette cuisson se fait au four. Les populations agricoles n'emɔloyèrent pendant longtemps ni briques ni chaux ; pourtant, l'industrie de la poerie, maintenue en de nombreux centres, nécessitait, elle aussi, l'emploi d'un ɔur. Or, on a constaté récemment, en Autriche, l'existence de fours de potier, onstruits sans l'emploi de briques, d'après une tradition qui, certainement, remonte très haut. Le potier qui voulait s'établir commençait par modeler un rand nombre de cruchons qu'il empilait les uns sur les autres, en forme de ɔur, et qu'une forte cuisson spéciale agglomérait en une voûte très résistante ervant ultérieurement à cuire ses produits. Le four, en briques ordinaires, de

désirer et où les vols avec effraction étaient fréquents malgré les peines sévères comminées par la législation de l'époque [1].

Depuis le XVe siècle, on employait pour les fenêtres bourgeoises ces petits verres ronds avec, au milieu, un renflement ou bourrelet dû au travail du soufflage, qu'on rencontre si souvent dans les maisons du XVIe et du XVIIe siècle.

Quoique très résistants, ces verres ne laissaient filtrer qu'une lumière fort atténuée, et nécessitaient de nombreux guichets qu'on ouvrait, comme le montrent certains tableaux, pour regarder au dehors, ou, simplement, dès que la température le permettait, pour laisser entrer plus de lumière à l'intérieur; nos ancêtres avaient évidemment moins que nous peur des courants d'air ; mais

forme ronde ou ovale, resta également en usage, mais ne se rencontrait guère que dans les châteaux ou les villes, là où l'on employait le maçon de profession. Nous croyons expliquer ainsi l'origine du four banal : le seigneur local qui, dans certains records, assume l'obligation d'entretenir constamment un foyer auquel les manants du village pouvaient emprunter de la braise ardente afin de s'éviter le rallumage pénible de leur foyer au moyen du silex, le seigneur, disons-nous, construisit un four, où, moyennant redevance, les habitants du ressort pouvaient faire cuire le pain ; ce qui, au début, était une simple mesure pratique, se figea en une forme féodale, et le four dit banal devint alors une prérogative du seigneur, de la cité, du village libre ou du bien franc : l'obligation féodale était d'ailleurs compensée, en partie, par une économie de main-d'œuvre et de combustible, circonstance qui a fait maintenir le four commun dans plusieurs contrées, par exemple dans le Cantal.

Jusqu'à la fin du Moyen âge, le four ne devait donc guère se rencontrer dans la simple cense, mais, à partir du XVIe siècle, avec le progrès du bien-être, nous voyons beaucoup de maisons, surtout des auberges, pourvues d'un four qui, du reste, sert à de multiples usages domestiques : la préparation des tartes et des gâteaux, voire des plats de viande, le séchage des pommes et des poires tapées et même la désinfection des habits infestés de vermine ou provenant d'un malade.

Le four se compose régulièrement d'une voûte de forme ovale, en briques, au-dessous de laquelle se trouve un creux, l'étuve, destinée à sécher le bois, à recevoir les cendres et la braise, etc. Généralement, il est logé sous un toit et précédé d'un petit abri ; aux environs de Grimberghen, nous trouvons souvent la calotte du four, enduite d'argile, simplement posée sur un soubassement de poutres et couverte d'un toit de tuiles ou même de chaume, supporté par quelques piliers rudimentaires.

[1] Ces vols visaient surtout le linge et les effets d'habillements qui, épais et durables, étaient toujours d'un prix élevé. L'armoire à linge constituait l'orgueil de la ménagère aisée tant de la ville que de la campagne. L'introduction des tissus de coton a contribué pour beaucoup à résoudre la question de l'habillement des classes pauvres.

béguin qui emprisonne la tête des femmes âgées prouve que la illesse devait parfois souffrir de ce manque de confort ; on rem-

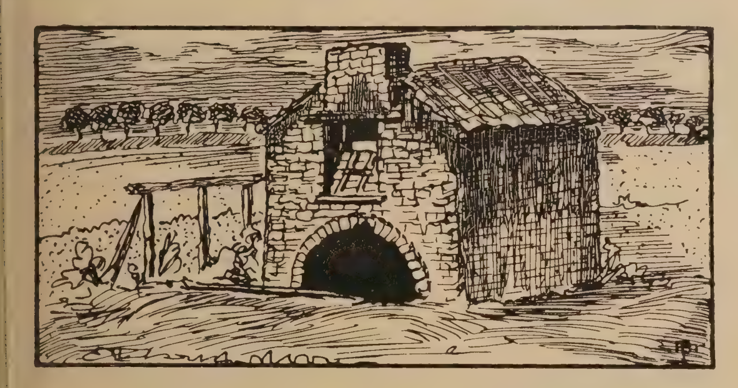


FIG. 63. — FOUR A OPHEM.

ça donc les verres dits en cul-de-bouteille par des verres plats transparents de forme rectangulaire ou losangée, dès que l'art verrier fut parvenu à fabriquer ceux-ci plus facilement. Comme verres ronds, ces carreaux ou losanges, parfois combinés et for- nt des dessins variés, furent sertis dans du plomb ; ceux de ide dimension restant chers, on employa à la campagne des es fort petits, au point que nous avons pu en compter jusqu'à ante-douze pour une seule fenêtre.

a fabrication du verre ayant fait, depuis un siècle, d'énormes progrès, les campagnards luxembourgeois ont actuellement remplacé l'ancien système par des fenêtres à deux vantaux comprenant six ou huit vitres. Chose curieuse, la vitre a pris dans les différents pays des dénominations qui rappellent toutes ces formes ; elle s'appelle carreau en français, losange *(ruit, raut)* en flal et en luxembourgeois, disque *(scheibe)* en allemand.



. 64. — MAISON A SLUYS (MOLL), AVEC FOUR EN SAILLIE.

s petites fermes du Luxembourg sont généralement construites

en ligne droite, maison et étable sous un seul toit, parfois avec
hangar ou appentis ; devant l'étable, se trouve le fumier, dont l
eaux s'écoulent encore trop souvent dans le ruisseau du chemin.

Ajoutons que le toit en croupe ou à quatre pans est maintena
dans le Luxembourg, très généralement remplacé par le toit en d
d'âne ou à deux versants. Le premier était surtout motivé par
faiblesse des murs et devait donc se faire plus rare dès que l'
construisait de solides murs de pignon en pierre. Le toit de chau
était parfois assuré par des chaînes de fer, afin d'empêcher l
coups de vent de l'emporter.

La grande ferme, l'ancienne vouerie, occupe généralement l

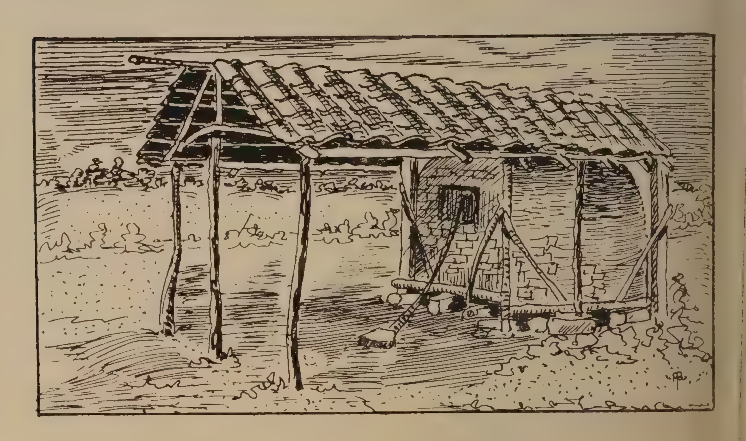


FIG. 65. — FOUR A GRIMBERGHEN.

trois côtés d'un rectangle, autour du fumier ; le quatrième est c
par un mur avec porte charretière et poterne ; le puits, à mo
qu'il ne soit pourvu d'une pompe, est, dans l'usage ancien, s
monté d'une maçonnerie circulaire, la margelle, munie d'un tre
parfois la margelle est coupée de biais et fermée par un dou
volet. Un crochet spécial, sorte de grappin appelé loup, ser
repêcher les seaux qui se sont accidentellement décrochés.

L'étable, à peu près toujours à porte coupée, n'a souvent qu'
toute petite et unique fenêtre, à côté du trou des poules, au
aboutit intérieurement la barre qui sert de perchoir.

Les pignons des fermes riches du XVIIIe siècle, couvertes
ardoises, sont parfois surmontés d'un épi dans le goût de l'époq

u d'une girouette en tôle découpée, ayant la forme d'un coq, 'une bannière, d'une flèche, etc., mais les toits de chaume n'ont ardé aucune ornementation spéciale; pourtant, sur leur crête arnie de plaques de gazon, la joubarbe *(sempervivens tectorum)* ale souvent ses choux charnus et ses minces tiges fleuries; dans superstition populaire, cette plante, appelée *donnerkraut* (en flamand *donderbladeren*), protège la maison contre la foudre ; cette oyance vient, du reste, des Romains, qui avaient voué la jouarbe (*Jovis barba*, barbe de Jupiter) au père des Dieux.

Absolument dépourvue de fenêtres et munie de quelques lucarnes forme de meurtrière, la grange est accessible du dehors par une rte charretière se fermant à l'aide d'une barre de levier, également itée en Belgique, et contenant un vanteau mobile sur charnières, nsi qu'un guichet laissant entrer l'air et la lumière. L'encadrement de cette porte est presque toujours cintré et en belles pierres taille ; le linteau plat en bois est fort rare.

A défaut du guichet mentionné, la porte est souvent percée une ouverture en forme de carreau, parfois garnie d'une vitre. Autrefois, on aimait à y clouer une chouette ou un oiseau de oie.

Sous le toit, une soupente formée de poutres (la *ghenn*) sert à magasiner le foin et la paille, et si l'étable est attenante, des vertures carrées, placées contre le râtelier, au rez-de-chaussée, ec volet glissant sur rainures, permettent de donner directement foin ou le fourrage au bétail.

Si la grange manque, le fenil est installé au-dessus de l'étable. défaut d'une aire, les campagnards moins fortunés battent leur tite récolte dans une chambre, en frappant la gerbe contre un evalet, une claie ou même un tonneau [1].

Nous pensons que ce procédé appartenait déjà à la Germanie mitive, car le nom même du fléau (allem. *flegel*, luxemb. *flèl*, latin *flagellum*) est emprunté aux Romains, et nous savons e, presque toujours, l'emprunt du nom est la conséquence de mprunt de l'objet représenté par ce nom.

Dans le Luxembourg belge, la construction est à peu près la me; on retrouve notamment la construction en pierres, soit du

Cf. Ad. Reiners, *Clerf und das historische u. romantische Oesling ; Grevencher*, 1886, in-18, p. 93.

type franc, soit du type aleman, avec toit de chaume. L'intéressa rapport pour 1904 du Comité de patronage des habitatio ouvrières de l'arrondissement de Bastogne mentionne plusieu maisons remarquables par leur type d'ancienneté, dont *(p. 7)* un maison de Fauvillers, unicellulaire sans cave, ne mesurant qu'en viron $4^{m} \times 5^{m}$ et descendant partiellement sous le sol, et une autr *(p. 12)*, également unicellulaire, à Longlier, de $4^{m} \times 3^{m}80$.

On regrette de ne pas trouver, dans ce document, des indicatio sur le genre de foyer usité dans c maisons d'un type on ne peut pl archaïque. Vers le pays de Liég les mêmes types existent, mais pierre, dans les constructions a ciennes, est plus souvent rempla par le hourdis, et l'étage offre fr quemment cet encorbellement q M. Comhaire, dans son étude dé citée sur l'habitation des Fagne mentionne également. La brochu explicative des constructions « Vieux-Liége » publiée sous la d rection de M. E. Polain, n'est p non plus sans intérêt pour l'histoi de l'habitation, mais elle vise surto à nous faire connaître des constru tions bourgeoises. Il est à noter qu traditionnellement, les parties en bois des hourdis du pays liége restent apparentes et sont, par mesure de conservation, goudronné ou peintes, ce qui donne un vigoureux relief à toute la constructio



FIG. 66. — ESCALIER AVEC AUVENT A PROUVY.

Le pays de Namur offre la transition naturelle entre la fer brabançonne et celle des Ardennes ; nous donnons *(pl. V)* u maison aujourd'hui disparue, en colombage et avec toit en auve qui se rapproche beaucoup du type des Ardennes.



Résumant nos explications précédentes, nous dirons que ferme du centre et de l'ouest de la Belgique dérive directement la maison franque.

L'habitation proprement dite se composait primitivement d'une nique chambre-cuisine appelée *huis*, contenant au centre le foyer. onstruite d'abord en torchis ou en bois grossièrement refendus, le a été successivement modifiée par l'ajoute d'une soupente ont la construction a nécessité le report du foyer vers un mur en açonnerie, et l'établissement d'une cheminée, également en açonnerie, ainsi que la création d'une chambre à coucher au oyen d'un mur de refend.

L'étable, primitivement isolée, a été réunie sous le même toit et acée à côté de la cuisine. En prolongeant le toit d'arrière ou en randissant les proportions de la maison et en ajoutant de nou-lles parois intérieures, on a parfois créé la *kelderkamer* et d'au-s pièces. La maçonnerie en briques remplace aujourd'hui en ande partie les anciens modes de construction en bois qu'on peut core retrouver, avec toute leur originalité, dans certaines granges la Campine.

Les ouvertures primitives, telles que les toits de chaume nous les nservent parfois, ont été ensuite remplacées par des lucarnes volet massif en bois, souvent percées d'un guichet.

Vers le midi de la Belgique, ces lucarnes ont été transformées en ntons triangulaires, et la soupente est devenue étage ou solier, c balcon couvert ou bretèche. Enfin, la lucarne à volet ou sim-ment grillée du mur de façade a été transformée en fenêtre à isée, dont la partie supérieure, seule vitrée, restait fixe ; la par-inférieure seule protégée par un volet fut ensuite également nie de verre, jusqu'à l'introduction de la fenêtre à deux vantaux, ièrement mobile sur gonds, dont les petits carreaux furent, au siècle, remplacés par les vitres actuellement en usage.

es habitations rurales, groupées le long d'une route, sont entou-de granges, de hangars et d'autres annexes, disposés d'après onfiguration du terrain et le caprice du propriétaire.

solées, c'est-à-dire placées au milieu de champs qui en dépen-t, ces mêmes habitations sont souvent entourées de fossés et aies qui rappellent les très nombreuses époques de troubles et guerres, pendant lesquelles le paysan devait sans cesse défendre seuil contre le brigand, contre le soldat ennemi ou contre les cenaires étrangers.

n traçant ce succinct exposé de l'évolution de la maison

rurale en Belgique, nous savons mieux que personne combien incomplet ce travail, dont les données cependant n'ont pu être réunies sans peine, mais nous espérons que ce premier essai provoquera des études plus détaillées, plus immédiates, plus approfondies [1]. Trop souvent, nous avons dû nous borner à quelques visites rapides, à des informations incomplètes recueillies en passant. reste à étudier les détails de la construction et de la distribution des locaux ; à relever les coutumes et usages qui se rattache au folklore de l'habitation, et surtout à fixer les divergence régionales qui se sont établies dans le cours des siècles. Il no faudrait des monographies approfondies écrites par des personn qui résident dans la contrée qu'elles se proposent d'étudie connaissant les usages et les traditions locales et se renseignant, besoin, chez le fermier et chez l'artisan, couvreur, charpentier maçon. Telle ou telle localité — nous nommerons au hasard Gri berghen, Dilbeek, Sluys, Westerloo — fournirait à elle seule sujet d'une étude spéciale.

Il y aurait à cela double profit : d'abord de nous faire mie comprendre l'histoire de l'habitation et, par là, les mœurs, la con tion, l'état social de nos devanciers ; ensuite, d'éveiller l'inte pour un pittoresque qui a tant inspiré nos anciens peintres et fournir des éléments pour la conservation d'un style national du sol et, hélas ! trop menacé aujourd'hui de disparaître dans nivellement utilitaire sans forme ni couleur, bien que les for pittoresques de la ferme flamande ou brabançonne soient un l artistique qu'on aurait tort de mépriser.

Evidemment, ce serait une entreprise téméraire que de vou barrer la route au progrès et de maintenir des défauts antiques s prétexte d'archéologie, d'esthétique et de couleur locale.

Si la maison en torchis n'offre qu'une habitation médiocre, peu de stabilité, exposée au danger de l'incendie, il faut souha qu'elle disparaisse promptement; mais ce mode de construc peu coûteux pourra être conservé pour des granges et des hang isolés.

[1] Déjà la Société d'anthropologie à Bruxelles, sur l'initiative de M. Fl répand un questionnaire très détaillé et se propose de publier les rense ments qu'elle recevra. L'auteur recueillera également avec reconnaissanc notes, photographies et croquis se rapportant au même sujet ou aux tradi populaires relatives à la maison, qu'on voudra bien lui adresser.

Le toit de chaume lui-même a des inconvénients analogues, mais possède aussi des avantages ; on dit que, mieux que tout autre, conserve le grain, et il est probable que, combiné avec la tuile, chaume continuera à être employé dans certaines régions.

Nous espérons que nos fermes garderont ces bouquets ou épis et fronton à lucarne qui rompent la ligne uniforme du toit, ou ncore cet auvent à la fois pittoresque et utile qui préserve les urs de l'humidité et abrite les instruments aratoires contre la uie et le soleil ; nous espérons qu'on y maintiendra cette porte iarretière de la cour surmontée d'un toit, qui revient si souvent ins les tableaux de Teniers, et cet encadrement blanc, donné aux ortes et aux fenêtres des maisons de Campine ; nous espérons issi que le fermier brabançon ne remplacera jamais ces volets rts, tranchant si agréablement sur le rouge des tuiles, par des lets peints en brun, qui ne se salissent jamais parce qu'ils le sont ès le début !

En un mot, nous aimons à croire que la ferme belge gardera tou-urs son aspect pittoresque, dû à deux choses en apparence con-adictoires : le respect de la tradition et l'initiative individuelle.

Martin Schweisthal.





LES

STATIONS PRÉHISTORIQUES

DES ENVIRONS DE COUVIN



ANS une note précédente [1], j'ai signalé qu ques stations et points à silex taillés dans région calcaire des environs de Couvin. M nouvelles recherches, jointes aux fructueus récoltes de Collard, l'habile fouilleur des Musé royaux du Cinquantenaire, me permette actuellement d'apporter une modeste contribution à l'étude de préhistoire de cette partie si intéressante de l'Entre-Sambre- Meuse.

Station de l'Ermitage.

A tout seigneur, tout honneur : tant à cause de la quantité pr digieuse des silex taillés qu'elle renferme que par sa vaste étendu la plus considérable des stations préhistoriques du voisinage imm diat de Couvin est certainement celle de l'*Ermitage*.

1. E. MAILLIEUX, *Vestiges des âges anciens aux environs de Couvin*. (Anna de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. XIX, 1905, 1re et 2e livraison Pour les points signalés dans la présente note, voir la carte, page 7.

Je réunis, sous ce nom, à la station n° 3, de Boussu-en-Fagne [1], ce que je considérais comme la station n° 1, de Couvin (*Trieux Chalon*), avec les points 1 a, b, c, et un point nouveau situé sur le territoire de Couvin, à proximité de la station n° 3 et à environ 390 mètres à l'est-nord-est de l'Ermitage.

Nous avons ramassé, un peu dans toute l'étendue du plateau, spécialement sur le territoire de Boussu-en-Fagne, une série de lames de petite taille, dont deux, très exiguës, portent sur un des tranchants, près de la pointe, de fort délicates retouches; plusieurs grattoirs discoïdes : l'un d'eux, de dimensions très réduites, est remarquable par les fines retailles qui avivent presque entièrement son pourtour; quelques grattoirs étroits et allongés, dont la partie grattante a été taillée à l'endroit où le silex possède sa plus forte épaisseur : nous retrouverons ce type dans la station de *Vieumont ;* une superbe petite lame mince, de la forme d'un croissant à pointes mousses, dont le tranchant bombé est finement retouché; quelques petits éclats aigus à retaille dorsale; trois jolies pointes de flèches, dont une a été trouvée par M. E. Rahir; plusieurs fragments de haches polies; un morceau assez important d'un polissoir en grès rosé; quelques lames épaisses utilisées; enfin, de nombreux éclats ayant servi et des déchets de taille, ainsi que quelques petites lames-grattoirs.

Certains de ces instruments, s'ils n'ont pas absolument la forme nettement géométrique qui caractérise les silex de l'industrie *tardenoisienne,* présentent, du moins, avec eux de grandes affinités : c'est le cas, par exemple, pour les petites lames et les petits éclats aigus à retaille dorsale, la lame en forme de croissant et les grattoirs discoïdes; et, pour autant que l'on puisse baser une telle assertion sur la simple forme de quelques silex taillés, il est permis d'en conclure que les premiers habitants du plateau de l'Ermitage, s'ils n'ont pas toutefois vécu à l'époque même de transition du *Tarandien* au *Robenhausien,* ont existé certainement dès le début de cette dernière période, alors que l'influence de l'industrie *tardenoisienne* se faisait encore fortement sentir. Les autres objets dénotent la continuité de l'habitat jusqu'à la fin de l'ère *néolithique,* ainsi que l'indique tout spécialement la superbe hachette en *chloromélanite* que j'eus l'heureuse chance de découvrir à proximité du point

[1] *Loc. cit.,* p. 6 et suiv. du tirage à part.

n° 3 *bis* (Boussu-en-Fagne), dans un tas de pierrailles enlevées d'
champ pour en faciliter la culture. Cette pièce, entièrement poli
a une longueur de $0^{m}080$, et son tranchant, oblique et soigneus
ment affilé, mesure $0^{m}047$. Elle pèse 95 grammes environ.

Station de Nieumont.

La station de Nieumont (Couvin) est remarquable par l'aire
dispersion assez considérable et nettement délimitée des silex taill
qu'on y rencontre. Elle occupe à peu près les trois quarts de
partie ouest du plateau de Nieumont, vaste promontoire calcai
qui, sur un assez long parcours, domine la vallée de l'Eau-Noi
au nord-nord-est de Couvin.

J'y ai recueilli de nombreux instruments paraissant offrir plu
les caractères de l'industrie *robenhausienne*. Ce sont : une porti
notable d'une hache polie de forte taille ; quelques éclats enlevé
des instruments polis ; une pointe de flèche à base rectiligne ;
fragment de pointe de flèche à ailerons ; quelques petites lames
fragments de lames ; quelques lames épaisses ; plusieurs pet
nucleus de forme plus ou moins arrondie, assez semblables à ce
que feu le docteur Van Raemdonck appelait des *projectiles p*
historiques [1] ; quatre grattoirs se rapprochant de la forme discoï
plusieurs autres grattoirs allongés, à partie grattante taillée à l'
droit le plus épais, de la forme rencontrée déjà dans la station
l'Ermitage ; enfin, d'innombrables éclats et déchets de taille.

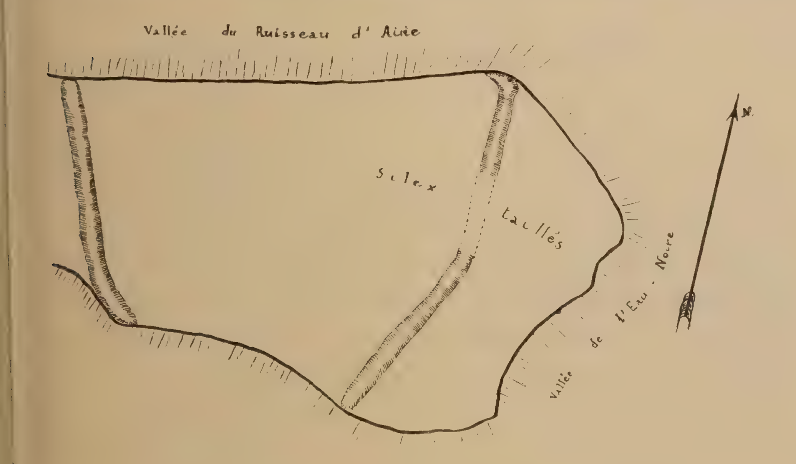
Station d'Hanouet.

Situé au sommet d'un promontoire facilement défendable, do
nant les vallées de l'Eau-Noire et du ruisseau d'Aine, cet empla
ment devait forcément attirer l'attention de nos ancêtres des te
préhistoriques; aussi, malgré l'état peu favorable du sol, y av
nous découvert, C. Collard et moi, d'assez nombreux restes
industries *tardenoisienne* et *robenhausienne*, parmi lesquels il

[1] Dr J. Van Raemdonck, *Le pays de Waes peuplé à l'époque néolith*
(Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Namur, les 17-19 août 1
Namur, 1887, p. 256.)

iter : un minuscule grattoir discoïde et un petit éclat aigu, retouhé près de la pointe, de manière à y former une encoche (type emblable à certains silex de l'Amblève) ; plusieurs grattoirs ; des ames épaisses; une pointe de flèche ébauchée ; des éclats utilisés et les déchets de taille.

Le principal intérêt que présente cette station réside surtout dans



xistence des vestiges d'un double retranchement, d'allures assez gulières, et barrant complètement le plateau. Il est composé de ux levées de terre et de pierres de toutes tailles, très judicieuseent disposées de manière à défendre spécialement les parties les us accessibles, afin de mettre les occupants à l'abri de toute surise. C'est, sans doute, un *oppidum* analogue à ceux, assez nomeux, qui existent aux alentours (Olloy, Oignies, Gonrieux, Lomet).

Station de Gilminmont.

Entre Dailly et Pesches, à mi-chemin à peu près des deux locas et sur le territoire de la dernière d'entre elles, se dresse un petit montoire rocheux, assez bien abrité et dominant une partie de la lée du ruisseau d'Aine, qui coule à proximité. Il n'en fallait pas antage pour que l'homme vînt s'y établir. Là aussi, il a laissé des tiges de son passage sous le règne de l'industrie *robenhausienne;*

car, bien que nous ayons visité cet emplacement à une époq assez peu favorable, nous y avons ramassé un beau fragment d'u hache polie (tranchant) ; des lames épaisses ; des grattoirs, do un à manche pédonculé, d'un aspect très gracieux ; deux ébauch de pointes de flèches (?) ; une petite lame-grattoir ; de nombre éclats utilisés, et enfin une grande quantité de déchets de taille.

Stations d'Olloy et de Lompret.

Je ne m'étendrai pas sur la description des stations d'Ollo Dourbes et de Lompret, qui sont connues de longue date et on depuis longtemps, attiré l'attention des archéologues par ce f que nos ancêtres des temps proto-historiques, trouvant ces endro admirablement défendus par la nature, en ont fortifié les côtés l plus accessibles à l'aide de formidables retranchements.

Ces deux plateaux ont été habités à une époque très reculée, l'homme des âges de la pierre y a laissé de nombreux témoins son passage : c'est ainsi que, malgré l'état peu propice de son sol, station d'Olloy-Dourbes nous a fourni, outre une grande quant d'éclats utilisés et de déchets de taille, un certain nombre de fra ments de haches polies.

Quant à la station de Lompret, plusieurs labourés y facilitent tâche du chercheur, et quelques heures m'ont suffi pour y récol plus de trois cents silex taillés.

L'*oppidum* de Lompret faisant en ce moment l'objet d'un mémo de notre savant collègue M. Louis Bayet, de Walcourt, je me b nerai à dire quelques mots seulement des instruments que j'y recueillis. Je mentionnerai, tout d'abord, une série de peti lames ; quelques petits grattoirs affectant la forme discoïde ; petit couteau à dos rabattu à petits éclats de manière à former u pointe ; un bout de petite lame assez semblable à la précéden ; trois petits éclats pointus à retaille dorsale. La plupart de instruments rappellent quelque peu les silex de l'Amblève (réco de M. E. Rahir [1]) et de la grotte de Remouchamps (récoltes

[1] *Note sur l'exploration des plateaux de l'Amblève au point de vue préhis'or* par E. Rahir, *suivie de quelques remarques,* par le baron A. de Loë. *(Mém de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* t. XXII, 1903.)

MM. Van den Broeck et Rahir [1]) ; ils témoignent certainement de liens de parenté assez étroits entre le primitif habitant de la station de Lompret et l'homme de l'industrie *tardenoisienne*.

Les autres pièces sont nettement *robenhausiennes*. Elles consistent en une hache polie presque entière, trouvée par M. le baron A. de Loë ; de nombreux fragments de haches polies ; un superbe grattoir allongé, à tête arrondie, du type classique du grattoir robenhausien ; une grande pointe de flèche, de forme amygdaloïde, faite d'un éclat enlevé à une hache polie ; un fragment de pointe assez semblable, comme forme, à la précédente ; une minuscule pointe de flèche, dont les deux côtés de la pointe sont finement retaillés ; des lames et fragments de lames épaisses utilisées ; un petit percuteur sphéroïdal en silex, criblé d'étoilures de percussion ; enfin, des éclats avec traces d'usage, des nucleus et des déchets de taille en grand nombre.

L'homme ne s'est évidemment pas borné à habiter exclusivement ces stations parfaitement délimitées, où il trouvait un asile contre des voisins belliqueux aussi bien que contre les bêtes fauves. Souvent, les besoins de la vie le forçaient à chercher sa subsistance au dehors, et, dans ses pérégrinations, il a abandonné, de-ci de-là, tantôt une arme, tantôt quelque autre instrument, soit qu'il les rejetât comme hors d'usage, soit tout simplement qu'il les perdît. Tel est le cas, par exemple, pour quelques-uns des points dont nous allons nous occuper. Cependant, du peu d'abondance de nos récoltes actuelles de silex taillés, on ne doit pas conclure que le fait est commun à tous les points qui vont suivre, car il en est dont la situation ne peut manquer d'avoir inspiré à quelque tribu préhistorique l'idée de s'y créer un refuge ; un sol inculte ou boisé, peu favorable, par conséquent, peut masquer momentanément à nos yeux les richesses qu'il recèle et dont la découverte donnerait lieu à des déductions différentes.

J'ai recueilli, à proximité du cimetière franc de Couvin *(tienne à Chapelle)* [2], un fragment assez important d'une hache polie, ainsi qu'un petit nucleus et quelques éclats. Le sommet du plateau qui, au

[1] E. Van den Broeck, *Quelques mots à propos de nouvelles fouilles exécutées dans grotte de Remouchamps*. (Communication faite à la Société d'Anthropologie de Bruxelles, dans la séance du 28 avril 1902.)

[2] E. Maillieux, *loc. cit.*, carte, p. 7.

nord, domine le village de Petigny, m'a procuré un beau grattoir une lame *robenhausienne* et quelques déchets de taille. A note également un petit grattoir et un fragment de lame trouvés sur l plateau au nord de *la Vaucelle* (Frasnes) [1] ; enfin, C. Collard ramassé quelques éclats de silex un peu au nord de la deuxièm borne kilométrique de la route de Couvin à Chimay (territoire d Pesches), ainsi que sur le plateau qui domine la halte du chemi de fer, à Frasnes.

Quant aux points de la *Roche-au-Faucon* (Nismes) et de *Haut Roche* (Dourbes), malgré leur situation exceptionnelle, ils ne s prêtent guère à la récolte des silex, à cause de l'état défavorable d sol. Quelques dénudations m'ont permis d'y recueillir un éclat fin ment retouché (*Roche-au-Faucon*) et un grattoir (*Haute-Roche*) le reste consiste en débris de taille. Le plateau de la *Roche-Trou* à Nismes, ne s'est pas, jusqu'à présent, montré plus propice, c nous n'y avons trouvé, C. Collard et moi, qu'un grattoir, une lam grattoir, un fragment de hache polie et quelques déchets de taill mais en dessous, du côté sud de l'escarpement rocheux, nous avo recueilli, dans une excavation, quelques ossements humains acco pagnés de deux éclats patinés de silex. Le tout se trouvait terrain remanié, le sol de la petite caverne ayant été malheureus ment bouleversé par certains amateurs peu expérimentés ; de so qu'il n'est guère possible d'affirmer que les éclats de silex peuve servir à déterminer l'âge des ossements, ces derniers, d'un aut côté, étant trop peu importants ou trop fragmentaires pour ét étudiés. Mais il est à présumer que cette petite caverne a servi sépulture à quelque peuplade *néolithique* ayant laissé, du rest d'autre part, de nombreux vestiges non loin de là, dans les statio des *Fonderies-des-Chiens* [2] et des *Abannets* [3].

Une personne de Nismes possède une hachette en *chloromé nite* assez semblable, comme dimensions, à celle que j'ai trouvé

[1] Lieu dit : *tienne del Roche.*

[2] On désigne, dans cette région, sous le nom générique de *fonderies,* toutes excavations, puits naturels et autres, où l'on a extrait du minerai. Ici, *Fonder des-Chiens* doit être pris dans le sens de fonderies des *étrangers* ou des *Sarraz* la tradition faisant remonter l'extraction et le travail du fer dans ces parages dire des vieillards de Nismes, à une époque antérieure à la domination romai

[3] E. Rahir, *loc. cit.*, tirage à part, p. 7 ; E. Maillieux, *loc. cit.*, tirage à p p. 6.

3oussu-en-Fagne, bien qu'en différant par la forme, et découverte, ›araît-il, à proximité de la sépulture de la *Roche-Trouée*. Cet objet ı-t-il été rejeté avec les déblais hors de la petite caverne dont il est ait mention plus haut ? Dans ce cas, les individus dont le dernier ommeil a été troublé de la sorte auraient, sans doute, appartenu à uelque tribu du déclin de l'âge de la pierre polie; malheureusement, es circonstances ne permettent aucune affirmation à cet égard.

De cet examen, quelque succinct qu'il soit, on peut néanmoins onclure à la continuité de l'habitat de la région étudiée, pendant oute la durée de l'ère *néolithique*. Mais quels étaient ces hommes ? ppartenaient-ils au type *mésaticéphale* des néolithiques de Vauelles ? A quelle fusion doivent-ils leur naissance, entre quelque ıce envahissante et la race des *paléolithiques*, dont nous avons ouvé ici quelques traces d'industrie dans des habitations de l'âge u Mammouth ? Peut-être l'avenir nous donnera-t-il la clef de ce ıystère; en attendant, le manque absolu de documents ne rend ıême possible aucune conjecture.

L'origine des silex recueillis dans la région est également une ıestion très complexe, qu'il n'est pas facile de résoudre. Je ne ense pas, dans tous les cas, qu'ils aient été puisés dans les quelıes gisements, *d'ailleurs très problématiques*, signalés dans les ıvirons comme facies d'altération du Maestrichtien par les auteurs la carte géologique. Les stades d'altération des uns (bleuâtre et régulière d'abord, passant au blanc pur ensuite) les rapprocheient assez du silex noir d'Obourg, tandis que d'autres, spécialeent parmi les pièces nettement *robenhausiennes*, présentent rtaines ressemblances avec le silex gris de Spiennes. D'autre rt, ainsi que je l'ai mentionné déjà, certains ont beaucoup d'affités avec des silex de l'Ardenne, ce qui contribue à rendre des us ardues la solution du problème, que j'abandonne, du reste, à plus compétents.

Je me suis efforcé, au cours de ces recherches, d'observer avec in les causes de conservation ou d'altération du silex, et j'ai vu se nfirmer mes premières remarques, identiques, d'ailleurs, à celles M. E. Rahir, dans les stations de l'Amblève [1] : c'est-à-dire que pourcentage des silex patinés est bien moins élevé dans les

E. Rahir, *loc. cit.*, p. 7.

laboures, où, enfouis à une certaine profondeur, ils ont été sous-traits aux influences des agents atmosphériques, qu'aux endroits où la dénudation des plateaux les a soumis, de longue date, au contact combiné de l'air ambiant et du calcaire sous-jacent, pour autant toutefois que ce dernier élément favorise, comme certains le pré-tendent, l'épigénie du cacholong sur le silex.

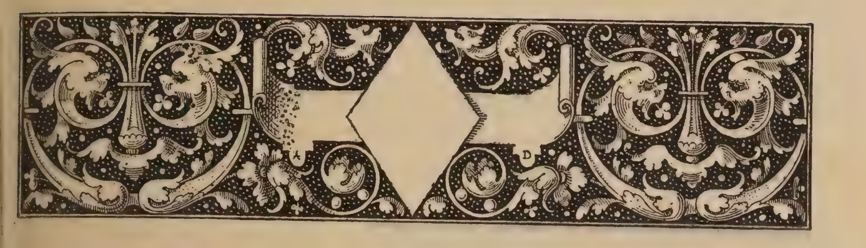
J'ajouterai que je suis loin de vouloir émettre la prétentio d'avoir exploré tous les points à silex taillés des environs de Cou vin : bien des découvertes restent à faire, surtout dans la partie su de la région, où M. Louis Bayet, de Walcourt, a bien voulu m signaler une station située au lieu dit *Estreux* (Couvin), où il a trouv un certain nombre de pièces intéressantes (lames, talons de flèches petits éclats). Non loin de la *Butte-de-Pesches* (ancien sign géodésique), M. E. Rahir a ramassé un éclat de silex dans u labouré. A quelques kilomètres à l'ouest-sud-ouest de ce derni point, se trouve l'*oppidum* de Gonrieux, où M. Bequet a signalé découverte de silex travaillés et polis [1], etc.

En terminant, je tiens à remercier ici la Société d'Archéolog de Bruxelles, qui a bien voulu donner à ces quelques pages l'ho pitalité dans ses publications ; et je suis heureux de pouvoir témo gner, de nouveau, ma vive gratitude à MM. le baron A. de Loë E. Rahir, qui m'ont accordé, cette fois encore, avec la plus gr cieuse obligeance, l'aide éclairée de leurs bienveillants conseils.

E. MAILLIEUX.

[1] Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Namur, les 17-19 août 188 Namur, 1887, p. 35.





LA SÉPULTURE CAROLINGIENNE DE GRIVEGNÉE [1]



E qualificatif de « carolingienne » que je donne, dès le titre, à la sépulture de Grivegnée, est peut-être osé, et, je l'avoue, avant d'en faire usage, j'ai beaucoup hésité. Mes lecteurs se rendront, du reste, compte des tergiversations qui, depuis un mois, m'ont assailli au cours de l'étude e ce curieux monument funéraire — si toutefois cela peut s'appeler n « monument ».

Exposons au préalable la découverte en elle-même.

Le samedi 26 août, vers 3 heures de relevée, des ouvriers terrasers étaient occupés à creuser une voie d'accès à la briqueterie de . Fauconnier, entrepreneur à Bressoux (au cadastre, section C, uille 3me, limite des terrains 706^{1} et 706), voie conduisant au chein *(rue de la Chartreuse,* autrefois dite *ruelle de la Picherotte* [2]), rsque leurs pioches rencontrèrent, à une faible profondeur, un bloc

[1] Note lue à la séance du 2 octobre 1905 de la *Société d'Archéologie de Bruxelles.*

[2] *Picherotte, pisserotte* — excusez la vulgarité du terme — qualificatif onomastique d'un ruisselet né d'une source (remplacée actuellement par une pompe) dans le talus du chemin et qui pi... murmurait en sautillant sur le rocher.

de maçonnerie [1]. Défoncé, celui-ci laissa voir un caveau de grandes dimensions, au fond duquel gisait un squelette humain. Ce squelette se trouvait en si parfait état de conservation que les côtes étaient, paraît-il, toujours dressées autour du sternum, et qu'elles ne s'affalèrent que par la poussée de l'air extérieur quelques instants après l'ouverture du sépulcre.

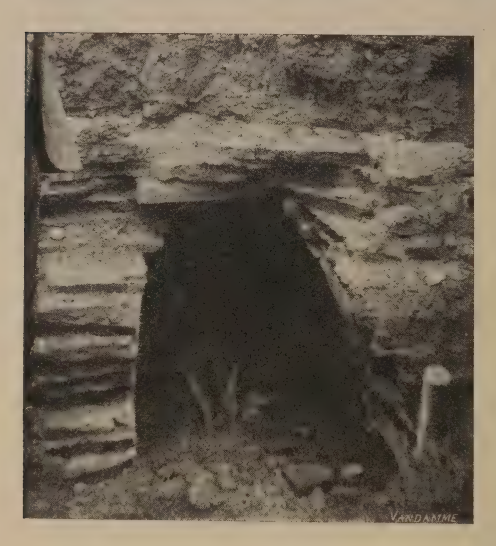


FIG. I. — CAVEAU.

La nouvelle de l'événement se répandit sur l'heure dans le voisinage ; une foule considérable se porta aussitôt sur le terrain Fauconnier [2]. Ce fut une heureuse circonstance ; la police, curieuse de sa nature, attirée aussi dès la première heure, monta bonne garde autour du cadavre.. Averti, à mon tour, le lundi au matin, par un articulet paru dans deux journaux liégeois [3], j'accourus à Grivegnée et y trouvais, au milieu de la foule compacte, un déploiement imposant de fonctionnaires communaux : deux agents de police, le fossoyeur, un menuisier nanti d'une sorte de cercueil, un médecin..., et on attendait le bourgmestre ! Bref, la sépulture, sau l'extrémité, était intacte et j'arrivais au moment critique. Le squelette était en place et, après avoir pris, sous la pluie battante, le trois clichés photographiques exposés, j'obtins de pouvoir relev moi-même les ossements et de les déposer dans la « caisse » communale. J'ajouterai, sans plus tarder, que cette opération faite, courus chez le bourgmestre qui, très intelligent et aimable,

[1] A environ 16 mètres de la bordure du chemin.

[2] On me conta que, la nuit du samedi, un voisin avait installé au bout d'u baguette une bougie, qu'il promenait allumée au fond du caveau, et qu'il réco de nombreux gros sous à exhiber ce tableau plutôt macabre. La foule, malg un temps de pluie abominable, ne diminua pas pendant ces trois jours.

[3] *La Meuse* et le *Journal de Liège* du 28 août.

ussitôt, à la suite de mes observations, ordonner à la police de époser le cadavre non au cimetière, mais à la morgue et m'autorisa [1] en disposer en faveur des collections anthropologiques de l'Uni-ersité de Liège, où il se trouve actuellement. Il n'est pas inutile 'ajouter que j'apaisais les derniers scrupules de ce magistrat en lui emettant un certificat motivé — mesure nouvelle que je conseille ort à mes collègues d'utiliser à l'occasion.

Pour en revenir à la sépulture, le caveau mesure, intérieurement,

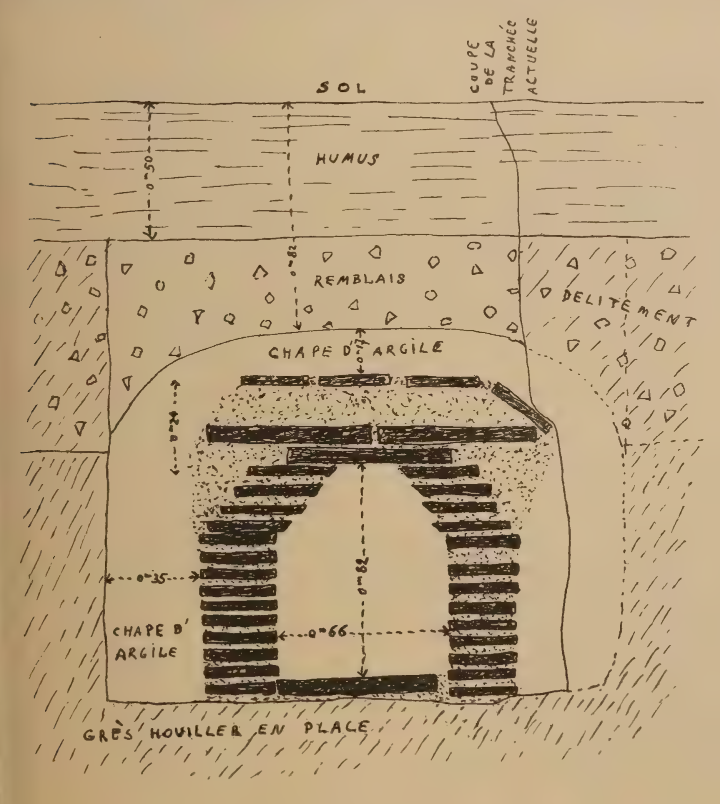


FIG. 2. — COUPE.

2 o de longueur et $0^{m}62$ de largeur ; la maçonnerie en est édifiée e carreaux d'hypocauste romain, unis par un ciment rose d'assez n ıvaise composition. Des carreaux, carrés, provenant des colon-

... pour autant que de besoin !

nettes ou piliers, forment les quatre côtés du caveau, et le cimen qui les lie est déposé en couches relativement épaisses, mais variar d'épaisseur. J'ai relevé, par exemple, des joints de 0^{m}01, 0^{m}015, 0^{m}0 et d'autres de 0^{m}06 d'épaisseur. Le fond était constitué par un série de quatre de ces grands carreaux de 0^{m}58 de côté qui, dan l'hypocauste, reposent sur quatre colonnettes et forment la base d plancher. Ces carreaux ne possédant pas une largeur suffisant (0^{m}58 au lieu de 0^{m}62), le constructeur du caveau y avait supplé en remplissant de ciment le vide amené par cette circonstanc (tout le long du sépulcre, sur la gauche).

La voûte se composait aussi d'une série unique de quatre car reaux; mais comme, ici encore, leur largeur était insuffisante, l constructeur avait imaginé de les soutenir en faisant chevaucher en hors plomb du mur, vers l'intérieur, plusieurs rangs de petits car reaux. Cette disposition, qui constitue, somme toute, une *voûte e encorbellement,* a une importance sur laquelle je reviendrai longue ment plus loin. Quatre rangs de petits carreaux, chevauchant suc cessivement l'un sur l'autre, avaient été nécessaires pour bien équi librer, sans crainte d'effondrement, leurs forces et leur poids ains que ceux des grands carreaux de couverture. Les murs étant espacé de 0^{m}62, les quatre rangées s'avançant l'une au-dessus de l'autre, elle finissent par ne plus laisser qu'un espace de 0^{m}24 entre les dernie rangs, sous les grands carreaux de couverture. La distance d plancher à la clef de voûte, ou, si l'on préfère, la hauteur int rieure maxima était ainsi de 0^{m}82. Au-dessus de cette rangée d grands carreaux de la voûte règne une rangée double de carreau semblables, puis une couche de ciment de 0^{m}06 d'épaisseur, pu un nouveau et dernier rang de petits carreaux.

Une chape épaisse d'argile, tirée du terrain même, à quelqu pas de là, enveloppe toute la sépulture et lui constitue une couv ture parfaitement étanche. Elle a 0^{m}17 d'épaisseur au-dessus d dernier rang de carreaux et 0^{m}35 à 0^{m}40 sur les côtés. L'heureu disposition de la tranchée qui nous présente cette sépulture enc vée dans le sous-sol du terrain voisin et à peine entamée par l'u des extrémités, nous procure une « coupe » que j'ai cru nécessa de reproduire, nonobstant le cliché photographique qui offre l même vue.

Dans cette coupe, on voit parfaitement le travail des constr

eurs de la tombe qui creusent leur tranchée — large de 2 mètres environ et profonde de $2^{m}20$ — dans les schistes carbonifères dont a partie supérieure est fortement délitée [1], y bâtissent le caveau, emplissent d'argile le vide de la fosse jusqu'à $0^{m}17$ au-dessus de elui-ci et rejettent enfin des décombres par-dessus.

Cette chape prouve le soin apporté à la construction de la sépulure. Elle a eu, entre autres avantages [2], celui de protéger la sépulure de toute infiltration, de toute humidité ; aussi le cadavre s'est-il lécharné avec la plus grande lenteur et le squelette nous est pparu, après mille ans du calme, du repos le plus absolu, dans le lus merveilleux état de conservation. Tous les os étaient à leur lace de connexion naturelle ; pas un ne manquait ; on eût dit une ièce anatomique. Les bras étaient repliés sur la poitrine et les halanges des mains, qui ont été jointes ou posées à plat, croisées u niveau des poignets, sur la poitrine, gisaient entre les côtes. Le râne, d'une tête petite, fine et délicate, reposait légèrement inclie sur le côté gauche — sur la joue gauche ! Dans la pénombre u caveau, la vue de ce cadavre aperçu d'enfilée présentait un ectacle impressionnant, et il fallait peu d'imagination pour garnir ce squelette de ses chairs et pour s'attendre à voir se veiller cette grande jeune femme endormie [3]...

Mais une autre sensation m'attendait au moment où je pénétrais us avant dans le caveau. Cette tête et ces épaules reposaient sur un eiller de ciment extrêmement curieux, subdivisé en deux parties stinctes. La partie supérieure de cet oreiller, relevée en moyenne $0^{m}18$, est pentagonale, avec les deux faces supérieures disposées triangle ; elle est évidée en une cavité correspondant à la tête. La rtie inférieure, presque plate, va en s'élargissant et vient mourir ien au niveau du plancher du tombeau ; elle présente ainsi une ise correspondant assez bien aux épaules ou, plutôt à la partie périeure du dos de la défunte.

Un ouvrier, parmi les curieux, prétendait même, mais à tort, qu'il s'agissait terres de remblais.

Cette chape a protégé, en outre, le caveau de tout éboulement. De plus, a-t-il pas ici une intention de masquer d'autant mieux la sépulture et d'éviter te spoliation ?

M. Julien Fraipont m'écrit : « Le squelette de Grivegnée appartient à une me adulte de grande taille ($1^{m}61$). Le crâne est mésaticéphale (indice 79, 54) limite inférieure de la sous-brachycéphalie. »

Les dimensions de cet oreiller sont : 0^m50 de longueur totale 0^m27 de largeur à la partie supérieure et 0^m53 à l'extrémité inférieure. Les côtés ont 0^m195, 0^m185 et 0^m21 de longueur. L'espace compris entre la pointe du coussin et le sommet de la cavité est de 0^m105. Je me suis empressé de faire exécuter un moulage [1] de cette pièce intéressante, et bien m'en a pris : le lendemain, des gamins, ou des chercheurs de trésor, l'avaient brisée en nombreux

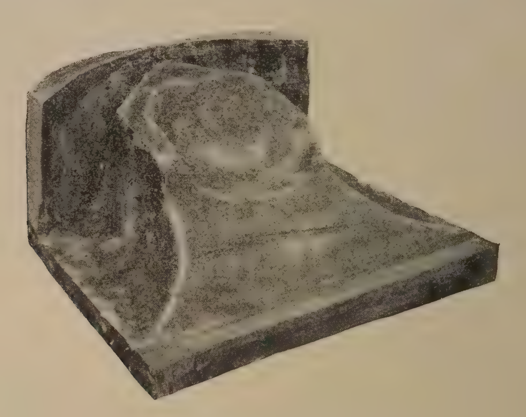


FIG. 3. — COUSSIN (D'APRÈS LE MOULAGE).

fragments ; j'ai eu soin d'en recueillir les principaux débris. C'es ainsi que je pus constater la composition curieuse de ce coussi funéraire : le constructeur s'était procuré dans les ruines de la vil romaine, d'où proviennent les autres matériaux de la sépulture, u de ces blocs de tuf ou travertin équarri, bien connus [2]. Il ava creusé l'une des faces de manière à posséder la cavité ou niche do il a été question ; puis ce bloc ou brique fut placé dans le caveau, s des fragments de tuileaux et du ciment. Le maçon exécuta alors petit monument décrit ; puis, comme le tuf présente de multipl

[1] On trouve des gisements nombreux de ce tuf quaternaire, de la nature *travertin d'Italie,* dans nos vallées, sur les rives du Hoyoux spécialement, à C nières, dans le Hainaut *(Doc. Soc. de Charleroi,* VIII, p. 334-335), sur les bo du Rhin, à Andernach, etc. On en fait des grottes artificielles dans nos habi tions. Des blocs de ce travertin ont été retrouvés dans la villa de Thy-le-B duin, la belle tombe de Strée, les arêtes de voûtes de l'abbaye de Villers, e

[2] Des exemplaires de ce moulage se trouvent, en outre, au Musée du C quantenaire, à Bruxelles, et au Musée archéologique de Liège.

vacuoles, il avait enduit la brique d'une couche de chaux pure ainsi que la face supérieure de son oreiller. Cette chaux, bien blanche, ne donnait-elle pas l'illusion du marbre blanc et n'est-ce point là — simple question que je me suis posée — le but de son emploi ?

N'oublions pas de mentionner que l'intérieur du caveau, tout au moins les murailles de côté, étaient soigneusement étendu d'une mince couche de ciment — de ce ciment rose bien connu — et qu'une sorte de badigeon, de teinte terreuse, composé, m'a-t-il paru, d'argile simplement délayée dans de l'eau, avait été étendue par dessus. Il m'a semblé y voir les coups de la brosse qui a servi à l'étendre. Cet enduit recouvrait peut-être le fond du caveau et la base du coussin ; mais il y a ici à tenir compte de l'effet des liquides produits lors de la décomposition du cadavre, qui ont pu, tout en recouvrant le fond de la sépulture, y délayer ce badigeon.

Disons enfin un mot de la monnaie qui aurait été ramassée dans le caveau, près du squelette, aux environs des membres inférieurs. Bien que n'ayant pas vu la monnaie *in situ,* bien que ce ne soit que le surlendemain que cette trouvaille me fût signalée, j'estime qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute son authenticité. Cette monnaie, recueillie par un ouvrier briquetier, est en possession de M. Fauconnier ; celui-ci a bien voulu me la confier quelque temps pour en faire l'étude [1].

C'est un moyen bronze (module 7) d'Adrien, extrêmement usé. A l'avers, le buste lauré à droite de l'empereur ; on lit, à peine, à droite, les lettres A... G... d'*Augustus*. Au revers, une femme debout à droite qui a le coude droit replié dans le vêtement. Ce doit être la Foi. On y lit aussi les deux lettres S C *(senatu consulto)*. Ce serait bien l'un des n°s 728, 880 ou 881 de Cohen *(Descript. hist. des monnaies rom.)*. Adrien fut élevé à la dignité impériale l'an 880 de Rome, soit l'an 117 de notre ère ; il mourut l'an 891, soit 138. S'il s'agit des numéros précités du catalogue de Cohen, nous aurions une monnaie frappée sous le troisième consulat de l'empereur (n° 872, ou 119 p. C. n.) ; mais elle serait antérieure à son élévation à la dignité de P. P. *(pater patriæ),* avenue

[1] Je dois remercier M. Fauconnier de l'obligeance qu'il a mise en ces circonstances et des facilités qu'il m'a données. En outre, il a bien voulu me permettre aussi de disposer en toute propriété du squelette et de la tombe.

en 889 ou 881, 126 ou 128 de notre ère. Elle eût été émise entre l'an 119 et l'an 126.



Cette monnaie, évidemment, ne nous sert à rien, ou peu s'en faut, quant à l'âge à donner à la sépulture de Grivegnée. Elle nous prouve cependant que celle-ci n'est pas antérieure à l'an 126 ; la profonde usure de la monnaie vient, en outre, affirmer qu'elle a circulé très longtemps. Il s'agit du *naulum* [1], du *denier à Caron*, que les Grecs et les Romains, comme aussi les Francs, plaçaient sous la langue ou dans la main de leurs morts [2]. Cet usage persista des siècles, et je crois même qu'il existe encore dans certains villages de la Hesbaye [3]. « On trouve habituellement dans les tombes franques, dit M. D.-A. Van Bastelaer, à propos du cimetière de Strée qui a fourni des monnaies allant de Néron à Marc-Aurèle [4], des pièces romaines, lesquelles ont évidemment continué à circuler de longs siècles, à une époque et dans un pays où le numéraire était peu abondant et la frappe fort rare [5]. » A Samson, dans un cimetière franc attribué au VIe siècle, chaque sépulture, pour ainsi dire, renfermait une pièce romaine ; plusieurs sont de Trajan († a° 98). Le tombeau de Childéric ne renfermait pas une seule pièce franque, mais trois cents romaines.

Ensuite, *ex abrupto*, nous pouvons conclure qu'il ne peut s'agir que d'une sépulture postérieure de beaucoup au IVe siècle, puisque dans l'état actuel de nos connaissances, nous sommes d'accord pour croire que toutes les sépultures à inhumation sont postérieures à cette date. A partir du IVe siècle, on ne brûle plus les morts

[1] M. le Dr Julien Simonis a confirmé cette attribution. — Pourquoi certains disent-ils *naulus ?*

[2] Abbé COCHET, *La Normandie souterraine*, p. 34.

[3] Il existait en tous cas encore au XIIIe siècle en Zélande *(Congrès d'Anvers Middelbourg*, 1889, p. 81).

[4] *Documents de la Société paléontologique de Charleroi*, t. VIII, 1878, p. 340.

[5] M. Van Bastelaer ajoute, *loc. cit.*, en note : « Cette circulation s'est, en quelque sorte, perpétuée, et des vieillards nous ont certifié avoir vu encore du billon romain mêlé aux *gros sous* ou *décimes* de la première République française en circulation. » — L'abbé COCHET (p. 38) écrit que le numéraire romain circula légitimement en France jusqu'au XIe siècle, et il ajoute que nos paysans recueillent encore les *sous à la Vierge* et les réservent pour les quêtes à l'église.

incinération ne sera plus en usage avant la fin du XIX[e] siècle ; l'idée gallo-romaine est vaincue, l'usage païen est aboli, » comme it l'abbé Cochet [1]. A la petite fosse sépulcrale, carrée, la plupart u temps munie de son coffret de bois pour protéger la nombreuse aisselle, les verres et les bijoux accompagnant les cendres du éfunt, a succédé la grande sépulture rectangulaire à inhumation, ù le cadavre a été descendu, le plus souvent, dans un cercueil de ois, maintes fois protégé encore par un coffre en maçonnerie, en alles, en tuiles, en pierrailles. Ici ce sont les Francs, les Mérovin-ens ; là ce sont les Belgo-Romains.

Le mobilier du Belgo-Romain est totalement différent de celui u Franc. Bijoux, armes (il n'y en a pas chez le premier), verres, oteries sont d'une facture, d'un aspect, d'une forme, d'une déco-tion absolument différentes. L'œil le moins exercé ne peut s'y éprendre. Parfois, chez le Franc, on trouve quelques objets du elgo-Romain ; mais il ne peut s'agir que d'objets spoliés par l'en-hisseur dans les habitations ou villas qu'il vient de détruire. Le anc perd peu à peu cette onéreuse — mais précieuse pour nous ! coutume d'enterrer son mort avec toutes ses richesses ; il finira r le coucher à peine enveloppé d'un linceuil [2], muni du *naulum* et un tesson de pot, dans sa demeure dernière. Au cercueil et au veau de maçonnerie succèdera, vers le IX[e] siècle, pour certains rsonnages importants, la grande auge monolithique.

Tout cela constitue des articles de foi. Mais il est, avant d'aller us loin, une question qu'on ne s'est jamais posée, du moins en lgique, je pense. Tout en admettant que les invasions des Francs été violentes, destructives, il n'en reste pas moins évident que les-ci n'ont pas amené l'anéantissement total, complet et absolu nombreuses et riches populations qui peuplaient nos contrées que les fonctionnaires romains avaient, depuis des siècles au ins, si bien romanisées. Nos Belgo-Romains n'ont pas disparu me muscade entre les doigts du prestidigitateur ! Si même les mières invasions, celles des Cattes et des Chauques, de 176 à par exemple, furent des plus violentes, elles sont loin d'avoir int toute l'étendue des Provinces Germaniques ; plus tard, les

Normandie souterraine, p. 33.

Job dit : « Je suis sorti nu du sein de ma mère et je rentrerai nu dans le sein a terre. » (*Annales ord. S. Benedicti*, Paris, 1739, t. VI, p. 356.)

troupes romaines résistèrent, on le sait, avec moins de fermeté les invasions se firent de plus en plus fréquentes, mais aussi de moins en moins violentes; la région mosane et sambrienne es occupée; ce n'est qu'au Ve siècle que la Forêt charbonnière es franchie et que les hordes franques occupent les Provinces Belgiques. Et que fait-on des Belgo-Romains ? Ils n'ont pas été massacrés jusqu'au dernier ! Se sont-ils, sur l'heure, « franquisés — pour user d'un néologisme ? Comment se fait-il que l'on n'a jamais parlé — sauf une légère restriction — de ces gens? On bien fouillé et décrit de ces cimetières, dits de transition, où des sépultures bien franques occupent une partie du champ funéraire côté de sépultures parfaitement belgo-romaines, qui occupent l restant de ce cimetière. Mais où sont les Belgo-Romains de l'époque franque? Je veux, évidemment, ignorer la mémorable discussion d *Congrès de Charleroi,* 1888 (t. I, p. 120-181), soulevée de la façon la plus imprévue; je m'en tiens aux données essentiellement *archéologiques.*

Je viens de parler d'une légère restriction. En effet, une découverte, une unique découverte est signalée, en Belgique bien entendu: un cimetière *belgo-romain à inhumation* aurait été découvert à la citadelle de Tournai en 1894 [1]. Mais nous n'avons point de détails sur cette trouvaille [2].

Ces réflexions m'étaient venues, un jour, à Grivegnée, sur l'observation d'un visiteur, homme érudit sinon archéologue: « Ma vos tuiles, tous les matériaux, somme toute, la monnaie, sont romains; pourquoi ne s'agit-il pas d'un Romain ? »

L'emploi de matériaux romains par les Francs est chose des plus connue. On a souvent rencontré des sépultures franques dans l substructions des établissements belgo-romains; les Francs, après avoir pillé et détruit la villa, séjournaient à peu de distance d ruines. Pour une raison ou pour une autre [3], ils estimèrent q leurs morts seraient bien logés sous les planchers et pavemen

[1] *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* t. XXXIX, 19 p. 106.

[2] A signaler, d'autre part, cette unique trouvaille de la sépulture à incinération de Chimay, où c'était un vase franc très luxueux qui contenait les cendr *(Congrès de Namur,* 1886, p. 70.)

[3] Est-ce un « défi » aux occupants disparus ? Est-ce pour profiter de sécheresse du sous-sol de la villa?

ncore apparents de la villa. Ailleurs, ils ont eu besoin de maté-
iaux pour construire les sépulcres autour de leurs morts; ils s'en
ont procurés dans les ruines d'une villa voisine. « Il est commun
le trouver dans la maçonnerie même des caveaux sépulchraux, dit
M. D.-A. Van Bastelaer [1], des carreaux, des tuiles, des moellons
omains, des blocs de ciment et de béton romains équarris. » Au
etit cimetière du *Mossia*, à Haut-le-Wastia, on trouva une maçon-
erie à mortier [2]; le cimetière de Harvengt a fourni plusieurs sar-
ophages soigneusement construits et appareillés avec des maté-
iaux belgo-romains [3]; à Élouges [4], Flavion [5], Vedrin (?) [6], Le-
le [7], Thuillies [8], Ciply [9], etc., on a découvert aussi des caveaux en
natériaux romains. A Haulchin, on a trouvé « au fond des tombes
e Francs, des tuileaux romains noyés dans le mortier ». Ce fait
'est présenté aussi et fréquemment dans le Luxembourg. Cochet,
ui cite ces deux derniers exemples [10], mentionne aussi que, dans
on cimetière d'Envermeu, il a trouvé souvent des fragments de
iiles à rebords, des morceaux de pierres de liais, taillés et polis,
videmment travaillés pour des corniches, des moulures ou des
avés [11]. Le squelette, portant une agrafe de bronze, trouvé dans la
rêt de Maulévrier près Saint-Léger [12], était « entouré de tuiles
omaines ». Dans le cimetière de Pitthem, malheureusement boule-
ersé, l'abbé J. Claerhout a recueilli aussi des fragments de tuiles,
e carreaux d'hypocauste, provenant du revêtement des tombes [13].
I. le docteur Victor Jacques a signalé [14] une curieuse sépulture,

[1] *Bulletin des Commissions royales d'archéologie*, t. XXXIII, p. 73. — Aussi, Victor Jacques, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XV, p. 206.
[2] *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIV, p. 471.
[3] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIII, 1892, p. 295.
[4] *Ibid.*, t. XII, p. 311.
[5] *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, p. 464.
[6] *Ibid.*, t. XIII, p. 75.
[7] Schayes, *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 49.
[8] *Congrès de Charleroi*, 1888, vol. II, p. 201.
[9] *Congrès de Mons*, 1894, t. II, p. 92.
[10] Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 321, note 1.
[11] *Ibid.*, p. 330.
[12] *Ibid.*, pp. 308 et 430.
[13] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIII, 1898, p. 189. — ussi *Annuaire*, 1891, pp. 38-39, et *Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. XVI, . 203 à 207.
[14] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XV, 1896, p. 206.

qu'il croit franque, de l'île de Walcheren, où la tête et le tronc du cadavre étaient protégés par une sorte de toit à deux versant formés par des tuiles romaines juxtaposées.

L'emploi de matériaux romains pour la sépulture de Grivegné n'a donc rien d'extraordinaire; cela n'empêche nullement de la classer nettement à l'époque franque. Mais cet emploi nous oblige t-il à croire que la sépulture date des premiers temps de l'occupatio franque ? On pourrait s'imaginer, en effet, que l'usage des matériau de cette espèce coïncide avec les événements plus ou moins contem porains de la destruction de la villa voisine. Or, ce n'est point du tou cela. Il n'y a ici aucun rapport et il faut considérer ces tuiles et autre débris comme des matériaux *sensu stricto,* découverts par hasard à une époque quelconque par des Francs en quête de pierres pou enterrer le mieux possible un des leurs. M. Van Bastelaer n'a-t- pas conté l'histoire de cette tuile romaine qui, après avoir été fabr quée par un Belgo-Romain, servit à un Franc dans l'édification d'un sépulture et échoua, comme pavé, dans la maison d'un paysan d pays de Charleroi ?

Bien plus, j'estime que cet emploi indique une époque asse avancée. Lorsqu'on étudie avec soin les nombreux cimetière francs fouillés si précieusement par nos collègues MM. Van Ba telaer, Debove, de Loë, del Marmol, Bequet, on remarque que l façon de construire les sépultures s'améliore petit à petit, et cel chose curieuse, au fur et à mesure que le mobilier s'appauvrit [1]. C sont de simples fosses d'abord ; puis on garnit les côtés de dalle brutes et irrégulières, ensuite plus soigneusement choisies ; pu viennent des murets en moellons à sec, des murets en moellons mortier, des caveaux en tuiles et carreaux, des auges. M. Bequ fait cette remarque, à propos du cimetière de *Sur-le-Mont,* pr d'Eprave, que, dans les plus anciennes sépultures des Ve et VIe si cles, les parois des fosses étaient simplement revêtues de quelqu pierres sans mortier ou même n'avaient aucune protection, tand que, vers la fin du VIe et au VIIe siècle, les parois des fosses so protégées par de petits murs ou par trois grandes dalles [2]. Ce

[1] Voyez ce que disent MM. D.-A. Van Bastelaer *(Congrès de Charler* 1888, vol. II, p. 203-206), de Pauw et Hublard *(Congrès de Mons,* 189 p. 95), et nous-même *(Bull. Société d'Anthropologie de Bruxelles,* t. X, 189 p. 70-80), des cimetières sans mobilier funéraire.

[2] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XXI, p. 86.

coïncide évidemment avec les connaissances de l'art de bâtir, totalement ignoré, au début, de nos Francs [1]; car, il n'y a nul doute, le respect des morts fut des plus grand à toutes les époques. Charles Debove, parlant des sépultures d'Elouges, dit [2] : « La vénération des anciens pour les restes de leurs parents justifie parfaitement les constructions si soignées des tombes en pierre, comparée à leur ignorance dans l'art de bâtir. »

Je dois ajouter qu'ici, à Grivegnée, les tuileaux sont si beaux, si réguliers, d'une contexture si compacte, qu'il n'y a nul doute qu'un choix judicieux avait été fait par les constructeurs de la sépulture parmi les décombres de l'hypocauste.

Je ne crains donc pas de classer à une époque rapprochée la sépulture de Grivegnée.

Une autre observation viendra le démontrer. Le mortier qui lie les carreaux est de ce ciment rose bien connu, déposé en couches épaisses, mais d'une texture très friable, nous l'avons dit plus haut. Ce n'est plus l'excellent ciment, indestructible, des Romains. Celui-ci s'effrite sous le doigt, et il est fort probable que, sans la chape d'argile, l'humidité aidant, ce ciment se serait décomposé et aurait permis, depuis longtemps, aux murs et à la voûte de s'effondrer.

La forme, ou plutôt le plan du caveau, est, ensuite, digne de remarque : il est rectangulaire, c'est-à-dire aussi large à l'une des extrémités qu'à l'autre ($0^{m}62$). Or, nous savons que la presque totalité des fosses et caveaux funéraires francs sont trapézoïdaux, c'est-à-dire de beaucoup plus larges à la tête (ou aux épaules) qu'aux pieds. Le type de Grivegnée n'est pas inconnu, il correspond aux sépultures les mieux maçonnées, aux parois intérieures soigneusement enduites de ciment coloré, avec cadavres dépourvus de mobilier funéraire. Signalons, à *Sprimont,* commune d'Amberloup, une grande tombe (n° 4), de $2^{m}10$ sur $0^{m}60$, « construite en pierres *placées à mortier (sic)* et plâtrée d'une sorte de ciment de couleur rouge ». Les murs avaient $0^{m}50$ de hauteur [3]. Dans le cime-

[1] « Les Francs, qui se fixèrent en Belgique au commencement du ve siècle, étaient, comme les Germains, incapables de construire des ouvrages en matériaux durs. » (A. BEQUET, *Congrès de Gand,* 1892, vol. II, p. 273.)

[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XII, p. 342.

[3] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XII, p. 436.

tière *des Iliats,* à Flavion, se trouvait une tombe de $2^{m}25$ de longueur, dont les parements, de bel appareil, étaient enduits d'une double couche de ciment blanc et rouge ; le fond possédait une aire de ciment rouge [1]. Il y avait aussi une autre tombe de $2^{m}15$ sur $0^{m}60$ et $0^{m}40$ de hauteur [2]. On pourrait en citer d'autres [3] ; il est seulement utile de faire remarquer l'affinité que présentent les grands caveaux [4].

Celui de Grivegnée offre cette particularité, que l'un des bas côtés, celui de la tête ou supérieur, n'est pas droit ou perpendiculaire aux grands côtés, mais s'arrondit en un arc de cercle surbaissé (la corde est de $0^{m}62$ et le trait de $0^{m}17$). Le fait n'es pas isolé non plus : Charles Debove a signalé, à Elouges, une grande tombe ($2^{m}20 \times 0^{m}80$) qui, autre particularité, avait les deux bouts arrondis [5].

Cette disposition du plan de la tombe de Grivegnée a éveillé en moi deux impressions. Cette forme rectangulaire m'a rappelé tou d'abord cette curieuse sépulture à deux loges géminées, trouvée en 1881 à Koninxheim, près de Tongres. On sait qu'elle es construite, murs, fonds et toit, de grands carreaux ou tuiles de fabrication romaine, et que les murs sont crépis et décorés de fresques semblables aux décorations des catacombes romaines [6]. Ce

[1] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XII, 1873, p. 464.

[2] *Ibid.,* p. 463.

[3] Dans le même ordre d'idées, voyez toute une série de tombes à fond roug du grand cimetière d'Elouges que Charles Debove attribue aux chefs de la trib et aux membres de leurs familles. *(Annales du Cercle archéologique de Mon* t. XII, 1873, p. 311.)

A noter aussi que, dans les sépultures du cimetière franc-mérovingien d'En vermeu, en Normandie, les corps étaient recouverts d'une couche de cimer rouge de $0^{m}15$ d'épaisseur. (COCHET, *La Normandie souterraine,* p. 323.)

[4] Cet usage du badigeon, rouge spécialement, s'est perpétué assez tard. Nou voyons à l'abbaye de Villers le tombeau géminé du duc Henri II († 1247) et d sa femme *Sophie de Thuringe* († 1275), plafonné et peint en rouge *(Bulletin d Commissions royales d'art et d'archéologie,* t. XLI, 1902, p. 390 et pl. II). — faut aussi signaler les tombeaux polychromés de Koninxheim (voir *infrà)* ceux de Saint-André, à Bruges, et de Saint-Bavon, à Gand. Voyez, pour ceux-c la discussion du *Congrès de Liège,* 1890, pp. 254-256.

[5] *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XII, 1873, p. 311.

[6] *Gazette de Liège* du 25 nov. 1881. — DE CEULENEER, *Découverte d'un tombe chrétien à Coninxheim lez-Tongres. Bull. Société d'art et d'histoire du diocèse Liège,* 1881, vol. I, p. 271-281. — Chanoine LÉON DUBOIS, *La sépulture chr*

esques indiquent à toute évidence qu'il s'agit ici de deux époux ıristianisés. Il est surtout à noter qu'ici un riche mobilier funéraire compagne les défunts — des Francs — qu'une étude récente de . Edouard Fourdrignier catalogue du V[e] siècle [1]. A signaler ssi, comme sépultures géminées, les deux sépultures jumelles ırdées de dalles de tuffeau de Lincent, qui étaient orientées est-iest, et contenaient un squelette de grande stature [2], et celles de bbecq-Rognon, placées entre les XII[e] et XIV[e] siècles [3].

Ensuite — comparaison n'est pas raison cependant — cette dis-sition rectangulaire du caveau terminé — vers l'est ici — par un ur en arc de cercle, qui rappelle nos premiers oratoires chrétiens, s petits temples rectangulaires qu'une absidiole clôture vers l'est. . Bequet a spécialement étudié ces monuments [4] ; il en signale à ancenne, Franchimont, Saint-Gérard, Froidlieu, Feichaux, Cou-n, Anthée [5], et de plus grandes à Flavion, Lavaux-Sainte-Anne. La maçonnerie en est très mauvaise et le mortier renferme core de la chaux vive mal éteinte [6]. » — « Au total, ces construc-ns dans lesquelles les traditions romaines de l'art de bâtir sont nplètement perdues, offrent tous les caractères de l'époque méro-ıgienne et datent probablement du VI[e] siècle [7]. » — « Les tom-ıux, assez souvent, qui environnent les oratoires ne renferment un objet [8]. » Le cimetière franc du *Champ des Vaux*, à Stave, i a révélé les traces d'un de ces oratoires primitifs, a présenté ssi une sépulture murée et plâtrée de ciment blanc, tandis qu'une re, aussi murée, était plâtrée de ciment rouge [9].

ne et le tombeau de Tongres. — Encore *Korrespondenzblatt*, 1882, S. 39. — USENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2[e] édit., p. 124-130.

M. FOURDRIGNIER y a découvert des *inscriptions runiques*. *Bulletin de la Société thropologie de Paris*, t. XIII, pp. 242-244 ; *Bulletin de la Société scientifique du ıbourg, Tongres*, t. XXI, 1903.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XVI, p. 78.

D[r] CLOQUET, *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, t. I, 1879, XXVI-XXX.

Les premiers monuments chrétiens au Pays de Namur. Annales de la Société héologique de Namur, t. XVIII, pp. 309-325. — Voyez aussi l'étude de PAUL ROPS, *Les Basiliques des cimetières francs*, *Ibid.*, t. XIX, p. 1-21.

Aussi *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIV, p. 165.

Loc. cit., t. XVIII, p. 310

Ibid., p. 311.

Ibid., p. 312.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXIV, 1900, p. 90.

Une certaine affinité règne certes entre ces petits oratoires [1]
les belles, mais pauvres sépultures du genre de celle de Grivegn
Un nouveau point de contact se présente. Le cadavre de Grivegn
avait les bras repliés sur la poitrine ; il s'agit d'un chrétien. L
mains étaient-elles placées à plat sur les seins, croisées au nive
des poignets? Étaient-elles jointes, les deux paumes allongées ? —
qui est notre façon de joindre les mains pour communier — ou l
doigts entrelacés alternativement — ce qui est notre façon ordina
de prier [2] — je n'ai pu m'en rendre compte. Quelqu'un m'aya
prétendu que, primitivement, on plaçait les deux mains étendue
plat sur la poitrine, j'ai tenu à contrôler, par un examen peut-ê
trop sommaire, sur nos plus vieilles pierres tombales du moy
âge, la position donnée aux mains. Grâce à l'obligeante collabo
tion d'un collectionneur liégeois de ces sortes de monuments et
divers recueils d'archéologie, j'ai pu en examiner cent ou de
cents. Si, la plupart du temps, les chevaliers et autres homm
d'armes ont la main posée sur la garde de leur épée, ou sur
hampe du pennon ou de l'étendard dont ils avaient, en leur viva
la garde, si certains religieux tiennent, à deux mains, la bible ou
ciboire, les bourgeois et bourgeoises ont presque toujours les ma
jointes, retournées vers la tête, les doigts allongés, les deux paum
rapprochées. Parfois une des mains est légèrement contourn
montrant le dos et semblant vouloir envelopper l'autre. Ch
curieuse, le plus grand nombre des religieux ayant atteint
grades élevés dans la hiérarchie sont représentés les bras ét
dus sur le corps, croisés sur le bassin, les deux mains à plat d
la direction des pieds ; comme presque tous sont crossés,
bâton pastoral passe sous l'une des mains, obliquement allo
sur le corps [3]. Je n'ai rencontré qu'un seul exemple de ma

[1] Un de ces oratoires a subsisté jusqu'en 1850. C'est la petite église car
gienne d'Esquelmes, qui a été « restaurée » à cette époque.

[2] A Liège, tout au moins. Aux cadavres, on place aussi les mains de cette fa
A noter que les campagnards flamands prient les deux bras étendus en croix

[3] Voici, pour ceux que la chose intéresse, une liste de personnages du Pay
Liège ainsi représentés : Baldric, abbé de Saint-Jacques († 1018) ; l'év
Hugues de Pierpont († 1200, dalle en cuivre) ; Béatrix de Preis, abbess
Robermont († 1220) ; Gérard de Herstal, abbé de Saint-Laurent († 12
Enguerrand d'Enchastre, commandeur du Temple de Visé († 1300) ; l'év
Adolphe de Waldeck († 1302, dalle en cuivre) ; l'évêque Adolphe de la M

tendues sur la poitrine : il s'agit de la grande dalle de l'église e Saint-Barthélemy, à Liège, commune à Jacques de Corswa-em († 1492), qui a les mains étendues sur le bassin, et à Gérard e Poulseur († 1492), qui est figuré comme il est dit. « Les hrétiens, a-t-on écrit [1], en ensevelissant leurs morts, avaient cou-ume de ramener les bras sur la poitrine, les mains jointes dans attitude de la prière. » Cependant, en parcourant les rapports et omptes rendus de fouilles de nos cimetières francs et mérovin-iens, je n'en trouve guère beaucoup d'exemples. Au cimetière *des liats,* de Flavion, il s'agit parfois d'un squelette qui a l'une des iains ou les deux mains ramenées sur la ceinture [2] ; au cimetière e Francesses, d'un autre ayant aussi une main sur la ceinture [3] ; ans la sépulture n° 14 du cimetière du *Corbois,* à Rochefort, de la n du Ve et commencement du VIe siècle, une femme a les bras liés sur la poitrine [4]. En Normandie, dans les auges en plâtre ouvées en 1774 à Oissel, les squelettes avaient « les mains oisées sur la poitrine et la tête posée sur un caillou. Aucun objet ieuble n'est signalé [5]. »

Une autre observation faite sur ce squelette de Grivegnée con-rne la position de la tête. Celle-ci était légèrement inclinée sur joue gauche. Il ne peut s'agir d'un mouvement avenu postérieu-ment au dépôt du cadavre, nous en sommes absolument con-iincu, tous les ossements étant trop bien en place. De plus, en kaminant avec soin le coussin funéraire, on constate que la cavité est pas régulièrement circulaire, qu'elle présente, à son ouverture, rs la droite, une certaine protubérance. Si cette disposition n'est i'accidentelle, et il faudrait avoir d'autres exemples pour con-ôler ce détail, on serait en droit de conclure, par suite, que l'in-naison de la tête n'est aussi qu'accidentelle. Nos collègues ont anmoins observé parfois cette disposition de la tête dans leurs

1344, dalle en cuivre) ; Robert de Gynimont († 1396, à Saint-Laurent) ; les ux abbés du Val-Saint-Lambert, Renier de Moumalle et Gilles de Termogne .e siècle, dalle commune) ; Pierre Stévart († 1613, église de Sainte-Wal-rge).

[1] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XIII, p. 359.

[2] *Ibid.,* t. XII, pp. 426, 465 et 466.

[3] *Ibid.,* t. XIII, p. 329.

[4] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XXI, p. 103.

[5] COCHET, *La Normandie souterraine,* p. 432.

fouilles de cimetières francs. Dans le cimetière de Francesses [1], u cadavre avait la tête inclinée sur l'épaule gauche ; à Villers-devan Orval [2], un crâne (sépulture n° 14) était incliné sur le côté, chez u autre (sépulture n° 15) vers la droite ; dans le cimetière des Iliat au milieu duquel se dressait une petite basilique, la tête était pa fois inclinée un peu à droite, ou à gauche [3] ; dans une sépulture Angreau [4], un corps était incliné sur le côté gauche et la tête éta appuyée sur une pierre plate ; parmi les sépultures que renfermaie les ruines de la belle villa de Jupille, se trouvait un squelette l tête légèrement inclinée à gauche [5]. Cochet (p. 43) dit de squelettes de *la Maisonnette,* de Vernoux, que quelques-unes de têtes étaient posées sur des tuiles à rebords ou sur des pavés d pierres de liais — et des squelettes de Londinières : « Quelqu têtes étaient couchées de côté sur la craie comme sur l'oreiller d leur lit » (p. 219), — et pour ceux d'Envermeu (p. 323) : « Que ques-uns des corps seulement semblaient avoir été mis sur le cô dans l'attitude du sommeil. » Dans le grand cimetière d'Harmigni les squelettes avaient la face tournée vers le ciel ; mais il arri cependant, ajoute M. le baron de Loë [6], que « la tête se trou couchée de côté sur la craie, comme sur un oreiller ».

Cela nous amène à parler du coussin. Le coussin ou oreill funéraire fut d'un usage général depuis les premiers temps d moyen âge jusqu'à nos jours. Les pierres tombales nous le montre constamment. Aujourd'hui, on voit fréquemment mettre un oreil sous la tête du mort en le plaçant dans le cercueil [7]. Nous en tro vons l'origine aux époques franques et dès le début de celles L'abbé Cochet dit que les premières dalles servant d'oreiller à tête caractérisent les tombes du ve au xie siècle [8]. A Charnay,

[1] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XIII, p. 329.

[2] *Annales de la Société archéologique de Bruxelles,* t. XVIII, 1904, p. 44, 59

[3] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t XII, 1873, p. 462.

[4] *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XVI, p. 735.

[5] *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XI, 1872, p. 479. — *Rappo ibid.,* t. I, p. 129. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. p. 72-73.

[6] *Congrès d'Anvers,* 1885, p. 214.

[7] *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. XII, 1873, p. 344, note 1.

[8] *Notice sur les fouilles de Londinières. Bulletin monumental,* t. XIV, p. 521 *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XIII, p. 328.

lans les autres cimetières du nord de la France [1], on trouve fréquemment des pierres placées sous la tête. Chez nous, le fait est commun. Dans le cimetière des *Iliats* à Flavion [2], quelques-unes les têtes étaient appuyées sur une pierre ; au cimetière de Francesses, « sous la tête se trouvait assez souvent une pierre plate [3] ». « Assez fréquemment, dit M. A. de Gaiffier à propos de ses fouilles le Flostoy, nous rencontrions, avoisinant la tête, une pierre posée ur son plat et destinée, sans doute, à la porter [4].» M. A. Limelette, lans son rapport sur les sépultures franques trouvées à *La Plante,* Namur, dit d'un cadavre sans mobilier qu'il se caractérisait par une pierre servant d'oreiller » [5], et que, pour un autre, sans mobiler non plus, « une grosse pierre semblait avoir servi d'oreiller u cadavre qui n'était nullement dérangé » [6]. Dans la tombe n° 5 u cimetière n° II de *La Houzée,* M. Van Bastelaer mentionne sous la tête, un grès de 0m45 de large sur 0m40 *(sic !)* de haut » [7]. Elouges, M. Debove [8] signale deux sépultures franques dont les squelettes avaient la tête reposée sur une longue brique mise ransversalement ». Mentionnons encore cette « pierre ponce posée errière le crâne » d'un cadavre [9] du cimetière des Iliats de Flavion. ans le petit cimetière, absolument dépourvu de caveaux, de cereils et de mobiliers, que j'ai fouillé à Loën-Lixhe, près de Visé [10], i trouvé la tête enclavée entre trois morceaux de silex. De même, rs des fouilles de la riche villa de Jupille [11], les fouilleurs ont ren-

[1] DE CAUMONT. *Cours d'archéologie monumentale,* t. VII, p. 263 ; t. IX, p. 280. *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. III, p. 217.
[2] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XII, p. 462.
[3] *Ibid.,* t. XIII, p. 329.
[4] *Ibid.,* t. XIII, p. 358.
[5] *Ibid.,* t. VII, p. 179.
[6] *Ibid.,* t. VII, p. 180.
[7] *Plusieurs cimetières francs de diverses époques à Thuillies.* Malines, Godenne, 94, p. 40. — Au *Congrès de Liége,* 1890, p. 253, M. Van Bastelaer avait déjà nalé les tombes vides de mobilier de Montigny-Saint-Christophe, Hantesthéries et La Buissière, où il avait été rencontré un ou deux moellons sous la e de cadavres.
[8] *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. VI, 1865, p. 144.
[9] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XII, p. 465.
[10] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. X, 1891, p. 71. — M. GUIGARD a signalé un fait semblable à Herbilly. *Congrès de Liége,* 1890, p. 293.
[11] *Rapport annuel de l'Institut archéologique liégeois,* 1886-87, p. 129. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XI, p. 489-497. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. X, p. 72-73.

contré des squelettes, toujours dépourvus de mobilier, exhiban deux cailloux sous les tempes. Et tous ces détails nous expliquen lumineusement l'origine, la raison d'être et l'évolution de l'oreille funéraire : il s'agit tout simplement de soutenir la tête du cadavr qui, par suite de la proéminence plus ou moins accentuée de la par tie supérieure du dos et encore de la plasticité du corps, tomberai en arrière lors du dépôt de celui-ci dans le cercueil ou dans la fosse

Mais à Grivegnée, nous avons, en ce genre, le summum de l'art Ce ne sont plus des cailloux, ni une tuile, ni une pierre plate, pa plus qu'un coussin d'étoffe, de foin ou de plumes : c'est un vra petit monument d'architecture. Je l'ai décrit plus haut et je n'y reviendrai que pour essayer de dater la sépulture ; car, à cet égard il nous est du plus précieux secours. Sa forme triangulaire es caractéristique pour quiconque s'est occupé d'architecture romane Il y a là une connexion évidente avec les gables ou pignons de façades des édifices religieux ou les tympans des portes et fene tres [1] de cette époque.

Cependant une difficulté se présenterait si nous suivions la plu part de nos collègues, qui attribuent ces tympans à la période plus avancée de cette époque, à la fin même, aux XII[e] et XIII[e] siè cles. Comme les exemples sont choses nécessaires, citons de ces tympans au manoir de Thy-le-Château de la fin du XII[e] siècle [2] ; l'abbaye de Floreffe [3] ; à l'ancien hôpital des Grands-Malades, prè de Namur, construit en 1153 [4] ; à une porte, bouchée depuis lon temps, à l'église de Saint-Vaast, près La Louvière, et attribué a XIII[e] siècle [5] ; au tympan inédit, très grossier de facture, ma portant en bas-relief saint Georges terrassant le dragon, repla dans la porte de la chapelle cimetérale de Vieux-Ville, du tem de l'abbé Wibald (1138) peut être [6] ; le grand tympan avec

J'attire l'attention sur ce fait qu'au XIV[e] siècle, nos constructeurs ont repr peu de temps il est vrai, cette forme de tympan triangulaire pour le linteau d fenêtres et portes ; mais celui-ci est toujours retaillé d'une gorge.

2 *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XII, p. 379.

3 *Ibid.*, t. I, p. 48. — Il y est question aussi de la Tour de Poulseur ; mais conteste le fait : cette tour me paraît du XV[e] siècle.

4 SCHAYES, *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 40. — *Annales de la Soc archéologique de Namur*, t. I, p. 48, pl.

5 *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIII, p. 61 et pl.

6 J'en ai fait prendre une photographie. — Le D[r] Bovy (*Promenades hist.*, t p. 123) en parle aussi.

ien curieuse inscription, de la chapelle de Faime en Hesbaye, du ommencement du XIII siècle [1]; des tympans dans les cloîtres de 'ongres, etc.

La sépulture de Grivegnée ne remonte-t-elle qu'au XIIe ou IIIe siècle ? Cela n'est point possible. On sait que, dès le début du I^e^ siècle, l'usage était devenu absolument général d'enterrer itour des églises et chapelles, « sous la gouttière » des édifices relieux, ou à l'intérieur de ceux-ci. Si l'usage était général au I^e^ siècle [2], il remontait loin déjà, puisque nous voyons les petits atoires érigés au centre de cimetières absolument francs et attriiés par M. Bequet au VIe siècle [3]. Le christianisme avait fait son pparition en nos contrées depuis longtemps : saint Materne [4] a êché à Tongres en 328 et son épiscopat à Cologne date de 315 ; int Servais vint aussi à Tongres en 334 ; saint Cyricus, à Seneffe, int Quirin, à Leernes, saint Clet, à Pont-de-Loup, sont aussi du e siècle ; saint Remacle vint à Tongres en 650 ; saint Hadelin, à elles, aussi au VIIe siècle [5] ; en 743 se tint le Concile des Estinnes-i-Mont. Nos grandes abbayes sont du VIIe siècle : Saint-Amand 634 ; Saint-Bavon et Saint-Pierre de Gand, de 636 [6] ; Lobbes, de 7 ; Nivelles, de 650 ; Soignies et Stavelot, de 655 ; Saint-Trond, de o et Maubeuge aussi ; Saint-Hubert, de 687 ; Hautmont-sur-la-mbre, Saint-Ghislain, etc. [7]. Le christianisme est déjà en pleine talité partout. Et que d'églises et d'oratoires avant l'établissement ces vastes organisations monastiques ! Les imposantes cathé-

Helbig, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIV, p. 169.

L'abbé LEBEUF, l'abbé COCHET *(La Normandie souterraine*, p. 315, et surtout note de cette page) fixent aux IXe et Xe siècles l'époque où les cimetières se gent autour des églises ; DE GERVILLE *(Essai sur les sarcophages*, p. 6 et p. 33), XIe siècle.

« L'évangélisation de nos contrées ne se fit pas avant la fin du VIe siècle. » *(nales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIV, 1900, p. 81.)

Abbé AD. SERVAIS, *Etudes historiques et critiques sur saint Materne, sa mis- et son culte*. Namur, Douxfils, 1890.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XIII, p. 277, et t. XVII, 251.

Voir, à propos de ces abbayes, les intéressantes études : O. HOLDER-EGGER, *der Heiligen-Geschichten der Genter-St-Bavosklosters*, im *Historische Aufsätze Andenken an G. Waitz Gewidmet*, 1886 ; CHARLES VANDEN HAUTE, *La forma- du domaine de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand. Annales de la Société d'histoire Gand*, t. V, 1902, p. 141-163.

Voir SCHAYES, *Histoire de l'architecture*, t II, p. 86. — Etc.

drale de Tournai et église de la Vierge de Huy sont du début d[u]
VI[e] siècle ; Saint-Servais (d'abord dénommée de Notre-Dame e[t]
Saint-Pierre) de Maestricht, et la chapelle des Saints-Côme e[t]
Damien de Liège, de la fin du même siècle [1]. Deux ou trois cent[s]
ans après, Charlemagne, tout au début du IX[e] siècle par consé[-]
quent, fait défense d'enterrer sur les collines, selon les rites e[n]
usage. Les cimetières francs sont, en effet, toujours disposés sur l[e]
penchant des collines, vers le plateau au début, à mi-côte générale[-]
ment, plus tard, plus bas encore près des ruisseaux — l'abbé Coche[t]
prétend même [2] qu'ils sont tous placés à la base des collines — et
en outre, ce sont toujours des côteaux inclinés vers le midi. Citon[s]
Ecaussines-d'Enghien [3], Flamierge [4], Combreuil [5], etc.

Cette défense prouve que, si on enterrait même parfois çà et là
sur les collines, loin des édifices du culte, ce ne devenait plus qu[e]
des exceptions. On sait, d'autre part, — les croyances ont la vi[e]
dure — que cette défense amena encore pendant quelque temp[s]
des dépôts clandestins dans les champs [6]. Charles Debove s'e[st]
même appesanti sur la découverte de sépultures isolées franques [7]
et il décrit cette sépulture, découverte en 1808, et qu'il date de [la]
fin du VIII[e] siècle [8] : « En pierres sèches, le fond pavé de grand[es]
dalles romaines, les pieds du défunt tournés vers le sud, sans trac[e]
de mobilier... On croirait y voir, ajoute-t-il, la présence du prêt[re]
surveillant les ordres donnés par l'empereur [9]. » Signalons aus[si]
comme sépulture isolée celle de Ghy-La Buissière [10]. Si nous po[u-]

[1] Voir SCHAYES, *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 83-84.

[2] *Normandie souterraine*, p. 161-162.

[3] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, p. 419.

[4] *Ibid.*, p. 428.

[5] *Annales de la Société archéologique d'Enghien*, t. II, p. 188.

[6] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, p. 342. — *Annales du Ce[rcle] archéologique d'Enghien*, t. II, p. 185.

[7] M. DEBOVE (*Élouges, ses antiquités et son histoire. Annales du Cercle archéo[lo]gique de Mons*, t. XII, p. 114) a trouvé un assez grand nombre de tombes i[so]lées à Élouges ; il les attribue à des chefs francs, propriétaires de fermes [et] *corrons*, il les croit de la fin du VIII[e] siècle. (D[r] CLOQUET, *Annales du Ce[rcle] archéologique d'Enghien*, t. II, p. 185.)

[8] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XII, p. 342.

[9] *Ibidem*, p. 343.

[10] *Documents de la Société paléontologique de Charleroi*, t. VIII, p. 637 ; t. [...] p. 81.

rions déclarer que cette sépulture est isolée [1] sur le côteau de Gri-
egnée, nous aurions un argument pour la rapprocher beaucoup le cette période de transition. Mais il n'est nullement permis l'affirmer que la sépulture soit unique; les travaux de briqueterie ui vont être repris incessamment pourront nous donner une opi-ion à cet égard. Il n'y a nul souvenir de chapelle [2] à cet endroit : 'est tout ce que nous pouvons affirmer aujourd'hui.

Pour en revenir à la forme triangulaire de l'oreiller, nous devons onsidérer que certains tympans de baies romanes de cette forme euvent, sans conteste, dater du IXe siècle, telles deux petites portes la collégiale de Nivelles [3], une fenêtre à la tour d'Élouges [4], une nêtre de la première enceinte de Louvain [5], etc. Cette forme iangulaire, nous pourrions aussi l'étudier dans les objets mobiliers démontrer son existence du IXe au XIIIe siècle. L'important, est que son origine est byzantine; cela est certain, et il en découle preuve de l'influence byzantine qu'ont subie les constructeurs de sépulture de Grivegnée.

Cette influence est encore plus manifeste si on étudie la voûte. ous avons expliqué comment elle se présentait, comment elle ait été édifiée. J'avais d'abord cru à une disposition purement cidentelle, lorsque, en examinant les quatre rangées de petits car-aux supportant la rangée des grands carreaux formant voûte, je marquais que ceux-ci avaient l'arête inférieure de la tranche terne brisée obliquement, en biseau. La série des quatre biseaux me donc, *grosso modo*, dans le sens vertical, une surface incli-e, un des côtés de la voûte. L'intention de construire une voûte, n que celle-ci ne dût jamais être vue, était indiscutable. Nous ons une sorte d'ogive tronquée, et il est à remarquer qu'un quième et peut-être un sixième rang de tuileaux semblables raient donné une ogive complète.

On a, au reste, émis l'avis que les sépultures isolées n'étaient que des restes cimetières détruits par des travaux ou fouillés par des voleurs. (Dr CLOQUET, *nales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, p. 184.)

Une chapelle a existé non loin; mais on verra pourquoi je n'en ai cure en noment.

Voyez l'étude de M. CARLIER sur cette collégiale, *Annales de la Société chéologie de Nivelles*, t. II, 1881, p. 366-393.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VI, p. 141.

REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1re édit., t. I, p. 321.

Mes collègues comprendront aussitôt l'importance de cet
découverte, qui nous fait pressentir, déjà à une époque aussi reculé
l'origine de cet élément d'architecture, la caractéristique, croit-o
généralement de l'architecture dite *gothique*.

Cette voûte en encorbellement est d'origine byzantine ; il e
inutile d'en faire la démonstration. On la retrouve bien chez l
Romains ou plutôt au pays latin ; mais il s'agit de monuments d
plus anciens, de monuments *étrusques*. M. Martha [1] en attribu
l'origine aux Phéniciens, qui l'ont employée partout où ils o
passé ; mais les Grecs primitifs, les Chaldéens et les Égyptie
l'utilisèrent.

Tout au début, cette architecture de la voûte, comme celle d
coussin, m'avaient rendu bien perplexe. Les Francs, les Mérovi
giens — puisque, de prime abord, j'avais une sépulture de cet
catégorie — avaient-ils amené d'Orient des procédés architect
raux, tout comme ils ont importé leur orfèvrerie « de style barbare
par exemple, qui n'est qu'un reflet, dégénéré, de l'art de ces co
trées lointaines ? Les Francs vivaient dans des chariots et dans d
huttes ; ils avaient détruit les villas belgo-romaines et ils n'avaie
pas su en utiliser les ruines, les aménager, les réédifier. Ils ne po
vaient posséder les moindres notions constructives.

S'agissait-il d'un cas tout particulier, d'une œuvre d'ouvrie
étrangers ou de la demeure dernière d'un voyageur venu de loin,
n'oserais dire d'un arrière-petit-neveu d'un fils de l'Étrurie ?

D'autre part, nous connaissons l'engouement des Carolingie
pour la civilisation romaine. Nous voyons Pepin le Bref prendre
cachet formé d'une pierre antique pour sceller, comme Charlem
gne, nouveau César, qui scelle ses décrets d'un Jupiter Sérapis,
le jour de Noël 799, se fait sacrer « Empereur des Romains
Celui-ci fait venir d'Italie des savants et des artistes [2], des œuv
d'art. « Le grand empereur eut la noble ambition de faire renaî
dans son empire, dit M. Bequet [3], la civilisation romaine. Il app
près de lui des hommes qui en avaient conservé les traditio
l'Italie lui fournit des savants, et l'Orient des architectes p
embellir la ville d'Aix-la-Chapelle, dont il avait fait son séj

[1] *L'Art étrusque,* Paris, 1889, p. 146.
[2] *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XVIII, p. 9-10.
[3] *Congrès arch. de Gand,* 1892, IIe vol., p. 273-274.

avori. On y transporta de Ravennes des marbres et des sculptures lont l'empereur savait apprécier la beauté dans un temps où resque partout on ne touchait aux monuments anciens que pour es détruire. » Ce réveil latin qui se manifeste dans tous les lomaines, cette première renaissance — due aussi, a-t-on prétendu [1], à l'influence des Belgo-Romains civilisés et conquis sur les Francs barbares et conquérants — ne devait être qu'éphémère et lle disparut, pour ainsi dire, avec Louis le Débonnaire. Signalons ependant, question de chronologie, la belle intaille de Waulsort [2], ù l'on voit la légende de la chaste Suzanne entourant une inscription qui mentionne Lothaire (Lothaire Ier, 796-855), roi des Francs, t qui, exécutée par un artiste méridional, italien croit M. Bequet, yzantin croit M. Labarte, indique encore le goût de l'époque.

Croire que l'emploi des tuileaux d'hypocauste serait une conséquence de ce goût serait, je pense, exagéré. Toujours est-il que ous pouvons, sans conteste, classer au IXe siècle la sépulture de Grivegnée.



Il me reste à vous signaler quelques détails qui, au cours de non argumentation, ont dû m'échapper ou être mis en réserve.

La voûte de Grivegnée est absolument unique, pour le quart 'heure; mais quelques sépultures franques ont présenté des particularités dignes d'être signalées ici. C'est ainsi que, dans le cimetière de Champlon, il a été découvert une grande sépulture à parois e moellons maçonnés au mortier et « recouverte — je prends la hrase qui est assez peu explicite — d'une triple couche de moellons » [3], dont quelques fragments de tuiles à rebord, probablement omains [4]. Elle contenait trois squelettes sans mobilier. Comment tait disposé ce triple rang de moellons, c'est ce qu'il faudrait avoir.

A Vedrin, Eug. del Marmol a signalé [5] « une tombe qui avait une

[1] Van Bastelaer, *La question franque au Congrès de Charleroi*, 1889, p. 74-75.

[2] Bequet, *L'intaille de l'abbaye de Waulsort. (Annales de la Société d'archéologie Namur*, t. XVIII, p. 1.) — Labarte, *Histoire des Arts industriels au moyen ge et à l'époque de la renaissance*, t. I, p. 202.

[3] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 383.

[4] *Ibid.*, p. 384

[5] *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, p. 215.

voûte couverte d'une couche de chaux de deux doigts d'épaisseur ». Comment était construite cette voûte, ce serait à connaître également. Quant à la couche de chaux, elle rappelle l'épaisse couche de ciment qui existe à Grivegnée dans la construction de la voûte.

Un cimetière découvert à Cany, en Normandie, a présenté plusieurs caveaux édifiés « de grandes dalles en briques, sur 15 à 18 pouces d'élévation perpendiculaire, recouverts, en triangle, d'un double talus pour garantir la solidité de la construction » [1]. Ces couvercles devaient donc primitivement affecter la forme d'un toit [2]. Ce cimetière n'a fourni que des objets romains et il est classé comme « romain » par l'abbé Cochet.

Celui-ci, au chapitre III de sa belle *Normandie souterraine,* qui constitue un aperçu d'ensemble des sépultures de transition entre les Gallo-Romains et les Francs-Mérovingiens (IVe et Ve siècles), parle des types de sarcophages en briques — qui doivent leur naissance à la domination romaine, dit-il, — et il les décrit : « Leur usage a survécu à l'histoire pendant le règne de laquelle il était né. Il consistait à réunir ensemble, au moyen de mortier, une suite de tuiles à rebords dont on avait, le plus souvent, enlevé les ourlets à l'aide d'un outil. Parfois, le couvercle a la forme convexe et triangulaire d'un toit, mais souvent il a la forme plate : les tuiles alors en sont seulement adaptées dans la longueur comme des écailles de poissons, de manière à empêcher l'introduction de l'humidité [3]. Cette dernière phrase semble indiquer le système intuitif utilisé à Grivegnée et donnerait une explication différente — comme raison d'être seulement — de celle que j'ai préconisée *supra.* On aurait disposé les briques « en échelle » ou « en ardoise » pour empêcher l'introduction de l'eau, — mesure pratiquement bien inutile, puisque ce « toit » est recouvert et entouré de terre (chape d'argile écartée ici) qui amènerait l'eau, — mais, du même coup, on serait arrivé, en envisageant l'intérieur du caveau, à produire la voûte en encorbellement, *voulue* ici à Grivegnée, comme le prouve la taille en biseau des rangs de carreaux.

Annales françaises des arts, des sciences et des lettres, 5e année, t. VIII, 182[?], n° 3. — COCHET, *La Normandie souterraine,* p. 59-60.

[2] *Ibid.,* p. 62.

[1] *Ibid.,* p. 35.

Ce n'est pas à dire que l'intention de produire un toit n'existe
oint ailleurs. Ce qui le démontre, ce sont les sépultures monoli-
hiques, nombreuses, plus tard les belles châsses d'orfèvrerie. Vous
voyez un long coffre que l'on munit d'un couvercle, d'abord plat,
uis formé d'un bloc triangulaire ou, ailleurs, de deux dalles dres-
ées sous un angle de 45 degrés et appuyées l'une sur l'autre en un
oit à deux versants très inclinés. Toutes ces auges sont attribuées à
a fin des époques mérovingienne et carolingienne, au début du
noyen âge. Cochet les classe cependant à l'époque de transition
es III[e] et IV[e] siècles, dont nous venons de parler [1]. Mais nous ne
ouvons comparer, *malgré tout*, les civilisations anciennes de notre
ol, surtout au point de vue chronologique, avec celles de la France,
ût-ce du Nord ! En une seule phrase, titre d'une étude de M. Van
Bastelaer « les époques franques sont-elles les mêmes en France
u'en Belgique ? » [2], je vous livre ma pensée. Les sépultures garnies
e grandes dalles, a-t-on écrit [3], donnèrent naissance au sarcophage
aillé dans un seul bloc de pierre, qui devient d'un usage général
ux IX[e] et X[e] siècles dans les églises et établissements monastiques.
Nos plus anciennes églises en ont, entre autres, livré beaucoup.
es grandes auges de Maestricht [4] sont attribuées au VII[e] siècle ;
elles de Stavelot [5] au IX[e] ou X[e] siècle ; celles de Hastière, au X[e],
ar M. Adrien Oger [6], aux XI[e] et XIII[e] siècles, par le P. van
aloen [7], etc. Mais il est bon de mentionner spécialement les deux
uges trouvées, en 1842, sous la vieille église de Dour, en Hainaut,
ui étaient fermées par des couvercles en prisme triangulaire [8] et
ui renfermaient cependant des cadavres accompagnés d'un riche
obilier funéraire [9]. Cela nous rapprocherait de l'opinion de l'abbé
ochet.

[1] Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 35.

[2] *L'époque franque au point de vue des archéologues n'est pas la même en France en Belgique. Documents de la Société paléontologique de Charleroi*, t. XII, 1883, 149-214.

[3] Bequet, *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXI, p. 97, note 2.

[4] *Le Messager*, Gand, 1847, p. 389.

[5] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, pp. 331-335.

[6] *Annales de la Société archéologique de Namur*, XXI, p. 29. — *Annales de la iété d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, p. 335, note.

[7] *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XVII, p. 17.

[8] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 86-87.

[9] Albert Toilliez, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 86-87. — G. de Bove, *Recherches historiques sur les communes du canton de Dour*, p. 35.

Ces auges des temps mérovingiens et carolingiens étaient d'abor rectangulaires ; plus tard, elles auraient affecté la forme trapézoï dale [1]. Après les auges, qui selon toute vraisemblance devaient êtr exposées aux yeux de tous, on reprit les caveaux. Les dalles qu les couvraient au niveau du pavement des églises sont rectangu laires, carrées, etc., mais on en trouve aussi de trapézoïdales [2].

Un autre détail que j'ai réservé est celui de l'orientation de l sépulture de Grivegnée. On sait que les sépultures franques son orientées est-ouest [3] ; mais cet axe d'orientation subit de légère variantes vers la droite ou vers la gauche, et l'on a attribué, ave raison, ces variantes au fait que, les Francs prenant le lever d soleil comme axe d'orientation… orientale, le point de l'horizon o apparaît le soleil varie chaque jour et se balance entre deux point extrêmes nord-est ou sud-ouest qui correspondent aux solstice d'été et d'hiver. Ici l'orientation est bien sud-ouest ; avec un déviation nord-est-sud-ouest qui est exactement de 53 degrés, e tenant compte de la déclinaison magnétique ordinaire. Cet angle d 53 degrés correspond-il au solstice d'été ou à toute autre époqu intermédiaire ? C'est un petit problème d'astronomie qui sort de not compétence. Ce travail pourrait nous donner, en tous cas, le mo de l'année qui vit édifier la sépulture. Mais si les sépultures so orientées, c'est en vertu de croyances religieuses — on a prétend à tort, que c'était un signe de christianisme. Le mort se trouv couché la tête à l'ouest, ses regards [4] sont donc tournés vers l'es

— DE BEHAULT DE DORNON, *Etudes sur les sépultures franques de l'arrondisseme de Mons. Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIII, 1892, p. 282-28 p. 285.

[1] COCHET, *Normandie souterraine*, p. 35-36.

[2] A Glain lez-Liège la dalle du chevalier Antoine ; à Lizin-Ouffet, celle Wilhelm, chevalier de Lizin, *qui morut l'an m. c. c. vi ;* à Saint Denis lez-Par les dalles de Childéric et de Bertrude, femme de Clotaire II (PAUL LACROIX, *l arts au moyen âge*, p. 339), etc

[3] Il y a des exceptions. On trouve parfois dans un cimetière un squele couché suivant un axe nettement nord-sud. Mais, chose curieuse, il est des cin tières de caractère franc dont *toutes* les sépultures sont orientées nord-sud. s'agit-il pas d'un peuple étranger ? On a prétendu aussi que cette orientati nord-sud était une preuve de christianisme ! — Voyez, sur ces questions, d'ab dants détails, *Congrès arch. de Mons*, 1894, t. II, p. 88-91, et le mémoire M. EM. HUBLARD, *Congrès arch. de Tournai*, 1895, p. 611-614.

[4] J'en ai déjà parlé, *Congrès arch. de Mons*, 1894, p. 274.

ers le soleil levant, symbole de la résurrection ou tout au moins l'une autre vie. Cette disposition est générale, sauf de rares exceptions. Grivegnée comptera parmi ces exceptions : le squelette egarde l'occident. Je dois dire que la déclivité de la colline aurait bligé — tout au moins aurait fait paraître — le cadavre la tête lus bas que les pieds si on l'eût placé ceux-ci vers le plateau. Et abbé Cochet donne une raison du même genre pour l'orientation ord-est-sud-ouest du sarcophage du Beuzeval, commune d'Ouille-la-Rivière (p. 436), « orientation exceptionnelle, assez conorme à la pente de la colline » !

Un mot encore, pour finir, sur la situation de la sépulture. Elle a té creusée dans le flanc du plateau qui porte à son extrémité la tadelle de la Chartreuse, puis s'élève en pente douce et continue ers Fléron, le pays de Herve, l'Allemagne. Vers Liège, c'est le *Iont de Cornillon*. La base de la colline, depuis le pont d'Amereur jusqu'aux environs de l'église de Grivegnée, s'appelle *les Wez*, *Wez*, d'où le quartier de *Basse-Wez*, sur le territoire de la ville, le quartier de *Haute-Wez*, sur le territoire de Grivegnée. Ces eux adjectifs *Haute* et *Basse* indiquent évidemment que la gion suburbaine est plus élevée que l'autre. Quant à l'étymologie, plupart des écrivains vous disent qu'il s'agit de *wez*, gué, lieu de vière ou de ruisseau que l'on passe à pied [1], du latin *vadum* — ou *wez*, source alimentée par une fontaine, abreuvoir, étang où les stiaux vont boire, du vieux flamand *wed* correspondant aussi au ançais *biez*, *bief*, — ou du *weg*, route, *thal-weg*, chemin creux valant en pente, — ou de *wetz*, *welz*, plaine, bas-fond, du baslemand *welden*, *vallis* en latin, — ou de *wez*, *wet*, guet, *estre au z*, faire le gué, etc. [2]. C'était, dans tous les cas, un endroit arécageux et la rue unique qui, pendant tout le moyen âge, a rmis aux habitants de Grivegnée, de Chênée et de l'Ardenne de mmuniquer avec la cité côtoyait la montagne d'un côté et, de utre, l'Ourthe — ou plus exactement, comme j'ai de bonnes raison de le croire, la Vesdre. Les débordements fréquents de la ière ont exhaussé, dit Bovy [3], cette région, mais aussi lui ont

CAMBRÉSIER, *Dictionnaire wallon*. — Etc. — Dr BOVY, *Promenades historiques*, I, p. 4, note.

Jadis, VIII, p. 33-34, 51-52, 86.

Promenades historiques, t. II, p. 6.

donné, en plusieurs passages, une humidité qu'expliquent certes le *wez-marécage* et le *wez-gué* dont nos plus habiles linguistes nou gratifient.

Cette rue — mes études sur les vieilles voies du Pays me l'on démontré — n'est que la survivance d'une artère romaine qui pa court la Hesbaye, par Herstappe, Othée, Lantin, traverse Liè par les rues Pierreuse et du Pont, le Pont des Arches, la chauss des Prés, Puits en Sock, le Pont d'Amercœur, puis gagne, pa Basse-Wez et Haute-Wez, Grivegnée, le pont de Chênée, Beaufay Louveigné, Aywaille et l'Ardenne.

D'autre part, au pont d'Amercœur prend naissance une autr voie antique qui gravit les monts de Cornillon et de la Chartreuse gagne Herve et Aix-la-Chapelle par Bois-de-Breux, Beyne, etc. O détail intéressant, le petit chemin dit *de la Picherotte* aboutit, p chacune de ses extrémités, à ces voies romaines; nous pouvons considérer comme romain, tous les autres chemins et rues de cet région étant modernes [1].

Autre détail intéressant : une propriété, contiguë à ce chemin, 100 mètres à peine au-dessus de la sépulture, est appelée *Péville*. qualificatif est lumineux. Les tuiles du caveau proviennent de *villa de Pius !*

Le terrain même qui contient la sépulture ne porte aucun quali catif. Le bas de la côte est dit *la Fosse Morette*, du nom, paraît- d'un propriétaire du commencement du XIX[e] siècle qui y aur extrait de l'argile ou du charbon. En face, entre la chaussée et rivière, s'élevait naguère une petite chapelle, disparue depuis pe sur laquelle je n'ai pas encore pu me procurer des renseignemen archéologiques certains [2]. Quoi qu'il en puisse être, j'estim qu'elle n'a jamais eu aucun rapport avec la sépulture, dont elle distante, de l'autre côté de la voie, de plus de 200 mètres.

Au point de vue toponymique, il y aurait peut être à signaler, n

[1] Tout ce quartier de Grivegnée, où l'on bâtit journellement, est absolum moderne; il y a trente ans, vingt ans même, il n'existait que quelques rares m sons le long de l'antique voie. Les rues Billy, Grégoire, Kinet, de l'Epargne remontent guère à plus de dix ans.

[2] On m'a prétendu, un jour, qu'elle marquait l'endroit où Guilleaume d'Ar berg, des comtes de La Marck, assassina Louis de Bourbon. Mais ce détail inexact. Bovy (*Promenades historiques*, II, p. 5) et d'autres auteurs indiqu un autre emplacement.

oin de là, un endroit dit « le Tombay », où se dresse encore une ieille ferme du moyen âge et d'où est originaire une famille de ce om [1].

Revenant sur le terrain qui a livré à nos études cette belle sépulure, il nous faut admirer le paysage ravissant qui se présente à os yeux ; car c'est là en face, en un cirque de collines, de bois et e prés, que se marient la Meuse et ses deux affluents l'Ourthe et Vesdre, baignant de leurs eaux calmes des îles multiples, couertes les unes d'un tendre gazon, les autres de bouquets d'arbres evés. C'est la Boverie, Fétinne, les Grosses-Battes, sites enchanurs aux promenades printanières, aux pêcheries abondantes, aux veuses ginguettes dont les vieux Liégeois déplorent la disparion : l'Exposition tapageuse, hétéroclite, cosmopolite, a tout voré. Et derrière, en un amphithéâtre étendu, voilà les montages qui ceignent, en diadème, la cité liégeoise, depuis Saintealburge jusqu'à Saint-Gilles et Cointe ; puis, la percée par où la euse, majestueuse, nous arrive du pays de Namur et de Seraing où Hagemans a fouillé un important cimetière mérovingien ; is la colline boisée de Boncelles et de Kinkempois, — au tournant laquelle, au *Streupas*, l'étroit passage, fut rencontré un autre netière mérovingien, — et, enfin, tout à gauche, les hauteurs de aufays et de Chèvremont. Sans de grands efforts - n'est-ce pas vantage que nous procurent nos études historiques ? — nous nsposons tout ce paysage en une vision qui nous montre ce site IXe siècle, avec la villette de Saint-Lambert, déjà emmuraillée Saint-Hubert dès 709 et que surmontent les tours de Saintnbert, de Saint-Pierre... Sur le fleuve s'avance une flottille de ques normandes aux voiles de cuir, aux proues à monstres naçants...

La sépulture carolingienne de Grivegnée constitue, vous le ez, une intéressante contribution à l'étude de nos antiquités ionales. Et avec la sépulture géminée de Koninxheim, et avec le arquable tombeau en marbre de Carrare à hauts reliefs que je décrire dans quelques semaines, elle constitue une admirable ogie des premières sépultures chrétiennes du pays liégeois.

CH.-J. COMHAIRE.

A laquelle appartient le sculpteur de Tombay.



FOUILLES D'ANDERLECHT

La villa belgo-romaine et le cimetière franc du champ de Sainte-Anne, à Anderlecht.



EN 1889, M. N. Monnoyer entreprit l'exploitation d'une argilière, au lieu dit *Champ de Sainte-Anne,* situé à Anderlecht, à droite de la chaussée de Mons et vis-à-vis du château de Bistebroeck. L'enlèvement, sur une profondeur de $1^{m}50$, des terres destinées à l'alimentation de ses briqueteries amena la découverte d'ossements humains associés à différents objets. La Société d'archéologie de Bruxelles, avertie seulement de ces trouvailles en avril 1890, délégua aussitôt sur les lieux les membres de la Commission des fouilles.

Il fut bien vite constaté que l'on se trouvait en présence d'un cimetière franc, mais notre Société, toute jeune encore, dut, pour éviter les frais considérables afférents à des fouilles régulières, se contenter de suivre, jour par jour, disons mieux heure par heure, le travail des ouvriers terrassiers.

Ces travaux, interrompus en 1893 et 1896, ne se terminèrent qu'à la fin de l'année 1898. A cette époque, depuis quelque temps déjà, aucune tombe n'avait plus été mise au jour ; les limites du cimetière étaient dépassées.

M. N. Monnoyer, avec une obligeance parfaite, autorisa non seulement nos fouilles, mais encore nous abandonna généreusement le fruit de nos recherches. Qu'il nous soit permis de

xprimer ici, au nom de la Société d'archéologie de Bruxelles, os vifs remerciements [1].

I.

Le champ de Sainte-Anne [2] occupe le versant d'un coteau, xposé au midi, qui descend en pente douce vers la Senne; alors ue le régime des eaux était plus élevé, il est probable que des angs marécageux baignaient la base de la colline, comme l'indi-ue la dénomination de « Bistebroeck » donnée encore aujourd'hui cette partie de la localité.

Comme tous les endroits favorables à l'habitat, cet emplace-ent a été occupé de tout temps et les traces suivantes du séjour e peuplades préhistoriques y ont été relevées :

1° Divers instruments en silex gris, lames, grattoirs, fragments hache qui doivent provenir des ateliers néolithiques de Spien-s ou d'Orp-le-Grand ;

2° Nous croyons pouvoir attribuer à la même époque trois vases forme de bombe, à parois très épaisses, grossièrement façonnés ns l'aide du tour : leur facture trahit une main si malhabile qu'on rait tenté d'y voir l'œuvre de quelque pâtre du moyen âge, mme le pratiquent encore les bergers pyrénéens [3] ; mais leur te, d'un ton blanchâtre, indique qu'ils ont été importés en cet droit et non fabriqués sur place avec l'argile jaune du sous-sol . VI, fig. 1, 2 et 3) ;

Les Hospices civils d'Ixelles, qui avaient revendiqué, comme proprié-es du sol, les objets découverts en 1890, en firent don aux Musées du quantenaire; d'autre part, MM. Monnoyer et Poils ont recueilli des pièces ivées avant les fouilles méthodiques. Parmi les objets décrits, nous indique-s par les lettres E, M, P, ceux qui figurent respectivement dans l'une de trois collections.

Le *Champ de Sainte-Anne* tire son nom d'une petite chapelle connue sous ce able, mais son appellation primitive était probablement *le Champ des tombes* tionné dans un titre de 1307... *Apud Anderlech, in campo ubi itur versus rpede, prope terram dictam de Tombe* (cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean à xelles. (A. Wauters, *Les environs de Bruxelles. — Anderlecht.*)

Brongniart, *Traité des arts céramiques.*

3° Une belle meule dormante à broyer le grain, en arkose, c mesure, bien qu'une de ses extrémités soit brisée, 0m45 de lo gueur (pl. VI, fig. 12) ;

4° Les débris de quatre vases, également faits à la main, mais av beaucoup plus d'habileté et de soin que les précédents et qui, p leur galbe, leur pâte d'un brun rougeâtre, mélangée de fragmen de quartz, présentent tous les caractères des urnes de la périod Hallstattienne, rencontrées si nombreuses dans la Campine lin bourgeoise [1]; l'un d'eux porte sur la panse et le col l'ornement tion dite « à l'ongle », caractéristique de cette époque (pl. VI, fig et 5). La base d'un de ces vases se trouvait dans une urne fun raire franque à très large ouverture, où sa présence était peut-êt fortuite ; mais il est toutefois certain que les Francs utilisaient pa fois de la poterie pré-romaine dans leurs sépultures [2] ;

5° Quatre petits godets de forme et de pâte différentes, qui ra pellent en tous points ces minuscules récipients qu'on trouve f quemment dans les vases cinéraires de l'âge du fer [3] (pl. VI, fig. 7, 8 et 9). Tous ces vases ont été trouvés isolés et à des profo deurs variables ;

6° Une grande crémaillère formée de six tiges de fer tordu spirale, dont la supérieure est recourbée en crochet de suspensi d'une chaîne de six anneaux et d'une paire de bras destiné supporter les anses du chaudron (pl. VI, fig. 10).

Cet ustensile a été trouvé à 1m75 de profondeur, c'est-à-dir un niveau stratigraphique bien inférieur aux couches belgo-roma et franque, et gisait, associé à des tessons d'une poterie identiqu celle décrite au n° 5, sur une couche de terre noircie de 1 mè environ de diamètre, reste probable d'un foyer (point × du pla

Ce gisement indiquait déjà une haute ancienneté, mais l'imp tance de la trouvaille réside surtout dans la similitude frappa qu'offre la crémaillère d'Anderlecht avec les engins analog découverts en Suisse, à la Tène, Laide Neuchâtel : à titre de c

[1] SCHUERMANS, *Le cimetière de Neerpelt. (Bulletin des commissions royales* et *d'archéologie,* 1890.)

[2] A. BEQUET, *Le cimetière franc de Pry. (Annales de la Société d'archéolog Namur,* t. XXI.)

[3] K. KOENEN, *Gelässkunde der vorrömischen zeit in den Rheinlanden.*

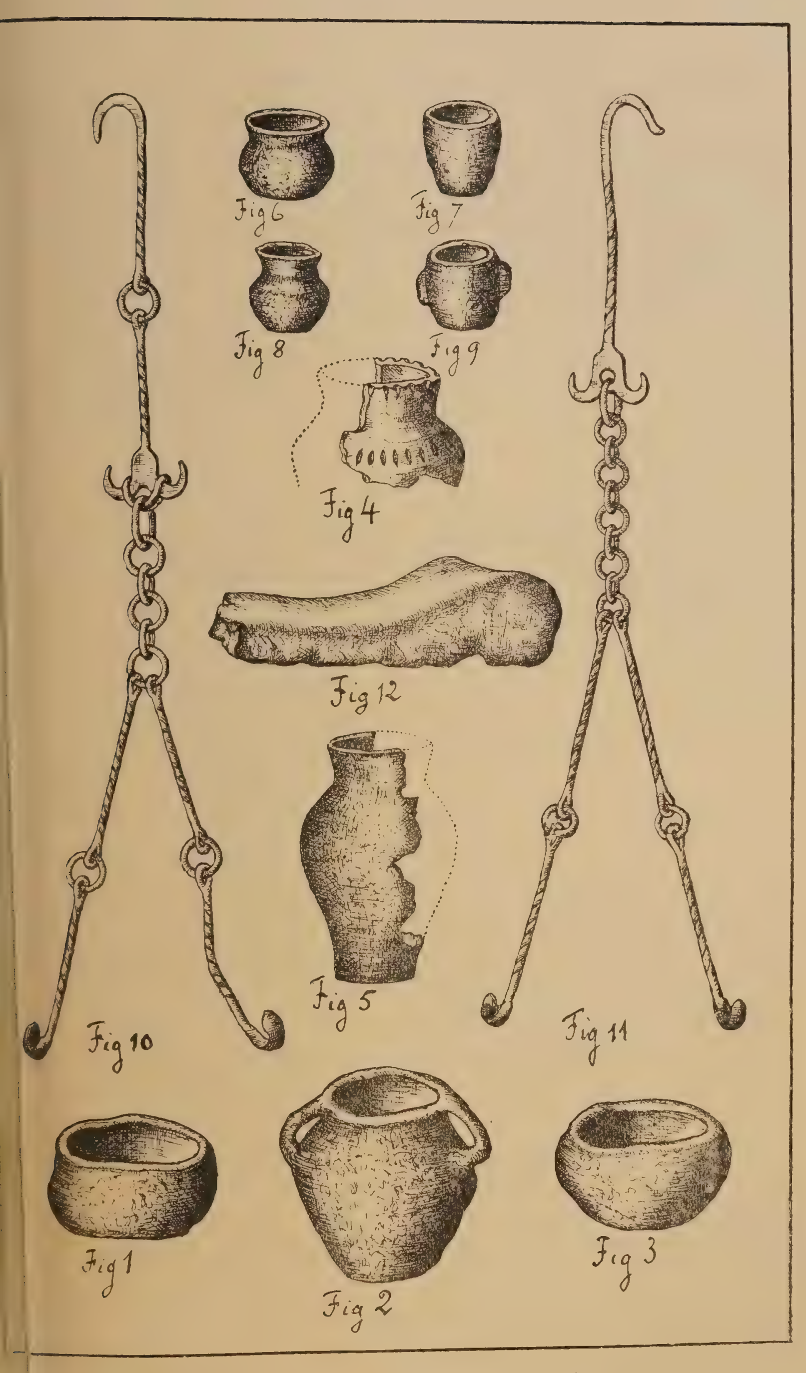


FIG. 1 A 9 AU 1/4. — FIG. 10 A 12 AU 1/10.

ıraison, nous empruntons à l'ouvrage du Dr Gross [1] le dessin de ın de ceux-ci (pl. VI, fig. 11).

« On a recueilli, ailleurs, aussi et associées à des objets de l'époque ; la Tène, des crémaillères tout à fait identiques ; ainsi le musée ; Bienne en possède plusieurs spécimens provenant des fouilles ; la Thielles inférieure et, tout dernièrement encore, j'ai eu l'occa- ɔn de voir, au Musée de Carlsruhe, trois engins analogues trouvés ·ès d'Emmendingen, à 1m70 de profondeur, auprès desquels se ɔuvait un grand chaudron de bronze de même forme que ceux couverts à la Tène [2]. »

II.

Après les conquêtes de César, des Belgo-Romains fondèrent en c endroit un établissement dont les restes furent mis à jour rant les fouilles ; suivant une coutume fréquemment usitée, les ancs fixés à Anderlecht choisirent, pour ensevelir leurs morts, nclos même du domaine des vaincus. Cette villa ne semble pas ɔir été incendiée à l'époque des incursions des Barbares, du ɔins on n'a rencontré le long de ses substructions aucune trace bois brûlé ou de cendre.

Ses murs devaient même être encore en partie debout quand xtension du cimetière, vers le nord-ouest, nécessita une démo- on méthodique et complète du bâtiment. Les décombres furent rs déversés, en quantité énorme, dans une tranchée (a) [3] longue 15 mètres et profonde de 1m50, pratiquée à cet effet ; les sépul- es franques établies sur cette couche de débris et au delà sont, loin, les plus récentes de tout le champ de repos, comme il ulte de la nature de leur mobilier funéraire, que nous décrirons s loin.



'habitation principale (A), qui s'élevait au sommet du coteau, ait être assez importante à en juger par ses substructions qui

Dr V. Groos, *La Tène, oppidum helvète.* (Pl. VIII, fig. 3.)

Ibid.

Voir Plan du cimetière franc, qui paraîtra en même temps que la seconde ie de ce travail.

s'étendent sur un espace d'environ 40 mètres carrés ; malheureus ment, le plan n'en a pu être relevé, les fondations ayant disparu grande partie. Ces dernières ont de $0^{m}85$ à $0^{m}35$ d'épaisseur descendent parfois jusqu'à $1^{m}75$ de profondeur ; à ce niveau, en subsistait un dallage en pierres blanches, dernier vestige d'u cave.

Un trottoir *c*, en carreaux de terre cuite, longeait les murs ; était lui-même bordé d'une rigole faite de grandes tuiles à rebo posées bout à bout et destinées à recevoir les eaux météoriqu découlant des toits ; ceux-ci avaient donc un surplomb de 0^{m} environ, permettant de circuler à l'abri le long des bâtiments.

En *c'* cinq de ces rigoles déversaient leurs eaux dans un petit b sin également à ciel ouvert qui, sans doute, communiquait avec citerne *d*. Cette dernière, profonde de $1^{m}50$, mesurait $5^{m}00 \times 3^{m}$ et son étanchéité était assurée par un mélange de gravier et d'arg fortement pilonné, garnissant le fond.



La tranchée *(a)* nous a livré de précieux documents relatifs mode de construction de la bâtisse :

1° Des pans de murs tout entiers, dont le parement consiste moellons taillés sur une seule face, hauts de $0^{m}11$ sur une longu variant de $0^{m}11$ à $0^{m}18$, disposés en assises régulières et ré par des joints très soignés au mortier de chaux. Plus de 4 mè cubes de ces pierres, équarries d'un seul côté, ont été utilisé nouveau pour la bâtisse, ce qui fait supposer que la plupart façades de la villa étaient constituées de la même façon.

La pierre la plus généralement employée était le grès laekeni on rencontre aussi du grés ferrugineux bruxellien et même calcaire carbonifère, qui ne peut provenir que des Écaussinne de la province de Namur ;

2° Des tronçons de colonnes en ciment, semi-cylindriq encore engagés dans des murs d'angle et constituant, appar ment, une entrée. On avait consolidé un de ces linteaux vers l'i

ieur du bâtiment à l'aide d'une maçonnerie extrêmement grossière appliquée sur un enduit polychromé ;

3° Nombre de *tegulae* et d'*imbrices* intactes : ces dernières ont niformément 0m35 de longueur, à part quelques-unes plus courtes e 0m05, destinées, sans doute, à être posées en dernier lieu et ne evant s'emboîter que d'un seul côté. Une des ces *tegulae* est percée 'une ouverture, permettant de la fixer au bardeau par un clou ; elle npêchait ainsi le glissement naturel des tuiles supérieures sur la ente du toit. Un nombre suffisant de ces tuiles entières a permis de constituer une partie de toiture (collection P) ;

4° Des portions importantes de l'aire. Ce *terris en repous,* épais 0m25, se compose de moellons concassés, noyés dans un lit de naux jaunâtre, d'une coulée d'un mélange de peinture d'un brun ugeâtre [1] ;

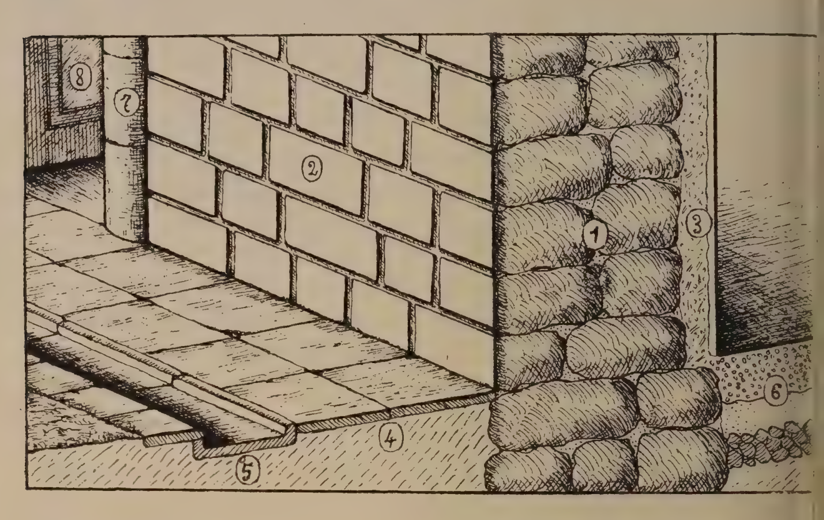
5° De nombreux fragments du crépi des murs intérieurs, épais 0m05, formé de mortier gris, de paille hachée et de menus graers, le tout recouvert d'un coulis de 0m002 d'un mortier blanc une extrême finesse.

Des peintures à la détrempe dans lesquelles les ocres, le blanc, bistre et le vert véronèse étaient seuls employés, cachaient ces duits. La décoration ne consistait qu'en panneaux monochromes ancs ou jaunes encadrés d'une large bordure rouge qu'accompaaient des bandes serties de filets dont les nuances variaient suint les chambres ou bien encore en un jaspé grossier, obtenu avec l'ocre rouge et du bistre éclaboussés sur un fond blanc. Les irs d'un des locaux devaient être revêtus d'une sorte de stuc d'un au poli, dans la composition duquel l'ardoise pulvérisée entrait ur une grande part, à en juger par sa nuance d'un gris bleuâtre son éclat scintillant ; de simples filets blancs rehaussaient la nte sombre de ce fond.



[1] Un pavement en béton portant également une couche de couleur a été nalé dans la villa belgo-romaine de Saint-Remy, à Thirimont. (D.-A. Van STELAER, *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de arleroi,* t. XVII, p. 430)

A l'aide des divers éléments qui viennent d'être indiqués, nou
donnons ici la reconstitution d'une partie de l'édifice dans ses plu
petits détails, sans rien livrer aux hypothèses.

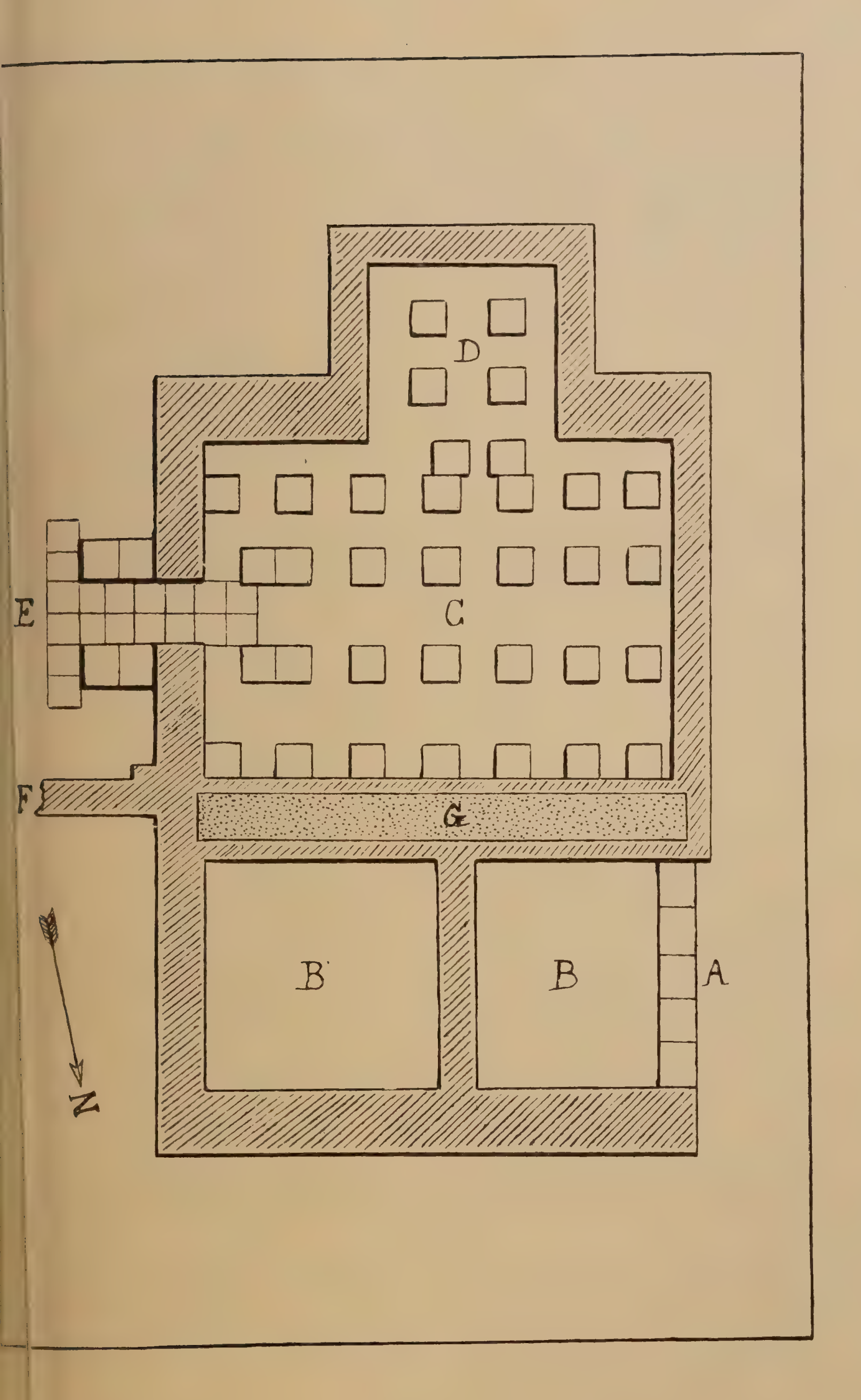


1. Mur en moellons.
2. Parement.
3. Crépi.
4. Trottoir.
5. Rigole.
6. Parement.
7. Colonne engagée.
8. Mur intérieur polychromé.

A 12 mètres, à droite de la villa, d'un petit édifice de $2^m50 \times 2^m0$
bâti probablement en bois, il ne restait que l'aire en bétonnag
de 0^m20 d'épaisseur, bordée d'un seul côté par une plinthe en ca
reaux de terre cuite posés sur champ. Toute trace d'aras
ment avait disparu. Vers la gauche, en *c*, on a relevé les vestige
à 0^m50 de profondeur, d'un chemin en cailloutis large de 1 mètr



Sur le versant du coteau, on rencontre les restes d'un autre bât
ment considérable (B). Ses fondations, épaisses de 1 mètre, très p
profondes et simplement constituées de moellons joints avec
l'argile crue, ne soutenaient, sans doute, que des murs en clayo
nage ; la simplicité du plan, l'absence complète de reste de cré
et de pavement, font présumer qu'on se trouve en présence des éc


D
C
E
F
G
B
B
A
N

ries et des étables du domaine. Ici non plus, on n'a pas relevé de traces d'incendie. Ces communs sont flanqués à droite et à gauche le deux petits massifs de maçonnerie en majeure partie composée le tuiles et complètement bouleversés par les heurts de la charue (*f* et *f'*) ; l'un d'eux (*f'*) présentait encore des vestiges de carreaux obstrués par du charbon de bois. Des matières vitreuses rouvées en grande quantité dans ces décombres avaient d'abord ait supposer l'existence de fours de verrier, mais comme l'a lémontré notre confrère, M. G. Cumont, « cette vitrification ésulte simplement d'une fusion du silicate d'alumine, facilitée par in fondant, tel que la chaux contenue dans l'argile, lorsque les tuiles ont été exposées à une chaleur intense » [1].

Il faut donc y voir plutôt les restes de fours à cuire les carreaux t les tuiles nécessaires à la réfection des dallages et des toitures l'aussi vastes bâtiments : hypothèse d'autant plus plausible que la natière première se trouvait en abondance dans le sous-sol.

Au bas de la côte et le long de la chaussée, s'élevait un petit avillon isolé (C du plan) dont les murs transversaux en moellons vec remplissage de béton (G) mesuraient $0^{m}60$ d'épaisseur. Une aie large de $1^{m}75$, au seuil de briques (A), donnait accès à deux hambrettes (B B) et à une salle de $4^{m}00 \times 2^{m}70$. Seule, la salle tait chauffée par un hypocauste : l'aire inférieure se trouvait en noyenne à $0^{m}85$ du niveau du sol actuel et portait encore les careaux de $0^{m}30 \times 0^{m}30$ ayant constitué les 34 colonnettes destinées soutenir le pavement supérieur ou la chaux qui les avait retenus u sol. Des conduits à air chaud, dont on a retrouvé les débris, nontaient également le long des murs. Le fourneau (E) bâti à extérieur et large de $0^{m}50$, était formé de deux murs parallèles en riques superposées; à sa gauche une légère substruction (F) sounait, sans doute, l'appentis où l'on serrait le bois (pl. VII).

Il est difficile de définir la destination de ce petit édifice. Peutre l'alcôve qu'on remarque dans le local était-elle pratiquée dans but d'y loger une baignoire : on trouve parfois, notamment à illebonne [2], de ces cuves maçonnées sur des pavements suspen-

[1] G. Cumont, *Découverte, à Buysinghen (Brabant), d'un four à tuiles de l'époque go-romaine. (Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XIV, 1900, livr , et t. XI, 1897, p. 371.)

[2] de Caumont, *Abécédaire d'archéologie,* p. 145.

dus, bien que ces derniers offraient peu de solidité. L'éloignemen de cette salle de bain de l'habitation principale s'expliquerait pa la facilité qu'on avait d'y amener les eaux de la Senne ou d'étangs malheureusement le sol était trop remué aux alentours pour espé rer retrouver les traces d'une canalisation quelconque.



Voici la nomenclature des objets belgo-romains trouvés dans le décombres de la villa :

POUR LE BRONZE.

1° Statuette du dieu Mars : « Cette statuette, dépourvue de s base antique, qu'elle a perdue, mesure 0m128 de hauteur. Elle e bien conservée et est recouverte d'une belle patine de couleur ve clair. Le dieu est debout, entièrement nu et imberbe, posé sur l jambe droite, la tête coiffée d'un casque corinthien à haute *crist* et s'appuyant de la main droite levée sur une lance qui a dispar La main gauche est baissée. C'est un travail gallo-romain qui no paraît être plutôt d'une bonne exécution. Elle fait partie, depu 1900, des collections de la Société d'archéologie de Bruxelle grâce à la générosité du comte F. van der Straten-Ponthoz, anci président de cette Société [1] ;

2° Belle fibule ansée avec incrustations d'argent (pl. VII fig. 1) ;

3° Petite fibule de la forme la plus simple, recouverte d'u superbe patine vert foncé ; tout son système d'attache, y comp l'aiguillon, est également en bronze (pl. VIII, fig. 2) ;

4° Broche ciselée, aux extrémités latérales décorées d'éma champlevés, d'une conservation parfaite. Ce bijou doit dater IVe siècle [2] (pl. VIII, fig. 3) ;

[1] Baron A. DE LOË, *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. X 1898, p. 215.

[2] Le très grand nombre de fibules émaillées du même type, trouvées dan province de Namur, a fait supposer que la fabrication de ce genre de bijoux a pris naissance dans la région.

5° Partie d'une mince plaque discoïde, ornée d'un dessin rayon-
ıant ajouré : miroir (?) ;

6° Gracieuse colonnette supportée par trois pieds ; nous croyons
oir dans cet objet une triple bobine sur laquelle l'élégante ouvrière
échargeait le trop-plein de son fuseau [1] (pl. VIII, fig. 4), (collec-
ion P) ;

7° Manche en fer d'un petit couteau (?), incrusté de filets de
uivre (collection P) ;

8° Partie de gaine ou de fourreau de $0^{m}03 \times 0^{m}02$ d'ouverture,
ɔrmée d'une feuille très légère, ornée de godrons de distance en
istance (collection P) ;

9° Capsule à fond percé de trois trous et à anses de suspension,
ui devait servir à arrêter à leur passage, comme le fait le filtre,
s molécules solides se trouvant dans le liquide d'une infusion
égétale. C'est ce qu'on fait encore aujourd'hui ; on adapte à la
ase des théières un petit plateau percé de trous. Les deux échan-
ures latérales maintenaient, sans doute, la matière à dissoudre
ui n'entrait que pour une faible part dans la composition du mé-
nge (pl. VIII, fig. 5 M) ;

10° Petit ustensile *(cochleare)* dont le cuilleron est percé de six
ous et le manche tordu en spirale pour mieux adhérer aux doigts,
ant probablement la même destination que le numéro précédent.
n pourrait le considérer aussi comme un appareil chirurgical
nployé pour saupoudrer les plaies avec les poudres qu'il contenait
qui s'écoulaient par les ouvertures (pl. VIII, fig. 6). Ces deux
ɔjets, surtout le premier, sont extrêmement rares [2] ;

11° Petite clef recouverte d'une belle patine vert clair, à poi-
ıée tréflée courte et épaisse, à gorge et à panneton, découpée
ɔmme nos clefs modernes [3] (pl. VIII, fig. 7) (collection P) ;

[1] Daremberg et Saglio déterminent également comme telles des tiges montées
r support. *(Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.)*

[2] Tel est l'avis qu'a bien voulu nous donner le docteur Deneffe, professeur à
niversité de Gand, qui possède une remarquable collection d'instruments de
irurgie et de médecine antiques. Parmi le grand nombre de cuillers de la
me et des mêmes dimensions que celle d'Anderlecht qui y figurent, une seule
, comme cette dernière, percée de petits trous.

[3] Une clef identique entièrement, d'un travail plus fini, a été recueillie à

12° Trois clochettes de même forme, mais de dimensions diffé rentes ; nous reproduisons la plus grande (pl. VIII, fig. 8 coll. P) ;

13° Bras de balance ou plutôt peson dit *statera*[1] (pl. VIII, fig. 9) ;

14° Hameçon à gorge, d'un travail très soigné : ses dimension dénotent les belles prises que l'on pouvait faire en Senne, à l'époqu belgo-romaine (pl. VIII, fig. 10) ;

15° Anneau rond de $0^{m}04$ de diamètre ;

16° Sorte de *bulla* ou clou d'ornement à tête hémisphérique ;

17° Menotte de coffret (?) ovale, de $0^{m}04$ d'ouverture (collec tion P) ;

18° Poignée de porte (?) ciselée représentant un lion couché, l mufle entre les pattes, d'un faire assez grossier. Elle porte encore dans une douille pratiquée à cet effet, un reste de tige en fer et, première vue, on pourrait la considérer comme un manche de cle mais toute sa partie inférieure est unie et non travaillée, ce qu dénote un objet fixé à demeure et destiné à n'être vu que de hau ou de côté (pl. VIII, fig. 11).

POUR LE FER.

1° Fourche à deux dents, très soigneusement forgée : la part supérieure, terminée en pointe, s'enfonçait dans un manche d bois [2] (pl. VIII, fig. 12);

2° Cognée courte et ramassée (pl. VIII, fig. 13) ;

Strée : D.-A. VAN BASTELAER, *Cimetière belgo-romain du Champ des Cailles, Strée. (Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Cha leroi,* t. XVII, p. 430.)

[1] Voir, au sujet de cette balance, la savante étude et sa reconstitution fai par notre collègue M. Vanderkelen-Dufour dans les *Annales* de notre Socié 1904, vol. XVIII, p. 443.

Un peson entièrement semblable et de même grandeur, possédant encore s levier et son poids curseur, a été trouvé en Artois. (BOULANGER, *Mobilier fu raire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois,* p. 8, fig. 1.)

[2] Deux fourches semblables ont été trouvées dans la villa belgo-romaine de porte de Louvain, à Tirlemont, fouillée par notre Société et au lieu d Ombois, à La Buissière. (Collections de la Société.)

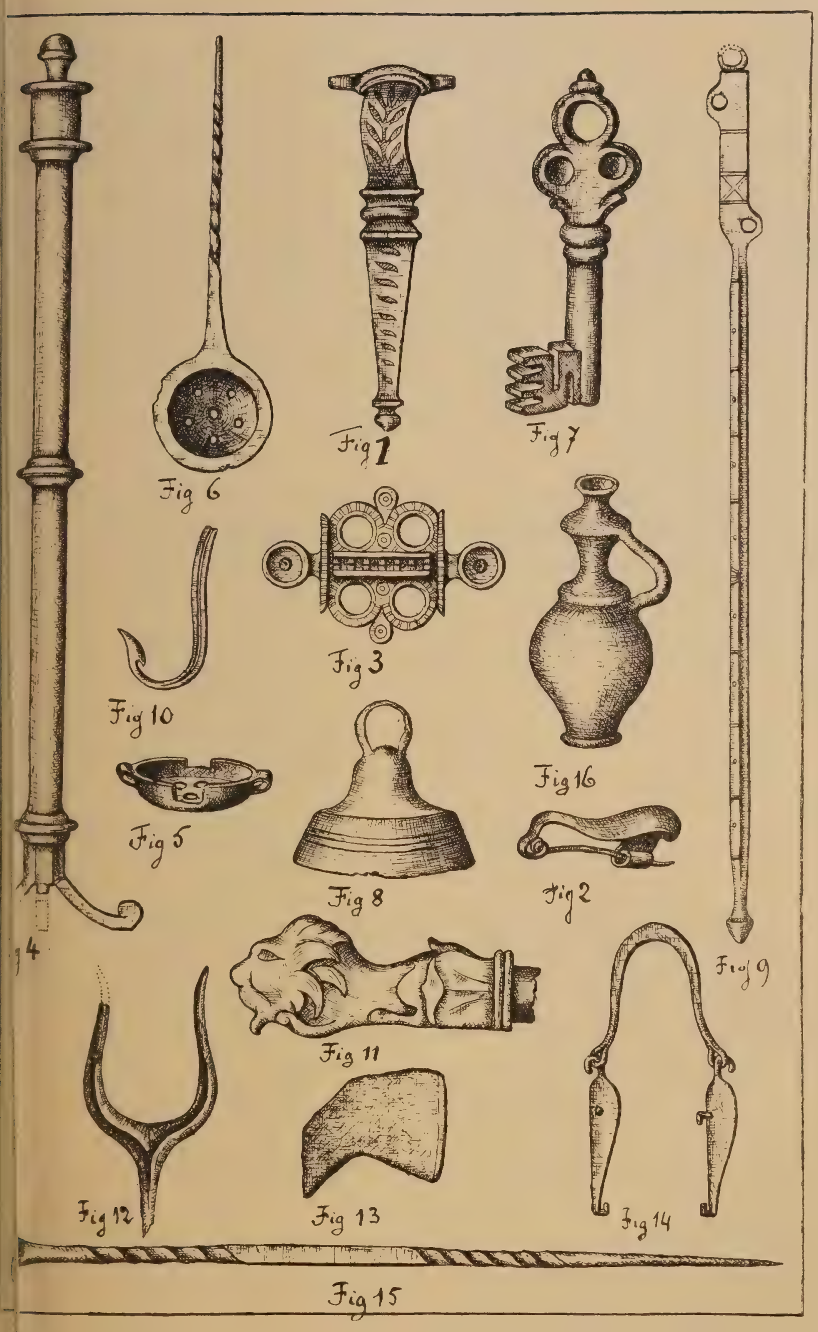


FIG. I A II AU 1/1. — FIG. 12 A 15 AU 1/5.

3° Six lames courbes sans tranchant, à soie rabattue — trouvées éunies. Ce sont probablement les restes de la petite herse ou du ateau à dents de fer, manié à la main, dit *pecten*, que les Romains, uivant Pline le Naturaliste, employaient pour éclaircir le blé vert uand il était trop dense ;

4° Pièce de forme semi-lunaire se terminant en anneaux qui eçoivent les crochets de deux plaques : ces plaques se fixaient aux nembrures de l'arrière-train d'un chariot agricole (pl. VIII, fig. 14). 'était un genre de ferrure encore en usage au siècle dernier, destiée à maintenir, à l'aide d'une corde fortement tendue, les grandes harges de céréales. — Partie d'une ferrure semblable, un peu plus rande ;

5° Tige tordue en spirale, sauf dans sa partie médiane ; l'une de s extrémités est effilée et l'autre terminée par une sorte de cloir. Cet instrument à deux fins est, peut-être, un tisonnier pl. VIII, fig. 15) ;

6° Clef empâtée par l'oxydation, de même forme que celles de os jours ;

7° Sorte d'écrou de $0^{m}18$ de longueur, à tête ronde et dont xtrémité est percée d'une ouverture destinée à loger une claette ;

8° Quantité de clous de toutes dimensions et ferrures de conruction.

N. B. Nous avons constaté que, à Anderlecht, les fers belgomains sont bien moins dénaturés par l'oxydation que ceux de poque franque; cette bonne conservation est probablement due l'excellence du métal et à de meilleurs procédés de fabrication.

POUR LA CÉRAMIQUE.

1° Cruche en terre grise à une anse à base très étroite (pl. VIII, . 16) ;

2° Petite lagène en pseudo-samien, à l'estampille **AVITIMAVS**, marque déjà rencontrée à Londres et à Douai [1] ;

H. SCHUERMANS, *Les sigles figulins.* (*Annales de l'Académie d'archéologie de gique*, t. XVIII.)

3° Écuelle de couleur orange ;

4° Récipient haut $0^{m}10$ en forme de gobelet et d'une pâte extré mement rugueuse, semblable à celle de nos creusets ;

5° Patère à piédouche de terre jaune ;

6° Urne piro-sphéroïdale, de $0^{m}17$ de haut, en pâte grise jau nâtre ;

7° Couvercle en pâte grise, muni, à son sommet, d'un orifice pe mettant à la vapeur de s'échapper (collection P).

Citons, parmi de nombreux tessons de toute nature et de tout pâtes :

1° Deux fonds de vase en terre rouge vernissée, portant respe tivement les sigles : **LVPPAF**, observés à Nimègue, Londre environs de Schefford, Bavay [1], et **MERC...**;

2° Fragment de la panse d'un vase en terre rouge, orné d'u mufle de lion en relief, dont la gueule ouverte servait de déve soir [2] ;

3° Base d'un récipient en terre grise commune, percée de pet trous. — Passoire (collection P) ;

4° Col d'une amphore de couleur blanchâtre ;

5° Importantes parties de la panse d'un grand vase en pseud samien, ornée de sujets en relief. Le principal représente un hom coiffé d'une capuche muni d'une lanterne et assis sur un escabea l'entrée d'une sorte de galerie. Les scènes qui s'y passent ne la sent aucun doute sur la destination du lieu confié à sa garde. A c d'un groupe érotique, on lit le mot **ALBVCI** tracé également relief et qui doit être, au génitif, le nom du fabricant du moul

[1] H. SCHUERMANS, *Les sigles figulins. (Annales de l'Académie d'archéologi Belgique,* t. XVIII.)

[2] Un fragment identique a été recueilli dans la station belgo-romaine de W duyne, explorée par notre Société.

[3] Il y avait aussi en Gaule des Albucus, potiers : on rencontre souvent, sur fonds de vase, leurs estampilles : **ALBVCI M, ALBVCI O.**

OBJETS DIVERS.

1° Sept épingles à cheveux *(acus crinalis, comatoria)*, en os et tête sphérique, longues de 0m08 à 0m12 ;

2° Fragment d'une petite tablette en porphyre italien, large de m45 ;

3° Quelques écailles d'huîtres.

NUMISMATIQUE.

La numismatique est représentée par les monnaies suivantes :

1° Othon (Marcus Salvius Otho), né en 37 de J.-C. — (68-69) — règne de 95 jours.

Droit : **IMP. M. OTHO CAESAR AVG. TR. P.**

Sa tête nue à droite.

SECVRITAS P. R.

Revers : La Sécurité debout à gauche, tenant une couronne et le sceptre.

Argent. Denier fourré ayant une âme en cuivre [1].

2° Faustine jeune (Annia Faustina), fille d'Antoine et de Faustine, femme de Marc-Aurèle, morte en 175 de J.-C.

Droit : **FAVSTINA AVGVSTA.**

Son buste à droite ; coiffée en cheveux avec deux rangs de perles. Le tout dans un cercle de perles.

Revers : **HILARITAS. S. C.**

L'Allégresse debout, à gauche, tenant une longue palme et une corne d'abondance. Le tout dans un cercle de perles. Grand bronze [2].

3° Un moyen bronze fruste d'Adrien (117-138).



1. Cohen, 2e édition, t. I, p. 353, n° 117.
2. Cohen, 2e édition, t. III, p. 145, n° 112.

En résumé, la villa d'Anderlecht n'avait pas une importance bi
considérable : bâtie avec soin, mais sans aucun luxe, elle éta
sans doute, le centre d'une vaste exploitation agricole, et les obje
retrouvés dénotent la large aisance de ses habitants. Peut-êt
avait-elle été la résidence d'un Belgo-Romain nommé Marcius q
aurait laissé son nom à une fontaine du voisinage... *Martsbor
prope viam publicam* (allant de Lennick à Bruxelles) — (1220
... *inter Martii fontem et Pedam* — (1227) [2].

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que, bien singulière coï
cidence, il existe en pleine Wallonie un autre Anderlecht, où l'
a découvert également des substructions et de nombreuses an
quités belgo-romaines. C'est un lieu dit : *Champ pierroi — And
lecht-sur-Oye — ville d'Anderlecht — ville des Sarrasins,* situé s
le territoire des communes de Tourpes et de Tongre-Notre-Da
(Hainaut) [3].

(A suivre.) CHARLES DENS.

[1-2] *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles.* (A. WAUTERS, *Environs
Bruxelles. — Anderlecht.)* Il faudrait peut-être lire *Martis fontem* (fontaine
Mars) et devoir supposer que Martii est une erreur d'un scribe du XIIIe sièc
cependant nous nous rangeons à l'avis de l'illustre historien Wauters, qui pe
que cette fontaine doit bien son nom au Belgo-Romain Marcius.

[3] D. TOILLEZ, *Messager des Sciences historiques,* 1848, p. 500.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er MAI 1905.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quinze membres sont présents [1].

M. Magnien, Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la Séance d'avril. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mlles Bouvier et MM. Carez Prosper Crick nous remercient des condoléances que nous leur ons exprimées à la suite de leurs deuils récents.

M. le baron de Loë s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Mmes Carez, Seghers et Thelen.
Iles Begge Rouleau et la comtesse Marie F. Van der Noot.
MM. Magnien, Van Gele, Sainton, Cosyn, G. Vincent, A. Vincent, De Bavay, Brabandere, Wellens, V. Tahon, G. Cumont, Breydel, J. Poils, Carez, welz, J. Destrée, Rutot, Joly, Haumann Victor Drion, Dewarichet, Exsteens, Kestens, Minner, Angenot, Sander Pierron, Clerbaut, Marcel Des-t, Ingebos, De Soignie, De Samblanc, Weckesser, L'Hoest, Van der Elst, Seghers, Van Ysendyck, le comte de Limburg-Stirum, Nélis, le comte F. van Straten-Ponthoz, A. Dillens, De Bruyn, de Kuyper, Beeli, G. Winckel-ns, A. Simon, de Lara, Lamal, De Ridder, Dr Delstanche, Rutten, Muls, ebvre de Sardans, Vanheerswynghels, Aubry, Blin d'Orimont, J. Van der den, Speeckaert, Van der Poorten, Verhaeren, Poncelet, Paul Combaz, lmans, Ernotte, le baron de Cuvelier, Streel, J. Vander Borght, L. Donny, n, Seghers, Gisbert Combaz et A. Hannay.

M. Emile Cartailhac, nommé membre correspondant, et M. Alfred Lemonnier, nommé membre effectif, nous adressent leurs remerciements.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

RAHIR (E.), Utilité des documents photographiques pour l'étude des monuments et des œuvres d'art. Namur, 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

D'HOOP (A.), Aperçu général sur les archives ecclésiastiques du Brabant. Renaix, 1905. 1 br. in-8° (id.).

MACIAS (Dr M.), Civitas Limicorum. — Estudio acerca de la verdadera situacion del Forum Limicorum con noticias del pueblo y territorio de los antiguos Limicos y los monumentos epigráficos que á ellos se refieren. Orense, 1904. 1 br. in 8°, 1 carte (id.).

Annuaire des sociétés scientifiques, artistiques et littéraires de Belgique 1904-1905. Bruxelles, Institut international de bibliographie 1 vol. in-8° br. (achat).

Sammlung K. Hartman, München Auktion in München in der Galerie Helbing. Dienstag, den 30 Mai 1905. Catalogue in-8° br. pll. (envoi de M. Helbing).

PAPADOPOLI (N.), La tariffa veneta del 1543. Milan, 1904, 1 br. in-8° avec fac-simile (don de l'auteur).

Monete trovate nelle rovine del campanile di S. Marco. Milano 1904, 1 br. in-8° figg. (id.).

RIVIÈRE (E.), Les faux en préhistoire. Objets os. Paris, 1905. 1 br. in-8° figg. (id.).

Société préhistorique de France. Séance du 12 janvier 1905. Discours de M. Emile Rivière, président sortant. Paris, 1905. 1 br. in-8° (id.).

Varia. Paris, 1904. 1 br. in-8° (id.).

LE PAULMIER (Dr), L'Orviétan. Histoire d'une famille de charlatans du Pont-Neuf aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, s. d. 1 vol. in-16 br. p (achat).

GOSSET (A.), Baalbek-Héliopolis, temple du Soleil. 1905. 1 br. in- figg. (don de l'auteur).

Collection de M. E. Antiquités grecques et romaines : vases peints, terres cuites, bronzes, marbres, etc. Paris, 1904. 1 br. in-4°, p (achat).

BAUDEL (J.) et FOURGOUS (J.), Cahors-Guide. Album illustré du touriste. Cahors, 1902. In-24 oblong (don de M. Fourgous).

MARCHAL (C.), La famille d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours. Bruxelles, 1846. 1 vol. in-18 br. (don de M. Mahy).

MUSSELY (E.), Notice historique sur l'église et la tour de Saint-M-

n à Courtrai, incendiées par la foudre, le 7 août 1862. Courtrai, 1863, br. in-8° 1 pl. (id.).

Thomas (P.), La parodie dramatique chez les Grecs. Mons, 1873. 1 br. -8° (id.).

Clerc (M.), De rebus Thyatirenorum commentatio epigraphica. utetiæ Parisiorum, 1893. 1 vol. in-8° br. (id.).

Juste (Th.), Notes historiques et biographiques d'après des docuents inédits : Le comte de Theux. — L'origine du gouvernement ovisiore. — Léopold Ier et le prince de Ligne. — Les dernières années M. Van de Weyer. 1 br. in-8° (id.).

Bellucci (G.), Sopra due insigni monumenti archeologici : Ercole di oligno, teca di specchio di Palestrina. Note storiche ed illustrative (con e tavole). Perugia, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

du Chatellier (P.), Nouvelle découverte faite à Carhaix. Quimr, 1905. 1 br. in-8° (id.).

L'ancien pays de Looz, tablettes mensuelles illustrées concernant istoire et l'archéologie de la province de Limbourg. 7e et 8e années 903-1904), nots 8, 9, 10, 11 (don de M. le Dr Bamps).

Maillieux (E.), Vestiges des âges anciens aux environs de Couvin. uxelles, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Élections. — MM. G. de Gerlache de Gomery, Albert de Sébille, mond Devigne, Ernest Larmoyeux et Germain Spée sont nommés mbres effectifs.

M. et Mme Gustave Cauderlier et MM. Albert de Sébille fils, B. Evrard, Firmin Lambeau et A. Mestdagh sont nommés membres ociés.

UNE PROMENADE DANS LA FORÊT DE SOIGNES AU XVIIe SIÈCLE.

Conférence avec projections par M. Sander Pierron,
Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liége, membre effecti de la Société.

e conférencier explique d'abord le choix de l'époque restituée dans travail : la forêt de Soignes qui, jadis, couvrait la presque totalité Brabant a, en fait, partagé son histoire : les guerres politiques et gieuses du xvie siècle avaient porté la dévastation en ses châteaux et astères, mais le siècle suivant les a relevés de leurs ruines.

n peut dire que le xviie siècle marqua, en Brabant, l'ère de floraison itecturale coïncidant avec la floraison glorieuse de l'art pictural fla-

mand. Jamais époque ne vit pareille pléïade de paysagistes, peintres e graveurs traduire et poétiser le souvenir des sites fameux de la forêt, s vaste jadis, maintenant contenue dans le triangle, si échancré encore de Bruxelles, Tervueren et Waterloo.

M. Sander Pierron a rassemblé tous les documents graphiques exis tant au XVIIe siècle sur la matière, ou ceux antérieurs repoduisant de sites qui n'avaient pas changé, et nous en a projeté, sur l'écran, les trè belles reproductions, en commençant par la carte de Sanderus, oppor tunément explicative.

Y indiquant préalablement un itinéraire méthodique, le conférencie nous a fait quitter Bruxelles par la porte de Louvain pour y rentrer pa la porte de Hal, nous faisant successivement parcourir, en hâte mai sans lacune, Linthout, la Cambre, Watermael, Boitsfort, les Trois Tilleuls, les Trois-Fontaines, Val-Duchesse, le Rouge-Cloître, Wesem beek, Stockel, Tervueren, Overyssche, Groenendael, Sept-Fontaine Braine-l'Alleud, Waterloo, Tourneppe, Linkebeke, Uccle, Stalle Carloo, Boetendael et Forest, rencontrant partout castels, chapelles e couvents, décrivant et relatant chaque chose autant en artiste épris d toutes les beautés sylvestres qu'en historien consciencieux des péripéti dont l'antique forêt avait été le théâtre.

En terminant, le conférencier a projeté les portraits de deux person nages apparentés à des titres différents au sujet de sa conférence : prince de Rubempré et d'Everberg, grand veneur de Brabant, et Jacqu d'Artois, peintre consciencieux des sites de la forêt, dont les œuvr sont au musée de Bruxelles.

Notre collègue, au cours de cette belle conférence, a constamme retenu l'attention de ses auditeurs et ceux-ci lui ont rendu l'homma approbatif le plus accueillant.

En le remerciant, notre Président, interprétant le sentiment unanin a exprimé à M. Sander Pierron l'espoir de le voir toujours, dans l'a nir, réserver à notre société, comme aujourd'hui, la primeur de ses in ressants travaux.

La séance a été levée à 10 h. 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 JUIN 1905.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quatre membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance e mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Edmond De Vigne nous remercie de sa no-ination de membre effectif.

M. Emile Rivière nous envoie le programme du Congrès archéolo-que de France, dont la première session aura lieu à Périgueux, du septembre au 1er octobre prochain.

La Société française de Paléologie nous annonce sa fondation. ège social : 6, place du Palais-Bourbon, à Paris.

La Société archéologique de Glasgow, la Société des antiquaires de ımbridge, la Société royale historique de Londres, l'Académie royale ırchéologie de Belgique et le Cercle archéologique du Pays de Waes us accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

MM. Bellucci, d'Hoop, du Châtellier, Fourgous, Gosset, Macias, ıhy, Papadopoli, Rahir et Rivière font don de livres et de brochures.

Pour les collections :

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'assemblée que M. Magnien a eu la délicate ention d'offrir à la Société deux réductions des maquettes du menhir Velaine-sur-Sambre et du dolmen de Weris, que la maison Houtstont nt d'exécuter pour la section des sciences de l'Exposition de Liége. *ifs remerciements.)*

[1] Mmes L. Titz, L. Le Roy, Schweisthal, Simon, Carez et Magnien ; Mlles Vankelen, la comtesse Marie van der Noot, Leurs, Begge Rouleau et L. Rouleau. IM. Jean Poils, Ch. Magnien, Van Gele, Vanderkelen-Dufour, F. Landrien, Despret, Ingebos, Hamelius, A. Vincent, G. Vincent, J. Vander Linden, baron A. de Loë, L. Titz, L. Le Roy, M. Schweisthal, Cooreman, Tahon, nne, Wallner, De Soignie, Lefebvre de Sardans, Van den Meersche, Depeneer, l'abbé Lenaerts, De Samblanc, Weckesser, Van Tichelen, A. Dela- Desvachez, Huvenne, Brassine-De Boeck, Lacourt, A. Simon, Duwelz, Carez, Paul Dubois, Eyben, A. Dillens, Muls, Damal, L. L'Hoest, Exsteen, Ranschyn, Verhaeren, H. La Fontaine, De Bruyne, Charles, Drion, Van der Poorten, Behets, Luyssen, Descamps et Lecointe.

Elections. — M. Ernest Rolin est nommé membre honoraire.

MM. Raymond Pelgrims et Alfred Quinet sont nommés memb effectifs.

Mlles Maria de Ville, Madeleine de Walque, Ivonne de Walque, G brielle Flebus, M. Oscar Lacour, Mmes Laureys et Le Nain sont no més membres associés.

Exposition. — Plat en étain de la fin du XVIIe siècle offert à *Je Van der Stricht,* bourgmestre de Ninove (par Julien Van der Linden).

SÉBASTIEN BACH ET SES DEUX FILS : FRIEDMANN ET PHILIPPE-EMMANUEL.

Fin d'une ère musicale et aurore d'une autre.

Conférence, avec audition musicale, par M. L. Wallner,

Membre associé, Compositeur de musique et Critique d'art.

Cette très intéressante et très érudite causerie, dont un résumé pa tra aux *Annales,* était accompagnée des exemples musicaux suivan

1. Concerto en *ut majeur* pour trois clavecins, Jean-Sébastien Ba
2. Sonate en *ré mineur* pour violoncelle et clavecin, du même.
3. Fragments d'une cantate de Pentecôte, pour chant, violoncell piano, Jean-Sébastien Bach.
4. Sonate pour deux clavecins, Friedmann Bach.
5. Fantaisie pour clavecin, Philippe-Emmanuel Bach.

Les nos 1, 2 et 5 constituaient une première audition à Bruxelles.

M. le Président, aux applaudissements prolongés de l'assemb exprime à M. Wallner nos sentiments de vive gratitude pour la b soirée que nous devons à son grand talent et la sympathie qu'il cesse de témoigner à notre Société.

Il remercie également notre confrère M. La Fontaine, ainsi Mlle Valentine Pitsch, pianiste; Mlle Delhez, cantatrice ; M. Geo Pitsch, violoncelliste, et M. Vowles, pianiste, du très gracieux conc qu'ils ont bien voulu prêter au maître Wallner pour la partie inter tative de sa remarquable causerie musicale.

La séance est levée à 11 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 JUILLET 1905.

Présidence de M. FRANZ CUMONT, *Vice-Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Vingt-huit membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance le juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Victor Tahon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Mme Le Nain nous remercie de sa nomination de membre associé.

L'Institut égyptien nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

CHAUVET (G.) et CHESNEUX (G.), Classification des haches en bronze e la Charente. Paris, 1905. 1 br. in-8° figg. (don de M. Chauvet).

Que nous apprend l'analyse des bronzes préhistoriques ? Controverse. érigueux, 1904. 1 br. in-8° (id.).

CUMONT (F.), Le gouvernement de la Cappadoce sous les Flaviens. ruxelles, 1905. 1 br. in-8° (id.).

RENARD (L.), Antiquités tongroises au musée de Leyde. Tongres, 905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Vente du mardi 20 juin 1905, à 2 1/2 heures, galerie J. et A. Le Roy ères, rue du Grand-Cerf, à Bruxelle. Catalogue de tableaux modernes objets d'art. In-8° br. publ. (don de MM. Le Roy).

HYMANS (L.), XXVe anniversaire de l'inauguration du Roi. — Les tes de juillet, compte rendu des solennités et cérémonies publiques lébrées à Bruxelles, les 21, 22 et 23 juillet 1856. Bruxelles s. d. 1 vol. -8° (reliure armoriée de l'époque), figg. (don de M. le Dr Raeymakers).

BIDEZ (J.) et CUMONT (F.), Recherches sur la tradition manuscrite des ttres de l'empereur Julien, 1 vol. in-8° br. (id.).

[1] Mmes Delacre et Schweisthal.
Melles Pauline Ranschyn, Begghe Rouleau, Marguerite Dielman et la comtesse arie van der Noot.
MM. C. Magnien, l'abbé Lenaerts, Franz Cumont, le baron de Loë, Ranschyn, ncent, Le Borne, Van Tichelen, Lefebvre de Sardans, Desvachez, E. Leanne, Van der Linden, A. Delacre, G. de Brabandere, J. Van Goidsenhoven, court, De Samblanx, Weckesser, Lamal, Schweisthal, Marcel Despret et Poils.

Brouillet (A.), Description des reliquaires trouvés dans l'ancienı abbaye de Charroux, le 9 août 1856. Avec cinq planches à l'eau-for faites d'après nature. Poitiers, 1856. 1 br. in-8° (id.).

Motte (A.), Etude sur Marius Agrippa. Gand-Paris, 1872. 1 vo in-8° br. (id.).

de Schoutheete de Tervarent (le chevalier), Examen analytiqu d'un manuscrit de la famille Sanchez de Castro (1711), rédigé et anno au point de vue du pays de Waes. 1 br. in-8° (id.).

Voisin (A.), Bataille de Courtrai ou des Eperons d'or, récit historiqu d'après les documents flamands de M. Goethals-Vercruysse, revus considérablement augmentés. Gand, 1840. 1 br. in-8°. 1 plan 1 planche (id.).

Wattier (A.-C.-J.), Histoire de la commune de Boussu depuis so origine jusqu'à nos jours. Boussu, 1858. 1 vol. in-8° br. (id.).

Loys (D.), Mémoire sur les forestiers de Flandre, etc. Gand, 184 1 br. in-8° (id.).

Voisin (A.), Notice sur la bataille de Courtrai ou des Eperons d'o avec le plan de la bataille. Publiée d'après les documents de M. Goetha Vercruysse. Seconde édition, revue et augmentée, de la description du trait du tableau de M. De Keyser. Bruxelles, 1836. 1 br. in-8° (id

Notice biographique des hommes illustres dont les statues, bustes médaillons décorent de nouveau la grand'place de la ville de Bruges l'occasion des Fêtes de Septembre 1850. Bruges, 1850. 1 vol. in-8° t pl. (id.).

Quinet (E.), Fondation de la République des Provinces-Uni Marnix de Sainte-Aldegonde. Bruxelles, 1854. 1 vol. in-18 (id.).

de la Vallée Poussin (Louis), Des impuretés et des purificatio dans l'Inde antique. 1 br. in-8° (id.).

Exposition du livre. Gand 2-31 juillet 1904. Catalogue, in-8° br. f similés de marques d'imprimeurs (id.).

Des Marez (G.), La lettre de foire à Ypres au XVIIIe siècle. Con bution à l'étude des papiers de crédit. 1 vol. in-8° br. (id.).

Lonchay (H.), La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas XVIIe et au XVIIIe siècle. Etude de l'histoire diplomatique. 1 vol. ir br. (id.).

Castan (A.), Les noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portu Narration faite au cardinal de Granvelle, par son cousin-germain Pi Bordey. 1 br. in-8° (id.).

Harlez (le chevalier Ch. de), La religion nationale des Tartares or taux : Mandchous et Mongols, comparée à la religion des anc Chinois, d'après les textes indigènes, avec le rituel tartare de l'

pereur K'ien-Long, traduit pour la première fois. 1 vol. in-8° br. oll. (id.).

Kuntziger (Z.), Fébronius et le Fébronianisme. — Etude historique ur le mouvement réformateur provoqué dans l'Église catholique au xviiie siècle, par Fébronius, c'est-à-dire J.-N. de Hontheim, évêque uffrageant de Trèves (avec les rapports des commissaires). 1 vol. in-8° br. (id.).

Paternotte (R.), Cambron-Casteau. Souvenirs. 1 br. in-12, figg. (don le l'auteur).

de Mortillet (A.), Les monuments mégalithiques de la Lozère. br. in-8°, figg. (id.).

de Baye (le baron), En Lithuanie. Souvenirs d'une mission. 1 br. in-8° id.).

Pour les collections :

Pièce d'un florin des Pays-Bas, année 1763, trouvée à Castre (Brabant) achat).

Elections. — MM. Paul Verhaegen, Louis Le Roy, Charlemagne Magnien, Marcel Despret, Jean Poils et Hippolyte Mahy sont maintenus, pour un nouveau terme d'une année, dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaires, de trésorier adjoint et de bibliothécaire-archiviste.

M. le baron Edmond Van Eetvelde est nommé membre honoraire.

M. le baron Goffinet, Mme veuve Clément Lyon et MM. Pepermans et Piron sont nommés membres effectifs.

Mme Lucien Ernst, Mlles Jeanne Leurs, Thérèse Rouleau, Léonie Rouleau et MM. Edouard Dublie, Lucien Ernst et G. Famenne sont nommés membres associés.

M. le Président annonce que, l'assemblée n'étant pas suffisamment nombreuse, la lecture que devait faire M. Edmond Picard de son drame historique *La Joyeuse entrée de Charles le Téméraire* ne pourra avoir lieu.

La séance est levée à 8 h. 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 OCTOBRE 1905.

Présidence de M. GEORGES CUMONT, *conseiller.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Trente-neuf membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séan de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Victor Tahon, Franz Cumont, Josep Destrée, J. Poils, H. Mahy et Georges Bigwood s'excusent de ne po voir assister à la séance.

M. Léopold Pepermans nous remercie de sa nomination de memb effectif.

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, d lettres et des arts nous informe qu'elle organise un congrès des scienc historiques ayant pour domaine le nord de la France et la Belgiqu Ce congrès se tiendra à Dunkerque au mois de juillet 1907.

M. LE PRÉSIDENT fait part à l'assemblée du décès de M. Jean-Thé dore de Raadt, membre fondateur et ancien secrétaire de la Sociét survenu inopinément peu avant les vacances.

Notre compagnie, ajoute M. le Président, perd en M. de Raadt de ses membres les plus érudits et les plus travailleurs, qu'il ne se certes pas aisé de remplacer.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Discours prononcé dans le Temple de la Raison de Bruxelles, décadi, 10 germinal, de l'an troisième de la République Française, u et indivisible, par Emmanuel Perès, représentant du Peuple près armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. A Bruxelles, de l'imprime du citoyen Wagrez, au Petit Sablon, n° 179. 1 br. pet. in-8° (don M. le Dr Raeymackers).

[1] Mlles B. Rouleau, L. Rouleau et Ranschyn.

Mmes De Meuldre et Schweisthal.

MM. C. Magnien, Ch.-J. Comhaire, J. Maertens, E. Belleroche, G. Cumo le baron de Loë, Vincent, G. Vincent, Le Bon, A. De Meuldre, De Bavay, Ouv laux-Lagasse, Van Gèle, Schweisthal, Sander Pierron, L. Paris, Haum C. Maroy, E. Ranschyn, J. De Soignie, Dillens, G. Bruniau, Exsteens, A. Jo M. Beeli, A. Lefebvre de Sardans, R. Vromant, Dr Hermant, J. Weckess A. de Lara, J. Carly, C Aubry, A. Hannay et G. Loppens.

Polain (L.), Henri de Dinant. Histoire de la révolution communale de Liége au xiii[e] siècle, 1252-1257. Liége, 1843. 1 vol. in-8° br. (id.).

Garsou (J.), Barthélémy et Méry, étudiés spécialement dans leurs rapports avec la légende napoléonienne. Bruxelles, 1899. 1 vol. in-8° br. (id.).

Lonchay (H.), De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége au xvi[e] siècle. 1 vol. in-8° br. (id.).

Fréderico (P.), Le compte des indulgences en 1488 et en 1517-1519 dans le diocèse d'Utrecht. 1 br. in-8° (id.).

Busschman (P.), Le rôle de la gravure en taille-douce depuis les derniers perfectionnements de la photographie. 1 br. in-8° (id.).

Van Weddingen (A.), L'esprit de la psychologie d'Aristote. — Étude critique sur le traité « De l'âme ». Bruxelles, 1890. 1 vol. in-8° br. (id.).

Manuscrits de l'ancienne abbaye de Saint-Julien à Brioude, retrouvés et traduits [1] au xix[e] siècle, par un amateur d'antiquités françaises et publiés par Auguste Trognon. Paris, 1825. 1 vol. br. in-8° (id.).

Van Bastelaer (D.-A.), Pavement mosaïque en petits carreaux céramiques du xii[e] siècle, trouvé dans une prairie à Ragnies, lieu dit Ferme du Pommerœul. 1 br. in-8°, 2 pll., dont 1 en couleurs (id.).

de Chestret de Haneffe (le baron J.), Renard de Schönau, sire de Schoonvorst. — Un financier gentilhomme du xiv[e] siècle. Bruxelles, 1892. 1 br. in-8° (id.).

Francotte (H.), L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes. Bruxelles, 1892. 1 vol. in-8° br. (id.).

L'administration financière des cités grecques. Bruxelles, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Alexandre (P.), Histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas, depuis le xv[e] siècle jusqu'à la fin du xvii[e] siècle. Bruxelles, 1891.

Tierenteyn (L.), Mémoire sur le même sujet. Bruxelles, 1891. Les deux mémoires réunis en 1 vol. in-8° br. (id.).

Voisin (A.), La bataille de Woeringen. Bruxelles, 1839. 1 br. in-8°, 1 pll. (id.).

Relation du siège de Marchiennes, écrite par un assiégé. 24-30 juillet 1712, avec une introduction, par M. Émile Varenbergh. Bruxelles, 1870. 1 br. in-8° (id.).

Hoverlant de Beauwelaere, Exposé succinct des douanes belgiques, depuis leur origine en 1610 jusqu'en 1816. 1 br. in-8° (id.).

[1] Ces traductions supposées, dont l'auteur ne donne pas le texte original, semblent être d'ingénieux pastiches modernes de chroniques prétendûment du vi[e] et du viii[e] siècle.

Huisman (M.), Essai sur le règne du prince-évêque de Liége Maximilien-Henri de Bavière. Bruxelles, 1899. 1 vol. in-8° br. (id.).

Bauvin (Em.), Chapuis. Episode de la révolution liégeoise (1794), drame en quatre actes en vers. Bruxelles, 1875. 1 br. in-8° port. (id.).

Francotte (H.), L'antidosis en droit athénien. Bruxelles, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Cornu (H.), Notice historique sur le duc de Croy, etc. Valenciennes, 1846. 1 br. in-8° port., plan et figg. (id.).

Willemsen (G.), Un David Teniers inconnu. Saint-Nicolas, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Hubert (E.), Notes et documents sur l'histoire du protestantisme à Tournai pendant le xviii[e] siècle. Etude d'histoire politique et religieuse. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-4° br. (id.).

Bobrinskoy (Graf A.), KersonesTavrnscheskii istornscheskii otscherk. S. Petersburg, 1905. (Le comte A. Bobrinskoy, Essai historique sur la ville de Chersonèse Taurique.) Saint-Pétersbourg, 1905. 1 vol. in-8° br. (don de l'auteur).

Matthieu (E.), Extrait du rapport de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut. Session de 1905. — Comité provincial de la Commission royale des Monuments. — Rapport annuel adressé à M. le gouverneur. Frameries. 1 br. pet. in-8° (id.).

Piette (E.), Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires. Angers, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Etudes d'ethnographie préhistorique. — Notions complémentaires sur l'Azylien. Paris, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Sur une gravure du Mas-d'Azil. Paris, 1903. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Gravures du Mas-d'Azil et statuettes de Menton, avec dessins de l'abbé Breuil. Paris, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Etudes d'ethnographie préhistorique. — Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne. Premier article. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (id.).

Etudes d'ethnographie préhistorique. — Les écritures de l'âge glyptique. Paris, 1905. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Reinach (S.), La collection Piette au Musée de Saint-Germain. Paris, 1902. 1 br. in-8° (don de M. Piette).

H. C., Notice sur M. Edouard Piette. Vannes, 1903. 1 br. in-1[illegible] port. (id.).

Coutil (L.), Le cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure). Etude sur les boucles, plaques, bagues, fibules et bractéates ornées figures humaines. Evreux, 1905. 1 br. in-8°, pl. (don de l'auteur).

Chevalier (le chanoine M.), Autour des origines du Suaire de Lirez. Paris, 1903. 1 br. in-8° (achat).

Degaldo (J.-F.), Deux mots à propos du livre de M. Georges Enguerrand : « Six leçons de préhistoire ». Lisbonne, 1905. 4 feuillets in-8° (don du service géologique du Portugal).

La Conquête de l'Air (n° 16 du 15 août 1905). Compte rendu illustré de la fête historique de l'aérostation du 3 août 1904 (envoi de l'Aéro-Club).

Bibliographia. Prof. Dr. phil. A. Ernst, Caracas (Venezuela). 1865-1899. 1 br. in-12 (don de M. Ahrensburg).

Tahon (V.), Nécrologie. — Clément Lyon. 2 feuillets pet. in-8° (don de la famille).

Houlé (A.), Notice-étude sur une statue découverte dans une sépulture du cimetière franc de Bury (Oise). Beauvais, 1905. 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur).

Tiberghien (G.), Le nouveau spiritualisme dans ses rapports avec la doctrine organique de l'homme.

Doutrepont (G.), Etude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque. Bruxelles, 1891. Les deux mémoires réunis en 1 vol. in-8° br. (don de M. le Dr Raeymackers).

Annales Arsacidarum. Auctore Ludovico Du Four de Longuerue. Argentorati, MDCCXXXII. In-4° rel. (id.).

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. Année 1859. Luxembourg. 1 vol. in-4° br., pl. (id.).

Antiquités et objets d'art. Vente à Amsterdam, les 23-26 février 1904. Catalogue in-8° br., pll. (id.).

Ernst, Histoire abrégée du Tiers-Etat de Brabant. A Maestricht, M.DCC.LXXXVIII. 1 vol. in-8° br. (id.).

Logeman (H.), L'inscription anglo-saxonne du reliquaire de la Vraie Croix au trésor de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, 2 pl. (id.).

Julin (A.), Les grandes fabriques en Belgique vers le milieu du xviiie siècle (1764). Contribution à la statistique ancienne de la Belgique. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Parmentier (L.), Euripide et Anaxagore. Bruxelles, 1902. 1 vol. in-8° br. (id.).

Harlez (Ch. de), Les croyances religieuses des premiers Chinois. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8° (id.).

Roso de Luna (Dr M.), Atlantes extremeños ? (Simbolismos arcaicos de Extramadura). Dans Niestro-Tiempo, revista mensual illustrada. Madrid, 1905. 1 fascicule in-8° br., figg. (don de M. Roso de Luna).

Pour les collections :

Biscaïen provenant du château de Moorsel (Flandre orientale) (don de M. le comte van der Noot d'Assche).

Escalin ou pièce de 6 pattars de Philippe IV, année 1628, trouvée à Dourbes (Commission des fouilles).

Une lame-grattoir et un éclat de silex, des fragments de grès calcinés par le feu, des morceaux d'argile cuite, des scories de fer, un grand clou, des ferrailles indéterminables, quelques ossements et quelques dents de porc et des tessons de poteries des xe, xie, xiie et xiiie siècles provenant des fouilles du tertre de Wercken (Flandre occidentale).

Deux os longs d'animaux, dont un fendu pour en extraire la moelle, un petit morceau de grès paniselien et une vingtaine de fragments de poterie de couleur gris foncé, sans vernis, bien cuite et sonore, que l'on peut dater du moyen âge, provenant des fouilles du tertre d'Adinkerke (Flandre occidentale).

Deux morceaux de silex taillé, un fragment de molette en grès, trois morceaux de poterie non faite au tour et que l'on peut rapporter à l'âge du fer, six fragments de *tegulæ*, des tessons de poterie belgo-romaine, des fragments de poterie du moyen âge, des ossements d'animaux (bœuf, chèvre et cochon) dont deux, teintés en brun, proviennent, sans doute, de la tourbe, un fer à bœuf, des clous, des tiges et autres ferrailles provenant des fouilles d'Esschene (Brabant).

Exposition — M. Belleroche présente à l'assemblée une très intéressante série de photographies des salles de l'hôtel de Gruuthuuse et des richesses archéologiques qui s'y sont trouvées réunies lors de la toute récente exposition.

Communications.

Ch. J. Comhaire. — *La sépulture chrétienne, de l'époque carolingienne, de Grivegnée.*

M. le baron de Loë a suivi avec le plus vif intérêt la communication que vient de faire M. Comhaire. Il reconnaît volontiers la difficulté qu'il y a à dater cette sépulture. Cependant la nature même des matériaux employés et leur parfait assemblage, le site et la dénomination du lieu de la découverte, ainsi que la proximité de deux voies antiques et la présence, dans le caveau, d'un moyen bronze d'Adrien sont, lui semble-t-il, autant de circonstances qui viennent quelque peu à l'appui de l'opinion de ceux qui considéreraient comme romaine la sépulture de Grivegnée.

On peut ajouter également que la voûte à encorbellement était

onnue des Etrusques et que, dès lors, il est parfaitement admissible ue les Romains aient continué à employer encore, dans certaines occasions et pour des travaux de peu d'importance, comme la construction 'une tombe, ce mode simple et facile.

En Gaule même, bien avant les Romains et dès l'époque protohistoque, nous connaissons un pont gaulois et des caveaux funéraires onstruits de cette façon.

Enfin il n'est pas hors de propos de rappeler aussi qu'au IXe siècle ertains capitulaires firent prohibition expresse d'inhumer sur les colnes et qu'on enterra dès lors autour des églises.

M. le baron de Loë ne veut pas prétendre que M. Comhaire ne soit as dans le vrai ; mais, quant à l'âge de cette sépulture, il estime seulement que la cause n'est pas entendue.

C. DENS et J. POILS. — *Le tumulus de Becquevoort, près de Diest* ecture par M. Louis Paris).

CH. MAROY. — *Le voyage de Pierre le Grand dans les Pays-Bas utrichiens et dans la Principauté de Liége.*

G. BIGWOOD. — *Les origines de la dette belge* (résumé présenté par . le conseiller De Bavay).

CH. BUTTIN. — *La « Cinquedea » de la collection de Mme Goldschmidt.* ésumé présenté par M. Magnien.)

M. SCHWEISTHAL fait remarquer, à propos de l'ornementation de tte arme, qu'on n'aurait commencé à faire les hachures héraldiques 'en 1620.

La séance est levée à 10 h. 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 1905.

Présidence de M. GEORGES CUMONT, *Conseiller.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance octobre. *(Adopté sans observation.)*

MM^mes Delacre, Le Roy et Schweisthal.
MM^elles Van der Kelen, Poils, Ranschyn et la comtesse van der Noot.
MM. G. Cumont, C. Magnien, J. Destrée, J. Maertens, le baron de Loë,

Correspondance. — MM. Victor Tahon, Franz Cumont, Comhai
et Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Paul du Chatellier nous remercie des condoléances que nous l
avons adressées à la suite du décès de sa femme.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Rivière (E.). Congrès préhistorique de France. Session de Périgueu
Séance d'inauguration — 24 septembre 1905. Discours de M. Emi
Rivière, président. 14 feuillets pet. in. 4° br. (don de l'auteur).

Quelques mots sur la grotte de Liveyre (Dordogne). 2 feuillets pe
in.-8° sous couverture (id.).

Les parois gravées et peintes de la grotte de la Mouthe (Dordogne
Paris, 1905. 1 br. pet. in.-8° 2 pll. (id.).

Reverendo admodum amplissimo ac eruditissimo viro domino D. M
chaeli Zoude Namurano, sacrae théologiae licentiato, ecclesiae cath
dralis Namurci canonico graduato religiosissimo, ibidemque semina
episcopalis praaésidi dignissimo recens electo.

Namuri, typis Guillelmi Joseph Leclercq, in platea S. Jacobi, s
signo S. Hieronymi 1760. Photographie (0.32×0.21) (don de M. D
muys).

L'original de cette pièce, nous apprend le donateur, se trouve da
une des vitrines de la Salle des Thèses de l'ancienne Université d'O
léans, actuellement siège social de la Société archéologique de l'Orlé
nais. Il s'agit d'un compliment en vers latins composé par les sémin
ristes de Namur en l'honneur de Michel Zoude, leur nouveau supérieu

Le texte est imprimé sur une bande de satin blanc (0.91×0.5
enluminée à la main.

Chalon (R.), Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou i
dites. Bruxelles, 1871, 1 br. in.-8° 1 pl. (don de M. G. Cumont).

Société royale de numismatique. — Assemblée générale annuelle
1er juillet 1877, à Bruxelles. — Discours du président. 1 br. in-8° (id

Sceau du Magistrat de Saint-Pierre, à Maestricht. Bruxelles, 18
1 br. in-8° fig. (id.).

La croix de Saint-Ulrich d'Augsbourg. Bruxelles, 1866. 1 br. in-
1 pl. (id.).

E. Ranschyn, le comte F. van der Straten-Pontoz, G. Vincent, Vincent, V
Tichelen, Schweisthal, Kestens, J. Van der Linden, Hauman, A. Dille
A. Delacre, Lefebvre de Sardans, L. Le Roy, de Lara, L. Paris, G. De Bav
L. Van der Kelen-Dufour, A. Van Gèle, Van Goidsenhoven, C. De
L. Lhoest, Poncelet, F. Seghers, Exsteens, 'Huvenne, Muls, Lacomblé
J. Poils.

Un aureus inédit de Lælianus. Bruxelles, 1865. 1 br. in-8°. 1 fig. (id.).

Cumont (G.), Découverte d'antiquités romaines et gallo-romaines à astre. Enghien, 1905. 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur).

Ville de Bruges. Hôtel seigneurial de Gruuthuuse. Pochette de 10 rtes illustrées (don de M. Belleroche).

Capart. (J.), Recueil de monuments égyptiens. Cinquante planches hotographiques avec texte explicatif. Deuxième série. Bruxelles, 1905. -4° en portefeuille (achat).

de Maere d'Aertrycke (le baron), Mémoires sur la guerre de Flan-e de 1302 à 1304. Bruges, 1905. 1 vol. in-8° br. plans (don de uteur).

Buttin (L.), Les fusils de Sardaigne. 1 br. in-8° pl. (id.).

De Mot (J.), Découvertes en Belgique en 1904. Berlin, 1905. 1 feuil-t in-8° sous couverture (envoi de l'éditeur).

Les élections municipales à Pompéi, par M. P. Willems. — *Sur un emplaire de l'Histoire générale de Belgique* (*Dewez*), par M. Alph. Roy. — *Sur différents ouvrages de philologie (J. Gantrelle)*, par le ème. — *Les institutions politiques de Valenciennes (L. Cellier)*, par . Ch. Piot. — *Le Conseil d'État belge et la Conférence anglo-batave*, par . Gachard. — Concours de 1871 : Rapports de MM. Wauters, De et et Bormans sur le mémoire concernant les Pagi de la Belgique. — pports de MM. Thonissen, Polain et Borgnet sur le mémoire con-nant le droit criminel de l'ancien pays de Liège. — *La pratique crimi-lle de Damhouder et les ordonnances de Philippe II. Un précurseur de lthus*, par M. Thonissen. — Rapport de M. Wauters sur un travail M. Castan concernant les peintres Jean et Jacques Van Batelle et land Maille. — *L'Empereur Etienne Douchan de Serbie et la Péninsule kanique au XIVe siècle ;* seconde partie, par M. de Borchgrave. — *Les ntres Jean et Jacques Van Battele et Roland Maille, décorateurs des pes funèbres de la Cour des Pays-Bas au XVIe siècle*, par M. Aug. tan. — *Des traductions de livres belges*, seconde notice, par M. Ch. tvin. — *François-Antoine Chévrier* en Belgique, par M. Ch. Piot. — *musique attachée à la maison du comte de Salm*, par M. Ch. Piot. — Rapports de MM. Scheler et le baron Kervyn de Lettenhove sur la e de M. St. Bormans, intitulée : *Doon de Mayence*, deux fragments nuscrits, de la fin du XIIIe siècle. — *Le coup d'Etat du 18 juin 1789*, ice par M. Th. Juste. — *Note sur la littérature du droit des gens nt la publication du « Jus belli ac pacis » de Grotius (1625)*, onde partie, par M. Alp. Rivier *Etude littéraire sur la disposition mots dans la phrase latine*, par M. J. Gantrelle. — Rapports de . Thonissen, Defacqz et Hau, sur le mémoire enréponse à la

question du droit pénal brabançon. — Rapports de MM. Ed. Ducpétiaux, De Decker et Paul Devaux sur trois mémoires en réponse à la question ouvrière. — *Don Juan d'Autriche.* Etudes historiques par M. Gachard. 2e étude : *L'enfance de Don Juan.* — *Le coup d'Etat dn 18 juin 1789* (suite), notice par M. Th. Juste. — *Quelques mots à propos de la juridiction disciplinaire des corporations communales au XVe siècle en Belgique,* par M. Ed. Poullet. — Rapport de M. Vander Haeghen sur une note de M. P. Bergmans concernant un imprimeur belge du XVe siècle: Antonius Mathias, d'Anvers.— *Du nombre des protestants exécutés dans les Pays-Bas en vertu des placards sur l'hérésie* par Ferdinand Vander Haeghen. — Prix de Stassart. Notice sur un Belge célèbre. Rapports de MM. Stecher, Piot et Hymans sur les mémoires concernant David Teniers.

Ensemble 14 brochures in-8° (don de M. le Dr Raeymaekers).

Pour les collections :

Poteries, armes, boucles et objets divers provenant des fouilles du cimetière franc de La Buissière.

Fragments de tuiles romaines, peintures murales et débris de vitraux de l'époque romane provenant des fouilles de l'église de Mousty (Commission des fouilles).

Médaille commémorative de la revue des écoles communales. Juillet 1905. Ville de Bruxelles, 1830-1905 (don de M. l'échevin Lepage).

Débris d'une cruche en terre cuite (XIVe siècle) trouvés dans les travaux de la Banque Nationale (don de M. Paul Combaz).

Elections.— M. Constantin Stameskine est nommé membre associé.

Exposition. — Tête antique, en marbre, trouvée à Mousty (par M. Marique).

M. G. Cumont fait observer que, d'après les monnaies, le genre de coiffure représenté par cette sculpture fut en usage depuis la fin du IIe siècle jusque vers le IVe.

M. Magnien croit que la tête qui nous est présentée a appartenu plutôt à un buste qu'à une statue et qu'elle a dû s'adapter à une autre pièce.

Communications.

E. de Munck. — *Notes sur quelques seigneurs de Roucourt et contribution à l'histoire militaire dans les Pays-Bas.* Lecture par M. Louis Paris

J. Poils.— *Le cimetière franc de La Buissière.*

C. Dens. — *La crypte de l'église de Mousty.*

E. Maillieux. — *Observations sur les stations préhistoriques des nvirons de Couvin.* Résumé présenté par M. le baron de Loë.

J. Destrée. — *L'ancien art bruxellois à l'exposition du Cercle artisique.*

M. Cumont dit, à propos de cette communication, qu'il appert des omptes des receveurs de Brabant que l'on fabriquait déjà des tapiseries à Bruxelles au XIVe siècle.

V. Tahon. — *L'excursion de la Société à Humelghem et à Steenocerzeel, en juin dernier.* Lecture par M. C. Magnien.

M. G. Cumont. — *Quelques observations sur les poteries trouvées à 'astre (Brabant).*

M. le comte F. van der Straten-Ponthoz insiste sur l'intérêt que résente cette dernière communication et en félicite l'auteur.

La séance est levée à 10 h. 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 1905.

Présidence de M. Victor Tahon, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-quatre membres sont présents [1].

M. le Président debout, ainsi que tous les membres, donne lecture es deux lettres suivantes parvenues au bureau :

Service de S. A. R. la Comtesse de Flandre. — Bruxelles, le 1er décembre 1905.

Monsieur le Président,

Son Altesse Royale Madame la Comtesse de Flandre a été très touchée des sentiments de condoléance qui lui ont été exprimés par la

[1] Mmes Laureys, De Meuldre, Seghers; G. Combaz, Carez et P. Combaz.
Mlles A. Poils, J. Vanderkelen, la comtesse Marie F. van der Noot, Ranschyn, B. Rouleau, L. Rouleau, T. Rouleau et J. Leurs.
MM. Jean Poils, le baron A. de Loë, Brugniaux, Geubel, Van Gèle, A. Vin-

Société d'Archéologie de Bruxelles, à l'occasion du décès de Son Epo
bien-aimé, Son Altesse Royale Monseigneur le Comte de Flandre.

D'après les ordres de Madame la Comtesse de Flandre, j'ai l'honn
d'adresser Ses remerciements bien sincères à Messieurs les Membres
votre Société, pour la part qu'ils ont prise à sa profonde douleur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considé
tion distinguée.

Le Secrétaire des commandements,
JULES BOSMANS.

A M. VICTOR TAHON,
Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles,
à Bruxelles.

SERVICE DE S. A. R.
LE PRINCE ALBERT DE BELGIQUE.

Bruxelles, le 23 novembre 19

Monsieur le Président,

Leurs Altesse Royales le Prince et la Princesse Albert ont été pa
culièrement touchées des regrets émus et des condoléances qu
Société d'Archéologie de Bruxelles vient de Leur adresser, par vo
intermédiaire, à l'occasion de la mort de Leur Père Bien-Aimé.

En ces moments de cruelle épreuve, le Prince et la Princesse s
reconnaissants à la Société de Leur offrir des assurances de dévouem
et surtout de décerner un si bel éloge à la mémoire de Leur cher Défu

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération
plus distinguée.

Le Général, aide decamp,
JUNGBLUTH.

A M. VICTOR TAHON,
Président de la Société d'Archéologie,
à Bruxelles.

eent, G. Vincent, Vervaeck, Belleroche, Magnien, De Soignie, L. Crick, C
pin, G. Paridant, Speeckaert, De Meuldre, F. Seghers, Schweisthal, De Ba
Ouverleaux-Lagasse, Victor Tahon, Poncelet, Vanderkelen-Dufour, Joly,
mentier, A. Delacre, Lindekens, Léanne, Weckesser, Ortman, de Bu
noms, Delvenne, G. Cumont, Louis Tilz, de Lara, Marcel Despret,
d'Orimont, Hermant, L. Le Roy, P. Vromant, Hermant, P. Crick, Huve
Lamal, Chevalier, G. Combaz, Exsteens, V. Carez, P. Combaz, Vander M
chen, Dekempeneer, Aubry, Verhoogen, Beeli, Brassinne-De Boeck, Cha
Houa, Muls, J. Wallaert, J. Van der Linden, De Smeth, Ranschyn, G. W
kelmans, Donny, Lacourt, Duwelz, F. Ladrien, Desvachez, Lacomb
Vander Borght.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance de novembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Franz Cumont et Comhaire s'excusent le ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Nouveaux documents pour la tradition iconographique des Neuf 'reux, 1 pl., par Ed. Fétis.— Une bibliothèque belge de l'an MCV, par .-J. Thonissen. — L'Egypte entrevue à l'inauguration du canal de uez, par L. Alvin. — Jeanne la Folle et S. François de Borja, par íachard. — Alexandre d'Abonotichos : Un épisode de l'histoire du aganisme au IIe siècle de notre ère, par Franz Cumont.—La Charte de ı Cour d'Amour de l'année 1401, par Ch. Potvin. — Note sur un ortrait de Philippe le Beau, jeune, par Alph. Wauters. — Sur le ortrait de Bernard van Orley, peint par Albert Durer en 1542, par [. Hymans. — Une lettre inédite du Prince Léopold de Saxe-Cobourg la duchesse Marie-Amélie d'Orléans, par G. Frédéricq. — La mort e don Juan, par le baron Kervyn de Lettenhove. — Note sur un ıonument littéraire élevé à la mémoire de Boccace, par Alp. Le Roy.— .e Conseil d'Etat belge et la conférence anglo-batave (1706-1713), partie, par Gachard. — Notice sur deux fragments de poésies ıyoises de la fin du XIIIe siècle (le Bestiaire d'amour et l'Art d'aimer, Ovide), 1 pl., par Stanislas Bormans. — Particularités inédites con- ernant les œuvres de Gossec et de Philidor, par Ch. Piot. — Les ommencements de l'ancienne école flamande de peinture antérieure- .ent aux van Eyck, par Alph. Wauters. — Sur la 8e classe des verbes nscrits, par J. Vanden Gheyn. — Concours de 1865. Rapports de M. Alvin, Portaels et Van Hasselt sur le mémoire de concours rela- aux arts graphiques et plastiques ; rapports de MM. De Busscher, e Keyser et Ed. Fétis sur les mémoires en réponse à la question sur peinture de paysages.

Ensemble 16 brochures in-8° (don de M. le Dr Raeymaekers).

Exposition nationale des Beaux-Arts. Explication des ouvrages de inture, sculpture, etc. Bruxelles, 1845. 1 br. in-8°, 1 pl., vignette ı titre (don de M. Mahy).

DE PAUW (N.). L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime. and, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Kunstsammlungen des verewigten Herrn Geheimrats Dr Jakob von efner-Alteneck des ehemaligen Direktors des Bayerischen National-

museums und Genera konservators der Bayerischen Altertümer 1. Abteilung — 2. Abteilung. München, 1904. In 4° br. pll. (achat).

Bibliothèque chev. Gust. van Havre d'Anvers. Première partie. Amsterdam, 1905. Catalogue in-8° br. pll.

Perron (S.), Histoire de la forêt de Soignes. Bruxelles, 1905. 1 vol in-8° d. rel. 116 gravures (achat).

Mesdagh (A.), Exposition universelle et internationale de Liég (section belge. Groupe 1, classe 3. — Archives de l'Etat). Descriptio détaillée des empreintes des sceaux exposées. Bruxelles, 1905. 1 br in-8° (don de l'auteur).

Le même ouvrage en flamand (id.).

Pour les collections :

Tuyau de conduite d'eau, en terre cuite, trouvé à Roulers plac Saint-Michel, à 2m80 de profondeur, lors de la construction des égouts Epoque romaine (don de M. Van den Berg-Loontjens).

Vase en terre (époque franque) trouvé à Namur (don de M. Erne Léanne).

Nucleus, lames, grattoirs, pointe de flèche, lame retouchée, écla et déchets provenant de la station du mont de Pitthem.

Nucleus, lames, tranchet, grattoirs, morceaux de haches polie pointes de flèches, éclats retouchés, etc., trouvés à Pitthem, statio de la route de Wynghene.

Crâne humain et ossements d'animaux provenant d'une statio palafittique découverte à Roulers.

Dent d'*Equus caballus*, dent de *Bos* et fragment de tuile romain trouvés dans les alluvions du Bekhembeek, à Pitthem.

(Récoltes et envoi de M. l'abbé J. Claerhout, membre de la Commi sion des fouilles.)

Denier tournois de Philippe le Bel (1285-1314), trouvé dans le b d'Héverlé lez-Louvain (Commission des fouilles).

Présentation de candidatures à la présidence en remplac ment de M. Victor Tahon, président sortant, rééligible (art. des statuts).

M. Van Gèle demande la parole. L'absence de toute présentati de candidature à la présidence, dit-il, indique très clairement le désir des membres de conserver encore pendant un an leur préside sortant.

C'est donc au nom de tous que je prie M. Victor Tahon de bi

ouloir accepter le renouvellement de son mandat et que je le remercie u dévouement dont il nous a déjà donné tant de preuves. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Président se rend au vœu de l'assemblée et remercie M. Van èle de ses paroles aimables.

Il espère que sa santé, presque entièrement rétablie, lui permettra de consacrer plus particulièrement encore aux soins et aux intérêts de la ciété. (*Applaudissements.*)

Composition, par voie de tirage au sort parmi les membres effectifs présents à la séance, de la Commission de érification des comptes (art. 42 des statuts).

Le sort désigne pour faire partie de cette Commission en qualité de embres effectifs :

MM. Exsteens, de Buggenoms, Lefèbvre de Sardans, G. Paridant, Lara et Poncelet.

Et comme membre suppléants :

MM. Vander Kelen-Dufour, Schweisthal, Parmentier, A. Vincent, tz et Prosper Crick.

Élections. — M. le docteur Rosa de Luna est nommé membres rrespondant.

MM. Lucien Crick, Eugène Crick, Jacques Le Grand, Louis Lindens et L. Teugels-Devos sont nommés membres effectifs.

Mlle Marie Crick est nommée membre associé.

LA PEINTURE ET LA SCULPTURE CHRÉTIENNES DANS LES PREMIERS SIÈCLES.

Conférence avec projections par M. l'abbé Gustave Winckelmans, membre effectif.

M. le Président remercie M. l'abbé Winckelmans, auquel, dit-il, ssemblée est redevable de l'une de ses meilleures soirées.

En le félicitant chaleureusement de sa belle conférence, si bien illuste, il lui exprime l'espoir d'avoir bientôt encore le plaisir de l'entendre. (*fs applaudissements.*)

La séance est levée à 10 h. 3/4.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU JEUDI 11 JANVIER 1906.

Présidence de M. Victor Tahon, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-quatre membres sont présents [1].

M. le président prie M. Buls, vice-président d'honneur, de bien vouloir prendre place au bureau.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Rosa de Luna, nommé membre correspondant, et Mlle Marie Crick, nommée membre associé, nous adressent leurs remerciements.

M. le juge d'instruction H. Lecomte, de Nancy, nous fait parvenir par l'entremise de M. le commissaire en chef de police Bourgeois, le signalement et la reproduction des objets volés dans la nuit du 6 au 7 décembre 1905 dans le trésor de la basilique de Saint-Nicolas de Port (Meurthe-et-Moselle).

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Scler (Dr E.), Archälogische Untersuchungen in Costarica. S. L. 1905. 1 br. in-12 (envoi anonyme).

d'Hoop (A.), Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant. Tome Ier : Eglises collégiales. Bruxelles, 1905. 1 vol. in-8° b (envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique).

de Saint-Vincent (J.), Le Castelas de Belvezet (Gard). Caen, 19 1 br. in-8°, 1 plan (don de l'auteur).

Le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut et son œuv archéologique. Vendôme, 1905. 1 br. in-8° (id.).

[1] Mmes Seghers, Daimeries et Delacre.

Mlles Ranschyn, H. Bouvier, L. Bouvier, J. Vanderkelen, A. Poils, B. Ro leau, Th. Rouleau et J. Leurs.

MM. Victor Tahon, Nels, le baron de Loë, Van Gèle, Magnien, Schweisth Verhaegen, Buls, De Soignies, A. de Sébille, A. de Sébille fils, A. Vince G. Vincent, Le Bon, Beeli, Seghers, Van Tichelen, Boucneau, Ranschyn, D meries, Paris, Dens, Poncelet, De Bavay, Vanderkelen-Dufour, Jean Poils, M coir, Exsteens, de Brabandere, Lacourt, Destrée, de Lara, Lefebvre de Sarda H. Hermant, G. Cumont, le vicomte Desmaisières, A. Delacre, P. Comb Daimeries, l'abbé Delvenne, J. Van der Linden et Préherbu.

Valentin du Cheylard (R.), Découverte à Annonay (Ardèche), de
onnaies féodales, royales et étrangères. Genève, 1905. 1 br. in-8°
d.).

Fourgous (J.), Promenade en Quercy. Causerie faite à la Société
Archéologie de Bruxelles, le 3 avril 1905. Bruxelles, 1905. 1 br. in-8°,
gg.

Notice sur les fresques de l'église de Rampoux, arrondissement de
ourdon (Lot). Montauban, 1905. 1 liv. in-8°, figg. (id.).

de Baye (le baron J.), L'église de Kologe à Grodno (Russie occiden-
le). Quelques émaux occidentaux conservés au Musée impérial histo-
que de Moscou. Paris, 1905. 1 br. pet. in-8°, pll. (id.).

De Mot (J.), Collectionneurs et collections d'antiques en Belgique.
uxelles, 1906. 1 br. pet. in 8° (id.).

Almgren (O.), « Kung Bjorns hög » och andra fornlämningar vid
aga. Stockholm, 1905. In-4° br. pll. et figg. (don de Kungl. Vitter-
ts Historie och Antikvitets Akademien).

Rapports annuels. — M. le secrétaire-général lit le rapport
tutaire de la Commission administrative sur la situation morale et
térielle de la Société et sur les travaux qu'elle a effectués au cours de
xercice qui vient de finir.

M. le trésorier communique à l'assemblée le bilan de l'exercice
05 et le projet de budget pour 1906.

M. Poncelet donne lecture du rapport de la Commission de vérifica-
n des comptes.

M. le président prend ensuite la parole :

Mesdames, Messieurs,

Les divers rapports dont vous venez d'entendre la lecture et que vous
z salués de vos applaudissements disent assez que la situation de la
ciété reste en tous points satisfaisante.

En votre nom à tous, je remercie vivement M. le secrétaire général
et M. le trésorier du zèle intelligent et du dévouement inlassable dont
n'ont cessé de faire preuve dans l'accomplissement de leurs délicates
ctions. *(Applaudissements prolongés.)*

À ces remerciements, je joindrai, si vous voulez bien me le permet-
t l'expression de notre gratitude envers M. Simon De Schryver,
c servateur de nos collections, qui, malheureusement, nous quitte
p r motif de santé. La Commission, qui n'a pu amener M. De Schryver
à olliciter, cette fois encore, le renouvellement de son mandat, lui a

déjà exprimé ses remerciements et ses regrets. Je suis persuadé q ceux-ci seront partagés par tous les membres de la Société. *(Vifs appla dissements.)*

Vous aurez tantôt, Mesdames et Messieurs, à procéder à l'électi d'un nouveau conservateur des collections.

La Commission administrative croit pouvoir recommander à vos su frages le nom d'un de nos plus dévoués confrères, M. Léon Van d Kelen-Dufour, qui s'est signalé à son attention par les habiles reconst tutions archéologiques dont notre dernier volume d'*Annales* contient description. *(Applaudissements.)*

M. Victor Tahon quitte ensuite le fauteuil et M. Paul Verhaege conseiller, prend la présidence.

Elections. — MM. Victor Tahon, Franz Cumont, Georges Cumont, baron de Loë, Paul Combaz et Louis Paris sont maintenus dans leurs fo tions respectives de président, de vice-président, de conseiller, de secr taire général, de trésorier et de conseiller honoraire. *(Applaudissement*

M. Léon Van der Kelen-Dufour est nommé conservateur des colle tions.

MM. Arthur De Rudder, Alfred Drumé, le colonel Geubel et Th mas Jasinski sont nommés membres effectifs.

M. l'abbé Jules Delvenne, Mme Em. De Winde, Mme Clément Eli Mme Thomas Jasinski et MM. Teisser et Charles Van Baerlem so nommés membres associés.

M. le président, en reprenant possession du fauteuil, s'expri comme suit :

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Vous venez de reconstituer votre bureau, en confirmant à chacun membres sortants le mandat que vous lui aviez confié l'an passé.

Permettez à votre dévoué président de venir vous exprimer, en nom et au nom de ses collègues, de vifs et bien sincères remercieme pour cette preuve nouvelle de votre estime et de votre confiance.

Votre état-major croit avoir fait, avec bonne volonté et entier dévo ment, tous ses efforts pour la prospérité et la bonne renommée de no chère Société.

Ces efforts, nous les continuerons et les développerons encore si c possible avec le ferme espoir qu'ils ne seront pas sans récompense p l'avenir de notre compagnie et que celle-ci gardera la place disting qu'elle a conquise non seulement en Belgique, mais aussi à l'étran

rmi les sociétés qui s'adonnent à l'étude de l'histoire et de toutes les ences qui relèvent de l'archéologie. *(Applaudissements.)*

M. Van der Kelen-Dufour remercie, à son tour, l'assemblée de onneur qu'elle vient de lui faire en lui confiant la garde et le soin des lections de la Société et l'assure également de son entier dévouement.

Expositions. — 200 vues photographiques du Vieux-Bruxelles, ses en 1904 et en 1905 (par M. Victor Tahon).

Série de vues similaires (par M. Van Gèle).

Communications.

sabelle Errera. — *Les Nappages dits « de Pérouse ».* Résumé présté par M. le baron de Loë.

Victor Tahon. — *Les travaux du Comité du Vieux-Bruxelles.*

I. Buls a pris grand plaisir à examiner la remarquable série de phoraphies exposée et à entendre la communication de M. le président les travaux du Comité du Vieux-Bruxelles.

.a Société d'Archéologie, dit-il, devrait se mettre en rapport avec la iété centrale d'architecture, car, outre leur valeur archéologique et intérêt historique, les documents ainsi recueillis et classés pournt être également fort utiles aux architectes qui y trouveraient d'exents éléments anciens à adapter à nos besoins actuels.

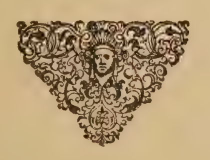
'aul Combaz. — *L'excursion de la Société en Allemagne, 1905.*

oseph Destrée. — *Nicolas de Verdun, orfèvre mosan du XIIe-XIIIe siècle.*

. de Prelle de la Nieppe. — *L'arrêt de cuirasse.* Résumé présenté p M. G. Macoir.

.vant de clore la séance, M. le président rappelle aux personnes prées la demande qui leur a été faite récemment au sujet des petites ositions d'objets anciens et les prie de bien vouloir retourner, ent rempli et signé, le questionnaire qui leur a été envoyé.

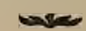
a séance est levée à 10 h. 3/4.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABIL
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Monnaie de Charles le Gros, frappée à Dina et trouvée à Furfooz (province de Namur)



OUS les archéologues connaissent le site de Furf qui certainement représente la plus intéressa station humaine de notre pays.

Depuis l'époque paléolithique jusqu'au mo âge, en partie compris, l'homme n'a cessé d biter et de fréquenter ce promontoire roch Ses escarpements, qui plongent dans les flots d Lesse, sont percés de nombreuses grottes dont les unes, comm *Trou des Nutons* et le *Trou du Renard,* ont abrité l'homme dès l'âge renne, et dont les autres, comme le *Trou du Frontal,* le *Trou du C* et le *Trou de la Mâchoire,* ont servi de sépulcre aux peuplades l'époque néolithique qui avaient établi leurs huttes sur les plat voisins.

Les hommes du premier âge du fer et, après eux, les Gaulois ainsi les Belges ont aussi habité ces parages.

Vers la seconde moitié du IIIe siècle, un riche Gallo-Romair environs vint chercher, au sommet des roches de Furfooz, un re contre les incursions, alors si fréquentes, des Barbares.

Il y construisit une habitation et augmenta les défenses naturelles de lieu par des murs et des levées de terre.

Malgré ces précautions, et peu de temps après, cette petite forteresse t prise et l'habitation saccagée de fond en comble.

Enfin, environ le milieu du ve siècle, un chef franc, avec sa famille, s serviteurs et quelques compagnons, vint s'établir au même endroit [1].

C'est dans ce milieu, si riche en souvenirs historiques, que M. Camille ollard, agent du service des fouilles des Musées royaux du Cinquante-aire, à Bruxelles, trouva, en cherchant des silex, l'intéressante et rare onnaie carolingienne que je vais décrire, d'autant plus précieuse qu'elle été perdue à proximité de Dinant, où elle a été frappée, et qu'elle ouve, par sa date, que le camp de Furfooz était une position qui tirait encore l'attention des hommes du IXe siècle.

Il s'agit d'un denier, très bien conservé, de Charles le Gros, roi Allemanie et de Lotharingie (884-887) :



Droit. — Le monogramme carolingien. Légende circulaire entre ux cercles de grènetis :

GRATIOA PI ROI✠X

A remarquer que des annelets, en forme de lettre O rond, sont ıvent intercalés dans les légendes monétaires de cette époque de cadence.

Le signe abréviatif du mot DEI a été accolé à la lettre I, de sorte e cette lettre a pris l'aspect d'un Ǝ retourné, à cause d'un empâ-nent dû à l'oxydation du métal, ou bien à un défaut de frappe. On uve habituellement l'abréviation D̄Ī ou D—I.

La lettre X du mot ROIX est rejetée après la croisette initiale de la ende.

On trouve quelquefois le mot correctement écrit REX, d'autres fois corruption RIX, ou bien la lettre R séparée de la lettre X par la

[1] Je remercie mon aimable collègue, M. le baron Alfred de Loë, de m'avoir mmuniqué, avec la plus grande obligeance, ces renseignements archéologiques cernant Furfooz.

croisette initiale de la légende, de manière à former R + X, la lettre
milieu étant escamotée et remplacée par cette croisette.

Revers. — Croix à bras égaux, avec globule au milieu du troisièr
quartier.

Légende circulaire entre deux cercles de grènetis :

✠ EN VICO PEONVNT

A remarquer la forme EN dérivée du latin IN et qui est devenue
mot français.

La lettre V est fermée, sans doute pour la distinguer de la lettre
qui avait la même forme V.

La lettre D n'a pas une boucle complète et ressemble assez à
lettre P.

Les lettres O des mots VICo et DEoNVNT ont exactement
mêmes formes que celles des annelets (ou des lettres) intercalés dans
mots GRATIoΛ et RoIX.

Quant au nom de la ville de Dinant, il est plus correctement éc
DEONΛNT; ici la lettre Λ a été retournée de haut en bas et
devenue un V. Quelquefois, on trouve l'interversion DEONTN
comme sur l'exemplaire de la même pièce appartenant au Mu
numismatique de l'Etat, à Bruxelles. Cette monnaie, moins bien co
servée que la pièce trouvée à Furfooz, porte, au droit, la légend
GRΛCIoΛ D-I R ✠ X et au revers : IN VICo PEoNTNV.

Le denier trouvé à Furfooz pèse, argent, 1 gr. 21 cgr. Il est conse
dans les collections des Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxel

Le Musée archéologique de Namur possède un denier qui est pres
semblable à l'exemplaire du Cabinet de numismatique de l'Etat, à B
xelles. C'est probablement la pièce qui est décrite dans la *Revue be
de Numismatique*, année 1852. Une autre pièce, un peu différente,
décrite dans la même revue, année 1850.

Enfin, une découverte importante de monnaies carlovingiennes fa
en 1865, à Glisy (petit village de la Somme, à 9 kilomètres sud-
d'Amiens), a fait connaître deux autres pièces mentionnées dans
Revue belge de Numismatique, année 1870, p. 428. Cette trouva
avait déjà précédemment été étudiée par Ernest Gariel dans l'*Annu
de Numismatique et d'Archéologie*, 1867, p. 349. Ensuite, dans
grand ouvrage sur *les Monnaies royales de France, sous la race Caro
gienne* (1883-1885, 2 vol. in-4°), le même auteur mentionne toutes
pièces frappées par Charles le Gros, à Dinant, connues à cette épo
(voir p. 266, pl. XL, et la découverte de Glisy, p. 100, pl. XI).

Ces monnaies sont donc assez rares ; aussi Gariel les évalue-t-il à d
et à trois cents francs, d'après l'état de conservation.

Charlemagne, Charles le Chauve ont aussi frappé monnaie à Dinant. ouis de Saxe (876-882) est le dernier prince carlovingien qui ait mon-ayé dans cette localité, alors simple *vicus*.

De nombreuses monnaies romaines ont été encore trouvées dans la rterესse de Furfooz :

Cinq belles pièces en or [1] ont été recueillies près des retranchements, ntérieurement aux fouilles méthodiquement faites ; c'étaient des *solidi urei* de Constantin III (407-411) (une pièce), de Jean le Secrétaire 23-425) (une pièce) et de Valentinien III (425-455) (3 pièces) [2].

Lors des fouilles [3], on mit au jour : un grand bronze d'Antonin le ieux (138-161), un petit bronze de Marc Aurèle (161-180), un petit onze de Postume (258-267), sept petits bronzes de Tetricus ou de son oque (268-273), deux petits bronzes de Constantin Ier le Grand (306-7), quatre petits bronzes de Magnence (350-353), quatre petits bronzes Constant (333-350), cinq petits bronzes de Constance II (323-361), ze petits bronzes indéterminés de l'époque constantinienne, un moyen onze et huit petits bronzes de Maxime (383-388). Voilà la fin du siècle, sans doute l'époque où la forteresse a été définitivement occu-e par les Barbares.

Quant aux pièces d'or, dont la plus récente date du milieu du siècle, elles auraient peut-être appartenu à un guerrier franc qui, nsant mettre en sûreté son petit trésor provenu d'un pillage, n'aura is retrouvé sa cachette, ou sera mort dans une expédition, sans avoir voilé son secret.

G. Cumont.

[1] Les monnaies d'or de Furfooz ont été trouvées, au mois d'août 1853, au nom- de huit (le Musée de Namur n'en possède que cinq), près des retranchements terre de la forteresse, dans une cachette. Des trois pièces de Valentinien III, peut conclure que les Francs résidaient à Furfooz, vers la fin du ve siècle et ant la grande invasion des Saliens (442), à la suite de laquelle ce peuple upa les *Castra* que les Romains avaient élevés et s'établit définitivement en tre dans toute cette région; peu d'années après (451), il garantit le pays qu'il upait de la cruelle invasion des Huns (v. *Ann. de la société d'Archéologie de nur,* t. XIV, p. 108).

[2] Voir *Annales de la Société d'Archéologie de Namur,* t. III, p. 235 ; t. V, p 36, . XIV, p. 108.

[3] *Etude sur les fouilles effectuées à la forteresse de Furfooz,* par M. Alfred uet, *Annales de la Société d'Archéologie de Namur,* t. XIV, p. 399. A la 415, l'auteur énumère les monnaies découvertes.

Je remercie mon très obligeant collègue, M. Adrien Oger, conservateur du sée Archéologique de Namur, de m'avoir envoyé l'inventaire de ces monnaies.

Les travaux du Comité du Vieux Bruxelles.

LA ville de Bruxelles, qui s'enorgueillit, à juste titre, d'un long e noble passé, semble arrivée, au début du xxe siècle, à un tour nant de son histoire.

De grands travaux — l'appropriation et l'embellissement du Palai royal et de ses dépendances, le percement de l'impasse du Parc, l'éta blissement de la jonction directe Nord-Midi, la création d'une gar centrale au quartier de la Putterie, complètement remanié, la cont nuation de la rue du Lombard et l'édification de vastes bâtiment communaux, l'aménagement du Mont des Arts et de la rue Couden berg remplaçant notre vieille et sinueuse Montagne de la Cour, l'édifi cation de somptueux édifices à cet endroit pour nos belles collection artistiques et nos riches archives — tous ces travaux importants von modifier profondément l'aspect si caractéristique de la ville de Bru xelles, déjà bien changée par ceux qui furent effectués de 1867 à 187 pour le voûtement de la Senne dans son parcours urbain et la créatio des grands boulevards qui unissent le nord au sud de la cité.

L'administration communale de la ville de Bruxelles s'est émue la pensée de voir bientôt disparaître, sous la pioche des démolisseur bien des choses qui, au cours des siècles écoulés, ont charmé le regards de tant de générations de Bruxellois.

Déjà, il y a quelques années, elle avait fait reproduire en aquarell plusieurs coins pittoresques du quartier de la rue Sainte-Catherin de la rue des Poissonniers et du Coin du Diable, aquarelles qui so maintenant au Musée communal, à côté de nombreux dessins rapp lant des points de vue bien curieux et quelquefois attendrissants à mémoire de nos plus vieux concitoyens.

En 1903, sur la proposition de la Société d'Archéologie de Bruxelle qui s'était préoccupée de la question et avait même déjà réuni u comité d'études, l'administration communale de la capitale décida d prendre sans retard les mesures propres à la conservation *iconogra phique* des édifices publics, des maisons particulières et généraleme de tous les anciens documents architecturaux de notre ville.

C'est ainsi que fut constitué, le 15 janvier 1903, le *Comité du Vieu Bruxelles*, commission mixte composée mi-partie de membres d Collège et du Conseil communal, ainsi que de fonctionnaires de ville, mi-partie de membres de la Société d'Archéologie.

La ville de Bruxelles y était représentée par :

MM. L. LEPAGE, échevin de l'Instruction et des Beaux-Arts ;
J. LEURS, échevin des Travaux publics ;
E. BRUYLANT, échevin de l'État civil ;
ALF. MABILLE, directeur de l'Instruction et des Beaux-Arts.
J. VAN MALDERGHEM, archiviste de la ville ;
SAMYN, architecte de la ville.

La Société d'Archéologie y avait pour délégués :

MM. LOUIS PARIS, président ;
VICTOR TAHON, vice-président ;
Baron ALF. DE LOË, secrétaire général ;
PAUL COMBAZ, trésorier ;
GEORGE CUMONT, conseiller ;
LÉON SNYERS, membre effectif.

Auxquels furent ultérieurement adjoints :

MM. V. DE LOCHT et FURNÉMONT, conseillers communaux ;
MAURICE LEMONNIER, échevin (en remplacement de M. Leurs) ;
J. SEGERS, architecte de la ville (en remplacement de M. Samyn, décédé).

Ce Comité, dont MM. Lepage, Tahon et Mabille furent élus, res-ectivement, président, vice-président et secrétaire, se donna pour emière mission la tâche de rechercher dans l'étendue de la ville de ruxelles, et en même temps de ses plus anciens faubourgs, les édi-es, les bâtiments publics, les maisons particulières, etc., qui présen-nt un caractère ancien, un intérêt réellement artistique ou simple-ent pittoresque et d'en effectuer aussitôt la reproduction par la otographie ; puis, de réunir tous les documents obtenus en une ande collection de phototypies, accompagnées de courtes mono-aphies, un grand album constituant le pieux résumé de toutes nos tiquités locales au moment des travaux qui vont bouleverser notre ille ville.

Le jour même de son installation, quatre membres archéologues de Comité, MM. V. Tahon, P. Combaz, G. Cumont et L. Snyers, eptèrent de visiter chacun individuellement une des quatre grandes tions de la ville de Bruxelles, pour y faire le relevé, rue par rue, monuments et des maisons anciennes à signaler à un titre quel-que, pour leur ensemble ou pour leurs détails : portes, balcons,

pignons, lucarnes, statues, décors de salons, cheminées, peinture murales, etc.

D'un premier rapport résulte une liste de trois cents à quatr cents documents intéressants pour le Comité du Vieux Bruxelles.

L'administration communale accorda un généreux subside à cett œuvre patriotique et les premiers travaux de reproduction furen entamés dès le printemps de 1904.

Les travaux entrepris par le Comité du Vieux Bruxelles fourniron une ample moisson de documents historiques et artistiques, curieu pour tous ceux qui s'occupent du glorieux passé de notre ville, se fils comme les étrangers, et instructifs pour les artisans, les artistes, le architectes et tous les travailleurs des arts décoratifs ou industriels.

Et désormais, l'on ne démolira plus, dans notre vieille cité brabar çonne si riche en vestiges du passé, des choses qui méritent d'êtr conservées, ne fût-ce que par l'image, à l'attention des générations venir.

A l'heure qu'il est, plus de trois cents clichés photographiques ont é pris et ont fourni des épreuves qui ont passé par l'examen du Comité d Vieux Bruxelles. Celles qui sont admises sont classées dans de gran albums *ad hoc*. Elles seront encore revues ultérieurement et les vu définitivement choisies auront—accompagnées de courtes monographi — les honneurs de la grande publication spéciale, analogue à celles c *Vieux Paris* et du *Vieux Lyon*, que compte entreprendre bientôt Comité bruxellois.

Dès que reviendront les beaux jours et que le soleil sera redever propice aux photographes, ceux-ci, sous la direction des archéologue se remettront à l'œuvre pour compléter les collections.

Après la ville, les faubourgs ! Le long de nos antiques chaussées Gand, de Haecht, de Waterloo, de Wavre, de Louvain, etc., voient encore nombre de constructions : fermes seigneuriales et ha tations particulières, du XVIIe et du XVIIIe siècle, dont la rep duction sera intéressante. On trouve aussi, disséminés dans les vie faubourgs, beaucoup d'édifices ou de restes d'édifices : églises, c pelles, couvents, maisons, campagnes, etc., présentant un inté historique ou archéologique.

La Société d'Archéologie m'a prié, Messieurs, d'attirer votre bi veillante attention sur cette œuvre éminemment digne de l'inté d'archéologues. Elle vous sera expressément reconnaissante de bi vouloir, chacun dans sa rue ou dans son quartier, signaler au Com les maisons, édifices, fermes, etc., présentant un sérieux intérêt et q leur mauvais état d'entretien ou des travaux projetés menacent d'u prochaine disparition.

L'œuvre entreprise formera une ample moisson de docume

historiques et artistiques, rares et originaux, si tous nos concitoyens et, en particulier, nos chers collègues de la Société d'Archéologie ont soin d'y prêter leur concours.

J'ai la conviction qu'ils ne failliront pas à ce devoir. Nous avons déjà reçu beaucoup de témoignages de sympathie pour notre œuvre ; nous en recevrons encore bien d'autres quand elle sera mieux connue.

Victor Tahon.

Janvier 1906.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS.



PRÈS la bataille de Waterloo, le butin, laissé sur place, par les Français ou pris sur ceux-ci, les jours suivants, par les alliés, fut distribué entre les vainqueurs, par Wellington.

Les Néerlandais reçurent seize canons et quatre mortiers, ainsi que trente-cinq voitures d'artillerie.

Les quatre mortiers nous furent attribués et les Hollandais gardèrent les seize canons, qui se trouvent actuellement dans un des arsenaux de la Hollande.

Des investigations que nous avons fait faire, il résulte qu'on ignore ce que ces quatre mortiers sont devenus. Il serait intéressant de le savoir.

Le colonel F. de Bas, le très savant et très obligeant directeur de la Section historique de l'état-major général néerlandais, à La Haye, qui a bien voulu, à diverses reprises, communiquer au soussigné des renseignements précieux sur la bataille de Waterloo, lui a écrit notamment que : « Les Anglais prirent deux aigles » françaises — 45e régiment et 105e régiment. Il paraîtrait » qu'une de ces aigles aurait été conquise par un sous-officier » d'un de nos régiments, dragons légers n° 4 (ci-devant n° 2) » ou du Roi de Hollande n° 8 (ci-devant hussards), puis arrachée » des mains de ce sous-officier par un sous-officier anglais, qui

» l'emporta. » « Mais, ajoute le colonel de Bas, je n'ai guère » trouvé la preuve de cette assertion. »

A la Porte de Hal, on peut voir une aigle française parfaite-nent authentique. Le donateur de cette pièce affirma qu'on l'avait rouvée, près d'une mare, à Waterloo. Il doit évidemment se romper.

Il serait intéressant d'avoir quelques explications sur l'origine le cette aigle et sur son histoire.

LOUIS CAVENS.

RÉPONSES.

Je trouve à la page 235 de nos annales la reproduction d'ar-ıoiries dont M. A. Brasseur désirerait connaître l'origine. Je crois ouvoir fournir la réponse à sa question : La devise « en laet gheen onen daelen » me paraît certainement être un jeu de mots sur nom de la famille de Croonendael, actuellement éteinte. 'illustration de cette maison est Paul de Croonendael, seigneur e Vlieringhe, fils de Jean et de Catherine de Nijs, mariés 1 1540 : c'est le fameux auteur de l'excellente *Cronicque con-nant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur,* ıvrage écrit à la fin du XVIe siècle, alors que Paul de Croonen-ıel était greffier des domaines et finances à Bruxelles. Il portait s armes écartelées aux 1er et 4e *de vair,* aux 2e et 3e de *gueules* la couronne ducale *d'or.* Son arrière-petit-fils, Henri, seigneur Beveren, La Bruyère et Sourbise, obtint une augmentation armoiries en 1651 et 1660; mais le comte de Limminghe, com-entateur de la *Cronicque,* auquel j'emprunte ces détails, ne t pas en quoi consistait la dite augmentation. Comme je trouve dans les émaux de l'écusson reproduit aux annales le ir et la couronne d'or sur fond de gueules, il me paraît évident e nous sommes en présence des armoiries de Henri de Croo-ndael.

Pour être tout à fait complet, j'ajouterai que le dernier rejeton sa famille fut Marie, qui épousa Antoine Vander Gracht de etin et mourut le 17 mai 1749.

E. B.

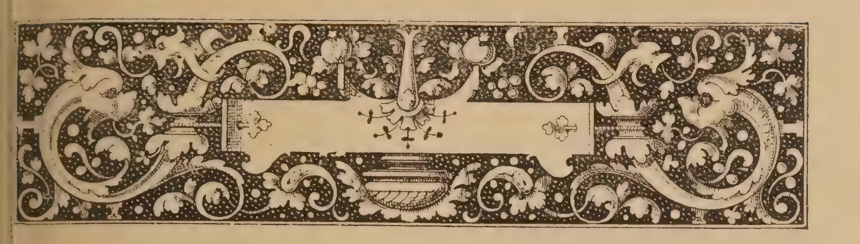
Les armoiries reproduites à la page 235, t. XIX, me semblent appartenir à un membre de la famille de Mopertingen.

Celle-ci portait, en effet : de vair à la fasce de gueules, chargée d'une couronne d'or. — Voir J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, t. II, p. 517.

Une devise familiale doit être considérée comme anachronique pour l'époque représentée par le dessin que l'on nous met sous les yeux.

T. R.





RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1905

ARMI les diverses manifestations de l'activité de la Société durant l'exercice de 1905, doit figurer en bonne place l'action de sa Commission des fouilles dont les travaux ont consisté dans l'exploration des tertres de Wercken, de Proven, d'Adinkerke et de Becquevort, dans des fouilles Stadt (Wavre), à Buysinghen, à Mousty et à Esschene, dans des echerches et des examens de monuments et de lieux à Wulvenghem, à Heckbous (Guirsch), à Moorslede, à Dudzeele, à Westeteren, à Pitthem, à Roulers, à Ghistelles, à Snaeskerke, dans la rêt d'Herbeumont et à Oignies ; enfin, en des enquêtes à Lophem à Martelange.

OUILLE DU TERTRE DE WERCKEN (Flandre occidentale).

Nous avons achevé les fouilles du tertre de Wercken, que nous ions commencées en 1898 [1].

Ce tertre, appelé vulgairement *De Hooge Anjoen* ou *De Groote*

[1] *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. X, 1899, p. 38.

Anjoen (le Grand Oignon), se trouve tout près de l'église, en une prairie cadastrée section B, n° 1097, appartenant à Mme veuve Roose, propriétaire à Wercken.

Il est entièrement gazonné, de forme ovale et mesure de 5 à 6 mètres de hauteur et 180 mètres de tour.

Le *Groote Anjoen*, situé à la limite des terres habitables, domine



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^e}$ de l'Institut cartographique militaire
(Feuille de Cortemarck.)

une vaste étendue de prairies marécageuses. C'est l'extrémité de la colline sur laquelle est bâti le village, extrémité isolée du reste du terrain élevé par un fossé creusé de main d'homme, dont les déblais ont servi à surélever et à escarper le point en question.

Le tertre de Wercken n'est donc qu'en partie artificiel. Nos fouilles nous ont permis de faire les constatations suivantes :

A la partie supérieure : terre rapportée, pierrailles et quelques petits fragments de vases en terre noire.

Vers 0^{m}60 de profondeur : terre brûlée rougeâtre et quelques débris de poterie. (En un endroit, traces de fouilles antérieures.)

A 1^{m}50 : couche de cendre ayant 0^{m}03 d'épaisseur, quelques ossements d'animaux et quelques cailloux.

A 3 mètres : un certain nombre de fragments d'un grand vase en terre noire, cailloux et débris de pavement.

A 3^{m}50 : couche de pierrailles, ossements d'animaux et grand clou en fer.

Signalons comme objets trouvés :

Une lame-grattoir et un éclat de silex enfouis accidentellement ans les remblais lors de la construction du tertre.

Des fragments de grès calciné par le feu et des morceaux d'argile uite.

Des scories de fer.

Des ferrailles indéterminables, sauf un grand clou.

Quelques ossements et quelques dents de porc.

Des tessons de poteries des xe, xie, xiie et xiiie siècles.

Le tertre de Wercken n'est donc, encore une fois, qu'une motte odale.

EXPLORATION D'UN TERTRE À PROVEN (Flandre occidentale).

« En compagnie de notre confrère M. J. Poils, nous avons uillé, au mois d'avril, à Proven, un beau tertre, qui se trouve à uest du village et qui est contourné, en partie, par le ruisseau pelé *de Crombeekbeke*. Il est très régulier, d'une hauteur de nètres et d'une superficie de 1,500 mètres carrés.

» D'après sa situation, dans un terrain bas, à côté d'un champ nt le niveau est plus élevé, nous pouvions conjecturer qu'il gissait là d'une motte féodale.

» Nous avons fait creuser une profonde tranchée allant du milieu qu'au bord du tertre, du côté de l'est et atteignant le niveau mitif, où la butte avait été élevée. Comme nous l'avions pré- né, nous avons recueilli dans les couches supérieures quelques sons de poterie noire, dépourvue d'ornements et très caracté- ique du moyen âge.

» J. Claerhout. »

UILLE DU TERTRE D'ADINKERKE (Flandre occidentale).

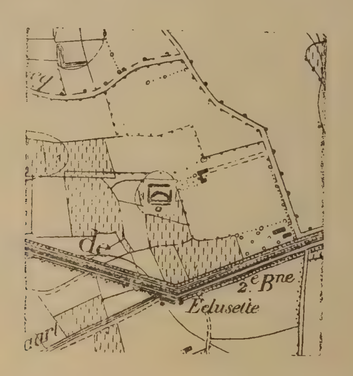
l existe dans une prairie à l'extrémité sud-est du territoire de la mune d'Adinkerke un monticule, encore assez important, lé *De Motte* et situé à 1,150 mètres du chemin de fer de nes à Dunkerque et à 200 mètres du canal.

On dit qu'il était beaucoup plus élevé autrefois, mais qu'on y
fait souvent des emprunts de terre.

Sa hauteur actuelle n'excède pas 3 mètres et sa circonférence, la base, mesure 112 mètres. Il est entouré d'un fossé de 6 mètres c largeur presque entièrement comblé.

Ce tertre est constitué par l'argile inférieure des polde (alp. ^{1} de la légende de la carte géologique de Belgique).

Les fouilles que nous y avons pratiquées sur différents point jusqu'à la profondeur de $2^{m}60$, n'ont presque rien produit : deux c longs d'animaux, dont un fendu pour en extraire la moelle ; un pet



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^e}$ de l'Institut cartographique militaire.
(Feuille de Furnes.)

morceau de grès paniselien et une vingtaine de fragments poterie de couleur gris-foncé, sans vernis, bien cuite et sono que l'on peut dater du moyen âge. Ces quelques rares débris, r contrés isolés dans la masse du tertre et à tous les niveaux, se blent avoir été enfouis là, par hasard, lors de la construction monticule. A une époque que nous ignorons, l'ablation de partie supérieure de celui-ci aura, sans doute, fait disparaître to trace d'occupation.

Le nom que porte le monticule, sa situation auprès d'un ruisse dans un endroit qui devait être autrefois très marécageux, le qu'il est établi sur l'argile inférieure des polders [1], le voisinage d chemin ancien qui, jadis, y aboutissait et qui a conservé le n

[1] D'après M. Rutot, l'argile inférieure des polders se serait déposée à parti l'an 840 jusqu'à l'an 1000.

suggestif de *Burgweg;* enfin, les quelques morceaux de poterie qui y ont été recueillis, indiquent bien à la fois la destination et l'âge de cet ouvrage et l'on peut affirmer sans aucune crainte d'erreur que le tertre d'Adinkerke est une motte féodale.

EXPLORATION D'UN TERTRE A BECQUEVORT (PROVINCE DE BRABANT).

Nous ne ferons que mentionner cette fouille, qui a déjà été l'objet d'un rapport spécial dû à MM. C. Dens et J. Poils.

EXPLORATION AU LIEU DIT « ROND-TIENNE », A STADT SOUS WAVRE (BRABANT).

« Le *Rond-Tienne* est un promontoire d'environ 2 hectares et demi de superficie, aux flancs très escarpés et qu'une étroite langue de terre relie au plateau. On remarque sur tout son pourtour les traces d'un ouvrage en terre et on y signalait l'existence de substructions. Ces circonstances, jointes au voisinage immédiat de la villa belgo-romaine de l'Hosté, nous ont engagés à pratiquer quelques fouilles en cet endroit si propre à la défense.

» Les substructions en question n'étaient que les restes d'un édifice du XVIe ou XVIIe siècle. Nos tranchées ont rencontré des restes de foyers, vestiges probables d'une coutume très ancienne qui consistait à allumer, en ce lieu, de grands feux les nuits de carnaval. Signalons également la découverte de quelques tessons de poterie romaine.

» Du peu de succès de nos recherches, on ne peut rien préjuger au sujet de l'existence d'un point de défense qui aurait existé en cet endroit et qui paraît prouvé par la présence de la levée en terre dont nous avons parlé.

» Eu égard à l'étendue du *Rond-Tienne*, cet ouvrage est très considérable et, détail intéressant, il a été élevé, non pas aux dépens du sol sablonneux environnant, mais à l'aide de terres apportées, compactes et d'une tout autre nature.

» C. DENS et J. POILS. »

FOUILLES A BUYSINGHEN (Brabant), AU LIEU DIT « MOLENHOUW ».

« A la fin de l'année 1904, j'avais trouvé à la limite supérieure du champ dit *Molenhouw*, 98 section B du cadastre, un petit polissoir en grès et un morceau de polissoir ou pierre à aiguiser en arkose de Rodenem-lez-Hal. Il existait au même endroit plusieurs gros fragments de cette arkose et de nombreux morceaux de tuiles romaines.

» Ces trouvailles m'engagèrent à solliciter de M. Alfred Orban, propriétaire du terrain, la permission de faire quelques fouilles pour compte de la Société d'archéologie de Bruxelles, permission qui fut gracieusement accordée et pour laquelle je tiens à remercier ici M. Orban.

» Les recherches furent entreprises le 31 mars 1905, mais ne donnèrent que d'insignifiants résultats.

» Des fragments de tuiles romaines, trois ou quatre tessons de poterie commune grise ou jaune, une virole en bronze, des scories de fer, quelques clous et des traces de bois brûlé ont été remarqués sur un espace d'une longueur de 7^{m}65, d'une largeur de 4^{m}25 et jusqu'à la profondeur de 0^{m}85.

» En dehors de ces limites, le sol ne contenait plus aucun de ces débris.

» Je pense donc qu'il y avait à cet endroit, à l'époque romaine, un petit bâtiment qui servait probablement de forge ou de fonderie de fer.

» G. Cumont. »

FOUILLES A MOUSTY (Ottignies).

Le résultat de ces fouilles, faites en vue de l'étude de la crypte de l'église de Mousty, sera exposé dans un travail spécial destiné aux *Annales*.

FOUILLES A ESSCHENE (Brabant).

En septembre dernier, M. le chevalier R. de Meulenaer et notre confrère, M. Prosper Crick, voulurent bien nous informer que l'on avait découvert à Esschene, en extrayant de la terre pour faire de

briques, à l'endroit dit *Peerlinck*, un certain nombre de fragments de poteries et des ossements d'animaux.

Nous nous rendîmes aussitôt sur les lieux et y fîmes exécuter quelques fouilles, qui amenèrent la trouvaille des objets suivants :

Deux morceaux de silex taillé.

Un fragment de meule ou de molette en grès.

Trois morceaux de poterie non faite au tour et que l'on peut rapporter à l'âge du fer.

Six fragments de *tegulæ*.

Des tessons de poterie belgo-romaine.

Des fragments de poterie du moyen âge.

Des ossements d'animaux (bœuf, chèvre et cochon) dont deux, eintés en brun, proviennent sans doute de la tourbe.

Un fer à bœuf, des clous, des tiges et autres ferrailles.

Malheureusement le terrain était très remanié et les objets ecueillis, quoique d'âges fort différents, ont été rencontrés sans rdre de superposition.

Les habitants vous diront que cet endroit est un ancien cimetière t qu'avant 1540, époque de la construction de l'église paroisiale, il y avait là une chapelle desservie par les moines d'Afflihem.

Il s'agit d'un terrain peu élevé, en pente très douce, exposé au ord-est, au bord d'une prairie marécageuse, dans le voisinage de ois sources.

Nous ne serions pas étonné que cette prairie renfermât quelques estiges de palafittes. Espérons que les recherches et les sondages ie nous nous proposons d'y faire viendront confirmer cette opiion.

EXAMEN D'UN TERTRE A WULVERINGHEM
(Flandre occidentale).

Il existe à 1,850 mètres au nord-ouest de l'église de Wulverinem, dans une prairie dépendant de la ferme dite *Hooivaere Nest* (id de Cigogne), appartenant à M. Alfred de Man-van Caloen, Bruges, un tertre circulaire ne mesurant plus actuellement que 50 de hauteur et environ 50 mètres de diamètre.

Ce tertre, dont une photographie a été prise, était autrefois plus

important et complètement entouré d'eau. Aujourd'hui, une parti du fossé a été comblée au moyen de terres empruntées à la butt elle-même.

C'est, sans aucun doute, une motte féodale. Le château en pierr s'élevait à deux pas de là, c'est-à-dire à l'emplacement qu'occup maintenant la ferme.

Il serait utile, estimons-nous, de faire quelques fouilles dan cette motte pour savoir dans quelle catégorie de tertres féodaux convient de la ranger.

EXAMEN D'UNE « MARDELLE » A HECKBOUS (Guirsch)

Cette mardelle, signalée au congrès d'Arlon par M. l'abbé Loes se rencontre à 600 mètres nord-est du centre du village de Hecl bous, en un point très élevé (cote 390), dans un petit bois d chênes situé à gauche et à front de la route conduisant à l frontière grand-ducale [3].

Le docteur Raeymaekers et nous, nous avons été l'examiner e vue d'y faire éventuellement des fouilles.

La distance qui la sépare du chemin est d'environ 20 mètres. S forme est plus ou moins circulaire. Elle contient assez bien d'ea mais elle est envahie par des herbes et des roseaux. Il y cr même quelques arbrisseaux. Son diamètre est d'une quinzaine d mètres.

Du côté nord, est un talus peu élevé et en pente très douce.

Elle ne pourrait être drainée que du côté sud, mais il sera impossible de la saigner par une tranchée à cause du chemin q l'on devrait ainsi couper momentanément.

On ne pourrait donc l'assécher qu'au moyen d'une pompe.

« A environ 700 mètres E.-E.-S. de la mardelle dont il vie d'être question, nous écrit M. Nicolas Mertz, notre aimable c

[1] Province de Luxembourg, arrondissement et canton d'Arlon.

[2] Voir abbé Loes, *Les Mardelles.* (Fédération archéologique et historique Belgique, *Compte rendu des travaux du XIVe congrès tenu à Arlon du 30 ju au 2 août 1899, sous la direction de l'Institut archéologique du Luxembou* p. 24.)

[3] Ce bois appartient aux enfants Brücher, de Heckbous.

respondant de Bonnert, se trouve une sorte de marais dont le fond est pavé, et qui appartient actuellement à M. Tempels, de Heckbous. Il y a quelque trente ans, le propriétaire précédent, M. Nepper, en faisant assainir *une partie* de ce marécage, y a trouvé de vieilles ferrailles [1]. Il existe, dans le voisinage, des vestiges de constructions que l'on croit avoir été des maisons de chasse de l'époque belgo romaine. On pourrait supposer, dès lors, que ce *marais pavé* était tout simplement un abreuvoir, et cela avec d'autant plus de raison que, parmi les ferrailles qu'on y a rencontrées, se trouvaient des pièces tout à fait semblables à des fers à cheval [2]. »

GROS BLOC DE GRÈS TROUVÉ A MOORSLEDE
(FLANDRE OCCIDENTALE).

« Au cours de l'année 1904, notre confrère, M. l'abbé J. Valkenaere, vicaire à Moorslede, a surveillé le creusement d'un puits, effectué dans une prairie, située au lieu dit *Briel*, à Moorslede. Du fond de ce puits, où l'on trouva de la tourbe contenant des noisettes, il fit extraire un gros bloc de grès qu'il conserve dans son jardin.

» Il est difficile de se prononcer sur la nature de cette trouvaille. Le bloc porte-t-il des rainures, faites de main d'homme ? A-t-il servi de polissoir ? Nous n'avons pu nous en assurer. Il serait peut-être utile de pratiquer des recherches ultérieures dans le gisement tourbeux dont il provient et dans lequel sa présence est aussi à expliquer. » J. CLAERHOUT. »

DÉCOUVERTE DE POTERIES ANCIENNES A DUDZEELE
(FLANDRE OCCIDENTALE).

En 1905, M. Vermeire, entrepreneur à Bruges, fit creuser, à Dudzeele, un étang de plus de 2 hectares, dans les parcelles de

[1] Une partie de ce marais est donc restée dans son état primitif.
[2] M. l'abbé LOES *(loc. cit.)* mentionne également cette découverte : « On y a trouvé, dit-il, de nombreux fers à cheval romains, dont plusieurs à emboîtement. »

terre, désignées par les numéros 922A et 960, section E, du pla cadastral.

Au cours de ce travail, on a pu constater que la couche d'allu vions, qui recouvrait la tourbe, n'était pas très importante à ce endroit — elle n'avait pas plus de 1 mètre d'épaisseur — et on pu recueillir quelques tessons de poterie du moyen âge et mêm un fragment de poterie rouge en *terra sigillata*. Il est difficile d formuler un jugement sur la valeur documentaire de ces poteries étant donné qu'elles n'ont pas été vues *en place* par une personn compétente. Ajoutons que des fouilles, pratiquées par M. l'abb Claerhout, dans une parcelle de terre voisine de l'étang, n'on amené la découverte d'aucun objet.

RECHERCHES DANS LE BOIS DE WESTVLETEREN (Flandre occidentale).

« Quand on suit la route pavée qui mène de Poperinghe à Crom beke, on voit à droite, lorsqu'on arrive à l'auberge *Het Jager hof*, un grand bois, qui s'étend sur les territoires des commune de Crombeke, de Westvleteren et de Poperinghe. En explorant c bois, dans lequel on nous avait signalé l'existence de plusieurs te tres, nous avons découvert trois mottes très intéressantes :

» 1° La première, située à l'ouest, dans la direction de Crom beke, s'appelle *de besloten Wal*. C est un beau tertre, très réguli et entièrement entouré d'un fossé. A en juger par l'aspect, el nous rappelle les mottes féodales du haut moyen âge, que nou avons fouillées ;

» 2° La seconde est plus rapprochée de l'abbaye des Trappist de Westvleteren et s'appelle en westflamand : *de Torre*, c'est-à-di *de Toren*, la tour. Ce nom est vraisemblablement une réminiscen d'un ancien manoir féodal, élevé en ce lieu. Le tertre est irrég lier, presque rectangulaire et entouré de fossés ;

» 3° Nous avons rencontré la troisième motte sur le territoi de la ville de Poperinghe. Elle s'appelle *de Hanewal* et ressembl par ses dimensions, au *Seneca-berg* de Borght.

» J. Claerhout. »

RECHERCHES A PITTHEM (Flandre occidentale).

Notre zélé confrère, M. l'abbé Claerhout, a continué ses recherches dans les stations néolithiques de Pitthem.

Les récoltes deviennent moins abondantes dans la station *du mont de Pitthem*. Il n'a recueilli là que quelques lames, quelques grattoirs et quelques silex craquelés.

La station *de la route de Wyngene* a fourni de nombreuses lames de toutes les dimensions, dont quelques-unes ont la pointe arrondie en grattoir, de beaux grattoirs discoïdes et des silex craquelés.

Il y a lieu de signaler encore :

Un tranchet trapézoïdal, en silex de Spiennes.

Deux fragments de haches polies.

Une petite pointe de flèche triangulaire, munie d'ailerons et d'un pédoncule.

Une petite pointe de flèche à pédoncule et à barbelures horizontales.

Une petite pointe de flèche triangulaire, équilatérale ;

Et une petite pointe de flèche, à tranchant transversal, très finement retouchée.

VESTIGES PROBABLES D'HABITATIONS PALAFITTIQUES A ROULERS (Flandre occidentale).

« Près du bassin terminus du canal, du côté est, coule un ruisseau appelé *de Sint-Amandsbeek*. Il est en partie voûté et, au mois d'octobre et de novembre 1905, on a prolongé l'aqueduc sur une longueur d'environ 45 mètres, jusqu'à l'estaminet *De Antwerpsche Leurs*, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où le ruisseau cesse de longer la berge du canal pour prendre une autre direction.

» Au cours de ce travail on a trouvé des pilotis, identiques à ceux de la station palustre de Denterghem, — nous en avons vu quatre, qui étaient très bien conservés, — des ossements, épars dans la tourbe, qui paraissaient être fendus ou cassés dans le but d'en extraire la moelle ; des côtes, qui pouvaient avoir servi de lissoirs et une calotte crânienne. Un ouvrier prétend avoir ramassé un anneau en bronze, qu'il nous sera peut-être possible de retrou-

ver. Nous avons pu nous procurer la plupart de ces objets, grâc
l'obligeance de M. Vanden Berghe-Loontjens, teinturier à Roule
qui nous a signalé la découverte et qui s'est déjà plus d'une f
intéressé aux recherches de notre Société.

» J. CLAERHOUT. »

EXAMEN DE DEUX TERTRES A GHISTELLES ET A SNAESKERKE (FLANDRE OCCIDENTALE).

« A côté du prieuré de Sainte-Godelieve, à Ghistelles, s'élève
magnifique tertre de dimensions énormes situé précisément à
limite de la plaine maritime et de la zone sablonneuse. Il ser
très utile de le fouiller, sinon d'y effectuer des sondages, po
savoir s'il représente une colline de refuge, une motte féodale
haut moyen âge, ou s'il renferme les vestiges d'un château p
récent.

» On raconte dans la vie de sainte Godelieve que celle-ci
rendait à la messe dans une demeure seigneuriale du voisina
appelée *ten Snipgate*. La ferme de M. Adriaens, à quelq
minutes du prieuré, porte actuellement ce nom et, dans une pra
à sous-sol tourbeux de la plaine maritime, qui dépend de ce
ferme et qui est située sur le territoire de la commune de Sna-
kerke, on nous a signalé un autre tertre, où nous avons pu voir
morceaux de ces grosses briques bien connues des bâtiments
moyen âge.

» J. CLAERHOUT.

MARDELLES GAULOISES (?) DANS LA FORÊT D'HERBEUMONT.

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* [1] mentionne l'e-
tence, dans la forêt d'Herbeumont, de mardelles gauloises appe
Fosses-à-Barre.

Nous avons été, en compagnie de notre confrère Jules Ca
examiner ces excavations, situées à 5,000 mètres au nord de l'é

[1] Époque celtique, t. II, p. 61.

lu village de Lacuisine et à environ 150 mètres à gauche de la rand'route de Neufchâteau, vers la cote 395, sur un versant au ied duquel coule le petit ruisseau des Eplatis, qui alimente le grand tang des Epioux.

La « fosse » principale, de forme plus ou moins circulaire, nesure 3 à 4 mètres de profondeur. Son diamètre est de 35 à o mètres. Le fond, absolument nu, c'est-à-dire sans aucun arbris-eau ni broussailles, est parfois recouvert d'eau.

On remarque, tout autour, mais surtout à l'est et au nord, des mas de déblais.

Dans le voisinage immédiat de la première fosse, en sont 'autres, mais fort irrégulières et difficiles à relever exactement.

Il s'agit là, en vérité, d'excavations très anciennes, mais qui ous paraissent être plutôt de très vieilles carrières que de véri-ıbles mardelles.

Quelques fouilles, peu coûteuses, pourront nous fixer à cet égard.

LE « TROU DU DIABLE » A OIGNIES (PROVINCE DE NAMUR).

On donne ce nom à un ravin étroit et profond situé à environ .200 mètres au sud-est du village d'Oignies, dans un endroit exces-vement solitaire, tout à l'extrémité du territoire belge, vers umay, entre les parties de bois appelées les Nobertins et le hestion.

Nos recherches n'ont donné aucun résultat et on n'a pu nous dire des trouvailles d'antiquités romaines ou autres avaient jamais é faites dans ces parages et il est permis de supposer que l'appel-tion qui nous intéresse peut provenir aussi bien de la solitude, l'aspect sauvage et de l'horreur du lieu-même.

ENQUÊTE AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE A LOPHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

Au mois d'octobre 1905, on a exhumé un squelette dans la cour l'estaminet *le Cygne*, tenu par Mme veuve Decock, à Lophem. l'abbé Claerhout a fait une enquête à ce sujet et a pu s'assurer

que cette sépulture ne renfermait aucun objet permettant de la dater.



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^e}$ de l'Institut cartographique militaire.
(Feuille de Fauvillers.)

ENQUÊTE A MARTELANGE AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE DE SÉPULTURES BELGO-ROMAINES.

MM. Raeymaekers et de Loë se sont rendus à Martelange [1] afin de recueillir des renseignements au sujet d'une découverte archéologique qui leur avait été signalée par M. Adrien Oger, conservateur du musée de Namur. Cette découverte a été faite, en septembre 1901, par M. Quinet-Kneip, en labourant un champ situé à environ 1,700 mètres nord de l'église de Martelange, au lieu dit *Auf Baulig*, sur le versant d'une colline exposé au midi.

MM. Quinet, père et fils, ont fourni fort obligeamment aux délégués de la Société tous les renseignements désirables et les ont conduits sur les lieux mêmes de la trouvaille.

Il s'agit de sépultures belgo-romaines rencontrées presqu'à fleur de sol et détruites par la culture.

Une de celles-ci, construite en tuiles plates *(tegulæ)*, renfermait deux petites urnes et un petit plateau en terre. Les urnes contenaient des cendres et des débris d'os calcinés.

A 400 mètres du lieu de la trouvaille, passe une route antique dite *Pavé romain*, allant d'Arlon à Bastogne.

[1] Province de Luxembourg, arrondissement d'Arlon, canton de Fauvillers.

En terminant ce rapport, ce nous est un devoir de citer les
oms des personnes obligeantes qui ont bien voulu nous accorder
es autorisations de fouilles ou nous aider dans nos travaux :
Ime veuve Roose, propriétaire à Wercken ; M. Arthur Verhaegen,
nembre de la Chambre des Représentants, à Gand ; M. Alfred
rban, propriétaire à Bruxelles ; M. le chevalier Robert de Meule-
aer, capitaine au régiment des grenadiers ; notre confrère Prosper
rick ; M. Nicolas Mertz, à Bonnert ; M. le curé de Proven ;
. Van den Berghe-Loontjens, teinturier à Roulers ; M. Edouard
aroye, négociant à Oudenbourg ; notre confrère M. l'abbé J. Val-
naere, vicaire à Moorslede ; M. Adrien Oger, conservateur du
usée de Namur, et M. Quinet-Kneip, à Martelange.
La Commission des fouilles est heureuse d'avoir l'occasion de
ur exprimer, à nouveau, ses sentiments de vive gratitude.

Bon ALFRED DE LOË.

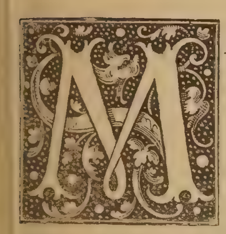




LES

NAPPAGES DITS “ DE PEROUSE ”

I



ALGRÉ les critiques auxquelles se trouve en butte le collectionneur, sa manie a pour résultat, parfois, de faire naître la curiosité et de stimuler de nouvelles recherches.

On peut en voir un exemple dans la collection formée par le peintre Rocchi. Celui-ci a réuni, après de longues années de recherches, un grand ensemble de serviettes, nappes, rideaux en lin *à œil de perdrix,* décorés, à leurs deux petites extrémités, de plusieurs bandes en lin bleu, parfois unies, parfois ornées de dessins très divers.

M. Rocchi, ayant découvert toutes ces étoffes à Pérouse et aux environs, a eu naturellement l'idée qu'elles devaient provenir de cette région. Du reste, la tradition lui donne raison, car on dit généralement que ce sont des tissus fabriqués à la *Confraternità de la Mercanzia* de Pérouse, fondée, paraît-il, en 1380 et brûlée en 1552. Malheureusement, malgré les recherches faites dans les archives de cette ville, il a été impossible de trouver confirmation de cette origine.

Dans tous les cas, la date de 1380 serait erronée, puisque sur une fresque de Simone Martini [1] (1284, mort probablement en 1344), se trouve un de ces tissus (voir fig. 14) ; il est fort probable que

[1] Photo Alinari n° 5293. Représente saint Martin célébrant la messe et se trouve à l'église inférieure de Saint-François, à Assise.

l'on faisait déjà depuis quelque temps ces étoffes, quand le grand peintre siennois en a orné son tableau.

Pour éclaircir la question, il faut tout d'abord exposer quelques-uns des dessins que l'on voit sur ces tissus : des personnages se donnant la main (fig. 9), des chasseurs à cheval (figg. 3, 4 et 5), des quadrupèdes, des oiseaux, des animaux chimériques (fig. 11) ; ces motifs sont affrontés et séparés par des tours surmontées d'oiseaux (fig. 13), par des arbres, des fleurs, des zigzags, etc. Souvent les bordures sont pourvues de devises écrites, tantôt à l'endroit, tantôt à l'envers. En voici quelques-unes : AЯᗡO [1] *Amore, Eroma, Sirena, Aneris* (fig. 9), *Graziosa F* [2] *asoizarg* (fig. 10), *Camilla, Amor mio.* Cette dernière phrase revient sur plusieurs morceaux.

Certaines de ces légendes sont illisibles; d'autres sont, croyons-nous, de simples ornements imitant l'écriture gréco-russe. Les dessins de ces tissus, bien que très variés, ont parfois des motifs pareils. Aux XIIIe et XIVe siècles, les sujets sont tracés d'une manière enfantine; aux XVe et XVIe siècles, ils sont à l'apogée de leur art (voir figg. 3, 4, 5, qui nous montrent des chasseurs à cheval, le faucon au poing). Les oiseaux



FIG. 1. — FRAGMENT DE MOSAIQUE DE LA BASILIQUE SAINT-MARC, A VENISE.

[1] Le mo[t] AЯDO est écri[t] en majuscule[s] pour montre[r] que le R et le I sont à l'envers à partir de « graziosa » nous n[e] disposons plu[s] les mots dan[s] les deux sens.

[2] Cet F es[t] probablemen[t] l'initiale d'u[n] nom de femme

sur le tissu de la figure 3 sont analogues à ceux reproduits sur la nappe de la fresque de Simone Martini ; les pennes sont dessinées de la même manière (voir fig. 14).

Nous déduisons de là que ce tissu doit être daté de la fin du XIIIe et du XIVe siècle.

Le modèle de la figure 7[1] est dans le style de la chape de Chinon, datée du Xe-XIe siècle ; sur les deux spécimens, les quadrupèdes sont enchaînés, à un pyrée[2] sur la chape, à un hom[3] sur notre serviette. Peut-être l'artisan avait-il vu le vêtement précieux de Chinon. La figure 8 est conforme au type des étoffes des XIIIe-XIVe siècles ; elle est cependant de la fin du XIVe ou même du XVe siècle.

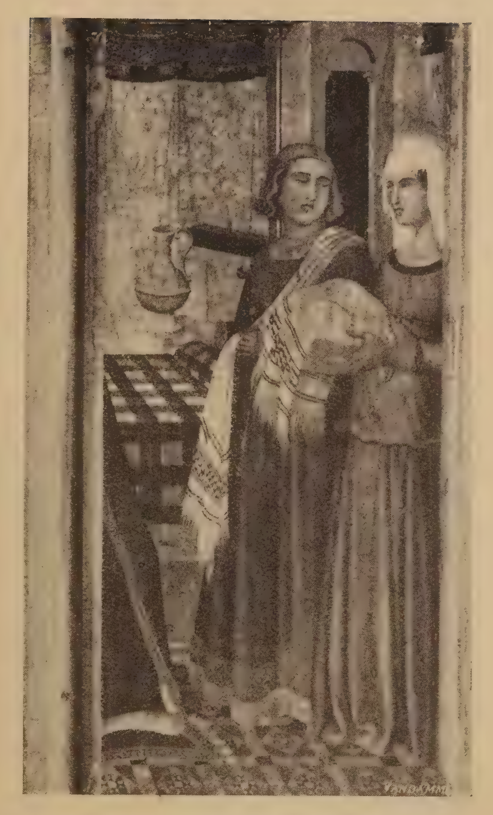


FIG. 2. — FRAGMENT D'UNE PEINTURE DE PIÉTRO LORENZETTI. (Musée de Sienne.)

Donc ces dessins sont souvent un peu archaïsants. A la fin du XIIIe-XIVe siècle, ils nous rappellent l'art roman des XIe-XIIe siècles et l'art gothique des premières années du XIIIe ; aux XVe et XVIe siècles, ils sont semblables aux dessins du commencement de la Renaissance.

Beaucoup d'archéologues se sont occupés de la question ; ils ne sont naturellement pas d'accord. Les renseignements qu'ils nous donnent sont assez minces. Ainsi Fischbach[4] reproduit une

[1] VICTOR LUZARCHE, *La Chape de saint Mexme à Chinon*. Note lue à la séance de la Société d'archéologie de Touraine, le 28 mars 1851, p. 10.

[2] Pyrée, c'est-à-dire autel du feu.

[3] Hom, c'est-à-dire arbre de la vie.

[4] FISCHBACH, *Die wichtigsten Webe-Ornamente bis zum XIX. Jahrhundert*, p. 150.

étoffe analogue et la dit allemande, du XVIe-XVIIe siècle. Hampe [1] croit ces pièces allemandes et les attribue au XVe-XVIe siècle; Dreger [2], italiennes, du XIVe-XVe siècle. Le musée du South-Kensington possède plusieurs de ces tissus, dont un est pareil à celui de la figure 4 ; il est étiqueté italien, XVe-XVIe siècle. Le chanoine

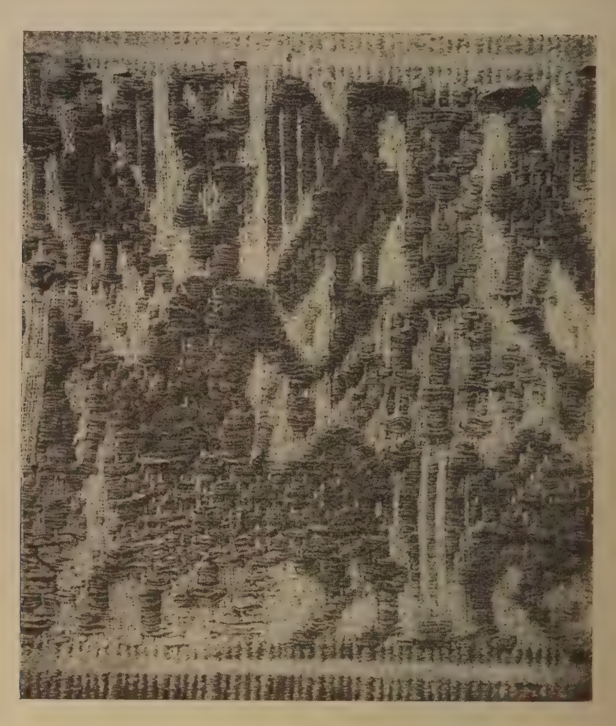


FIG. 3. — TISSU DE LA FIN DU XIIIe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)

Bock [3] nous parle d'essuie-mains servant aux usages ordinaires qu'il trouve figurés sur les anciens tableaux italiens, flamands et bas-allemands; malheureusement, il ne cite pas un seul exemple; il reproduit à ce sujet (fig. 2) une serviette analogue à celle de la figure 10, en l'attribuant à la seconde moitié du XIVe siècle

[1] HAMPE, *Katalog der Gewebesammeslung des Germanichen National Museum*, p. 109, Nuremberg, 1898.

[2] DREGER, *Kunstlerische Weberei und Stickerei*, Vienne, 1904, t. I, pl. 1..

[3] BOCK, *Geschichte des Liturgischen Gewänder des Mittelalters*, Bonn, 187., vol. III, p. 30, pl. II.

Dans un article récent où il traite de ces étoffes, Melani [1] les dit de Pérouse ; il cite la légende donnée par Rocchi. Pour finir, Bellucci [2] en parle dans une intéressante étude et conclut que, peut-être, elles ont été fabriquées en cette ville ; il est moins affirmatif que Mélani, mais nous révèle des textes dont le premier seul, nous semble-t-il, se rapporte aux tissus dits de Pérouse. Voici ce qu'il contient : « des nappes à lignes avec des oiseaux et des dessins géométriques de style byzantin ». Bellucci ne peut nous indiquer l'endroit où l'on fabriquait ces linges ; cependant, dans l'autre texte de 1442-1502, l'auteur parle de mantili (nappes grossières) ad occhietto (œil de perdrix), *de mantili parisini,* peut-être de Pérouse, dit-il ; nous croyons plutôt de Paris.

Nos tissus ne sont pas grossiers. Les seuls documents [3] un peu sérieux qui pourraient donner raison à Rocchi sont les deux inventaires de 1482 qui mentionnent chacun une paire de guardanappe (dessous de nappe) [4], pour maître-autel, en lin, décorés de trois ban-



FIG. 4. — TISSU DU XIVe-XVe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)

[1] MELANI, *Ornamenti di Vecchie Tovaglie. Arte italiana decorativa, etc.*, Boito, 1903, nº 10.

[2] AL. BELLUCCI, *Un' antica industria tessile perugina,* l'*Arte,* 1905, nº 3, 113.

[3] *Inventario degli arredi artistici dell' Opera Metropolitana di Siena, 1482 :* « Due guardanappe con due verghe, par l'altare maggiore a draghi e leoni di bambagia a la perugina. » S. BORGHESI E L. BIANCHI, *Nuovi documenti per la storia dell'arte Senese,* p. 311, Siena, 1898.

[4] Ces serviettes servent encore à cet usage en Italie.



FIG. 5. — TISSU DU XVe-XVIe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)

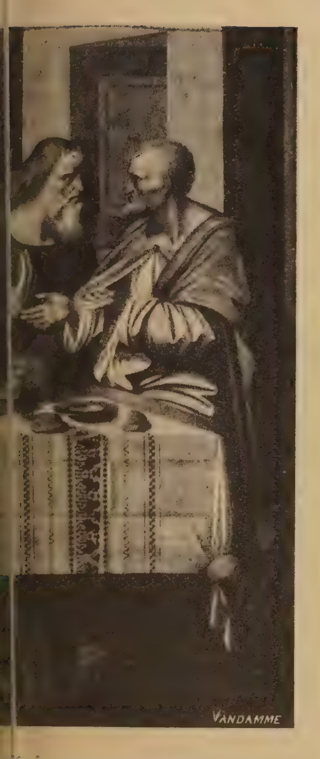
des, de dragons et de lions à la façon de Pérouse. Ces mots « à la façon de » nous font croire que la première manufacture se trouvait dans cette ville, mais que, de là, cette industrie s'est probablement répandue dans toute la péninsule. Nous sommes, en tous cas, certain que ce sont des étoffes italiennes ne servant pas toujours à l'usage liturgique.

En effet, les devises donnent souvent des mots d'amitié et des noms de femmes.

II

On sait que les anciens ornaient non seulement les vêtements, mais aussi le linge. Dans les fouilles faites à Achmin Panopolis (Haute-Égypte), on a découvert des draps mortuaires, en lin, décorés de médaillons, d'équerres et de bandes en laine pourpre.

Ces tissus sont parfois du Ier au IIe siècle après Jésus-Christ. Ont-ils été employés comme nappes? Nous ne pouvons le dire; mais sûrement, au VIe, ils servaient réellement à ce usage, car il y en a sur les mosaïques contemporaines d



.5. — FRAGMENT DE LA CÈNE DE LÉONARD DE VINCI.
(Original à Milan. Copie au Louvre.)

Ravenne [1]. On en trouve aussi à Venise [2], sur une mosaïque représentant Hérode et Salomé, laquelle est ornée d'une nappe à bandes et à dessins géométriques (fig. 1).

Martini (1284-1341), dans sa fresque de saint Martin célébrant la messe, montre déjà une nappe d'autel dont les

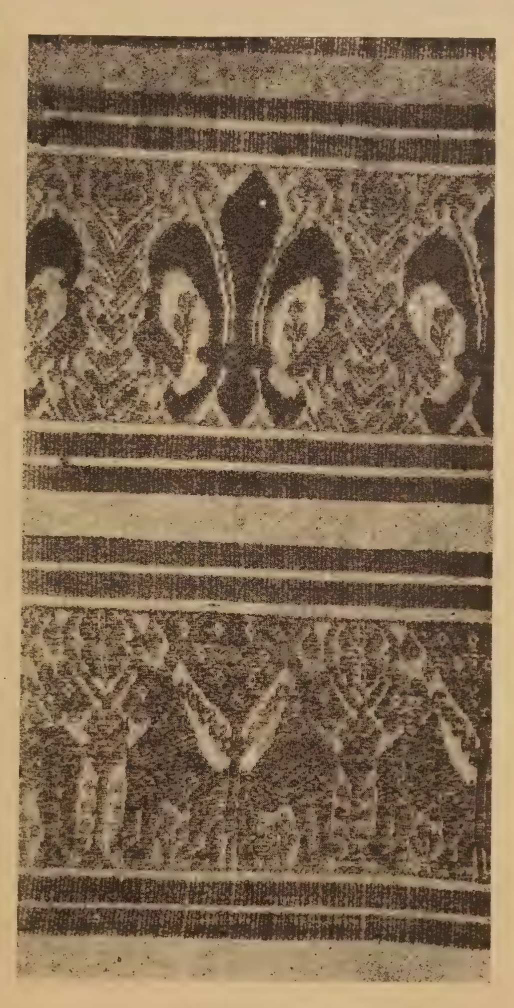


FIG. 7. — TISSU DU XIVe-XVe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)

extrémités sont décorées de beaux dessins analogues aux tissus de Pérouse (fig. 14 et 3). Cependant, à cette époque, les nappes ne sont ordinairement

[1] Cf. RAVENNA, *Italia Artistica*. Et RICCI, p. 75 et 94. *Abel et Melchissedech*, à Saint-Vital ; *...ne* de Saint-Apollinaire-le ...

[2] Baptistère de Saint-Marc.

ornés que de bandes unies ou carrelées comme sur les Nativités de la Vierge de Pietro Lorenzetti [1] (mort vers 1350) (fig. 2) et de Bartholo di Maestro Freddi Battilori.

Mais souvent on trouve reproduites sur les tableaux des XVe et XVIe siècles des nappes et serviettes dites de Pérouse, par exemple sur les cènes de Ghirlandajo (1447-1494), à San-Marco de Florence (voir fig. 12 et 13), et aux Ognissanti de la même ville (fig. 10, partie supérieure) [2], sur la Cène de Léonard de Vinci [3] à Milan (fig. 5 et 6), portant des dessins presque identiques à nos spécimens. Des linges de table de ce genre se trouvent sur la prédelle d'un triptyque de Francesco et de Rafaello Botticini [4] (1446-1497 et 1477-1520), deux petits tableaux représentant l'un la Cène, l'autre Hérode



FIG. 8. — TISSU DE LA FIN DU XIVe OU DU XVe SIÈCLE. (Collection Rocchi.)

[1] Photographies Alinari. Ce tableau se trouve au Musée dell' Opera du Duomo, à Sienne. L'autre à San-Gemignano, église San-Agostino.

[2] DREGER, *Kunstlerische Entwicklung der Weberei u. Stickerei*, p. 222, t. II, fig 190.

[3] La photographie est faite d'après une copie de la Cène qui se trouve au Louvre, nº 1603, l'original étant trop abîmé.

[4] Ces peintures se trouvent au Musée de la cathédrale d'Empoli.

et Salomé. On voit dans une *Nativité* de Stefano di Giovani de Sienne [1] (1415-1450), une serviette à œil de perdrix avec bordure noire et bleue à zigzags et oiseaux affrontés ; enfin un *Christ mort,* d'Antonio de Fabriano [2] daté de 1452, est enveloppé dans un drap analogue.

Cependant sur des fresques de l'école Ombrienne [3] du XVe-XVIe siècle, il y a



FIG. 10. — TISSU DU XVe-XVIe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)

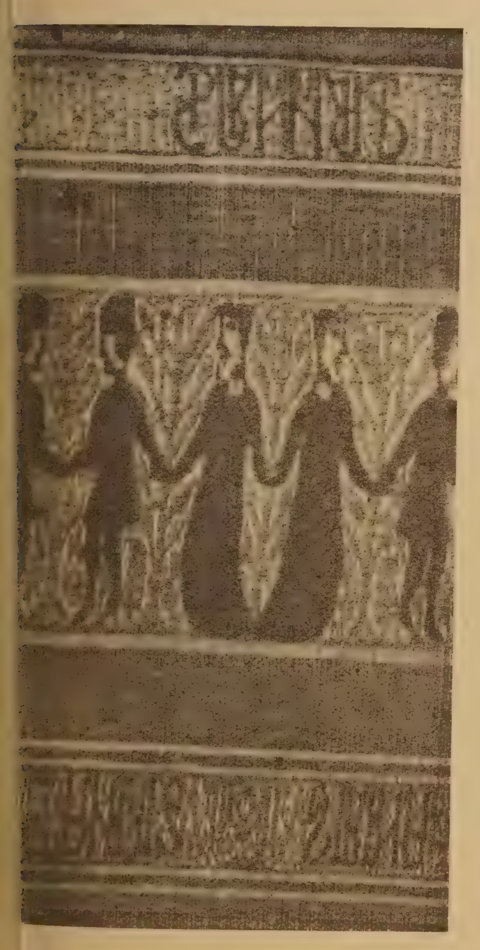


FIG 9. — TISSU DU XVe-XVIe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)

[1] Ce tableau est à la collégiale d'Asciano et était exposé à Sienne en 1904, n° 2660.

[2] Ce tableau se trouve à Matelica et a été exposé à Macerata.

[3] *Italia Artistica.* L'Aniene di Arduino Colasanti, p. 125, représentant la Cène, saint Benoît et sainte Scolastique, se trouve à Subiaco.



FIG. II. — TISSU DU XVe SIÈCLE.
(Collection Rocchi)

des nappes ornées de ban-des unies. Donc, à cette époque les artistes de cette province ne se servaient pas toujours des linges de table à la Perugina. Cela nous étonne un peu.

Sur les peintures flamandes du XVe et du XVIe siècle, on rencontre aussi des nappes ornées ; mais elles sont d'un genre tout différent; du moins, nous n'en avons pas découvert de semblables. Au musée de Madrid et à l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, se trouvent des *Circoncisions* de Memling (1430-1494) avec les dessus d'autel à œil de perdrix et à rayures [1]. Au musée de Bruxelles, dans un pseudo Roger van der Weyden (1400-1460) [2], on voit un *supra altaria* dont la décoration est en lignes bleues, entre lesquelles se trouve une grande inscription en flamand : « TI BRVSSELE ». Mabuse (1470-1540) dans sa toile *Jésus chez Simon le Pha*

[1] Ces rayures n'ont rien de semblable à celles de la figure 2 les lignes sur les dessus d'autel flamands sont très rapprochées les franges tressées; sur les serviettes des tableaux italiens, les rayures sont éloignées et presque toujours un peu ornées. Ces franges sont un simple effilé

[2] N° 552 du catalogue. Le volet du triptyque qui nous intéresse représente la *Circoncision*.

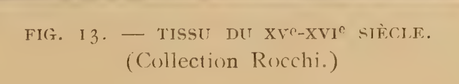
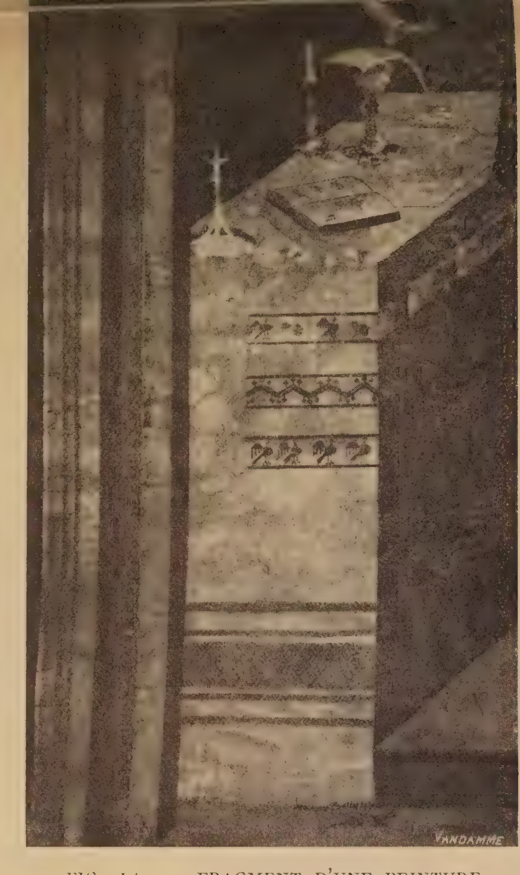


FIG. 13. — TISSU DU XVe-XVIe SIÈCLE.
(Collection Rocchi.)



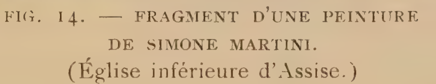


FIG. 14. — FRAGMENT D'UNE PEINTURE DE SIMONE MARTINI.
(Église inférieure d'Assise.)

risien (n° 560 du catalogue), décore les nappes de fines et délicates bordures. Ce même artiste peint souvent du linge de table de ce genre, parfois même à carreaux, bordé de minces bandes.

Nous n'énumérerons pas d'autres peintures ; ce qui précède suffit à démontrer que partout, lors de la Renaissance, on enjoli-



FIG. 12. — FRAGMENT D'UNE PEINTURE
DE D. GHIRLANDAJO.
(Musée Saint-Marc, à Florence.)

vait le linge de table et d'autel non seulement de broderies et de dentelles, mais aussi d'ornements tissés.

Cependant les belles étoffes dites de Pérouse ne furent pas, à notre connaissance du moins, employées dans les pays du Nord.

Il est amusant de constater qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, les artistes flamands et hollandais peignaient des nappes et des serviettes, ordinairement sans dessins, rarement damassées. Nous n'avons trouvé que sur un tableau du musée de Bruxelles, la *Circoncision*, de Rubens, une serviette fort ordinaire, simplement lignée de bleu aux deux bords. Même sur les tables les plus somptueuses, comme dans le *Banquet des Arbalétriers,* de Van

der Helst [1] et l'élégant intérieur du XVIIe siècle dû au médiocre Barth von Basen, le nappage est ou sans ornements, ou simplement damassé.

Nous espérons que bientôt un archiviste découvrira le lieu où ont été faits ces tissus et pourra nous confirmer dans notre idée que ce sont sûrement des ouvrages italiens, peut-être de Pérouse, d'une industrie qui florissait de la fin du XIIIe siècle au cours du XIVe jusqu'au XVIe siècle.

La comtesse Gallenga essaya, il y a quelques années, de faire renaître cette industrie à Pérouse; elle a très bien réussi; malheureusement, sa mort a interrompu pour quelque temps le renouveau de cet art; à présent, elle refleurit sous la direction de la marquise Torelli Faina.

Dans plusieurs villes d'Italie, sous l'impulsion de quelques dames intelligentes, on s'efforce, en copiant de vieux modèles, de faire revivre les manufactures anciennes de dentelles, broderies, étoffes, etc., pour donner aux femmes pauvres un gagne pain plus lucratif et à la classe aisée un peu de joie en lui permettant de s'entourer d'harmonie, de grâce et de beauté.

ISABELLA ERRERA.

[1] Ces deux tableaux se trouvent à la galerie d'Amsterdam. Photographie Haufstaengl.





CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE

ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES

DE MONACO

XIIIe SESSION — MONACO 1906



E congrès, près duquel j'ai eu l'honneur d'être le délégué de la Société d'archéologie de Bruxelles, s'est réuni à Monaco, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert Ier, et a tenu ses sessions du 16 au 22 avril inclusivement.

Je me bornerai à vous faire connaître les principales communications.

La question des *éolithes* était la première à l'ordre du jour. M. Rutot a réédité ses arguments habituels, mais personne n'a pris la parole pour appuyer sa manière de voir. Au contraire, ses théories ont été vivement combattues par MM. Hugo Obermaier, Boule, Hamy, Evans et l'abbé Breuil. Vous verrez cette discussion intéressante, tout au long, dans les comptes rendus du congrès. C'est par des faits indiscutables, et nullement par des arguments tirés de sentiments trop personnels, que cette question des éolithes pourra être définitivement résolue. Jusqu'à maintenant, puisque les partisans des éolithes n'ont apporté aucun criterium sérieux pour

permettre de distinguer, sans erreur possible, les éolithes qui auraient été taillés par l'homme des éolithes ou rognons de silex taillés par des actions naturelles, nous avons le devoir de nous tenir sur la réserve. C'est la seule manière de faire qui soit scientifique et ce n'est pas d'après le nombre des personnes endoctrinées pour telle ou telle opinion qu'il faut juger de sa valeur. Dans la science, nous ne pouvons pas nous contenter d'un *credo*.

Vous connaissez tous les importantes découvertes faites dans les grottes des *Baoussé-Roussé,* près de Menton. C'est M. Em. Rivière qui fit les premières recherches, il y a environ trente ans. Des fouilles récemment exécutées par ordre du Prince Albert de Monaco et par les soins de M. le chanoine de Villeneuve ont amené d'intéressantes découvertes [1].

Les recherches dans la grotte *des Enfants* ont fait constater l'existence de plusieurs vastes foyers superposés et séparés. Il faut mentionner encore quatre squelettes humains : deux de ces squelettes, les plus inférieurs, situés, côte à côte, à $7^{m}75$ de profondeur, ont des caractères qui les rapprochent de la race nègre sans qu'on puisse affirmer qu'il s'agisse de nègres proprement dits. Les savants, trop souvent disposés à généraliser leurs observations particulières, prétendent que ces ossements sont les restes d'une race spéciale à laquelle on s'est empressé de donner le nom de *race de Grimaldi*. Cette prétendue race aurait vécu avec l'*Ursus spelæus*, l'*Hyena spelœa,* le *Felis spelœa,* et un castor de taille géante.

Les deux autres squelettes, plus grands, ont appartenu à des individus d'un type analogue à celui des chasseurs de rennes de la Vézère [2]. Il s'agit donc de véritables sépultures. Tous les objets

[1] On a constaté dans la grotte *du Prince* la superposition de deux faunes très différentes : une faune *chaude* caractérisée par l'Éléphant antique, l'Hippopotame, le Rhinocéros de Merck, etc., et une faune *froide* avec le Renne. Les premiers dépôts appartiennent au Pléistocène inférieur, tandis que les dépôts de la faune *froide* sont du Pléistocène moyen. C'est à cette dernière époque qu'appartiennent les couches de la Grotte des Enfants aux squelettes de Négroïdes. Quant au Pléistocène supérieur, il paraît être beaucoup plus développé dans la Grotte des Enfants que dans celle du Prince. M. le Dr Verneau a démontré que les sépultures sont de l'époque quaternaire. Il a constaté que la double sépulture inférieure de la Grotte des Enfants remonte même assez haut dans cette époque, car elle surmontait immédiatement les couches à faune chaude.

[2] C'est le type de Cro-Magnon. Les Négroïdes mesuraient de $1^{m}56$ à $1^{m}60$, tandis que les sujets du type de Cro-Magnon atteignaient $1^{m}87$ environ.

ouvés grâce à ces nouvelles fouilles sont conservés dans un agnifique musée que le Prince Albert a récemment fait bâtir à Ionaco.

M. Pigorini a parlé d'une découverte d'instruments chelléens en uartzite faite dans la vallée de Tragara (île de Capri), et M. l'abbé arat a traité de la classification des temps quaternaires dans les allées de la Cure et de l'Yonne.

La question de l'art dans les cavernes a été, à nouveau, examinée ir MM. Capitan et Breuil. Vous vous souvenez probablement icore de la belle conférence sur ce sujet que M. le docteur Capin nous a donnée à Bruxelles et qu'il va rééditer bientôt, dans otre capitale, avec de nouveaux documents.

M. le comte Costa de Beauregard ayant présenté l'inventaire s objets d'or préromains trouvés dans la Gaule, notre dévoué crétaire général, M. le baron de Loë, a soumis à l'assemblée dessin d'un diadème (?) d'or récemment découvert à Arlon. t objet, dont il existe actuellement peu de types similaires, a ement attiré l'attention [1].

Il faut encore signaler une très intéressante communication de Arthur Evans sur les civilisations proto-historiques dans les ix bassins de la Méditerranée et deux conférences relatives au nze, l'une de M. Montelius sur l'âge du bronze en Suède et ses isions, l'autre de M. Déchelette sur la distribution géographique cachettes de l'âge du bronze en France.

e samedi, 21 avril, eut lieu une excursion aux enceintes du nt Bastide et des Mules, près de la Turbie, et le mardi 24 avril, lques membres du congrès allèrent étudier les monuments préoriques de la région de Grasse.

e n'ai pas eu le temps d'assister à cette dernière excursion, s M. Paul Goby, qui a si bien étudié, avec M. A. Guébhard, les eintes préhistoriques des préalpes maritimes (*Extrait des tes rendus de l'Association française pour l'avancement des nces*, XXXIIIe session, congrès de Grenoble, 1904), avait eu igeance de me faire hommage de sa très intéressante notice ette question.

es enceintes à gros blocs de pierre, sans mortier, ont été conrées par les uns comme des camps druidiques des Gaulois

[1] oyez John Evans, *l'Age du Bronze*, Paris, 1882, p. 409, fig. 470.

(en 1846) ou bien attribuées aux Oxybiens (années 1874 et 1875 à une nation de race pélasgique (1879), à des peuplades néolith ques (1893), enfin d'autres archéologues ont prétendu qu'ell avaient été élevées par les Ligures (1893) ou par des tribus ayan habité la Celto-Ligurie (1900), enfin M. J. de Saint-Venant, qui étudié plus spécialement les enceintes du Gard, voit de bonn raisons pour attribuer la construction de ces enceintes aux Volque Arécomiques. Il fait remarquer que nombre de ces camps ont livr des objets appartenant à des types bien classiques des époques d La Tène.

En somme, et pour l'instant, disent MM. Paul Goby e A. Guébhard, de toutes ces observations il ne peut encore rie être dégagé de très positif sur l'ensemble de ces constructions.

A quelle époque exacte doit-on les faire remonter ? Sont-ell toutes contemporaines ? Quelle race les a construites primitiv ment ? Quelle civilisation y avait-il à ce moment ? Un seul peup ou plusieurs s'y sont-ils succédé ? Contre qui ont-elles été édifiée A quel moment paraissent-elles avoir été *historiquement* aba données ? Toutes ensemble, ou, plutôt, peu à peu ? Autant questions, disent ces auteurs, auxquelles il n'a pas été répondu qui devront être étudiées sous le triple rapport chronologiq ethnique et de l'industrie.

On semble incliner, il est vrai, à attribuer ces constructions a Ligures ; mais encore faudrait-il préciser ce que l'on entend exac ment par ce mot. Est-ce dans le sens *ethnique*, comme représent une race pure caractérisée, ou simplement dans le sens *géograp que*, comme représentant les habitants divers et successifs d'u région particulière, *sans distinction de races et de civilisatio*, ainsi que paraissent avoir fait les auteurs latins et grecs, avec le désignations de Ligures, Celto-Ligures... et Barbares ?

MM. Goby et Guébhard ont méthodiquement fouillé quelqu unes de ces constructions : au *Bois du Rouret*, ils ont trouvé d fragments de poteries préromaines, mais pas de haches polies de silex taillé. Avec cela, des poteries romaines : fragments de doliums, d'amphores, de tegulae et d'imbrices et quelques meu à bras. Enfin, un grand moulin à huile *(trapetum)*. Ce moulin dépendre de l'occupation romaine, dont les traces, ici com presque partout, se manifestent surtout vers la base des camps.

Dans le camp retranché ou *Castellaras de Mauvans,* les frag-
nents de poteries romaines étaient mêlés aux poteries préro-
naines.

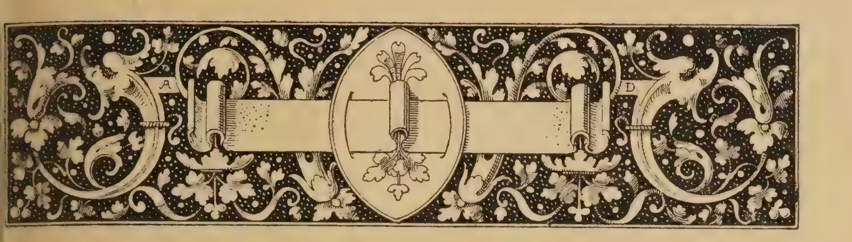
Enfin, dans l'enceinte à gros blocs de *Collet Assout,* avec un
ertain nombre de poteries préromaines, on n'a trouvé que deux
agments de meules, l'une en gneiss et l'autre en porphyre rouge
e l'Esterel.

Outre les réceptions et fêtes dont je vous fais grâce, il y eut une
isite aux grottes des Baoussé-Roussé et aux enceintes du mont
astide cité ci-dessus.

La séance de clôture eut lieu solennellement, le dimanche
2 avril, avec tous les discours traditionnels, et en présence du
ince héritier de Monaco, S. A. S. le Prince Souverain, qui avait
en voulu accorder au Congrès l'hospitalité de la Principauté,
avant pu assister à aucune séance à cause d'une maladie qui le
tenait au Palais.

G. CUMONT.





GUILLAUME DE BROUWER

ET SON LIVRE DE BORD.

ECTURE FAITE A LA SÉANCE DU 2 AVRIL 1906 DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES.

Mesdames, Messieurs,

EN lisant l'ordre du jour de la séance, vous vous serez demandé peut-être quel intérêt peut offrir, au point de vue archéologique, un livre de bord, sujet qui semble se rattacher plutôt au Droit maritime.

Vous l'aurez bientôt compris en remarquant ie le livre de bord dont il sera question ce soir remonte à nnée 1738, c'est-à-dire à plus d'un siècle et demi. Il nous a paru 'il était, comme son auteur, assez vénérable par son âge pour ire l'objet d'une lecture offrant certain intérêt pour ceux qui sont, mme vous, amateurs des choses du passé.

I

Vous savez tous, d'une manière générale, que le livre de bord est registre que doit tenir tout commandant d'un navire de mer. 'est un livre de comptabilité en même temps qu'un journal de

route, un journal nautique. Le propriétaire du navire, l'armateur e les chargeurs doivent, en quelque sorte, s'en rapporter à l'expérienc professionnelle du capitaine, à son habileté autant qu'à sa prudenc pour l'heureuse issue d'une traversée toujours périlleuse. De sommes considérables, des millions se trouvent engagés dans ce expéditions d'outre-mer. Le capitaine répond de tout, cargaison e navire, il en doit compte. Dans l'intérêt de tous et dans so propre intérêt, afin qu'il puisse se justifier au besoin, s'il est victim d'un cas de force majeure, il est astreint à consigner dans son livr de bord les incidents quelque peu graves de la navigation, les ava ries qui l'obligent tantôt à sacrifier une partie de la cargaison tantôt à changer de route ou à s'abriter dans un port de refug avant d'avoir atteint le terme du voyage.

De nos jours l'emploi de la vapeur et surtout de l'hélice ain que la connaissance exacte des courants de l'atmosphère et de eaux ont, en quelque sorte, régularisé la navigation maritime, a point qu'un retard de quelques heures pour une traversée de New York à Liverpool, par exemple, est considéré comme un fait tr exceptionnel. Mais il va de soi que les navires à voiles, expos à tous les caprices des vents, ont une marche beaucoup plus len et moins régulière et qu'ils sont plus souvent victimes de ce qu'o appelle, par ironie sans doute, « des fortunes de mer ». Sachez, e outre, que le livre de bord du capitaine De Brouwer résume u voyage de Copenhague à Canton et que ce voyage, aller et retou y compris le séjour en Chine, a duré environ dix-huit mois.

Aussi notre livre de bord constitue-t-il un fort registre de gra format. Le papier a jauni ; mais l'encre est restée noire et, malg les injures de la mer et du temps, le vieux livre est bien conserv grâce à sa forte reliure en parchemin, grâce aussi aux soins dont a été entouré dans ses vieux jours. C'est un spécimen rare et pe être unique qui a mérité l'honneur d'être exposé récemment Bruges et que nous regrettons de ne pouvoir mettre ce soir so vos yeux. Faute de mieux, nous vous en donnerons des extrai sans oublier que notre lecture s'adresse à des archéologues et no des navigateurs.

II

Après vous avoir fait connaître sommairement le livre de bord, nous avons à vous présenter son auteur.

Guillaume De Brouwer n'était pas le premier venu parmi les hommes de mer de son temps. Il descendait en droite ligne d'un célèbre et rude corsaire du XVII[e] siècle, Erasme De Brouwer, originaire, comme lui, de la ville d'Ostende, qui a fourni jadis tant de bons marins.

Comme vous le savez, les navires qui prenaient part aux batailles navales à cette époque n'étaient pas tous équipés par les États belligérants et montés par des troupes régulières. A côté des vaisseaux de guerre proprement dits figuraient des navires marchands auxquels étaient délivrées des lettres de marque qui régularisaient leur intervention. C'étaient des corsaires, c'est-à-dire des bâtiments autorisés à faire la course, à donner la chasse aux navires ennemis, à les capturer en faisant main basse sur la cargaison, sauf règlement ultérieur quant au droit de prise. Bien que la course ne soit pas encore absolument abolie, elle heurte nos idées modernes qui assimilent, en quelque sorte, les prises du corsaire à des actes de piraterie ou de brigandage. Mais au XVII[e] siècle il en était tout autrement : loin d'être en rien amoindris dans l'opinion publique, certains corsaires sont restés célèbres et ils ont trouvé des historiens pour éterniser leurs exploits.

C'est ainsi que, au cours de la guerre maritime entre l'Espagne et l'Angleterre, Erasme De Brouwer, qui commandait un navire de vingt-sept canons, s'est illustré dans le combat naval du .. mai 1655. Attaqué près de Goodwindsant, non loin des côtes de l'Angleterre, par quatre frégates de la flotte du Prétendant (Olivier Cromwell), il leur tint tête dans cette lutte fort inégale, de .. heures du matin à 6 heures du soir. Lorsqu'il amena enfin son pavillon, il avait perdu la majeure partie de son équipage et son navire démâté, criblé de boulets, faisait eau de toutes parts [1].

[1] Voir PASQUINI, *Histoire de la ville d'Ostende et du port*, Bruxelles, 1842, un volume. — Notre *Biographie nationale*, VI[e] vol. rend compte de ses exploits dont le récit a été complété par un annaliste ostendais, M. R. DE BEAUCOURT DE NOORTVELLE, *Ostendiana*, t. II, 1900, p. 73. Voir encore *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I, p. 40. — PIRON, *Levensbeschrijvingen*, etc.

Descendant direct de cet héroïque marin dont il avait épou l'arrière-petite fille, Guillaume De Brouwer était capitaine navire par vocation comme par tradition de famille. Il était ent d'abord au service de la « Compagnie Impériale et Roya d'Ostende », célèbre par ses succès autant que par sa chute imm ritée [1]. Commandant du *Marquis de Prié,* frégate de vingt-s canons et de trois cents tonneaux, le capitaine De Brouwer ava fait le voyage de Chine au cours de l'année 1727-1728 ; il en éta revenu avec une cargaison de thé, de porcelaine et de soieri dont la vente fut signalée comme un événement [2]. Le succès d diverses expéditions de la Compagnie d'Ostende fut tel qu'e excita la jalousie des puissances maritimes. Des sommations mer çantes furent adressées à notre souverain, l'empereur Charles V qui eut la faiblesse de s'incliner. Après avoir subi la suspensi temporaire de son octroi, la Compagnie fut définitivement su primé en 1731.

Quelques années plus tard, Guillaume De Brouwer accepta offres de la « Compagnie Royale Danoise-Asiatique » qui, ap avoir longtemps végété, conçut l'espoir de recueillir la successi de la défunte Compagnie d'Ostende. On confia au capitaine commandement du navire *Schlesvig,* destiné à partir pour Chine. C'est de ce voyage qu'il fit la relation, jour par jour, da le livre de bord auquel nous allons revenir.

III

Qu'il nous soit permis cependant de consacrer encore quelq lignes au capitaine De Brouwer, dont le nom reste vénéré parmi

[1] Voir Ad. LEVAE, *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux In pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle* (1842) — Conférence de M. MICHEL H MAN sur la *Colonisation belge au XVIIIe siècle (Annales de la Société d'archéol* 1903, p. 487), et surtout l'ouvrage du même auteur, *La Belgique commer sous l'Empereur Charles VI,* étude historique sur la Compagnie d'Osten charte privilégiée, dont l'octroi fut publié le 20 juillet 1723.

[2] La cargaison du *Marquis de Prié* fut vendue en même temps que celle d *Concorde,* qui avait fait partie de la même expédition. La vente rapp 2,060,874 florins de bénéfice net. Les droits d'entrée perçus par l'administr s'élevèrent à plus de 200,000 florins. (Voir les *Relations véritables* du 16 juillet 1 p. 456.)

ombreux descendants [1]. Ceux-ci conservent avec un soin pieux ivers objets qui rappellent son souvenir. Son portrait et notre vre de bord sont gardés comme des reliques dans la ligne paterelle. Celui qui a l'honneur de vous parler ce soir possède, par hériige, une élégante statuette en biscuit représentant son vénérable isaïeul du côté maternel. D'après une tradition de famille, cette atuette a été faite en Chine, probablement lors du voyage que uillaume De Brouwer y fit en 1727-1728. Il est représenté assis ans un lârge fauteuil d'un aspect très particulier. C'est la réducon de celui dont il faisait usage et qui est soigneusement conservé. es quatre pieds sont reliés par des traverses supportant une lanchette pour y poser les pieds, de manière à les mettre à l'abri e l'humidité inévitable d'un pont de navire. Le siège est un tissu fibres fortement fixé dans l'encadrement et assez semblable à lui de nos fauteuils cannés. Le dossier arrondi porte, au-dessus un ornement sculpté, les initiales en cuivre du capitaine . D. B.). Il est percé de deux larges trous de balles, ce qui ouve que le voyage en Chine présentait alors d'autres dangers ie ceux de la navigation.

Tel qu'il est représenté, le capitaine a l'apparence d'un homme belle santé, dans toute la force de l'âge. La barbe et les cheux sont complètement rasés (le capitaine portait sans doute, en stume de cérémonie, l'une de ces hautes perruques qui étaient alors la mode). Le profil est régulier, le nez long et légèrement courbé bec d'aigle. La physionomie pleine de distinction respire le lme autant que l'énergie, sans avoir rien de dur. Le capitaine est tu d'une ample houppelande en drap brun, ornée de nombreux utons d'or ; le gilet noir, très ouvert, a de longues basques. Une lotte courte en drap noir, des bas noirs et des souliers à boucles mplètent le costume. Détail caractéristique, le capitaine tient ns la main gauche une vaste tabatière dorée dans laquelle il a is une pincée de tabac qu'il serre entre le pouce et l'index de la in droite, comme s'il avait à réfléchir avant de priser.

Les marins de nos jours, très barbus d'ordinaire et fumeurs de urtes pipes, souriraient peut-être à la vue de ce collègue placide,

[1] Il avait épousé, le 28 octobre 1723, Marie-Françoise de Chaene. Ses enfants, nombre de sept, s'allièrent aux meilleures familles de la Flandre; mais aucun ses fils ne suivit son exemple ; il fut le dernier des marins de son nom.

qui se contente d'une prise de tabac et qui, rasé comme un acteu ou un prêtre, n'a rien d'un loup de mer !

Mais nous nous attardons à ces détails. Laissons là le capitaine son fauteuil et sa statuette pour retourner au voyage en Chine d *Schlesvig.*

IV

Qu'était-ce que ce navire ? Que représentait-il comme tonnag équipage et cargaison ? Nous ne le savons qu'imparfaitemen D'après les indications du livre de bord, c'était un grand voilie armé de canons et pourvu de plusieurs mâts désignés en term techniques dont la signification nous échappe. Il portait suspe dues dans ses haubans d'autres embarcations, une chaloupe notan ment qui pouvait contenir trente hommes d'équipage, plus u bateau à voiles appelé « yole ».

Le commandant était secondé par un capitaine adjoint et pa plusieurs officiers. Il y avait à bord un aumônier (qui vint à mour près de Canton), un écrivain, un sommelier et plusieurs maîtr d'équipage, appelés constable, caporal, pilote. Deux subrécargu — agents de la Compagnie Royale — faisaient également part de l'expédition, qu'ils dirigeaient au point de vue commercial.

V

Notre livre de bord est rédigé en flamand ; mais c'est un flama fortement mélangé de français ; on y rencontre aussi des mo espagnols, latins et anglais. Il est écrit d'une main ferme, avec u régularité qui surprend quand on songe aux secousses incessant qu'amènent le roulis et le tangage.

Le livre s'ouvre à la fin du mois de décembre 1736. Dès sa pr mière ligne le capitaine rend gloire à Dieu *(Laus Deo semper* et cette invocation pieuse se retrouve en tête de chaque pag L'homme de mer était religieux alors et il l'est resté : en présen d'une mer souvent démontée, il comprend mieux que personne propre faiblesse et la toute-puissance de Celui qui commande a flots et aux vents.

VI

Au 31 décembre 1736, le *Schlesvig* est en rade devant Copenhague. Il fait un essai de mise à la voile ; mais il touche le fond, arrêté dans la boue. Que nous sommes loin du Copenhague actuel, qui donne accès aux navires du plus fort tonnage !

Pendant une dizaine de jours, ce sont des allées et venues continuelles de la galiote pour embarquer des tonnes de bière et d'eau, des légumes et de la viande, des caisses de vin et des bouteilles de « brandewyn », la liqueur favorite du marin.

Le 9 janvier 1737, on tire un coup de canon et le drapeau bleu est arboré — signal convenu pour appeler l'équipage à bord.

Le lendemain arrivent les directeurs de la Compagnie Danoise et les principaux intéressés qui viennent passer l'équipage en revue. Deux salves de neuf coups de canon sont successivement tirées pour leur souhaiter la bienvenue. (Vous verrez bientôt que les coups de canon sont fréquents à bord et que les salves sont réglées d'après un protocole rigoureux.) La revue est précédée de la lecture d'un règlement de police qualifié d' « articles royaux du navire ». L'aumônier fait ensuite un sermon de circonstance ; puis les gens de l'équipage prêtent tous un serment de fidélité, avec promesse d'observer les articles royaux. L'état-major enfin (« le conseil du navire »), réuni dans la *cajutte* (?), prête le serment de fidélité en présence des directeurs de la Compagnie.

Le lendemain, quand toutes les cérémonies de la revue sont terminées... on lève l'ancre, me direz-vous peut-être. Non pas ! On se met à table ! C'est la fête du départ. Le capitaine prend la parole au cours de ce singulier banquet ; il ne propose pas moins de huit santés, ponctuées chacune de neuf coups de canon. On boit d'abord à S. M. le Roi [1], puis à la Reine, puis au jeune Prince héritier [2] et à toute la Famille Royale. Le quatrième toast est en l'honneur du président et des nobles seigneurs directeurs de la Compagnie ; le cinquième s'adresse aux principaux participants et intéressés ; le sixième au jonckheer von Pletsen, personnage dont

[1] Christian VI (1699-1746), qui avait succédé en 1730 à son père Frédéric IV.

[2] Né en 1723, mort en 1766, il succéda à son père, en 1746, sous le nom de Frédéric V.

la qualité ne nous est pas connue. Les septième et huitième toasts, enfin, qui font quelque peu double emploi, visent le bon négoce et la bonne navigation. — Le banquet terminé, les seigneurs directeurs se retirent et, comme s'ils n'étaient pas rassasiés du tapage, de la fumée et de l'odeur de la poudre, deux salves de neuf coups de canon les saluent au départ !

Le moment semble venu de mettre à la voile. Erreur ! On passe encore plusieurs jours à préparer la voilure et les câbles. Le 14 janvier, dans l'après-midi, le capitaine amène à bord les subrécargues. Le vin d'honneur circule dès leur arrivée ; on boit de nouveau à l'heureux voyage et on éprouve le besoin de tirer une nouvelle salve de neuf coups de canon.

Partira-t-on enfin ? Tout est prêt ; mais il faut compter avec le vent qui devient contraire. Guillaume De Brouwer ne devait pas en être trop surpris : en 1727, lors de son précédent voyage en Chine, il avait attendu pendant deux mois un vent favorable. C'était absolument comme à l'époque des Grecs et des Troyens ! Le vent, qui joue un rôle capital dans la guerre de Troie, n'a pas moins d'importance pour la Compagnie Danoise et pour le voyage du *Schlesvig*. Le malheureux voilier reste donc forcément à l'ancre. Aucun incident pendant plusieurs jours, si ce n'est le passage du bateau royal de garde *Charlotte*. De part et d'autre, on salue cette rencontre par une salve protocolaire réduite à trois coups de canon.

Le 22 janvier, tout change. Il n'est plus question ni de banquets, ni de salves courtoises. C'est le gros temps !

Vers minuit, le canon d'un navire se fait entendre. On constate au point du jour que c'est la *Charlotte* qui a perdu sa mâture et qui vient de sombrer avec deux ou trois autres bateaux. Le capitaine De Brouwer rend grâce au Dieu tout-puissant qui lui a épargné un naufrage, sans autre avarie que la hampe du drapeau arrachée.

A la fureur des vents succède malheureusement celle des hommes. Une rixe a lieu entre deux matelots qui se blessent réciproquement à coups de couteau. Le capitaine fait aussitôt lire devant l'équipage les articles qui punissent ces violences ; puis, le plus coupable, le provocateur sans doute, est mis aux fers en attendant l'information du conseil du navire.

Un malheur, dit-on, n'arrive jamais seul. Le lendemain, le som-

melier meurt victime d'un triste accident, ayant eu la poitrine écrasée. Un sous-officier procède à l'inventaire de ce que laisse le défunt; puis le cadavre est transporté à terre. Un coup de canon salue son départ et le drapeau est arboré à mi mât en signe de deuil [1].

Le 28 janvier, se réunit le conseil pour l'information à charge des matelots impliqués dans la rixe de l'avant-veille. Le lendemain, les deux coupables sont condamnés : chacun d'eux reçoit la bastonnade en présence de l'équipage impressionné.

Plusieurs jours se passent encore avant le départ, attendu avec impatience. Le 6 février enfin («Dieu merci !» dit le livre de bord), on met à la voile à 10 heures du matin. Entretemps était arrivé à bord un personnage dont le nom seul est indiqué et dont le départ est salué de cinq coups de canon (c'était inévitable !). On passe entre la rade de Copenhague et celle d'Elseneur.

Le 12 février, le *Schlesvig* est rejoint par un autre navire de la Compagnie Royale, le *Croonprins,* qui, d'après les instructions, devait l'escorter [2]. Après les salves d'usage, le capitaine De Brouwer se rend à bord du *Croonprins* et constate que ce navire n'est pas encore en état de prendre la mer. Il prescrit divers travaux en recommandant aux officiers de faire diligence. Entretemps le capitaine Paulo Jansen, du *Croonprins,* se rend à bord du *Schlesvig* et reçoit le salut réglementaire.

On met enfin à la voile, longeant la côte de Suède, distante de 25 kilomètres seulement sur la rive opposée du Sund. De la Baltique on arrive dans la mer du Nord. Les derniers jours de février se passent à louvoyer parce que les vents sont contraires [3]. Le 2 mars,

[1] Quelques autres décès seront signalés au cours du voyage ; nous n'en reparlerons plus. Chaque fois le modeste avoir du défunt est inventorié avec le plus grand soin; mais quand on se trouve loin des côtes, le cadavre est jeté à la mer, salué d'un coup de canon, et le navire reprend sa course.

[2] Selon l'expression du temps, ils voyageaient *de conserve*. Comme les mers étaient peu sûres, on armait généralement, pour les expéditions lointaines, deux navires, qui faisaient route ensemble, de manière à pouvoir unir leurs efforts pour se défendre contre les pirates.

[3] Dans l'ouvrage si intéressant du comte de Beauvoir, *Voyage autour du monde,* 6e édition, Paris, 1872, 3 vol. in-8°, l'auteur rapporte que, monté sur l'*Omer Pacha,* clipper anglais qui avait une voilure de 3,000 mètres carrés de toile, il dut louvoyer pendant vingt jours à cause des vents contraires, qui entravèrent la marche du navire dès sa sortie de la Tamise.

une tourmente de neige, de grêle et de pluie met le navire dans le plus grand danger. A la suite de graves avaries, il se trouve plein d'eau ; on doit pomper sans relâche. Le pilote « bootsman » est jeté à la mer. Le spectacle est effrayant, dit le capitaine ; et quand c'est un intrépide marin qui s'exprime ainsi, on ne doit pas craindre qu'il exagère.

VII

Nous vous ferons grâce de détails sans importance et sans intérêt qui se reproduisent souvent. Le livre de bord ne manque pas de signaler les rencontres d'autres navires avec lesquels des saluts s'échangent de loin ou qui, manifestant au contraire, des dispositions hostiles, obligent parfois l'équipage à se tenir sur la défensive, canons chargés et fusils en joue.

Le *Schlesvig* a enfin quitté la mer du Nord pour les eaux de l'océan Atlantique. A la fin de mars, il dépasse les îles Canaries, se dirigeant vers celles du Cap-Vert. Le 12 avril, il jette l'ancre à Porto-Praya, capitale de l'île Saint-Jacques. Il reprend la mer le 19 en route vers le cap de Bonne-Espérance. Ce n'est que le 12 juin qu'il double le cap pour gagner Canton. A la fin de juillet, il traverse le détroit de la Sonde (entre Sumatra et Java). Le 10 août, enfin, il jette l'ancre dans la baie de Canton, devant Macao, principal établissement des Portugais en Chine. Il y était arrivé le matin, après avoir salué le château de sept coups de canon, auxquels il fut répondu par une salve de six coups seulement. Le capitaine était descendu à terre avec les subrécargues pour y faire ses compliments au « governador ». L'accueil fut peu courtois ; car, après bien des allées et venues, le gouverneur prétexta une indisposition pour ne pas recevoir les officiers du *Schlesvig,* qui n'eurent affaire qu'avec les gens de la domesticité.

Il s'agissait maintenant de remonter le fleuve que le livre de bord appelle la rivière de Canton (le Tchou-Kiang). Après une navigation laborieuse, on jette l'ancre dans la rivière, en face de Nampoa, le 18 août. C'est le terme du voyage. Entrepris au commencement de février, il avait duré environ sept mois. Au retour il fut un peu moins long (du 8 décembre au 20 juin). — Que nous sommes loin du « Tour du monde en 80 jours », ingénieuse fic-

tion qui se trouve réalisée et même dépassée depuis un certain temps ! Philéas Fogg n'était pas encore inventé en 1738 !

VIII

Il eût été intéressant de connaître la nature et le résultat des opérations commerciales qui constituaient le but principal du voyage du *Schlesvig*. Malheureusement le livre de bord, parfois prolixe et monotone dans le récit d'incidents toujours les mêmes, est fort laconique pour tout ce qui a trait au côté commercial de l'expédition, au « bon négoce », objet du dernier toast au départ. C'est, sans doute, parce que ces opérations, dirigées par les subrécargues, ne concernaient pas directement le capitaine. Aussi se borne-t-il à enregistrer, jour par jour, le travail de l'équipage, les réparations de la voilure, les occupations des charpentiers et de ses autres hommes qui sont souvent aidés par des ouvriers chinois, surtout pour le transport des marchandises. Parfois on signale la présence à bord de notables chinois auxquels on offre des confitures et de la pâtisserie, mais aucun coup de canon. Les Chinois n'aimaient-ils pas l'odeur de la poudre ? Craignaient-ils la fumée et le bruit des décharges ? Ou bien estimait-on, en 1738, que les barbares n'étaient pas dignes de salves d'honneur ? Nous l'ignorons !

Le livre de bord nous apprend que le capitaine se rend fréquemment à terre et qu'il s'y arrête à la *factorerie* (probablement comptoir ou magasin de la Compagnie Danoise). Il y surveille l'approvisionnement du navire et son chargement. Nombreuses sont les caisses et les tonnes amenées chaque jour à bord ; mais que contiennent-elles en fait de marchandises ? Le livre n'en dit rien.

IX

Arrivé à Canton le 18 août, le *Schleswig* en repart seulement vers le milieu de décembre 1737. Il descend la rivière de Canton et franchit la deuxième barre, si dangereuse alors comme de nos jours. Ce n'est qu'à la fin du mois de janvier 1738 qu'il traverse le détroit de la Sonde. Le 3 février, nous le retrouvons à l'ancre à l'île

du Prince (golfe de Guinée). Arrivé ensuite au cap de Bonne-Espé rance, il s'y arrête pour en repartir le 3 avril.

Le capitaine se proposait de retourner directement à Copen hague; mais il crut devoir changer de route, dans la crainte paraît-il, de manquer de vivres et d'eau. Il avait réuni son consei pour délibérer sur le parti à prendre ; finalement il fut décid qu'on se dirigerait vers l'île Sainte-Hélène pour s'y ravitailler.

Le livre de bord constate, en cours de route, que les cartes don le navire est muni présentent de nombreuses inexactitudes, ce qu n'a d'ailleurs rien de surprenant à une époque où la cartographi était encore dans l'enfance.

On arrive cependant à Sainte-Hélène, qui devait plus tard deve nir si célèbre. On s'y ravitaille avec la pleine autorisation du gou verneur, plus courtois que celui de Macao. Des présents s'échan gent, accompagnés des saluts d'usage. Le 19 avril, après s'y êtr arrêté trois ou quatre jours, le *Schlesvig* quitte l'île Sainte-Hélène il passe le 1er mai l'équateur, *de linie equinoctial,* que le capitain se réjouit d'avoir, *Godt zij gedanckt, seer favorabel gepasseer* (Inutile, sans doute, de traduire ce flamand-français ou plutôt c français-flamand.) Deux mois plus tard, le 19 juin, il arrive devan Croonborg sans incidents notables et, le lendemain, il jette l'ancre e rade de Copenhague.

Le voyage a pris fin ! Trois mois environ se passent, sans dout à régler les derniers comptes. Le 14 septembre 1738, le capitai De Brouwer s'éloigne définitivement de son navire et du Dan mark. Ainsi que le constate la dernière page du livre de bord, s'embarqne sur la galiote *Finne-Anna,* traverse le Sund regagne sa ville natale.

Nous ignorons s'il reprit plus tard le commandement d'un aut navire ; nous ne savons rien de spécial quant à la fin de sa carriè et la date de sa mort ne nous est pas connue.

X

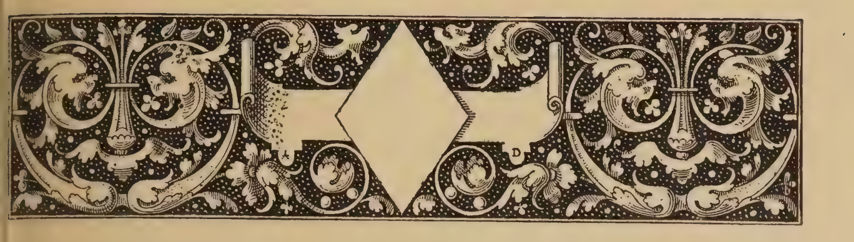
Il est temps de dire adieu au capitaine De Brouwer et à s navire. Ils ont disparu l'un comme l'autre dans un passé lointai Seul le livre de bord a survécu. S'il plaît à Dieu, il vivra longtem

ncore, pieusement gardé dans les archives d'une famille qui a conservé le culte des souvenirs.

Peut-être trouverez-vous, Mesdames, Messieurs, que nous vous avons trop longuement parlé, ce soir, de détails qui n'ont guère l'intérêt que pour les descendants du capitaine De Brouwer. Mais e culte du passé n'est-il pas de l'essence de l'archéologie ? Ce sera à l'excuse de celui qui réclame votre indulgence en vous remerciant de votre trop bienveillante attention.

De Bavay.

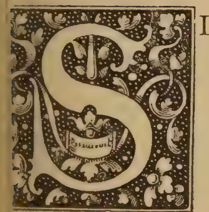




LA FORÊT DE SOIGNE

AU XVIIE SIÈCLE

CAUSERIÉ FAITE A LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES, LE 1er MAI 1905.



I j'ai choisi de préférence le XVIIe siècle pour vous parler de la forêt de Soigne, c'est parce qu'il est une des périodes les plus remarquables de son histoire. Ce siècle abonde en documents graphiques, et la promenade rétrospective que nous allons entreprendre ensem- e devant être illustrée de projections lumineuses, cette raison 'engageait davantage à choisir spécialement cette époque bril- nte. En effet, la forêt est alors en pleine floraison architectu- le. Les couvents, qui seuls étaient autorisés à édifier leurs nstructions sur le territoire sylvestre et qui avaient eu fort à souf- r de la fureur des gueux au siècle précédent, ont été complètement staurés, tandis que des châteaux nouveaux sont venus s'ajouter à ux qui encadraient les bois ; ceux-ci ont désormais une véritable uronne de manoirs et de villas, aux architectures diverses, sobres charmantes, aux tours orgueilleuses, massives ou élégantes. our visiter par la pensée toutes ces constructions anciennes et esque généralement disparues, nous adopterons le mode d'une omenade rétrospective ; en suivant un chemin sur la carte de n Werden, datée de 1659, nous nous arrêterons devant les archi-

tectures des hommes et devant les architectures de Dieu, devan les castels, les chapelles et les abbayes aussi bien que devant le arbres fameux, les étangs mélancoliques et les futaies les plu majestueuses. Nous ferons surgir l'aspect pittoresque de ces site en projetant sur l'écran lumineux des dessins inédits, des gravure sur cuivre, des eaux-fortes, des lithographies, empruntés au Cabine des estampes ou puisés dans les ouvrages anciens.



FIG. 1. — LE BOIS DE LINTHOUT, AU SORTIR DE LA FORÊT DE SOIGNE.
Gravure de Hans Collaert, 1545-1622. (Cabinet des estampes.)

Pour arriver à la forêt de Soigne, en sortant de Bruxelles p l'ancienne porte de Louvain, nous gagnerons le bois de Lintho (gravé par Hans Collaert, 1545 1622) (fig. 1). Ce bois était périph rique de la forêt de Soigne ; il recouvrait les hauteurs du *Swaene berg* et son versant méridional. Nous traverserons ce bois de Lin hout pour arriver au couvent de la Cambre (fig. 2). Ce couve était une des onze grandes maisons religieuses de la forêt : V Duchesse, Groenendael, Sept-Fontaines, Aywières, Wauthi Braine, Nizelle, Bootendael, Forest, Rouge-Cloître, La Camb et Tervueren. Les couvents de femmes (Forest, Val-Duches



FIG. 2. — LE COUVENT DE LA CAMBRE.
Gravure parue dans la *Chorographia Sacra Brabantiæ* d'Antoine Sanderus, édition de 1726.

Cambre) étaient les plus anciens. Ce dernier venait en conde ligne. Lorsqu'ils le fondèrent, en 1201, Henri Ier, duc de abant, et sa femme, Mathilde de Bourgogne, donnèrent à sœur lde un endroit appelé *Pennebeeck*, pour y construire un monstère en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge Marie. La fontrice appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, mais elle changea ntôt la robe noire contre la cucule blanche de l'ordre de eaux, auquel la maison a continué, dès lors, à appartenir. En 1, des soldats brûlent le cloître. Les religieuses se réfugient ruxelles et ne rentrent à la Cambre qu'en 1509. Elles relevèt la maison de ses ruines et l'embellirent. Durant les guerres religion, à plusieurs reprises, elles furent contraintes de s'en- devant les hérétiques et aussi devant les armées espagnoles, pillèrent tour à tour l'abbaye.

n 1581, les iconoclastes s'emparent du monastère, brisent les

images sacrées et emportent les trésors. Philippe II fit reconstruire à ses frais, l'église. Les nouvelles orgues furent payées, en 1619, pa Albert et Isabelle. Ce couvent, qui ne recevait que des filles noble: fut supprimé en 1796. Il avait de magnifiques jardins. Au milie des arbres se dressait la chapelle construite à la mémoire de sai Boniface, évêque de Lausanne, fils d'un joaillier de Bruxelles, mo à la Cambre en 1266. Ses cendres sont aujourd'hui en l'église de l Chapelle, à Bruxelles, où elles avaient été transportées en 179

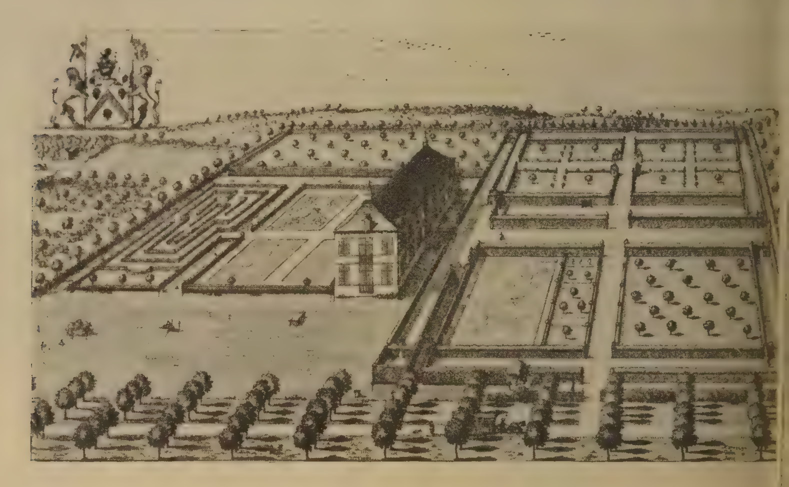


FIG. 3. — LA VILLA DE WATERMAEL.
Gravure de Harrewyn, parue dans *Castella et Prætoria Nobilium Brabantiæ* du baron Jacques Le Roy, édition de 1694.

lors de la suppression. Les vitraux de la Cambre étaient célèbr Les plus beaux avaient été offerts par Charles-Quint, Albert Isabelle. Dans l'église des Cisterciennes, on admirait un taberna magnifique, ornant le chœur. Il reposait sur une table de mar soutenue par quatre statues également en marbre, représentant Évangélistes. L'autel principal était orné d'une superbe toile Gaspard de Crayer.

Il reste peu de chose du couvent ; nous le quittons et nous versons les environs du monastère, entre les étangs où les gieuses pêchaient une partie du poisson dont elles se nourrissai puisqu'elles devaient suivre un régime maigre absolu, en vertu règles de l'ordre de Cîteaux. Par Boendael, nous arriveror Watermael, où nous verrons un joli château (fig. 3). La construc

de cette gentilhommière (dont une gravure de Harrewyn nous a conservé l'ensemble) est due au chevalier Corneille de Man, seigneur d'Auwerghem et des deux Lennick. Ce castel, édifié au XVIIe siècle, a eu la vie courte. Nous ignorons les circonstances dans lesquelles il a été détruit.

De Watermael à Boitsfort la distance est bientôt franchie. Après vingt minutes de marche, le village nous apparaît au fond de la vallée qu'encerclent les massifs de la forêt de Soigne (fig. 4). Boitsfort



FIG. 4. — LE VILLAGE DE BOITSFORT.
Gravure parue dans *Regiæ Domus Belgicæ* d'Antoine Sanderus, édition de 1659.

était la résidence des grands veneurs et de leurs gens et des grands forestiers du Brabant. Le bâtiment à gauche, sur la gravure qui figure dans *Regiæ Domus Belgicæ,* de Sanderus, est le local de la vénerie ; la chapelle qui y est accolée date du temps de Jean Ier. C'est, en effet, le vainqueur de Woeringen qui fonda, à la fin du XIIIe siècle, la première chapellenie en ce lieu sylvestre. Dans ce petit manoir, il y avait des appartements destinés à recevoir la Cour les jours de chasse. Le bâtiment qui se dresse au sommet du coteau, à droite, est la *Maison Haute* d'aujourd'hui, édifiée dans la seconde moitié du XVIIe siècle par le veneur Cafmeyer, — dont le tombeau est dans l'église de Watermael, — sur l'emplacement des anciens chenils de la vénerie ducale. C'est la seule construction qui rappelle aujourd'hui la célèbre vénerie de Boitsfort ; tous les autres

bâtiments ont disparu. En juin 1776, en effet, le castel de Boitsfort, menaçant ruine, fut démoli et ses matériaux vendus.

Non loin du castel poussaient les Trois Tilleuls, gerbe magistrale qui existait encore en 1802, puisque Vitzthumb les dessina d'après nature. Il est vraisemblable que c'est le gouvernement français qui fit abattre ces arbres majestueux, comme il en fit couper tant d'autres en si peu d'années.

De Boitsfort, en suivant quelque temps la Woluwe, nous atteindrons le château de Trois-Fontaines, bâti en plein dans un massif forestier. Dès l'origine, ce castel (qui remontait au XIVe siècle) servit de demeure aux lieutenants forestiers et de prison aux individus qui commettaient des délits contre les ordonnances sur la chasse ou qui occasionnaient des dégâts. Au temps de Philippe II, la prison fut brûlée ; on la reconstruisit vers la fin du XVIe siècle. C'est ainsi que nous la représente la gravure de Lucas Vostermans junior *(Regiæ Domus Belgicæ).* En 1786, on désaffecta à l'usage des braconniers le castel de *Drije Borren.* Les malfaiteurs furent désormais emprisonnés à la porte de Laeken ; cependant Trois-Fontaines servait encore de prison de passage : on y incarcérait provisoirement les transgresseurs, qui n'y passaient cependant jamais plus d'une nuit. C'était, en somme, l'amigo de la forêt... Les murs se sont écroulés au commencement du XIXe siècle. A présent, on voit une jolie ferme se dresser en partie sur les fondations primitives de l'antique manoir.

Trois-Fontaines est à quelques pas du couvent de Rouge-Cloître appartenant à l'ordre des Augustins (pl. X). Il fut, à l'origine, un petit monastère en bois, élevé, en 1366, par deux prêtres, au fond d'une petite vallée : *Bruxkens cluyse* (Ermitage du Petit-Pont). Comme il y faisait trop humide, ils se transportèrent dans un endroit plus favorable : *beneden de Clabots borre,* où, deux ans après, ils avaient achevé la construction d'une maison nouvelle. Ils en couvrirent les parois au moyen d'un ciment rouge, fait de tuiles brisées et pilées. De là son nom, que le peuple lui donna. Jeanne et Wenceslas accordèrent aux moines le droit d'annexer une partie de la forêt de Soigne, ce qui activa sa prospérité. Comme les autres maisons pieuses, Rouge-Cloître eut à souffrir des hérétiques, qui ravagèrent la demeure en 1572. Les dépendances s'étendaient assez loin dans la forêt. A l'intérieur de la propriété se trouvait la source de



LE COUVENT DE ROUGE-CLOITRE.

Gravure de Lucas Vorstermans junior, parue dans *Groot Kerkelijk Tooneel*, édition de 1727.

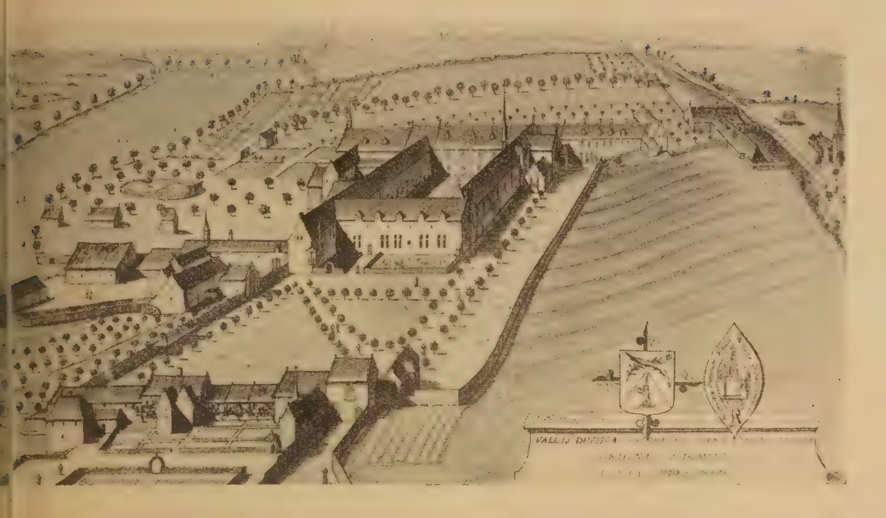


FIG. 5. — LE COUVENT DE VAL-DUCHESSE.
Gravure de J. Harrewyn, parue dans *De Beschrijvinghe van de Fondatie van het klooster genaemt s'Hertoginne-Dael,* édition de 1662.

Empereur *(Keysers fonteyne, Fons Cæsareus, Clabots borre).* Le onastère fut supprimé en 1784 par Joseph II. En 1790, les moi-s réintégrèrent leur maison, escortés par un groupe de patriotes. uis ils furent chassés deux ans après par les Français, qui vendirent bbaye. En 1834, un incendie détruisit l'église. Seule subsiste une rtie des dortoirs des frères lais et des chanoines, transformée guinguettes.

Le monastère était riche en trésors artistiques. Le maître-autel ait orné d'un tableau de Rubens, le *Martyre de saint Paul.* utes les fenêtres de l'église ogivale étaient ornées de somptueux raux, dons de Charles-Quint, de Ferdinand, roi de Hongrie, son e ; des ducs de Savoie, de Clèves ; des princes d'Orange et de rghes ; des cardinaux Erard de la Marck et Guillaume de Croy ; comte d'Egmont. Les boiseries du chœur étaient célèbres. Les nces tenaient d'ailleurs Rouge-Cloître en faveur spéciale : ils arrêtaient de préférence au cours de leurs parties de chasse. cela surtout pour se désaltérer à la source de l'Empereur, dont u, dit Sanderus, « leur était si agréable que le lait de leur mère und ils étaient petits. » Les bâtiments principaux avaient été nstruits au début du XVe siècle par le prieur Gérard Gog, moine,

architecte célèbre, en style gothique flamboyant. La maison fu abondante en religieux célèbres. Contentons-nous de citer Jea Gillemans, le fameux hagiographe brabançon, mort en 1487, et l peintre Hugues Van der Goes, qui vécut à Rouge-Cloître, en qualit de frère lai, de 1416 à 1482, année de son décès.

Il suffit de traverser le village d'Auderghem pour atteindre le cou vent de Val-Duchesse (fig. 5), de l'ordre de Saint-Dominique, le plu ancien couvent de Dominicaines des Pays-Bas ; il servit de modèl à tous les autres. Sa fondation, qui date de 1262, est due à la libé ralité de la duchesse Aleyde, veuve de Henri III, le Débonnair dont le cœur fut conservé au couvent pendant trois siècles. On n recevait à Val-Duchesse que des filles nobles. La prieure portait l titre de Dame de Watermaele et d'Ekeren. En 1562, le monastèr est attaqué, pris, pillé et incendié par des malfaiteurs. Il rena bientôt de ses cendres, et, en 1570, on bénit la nouvelle églis reconstruite grâce à la générosité de Philippe II. L'abbaye fu supprimée en 1783 ; les religieuses y rentrent cependant bientô mais en sont définitivement expulsées en 1796. Il n'en reste qu quelques murailles, datant de sa reconstruction. La chapel Sainte-Anne, qui appartenait au couvent, existe encore. C'est que se trouvait le merveilleux retable gothique vendu, en 1844, p le curé d'Auderghem, à un prince russe, pour 1,200 francs.

Nous suivrons la Woluwe pour aller voir le château de Wesem beek. On possède peu de renseignements sur ce manoir. No savons, par Cantillon, qu'au XVII[e] siècle il appartenait au comte d Rupelmonde, de la maison de Rocourt, après avoir été posséd par les familles de Swerts, de Bot, de Schuyl. Le château a presqu complètement disparu à la fin du XVIII[e] siècle. Le chevalier d Burbure de Wesembeek l'a fait reconstruire récemment, et a fa restaurer les parties anciennes subsistantes.

Par Ophem, en suivant une route dans la direction du sud-es nous arrivons à Tervueren, dont le palais ducal est la plus bel construction (fig. 6). Il a eu pour berceau la villa où mourut, a VIII[e] siècle, saint Hubert, et que sa femme Floribane lui avait a portée en dot. Henri I[er], vers 1200, fit construire le château primiti quatre tours réunies par des courtines à l'une desquelles s'appuya la demeure des ducs. Marguerite d'York, femme de Jean II, — signataire de la charte de Cortenberg, — fit agrandir le châtea L'archiduc Albert le restaura. Puis ce palais garde son aspe

ntact jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. La muraille encerclant le)arc fut élevée entre 1625 et 1632 par l'infante Isabelle. En 1749, ıouvelle restauration par Charles de Lorraine, qui construit la oute de Tervueren. Il occupe le palais jusqu'à sa mort, survenue e 4 juillet 1780. Dans les dernières années de son règne, il était ›rt délabré. Une partie des bâtiments s'étant écroulée, Joseph II rdonne, le 16 novembre 1781, de démolir le palais presque éduit en ruine. Le palais de Tervueren fut le théâtre d'événements ıémorables. Rappelons qu'en 1340, Edouard III, roi d'Angleterre, onna, dans le parc, un tournoi ; lui-même se mesura avec Robert Artois. Pendant les guerres de religion, les États de Brabant ent garder le château par une forte garnison. Les hérétiques, ıi endommageaient et pillaient les couvents de la forêt de Soigne, osèrent point, dès lors, s'aventurer jusqu'à Tervueren.

Le bourg de Tervueren avait, comme Bruxelles, ses châtelains éréditaires. Ceux-ci avaient le droit de résider au palais. Mais ils meuraient d'habitude en un petit manoir peu distant du château,

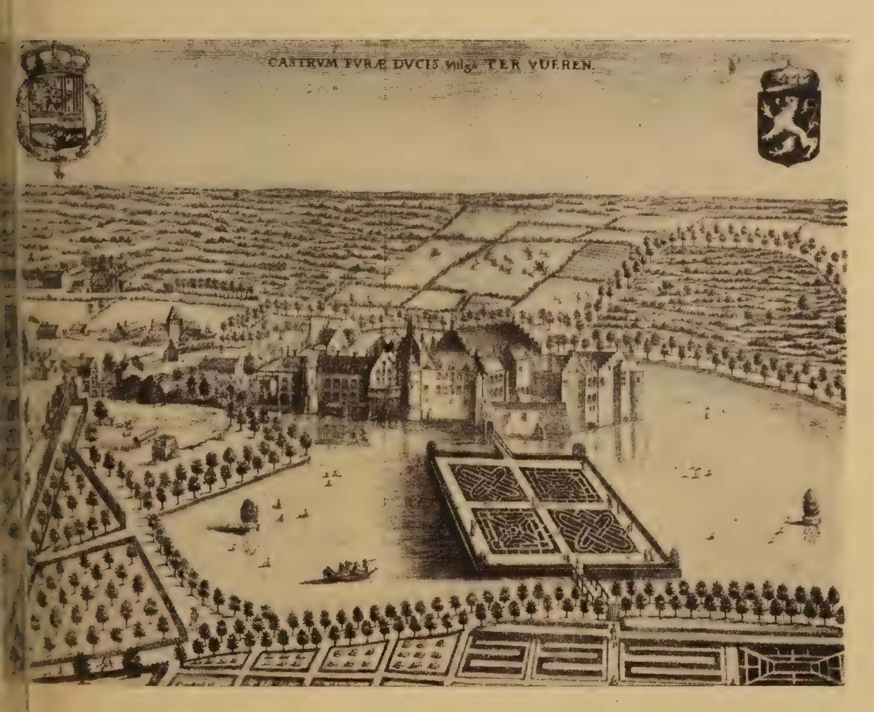


FIG. 6. — LE PALAIS DUCAL DE TERVUEREN. (Sanderus.)

au bout du village de Tervueren. Ces seigneurs portaient le dou titre de vicomte de Tervueren et de Duysbourg (fig .7). Ce charge de vicomte était autrefois momentanée ; mais, après, elle devenue perpétuelle et héréditaire. Les vicomtes étaient souv aussi grands veneurs de Brabant. Durant longtemps le vicon appartint à la famille Hinckaert, à la fière devise : *Marche di Hinckaert !* A la fin du XVII[e] siècle, le titulaire en est mess Hubert-François Christin, qui avait obtenu la charge par v d'achat. Une partie des bâtiments existe encore, avec la façade redans bordant la venelle. Ce qui reste de la villa, qu'on appel parfois la *Maison des Chapons*, est devenue une agréable mais de campagne.

Le couvent des Capucins de Tervueren n'est pas loin de demeure des vicomtes (fig. 8). Il fut le dernier établissem religieux fondé sur le territoire de la forêt de Soigne. Le terr où il s'élevait leur avait été donné par l'infante Isabelle, qui p la première pierre en 1626. Sa construction ne prit qu'une ann d'après les plans du père Charles d'Arenberg, premier direct



FIG. 7. — LA VILLA DE DUYSBOURG.
Dessin de G. de Bruyn, gravé par Harrewyn, paru dans *Castella et Præt Nobilium Brabantiæ*, édition de 1694.

de l'établissement. L'infante avait fait édifier un petit ermi à l'extrémité des jardins, où elle se retirait souvent pour méd couchée sur des nattes de jonc, la tête posée sur un bloc

bois. Le couvent ne pouvait recevoir plus de seize capucins. Il en est sorti des prédicateurs célèbres. L'histoire de cette maison



FIG 8. — LE COUVENT DES CAPUCINS DE TERVUEREN. (Sanderus.)

est simple comme la vie de ses hôtes. Elle ne dure qu'un siècle et demi : en 1796, la République française supprima le monastère, dont on a peine aujourd'hui à découvrir les traces.

Par Duysbourg, nous nous rendrons au château de Loenbeke. Il se dressait dans le quartier soumis à la juridiction de Tervueren. Cette terre avait été érigée en seigneurie en 1663, en faveur de Philippe, issu de la postérité de Jean Van der Vorst, chancelier de Brabant, à qui le territoire avait été vendu, vers 1500, par Gauthier de Huldenberg. Le premier château avait été brûlé par les gueux, pendant les troubles religieux. Non loin de Loenbeke, on voyait le château d'Everberg, demeure des comtes de Rubempré, grands veneurs du Brabant, en faveur desquels la terre fut érigée en prin-

cipauté, en 1686, par Charles II, roi d'Espagne. Il ne subsiste rien du manoir, construit pendant les premières années de la Renaissance.

Revenons sur nos pas et, par Overyssche, rentrons dans la forêt de Soigne; bientôt, à côté de la route de Wavre, nous apercevrons le *Jesus-Eyck* (fig. 9), ou chêne de Jésus, le plus célèbre des arbres de la forêt de Soigne. Il croissait à l'endroit où se dresse aujourd'hui l'église de Notre-Dame-au-Bois. Ce chêne faisait l'objet d'une admiration et d'une vénération extraordinaires. C'est un Bruxellois, Pierre Van den Kerckhoven, qui développa par un acte de piété cette adoration universelle. L'arbre s'appelait chêne de Jésus parce qu'une image du Christ était à l'origine, fixée dans une crevasse du tronc. Mais le tronc se développant, la sainte icone avait été bientôt complètement enfermée dans l'aubier. Van den Kerckhoven, qui était marchand et se rendait souvent à Malaise, s'était promis d'éloigner de l'endroit où se dressait le chêne, c'est-à-dire de la chaussée de Namur, les malfaiteurs qui le hantaient, en ornant la ramure du chêne d'une statuette de la Vierge. Il acheta cette statuette au marché de Bruxelles. Mais ce n'est qu'après sa mort que son vœu fut

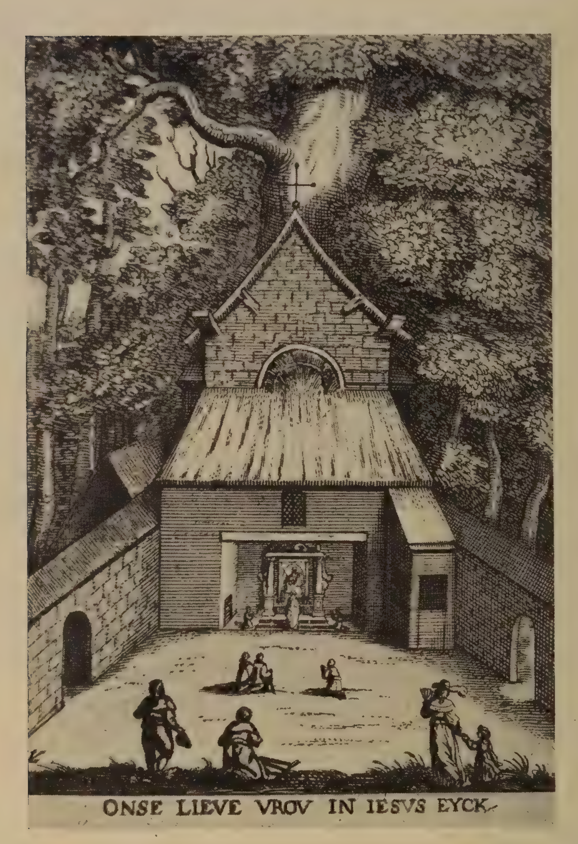


FIG. 9. — LE CHÊNE DE JÉSUS OU « JESUS-EYCK ».
(Sanderus.)

réalisé et l'image placée sur la fourche des deux branches maîtresses; cela se passait en 1637.

Les fidèles venaient nombreux implorer la Vierge, et l'endroit devint un lieu de pèlerinage. On se décida alors à donner à la vierge un cadre monumental. On construisit contre le chêne un autel, au centre duquel on plaça la figurine. Au-dessus on mit un toit. Une muraille entoura le lieu. Dans la chapelle, ainsi édifiée en plein air, la première messe fut célébrée en 1642. En 1648, l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, ayant pris l'image sous sa protection, décréta la construction d'un temple plus digne, dont il posa la première pierre deux ans après. C'est l'église actuelle. L'antique chêne de Jésus, origine de toute cette pompe religieuse, avait dépéri, sans doute, et a dû disparaître durant l'édification de l'église définitive. C'est autour de cette église que s'élevèrent successivement les maisons dont l'ensemble devait recevoir, sous le gouvernement français, le nom de commune de Notre-Dame-au-Bois. La Vierge opérait des miracles. Les vieux historiens parlent d'aveugles recouvrant la vue, de malades retrouvant la santé. Une des plus jolies histoires ayant trait à *Jesus-Eyck* est celle d'un marchand dont le cadeau offert à la Vierge avait été enlevé par sept soldats à cheval qui le suivaient et dont les montures ne voulurent quitter les abords du sanctuaire que lorsque les coupables eurent fait amende honorable devant la statuette de la Madone...

De Notre-Dame-au-Bois nous traversons un massif forestier pour gagner le couvent de Groenendael, de l'ordre des Augustins, fondé en 1304 par Jean de Busco, parent de Jean Ier, qui lui avait donné une bande de terre de Soigne (fig. 10). Le monastère ne fut longtemps qu'un petit ermitage, où vinrent demeurer, en 1393, trois prêtres de Bruxelles : parmi eux était le chapelain Jean Ruysbroeck, qui devint le premier prieur. Ils construisirent tout d'abord une chapelle, puis les bâtiments du cloître, grâce à la munificence des princes. Groenendael fut l'abbaye la plus riche, la plus puissante, la plus célèbre de la forêt de Soigne. Comme les autres, elle eut cependant des vicissitudes et essuya des coups terribles. Elle brûla en 1435. Cinq années suffirent pour la restaurer complètement. Les ducs de Brabant aimaient à se reposer à Groenendael durant leurs chasses. Charles-Quint surtout fréquenta l'abbaye et y faisait des retraites.

Nombreux étaient, à Groenendael, les souvenirs de l'empereur : Un héron de bronze avait été fixé au milieu du grand étang, sur une colonne de pierre, à l'endroit où s'était abattu un échassier tué d'un coup d'arquebuse par le souverain. Sur les degrés menant des jardins au vivier, les moines avaient dressé une statue de bronze au père de Philippe II. Dans sa main, il tenait une bombarde d'où jaillissait une fontaine.

En 1572, le couvent est dévasté par les hérétiques ; le calme revient sous Albert et Isabelle. C'est l'infante qui fit construire, derrière le Tilleul de Ruysbroeck, la chapelle de marbre, au bout du jardin ; elle était dédiée à Notre-Dame de Lorette et renfermait de véritables richesses artistiques : des tableaux des maîtres de Moulins, de Gaspard de Crayer, de Van der Weyden. Cette chapelle et l'église possédaient des vitraux admirables, dons de Char

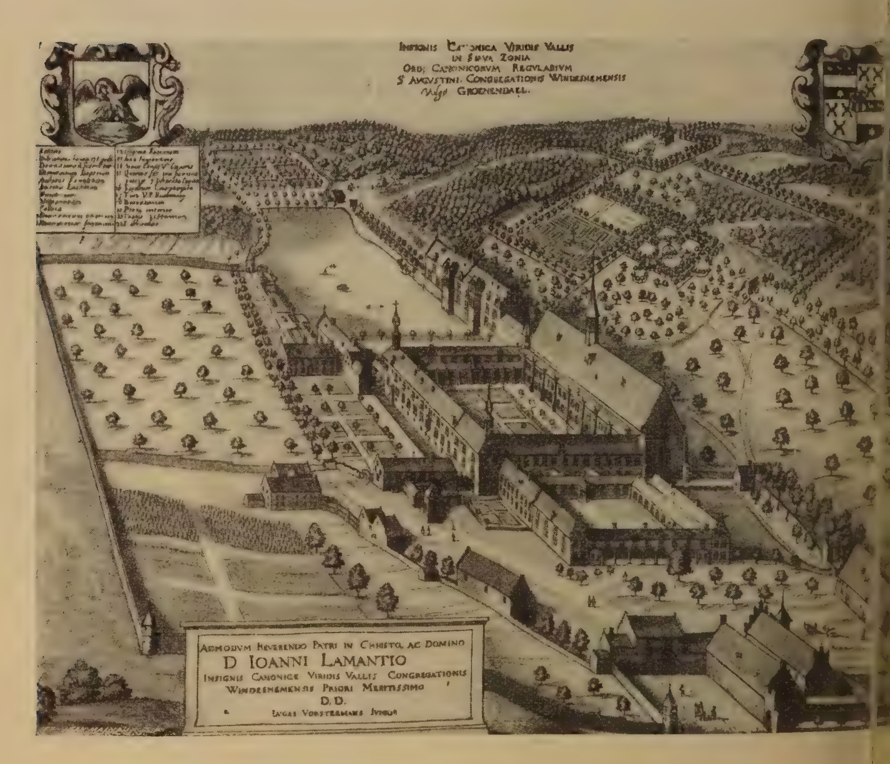


FIG. 10. — LE COUVENT DE GROENENDAEL.
Gravure de Lucas Vorstermans junior. (Sanderus, édition de 1724.)

les le Téméraire, de Charles-Quint, d'Albert et d'Isabelle. En 178?
Joseph II supprime le prieuré. Les moines le réintègrent sous la Révolution brabançonne. Mais la République les chasse définitivement. Rien ne subsiste du monastère que des souterrains inondés. Les religieux causèrent eux-mêmes la ruine de leur maison : en la quittant pour jamais, ils en renversèrent les murs...

Groenendael était un foyer d'études. Nul abbaye n'a produit tant d'hommes fameux dans les lettres, les arts, la théologie. Le plus connu fut Ruysbroeck, le véritable fondateur, « la fleur odoriférante du monastère ». Longtemps on entoura de soins jaloux le tilleul sous lequel il allait méditer. Cet arbre a dû disparaître au XVIIIe siècle. Il avait produit des miracles ; il guérissait des malades, rendait la force aux êtres épuisés. Il suffisait de le toucher pour revenir à la santé. Parmi les autres religieux célèbres, citons : Jean de Pomerius ou Van den Bogaerden, graveur sur bois de grand talent et auteur d'une vie de Ruysbroeck ; il est mort en 1469 ; Jean Spiegel, miniaturiste, qui enluminait les livres écrits par ses compagnons ; il trépassa en 1358 ; Jean Joncker, historien de Groenendael, décédé en 1509.

Un peu à l'ouest du prieuré se trouvait le haras de Groenendael (fig. 11). On l'avait construit en 1613, sur les ordres des infants, en un endroit appelé *Paardenberg*, où, autrefois, un premier haras avait existé. On y élevait les chevaux destinés à la Cour et à la Vénerie ducale. La maison était dirigée par un seigneur commandant, qui occupait un joli pavillon. Les quatre petits bâtiments à droite et ceux de gauche, qui figurent sur la planche donnée par Sanderus, étaient la « jumenterie ». On appelait souvent le haras *de Binders*, à cause du grand nombre de bonniers de bois qu'on avait dû sacrifier pour son installation. Ce haras exigeait d'ailleurs de telles dépenses que, sous Charles II, après la mort d'Albert et d'Isabelle, sur les instances de la Chambre des comptes, l'établissement fut supprimé. Il avait existé une vingtaine d'années et englouti ?,000 livres. Les magistrats de la Chambre des comptes se plaignaient de cette situation financière déplorable. Ils disaient que, si on voulait mettre en ligne de compte les poulains produits durant un quart de siècle, « on trouvera qu'ils ont esté de peu de service et par conséquent une chère mesnagerie, sans comparaison touttefois de l'estime qu'on doibt faire du plaisir des princes »... Ce n'est

cependant que vers la fin du XVIIe siècle que les bâtiments d haras éphémère disparaissent.

Du haras, une belle route, traversant obliquement le massif sud est du domaine, nous conduit à Rixensart, qui possède un châtea curieux. Cette maison, très ancienne, fut brûlée à la fin d XVIIe siècle par la garnison française de Charleroi. Mais, en 1730, l comte de Bruay, seigneur de Rixensart, la fit reconstruire. Donc vers 1650, il nous apparaît encore dans sa beauté originale, tel qu l'avait construit, entre 1580 et 1590, le comte de Frezin, Charle de Gavre. De Cantillon dit que ce seigneur fit édifier ce « châtea

HIPPOTROPHEION DVCIS BRABANTIÆ VULGÒ DE BINDERS



FIG. 11. — LE HARAS DE GROENENDAEL. (Sanderus.)

sans luxe, mais ample et commode pour y loger sa famille ». C'e lui aussi qui embellit la propriété de ses beaux jardins, remplis d grotesques et de fontaines jaillissantes dont l'invention ingénieu était sensationnelle pour l'époque. Aujourd'hui le château d Rixensart, rebâti en 1730, existe encore. Il a gardé une silhouett imposante avec les superbes tours qui flanquent les angles de s bâtisses carrées. Selon Jean Blondeau, cité par J. Le Roi, les se gneurs de Rixensart « ont droit de franche warande et peuve chasser toutes bestes fauves, mesme les poursuivre dans le bois d Soignes parmy pendant le cor au premier chesne qu'ils y ren contrent ».

Par Genval et Ohain nous atteindrons le château de Brain

'Alleud, qui a une vague ressemblance avec le palais de Tervueren. l était très ancien, puisque les Flamands le prirent en 1488. La hapelle du manoir aurait été édifiée en 1395. Le châtelain avait e droit de faire paître deux chevaux dans la forêt de Soigne, et d'y ouper des chênes destinés à réparer les ponts et les moulins de la aroisse de Braine. Le château appartint successivement aux Bar-



FIG. 12. — LE COUVENT DE TER CLUYSEN.
Dessin original du XVIe siècle. (Cabinet des estampes.)

nçon de Faingneulle, aux de Vyler, aux Witthem, aux de Berg--Zoom, aux de Cusance. A la fin du XVIIe siècle, il appartenait à ançois de Lorraine, prince de Lislebonne, qui le tenait de sa nme. A la veille de la Révolution française, soit en 1783, il est act, mais les envahisseurs l'auront bientôt réduit en cendres. n'en reste que des vestiges insignifiants.

Plus au sud de Braine-l'Alleud existait le couvent d'Aywières, de rdre de Cîteaux, fondé en 1217. Sainte Lutgarde y a vécu longnps et y est morte en 1246. On admira, durant des centaines nnées, dans l'église, deux hautes tombes de marbre de châtelains éditaires de Bruxelles, avec deux figures habillées à l'antique, écutées au commencement et à la fin du XIIIe siècle. Le couvent

a été supprimé en 1796. Il n'en reste que quelques construction
transformées en métairie.

Nous regagnons Braine-l'Alleud et atteignons Waterloo. Nou
suivrons la lisière de la forêt de Soigne jusqu'au couvent des Augus
tines de Ter Cluysen, fondé en 1399 (fig. 12). Cette maison avait l
droit de pâture sur la forêt de Soigne; elle vécut peu de temps. E
effet, on la transféra à Bruxelles en 1454, où elle prit le nom de cou
vent de Jéricho. Au XVIIe siècle, ses modestes bâtiments avaient ét
complètement respectés. La chapelle gothique de l'Ermite exist
encore et est en très bon état ; sa restauration est due au baro
Snoy. Elle sert d'atelier à un charron. La propriété du couvent d
Jéricho s'étendait jusqu'au hameau Ter Handt, dont l'aspect a ét
conservé par un camaïeu appartenant au Cabinet des estampes.

De ce hameau, un chemin mène aux environs de Sept-Fontaines
gravés par Hans Collaert (fig. 13). Du haut d'une clairière, nous ape
cevons le couvent des Augustins. Approchons-nous pour l'admir
en détail. Ce couvent de Sept-Fontaines eut des origines pareilles
celles de Rouge-Cloître et de Groenendael, c'est-à-dire qu'au débu
il fut un petit ermitage, au milieu d'une clairière arrosée par se
fontaines, *Seven Borren*. C'est en 1380 que le couvent fut fond
par Gilles Breedyck, chapelain d'Anderlecht, auquel la duchess
Jeanne avait donné une parcelle de la forêt de Soigne. Les travau
marchèrent rapidement. En 1388, on consacra l'église. Le premi
monastère était en bois. Tout l'établissement fut brûlé vers 144
on reconstruisit alors la maison et le temple, en pierre. En 151
nouvel incendie désastreux : Everard de la Marck, prince-évêq
de Liége, fit reconstruire un peu plus tard le prieuré, depuis s
fondements. Son mausolée ornait le chœur du temple. Des solda
le détruisirent dans la suite.

La riche bioliothèque avait été brûlée en 1557 par les gueux. L
princes aimaient aussi Seven-Borren et s'y arrêtaient souven
A l'époque où nous sommes, c'est-à-dire en 1658, Charles II, r
d'Angleterre, chassé du trône par Cromwell, et qui séjournait
Bruxelles, fut reçu en grande pompe à Sept-Fontaines.

Des savants nombreux sont sortis de cette maison, notammen
Jacques Godin, littérateur, mort en 1520; Egide Van der Hecke
enlumineur, son contemporain; Jean Geerts, peintre, statuaire
musicien, qui vécut vers 1640 ; Ambroise Pontanus, qui fut, à

fin du XVIe siècle, l'auteur du livre : *Historia Nemoris Soniae*, malheureusement disparu. En 1784, Joseph II supprime le couvent. Pendant la Révolution, une grande partie des constructions



FIG. 13. — LES ENVIRONS DE SEPT-FONTAINES. (Hans Collaert.)

fut détruite. Ce qui subsiste a été transformé en une agréable maison de campagne.

A une demi-lieu de Sept-Fontaines, à l'ouest de la forêt, est le château de Tourneppe. Le chevalier Ignace Le Roy, président de la Chambre des comptes du Brabant, le fit construire, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, dans la mairie de Rhode-Saint-Genèse, très probablement sur les ruines d'un château médiéval. Les Français le détruisirent quelques années après. Et le fils du bâtisseur, également Ignace, le redressa. Il n'eut cependant qu'une durée éphémère. Durant le XVIIIe siècle, le passage des troupes a causé sa ruine totale ; il a entièrement disparu.

De Tourneppe, en longeant la rive d'un affluent de la Senne, après avoir traversé Alsemberg, nous gagnons Linkebeek, dont

le mystérieux graveur Ignace Van den Stock nous a laissé une eau-forte si délicieuse, si vivante. De ce village, en suivant la lisière de la forêt de Soigne, nous atteignons l'entrée du hameau de Saint-Job, gravé, lui, par Hans Collaert (fig. 14). Nous pénétrerons au cœur de ce hameau, et nous verrons apparaître, au loin, le castel de Carloo. Approchons-nous davantage de ce manoir de Carloo, dont un dessin de De Bruyn a perpétué le charmant ensemble. Ce château, fort ancien, a été brûlé pendant la Révolution. Celui qui existe aujourd'hui est moderne. Il a été construit au commencement du XIXe siècle, époque à laquelle existaient encore deux pavillons du manoir primitif. Il appartient actuellement à la famille des Duras, descendants des barons de Carloo, qui possédèrent, jusqu'à la domination française, le castel disparu. Les barons de Carloo ont joué un rôle important dans l'histoire de la forêt de Soigne, où ils occupèrent de hautes fonctions. Dès 1479, un membre de cette famille était grand forestier du Brabant. Un des barons de Carloo fut, en 1568, l'organisateur d'un complot contre le duc d'Albe, qui, pendant la semaine sainte, était allé prier à Groenendael, et échappa



FIG. 14. — LE HAMEAU DE SAINT-JOB ET LE CHATEAU DE CARLOO.
(Hans Collaert.)

resque miraculeusement à la juste vengeance de ses ennemis.

De Carloo nous nous rendons à Uccle-Stalle. Le hameau de talle, gravé aussi par Hans Collaert, possède un joli château. La eigneurie de Stalle fut érigée en baronnie, en faveur de Guillaume an Hamme, par Charles II, roi d'Espagne, le 27 mars 1686. Il ne este rien de cette jolie demeure, et il serait difficile aujourd'hui e découvrir son emplacement. Il a dû disparaître dans la tourente révolutionnaire, car en 1784 il est encore debout, selon le moignage de l'abbé Mann.

De Stalle nous passerons rapidement sur les hauteurs de Forest, ont Hans Collaert a dessiné la vue imposante (fig. 15). De la colne, où nous sommes, nous apercevons au loin la silhouette de l'abaye de Forest, ou *Vorst.* Nous nous en approchons pour l'admirer ans son ensemble. Ce couvent de Bénédictines avait été fondé n 1096 à Meerhem, près d'Alost, par le chevalier Gilbert de Gand, artant pour la croisade. Mais, en 1107, il fut transféré à Forest, ont une partie du territoire avait été offerte à la communauté par châtelain de Bruxelles. Cet endroit était situé à la limite de *la eegde,* massif nord-ouest de la forêt de Soigne. Comme à la mbre, au Val-Duchesse, les religieuses devaient être de naissance oble. Jean Ier et ses successeurs protégèrent le couvent, qui ospéra rapidement. Mais en 1582 l'établissement est brûlé par les lvinistes. Il fallut dix ans pour restaurer la maison. Pendant les erres de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle, s soldats ravagèrent de nouveau l'abbaye. On la reconstruisit une conde fois et ce fut Charles de Lorraine en personne qui posa la emière pierre des bâtisses nouvelles en 1769. Mais à peine le ieuré renaît-il à la prospérité que, vingt ans après, l'édit de seph II le supprime pour jamais. On conservait, à Forest, les ndres de sainte Alène. Des miracles s'étant produits après sa ort, le village devint un lieu de pèlerinage, et c'est à cela aussi e le monastère dut en partie sa richesse.

Nous redrescendrons des hauteurs de Forest pour aller visiter le rnier monastère de la forêt de Soigne, le couvent de Botendael g. 16). A l'origine, il n'était qu'un petit ermitage, situé au fond du l des Pénitents et qui, en 1467, fut érigé en monastère. Charles Téméraire accorda des privilèges aux Frères mineurs, dont la ison grandit vite. En 1579, les gueux chassent les moines,

dévastent les bâtiments, dispersent les archives. En 1604, les reli
gieux franciscains relèvent les ruines de leur maison, grâce à l
générosité des infants Albert et Isabelle. Une nouvelle chapelle fu



FIG. 15. — LE COUVENT DE FOREST.
Gravure de I. Neef. (Sanderus, édition de 1726.)

consacrée en 1626, à la limite des bois enclavant l'abbaye. Isabell
plus tard, donna à la communauté une partie de la forêt. La prin
cesse d'ailleurs fréquentait de préférence cette maison sylvestr
Les tombes monumentales des barons de Carloo se trouvaient dan
l'église du monastère. Celui-ci fut respecté par Joseph II. Mais
République le supprima. Les envahisseurs français l'endommag
rent beaucoup, sans le détruire tout à fait. Ce qui en subsiste e
devenu une maison de campagne.

Il nous paraît logique de terminer cette visite aux architectur
ornant la forêt de Soigne au XVIIe siècle par un court éloge d
deux hommes qui, à cette époque, s'attachent à la célébrer de faç

différente et l'affectionnent l'un aussi profondément que l'autre. Le premier est un gentilhomme, le second est un prolétaire. Le gentilhomme est le prince Philippe-Antoine de Rubempré, comte de



FIG. 16. — LE COUVENT DE BOTENDAEL.
Gravure de Blockhuijzen. *(Groot Kerkelijk Tooneel.)*

Vertain, baron d'Everberghe, chevalier de la Toison d'or, un des plus illustres des grands veneurs du Brabant. Elu le 10 octobre 1645, il ne prêta cependant serment que le 4 avril 1656, entre les mains de S. A. S. Léopold, archiduc d'Autriche, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. Ce seigneur tenta de rendre à la vénerie ducale, dont le siège était à Boitsfort, sa splendeur d'autrefois. Cette vénerie était tellement déchue que le prince de Rubempré parle de chasseurs de la Cour qui « dans la fonction de leurs offices ont esté maltraitez à coups d'espée et de bastons » par des braconniers. C'est surtout pendant les premières années de ses fonctions que la vénerie avait atteint un éclat extraordinaire. Elle

était célèbre partout et les souverains étrangers envoyaient à Boitsfort certains de leurs sujets pour être initiés à l'art noble de la vénerie. Mais pareil éclat exigeait des dépenses. Soutenu d'ailleurs par son maître, l'archiduc Léopold d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II, le prince de Rubempré occasionna de telles dépenses qu'il fallut finalement renoncer à l'espoir d'y faire face. Comme conséquences fatales, une décadence rapide de la maison de Boitsfort. Et, en 1688, les gages des gens de la vénerie du Brabant n'avaient pas été payés depuis treize années... Le prince de Rubempré était un artiste; il aimait le spectacle des chasses somptueuses; s'il n'a pas, comme d'Arthois, laissé d'œuvres tangibles, il est certain toutefois qu'il sut créer des tableaux mouvementés et splendides, mais dont chacun malheureusement ne vécut que quelques heures, pour la seule joie de ce grand veneur célèbre et des gentilshommes de la Cour brabançonne.

A côté de ce riche personnage, la figure modeste et simple de Jacques d'Arthois forme un frappant contraste (pl. XI). Jacques d'Arthois, né à Bruxelles en 1613, est mort, selon toute vraisemblance, en 1686. Fils du peuple, il aimait la forêt. Dès son enfance, il gagnait ses ombrages à chaque occasion. Etant artisan, il y retournait le dimanche. Et c'est en l'admirant, en écoutant ses voix, qu'il devint artiste par le désir ardent de la reproduire. Adolphe Siret a dit de lui : « La forêt de Soigne fut son véritable maître; il oubliait tout pour y travailler. » Il n'eut point d'autre professeur et ne quitta jamais Bruxelles. C'est donc une pure gloire nationale et même forestière. Pendant plusieurs années, il logea, avec l'assentiment du prieur, au monastère de Rouge-Cloître, avec les convers, en ce dortoir toujours debout aujourd'hui et transformé en guinguette célèbre. Rouge-Cloître était alors encore tout vibrant du souvenir du célèbre Hugues Van der Goes, et bien souvent, sans doute, le peintre bruxellois dut communier en pensée avec cet immortel confrère en saint Luc. Pour témoigner sa gratitude envers les moines, il orna le réfectoire de quatre toiles. Ces œuvres furent vendues par ordre de Joseph II, en 1784, lors de l'abolition des maisons religieuses.

Aujourd'hui, la forêt de Soigne est bien déchue. Elle a perdu le bouquet de ses splendides établissements religieux, comme elle a été dépouillée de sa majestueuse couronne de châteaux et de villas...



JACQUES D'ARTHOIS.

Gravure de Petrus de Jode, d'après le tableau de Jean Meyssens, parue dans *Het Gulden Cabinet der Schilderconst* de Corneille De Bie, édition de 1659.

Cependant, toute réduite qu'elle soit, elle est encore splendide. Et le souvenir du passé doit nous engager à faire en sorte que l'on n'y touche plus, qu'on conserve désormais les massifs existants, pour la grande joie de l'archéologue, du penseur et de l'artiste.

SANDER PIERRON.





HUMELGHEM ET STEYNOCKERZEEL

EXCURSION

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES LE LUNDI DE LA PENTECOTE, 12 JUIN 1905



UNE bien jolie excursion. Nous l'avons déjà faite, une première fois, il y a de cela dix ans, le 3 juin 1895. Nous la refaisons aujourd'hui avec le plus grand plaisir.

De l'excellent rapport rédigé, en 1895, par notre collègue, M. H. Mahy [1]; de la savante *Histoire des environs de Bruxelles,* par notre premier président, M. Alph. Wauters, et d'une obligeante contribution technique de notre dévoué secrétaire, M. Ch. Magnien, j'ai retiré la petite notice suivante, augmentée de quelques modestes recherches personnelles :

En quittant la gare de Nosseghem, nous prenons la vieille chaussée de Tervueren à Malines. A peine sommes-nous engagés sur le vaste plateau du Loo, où le vent aime à se jouer dans la blonde chevelure des blés mûrissants, à peine avons-nous jeté le regard sur les horizons lointains, que de pittoresques vallées se dessinent à nos pieds. A gauche, celle de la gracieuse Woluwe. Devant nous, celle de la

[1] *Annales de la Société*, t. X, p. 134.

Senne sinueuse. Là-bas, les clochers de Grimberghen, de Vilvorde et de Malines, paisiblement dressés sur les plaines ondulées du Brabant et les bois de Perck et de Campenhout, au loin.

Voici bientôt Humelghem..

HUMELGHEM. — *Humlengen,* 1154. *Humlenghem,* 1242. *Humelenghem,* 1260. *Humeleghem,* 1298. *Humelghem,* 1506.

Annexé depuis 1811 à Steynockerzeel, ce village eut presque toujours les mêmes maîtres et les mêmes destinées que cette dernière commune.

L'église. — On y remarque la vieille église Sainte-Catherine, remaniée en grande partie au XVIIIe siècle. La façade, à laquelle on accola alors un joli portail du style renaissance, offre une belle baie cintrée en abat-jour, dont l'archivolte est occupée par un tore annelé. La tour s'élève à l'entrée du chœur. Sa face méridionale -- qui n'est cachée par aucune construction, alors que, vers le nord, se trouve la sacristie — accuse de nombreuses traces de restauration. Au bas, une porte et une petite fenêtre cintrées et murées. Plus haut, un grand arc en plein cintre. Vers le sommet, deux petites baies cintrées, dont le bas est aussi muré et dont le haut a conservé des colonnettes élégantes, à chapiteaux ornés de feuilles à crochets.

Les constructions qui, jadis, complétaient ces restes de l'art gothique du XIIIe siècle sont remplacées aujourd'hui par un chœur ogival et par une nef plafonnée, n'ayant qu'un seul collatéral, vers le nord.

Le mur de la nef, vers le sud, porte, entre les deux fenêtres, une inscription : « R. D. DVS. PAS. I. VD. S. K. M. P. 1739. »

Au chevet du chœur, une autre inscription rappelle le dernier prieur du couvent de Groenendael, André van Wilder, décédé recteur de Humelghem et de Steynockerzeel, en 1824.

L'église de Humelghem renferme, dans son pavement, plusieurs dalles funéraires intéressant la très ancienne famille brabançonne des van Hamme. D'ici à peu de temps, ce qui en est encore difficilement visible aura disparu sous le frottement répété des semelles villageoises. Aussi notre Société a-t-elle décidé d'adresser incontinent une requête au révérend curé de la paroisse pour lui demander

de faire enlever le plus tôt possible, du pavement, ces pierres intéressantes et de les faire encastrer verticalement dans les murs, ainsi qu'on l'a fait, avec infiniment de raison, à Steynockerzeel et dans une foule d'autres églises rurales.

Le Colombier. — A côté de la cure, à front de l'ancienne route de Bruxelles à Aerschot, se trouve l'une des plus curieuses et des plus pittoresques constructions du Brabant.

Bâtie en pierres grises, brunies et patinées par le temps, elle paraît dater du commencement du XVIe siècle. La solidité de ses murailles et la grandeur de ses lignes font supposer qu'elle fit jadis partie d'une vaste habitation. Celle-ci était peut-être le manoir de la famille van Waelhem. On voit, en effet, qu'en 1564, Jean van Waelhem, fils de messire Jean, lieutenant amman de Bruxelles, et de Digne Bogaerts, cède à Henri van Hamme et à Lucie vander Meer, son épouse, un enclos avec verger, comportant le bâtiment appelé *'t Duifhuys* et une grange. Le vendeur aliéna ailleurs, en la même année 1564, une brasserie et un verger qui faisaient partie du même héritage.

Het Duifhuys ou, comme on l'appelle aussi, *de Vleuge* (ce qui a la même signification), est, depuis lors, un colombier. Menacé de démolition, il y a une dizaine d'années, il a été racheté par le Gouvernement belge, à l'initiative de notre Société, et a été complètement restauré. Ce qui, entre parenthèses, n'a rien ajouté à son bel aspect pittoresque d'autrefois !

Alors que le *Duifhuys* devenait un colombier, la seconde partie de l'ancien manoir des van Waelhem s'embellit, au XVIIe siècle, par la construction d'une maison de plaisance, que François Franssen, avocat fiscal du Conseil du Brabant, légua, en 1668, à sa femme Cath. Vlaerbots, qui se remaria à Ch. van Berckel, seigneur d'Erembodeghem. Au décès de cette dame, la maison fut vendue à Melchior van de Velde, seigneur de Melroy (1723). Vers le milieu du XIXe siècle, y habitait M. de Gaiffier d'Emeville. Depuis lors, comme beaucoup de ces vieux castels, elle est devenue une modeste habitation rurale.

Les vastes champs sans ombre, qui s'étendent au sud des maisons et des jardins de Humelghem, portent, de temps immémorial, le nom remarquable de *Tichelenberg*, le mont aux tuiles. A cause des

fragments de tuiles nombreux ramassés là par les laboureurs ? Le *Tichelenberg* recèle peut-être des substructions belgo-romaines, qu'il serait intéressant de mettre au jour. Signalé à la zélée Commission des fouilles de notre Société.

Les Bausselle, patriciens de Louvain, ont eu longtemps de grands biens à Humelghem et notamment une ferme qui s'appelait *het Gruwels hof* (1563).

Nous touchons à la deuxième étape de notre excursion.

STEYNOCKERZEEL. — Localité très ancienne. Au VIIe siècle, Pépin de Herstal donne à l'abbaye de Saint-Trond tout ce qu'il possède à *Ochinsala* et à *Ham*.

Hockenzela, 1147. *Overhockensela,* 1179. *Steinhockenzele,* 1280. *Steynhockezele,* 1435.

Dépendance féodale du Chapitre de Saint-Rombaut, à Malines. au haut moyen âge, la terre de Steynockerzeel appartenait en 1280, aux Berthout de Malines, de qui elle passa, en 1322, aux sires de Leefdael.

Le château de Ham. — Vers 1350, Agnès de Leefdael, fille de Roger, et son mari, Jean de Grimberghen, seigneur d'Assche cèdent leur fief de Steynockerzeel à Jean van Ham ou van Hamme chevalier, conseiller et chambellan du roi d'Angleterre, Edouard III.

D'après M. TH. DE RAADT [1], Jean van Hamme fut fait prisonnier à la bataille de Basweiler, en 1371, en combattant dans les rangs brabançons, sous le sire de Rotselaer. Du chef de sa rançon pour perte de chevaux, de harnais, etc., il reçut, en 1374, une indemnité de 1,210 moutons d'or, du duché de Brabant. A sa quittance, il apposa son sceau armorié, écartelé au 1 et au 4, au sautoir et à une fesce brochante; au 2 et au 3, à une bande de cinq losanges. Légende : **S. Jans va Ha... rrders heer va Ochesel** [2].

Le 1 et le 4 sont de Grimberghen et Ophem ; le 2 et le 3 sont van Hamme. Les van Hamme étaient-ils alliés aux illustres seigneurs d'Assche ou bien issus d'eux par bâtardise ? Et leur nom de famille ne dérive-t-il pas du château-fort, *het slot van Ham,* dont

[1] *Sceaux armoriés,* t. II, p. 24.
[2] *Ibid.*

comme on vient de le voir, ils devinrent les possesseurs vers le milieu du XIVe siècle ?

Selon M. TH. DE RAADT, les armes des Grimberghen, issus des Berthout de Malines (premiers seigneurs de Steynockerzeel), sont signalées dans le blason de quelques familles qui en descendent et dans celui de beaucoup de vassaux de Grimberghen [1].

Voici, d'après GELRE, les blasons de deux membres de cette famille van Hamme, hommes du duc de Brabant :

1. *Her Wilhem van Hamme* : écartelé ; au 1er et 4e, d'argent à la bande de cinq losanges de gueules ; au 2e et 3e, d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules brochant.

2. *Her Jan van Hamme*, même écu.

De Grimbergsche oorlog, dit du *her van Hamme uyt Vermandois* :

Hy droeg den scilt meer noch min
Van goude, daer stonden in
Van kelen drie manen diere [2].

Jean van Hamme signa la fameuse charte de Cortenberg en 1372. Selon sa pierre tombale, il mourut en 1373. M. ALPH. WAUTERS dit, avec raison, que c'est une erreur et qu'il s'éteignit seulement en 1382 [3]. Son fils, Jean II van Hamme, chevalier, fit, en 1385, relief *de omnia bona que tenet apud Hockenzele et Bourdonc* [4] et mourut en 1403. Il avait épousé Mathilde Estor, qui, devenue veuve, se remaria à Nicolas van Os. Leurs enfants furent :

Jean III van Hamme, décédé en 1441.

Marguerite van Hamme, femme de Corneille d'Aa, décédée en 1433.

Du second des van Hamme et de sa fille Marguerite, l'église de Steynockerzeel possède une magnifique pierre tombale, dont je reparlerai plus loin.

En 1490, la seigneurie de Ham ou de Steynockerzeel passe à Philippe Hinckaert, écuyer tranchant de l'archiduc Philippe, et à

[1] *Sceaux armoriés.*, t. I, 13.
[2] TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. II, 24.
[3] ALPH. WAUTERS. *Environs de Bruxelles*, t. III, 127.
[4] *Arch. du Royaume*. C. c. B., reg, 17,144, f° 175, v°.

Hélène de Bernaige, sa femme, dont le fils, Philippe Hinckaert, la vend, en 1511, à Charles de Lannoy, seigneur de Senzeilles et gouverneur de Tournai. Un personnage historique ! Le même qui, vice-roi de Naples, en 1522, fit François Ier prisonnier à Pavie, en 1523, et devint comte de Lannoy et de la Roche et prince de Sulmone. Il mourut à Gaëte en 1527.

C'est à ce grand seigneur qu'on attribue le manoir actuel, qui date du premier quart du XVIe siècle. (Voir LE ROY et DE CANTILLON.)

Des Lannoy, les biens de Steynockerzeel passèrent, en 1577, aux Cotereau, seigneurs d'Assche et de Jauche.

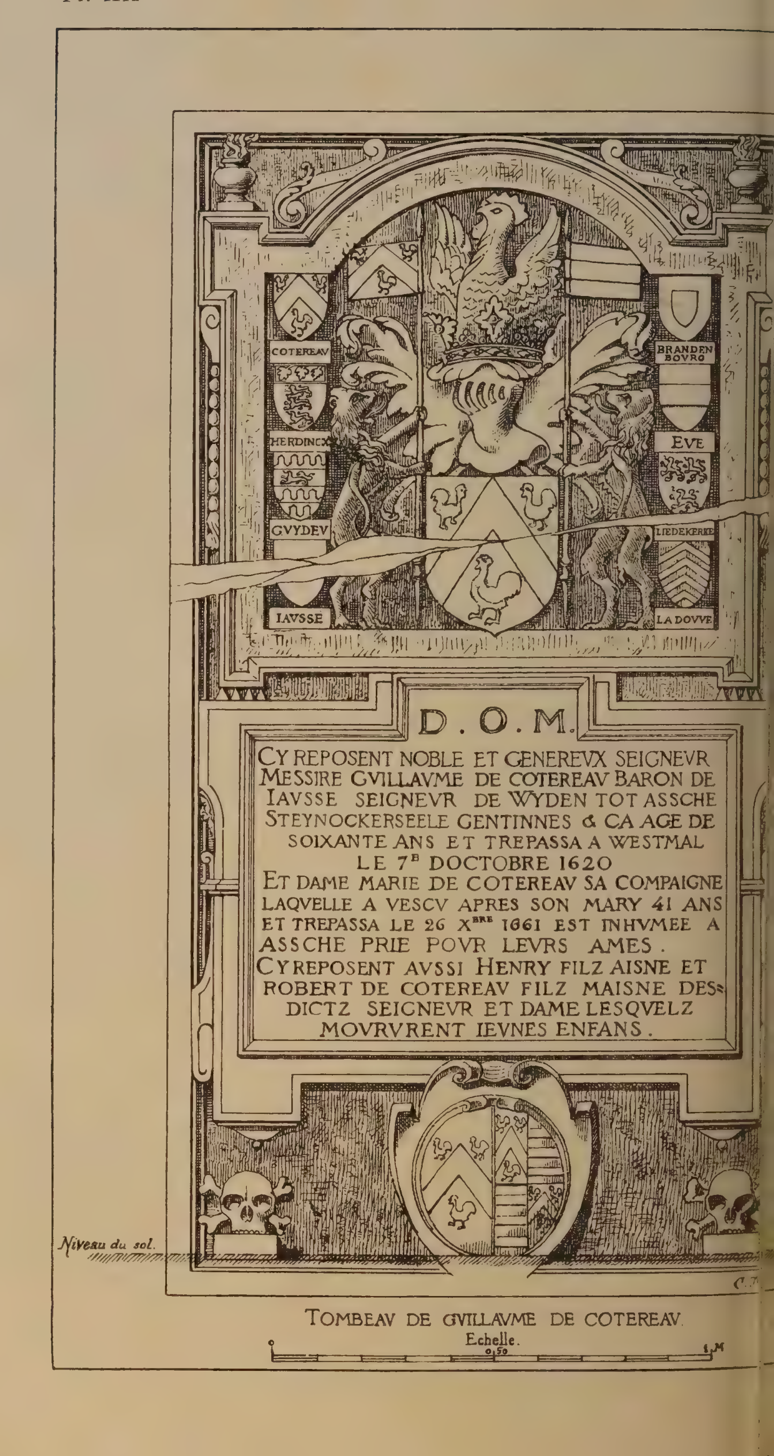
En 1635, Ham est pris et pillé par une troupe franco-hollandaise. En 1695, ces biens appartiennent aux van den Berghe de Limminghe ; en 1698, à Pierre Fariseau et à Cath. Robyns, sa femme ; en 1723, aux princes de Salm ; en 1754, au comte de Groesbeck, et en 1783, aux comtes de Croix (depuis marquis), dans la famille desquels ils sont encore.

Le château est un grand bâtiment carré, très élevé et flanqué de quatre tours rondes. Il date, comme je l'ai dit, du début du XVIe siècle. Son aspect féodal primitif a beaucoup changé depuis le remplacement des meurtrières par des fenêtres moins rébarbatives. La façade, en saillie, a été ornée (?) au XVIIe siècle (1646) d'un portail de style renaissance, aux armes de Cotereau, entourées de leur devise : *Soli Deo gloria*.

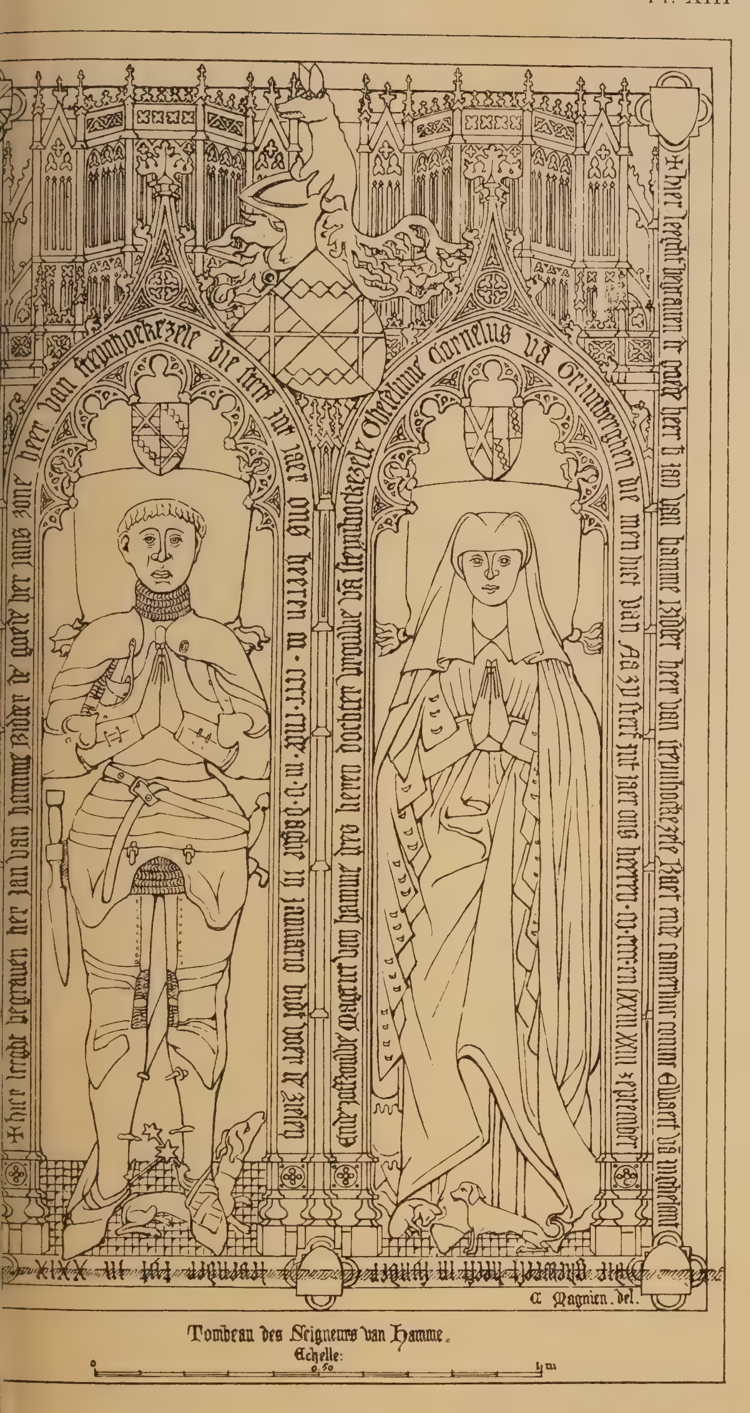
Des fossés entourent le castel et impriment un cachet romantique à l'ensemble de l'édifice, à demi-caché par de vertes et superbes frondaisons.

Pour les membres de notre compagnie, il le fut tout à fait caché, le 11 juin. Bien qu'une demande de visite, très polie, lui eût été adressée quelques semaines à l'avance, le propriétaire, ou son représentant, ne crut pas pouvoir autoriser cette visite, et sans répondre à notre demande, nous fit recevoir, à l'entrée du parc, par un rustique émissaire qui, dans un patois du Danube, nous exposa que l'entrée du château était interdite, même celle du parc, chose que la plupart des châtelains accordent bien volontiers aux plus simples touristes !

Avec philosophie, nous nous dirigeâmes vers l'église du village.



TOMBEAV DE GVILLAVME DE COTEREAV.



Tombeau des Seigneurs van Hamme.

L'église. — Dédié à saint Rombaut, le patron de Malines, le nctuaire de Steynockerzeel est du style ogival de la dernière ériode, avec une partie paraissant dater du premier quart du VIe siècle, probablement de Charles de Lannoy. Il a été agrandi t très enlaidi) en 1862.

Le chœur est formé de deux travées et d'une abside à trois ıns, dont les fenêtres, fermées, sont cachées vers l'intérieur par ıe décoration ornée de huit colonnes. Sur le plafond se remarıent les *trois Vertus théologales* (1836).

La nef centrale est séparée, par des arcades ogivales, des collatéux, et ceux-ci, très étroits, sont exhaussés. Leurs voûtes sont à ervures croisées, ainsi que celles des transepts et d'un deuxième ollatéral, construit, en hors-d'œuvre, au XVIIe siècle, du côté sud, ec un autel dédié à saint Bernard. On y voit une toile de Gasırd de Crayer, vraiment belle.

Cette dernière ajoute est due au Rév. Abraham Grietens, curé cette église, dont le joli monument funéraire, en marbres blanc rouge, s'y trouve. On y voit aussi son portrait, une tête pleine caractère, et un petit tableau représentant deux personnages ns un paysage, avec ces mots : « D. O. M. HOC MONUMENTUM OSUIT MARIA RIX IN MEMORIA PRIMOGENITI SUI. »

Marie Rix, veuve d'Abraham Grietens, était la mère du curé oraham Grietens. Ce tableau paraît être une bonne réplique ıne peinture sur bois, de Cornélis van Coninxloo, représentant parenté de la sainte Vierge et inscrite sous le n° 12 au catalogue notre Musée royal.

Le long des murs du collatéral règne une très élégante boiserie à inze panneaux, de 2 mètres de hauteur sur 0^m90 de largeur, avec sionnaux et figures sculptées, datant de 1665.

L'autel du collatéral droit est dédié à la sainte Vierge. Celui du llatéral gauche, à sainte Pharaïlde, une sainte très honorée dans contrée, depuis des siècles. Ici, se trouve une petite pièce vant de baptistère. Les fonts sont dans un beau bloc de marbre nc qui était, jadis, enfermé dans une remarquable chapelle en s sculptée à jour et surmontée d'un dôme terminé par un petit terneau octogonal. Cette petite chapelle a été transférée à la e.

Dans la sacristie, se voit encore une monstrance et deux reli-

quaires en vermeil, de style Louis XIV, ainsi que des reliques d saint Rombaut, de saint Bernard et de sainte Pharaïlde.

La tour de l'église, en style ogival de la dernière période, pos sède un carillon ancien, à quarante-deux cloches.

Guillaume de Cotereau, mort en 1620, et sa femme, Marie d Cotereau, morte en 1661, furent inhumés en l'église de Steynocke zeel, au milieu du chœur, sous la pierre tombale dont je vais parle

L'église de Steynockerzeel possède deux magnifiques pierre tombales qui, autrefois, faisaient partie du dallage du chœur, a pied de l'autel et qui, depuis 1862, sont, avec grande sagesse, dre sées contre le mur intérieur de la tour d'entrée.

La plus ancienne, qui est très grande ($2^{m}88 \times 1^{m}80$), est un mon ment à la mémoire de la noble maison van Hamme. Elle con porte deux baies ou niches geminées, terminées en ogives redents trilobés, avec gâbles à crochets et fleurons. Au-dessus, en arrière-plan, s'élèvent, entre pignons adossés, deux hautes tou octogonales aux faces ajourées de fenêtres à meneaux, appuyé de contreforts avec pinacles à crochetons. L'espace entre les de gâbles est occupé, fort ingénieusement, par un grand écuss penché, aux armes des van Hamme, tangent au rampant de l'ogi de droite et s'appuyant de la pointe sur l'ogive de gauche. A dessus, en cimier, un lévrier issant termine le lambrequin q entoure le heaume.

Dans la niche de droite, un guerrier, Jean II van Hamme, e représenté couché, armé de toutes pièces, avec, aux pieds, symbolique lévrier. Dans la niche de gauche, une femme. C'est fille Marguerite.

Des inscriptions rappelant les titres de ces deux personnag encadrent les deux niches, que soutiennent des bases moulurée

Entourant le tout, latéralement et au-dessous, l'inscription de bande extérieure est consacrée à Jean Ier van Hamme.

La partie inférieure de cette pierre, comme celle de sa voisin étant enterrée, de $0^{m}10$, dans le sol, sous le dallage actuel c porche, l'inscription n'est plus lisible à cet endroit. Grâce à l'ob geance de M. le curé De Proost, qui en a retrouvé le texte compl dans VAN GESTEL [1], nous avons pu rétablir ici, et la restituer int

[1] *Historia sacra et profana archiepiscopalis Mechliniensis,* La Haye (1725).

alement à notre dessin, cette curieuse et très intéressante inscrip-
n, dont l'examen, comme celui des ornements, n'était pas facile,
la forte usure de la pierre.

Voici, textuellement, la teneur des trois inscriptions :

✠ Hier leeght begraeven de goede heer H. ian van
mme ridder heer van steynockezele ende camerlinc
ninck edvaert van inghelant die gheweest heeft in sijn=
r levender tijt in XXIX staende strijde ende inde XVII
ghe ghevochten die sterf int jaer ons heeren M. C. C. C.
de LXXIII, XVII daghe in october bidt voer de ziele.

✠ Hier leeght begraeven her van hamme, ridder de goede
r jans zone heer van steynockezele die sterf int jaar ons
eeren M. C. C. C. C. ende III, V daghe in januario bidt
er de zielen.

Ende juffrouwe magriet van hamme des heren dochter
ouwe van steynockezele ghesellinе cornelio van grim=
rghen die men hiet van aa zy sterf int jaar ons heeren
. C. C. C. C. en LXXIII, XXIII september.

Traduction :

✠ Ci gît le bon sire Jean van Hamme, chevalier, seigneur de Steynockezele
chambellan du roi Edouard d'Angleterre, qui fut de son vivant à 29 combats et
victoires, qui mourut en l'an de Notre-Seigneur 1373, le 17e jour d'octobre.
iez pour son âme.

✠ Ci gît messire Jean van Hamme, fils du bon seigneur Jean, seigneur de
ynockezele, qui mourut en l'an de Notre-Seigneur 1403, le 5e jour de
vier. Priez pour son âme.

Et damoiselle Marguerite van Hamme, fille du seigneur, dame de Steynhocke-
e, compagne de Corneille de Grimberghen, que l'on appelle d'Aa. Elle mourut
l'an de Notre-Seigneur 1433, le 23 septembre.

Cette pierre est absolument remarquable. Elle compte parmi
plus belles du pays, comme on peut le voir par le dessin ci-
ntre, dû au très artistique crayon de M. Ch. Magnien.

Elle appartient, comme style, au commencement de la période
ivale tertiaire. Tout en étant très riche et d'une extrême minu-
de détails, elle est simple de lignes et conçue de façon à mettre
parfaite évidence, isolées de leur cadre, les deux figures qui en

forment le sujet principal. Le reste, formant entourage, constitu un décor architectural savamment raisonné, dont l'uniformit d'espacement et de valeur de détails s'harmonise en une valeu générale d'une homogénéité voulue, d'où rien ne ressort que le deux effigies et le grand écusson central. Et cette architectur révèle à l'admiration, en toute sa diversité d'éléments ajourés, l plus élégante délicatesse.

Je ferai remarquer ici que le grand écusson, dont je viens d parler, donne aux van Hamme les mêmes armes que celles de leu sceau en 1372 : écartelées de Grimberghen et van Hamme ; qu le petit écusson surmontant l'effigie de Jean II est de même et qu celui surmontant l'effigie de sa fille Marguerite, femme du sir d'Aa (des Grimberghen) est porté (comme il doit l'être par so alliance) au 1er de Grimberghen plein, au 2e, de Grimberghe écartelé avec van Hamme.

La pierre voisine, qui est plus petite ($2^m75 \times 1^m45$), est cadett de deux siècles de la précédente. Non moins intéressante ni moin caractéristique de son époque, elle rappelle la noble famill de Cotereau.

Deux parties superposées occupent la presque totalité de l'en semble. La partie supérieure est formée d'un grand cadre cintré au dessus, avec deux crossettes amorties par des vases funéraires. L motif central comporte un grand écusson aux armes des Cotereau de ... au chevron de ... accompagné de trois coqs, le 1er con tourné, accosté des supports, deux lions portant des étendard armoriés Cotereau et Ève.

Sur le heaume une grande couronne de marquis d'où sortent le lambrequins avec, en cimier, un coq issant éployé. Latéralement en deux chutes, sont groupées les armoiries des huit famille alliées : Cotereau, Herdinckx, Guidea et Jausse, Brandenbourg Ève, Liedekerke et La Douve.

La partie inférieure comporte l'inscription, formant table, de noms et titres de Guillaume de Cotereau, de sa compagne, Mari de Cotereau, et de ses deux enfants, Henri et Robert. Sous cett table, enfin, un grand cartouche porte les armes de la famille

ux crânes accompagnés de tibias croisés occupent les angles au s du cadre extérieur.

Comme style, cette pierre appartient à la fin du Louis XIII. conception architecturale est savante, notamment dans le jeu s moulures, et les sculptures, bien qu'affectant quelque lourdeur, mme il était de mode à l'époque, sont fort belles.

Au presbytère, on peut voir, sur les murs du parloir, des inscripons et des dessins au crayon tracés en 1800, lors de l'occupaon du logis par une bande de soldats de Bonaparte, premier nsul.

A Steynockerzeel encore, on remarque une vieille maison porit, encastré dans sa façade, un petit monument commémoratif té de 1656. On y lit l'inscription suivante :

DIS HUYS IS GEBOVT
VAN HUYBERTH VAN
HAMME MET KATELYN
GRAVWELS GETRAVT.

Plus bas, dans une niche en plein-cintre, se voit l'image de la nte Vierge portant l'enfant Jésus. Cette niche est ouverte sur e plinthe composée d'une plate-bande et d'un cavet. A hauteur cintre, une imposte en plate-bande, dont les écoinçons sont iés d'une rose tigée garnie de deux feuilles.

Le millésime (1656) domine l'écu des van Hamme, à la bande cinq losanges. Plus de trace de l'alliance illustre avec les Grimghen. De chevalereuse, au XIV[e] siècle, la famille est devenue, is siècles plus tard, celle de modestes gentilshommes campairds [1]. *Sic transit...*

On trouve aussi dans TH. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. II, p. 24 :
ohannes van Hamme, échevin de Bruxelles en 1434. (Mêmes armes que I[er], 1374.)
ibert van Hamme, conseiller du roi et receveur du quartier de Bruxelles, . (Même écu.)
rôme van Hamme, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 5-1619. (Même écu.)
uillaume van Hamme, échevin de Bruxelles, 1669. (Même écu). (3).
ir aussi STEVENS, *Recueil généalogique de la famille de Cock,* 2 vol. in-4°, *ille van Hamme van Ophem.*

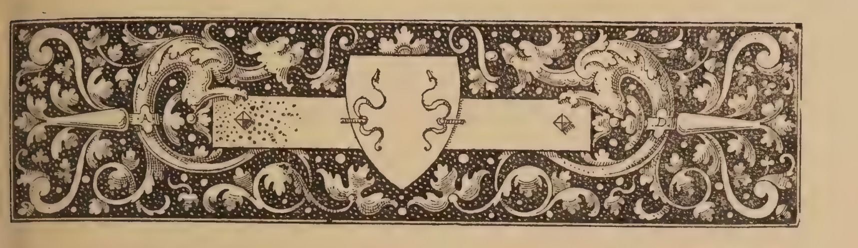
Notre promenade se termine à un hameau de Steynockerzeel, Wambeek. On y voit une chapelle datant de 1839 et dédiée sainte Pharaïlde *(Sinte Veerle, Sinte Varelde),* sœur de sain Ennebert, évêque de Cambrai, et des saintes Rainilde et Gudule nièce de sainte Gertrude. Un illustre et pieux parentage !

En 1286, on trouvait à Wambeek *het hof van Wambeek* et *he hof van Gheertbroeck.*

Nous regagnons la vieille chaussée d'Haecht. Les plus intré pides vont même jeter, de loin, un rapide coup d'œil sur le châtea de Perck, au comte de Ribaucourt. Et bientôt le vicinal nou ramène à Schaerbeek, où nous attendait un de ces copieux orage de ce tant orageux mois de juin 1905.

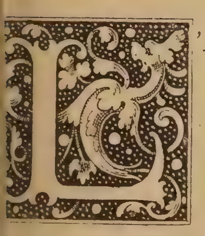
VICTOR TAHON.





L'AVOUERIE ECCLÉSIASTIQUE EN LOTHARINGIE

ABUS ET REMÈDES



L'AVOUERIE ecclésiastique des XIe et XIIe siècles ne ressemble guère, comme on sait, à ce qu'elle était à l'époque carolingienne. L'avoué carolingien, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater ailleurs, ne laisse pas d'être surtout un justicier ; l'avoué féodal, au con-aire, apparaît bien comme le défenseur attitré du monastère [1]. ette protection est confiée, eu égard à son nouveau caractère et aux rconstances locales, à ceux qui présentent le plus d'aptitude à nplir une mission tutélaire délicate. La situation sociale, l'in-uence régionale, le prestige du nom sont autant de facteurs qui terviennent dans le choix des titulaires. Aussi l'avouerie ne rde-t-elle pas à devenir l'apanage de certaines familles et se ansforme-t-elle en charge héréditaire ; elle fait, en quelque sorte, ır un phénomène de cristallisation juridique, partie intégrante du trimoine de ces familles. Ce complexe de droits et d'obligations 'est devenue l'avouerie se dresse, dès lors, de plus en plus

[1] Ch. Pergameni, *A propos des Règlements d'avouerie,* p. 33 et suiv., Lefèvre, uxelles, 1904.

comme un véritable fief. Ainsi que le dit avec raison M. Sen d'élective et de révocable qu'était leur ancienne fonction, les avou la rendirent irrévocable et héréditaire [1].



Si, en principe, l'avoué doit assumer la tâche de protéger domaine immunitaire contre les attaques des voisins ou les tent tives cupides des brigands féodaux, il arrive, en l'absence de co trôle officiel, que ses actes le dénoncent bientôt comme un enne de l'abbaye; comprenant tout l'avantage qu'il peut retirer de situation même, puisqu'il est « au cœur de la place », il s'impo au choix des abbés ou, bravant sans vergogne la légalité la pl élémentaire, il se donne spontanément le titre d'avoué *providen Dei* [2]. Il empiète sur la justice abbatiale puisqu'elle lui rappor des revenus importants, il soumet les paysans à des corvées mul pliées en dehors de tout droit, il leur inflige des vexations q les atteignent sensiblement, il pille et dévalise comme un vole de grand chemin, en se parant du nom de défenseur [3]. Les sourc sont, pour ainsi dire, unanimes à cet égard et il n'est pas sans int rêt de constater que les plaintes s'échelonnent le long de deux si cles d'histoire, les XIe, XIIe et le début du XIIIe siècles [4].

[1] *L'Institution des avoueries ecclésiastiques en France,* p. 145 ; Paris, Rousse 1903. Sans vouloir être aussi absolu que M. Senn, qui semble admettre que l'l rédité et l'irrévocabilité de l'avouerie aient été l'œuvre des avoués eux-mên plutôt que des nécessités pratiques contingentes, nous reconnaîtrons volonti que c'est cependant là un des abus auxquels cette institution a donné lieu.

[2] LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises* (Période des Capétiens direct p. 287 et suiv.; Paris, 1892.

[3] FLACH, *Les Origines de l'ancienne France,* t. I, p. 182 et suiv.

VIOLLET, *Droit public, histoire des institutions politiques et administratives d France,* t. II, p. 396 et suiv.

[4] *Cf.* MABILLON, *Anal. Sti Benedicti,* t. I, p. 358. « ... tempore proceden qui monasteriorum defensores esse debuerant, eorum depraedatores ac direpto facti sunt... »

LANGLOIS, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu 1314,* p. 1, nº 1 : « ... maxime ab illis qui advocati sanctorum locorum esse de rent et defensores, illi e contrario praedatores fiant et raptores...» [Sentence roi Robert de France, en 1016, à la suite d'un procès de l'abbé Herbert de Cor contre Efroi d'Encre, avoué de l'abbaye de Corbie.]

PAULLINUS, *Rerum germanicarum syntagma,* « ... de advocatis monasticis § 22 « ... Cum enim nonnulli advocati ecclesiarum praetextu defensionis... fa

Le titre d'avoué qu'ambitionnait tant le seigneur laïque était our lui une source de réels profits en même temps qu'il lui per- ıettait d'opprimer à sa guise la communauté et tous ceux qui en épendaient, alors qu'il en était devenu nominalement le défen- eur.

« Venir coucher et prendre ses repas dans l'abbaye avec chevaux chiens, dit Luchaire ; accabler de citations devant la cour féodale s bourgeois et les paysans des moines ; saisir sur les terres abba- ales le vin, le blé et les bestiaux ; dévaliser les marchands qui se endaient aux foires de l'abbaye : tels sont les procédés habituels

nt et defensoribus offensores et eo quod tam immoderatis exactionibus et ser- tiis aggravent homines ut non possint propriis dominis exsolvere debitos nsus suos... »

Zasius, *De feudis*, 10e partie : de feudi amissione, octava conclusio : « ... Ve- m isti *(advocati)* pro defensione ad quam tenentur monasteria et subditos saepe pprimunt, pro patrocinio oppugnant, subterunt, spoliant, gravant, premunt, gellant, personisque et rebus, privilegiis bonis et juribus monasteriorum abu- ntur. »

[Sur cet éminent jurisconsulte, dont le nom est un peu oublié de nos jours, nsulter Gräsze, *Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte*, t. V, p. 1175 ; e aussi Jöcher : *Allgemeines Gelehrten Lexicon*. — Ulrich Zasius (1461-1535) t reçu docteur en droit et enseigna le droit à Fribourg en Brisgau.]

Quelques textes nous serviront à étayer de façon plus positive la remarque e nous faisons au sujet des réclamations pressantes des abbayes et de leurs ıanciers :

En 1107, Henri V, déterminant les droits de l'abbé et de l'avoué de Florennes, xprime ainsi : « Quoniam apud plerosque abundante iniquitate corruit equitas plateis, ita ut sub nomine advocationis predas agant de ecclesiis Dei et quos endere debuerant violenter opprimant ; ... abbate Sti Johannis Baptiste de o quod dicitur Florinas nostram cum fratibus suis presentiam adeunte et ıquerente de multis advocatorum injustitiis... » U. Berlière, *Documents dits*, t. I, p. 18-19. [A propos des diplômes de 1012 et de 1018 reproduits Dom Ursmer Berlière, *cf.* l'édition des diplômes de Henri II de Breslau, ıs *Monumenta Germaniae, diplomata*, t. III ; l'acte de 1012 est considéré par lui nme faux.]

Conrard III, dans un acte du 21 août 1149 (*M. G. Leges*, t. I, section IV, 127, p. 181), dira : « Venerunt fratres de monasterio Sti Remigii Francorum ostoli .. et fecerunt querimoniam de advocatis, qui erant in terra que pertinet montem Sti Remigii quorum numerus magnus erat et plus ad nocendum quam defendendum paratus... »

En avril 1141, le même Conrard III accorde de nouvelles garanties à l'abbaye Remiremont en constatant que « advocatorum rapina et injusta exactio in tum creverat, ut prebende sororum fere anichilarentur... » (Stumpf, *Die chskanzler*, t. III, p. 130, no 108.)

des avoués à l'égard des établissements religieux dont ils ont l
garde [1]. »

Le but de la plupart des avoués était, en réalité, de transforme leur avouerie en une « seigneurie personnelle », en une « suzera neté » [2], et nous les voyons beaucoup plus puissants que les clerc ou les abbés qu'ils étaient chargés de représenter et dont ils n'étaien que les mandataires, au point de vue des préoccupations tempo relles [3]. Il n'est pas étonnant, dès lors, que des différends fréquent aient surgi entre les deux puissances en présence et qu'il en so sorti des règlements fixant les droits respectifs des parties e cause [4].



Si, en principe, une rémunération n'était pas due à l'avoué po prix de ses services, puisqu'il s'acquittait de sa charge *pro D amore ac peccatorum venia ;* si, en certains cas et en vertu d'ur stipulation expresse, des biens ecclésiastiques étaient exemptés d toute prestation envers lui, le plus souvent cependant il receva des émoluments ; il les multiplia jusqu'à provoquer un puissa courant de réaction. Son dessein principal fut, selon l'expressio

[1] *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capéti* (987-1180), t. II, p. 91.

Cette synthèse de griefs s'applique parfaitement aux avoués des abbayes lot ringiennes.

Cf. aussi POULLET, *Essais sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne prin pauté de Liège,* dans *Mémoires couronnés, Académie royale,* t. XXXVIII, 18 p. 56 et suiv.

[2] *Cf.* SENN, *op. cit.,* p. 147.

[3] BONVALOT, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des trois chés;* Paris, 1905. (*Cf.* sur les avoueries, p. 370 et suiv.)

ERNST MAYER, *Deutsche und französische Verfassungsgeschichte von 9, bis z 14 Jahrhundert,* t. II, p. 290 et suiv.

[4] BLONDEL, *De advocatis ecclesiasticis in rhenanis praesertim regionibus a n usque ad tredecim saeculum,* Paris, 1892 (*cf.* p. 55 et suiv.), cite de nombre exemples relatifs au Würtemberg, à la Hesse, à la Westphalie, à la Bavière, à région rhéno-mosellane. Les sources lotharingiennes sont fécondes en renseig ments de même nature, et l'on peut affirmer que, dès le xe siècle, des protestati se font entendre contre les abus de pouvoir des avoués, sans qu'il faille y voir mouvement localisé à l'origine, mais qui se serait développé par imitation contagion.

exacte de M. Senn, d'étendre abusivement les droits mêmes qui ıi avaient été reconnus [1].

Un premier point qu'il importe de relever, c'est la prohibition ite à l'avoué par la plupart des règlements d'exiger *precarias el exactiones*, parce que le seigneur foncier seul a ce droit. Des rres furent souvent concédées, comme l'on sait, aux avoués clésiastiques, à l'effet de les encourager à veiller d'une façon plus tentive à l'accomplissement de leurs diverses missions. Sous harlemagne, il est formellement édicté que l'avoué possède des iens en propre dans le comté où il est appelé à remplir son ıandat [2]. S'il en avait été autrement, l'avoué se serait trouvé le ıssal du monastère ; il aurait fait partie, pour ainsi dire, de la *ımilia* de l'abbaye et dans ses relations avec le dehors — plus ɔécialement avec le tribunal comtal — il n'aurait pas joui d'assez autorité ; de plus, il ne serait pas parvenu à réunir dans son chef s conditions juridiques requises pour pouvoir témoigner [3]. Enfin, ant propriétaire libre du comté, l'avoué bénéficiait d'une certaine dépendance vis-à-vis de l'évêque ou de l'abbé, d'autant plus que sa nction revêtait sous les carolingiens un caractère mixte, relevant ı droit public et du droit privé. Si, par la suite, ces règles précises s capitulaires relatives à l'avouerie ne sont plus appliquées, puisıe le régime féodal a imprimé son sceau sur toutes les institutions, le domaine direct de la terre concédée restait nominalement au onastère, il n'en est pas moins vrai que les avoués se considèrent sez vite comme maîtres de leurs bénéfices.

[1] Senn, *op. cit*, p. 144.
Nous sommes néanmoins tenté de croire que cette réglementation de droits s'est produite que postérieurement au développement abusif de l'institution. plupart du temps, il en est ainsi en matière d'institutions : elles ne font l'objet dispositions écrites que lorsque la coutume leur a donné la viabilité. La connaissance des droits de l'avoué fut, à notre avis, nécessitée par les abus xquels l'avouerie avait déjà donné lieu, ce qui n'empêcha pas l'apparition de uveaux abus. Le but des règlements d'avouerie n'était-il pas d'enrayer les cès de pouvoir des avoués en fixant, une fois pour toutes, les droits de chacun ?

[2] *Capitulare aquisgranense* 801-813, dans *M. G. H., capitularia,* t. I, p. 172, 14 : « Ut episcopi et abbates advocatos habeant, et ipsi habeant in illo mitatu propriam hereditatem ; et ut ipsi recti et boni sint et habeant volunem recte et juste causas perficere. »

[3] M. G. H., *Capitula pro lege habenda* [829], p. 314, c. 6. « De liberis homious, qui proprium non habent sed in terra dominica resident, ut propter res erius ad testinonium non recipiantur. »

Dès le IX[e] siècle, des abus ont dû se manifester et leur gravité n'a pu laisser l'empereur indifférent; le capitulaire de 811 est, pour ainsi dire, le reflet de ses préoccupations [1]. Deux siècles plus tard la situation s'était fortement empirée et le manque de scrupule des avoués s'était accru proportionnellement à l'émiettement de la puissance publique. Nous ne nions pas qu'il y ait eu peut-être exagération de la part des chroniqueurs, ni que certaines chartes soient parfois l'expression de la haine des clercs contre les seigneurs laïques [2]; mais, sans prêter une oreille trop complaisante aux lamentations du clergé, nous devons bien admettre, quoi qu'en pensent certains auteurs, que les griefs étaient réels; l'unanimité des plaintes et l'universalité des réclamations prouvent, à notre avis, que les abus de l'avouerie sont une résultante de l'incorporation de l'institution à la féodalité. De plus, comment supposer que les diplômes impériaux et royaux, les chartes de réglementation, en un mot les documents les plus importants que nous possédons sur l'avouerie, aient été rédigés et concédés sans qu'il y ait eu enquête préalable ? Ce qui est exact, c'est que la voix seule des clercs a su se faire entendre, tandis que, subissant un sort beaucoup plus pitoyable, les petits tenanciers campagnards écrasés, spoliés, pillés, ne se plaignent que par l'intermédiaire des abbayes. Il arrive un moment où le renversement des rôles est manifeste; l'abbé et ses officiers particuliers sont les véritables protecteurs des paysans contre leurs propres avoués.



De très nombreux textes se font l'écho du grief suivant : les avoués, au lieu de s'en tenir aux trois plaids réglementaires annuels

[1] M. G. H. *Capitula de causis cum episcopis et abbatibus tractandis*, p. 163, c. 6 «... et advocatum sive præpositum non justum ac Deum timentem sed crudelem ac cupidum ac parjuria parvipendentem inquirit et ad inquisitionem rerum non qualiter, sed quanta adquirit... »

[2] INAMA-STERNEGG, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, 1899, t. I, p 43 : « Sind auch die seit dem 10 Jahrhundert während des ganzen mittelalters unaufhörlichen Klagen über die misbräuche und Bedrückungen der Vögte zum guten Teile nur dem Hass der Kirche gegen die weltliche gewalt entsprungen und dem begreiflichen Endeziel ausgesprochen, um mit der unbequemen Ingerenz der Vogteigewalt auch eine Reihe von Lasten abzuschutteln. »

es multiplient dans le but d'augmenter leurs revenus, puisqu'une raction des droits de justice leur était dévolue ; leur intérêt les ncitait à rendre plus fréquentes les sessions au cours desquelles eur ministère serait rémunéré. « Les avoués, dit Bouthors, n'ont plus en vue qu'un but, celui de s'attribuer les émoluments et le casuel de la justice. Ils poursuivent des délits imaginaires pour avoir l'occasion d'infliger des amendes aux victimes de leur rapacité [1]. » Que nous consultions les sources d'Afflighem, de Sainte-Waudru, de Nivelles, de Stavelot, de Prüm ou d'Echternach, partout et toujours nous rencontrerons cette prescription constante des trois plaids généraux [2].

La question de la part des amendes à laquelle pourra prétendre l'avoué est traitée avec autant de soin que celle de la tenue des plaids ; certains textes, que nous rappelons à dessein, sont particulièrement explicites : les contractants ont donné le plus de précision possible à cet article de la convention[3]. Blondel, à la suite

[1] BOUTHORS, *Les Sources du droit rural*, n° 191, p. 271.

[2] *Cf.* notre étude citée sur les *Règlements d'avouerie*, p. 11 et suiv.
A propos de Florennes, nous avons complété notre documentation grâce aux aimables remarques de Dom Ursmer Berlière. Parmi les *documents inédits* qu'il a publiés, nous mentionnerons, comme intéressant notre sujet, l'acte par lequel l'empereur Henri V détermine les droits de l'abbé et de l'avoué de Florennes daté de 1107, déjà cité. Nous y lisons notamment : « De nullis aliter (en dehors des trois cas réglementaires) placitis ecclesia vel hominibus vel mansuariis aliquid accipient, et nullam alicubi justitiam facient et nihil se intromittent, si moniti ab abbate non fuerint. »

[3] Nous n'en voulons pour preuve que la charte de Henri V en faveur de Moyenmoutier. *Cf.* CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2e édition, t. III, col. LXXI (preuves) : «... et tertiam partem justitiarum advocatus habebit, qui si vel ad hoc vel ad alia placita vocatus ab abbate venerit, non tamen amplius supradictam tertiam sibi vindicabit. » — *Cf.* JÉROME, *L'Abbaye de Moyenmoutier* dans *Études d'histoire bénédictine*, t. I, *L'Abbaye au moyen âge*, 1902, p. 243 et suiv.
Dans l'acte de 1125, par lequel le comte Charles de Flandre limite les droits des avoués de l'abbaye de Marchiennes, nous lisons : « qui se advocatos et defensores verbis dicunt, factis autem negant. Sunt enim oppressores pauperum... De foris factura quoque ubi ecclesia eum in auxilium suum vocaverit, si per justitiam ejus aliquid adquisierit, dabit ei terciam partem. Quod si non fuerit vocatus nihil habebit. » — DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, 1898, p. 166 et suiv.
Les deux règlements de 1070 et de 1122 pour Saint-Bavon de Gand contiennent des dispositiens anologues. *Cf.* SERRURE, *Cartulaire de Saint-Bavon*, p. 21, n° 14 « ut advocatus nihil in abbatia preter tria generalia placita et eorum exactiones haberet, et si quilibet pugnaret, furtum aut rapinam faceret, ipse

de son étude sur les avoueries des régions rhénanes [1], reproduit un certain nombre d'actes relatifs à la Saxe et au Würtemberg dont nous ne pouvons nous occuper, mais qui concordent dans leur ensemble avec les dispositions des documents lotharingiens. Il y a donc eu un mouvement très général de réaction contre la multiplication intempestive des plaids et les conséquences funestes qui en résultaient. Pour les abbayes lotharingiennes, qu'il s'agisse de l'archevêché de Trèves, de celui de Cologne ou de celui de Reims, les stipulations concernant le nombre des plaids et la rémunération des avoués sont à peu près identiques.



Une autre source d'abus de la part des avoués est le *jus hospitationis,* c'est-à-dire le droit de gîte et de procuration ; les textes l'appellent très souvent d'un terme générique : *servitium* [2].

L'avoué (sans oublier les gens de sa suite) appelé à parcourir les territoires ecclésiastiques, lors de la tenue des sessions générales, était hébergé aux frais de l'abbé et de ses tenanciers. L'ensemble des prestations en nature auxquelles il avait droit en pareille occasion se désigne par plusieurs expressions, telles que *jus pernoctandi*, *jus albergariae, jus hospitandi,* répondant chacun à un aspect particulier du *servitium* [3].

cum abbate sedens justificaret, et exinde tertium denarium acciperet. » Pour le deuxième document, *Cf.* p. 27, n° 22.

Le 26 juillet 1195, Baudouin VI fixe les droits de l'avoué dans le village d'Ardoye, appartenant à Saint-Amand. *Cf.* DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, nouvelle série, 1903, n° 96, p. 193 : « Fratres ecclesiæ Sti A[i] graves apud predictos antecessores meos... querimonias deferebant propterea quod prenominati milites alter post alterum, in predicta villa advocati potestatem habentes, homines et hospites Sti Amandi vehementer opprimebant et violentia servitia ab eis injuste extorquebant... Sessiones autem ad agendas causas in ecclesiastico allodio tres tantum in anno... de universis legibus vel emendationibus ecclesiæ duas partes, advocato vero tertium statuerunt ». [*Cf.* également, à propos de l'avoué de Marchiennes, le texte n° 193, p. 352 du même recueil, daté de juillet 1204.]

[1] BLONDEL, *op. cit.* Actes 2, 3, 10, 23, 26, 30 de l'appendice.

[2] Sur la question du *servitium,* voir notre étude citée, p. 22-24 ; elle renferme de nombreux exemples de *servitia* minutieusement indiqués. Nous y discutons aussi la thèse de CONSTANT LECLÈRE, *Les Avoués de Saint-Trond* (1902), concernant les rapports qui existent entre le *servitium* et l'*hospitium.*

[3] *Cf.* LAMPPECHT, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter,* p. 1115-1116.

Abstraction faite du service des plaids généraux, cette rémuné-ation était due par l'abbé ou les tenanciers lorsque l'avoué leur prêtait son concours [1]. Ce fut là une occasion nouvelle de vexa-ions ; aussi la plupart des règlements d'avouerie spécifient-ils très ttentivement quelles seront les prestations à fournir ainsi que les onditions auxquelles leur octroi sera soumis. La paix publique ne arde pas à s'ébranler par suite de ces secousses violentes ; les con-its et les déchirements sont devenus quasi permanents et exer-ent une si déplorable influence sur la vie sociale que l'empereur Henri V voit dans la répression de ces abus un moyen afficace de onsolider l'empire [2].

Les protestations au sujet des *servitia* exorbitants et vexatoires épassèrent les frontières de la Lotharingie et, de même que nous constations au sujet de la réglementation des plaids, ici encore mouvement des réclamations est unanime et universel [3].



La transformation des avoueries en fief, leur incorporation à la odalité, l'hérédité des fonctions et des revenus qu'elles compor-

[1] BEYER, *Mittelrheinisches Urkundenbuch,* I, p. 43, n° 38.
Cf. aussi *Analectes pour servir à l'hitoire ecclésiastique de la Belgique ; Cartulaire Afflighem,* publié par DE MARNEFFE, texte 20, p. 37 ; acte de 1112 par lequel comte palatin Sifrid place le monastère de Laach sous l'autorité de l'abbé Afflighem.

[2] BEYER, *op. cit.* I, n° 423, p. 483 : Année 1112. Diplôme en faveur de Saint aximin. « Si monasteria a multimodis advocatorum oppressionnibus premunire iduerimus, imperii statum divinitus inde corroborari non dubitamus. »

[3] Rappelons seulement les résultats auxquels BLONDEL est arrivé pour les gions rhénanes. L'acte 26 de son appendice reproduisant la sentence de l'ar-evêque de Mayence sur les droits de l'avoué de Ravengirsburg, en 1170, ne dit-pas : « Fratres... intendebant accusationem, quod jure immo violentia advo-ie sue homines eidem ecclesiæ attinentes crebris et intolerabilibus in tantum xaret exactionibus quod ecclesia in vastitatem rediret et continua suorum nenta sustinere non posset ? » — *Cf.* ce que dit Blondel, *op. cit,* p. 58, de l'abbaye Lorsch.
Comme le remarque, en outre, Blondel : « In Bavaria quoque chartae quae ad nachos et advocatias pertinent jam a duodecimo seculo incipiente plenae nt clericorum et monachorum querelis. »
Enfin, M. Senn accumule pour les avoueries françaises plusieurs renseigne-nts précieux, analogues comme enseignement aux nôtres. *Cf.* SENN, *op. cit.,* 148-150.

taient, favorisèrent encore davantage les abus de pouvoir de ceux qui en étaient les heureux détenteurs : les seigneurs-avoués considérèrent les territoires immunitaires des abbayes, commis à leur garde, comme le complément de leur propre domaine seigneurial ; ils pratiquèrent ainsi une politique de « raison d'État » avant la lettre. L'avouerie « féodalisée » perdit son caractère juridique mixte ; elle devint un véritable bénéfice qui se confondit avec le fief d'avouerie. Le fléau des exactions sévit de plus en plus par la circonstance que les avoués s'arrogèrent le droit d'inféoder et de sous-inféoder leur fief dans le but de s'entourer de créatures capables de les aider à usurper le domaine et la seigneurie aux dépens de l'Église, qu'ils avaient théoriquement la mission de défendre.

Le caractère féodal et bénéficiaire de l'avouerie fut, pour ainsi dire, consacré le jour où les communautés ecclésiastiques détachèrent de leur patrimoine collectif un lot territorial en faveur de l'avoué, ou lorsque les églises abandonnèrent à son profit quelques-uns de leurs droits seigneuriaux [1].



De la complexité croissante des relations d'avouerie et de l'augmentation progressive des domaines ecclésiastiques vont naître les sous-avoués, qui peuvent être considérés également comme l'expression matérielle de l'absentéisme dont font preuve les avoués en titre : ils négligent de remplir leurs fonctions, car ce qui leur importe, c'est la perception de gros revenus. Parmi les sous-avoués se dessine bientôt une hiérarchie ; l'avoué proprement dit délègue fréquemment ses pouvoirs à d'autres, qui le représentent et accomplissent le travail qu'il aurait dû mener à bonne fin en personne. Ces sous-avoués sont désignés par les expressions suivantes : *vice*

[1] Bonvalot, *op cit*, p. 379 et suiv.
Voir aussi Blondel, *op. cit.*, p. 60-61 ; Leclère, *op. cit.*, p. 69 : « Elles (les avoueries) furent aussi concédées à titre de dot, firent l'objet de ventes, ou même dans les nombreuses guerres où l'humeur batailleuse des seigneurs les entraînait elles furent souvent la rançon du vaincu ou du félon et la récompense du vassal fidèle. »

advocati, advocati inferiores, subadvocati, postadvocati, proadvocati. Leur nombre se développe très rapidement [1].

Les affaires auxquelles l'avoué principal avait pour mission d'apporter tous ses soins se répartirent entre les sous-avoués ou avoués locaux, vrais vassaux du seigneur-avoué qui, s'inspirant des exemples donnés par leur chef hiérarchique, ne laissèrent pas de se livrer à des exactions si nombreuses qu'elles provoquèrent un violent *tolle* [2]. Beaucoup de chartes d'avouerie renferment à cet égard de précieuses indications qui, par leur rapprochement, dénotent l'existence d'un courant d'opinion hostile contre les sous-avoués, dont elles prohibent ou réglementent la création.

Les sous avoués se servirent de l'hérédité de leur charge et de la protection que leur accordaient les avoués supérieurs, leurs suzerains, pour abuser de leur pouvoir ; la proximité du domaine à exploiter, la médiocrité de leurs revenus proportionnellement à l'ambition de leurs désirs, le défaut de sanction et de répression résultant de la connivence des intéressés, voilà autant de facteurs qui intervinrent pour accentuer encore le mal ; l'avouerie fut pour les sous-avoués le prétexte qui leur permit de se comporter en seigneurs des localités où ils s'acquittaient si mal de leurs fonctions [3].

De nombreux textes règlent strictement les droits de ces avoués subalternes ou interdisent formellement toute subdélégation ; si l'existence de sous-avoués est reconnue pour une abbaye déterminée, et par conséquent légalisée, les dispositions relatives à la tenue des plaids ou à la perception des droits de justice sont à peu près analogues à celles qui se rapportent directement aux avoués princi-

[1] WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte,* dans *Dritter Theil,* p 330 et suiv. *Cf.* aussi p. 333-334 : « Sowohl den Untervögten wie den Localvögten gegenüber wird aber im Lauf der zeit immer allgemeiner einer als der eigentliche und wahre Vogt (rechmässige oder gesetzliche: legitimus, legalis ; — machthabende : potestativus, potens) oder auch als der obere (major, senior) oder oberste (summus) bezeichnet. »

[2] *Cf.* DUCANGE, *Glossaire,* voir *Advocati.*

Cf. PAULLINUS, *op. cit.*, p. 13 : « Nobiles advocati habebant interdum titulo beneficiariae concessionis subadvocatos seu subadvocatores suos, eratque primarium eorum munus ecclesias et monasteria eorumque bona et homines, in mundiburdium, seu tutelam et defensionem ac patrocinium recipere fundationes oblationes et donationes abbatum seu episcoporum confirmare, etc. »

[3] POULLET, *Histoire politique nationale,* t. I, p. 495.

Cf. aussi, DE SAINT-GENOIS, *Histoire des avoueries en Belgique,* p. 36 et suiv.

paux. Rappelons succinctement la teneur de plusieurs de ces documents :

Dès le IX[e] siècle, Charlemagne, devant spécifier les droits de l'avoué de Prüm, aurait interdit la sous-avouerie [1]. Néanmoins les nécessités circonstancielles et la pression des avoués féodaux amènent, au début du XII[e] siècle, l'empereur Henri IV à intervenir à l'effet de réfréner les audacieuses malversations des avoués mineurs et d'en prévenir le retour [2].

Par un acte daté du 10 décembre 1023 et donné à Tribur, Henri II prohibe la subdélégation des pouvoirs d'avoué à Saint-Maximin de Trèves [3].

Un diplôme intéressant à plusieurs points de vue est assurément celui de Frédéric I[er] en faveur de Gembloux, car il détermine nettement quelles sont les redevances à fournir au sous-avoué chaque année; il s'oppose à ce que l'avouerie passe en quatrième main [4].

Lors de la fondation de Laach, au déclin du XI[e] siècle, le palatin du Rhin recommande expressément de ne pas céder l'avouerie en bénéfice ou à titre de dot, ni d'y admettre de sous-avoué [5]. Par

[1] BEYER, *M. U. B.* t. I, p. 43, n° 38 : « Decernimus quoque ut nulli libitum sit sibi constituere quemquam qui nominetur postadvocatus. » Ce diplôme, quoique d'authenticité très discutée, peut être signalé, *avec les réserves de date qui s'imposent,* comme intéressant les sous-avoués.

[2] BEYER, *op. cit.*, t. I, p. 463, n° 406.

[3] *M. G. H — D. D* — III acte 502, p. 643 : « Ut advocati nullum post se ponere audeant, qui vocetur postadvocatus, nullumque placitum preter tria jure debita in abbatia tenere presumant, nec cuiquam illorum liceat aliqua violentia homines gravare. »

[4] L'empereur est haut-avoué de l'abbaye, qui peut avoir un avoué et un sous-avoué, mais ce sous-avoué (au troisième degré) ne peut s'adjoindre dans l'exercice de ses fonctions un sous-avoué qui lui serait immédiatemcnt subordonné et qui occuperait le quatrième degré de la hiérarchie. — *Diplôme du 28 octobre 1153* : « Advocatum sub manu ac potestate regia tali conditione habeat ut idem advocatus a rege secundus existens, unum tantum sibi substituat in ejusdem ecclesiæ prediis advocatum, neque unquam in quartam manum transeat advocatia. Porro subadvocatus in villis ad abbatiam pertinentibus nihil juris habeat nisi per singulos annos denarium unum probate monete de unaquaque domo, et gallinam unam et avene sextarium unum nec licebit ei precarias, ospitationes aut obsonia vel aliqua servitia imperare aut exhigere, etc. » *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4[e] série, t. II, p. 275.

[5] BEYER, *op. cit*, I, n° 388, p. 444-445, année 1093 : « In cujus advocati negotio non alius minister neque vicarius neque subadvocatus preerit nisi qui villicus abbatis fuerit. » Il n'est loisible de se choisir comme sous-avoué éventuel que le *villicus,* c'est-à-dire un fonctionnaire de l'abbé, intendant d'exploitation rurale,

contre, le règlement des droits d'avouerie de l'abbaye d'Echternach exige certaines conditions pour qu'il soit permis à l'avoué de se constituer un sous-avoué ; celui-ci ne peut être pris que parmi les membres de la *familia* de l'église, « par élection et consentement de cette même église » [1].

Une mesure radicale est prise et confirmée plusieurs fois pour l'abbaye d'Afflighem, interdisant à l'avoué de déléguer ses fonctions à un remplaçant qui « dissiperait les biens de l'abbaye » [2].

En ce qui regarde les monastères placés sous la protection du comte de Flandre [3], il en est exactement de même ; qu'il me suffise de signaler, à cet égard, deux chartes, l'une de 1038 et l'autre de 1064 ; par la première, le comte Baudouin V constitue un sous-avoué dont il fixe les droits, pour l'église de Marchiennes ; il est intéressant de mentionner que le sous-avoué reçoit du comte, haut-

de manière à se prémunir contre les excès dont pouvaient se rendre coupables les sous-avoués, petits seigneurs féodaux.

[1] CALMET, *op. cit.*, III, col. XXXI (preuves), année 1095 : « Quod non liceret advocato constituere ullum subadvocatum, nisi ex familia Ecclesiæ et per electionem et consensum ejusdem ecclesiæ... »

[2] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e série : *Cartulaire d'Afflighem*, édité par DE MARNEFFE. — *Cf.* texte 14, p. 25 et suiv. Le pape Pascal II accorde divers privilèges à l'abbaye et lui confirme la possession de ses biens, le 25 mars 1105 : « Hoc quoque adjungimus ut vestri monasterii advocato facultas non sit, per se personam aliquam in advocatia subponere, per quam ejusdem monasterii bona dissipentur aut distrahentur. » — *Cf.* texte 79, p. 123 : Le pape Eugène III confirme à l'abbaye la possession de ses biens et privilèges, le 3 avril 1148 : « Adjungimus ut vestri monasterii aut ecclesiarum vestrarum advocatis facultas non sit pro se aliquam in advocatia supponere. » — *Cf.*, enfin, texte 228, p. 307, confirmation des biens et privilèges de l'abbaye, par le duc Henri de Lothier, en 1198 : « ...Accipiendam advocatiam monasterii... nemini possum committere vel infeodare. Sed qui Lovaniensem comitatem hereditaria successione tenuerit, liber erit, et solus monasterii advocatus. . pro ministerio advocatie sue, solam eterne vite retributionem expectationes. »

[3] En vertu de cette protection du comte de Flandre, relative au Cambrésis, un droit particulier du nom de *gavenne* lui était fourni. A partir de Philippe d'Alsace, cette gavenne fut transformée en rétribution annuelle. Les ducs de Bourgogne héritent de ce bénéfice comme comtes de Flandre ; ils s'appelleront de ce chef gaveniers. L'origine de ce droit particulier remonterait vraisemblablement à Robert II de Flandre.

Cf. DUCANGE, *gavena ;* RAGUEAU, *glossaire : gavenne ;* MONSTRELET, édition Douët d'Arcq, III, p. 87 ; BOULY, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, I ; VANDERKINDERE, *Formation territoriale des principautés belges*, I, 2e édition, p. 139 et suiv. ; LE CARPENTIER, *Histoire de Cambray et du Cambrésis*, I, p. 102. Récemment le beau livre de l'abbé DUBRULLE, *Cambrai à la fin du moyen âge*, a jeté plus de lumière sur la question de la gavenne.

avoué, et par l'entremise de l'abbé, certains biens qui avaient été tradés par cet abbé à Baudouin, que de plus l'avouerie est cédée à titre de fief, de sorte que le sous-avoué devient vassal du comte de Flandre en tant qu'investi des droits d'avouerie [1]. Par la seconde, le même Baudouin, en qualité d'avoué de l'abbaye d'Eenham, confie à Arnould d'Audenarde, sous-avoué, l'examen des petites affaires seulement, se réservant à lui-même celles de plus d'importance [2]. Pour ses peines, il se voit accorder — lui et ses successeurs — cent sous par an, qu'il recevra des mains de l'abbé ou de celles des moines et qui seront prélevés sur les revenus des paysans, des *hospites* [3] et autres tenanciers de l'église, à la condition de ne

[1] MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica,* I, cap. XXXV, p. 659.

[2] PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Eenham,* acte 3, p. 5, Saint-Omer, 1064 : « Igitur Arnulfo de Aldenardo quia vobis vicinus est injungimus supplere vicem nostri in parvis tantum negotiis nobis majora reservantes. »

[3] Cette classe de tenanciers se retrouve assez fréquemment mentionnée dans les sources relatives à l'avouerie des XIe et XIIe siècles. Il résulte de l'ensemble des données qu'elles fournissent que les *hospites* se sont spécialement multipliés à l'époque qui nous occupe : c'est celle où les seigneurs fonciers entreprirent — systématiquement — le défrichement des bois et la mise en culture des terres vagues. Les terres furent divisées en un certain nombre de lots et distribuées à des hommes venus de toutes parts, que l'on désigna collectivement sous le nom d'*hospites,* qu'ils fussent indigènes ou *advenæ.*

[Ex. : DUVIVIER, *Chartes de 1125 en faveur de l'abbaye de Marchiennes,* dans *Actes et documents,* p. 166 et suiv. : « Omnes hospites ecclesie equalem libertatem habent tam advena quam indigena. »]

Pour les attirer, on leur attribua quelques franchises, des privilèges économiques, des droits d'usage ; on les exempta de charges directes ou indirectes, etc. La condition primitive de l'*hospes* ou *colonus* peut être considérée comme un premier degré dans la voie de l'émancipation sociale. Elle fut définie très exactement par GUÉRARD, *Cartulaire de St-P. de Chartres,* p. XXXV-XXXVI. « Tous les hôtes en général jouissaient de la liberté. Ils allaient même à la guerre. C'étaient des espèces de fermiers ou locataires occupant une petite habitation ordinairement entourée de quelques pieds de terrain. Ils n'avaient que l'usufruit de leurs possessions. » Comme le fait remarquer LUCHAIRE, *Institutions monarchiques,* II, p. 128, le terme « hospites » fut étendu à des serfs et indiqua non plus la condition sociale mais le rôle joué par eux. (Ce rôle comportait spécialement les obligations suivantes : essarter, défricher, drainer.) Guérard exprime aussi cette idée, indirectement, lorsqu'il nous dit que les hôtes, *en général,* étaient libres. — *Cf.* Sur cette question DUVIVIER, *Hospites. (Défrichements en Europe aux XIe, XIIe et XIIIe siècles,* dans *Revue d'histoire et d'archéologie,* 1859.)

PROU, *Coutumes de Lorris,* p. 22.

FLACH, *Les origines de l'ancienne France,* I, p. 160.

LUCHAIRE, *Institutions monarchiques,* II, dans *Manuel,* p. 327.

SÉE, *Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge,* 1901

rien réclamer au delà de ce qui est indiqué, soit de l'église elle-même, soit de ses dépendances [1].

Les prévarications des sous-avoueries acquirent un tel caractère de gravité que des conciles s'en émurent et prescrivirent la suppression radicale de cette institution accessoire et pourtant si nuisible [2].

D'une manière générale, il fut admis insensiblement, avant la suppression complète de la sous-avouerie, que les avoués subalternes ne pourraient être choisis sans le *consensus* de l'abbé ou de l'évêque; bien souvent, il fut rappelé qu'ils ne seraient désignés que parmi les fonctionnaires ecclésiastiques; comme réaction évidente contre les abus des sous-avoués, l'élection de ceux-ci se réduisit parfois à la désignation de *villicus* : c'est ainsi que l'on rencontre dans un même monastère un *advocatus ministerialis* à côté de l'*advocatus nobilis*. Si les *villici* originairement *ministeriales* étaient exclus de toute participation à la justice criminelle, il arriva que ces anciens officiers domaniaux s'élevèrent au rang de *milites* et, dès lors, furent investis des fonctions dont avait abusé l'avoué principal.

Si l'on ajoute, à ces divers griefs que nous avons passés en revue, les prétentions de l'avoué à s'immiscer dans les affaires les moins temporelles de l'abbaye, la prise de possession par occupation brutale de terres appartenant à l'abbaye, il sera possible de se faire une idée exacte des *malae consuetudines* des avoués grands et petits.

. 224-238. L'auteur insiste sur l'importance qu'a eue l'extension des hostises (tenure des hôtes). Elle a contribué à l'affranchissement des serfs, directement et indirectement. Directement, car le colon qui arrive sur une terre étrangère ne peut jamais être traité comme serf; indirectement, car les seigneurs sont amenés à affranchir leurs serfs pour éviter la dépopulation de leurs domaines, l'exode de leurs tenanciers.

[1] Piot, *op. cit.*, acte 3 : « ... Quod ut oportune et fideliter agat, vel ipse vel quicumque successorum ejus turrim Aldenardensem tenuerit de redditibus rusticolorum, *hospitum* aliorumque mancipiorum ecclesie, pro quibus tuendis laboraturi sunt, centum solidos; per manus abbatum vel monachorum annuatim eis dari decernimus ea ratione ut nec in ecclesia, nec in omnibus his que ad ecclesiam pertinent quicquam juris vel districtionis amplius requirere presumant. »

[2] Parmi ces conciles, citons celui de Reims de 1148, dont le pape Adrien IV confirma les décrets. *Cf.* can. 6 rapporté dans Ducange : « Auctoritate apostolica prohibimus, ut nullus advocatus præter beneficium antiquitus constitutum aliquid sibi accipere vel usurpare presumat, subadvocatos vero vel exactores eorum modis omnibus ab ecclesiarum infestationibus prohibemus. »

Quantité de remèdes sont employés pour obvier aux inconvé-nients que l'avouerie ecclésiastique avait mis au jour. Le haut-avoué intervint parfois afin de supprimer purement et simplement l'avoué, à moins que celui-ci ne reçoive l'ordre de réparer les torts causés au monastère. Ses droits et ses devoirs sont fréquemment délimités dans les *records,* ou plaids solennels, d'après les dépositions des habitants du territoire abbatial, notables ou anciens, et c'est ainsi que nous croyons pouvoir dire que les corps échevinaux réglementèrent la fonction d'avoué d'un endroit déterminé, voire de toute une région, sous forme de jugement rendu sur enquête [1].

Une mesure préventive contre l'éventualité d'excès qui résulte-raient de l'avouerie est celle dont se servent les donateurs de nou-velles terres aux abbayes ; il est inséré dans l'acte de donation une clause en vertu de laquelle les biens qui font l'objet de la libéralité sont exempts d'avoué [2]; il en est de même lorsque les fondateurs d'abbayes se réservent dans l'acte de fondation l'avouerie ou décla-rent n'en détenir que certains droits. L'intention de faire bénéficier le monastère d'avantages nouveaux exclut évidemment, quant à la réserve d'avouerie, tout désir de spoliation [3].

[1] *M. G., Scriptores,* t. X, p. 325, « Ego Adalbero... Metensis episcopus... nos in villam Sti Trudonis, quae Sarchinia dicitur, venisse et ob contentionem inter germanum meum, ducem Fridericum, et abbates Sti Trudonis nuper exortam in advocatione ejusdem loci, quam eidem fratri meo dederam in beneficio consilio fidelium nostrorum usus quid nostri et advocati juris esset in ipsa villa vel in reliqua abbatia ad nos attinente, in praesentia ejusdem advocati majores natu consuluisse, ut super hoc negotio quicquid a majoribus didicerunt, vel ipsi usque ad illud tempus tenuerunt, fideliter proferrent et nec timoris nec amoris gratia in quamlibet partem plus minusve dicendo declinarent... »

BEYER, *Règlement des droits des avoués d'Echternach, 1095,* dans *op. cit.,* t. II texte 37, p. 22-23, « affirmaverunt item meliores et majores natu ecclesie, nihil amplius erga advocatum sui esse juris... »

DUVIVIER, *Actes et documents anciens,* nouvelle série, p. 14 et suiv., acte 5 Vers 1040, le comte de Hainaut Renier abjuge la prétention d'un certain Ful-bert qui réclamait l'avouerie de l'alleud de Dinche, appartenant à l'abbaye d'Hom-blières. Le comte réunit les pairs de son comté et les *majores natu* et prononce la sentence d'après l'avis qu'ils ont émis : « Comes.. coadunavit majores natu et pares sui comitatus. »

[2] DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons,* 1899, texte XVIII p. 30, année 1192. Baudouin V de Hainaut délivre à l'église de Sainte-Waudru franche de toute taille, exaction et avouerie, une terre sise à Cuesmes estimée à huit journels et demi : « ... que quidem terra per villiam et per scabinos... ad octo jorneria et dimidium fuit computata ipsi ecclesie a tallia et omni exactione omnique advocatia liberam dimisi. »

[3] BEYER, *Acte de fondation de l'abbaye de Laach en 1093,* dans *op. cit.,* t. I

L'intervention de l'empereur dans les conflits qui naissent des exations des pseudo-protecteurs des abbayes se traduit par la épression directe des injustices dont ils se rendent coupables, par la bération du monastère du joug des avoués, par l'affirmation solen-elle de la protection impériale à l'abbaye, placée sous l'avouerie iprême de l'empereur [1]. Défense de percevoir comme émolu-ients ce qui n'est pas légalement dû, défense de développer le ouvoir de juridiction au delà de ce qui est édicté ou confirmé, els sont généralement les traits les plus saillants que contiennent es lois répressives émanant de l'empereur ou des grands feuda-aires [2]. Si aucune formule de cette nature ne se trouve expressé-ient énoncée, nous pensons être dans le vrai en affirmant qu'elle st sous-entendue, car elle résulte, tacitement, de l'ensemble des lauses du document.

Une garantie spéciale accordée aussi aux abbayes contre leurs voués consiste dans la concession qui leur est faite de les élire ou e les déposer librement [3], mais cette faculté reste lettre morte si prétendant à l'avouerie s'impose par la force au choix des abbés

388, p. 444-445 : « Advocatum vero non alium quam meipsum quamdiu xero huic cenobio constituo. »

[1] *Cf.* Blondel, *op cit*, p. 68. — Voir aussi *Analectes pour l'histoire ecclésias-ue de la Belgique*, 2e série, t. VII (23e de la collection), acte 27, p. 329.

[2] Le diplôme d'Otton III, daté de Francfort, 16 juin 990, pour Saint-Maxi-in nous en donne un exemple : « Concedimus ut idem abbas sibique commissa ngregatio eorumque successores potestatem habeant advocatias monasterii sui i velint dandi cuique velint tollendi... advocati quoque constituti in villis rum nec cum hominibus illius loci qui vocantur scararii nisi in presentia abba-s vel ejus prepositi placitum habere presumat... » *(M. G. H. — D. D.,* t. II, 62, p. 468.)

[3] *M. G. H.*, t. I, acte 391, p. 532. Diplôme d'Otton Ier pour Saint-Maximin, du mars 970 : « Concedimus... advocatias habeant quibus velint dandi quibus-e velint tollendi protestatem. »

M. G. H., t. II, acte 42, p. 51. Diplôme d'Otton II pour Saint-Maximin, du juin 973.

Stumpf, *Die Reichskanzler, Acta,* p. 151, n° 122, 28 décembre 1152. Diplôme Frédéric Ier en faveur de l'abbaye de Gembloux. « Concessimus etiam ut post itum Arnulfi venerabilis ejusdem cenobii abbatis liberam habeant monachi testatem eligendi abbatem... similiter et advocatum libere eligant qui ecclesie ssessiones auctoritate regia prudenter defendat. »

Blondel, *op. cit.*, , p. 65, remarque à ce propos qu'à partir du xiie siècle, les bayes cisterciennes, qui se multiplièrent dans les régions rhénanes, se réser-rent le libre choix de leurs avoués; il est vrai de dire cependant qu'elles le rtèrent très souvent sur l'empereur lui-même.

ou s'il refuse catégoriquement de se démettre de ses fonctions et qu'il en a le pouvoir.

Les avoués peuvent être contraints ou menacés de payer une amende considérable, en cas d'inexécution de règlements ou de violation d'une seule de leurs clauses, et ce moyen employé contre leurs prévarications devait certes produire un effet aussi sensible que les peines spirituelles dont on les frappait. C'est ainsi que Henri IV commine une amende de cent livres d'or [1] à partager entre le trésor et l'église, contre l'avoué qui tenterait de transgresser les termes du décret qu'il accorde comme privilège à Saint Dié en 1092 [2]. De même, Frédéric Barberousse, ayant limité les droits des avoués et sous-avoués de l'abbaye de Gembloux, menace d'une peine identique qui ne se conformera pas en tous points à ses injonctions [3]. L'évêque Albert de Verdun et le comte Louis de Chiny faisant connaître en 1206 les droits de l'avoué de Petit-Verneuil déclarent que celui qui, comme avoué, réclamera quelque prestation indue sera tenu de rendre ce qu'il aurait reçu en y ajoutant le montant d'une amende à fournir endéans les quinze jours [4]. Enfin en 1229, l'archevêque Siegfried de Mayence confirme la sentence rendue par son prévôt entre Saint-Siméon de Trèves et le chevalier Simon de Rüdesheim et supprime l'avouerie de ce dernier sur une exploitation rurale - [c'est ainsi que nous rendons le sens de *Curtis* en allemand *Hof*] – qui dépendait de l'abbaye à Schierstein et le menace d'une peine de 40 marcs s'il ne s'y conforme pas [5].

[1] *M. G. H. — L. L.*, t. I, section IV, p. 308-309, n° 317. « Edictum de bannis regiis », 1er septembre 1162. (Frédéric Barberousse prend les églises de la Principauté de Liége sous sa protection)— *Cf.* aussi *Analectes*, 2e série, t. VII (23e de la collection), texte 27, p 329.

[2] Calmet, *op. cit.*, 2e édit., t. III, col. xxii (preuves). « Si quis... advocatus... magna parvaque persona, contra hoc nostrum decretum consiliatus fuerit, consenserit, fecerit, vel quocumque modo infringere illud vel violare tentaverit, iram imperiali nostri vigoris incurrat, et centum libras auri probatissimi procul dubio se compositurum sciat, medietatem camerae scrinii nostri, reliquam partem praedictae ecclesiae, ejusque congregationi. »

[3] *B. C. R. H.*, 4e série, t. II, p 275. Diplôme daté de Trèves du 28 octobre 1153, publié par Wauters.

[4] Goffinet, *Les Comtes de Chiny*, dans *Annales de la Société archéologique d'Arlon*, t. IX, p. 131 : « Si quid autem supra haec non pro emendatione forefacti advocatus ab aliquo violenter acceperit, infra XV dies emendare et reddere tenebitur. »

[5] Beyer, *op. cit.*, III texte 367, p. 294. Acte du 20 février 1229 : « Propter quo

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les avoués usant de leur titre pour pressurer les populations placées sous leur garde et cherchant à faire de leur charge une source de revenus de plus en plus considérables afin de subvenir aux multiples dépenses que leur occasionnaient la vie seigneuriale et les expéditions militaires, les églises leur rachetèrent le droit d'avouerie en s'imposant parfois de très lourds sacrifices ; ce mouvement de rachat des avoueries se manifeste particulièrement au XIIIe siècle, ainsi que nous le prouvent les nombreuses chartes de cette époque [1].

Dès 1190, l'avoué de Hesbaye vend au comte de Hainaut son avouerie sur les *servi* et *ancillae* des églises du pays de Liége et notamment de l'église de Flône pour une rente de douze deniers en monnaie liégeoise qui lui sera payée à la Saint-Remy [2].

Le 25 février 1233, Walter, seigneur de Fontaines, vend au chapitre de Saint-Lambert de Liége l'avouerie de Châtelet et de Pont-de-Loup avec leurs dépendances [3]. — Le 14 mars 1234, Arnould, comte de Looz et de Chiny, engage les avoueries de Tongres, Alken et Oreye à l'évêque de Liége, à raison de vingt marcs liégeois, et, comme il ne parvint pas à retirer son gage, elles restent définitivement au chapitre cathédral de Saint-Lambert [4].

Au mois de novembre 1248, Godefroid, seigneur de Perwez, déclare avoir vendu son avouerie de Hoegaerde à Henri, élu de

praedictus S. miles injuriam suam recognoscens coram nobis jus quod sibi in jam dicta advocatia competere dixerat, in manus nostras resignarit pro se et heredibus suis sub pena XL marcarum repromittens quod super advocatia numquam curtem inpeteret supradictam. »

1. *Cf.* notamment deux cartulaires intéressants à ce point de vue : PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond.* — BORMANS, *Cartulaire de Saint-Lambert de Liège.* — Voir aussi HANSAY, *Etude sur la formation et l'organisation économique du domaine de Saint-Trond;* Gand, 1899, p. 120.

2 *Analectes.* 2e série, t. VII (23e de la collection). Documents relatifs à Flône, acte 33, p. 338-339 : « sub annuo censu duodecim denariorum Leodiensis monete, in festo Sti Remigii ipsi advocato et heredibus solvendorum... »

3 BORMANS, *op. cit.*, I, acte 239.

4 BORMANS, *op. cit*, I, acte 251 : « Pro ducentis marcis Leodiensibus titulo pignoris obligavi et ei fructus dictarum abvocatiarum in elemosinam contuli ita quod ipsi fructus in usus ipsius episcopi et successorum suorum convertentur, nec computabuntur in sortem quamdiu ipsas advocatias tenebunt pignori obligatas, ego vero eas ... redimere possum... » DE SAINT-GENOIS, *op. cit.*, p. 186, faisant allusion à ce texte, parle des avoueries de Tongres, Alken et *Halle.* C'est *Oreye* qu'il faut lire.

Liége, avec le consentement du duc de Brabant, moyennant la somme de huit cents livres de monnaie de Louvain [1]. Ainsi, grâce à la politique centralisatrice des princes-évêques, de nombreuses avoueries viennent accroître les revenus de Saint-Lambert et fortifier par leur concentration la principauté elle-même. Un exemple emprunté à l'histoire de l'abbaye de Saint-Trond nous servira à le prouver mieux encore : Eustache de Hamal détenait en fief du comte de Looz une portion de l'avouerie d'Helechteren ; l'abbaye de Saint-Trond racheta cette avouerie et, à cette occasion, fut obligée de payer cent marcs liégeois au comte afin d'obtenir son assentiment à l'aliénation de l'avouerie [2]. Le comte Arnould désirait cependant se conserver quelque influence sur elle ; aussi la concéda-t-il à titre de fief à l'abbé de Saint-Trond, le 24 juin 1281, en renonçant à tout droit et en stipulant que le dit abbé avec le couvent auraient la jouissance des biens achetés à Eustache et de ceux qui y étaient annexés, mais il s'en réserva l'hommage [3]. Enfin, en août 1282, le comte de Looz, sur l'avis de ses conseillers et de ses familiers, vendit l'hommage de l'avouerie d'Helechteren avec tous autres droits y attachés, y compris les droits de haute et basse justice, à l'abbé Guillaume de Saint-Trond pour deux cents livres de monnaie louvaniste ; il reconnaissait, en outre, que la *villa* d'Helechteren et son avouerie étaient un simple et franc alleud dont l'abbé et ses moines étaient propriétaires ; il renonçait enfin à toutes ses prétentions sur elle à leur profit [4].

Remarquons que ces exemples particuliers ne sont que l'expres-

[1] Bormans, *op. cit.*, acte 445 : « Pro octingentis libris lovaniensis monete et secundum jus consuetudinem ac legem patrie eandem advocatiam effestucavimus. »

[2] *Cf.* de Saint-Genois, p. 225.

[3] de Saint-Genois, texte 22, p. 227, acte du 24 juin 1281 : « Abbas vero Sti Trudonis... dictam advocatiam a nobis recepit in feodum... Debent autem dicti abbas et conventus permanere in vera possessione et fruitione dictorum bonorum... prout et dictus abbas a nobis tenet in feodum... »

[4] Piot, *op cit.*, I., p. 362 et suiv., texte : ccxciii. Arnould VI, comte de Looz, vend à l'abbé de Saint-Trond tous les droits qu'il possède à Helechteren. — Duras, août 1282 : «... dictum homagium advocatie predicte cum ceteris juribus ad dictam advocatiam pertinentibus de alto et basso, dicto abbati, nomine suo et sui conventus, vendidimus pro ducentis libris lovaniensibus... recognoscentes dictam villam de Haleghteren et advocatiam dicte ville... dicti abbatis et conventus purum et liberum esse allodium... renunciantes omni juri exceptioni fori, doli mali, seu consuetudini vel quibuscumque aliis machinationibus... »

sion d'une continuelle évolution économique et politique à la fois, qui groupa lentement par cristallisation sociale les petites seigneuries féodales entre les mains des grands feudataires et, par conséquent, aussi les avoueries qui y étaient annexées : *Accessio cedit principali.*

Mais, s'il est vrai que princes et hauts dignitaires laïques interviennent énergiquement pour déjouer la crise, à l'instar du souverain, il ne faut pas laisser dans l'oubli, comme le rappelle judicieusement M. Constant Leclère [1], qu'ils furent efficacement secondés dans leur œuvre d'assainissement par les princes ecclésiastiques. Ne négligeons pas non plus de mentionner les abandons volontaires d'avoueries par leurs détenteurs saisis de remords ou terrifiés par les peines ultra terrestres dont ils sont sans cesse menacés ; ils sacrifient leurs ambitions personnelles et leurs désirs cupides pour éviter la « colère divine » ou pour « sauver leur âme ».

En 1133, le comte Baudouin IV de Hainaut donne à l'abbaye de Crespin l'avouerie des colons et des serfs de Sainte-Marie d'Audignies [2].

Arnould d'Audenarde renonce, en 1154, à certains droits que lui confère son titre d'avoué d'Eenham ; il ne soumettra à aucun *servitium* ceux qui viendront s'établir dans les environs de l'abbaye, quel que soit l'endroit d'où ils arriveront [3].

Baudouin V de Hainaut ne déclare-t-il pas, en 1189, qu'un certain Arnould d'Escaillon et son frère Gérard ont renoncé en sa présence à toutes leurs exigences vis-à-vis de l'abbaye d'Anchin [4] ? — Quelques années plus tard, le même Baudouin nous fait connaître la renonciation de Regnier, avoué de Marchiennes, aux prétentions qu'il élevait contre cette abbaye sur le territoire et les habitants du village de Vred [5].

[1] *Op. cit.*, p. 93.

[2] DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, 1898, p. 207. Il ne faut pas cependant se faire illusion sur la politique des comtes de Hainaut vis-à-vis des abbayes : ils étaient avoués de Sainte-Waudru et, à ce titre, ils eurent de nombreux démêlés avec le chapitre : sous ce prétexte, ils empiétèrent sur les domaines de cette église et étendirent leur comté jusqu'aux environs de Hal.

[3] PIOT, *Cartulaire d'Eenham*, acte 42, p. 42.

[4] DUVIVIER, *Actes et documents*, nouvelle série, acte 71, p. 144 : « totum simul unanimi voluntate et voto pari guerpiverunt, et praefatere ecclesiae totum benigne concesserunt perpetuo possidendum. »

[5] DUVIVIER, *idem*, acte 93, p. 185. Avant décembre 1195 : « Nichil juris

L'abbé Gérard de Prüm confirme, en 1167, l'abandon de certains droits d'avouerie à Münster-Eifel par le comte Lothaire de Hochstaden en faveur de l'abbaye [1].

Divers exemples intéressants nous sont offerts par le cartulaire d'Orval : il est attesté, en 1193, par l'archidiacre de Trèves que l'avoué de Chimay a fait cession à l'abbaye du patronage de Jamoigne [2]; Renaud de Bar, en mars 1258, déclare que Guillaume de Boussenges et l'avoué Gérard ont donné à l'abbaye le dîmage d'Ugny [3]. C'est en vue de son salut et de celui des siens que Guillaume, avoué d'Arras, exempte spontanément du tonlieu les moines de Saint-Nicolas de Furnes, s'imposant ainsi une privation de revenus assez copieux [4].

En 1203, Hughes de Florennes renonce, de même, à certaines redevances sur des terres sises à Villers-le-Gambon et à une rente que lui payaient des « mansuarii » de Châtelineau [5].

Le seul acte du cartulaire d'Andenne relatif à l'avouerie peut être rappelé ici : Gobert, sire d'Aspremont et de Dun, y reconnaît n'avoir aucun droit sur les forêts, pêcheries et autres biens de l'église d'Andenne, dont il est l'avoué pour la *Curia* de Sassey et le domaine de Dun, excepté son droit d'avoué, qui se trouve réduit

exigebat vel exigere de jure poterat preter decem solidos Duacensis monete quos ccclesia praedicta de nostro consilio tenetur ei vel suo heredi reddere in ipsa villa annuatim die Pascha. »

[1] BEYER, *op. cit*, t. II, acte 171, p. 213 : « Unus autem ex ipsis [advocatis] Lotharius nomine comes de Hostadin perpendens labentis seculi spacia brevia esse et incerta et aliquid refugerium sibi prospiciens in futurum ea que subscripta sunt que animo concepit divina inspirante gratia complevit. Ipse... advocatus ville monasteriensis, que est in eiphlia annuali exactioni et omni opere,.. festucando libere renunciavit... »

[2] GOFFINET, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, acte LXXI, p. 110 et suiv.

[3] *Ibid.* Acte CCCXXI, p. 343.

[4] VAN DE PUTTE, *Chronique et cartulaire de Saint-Nicolas de Furnes*, 1849 (dans *Publication de la Société d'Émulation de Bruges*, année 1200, p. 100) : « Ego Willelmus... fratres ecclesias Sti Nicolai de Furnis, quecumque emerint, vel vendiderint seu vehi fecerint, .. ab omni exactione thelonei atque vectigalium pro nostra nostrorumque salute, liberos in perpetuum fore, decrevimus. »

[5] BERLIÈRE, *op. cit.*, p. 30 : « Insuper terram arabilem, quam pater meus Nicholaus et ego per XL annos tenueramus in Villari le Gambo et XX denarios cathalaunensis census quos mansuarii solvunt Sto Johanni in elemosinam publice et libere donavi ; nullo tempore, nulla necessitate in vivariis ecclesie piscari faciam nisi per licentiam abbatis, preter vivarium Sti Albani. »

u tiers des amendes [1]. — Nous terminerons cette série d'exemples ar deux actes se rapportant à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai; s sont tous les deux du XII[e] siècle. Par le premier l'évêque de 'ournai approuve la donation d'un moulin faite par l'avoué de 'ournai à l'abbaye de Saint-Martin « pour le repos de son âme », ıoulin qu'il détenait en fief de l'évêque [2]. L'autre texte est la onfirmation de la vente du moulin du Fossé à Tournai, faite jadis l'abbaye par l'avoué Gossuin partant pour la croisade [3].



Le pouvoir ecclésiastique exerça donc une action parallèle à elle des princes séculiers, dans le but d'enrayer le plus possible s maux engendrés par la multiplication abusive des avoueries. t, en effet, si les empereurs, les ducs, les comtes usent d'armes mporelles et menacent éventuellement les contrevenants de la olère divine [4], le pape et les hauts dignitaires de l'Église se ser-ent d'armes spirituelles dont ils frappent les avoués prévarica-

[1] *Analectes*, t. XV, Andenne, septembre 1237 : « Ego Gobertus .. de bonis ad riam de sacejo spectantibus notum facio... quod ego nullum jus habeo in vis, piscariis et ceteris bonis dicte ecclesie de Andana in banno sive in dominio eo de Duno, nisi tantum jus advocati, scilicet terciam partem emendarum et c per manum villici ejusdem ecclesie... et sciendum est quod ego bona clesie... in banno de sacejo sive in dominio meo de Duno contra omnes vasores defendere teneor tamquam advocatus... »

[2] D'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, 1898, t. I, e 34, p. 33, Tournai 1119 : « Hoc itaque molendinum pro anima sua, paren-n suorum ecclesie Sancti Martini Tornacensis dare disposuit... illud in manu a reddidit. Ego... libere et absque exactione perpetualiter tenendum donavi »

[3] *Cf. ibid.*, acte 106, p. 109. *Cf.* encore *Analectes*, 2[e] série, t. I, 17[e] de toute la llection, acte 7, p. 80 : Thierry de Walcourt donne à l'évêque de Liége et à glise de Saint-Lambert l'avouerie d'Ouffet [1200-1229] : « advocatiam scili-: de Offei episcopo et ecclesie Sti Lamberti in elemosinam libere et absolute ntulimus. » — *Cf. Analectes* t. XI, (2[e] série), documents extraits du cartulaire Grimberghem, acte 8, p. 21, 22 janvier 1202; Alice, avouée de Grimber en donne un manse à l'abbaye : « mansuram quandam... pro salute domini rardi, mariti mei, libere nos dedisse et usui fratrum assignasse... »

[4] Stumpf, *op. cit.*, n° 81, p. 89. Diplôme de l'empereur Henri IV en faveur l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, acte daté d'Aix, le 1[er] juin 1101 : ulli unquam (advocationem) in beneficio daret, alioquin iram dei incur-ret. »

teurs [1]. Ils comminent des peines canoniques contre ceux qui se permettent d'attenter aux abbayes placées sous la protection du Saint-Siège [2]. A l'imitation de ce que faisaient les empereurs, nous voyons encore les papes confier l'élection des avoués aux abbés et attribuer aux évêques le titre d'avoués, lorsqu'ils ne se le réservent pas [3].

[1] Hériman, avoué de Senones, avait été excommunié à la suite d'exaction et de méfaits qu'il avait commis (*exactiones exercebat et multos oppressione faciebat*) L'évêque de Metz, Albéron, l'absout de cette excommunication en 1111 (*Cf.*, à ce sujet, CALMET, *op. cit*, t. III, col. LXII, preuves.)

Cf. également DUVIVIER, *Actes et documents anciens*, 1898, p. 64-65 : l'archevêque de Reims, en confirmant les faveurs dont l'abbaye de Saint-Amand avait été l'objet de la part du comte Baudouin III, s'exprime comme suit « Confirmamus sub eodem anathemate... quod... » (année 1117).

Cf. LECLÈRE, *op cit.*, p, 87, note 2, remarque avec raison que l'on retrouve un peu partout la disposition suivante : « tandem apostolico anathemate percussus, advocatiam amittat. »

Lire aussi BONVALOT, *op cit.*, p. 373.

[2] Nombreux sont les textes aux termes desquels le pape étend sa protection sur une abbaye menacée. Nous ne mentionnerons ici que deux actes relatifs à l'abbaye da Gorze proclamant qu'elle se trouve sous la sauvegarde pontificale : l'un, de 1130, émane d'Innocent II ; l'autre, de 1156, provient d'Adrien IV. *Cf.* METTENSIA, II, *Cartulaire de Gore*, acte 152, p. 270 et suiv.: acte 16(p, 295 et suiv.

Ce ne sont évidemment pas les papes ou les empereurs seuls qui font profiter une abbaye de leur tutelle protectrice, mais bien aussi les hauts dignitaires laïques, ducs, comtes, devenus pour la plupart hauts-avoués des abbayes qui dépendaient de leur ressort. C'est ainsi qu'en 1086, Henri III de Brabant prend sous sa protection l'abbaye d'Afflighem. *Cf Cartulaire d'Afflighem*, DE MARNEFFE, texte 1. Baudouin IV de Flandre agit de même en 1195 à l'égard de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés de Tournai. Voir les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XII, acte 60, p. 113, « quapropter ecclesiam Sti Nicholai situm extra Tornacum in pratis cujus... antecessores meos tutoris et advocatos fuisse cognovi, mea tutela et protectione suscepi. »

[3] Il est intéressant de faire remarquer que le fait de se déclarer protecteur d'une abbaye dont on serait l'avoué semble être une faveur qu'on accorde à ce dernier, ce qui montre à toute évidence et une fois de plus que l'avouerie féodale s'est éloignée fortement de son point de départ, de sa raison d'être. En d'autres termes, *avouerie* et *protection* sont devenues deux notions sinon étrangères l'une à l'autre, du moins assez indépendantes. (Voir, à ce sujet, le texte 30, p. 237, cité par DE SAINT-GENOIS : le duc de Brabant, Jean II, prend sous sa protection l'abbaye de Tongerloo, *dont il est avoué*. Février 1297. Il est vrai que le texte porte: « abbatem et conventum de Tongerloo... sub nostra protectione tuitione, tamquam verus advocatus, susceperim... » Mais il n'en résulte pas moins que l'avouerie n'implique plus nécessairement *tuitio*, puisque celle-ci peut être concédée séparément, comme garantie supplémentaire. L'avoué féodal redevient insensibl

Nous pensons qu'il n'est assurément pas inutile d'ajouter que, si ı répression des abus des avoués locaux est laissée aux bons soins u comte, avoué principal, il se présente des cas où un évêque est ıvesti de cette mission délicate et, dès lors, ce sera par son interıédiaire que l'avoué coupable sera *corrigé* [1].

Nous n'insistons pas sur l'œuvre des conciles, que l'on a maintes ɔis indiquée parce qu'elle s'opposa à l'émiettement funeste de avouerie en sous-avoueries de toute nature, d'autant plus redou.bles que leurs titulaires bénéficiaient de plus d'indépendance vis-vis de l'autorité et de plus d'influence locale.



Parmi les moyens qui ont été mis en œuvre dans la réaction ɔntre la déviation de l'avouerie, citons enfin les transactions ou s arbitrages en cas de différend entre abbés et avoués. Beaucoup ɔ documents qui figurent dans la législation de l'avouerie ne sont, proprement parler, que des transactions [2]; de ce que le débat ɔrte d'ordinaire sur des intérêts très particuliers, il ne faut pas ɔnclure d'une manière absolue, comme on l'a fait [3], que les accords

ɔnt ce qu'était l'avoué carolingien : représentant judiciaire et administrateur ı temporel des églises, ou mieux bénéficiaire de revenus immérités ; lorsqu'il ra supprimé, les *villici* rempliront ses anciennes charges, sous le contrôle des lises elles-mêmes, et les grands vassaux hauts-avoués seront gardiens, proɔteurs des églises de leur ressort. Jamais, à l'époque carolingienne, l'avoué ıurait été considéré comme protecteur militaire puisque le comte était tout signé pour cet office.

[1] Calmet, *op. cit.*, col. CL (preuves), *Chronicon monasterii Senoniensis*, re II, chapitre V : « De potestate abbatis senoniensis et jure advocati. — Stat (Angelramus) monasterio advocatum providere tali conditione ut quicume advocatus per metensem episcopum institutus fuerit ad quem advocati ɔctat institutio... Si vero quisquam aut advocatus super praedictis... vel quivis ɔlestaret ecclesiam, per episcopum metensem omnia corrigi et emendari berent. »

[2] *B. C. R. H.*, 5e série, t. X, Hansay, *Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes*, e de 1201 par lequel l'abbé Wéric et les moines de Lobbes, ainsi que l'avoué Jumet règlent la condition des habitants de la terre de Jumet.

Bormans, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, acte 383 du 3 février 1245, par uel Gérard de Jauche, avoué de Bomal et de Mont-Saint-André, annonce l'acd intervenu entre lui et le chapitre de Saint-Lambert, au sujet de leurs droits vouerie.

[3] de Saint-Genois, *op. cit.*, p. 138 et suiv., écrit : « Lorsque les débats

transactionnels et les sentences arbitrales ne se présentent jamai lorsque la contestation est d'ordre général; tout d'abord, au moye âge plus qu'en aucun autre temps, il est bien rare que les texte soient composés directement et exclusivement en vue de l'intéré général, ou soient inspirés même par un principe reconnu quas universellement; les règlements visent toujours les relation d'avoués donnés avec une abbaye déterminée, délimitant, de l sorte, les droits et les obligations réciproques de ceux qui sont appe lés à vivre et à agir dans une situation également déterminée ; d plus, celui qui réglemente n'est pas préoccupé, d'ordinaire, par c qui ne concerne pas sa sphère d'action immédiate. Il est certain d'autre part, que l'examen attentif de règlements spéciaux nou permet d'y découvrir des analogies, des concordances et d'en éd fier *a posteriori* une quasi-codification. Quoi qu'il en soit, nou estimons qu'il n'y a nullement incompatibilité entre la solutio transactionnelle ou arbitrale d'un conflit éclatant entre avoués e abbés et le caractère général de ce conflit.

Les transactions sont conclues quelquefois à la suite de la médi tion de dignitaires ou de seigneurs puissants [1]; d'autre fois, ce se aux échevins qu'on aura recours pour la détermination de droi contestés parce qu'ils sont mieux placés pour apprécier la légit mité des réclamations ou des revendications dont l'objet est de le ressort [2]. Si les parties ne tombent pas d'accord ou si elles préfère ne pas transiger, elles se choisissent alors des arbitres qui conna tront de ce qui les divise; elles s'en réfèrent souvent à la décisio des évêques ou des archevêques dans le diocèse desquels sont situé

entre les avoués et les abbés n'avaient pas un intérêt général, on les termina par une transaction ou par un arbitrage. »

Si nous n'avions à notre disposition que des documents se rapportant exclu vement et intrinsèquement à l'intérêt général, il nous serait fort difficile, po une époque de spécialisation aussi grande que l'ère médiévale, de formuler l règles sur l'avouerie que nous extrayons, sous forme de synthèse, des règl ments locaux de toute une région.

[1] Voir les exemples fournis par le *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, acte 30 le 16 septembre 1237, l'évêque de Liége et Waleran de Limbourg font un tra relatif aux avoueries de Gesves et d'Assesse, par la médiation des ducs de Br bant et de Limbourg. T. I, acte 373 ; le 18 janvier 1244, accord conclu ent l'évêque de Liége et Otton de Morialmé, par l'entremise de Gérard de Pesch et de Gérard de Marbais, au sujet de leurs droits dans le bois de Marcinelle.

[2] *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. II, acte 624. — *Cf.* aussi BEYER, *op. cit.*, t. I texte 37, p. 22-23.

s abbayes intéressées [1]. Nous trouvons aussi, comme arbitres, des bbés, des châtelains, des seigneurs de toute condition, au gré des arties; c'est ainsi, par exemple, que l'abbé de Saint-Trond et le hâtelain de Colmont ont été désignés pour trancher le différend rvenu entre l'abbaye de Villers et un seigneur de Diepenbeek [2]; est ainsi que l'abbé de Florennes et le chevalier Jean, avoué de iers, étant en désaccord au sujet de différents droits, prennent our arbitres un abbé et deux chevaliers [3]; il se produit aussi que s arbitres soient exclusivement laïques [4].

Malgré ce faisceau de remèdes mis en avant dans le but de efouler le flot montant des exactions, malgré les mesures transi- oires ou radicales dont on ne laisse pas de se servir, il faut attendre ne transformation de l'organisme social pour que l'ordre soit réta- li et que la paix renaisse; la réglementation marquait déjà un pas ans ce sens, mais c'est par la centralisation politique et économique, ar l'intégration mieux entendue des rouages sociaux, par l'avène- ent d'un esprit nouveau inspiré par le souffle de l'émancipation, ue s'explique la disparition graduelle des abus que nous avons mis n relief, à la lueur des sources.

Ch. Pergameni.

[1] Fickler, *Quellen und Forschungen zur geschichte Schwabens,* p. 41.
Hartzheim, *Concilia Germaniae,* III. (Texte 26 de l'appendice II de Blondel, 102; acte de 1170 : Sentence de l'archevêque de Mayence sur les droits de voué de Ravengirsburg.)
Beyer, *op. cit.,* II, n° 4, p. 37.

[2] *Cartulaire de Saint-Lambert,* II, acte 619 : « Nos arbitri supradicti recepto nobis onere arbitrandi... in nomine Domini arbitrando, ordinando sive com- nendo pronunciamus... »

[3] *Cf. Cartulaire de Saint-Lambert,* I. acte 330.

[4] Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon,* p. 96, acte 119 : février 1216 : Mathilde, me de Termonde, et Sohier, châtelain de Gand, choisissent comme arbitres rard et Guillaume de Grimberghen à l'effet de mettre fin à la contestation i les sépare quant à l'avouerie de Saint-Bavon.





MONNAIES

TROUVÉES

RUE DE LA GRANDE-ILE, A BRUXELLES



ANS le courant de l'automne et de l'hiver 1905-1906, lorsqu'on creusa les fondations d'un grand magasin pour la papeterie de MM. De Ruysscher, on trouva, outre de nombreux objets, plusieurs monnaies, jetons et méreaux dont il sera peut-être intéressant de conserver nomenclature [1].

On rencontra, au même endroit, les fondations de l'ancienne rte du Lion, qui faisait partie de la première enceinte de Bru-lles [2], et la plupart des pièces que je vais décrire ont été récol-s soit dans les fossés qui longeaient ces murailles, soit dans les tériaux qui avaient servi à combler ensuite ces fossés.

Monnaies.

. Grand bronze fruste d'Antonin le Pieux (138-161).

Ce grand bronze provient de la terre ou boue noire qui était au fond

Je remercie particulièrement notre obligeant collègue, M. Oscar Landrien, a bien voulu signaler ces trouvailles à notre Société et qui a fait don à celle- tous les objets rencontrés par les ouvriers.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. I, p. 179. Le guichet du Lion

du fossé vers la rue des Six-Jetons et à 3 mètres environ de la ru actuelle de la Grande-Ile.

2. Mite de Jean sans Peur, comte de Flandre (1404-1419).

3. Double mite (2 pièces) de Brabant, d'Antoine de Bourgogı (1406-1415).

Voyez les *Monnaies des ducs de Brabant*, par VAN DER CHYS, pl. XIII, nº 5.

Ces deux pièces sont de coins différents, car la croix du revers (l'une est plus grande que la croix de l'autre.

4. Petite pièce de cuivre de Philippe le Bon (1427-1467) frappée Louvain, ✠ MONETA : NOVA : FAC : LOVANIE

Voyez les *Monnaies des ducs de Brabant*, par VAN DER CHYS, pl. XVI, nº 1

5. Demi-gros (halve kromstaart) de Philippe le Bon et de Jacqueli de Bavière (1428-1433). Philippe le Bon s'intitule tuteur et héritier (comté de Hollande.

Droit : ✠ PhS ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ TVTOR ⁝ hES ⁝ h'

Revers : IACOB — DVC ⁝ B — AVA ⁝ C — OM ⁝ h3

Voyez les *Monnaies des comtes de Hollande*, par VAN DER CHIJS, pl. XIII, nº

6. Pièce de trois mites de Brabant (zwerte corten) de Charles-Qui (majorité, 1521-1555).

7. Pièce de cuivre nommée *Brûlé*, probablement frappée à Hasse en 1541, par Corneille de Berghes, évêque de Liége (1538-1544).

Voyez les *Monnaies des évêques de Liége*, par DE CHESTRET, pl. XXIX, nº 4

8. Pièce de six mites de Flandre, frappée à Anvers, probableme en 1597 (l'avant-dernier chiffre est effacé), par Philippe II, roi d'Es gne (1557-1598).

9. Pièce de six mites de Flandre, dite *Negenmanneken*, ou gigot cuivre, frappée en 1616, pour le Brabant, par Albert et Isabelle (15 1621).

10. Pièce de six patards ou de six sous, nommée Escalin, frappée Bruxelles, en 1622, par Philippe IV (1621-1665).

11. Liard frappé à Hasselt par Maximilien-Henri de Bavière, évê de Liége (1650-1688).

Voyez les *Monnaies des évêques de Liége*, par DE CHESTRET, pl. XLVII, nº 6

fut démoli en 1594. Les fondations découvertes rue de la Grande-Ile étaient blocs de grès wemmelien reliés par un mortier très résistant d'une chaux d cellente qualité.

12. Liard frappé à Bruxelles, en 1693, par Charles II (1665-1700).

13. Dute de Zélande frappée à Middelbourg en 176 .(Dernier chiffre illisible.)

Jetons.

14. Jeton de compte (type au champ semé de fleurs de lis), xv[e] siècle.

Droit : ✠ GARDE : VOV : DE : MES (comptes)...

Revers : ✠ GETTER : ENTENDE : V· AV : COMPTE...

15. Jeton à compter, du type de la femme nue, fabriqué à Nuremberg, au xvi[e] siècle.

Revers : NORG ⨯ ShVLTES ⨯ SPENGLER.

16. Jeton en cuivre concernant Charles-Quint (1532).

Gravé dans Van Mieris, t. II, p. 379.

Dugniolle, *le Jeton historique*, t. II, n° 1282.

17. Jeton en cuivre au sujet de la prise de Malte aux Turcs (1565).

Revers : MELITA LIBERATA. Galère montée par une Victoire.

Dugniolle, t. II, n° 2404.

18. Jeton en cuivre aux bustes accolés d'Albert et d'Isabelle, à droite.

Revers : MODERATIO. 1620. Ancre en pal, etc.

Gravé dans Van Loon, t. II, p. 130.

Dugniolle, t. III, p. 232, n° 3766.

Méreaux.

19. Petit méreau, en plomb, du xiv[e] siècle. Etat très fruste.

D'un côté, probablement une clef, au revers une croix. De part et l'autre, la bordure est formée par une ligne en zigzag comprise entre deux cercles.

20. Méreau en plomb, inédit, de la seconde moitié du xiv[e] siècle. Ce méreau, comme le précédent, a été trouvé, dans la boue noire, au fond de l'ancien fossé qui longeait les murs de la porte du Lion, vers la rue des Six-Jetons et à 3 ou 4 mètres environ de la rue actuelle de la Grande-Ile.

Droit. Sur un fond quadrillé, un chevalier, armé de pied en cap [1],

[1] On voit très bien les ailettes, l'écu et le casque, probablement à bassinet.

chevauche une grue courant vers la droite et dont le corps se termine en queue de dragon ou de serpent. Le tout dans un cercle divisé par de nombreuses hachures.

Revers : Croix lancéolée. Dans chaque quartier un ornement cordiforme portant un trèfle au centre. Le tout dans un cercle divisé par de nombreuses hachures, comme au droit.

Ce curieux méreau, probablement de fabrication brabançonne, se rapporte évidemment à la satire de la chevalerie.

Dans son beau travail sur *le genre satirique en Flandre*, M. L. Maeterlinck rappelle plusieurs scènes analogues faites pour





ridiculiser le chevalier prétentieux, plus fier que courageux [1]. Je laisse la parole à l'auteur :

« Le petit psautier de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, manuscrit du XIIIe siècle, ayant appartenu, dit-on, à Gui de Dampierre, nous montre de nombreuses figurations d'animaux remplissant des rôles d'hommes, qui rappellent peut-être des contes, oubliés maintenant, mais qui circulaient avant et pendant la formation du *Roman du Renard*.

» Les sujets satiriques, ayant pour but la revanche du faible contre le puissant, y sont nombreux.

» Le patricien orgueilleux, servant dans l'armée comme chevalier, est représenté d'une façon satirique par un singe qui a enfourché un paon emblématique. Il se couvre de son écu armorié et de sa lance semble vouloir menacer le ciel (fig. 36, p. 55).

» Nous le voyons, un peu plus loin, couvert de sa cotte d'armes et l'épée au côté, trembler plein d'effroi à la vue d'un lièvre qui débouche soudain et se dresse à ses pieds (fig. 37).

» Nos princes n'étaient pas épargnés, car un singe, en complet

[1] *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. LXII.

arnais de guerre, porte un étendard sur lequel on voit le lion de landre se détacher noir sur un fond d'or (fig. 38).

» Dans le psautier de la reine Marie, au musée britannique, on voit n tournoi de singes (fig. 48) et un combat singulier entre un cerf : un singe montés sur des animaux fantastiques (fig. 49).

» On sait qu'au moyen âge le singe personnifie le mal ou le démon.

» L'intention satirique de ridiculiser le chevalier ou le patricien ardé de fer se retrouve dans un psautier du XIIIe siècle de la biblioèque de Douai (n° 171), où nous voyons (fol. 211) un combat érisoire entre l'homme de guerre et un escargot.

» A une autre page (fol. 186), un lièvre, à cheval sur un chien, onne du cor et poursuit un ennemi à deux pattes qui s'enfuit, tandis u'un autre lièvre lui décoche une flèche. »

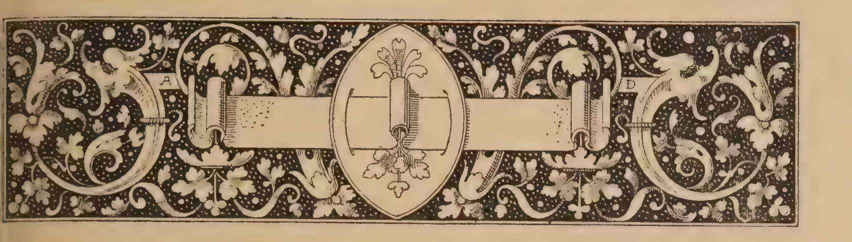
Il faut citer encore une eau-forte de Jérôme Bosch représentant la atire de la chevalerie.

Le méreau [1] récemment trouvé au cœur de Bruxelles, près de île Saint-Géry, constitue un nouvel et intéressant document de ette joyeuse satire si répandue au moyen âge.

G. CUMONT.

[1] Toutes ces pièces, trouvées rue de la Grande-Ile, ont été déposées dans le édaillier de la Société d'archéologie de Bruxelles.





QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LES POTERIES

TROUVÉES A CASTRE (BRABANT)

COMMUNICATION FAITE A LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1905



ANS nos *Annales* (t. XVIII, 1904, p. 392), j'ai publié un fragment de poterie, auquel je n'ai pas attaché toute l'importance qu'il mérite. Il représente une frise de nombreuses lignes ondulées entre deux cordons parallèles. Sa trouvaille dans le cimetière romain du hameau e Castre, appelé Brugge, à proximité de deux bouteilles funérai-es en verre qui contenaient des monnaies d'Adrien (117-138), fait résumer que cette poterie n'est pas plus ancienne, qu'elle aurait té fabriquée sous le règne de cet empereur et qu'elle daterait, par onséquent, du commencement du II[e] siècle (fig. 1).

Or ce type de poterie, ou plutôt ce motif de décoration, a été écouvert dans la capitale des Eduens, dans l'oppidum de Bibracte, u mont Beuvray [1].

Il résulte des découvertes céramiques et des trouvailles monétai-

[1] Montagne du Morvan faisant partie du massif montagneux du centre de rance, entre les bassins de la Loire, de la Seine et de la Saône.

res que Bibracte a été abandonnée vers l'an 5 de notre ère, et que les derniers temps de l'occupation de cette ville se placent au milieu du principat d'Auguste.

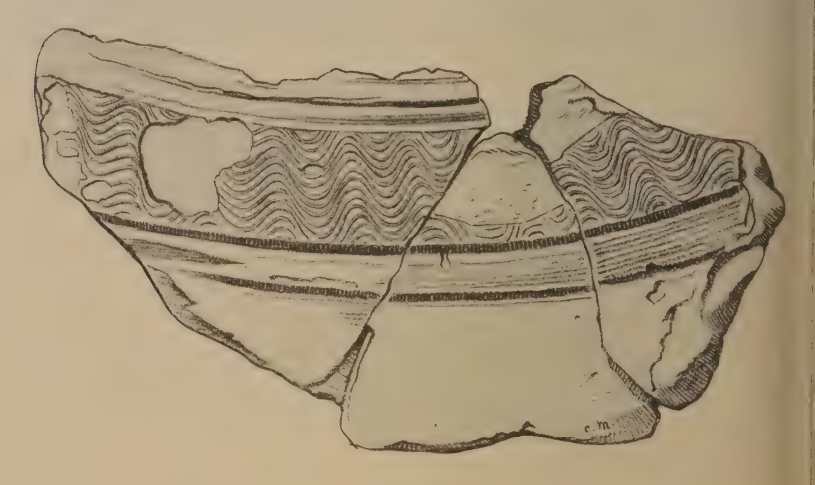


FIG. 1.

Les marques de potier qui ont été recueillies à Bibracte se rapportent toutes à des fabricants d'Arezzo ; il en résulte que l'industrie de la poterie sigillée n'était pas encore exploitée sur territoire gaulois [1].

Parmi les poteries employées à Bibracte, avant la conquête romaine, on en voit de grises ou noires, ornées soit de rubans ondulés tracés à l'aide d'un peigne, soit de rubans perlés et de divers motifs obtenus à l'ébauchoir ou à la roulette. Les poteries de la Marne se distinguaient déjà par leur décor géométrique ou curviligne.

La poterie trouvée dans le cimetière de Brugge montre précisément ce ruban ondulé, tracé à l'aide d'un peigne, motif si souvent rencontré à Bibracte, et dont un excellent type, identique à celui de Castre, est représenté sous le n° 4 de la planche XVIII de l'ouvrage si apprécié de M. Joseph Déchelette sur les fouilles du mont Beuvray de 1897 à 1901. Les n°s 5, 6 et 7 de la même planche se rapportent à des fragments de poterie du même genre.

[1] Voir *Les Fouilles du mont Beuvray, de 1897 à 1901,* par JOSEPH DÉCHELETTE, Paris, 1904.

Ainsi donc ce type de poterie, de style gaulois, s'était répandu lepuis le mont Beuvray, situé aux confins des départements actuels le la Nièvre et de Saône-et-Loire, c'est à-dire du centre de la France, jusqu'au milieu de la Belgique et, très probablement, dans oute la Gaule. C'était, par conséquent, un motif de décoration universellement adopté par les Gaulois, encore à la mode dans notre bays, au commencement du IIe siècle, malgré une longue influence romaine.

Quelques années plus tard, en 1905, j'obtins la permission de M. le docteur Van Cauwenberghe, bourgmestre et conseiller provincial à Hérinnes-lez-Enghien, propriétaire de la terre de la section A du cadastre, n° $\frac{264\,a}{2}$, à Castre, de faire des recherches plus étendues à cet emplacement où j'avais déjà pratiqué quelques ouilles rapides [1]. J'ai expliqué dans nos *Annales*, année 1904, ome XVIII, p. 384, dans quelles conditions les objets étaient

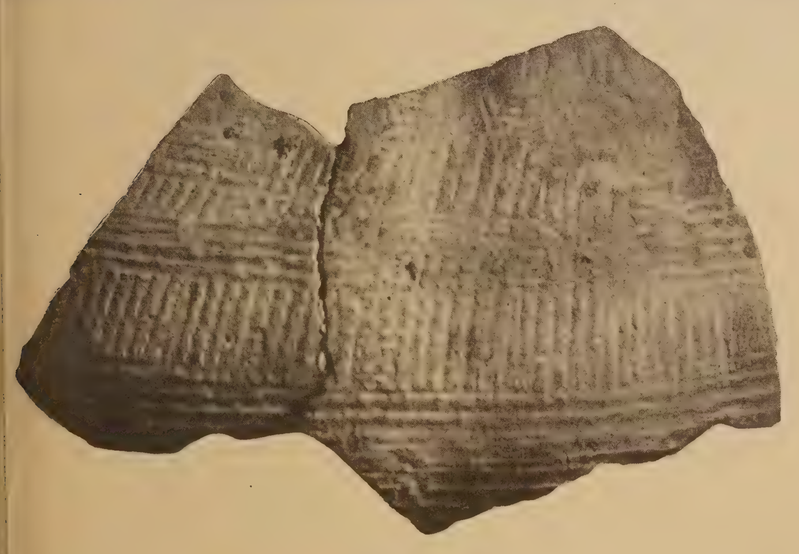


FIG. 2.

nfouis. Tous ceux-ci étaient pêle-mêle dans de grandes poches de rre noire, la poterie rouge sigillée voisinant avec la poterie vulaire, des fragments de meule entre des morceaux de verre, des

[1] Je tiens à remercier ici M. le docteur Van Cauwenberghe de sa grande obliance et de l'amabilité avec laquelle il m'accorda cette permission.

clous, des fibules ou des épingles en bronze, des tuiles brisées et des scories contenant encore du métal, très probablement résidu de forge.

C'est dans une de ces poches [1], immédiatement sous la terre habituellement retournée par la charrue, dans le sol intact et compact, que j'ai trouvé un très intéressant fragment de poterie qui appartient, comme le type précédent, à l'industrie indigène dont quelques produits similaires ont été recueillis récemment dans les stations de La Panne, à la frontière française, par mon ami, M. le baron Alfred de Loë (fig. 2).

Au sujet de cette poterie, M. Joseph Déchelette a eu l'obligeance de m'écrire, le 8 août 1905, les lignes suivantes :

« Je crois, comme vous, que le tesson de poterie grise appartient, sinon par son époque, au moins par son style, à la céramique gauloise de la dernière époque (la Tène III). On en a trouvé de similaires au mont Beuvray et dans les autres oppida contemporains. »

Dans son excellent compte rendu des fouilles du mont Beuvray, M. Déchelette vient à parler de l'oppidum de Stradonic, en Bohême, et reproduit sur la planche XXV, sous le n° 7, un fragment de poterie analogue découvert dans cet oppidum [2].

Les fibules en bronze trouvées à Castre (figg. 3-4), dans le même champ, non loin de la poterie gauloise, sont du type de Nauheim et ont conservé la forme des fibules de la Tène III (Voir DÉCHELETTE, pl. XIV).

Plusieurs fibules de la Tène III, dit M. Déchelette (*op. cit.*, p. 140), ont donné naissance aux fibules dites provinciales-romaines ou, chez nous, gallo-romaines. En effet, l'industrie italique, lors de sa diffusion dans l'Europe centrale, n'arrêta pas le développement de la fibule de la Tène, qui se poursuivit jusqu'au temps des invasions

[1] Ces poches n'ont guère plus de 1 mètre de profondeur.

[2] Stradonic, à 32 kilomètres au sud-ouest de Prague. M. Déchelette considère Stradonic comme un oppidum boïen, fondé dans le cours du Ier siècle av. J.-C. et détruit probablement vers l'an 10 av. J.-C. Sa ruine ne serait donc antérieure que de quelques années seulement à l'abandon du mont Beuvray.

La période de la Tène, ainsi appelée du nom d'une station célèbre située sur le lac de Neuchâtel, comprend les quatre derniers siècles avant notre ère et se distingue surtout par le développement et la diffusion de l'industrie du fer. Feu Otto Tischler, professeur à Kœnigsberg, a divisé chronologiquement cette période en trois parties. Voyez, *op. cit.*, p. 129, ce que M. Déchelette dit de cette division et de ses avantages.

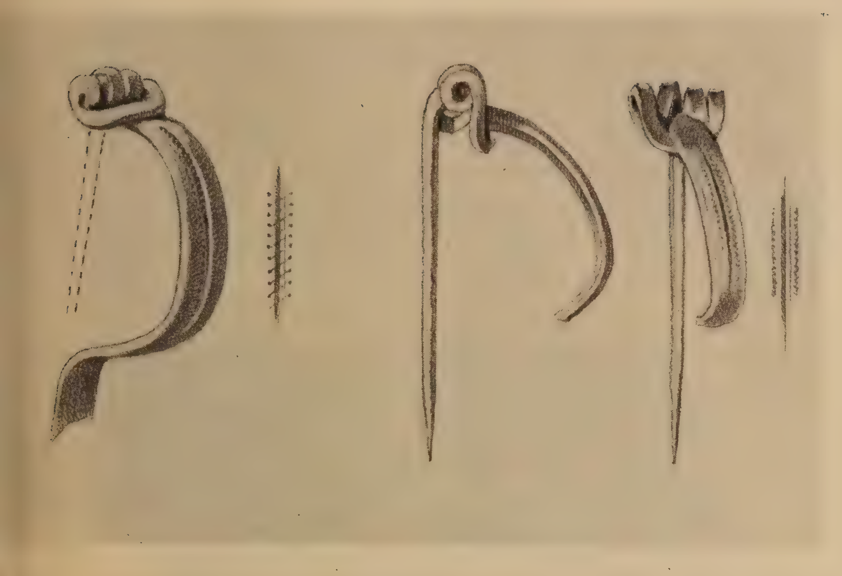


FIG. 3-4.

germaines, tout au moins dans certaines régions, comme c'est le cas pour Castre.

Parmi les fibules récentes de la Tène et leurs dérivés immédiats, remarque M. Déchelette, il n'est donc pas toujours aisé de distinguer les types proprement gaulois de ceux qui sont postérieurs à la conquête [1].

A Stradonic, les bracelets de verre sont des cercles côtelés, de couleur bleu foncé ; la côte médiane est souvent ornée d'un filet ou petit rinceau de couleur jaune ou blanche. Les fragments de bracelets en verre trouvés à Castre présentent ces caractères et appartiennent aux types de la Tène III.

M. Déchelette a compté au Musée de Prague plus de 500 annelets en bronze de dimensions diverses, provenant de Stradonic, et fait remarquer qu'ils sont également très communs dans toutes les stations de la Tène III (*op. cit.*, p. 171). De même, on en a trouvé plusieurs au mont Beuvray. (Voir pl. XIV, n°s 35 à 44, de l'ouvrage précité.)

[1] Pour les fibules de la Tène, voir DÉCHELETTE, *Fouilles du mont Beuvray*, 139-141. — Le ressort de la fibule (fig. 3) aurait dû être placé dans la même position que le ressort de la fibule voisine (fig. 4).

Pendant les fouilles faites en 1906, à Castre, dans la terre de la section A du cadastre, n° $\frac{264a}{2}$, j'ai recueilli un petit anneau de bronze, du même genre, ayant un diamètre de $0^{m}021$ entre les bords extérieurs (fig. 5).

FIG. 5.

A côté de ces objets de fabrication indigène, j'ai recueilli des fragments de poterie sigillée qui a été importée dans notre pays, soit des ateliers de la Gaule méridionale ou centrale, soit des fabriques de la Germanie [1].

Une grande partie de la poterie qu'on appelait erronément samienne provient, en effet, de ces régions et n'a rien de commun avec Samos ; Pline cite bien la poterie de Samos comme excellente pour la vaisselle de table, mais nous ignorons complè-



FIG. 6

tement en quoi consistaient exactement les produits des manufactures de cette île.

[1] Voir, pour ce qui concerne ces ateliers et leurs produits, l'excellent et admirable ouvrage de M. JOSEPH DÉCHELETTE sur *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 2 tomes ; Paris, Alphonse Picard et fils, éditeurs, 1904.

Voici la description des fragments de poterie sigillée dont je viens de parler :

1° Un grand morceau de poterie rouge vernissée et sigillée qui montre, entre un cercle d'oves à quelque distance du bord du vase et un cercle de feuilles vers le fond, des lions compris dans les demi-cercles cordelés, rattachés à la ligne d'oves ; dans l'intervalle, et au-dessous de ces demi-cercles, sont placés des demi-cercles cordelés, plus petits, contenant des lampes allumées ; au-dessous de ces



FIG. 7.

demi-cercles on voit deux rosaces séparées des rosaces voisines par un ornement, en forme de *lituus,* appuyé contre le cercle inférieur des feuilles (fig. 6).

La largeur de ce fragment est de $0^{m}19$ à $0^{m}20$ et sa hauteur de $0^{m}15$.

Les ornements et les figures de ce tesson se rapprochent beaucoup des motifs d'un vase conservé aux Musées royaux du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles (n° 117 de l'*Inventaire général),* et qui fut trouvé, en mai 1786, à Slype (sas de Rattenval), dans l'arrondissement d'Ostende.

« Ce décor à arcatures multiples, formant imbrications, m'écrit M. Déchelette, est fréquent dans les fabriques de la Germanie,

telles que Rheinzabern *(Tabernae Rhenanae,* entre Spire et Lauterbourg, dans la Bavière rhénane) [1], fabriques auxquelles se rattachaient de petits ateliers de la Belgique, encore mal connus. »

2° Il en est de même d'un fragment de poterie, rouge vernissée, qui porte sous une ligne d'oves des arcatures sous lesquelles est placé un oiseau tourné à gauche (fig. 7).



FIG. 8.

[1] Les nombreux produits de cette fabrique de poterie sont conservés dans le riche musée de Spire. M. Déchelette pense, comme moi, que la marque sur vase uni **AVNVS F**, trouvée à Castre, appartenait à un potier de Rheinzabern, car cette marque ne se trouve guère que dans le nord de la Gaule et en Germanie. Le potier de ce nom, à Lezoux près Clermont-Ferrand, a d'ailleurs peu produit. (Voir *Annales du Cercle archéologique d'Enghien,* t. VI, 1905, p. 298.)

3° Enfin, il faut ranger dans la même catégorie un morceau de oterie, rouge vernissée, qui montre une arcade retombant sur olonnes géminées, sous laquelle pousse un végétal entouré de uits représentés par des boules (fig. 8).

D'après M. Déchelette, ces trois fragments sont d'une époque elativement basse, de la fin du IIe siècle ou de la première moitié u IIIe siècle.

De la même époque date aussi une petite broche émaillée en ouge, ayant la forme d'une petite lampe romaine, que j'ai recueillie, en juillet 1905, à la surface d'un champ voisin (fig. 9).

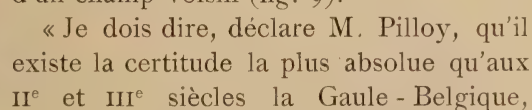


FIG. 9.

« Je dois dire, déclare M. Pilloy, qu'il existe la certitude la plus absolue qu'aux IIe et IIIe siècles la Gaule-Belgique, et particulièrement l'Entre-Sambre et Meuse, a été inondée de bijoux émaillés dont la technique présente des carac-res absolument uniformes. »

Dans une intéressante étude sur *la Bijouterie chez les Belges us l'Empire romain,* M. Alfred Bequet assigne la même période temps à l'usage de ces ornements [1].

La trouvaille, en 1904, dans le champ de la section A, n° $\frac{264a}{2}$, du dastre, d'un denier d'argent de Sévère Alexandre (222-235) vient nfirmer ces déterminations chronologiques [2]. On peut dire la ème chose d'un petit fragment de vase sigillé rouge qui porte, à xtérieur et en relief, sous une ligne d'ornements, parmi lesquels distingue une feuille en forme de cœur, la marque : **ADVO-SI.**

Or M. Déchelette mentionne **ADVOCISVS** parmi les potiers l'atelier de Lezoux [3] durant sa dernière période allant de

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXIV.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien, t. VI. J'ai trouvé non loin de là moyen bronze de Marc Aurèle (161-180). Voici la description de cette pièce : e de l'empereur radiée à droite. M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXIII. *ers :* SALVTI AVG. COS. III — S. C. La Santé debout, à gauche, nourris-t un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre (169 de J.-C.). IEN, 2e édit., t. III, n° 545.

Lezoux *(Ledosus)* est une petite localité de l'ancienne Arvernie, dans

l'année 110 ap. J.-C. à la seconde moitié du IIIe siècle. Il en es de même du potier Albucius [1] dont la marque **A L B V C. I** a été retrouvée à Castre. (Voir au Musée du Cinquantenaire, à Bru xelles, provenance Clavier-Vervoz.)

De cet ensemble de constatations concordantes et de la décou verte de tous ces objets dans un même milieu, il n'est pas tro téméraire de conclure que l'industrie gauloise de l'époque de l Tène III a persisté, en grande partie, dans notre pays, pour le ustensiles d'usage vulgaire, jusque vers le milieu du IIIe siècle, e probablement même au delà, jusqu'à l'invasion complète des Ba bares ou des Francs. La domination romaine n'a pu détruire d fond en comble l'industrie des peuples vaincus. Ceux-ci, pour le objets de peu de valeur et d'usage journalier, ont continué leu habitudes, en se contentant des produits indigènes qu'il n'y ava pas de raison pour transformer ou modifier.

Cette continuation de l'industrie de la Tène III, cette survi vance, au milieu de la civilisation romaine, du type des objets usuel antérieurs à la conquête pourrait être dénommée, comme le pro pose M. Déchelette, l'époque de la Tène IV, pour la distinguer d la période de la fin de l'indépendance des Gaules.

Mais, en même temps que se maintenait le caractère traditionn de l'industrie nationale, pénétrait dans le pays un type de poteri plus parfait et plus luxueux, dont la décoration était inspirée pa l'art gréco-romain, type que les fabriques d'Arezzo, de Modène e de Pouzzoles avaient d'abord importé dans les Gaules, mais qu celles-ci s'empressèrent d'imiter dans les ateliers de la Grauf

l'arrondissement actuel de Thiers, à 27 kilomètres à l'est de Clermont-Ferran

D'après les communications du docteur Plicque, les monnaies trouvées a milieu des fabriques ruinées de Lezoux ne descendent pas plus bas que les règn de Valérien (253-259) et de Gallien (253-268). Il est donc probable que la de truction de ce centre céramique eut lieu au milieu du IIIe siècle de notre ère o plus exactement, dans la seconde moitié de ce siècle. On sait qu'en l'année 2 eurent lieu plusieurs invasions des Francs en Gaule.

Sous le n° 523 de l'ouvrage déjà cité de M. Déchelette (t. II, p. 86) est repr senté un homme barbu, enveloppé d'un manteau qui laisse les épaules et la po trine à découvert. Un fragment de poterie rouge ramassé à Castre montre même personnage et provient de l'atelier de Lezoux (dernière période).

[1] Cette marque a été trouvée à Anderlecht (*Annales de la Société d'archéolo de Bruxelles*, t. XX, 1906, p. 254), à Thielrode (*Bulletin de l'Académie roy d'archéologie de Belgique*, 1906, p. 221) et dans d'autres localités citées p MM. H. Schuermans et J. Déchelette.

enque [1], de Montans et de Banassac, chez les Rutènes et chez les Gabales; dans les officines arvernes de Lezoux et des localités voi- ines de la vallée de l'Allier, Saint-Rémy, Gannat et Vichy, où l'on abriquait des vases à pâte blanche; en dehors de la Gaule, dans les abriques de Rheinzabern, en Bavière rhénane ; de Westerndorf, n Vindélicie; de Cologne et surtout de Trèves, dont les ateliers ournirent tant de poteries à reliefs d'applique [2], sans compter quelques petits ateliers mal connus de la Belgique.



FIG. 10.

D'après leur provenance, ces poteries, qui ont été importées lans notre pays et qui se trouvent mêlées aux poteries communes ndigènes [3], doivent être appelées gallo-romaines ou germano- omaines, et le nom de style belgo-romain ne peut même pas être

[1] L'atelier de la Graufesenque, dit M. Déchelette, est antérieur à l'an 79 p. J.-C. L'exportation de ses poteries se place entre l'an 16 de J.-C. et les laviens. Cela résulte de toutes les découvertes.

[2] La région rhénane se distingua, en outre, par ses manufactures de verrerie et es figurines en terre blanche.

[3] La poterie commune, dit M. Déchelette, se fabriquait dans toutes les égions du territoire gaulois. Eu égard à sa minime valeur et à sa fragilité habi- uelle, il est à peu près certain que cette poterie n'était pas exportée au loin.

appliqué aux poteries indigènes puisque leur type, comme il a ét
constaté ci-dessus, n'est pas propre à la Belgique, mais à presqu
toute la Gaule. Il ne convient pas plus de nommer ces dernières
poteries ménapiennes, ou nerviennes, ou éburonnes, ou aduatiques
d'après l'endroit où ces poteries ont été trouvées et où les popula-
tions gauloises des noms précités auraient peut-être résidé.



FIG. 11.

Dans ses fouilles faites dans les champs de M. le bourgmestr
de Castre (section D 201^{a} et section D 284^{f}), M. A. Kenis, alor
vicaire de cette commune, a trouvé deux fragments de poteri
rouge, sigillée et vernissée, d'une époque plus ancienne que cell
des poteries sigillées ci-dessus décrites.

« Ces poteries, m'écrit M. Déchelette, semblent provenir de
fabriques de la Graufesenque (Aveyron, France) ou des localité
voisines. »

Le fragment qui montre un lièvre ou un lapin dans un triple cercle doit être comparé avec le type reproduit sous le n° 948, p. 141, du tome II de l'ouvrage précité de M. Déchelette Ce fragment est de fabrique indéterminée, mais M. Déchelette pense qu'il est sans doute de provenance ruténique. Il en est de même pour le fragment trouvé à Castre, ci-dessus représenté (fig. 10).

L'autre tesson se distingue par un décor à métopes, avec filets séparatifs en zigzag, et, par cette particularité, doit, d'après M. Déchelette, être chronologiquement classé, comme le tesson précédent, vers l'année 100 environ [1] (fig. 11).

Cette date les rapproche du temps où le cimetière de Brugge servait aux inhumations, c'est-à-dire de la fin du Ier siècle au milieu du IIe siècle, autant qu'il résulte des trouvailles faites jusqu'à maintenant.



Depuis le compte rendu de mes recherches à Castre, que j'ai publié dans le tome VI des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, j'ai encore découvert, dans le champ de la section A n° $\frac{264^a}{2}$ du cadastre, deux fragments de meule dont l'un très probablement en poudingue de Burnot et l'autre, d'après M. Rutot, en arkose de Haybes (entre Fépin et Fumay). Cette arkose constitue la base du Gedinnien et, par conséquent, du Dévonien.

J'ai déjà fait remarquer que la route d'Assche à Enghien forme un coude assez prononcé à Castre, mais que, d'après L. Galesloot, le changement dans la direction de la voie romaine avait été effectué au XVIIe siècle. (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, 1904, p. 373.) Cette opinion de Galesloot est complètement confirmée par les observations que j'ai pu faire le 16 juillet 1906. Précisément, ce jour-là, on avait ouvert, pour y placer des tuyaux de drainage, une profonde tranchée coupant la

[1] J'ai décrit dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien* (t. VI) un fragment de poterie qui représente Minerve debout, de profil à gauche. Elle est revêtue du double chiton talaire, serré à la taille par une ceinture. Elle porte de ses deux mains un casque surmonté d'un panache. Ce type est commun sur les produits de la Graufesenque et n'est pas plus récent que le commencement du IIe siècle. Cette poterie est donc contemporaine, à quelques années près, des poteries trouvées par M. Kenis.

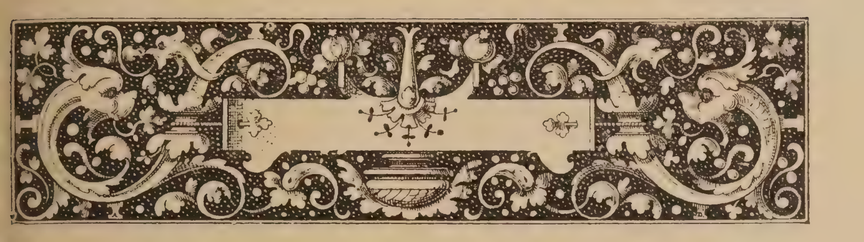
route dans toute sa largeur, à plus de 1 mètre de profondeur, au centre même du coude, entre le chemin allant à l'église et un sentier qui va rejoindre la route de Ninove à Hal. Cette tranchée, creusée dans l'argile yprésienne, a permis de constater qu'il n'y avait pas de gravier[1] sous le pavement moderne de la route, mais qu'à 0m50 de profondeur, il y avait un plancher de longues bûches de chêne juxtaposées, pas trop consumées et d'un aspect assez neuf, simplement noircies quelquefois par leur séjour dans la terre marécageuse, plancher tel qu'on en plaçait aux endroits humides et boueux des routes lorsqu'elles n'étaient pas encore pavées. Donc toute la partie coudée de la route qui traverse le village de Castre a été déviée de la direction générale de la route romaine.

GEORGES CUMONT.

[1] Il n'y avait à cet endroit ni tessons, ni fragments de tuiles de l'époque romaine.

Un paysan m'a fait remarquer qu'à Leerbeek, vis-à-vis de la nouvelle gare du chemin de fer vicinal de Hal à Ninove, on trouve un gravier assez épais sous la route, vers le côté droit en allant à Castre, gravier composé de cailloux roulés en silex. Ce gravier ne se voit pas de l'autre côté de la route et n'a pas été rencontré lorsque les fondations de la gare de Leerbeek ont été creusées.





LES

EMPRUNTS A LOTS

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS



ARMI les nombreux emprunts que le gouvernement autrichien réussit à contracter dans les Pays-Bas, il en est cinq qui présentent une caractéristique les différenciant des autres [1] et que, pour cette raison, il a paru utile de grouper séparément : ce sont les emprunts à lots.

I

Vers le mois de décembre 1755, Charles de Lorraine reçut de Marie-Thérèse l'ordre de négocier dans les Pays-Bas un emprunt de 4 millions. Il s'en ouvrit confidentiellement aux banquiers et gens de finances de son entourage, qui ne lui cachèrent pas que : « depuis le désastre arrivé à Lisbonne [2], toutes les bourses étaient fermées et que, bien loin de pouvoir espérer de réussir à faire une levée de 4 millions, il n'y aurait pas d'apparence

[1] Georges Bigwood, *Les Origines de la dette belge. I. Emprunts d'État aux Pays-Bas autrichiens ;* Bruxelles, 1906.

[2] Il est difficile de savoir à quoi ce passage fait allusion ; s'agit-il du tremblement de terre du 1er novembre ?

de ramasser une somme de 100,000 francs [1] ». C'est alors que Cobenzl suggéra un emprunt à lots et le soumit à la veuve M. Nettines, à qui « le succès en parut infaillible ». Une jointe fut réunie, présidée par le ministre et composée du trésorier général de Nény, du président de la Chambre des Comptes de Cordeys, des conseillers du Conseil des Finances de Meester, L'Escailles, Pfanzelter et Wavrans. L'idée fut approuvée. « On donne comme principale raison que plusieurs banquiers de l'Italie et d'autres païs étrangers n'aimoient pas de mettre dans des loteries, dans lesquelles on pouvoit perdre mais chacun s'empresseroit de mettre dans une lotterie à rentes, que le langage des Juifs en Hollande et ailleurs étoit le même et que comme la lotterie à rentes établie depuis peu en France [2], avoit été remplie en peu d'heures, de sorte que tous les Etrangers, qui ont voulu s'y intéresser, sont venus trop tard, il étoit indubitable, que ces mêmes étrangers emploieront avec plaisir leur argent dans celle à établir aux Pays-Bas [3]. »

En soumettant le plan à Marie-Thérèse, le prince de Lorraine lui écrivait : « V. M. daignera remarquer que l'on a suivi le plan de la France, et si les lots sont moins considérables dans le plan que je propose, c'est parce que celui-ci ne porte que quelque chose au delà du quart de celui de la France par lequel le Roy Très Chrétien s'engage cependant à païer presque les six pour cent d'intérêt, dans le tems que V. M. païera cent mille florins de moins que cinq pour cent. » Il ajoutait : « Comme il serait dangereux pour le crédit du gouvernement de promettre un intérêt plus fort que celui de quatre pour cent que le gouvernement paie à présent [4], ce plan ne promettant que quatre pour cent, ne diminuera en rien notre crédit, quoique V. M. paie en effet pres que les cinq pour cent. »

En même temps, le prince annonce que le conseiller de Nobele et la banque Nettines ont déjà écrit à leurs correspondants pour

[1] Charles de Lorraine à Sa Majesté, 17 décembre 1755. C. P. B. V, portefeuille 564.

[2] Il s'agit, sans doute, de la nouvelle loterie royale de mars 1755, qui donna 32,000,000 livres. CLAMAGERAN, *Histoire de l'impôt,* III, p. 323.

[3] Charles de Lorraine à Sa Majesté, 17 décembre 1755. C. P. B. V. portefeuille 564.

[4] *Cf.* le tableau de notre première étude.

s'assurer des souscripteurs, et quelques jours plus tard [1] il affirme que l'emprunt sera vite couvert, car d'un seul endroit on demande dix mille billets.

A Vienne, le projet fut soumis au Conseil des Pays-Bas, qui y fut carrément hostile : l'opération est onéreuse, l'intérêt à payer est de près de 5 p. c., de plus le gouvernement aura à payer des frais de direction, de remise des fonds à envoyer dans les États allemands ; cet emprunt va s'opposer à une deuxième loterie à classes, qui se préparait, et dont le bénéfice assuré est de 240,000 florins ; le projet prévoit une garantie de 500,000 florins prise sur le produit des douanes dont on a tant besoin. Le Conseil constatant que les finances belges sont surchargées insiste pour que les remboursements se fassent en Autriche [2].

L'Impératrice se borna, en apostillant la consulte, à déclarer l'emprunt nécessaire et passa outre. Le Conseil s'inclina et prépara les actes requis [3].

C'est ainsi que le projet de Cobenzl devint le premier emprunt à lots décrété par lettres d'octroi dépêchées à Vienne le 7 janvier 1756. Il était de 4 millions de florins argent de change, soit 4,666,666-13-4 florins courants.

Cette somme devait être divisée en vingt mille titres de 200 florins de change chacun. L'emprunt était payé en ordre principal sur le produit des droits d'entrée et de sortie des Pays-Bas, à l'exception de ceux des bureaux de la Flandre, et en ordre subsidiaire sur les revenus de Sa Majesté de ses pays héréditaires allemands. Pour augmenter la confiance des prêteurs, l'octroi prévoit et ordonne que la banque Nettines, chargée de l'opération, conservera toujours en caisse une somme de 500,000 florins de change provenant des droits de douanes, dont elle faisait la recette.

Le remboursement devait s'effectuer en dix tirages annuels, le premier au 15 mai 1756 et le dernier le 15 mai 1765. Deux mille titres étaient ainsi chaque année remboursés par voie de tirage au sort.

Les numéros sortis au premier tirage comprenaient un lot de 6,000 florins, un de 3,000, un de 1,500, deux de 1,000, dix

[1] Charles de Lorraine à Marie-Thérèse. 24 décembre 1755. *Ibidem.*
[2] Consulte du 30 décembre 1755. C. P. B. V. portefeuille 564.
[3] Consulte du 7 janvier 1756. *Ibidem.*

de 400, cent trente-cinq de 250 florins, enfin les mille huit cent cinquante autres billets donnaient droit à 204 florins.

Les huit tirages suivants comprenaient les mêmes lots, sauf que les mille huit cent cinquante billets sortis sans gros lots ne recevaient que 200 florins.

Le dixième et dernier tirage comportait un lot de 25,000 florins, un de 15,000, deux de 6,000, deux de 4,345, dix de 1,000, vingt de 500, quarante de 300 et mille neuf cent vingt-quatre de 215 florins.

L'ensemble des lots atteignait 296,000 florins, comprenant en réalité 16,000 florins pour les intérêts de la dernière année.

Le titre de l'emprunt était accompagné de huit coupons d'intérêts annuels de 8 florins chacun. Ils étaient au porteur et payables, comme les lots, quinze jours après chaque tirage. Le total des intérêts était de 704,000 florins.

Le maître de la Chambre des Comptes de Nobele fut désigné en qualité de commissaire de Sa Majesté. Les étrangers comme les nationaux pouvaient s'intéresser à l'emprunt, dont les intérêts comme le remboursement étaient déclarés insaisissables. Enfin l'octroi proclamait que Sa Majesté avait renoncé à tous privilèges et droits quelconques qui lui permettaient de se soustraire à ses obligations [1].

La banque de la veuve M. Nettines, dès le 11 janvier, avait proposé de se charger de l'opération moyennant paiement de 1/2 p. c. sur les sommes encaissées et de 1 p. c. sur les remboursements, les lots et les intérêts. Pour justifier ces commissions, elle invoquait, d'abord, celles dont avaient joui depuis 1735 la maison Jean Osy et fils de Rotterdam et la veuve Cogels d'Anvers; elle signalait ensuite que la modicité des coupures, 200 florins au lieu de 1,000, en moyenne, rendait les écritures plus compliquées; enfin, elle offrait de se charger de tous les frais d'impression, de bureaux, etc. Il devait être entendu qu'elle ne serait pas tenue à reproduire les coupons d'intérêts payés, mais seulement les titres sortis [2].

Le prince Charles de Lorraine agréa ces conditions [3]. Le premier remboursement devant déjà s'effectuer le 15 mai suivant, le

[1] C. F. reg. 793, fol. 1 ; C. C. reg. 151, fol. 168 v°.

[2] C. F. reg. 793, fol. 5 et carton 254.

[3] C. F. reg. 793, fol. 5 v° (21 janvier 1756) et carton 254.

Conseil des Finances fut chargé d'aviser à se procurer les 427,650 florins de change qui devaient être mis à la disposition de la banque. Dans une consulte du 31 janvier [1], il expose que tous les fonds étaient déjà absorbés. S'occupant des garanties données par l'octroi au public, le Conseil n'hésita pas à dire : « Nous devons encore observer que, quoique par octroi pour la loterie, il soit dit que la veuve Nettines retiendra 500,000 florins sur les droits d'entrée et de sortie, c'est plutôt pour donner de la confiance à ceux qui voudront prendre part dans cette loterie qu'une affectation spéciale... Le public ne sait pas et ne doit pas savoir que ces droits sont déjà chargés de sommes très considérables et entre autres de 95,000 florins par mois pour la subsistance des troupes et 70,000 florins par an pour l'artillerie. » Le Conseil concluait que la somme à payer le 15 mai devait être prise des fonds mêmes de l'emprunt.

Le 11 février, on envoya à Nettines l'acte original signé de Marie-Thérèse, constituant en gage ses revenus héréditaires.

Le 15 février la souscription publique fut ouverte. Contrairement aux espérances que l'on avait conçues, l'emprunt fut loin d'être un succès. Au 15 mai, la moitié seulement de l'emprunt était souscrite et dix mille billets étaient restés entre les mains du gouvernement. Mille deux étaient sortis avec 15,056 florins de lots [2], tandis que le public avec une quantité égale de numéros gagnait 12,594 florins. La banque ne réussit à en placer pendant l'année suivante que mille deux cent deux [3], et cela presque totalement en Hollande, de sorte qu'au 15 mai 1757, lors du deuxième tirage, il restait sept mille sept cent nonante six billets non placés. Il en sortit huit cents qui gagnèrent 10,000 florins de lots.

Le public prit confiance et dans les premiers mois qui suivirent le deuxième tirage, douze cents titres furent placés dont deux cents à la banque Osy, de Rotterdam ; au troisième tirage (15 mai 1758), il restait cinq mille sept cent nonante-six billets non souscrits, dont sept cent quatorze sortirent avec 6,600 florins de lots.

Quinze cents furent placés dès juillet 1758 et, lors du quatrième tirage, les quatorze mille billets non sortis étaient tous dans le public.

[1] C. F. reg. 793, fol. 5 v° et 6.

[2] Neuf cent trente-neuf à 204 florins; cinquante-six à 250, cinq à 400, un à 1,500 et un à 6,000, soit mille et deux billets sortants; C. F. reg. 793, fol. 6 v°.

[3] C. F. reg. 793, fol. 9 et C. F. carton 254.

La banque réclama ses commissions sur les lots et le remboursement des billets restés pour compte de Sa Majesté [1]. Le Conseil des Finances, estimant que les commissions étaient justifiées par les opérations effectives que nécessitait le service des intérêts et des remboursements, ce qui se réduisait, en l'espèce, à un simple jeu d'écritures, donna un avis défavorable.

Sur une nouvelle représentation de la veuve Nettines, le Conseil précisa que la banque n'avait de droit que sur les fonds qui entraient et sortaient réellement de ses mains.

Le comte de Cobenzl, vu les services de la banque et les responsabilités qu'elle encourait, lui accorda la moitié de la commission réclamée [2].

On a vu qu'une partie de l'emprunt fut placée en Hollande; ce fut par l'intermédiaire de la banque J. Osy et fils, de Rotterdam, qui en plaça quinze cents billets. Pour décider cette dernière à prêter son concours, le gouvernement s'engagea à lui faire remettre à Rotterdam, sans frais à charge des intéressés, les lots sortants pour leur compte et les intérêts de leurs coupons. De son côté, la banque Nettines convint avec J. Osy et fils que le pair du change serait fixé à 3 p. c., de telle sorte qu'un billet de 200 florins argent de change serait compté à 206 florins courants de Hollande. De plus, la banque bruxelloise abandonnait à celle de Rotterdam le courtage de 1 p. c. sur les remboursements et les intérêts.

Lorsqu'il fallut, après le deuxième tirage, et pour la première fois, envoyer les fonds à Rotterdam, Nettines porta en compte au gouvernement les frais de change [3]. Il fut reconnu qu'elle n'avait pas accepté ces frais et qu'ils incombaient au gouvernement [4].

Ces dernières circonstances modifièrent les conditions primi-

[1] Représentation à Son Excellence du 14 juillet 1758. C. F. carton 254.

[2] Consultes des 27 juillet et 7 août 1758 et apostille, C. F. carton 254.

[3] « On n'aurait jamais cru que ce change aurait varié au point qu'il est venu cette année étant depuis le mois de may dernier à 100 p.c. rarement à trouver de 1/4 à 5/8 au-dessus. » NETTINES, 12 septembre 1757. C. F. carton 254.

[4] Avis de DE NOBELE, du 30 septembre 1757. C F. carton 254.

L'opération se présentait comme suit: Osy avait payé à l'émission 103 florins de Hollande pour 100 florins de change et il devait en recevoir autant. Or, en 1757, le change était au pair, c'est-à-dire que, pour 100 florins de change, on ne pouvait recevoir que 100 florins de Hollande au lieu de 103. — Sur ces bases, et d'après les comptes des années subséquentes, le cours de 100 florins de change en argent de Hollande fut successivement de : en mai 1757, 100 p. c.;

tives de l'emprunt. En capital, le gouvernement ne toucha effectivement que 3,496,800 florins [1]; il économisa, il est vrai, 31 mille 256 florins de lots qui lui furent attribués, et 149,392 florins d'intérêts qu'il ne dut pas payer. Les commissions de banque prévues pour 70,000 florins furent diminuées de 5,188-5-6 [2], mais les frais de change s'élevèrent à 9,789-7-11 florins.

II

Au début de l'année 1758, le gouvernement avait besoin d'argent pour les recrues levées dans les Pays-Bas ; les ressources ordinaires étaient absorbées et l'emprunt, auquel on avait eu recours sans relâche depuis deux à trois ans [3], ne donnait plus.

Dans ces circonstances, Cobenzl, qui avait jadis proposé au gouvernement de Vienne une tontine de 2 millions jugée trop onéreuse pour le fisc, propose [4] au chancelier de Cour et d'Etat un projet de « loterie à rentes » de 2 millions de florins, conçu par de Nobele et reconnu pratique par la veuve Nettines. Nobele démontrait que pareille loterie, dont l'intérêt était de 4 p. c., coûtait exactement autant qu'un emprunt de même import à 5 p. c., remboursable en 10 ans.

En réalité, c'était la même chose, car on consacrait 1 p. c. à donner des lots. Ce projet fut adopté et devint le deuxième emprunt à lots, décrété par lettres d'octroi, dépêchées à Bruxelles, le 15 mars 1758 [5].

Il était de 2 millions de florins de change soit, 2,333,333-6-8 florins courants, représentés par huit mille titres de 250 florins. Il était gagé, en premier lieu, sur les revenus de la couronne tant dans ses pays héréditaires allemands qu'aux Pays-Bas. Mais pour

mai 1759, 100 p. c. ; mai 1760, 98 1/2 p. c.; mai 1761, 100 1/2 p. c. ; mai 1762, 99 3/4 p. c. ; mai 1763, 100 3/8 p. c. ; mai 1764, 101 p. c. ; mai 1765, 101 5/8 p. c.

[1] Deux mille cinq cent seize billets sortis avant d'être placés à 200 florins, font 503,200 florins.

[2] Soit 2,516 florins ou 1/2 p. c. sur les 503,200 non souscrits, et 2,672-5-6 florins réduits en suite de la décision du comte de Cobenzl. *Cf.* plus haut.

[3] *Cf.* G. Bigwood, *loc. cit.*

[4] Cobenzl à Kaunitz Rittberg, 20 janvier 1758, et Kaunitz Rittberg à Sa Majesté, 3 février 1758. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, portefeuille. nº 564.

[5] C. C. reg. 151., fol. 240.

inspirer confiance au public, le gouvernement avait demandé aux Etats de Flandre de s'engager à garantir le paiement des tirages solidairement avec Sa Majesté, au moyen de leurs subsides annuels. Ils y consentirent sous la condition d'avoir la manutention de tous les fonds provenant des souscriptions, des administrations et des habitants des Flandres. On le leur accorda en le limitant cependant à un demi-million, ainsi que le droit aux commissions auxquelles renoncèrent les banquiers qui devaient faire l'emprunt.

Cette garantie solidaire des Etats de Flandre fut rendue publique par voie de circulaire [1].

L'emprunt était remboursé par dix tirages annuels égaux dont le premier eut lieu le 15 septembre 1758 et le dernier le 15 septembre 1767, publiquement en l'hôtel de ville d'Anvers.

Le premier de ces tirages comportait, y compris le remboursement, un lot de 5,000 florins, un de 2,500, un de 1,500, trois de 1,000, huit de 400, cent vingt-six de 265, soit cent quarante lots d'une valeur totale de 48,590 florins. Les six cent soixante autres numéros sortants étaient remboursés par 260 florins, ce qui constituait une prime de 5 florins. Les deuxième et subséquents tirages, sauf le dernier, comportaient les cent quarante premiers lots repris ci-dessus ; les autres étaient remboursés au pair, mais tous touchaient 10 florins d'intérêt.

Au dixième tirage, il y eut un lot de 18,000 florins, un de 8,000, un de 6,000, un de 4,850, quatre de 2,000, dix de 1,000, dix de 580 et sept cent septante-deux de 270, ce qui donnait une prime de 10 florins.

L'ensemble des lots se montait donc à 185,900 florins de change.

L'intérêt était de 4 p. c. l'an et les coupons étaient au porteur, payables, comme les lots, quinze jours après le tirage. La charge de l'intérêt s'est élevée ainsi à 364,100 florins de change.

Les autres conditions sont semblables au précédent emprunt.

Les banques Nettines, à Bruxelles, et J.-B. Cogels, à Anvers, s'étaient chargées de l'émission moyennant 1 p. c. de l'emprunt, 1 p. c. sur les intérêts et les lots et 1/2 p. c. sur le remboursement. Elles ne garantissaient pas le succès, mais promettaient tous leurs efforts ; de plus, elles ne prenaient pas à leur charge es

[1] C. F. carton 254.

frais des commissaires royaux qui assistaient aux tirages à Anvers. Ces conditions, comme aussi la remise aux mains des banques des actes de garantie en originaux, furent acceptées [1].

Ces commissions atteignirent donc 35,500 florins de change ; en outre, le gouvernement eut à payer 2,355-9-11 florins courants pour frais divers (imprimerie, indemnités de tirage, aménagement et transport des roues, etc.) et, de plus, à partir du quatrième tirage, il paya 1/8 p. c. pour le change sur les sommes envoyées par Nettines à la banque Cogels, ce qui fit un total de 2,271-7-3 florins de change [2].

L'emprunt avait été ouvert le 10 avril 1758 à la banque Cogels. Il fut couvert et les opérations de remboursement suivirent leur cours normal.

Il y eut, semble-t-il, quelque retard de la part de porteurs de titres, car le Conseil des Finances, en août 1768 [3], proposa de faire publier dans la *Gazette* un avis donnant jusque fin décembre aux retardataires pour se présenter, sous peine de déchéance. Il en restait cinq.

Des fonds de ces deux premiers emprunts, 1,800,000 florins de change furent envoyés aux Etats d'Autriche, qui s'obligèrent, le 14 novembre 1758, à les restituer en dix versements annuels aux intérêts de 5 p. c. l'an. Cet engagement fut régulièrement tenu.

III

Au début de 1759, l'Impératrice, estimant que ses Pays-Bas devaient lui fournir cette année-là 7 millions de florins, approuva le plan d'une nouvelle loterie que lui avait fait soumettre le comte de Cobenzl et qui devait lui en amener la moitié [4].

En conséquence, par octroi du 3 mars 1759 [5], elle autorisa un emprunt de 3 millions de florins de change (3,500,000 florins courants) représentés par dix mille titres de 300 florins.

La garantie offerte aux porteurs consistait, en dehors des

[1] C. F. carton 254.
[2] C. F. cartons 254 et 255.
[3] Consulte du 8 août 1768. C. F. carton 255.
[4] Marie-Thérèse à Charles de Lorraine, 4 janvier 1759. C. F. carton 254.
[5] C. C. registre 151 fol. 252 v° et C. F. registre 794, fol. 1.

revenus héréditaires de la Couronne, dans la garantie des engagements de l'impératrice, consentie solidairement par les Etats des provinces de Limbourg, de Luxembourg et de Hainaut [1].

Un seul tirage au sort, en date du 3 juillet suivant, devait régler les conditions du remboursement par l'octroi de lots d'un ensemble de 250,000 florins de change (291,666-13-8 florins courants). En effet, huit mille cinq cents numéros étaient remboursables au pair. Les quinze cents autres se répartissaient comme suit : un lot de 40,000 florins, un de 30,000, un de 20,000, un de 12,000, deux de 8,000, deux de 4,000, quatre de 3,000, deux de 2,000, six de 1,000, quatre-vingts de 800, cent de 500, deux cents de 400, deux cents de 350 et neuf cents de 320 florins.

Les prêteurs devaient recevoir des constitutions de rentes du montant de leur souscription augmenté, le cas échéant, des lots par eux gagnés. Ces rentes rapportaient 4 p. c. l'an, payable pour la première fois le 3 juillet 1760; elles étaient cessibles.

Quant au remboursement, il devait s'effectuer par cinquième en cinq années consécutives, du 3 juillet 1770 au 3 juillet 1774. Sur avis du Conseil des Finances [2] remarquant que le public n'aimait pas le remboursement par cinquième de chaque titre, il fut admis qu'on tirerait au sort chaque année un cinquième des titres, soit deux mille numéros. Nobele fut commis aux opérations de l'emprunt et « la veuve M. Nettines avec ses trois associés, les sieurs Jean-Baptiste Cogels, à Anvers, César Sardi et Cie, à Amsterdam, Jean Osy et fils, à Rotterdam », offrirent de s'en charger aux conditions suivantes :

« 1° Tous et quelconques frais seront à charge de Sa Majesté;

» 2° La veuve Nettines et ses associés jouiront de 1 p. c. sur la levée; de même 1 p. c. sur le paiement des intérêts et 1/2 p. c. sur les remboursements des capitaux;

» 3° A l'égard de la partie qui se lèvera en Hollande, on établira le change à 2 p. c. de manière qu'on y recevra 294 florins de banque pour le billet de 300 florins de change, sur lequel pied on peut présentement retirer les fonds avec apparence qu'à l'avenir on

[1] Actes des 13, 18 et 16 février 1759. C. C., registre 151, fol. 256 v°, 257 et 257 v° et C. F. reg. 794, fol. 2 v°, 3 et 3 v°. Les originaux de ces actes de consentement et des engagements de Sa Majesté avec traductions officielles furent remis aux mains de la veuve M. Nettines.

[2] En date du 30 mai 1759. C. F. carton 254 et reg. 794, fol. 24 v°.

pourra y remettre les intérêts et remboursements à peu de différence [1]. »

Nobele donne un avis favorable ; s'expliquant spécialement sur la troisième condition, il déclare que le change de 2 p. c. lui paraît le plus convenable « parce que devant ensuite payer les intérêts en Hollande et rembourser les capitaux sur le même pied qu'on aura reçu le fond, il est apparent qu'on pourra l'exécuter sans perte pour Sa Majesté [2] ».

Le Conseil des Finances fit de l'opposition, observant que, jusqu'ici les banques avaient pris les frais à leur charge ; mais le prince de Lorraine passa outre et agréa la soumission [3].

L'emprunt fut ouvert le 3 avril et devait être clôturé le 15 juin. Il faut croire que le public se montra peu empressé à y souscrire, car nous voyons, pendant les mois qui suivent, le gouvernement s'adresser aux administrations publiques pour leur demander de s'y intéresser.

Le magistrat de la ville d'Alost prête 12,000 florins dont les intérêts et le remboursement furent validés sur les subsides annuels ; les deux villes et pays d'Alost avancent 300,000 florins sous la même condition ; le pays de Termonde consent à laisser entre les mains du gouvernement pour y être versés à l'emprunt les 20,100 florins qui leur étaient échus au quatrième tirage du premier emprunt à lots et, en outre, souscrit pour 180,000 florins, toujours sous la même condition. Le Vieux-Bourg verse 35,000 florins et le magistrat du Franc de Bruges souscrit 150,000 florins, malgré le mécontentement des nobles, des notables et des communes à l'égard de ces sortes d'engagements pris à leur insu, moyennant une validation de 1 p. c. pour frais et cours des intérêts à partir du 3 juillet, bien que le paiement n'eût lieu qu'en août, le tout garanti par une imputation annuelle sur les subsides.

Le pays de Waes souscrit 150,000 florins ; la châtellenie d'Audenarde 50,000 et celle de Courtrai 60,000 florins, toutes trois aux conditions de rétroactivité des intérêts jusqu'au 3 juillet et de validation sur les subsides. Enfin, la ville de Bruxelles versa 100,000 florins moyennant des conditions analogues.

[1] Soumission datée du 9 mars 1759 ; C. F. carton 254.

[2] Rapport du 11 mars 1759. *Ibidem.*

[3] Consulte du 19 mars. Les raisons du gouverneur général d'accepter étaient le peu de frais de cette loterie et les services essentiels rendus à Sa Majesté par la banque de Nettines « quoiqu'elle gagne ». *Ibidem.*

L'ensemble donna 1,057,100 florins [1].

En dehors de ces souscriptions à l'emprunt, la châtellenie du Vieux-Bourg consentit une avance de 75,000 florins courants (64,285-8-4 florins de change), moyennant une validation annuelle de 10,000 florins et les intérêts de 4 p. c. à retenir sur les subsides. Cette somme était mise à la disposition du gouvernement, qui pouvait replacer dans le public les titres qui la représentaient.

En même temps qu'il s'adressait à la Flandre, le gouvernement faisait une demande semblable aux États du Hainaut, à qui il exprima le désir de le voir s'intéresser pour 500,000 florins à l'emprunt. Les États n'accueillirent pas avec empressement cette demande de fonds ; ils représentèrent et leur dévouement et les sacrifices qu'ils se sont déjà imposés au point d'être épuisés. Ils consentent, néanmoins, sous la condition de pouvoir trouver à emprunter eux-mêmes pareille somme à 4 p. c. et d'avoir les subsides du Brabant en gage ; les intérêts, comme le remboursement par cinquième après dix ans, devaient être validés sur leurs subsides.

Ces conditions parurent inadmissibles au gouvernement de Bruxelles comme « contraires au crédit de leur propre administration. Le crédit n'est autre chose que l'opinion et la confiance du public ; or rien n'altère davantage cette opinion et cette confiance que lorsque les administrateurs mêmes en paraissent douter en exigeant des clauses et conditions extraordinaires et irrégulières [2]. »

Les États consentirent à substituer à leurs prétentions premières un gage sur les droits d'entrée et de sortie ; on tomba d'accord pour mentionner cette garantie dans l'acte d'acceptation, mais non dans l'octroi qui devait être publié afin de ne pas nuire au crédit [3] (27 juin 1759).

C'était un prêt consenti au gouvernement [4] et non une souscription à la loterie d'État. Il ne fut utilisé qu'à concurrence de 390,000 florins de change. Le gouvernement se trouva donc inté-

[1] C. F. registre 794, fol. 39 à 61 v°.

[2] Réponse du gouverneur général au gouverneur de la province, 9 mai 1759. C. F. registre 794, fol. 30.

[3] *Ibidem*, fol. 25 à 37 v°.

[4] Voir l'emprunt XXXIII de notre étude sur les emprunts d'État aux Pays-Bas autrichiens.

ressé à l'emprunt pour une somme totale de 454,500 florins. Au tirage des lots, il lui en échut pour 44,770 florins.

Ces sommes furent représentées par deux cent dix-neuf constitutions de rentes d'imports divers, créées au profit de Sa Majesté, mais sous le nom du receveur général Van Overstraeten. On les confia à la Chambre des Comptes [1] et la recette générale en toucha les intérêts.

Six de ces obligations d'une valeur totale de 24,000 florins furent remises à l'entrepreneur général Carton, en règlement du prix qui lui était dû de fournitures de vivres pour l'armée.

En novembre 1761, Nettines en plaça pour 50,000 florins et en employa le prix aux *gastos secretos*. En janvier 1764, le gouvernement les avait toutes placées [2].

Nettines ayant avancé les 390,000 florins provenant du prêt des États de Hainaut, dont elle ne fut remboursée que fin décembre 1759 [3], elle demanda le 29 octobre à verser les 3 millions de florins qu'elle détenait; le receveur général Van Overstraeten, qui les reçut, les versa à son tour à l'administrateur de la caisse de guerres Jean-Baptiste Kautzamber. Le 10 décembre 1759, l'impératrice garantit aux finances belges le remboursement par les finances allemandes des 3,250,000 florins de change et les intérêts annuels en affectant particulièrement les revenus royaux de ses États héréditaires allemands et spécialement le produit de la recette sur le sel dans le comté de Tyrol [4].

La charge des intérêts devait atteindre 1,690,000 florins de change, mais cette prévision a été modifiée par le double prêt dont il a été question et à l'aide duquel l'emprunt total fut accru de 454,500 florins.

Par contre, le gouvernement obtint une réduction de 4 p. c. à 3 p. c. de l'intérêt des participations de Courtrai pour les quatre dernières années et de Waes et d'Alost pour les trois [5].

Quant aux commissions de banque, on a vu sur quelles bases le gouvernement avait traité; elles devaient atteindre 63,150 florins de change. En réalité, elles ont été plus considérables.

[1] Procès-verbal de dépôt du 7 septembre 1759. C. F. carton 254.

[2] C. F. carton 254 et reg. 794, fol. 78, 79 v° et 82 v°.

[3] Elle obtint pour cette avance un intérêt de 4 p. c. Décret du Conseil des Finances du 5 juillet 1760. C. F. carton 254.

[4] C. F. registre 794, fol. 70 v° et 71.

[5] C. F. cartons 941 et 255.

La banque Osy de Rotterdam [1] s'était chargée de négocier quinze cents titres en Hollande, sur la base de la convention rappelée. Cela faisait une somme totale de 459,000 florins courants de Hollande. Les prêteurs hollandais ne gagnèrent que 14,070 florins de change, de sorte que la somme totale sur laquelle il fallait payer 4 p. c. d'intérêt et qu'on devait rembourser ensuite atteignait 473,351 florins courants de Hollande.

Or on avait compté que 100 florins de change à Bruxelles permettraient toujours de se procurer 102 florins courants de Hollande payés en ce dernier pays. Il n'en fut rien : le cours du florin de change fut presque constamment élevé et 100 florins de change ne valaient pas 102 florins de Hollande, sauf en 1764, où ce pair fut atteint, et en 1766, où il fut légèrement dépassé [2]. De là une perte totale de 9,455-4-10 florins.

IV

Un quatrième emprunt à lots fut décrété par lettres patentes expédiées de Vienne le 20 février 1761 et par un octroi daté de Bruxelles le 12 juin [3]. Il était de 3 millions de florins de change (3,500,000 florins courants) et représenté par dix mille titres de 300 florins.

Comme sûreté, le gouvernement affectait les droits de douanes et de chemins perçus dans le Tyrol et offrait, en outre, la garantie solidaire des États de Flandre, autorisés à retenir éventuellement les sommes dues au public du montant de leurs subsides et à les verser directement à la banque Nettines.

[1] Il semble que la banque Sardi, d'Amsterdam, ne se soit pas occupée de l'emprunt.

[2] Voici, d'après les comptes de la banque de Nettines, le cours aux époques indiquées, de 100 florins de change, en argent courant de Hollande :

Juin 1760, 98.75 p. c.; juin 1761, 100 p. c.; juin 1762, 99 p. c.; juin 1763, 100 5/8 p. c.; juin 1764, 102 p. c.; juin 1765, 100 3/8 p. c.; juin 1766, 102 1/8 p. c.; juin 1767, 101 1/2 p. c.; juin 1768, 101 p. c.; juin 1769, 100 3/4 p. c.; juin 1770, 100 p. c.; juin 1771, 100 3/4 p. c.; juin 1772, 101 3/8 p. c.; juin 1773, 100 3/8 p. c.; juin 1774, 100 3/4 p. c.

Il ne faut pas perdre de vue que, intrinsèquement, 25 florins courants de Hollande valaient 24 florins de change et que, dès lors, le pair légal était de 104 3/16 florins de Hollande pour 100 de change.

[3] C. C. reg. 152, fol. 20 et suiv.

L'emprunt était remboursable en dix ans, en dix tirages égaux, du 1er septembre 1761 au 1er septembre 1770.

Au premier tirage, il y avait un lot de 6,000 florins, un de 3,000, un de 2,000, deux de 1,000, cinq de 600, dix de 400 et quatre-vingts de 330, soit 16,400 florins de lots au-dessus du remboursement ; les neuf cents autres billets sortants étaient remboursés par 306 florins, ce qui était une prime de 6 florins, car, à cette date, le gouvernement n'avait pas encore encaissé le montant de l'emprunt et il est vraisemblable que les porteurs ont attendu les jours précédant immédiatement le tirage pour souscrire.

Les deuxième et subséquents tirages donnèrent lieu aux mêmes cent premiers lots et au remboursement au pair de neuf cents titres. Les obligations touchaient un intérêt annuel de 13 florins 10 sols, soit 4.5 p. c. [1], payable le 15 septembre de chaque année.

Enfin, le dernier tirage donnait lieu à un remboursement de 25,000 florins, un de 15,000, un de 12,000, un de 10,000, un de 8,750, cinq de 2,000, dix de 1,000, dix de 600, dix de 500 et dix de 400 ; enfin, les 950 derniers se faisaient par 330 florins. Si l'on tient compte que ces remboursements représentaient 300,000 florins prêtés et 13,500 florins d'intérêt, on voit de suite qu'il y avait 105,750 florins de lots, ce qui porte la totalité de ceux-ci à 258,750 florins.

La charge de l'intérêt fut de 607,500 florins.

Quant aux commissions de banque, la veuve Nettines reçut 1/2 p. c. sur l'emprunt et 1 p. c. sur les intérêts et les remboursements, soit un total de 53,662 florins de change. Elle n'avait aucuns frais de tirage à supporter, lesquels coûtèrent au gouvernement 3,134-0-11 florins de change.

Les paiements ne se faisant qu'à Bruxelles, il n'y eut pas de frais de change.

Le premier remboursement partiel fut fait des deniers de la loterie elle-même, et ce ne fut que le 12 septembre, qu'ordre fut donné de verser les fonds à la caisse de guerres.

Les sommes nécessaires au service de l'emprunt devaient être fournies par les finances allemandes ; il paraît que les droits perçus dans le Tyrol et destinés à y faire face ne rapportaient que 340,000 florins de change, ce qui laissait un déficit. Les engage-

[1] Les ordonnances de paiement en font preuve, bien que les lettres patentes n'accordent d'intérêts qu'aux billets non sortis. C. F. carton 255.

ments des dites finances ont été tenus régulièrement et, en 1774, Nettines retourna les actes originaux qu'on lui avait remis.

M. de Nobele fut commissaire au contrôle de cet emprunt comme du précédent et du suivant.

V

Une cinquième et dernière « lotterie roiiale à rentes » fut établie en vertu d'un octroi en date du 1er juin 1762, conformément à des lettres patentes datées de Vienne du 30 avril précédent. Elle était de 4 millions de florins de change (4,666,666-13 florins courants) divisés en seize mille billets de 250 florins.

Comme pour le troisième de cette série, l'attribution des lots se faisait par un seul et unique tirage immédiat, qui eut lieu le 1er octobre 1762 et jours suivants à l'Hôtel de Ville [1].

Sur les seize mille billets, treize mille cinq cent soixante-sept devaient être remboursés au pair, mais deux mille quatre cent trente-trois l'étaient comme suit : un par 30,000 florins, un par 20,000, un par 10,300, deux par 8,000, dix par 6,000, dix par 4,000, dix par 3,000, six par 2,000, cinquante par 1,000, dix-neuf par 800, cinquante-trois par 550 et deux mille deux cent septante par 280 florins.

L'ensemble des primes atteignait ainsi 340,000 florins de change.

Les porteurs de billets recevaient des obligations de rentes pour le montant des sommes leur attribuées. Ces obligations portaient intérêt à 4 1/2 p. c. l'an payable le 1er octobre. Après trois ans, le remboursement devait s'effectuer en dix ans par voie de tirage au sort.

L'emprunt était garanti par les fonds qui gageaient l'emprunt à lots de 1756, lesquels pour l'époque du remboursement devaient être libérés et, par les finances allemandes [2].

La charge des intérêts devait atteindre 1,660,050 florins de change.

Ce fut encore la banque Nettines qui se chargea de l'émission moyennant une commission de 1/2 p. c. sur l'emprunt et

[1] Comme d'habitude, on imprima les listes des numéros avec les primes y attachées.

C. C. reg. 152, fol. 45 v° à 48 et C. F. reg. 795, fol 1.

1 p. c. sur les intérêts et le remboursement ; elle supportait tous les frais à résulter du placement à l'étranger [1].

L'ouverture de l'emprunt eut lieu le 1er juillet. Il fut froidement accueilli, aussi voyons-nous, le 11 août suivant, le prince de Lorraine notifier aux administrations des Flandres qu'elles auraient à s'y intéresser et qu'il serait réparti entre elles six mille billets, soit une somme de 1,500,000 florins sur la base du transport de Flandre de 1517.

Moyennant le droit de contracter elles-mêmes des emprunts et de se garantir par des imputations sur les subsides, les administrations flamandes acceptèrent facilement [2].

Malgré tout, lors du tirage, il restait douze cents billets non placés ; ils sortirent avec 27,780 florins de prime.

On s'adressa aux magistrats du pays de Waes, leur demandant de souscrire à nouveau pour 150,000 florins. Ils déclarent vouloir bien l'essayer ; cependant ils ajoutent qu'on ne peut dire que c'est pour la loterie, mais bien qu'il s'agît d'un emprunt ordinaire à 4 1/2 p. c. Le gouvernement dut consentir à ce que cette avance fût remboursée en trois fois, à partir de 1764 [3].

Le reste fut placé péniblement, et, le 23 octobre 1766, la banque Nettines et fils offrit de prendre les vingt-six obligations de 1,000 florins restant à Sa Majesté pour les passer au receveur général Van Overstraeten [4].

Ce ne fut que le 27 novembre 1762 que la Caisse de guerres toucha les 4 millions de florins du receveur général, qui lui-même venait de recevoir cette somme de la banque [5].

Les frais de banque s'élevèrent à 80,000-10 florins de change. Certains frais de tirage atteignirent 879-17-6 florins courants (754-3-2 florins de change).

[1] C. F. carton 255 et C. F. reg. 795, fol. 4. Son offre du 22 juillet fut acceptée le 26 suivant.

[2] C. F. reg. 795, fol. 4 v° et suiv. Le pays de Bornhem demanda à être dispensé de contribuer ; il y fut contraint. C. F. carton 255.

[3] *Ibidem.*

[4] C. F. carton 254. Le Conseil des Finances, afin d'éviter les difficultés qui s'étaient présentées lors du premier emprunt à lots, avait proposé de laisser sans nom de titulaires les obligations résultant du bénéfice des billets de Sa Majesté ; 20 avril 1763. — C. F. carton 255.

[5] C. F. reg. 795, fol. 12. — On remarque que les finances belgiques firent donc l'avance de la partie de l'emprunt qui n'avait pas été souscrite.

Le gouvernement autrichien s'en tint là et, dans la suite, il ne recourut plus qu'à la forme ordinaire d'emprunts publics.

La tentative, sans avoir été malheureuse, n'avait pas eu beaucoup de succès. Avec la paix, qui rendit moins grands les besoins de l'État et permit aux populations de développer leurs richesses, l'appât du gain ne s'imposait plus pour les décider à prêter au prince.

D'un autre côté, la loterie génoise venait d'être introduite dans le pays ; elle drainait l'argent de ceux que les gains subits, dus à la chance, tentaient plus particulièrement.

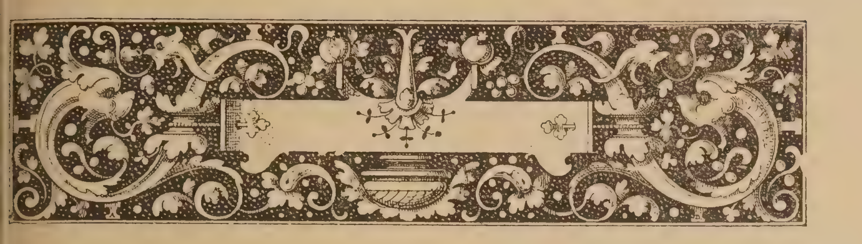
Au point de vue des origines de la dette belge, ces emprunts à lots n'ont laissé aucune trace, s'étant trouvés régulièrement éteints bien avant la chute du régime autrichien ; au point de vue historique, ils sont intéressants à noter et nous aurons l'occasion d'en reparler quand le moment sera venu de juger à un point de vue purement scientifique la technique des procédés financiers du gouvernement des Pays-Bas autrichiens.

G. Bigwood.



TABLEAU RÉCAPITULATIF

Numéros	DATE	MONTANT DE L'EMPRUNT	GAGES	Intérêts	TOTAL DES LOTS	INTÉRÊTS	FRAIS DIVERS
I	7 janvier 1756	4,000,000 (3,496,800)	Droits d'entrée et de sortie des P. B., revenus héréditaires allemands. Dépôt de 500,000 florins.	4 %	280,000 (248,744)	720,000 (570,608)	70,000 (64,811-14-6) 9,789-7-11 79,789-7-11
II	15 mars 1758	2,000,000	Revenus des pays héréditaires. Garantie des États de Flandre.	4 %	185,900	364-100	35,500 2,355-9-11 2,271-7-3 40,126-17-2
III	3 mars 1759	3,000,000 (3,454,500)	Revenus des pays héréditaires. Garantie des États de Limbourg, de Luxembourg et Hainaut.	4 %	250,000	1,690,000 (?)	63,150 9,455-4-10 72,605-4-10
IV	20 février 1761 12 juin 1761	3,000,000	Droits dans le Tyrol. Garantie des États de Flandre.	4 1/2 %	258,750	607,500	53,662 3,134-0-11 56,796-0-11
V	30 avril 1762 1er juin 1762	4,000,000	Garanties du n° I.	4 1/2 %	340,000	1,660,050	80,000-10+(754-3-2)



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 FÉVRIER 1906.

Présidence de M. Victor Tahon, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingts membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme De Vlaminck et M. le aron Louis de Turck de Kersbeek nous remercient des condoléances ue nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

[1] Mmes Le Nain, Schweisthal, Laureys, Seghers, G. Combaz, Boucneau, . Combaz, Préherbu, Carez et Thelen.
Mlles Braem, Ranschyn, Leurs, Dielman, Vanderkelen et A. Poils.
MM. Body, Belleroche, Magnien, Raemdonck, Gisbert Combaz, Lindekens, . Cumont, A. Vincent, Brassine-De Boeck Blin-d'Orimont, Parmentier, le aron A. de Loë, Ranschyn, Schweisthal, Vervaeck, De Soignies, Hauman, an Gele, Gautier de Rasse, F. Cumont, Ouverleaux-Lagasse, G. Paridant, ommer, Dr Hermant, De Bavay, F. Seghers, Joly, Minner, Vanderkelen-ufour, Jean Poils, G. Combaz, Bruniaux, Sneyers, Exsteens fils, de Lara, oncelet, Boucneau, Lamal, Buls, P. Combaz, Préherbu, Victor Tahon, Ange-t, le vicomte de Ghellinck, H. van der Elst, Pichon, Vanheerswynghels, ermant fils, Houa, Lacourt, M. Vanderkindere, Carez, Daumerie, F. Van den orput, Le Grand, Paris, Charles, Aubry, Muls, Duwelz, J. Van der Linden, erhaeren, Lacomblé et Jasinski.

MM. De Rudder et le colonel Geubel, nommés membres effectifs nous adressent également leurs remerciements.

M. Ch.-J. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Macoir (G.). L'Exposition rétrospective de l'art belge au Palais du Cinquantenaire, Bruxelles. Bruxelles 1905. 1 br. in-4°, pll. et figg. (don de l'auteur).

Houlé (A.). Les fouilles de Burg. Cimetière franc. Beauvais, 1905. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Rutot (A.). I. Toujours les Eolithes. II. Mise au point. Bruxelles 1906. 1 br. in-8° (id.).

Rivière (E.). Inauguration du monument de Gabriel de Mortillet (26 octobre 1905). Discours prononcé à cette cérémonie au nom de la Société préhistorique de France. — Les rabots magdaléniens en silex des grottes de la Dordogne. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Bergmans (P.). Une copiste bruxelloise du xve siècle. Marguerite Raes. 2 feuillets in-8° sous couverture (id.).

Élections. — MM. C. Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Joseph Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, Gaëtan Hecq, Th. Hippert, Gustave De Bavay, Aimé Rutot, Louis Paris, le comte François van der Straten-Ponthoz, Franz Cumont et Julien Van der Linden sont nommés membres de la commission des publications pour 1906.

MM. Jules Carly, Paul Cogels, Georges Cumont, le docteur Désiré Raeymaekers, Amaury de Latre du Bosqueau, Charles Dens, Edouard Bernays, le baron de Maere d'Aertrycke, l'abbé J. Claerhout, Jean Poils, Aimé Rutot, Léon Van der Kelen-Dufour, le docteur Tihon et Charles Winckelmans sont nommés membres de la commission des fouilles pour 1906.

MM le docteur Hans Lehmann, Joseph Déchelette, le docteur Bonin, le docteur Georges Hock, le conseiller Mann, le docteur Mummenhoff, le docteur Pfeiffer, le professeur Schmitz, le docteur Thorbecke, le docteur von Bezold et Heuzer sont nommés membres correspondants. *(Applaudissements.)*

LES TEMPLES DE NIKKO.

Conférence par M. GISBERT COMBAZ.

L'efflorescence artistique d'un pays, a-t-on dit, naît du sol, comme la égétation; aussi l'excellent conférencier commence-t-il par « situer » on sujet, en nous parlant du milieu physique dans lequel le peuple ippon a développé cet art admirable qui le caractérise.

Il nous donne ensuite, à larges traits, un résumé très clair de l'histoire e l'Empire du Soleil-Levant.

L'amour de la beauté et le souci d'art exclusif qui s'y affirment en out et partout pourraient faire surnommer le Japon « la Grèce de Extrême Orient ».

Les édifices publics, aussi bien que les habitations privées, sont con- ruits en bois.

Les temples, naturellement, constituent les monuments les plus marquables. Les détails en sont fouillés et la décoration en a été pous- e à l'infini. Rien non plus n'a été laissé au hasard dans le choix de ur emplacement et l'on peut dire qu'ils font, en quelque sorte, partie i paysage.

Une très nombreuse série de magnifiques projections illustrent cette téressante causerie et nous permet de voir, comme si nous les visi- ons nous-mêmes, les tombes et les temples les plus fameux des anciens hguns.

M. LE PRÉSIDENT, interprète des sentiments de l'assemblée tout tière, remercie et félicite chaleureusement M. Gisbert Combaz et tient de lui la promesse d'une prochaine conférence sur les tombeaux Moukden. *(Applaudissements.)*

— La séance est levée à 10 1/2 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 MARS 1906.

Présidence de M. Victor Tahon, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix huit membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séanc de février. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Alexandre Halot et le lieutenant génér Verstraete nous remercient des félicitations que nous leur avons adres sées à l'occasion de leurs nomination et promotion respectives dan l'Ordre de Léopold.

MM. von Bezold, Joseph Déchelette, Hans Lehmann, Mummenhof Bonin, Schmitz et Mann, nommés membres correspondants, e M. Teisser, nommé membre associé, nous adressent également leu remerciements.

M. Ch.-J. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Sencie (J.). P.-P.-M. Alberdingk Thijm. Antwerpen, 1906. 1 b in-8° port. (don anonyme).

Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin. 190 Berlin. 1 br. in-8° (envoi de la Société).

Jacobi (H.). Führer durch das Römerkastell Saalburg bei Hombur vor der Höhe. Homburg. v. d. H. 1905. 1 br. in-12 figg. (don de l'au teur).

[1] Mmes J. Capart, Magnien, Le Nain, Hermant, Schweisthal, Le Roy, Segher Delacre, Jasinski et Chevalier.

Mlles Crick, la comtesse Marie F. van der Noot, Braem, B. Rouleau, L. Ro leau, A. Poils, J. Vanderkelen et Leurs.

MM. le baron A. de Loë, G. Cumont, Franz Cumont, Victor Tahon, Je Capart, P. Crick, Magnien, Paris, G. Paridant Vanderkelen-Dufour, F. La drien, Ouverleaux-Lagasse, L. Crick, Lacourt, De Beys, de Soignies, De Rava de Buggenoms, l'abbé Delvenne, le Dr Hermant, Schweisthal, Kestens, Nér de Lara, L. Le Roy, Van Gele, Joly, Terlinden, Belleroche, Beeli, A. de Ca nart d'Hamale, Jean Poils, Speeckaert, M. Vanderkindere, Huvenne, F. Seghe Delacre, Duwelz, Pichon, Piron, Aubry, Van Nooten, Houa, De Kempenee Vanden Meersche, de Zantis, Le Grand, Darte, Vanheerswynghels, Van Go senhoven, Werhlé, Charles, J. Vander Linden, Jasinski, L. Donny, R. Vr mant, J. Chevalier, le vicomte Desmaisières, E. Seghers et G. Bigwood.

Jacobi (H. et L.). Saalburg. Jahresbericht 1905 erstattet an Seine [ajestät den Kaiser und König in Dezember 1905. Homburg. 1 br. r. in-8° (don des auteurs).

Règlement pour la Société de peinture, sculpture, dessin, architecıre et gravure. Bruxelles, an xii. In-folio vélin de 2 feuilles, vignette ır bois (don de M. Mahy).

Heuser (E.). Die dritte und vierte Belagerung Landaus im spanischen rbfolgekrieg (1704 und 1713). Landau Pfalz, 1896. 1 vol. in-8°, br., l. figg., vignettes et plan (don de l'auteur).

Die Belagerungen von Landau in den Jahren (1702 und 1703). andau, 1894. 1 vol. in-8° br., pl., fig., vignettes et plan (id.).

Frankenthaler Gruppen und Figuren. Ein Verzeichnis von mehr als)o figürlichen und etwa 500 anderen kunstgewerblichen Erzeugessen der kurfürstlich pfälzichsen Porzellanfabrik Frankenthal (unter usschlusz von Geschirr). Mit einer Einleitung und mit Anmerkungen.)eier, 1899. 1 br. in-8°, pet. in-8° (id.).

Pfälzische Geschichtsbilder. Städte, Burgen, alte Kirchen und Klosteruten, Steindenkmäler u. s. w. in der bayerischen Pfalz und einigen renzbezviken. Neustadt an der Hardt, 1905. 1 vol. pet. in-8° oblong l. toile (id.).

Pour les collections :

Dépôt de 179 pièces de monnaie (Philippe IV le Bel 1285-1314),)uvé à Damme, près de Bruges, dans une prairie dénommée *Champ de ıtaille* (envoi de la commission des fouilles).

Elections. — MM. Paul Darte et Paul van den Ven sont nommés embres effectifs.

Mme Paul Darte et MM. H. De Cordes et Georges Querton sont nomıés membres associés.

Délégation. — MM. l'abbé Claerhout, Georges Cumont et Emile Munck sont désignés par l'assemblée pour représenter officiellement Société auprès du Congrès international d'anthropologie et d'arıéologie préhistoriques qui aura lieu prochainement à Monaco.

Excursions. — M. le Président annonce que, comme de coutume, il a fait cette année plusieurs excursions à l'intérieur du pays et invite membres à faire parvenir au bureau leurs propositions à cet égard.

Notre Société organisera cette année, comme précédemment, une cursion hors frontières si des membres en nombre suffisant nous en t la demande. Cette demande, pour être accueillie, devra être revêtue

des signatures d'un groupe d'au moins vingt participants s'engagean formellement à y donner suite. Dans l'occurrence, nous prions ceux-ci d vouloir bien s'entendre préalablement et de nous faire parvenir leu demande endéans la quinzaine, avec une provision de 30 francs pa adhérent. Cette somme sera restituée si l'excursion n'a pas lieu, mai restera acquise à la Société en cas de désistement du membre intéressé

LES CULTES ÉGYPTIENS DANS LE PAGANISME ROMAIN

Conférence par M. Franz Cumont, *vice-président.*

Lorsque, après la mort d'Alexandre, Ptolémée Lagus établit son auto rité en Egypte, il fonda à Alexandrie un culte nouveau en l'honneur d Sérapis. Son but était d'instituer une religion qui pût être pratiquée pa les deux races qui peuplaient ses États, par les conquérants grecs comm par les indigènes. Elle était une combinaison des anciennes croyance égyptiennes avec les mystères helléniques. Favorisé par les Lagides, c culte nouveau se répandit partout et s'étendit par l'influence de l dynastie et les relations commerciales d'Alexandrie.

Dès le IIe siècle, il pénétra dans le midi de l'Italie, et s'introduisi bientôt à Rome. Malgré la résistance du gouvernement et les persécu tions dont il fut d'abord l'objet, il se propagea dans tout le monde lati et il finit par être officiellement reconnu et protégé par les empereur eux-mêmes.

On est amené à se demander quelles furent les causes de l'attractio qu'il exerça sur la société gréco-romaine. On constatera qu'il ne du son succès ni à une théologie originale, car ses doctrines sur les dieu restèrent toujours flottantes, ni à une moralité supérieure, car les tem ples d'Isis avaient une réputation très équivoque. A ces deux points d vue, les mystères alexandrins ont suivi le mouvement général des idée religieuses plutôt qu'ils ne l'ont dirigé. Mais la supériorité de ce cult réside d'abord dans la forte organisation de son clergé et la puissance d sa liturgie ; en second lieu, il conquit les âmes par l'espérance d'un immortalité bienheureuse réservée aux initiés.

M. le Président rend hommage à la grande érudition de notre dis tingué vice-président.

Il le félicite et le remercie de sa belle conférence et lui exprime le dési qu'éprouvent tous ses collègues de l'entendre encore prochainemen traiter devant la Société l'une ou l'autre de ces questions si intéressante qui font l'objet de ses savantes études. *(Applaudissements prolongés.*

— La séance est levée à 9 3/4 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 AVRIL 1906.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-cinq membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

M. le PRÉSIDENT prend la parole :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

La Société d'archéologie de Bruxelles a éprouvé, au mois de novembre dernier, une très grande perte en la personne du frère de notre Roi, de S. A. R. Monseigneur le Comte de Flandre, son digne et vénéré Président d'honneur.

Unis dans les plus sincères et dans les mêmes profonds sentiments d'affliction, nous avons alors exprimé à S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre, à LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique et à toute la Famille Royale, la grande part que nous prenions à leur deuil, qui était en même temps un deuil pour la nation.

Dans ces derniers temps, des démarches respectueuses ont été faites par votre commission administrative auprès de S. A. R. Monseigneur le Prince Albert, pour lui exposer notre vif espoir de le voir succéder à son auguste père dans les hautes fonctions que celui-ci occupait à la tête de notre Société.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, j'ai le bonheur de vous faire part de ce que ces démarches ont été couronnées d'un entier et heureux succès. Son Altesse Royale a daigné m'informer qu'Elle consent à reprendre la présidence d'honneur de notre Société.

[1] Mmes Hermant, Schweisthal, Titz, Laureys et Seghers.

Mlles B. Rouleau, T. Rouleau et L. Rouleau.

MM. G. Cumont, Magnien, Vannérus, A. Vincent, G. Vincent, le baron A. de Loë, Lucien Crick, Van Geele, Vanden Mynsbruge, De Bavay, Victor Tahon, E. Hermant, Hauman, Franz Cumont, Nels, J. Poils, Ouverleaux-Lagasse, Terlinden, Vanderkelen-Dufour, Schweisthal, Hermant fils, Louis Titz, Rutten, Duwelz, Lacourt, Beeli, Seghers, De Beys, Van Nooten, Holvoet, de Lara, Ortman, Ernotte, Le Bon, L'Hoest, Houa, P. Combaz, Pichon, Lowet, Paul Darte, Vanheerswynghels, J. Le Grand, Verhaeren, Charles, R. Vromant, Aubry et Chevalier.

Nous Lui en avons fait remettre nos plus vifs et nos plus respectueux remerciements.

C'est un très grand honneur pour nous, Mesdames et Messieurs, de marcher sous l'égide de notre Prince. Nul doute que chacun de nous aura à cœur de Lui en témoigner sa reconnaissance en redoublant d'efforts pour le progrès des sciences qui nous sont chères et, en particulier, pour la prospérité de la Société d'archéologie de Bruxelles, sous le haut patronage du Roi et la présidence d'honneur de Monseigneur le Prince Albert de Belgique. *(Applaudissements prolongés.)*

Correspondance. — M. Émile de Munck remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en le désignant pour le représenter auprès du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco.

M. Lippens s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le notaire Vergote nous remercie de la lettre de condoléance que nous lui avons adressée à la suite du décès de son père, notre éminent vice-président d'honneur.

La Société royale des antiquaires d'Irlande, l'Institut égyptien et le Musée du Nord, de Stockholm, nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

MM. Georges Hock, Heuser, Maximilien Pfeiffer et Auguste Thorbecke, nommés membres correspondants, et M. Paul Darte, nommé membre effectif, nous adressent également leurs remerciements.

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts nous fait parvenir le programme du Congrès des sciences historiques qui aura lieu à Dunkerque en 1907.

MM. Joseph Destrée, Verhaeren, De Waele, Franz Cumont, Fernand Knopff et Eugène Van Overloop nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leurs nominations et promotions respectives dans l'Ordre de Léopold

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Hock (G.). Griechische Weihegebräuche. Würzburg, 1905, 1 vol. in-8°, br. (don de l'auteur).

Kunstgeschichtliches Museum (M. von Wagner-Stiftung), der K.G.L. Universität Würzburg. — Ausstellung von Nachbildungen und Originalen zur Geschichte der niederländischen Kunst des 15. und 16. Jahrhunderts. Würzburg, 1905, 1 br. in-12 (id.).

Cartailhac (E.) et Breuil (l'abbé H.). Les peintures et gravures

murales des cavernes pyrénéennes Altamira, de Santillane et Marsoulas. Paris, 1905. 1 br. in-8° fig. (don de M. Cartailhac).

Vannérus (J.). Documents concernant le fief de Niederwampach analysés par Jules Vannérus. Luxembourg, 1904. 1 vol. in-8° (don de l'auteur).

Deux documents relatifs à la guerre de Philippe le Bel avec la Flandre (1303-1304). Bruxelles, 1903. 1 br. petit in-8° (id.).

Note sur la famille et le lieu de naissance du général Beck. Luxembourg, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Le dépôt des archives de l'État, à Anvers. Bruxelles, 1906. 1 br. in-8° (id.).

Ce que l'on trouve dans les reliures des anciens registres. 4 feuillets petit in-8° (id.).

Documents relatifs à la seigneurie de Houffalize (1417-1778). Arlon, 1905. 1 br. in-8° (id.).

Deux pierres tumulaires des familles luxembourgeoises Casaquy et Le Veneur. Arlon, 1904. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Le cartulaire Tesch de Fresnoy-la-Montagne (1415-1746). Arlon, 1905. 1 br. in-8° (id.).

Documents relatifs à la seigneurie de Lignière et à la famille d'Everlange. Arlon, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Catalogue de la collection de tableaux anciens et modernes, porcelaines, faïences, objets divers de feu M. Léon Weber, vice-gouverneur de la Banque Nationale. Vente des lundi 12 et mardi 13 mars. Grand in-8°, br., pll. (don de MM. J. et A. Le Roy frères, experts de la vente).

Lehmann (le Dr H.). Musée national suisse à Zurich. XIe rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé au nom de la Commission, 1902. Zurich, 1903. 1 vol. petit in-8°, br., pll. (don de l'auteur).

Musée national suisse à Zurich. XIIe rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé au nom de la Commission, 1903. Zurich, 1904. 1 vol. petit in-8°, br., pll. (id.).

Musée national suisse à Zurich. XIIIe rapport annuel présenté au Département fédéral de l'Intérieur et rédigé au nom de la Commission, 1904. Zurich, 1905. 1 vol. petit in-8° br., pll. (id.).

Zur Geschichte der Glasmalrei in der Schweiz. I. Teil: Ihre Entwicklung bis zum Schlusse des 14. Jahrhunderts. Zurich, 1906. 1 br. in-4°, pll. et figg. (id.).

Die Chorstühle in der ehemaligen cistercienser-Abtei Wettingen. Ein Beitrag zur Geschichte des Kunsthandwerkes in der Schweiz Mit 24 Tafeln in Lichtdruck und 54 Illustrationen im Text. Zurich, 1901, in-4° rel. (id.).

Hanquet (K.). La chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium » nouvelle édition. Bruxelles, 1906. 1 vol. in-8° br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

Élections. — MM. Maurice Beeli, Gustave Coucke et F. Delpy sont nommés membres effectifs.

Conservation des monuments. — M. Georges Cumont donne lecture d'un extrait du *Bulletin des Musées royaux* dans lequel il est question d'un projet de l'architecte Engels relatif à la transformation de la *Porte de Hal.*

M. Cumont craint que l'exécution de ce projet ne vienne défigurer encore davantage ce monument déjà si malmené.

Exposition. — M. Ed. Nels expose, avec infiniment de goût, une remarquable série de 380 reproductions photographiques des richesses artistiques du château de Chantilly et M. Louis Titz, à la demande du bureau, nous fait une très intéressante causerie sur les artistes et les œuvres picturales y représentées.

M. Georges Cumont exhibe à l'assemblée une monnaie carolingienne rare et intéressante, trouvée récemment au sommet des rochers de Furfooz, à l'emplacement de la petite forteresse belgo-romaine.

Cette monnaie est de Charles le Gros (fin du IXe siècle) et a été frappée à Dinant.

Communications.

G. De Bavay. — *Le capitaine De Brouwer et son livre de bord. (Un voyage en Chine fait en 1738 par un navigateur ostendais.)*

R. P. Jules Furgus. — *Les ruines de Belon, province de Cadix.* (Résumé présenté par M. Charlemagne Magnien.)

Ch. Terlinden. — *L'élection de Christine de Hohenzollern, princesse et abbesse de Munsterbilsen.*

— La séance est levée à 10 1/2 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 MAI 1906.

Présidence de M. Franz Cumont, *vice-président.*

La séance et ouverte à 8 heures.

Soixante-huit membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Victor Tahon et C. Magnien s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Jos. Lenaerts et Ouverleaux-Lagasse nous expriment leurs sentiments de reconnaissance pour la part que nous avons prise à leurs deuils récents.

Nous recevons une circulaire nous annonçant que la deuxième session du Congrès préhistorique de France aura lieu à Vannes (Morbihan) en août prochain.

MM. Henri Siret et Paul Verhaegen nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à la suite de leur nomination dans l'Ordre de Léopold.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous adresse le programme de ses concours pour 1906.

M. Maurice Beeli, nommé membre effectif, nous adresse aussi ses remerciements.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

de Behault de Dornon (A.). La commune de Mons a-t elle été acquise au prix du sang de ses bourgeois ? Anvers, 1906. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

[1] Mmes A. Delacre, Schweisthal, Laureys, P. Darte, Jasinski, Seghers et P. Combaz.

Mlles Lecointe, B. Rouleau, Th. Rouleau, L. Rouleau, M. Crick et J. Leurs.

MM. G. Cumont, le baron A. de Loë, Kestens, Le Bon, de Soignies, Verwaeck, Raemdonck, Franz Cumont, Lefebvre de Sardans, de Lara, G. Combaz, Vanderkelen-Dufour, A. Delacre, De Beys, Poels, Minner, De Bavay, Schweisthal, P. Combaz, Thilly, Paul Darte, Beeli, Jasinski, Speeckaert, Rutten, Vander Mynsbrugge, Duwelz, Paris, F. Seghers, de Zantis de Frymerson, L. Crick, E. Crick, Parmentier, Eyben, van Overloop, Poncelet, M. Exsteens, Vanheerswynghels, Piron, Houa, L'Hoest, Capart, Bruniaux, J. Poils, Lacourt, E. Seghers, l'abbé Delvenne, G. Combaz fils, Crespin, Charles, Lacomblé, Paul Dubois, Wehrle, Pichon et Jean De Mot.

Comptes rendus du Congrès international d'archéologie, 1re session, Athènes 1905. Athènes 1905. 1 vol. in-8° pll. et figg. (don de M. Cau-radias).

Millon (l'abbé A.). Le château de Kernutz, son histoire, ses collections. Saint-Brieuc, 1905. 1 br. in-8°, 1 pl. (don anonyme).

Terlinden (Ch.). Mémoire présenté à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, par le ministre de la justice, le 18 décembre 1816, à l'effet de justifier sa proposition relativement aux charges portées contre l'évêque de Gand, publié par Ch. Terlinden. Louvain, 1906. 1 br. petit in-8° (don de M. Terlinden).

Exposition universelle de Saint-Louis 1904. Liste officielle des récompenses accordées aux exposants belges [1]. Bruxelles, 1905. 1 br. in-8° (envoi du Ministre de l'Industrie et du Travail).

Renard (L.). Figurines en terre cuite de l'époque belgo-romaine découvertes aux environs de Tongres. Tongres, 1905. 1 br. petit in-8° pll. (don de l'auteur).

Henri Schuermans. — Notice biographique. Liége, s. d. 1 br. in-8° portrait (id.).

Pour les collections :

Pièce d'argent de Louis XV trouvée à Furfooz (commission des fouilles).

Petits carreaux céramiques provenant de Poilvache (don de M. G. Hasse).

Élections. — Mlle E. Lecointe est nommée membre effectif.

Excursions. — M. le Président annonce à l'assemblée que l'excursion à Léau, projetée pour le lundi de la Pentecôte, ne pourra avoir lieu ce jour-là, en raison du grand pèlerinage annuel, qui nous entraverait dans notre visite de l'église, objet principal du voyage

Cette excursion est donc ajournée, mais sera remplacée par une autre dont les membres recevront le programme en temps utile.

M. Paul Combaz dépose sur le bureau une requête signée de quatorze membres et priant la Commission administrative de bien vouloir étudier et soumettre ensuite à l'assemblée le projet de voyage suivant :

Angleterre : *Ipswich, Norwich, Yarmouth, Ely, Cambridge, Bury St Edmand's* et *Colchester*. Voyage de 8 à 9 jours, avec séjour à Londres facultatif après le voyage archéologique. A exécuter entre le 15 juillet et le 15 août.

[1] En ce qui concerne la Société d'archéologie de Bruxelles, voir page 4, ligne 21.

.ES « MASTABAS » DE L'ANCIEN EMPIRE, A SAQQARAH

Conférence avec projections, par M. JEAN CAPART, *membre effectif.*

M. LE PRÉSIDENT remercie et félicite l'érudit et disert conférencier, auquel l'assemblée ne ménage pas ses applaudissements.

— La séance est levée à 10 1/2 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 11 JUIN 1906

Présidence de M. FRANZ CUMONT, *vice-président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance le mai. *(Adopté sans observation.)*

M. LE PRÉSIDENT prie M. Buls, vice-président d'honneur, de bien ouloir prendre place au bureau.

Correspondance. — M. le chevalier Victor de Stuers, MM. René et 'aul Vromant, et M. Ranschyn nous remercient des condoléances que ous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

La Société archéologique de Glasgow, la Société des antiquaires de ;ambridge, l'Académie royale d'archéologie d'Anvers et le Cercle rchéologique du Pays de Waes nous accusent réception de l'envoi de os publications.

[1] Mme E. Hermant.

Milles Leurs, Lecointe, L. Rouleau, B. Rouleau, Crick et la comtesse Marie-F. an der Noot.

MM. Van Gele, G. Cumont, Vanderkelen-Dufour, Alph. Hanon de Louvet, Poils, L. Paris, E. Van Neck, Magnien, De Backer, Lefebvre de Sardans, tocquart, Schweistal, Buls, le baron A. de Loë, F. Landrien, De Bavay, . Luyten, A. Vincent, G. Vincent, André, Lecointe, Belleroche, Minner, ander Beken, Franz Cumont, A. Joly, E. Hermant, J. Destrée, P. Crick, alomons, De Beys, Lowet, M. Despret, Hanon de Louvet, Ranschyn, Del enne, Kestens, Speeckaert, Exteens, Duwelz, Charles, J. Vander Linden, . Crick, Aubry, J. de Soignies, A. Dillens, T. Hermant, Cooreman, J. Vander orght, Pichon et Desvachez.

M. Victor Tahon et M. C.-J. Comhaire s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

De Mely (F.). Le grand camée de Vienne. Paris, 1886. 1 br. in-4°. 1 héliogravure (achat).

Hamy (le Dr E.-T.). La vie rurale au XVIIIe siècle dans le Pays reconquis. Boulogne-sur-Mer, 1906. 1 br. petit in-8° (don de l'auteur).

Matériaux pour servir à l'histoire de l'archéologie préhistorique. I. Le mémoire de Mahudel sur les pierres de foudre. (1737). Paris, 1906. 1 br. in-8° (id.).

Bahrfeldt (E.). Zur anhaltischen Münzgeschichte. Wien, 1906. 1 br. in-8° (id.).

Cosyn (A.). Laeken ancien et moderne. Avec 2 cartes, 80 illustrations photographiques et 24 reproductions de tableaux, estampes, etc. Bruxelles, 1904, 1 vol. in-8°, demi-reliure (id.).

Haidelberga. — *Sereniss. Potentiss. Principi Friederico, Bohem. Regi Com. Pal. Rhen. S. Rom. Imp. Elect. Duci Bava. Mar. Mor. Siles. et Lucemb. Duci. Mar. Lus. Dno suo Clementiss. Humillime D. D. D. Matthæus Merianus 1620.* Fac similé à la grandeur (1.040 × 0.455) de l'estampe originale. Verlag von Amsler et Ruthardt, Berlin. Lichtdruck von A. Frisch, Berlin (don de M. Thorbeke).

Wauters (A.). Histoire des environs de Bruxelles. Bruxelles, 1855. 3 vol. in-8°, figg. demi reliure, à coins, ch. brun (achat).

Pour les collections :

Objets divers provenant des fouilles de la rue de la Grande Ile, à Bruxelles.

Délégations. — MM. P. Hamelius et Émile Stocquart sont désignés pour représenter officiellement la Société au Congrès organisé à Worcester par le Royal Archaeological Institute.

M. Marcel Despret est nommé délégué officiel près le Congrès préhistorique de France, dont la deuxième session aura lieu à Vannes (Morbihan).

Élections. — MM. Georges André, Jules Dubois-Petit, Jean Dumont, Mme Mina Timbermann et M. Poels sont nommés membres effectifs.

Mmes Dubois-Petit et Whitby et M. Edgard Picavet sont nommés membres associés.

Communications.

G. Cumont. — *Les fouilles de la rue de la Grande Ile, à Bruxelles.*

L. Paris. — *Ornements de reliure provenant des mêmes fouilles.*

A. Reydams. — *Les Reydams tapissiers bruxellois.* Résumé présenté par M. Ch. Magnien.

J. Destrée. — *Note sur des enluminures flamandes du XVIe siècle.*

Bon de Loë et Rahir. — *Voies antiques dans les rochers.* Résumé présenté par M. le baron de Loë.

A la suite de cette communication, M. F. Cumont rappelle que, dans la passe de Kazan, par laquelle le Danube traverse les Carpathes à la frontière de la Hongrie et de la Serbie, on voit clairement, sur la rive droite, les restes de la route que Trajan y construisit en 103 après J.-C. C'était un chemin de halage de 1m50 à 2 mètres de large élevé au-dessus des plus hautes crues du fleuve. Là où des rochers plongent verticalement dans le Danube, de longues passerelles de bois avaient été établies ; on voit encore la série des trous quadrangulaires qui ont servi à fixer les poutres horizontales qui supportaient le tablier. A l'endroit le plus étroit du défilé, en face de O'Gradina, se trouve la célèbre table de Trajan, taillée dans le roc, et qui commémore ce grand travail.

M. Buls cite des vestiges semblables, dans l'île de Crête, de chemins en bois portés sur des poutres et passant une gorge.

M. Destrée fait remarquer une particularité qu'il a notée sur plusieurs tableaux émanant soit de Patenier, soit d'autres peintres mosans contemporains. Il s'agit de plans inclinés en bois disposés sur des hauteurs, le long des parois de rochers et supportés par des poutres. Or, ces paysages, de conception peut-être fantaisiste, ne contiennent cependant que des éléments qui ont existé. Le propre de Patenier, de Blès et d'autres paysagistes du début du xvie siècle était de coordonner des choses vues, mais d'après le caprice de leur fantaisie.

Notre confrère promet de se procurer des reproductions de tableaux où l'on voit les plans inclinés en question.

*
* *

L'an dernier il a été question d'une œuvre de Hugo van der Goes ; j'avais attribué, dit-il, au célèbre peintre gantois un tableau conservé dans la Galerie artistique de Bath (Angleterre). Voir numéro du mois de juin 1905 de la Revue anglaise *The Connoisseur.* Ma manière de voir a rallié plusieurs suffrages importants. La composition, en tout cas,

émane bien de Hugo, ainsi qu'il résulte de rapprochements très rigoureux.

M. Sander Pierron a cru devoir restituer à cet artiste des miniatures exécutées à la fin du XVe siècle pour le prieur Gillemans, de Rouge-Cloître. Seulement aucune reproduction de ces peintures n'a été faite jusqu'à ce jour et il me serait impossible de me prononcer à cet égard. Du reste, de sérieuses objections ont été formulées dans *Durendal* [1] par un auteur anonyme des mieux informés.

Si on n'a pas retrouvé d'une façon positive, jusqu'à présent, des miniatures exécutées par Hugo, en revanche il semble qu'il ait été fort goûté par les enlumineurs. Dans le Bréviaire Grimani, comme j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer dans une séance de la Société, les pages représentant l'*Adoration des Bergers* et celle *des Mages* sont inspirées manifestement des œuvres du maître, mais elles n'émanent pas directement de cet artiste, ainsi que l'affirmait Alphonse Wauters. On peut mentionner l'*Adam et Ève,* qui correspond à la scène du petit diptyque du Musée de Vienne. Dans les figures d'apôtres, celle de saint Antoine l'ermite, dans celle de la Madone qui se trouve à la fin (pl. 109, *Recueil photographique de Zanotto).*

On peut encore mentionner la miniature du manuscrit 862 du Musée national de Munich, qui s'éloigne peut-être un peu de la composition de Vienne ; mais l'attitude de nos premiers parents est bien dans le même style et dans le même caractère. Dans le manuscrit cimel. 41 de la Bibliothèque de la Cour, il y a lieu de mentionner comme relevant de l'inspiration de Hugo : l'*Adoration des Mages,* qu'il convient de rapprocher de celle de Bath pour certains détails ; un *pieta* d'un pathétisme impressionnant.

Il m'a été donné de m'occuper de deux tapisseries importantes de la seconde moitié du XVe siècle qui furent prêtées par le Musée des Gobelins à l'Exposition organisée, l'an dernier (1905), par le Cercle artistique de Bruxelles, à l'occasion du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale. Ces deux panneaux, représentant l'*Annonciation* et l'*Adoration des Mages,* me paraissent se rattacher à Hugo van der Goes. Des objections m'ont été faites. Ce n'est pas le moment d'y revenir ; mais je me réserve de le faire à un autre moment. Aujourd'hui, qu'il me soit permis d'attirer votre attention sur une petite tapisserie représentant l'*Adoration des Mages,* qui faisait partie des collections de feu M. de Somzée ; l'œuvre rappelle d'une façon surprenante certaines figures connues, telles que la Vierge du Musée de Staedel à Francfort-sur-Mein, et certain

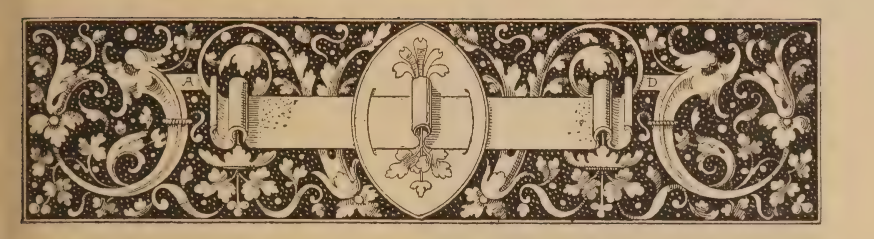
[1] Mois d'août 1904, p. 505-506.

vieillard de la *Mise au tombeau* de Naples. Ces deux œuvres relèvent précisément de Hugo.

Citons encore la petite tapisserie de l'*Adoration des Bergers,* provenant de la collection Spitzer, appartenant aujourd'hui au Musée Meyer-van den Berghe, à Anvers. La Vierge et saint Joseph sont bien de la main qui a tracé les mêmes personnages dans le triptyque de la galerie Lichtenstein, à Vienne. Ces deux tapisseries, qui paraissent dater du premier tiers du XVIe siècle, sont tissées soit d'après des modèles, proprement dits, soit d'après des tableaux. L'inspiration du maître flamand y est manifeste. On retrouve cette inspiration, mais intense, dans la belle tapisserie du Musée de Kensington représentant l'*Adoration des Bergers,* se combinant avec un concert donné par les anges.

— La séance est levée à 10 1/4 heures.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Note sur une épée conservée à Orléans.



ETTE jolie pièce est en la possession de M. Veillard, tapissier, demeurant rue des Pastoureaux, n° 21, à Orléans.

Ce collectionneur tient à cette épée qui n'est pas à vendre.

A mon avis, c'est une épée de cour. Elle mesure 0^m90 de longueur (lame et poignée comprises), est montée en argent ciselé, jadis doré.

Le *pommeau,* très élégant, représente de petits amours armés de boucliers, séparés par des rinceaux ellipsoïdaux.

La *fusée* est élégante, garnie d'une tresse d'argent, jadis doré, et limitée par deux tresses ou torsades plus fortes. L'écusson est orné, d'une part, d'un buste de femme accosté d'une palme et d'une ancre, et de l'autre, d'un trident couronné de lauriers et d'une palme.

Le *pas-d'âne* est simple et fin.

Le *quillon,* unique, se termine en globule.

La *garde brisée* est *absente.*

Les *coquilles* sont délicatement ciselées, tant en dedans qu'en dehors, mais plus soignées dans leur partie convexe que dans leur partie concave.

On y remarque quatre sujets représentant :

1° Un amour jouant de la trompette, assis au milieu d'un faisceau d'armes et tenant un *étendard turc* dans la dextre.



Deux volutes terminées par de têtes de guerriers casqués à l'antique encadrent ce petit sujet.

2° Un amour porté par un dauphin appuyé sur une coque de vaisseau, serrant dans ses bras un carquois pesant, chargé de flèches. Autour de lui : trident, harpon, rames, ancres, voile et drapeau — mêmes guerriers terminant des rinceaux élégants.

En dessous : des cuirasses et boucliers ornent les coquilles.

La lame, longue, à pointe émoussée est à section en amande, au talon. Elle devient ensuite hexagonale, et s'effile sans changer de forme jusqu'à la pointe. Elle est gravée de bout en bout, finement et sobrement ornée de ciselures jadis dorées dans leur creux.

Sur chaque face : un cartouche avec inscription :

1° JOHANNES BACKHUŸSEN (Nom) ;

2° « DEUS ADJUTOR MEUS » (Devise).

Il est aisé de remarquer que cette arme charmante devait être celle d'un marin ou, tout au moins, celle d'un gentilhomme ayant quelque attache avec la marine.

Je croirais volontiers cette arme du XVIIe siècle, mais je ne saurais me prononcer sur la date précise de sa fabrication.

J'ai tout d'abord compris qu'elle appartenait à une famille d'*origine hollandaise*, en raison de la composition du nom qui suit le prénom de Jehan ou Jean.

J'ai vainement cherché jusqu'ici un Jean Backhuysen, marin ou peintre de marine.

Le grand peintre flamand, qui fut le professeur et l'ami de Pierre le Grand, est connu sous le prénom de Ludolph (né à Emsden, en Westphalie, en 1631, mort à Amsterdam, en 1709).

Son père était secrétaire des États généraux de Hollande. Je ne crois pas qu'il fut dénommé Jean.

Le célèbre théologien janséniste Guillaume Bachusius (Backhuysen), qui mourut chanoine de Bruges, en 1779, n'était-il pas de cette même famille ? Évidemment, cette épée ne saurait être la sienne, mais j'évoque un souvenir historique. — A vous, Messieurs, d'élucider cette question de détermination du personnage soupçonné.

Vous saurez découvrir quel était ce Jean Backhuysen que je recherche et qui tenait de si près à la marine. Les renseignements et les documents, les dictionnaires spéciaux et armoriaux flamands ne sont pas en nombre suffisant à ma disposition. A Bruxelles, au contraire, l'énigme sera vite déchiffrée, grâce à toutes ces sources précieuses' j'en ai la conviction.

Il m'a semblé que cette arme délicate, soignée, personnelle, pouvait être un don princier, *une arme d'honneur*, et voilà pourquoi je vous l'ai signalée avec empressement, parce qu'elle doit avoir son histoire.

Comment est-elle venue échouer à Orléans ? C'est ce que j'ignore.

L. Dumuys.



Note sur quatre tapisseries de Raes de Bruxelles

(XVIIe siècle).

Le hasard, ce grand ami des archéologues, m'a fait découvrir chez M. Duplessy, 29, rue Blanche, à Paris, un très beau panneau de tapisserie flamande pouvant mesurer de 2^m50 à 3 mètres sur 2^m50 à 3 mètres.

Il représente une chasse à la panthère. L'animal déjà grièvement blessé au flanc est menacé d'un coup fatal par deux beaux cavaliers de grandeur presque naturelle, qui fondent sur lui, la lance en arrêt.

Le fond de la tapisserie est de soie crème.

Les bordures sont belles, larges de 0^m30 environ, celle du haut est coupée par un médaillon bleu, chargé d'une étoile d'or.

A la partie inférieure de la bordure, la lisière d'un bleu foncé est ornée de la marque de Bruxelles, puis H (?) RAES en suivant (le tout jaune d'or).

Je ne suis pas sûr de la lettre H., il faudrait la vérifier. Mais nous sommes bien en présence d'une œuvre magistrale d'un Raes travaillant au XVIIe siècle.

L'œuvre du maître flamand comporte ici quatre panneaux égaux — m'a-t-on dit — qui ne sont pas fixés aux murs d'un appartement.

Celui que j'ai vu est tendu provisoirement, les autres sont roulés dans quelque placard de l'immeuble.

Léon Dumuys.



Monnaies romaines trouvées à Mélin (Brabant).

Le 24 mars 1900, en labourant, plus profondément que de coutume, une terre de la ferme de la Conventerie (sect. E, n° 136*a* du cadastre ; superficie : 4 h. 17 a. 60 c.), au hameau de Sart-Mélin (commune de Mélin, canton de Jodoigne, arrondissement de Nivelles, province de Brabant), le fermier M. Jules Morimont déterra un pot en terre cuite rouge, malheureusement brisé, enfoui à 0^m25 environ de profondeur, et contenant 250 pièces romaines qui sont toutes des grands

bronzes, à l'exception de 3 deniers. Ces monnaies se rapportent à Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Sabine, Antonin le Pieux, Faustine, Marc Aurèle, Faustine II, Lucius Verus, Lucille, Commode, Crispine, Septime-Sévère et Caracalla, comprenant ainsi une période d'à peu près 150 ans.

Les grands bronzes les plus anciens sont presque tous frustes à cause d'une longue circulation. Parmi eux, il faut mentionner quelques variétés inconnues à Cohen et particulièrement un grand bronze de Lucille, femme de Lucius Verus, avec une légende hybride au revers.

Dans sa *Topographie des voies romaines de la Belgique*, Camille Van Dessel indique une route qui allait, à l'époque romaine, de Namur, par Perwez, à Tirlemont, en passant à proximité de Mélin ; Tarlier et Wauters *(Géogr. et hist., etc., canton de Jodoigne,* 206) parlent de tombes de la période franque découvertes à cet endroit.

La route pavée, qui passe à proximité du champ où la trouvaille de monnaies romaines a été faite, n'a été construite qu'il y a environ 45 ans et va de Hannut, par Jodoigne et Grez-Doiceau, à Wavre. L'ancien chemin qui desservait ces localités côtoie le jardin de la ferme de la Conventerie dont il vient d'être question.

Voici la liste des pièces trouvées à Sart-Mélin, acquises par la Société d'Archéologie de Bruxelles et conservées dans ses collections :

1. VESPASIEN,	grand bronze fruste.	2	
69-79.			2
2. DOMITIEN,	»	11	
81-96.			11
3. NERVA,	»	1	
96-98.			1
4. TRAJAN,		29	
97-117.	COHEN, t. II, nº 525, G. B. (105 de J.-C.)	1	
	» » type des nºs 619-637.	1	
			31
5. HADRIEN,	grand bronze fruste	27	
117-138.	COHEN, t. II, nº 125 G. B.	1	
	» » nº 234 »	1	
	» » nº 268 »	1	
	» » nº 308 »	1	
	» » nº 342 »	2	
	» » nº 523 » (117 de J. C.)	1	
	» » nº 643 »	1	
	» » nº 658 »	1	
	» » nº 722 »	1	
			82

	COHEN, t. II,	n° 703	G. B.		3
	» »	n° 817	»		2
	» »	n° 889	»		1
	» »	n° 979	»		1
	» »	n° 1001	»		1
	» »	n° 1205	»		2
	» »	n° 1235	»		1
	» »	n° 1271	»		1
	» »	n° 1333	»		1
	» »	n° 1397	»		1
					51
6. SABINE,	COHEN, t. II,	n° 8	G. B.		1
femme d'Hadrien.	» »	n° 69	»		1
					2
7 ANTONIN LE PIEUX,	grand bronze fruste.				6
138-161.	COHEN, t. II,	n° 39	G. B.	(148 de J.-C.)	1
	» »	n° 41	»	(149 »)	1
	» »	n° 62	»	(140-143 de J.-C.)	1
	» »	n° 146	»	(140-141 de J.-C.)	1
	» »	n° 168	»	(139 de J.-C.)	1
	» »	n° 232	»	(149 de J.-C.)	1
	» »	n° 246	»	(151 »)	1
	» »	n° 358	»	post mortem.	1
	» »	n° 426	»	(140-143 de J.-C.)	1
	» »	452 ou 454	»	(153 ou 154 de J.-C.)	2
	» »	n° 508	»	(148 de J.-C.)	1
	» »	n° 542	»	(154 »)	2
	» »	n° 556	»	(140-143 id.)	1
	» »	n° 569	»	(140-143 id.)	2
	» »	n° 576	»		1
	» »	n° 594	»	(depuis 145 de J.-C.)	1
	» »	n° 643	»	type différent	1
	» »	n° 652	»	(139 de J.-C.)	1
	» »	n° 720	type du moyen bronze		1
	» »	n° 728	»	(152 de J.-C.)	1
	» »	n° 751	»	(depuis 145 de J.-C.)	1
	» »	n° 780	»	(140-143 id.)	1
					129

	COHEN, t. II, nº 819 G. B. (140-143 id.)	1	
	» » nº 846 »	1	
	» » nº 980 » (156 de J.-C.)	1	
	» » nº 1008 » (157 »)	3	
	» » nº 1017 » (157 »)	1	
	» » nº 1017 » (mais de 158 de J.-C.)	1	
	» » nº 1017 (mais l'Abondance est tournée à gauche	1	
	» » nº 1049 » (159 de J.-C.)	4	
			44
8. FAUSTINE, femme d'Antonin.	grand bronze fruste.	1	
	COHEN, t. II, nº 15 G. B.	2	
	» » nº 91 »	1	
	» » nº 125 »	2	
	» » nº 137 »	2	
	» » nº 162 »	1	
	» » nº 210 »	1	
	» » nº 240 » 3 variétés.	3	
	» » nº 268 » types différents	2	
			15
9. MARC AURÈLE, 161-180.	COHEN, t. III, type de la pièce d'argent nº 16 G. B.	1	
	» » nº 51 » (162 de J.-C.)	1	
	» » nº 93 »	1	
	» » nº 127 » (171 de J.C.)	1	
	» » nº 199 » (171 »)	1	
	» » nºs 247 ou 252 ou 311 (173 ou 174 de J.-C.)	1	
	» » nº 269 » (171 »)	2	
	» » nº 318 » (175 »)	1	
	» » nº 338 » (175 »)	1	
	» » nº 359 » (176 »)	1	
	» » nº 369 » (177? »)	1	
	» » nº 419 » 6e libéralité, (175 de J. C.)	1	
	autre libéralité (légende illisible)	1	
	» » nº 495 » (171 de J. C.)	1	
	» » nº 544 » (169 »)	1	
	» » nº 547 » (170 »)	1	
	» » nº 555 ou 564 (162 ou 163 de J.-C.)	1	
			175

	COHEN, t. III, nº 572 G. B.	(145 ou 146 de J.-C.)	1	
	» » nº 596 »	(145 ou 146 de J.-C.)	1	
	» » nº 748 »	(159 »)	1	
	» » nº 801 »	(165 »)	1	
	» » nºs 815 et 818	(167 et 168 de J.-C.)	3	
	» » nº 932 »	(probt 176 de J.-C.)	1	
	» » nºs 1032 ou 1034 ou 1037	(171 de J.-C.)	1	
				27
10. FAUSTINE II, femme de Marc Aurèle.	grand bronze fruste.		1	
	COHEN, t. III, nº 7 G. B.		1	
	» » nº 47 »		1	
	» » nº 88 »		3	
	» » nº 90 »		2	
	» » nº 100 »		3	
	» » nº 112 »		1	
	» » nº 121 »		1	
	» » nº 142 »		1	
	» » nº 200 »		1	
	» » nº 250 »		1	
				16
11. LUCIUS VÉRUS, 161-169.	COHEN, t. III, nº 27 G. B. dessinée p. 175 (COHEN.)	(161 de J.-C.)	1	
	» » nº 69 »	variété.	1	
	» » nº 105 »	(169 de J.-C.)	1	
	» » nº 193 »	(165 »)	1	
	» » nºs 209 ou 211 ou 213	(167 ou 168 de J.-C.)	1	
	» » nºs 214 ou 216	(168 ou 169 de J.-C.)	1	
				6
12. LUCILLE femme de Lucius Vérus.	COHEN, t. III, nº 23 G. B.		1	
	» » nº 31 »		1	
	» » nº 54 »		1	
	» » nº 74 »		1	
	» » nº 77 »		1	
	» » nº 94 »		1	
				212

Le grand bronze suivant présente une anomalie curieuse. C'est pourquoi il mérite une description complète :

LUCILLA AUGUSTA. Son buste à droite (type des pièces portant au revers : **FECVNDITAS**). *Revers :* **FECVN.........ETRIX**, les lettres intermédiaires étant illisibles.

Lucille, assise à droite, tenant un enfant sur ses genoux, derrière elle un enfant debout et un autre enfant, aussi debout, devant elle. En exergue les lettres : **SC.** (type des pièces à la légende **FECVNDITAS**).

M. Babelon qui a bien voulu examiner cette pièce a confirmé la lecture que j'avais faite de cette légende du revers, mais il a pensé que la pièce a été surfrappée. On aurait d'abord employé un coin avec *Venus Genetrix,* puis la figure étant mal venue, un autre coin avec *Fecunditas.* De sorte que les deux inscriptions ont laissé leur trace sur la monnaie hybride trouvée à Sart-Mélin. 1

7

13. COMMODE, 176-192.	COHEN, t. III, nº 26 G. B. (191 de J.-C.)	2
	» » nºs 31 ou 32 (187 ou 189 de J.-C.)	1
	» » nº 99 (variété) G. B. (177 de J.-C.)	1
	» » nº 213 G. B. (187 »)	1
	» » nº 228 » (179 »)	1
	» » nº 252 ou 253 G. B. (187 ou 189 de J.-C.)	1
	» » nº 305 G. B. (180 de J.-C.) 3e libéralité.	1
	» » nº 330 » (178 de J.-C.)	3
	» » nº 369 » (189 »)	1
	» » nº 379 » (186 »)	1
	» » nº 469 ou 470 G. B.	2
	» » nº 623 G. B. (180 »)	1
	» » nº 667 ou 668 ou 669 ou 670 G. B. (185 ou 186 de J.-C.)	1
	» » nº 675 ou 676 G. B. (187 ou 188 de J.-C.)	2
	» » nº 712 G. B. (175 »)	1
	» » nº 899 » (183? »)	1
	» » nºs 945 ou 946 ou 947 G. B. (184 ou 185 ou 186 de J.-C.)	1
	En outre trois grands bronzes frustes.	3

25

238

14. CRISPINE, femme de Commode.	COHEN, t. III, nº 6 G. B.	2
	» » nº 32 »	2
	» » nº 33 »	1
		5
15. SEPTIME SÉVÈRE, 193-211.	COHEN, t. IV, nº 188, denier (197 de J.-C.)	1
	» » nº 372 » (202 »)	1
		2
16. CARACALLA, 198-217.	grand bronze fruste.	1
	COHEN, t. IV, nº 576 G. B. (210-213 de J.-C.)	1
	» » nº 608 » denier à fleur de coin (213-217 de J.-C.)	1
		3
Deux grands bronzes tout à fait frustes et par conséquent indéterminables		2
		250

La composition de cette petite fortune rurale correspond assez bien avec les différentes monnaies qui formaient la trouvaille de Manage faite en 1899 et décrite dans nos *Annales*, t. XIX, p. 476-480; seulement ces dernières pièces ont été enfouies sous le règne de Sévère Alexandre (222-235), tandis que les économies du paysan de Mélin ont été confiées à la terre vers la fin du règne de Caracalla puisqu'elles renfermaient un denier à fleur de coin, n'ayant par conséquent presque pas circulé et qui avait été frappé sous Caracalla (de 213 à 217 ap. J.-C.), la mort de cet empereur étant arrivée le 8 avril 217.

26 août 1906. GEORGES CUMONT.



Y a-t-il eu des chanceliers de Brabant au XIVe siècle ?

LA présente note n'a d'autre objet que d'attirer l'attention sur un petit point relatif à l'histoire constitutionnelle du Brabant au moyen âge et de résoudre, si possible, les difficultés que soulève son examen.

On sait que la création de l'office de chancelier de Brabant, première place honorifique dans le duché, remonte à l'année 1408 et fut l'œuvre d'Antoine de Bourgogne [1]. Le personnage investi des hautes prérogatives attachées à cette fonction était considéré comme le chef du Conseil de Brabant, organisé au début du XVe siècle. Il paraîtrait donc, *a priori*, fort étrange de rencontrer des chanceliers de Brabant à une époque où l'institution à laquelle ils appartenaient n'existait pas encore. Cela étant, comment peut-on expliquer la présence de chanceliers, mentionnés dans quelques documents du XIVe siècle ? Peut-il être question, dans le cas présent, d'un personnage mis à la tête de la secrétairerie ducale, chargé de la rédaction et de l'expédition des chartes ? Car il semble bien certain, d'après ce que nous savons de cette secrétairerie, qu'au moyen âge, les ducs de Brabant n'ont jamais eu à leur côté un dignitaire analogue aux chanceliers de Flandre et de Hainaut [2].

Néanmoins, quelques auteurs, comme Divæus, Miræus, Stockmans, Edm. Poullet, Reusens et Eug. Lameere, mentionnent des chanceliers de Brabant du XIVe siècle, ou soutiennent que la chancellerie ducale a

[1] *Cf.* A. GAILLARD, *Histoire du Conseil de Brabant*, t. I, 1898, p. 8. En réalité, il est inexact de soutenir qu'en 1408, Antoine de Bourgogne créa l'office de chancelier de Brabant ; il est plus juste de dire que c'est de cette année que date la nomination du premier chancelier-chef du Conseil de Brabant qui soit connu jusqu'ici. La mercuriale de VAN SCHOOR, *Le Chancelier de Brabant*, est sans valeur pour le point qui m'intéresse ici.

[2] Voyez à ce sujet l'important travail du chanoine E. REUSENS, *Les Chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du* XIIe *siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXVI, 1896, p. 57-159. Mon regretté maître n'a relevé dans les chartes du XIe au XIIIe siècle qu'une seule mention d'un chancelier en Brabant. Encore est-il peu probable qu'il s'agisse ici d'un chancelier du duc, mais bien d'un moine, chancelier de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers. Le personnage s'appelle *Arnoldus* et a examiné *(recensui)* et apposé un sceau à une charte de 1181. *Cf. Cartulaire du XIVe siècle de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers*, fol. 22, Archives de l'Etat, à Anvers. Voyez REUSENS, *loc. cit.*, p. 149.

été érigée sous les règnes de la duchesse Jeanne ou de son père, le duc Jean III.

Il importe d'examiner rapidement sur quelles preuves sont appuyées ces allégations et de dire ce qu'il faut penser de l'appellation *cancellarius,* accolée aux noms de certains scribes brabançons dans les sources diplomatiques du XIVe siècle [1].

La première mention d'un chancelier se trouve dans l'œuvre historique de Divæus, les *Rerum Brabanticarum libri XIX,* relatée à l'année 1326 : « *Cui* [*Johannes de Bohemia*] *per Rogerium de Lefdalia* CANCELLARIUM, *virum disertissimum, responsum est cuiquam duci proceribusque videri regis postulationem* [2]. »

Il va sans dire que le témoignage d'un historien du XVIe siècle relatif à des événements du XIVe est totalement dénué de valeur et ne mérite aucune confiance. D'autre part, comme nous ignorons à quelles sources Divæus a puisé ses informations [3], nous ne savons pas si l'épithète de *chancelier,* donnée à Roger de Leefdael, doit être mise sur le compte propre de l'auteur ou bien sur celui d'un compilateur antérieur.

Peu importe d'ailleurs cette question de paternité ; une seule chose est certaine, c'est que Roger de Leefdael n'est renseigné nulle part dans les sources historiques contemporaines avec le titre de chancelier [4]. Et que pouvait bien désigner, vers 1326, le mot *cancellarius* si

[1] On trouvera la liste des chanceliers de Brabant, à partir de 1408, dans : A. GAILLARD, *Histoire du Conseil de Brabant,* t. III, p. 334-345 ; J.-B. CHRISTYN, *Consuetudines Bruxellenses,* 1689, p. 10, et H. LOYENS, *Tractatus de Concilio Brabantiæ,* 1667, p. 333

[2] DIVÆUS, *Rerum Brabanticarum libri* XIX. Le texte de Divæus a été repris par STOCKMANS : *De Jure devolutionis,* part. I, chap. XXI, p. 82. Roger de Leefdael est également cité comme premier chancelier de Brabant dans un grand travail, en 3 volumes, écrit en 1794, intitulé : *Chronologie historique des chanceliers et conseillers du Conseil Souverain de Brabant,* in-8°, Conseil de Brabant, n° 3667, p. 1-2, Archives générales du royaume, à Bruxelles. Voyez aussi une *Histoire du Conseil de Brabant, du siècle,* n° 9937 de la bibliothèque des manuscrits à la Bibliothèque royale.

[3] *Cf.* H. VAN DER LINDEN, *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge,* p. 80, note 1.

[4] Les renseignements sur Roger de Leefdael sont assez abondants. Voyez sur lui A. WAUTERS, *Table chronologique,* t. VIII, *passim ;* mais les principaux détails historiques sur les seigneurs de Leefdael, à partir du XIe siècle et spécialement sur Roger, ont été réunis par un philologue hollandais d'un grand sens historique, MATHIEU DE VRIES, *der Leken Spieghel van Jan Boendale,* dans les *Werken uitgegeven door de Vereeniging ter bevordering der oude nederlandsche letterkunde,* t. X, 1844, introd., p. LXVII-LXXIX. On y trouvera tout ce qu'on sait sur Roger. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le poète flamand Boendale a dédié la plupart de ses poésies à ce grand seigneur braban-

ce n'est premier secrétaire du duc de Brabant ? Mais est-il vraisemblable qu'un seigneur, un chevalier allié aux principales familles du duché ait été premier scribe de Jean III ? Ce fait semble difficilement admissible. Il est également fort douteux que le titre de *chancelier* ait été appliqué à Roger de Leefdael en qualité de premier membre d'un conseil quelconque (le Conseil de Cortenberg, par exemple), vu que, dans aucune assemblée officielle semblable du Brabant, il n'a existé un personnage portant ce titre honorifique [1].

Passons au second chancelier brabançon du XIVe siècle. Il se rencontre, avec Roger de Leefdael, dans la liste des chanceliers, dressée par Miræus dans ses *Opera diplomatica* [2]. L'érudit auteur lui donne l'état civil suivant : *Johannes van Loen, toparcha de Agimont, Walhain et Gheet,* CANCELLARIUS *anno 1372, sub duce Wenceslao. Ita Chartularium Edictorum Brabantiae.* T. I, fol. 134.

Miræus renvoie, on le voit, au texte d'une charte du 17 septembre 1372, insérée dans les *Placcaeten van Brabandt.* Or, cet acte ne mentionne pas Jean van Loen comme chancelier, mais se contente de dire qu'il est seigneur d'Agimont, de Walhain et de Gheet [3]. L'assertion de Miræus est donc erronée et il faut biffer, en conséquence, Jean van Loen de la liste des chanceliers de Brabant.

L'historien Butkens est le premier qui mette en avant, à propos des chanceliers, une opinion bien nette, mais singulièrement téméraire [4]. Pour lui, la création de l'office daterait de l'année 1384 et aurait pour auteur la duchesse Jeanne ; il s'exprime comme suit : « *Mais le duc Venceslas estant venu à mourir l'an 1384, la duchesse Jeanne sa veufve, ne*

çon, ami des lettres et protecteur des artistes. Voyez sur ce point M. DE VRIES, *loc. cit.*, et F. SNELLAERT, *Nederlandsche gedichten uit de veertiende eeuw van Jan Boendale, Hein van Aken en anderen*, 1869, introduction, *passim*. On trouvera également des renseignements sur le chevalier de Leefdael dans le *Livre des feudataires de Jean III*, de 1316, par L. GALESLOOT, 1865, p. 26, 89, 228, 233, 278, 294 note 2. En 1317 et 1318, Roger de Leefdael est signalé comme drossart du duché de Brabant. *Cf.* J.-FR. WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, t. I, *Codex diplomaticus*, p. 758.

[1] Voyez, sur la composition du Conseil de Cortenberg, EDM. POULLET, *Histoire de la Joyeuse-Entrée de Brabant*, p. 69, et, du même auteur, l'*Histoire politique nationale*, 2e édition, t. II, 1882-1892, p. 139, n° 262.

[2] MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1014.

[3] *Placcaeten van Brabandt*, t. I, p. 138 : « Jane van Loens heere van Agimont, van Walhain ende van Gheete. » Miræus dit avoir copié sa liste sur celles données par Loyens et Christyn : *nos eandem* [*seriem cancellariorum*] *ex utroque authore contextum referimus*. Ce détail est inexact, puisque les deux auteurs cités ne commencent leurs listes de chanceliers de Brabant qu'avec l'année 1408.

[4] BUTKENS, *Trophées du Brabant*, t. II, p. 342.

pouvant plus vaquer aux affaires du conseil... institua un chef perpétuel de son conseil qu'elle qualifia de chancelier. » On ne peut hésiter un seul instant à rejeter l'affirmation de l'annaliste brabançon. D'abord Butkens manque d'autorité, sa documentation est défectueuse et, qui plus est, il n'apporte pas de preuves de ce qu'il avance ici. Où a-t-il trouvé que la création de l'office de chancelier soit l'œuvre de la duchesse Jeanne ? Il ne le dit pas et il avait apparemment de bons motifs pour ne pas le dire. Butkens a reconnu d'ailleurs lui-même s'être avancé trop loin au sujet de l'institution des chanceliers [1].

Edm. Poullet a fait siennes les opinions de Butkens sur les origines de la chancellerie brabançonne [2], mais ses idées sur ce point manquent un peu de consistance. Selon lui, le chancelier est le représentant de la duchesse Jeanne dans son conseil, qu'il préside en son nom ; mais ce ne fut qu'au début du XVe siècle que ses droits se développèrent et qu'il prit le titre de chancelier.

Le premier document de cette époque où il est question d'un chancelier est une charte, passée à Bruxelles vraisemblablement, du 6 mars 1343 [3]. On y lit, en effet, au début de ce document : « *Presentatis nobis notariis subscriptis per venerabilem virum dominum Jacobum Bake, illustris domini nostri... ducis Brabancie* CANCELLARIUM *quibusdam certi tenoris litteris sigillis.* »

Remarquons que cet acte n'émane ni du duc de Brabant Jean III, ni de Jacques Bake, mais est un instrument public rédigé par le notaire Jean Anops et d'autres officiers publics. Il ne saurait donc être question en aucune manière d'un titre honorifique de chancelier, donné à

[1] Il s'explique à ce sujet dans le tome II des *Suppléments* à ses *Trophées*.

[2] Je l'induis de ce fait que Poullet dans son *Mémoire sur la Joyeuse-Entrée de Brabant*, p. 69, renvoie à Butkens pour tout ce qui concerne l'origine de la chancellerie de Brabant : « *Jusqu'à la fin du* XIVe *siècle, les ducs de Brabant présidèrent leur conseil en personne là où ils voulaient le réunir. L'office de chancelier ne fut, en effet, créé qu'à l'époque de la duchesse Jeanne, veuve de Wenceslas, et ne prit tous ses développements qu'à l'époque d'Antoine de Bourgogne.* » *Histoire politique nationale*, t. II, p. 120, n° 219. A un autre endroit, l'auteur dit : « *Les mêmes ducs* [*de Brabant*] *n'eurent pas de chancelier en titre avant le XVe siècle. Seulement, ils avaient d'habitude dans leur entourage un ou plusieurs notaires, chargés du service des écritures, sans véritable rang palatin. Idem*, t. I, p. 222, n° 466. Eug. Lameere adopte entièrement les idées de Poullet. Voyez l'*Essai sur l'origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas* dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. I, 1895-1896, p. 607 sq. Le chanoine Reusens, en s'appuyant sur les ouvrages de Loyens et de Miræus, admet l'existence de chanceliers en Brabant à partir du règne de Jean III. Voyez les *Analectes*, t. XXVI, 1896, p. 148.

[3] *Chartrier du duché de Brabant*, charte n° 610, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Jacques Bake par le duc, encore moins d'un titre que celui-ci aurait usurpé, à l'insu de son maître. L'appellation *cancellarius* accolée au nom de Bake est le fait du notaire et il est peu vraisemblable qu'elle corresponde à une dignité de chancelier existant à la cour ducale. *Cancellarius* est synonyme ici de *secretarius* et désigne un scribe quelconque de la cour de Brabant que le notaire, dans son langage à lui, appelle *cancellarius*.

Il ne me semble pas qu'il puisse en être autrement, d'autant plus que, dans un privilège accordé le 19 mars 1341 à la ville de Louvain par Jean III, le soi-disant chancelier de Brabant apparaît tout simplement avec le titre de clerc ou de scribe : *Bidden wi ende verzueken onsen lieven ridderen, mannen ende raetgaven, dat este verstane...* JACOB BAKEN, *onsen clerc ende raetgave, dat tsi daer over... hare zegelle willen hangen aen dese jegenwoordige letteren*[1]. On le voit, Jacques Bake est secrétaire et l'un des conseillers du duc, auquel celui-ci s'adresse dans les circonstances difficiles.

Nous possédons également deux chartes où Bake intervient et, dans l'une d'elles, il y figure avec le titre de chancelier de Brabant qui lui est donné par un particulier. C'est une quittance du 3 avril 1339 donnée par Roger de Merten, à laquelle il appose son sceau : « *et quia proprio sigillo careo rogo [ego Rothgerus] discretum virum dominum* JACOBUM DICTUM BAKE CANCELLARIUM DOMINI MEI DUCIS *predicti ut ejus sigillum presentibus apponat* ». Ici encore, le mot *cancellarius* est synonyme de *secretarius* et nous ignorons si Jacques Bake a jamais eu le titre officiel de chancelier. Le second document est un accord du 2 juin 1342 entre l'évêque de Liége et le duc de Brabant. J. Bake y apparaît avec le titre de *messire* et pourvu de la dignité de chanoine de Bruxelles[3].

Arrivons enfin au seul personnage du XIVe siècle auquel on puisse

[1] Voyez le texte dans J.-FR. WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, t. I, *Codex diplomaticus*, p. 823, nº CLXXXV.

[2] La quittance repose dans le *Chartrier de Brabant*, pièce nº 510, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. Le sceau de Bake est ébréché et représente une hure de sanglier, au chef chargé de 3 faucilles ; la légende porte : *Jacobi dicti...ak...* Voyez la description du sceau dans J.-Th. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. I, p 197. L'auteur lui donne le titre de chancelier.

[3] *Asavoir est, que nous evesques, avons nommet et esleut dedens le conseil doudit duc trois persones dont li nons sont teilz : messire Gyle de Quaderebbe... et messire* JAKE BAKE, *canone de Brouxelle.* La charte existe en original sous le nº 605 du *Chartrier du duché de Brabant*, aux Archives générales du royaume à Bruxelles. Elle est imprimée dans J.-FR. WILLEMS. *Brabandsche Yeesten*, t. I, *Codex diplomaticus*, p. 830, nº CXCI.

donner légitimement le titre officiel de chancelier de Brabant. C'est Jean de Luxembourg, dont le nom se rencontre plus d'une fois dans les chartes brabançonnes et luxembourgeoises de l'époque. Jean était d'origine luxembourgeoise, comme le prouve son nom *Johannes de Luxemburgo*, et il n'est pas douteux que le duc Wenceslas l'aura emmené avec lui en Brabant, de son pays d'origine, en qualité de scribe. Dans sa remarquable étude diplomatique sur les chartes luxembourgeoises au moyen âge, M. N. Van Werveke a signalé la présence dans les chartes du chancelier Jean, depuis le 30 avril 1356 jusqu'au 28 juin 1381 [1]. Je crois également reconnaître notre secrétaire dans le nom d'un certain *Johannes de Gere cancellarius*, figurant sur le repli d'une charte du 3 juin 1356 de Jeanne et Wenceslas de Brabant [2]. Tout porte à croire, en effet, que de Gere n'est personne d'autre que Jean de Luxembourg. Les deux scribes en question s'appellent Jean, et Jean de Gere a très bien pu ajouter à son nom, selon les usages du moyen âge, l'indication de son pays d'origine : *Johannes de Gere* [*dictus*] *de Luxemburgo*. De plus, de Gere est chancelier à la même époque où l'était Jean de Luxembourg, et il est peu vraisemblable que Wenceslas ait eu, en Brabant, deux chanceliers différents. Enfin, de Gere et Jean de Luxembourg sont tous les deux attachés à la cour ducale en qualité de premier secrétaire.

Voici les chartes où Jean apparaît avec le titre de chancelier :

Un premier document, dont je n'ai trouvé aucune trace dans les archives, est un extrait de l'acte de nomination de Jean de Luxembourg à la dignité de prévôt du chapitre de Saint-Pierre, de Louvain [3]. L'acte, publié fragmentairement par Molanus, est de l'année 1356. Il est précieux à un double titre, parce qu'il nous apprend que le premier-secrétaire du duc Wenceslas occupait un rang important dans la cléricature et fait connaître quel rôle il remplissait dans l'entourage du duc : *praeposituram ecclesie divi Petri* [*Lovaniensis*], *per mortem aut*

[1] N. Van Werveke, *Étude sur les chartes luxembourgeoises du moyen âge*, dans les *Publications de la section historique de l'Institut royal de Luxembourg*, t. XLI, 1890, p. 94.

[2] Charte de Jeanne et Wenceslas, donnée à Bruxelles le 3 juin 1356. Sur le repli on lit : *Per dominos ducem et ducissam, presentibus dominis de Perweis de Duffle, de Vosselaer, Jacobo d'Agimont, de Celles et* Johanne de Gere cancellario, dans *Chartrier du duché de Brabant*, charte nº 800, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

[3] Il est à noter que Jean de Luxembourg cumulait avec la dignité de prévôt du chapitre Saint-Pierre de Louvain celle de prévôt de Wassemberg, dans le duché de Luxembourg. On le rencontre comme tel dans une charte du 20 novembre 1365. *Cf.* Van Werveke, *loc. cit.*, p. 95.

resignationem Nicolai de Gemeniez vacantem, Joanni de Luxemburgo cancellario nostro, pure propter Deum conferimus [1].

Dans une charte du 20 novembre 1365, il est question de Jean de Luxembourg comme prévôt de Wassemberg et chancelier du duc de Brabant et de Luxembourg. Enfin, un mandat de payement donné à Bruxelles le 2 janvier 1379 par le duc Wenceslas porte, au bas de la charte, la note suivante : *Per dominum ducem personaliter presente cancellario Johanne de Luccemborg* [2].

Il importe de remarquer que Jean n'a pas pris partout et toujours le titre de chancelier, qui lui appartenait. Dans les chartes où son intervention se constate comme ayant coopéré à la rédaction des actes de son maître Wenceslas, le chancelier se borne à faire comme tous les secrétaires ducaux, c'est-à-dire à mettre simplement son nom au bas des chartes, sans indication du titre de chancelier.

Relevons deux exemples frappants de ce fait :

1° *10 juillet 1357, à Bruxelles :* Charte de Wenceslas pour la ville de Vilvorde. A droite, au bas de l'acte, on lit le nom : *Jo. de Luxemb.* [3] ;

2° *29 décembre 1365 :* Charte de Wenceslas. Au bas, à droite, se lit la signature : *Jo de Luxemb.* [4].

Nous savons donc d'une façon certaine qu'au XIVe siècle au moins un personnage a porté le titre de chancelier de Brabant. La dénomination *cancellarius* signifie ici, sans conteste, premier-secrétaire du duc. Car il saute aux yeux que, si aucun secrétaire de la cour n'a pris ce titre, celui qui s'en est servi dans des pièces officielles du duc a manifestement dû être le plus important des scribes et ne saurait avoir été que le premier-secrétaire.

Qu'on remarque aussi ce détail intéressant : le chancelier est Luxem-

[1] Voyez MOLANUS, *Historiae Lovaniensium;* éd. DE RAM, dans les publications de la *Commission royale d'histoire,* t. I, p. 130, et WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs au Luxembourg,* p. 34, n° 135.

[2] Charte de Wenceslas, duc de Brabant, du 2 janvier 1379 (n. st), dans le *Chartrier de Brabant,* charte n° 4656, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. A ces trois exemples du mot *cancellarius,* on peut joindre aussi une charte du 3 juin 1356 s'il faut identifier, comme je le fais sans la moindre hésitation, *Jean de Gere* avec *Jean de Luxembourg,* voyez ci-contre, p. 492.

[3] Il existe deux expéditions identiques de cette charte, dans le *Chartrier de la ville de Vilvorde,* aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. Dans chacune des deux pièces, on relève la signature de Jean de Luxembourg.

[4] *Chartrier du duché de Limbourg,* aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. A la charte est appendu le sceau de Jean de Luxembourg.

On peut ajouter à ces deux actes un troisième, du 16 novembre 1356, dans le *Chartrier de Brabant,* aux Archives du royaume.

bourgeois et est venu, selon toute probabilité, en Brabant avec le duc Wenceslas de Bohême. Or, dans le duché de Luxembourg, les secrétaires ducaux portaient souvent, au moyen âge, le titre de chancelier [1], et Jean a dû trouver très naturel de conserver en Brabant un titre qui n'y existait pas, mais auquel il avait droit comme premier-secrétaire du Luxembourg-Brabant. A ce dernier titre, Jean assistait aux conseils du duc [2] et dirigeait les travaux d'écriture à la secrétairerie du Brabant.

En résumé, s'il n'y a pas eu de chancellerie proprement dite en Brabant, au XIVe siècle, un secrétaire toutefois du duc Wenceslas a porté le titre de chancelier pendant son règne. Son exemple n'a pas été suivi par ses successeurs, pour autant, du moins, qu'on puisse s'en rendre compte dans les sources diplomatiques. Mais, entre les fonctions que remplissait ce personnage et celles exercées par le chancelier de Brabant au siècle suivant, il n'y a aucun trait de ressemblance ni aucune comparaison à établir. Jean de Luxembourg a été un secrétaire du duc, tandis que le chancelier de Brabant, à partir des princes de la maison de Bourgogne, est un personnage politique d'avant-scène, chef du Conseil de Brabant et premier-ministre du duché [3]. Je ne pense pas qu'il faille chercher dans les bureaux d'écriture de la duchesse Jeanne les origines de la chancellerie de Brabant, bien qu'il puisse n'y avoir qu'un seul pas entre la fonctions de premier-secrétaire et la dignité de premier-ministre du duché. Ce n'est pas ici le lieu de résoudre cette question controversée et non exempte de difficultés.

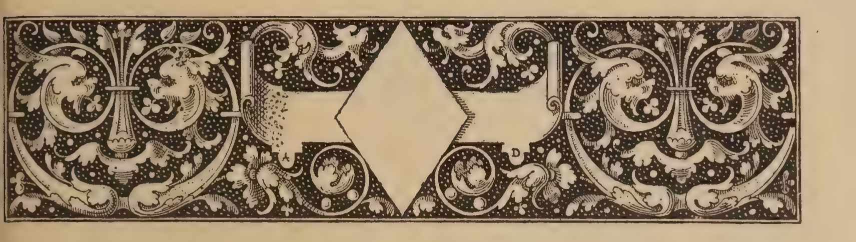
H. NELIS.

[1] Voyez VAN WERVEKE, *loc. cit.*, *passim*.

[2] Voyez la charte de Wenceslas du 2 janvier 1379. *Chartrier de Brabant*, n° 4656, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

[3] Voyez à ce sujet EDM. POULLET, *Histoire politique nationale*, et A. GAILLARD, *Histoire du Conseil de Brabant*, t. II, p. 165-220.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS



E sceau barbare, en cuivre jaune, dont voici l'empreinte, a été acheté à un chaudronnier de Tiel, en Gueldre. Il est donc probable que ce sceau a été trouvé aux environs de cette localité. Il appartient actuellement à M. G.-J. Brenkman, à Lienden (province de Gueldre). Ce sceau est tout à fait uni du côté extérieur (au revers) et a un diamètre de 0m033-0m035, avec une épaisseur de 0m003. Il paraît être une copie barbare d'une monnaie romaine, mais la légende est d'une interprétation difficile. Parmi les nombreux membres de la Société





d'archéologie de Bruxelles quelqu'un saurait-il me donner une explication plausible ?

Voici, pour comparaison, une fibule en cuivre jaune qui a été trouvée à Dombourg et qui fait partie de mes collections. Autour du buste, on lit BVODACVS (Buodacus).

Au revers, parmi quelques lettres, je crois distinguer le mot REX. Cette fibule me paraît dater du haut moyen âge.

Marie de Man,
à Middelbourg.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 JUILLET 1906.

Présidence de M. FRANZ CUMONT, *Vice-Président.*

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Cinquante et un membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Vayron, président de la Société d'Émulation d'Abbeville, nous remercie de notre souscription pour le monument élevé à la mémoire de Boucher de Perthes.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, nous adresse le programme de ses concours de 1907.

M. André, nommé membre effectif, nous fait parvenir ses remerciements.

M. le VICE-PRÉSIDENT donne ensuite lecture d'une lettre par

[1] Mmes Le Tellier, Titz, Delacre et Darte ;
Mlles Lecointe, H. Bouvier et E. Bouvier.
MM. Magnien, G. Cumont, A. Dillens, L. Crick, Vanderkelen-Dufour, Brixhe, De Bavay, Lefebvre de Sardans, Ch. Maroy, Hamelius, baron de Loë, J. Capart, Dr Hermant, G. Vincent, Pergameni, Macoir, Franz Cumont, Paris, Schweisthal, F. Landrien, A. Delacre, P. Darte, Titz, Le Bon, J. Poils, Mahy, Charles, P. Blin d'Orimont, M. Despret, Masson, R. Vromant, J. Van der Linden, Van Goidsenhoven, Destrée, Beauquesne, Vanheerswynghels, P. Vromant, Houa, Delpy, Van Baerlem, Ortman, Beeli, Schovaers et H. Van Hooff.

laquelle M. le Président V. Tahon, empêché d'assister à la séance, exprime les vifs remerciements de la Société d'archéologie à M. le baron de Loë, qui décline le renouvellement de son mandat après s'être dévoué pendant près de vingt ans, comme secrétaire et comme secrétaire général, aux intérêts de la Société, dont il est un des membres fondateurs. M. le Vice-Président, à son tour, rend hommage aux mérites de M. le baron de Loë, dont le départ laisse d'unanimes regrets. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le BARON DE LOË remercie la Société des marques de sympathie qu'elle vient de lui donner et promet de lui continuer son concours.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

RUTOT (A.). Géologie et préhistorique. Essai de comparaison entre la série glaciaire du professeur A. Penck et les divisions du tertiaire supérieur et du quaternaire de la Belgique et du nord de la France. Bruxelles, 1906. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Éolithes et pseudo-éolithes. Bruxelles, 1906. 1 br. in-8° (id.).

ROOSES (M.). Catalogue du Musée Plantin-Moretus. 5e édition. Anvers, 1902. 1 br. in-12 (don de M. Mahy).

REINACH (S.). La collection Piette au Musée de Saint-Germain. Paris, 1902. 1 br. in-8° (don de la famille Piette).

PIETTE (Ed.). Études d'ethnographie préhistorique. — VI. Notions complémentaires sur l'Asylien. Paris, 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Études d'ethnographie préhistorique. — VII. Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (id.).

Études d'ethnographie préhistorique. — VIII. Les écritures de l'âge glyptique. Paris, 1905. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Conséquences des mouvements sismiques des régions polaires. Angers, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Sur une gravure du Mas-d'Azil. Paris, 1903. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Gravure du Mas-d'Azil et statuettes de Menton, avec dessins de l'abbé Breuil. Paris, 1902. 1 br. in-8° (id.).

H. C. Notice sur M. Edouard Piette. Vannes, 1903. 1 br. in-18, portrait (id.).

Cartulaire de l'Abbaye du Val-Benoît, publié par J. CUVELIER, sous-chef de section aux Archives générales du Royaume. Bruxelles, 1906. 1 vol. in-4° br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre, publié par GEORGES ESPINAS et HENRI PIRENNE. T. I. Bruxelles, 1906. 1 vol. in-4° br. (id.).

Elections. — MM. P. Verhaeghen, L. Le Roy, M. Despret, J. Poils, H. Mahy sont réélus respectivement comme conseiller, secrétaires, trésorier-adjoint et bibliothécaire. M. M. Schweisthal est élu en qualité de secrétaire général.

M. le Vice-Président souhaite la bienvenue à M. Schweisthal, qui, en remplaçant M. le baron de Loë au bureau, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle a bien voulu lui témoigner, en le désignant pour les fonctions de secrétaire général.

MM. Pierre Bautier, lieutenant P. Brixhe et Edmond Niffle-Anciaux sont nommés membres effectifs.

MM. Albert Bail et René Bertrand, Mlle S. Delacre, M. Jean Mommaert et Mlle M. Seghers sont nommés membres associés.

Communications.

G. Pergameni. — *L'avouerie ecclésiastique en Lotharingie. Abus et remèdes.*

G. Cumont. — *Le congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Monaco.*

J. Capart. — *Notes d'archéologie égyptienne.*

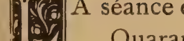
Ch. Maroy. — *Les marins belges célèbres.*

— La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er OCTOBRE 1906.

Présidence de M. Georges CUMONT, *Conseiller.*



LA séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Quarante-trois membres sont présents (1).

M. le Président Tahon, empêché d'assister à la séance, se fait excuser.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

[1] Mmes Delacre, Titz et Darte.
Mlles M. Crick, L. Rouleau et T. Rouleau.
MM. Belleroche, Streel, Wahis, Bodart, J. Poils, E. Vincent, A. Vincent, Lefebvre de Sardans, Delacre, P. Crick, baron A. de Loë, Brixhe, De Soignie,

Correspondance. — M. Louis Cavens prévient du danger que courent différentes constructions anciennes du champ de bataille de Waterloo et engage la Société d'archéologie à prendre en main la défense de ce site historique.

M[lle] Marguerite Seghers remercie de sa nomination comme membre associé.

M. le vicomte Desmaisières remercie des condoléances que nous lui avons adressées au sujet de la mort de sa mère.

Dons, Envois et Achats. — *Pour la Bibliothèque :*

Matthieu (E.). Comité provincial (Hainaut) de la Commission royale des monuments. — Rapport annuel adressé à M. le Gouverneur. Frameries, 1906. 1 br. petit in-8° (don de l'auteur).

Carton (le D[r]). Le Dar-el-Acheb (Dougga). Constantine, 1906. 1 br. pet. in-8°, pll. (id.).

Quatrième Annuaire d'épigraphie africaine (1904-1905).

Constantine, 1906. 1 br. pet. in-8° (id.).

La richesse de la Byzacène. Sousse, 1906. 1 br. pet. in-8° (id.).

Quatrième chronique archéologique nord-africaine, 1905-1906. Tunis, 1906. 1 br. in-8° (id.).

Chauvet (G.). Deux statuettes gallo-romaines inédites. Bordeaux, 1906. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Goblet d'Alviella (le C[te]). Y a t-il une religion japonaise ? — La « Voie de Dieu ». Bruxelles, 1906. 1 br. pet. in-8° (id.).

De Pauw (L.-F.). Notes sur la solidification et le montage des grands mammifères. Saint-Nicolas, 1905. 1 br. in-8° pll. (id.).

De Pauw (L.) et Willemsen (G.). Note sur les cétacés échoués dans l'Escaut en 1577. Saint-Nicolas, 1905. 1 br. in-8°, 1 pl. (don de M. De Pauw).

von Bezold (G.). De Sint-Vincentius-kerk te Zinik (Soignies). Gent, 1888. 1 br. pet. in-8° (don de l'auteur).

Maertens (Z.). L'art ancien à l'exposition de Liége. Gand, 1906. 1 br. pet. in-8°, 1 pl. (id.).

Rivière (E.). I. Sur l'emploi des dentales aux temps préhistoriques comme ornement. — II. Le Congrès préhistorique de France. Première session. Périgueux, 1905. Le Mans, 1905. 1 br. in-8° (id.).

G. Cumont, L. Paris, Maertens, Sander Pierron, Schweisthal, Van Tichelen, Hauman, de Lara, De Bavay, De Beys, Van Baerlem, l'abbé Delvenne, Ch. Maroy, L. Titz, Lacourt, Darte, Blin d'Orimont, J. Van der Linden, Van den Mynsbrugge, Pichon, Dekempeneere, Van den Meersche, F. Landrien et Ch. Magnien.

Mort de Lionel Bonnemère, président de la Société préhistorique de France. Discours. Le Mans, 1903. 1 br. in-8° (id.).

DE MOT (J.). — Le fronton oriental du Parthénon au musée du Cinquantenaire. Bruxelles, 1906. 1 br. in-4°, fig. (id.).

DOUTREPONT (G.). Inventaire de la « Librairie de Philippe le Bon » (1420). Bruxelles, 1906. 1 vol. in-8° br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

PONCELET (ED.). Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre, à Liége. Bruxelles, 1906. 1 vol. in-8° br. (id.).

Album du salon d'art religieux de Durendal, 1899-1900. Bruxelles. In-4° broché et entoilé. (don de M. Wytsman).

MERGHELYNCK (A.). Monographie de l'Hôtel-Musée Merghelynck, à Ypres, etc. Ypres, 1900. 1 vol. in-8° br. pll. (id.).

VAN MALDERGHEM. La Porte de Hal (De Obbrusselsche Poort) à Bruxelles. Description et histoire. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8° pll. (id.).

BAES (E.). La tradition dans l'art au moyen âge. Bruxelles, 1902. 1 br. in-8° (id.).

HOUZÉ (Le Dr E.). Cro-Magnon, Grenelle et leurs métis. Bruxelles, 1906. 2 feuillets in-8° (don de l'auteur).

COUTIL (L.). Conservation des monuments mégalithiques. Le Mans, 1906. 2 feuillets in-8° (id.).

Similitude de certaines stations paléolithiques de la Dordogne, de la Charente, du Maconnais et de l'Eure. Le Mans, 1906. 4 feuillets in-8° (id.).

THIEULLEN (A.). Études préhistoriques. — Les préjugés et les faits en industrie préhistorique. Paris, 1906. 1 br. in-4° figg. (id.).

DE JONGHE (ED.). Der altmexikanische Kalender, 1906. 1 br. in-8° (id.).

Pour les collections :

Fer à cheval trouvé près d'une source à la ferme de la Conventerie, à Sart-Mélin, près de Jodoigne (offert par M. Jules Morimont).

Petit pot de grès, trouvé à Malvoisin, près de Gedinne, en 1906, ayant contenu des pièces de monnaie dont la plus récente est un escalin de Philippe IV, de 1641 (don de M. Louis Bennert).

Trois grands bronzes romains trouvés en 1899 à Rieu-Angicourt, près de Liancourt (don de M. Jules Mayné).

Vase trouvé à Anderlecht (cimetière franc).

Exposition de nombreux documents héraldiques et d'arbres généalogiques concernant des familles du patriciat brabançon et liégeois, par M. Ad. Reydams, de Malines.

M. L. Paris lit le catalogue de cette intéressante collection en commentant les pièces les plus curieuses, notamment plusieurs arbres généalogiques donnant les quartiers d'aspirants aux chapitres nobles du pays.

M. le Président remercie M. Paris et regrette l'absence de M. Reydams, qu'il aurait également voulu remercier de vive voix.

Communications.

Abbé J. Claerhout. — *Le Néolithique de la Flandre occidentale,* résumé exposé par M. Ch. Magnien.

M. le baron de Loë dit, que depuis la note préliminaire qu'il a publiée, en 1901, sur les stations de La Panne, les recherches et les fouilles méthodiques qu'il y a faites ont démontré que celles-ci ne remontent pas au delà de l'âge du fer.

M. G. Cumont confirme le fait et estime que les deux ou trois éclats de silex que l'on voit dans les récoltes de Donny ne sont, sans doute, que des silex apportés pour servir à battre le briquet.

G. Cumont.— *Quelques mots sur une trouvaille de monnaies romaines faite à Sart-Mélin.*

Ch. Maroy. — *Belges prisonniers de Pirates.*

— La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 1906.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quatorze membres sont présents [1].

M. LE PRÉSIDENT prie M. Ch. Buls, Vice-Président d'honneur, de prendre place au bureau.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — La *Reale Academia delle Scienze* de Turin nous fait part de la mort du professeur Ermanno Ferraro, directeur de la Classe des Sciences morales, historiques et philologiques de la dite Académie.

Mme veuve Van Heerswynghels nous fait part de la mort de son époux, M. Jules Van Heerswynghels, directeur au Ministère de la Justice, membre effectif de notre société.

M. le baron de Royer de Dour et M. le comte de Villegas-Saint-Pierre-Jette, nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leur promotion respectivement nomination au grade d'officier et de chevalier de l'ordre de Léopold.

Élections. — M. Edw. Ghesquière de Froyval est nommé membre effectif.

MM. Louis Bennert, Eugène Hucq et Mlle Victoire Joostens sont nommés membres associés.

[1] MMmes Timberman, Schweisthal, Laureys, Seghers, Le Roy, Carez, Delacre, Ledure et Hermant.

MMlles B. Rouleau, L. Rouleau, Th. Rouleau, Poils, Vanderkelen, Lecointe, Ranschyn, L. Bouvier, H. Bouvier, Seghers, comtesse Marie-F. van der Noot, Delacre et Joostens.

MM. Dens, Van Gele, E. Hucq, Magnien, Kestens, baron de Loë, De Bavay, Ouverleaux-Lagasse, Defroidmont, J. Poils, Brixhe, Schweisthal, Vanderkelen-Dufour, R. Vromant, A. Vincent, G. Vincent, Ranschyn, Victor Tahon, Buls, Seghers, L. Le Roy, Paris, Van Tichelen, De Backer, Claessen, Victor Carez, Sirejacob, G. Cumont, Duwelz, de Lara, Darte, Aubry, Pichon, Beeli, De Samblanc, Weckesser, Speeckaert, Ledure, De Beys, Lowet, J. Van der Linden, Vander Poorten, Lefebvre de Sardans, Charles, Verhaeren, Dr Hermant, T. Hermant, Franz Cumont, St. Van der Elst, Eyben, Macoir et Wehrle.

Exposition. — M. le Bon de Loë soumet à l'assemblée la photographie d'une statue en pierre blanche d'environ 0^m70 de hauteur appartenant à notre collègue M. l'abbé A. De Laet, et représentant un personnage nu, portant une ceinture de feuilles de chêne et tenant une massue. Elle a été trouvée à Tirlemont, encastrée dans un vieux mur de jardin. Cette statue n'ayant ni caractère, ni style, il est bien difficile de lui assigner une époque.

L'avis général est qu'elle a pu jadis servir d'enseigne à quelque vieille auberge intitulée peut-être : « A l'homme sauvage » (in den Wilden Man).

LE FAUBOURG DE LAEKEN ANCIEN ET MODERNE.

Conférence.

M. Arthur Cosyn, dans une causerie attrayante, esquisse une histoire de Laeken à travers les âges, en illustrant son exposé de projections fort réussies. De nombreux documents, plans, gravures, dessins et photographies défilent devant l'auditoire et lui font successivement connaître la configuration de Laeken, son aspect aux siècles passés, les anciennes seigneuries aujourd'hui disparues, les églises et sanctuaires, les grandes propriétés rurales et, enfin, le Laeken moderne, avec les grandioses transformations dues, en grande partie, au goût éclairé de notre Souverain.

M. le Président remercie M. Cosyn qui s'est fait l'historien de la résidence royale et auquel nous devons d'autres travaux des plus intéressants. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 1906.

Présidence de M. Victor Tahon, *Président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-six membres sont présents [1].

M. le Président donne immédiatement la parole à M. Paul Hamelius pour son rapport sur le Congrès de Worcester. Accompagné de projections, l'exposé de notre confrère donne de nombreux détails sur l'archéologie civile et militaire du Worcestershire. M. le président remercie M. Hamelius, qui avait assumé la charge, avec M. E. Stocquart, de représenter notre Société à cet intéressant congrès. Il annonce en même temps que l'exposition de reproductions d'œuvres de maîtres du XVIIIe siècle est remise à une séance ultérieure.

M. le Secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance précédente. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Alfred Mabille nous remercie des félicitations que nous lui avons adressées au sujet de sa promotion au grade d'officier de l'ordre de Léopold.

MM. Louis Bennert, Eugène Hucq et Mlle Victorine Joostens nous remercient de leur nomination de membres associés.

M. Gaston de Brabandère nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées ensuite du décès de sa mère, Mme la douairière de Brabandère.

Dons et envois. — *Pour la bibliothèque :*

Piette (E.). Edouard Piette, 1827-1906. 1 vol. in-8° port.. (Don de la famille Piette).

Etudes d'ethnographie préhistorique. — Le chevêtre et la semi-

1. Mmes Schweisthal et Titz.

Mlles Leurs, Lecointe, B. Rouleau, L. Rouleau, Seghers et la comtesse Marie-F. van der Noot.

MM. Magnien, Dens, Vanderkelen-Dufour, G. Cumont, J. De Soignie, Hamelius, A. Vincent, G. Vincent, Hucq, de Lara, L. Le Roy, Victor Tahon, Lucien Crick, Defroidmont, Seghers, Dr Poels, M. Exsteens, Titz, A. Joly, Parmentier, Speeckaert, Lefebvre de Sardans, Franz Cumont, Paul Holvoet, J. Van der Linden, André, F. Landrien, Schweisthal, E. Hermant, J. Le Grand, Aubry, Eyben, Hannay, Edm. Seghers, A. Dillens, Wehrle, T. Hermant et Jean Poils.

domestication des animaux aux temps pléistocènes. Paris, 1906. 1 br. in-8°, fig. (Id.).

Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers. Saint-Quentin, 1906. 1 br. in-8°. (Id.).

Fibules pléistocènes. Paris, 1906. 1 br. in-8°, fig. (Id.).

DE LA GRANCIÈRE (ARMAND). Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique. — Dernières explorations dans la région montagneuse de Quénécan, entre Le Blavet et Le Sar (1899-1900). Vannes, 1903. 1 vol. in-8° br. fig. et cartes. (Don de l'auteur.)

A propos du cataclysme des Antilles. — Tremblements de terre au pays de Vannes. Les villes englouties des côtes du Morbihan. L'Atlantide. Les hommes des dolmens. Vannes, 1903. 1 br. in-8°. (Id.).

Une promenade archéologique à Bubry. Vannes, 1904. 1 br. in-8° 1 pl. (Id.).

Fouilles au nouveau cimetière de Vannes (1900-1901). — Un moule antique en terre cuite. Vannes, 1903. 1 br. in-8°. (Id.).

Fouilles au nouveau cimetière de Vannes (1899-1901). — Les sigles figulins. Vannes, 1905. 1 br. in-8°. (Id.).

Le bronze dans le centre de la Bretagne-Armorique. — Trouvaille de l'époque du bronze faite à Kergoff en Noyal-Pontivy (Morbihan). Communication de M. l'ingénieur Coudrin, présentée à la Société polymathique du Morbihan. Vannes, 1906. 1 br. in-8° 1 pl. (Id.).

DOUTREPONT (G.). Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon (1420). Bruxelles, 1906. 1 vol. in-8° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire).

Lodewijk van Velthem s' voortzetting van den Spiegel Historiael (1248-1316) opnieuw uitgegeven door Herman Vander Linden en Willem de Vreese. Eerste deel. Bruxelles, 1906. 1 vol. in-4° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire).

Revue tunisienne (n° 59, septembre 1906, spécialement consacré à Carthage). In-8° br. pl. (Envoi de l'Institut de Carthage.)

Ateneo. Revista mensual. Octobre 1906. Ano I. N° X. Gr. in-8° br. (Don de M. Roso de Luna. [1])

COSYN (A.). Le cimetière de Laeken. Bruxelles, 1906. 1 br. in-8° fig. (Don de l'auteur.)

Elections. — M. le Président nous annonce qu'il vient de recevoir, signée de trente-huit membres, la présentation de la candidature à la

1. Roso de Luna, *Nuevo aspecto para el estudio del pueblo atlante.*

présidence, pour l'année 1907, conformément aux articles 17 et 28 des statuts, de M. le baron Alfred de Loë, qui n'a cessé de prodiguer à la Société, depuis sa fondation en 1887, son concours le plus dévoué. *(Applaudissements prolongés.)*

M. le Président proclame M. le baron de Loë candidat à la présidence pour 1907.

M. J. Defroidmont, avocat, 11, rue Américaine, à Bruxelles, est élu membre associé.

MM. A. Hannay, E. Eyben, Dr Hermant, Maurice Exsteens et Dr Poels, sont désignés par le sort comme membres effectifs de la Commission de vérification des comptes. MM. L. Cricq, E. André, C. Aubry, Ch. Dens et Lefebvre de Sardans sont désignés comme membres suppléants de la dite commission.

Communications.

K. Loppens. — *Sur quelques fouilles dans une sablière près de Nieuport. Résumé présenté par M. Ch. Magnien.*

Fr. Cumont. — *Un ornement de char, bronze gallo-romain découvert à Denderwindeke.*

M. Schweisthal. — *Nouvelles contributions à l'histoire de la maison : La halle germanique et ses dérivés.*

M. le Président remercie vivement les auteurs des communications précitées.

La séance est levée à 10 heures 3/4.





TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Questions et Réponses.



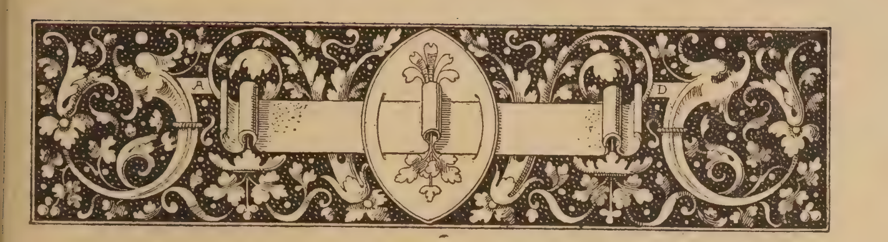
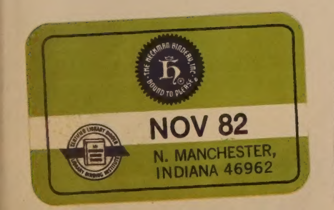


TABLE DES PLANCHES ET FIGURES






THE HECKMAN BINDERY, INC.
BOUND TO PLEASE
NOV 82
N. MANCHESTER,
INDIANA 46962

